



HAL
open science

L'empire de papiers de Juan Diez de la Calle, commis du Conseil des Indes. Espace, administration et représentations du Nouveau Monde au XVIIe siècle

Guillaume Gaudin

► **To cite this version:**

Guillaume Gaudin. L'empire de papiers de Juan Diez de la Calle, commis du Conseil des Indes. Espace, administration et représentations du Nouveau Monde au XVIIe siècle. Histoire. Université de Nanterre - Paris X, 2010. Français. NNT: . tel-00550824

HAL Id: tel-00550824

<https://theses.hal.science/tel-00550824>

Submitted on 30 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE

École doctorale Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent

Thèse de doctorat
Histoire des mondes modernes

Guillaume GAUDIN

**L'EMPIRE DE PAPIERS DE JUAN DíEZ DE LA CALLE,
COMMIS DU CONSEIL DES INDES**

**Espace, administration et représentations du Nouveau Monde
au XVII^e siècle**

Thèse dirigée par Monsieur Thomas Calvo,
*Professeur émérite à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et enseignant-
chercheur au Colegio de Michoacán*

Soutenance le 9 décembre 2010

Jury :

M. Michel Bertrand, rapporteur

Professeur à l'Université Toulouse II Le Mirail

Mme Annick Lempérière

Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

M. Pierre Ragon

Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

M. Jean-Michel Sallmann

Professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

M. Jean-Paul Zuñiga, rapporteur

Maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

Résumé : La biographie de Juan Díez de la Calle, commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes à Madrid de 1624 à 1662, contribue à expliquer comment une monarchie composite réussit à gouverner et à conserver ses territoires américains pendant trois siècles. Tout d’abord, l’étude d’un modeste officier et *infra-letrado* rend compte d’une bourgeoisie castillane travaillant pour l’administration royale en essor. L’univers socioprofessionnel de Juan Díez de la Calle montre l’importance de la famille, des réseaux transatlantiques et du clientélisme dans la marche administrative de l’empire ibérique. Son labeur quotidien éclaire les arcanes du pouvoir : le « maniement des papiers » qui constitue la tâche principale du personnel des Secrétariats rend compte de la pratique administrative et des préoccupations des autorités madrilènes. Ensuite, à cause des fortes contraintes de distance-temps, la circulation de l’information est un enjeu majeur pour la Couronne : connaissances et pouvoir sont indissociables dans l’espace impérial étudié. À ce titre, Díez de la Calle réunit un important corpus documentaire et fait appel à ses informateurs pour rédiger une liste des employés civils et ecclésiastiques de la Couronne aux Indes occidentales. Enfin, ses *Noticias Sacras y Reales* publiées entre 1645 et 1654 reflètent les représentations de l’espace produites par le Conseil des Indes. L’usage de la liste au détriment de la carte et l’emploi de méthodes pré-statistiques témoignent de la mise en place d’un État moderne. L’idéologie impérialiste et providentialiste transcende l’ensemble de l’œuvre du commis pour placer les Indes occidentales au cœur de la Monarchie catholique.

Title : The “Paper Empire” of Díez de la Calle, clerk of the Council of the Indies: Space, Administration and Representations of the New World in the 17th Century.

Abstract : The biography of Juan Díez de la Calle, clerk of the Secretariat of New Spain of the Council of the Indies from 1624 to 1662, contributes to our knowledge of how a composite monarchy succeeded in governing and preserving its American territories over three centuries. First, observing this modest, *infra-letrado* official sheds light on how a Castilian bourgeois worked for the developing royal administration. Juan Díez de la Calle’s social and professional universe demonstrates the importance of family, transatlantic networks and client relationships in the Iberian empire’s administration. His daily activities show how power was essentially expressed by the “manipulation of papers”: the main task of the Secretariat’s staff and the primary concern and principal administrative practice of the authorities from Madrid. Due to serious time and distance constraints, the circulation of information was a major stake for the Crown: knowledge and power were inseparable in the imperial space studied here. Díez de la Calle gathered an important body of documentation and called on informants to draft a list of civil employees and clerics of the Crown in the West Indies. His *Noticias Sacras y Reales*, published between 1645 and 1654, reflect the representation of space produced by the Council of the Indies. The preference of this list, rather than of a map, and his utilization of pre-statistical methodology testify to the construction of a modern State. Imperialist and providential ideology transcends the entire work of the clerk, placing the West Indies in the heart of the Catholic monarchy.

Mots-clés : administration, représentation, espace, connaissances, pouvoirs, monarchie hispanique, Conseil des Indes, XVII^e siècle

Keywords : administration, representation, space, Hispanic monarchy, knowledge, powers, Council of the Indies, 17th century.

REMERCIEMENTS

Je remercie toutes les personnes sans qui cette thèse ne serait pas :

Thomas Calvo a dirigé, relu, corrigé et orienté mes travaux de Nanterre à Séville en passant par Zamora (Mexique). Il m'a transmis sa passion pour le XVII^e siècle et l'histoire de l'Amérique espagnole avec une générosité et une amitié qui m'honorent.

Les enseignants qui m'ont accueilli dans leur séminaire et/ou ont commenté mes recherches et qui me font l'honneur de faire partie du jury : Jean-Paul Zuñiga, Jean-Michel Sallmann et Annick Lempérière. Michel Bertrand dont l'œuvre m'a beaucoup apporté et qui est aujourd'hui membre du jury. Aliocha Maldavsky m'a prodigué conseils et encouragements. Nikita Harwich a toujours répondu à mes préoccupations administratives. Jean-Pierre Berthe m'a fourni, parfois indirectement, documents sources et conseils.

Axelle Neyrinck dont les relectures, les corrections, les suggestions et les précieuses orientations bibliographiques ont enrichi cette thèse durant ces cinq dernières années.

Les enseignants qui ont compté dans ma formation d'historien, notamment Henri Bresc, Patrick Garcia, Serge Gruzinski et Alain Musset.

Mes camarades Amaia Cabranes, Boris Jeanne, Aristarco Regalado et Alessandra Russo m'ont permis de passer outre la légendaire solitude du thésard.

Le personnel des institutions qui m'ont accueilli : à l'Université Paris X, l'École doctorale Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent, et le département d'Histoire ; la Bibliothèque Nationale de France, la Bibliothèque Nationale de Madrid (tout particulièrement le sympathique personnel de la sala Cervantès), l'Archivo General de Indias (Séville), la Bibliothèque Pierre Monbeig (Paris).

Mes amis Pierre Boutin et Esther Bougeard ont corrigé les traductions de l'espagnol au français. Clément Aubry a dessiné et numérisé mes cartes avec ses talents de graphiste.

Mes amis et parents ont accompli avec célérité et brio la tâche de relire ma thèse : Tigrane Davin, Jérémie Cavé, Lucie Giovanetti, Adrien Onimus, Cheida Kechavarzi, Émilie Simon, Marie-Odile de Castelnau, Joëlle et Michel Gaudin.

Mes collègues d'histoire-géographie et amis du lycée Senghor de Magnanville, Myriam Caussé, Patrice Planquais, Jacques Jaudeau et Jean-Marc Pannier ont toujours facilité mes tâches d'enseignant. Je remercie tout particulièrement Myriam pour son soutien moral et logistique. À Senghor, mes élèves m'ont beaucoup appris et j'espère que cela fut réciproque malgré mon autre vie de doctorant.

Tous mes amis qui ont pris le temps de m'écouter disserter sur un « commis madrilène du XVII^e siècle... » : Héloïse, Fabien, François, Virginie, Amandine, Ana, Romina et Sabine.

Florence a accompagné avec son enthousiasme et son amour, l'ultime et le plus difficile moment de la thèse : la rédaction. Loin du monde survolté et familier de la publicité, elle a accompli pour moi les tâches indispensables à l'achèvement de cette thèse.

Je remercie tout spécialement mes parents, Joëlle et Michel, qui m'ont apporté tout leur soutien et leur affection. Mon grand frère, Jérôme, avait logiquement ouvert la voie (au laser) vers le doctorat.

Cette thèse, je la dédie à mes grands-parents, Jacques et Paulette Samuzeau, qui m'ont simplement transmis leur goût pour l'Histoire depuis leur terre berrichonne.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
TABLE DES MATIÈRES.....	5
TABLES DES ILLUSTRATIONS, TABLEAUX & GRAPHIQUES	10
SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	12
INTRODUCTION.....	13
Objet de la Recherche.....	15
<i>Un personnage de second rang dans l'administration des Indes occidentales</i> ...	15
<i>Les problématiques</i>	18
Le cadre de l'étude.....	24
<i>Le cadre politique</i>	24
<i>Le cadre chronologique</i>	30
<i>Le champ historiographique</i>	39
Les sources.....	46
<i>Les sources biographiques</i>	48
<i>La Bibliothèque Nationale de Madrid</i>	48
<i>Les sources imprimées</i>	52
Démarches	53

PREMIÈRE PARTIE

Un commis du Conseil des Indes au XVII^e siècle Vie, univers social et labeur de Juan Díez de la Calle

CHAPITRE PREMIER : UNE FAMILLE AU SERVICE DE LA MONARCHIE CATHOLIQUE AU XVII ^E SIÈCLE.....	59
Juan Díez de la Calle, un greffon des Fernández de Madrigal.....	61
<i>Des hidalgos de Condado pas si notoires</i>	61
<i>Le départ pour Madrid à la recherche d'une situation</i>	67
<i>Des fils au service de l'empire</i>	74
Juan Fernández de Madrigal : le fondateur d'un lignage d'administrateurs	78
<i>Juan Fernández de Madrigal, souche d'une famille de fonctionnaires madrilènes</i>	81
<i>Une génération prestigieuse de serviteurs de la Couronne</i>	85
<i>Filles et petits-enfants</i>	90
Cohérences internes orientant les comportements des membres du groupe.....	93
<i>Reproduction et endogamie socioprofessionnelle</i>	94
<i>Même hors du Conseil des Indes, une famille au service du roi</i>	97

CHAPITRE II : LE MONDE SOCIOPROFESSIONNEL DE JUAN DíEZ DE LA CALLE : <i>SOLO</i>	
<i>MADRID ES CORTE</i>	101
Les secrétariats	104
<i>Une administration en plein essor</i>	105
<i>Nomination, durée des carrières et revenus des commis</i>	111
<i>Endogamie et reproduction socioprofessionnelle</i>	114
Le Conseil des Indes.....	117
<i>Petits et grands offices du Conseil des Indes</i>	117
<i>Un pied dans le monde des experts</i>	120
“Sólo Madrid es Corte”	127
<i>Madrid, capitale éminemment politique</i>	127
<i>Bernardo de Aparicio, notaire et agent à la Cour</i>	129
CHAPITRE III : LE MONDE SOCIOPROFESSIONNEL DE JUAN DíEZ DE LA CALLE : LE	
RÉSEAU IMPÉRIAL ET TRANSATLANTIQUE..... 135	
Un réseau impérial.....	136
<i>Un réseau transatlantique de correspondants</i>	136
<i>La lettre comme instrument de gouvernement</i>	138
<i>Statut des correspondants : clients, amis, supérieurs ?</i>	140
Des relations aux quatre coins de l’empire	144
<i>Six personnages en quête de faveurs</i>	144
<i>Des amis soucieux d’être entendus au Conseil des Indes</i>	153
<i>Des liens avec quelques grandes figures de la Monarchie catholique</i>	163
CHAPITRE IV : DES TRAVAUX ET DES JOURS : LE LABEUR QUOTIDIEN D’UN COMMIS	
DU CONSEIL DES INDES	
173	
Le Conseil des Indes : Histoire & compétences.....	174
<i>Brève histoire du Conseil des Indes (1519-1644)</i>	174
<i>Les compétences et les tâches</i>	185
Les secrétariats au service des conseillers ?	196
<i>Le travail des commis, entre routine et science administrative</i>	198
<i>Le commis : homme à tout faire</i>	202
Qu’est-ce qu’un bon commis ?.....	220
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE..... 228	

DEUXIÈME PARTIE

Connaître et maîtriser.

Recueillir et élaborer l'information au Conseil des Indes au XVII^e siècle

CHAPITRE 5 : L'œuvre de Juan Díez de la Calle. *Sacar, ajustar, reducir* 235

Une œuvre intégrée aux savoirs impériaux produits par le Conseil des Indes 237

L'information dans les ordonnances de 1571 et 1636..... 237

Les sources d'inspiration : Rome, Estado da Indias & media anata 242

Un assistant officieux du chroniqueur des Indes 249

De la liste à l'histoire : une œuvre de plus en plus ambitieuse 254

Le projet éditorial d'après les dédicaces et les avertissements au lecteur..... 254

Les principales œuvres imprimées et les épreuves manuscrites 262

Qualité, portée, postérité et éléments de comparaison..... 269

CHAPITRE 6 : L'atelier Díez de la Calle : demander, réunir et produire

l'information depuis le secrétariat de Nouvelle Espagne 281

Les « Relations géographiques » pour l'élaboration d'un Théâtre ecclésiastique
des Indes 283

Le questionnaire joint à la cédule du 8 novembre 1648..... 283

Un questionnaire : pour quoi faire ? 285

Trois questionnaires pour un Théâtre ecclésiastique 287

Un questionnaire pour les Noticias Sacras y Reales ? 292

Des réponses utiles à Juan Díez de la Calle..... 297

Faire son propre miel : recueil et traitement des informations 301

Profiter de son propre réseau d'informateurs 301

Profiter du flux de papiers passant par le secrétariat de la Nouvelle Espagne 314

Se forger des outils..... 318

CHAPITRE 7 : L'Atelier Díez de la Calle : utiliser l'information disponible au

Conseil des Indes 325

La bibliothèque d'un officier moyen du Conseil des Indes 327

À la recherche de la bibliothèque du Conseil des Indes 327

La bibliothèque idéale du commis 331

Les penchants idéologiques de la bibliographie..... 340

Caractéristiques générales de la bibliographie..... 347

La composition précise de la bibliographie..... 352

Les cédules, lois, titres et documents produits par le Conseil des Indes	372
<i>Collection de sources légales</i>	373
<i>Cédules, cédulaires et Libros-Registros</i>	373
<i>Pour quel usage ?</i>	376
 CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	 378
 TROISIÈME PARTIE 	
Une représentation des Indes occidentales : Une liste aux accents impériaux et providentiels	
 CHAPITRE 8 : L'INVENTAIRE DU NOUVEAU MONDE	 385
Cartes ou listes : vision baroque, vision moderne ?	386
<i>La place des cartes</i>	386
<i>Les « vertiges de la liste »</i>	399
La mesure de l'empire	405
<i>La géographie de l'administrateur</i>	405
<i>La comptabilité de l'espace : démographie, économie</i>	437
 CHAPITRE 9 : LES <i>NOTICIAS SACRAS Y REALES</i> . UNE REPRÉSENTATION SACRÉE ET IMPÉRIALE DU NOUVEAU MONDE	 453
La vision impériale	456
<i>Les villes intégratrices de l'espace américain dans l'histoire et le pouvoir hispanique</i>	456
<i>Les agents de la Couronne : une représentation souveraine</i>	469
<i>« Masse salariale » et fiscalité : une préoccupation vitale</i>	478
Formulation d'un espace sacré : Église américaine et miracles	486
<i>Église américaine : l'affirmation du Patronage royal</i>	486
<i>Miracles : l'affirmation d'un monde chrétien</i>	492
 CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE	 499
CONCLUSION	501
GLOSSAIRE	515
BIBLIOGRAPHIE	519

ANNEXES.....	545
<i>Les Indes occidentales vers 1650.....</i>	547
<i>Localisation des corregidores du royaume de Castille en 1597.....</i>	549
<i>Arbre généalogique des Díez de la Calle.....</i>	550
<i>Arbre généalogique des Fernández de Madrigal.....</i>	551
<i>Le testament de Juan Díez de la Calle (1662).....</i>	552
<i>Inventaire des biens de Juan II Díez de la Calle (1666).....</i>	556
<i>Le testament de Juan Fernández de Madrigal (1632).....</i>	557
<i>Plan des salles du Conseil des Indes.....</i>	561
<i>L'Alcazár royal de Madrid en 1656.....</i>	562
<i>Lettre de D. Cristóbal Millán de Poblete à Juan Díez de la Calle, suivie d'une relation des ministres de la cathédrale de Mexico (1648).....</i>	563
<i>Lettre d'Antonio Nieto de Figueroa à Juan Díez de la Calle (1647).....</i>	568
<i>Lettre d'Andrés Medina Dávila à Juan Díez de la Calle (sans date).....</i>	570
<i>Lettre de Fernando Lobo de Castrillo à Juan Díez de la Calle (1651).....</i>	572
<i>Lettre du docteur Francisco Sarmiento de Mendoza à Juan Díez de la Calle (1651).....</i>	577
<i>Lettre de Andrés Pérez de Ribas à Juan Díez de la Calle (sans date).....</i>	579
<i>Lettre de Montemayor de Cuenca à Juan Díez de la Calle (1654).....</i>	583
<i>La Notitia utraque cum orientis tum occidentis (1552), extrait.....</i>	585
<i>Page de titre manuscrite de la Hierárchia eclesiástica (1647).....</i>	586
<i>Page de titre imprimée du Memorial Informatório... (1645).....</i>	587
<i>Page de titre imprimée de Memorial y Noticias Sacras y Reales del Imperio de las Indias Occidentales (1646).....</i>	588
<i>Page de titre imprimée du Memorial y Compendio breve del libro intitulado Noticias Sacras y Reales... (1648).....</i>	589
<i>Frontispice des Noticias sacras i Reales de los dos Imperios de las Indias Occidentales... (1654).....</i>	590
<i>Page de titre imprimée des Memorial y Resumen breve de Noticias (1654)....</i>	591
<i>Page de titre manuscrite des Noticias Sacras i Reales de los dos Ymperios de las Indias Occidentales (1655-1660).....</i>	592
<i>Recensement et localisation des différents exemplaires des ouvrages de Juan Díez de la Calle.....</i>	593
<i>Questionnaire des Relations géographiques de 1635.....</i>	597
<i>Questionnaire des Relations géographiques de 1648.....</i>	599
<i>Noticias para la Historia Questionnaire élaboré par Juan Díez de la Calle.....</i>	602
<i>Noticias necesarias para escribir con acierto la Historia sacra y real de las Indias.....</i>	604
<i>Rapports, relations et descriptions cités par Juan Díez de la Calle dans le Memorial y Noticias Sacras y Reales (1646) et les deux tomes manuscrits des Noticias Sacras y Reales (1655-1660).....</i>	608
<i>Liste des ouvrages cités par Juan Díez de la Calle.....</i>	615
<i>Monnaies et leurs équivalents d'après la Relación universal et les Noticias (Thomas Calvo).....</i>	621
FIN.....	622

TABLE DES ILLUSTRATIONS, TABLEAUX & GRAPHIQUES

INTRODUCTION

Pages

Tableau 1 : Valeur des métaux précieux américains enregistrés en Espagne (1611-1660).....	37
Tableau 2 : Évaluation de la population de trois pays européens (1600-1650)	38
Tableau 3 : Évaluation de la population indienne au XVI ^e siècle.....	38
Tableau 4 : Fondations urbaines espagnoles de 1492 à 1750	38
Tableau 5 : Manuscrits de la B.N.M. regroupant les papiers de Díez de la Calle.....	51

CHAPITRE 1

Illustration 1 : Signature de Juan Díez de la Calle	73
Illustration 2 : Signature de Juan Díez de la Calle y Madrigal	75
Illustration 3 : Signature de Juan Fernández de Madrigal.....	82
Tableau 1 : Chronologie de la présence des membres de la famille Fernández-Díez dans les deux secrétariats du Conseil des Indes	96
Tableau 2 : Les membres de la famille ayant obtenu un habit d'un ordre militaire.....	98

CHAPITRE 2

Tableau 1 : Les quatre secrétaires du Conseil des Indes après la réforme de 1604	107
Tableau 2 : Le personnel des secrétariats en 1609	107

CHAPITRE 3

Carte 1 : Carte de la résidence habituelle des correspondants de Juan Díez de la Calle	137
Schéma 1 : Le réseau mexicain de Juan Díez de la Calle développé autour de Cristóbal Millán de Poblete	169
Schéma 2 : Le réseau lié à Gil González Dávila et à Díez de la Calle.....	170

CHAPITRE 4

Tableau 1 : Emploi du temps hebdomadaire du Conseil des Indes d'après les Ordonnances de 1636 reprises dans <i>Recopilación</i> de 1680	191
Schéma 1 : Du cheminement de la demande de faveur de Palafox et de la copie de la sentence de résidence nécessaire à la prise de décision (1653).....	217

CHAPITRE 6

Tableau 1 : Les réponses au questionnaire des <i>Relaciones geográficas</i> de 1635	284
Tableau 2 : Les trois versions du questionnaire des <i>Relaciones geográficas</i> de 1648	288
Tableau 3 : Réponses (connues) au questionnaire des <i>Relaciones geográficas</i> de 1648	298
Tableau 4 : Les relations envoyées à Díez de la Calle passées au filtre du questionnaire idéale.	303
Illustration 1 : Détail de la <i>Relación universal</i> de León Pinelo avec les annotations de Juan Díez de Calle à propos du <i>Tribunal de Cuentas</i> de Lima	319
Illustration 2 : Une page de compte des évêques du Nouveau Monde jointe à une lettre sans doute adressée à Gil González Dávila (s.d., n.l.).....	320

CHAPITRE 7

Graphique 1 : Nombre de références bibliographiques par auteur dans le <i>Memorial</i> de 1646.....	332
Graphique 2 : Nombre de renvois par auteur dans les <i>Noticias</i> de 1655-1659	332

Graphique 3 : Répartition des références entre les douze livres des <i>Noticias</i> (cinq auteurs les plus cités)	347
Graphique 4 : Répartition des ouvrages cités par Díez de la Calle concernant une audience en particulier	348
Graphique 5 : Répartition des ouvrages sur les Indes occidentales d'après l' <i>Epitome</i> d'Antonio de León Pinelo (1629)	348
Carte 1 : Répartition géographique des ouvrages spécialisés dans un vice-royaume ou une audience et cités par Juan Díez de la Calle	349
Graphique 6 : Répartition chronologique des ouvrages cités par Díez de la Calle dans son <i>Memorial</i> de 1646 en fonction de la date de publication des ouvrages.....	351
Graphique 7: Répartition chronologique des ouvrages cités par Díez de la Calle dans ses <i>Noticias</i> de 1655-1659 en fonction de la date de publication des ouvrages	352
Graphique 8: Ouvrages cités par Juan Díez de la Calle en fonction des thèmes abordés.....	353
Graphique 9: Ouvrages concernant les Indes occidentales par thèmes d'après l' <i>Epitome</i> de León Pinelo (1629).....	353
Graphique 10 : Répartition des ouvrages religieux cités par Juan Díez de la Calle en fonction de l'appartenance de l'auteur.....	357

CHAPITRE 8

Illustration 1 : Carte de l'île de Santa Cruz remise par le gouverneur de Porto Rico, le 9 juin 1647, après l'expulsion des Anglais.	392
Tableau 1 : Répartition pour chaque livre des <i>Noticias Sacras y Reales</i> des citations des deux atlas	393
Illustration 2 : Frontispice de l'édition latine de la <i>Descripción</i> d'Antonio de Herrera, Amsterdam, 1622	397
Tableau 2 : Correspondances entre les onze audiences et les 38 archidiocèses et diocèses tels que présentés par Díez de la Calle en 1654	424
Tableau 3 : <i>Alcades mayores</i> et <i>corregidores</i> dans les deux vice-royautés selon Díez de la Calle (1646-1659)	428
Tableaux 4 : Distances (en lieues) entre Tolède et les villes américaines fournies par Juan Díez de la Calle (JDC).....	430
Tableau 5 : Les lieux et les distances chez Juan Díez de la Calle (JDC) et Antonio de Herrera	431
Tableau 6 : Données concernant la population indienne dans les <i>Noticias Sacras y Reales</i> (1655-1660).....	438

CHAPITRE 9

Tableau 1 : Le système de défense des Indes occidentales et son coût d'après Juan Díez de la Calle.....	465
Tableau 2 : Différents offices civils des Indes occidentales tels que présentés par Díez de la Calle au roi en 1648.....	473
Tableau 3 : La « masse salariale » d'après León Pinelo et Díez de la Calle.....	479
Tableau 4 : Paroisses, <i>doctrinas</i> et personnel religieux aux Indes Occidentales, selon Díez de la Calle vers 1650	490
Tableau 5 : Manifestations miraculeuses, formes d'expressions et personnages saints dans les <i>Noticias Sacras y Reales</i>	494

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

A.G.I.	Archivo General de Indias (Séville)
A.G.N.	Archivo General de la Nación (Mexico)
A.H.N.	Archivo Histórico Nacional (Madrid)
A.H.P.	Archivo Histórico de Protocolos (Madrid)
<i>Aut.</i>	<i>Diccionario de la lengua castellana</i> ou <i>Diccionario de autoridades</i> , Madrid Francisco del Hierro, 1726-1739, 6 vols.
B.A.E.	Biblioteca de Autores Españoles
B.N.M.	Biblioteca Nacional de Madrid
B.P.R.	Biblioteca del Palacio Real (Madrid)
Coord(s).	Coordonnateur(s)
<i>Cov.</i>	COVARRUBIAS Sebastián de, <i>Tesoro de la Lengua Castellana o Española</i> , Barcelona, Editorial Alta Fulla, 2003 [1611]
Dir(s)	Sous la direction de
Éd(s)	Éditeur(s)
f.	folio
FCE	Fondo de Cultura Económica
H.S.S.	<i>(Annales) Histoire, Sciences sociales</i>
<i>Ibid.</i>	Ibidem
<i>Indif. gen.</i>	Indiferente General
<i>Op. cit.</i>	Opus cité
p.	page
PUF	Presses Universitaires de France
<i>Rec.</i>	<i>Recopilación de leyes de los Reynos de las Indias</i> (1680, Fac-sim. de l'éd. de Madrid, Viuda de J. Ibarra, 1791), Madrid, Centro de los estudios políticos y constitucionales, 1998, 3 vols.

INTRODUCTION

« Maintenant [Seigneur Monde], vous êtes plus paperassier, mais pas pour autant mieux conseillé. »

Antônio Vieira (1608-1697),
Sermão da Sexta-Feira de Quaresma, 1662¹

Le 3 novembre 1647 Juan Díez de la Calle s'était rendu comme chaque jour depuis plus de vingt ans à l'*Alcázar real* de Madrid. Il était rentré par le « patio des cuisines » où était installé le Conseil des Indes depuis 1612, au Nord-Ouest du Palais. Il était passé saluer ses quatre ou cinq collègues du secrétariat de la Nouvelle Espagne qui l'avaient félicité pour sa promotion. Il avait embrassé son beau-frère, Francisco Fernández de Madrigal, qui travaillait dans la pièce adjacente, le secrétariat du Pérou. Bien apprêté, nerveux mais heureux, il attendait maintenant dans l'antichambre des trois salles du Conseil que l'huissier Francisco de Moya ou Juan Gil de Galdenao le fît entrer. Puis, devant certains des hommes les plus réputés du Royaume comme le puissant comte de Castrillo ou don Diego de Saavedra Fajardo, Juan Díez de la Calle prêta serment qu'il userait correctement et fidèlement de son office de premier commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes. Il jurait aussi de garder le secret dans les affaires sensibles².

Depuis deux ans, les choses s'étaient accélérées pour lui. En 1645, il publiait son premier ouvrage le *Memorial informatorio...* qui lui valut une faveur royale dès novembre de la même année. Un an plus tard, il publiait un nouvel opus plus volumineux et mieux présenté, le *Memorial y Noticias Sacras y Reales del Imperio de las Indias Occidentales...* Enfin, en 1647, la disparition de son supérieur hiérarchique, Diego López de Letona, lui permettait d'accéder au faîte du *cursus honorum* d'un officier non diplômé dans le système polysynodique madrilène. Il devenait ainsi le véritable suppléant du secrétaire, disposait de son propre bureau et pouvait espérer obtenir le titre honorifique de secrétaire du roi dans les années à venir. Philippe IV avait exprimé sa satisfaction et constatait l'intelligence, le soin et l'expérience de Díez de la Calle dans les affaires des Indes. Il lui était reconnaissant pour la publication d'un mémoire énumérant tous les ministres du Conseil des Indes ainsi

¹ VIEIRA Antônio, *Sermões*, t.1, São Paulo, Hedra, 2001, p. 307, « *Agora [Senhor Mundo] estaries mais empapelado, mas nem por isso mais bem aconselhado.* »

² A.G.I., Indif. Gen., 436, L.14, f. 28v.-31r., « *Titulo de official mayor de la Secretaría de Nueva España para Juan Díez de la Calle, official segundo que al presente es de ella* »

que de ceux pourvus par la *Cámara de Indias* dans les provinces du Pérou et de Nouvelle Espagne³.

Par ailleurs, le 26 août 1647 les flottes de Nouvelle Espagne et de Terre Ferme étaient arrivées à bon port à Cadix. D'après Díez de la Calle, elles transportaient 1 214 334 pesos de métaux précieux appartenant au roi, ce qui était peu. Depuis 1642 le système de la Route des Indes (*Carrera de Indias*⁴) n'avait pas rencontré de problème majeur⁵. Mais cette somme ne suffirait pas à remplir tous les engagements financiers de la Couronne (surtout dans le domaine militaire) et, le 1^{er} octobre 1647, un décret royal déclara le Trésor en banqueroute et dans l'incapacité de payer ses engagements. Dans ces conditions, le versement des retards de payes des membres du Conseil des Indes restait un problème. Cela contrariait particulièrement le commis qui devait entretenir une famille de sept enfants⁶. Heureusement, la flotte lui apportait deux lettres écrites en mai 1647 : la première d'Antonio Nieto de Figueroa, *alcalde mayor* des mines du Honduras et la seconde de Cristóbal Millán de Poblete, modeste clerc de la cathédrale de Mexico. Cette dernière était accompagnée d'un peu de chocolat aimablement offert par le chantre de la cathédrale, le frère de Cristóbal. Díez de la Calle affectionnait cette douceur venue d'Amérique ; en 1644, il déplorait son prix trop élevé dû au manque d'arrivage⁷. Ses deux correspondants s'adressaient à lui sur un ton plein de révérence. Millán de Poblete le désignait comme « Secrétaire Juan Dias de la Calle mon Seigneur »⁸ (ce qu'il n'était pas) et lui demandait des nouvelles de doña Angela, son épouse. Les deux hommes se plaignaient longuement auprès de leur interlocuteur de la misère dans laquelle ils vivaient. L'un finissait sa lettre en remerciant Díez de la Calle des faveurs qu'il lui avait faites à la cour et l'autre le sollicitait pour obtenir un canonicat à Mexico. Les plis étaient accompagnés d'une description succincte de Tegucigalpa et d'une liste précise des bénéfices de la cathédrale de Mexico avec leurs revenus.

Au-delà des océans, le commis madrilène entretenait de solides relations avec plusieurs agents civils et ecclésiastiques de la Couronne. Il disposait ainsi d'informations actualisées et de première main. D'une part, elles l'aideraient dans ses tâches quotidiennes

³ Cédule royal du 20 novembre 1645 en faveur de Juan Díez de la Calle, publiée dans DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial y Noticias Sacras y reales del Imperio de las Indias Occidentales...*, Madrid, 1646, f.n.n.

⁴ Un glossaire situé p. 515 explique le sens des termes espagnols.

⁵ MORINEAU Michel, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVIe-XVIIe siècles)*, Paris/New York, Maison des Sciences de l'Homme/Cambridge University Press, 1985, p. 106

⁶ A.G.I., Indif. Gen., 766. Proposition de la Cámara du 30 octobre 1649.

⁷ MORINEAU, *op. cit.*, p. 108

⁸ B.N.M., Ms 3048, f. 176, « *Secretº Juan Dias de la Calle mi S[e]ño[r]* ».

au Conseil des Indes. D'autre part, elles lui apporteraient les connaissances nécessaires pour rédiger ses *Noticias Sacras y Reales*, une description administrative des Indes occidentales.

OBJET DE LA RECHERCHE

Un personnage de second rang dans l'administration des Indes occidentales

Cet automne 1647 n'est qu'un épisode dans la vie du commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes, Juan Díez de la Calle. Personnage modeste, petit hidalgo castillan des montagnes de Burgos, il entra dans la prestigieuse institution madrilène grâce à son beau-père, Juan Fernández de Madrigal, premier commis dudit secrétariat. Il y passa l'intégralité de sa carrière professionnelle et les deux tiers de son existence de 1624 à 1662. Pendant ces 38 ans, il réunit, conserva et examina un vaste et hétérogène corpus documentaire dans le but de rédiger des mémoires sur l'organisation administrative et ecclésiastique des territoires américains et philippins sous l'autorité du Conseil des Indes.

Ce Conseil était composé d'un président et de huit à douze membres. Il était chargé du suprême contrôle administratif, judiciaire et ecclésiastique des Indes occidentales. À la fois cour suprême de justice, organisme consultatif et exécutif des décisions royales, notamment dans le domaine du Patronage royal, le Conseil des Indes était l'institution par laquelle la Couronne exerçait son pouvoir sur ses possessions américaines. Pour maintenir cette autorité à plusieurs milliers de kilomètres de distance et à plusieurs mois de voyage, le Conseil générait, expédiait et recevait une formidable quantité de papiers.

Le labeur quotidien et la longévité de Juan Díez de la Calle au même poste lui avaient permis de devenir maître dans l'art du « maniement des papiers » (*manejo de papeles*). Il connaissait parfaitement les cédulaires, les différents actes et formulaires utilisés par le Conseil, les modes de réception et d'expédition du courrier. Il était littéralement entouré de papiers et était capable d'y retrouver une information nécessaire au secrétaire pour faire avancer un dossier. Il représentait une sorte de mémoire vivante de cette officine du palais royal de Philippe IV. Parallèlement, Díez de la Calle recueillit une bonne partie des informations à l'origine de ses ouvrages dans ces flux de lettres, de rapports, de cédules, de relations, etc. qui liaient Madrid à tous ses territoires lointains.

Les tâches du *manejo de papeles* étaient réservées à une classe subalterne de l'administration. Un groupe de quelques « gratte-papiers » se plaçaient sous les ordres d'un secrétaire. Depuis le règne de Philippe II, le « *rey papelero* », leur nombre augmentait proportionnellement aux compétences du Conseil et de l'administration *indiana* (c'est-à-dire se situant aux Indes occidentales). Les décisions importantes dans les domaines du gouvernement, de la justice, des finances, de la guerre et de la religion étaient dévolues aux diplômés des universités : les *letrados*. Ces derniers étaient conseillers, *fiscales* (procureurs), *relatores* (rapporteurs) ou magistrats des cours de justice (*audiencias*). Leur place dans le gouvernement et la société espagnole des XVI^e et XVII^e siècles a été étudiée de près par les historiens. Néanmoins, l'univers des *infra-letrados* auquel appartenait Juan Díez de la Calle reste flou. Ceci s'explique principalement par leur faible place dans la documentation, signe de leur modeste intervention dans les processus de prise de décisions. Leur formation, dispensée sur le tas par les aînés, consistait à intégrer les gestes du *manejo de papeles*. Personnages très effacés, tâcherons administratifs, les commis ou *infra-letrados* émergent rarement dans le foisonnement des hommes de pouvoir de la Monarchie catholique. Pourtant la figure de Juan Díez de la Calle attire l'attention.

Il publia quatre ouvrages relatifs aux Indes occidentales. Deux sont de véritables monographies et deux sont de brèves suppliques au monarque et au président du Conseil des Indes. Le premier, datant de 1645, est la transcription imprimée d'un document administratif facilitant les tâches relatives aux compétences de nomination aux postes civils et ecclésiastiques aux Indes occidentales. Il s'agissait d'une liste des charges pourvues par le roi après consultation du Conseil des Indes. L'auteur avait pris soin de la diviser en quatre grands domaines et en circonscriptions administratives : gouvernement et justice, finances, militaire et ecclésiastique. Elle couvrait le vice-royaume de Nouvelle Espagne et celui du Pérou ainsi que les institutions métropolitaines de Madrid (le Conseil des Indes) et de Séville (la *Casa de Contratación*).

Cette énumération arrivait à point pour faciliter le travail de la *Cámara de Indias*. Cette institution appartenait au Conseil des Indes et avait été réactivée en 1644 après une mise en sommeil d'une trentaine d'années. Elle avait pour mission de proposer trois noms au monarque lorsqu'un poste était à pourvoir. Díez de la Calle offrait un répertoire à jour de ces postes : le faible nombre d'impressions témoigne de la portée limitée du *Memorial informatorio* du commis. De cinquante à cent exemplaires avaient été distribuée aux membres du Conseil des Indes.

La seconde monographie publiée en 1646 reprenait cette liste mais étendait l'énumération aux charges pourvues par le vice-roi de Nouvelle Espagne, les présidents des audiences et les principaux offices municipaux. Elle atteignait un degré élevé de précision mais elle ne portait que sur le vice-royaume de Nouvelle Espagne dont Díez de la Calle était un spécialiste. De plus, elle s'étoffait en proposant aux lecteurs des informations historiques, des notices biographiques sur les évêques et des données sur les ressources. En somme, le *Memorial* de 1646 s'apparentait à une description du vice-royaume de Nouvelle Espagne avec une forte coloration administrative.

En 1648 puis en 1654, le commis imprima deux nouveaux documents de quelques folios cette fois-ci. Celui de 1648 présentait au monarque son projet des *Noticias Sacras y Reales*. Il insistait sur l'importance de publier son ouvrage en énumérant une série d'une trentaine de miracles et l'énoncé des différentes formes de manifestation du pouvoir royal en Amérique (Patronage royal, villes, institutions, officiers, etc.). En 1654, il se tournait vers le président du Conseil des Indes pour faire aboutir son projet éditorial. En effet, le commis tenait prêt un manuscrit rédigé tout au long des années 1650, de deux longs volumes concernant la Nouvelle Espagne et le Pérou. Il reprenait en grande partie le *Memorial* de 1646 en ajoutant davantage d'informations historiques, géographiques et économiques et, surtout, il étendait sa description au vice-royaume du Pérou. Le dernier et douzième livre des *Noticias Sacras y Reales* regroupait une série de mémoires sur des points de science administrative (la procédure de nomination au Conseil des Indes par exemple) et des cédules royales.

Grâce à sa position au secrétariat de Nouvelle Espagne et à ses publications, Juan Díez de la Calle était devenu une figure connue du Conseil des Indes. Bien qu'il se situât à un rang socioprofessionnel subalterne, le commis n'était pas complètement étranger aux « experts des Indes », les Antonio León Pinelo, Juan de Solórzano Pereira, Gil González Dávila ou Juan de Palafox y Mendoza. En effet, la correspondance qui nous est restée témoigne des liens qu'il avait su tisser avec certains de ces personnages importants ; on compte en effet des évêques ou des *oidores* dans ses amis ou connaissances. Il obtint de certains d'entre eux des descriptions pour compléter son œuvre. Par exemple, le fameux évêque de Puebla, Juan de Palafox y Mendoza, lui adressa personnellement une description de son diocèse. En outre, il appartenait à l'entourage qui assista le chroniqueur officiel Gil González Dávila dans sa mission de rédiger une histoire ecclésiastique des Indes. Enfin, ses *Noticias Sacras y Reales* s'inspiraient largement de différents projets du polygraphe américaniste et *relator* du Conseil des Indes, Antonio de León Pinelo.

Les problématiques

Notre propos est de réaliser une biographie de Juan Díez de la Calle. Ce personnage a de quoi surprendre. Alors que la figure du *letrado* s'impose dans le paysage historiographique de l'élite hispanique moderne, ce simple commis réussit à s'immiscer dans le petit monde des experts des Indes occidentales. Tout d'abord, la biographie d'un tel personnage, nous conduit à rendre compte de cette petite bourgeoisie castillane qui peuple les officines de l'administration royale en essor. On constate sans surprise que la famille est l'institution reine de ce monde : elle sert d'intégrateur et de régulateur sociaux, et même de formation professionnelle. La Couronne favorise et encourage les pratiques d'endogamie et de reproduction professionnelle. Ainsi, la destinée individuelle de Juan Díez de la Calle s'enracine parfaitement dans le contexte social de l'Espagne du Siècle d'Or. Cependant, elle relève par d'autres aspects de « l'exceptionnel normal » sans aller jusqu'aux « situations-limites de crise » de la *micro-storia*⁹. Sans appuis importants, sans richesses ni noblesse clairement affirmées, sans diplôme universitaire, le commis était voué à se fondre dans la masse du personnel subalterne des conseils madrilènes.

C'était sans compter l'imbrication entre politique et société et la configuration planétaire de la Monarchie hispanique. À l'instar d'autres espaces politiques à l'époque moderne, l'empire ibérique repose sur des réseaux de loyauté monarchique en partie fondés sur le clientélisme¹⁰. Des personnages intermédiaires jouent alors le rôle de courroie de transmission entre les hautes autorités centralisées et les représentants locaux. Pour maintenir les liens de pouvoir entre les territoires éloignés, il existe une « relation transatlantique de permanente interaction et d'échange »¹¹. Il conviendra d'établir dans quelle mesure l'univers social et l'œuvre de Díez de la Calle s'intègrent dans cette collaboration transatlantique des élites administratives. En quoi Juan Díez de la Calle apparaît-il comme un intermédiaire ? Quel bénéfice la monarchie en retire-t-elle ?

Ensuite, l'œuvre de Díez de la Calle nous ouvre la porte des pratiques du Conseil des Indes. Avec le commis, nous n'entrons pas par le splendide frontispice baroque de la *Política Indiana* de l'illustre Juan Solórzano Pereira. Ses ouvrages sont le reflet des modes d'acquisition de l'information au cœur du Conseil des Indes, dans les secrétariats, non pas

⁹ DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, p. 279

¹⁰ FEROS Antonio, « Clientelismo y poder monárquico en la España de los siglos XVI y XVII », in *Relaciones* 73, 1998, vol.XIX. p.16-49.

¹¹ MAZÍN Óscar, *Una ventana al mundo hispánico. Ensayo bibliográfico*, México D.F., El Colegio de México, 2006, p. 53

là où sont décidées les grandes orientations ou sont tranchés les litiges, mais bien où l'on reçoit, prépare et élabore le matériau qui était soumis en dernier ressort aux conseillers. Les deux mondes ne sont pas étanches mais les ouvrages des grands experts s'écartent souvent de ces pratiques et renvoient à des manières érudites et extraordinaires : Antonio de León Pinelo est le paradigme de cette ambivalence. Il est capable, d'une part, de dissenter à partir des auteurs antiques pour savoir si le chocolat est immoral et, d'autre part, de rédiger en deux jours un rapport sur le partage des compétences entre le Conseil des Indes, la *Cámara* et la *Junta de Guerra de Indias*. Le travail du commis, *a priori* terre à terre, permet de nous interroger : Quels sont les préoccupations des administrateurs au milieu du XVII^e siècle ? De quelles façons réussissent-ils ou non à s'informer ? Comment élaborent-ils leurs propres outils, au-delà des injonctions formelles de la Couronne ? Quelle est la part des initiatives personnelles par rapport aux entreprises royales ? Quel rôle les réseaux socioprofessionnels jouent-ils dans la collecte d'informations ? Quelle place est accordée aux monographies et aux ouvrages imprimés dans les connaissances disponibles au Conseil des Indes ?

Toutes ces questions s'inscrivent dans un contexte politique et idéologique clairement défini qui conditionne profondément les modes de représentations. À ce titre, Juan Díez de la Calle nous permet d'accéder à « l'univers mental »¹² qui prévaut au sein de son institution et plus largement chez les fidèles serviteurs de la Monarchie catholique. Répétons-le, le commis n'est pas un érudit, ni un savant capable de proposer de nouveaux modèles idéologiques. À l'instar des auteurs ibériques, il se fait le thuriféraire de la Monarchie hispano-catholique et diffuse (parfois naïvement) un discours providentialiste et impérialiste¹³. Son discours devient inédit lorsqu'il affirme que les Indes occidentales constituent la pièce maîtresse de l'idéologie et du plan divin échafaudé en faveur de la Monarchie. Ses tâches quotidiennes qui le mettent en contact avec des hommes des Philippines, du Chili ou des périlleuses frontières septentrionales de la Nouvelle Espagne alimentent ses convictions, tout comme les récits de miracles et de prodiges qu'il reçoit. Par ailleurs, dans un contexte international très difficile, les possessions américaines apparaissent comme un espace relativement bien maîtrisé où règne encore la *pax hispanica*.

¹² DOSSE, *op.cit.*, p. 237

¹³ CARRASCO Raphaël & MILHOU Alain (coords.), *La « Monarchie Catholique » de Philippe II et les Espagnols*, Paris, Éditions du Temps, 1998, p. 8

Enfin, la vie et l'œuvre de Juan Díez de la Calle nous donnent une *représentation* inédite de l'espace *indiano*. Dans le cadre de la Monarchie catholique, « représenter » n'est pas un moindre mot. La structure même de celle-ci repose sur cette idée, qui signifie dans le *Tesoro de la lengua castellana* (1611) : « Nous rendre présent une chose avec des mots ou des figures qui s'établissent dans notre imagination (...). Représenter, c'est enfermer en soi autrui, comme si c'était lui-même, pour le substituer dans toutes ses actions et tous ses droits (...) »¹⁴. Dès le XIII^e siècle, ce dernier sens est admis en français dans un contexte administratif et juridique, pour « être mandaté officiellement ou légalement pour exercer les droits et défendre les intérêts d'un pays »¹⁵. À cause des distances, la question de la représentation du pouvoir posa un véritable problème dans un monde où la légitimité politique reposait principalement sur la figure du roi¹⁶. Les procédés de représentation étaient multiples et intrinsèques au système : le roi disposait de représentants et les autorités locales envoyaient à la cour des *procuradores* pour défendre leurs intérêts ; l'image du « roi-distant » se matérialisait dans les cérémonies, les portraits, etc.¹⁷ En effet, la société de cour à laquelle appartient Díez de la Calle est un lieu de représentation par excellence comme l'a souligné Norbert Elias, c'est-à-dire un lieu d'exercice du pouvoir et de sa mise en scène, fondée sur des rituels et des cérémonies¹⁸.

Un jeu de miroir s'applique au problème de la représentation. En effet, le roi et ses ministres madrilènes devaient se représenter l'espace-distant dont ils avaient la charge. Il faut tenter de comprendre pourquoi, comment et à quoi sert cette représentation. Elle est une construction sociale, culturelle et politique et tend à faire exister un espace réel en tant que tel¹⁹ : les Indes occidentales et l'empire ibérique. Dans notre cas, Juan Díez de la Calle n'a jamais foulé le sol américain, encore moins le philippin, pourtant il fournit une description détaillée de ces territoires : il s'agit bien d'une représentation, et non d'une perception liée à l'expérience immédiate d'une situation. Ce n'était pas la première fois

¹⁴ Cov., article *representar* : « Hazernos presente alguna cosa con palabras o figuras que se fixan en nuestra imaginación (...). Representar es encerra en si la persona de otro, como si fuera el mesmo, para sucederle en todas sus acciones y derechos. »

¹⁵ REY Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2006

¹⁶ La comédie de Lope de Vega *Le meilleur alcalde est le roi* (1635) est à ce titre exemplaire. Elle conforte l'autorité royale contre celle des hobereaux locaux. Seulement, pour rétablir son pouvoir, le roi doit se rendre en personne sur ses terres car sa lettre n'a pas eu d'effet sur le potentat malveillant.

¹⁷ MAZÍN Óscar, *Gestores de la Real Justicia. Procuradores y agentes de las catedrales hispanas nuevas en la corte de Madrid. I. El ciclo de México :1568-1640*, México D.F., El Colegio de México, 2007 ; CALVO Thomas, « El Rey y sus Indias : ausencia, distancia y presencia (siglos XVI-XVIII) », en Oscar Mazín (éd.), *México y el mundo hispánico*, Zamora, El colegio de Michoacán, 2000, vol. 2, p. 427-483.

¹⁸ ANHEIM Étienne, « Les sociétés de cour », in BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 702

¹⁹ LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p.792-793

puisque la plupart des auteurs européens traitant de ces questions n'avaient qu'un contact indirect avec les réalités américaines, tout comme beaucoup des collègues, des supérieurs et le roi lui-même. Où se situent les spécificités dans l'approche de Díez de la Calle ?

Au XVII^e siècle, on assiste à une série de tournants, notamment dans les « mentalités administratives ». Or le commis propose une représentation liée à des pratiques quotidiennes de « maniement des papiers ». Dans le *Tesoro*, l'administration apparaît bien avec le sens actuel mais centré autour de la « charge », c'est-à-dire du poste que détient une personne, le « ministre »²⁰. Le sens de « gestion des affaires publiques », dérivé du latin, est attesté au XIV^e siècle mais c'est avec la Révolution Française qu'« administration » prend son sens moderne, « ensemble des personnes, des services qui administrent les affaires publiques. »²¹ L'apparition de ce sens est concomitante de celle de bureaucratie créée en France au XVIII^e siècle par l'économiste Gournay pour désigner et dénoncer le pouvoir politique des bureaux²². Le succès de ce mot est lié à celui de « fonctionnaire » employé par Turgot en 1770. Ces expressions sont liées au phénomène qu'il désigne et systématisées par Max Weber : « la domination légale à direction administrative bureaucratique »²³ du XIX^e siècle.

En Espagne, ces expressions sont tardivement employées. Encore en 1803, le dictionnaire de l'Académie royale espagnole peine à passer au sens figuré du mot « administration » qui est « la maison ou l'officine où l'administrateur ou ses assistants exercent leur emploi. » *Burocracia* n'apparaît qu'en 1899 dans le dictionnaire de l'Académie espagnole pour dénoncer « l'influence excessive des employés publics dans les affaires d'État ». Ces termes sont donc impropres pour le XVII^e siècle. À cette époque « la domination traditionnelle » fondée sur le caractère sacré des dispositions et le pouvoir des chefs subit un lent processus de transformation. L'office détenu par un individu identifié et désigné par le monarque se fond progressivement dans l'officine ; le secrétaire cède du terrain au secrétariat²⁴. Dans le *Tesoro*, « *oficio* » n'a aucune connotation administrative, c'est « vulgairement l'occupation que chacun a en fonction de son état. » Et « *oficina* » désigne « le lieu où l'on travaille ». Enfin, le terme qui désigne à l'époque moderne ses activités de pouvoirs dévolues à un personnel est « gouvernement ». D'après le *Tesoro*,

²⁰ Cov., article *administrar*.

²¹ REY, *op. cit.*

²² *Ibid.*

²³ WEBER Max, *Économie et société/1 Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995, p. 290-301

²⁴ BRAVO LIRA Bernardino, « Oficio y oficina, dos etapas en las historia del Estado indiano », *Revista Chilena de Historia del Derecho*, n°8, 1981, p. 73-92

« *governar* » signifie « régir, diriger et administrer la république »²⁵. Cette faculté tire sa légitimité de la prééminence à administrer la justice, pouvoir régalien par excellence. Covarrubias décline un sens plus précis dans le cadre qui nous intéresse : « Dans les conseils, il y a des affaires de justice, de grâce et de gouvernement ; et celles-ci concernent toute la république et sont très importantes (...) »²⁶. Ainsi, au XVII^e siècle, gouvernement et officines ne forment qu'un. Cela ne veut pas dire que cette structure, de surcroît en pleine évolution, ne réponde pas à certaines caractéristiques de la définition de bureaucratie de Max Weber. Quels sont précisément ces processus de transformation des modes de gouvernement au Conseil des Indes et dans la Monarchie catholique ? Quelles sont les résistances et les persistances ? Comment tout cela influence-t-il les représentations et la gestion des espaces impériaux ?

Le contexte politique et culturel livre d'autres caractéristiques. Dans le cadre de l'empire ibérique, la période 1570-1660 correspond à la seconde étape du « développement scientifique » dans les territoires colonisés selon la théorie de George Basala, c'est-à-dire « une phase de développement des relais locaux et d'une science locale autour d'institutions et d'individus fortement liés aux métropoles européennes »²⁷. La première phase constitue l'exploration des nouveaux territoires et la troisième phase, une autonomisation et un affranchissement des affaires locales par rapport à la métropole. La seconde période est sans doute moins spectaculaire que celle des premières descriptions du Nouveau Monde. De même la nouvelle ère politique qui commence dans les années 1570 avec l'arrêt officiel de la *Conquista* et l'élaboration d'un corpus juridique précis réglementant l'implantation ibérique met fin à l'épopée des *conquistadores*. Ainsi, le XVII^e siècle est le temps des bilans et des compilations : la grande entreprise du Conseil des Indes consista à rédiger et publier la *Recopilación de las leyes de Indias*. Les *Teatros eclesiásticos de Indias* commandés par Philippe IV aux chroniqueurs des Indes dressent la biographie des prélats *indianos* depuis la Découverte. Le XVII^e siècle est également celui de la « conservation » : alors que les territoires de l'empire s'étiolent, les auteurs recensent et énumèrent les possessions de la Monarchie. La connaissance sert à circonscrire

²⁵ Cov., « *se dize gobernar, por regir, encaminar y administrar, o la república o personas y negocios particulares, su cas y su personal.* »

²⁶ *Ibid.*, « *En los Consejos ay negocios, de justicia, de gracia y de gobierno ; y éstos tocan a toda la república y son de gran consideración (...)* ».

²⁷ DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dirs.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 14

l'ampleur du pouvoir, à mesurer sa portée et à tenter par tous les moyens de le conserver. Par différents moyens rhétoriques, elle tend vers des logiques impérialistes.

Reste la question de l'espace. En français, le mot est un emprunt du XII^e siècle au latin *spatium* désignant l'arène, un espace libre ou l'intervalle entre des objets. L'espace n'a pas le sens d'étendue homogène et continue, il n'est pas un concept abstrait et au XIV^e siècle il signifie « distance, intervalle ». Dans la société féodale, le *lieu* prime, c'est-à-dire l'emplacement et ce qu'il contient²⁸. En 1606, le *Trésor de la Langue française* maintient cette définition : « Espace, m. et f. penac. Est intervalle de temps et lieu entre deux extremittez, soit en long soit en large, quant au lieu. » Le *Tesoro de la lengua castellana* ne dit ni plus ni moins. C'est Descartes (1647) qui en fait un terme scientifique avec la « valeur de milieu dans lequel ont lieu les phénomènes observés »²⁹. Le *Dictionnaire de Furetière* (1690) évoque ce sens mathématique :

ESPACE, se dit en particulier d'un lieu déterminé, étendu depuis un point jusqu'à un autre, soit qu'il soit plein, soit qu'il soit vuide. L'espace corporel est celui qui est occupé effectivement par un corps. Espace purement local est l'intervalle qui est entre les trois dimensions, longueur, largeur & profondeur, quand même le corps que nous concevons qui l'occupe seroit détruit, & qu'il seroit entierement vuide.

Le *Diccionario de Autoridades* (1732) est encore loin de donner une définition aussi précise : « capacité, largeur, longitude ou latitude d'un terrain, lieu, site ou champ. »³⁰ Dans les rapports entre espace, représentation et politique, le champ d'expérience issu du Moyen-Âge est particulièrement affirmé chez les responsables du XVII^e siècle : « Il se peut surtout qu'en matière de frontière, d'espace et de territoire, une immense nappe de temps soit décelable du XIII^e au XVII^e, voire au XVIII^e siècle, qu'une sorte de Moyen-âge territorial s'avance très avant dans les Temps Modernes. »³¹

Les persistances et les évolutions dans les modes de gouvernement s'accompagnent de changements dans les outils de la pratique administrative qui conditionnent les représentations de l'espace : cartes, listes, descriptions, etc. Comment le Conseil des Indes intègre-t-il ces nouveaux modes de gouvernement ? Quelle place les représentations anciennes conservent-elles ? Comme Daniel Nordman, il conviendra de s'interroger sur le

²⁸ BASCHET Jérôme, « La structuration spatiale de la société féodale », *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Aubier, 2004, p. 319-353

²⁹ REY, *op. cit.*

³⁰ *Aut.*, « *Capacidad, anchura, longitud o latitud de terreno, lugar, sitio, u campo* »

³¹ NORDMAN Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Gallimard, 1998, p. 17

passage de l'espace au territoire, c'est-à-dire le processus de territorialisation de l'espace. Le territoire est directement l'objet d'une appropriation, de l'exercice d'un pouvoir sous quelque forme que ce soit, il est borné ou délimité et il est nommé³². Dans quelle mesure les *Noticias Sacras y Reales* développent-elles ces propriétés à propos des Indes occidentales ? Quel niveau de connaissances est atteint ? La représentation est-elle homogène ? Quels aspects du territoire sont mis en avant ?

Toutes ces questions qu'appellent la vie et l'œuvre d'un simple commis du Conseil des Indes renvoient à une plus vaste problématique : Comment une entité politique disposant d'un territoire étendu et éclaté, avec des moyens techniques et humains limités réussit-elle à maintenir son autorité pendant plusieurs siècles ?

LE CADRE DE L'ÉTUDE

Le cadre politique

Monarchie ou empire ?

Dans la *Política española* (1619), le bénédictin Juan de Salazar explique une conception répandue du pouvoir du monarque hispanique :

« À juste titre la monarchie désigne la domination et la supériorité que l'Espagne détient actuellement sur tant de royaumes, de provinces très diverses, très étendues et de riches États ou seigneuries. (...) [Monarchie] dans le sens employé par l'usage commun signifie que le monarque est le plus grand des rois, et que la monarchie est l'empire et la seigneurie presque totale du monde. (...) [L'Espagne] dont la monarchie et la grandeur consistent dans l'innombrable, pour ne pas dire l'infinie multitude de royaumes, seigneuries, provinces et divers états qu'elle possède dans les quatre parties du monde, est le plus grand empire connu depuis la création jusqu'à nos jours. »³³

Charles I^{er} de Castille quand il fut élu empereur du Saint Empire Romain Germanique devint le souverain d'une « monarchie composite ». La Castille faisait partie d'un ensemble de royaumes et de territoires comprenant notamment la couronne d'Aragon,

³² *Ibid.*, p. 516-517

³³ CARRASCO & MILHOU (coords.), *op. cit.*, p. 8, « *con razón se llama monarquía el dominio y superioridad que tiene al presente España sobre tantos reinos, provincias tan diversas y tan amplios y ricos estados u señoríos. (...) en el significado que ya el uso común le ha recibido, entendiendo por monarca el mayor de los reyes, y por monarquía el casi total Imperio y señorío del mundo. (...) [España] cuya monarquía y grandeza consiste en la innumerable, por no decir infinita multitud de reinos, señoríos, provincias y varios estados que tiene en las cuatro partidas del mundo, siendo el mayor imperio que desde la creación del mismo hasta nuestros tiempos se ha conocido.* »

la Bourgogne, les Pays-Bas et les possessions d'Italie. Charles Quint, en abdiquant en 1556, transmet à Philippe II une part importante de son héritage territorial, mais le titre impérial passa à Ferdinand (le frère de Charles)³⁴. Le règne de l'empereur avait mis en exergue la forte contrainte imposée par cette disposition territoriale et politique : « comment diriger simultanément plusieurs États, alors que le principe monarchique exige une relation directe entre le roi et ses sujets ? »³⁵

Comment désignait-on cet ensemble et quelle était sa nature juridique et politique ? L'usage officiel exclut la désignation de « roi d'Espagne » ou même de « roi des Espagnes ». Le terme Espagne, hérité des périodes romaine et wisigothique (*Hispania*) existait. Cependant, il correspondait davantage à la lente affirmation de la conscience d'un espace historique commun autour de diverses expressions et manifestations comme la « nation espagnole »³⁶. Tout comme les autres monarchies, la dénomination officielle correspondait à la longue titulature dont l'énoncé complet souligne de façon hyperbolique la grandeur et la pluralité des possessions³⁷. Les foisonnants blasons de Charles Quint puis de Philippe II provoquent le même effet.

Les souverains sont également désignés par leur titre de « Roi Catholique », concédé par le pape Alexandre VI à Isabelle et Ferdinand le 19 décembre 1496. Ces derniers et leur progéniture pouvaient rivaliser en honneur et en réputation avec les Rois Très Chrétiens de France. Les Rois Catholiques obtinrent également d'Alexandre VI le Patronage royal de l'Église du royaume de Grenade fraîchement conquis et la reconnaissance de la possession du Nouveau Monde³⁸. Il était donc devenu naturel de qualifier l'ensemble des possessions de ces rois, comme la « monarchie catholique ». D'une part, ce titre renvoyait dans son étymologie à l'universel. Avec « la dilatation planétaire des espaces européens »³⁹, la « monarchie catholique » devenait une sorte de devise précurseur du

³⁴ ELLIOTT John H., *Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006, p. 192

³⁵ SALLMANN Jean-Michel, *Charles Quint*, Paris, Payot & Rivages, 2004, p. 127

³⁶ ÁLVAREZ JUNCO José, « Catolicismo y españolismo en el Antiguo Régimen », *Mater Dolorosa. La Idea de España en el siglo XIX*, Madrid, 2001, p. 305-342

³⁷ COSANDEY Fanny et POUTRIN Isabelle, *Monarchies espagnole et française. 1550-1714*, Neuilly, Atlande, 2001, p. 113, Philippe II « Roi de Castille, de Léon, d'Aragon des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Séville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaén, des Algarves, d'Algésiras, de Gibraltar, des îles Canaries, des Indes orientales et occidentales, îles et terre ferme de la mer Océane, archiduc d'Austriche, duc de Bourgogne, de Brabant et de Milan, comte de Habsbourg, de Flandres, de Tyrol, de Barcelone, seigneur de Biscaye, et de Molina, etc. »

³⁸ DANDELET Thomas J., *La Roma española (1500-1700)*, Barcelone, Crítica, 2002, p. 47

³⁹ GRUZINSKI Serge, « Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres "connected histories" », in *Annales. H.S.S.*, 56e année, N. 1, 2001. p. 92-94

« plus ultra » de Charles Quint. D'autre part, face à l'apparition et à l'affirmation du protestantisme, elle incarnait la défense de l'Église, du catholicisme et de la *vraie foi*⁴⁰.

Juan de Salazar en s'efforçant de rendre synonyme « Empire » et monarchie, s'inscrivait dans le champ d'expérience politique de la Monarchie catholique et dans une campagne de propagande. Premièrement, pendant le haut Moyen-âge l'influence byzantine sur les conceptions politiques des rois chrétiens hispaniques et des émirs omeyyades de Cordoue conduisit à l'adoption du titre de *basileus* et du décorum byzantin. Le souvenir des Wisigoths, la *Reconquista* comme volonté d'asseoir l'*imperium* des rois de Castille et Léon sur la péninsule ibérique ainsi que les vellétés d'Alphonse X (1252-1284) de se faire couronner empereur et roi des Romains, maintinrent l'idée impériale bien vivante⁴¹. Deuxièmement, l'Empire de Charles Quint avait suscité chez ses sujets un engouement fruit de plusieurs traditions⁴². Au Moyen-Âge puis à la Renaissance, l'Empire romain irriguait toujours la pensée politique et Rome continua d'alimenter les revendications pontificales de *dominium mundi*⁴³. De Frédéric II à Cortés en passant par Dante, l'élite pouvait espérer hériter de l'empire romain grâce à la fiction de la *translatio imperii*. Pour les plus fervents, l'Empereur étendrait son pouvoir sur le monde entier suivant les plans de la Providence. Les thèses messianiques et eschatologiques avaient fleuri du Moyen-âge jusqu'au XVI^e siècle : un roi sauveur, un Empereur des derniers temps devait gouverner la Chrétienté pendant le royaume de mille ans précédant le Jugement dernier. Les Humanistes, Érasme le premier, espéraient un prince capable d'instaurer une paix universelle. Cette conjonction de traditions et d'attentes se cristallisa dans les années 1520 autour de Charles Quint. Avec la Réforme, cet espoir fut en partie déçu mais l'idée impériale, à défaut du titre, fut transmise à Philippe II.

Le Nouveau Monde joua un rôle important dans l'affirmation impériale de la Monarchie catholique. Plusieurs propositions furent évoquées pour enrichir le titre de Philippe afin d'accroître sa réputation et de précéder ses rivaux européens. En 1564, on suggéra de l'appeler Empereur des Indes ou du Nouveau Monde. Il s'agissait de reprendre l'idée formulée par Hernán Cortés (1485-1547), d'une *translatio imperii* de l'empire aztèque à Charles Quint. Le chroniqueur Gonzalo Fernández de Oviedo (1478-1557) avait

⁴⁰ ÁLVAREZ JUNCO, *op. cit.*, p. 313-314

⁴¹ MAZÍN, *op. cit.*, 2006, p. 47

⁴² SALLMANN, *op. cit.*, p. 224-239

⁴³ DELIVRÉ Fabrice, « L'universalisme romain », in BOUCHERON (dir.), *op. cit.*, p. 732

également parlé d'un « empire occidental des Indes »⁴⁴. Au XVII^e siècle, Juan Díez de la Calle, en incluant dans le titre de ces ouvrages l'expression « les deux empires de la Nouvelle-Espagne et du Pérou », renvoie à ces tentatives mais aussi à la division de l'Empire romain. Ces dénominations n'accédèrent jamais à un statut officiel ; le Saint Empire romain germanique, entre les mains des Habsbourgs d'Autriche, était exclusif. Il n'en reste pas moins que la propagande espagnole ne cessa de s'en emparer.

Monarchie composite et Indes occidentales

À partir des théories développées par l'éminent juriste du Conseil des Indes, Juan de Solórzano Pereira, John Elliott propose de définir le régime politique de la « multinationale » Habsbourg comme une « monarchie composite »⁴⁵. Cette idée résulte de la façon dont Charles Quint puis Philippe II intégrèrent progressivement les entités territoriales et politiques à la Monarchie catholique suivant deux statuts. Le premier, intitulé *aeque principater*, consistait à laisser aux royaumes soumis une sorte d'autonomie leur permettant de garder leurs lois et leurs coutumes. Il s'agissait principalement d'éviter un affrontement direct avec les élites des nouvelles provinces. La seconde catégorie était juridiquement incorporée à la Couronne de Castille en qualité de territoire conquis. Les découvertes du Nouveau Monde rentraient dans cette seconde catégorie comme le prévoit très tôt la bulle papale d'Alexandre VI (1493). Charles Quint régla définitivement leur statut juridique dans une cédule royale du 14 septembre 1519 : « Par donation du Saint Siège Apostolique et d'autres titres justes et légitimes, nous sommes Seigneur des Indes Occidentales, Iles et Terre Ferme de la Mer Océane, et elles sont incorporées à notre Couronne royale de Castille »⁴⁶. Cela détermina fortement les relations et les institutions qui furent mises en place en Amérique. Le souverain de Castille revendiquait « un pouvoir royal absolu », c'est-à-dire une importante marge de manœuvre pour exercer son autorité, le refus de l'installation du féodalisme et une faible prise des contrepouvoirs locaux (comme les Cortés). De plus, la Couronne pouvait prétendre à l'affirmation de ses « *regalia* » : la propriété du sol et de ses richesses, le pourvoi des offices publics et le Patronage royal ecclésiastique⁴⁷.

⁴⁴ ELLIOTT, *op. cit.*, 2006, p. 192

⁴⁵ ELLIOTT, « Una Europa de Monarquías compuestas », *España en Europa. Estudios de historia comparada*, Valencia, Universitat de València, 2002, p. 65-91

⁴⁶ Cité dans ELLIOTT, *op. cit.*, 2006, p. 194, « *Por donación de la Santa Sede Apostólica y otros justos y legítimos títulos, somos Señor de las Indias Occidentales, Islas, y Tierra firme del Mar Océano, y están incorporados en Nuestra Real corona de Castilla* ».

⁴⁷ OTS CAPDEQUÍ J.M., *El Estado español en las Indias*, México, F.C.E., 1993 [1941], 8^e éd., p. 34

La mise en place d'un « État moderne » dans la péninsule vers 1500 s'étendit logiquement de l'autre côté de l'Atlantique : les *letrados* étaient des agents mobiles capables de représenter partout le roi⁴⁸. En 1503, la *Casa de la Contratación* installée à Séville fut chargée de coordonner les liaisons commerciales avec le Nouveau Monde et de collecter les rentrées fiscales. En 1524, le Conseil des Indes fut officiellement installé et organisé. Aux Indes, l'administration fut calquée sur le modèle castillan. Quatre échelons de pouvoir irriguaient l'espace colonial : au sommet les vice-rois, au niveau régional les audiences, à l'échelle provinciale les *alcaldes mayores* ou *corregidores* et au plan local les municipalités. Le réseau des audiences était plus dense qu'en Espagne et leur pouvoir effectif supérieur. Le Roi catholique était également maître de l'Église américaine, il avait obtenu du pape le Patronage royal, c'est-à-dire les dîmes et le pouvoir de nomination aux charges ecclésiastiques. Les deux hiérarchies spirituelles et temporelles, en théorie symétriques, étaient censées soutenir l'édifice impérial.

Un autre point est à souligner dans la capacité de la Monarchie catholique à maintenir son autorité sur de vastes et lointains territoires. Les relations transatlantiques reposaient sur un va-et-vient, voire un débat constant entre la conception absolutiste du pouvoir et une autre favorable à la conciliation ou à des liens contractuels de pouvoir⁴⁹. Pour le *corregidor* Castillo de Bobadilla, le gouvernement royal doit s'exercer « non par la force du pouvoir (...) pour éviter les horribles maux de la discorde, mais à force de temps et de conseils, accumulant de nouveaux et amples Royaumes grâce la concorde des états de la Couronne Royale. »⁵⁰ Ainsi un régime de poids et de contrepoids distribués entre différentes institutions ou corps sociaux se révéla être, aux yeux de l'autorité métropolitaine, le meilleur garant de ses propres intérêts⁵¹. Par exemple, les villes en tant

⁴⁸ CALVO Thomas, *L'Amérique ibérique de 1570 à 1910*, Paris, Nathan, 1994, p. 41-49

⁴⁹ MAZÍN, *op. cit.*, 2006, p. 53, « Comme dans les royaumes péninsulaires, aux Indes la pratique gouvernementale et l'administration dépendaient de la capacité du roi et de ses ministres à négocier et à collaborer avec les groupes dominants. » ; « *Como en los reinos peninsulares, en las Indias la práctica gubernamental y la administración dependió de la capacidad del rey y de sus ministros para negociar y colaborar con los grupos dominantes.* »

⁵⁰ CASTILLO DE BOBADILLA, *Política para corregidores y señores de vassalos en tiempo de paz y de guerra, y para perlados en lo espiritual y temporal entre legos, juezes de comisión...*, Medina del Campo, Cristobal Lasso y Francisco Garcia, 1608, t.1., Dédicace à Philippe III, « *no a fuerça de poder, siendo poderosissimo, por evitar los horrendos males de la discordia, sino a fuerça del tiempo, y del consejo acumulando con la concordia de los estados de la Corona Real nuevos Reynos y amplisimos.* ».

⁵¹ BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 325-328

que « républiques » étaient parties prenantes des structures sociales et politiques aux Indes⁵².

Certes, les Conquistadores résistèrent fermement à la volonté d'un « pouvoir royal absolu » en se révoltant contre les *Leyes Nuevas* de 1542 mais ils échouèrent. La Couronne renforça continuellement son dispositif humain et institutionnel déjà inédit pour l'époque. Elle essaya d'exercer un contrôle plus effectif sur les autorités américaines avec des enquêtes et des contrôles administratifs (la *visita* et de la *residencia*). Ce système complexe n'empêcha pas les dysfonctionnements. Tous ces efforts se matérialisent enfin dans les fonds d'archives « à Séville, à Simancas, à Mexico ou à Lima [qui] témoignent de la volonté de contrôle et d'administration de toutes les parties de l'empire (...). »⁵³

Le cadre géographique

L'espace de la Monarchie catholique était vaste et éclaté. Les Pays-Bas, le duché de Lombardie, la Couronne de Portugal à partir de 1581, celle d'Aragon avec Naples et la Sicile, et celle de Castille formaient ses grands ensembles. La Couronne de Castille réunissait plusieurs royaumes et provinces dans la péninsule ibérique, des territoires en Afrique du Nord ainsi que les Indes de Castille. Celles-ci correspondent à la juridiction du Conseil des Indes.

Le territoire des Indes occidentales se mesure à l'échelle de trois continents et deux océans (**Annexe 1**). Quelques 6 300 kilomètres séparent Séville de Saint Domingue. Plus de 8 000 kilomètres séparent Monterrey au Nord-Est du vice-royaume de Nouvelle Espagne et Santiago du Chili ; 14 000 kilomètres d'océan dissocient Acapulco des Philippines. Au XVII^e siècle, les densités sont très faibles, le peuplement diffus. L'essaimage des villes espagnoles rend compte d'une implantation lâche et fragile en « peau de léopard ». De vastes espaces restent déserts ou en-dehors du contrôle colonial.

Le premier problème était de relier l'Europe à l'Amérique, l'Espagne aux Antilles. À partir des années 1550, la Couronne organisa la navigation entre Séville, Cadix, les Canaries et l'Amérique dans un système de convois appelé *Carrera de Indias*. À l'aller, le trajet durait en moyenne 80 jours et au retour de 120 à 130 jours. La navigation en convoi se faisait sous la protection d'une armada en raison des menaces des pirates et des corsaires

⁵² LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVIe-XIXe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

⁵³ VINCENT Bernard, préface à ZUÑIGA Jean Paul, *Espagnols d'Outre-mer. Emigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*, Paris, EHESS, 2002, p. II.

anglais, français et hollandais. Les ports et les voies maritimes étaient strictement réglementés pour contrôler le monopole commercial castillan. En théorie, il y avait deux convois par an, un vers la Nouvelle Espagne (Veracruz) et l'autre vers la Terre Ferme (Porto Belo-Panama). Une autre flotte reliait Panama au port de Lima (El Callao) dans l'Océan Pacifique : le rythme de cette mécanique exigeait une grande précision⁵⁴. Elle était rarement atteinte compromettant l'approvisionnement en métaux précieux et les communications administratives. La situation se révélait encore plus délicate pour le galion de Manille. Celui-ci devait chaque année se rendre seul à la capitale des Philippines depuis Acapulco.

Les communications intérieures n'étaient pas moins laborieuses. L'espace américain n'était pas totalement vierge en 1492 et des infrastructures (routes, aqueducs, digues) existaient au sein des « Empires » des hauts plateaux du Mexique et du Pérou. Mais la fin brutale des systèmes politiques précolombiens et la catastrophe démographique causées par la Conquête compromirent durablement leur préservation. Durant plusieurs siècles les routes restèrent peu nombreuses, ce sont les porteurs et les mules qui fournirent le principal mode de transport dans des reliefs souvent difficiles. Dans ces conditions, le cabotage et la navigation fluviale étaient des alternatives souhaitables lorsqu'ils étaient possibles.

Le cadre chronologique

Juan Díez de la Calle travailla au Conseil des Indes de 1624 à 1662, c'est-à-dire pendant quasiment tout le règne de Philippe IV (1621-1665). Son œuvre apparaît assez détachée des événements de son temps. Elle met en exergue le passé (récent) du Nouveau Monde afin d'inscrire celui-ci dans l'histoire de la Monarchie catholique. Le commis madrilène écrit pourtant dans les années 1640-1650, riches en revers militaires, diplomatiques et politiques pour la Monarchie. À tel point que, depuis le XVII^e siècle jusqu'à récemment, on datait le « déclin de l'Espagne » de cette époque tourmentée. Au détour d'une phrase de Díez de la Calle, surviennent le « tyran Cromwell » ou les attaques des « hérétiques » dans les Caraïbes ; un port chilien tenu par les Araucans (Mapuches) est comparé au siège de La Rochelle. On ne peut donc pas s'étonner de trouver dans les documents personnels du commis les preuves de son intérêt pour l'actualité. Díez de la Calle vit et travaille à la cour vers où toutes les informations convergent ; il est lui-même un des rouages de la machine qui élabore les connaissances. Il détient par exemple un pli

⁵⁴ CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 51

imprimé sur les événements des années 1646-1647 et un autre sur la révolte de Naples de l'été 1647⁵⁵.

1620-1640 : réformes et guerres sous le valimiento d'Olivarès

Dans les années 1620, l'horizon d'attente des Castellans est fait d'espérance. Lorsque le jeune monarque âgé de seize ans en 1621 ceint la couronne, l'empire espagnol est puissance imposante, redoutée et convoitée. L'historien Henri Hauser avait déjà remarqué en 1933 que « les historiens se hâtent trop, après la mort de Philippe III (1621), de parler de la décadence irrémédiable de l'Espagne »⁵⁶. Aux côtés du jeune roi, son *valido*, don Gaspar de Guzmán (1587-1645) était animé de grands projets qui rejaillirent sans aucun doute sur la société et tout particulièrement sur les serviteurs de la monarchie, au premier plan desquels le personnel des Conseils. Le réformateur pensait que l'Espagne était affaiblie par sa division en plusieurs royaumes. Son ambition suprême était l'unification, non pas dans le sens d'un absolutisme centralisateur, mais dans la recherche d'une égale participation au projet monarchique. Le comte-duc d'Olivares souhaitait conduire une sorte d'unification accrue avec comme centre névralgique la Castille. Pour cela il échafauda un vaste projet de réforme qu'il rédigea et transmit secrètement au roi, le *Gran Memorial* daté du 25 décembre 1624 :

« Le plus important est que votre majesté devienne effectivement roi d'Espagne. Qu'elle ne se contente pas d'être roi du Portugal, d'Aragon, de Valence, ou comte de Barcelone, mais qu'elle projette secrètement, et qu'elle s'efforce de réduire ces royaumes, dont l'Espagne est composée, au style et aux lois de la Castille, sans la moindre différence. Si votre majesté y parvenait, elle serait le prince le plus puissant du monde »⁵⁷

Les premières années furent consacrées à la mise en œuvre frénétique d'une série de réformes dans de multiples domaines ou du moins à la création de *Juntas* (conseils *ad hoc*) chargées de penser les réformes. Dans le domaine financier, Olivares s'attaquait à un mur : il voulait mettre fin à la mauvaise monnaie (le *billion*). Il dévalua mais le besoin de liquidités de la Couronne le contraignit à revenir vers l'inflation et à privatiser les rentes royales. Le recours aux banquiers étrangers (les *asientos*) était également massif. Dans le

⁵⁵ B.N.M., Ms 3048, f. 193-200 : « *Compendio y relación breve de lo sucedido en Europa, desde primero de Mayo de 1646 hasta fin de Junio de 1647* » et « *Relación de lo sucedido en Napoles hasta los onze de Abril deste año...* »

⁵⁶ Cité dans CARRASCO Raphaël, *L'Espagne au temps des Validos. 1598-1645*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009, p. 10

⁵⁷ Cité dans COTTRET Bernard et Monique, *Histoire politique de l'Europe. XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, 1996, p. 103

domaine militaire, Olivarès prôna l'Union des Armes, c'est-à-dire une mise en commun des moyens et des dépenses militaires entre les différents territoires de la monarchie. La plupart des éléments du puzzle de la monarchie composite se révéla réticente. Les exigences du *valido* créèrent une vive opposition aux Cortès catalans, valenciens et aragonais.

Dans un contexte impérial, la guerre est intrinsèquement liée au destin de la Monarchie catholique. L'idéologie plaça la *reputación* (le rang et la prééminence parmi les royaumes européens) au cœur de la politique madrilène. Aussi l'articulation du religieux et du politique était-elle un facteur essentiel pour comprendre cette époque, et la guerre de Trente Ans. Elle est une clé d'interprétation des événements et des mentalités. Dès 1618, Philippe III vint au secours des Habsbourg d'Autriche en Europe centrale et entraîna l'Espagne dans la guerre de Trente Ans. En 1621, la trêve de douze ans signée avec la Hollande prenait fin et les premières mesures d'Olivarès furent de lancer le bras de fer. Les grands efforts financiers aboutirent à consacrer 1625 comme *annus mirabilis* : les Hollandais étaient délogés du port de Bahia, Spinola enlevait Breda (le célèbre tableau des *Lances* de Vélazquez), les Français échouaient à prendre Gènes. La phase suivante (1625-1635) fut également favorable aux « Armes catholiques » jusqu'à l'entrée officielle de la France dans le conflit en 1635 qui ouvrait une « lutte de titans ». Les objectifs de Richelieu (1585-1642) recherchaient la défense de l'honneur du roi de France contre l'Espagne et son ambition de « monarchie universelle ». Jusqu'en 1639, l'issue était incertaine ; en août 1636 Corbie tomba et Paris fut brièvement menacée ; en 1639, la bataille navale des Downs, où les Hollandais anéantirent la flotte de l'amiral Oquendo marqua la fin de la prépondérance maritime ibérique.

La décennie 1640, suite et fin.

Ce contexte rejaillit nécessairement sur les affaires de la Monarchie à tel point que la tentative de délier politiques intérieure et extérieure est vaine en 1640. Entre 1640 et 1647, plusieurs « révolutions périphériques » causèrent une grave crise hispanique⁵⁸. En juin 1640, la Catalogne se souleva en réaction aux atteintes à ses « libertés traditionnelles » et à la militarisation de cette région devenue zone frontalière sensible après 1635. Le vice-roi fut tué et les Catalans se donnèrent à la France. Le refus de l'*Unión de Armas* et l'imposition d'un tribut conduisirent également le Portugal à la révolte. Il s'agissait de

⁵⁸ SCHAUB Jean-Frédéric, « La crise hispanique de 1640. Le modèle des “révolutions périphériques” en question », *Annales HSS*, janvier-février 1994, n°1, p. 219-239

solides prétextes pour le parti séparatiste qui proclama le duc de Bragance roi du Portugal sous le nom de Jean IV. L'Espagne tenta vainement de reconquérir ce territoire qu'elle ne reconnut finalement qu'en 1668. Ces crises de la Catalogne et du Portugal s'expliquent aujourd'hui par la politique de rupture du principe d'association de la Monarchie plus que par les événements. Y compris la Castille subissait des troubles dus à l'instabilité d'un régime tourné vers l'effort de guerre.

Les intrigues de cour et les défaites militaires (bataille de Rocroi) furent fatales au *valido* : Philippe IV lui retira sa confiance le 17 janvier 1643. D'après Juan E. Gelabert s'ouvre alors une nouvelle phase plus optimiste pour la Monarchie : une sorte de soulagement qui n'effaçait pas ses problèmes⁵⁹. Il n'y eut pas de révolution de palais mais quelques bouleversements à la tête de l'État : Luis de Haro, le neveu d'Olivarès, devint le nouveau *valido*.

La phase 1646-1650 fut difficile pour toutes les monarchies européennes. L'Espagne devait faire face à des soulèvements en Sicile (1646) et à Naples (1647) difficilement matés. Les armées françaises assiégèrent Lérída et remportèrent une victoire à Lens. Au même moment, le royaume de France était paralysé par la Fronde (1648-1653). Des négociations entre l'ensemble des belligérants de la guerre de Trente Ans aboutirent en 1648. L'un des traités de Westphalie fut signé entre les Provinces-Unies et l'Espagne et reconnut le droit à l'indépendance des Provinces-Unies. Toutefois, la guerre contre la France se poursuivit jusqu'en 1659. L'alliance de la France et de l'Angleterre permit à Paris de prendre le dessus et d'anéantir l'armée espagnole des Pays Bas à la bataille des Dunes (juin 1658). Le traité des Pyrénées (1659) fut défavorable à l'Espagne : elle perdit Dunkerque, la Jamaïque, l'Artois, le Roussillon et la Cerdagne.

Les limites chronologiques de notre étude s'achèvent avec une série de disparitions. L'année 1660 marque pour beaucoup la fin de l'hégémonie espagnole et le début de la prépondérance française : le *plus ultra* laisse la place au *nec pluribus impar*. L'Espagne ne subit pas une brutale décadence, elle reste par exemple un modèle pour Louis XIV mais elle perd le premier rôle. En 1661, le *valido* Luis Haro meurt. En juin 1662, Juan Díez de la Calle décède à Madrid. Deux ans plus tard, c'est au tour de Philippe IV à qui succède Charles II (1665-1700), un être diminué physiquement et intellectuellement.

⁵⁹ GELABERT Juan E., *Castilla convulsa (1631-1652)*, Madrid, Marcial Pons, 2001.

La place des Indes occidentales dans la Monarchie entre 1620 et 1660

Sur bien des points, les « horloges » – pour reprendre l'image de John Elliott – européennes et américaines furent synchronisées pendant cette période⁶⁰. En effet, le comte-duc Olivarès, grand chancelier des Indes, était bien résolu à appliquer en Amérique la même politique que dans les autres régions de la Monarchie. Le grand projet de l'Union des Armes fut étendu au Nouveau Monde ainsi que le reste des réformes fiscales. Olivarès rencontra des formes d'opposition assez similaires : émotions populaires, lenteur à obtenir le versement de la contribution. John Elliott souligne que paradoxalement les exigences fiscales affaiblirent le pouvoir royal. Pour remplir la part de l'Union des Armes des Indes, des sacrifices furent faits dans le domaine de l'administration et la vente des charges, des privilèges et des droits de juridiction augmenta. L'élite locale prenait donc davantage de place et profitait de la faiblesse de la Couronne pour étendre ses pouvoirs et augmenter ses richesses⁶¹. Cette autonomie grandissante limita les possibilités de réactions comparables à la Catalogne ou au Portugal.

Cette analyse de fond de John Elliott s'articule autour d'un certain nombre d'émotions suscitées par la nouvelle donne politique. Au Nouveau Monde également des *événements* dictent le cours de l'histoire. En 1624, année de l'entrée de Díez de la Calle au Conseil des Indes, la plèbe de Mexico fait irruption sur la scène politique castillane en rejetant la réforme de l'administration et une forme d'autoritarisme du vice-roi. Le *motín* mêle plusieurs ingrédients explosifs : un conflit ouvert entre le vice-roi (le marquis de Gelves) et l'archevêque de Mexico, Juan Pérez de la Serna sur la question des *doctrinas* ; une élite créole réticente aux changements (et à la pression fiscale) ; une foule pluriethnique criant « *Viva Cristo y viva el Rey !* »⁶². Gelves, représentant de l'élite impériale, subit l'attaque du palais vice royal, symbole des inquiétudes suscitées par les projets encore balbutiants de réorganisation de la Monarchie et des menaces étrangères sur la Nouvelle Espagne. Cinq ans plus tard, après les terribles inondations, le marquis démis de ses fonctions et humilié sous-entendit que la catastrophe n'était pas naturelle mais correspondait à un châtement divin contre ceux qui refusèrent de se soumettre à l'autorité

⁶⁰ ELLIOTT John H., « América y el problema de la decadencia española », in *España en Europa...*, 2002, p. 217-236

⁶¹ CALVO Thomas, « Círculos de poder en la Guadalajara del siglo XVII », in *La Nueva Galicia en los siglos XVI y XVII*, Guadalajara, El Colegio de Jalisco-CEMCA, 1989, p. 135-155.

⁶² GRUZINSKI Serge, *Les Quatre parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004, p. 97-101

du roi⁶³. Il n'en reste pas moins que, dans la continuité de 1624, les autorités locales s'opposèrent avec succès au projet de déplacement de la ville de Mexico malgré les injonctions royales.

Par ailleurs, les Indes occidentales ne furent pas épargnées par la guerre de Trente Ans. Certes une sorte de *pax hispanica* régnait alors sur le territoire américain, mais les pressions étaient fortes dans l'espace atlantique et aux marges : la piraterie et les attaques des Hollandais, des Français et des Anglais menaçaient la *Carrera de Indias* et les fragiles implantations ibériques dans certaines îles des Caraïbes et au Brésil. En 1624, Acapulco est attaquée et quatre ans plus tard la flotte de Nouvelle Espagne est interceptée par Piet Heyn et les vaisseaux de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales. Les Français annexent la Martinique et la Guadeloupe (1635) et les Anglais, Belize (1635) et la Jamaïque (1655). Les Indes occidentales sont également prises dans des situations belliqueuses à leurs frontières : au Chili, par exemple, un contingent officiel de soldats espagnols subit une défaite (1629) et un soulèvement général des Indiens rebelles (1655). Cette « guerre d'Arauco », également surnommée « Flandres des Indes », mobilise en permanence 1 500 à 2 000 hommes et conditionne profondément la société chilienne⁶⁴. Au Nord de la Nouvelle Espagne, des *presidios* et des missions jésuites sont l'objet des attaques des Indiens chichimèques. Aux Philippines, deux campagnes sont menées contre les musulmans de Mindanao en 1636 et 1637 par le gouverneur et capitaine général Sebastián Hurtado de Corcuera.

Ces faits témoignent de l'imbrication des événements *indianos* avec les réalités de la cour madrilène. Les horloges sont effectivement bien synchronisées car les informations, les décisions (même si elles ne sont finalement pas adoptées) et les hommes circulent d'une rive à l'autre. Oscar Mazín le démontre très bien en décrivant la manière dont l'archevêque Pérez de la Serna, vainqueur de Gelves, se rendit à Madrid, d'une part, pour organiser sa succession et, d'autre part, pour favoriser ses positions dans le litige sur la dîme entre clergés régulier et séculier. Les années 1620-1630 sont donc effectivement une période de recherche et de reformulation des liens politiques de la Couronne avec ses

⁶³ MUSSET Alain, « Une ville contre son roi : l'échec du déplacement de Mexico (1631) » dans *Des Indes occidentales à L'Amérique latine, Livre-hommage à Jean-Pierre Berthe*, sous la direction d'Alain Musset et Thomas Calvo, Paris, ENS-IHEAL-IUF, 1997, tome 1, p. 97

⁶⁴ ZUÑIGA Jean Paul, *Espagnols d'Outre-mer. Emigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*, Paris, EHESS, 2002.

territoires. Díez de la Calle s'inscrit pleinement à son niveau dans cette réflexion : dans les années 1640, son projet éditorial culmine avec la publication des *Noticias Sacras y Reales*. Il s'agit d'une réponse au dynamisme des décennies précédentes (*Política Indiana, Recopilación de Indias*, etc.) pour répondre à la question « Comment conserver les royaumes dans la paix et la justice ? ». Le Conseil des Indes s'efforçait de réaffirmer la place des territoires *indianos* dans le royaume de Castille⁶⁵. Pour ce faire il disposait d'un groupe inédit d'esprits brillants, zéloteurs de la monarchie mais aussi sensibles au discours créole naissant. En effet, Antonio de León Pinelo *relator* du Conseil des Indes, Juan de Solórzano Pereira, *fiscal* puis conseiller ainsi que Juan de Palafox y Mendoza, *fiscal* puis conseiller avaient une expérience directe du terrain et une vision d'ensemble des enjeux américains dans le cadre de la Monarchie.

Juan de Palafox, le « prélat tridentin » symbolise parfaitement cet élan des années 1620-1630 et les difficultés rencontrées par la Couronne pour s'imposer dans les années 1640⁶⁶. Diplomate, brillant écrivain et créature d'Olivarès, il fut envoyé en 1639 pour effectuer une *visita général* de la Nouvelle Espagne. La dizaine d'années qu'il passa en Nouvelle Espagne comme vice-roi intérimaire, puis comme évêque de Puebla témoigne une fois de plus des efforts consentis pour mettre en place une vision de la Monarchie catholique comme union de royaumes relativement autonomes. Il favorisa la noblesse locale, développa une sorte d'identité liée à Puebla, défendit les qualités des Indiens. Il appliqua avec détermination les préceptes du concile de Trente, dont l'Espagne était le fer de lance. Le point d'achoppement se situa dans le complexe problème de la dîme et des mesures pour réduire l'influence des ordres religieux. Le retour forcé du prélat en Espagne en 1649 marque les limites de la capacité de Madrid à imposer ses vues sur l'organisation politique des Indes mais aussi sa réactivité devant des situations explosives. De même, dans les années 1640, les épreuves que traversait la Monarchie eurent un retentissement à Lima. Le vice-roi s'inquiétait d'un possible soulèvement et, en 1655, les Portugais étaient encore assignés à résidence et surveillés⁶⁷.

⁶⁵ MAZÍN Oscar, « Penser la monarchía, penser las catedrales : dos fiscales del orbe indiano, Juan De Solórzano y Juan de Palafox », *Res publica*, 19, 2008, p. 339-350.

⁶⁶ BRADING David. A., *Orbe indiano. De la Monarquía católica a la república criolla, 1492-1867*, Mexico, FCE, 1998, p. 255-279.

⁶⁷ CALVO, « La plèbe à l'aune des vice-rois américains (XVI^e-XVIII^e siècles), *Caravelle*, n°84, Toulouse, 2005, p. 46-47.

Conjoncture démographique et économique aux Indes occidentales : une vision de décadence

Il convient de terminer cet aperçu du contexte historique par un tableau conjoncturel de la situation économique et démographique des possessions espagnoles en Amérique. De 1630 à 1640 et au-delà, le commerce sévillan devint de plus en plus irrégulier et les quantités d'argent venues des Indes se firent de plus en plus insuffisantes.

Tableau 1 : Valeur des métaux précieux américains enregistrés en Espagne (1611-1660) (en millions de pesos)

Périodes	Fonds publics destinés à la Couronne	Fonds privés destinés aux particuliers
1611-1620	11 560	43 079
1621-1630	9 509	42 455
1631-1640	9 425	24 000
1641-1650	6 308	19 225
1651-1660	2 845	7 809

D'après E. J. Hamilton, repris dans LAVALLÉ Bernard, *L'Amérique espagnole de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin, 1993, p. 129

Au-delà des problèmes de calcul, d'estimations et d'évaluation de la fraude, la chute du tonnage transporté fut très accusée jusqu'en 1640-1645. Les contemporains en étaient conscients et surveillaient, comme Díez de la Calle, le baromètre des arrivées irrégulières de la Flotte à Séville. Un sentiment collectif parmi les Castellans du XVII^e siècle reposait sur le « miracle des Indes » qui alimentait la sensation de mission providentielle dévolue à la Couronne. Pour John Elliott la « décadence de l'Espagne » est davantage à relier à l'incapacité de l'Espagne à s'adapter à une nouvelle situation de déclin inexorable des métaux précieux plus qu'à une décadence *sui generis*⁶⁸.

La situation démographique américaine (et péninsulaire) avait également de quoi inquiéter Madrid. Dans ce domaine, la conscience de la catastrophe était réelle mais les moyens de recensement étaient bien moins précis que pour mesurer les importations de métal précieux. Le courant arbitriste déplorait le marasme démographique occasionné, selon eux, par l'émigration américaine et la faible reproduction naturelle.

⁶⁸ ELLIOTT, *art. cit.*, 2002, p. 235

Tableau 2 : Évaluation de la population de trois pays européens en 1600 et 1650 (en millions d'habitants)

	Vers 1600	Vers 1650
Espagne	7	6
France	20,9	22
Angleterre	3,9	5,2

D'après CASSAN Michel (dir.), *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*, Paris, CNED/SEDES, 2006, p. 13

Le tableau de l'Amérique est bien évidemment incomparable. Le choc de la Conquête reste encore aujourd'hui difficilement concevable.

Tableau 3 : Évaluation de la population indienne au XVI^e siècle (en millions)

	Préconquête	Fin du XVI ^e siècle
Empire aztèque et ses marges	17,5	2,1
Amérique centrale	5	? (moins de 0,5)
Empire incaïque	12	1

D'après Th Calvo, *L'Amérique ibérique de 1570 à 1910*, Paris, Nathan, 1994, p. 14

1630 constitue le point le plus bas. Après cette date, une lente reprise est enregistrée un peu partout. Pour compenser cette faiblesse de la population indigène, donc de la main d'œuvre, les Espagnols eurent recours à l'esclavage. Entre 1595 et 1650, il faut compter avec un demi-million d'esclaves noirs passés en Amérique en provenance d'Afrique.

Entre 1492 et 1650, ce sont 350 000 hispaniques qui franchirent l'Atlantique. On estime à 400 000 le nombre d'Espagnols en Amérique en 1650 et le taux d'urbanisation entre 5 et 10%. La ville, entre hispanité et métissage, est le cœur du dispositif impérial aux Indes occidentales. Les fondations urbaines témoignent de l'implantation coloniale et de la prise de possession du territoire.

Tableau 4 : Fondations urbaines espagnoles de 1492 à 1750

	Vice-royauté de Mexico	Vice-royauté de Lima	Total
1492-1521	47	11	58
1521-1573	141	160	301
1573-1750	214	175	389
Total	402	346	748

D'après Th Calvo, *op. cit.*, 1994, p. 128

En 1636, la capitale du vice royaume du Pérou, Lima, compte 27 064 habitants (sans les faubourgs indigènes). Mexico est davantage peuplée malgré les terribles dégâts de l'inondation de 1629. La ville respecte l'idéal d'ordre politique et religieux hispanique. À partir du milieu du XVII^e siècle, elle devient le lieu et le sujet de l'expression du sentiment créole.

Le champ historiographique

Si nous nous référons aux cinq axes directeurs de l'historiographie américaniste dégagés par Oscar Mazín, au moins quatre concernent directement notre étude : la mobilité spatiale et sociale, la présence des villes, les savoirs et l'enseignement et enfin le roi et ses juges⁶⁹. La question de l'« hispanisation de l'autre » n'est pas hors de notre propos mais nous verrons justement que le commis madrilène ne porte qu'un intérêt limité aux mondes indigènes dans sa représentation de l'espace *indiano*.

Notre sujet se trouve à l'intersection de trois types d'histoire qui depuis quelques années s'épanouissent conjointement dans l'historiographie : les histoire politique, sociale et culturelle. Ces approches s'épaulent, se complètent, voire fusionnent. Suivant les cas et les choix effectués par les historiens, l'accent est davantage mis sur l'un des aspects mais les deux autres viennent toujours s'articuler d'une manière ou d'une autre dans les réflexions et les conclusions.

Par ailleurs, à cette typologie classique des approches historiques, on peut ajouter de nouvelles manières d'appréhender les problématiques impériales et/ou coloniales, qui ont enrichi l'historiographie « classique » sur les Amériques. Nous évoquerons parce qu'ils font désormais partie du champ épistémologique les courants de l'*Atlantic history* et des *Connected histories*.

Enfin, la biographie, puisqu'elle envisage d'étudier un individu dans tous ses aspects et dans toute sa complexité, ouvre les portes de plusieurs écoles, courants, ouvrages et séminaires.

⁶⁹ MAZÍN, *op. cit.*, 2006, p. 27-28

Juan Díez de la Calle dans l'historiographie : Derecho indiano, notes de bas de page et reconnaissance tardive

Au départ, la figure de Juan Díez de la Calle cadre pleinement avec le propos de l'histoire du « *Derecho Indiano* ». Le juriste et historien argentin Ricardo Levene (1885-1959) est à l'origine, en 1924, de l'expression. Cette discipline consiste

« en une science juridique qui étudie l'évolution et la transformation du droit, (...) appliquée aux dispositions et aux institutions existantes durant la période historique pendant laquelle les Indes Occidentales et Orientales, le Nouveau Monde, étaient sous le contrôle des rois d'Espagne (...) »⁷⁰.

Depuis le début du XX^e siècle en Espagne et dans chaque pays latino-américain (surtout en Amérique du Sud), des chercheurs se sont spécialisés dans l'histoire du droit et des institutions hispaniques pendant la période coloniale. Encore aujourd'hui, ils appartiennent à l'*Instituto internacional de historia del derecho indiano* qui devait se réunir à Puebla (Mexico) en 2010.

Au moment de la naissance de ce courant historiographique, l'allemand Ernest Schäfer (1872-1946) publiait une histoire institutionnelle du Conseil des Indes. Cet ouvrage reste une référence sur le fonctionnement du Conseil des Indes de sa fondation jusqu'à la fin du XVII^e siècle⁷¹. Très présent à Séville, cet historien est passé à côté de la figure de Juan Díez de la Calle dont les ouvrages auraient pu compléter ses listes du personnel du Conseil des Indes et des principaux représentants de la Couronne en Amérique.

Les premiers à s'être intéressés au commis madrilène appartiennent en effet à cette école de l'Histoire du droit. Deux des maîtres du *Derecho Indiano* avaient évoqué, dans les années 1960, Juan Díez de la Calle dans un article consacré à León Pinelo ainsi qu'à l'archivage des papiers du Conseil des Indes⁷². Dans les années 1970 et 1980, deux autres articles esquissent la vie et de l'œuvre de Juan Díez de la Calle⁷³. Il s'agit davantage

⁷⁰ MURO OREJÓN Antonio, *Lecciones de Historia del Derecho Hispano-Indiano*, México, 1989, p. 27

⁷¹ SCHÄFER Ernest, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, 2 t.

⁷² MURO OREJÓN Antonio, MURO ROMERO Fernando, « Los libros impresos y manuscritos del Consejo de Indias », *Anuario de Estudios americanos*, 1976, vol.33, p. 713-854

⁷³ GARCÍA-GALLO Concepción, « La Información administrativa en el Consejo de Indias. Las Noticias de Díez de la Calle » in *III Congreso del instituto internacional de historia del derecho indiano*, Madrid, Instituto nacional de Estudios Jurídicos, 1973, p. 361-376 ; BERNAL GÓMEZ Beatriz, « Descripción administrativa y territorial de las islas del Caribe y las costas de Tierra Firme según el "Memorial" de Juan Díez de la Calle », in *Revista Chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 109-133

d'invitations à s'intéresser aux publications du commis que d'études exhaustives : les *Noticias Sacras y Reales* apparaissent pour ces historiens comme de remarquables sources pour reconstituer l'administration royale aux Indes. Lors du 8^e Congrès de l'Institut international de l'Histoire du *Derecho Indiano* (Santiago du Chili-1985), Beatriz Bernal Gómez pouvait déclarer à l'assemblée des historiens que Juan Díez de la Calle était connu par beaucoup d'entre eux. En 1999, Ismael Sánchez Bella mettait à la disposition de ses collègues une édition digitale du *Memorial y Noticias* (1646) de Díez de la Calle⁷⁴. Pour compléter ce tableau, signalons une thèse de 1980 qui recourut aux ouvrages du commis pour dresser un tableau des institutions de gouvernement des Indes occidentales⁷⁵.

Les autres branches de l'historiographie américaniste ont également profité des informations fournies par les ouvrages de Díez de la Calle. À ce titre, le commis apparaît comme l'homme des notes de bas de page. Depuis Alexandre de Humboldt jusqu'à David Brading en passant par Michel Morineau, Díez de la Calle est cité sans qu'on sache jamais vraiment qui il est : tantôt « historiographe de Philippe IV »⁷⁶, tantôt secrétaire du Conseil des Indes⁷⁷. Les données du commis servent parfois à compléter une monographie régionale ou des études démographiques⁷⁸. Certains ont utilisé des documents réunis par Juan Díez de la Calle sans le citer.

La correspondance du commis avec ses « amis » en poste aux Indes a suscité l'intérêt. C'est particulièrement le cas à Puerto Rico où la lettre envoyée par son évêque López de Haro en 1644 est devenue une sorte de lieu de mémoire : elle offrait une description pittoresque de l'île au XVII^e siècle. Elle a été publiée plusieurs fois et dernièrement par le linguiste Pío Medrano Herrero⁷⁹.

En dehors du *Derecho Indiano*, il faut attendre les années 1990 pour qu'un historien s'intéresse à Juan Díez de la Calle. Jean-Pierre Berthe a publié une lettre adressée au commis qui a permis d'analyser les relations entretenues entre les membres de

⁷⁴ SÁNCHEZ BELLA Ismael, *Textos clásicos de literatura jurídica Indiana*, Madrid, Fundación Histórica Tavera, DIGIBIS, Mapfre Mutualidad, 1999, cd-rom.

⁷⁵ SALINAS ARANEDA Carlos René, *De las instituciones de gobierno de Indias (apuntes para su estudio sobre la base de algunas "Descripciones" de los siglos XVI y XVII)*, Madrid, Editorial de la Universidad Complutense, 1980

⁷⁶ MORINEAU, *op. cit.*, p. 59

⁷⁷ À propos du *desagüe* de la lagune de Mexico, Humboldt affirma avoir consulté « le mémoire que Juan Díaz de la Calle, second officier du secrétariat d'Etat à Madrid, présenta, l'an 1646, au roi Philippe IV », HUMBOLDT Alexandre, *Essai politique sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne*, Paris, Utz, 1997 [1811], t.1, p. 229.

⁷⁸ Voir par exemple, GERHARD Peter, *Geografía histórica de la Nueva España*, México, UNAM, 1986, p. 32

⁷⁹ LÓPEZ DE HARO Damián, *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, edición, introducción, transcripción y notas de Pío Medrano Herrero, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005.

l'administration impériale au-delà des Océans, les modes d'acquisition de l'information ainsi qu'une représentation de l'espace ibérique planétaire depuis les Philippines⁸⁰. Enfin, depuis quelques temps, Thomas Calvo prépare une édition critique du *Memorial informatorio* de 1645 qui éclaire le personnage de Juan Díez de la Calle et le contenu de son ouvrage.

Famille, réseaux sociaux, pouvoir

Notre étude s'inscrit clairement dans les nouvelles lectures des systèmes politiques de l'Ancien Régime. Le rôle des individus et des actions sociales qu'ils entreprennent prend le pas sur le poids des institutions dans l'explication du fonctionnement des monarchies modernes⁸¹. Dans ce cadre, le rôle de la famille et des stratégies d'ascension sociale est désormais bien établi tant pour l'Espagne que pour l'Amérique ibérique : le premier pas a été de faire converger histoire politique et histoire sociale⁸². Des travaux ont été menés pour faire converger mobilité géographique et mobilité sociale dans le cadre de l'empire. Les « acteurs » s'inscrivaient dans des réseaux familiaux et clientélistes que l'on peut décliner à plusieurs échelles : locale, régionale ou transatlantique⁸³.

Les théories sociologiques furent mises à contribution par l'historiographie moderniste autour de la question des relations patrons-clients et de la constitution de réseaux sociaux. Pour rendre compte de la complexité des relations et des statuts des individus, certains sociologues eurent recours au concept d'intermédiaire ou *broker*. Dans la France d'Ancien Régime de Richelieu et de Mazarin, l'historienne Sharon Kettering met en valeur, dans le cadre d'un État encore incomplètement centralisé, la nécessité pour le gouvernement monarchique de disposer d'intermédiaires⁸⁴. La Couronne employait des officiers royaux pour gouverner les provinces mais ces voies institutionnelles étaient insuffisantes, c'est pourquoi il existait des structures interstitielles et parallèles. Les intermédiaires jouaient le rôle de liaison entre les structures provinciales de pouvoir et le

⁸⁰ BERTHE Jean-Pierre, « Las Islas Filipinas 'Tercer mundo', según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, 1994, p. 297-318

⁸¹ PONCE LEIVA Pilar, AMADORI Arrigo, « Redes sociales y ejercicio del poder en la América hispana: consideraciones teóricas y propuestas de análisis », *Revista complutense de historia de América*, N° 34, 2008, p. 15-42

⁸² FAYARD Janine, *Les membres du conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)*, Genève, 1979 ; PELORSON Jean-Marc, *Les letrados juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État*, Poitiers, 1980. CALVO Thomas, *Poder, religión y Sociedad en la Guadalajara del siglo XVII*, México, CEMCA, 1992.

⁸³ ZUÑIGA Jean Paul, *Espagnols d'Outre-mer. Emigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*, Paris, EHESS, 2002

⁸⁴ KETTERING Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York/ Oxford, Oxford University Press, 1986.

pouvoir monarchique à Paris. La clé de voûte du système était le pouvoir de nomination et de justice du roi⁸⁵. Avec Antonio Feros, nous pensons qu'il est tout à fait possible de transférer ce modèle à la Monarchie espagnole, et plus particulièrement au monde de Díez de la Calle :

« (...) [Il existe des] parallèles entre les systèmes et les langages clientélistes d'une part et la constitution de réseaux de loyauté monarchique d'autre part. (...) Ce fut précisément à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle et au moins jusqu'à la décennie de 1660-1669, que le pouvoir monarchique atteignit son plus haut point de développement, ce qu'il fit non pas en éliminant les réseaux de clientèles déjà analysés, mais en les utilisant à son propre profit comme élément constitutif de son pouvoir. »⁸⁶

Ce système n'exclut pas les phénomènes de corruption mais elle en limite sérieusement la portée. Pour les contemporains, il s'agit d'autre chose : un mode de relations sociales et une méthode de gouvernement⁸⁷. En effet, Juan Díez de la Calle se trouvait dans une société de cour, où « personne ne pouvait valoir quoi que ce soit sans le soutien d'un patron, d'un favori du roi ou d'un favori du favori »⁸⁸.

L'idée d'intermédiaire reste un modèle théorique dans la mesure où toute personne incluse dans un schéma clientéliste était, à un moment ou à un autre, en position de client, de patron ou d'intermédiaire. Néanmoins, certains individus de par leur position « interstitielle » (parfois fortuite ou momentanée) jouaient certainement un rôle privilégié de médiateur, d'autant plus dans une société où les usages sociaux étaient strictement codifiés⁸⁹. Ces observations montrent également que les relations de patronage prenaient

⁸⁵ *Ibid.*, p. 4, « *A patron assists and protects his client, providing them with offices, arranging profitable marriages, finding places for their children, helping them with lawsuits or tax problems. It may mean no more than recommending someone for an office or a promotion, but it shades imperceptibly into building a political clientele, a network of officeholding dependents. For this reason, the term patronage may also be used to describe a mode of recruitment to officeholding.* »

⁸⁶ FEROS, *art. cit.*, p. 35-36 « (...) los paralelismos existentes entre los sistemas y lenguajes clientelares, y la constitución de redes de lealtad monárquica. (...) fue precisamente a partir de la segunda mitad del siglo XVI y hasta al menos la década de 1660, que el poder monárquico alcanzó su máximo desarrollo y que lo hizo no tanto eliminando las redes clientelares ya analizadas, cuanto utilizándolas en su propio beneficio como elemento constitutivo de ese poder. »

⁸⁷ MARTÍNEZ MILLÁN José, « Las investigaciones sobre patronazgo y clientelismo en la administración de la Monarquía hispana durante la Edad moderna », *Studia Historica. Historia Moderna*, 15, 1997, p. 97 et LEMPÉRIÈRE, *op.cit.*, p. 70. « Le principe de réciprocité présidait aux relations entre le roi et ses vassaux, qui échangeaient en permanence faveurs contre services, grâces contre mérites ».

⁸⁸ FEROS Antonio, « 'Por Dios, por la Patria y el Rey' : el mundo político en tiempos de Cervantes », in FEROS Antonio et GELABERT Juan (dirs), *op.cit.*, 2005, p. 93

⁸⁹ ELIAS Norbert, « L'étiquette et la logique du prestige », in *La société de cour*, Champs-Flammarion, Paris, 1985, p. 63-114

toute leur dimension à la cour « élément structurant de la politique de la monarchie »⁹⁰. Ceci est d'autant plus intéressant dans le cadre de l'empire espagnol, c'est à dire un espace intercontinental et transocéanique :

« En ce sens, les hommes de cour apparaissent comme un ensemble complexe d'individus qui se livrent à un travail continu de médiation où se mêlent questions politiques générales et intérêts particuliers. Il faut donc envisager les relations entre centre et périphéries comme des liens entre élites présentes au sein de diverses instances, comme un ensemble de réseaux de pouvoir disposés hiérarchiquement sur le territoire. Les flux de relations qui allaient de la cour aux royaumes, aux provinces, aux villes et aux villages passaient par une série de médiations et d'intermédiaires. »⁹¹

Ces conclusions ne sont pas différentes de celles proposées par John Elliott qui emploie le concept de « *gobierno de hechuras* » (gouvernement de clients) pour qualifier le système politico-social établi par les *validos-favoritos* à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle : « l'introduction de clients ou *hechuras* jusque dans le moindre niveau de gouvernement, du centre jusqu'aux différents royaumes qui composaient la Monarchie »⁹².

Histoires sociale et politique expliquent désormais main dans la main le fonctionnement des individus entre eux et les relations de pouvoir qu'ils établissent. La monarchie composite ibérique se prête très bien à ce type d'analyse qui permet notamment de dépasser le schéma centre-périphérie. Juan Díez de la Calle, commis d'une institution palatine en charge de l'administration des territoires de l'empire distante de milliers de kilomètres, doit rentrer dans cette analyse.

Représentation de l'espace, connaissances et pouvoir

Michel Foucault dans le premier numéro de la revue *Hérodote* décèle une « description spatialisante des faits de discours [qui] ouvre sur l'analyse des effets de pouvoir qui leur sont liés. »⁹³ Les savoirs concernant le territoire sont intrinsèquement liés au pouvoir. L'analyse du discours sur un espace donné (l'espace carcéral pour Foucault) permet de saisir les formes, les instruments, voire l'inscription du pouvoir dans le sol. Cette question qui lie pouvoir et administration, connaissance et espace, a fait l'objet de

⁹⁰ IMÍZCOZ BEUNZA, José María, « Communauté, réseau social, élites. L'armature sociale de l'Ancien Régime », in Juan Luis Castellano, Jean-Pierre Dedieu (dirs), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS-Éditions, 1998, coll. Maison des Pays ibériques, p. 61-64

⁹¹ *Ibid.*, p. 63

⁹² FEROS, *art. cit.*, p. 44, « (...) la introducción de clientes o hechuras en todos y cada uno de los niveles de gobernación, desde el centro hasta los distintos reinos que componían la Monarquía. » Du même avis, voir MAZÍN, *op. cit.*, 2007, p. 54

⁹³ « Questions à Michel Foucault sur la géographie », *Hérodote*, n°1, janvier-mars 1976, p. 77-79

travaux pour différentes périodes. L'Antiquité romaine dispose de *L'inventaire du Monde*⁹⁴ dressé par Claude Nicolet. Jacques Le Goff rentre également dans ces considérations à propos de la curie romaine au XIII^e siècle laquelle doit développer une maîtrise des distances à la fois matérielle (courrier, relais...) et intellectuelle (prévision).⁹⁵ Daniel Nordman, pour l'espace moderne français, prend de la hauteur en recherchant le « sens de la spatialité » qui s'insinue dans la gestion des territoires par le prince et ses administrations.⁹⁶

Dans la lignée de Fernand Braudel et de Pierre Chaunu, l'historiographie américaniste a insisté à juste titre sur la question de l'espace en tant que distance-temps, c'est-à-dire des contraintes en termes de communication pour des entités politiques éclatées, étalées et disposant de moyens techniques limités. Se pose alors la question de la collecte d'informations et de la prise de décision dans un tel contexte. Pour John H. Elliott, « les fonctionnaires royaux aux Indes se trouvaient en pratique liés par une chaîne de papiers au gouvernement central en Espagne »⁹⁷. C'est un flux, pour ne pas dire un flot, de papiers qui surmontent la distance et qui conséquemment développent la « bureaucratie ». L'importance de ce flux est la preuve de la bonne information de la Couronne. Pour Geoffrey Parker, la quantité extraordinaire de papiers constituait paradoxalement la principale difficulté car l'État pré-bureaucratique ne disposait pas des moyens pour l'assimiler⁹⁸.

Le point de vue développé par Serge Gruzinski est différent. Dans *Les Quatre parties du monde. Histoire d'une mondialisation*, il consacre une longue partie à l'extraordinaire circulation des informations instiguée par la « mobilisation ibérique » et à une certaine abolition des distances qui en découle. Il s'intéresse davantage à la circulation des élites et de leurs ouvrages imprimés ou manuscrits. Il montre que la circulation n'est pas unilatérale (centre/périphérie) mais fonctionne dans un circuit interplanétaire : une « sphère ». L'expansion de l'Empire espagnol aurait entraîné une sorte de dilatation du monde et par

⁹⁴ NICOLET Claude, *L'inventaire du monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988.

⁹⁵ LE GOFF Jacques, « La perception de l'espace de la chrétienté par la curie romaine et l'organisation du concile œcuménique en 1274 », in *Un Autre Moyen Âge*, Paris, Quarto Gallimard, 1999, p. 511-552

⁹⁶ NORDMAN Daniel, « La connaissance géographique de l'État (XIV^e-XVII^e siècles) », in *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Éditions du CNRS, Paris, 1990, p.175-188. « Mais surtout il importe de déterminer, en dehors des formes évidentes de descriptions géographiques, comment peut aussi se traduire, de la part du prince et de ses administrations, un certain souci de représentations spatiales et territoriales, c'est à dire de saisir jusqu'à quel point peut s'insinuer, parfois sans qu'on y prenne bien garde, le sens de la spatialité. »

⁹⁷ ELLIOTT, *op. cit.*, 2006, p. 206

⁹⁸ PARKER Geoffrey, *The Grand Strategy of Philippe II*, New haven and London, Yale University Press, 2000, p. 47

là même des connaissances. L'auteur penche pour l'ampleur et la rapidité des circulations et des connections. Cette « mobilité » entraîne une représentation du monde en constante évolution et lacunaire.

Le colloque « Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVIII^e siècles) » organisé en 2002 par l'équipe Paris X-Nanterre de l'Unité Mixte de Recherche Empire et Sociétés Nations (UMR 8565) permet de montrer la richesse et le renouveau des études sur les mondes impériaux d'Ancien Régime. Le colloque avait pour ambition « de poser à des historiens venus de divers horizons, la question des types de savoir ou de culture que le fonctionnement politique des empires nécessitait. »⁹⁹ Il nous semble que la question de la représentation de l'espace – déjà posée pour l'Empire romain ou le Royaume de France – rentre parfaitement dans la problématique des connaissances et du pouvoir dans la Monarchie hispanique au XVII^e siècle. Le point de vue de Juan Díez de la Calle, sa représentation de l'espace américain depuis Madrid apporte un regard inédit sur ces questions. Comment le pouvoir s'ancre-t-il – à distance – dans le territoire ? Quels filtres et quelles formes de distorsions s'interposent entre le discours et la réalité ? Quels objectifs politiques cette représentation sous-tend-elle ?

LES SOURCES

Les sources biographiques

Biographie et famille

Les sources nécessaires à la restitution de l'univers familial d'un Madrilène du XVII^e siècle se trouvent à l'Archivo Histórico de Protócolos de Madrid et à l'Archivo Histórico Nacional.

Fondé en 1765, l'Archivo Histórico de Protócolos de Madrid réunit les registres notariaux de la région de Madrid établis depuis 1504. Les registres de protocoles sont composés des minutes des dispositions testamentaires. On dispose donc des testaments de Juan Díez de la Calle et des principaux membres de sa famille de 1591 à 1720. Un seul

⁹⁹ DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 19

inventaire des biens (1650) est conservé, celui du licenciado Lucas Fernández de Madrigal, le beau-frère du commis.

Fondé en 1866, l'Archivo Histórico Nacional accueille des documents de l'ensemble des Conseils, des Juntas et des Secrétariats qui n'avaient pas encore été versés à l'Archivo de Simancas à la fin du XIX^e siècle. Il conserve notamment les enquêtes menées par le Conseil des Ordres militaires pour l'octroi des habits. Ces ordres furent fondés au XII^e siècle par des moines-soldats pour lutter contre les musulmans. Les trois principaux étaient castillans et avaient pour Grand-Maître le roi : saint Jacques, Alcantara, Calatrava. Le candidat devait se soumettre à une enquête visant à prouver sa « pureté de sang » et ses origines nobles : un commissaire, accompagné d'un greffier, se rendait dans chacune des agglomérations dont était issue la famille de l'impétrant. Il interrogeait plus de dix personnes, souvent âgées, qui affirmaient que les parents et les grands-parents étaient « vieux chrétiens, sans tache aucune de juif ni de maure », dispensés d'impôts, qu'ils ne travaillent pas de leurs mains, appartenaient à des confréries¹⁰⁰. Il convient d'être prudent avec ces dossiers qui tendent finalement à reconnaître une dignité et valider une ascension sociale. Les pratiques de falsification (souvent par omission) étaient fréquentes. Néanmoins, les enquêtes sont d'une grande richesse pour établir des généalogies, saisir le milieu social de l'impétrant, étudier les stratégies matrimoniales ou tout simplement connaître le métier des membres de la famille. Plusieurs enfants et neveux de Juan Díez de la Calle obtinrent l'habit de saint Jacques : nous disposons au total de sept enquêtes de 1663 à 1682 ainsi que des documents annexes.

Restituer la vie professionnelle

Pour dresser un tableau des membres du Conseil des Indes, de leur parcours professionnel et de leurs tâches quotidiennes nous avons consulté l'Archivo General de Indias. Celui-ci fut fondé en 1785 sous Charles III à l'initiative de José Galvez, réformateur et ministre des Indes (1776-1786). Le cosmographe officiel des Indes, Juan Bautista Muñoz, fut chargé de réunir à Séville l'ensemble de la documentation concernant les Indes occidentales dispersée entre Simancas, Cadix et Séville. Ainsi, les archives du Conseil des Indes et de la *Casa de Contratación* sont réunies : les consultes émises par le Conseil et la Cámara, souvent accompagnées de l'ensemble des pièces constituant le dossier, les cédules royales, le registre des passagers et pour les Indes, les *libros reales* c'est-à-dire les minutiers des dispositions royales du Conseil des Indes. L'Archivo de

¹⁰⁰ DEDIEU Jean-Pierre, *L'Espagne de 1492 à 1808*, Paris, Belin, 2005, p. 54

Indias conserve également la correspondance échangée entre les autorités locales *indianas* et le Conseil des Indes.

Plusieurs dossiers furent soustraits aux archives du Conseil des Indes par don José de Galves au XVIII^e siècle. Celui-ci, dans un esprit de réforme, s'intéressa tout particulièrement à l'œuvre de Juan de Palafox et aux procédures de *visita* et de *residencia*. Toutes les liasses de documents qu'il réunit autour de ces questions sont conservées à la Biblioteca del Palacio Real de Madrid. Certaines d'entre elles témoignent de l'intervention de Díez de la Calle dans la vérification de la régularité de ces procédures en 1651 et 1653.

La Bibliothèque Nationale de Madrid

Pour reconstituer au plus près les relations transocéaniques du commis et pour comprendre comment s'est élaborée son œuvre, nous disposons des papiers réunis par Díez de la Calle durant toute sa carrière au Conseil des Indes. Normalement, ces documents auraient dû être archivés dans le dépôt officiel de Simancas¹⁰¹. Leur intérêt ou leur utilité fit qu'ils restèrent un temps dans les archives du Conseil des Indes. Ils en furent retirés car ces quatorze tomes reliés au XVII^e et au XIX^e siècles se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Madrid. Comment sont-ils arrivés là ?

En 1737-1738, l'homme d'État, éditeur et érudit don Andrés González de Barcia rééditait le second tome de l'*Epitome de la Bibliotheca oriental y occidental, náutica y geográfica* d'Antonio León Pinelo publié une première fois en 1629. Il offrait une version actualisée et largement augmentée de la première bibliographie des œuvres imprimées et manuscrites traitant des Indes. De trois cents, le nombre de pages entre la première et la seconde édition passait ainsi à mille trois cents¹⁰². Aussi y incluait-il les œuvres de Díez de la Calle, principalement dans la section réservée aux « Auteurs moraux et politiques des Indes » et lui réservait-il une assez longue description. En effet, deux colonnes recensent les ouvrages de Díez de la Calle : le *Memorial Informativo* imprimé en 1645 et le « *Memorial, i noticias, Sacras, i Reales* » de 1646 ; surtout, González de Barcia énumère précisément les chapitres des deux tomes des *Noticias Sacras y Reales* :

« en douze livres que [Díez de la Calle] a commencé à imprimer. (...) Ce sont deux grands Tomes en folios manuscrits originaux, ils se trouvent dans la Bibliothèque de Barcia et

¹⁰¹ Rec., L.II, T.II, Loi 70, « *Que quando el Archivo [del Consejo de Indias] estuviere embarazado de papeles, se envien algunos a Simancas.* »

¹⁰² CARLYON Jonathan E., *Andres Gonzalez De Barcia And the Creation of the Colonial Spanish American Library*, Toronto, University of Toronto Press, 2005.

quelques extraits de ces tomes se trouvaient dans la Bibliothèque du Comte de Villa Umbrosa »¹⁰³.

Il poursuit le recensement avec d'une part le « *Memorial, i Resumen breve de las Noticias de las Indias Occidentales* (...) dont l'impression a été commencée par l'imprimeur Alonso Victor de Pantoja à Madrid en 1654 » et d'autre part un « *compendio breve del libro intitulado : Noticias* (...) imprimé en 1648 » qui se trouve dans la Bibliothèque de Barcia « avec d'autres nombreux papiers ».

Le vaste répertoire de tous les ouvrages concernant les Indes occidentales cite à nouveau Díez de la Calle dans la section des « compilateurs des lois des Indes » aux côtés d'Antonio León Pinelo et Rodrigo de Aguiar y Acuña. En effet, le commis figure dans cette prestigieuse rubrique en vertu d'« un Mémoire de quelques Cédules, extraites de la *Recopilación General de las Leyes* ; et dans ses œuvres manuscrites dont il est fait mention, se trouvent quelques collections de Cédules royales et exemplaires de Faveurs, pour les affaires courantes du Conseil. »¹⁰⁴ Notre commis apparaît dans une troisième section des auteurs traitant des « Hommes illustres et Saints » sans que soit cité d'ouvrage précis :

« Il écrivait sur les Apparitions et Miracles survenus pendant la Conquête des Indes, comme il a été dit, et il espérait les divulguer quand toute l'œuvre paraîtrait mais celle-ci resta à l'état de brouillon »¹⁰⁵

En 1738, il apparaît donc que l'érudit américaniste était en possession de l'ensemble des documents et papiers de Díez de la Calle comme l'indique la mention « Bibliothèque de Barcia ». González de Barcia était un collectionneur acharné, il a rassemblé pour 300 000 réaux de livres et de manuscrits sur les Indes occidentales¹⁰⁶. Cependant, son biographe n'explique pas les moyens auxquels il eut recours pour se procurer ces documents : les brouillons de Díez de la Calle se trouvaient soit dans les archives du Conseil des Indes soit

¹⁰³ LEÓN PINELO Antonio, GONZÁLEZ DE BARCIA (éd.), *Epitome de la bibliotheca oriental y occidental, nautica y geografica*, Madrid, 1738, t.2, p. 798-799. « *Despues escrivio mas dilatadamente las Noticias, Sacras,, i Reales (...) en doçe libros, que empeço a imprimir. (...) Son dos Tomos grandes en fol. M.SS. Originales, estan en la Libreria de Barcia, i algun pedaço de estos Tomos, con el mismo Titulo estaba en la Libreria del Conde de Villa Umbrosa.* »

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 826 « *Memorial de algunas Cedulas, sacadas de la Recopilacion General de las Leies, i Ordenanças referidas ; i en su s Obras M. SS. De que va hecha mencion, ai de algunas Colecciones de Cedulas Reales, i exemplares de Mercedes, para el despacho Regular del Consejo de Indias.* »

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 846 « *escrivia de las Apariciones, i Milagros, sucedidos en la Conquista de las Indias, como se ha dicho, i esperaba publicarla, quando saliese toda la Obra que dejo en borron.* »

¹⁰⁶ CARLYON, *op.cit.*, p. 130

dans la Bibliothèque Royale de Philippe IV. Son projet et ses relations lui ouvrirent sans doute les portes de ces institutions. Quoi qu'il en soit, les documents du commis retournèrent dans le giron de la Couronne quelques années plus tard. La Bibliothèque royale acquit en deux fois (1743 et 1789) les 89 manuscrits et 2 000 ouvrages imprimés ayant appartenu à l'américaniste Andrés González de Barcia¹⁰⁷.

C'est pourquoi on retrouve la trace des documents avec Juan Baptista Muñoz (1744-1799). Le Cosmographe des Indes de Charles III avait été chargé de rédiger une *Histoire du Nouveau Monde* ; pour ce faire, il réunit et consulta un grand nombre de documents provenant de différents fonds. Une de ses notes manuscrites énumère « les manuscrits concernant les Indes qui se trouvent dans la Bibliothèque Royale de Madrid »¹⁰⁸. En 1712, Philippe V favorisa l'ouverture au public une bibliothèque qui devint officiellement la Bibliothèque Royale en 1716. Dès 1712, le fonds de 2 653 documents de la bibliothèque de Philippe IV située dans la tour Nord-Ouest du *Real Alcázar* fut versé à la Bibliothèque royale¹⁰⁹. La note de Juan Baptista Muñoz contient le passage suivant :

« Un tome in-folio de différents papiers. Il commence avec la relation de l'île et de la ville de Puerto Rico, faite par l'évêque de cette ville le 27 septembre 1644.

Deux [Tomes] in-folio avec le titre Noticias Sacras y Reales del Perú de 1653, qu'a écrit Juan Díaz de la Calle.

Un autre in-folio de différents papiers Noticias de la Nueva España

Un autre in-folio intitulé Memorial y noticias sacras y réales del Imperio de las Indias occidentales. Écrit en 1646 par Juan Díez de la Calle.

Un autre in-folio intitulé Noticias sacras y réales de los dos imperios de las Indias occidentales. Écrit en 1653 par Juan Díez de la Calle. »¹¹⁰

Au début du XIX^e siècle, la Bibliothèque Royale vint à s'appeler la Bibliothèque Nationale laquelle conserve aujourd'hui les papiers de Díez de la Calle. Ceux-ci sont très hétérogènes quant à leur forme. On peut distinguer ceux qui sont de la main de Díez de la Calle des autres. Parmi ces papiers, plusieurs volumes sont des brouillons des *Noticias Sacras y Reales* élaborés entre 1645 et 1660¹¹¹. On trouve également dispersés dans les autres

¹⁰⁷ CARRIÓN GÚTIEZ, *op. cit.*, p. 103-104

¹⁰⁸ *Catálogo de la colección de Don Juan Bautista Muñoz*, Madrid, 1955, t.II, p. 487

¹⁰⁹ CARRIÓN GÚTIEZ Manuel, *La Biblioteca Nacional*, Madrid, 1996, p. 15-20

¹¹⁰ Cité dans LÓPEZ DE HARO Damián, *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, edición, introducción, transcripción y notas de Pío Medrano Herrero, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005.

¹¹¹ B.N.M., Ms 3020 (304 folios datant de 1646), Ms 2930 (204 folios de 1646 actualisés en 1648 et 1650), Ms 2734 (277 folios contenant un *Memorial* imprimé de 1654 et un manuscrit concernant le vice-royaume du Pérou), Ms 3023 (384 folios datant de 1655-1660, manuscrit de la première partie des *Noticias Sacras y Reales*) et Ms 3024 (441 folios, manuscrit de la seconde partie des *Noticias*).

liasses des documents écrits par le commis : des listes d'*alcaldías mayores*, un répertoire des cédulas fréquemment utilisées par le Conseil des Indes, une relation des affaires courantes de la même institution, des projets de questionnaires à envoyer aux autorités *indianas*, une liste des arrivées de métal précieux, etc. De plus, on constate pour de nombreux documents ses interventions dans les marges ou des ratures.

Pour le reste des papiers, il convient de mettre à part ceux qui lui sont personnellement destinés. En effet, sept lettres datées de 1644 à 1654 constituent le reliquat d'une plus importante correspondance. Le contenu des lettres envoyées par les « amis » *indianos* de Juan Díez de la Calle en évoque d'autres et nous ne disposons pas de celles envoyées en réponse par le commis. Elles permettent néanmoins avec d'autres missives conservées à l'Archivo Histórico National de constituer le réseau socioprofessionnel de Díez de la Calle au-delà de l'Océan Atlantique. Elles témoignent également des pratiques de recueil de l'information du Conseil des Indes.

Enfin, une multitude de papiers hétérogènes tant sur le fond que sur la forme constituent la documentation du commis, reflet parfois flou de ses intérêts : cédulas royales (originaux et copies), lettres (non adressées à Díez de la Calle), relations (manuscrites ou imprimées), rapports. Plusieurs documents rédigés par León Pinelo se trouvent également dans ce corpus. On y découvre les liens entretenus par le commis avec le projet du *Théâtre ecclésiastique des Indes* : des notices biographiques d'évêques, des réponses aux *Relations géographiques* plus ou moins bien identifiées, des rapports concernant le personnel ecclésiastique émanant des officiers de finance, etc. De plus, on relève à plusieurs reprises l'écriture du chroniqueur des Indes Gil González Dávila.

Tableau 5 : Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Madrid regroupant les papiers (en-dehors des brouillons des *Noticias Sacras*) de Juan Díez de la Calle

	Ms 1447	Ms 2939	Ms 3000	Ms 3025	Ms 3026	Ms 3046	Ms 3047	Ms 3048	Ms 3178	Total
Nombre de documents*	15	33	54	22	22	45	43	45	12	291
Nombre de folios*	105	183	298	150	400	260	295	237	267	2195

* D'après le *Catálogo de Manuscritos de América* de Julián Paz.

Le recensement précis de tous les documents a été réalisé par Julián Paz dans le *Catálogo de manuscritos de América existentes en la Biblioteca nacional*¹¹². Certaines erreurs ou omissions apparaissent naturellement et notre travail apportera quelques corrections.

L'Archivo Histórico Nacional et la Biblioteca del Palacio Real

On retrouve encore à Madrid à l'Archivo Histórico Nacional des sources concernant Juan Díez de la Calle. Il s'agit de deux lettres qui lui sont adressées et d'une note qu'il transmet à Antonio de León Pinelo contenant la réponse de celui-ci. Ces documents sont vraisemblablement restés au Conseil des Indes jusqu'à sa suppression par les Cortés de Cadix en 1812 et sa disparition officielle en 1834. La section « Documentos de Indias » de l'Archivo Histórico Nacional contient ces reliquats qui ne furent ni versés ni à Simancas ni à Séville (après 1785).

La Biblioteca del Palacio Real conserve un manuscrit de la *Hierarchia eclesiástica* de Juan Díez de la Calle datant de 1647. Il fait sans doute partie de la collection de 107 manuscrits relatifs aux Indes réunis par le cosmographe Juan Bautista Muñoz et remis à la Real Biblioteca en 1817¹¹³.

Les sources imprimées

Les ouvrages de Juan Díez de la Calle

Le cœur de notre sujet se trouve dans l'analyse des ouvrages publiés par Díez de la Calle. Nous avons consulté les éditions de 1646, 1648 et 1654 conservées à la Bibliothèque de Madrid et, pour celle de 1645, l'exemplaire de la British Library. Un exemplaire du *Memorial y Noticias Sacras y Reales* (1646) se trouve également à la Bibliothèque Nationale de France dans un excellent état de conservation.

Les publications de Díez de la Calle s'intègrent dans un réseau de références qui correspond à la bibliothèque spécialisée sur les Indes occidentales disponible au milieu du XVII^e siècle à Madrid.

¹¹² PAZ Julián, *Catálogo de manuscritos de América existentes en la Biblioteca Nacional*. 2^e éd., Madrid, Ministerio de cultura, 1992.

¹¹³ CONDE DE NAVAS, *Catálogo de la Real Biblioteca*, Madrid, 1900, p. XXVI

Les Indes occidentales dans les monographies du XVIIe siècle

Parce qu'elles constituent une référence constante du commis, les *Leyes de Indias* publiées en 1680 mais disponibles sous forme de résumé avant cela, sont au cœur de la représentation juridique et politique de l'espace. De même, les experts de ces lois sont des passages obligés : León Pinelo et Solórzano Pereira sont des auteurs insatiables et des modèles pour le commis.

Pour compléter ce tableau des sources imprimées, il convient d'ajouter une série de chroniques religieuses, de récits de voyage et de descriptions publiées depuis la Découverte. Par ailleurs, pour comprendre et analyser le rôle des commis dans l'administration, nous avons fait appel à une littérature de secrétaires, sorte de guide pratique à l'usage de ce métier.

DÉMARCHES

Il s'agit pour nous de dresser la biographie de Juan Díez de la Calle, commis du Secrétariat de Nouvelle Espagne du Conseil des Indes de 1624 à 1662. Loin des grands personnages pour lesquels la profusion des sources permet de reconstituer jour après jour leur vie, la biographie du commis appelle une autre approche que nous proposons de décliner en trois grandes parties : la vie, l'œuvre, la représentation.

En premier lieu, nous disposerons les éléments du décor dans lesquels Díez de la Calle a réalisé son œuvre et a élaboré ses représentations. Pour commencer, nous nous interrogerons sur l'univers familial de Juan Díez de la Calle. Son beau-père, Juan Fernández de Madrigal, étant le moteur de son entrée au Conseil des Indes, il conviendra de replacer cette famille dans son contexte professionnel et social (chapitre 1). Il s'agira également de revenir sur la place des *infra-letrados* dans la société d'honneur propre à la Castille moderne ou l'ascension sociale d'une bourgeoisie de petits officiers madrilènes. L'organisation des secrétariats du Conseil des Indes et les liens que le commis tissa avec ses collègues et ses supérieurs permettront de reconstituer son univers professionnel (chapitre 2). Dans le cadre de la monarchie composite et d'un empire transatlantique, le commis s'intègre dans des réseaux socioprofessionnels qui reposent sur le clientélisme et la loyauté à la Monarchie. La correspondance de Juan Díez de la Calle permet de restituer cet ensemble et de l'y situer (chapitre 3). Enfin, les fonctions du Conseil des Indes déterminent très fortement la manière dont Díez de la Calle appréhende l'espace américain. Sa spécialisation, les tâches qui lui sont dévolues et les priorités affichées resurgissent dans son labeur quotidien (chapitre 4).

Dans un deuxième temps, nous étudierons les différentes productions imprimées et manuscrites de Díez de la Calle, leur qualité et leur portée. Nous reviendrons sur le rôle des connaissances et de l'information au sein du Conseil des Indes ainsi que sur les motivations ou les instigateurs du projet du commis. En effet, celui-ci s'inscrit dans une dynamique portée par des personnages du Conseil qui entourent et stimulent ses ambitions (chapitre 5). Juan Díez de la Calle réunit au fil des ans une collection de papiers qui lui permet de rédiger ses *Noticias Sacras y Reales*. Sa participation officieuse au projet de *Teatro eclesiastico* permet de comprendre ses centres d'intérêts, ses préoccupations et les informations dont il a besoin. Ces questions placent le commis dans un tourbillon de papiers qui lui sont tantôt personnellement destinés et d'autre fois qu'il intercepte et réélabore (chapitre 6). Le commis tient à sa disposition un corpus d'ouvrages imprimés et manuscrits qui convergent vers le Conseil des Indes. Cette somme de savoirs livresques témoigne des orientations politico-religieuses et de l'idéologie impérialiste et providentialiste latente dans toute l'œuvre de Díez de la Calle. Les sources juridiques disponibles au Conseil des Indes sont également au cœur de l'élaboration de la connaissance administrative des *Noticias Sacras y Reales* (chapitre 7).

Dans une dernière partie, l'analyse précise des écrits de Díez de la Calle nous amènera à restituer et à étudier la représentation de l'espace produite par le commis. Celui-ci privilégie des outils d'explication et d'expression comme la liste et semble peu sensible aux cartes. L'énumération et le recensement constituent sa manière de rendre compte de l'implantation espagnole aux Indes occidentales. Certains thèmes sont privilégiés au détriment d'autres parfois complètement éludés (chapitre 8). Cette manière et ces formes de représenter l'espace conduisent à une vision politique et sacrée des Indes occidentales conforme aux grands thèmes de l'idéologie hispanique. En plaçant l'Amérique au centre de la Monarchie catholique, Díez de la Calle réussit à détourner notre regard des déboires européens du Roi d'Espagne (chapitre 9).

PREMIÈRE PARTIE

Un commis du Conseil des Indes au XVII^e siècle

Vie, univers social et labour de Juan Díez de la Calle

Diego Rodríguez de Silva y Velázquez, *Don Diego del Corral y Arellano*,
vers 1632, Musée du Prado (Madrid) – Détail – Droits réservés

« Juan Diez de la Calle, second commis du Secrétariat [de] mon Conseil (...) a commencé à me servir au mois de septembre de l'an mille six cent vingt-quatre (...) en assistant à cet effet Juan Fernández de Madrigal, son beau-père, qui fut mon secrétaire et premier commis dudit secrétariat durant cinquante-sept ans (...) jusqu'au neuf août mille six cent trente-deux, [jour] de son décès (...) ; il a sept enfants, cinq garçons et deux filles, l'aînée souhaite devenir religieuse et sa femme et sur le point d'accoucher (...) »

Cédule royale du 20 septembre 1645, à Valence¹.

« Quelque grand que soit le poste, celui qui le tient doit se montrer encore plus grand. Un homme qui a de quoi fournir va toujours croissant, et en se signalant davantage dans ses emplois, au lieu que celui qui a le cœur étroit, se trouve bientôt arrêté, et est enfin réduit à ne pouvoir remplir ses obligations, ni soutenir sa réputation. »

Baltasar Gracián, *L'homme de cour*, 1647

L'empire ibérique constitué aux XV^e et XVI^e siècles devait surmonter la difficulté de diriger simultanément plusieurs États. Son énorme expansion territoriale requérait un nombre jusque-là rarement atteint d'hommes au service d'un roi : des militaires pour assurer la défense et maintenir la réputation, des membres du clergé avec l'octroi du Patronage royal et des hommes de loi pour rendre la justice et gouverner. Nombre de familles profitèrent de ces nouvelles chances d'ascension sociale en Espagne ou dans les multiples possessions de la Monarchie. Le rôle et les stratégies sociales des *letrados* ont depuis longtemps été étudiés. Toutefois, l'administration impériale ouvrit largement ses portes à des membres de la « bourgeoisie », des hidalgos provinciaux qui peinaient à établir leurs modestes titres de noblesse. En outre, ses familles ne pouvaient s'offrir le sésame : le titre universitaire. Leurs membres étaient donc employés à des tâches de gratte-papier et c'est au prix de longs efforts qu'ils pouvaient se hisser à des postes plus importants, voire obtenir des récompenses honorifiques.

C'est à cette catégorie qu'appartient Juan Díez de la Calle. Engagé dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne grâce à son beau-père lui-même commis du Conseil des Indes, il effectua toute sa longue carrière dans les bureaux de l'*Alcázar real* de Madrid. Plusieurs

¹ DIEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial y noticias sacras y reales del imperio de las Indias Occidentales*, Madrid, 1646, au début page non numérotée. « *Iuan Diez de la Calle, Oficial segundo de la Secretaria del dicho mi Consejo (...) empeço a servirme en ella por el mes de setiembre (sic) del año pasado de seiscientos y veinte y quatro (...) assistiendo para este efecto Juan Fernández de Madrigal, su suegro, que fue mi Secretario, y oficial mayor de la dicha secretaria, donde sirvió cincuenta y siete años (...) hasta nueve de Agosto de seiscientos y treinta y dos [día] su fallecimiento y (...) tiene siete hijos, los cinco varones, y dos hembras, que la mayor se inclina a estado de Religiosa, y su muger en días de parir (...)* »

autres membres de sa famille y étaient employés. Les trente-huit ans qu'il y passa lui permirent de s'intégrer dans des réseaux professionnels à l'échelle de l'empire. La centralisation à Madrid des pouvoirs suprêmes occasionnait un ballet incessant d'officiers, de procureurs ou de religieux en quête de grâces dans les couloirs du Conseil des Indes. Les secrétariats formaient l'antichambre (au propre comme au figuré) du Conseil des Indes et Díez de la Calle bénéficiait d'une position intermédiaire favorable pour « se faire des relations ». Ces passages, les liens qu'il tissa avec d'éminents personnages et aussi sa longévité lui permirent de rester en contact avec une série de responsables aux Indes occidentales. Ce petit monde de l'élite administrative impériale s'inscrivait dans une société de cour. Dans ce contexte, le clientélisme se révélait être un véritable mode de gouvernement de la Couronne pour tenir ses sujets et tisser une toile de liens entre ses territoires.

Le travail de commis entre routine et science administrative l'amena à connaître de l'ensemble des affaires soumises au Conseil des Indes exceptions faites de la partie judiciaire. Il passa le principal de son temps à effectuer des recherches dans les cédulaires et les minutiers pour le compte du secrétaire. De plus, un aspect important de son labeur était de préparer les dossiers pour les nominations. Ce pouvoir régalien par excellence fut remis entre les mains d'une *Cámara* (depuis 1644) qui proposait trois noms au souverain pour les postes clés du Nouveau Monde. De sa longue expérience du « *manejo de papeles* », Díez de la Calle réussit à tirer un certain profit en proposant au roi la publication d'outils administratifs justement destinés à simplifier le travail quotidien du Conseil des Indes.

CHAPITRE PREMIER

Une famille au service de la Monarchie catholique au XVII^e siècle

« Pour comble enfin Roderic épousa
La parenté de Madame Honnesta »

Jean de La Fontaine, « Belphégor », *Fables*, Livre XII, 1693

« L'histoire n'est rien que la succession des générations qui viennent les unes après les autres dont chacune exploite les matériaux, les capitaux, les forces productives légués par toutes les générations précédentes (...) »

Karl Marx & Friedrich Engels,
L'idéologie allemande, avril-mai 1846²

Dans l'ombre du roi et des conseillers des Indes *letrados* ou titrés, une famille de commis laborieux œuvra dans les secrétariats du Pérou et de la Nouvelle Espagne pour administrer les vastes territoires américains. Elle vient de Castille et suit les mouvements migratoires vers Madrid qui s'échelonnent de 1560 à 1620. Sur plus de trois générations, de Philippe II à Philippe V, les membres de cette famille exercèrent la fonction de commis (*oficial*) de secrétariat gravissant les échelons de la hiérarchie administrative de manière plus ou moins régulière atteignant pour l'un d'entre eux la prestigieuse place de conseiller.

Le fondateur de la lignée des Fernández de Madrigal-Díez de la Calle comme famille de commis dans les secrétariats du Conseil des Indes est Juan Fernández de Madrigal (1566-1632). L'étude de cette famille est éclairante à plusieurs titres (Les arbres généalogiques se trouvent en **Annexes 3 et 4**).

D'une part, ses membres appartiennent au monde peu étudié des *infra-letrados* alors que numériquement il représente une bonne part du personnel administratif castillan. Dans l'ensemble, la composition et le destin de cette famille sont un exemple d'ascension sociale qui diffère peu d'autres milieux socioprofessionnels, comme celui des officiers de finances

² MARX Karl & ENGELS Friedrich, *L'idéologie allemande*, Paris, Nathan, 2009, p. 59

mexicains³. Cette petite noblesse ou bourgeoisie administrative s'inspire des modèles donnés par l'élite qu'elle fréquente dans le monde des conseils royaux : celui des *letrados* ou des membres du Conseil de Castille⁴. Globalement les modalités de gestion de la famille (alliance matrimoniale, endogamie, etc.) sont proches, bien que le statut des *infra-letrados* offre une perspective de carrière limitée : sauf exception, le plafond de premier commis est atteint après avoir passé par tous les échelons. Aussi, partant de plus bas, l'ascension devient-elle plus spectaculaire lorsqu'elle a lieu mais elle est le fruit du labeur de deux générations.

Dans quelle mesure est-il possible de comparer ce milieu des familles de commis avec celui des marchands qui recourt à des « stratégies offensives, appuyées sur des activités qui facilitent l'accumulation de fortunes rapides, fondées sur la transmission d'un savoir faire et de réseaux de relations plus que sur la transmission de biens matériels »⁵ ? Dans le cas des commis du Conseil des Indes, ce n'est pas l'accumulation de fortunes rapides qui favorise les stratégies offensives mais plus leur fonction de gestionnaires des emplois des officiers et d'ecclésiastiques aux Indes. Cette situation d'intermédiaire entre le pouvoir régalien de nomination et les quémandeurs leur offrait un capital immatériel très élevé. Ainsi, dans ce chapitre, nous tenterons de déterminer le rang social de ces commis, leur origine géographique, leur choix matrimoniaux, etc. En somme, tout ce qui permet de dresser un portrait le plus précis possible du commis Juan Díez de la Calle dans son environnement familial⁶.

D'autre part, soulignons d'emblée que cette famille évolue dans un contexte politique unique : celui de la Monarchie catholique, c'est-à-dire une entité politique dont le territoire s'étend sur plusieurs continents et qui remplit plusieurs caractéristiques d'un empire. Dans quelle mesure la politique impériale influença-t-elle les stratégies de ces

³ BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999

⁴ PELORSON Jean-Marc, *Les letrados juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État*, Poitiers, 1980 ; FAYARD Janine, *Les membres du conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)*, Genève, Droz, 1979.

⁵ DEDIEU Jean-Pierre, cours non publié, 2008

⁶ CHACÓN JIMÉNEZ Francisco, « Estructuración social y relaciones familiares en los grupos de poder castellanos en el antiguo régimen. Aproximación a una teoría y un método de trabajo », in CASTELLANO Juan Luis, DEDIEU Jean Pierre, LÓPEZ-CORDÓN Victoria (éds), *La pluma, la pitra y la espada. Estudios de historia institucional en la edad moderna*, Madrid, Marcial Pons, 2000, p. 359 : « esta perspectiva exige que desde el levantamiento de genealogías sociales sean los miembros de una determinada familia y los enlaces y relaciones que establezcan con otras a través del matrimonio y las relaciones de parentesco, los protagonistas y el objeto de atención prioritario antes que las propias instituciones. De esta manera podremos llegar a conocer y comprender, en una escala de tiempo generacional, fundamental para poder medir los procesos de movilidad social, el paso, la presencia, la permanencia y la transcendencia de las distintas instituciones dentro de las estrategias familiares de conservación, perpetuación y reproducción del status social, así como de la movilidad y promoción social. »

acteurs ? Les alliances matrimoniales permirent à cette famille de tenir un temps les rênes des deux secrétariats du Conseil des Indes : cela résulte-t-il des facilités octroyées par le Conseil des Indes et le souverain qui voyait d'un bon œil une gestion familiale des secrétariats ? En outre, certains membres de cette famille vont réussir à se hisser dans les hautes sphères de l'État, dépassant ce statut initial d'*infra-letrados* ; d'autres vont servir le roi dans les territoires « périphériques ».

Ainsi, nous étudierons, tout d'abord, le profil de Juan Díez de la Calle, de ses ascendants et de ses descendants. Ensuite, nous procéderons de la même façon pour son beau-père, Juan Fernández de Madrigal, le patriarche d'une lignée de commis. Enfin, nous terminerons ce chapitre par l'analyse des stratégies familiales, de leurs cohérences internes et de l'influence de la politique royale dans ces domaines.

JUAN DÍEZ DE LA CALLE, UN GREFFON DES FERNÁNDEZ DE MADRIGAL

Des hidalgos de Condado pas si notoires

Juan Díez de la Calle est né en 1599 à Condado dans la vallée et district (*merindad*) de Valdivielso. Ce lieu à 55 kilomètres au Nord de Burgos se trouvait dans la juridiction du corregidor des *Siete merindades* de Castille (voir carte en **Annexe 2**).

L'enquête réalisée en novembre et décembre 1682, vingt ans après la disparition de Juan Díez de la Calle, pour l'attribution de l'habit de Santiago à son fils Juan⁷ fournit un nombre important mais lacunaire d'informations biographiques sur la famille. Deux enquêteurs, un laïc et un ecclésiastique se rendent à Condado pour recueillir les témoignages nécessaires à l'établissement de la noblesse et de la pureté de sang de Juan II Díez de la Calle⁸ : « Au trentième jour de ce mois et de cette année, nous nous sommes rendus de la ville de Madrid à ce village de Condado Valle de Valdivielso Montagnes de Burgos situé à

⁷ Pour plus de clarté nous nommerons son fils Juan II Díez de la Calle.

⁸ FAYARD, *op. cit.*, p. 206 « Lorsqu'un noble voulait revêtir l'*hábito* d'un ordre militaire, il adressait une demande au conseil des Ordres qui désignait deux représentants pour mener une enquête dont le résultat constitue le dossier de candidature. Les deux délégués, un laïc et un ecclésiastique, se rendaient dans les villes ou les villages d'où l'impétrant et ses ascendants étaient originaires. Ils devaient interroger le plus grand nombre possible de témoins à qui ils posaient les questions suivantes : s'ils connaissaient l'impétrant, son âge, son lieu de naissance et le nom de ses parents ; s'ils étaient de la même famille que l'impétrant ; si oui, quel était le degré de parenté ; si l'impétrant et ses ancêtres étaient nés d'un mariage légitime ; si les parents et grands-parents étaient réputés *hidalgos* ; si les ancêtres étaient connus comme des *crístianos viejos* ; si l'impétrant ou son père avait été marchand ou avait pratiqué un office « vil et mécanique » ; s'il savait monter à cheval ; s'il avait été mis en prison, s'il jouissait d'une bonne réputation et enfin si lui-même et ses ancêtres avaient été ou non condamnés par le Saint-Office ».

cinquante quatre lieues de distance ; le voyage a duré huit jours »⁹. Ce rapport officiel nous rappelle les lenteurs des communications à l'époque moderne : huit jours pour parcourir trois-cents kilomètres. Ces vingt témoignages concordent tous : « Tous les vingt, chacun selon ses informations et son âge, ont déclaré en faveur de l'impétrant que le père et les grands-parents appartiennent autant à la noblesse pure de sang et d'origine qu'aux autres conditions comme ils ont pu le dire lors de l'interrogatoire. »¹⁰

Établir son appartenance à la petite noblesse rurale

Fils de Gaspar Díez de la Calle (1551- ?) et de Maria Ruiz (1570-1622), il est issu d'une famille de la petite noblesse castillane. À lire les témoignages recueillis dans le village de Condado leur réputation semble établie sans que personne ne puisse apporter de preuves irréfutables. D'une part, les témoins qui certifient le statut nobiliaire des Díez de la Calle sont loin d'être des personnages prestigieux et ils ne les connaissent qu'indirectement. Ainsi, le premier témoin, Juan de Mara ne connaît aucun membre de la famille mais « il dispose d'informations sûres... » (« *tiene noticias ciertas de que...* ») et de refaire la généalogie de Juan Díez de la Calle suivant une formule toute faite et récurrente :

« Que Juan Diaz de la Calle, père et grand-père paternel de l'impétrant sont d'après lui *hijos de algo* de sang, et pour la grand mère paternelle il sont *hijos de algo* de sang (et non de privilège) comme le sont tous ceux concernés par les lignages cités plus haut. Cela est de notoriété publique et en tant que *hijos de algo*, ce père et ce grand père seront inscrits aux *Padrones de la Moneda* locaux et dans les livres des élections on verra qu'ils ont rempli des fonctions de *tenedores alcaldes* de la Hermandad et comptable ce qui n'est donné qu'à des *hijos de algo* notoires. »¹¹.

En effet, on retrouve dans ce témoignage les multiples sens et critères que les contemporains attachent au terme « hidalgo »¹². Chronologiquement vient la définition de la noblesse par le sang (*hijos de algo de sangre*) énoncée dans la fameuse sentence rendue

⁹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 2v., « *En treinta días de d[ic]ho mes y año llegamos desde la Villa de Madrid a este lugar de Condado Valle de Valdivieso Montañas de Burgos que dista Cinquenta y quatro leguas en que gastamos ocho días de Viaxe (...)* »

¹⁰ *Ibid.*, f. 39, « *Todos veinte cada uno según sus noticias y edad depuesto a favor del pretendiente su padre y abuelos paternos así en la nobleza limpieza y naturalezas como en las demas calidades en que se les ha examinado según el interrogatorio (...)* »

¹¹ *Ibid.*, f. 4, « *que a Juan Diaz de la Calle, padre y abuelo paterno del pretendiente los tiene por hijos de algo de sangre y a la d[ic]ha Maria Ruiz Abuela paterna por hijos de algo de sangre (y no de privilegio) que lo son todos los que tocan a los linajes de los susdichos lo qual es publico y notario y como tales hijos de algo los d[ic]hos Padre y Abuelo paterno se allaran puestos en los Padrones de la Moneda forera deste lugar y en los libros de elecciones se allara haber tenido los officios de tenedores Alcaldes de la Hermandad y Cont[ad]or que no se dan sino a los Notarios Hijos de algo...* »

¹² POSTIGO CASTELLANOS Elena, *Honor y privilegio en la Corona de Castilla. El Consejo de las Ordenes y los Caballeros de Hábito en el siglo XVII*, Almazán, Junta de Castilla y León, 1988, p. 138-139

par Alphonse X : « L'*hidalguía* est la noblesse qui vient aux hommes à travers leur lignage. »¹³ Au sens fiscal, l'*hidalguía* repose sur l'exemption d'impôt royal et de certaines taxes municipales. Cet état est constaté par l'inscription sur les listes : les *Padrones de la Moneda*¹⁴. Mais cela ne suffit pas, le « vivre noblement » constitue le cœur de la distinction entre une élite souvent urbaine et la roture. On insiste ici sur la reconnaissance par la communauté de la *honra* du lignage (*notario y público*). L' *hidalguía* ouvre alors la porte à des fonctions municipales (*oficios de tenedores*) ou à des confréries (*hermandad*). Le témoignage de Juan de Mara est loin d'épuiser l'idée d'*hidalguía* dans le monde ibérique moderne mais il fournit ses principaux éléments pour un paysan de Vieille Castille¹⁵.

Au fil de l'enquête les témoignages se ressemblent. Seul celui d'Agustin Gomez, curé de la paroisse de San Pedro de Condado, diffère légèrement quand il affirme que « Juan Alonso de la Calle, natif de ce lieu était membre et notaire du Saint Office de l'Inquisition de Logroño et il était le frère de Pero Alonso de la Calle ; et ils sont tous de la même souche et de la même parenté que l'impétrant, bien qu'on ne sache pas à quel degré. »¹⁶ Ainsi, un certain flou règne autour de notre famille qui, au moment de l'enquête, ne réside plus depuis plusieurs dizaines d'années dans la région. De plus, le patronyme *de la Calle* était assez répandu pour qu'un *licenciado* Juan de la Calle fusse conseiller des Indes de 1653 à 1659 et n'eût aucun lien avec notre Juan Díez de la Calle. Le témoignage de Don Pedro Velez de Valdivielso est plus prestigieux, chevalier de l'ordre d'Alcantara, il réside dans le village voisin de Quecedo. Il déclare Juan Díez de la Calle natif de Condado et affirme avoir rencontré son fils à Madrid¹⁷.

Néanmoins, les preuves matérielles restent introuvables. Ainsi, le témoignage de Juan Lopez, notaire et familier du Saint Office, corrobore les précédents, notamment quant à la réputation d'hidalgo des Díez de la Calle mais quant à vérifier dans la documentation officielle : « Il doit être impossible de trouver les livres d'élections [aux offices municipaux], parce qu'ils sont faits sur une feuille de papier détachée et sont gardés au

¹³ Cité dans CASSAN Michel (dir.), *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*, Paris, CNED/SEDES, 2006, p. 73

¹⁴ DEDIEU Jean-Pierre, *L'Espagne de 1492 à 1808*, Paris, Belin, 2005, p. 47

¹⁵ ZUÑIGA Jean Paul, *Espagnols d'Outre-mer. Emigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*, Paris, EHESS, 2002, p. 137-142

¹⁶ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 20, « Juan Alonso de la Calle natural deste lugar fue familiar y Notario del Sto Officio de la Inquisicion de Logroño y Her[man]o entero de Pero Alonso de la Calle y todas deste tronco y parientes del pretendiente aunque no sabe en que grado. »

¹⁷ *Ibid.*, f. 28v.-29

plus trois ans (...) »¹⁸ Juan Lopez assure que les Díez de la Calle n'ont jamais eu aucun problème avec le Saint Office.

Ainsi, les enquêteurs estiment nécessaire de compléter les témoignages par des recherches dans les archives de la paroisse de San Pedro de Condado où ils trouvent les actes de baptême de Juan Díez de la Calle et de ses parents :

« En l'église paroissiale du village de Condado, le quinze novembre quatre-vingt-dix-neuf, moi, le Bachellier Juan de Torres, curé et bénéficiaire de la paroisse, j'ai baptisé Juan fils de Gaspar Diaz de la Calle et de Maria sa femme. Antonio de la Calle fut le parrain et Maria Alonso, femme de Juan Alonso, la marraine et pour faire foi je le signe de mon nom. »¹⁹

Puis ils épluchent les livres de la confrérie de San Matheo mais ne trouvent rien sauf la présence du prétendant et de ses fils. Ils se rendent ensuite aux archives de Alonso Diaz de Tudança, secrétaire royal du *corregimiento* des sept districts (*merindades*) de Vieille Castille. Les *corregimientos* correspondaient à une circonscription administrative inférieure à celle de l'Audience ; les *corregidores* et leur lieutenant étaient des représentants du roi et avaient des pouvoirs d'administration, de justice et de finances²⁰. Ainsi, les enquêteurs trouvent le testament de Maria Ruiz puis dans les listes de recensement fiscal (*Padrón de la Moneda*) de 1622 : « Maria Ruiz, veuve de Gaspar Diaz de la Calle décédé, *hija de algo* notoire comme le fut son mari. Elle a un fils qui s'appelle Juan Diaz de la Calle, *hijo de algo* notoire. »²¹ Ils consultent également le *padrón* de Condado de 1617 où apparaissent encore Maria Ruiz et Juan Díez de la Calle mais ils demandent au secrétaire la raison pour laquelle le *padrón* se trouve mal classé (« *fuera de su protocolo* »). Soupçonnent-ils une fraude ? Le secrétaire affirme que les *padrones* sont souvent envoyés à la chancellerie de Valladolid qui centralise les demandes de vérification de noblesse et de pureté de sang. Ils retrouvent néanmoins le grand-père et le père de Juan Díez de la Calle inscrits dans l'état d'hidalgo en 1572 et 1590. Les enquêteurs sont déçus de ne pas trouver trace des élections aux offices municipaux de Condado.

¹⁸ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 8v., « *sera imposible allar libros de elecciones porque los en un pliego suelto de papel y lo mas que las guardan es tres años para que los nombrados en los officios no los puedan obtener ni ser reeligidos asta passados los tres años.* »

¹⁹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453 f. 40v., « *Dentro de la Iglesia Parroquial de San Pedro del lugar de Condado a quinze de Noviembre de noventa y nueve años yo el Bachiller Juan de Torres Cura y Beneficiado en ella baptice a Juan Hijo de Gaspar Diaz de la Calle y de Maria su muger fueron Padrinos Antonio de la calle y Maria Alonso muger de Juan Alonso y por sea verdad lo firmo de mi nombre.* »

²⁰ BENNASSAR Bartolomé, *Un Siècle d'Or espagnol*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 49

²¹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 43, « *Maria Ruiz viuda de Gaspar Diaz de la Calle difunto Hija de algo notaria y tambien lo fue el d[ic]ho su marido, tiene un hijo q[ue] se llama Juan Diaz de la Calle hijo de algo notario.* »

Ils se rendent ensuite à Arroyo de Valdivielso aux archives conservées par Antonio Alonso de la Puente, secrétaire royal du *corregimiento* des *Merindades*. Ils y trouvent les testaments du grand-père de Juan Díez de la Calle, Pedro, datant de 1597. Le *padrón* de 1598 recense comme hidalgo les grands-pères paternels et maternels et le père (Gaspar). Le *padrón* de 1656 mentionne Juan Díez de la Calle et ses enfants comme *vecinos* de Condado. Dans le livre des élections et des accords de l'*ayuntamiento* de la vallée et district de Valdivielso, pour les années 1636 et 1646, il est noté que Díez de la Calle est *vecino* de Condado où il dispose d'un office municipal (*fiel*) mais que du fait de son travail au Conseil des Indes, il réside à Madrid²². Le *fiel* désigne l'officier assermenté en vue de remplir des missions définies (greffier par exemple) et constitue une preuve d'appartenance à la noblesse²³. Surtout, il n'est pas anodin que les enquêteurs relèvent la place qu'occupe Juan Díez de la Calle dans la capitale. En effet, au XVII^e siècle, la véritable noblesse repose, pour beaucoup d'arbitristes, sur la vertu reconnue par le roi, qui lave de la basse naissance. Le *regidor* de Merida, Don Bernarbé Moreno de Vargas dans ses *Discursos de la nobleza de España* (1622) dédiés à Philippe III déclare : « La noblesse politique qui est celle qui distingue le noble du plébéien est seule et unique et son principe juridique et réel provient et tire son origine du consentement et du bon plaisir du roi. »²⁴ Il semblerait que la noblesse des Díez de la Calle repose plus sur leur activité présente au service du roi que sur un passé médiocre de petit hidalgo difficilement vérifiable²⁵.

En effet, les témoignages reposant sur la notoriété n'ont pas suffi aux enquêteurs pour faire la preuve de la noblesse de Juan Díez de la Calle ; des recherches très poussées dans diverses archives locales furent entreprises avec plus ou moins de succès. On peut également s'interroger sur l'orthographe du patronyme qui varie constamment dans toutes nos sources entre Díez et Diaz. Le commis a une préférence pour Díez avec lequel il signe ses ouvrages. Peut-être cherche-t-il à effacer des origines portugaises en donnant une consonance plus castillane à son nom. Le Cid originaire de la région de Burgos et « champion » du roi de Castille s'appelait néanmoins Rodrigo Díaz de Vivar.

Quoi qu'il en soit, il est possible de définir le rang de noblesse des Díez de la Calle : ce sont des *hidalgos de ejecutoria*, la moins prestigieuse des catégories d'*hidalgúa*, pour

²² *Ibid.*, « Y [tambien] por fiel del d[ic]ho estado y partido por todo el dicho año a Juan Diaz de la calle vecino de Condado residente en Madrid oficial segundo de la Secretaria de Yndias de la parte de nueva España y para que sirve dicho officio por su ausencia nombraron a Juan Ruiz de Quecedo (...) »

²³ AMALRIC Jean-Pierre, BENASSAR Bartolomé, PÉREZ Joseph, TÉMIME Emilie, *Lexique historique de l'Espagne*, Paris, Armand Colin, 1976, p. 96

²⁴ Cité dans CASSAN Michel (dir.), *op.cit.*, p. 73

²⁵ BENASSAR, *op.cit.*, chapitre « Les hommes du roi », p. 43-65

laquelle on est obligé d'en apporter la preuve devant la Chancellerie, de produire des titres et des témoignages. C'est un peu humiliant ; l'*hidalguía* dans ce cas ne va pas de soi ; elle est contestée, remise en cause²⁶. Il faut dire qu'autour de 1541, il y avait un quart d'hidalgos dans la province de Burgos alors que la moyenne castillane était de 10%²⁷.

Par ailleurs, cette enquête nous montre comment Juan Díez de la Calle père et fils ont continué à entretenir depuis Madrid des liens avec la *patria chica* de Condado. Cet attachement, peut-être sincère, correspond à la mentalité de l'époque ; il est aussi calculé dans la mesure où les acteurs à la recherche d'*hábito* savent qu'une enquête était menée dans la ville d'origine de la famille.

Maintien de liens avec Condado

Le deuxième témoin de l'enquête de 1682 nous apprend que les Díez de la Calle conservent des liens avec leur village d'origine : « Don Juan Díez de la Calle qui aspire à l'Habit de Santiago et qu'il connaît pour avoir été chez lui à Madrid, derrière la prison de la cour. »²⁸. On peut noter ici que le fils a droit au traitement du « *don* », ce à quoi ne pouvait prétendre son père. Antonio de Ofeda, *vecino* de Condado, âgé de 70 ans en 1682 affirme avoir rendu visite à Juan Díez de la Calle chez lui à Madrid où il a rencontré son épouse Angela de Madrigal²⁹. Lucas Garcia de Torres rapporte que sa mère, Maria Alonso de Castro, se rendit à Madrid pour visiter un oncle « et à cette occasion, elle rencontra et fréquenta en tant que *paisano* de ce lieu ledit Juan Díaz de la Calle »³⁰ Le curé de la Paroisse de Santa Maria de Condado, Pedro Ruiz (sans lien de parenté avec Maria Ruiz), déclare avoir rencontré Juan Díez de la Calle en 1643³¹. Le curé de la paroisse de San Pedro du village de Población, le *licenciado* Juan Fernández de San Miguel fournit un témoignage similaire :

« Ayant vécu à Madrid depuis l'année 1640 alors qu'il se rendait à l'école de la Compagnie de Jésus avec Don Juan Diaz de la Calle y Madrigal qui aspire à l'habit de Santiago, il connut à cette occasion et fréquenta Juan Diaz de la Calle son père et ils se parlèrent en

²⁶ PÉREZ Joseph, « Réflexions sur l'Hidalguía », in *Hidalgos et Hidalguía dans l'Espagne des XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Editions du CNRS, 1989

²⁷ BENNASSAR, *op.cit.*, p. 175-176

²⁸ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 5v., « Don Juan Díez de la Calle que pretende al Abito de Santiago el qual conoce por haver estado en su casa en Madrid a las espaldas de la Carcal de Corte (...) ».

²⁹ *Ibid.*, f. 21

³⁰ *Ibid.*, f. 22, « y en este tiempo trato y comunico por Paisano desta tierra al d[ic]ho Ju[an] Diaz de la Calle. »

³¹ *Ibid.*, f. 25

paisanos parce que ledit Juan Diaz lui avait souvent dit qu'il était natif de Condado de cette Vallée. »³²

Juan Díez de la Calle constitue un passage obligé pour ses *paisanos* (compatriote de la même région) qui se rendent à Madrid. En effet, même Antonio Fernández de la Torre, maître chirurgien et barbier de son état, déclare avoir rencontré les Díez de la Calle à Madrid³³.

Ainsi, Juan Díez de la Calle père et fils ne sont pas inconnus de certains habitants de Valdivielso, notamment de ceux qui ont fait le voyage à Madrid et qui ne manquent pas de rencontrer l'enfant du pays bien placé à la Cour. Dans la Castille du XVII^e siècle, les hommes circulent et le voyage à Madrid n'apparaît pas comme une difficile expédition pour un barbier, une femme ou un hobereau. En effet, la Castille est alors un ensemble intégré et assez bien relié. C'est d'ailleurs la région des Montagnes de Burgos qui se spécialise dans les transports avec les charrettes et les caravanes de mulets³⁴. Dans un autre registre, l'imposante correspondance vers Bilbao, Burgos et Madrid, d'un grand marchand de Medina del Campo de la fin du XVI^e siècle comme Simon Ruiz témoigne de l'importance des flux sur un axe vertical castillan³⁵ ; la grande épidémie de 1597-1602 n'a-t-elle pas également suivi cette ligne densément peuplée³⁶ ? Ceci constitue un faisceau d'indices pour expliquer le départ de Juan Díez de la Calle père à Madrid au début du XVII^e siècle.

Le départ pour Madrid à la recherche d'une situation

Les témoins s'accordent pour dire que Juan Díez de la Calle quitta très jeune Condado pour se rendre à Madrid.³⁷ Le curé de la paroisse de San Pedro de Condado, Agustín Gomez, tient de sa mère, Urbana Lopez décédée à 93 ans, que Juan Díez de la Calle quitta Condado à l'âge de dix ou onze ans³⁸. Juan Ruiz de Somovilla « sait qu'il partit du village à cause d'une dispute avec ses parents. »³⁹. Quelques turpitudes auraient-

³² *Ibid.*, « que habiendo estado en Madrid desde el año de 1640 algunas adelante andaba al estudio de la Compañía de Jhs con Don Juan Diaz de la calle y Madrigal que pretende el Abito de Santiago y con esta ocasión conoció, trato y comunico a Juan Diaz de la Calle su padre y se trataron de Paisanos porque el d[ic]ho Juan Diaz le dijo diferentes veces que era natural de Condado deste valle. »

³³ *Ibid.*, f. 11 v.

³⁴ DEDIEU, *op. cit.*, p. 166

³⁵ CASADO ALONSO Hilario, « La circulation de l'information dans les réseaux de commerce espagnols aux XV et XVI^e siècles », in *Autour du 101^e anniversaire de Fernand Braudel. Circulations et frontières*, EHESS

³⁶ BENNASSAR, *op.cit.*, p. 92

³⁷ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 10, « Juan Diaz de la Calle siendo muchacho paso a la villa de Madrid donde se caso. »

³⁸ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 19

³⁹ *Ibid.*, f. 24, « sabe que por una riña que tubo con sus padres se fue deste lugar (...) »

elles poussé Juan à s'éloigner de son village natal pour la brillante capitale ? Étrange lorsque l'on sait que les enfants étaient sous la tutelle paternelle jusqu'à 25 ans et que celle-ci comprenait le choix de l'apprentissage et du métier. Néanmoins, la picaresque nous apprend que beaucoup d'enfants abandonnaient vite leur foyer.

A partir de là, la biographie de Juan Díez de la Calle père ne peut plus être établie depuis Valdivielso et l'enquête de 1682. Pour en savoir plus, nous devons nous tourner vers notre personnage pour l'écouter exposer son parcours officiel. Tout d'abord, le lecteur de Díez de la Calle apprend ce qui suit dans une dédicace au roi rédigée en préambule à son *Memorial informatorio* publié en 1645 :

« Je suis entré au service de Votre Majesté au Secrétariat de la Nouvelle Espagne du Royal et Suprême Conseil des Indes au mois de septembre 1624 avec le vif désir de finir ma vie à votre service (...) De 1624 jusqu'à août 1632, au secrétariat, j'ai assisté Juan Fernández de Madrigal, mon beau-père qui y a servi votre Majesté en tant que commis aspirant, second puis premier, avec le titre de Secrétaire pendant cinquante-sept ans. »⁴⁰.

Bien que nous ne disposions pas de tous les éléments, tentons de reconstituer l'installation de Juan Díez de la Calle à Madrid, vers 1610. D'emblée, notons que son arrivée participe d'un flux migratoire constant et massif vers Madrid depuis 1560 : la « poussée la plus étonnante » se déroulant précisément, d'après Bartolomé Bennassar, de 1606 à 1620 la ville atteignant 120 000 habitants⁴¹. I.A.A. Thompson évoque Madrid comme étant « le grand pot à miel du XVII^e siècle (...) agissant comme un puissant aimant sur la société régionale » : « Peu de choses dans les localités pouvaient s'opposer à l'attraction des carrières et les grandes récompenses offertes par la capitale »⁴². Néanmoins, il reste difficile de saisir comment Juan Díez de la Calle est entré en contact avec Juan Fernández de Madrigal. On sait avec certitude qu'en 1624 il obtient la place de commis entretenu (*oficial entretenido*) dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes. Entre les deux dates, une quinzaine d'années pendant laquelle Juan Díez de la Calle est rentré au service peut-être officieux de Juan Fernández de Madrigal durant

⁴⁰ DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial informatorio*, Madrid 1645, au début, page non numérotée. « Entré a servir a V.M. en la Secretaria de la Nueva-España del Real y Supremo Cofn]sejo de las Indias en el mes de Setie[m]bre de 1624 con muy buenos deseos de acabar en su servicio la vida (...) Assisti en la Secretaria desde el año de 1624 hasta Agosto de 1632 a Juan Fernández de Madrigal mi suegro, que sirvio a V.M. de oficial entretenido, segu[n]do, y mayor en ella, y con título de su Secretario cincuenta y siete años (...) »

⁴¹ BENNASSAR, *op.cit.*, p. 87

⁴² THOMPSON I.A.A., « Castile, Spain and the Monarchy », in KAGAN L. Richard et PARKER Geoffrey (eds.), *Spain, Europe and the Atlantic World*, Cambridge, 1995, p. 156-157

une période d'augmentation constante du personnel des secrétariats du Conseil des Indes⁴³ : cette croissance correspond à celle de l'ensemble des conseils avoisinant les 50% pendant le règne de Philippe IV⁴⁴. Ainsi, durant les années 1620 apparaissent les commis aspirant ainsi que les troisièmes commis.

Reprenons : Juan Díez de la Calle arrive à Madrid alors qu'il est adolescent ; le Conseil des Indes est en manque de personnel ; Juan Fernández de Madrigal en bonne place au secrétariat de Nouvelle Espagne du Conseil des Indes le prend sous son aile. Peut-être de manière informelle, dans un premier temps, afin d'effectuer des tâches subalternes de copie et de classement. En 1624, il lui obtient une place de commis aspirant. Díez de la Calle a-t-il bénéficié d'une recommandation d'un parent ou d'un *paisano* ? Nous ne le savons pas.

Le mariage avec la fille de son protecteur : un gendre client ?

Autre élément de raffermissement des liens avec le Conseil des Indes et Madrid, Juan Díez de la Calle devient le gendre de son protecteur Juan Fernández de Madrigal. Tout cela n'a rien d'exceptionnel et correspond à des pratiques socioprofessionnelles en usage dans le XVII^e siècle ibérique. Pour les officiers de finances de Nouvelle-Espagne, Michel Bertrand explique l'endogamie professionnelle en usage :

« Celle-ci était d'abord fille de l'absence de véritables lieux de formation pour ces officiers royaux, si ce n'est précisément dans les bureaux de l'administration elle-même (...) Ainsi, les apprentissages se faisaient-ils dans l'environnement familial des officiers en poste, contribuant alors à favoriser la continuité familiale de beaux-pères à gendres. »⁴⁵

Les liens entre Juan Díez de la Calle et son beau-père sont rapportés dans les documents officiels, tant lorsque Díez de la Calle est l'émetteur que lorsqu'il s'agit de la Couronne. En 1645, Juan Díez de la Calle s'adressant au roi : « Au secrétariat, j'ai assisté Juan Fernández de Madrigal mon beau-père dans le classement et l'expédition de ses

⁴³ SCHÄFER Ernest, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, t.1, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, p. 240-241.

⁴⁴ STRADLING R.A., *Felipe IV y el gobierno de España 1621-1665*, cátedra, Madrid, 1989, p. 60

⁴⁵ BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 199

papiers et affaires de l'an 1624 jusqu'à août 1632. »⁴⁶ ; en 1646, dans une cédula royale : « Assistant à cet effet Juan Fernández de Madrigal mon beau-père. »⁴⁷

La place de Juan Díez de la Calle au Conseil des Indes est sans doute à inclure dans la modeste dot d'une valeur de 1 000 ducats. Du point de vue du rang social, Juan Díez de la Calle n'est pas un bon parti. Néanmoins, pour Michel Bertrand, un officier royal tirait d'autres bénéfices à lier sa fille à un petit commis : « [il] s'offrait un renforcement de sa position et de son rayonnement professionnel tout en assurant la pérennisation de la présence lignagère. »⁴⁸ En effet, « le beau-père étant d'un statut propre à commander son gendre, il pourra en faire un client. »⁴⁹ Lorsque Díez de la Calle rentre au Conseil des Indes en 1624, l'aîné des fils de Juan Fernández de Madrigal commence une carrière de *letrado* dans une administration, le second fils n'a que 6 ans. Aussi, à 60 ans, Juan Fernández de Madrigal a-t-il souhaité assurer la continuité de son influence sur les secrétariats du Conseil en donnant sa fille à un gendre plus modeste mais prometteur car formé (et protégé) par lui. De plus, n'écartons pas toute explication psychologique : Juan Fernández de Madrigal s'est peut-être reconnu trente ans plus tôt dans la figure de ce jeune « provincial » à la recherche d'une place à Madrid. Quoi qu'il en soit, entre les époux, la différence sociale n'est pas considérable, conformément aux pratiques de l'époque condamnant les « mésalliances »⁵⁰.

Doña Angela et Juan Díez de la Calle eurent huit enfants. Elle décéda prématurément en 1649 (la peste et le typhus sévissaient alors⁵¹) et Juan se remaria avec Lorenza de Velasco, veuve du comptable Juan de Alvarado.

Saisir le rang économique et social : traitement et testament

À sa mort, Juan Díez de la Calle a atteint le sommet de sa carrière, il est premier commis (*oficial mayor*) du secrétariat de Nouvelle Espagne depuis 1647⁵² ; après plusieurs demandes, il obtient logiquement le titre honorifique de Secrétaire du roi en 1657⁵³. Les premiers commis reçoivent en théorie un appointement de 600 ducats et 10 réaux⁵⁴ ; en

⁴⁶ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, page non numérotée, « *Assisti en la Secretaria al manejo, y formación de sus papeles, y despachos desde el año de 1624 hasta Agosto de 1632 a Juan Fernández de Madrigal mi suegro* »

⁴⁷ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, page non numérotée « *Assistiendo para este efecto Juan Fernández de Madrigal, su suegro* »

⁴⁸ BERTRAND, *op. cit.*, p. 195

⁴⁹ CASSAN (dir.), *op. cit.*, p. 89

⁵⁰ FAYARD, *op. cit.*, p. 294

⁵¹ DEDIEU, *op. cit.*, p. 156

⁵² A.G.I., Indif. Gen., 436, L. 14, f. 29 v., cédula du 3 novembre 1647

⁵³ A.G.I., Indif. Gen., 766, 25 janvier et 22 décembre 1650

⁵⁴ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, f. n. n.

réalité les versements sont aléatoires : le 18 mars 1658, la Caisse de Panama versa 450 ducats à Juan Díez de la Calle au motif de « ce qui n'a pas été payé à certains ministres et commis sur leurs gages »⁵⁵. Par ailleurs, régulièrement, notre commis formule des demandes d'aide exceptionnelle : en 1653, « que votre Majesté prenne la peine de faire une grâce de 500 ducats d'aide à Juan Díez de la Calle. »⁵⁶ ; en 1659, 1660 et 1662, il demande 2 000 ducats pour « donner l'état de religieuse à une fille »⁵⁷. Dans son testament, Juan Díez de la Calle demande que l'aide traditionnelle soit prodiguée à la famille du défunt « *en consideración de sus servicios* »⁵⁸.

Le testament de Juan Díez de la Calle (**Annexe 5**) est conforme aux pratiques religieuses du XVII^e siècle tridentin avec sa profession de foi, ses invocations à la Vierge et à la Trinité, ses messes, ses saints⁵⁹. L'*ars moriendi* est un exercice normal pour les fidèles, particulièrement en Espagne où la *Práctica de ayudar a bien morir* de Juan Bautista Poza connaît, par exemple, douze rééditions entre 1619 et 1659⁶⁰. Le cortège funéraire, la cérémonie, les messes fournissent l'ultime occasion d'affirmer son rang social.

Premièrement, Juan Díez de la Calle choisit pour ses funérailles un lieu particulièrement prestigieux et sacralisé : la chapelle de Nuestra Señora de los Remedios dans le Couvent de la Merced. Depuis 1573, ce dernier s'était converti en un lieu emblématique du Madrid baroque et tridentin car on y vénérât l'une des images mariales les plus adorées des Madrilènes : celle de Notre Dame des Secours⁶¹. La pratique d'enterrer dans les églises et les couvents est généralisée, voire encouragée mais aussi encadrée, à l'époque moderne : elle est un gage de reposer dans un lieu sacré où l'âme pourra profiter des prières et des messes⁶². Seuls les plus riches peuvent obtenir une sépulture dans les églises : les fidèles doivent, en effet, payer un droit à la fabrique en fonction de la proximité avec l'autel. Notre testateur précise qu'il veut être enterré « *junto a las barandillas de madera* »⁶³. De plus, Juan Díez de la Calle choisit de reposer à côté de

⁵⁵ A.G.I., Panama, 2, N. 222, « *lo que se dejo de pagar a algunos ministros y oficiales de sus gajes...* »

⁵⁶ A.G.I., Indif. Gen., 769, « *que siendo servido Vuestra Magestad podra hacer merced a Juan Díez de la Calle de 500 ducados de ayuda de costa* »

⁵⁷ A.G.I., Indif. Gen., 774, 775 et 777, « *dar estado de religiosa a una hija* »

⁵⁸ A.G.I., Indif. Gen., 777

⁵⁹ CALVO Thomas, *Poder, religión y Sociedad en la Guadalajara del siglo XVII*, México, CEMCA, 1992, p. 170-175 ; A.H.P., T. 8674, fol. 143-146, *Testamento otorgado por Juan Díaz de la Calle, secretario del rey y oficial mayor de la secretaría del Consejo de Indias, marido de Lorenza Velasco, en 9 de junio de 1662, ante el escribano Bernardo de Aparicio*

⁶⁰ CASSAN (dir.), *op.cit.*, p. 172

⁶¹ DELEITO Y PIÑUELA José, *Sólo Madrid es corte (La capital de dos mundos bajo Felipe IV)*, Madrid, 1942, p. 91

⁶² MARTÍNEZ GIL Fernando, *Muerte y sociedad en la España de los Austrias*, siglo XXI, Madrid, 1993, p. 436

⁶³ A.H.P., T. 8674, f. 143v.

son beau-père qui lui aussi avait désigné le même lieu de sépulture trente ans plus tôt, encore une manière de montrer la continuité et l'unité entre les deux familles.

Deuxièmement, Juan Díez de la Calle ne prévoit ni procession, ni présence d'une confrérie lors de la cérémonie. Ces pratiques donnaient pourtant un caractère digne aux funérailles mais coûtaient chères. Peut-être souhaitait-il ainsi faire preuve d'humilité ? La demande d'être enterré vêtu de l'habit des franciscains est une pratique répandue à Madrid⁶⁴. Par ailleurs, il se peut qu'une telle cérémonie ait eu lieu mais Juan Díez de la Calle « laissa le choix de la forme de son enterrement à ses exécuteurs testamentaires »⁶⁵.

Troisièmement, il prévoit de faire dire des messes : une messe chantée par les diacres « *con toda solemnidad* », mille messes d'indulgences dans différents couvents pour son âme et cent autres pour sa famille. Il précise qu'il paiera huit réaux par messe soit 300 000 maravédís, l'équivalent de deux ans de salaire d'un officier. Ces funérailles montrent une certaine aisance mais peu de faste.

Quatrièmement, le testament, bien qu'il ne contienne pas de liste des biens, permet de cerner le patrimoine de Juan Díez de la Calle :

- 1 000 ducats d'argent à Mexico ;
- Un *juro* à Jaen, c'est-à-dire un titre d'obligation et de rente sur l'État ;
- Les gages et émoluments pour la période du 1^{er} janvier 1662 à sa mort le 15 juin 1662, soit 66 496 maravédís d'argent et les retards de versement de salaire⁶⁶ ;
- 2 500 pesos, 400 boutons d'argent et 50 caisses de chocolat entreposés chez son fils ;
- Les biens apportés en dot par sa seconde femme (peintures et gages de son premier mari défunt), 100 ducats et des bijoux sont légués à celle-ci, conformément au droit castillan⁶⁷ ;
- À ses deux domestiques, Juan laisse 50 ducats de billon (*vellon*) – la monnaie dévaluée – et ses vêtements.

Évidemment, chez notre officier de seconde zone aucun majorat n'est décelable. Juridiquement, Díez de la Calle père ne peut déroger à la règle du partage égal entre tous

⁶⁴ BRAVO LOZANO Jésus, « El Madrid barroco », in FERNÁNDEZ GARCÍA Antonio (dir.), *Historia de Madrid*, Madrid, Editorial Complutense, 1994, p. 244

⁶⁵ A.H.P., T. 8674, f. 143v., « *dejo la forma de [su] entierro a eleccion de [sus] testamentarios* »

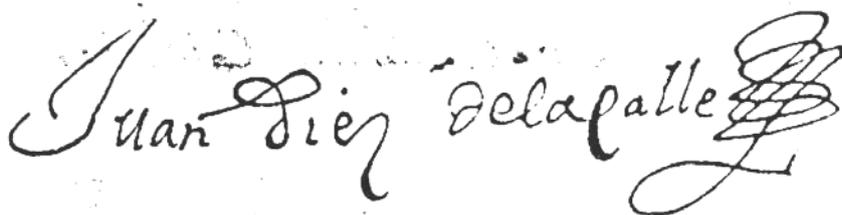
⁶⁶ A.G.I., Escribanía, 1031c, f. 1

⁶⁷ CASSAN (dir.), *op.cit.*, p. 85

les héritiers. Néanmoins, on note un certain patrimoine et une volonté de le gérer et de le remettre entre les mains de l'aîné sans léser les autres. En effet, en prenant le voile les deux filles ont renoncé à l'héritage ; don Juan Díez de la Calle fils est désigné comme exécuteur testamentaire et c'est lui qui dispose d'une partie du patrimoine (les pesos, boutons d'argent et caisses de chocolat). Ce traitement de faveur est légal est s'appelle la *mejora*, le testateur peut distribuer un tiers (après déduction des frais funéraires et des dettes) au descendant de son choix.⁶⁸

Il s'avère difficile de synthétiser la position socio-économique de Juan Díez de la Calle père. Tout d'abord, c'est faute de sources complètes mais aussi à cause de l'environnement monétaire incertain (dévaluation, banqueroute) de la monarchie espagnole. Loin d'être riche mais aussi loin d'être pauvre, il appartient à une catégorie intermédiaire favorisée ; la grande masse de ses contemporains étant évidemment pauvre. Son capital n'est pas énorme ; il est difficile d'évaluer la valeur de ces 400 boutons d'argent bien qu'elle offre la sécurité du métal précieux. On peut s'interroger sur leur provenance, comme celle des caisses de chocolat : le commis recevait sans doute des « cadeaux » des ses connaissances aux Indes. Sa richesse apparaît davantage sociale qu'économique : sa situation socioprofessionnelle proche du pouvoir politique lui offre une position enviable qui devait profiter à ses enfants.

Illustration 1 : Signature de Juan Díez de la Calle⁶⁹

The image shows a handwritten signature in cursive script. The text reads "Juan Díez de la Calle" followed by a large, decorative flourish. The signature is written in dark ink on a light background.

Les filles : un destin monacal

Dans la cédule royale faisant grâce à Juan Díez de la Calle de 600 ducats, il est rapporté « qu'il a sept enfants, cinq garçons et deux filles, et la plus âgée se dirige vers l'état de religieuse »⁷⁰. En 1660, il reformule une demande d'aide de 20 00 ducats afin de placer sa seconde fille au couvent de Madrigal⁷¹. En effet, pour faire entrer une de ses filles dans

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ B.N.M., Ms 3010, f. 3v.

⁷⁰ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, folio non numéroté, « que tiene siete hijos, los cinco varones y dos hembras, q[ue] la mayor se inclina a estado de religiosa »

⁷¹ A.G.I., Indif. Gen., 775

un ordre, il faut la doter, verser au couvent qui l'accueille un capital pour leur entretien. Par ailleurs, dans une enquête de 1682, Juan Fernández de Carranca, *vecino* et originaire de Condado, déclare avoir vécu 10 ans à Madrigal où il a servi dans le couvent des sœurs de san Agustín et où il aurait rencontré « Doña Maria et Doña Angela Diaz de la Calle »⁷².

Pourquoi avoir mis ses filles au couvent plutôt que de les marier ? 15% des filles des membres du Conseil de Castille étudiés par Janine Fayard rentraient dans les ordres.⁷³ C'est assez peu car « les filles de conseillers étaient recherchées à la fois pour leurs dots et pour l'influence de leurs pères. »⁷⁴ Évidemment, la comparaison ne tient pas. Néanmoins, on a vu Juan Fernández de Madrigal marier sa fille précisément à Juan Díez de la Calle. Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas suivi la même stratégie ? Sans doute par manque d'argent pour régler la dot. Les filles de Juan Díez de la Calle étaient-elles de bons partis ? Avec cinq ou six frères, elles sont de mauvaises héritières, donc peu attractives. Surtout, comme le rappelle Jean-Pierre Dedieu : « L'Église apparaît ainsi comme un grand conservatoire dans l'intérêt des lignages. C'est vers les ordres religieux que l'on dirigera cadets et cadettes qui, avant d'entrer en religion, renonceront à leur légitime, à la part des biens paternels et maternels qui leur revenait. »⁷⁵

Des fils au service de l'empire

Janine Fayard dresse un tableau de la situation quant à la vocation et aux alliances matrimoniales des fils de conseillers au XVII^e siècle. Dans les vieilles familles titrées le cadet fait du droit, mais pour les familles plus récentes ou issues de l'aristocratie locale, c'est l'aîné qui rentre dans l'administration ou dans l'armée. Les puînés embrassent souvent l'état ecclésiastique. Les grandes familles sont des familles à vocations multiples. Sous Philippe IV, la carrière préférée est, de loin, la carrière administrative⁷⁶. Dès sa première publication en 1645, Juan Díez de la Calle expose au roi la manière dont il éduque ses enfants : « cinq garçons, que l'on éduque pour le service de Dieu et de Votre Majesté (...). »⁷⁷ Ses fils, dispersés dans tout l'empire, respectèrent les espoirs paternels : en 1664, le document officiel précisant ses dispositions testamentaires, affirme que « certains aux Indes d'autres en Italie sont absents de ces Royaumes et, dans cette cour,

⁷² A.H.N., O.M. Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 26 v.

⁷³ FAYARD, *op. cit.*, p. 312

⁷⁴ *Ibid.*, p. 328

⁷⁵ DEDIEU, *op. cit.*, p. 52

⁷⁶ FAYARD, *op. cit.*, p. 329-333

⁷⁷ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, page non numérotée, « cinco varones, que se crían para el servicio de Dios y de V[uestra] M[agestad] (...) »

seuls sont présents Juan Díez de la Calle troisième commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne et Don Alonso son frère. »⁷⁸

Une troisième génération de commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne

Pour Juan Díez de la Calle y Madrigal (1631-1706), nous disposons de renseignements précis. D'après le *licenciado* Juan Fernández de San Miguel, curé de Quecedo, dans les montagnes de Burgos, il reçut un enseignement élémentaire chez les jésuites⁷⁹ mais il ne porte pas le titre de *bachiller*, premier degré de diplôme pour accéder aux *colegios*.

Étant l'aîné, il prit la suite de son père, en partant du bas de l'échelle des fonctions du secrétariat de Nouvelle-Espagne. En effet, il entra au Conseil en 1653, dans des circonstances particulières qui semblent être dues uniquement à son beau-père, Juan de Cebericha, second commis du secrétariat du Pérou depuis 1636⁸⁰. Celui-ci étant décédé, sa veuve, Isabel de Tordesillas, supplia le roi de prendre comme commis surnuméraire son gendre Juan Díez de la Calle y Madrigal afin de placer sa fille et certainement pour éviter de payer la dot. Les secrétariats du Conseil apparaissent une fois de plus comme le lieu d'une endogamie entre familles d'officiers.

Illustration 2 : Signature de Juan Díez de la Calle y Madrigal⁸¹

Juan Díez de la Calle y Madrigal effectua une carrière complète au Conseil des Indes. Cependant, cette dernière devait subir un accroc, en 1666, lors d'une affaire de malversation et de corruption avec la complicité d'un certain don Matheo de Castro Villanueva, capitaine d'artillerie du préside de La Havane. Cette affaire lui valut la saisie de ses biens et le conduisit à la prison royale de la Cour le 11 octobre 1666. Cela ne fut pas un grand déménagement car nous savons par ailleurs qu'il résidait dans une maison

⁷⁸ A.G.I., Escribanía 1031C, f. 1, « *están ausentes, destos Reynos unos en las Yn[dias], y otros en ytalia y solo en esta corte D[o]n Juan Díez de la Calle ofiz[ia]l 3º de la S[ecretaria]ria de la N[ue]va España y D[o]n Alonso su hermano »*

⁷⁹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 35

⁸⁰ A.G.I., Indif. Gen., 453, L. A19, f. 54-56

⁸¹ A.G.I., Escribanía, 1039B, f. 104v., vers 1666.

mitoyenne de la prison...⁸² Dans cette affaire, un premier jugement du Conseil des Indes fut rendu le 18 novembre, mais il y eut appel, la décision finale eut lieu le 22 décembre 1666. Elle atténuait la première en condamnant Juan Díez de la Calle Madrigal à quatre ans de bannissement de Madrid au lieu de dix et à une distance de cinq lieues. Dure sanction qui signifiait l'abandon de son travail et de son logement. Cependant, cette décision n'affecta pas sa carrière outre mesure : le compte-rendu de ses avoirs, réalisé par la *contaduría* du Conseil, fait état des salaires versés en 1666 et en 1668, il ne manque que 1667, sans aucun commentaire. A-t-il purgé sa peine puis réapparu ? L'organe judiciaire suprême, la *Cámara de Justicia*, octroyait des grâces sans trop de difficultés, même pour des crimes très graves : en 1618, le capitaine García de Briones, condamné à mort pour l'assassinat de sa femme, obtint l'indulgence grâce à des sommes d'argent bien distribuées à des courtisans⁸³. Rien n'est évidemment dit de cet événement dans la cédula de faveur octroyée à Juan Díez de la Calle y Madrigal de cinq-cents ducats en Indiens pour son fils Juan Ambrosio (+1702). Ce dernier fit également partie du Conseil des Indes comme commis aspirant surnuméraire au secrétariat de Nouvelle-Espagne de 1685 à 1691 (il prend rapidement sa retraite !)⁸⁴. Il semblerait que Juan Ambrosio doive plus à son grand-père de lui avoir laissé en héritage sa réputation de grand travailleur, « procédant toujours avec une grande honnêteté, intégrité et compréhension » qu'à son père qui a « satisfait ses chefs ». Néanmoins, nulle évocation n'est faite des déboires judiciaires de Juan Díez de la Calle y Madrigal qui servit « 29 ans continus ». Plus étonnant encore, en 1680 avec la mort de don Diego de Cavadillo y Losada, il se hissa à la place de premier commis (*oficial mayor*)⁸⁵ et il obtint le titre de chevalier de l'ordre de Santiago. Jusqu'à son décès en 1706, on le trouve dans les sources comme premier commis du secrétariat de Nouvelle Espagne, sur des affaires concernant les Philippines⁸⁶. Il ne faut pas négliger ici l'influence – l'intervention – de son oncle, Francisco Fernández de Madrigal, dans l'obtention d'une telle faveur.

Son arrestation et la saisie de ses biens (**Annexe 6**) en 1666 nous permettent de connaître plus précisément son patrimoine qui révèle un relatif confort bourgeois.⁸⁷ Son

⁸² A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 5

⁸³ JOVER ZAMORA José María (dir.), *Historia de España Ramón Méndez Pidal*, Espasa-Calpe, Madrid, 1990, t. XXIII, p. 403-406

⁸⁴ A.G.I., Contaduría 205, R. 2, L. 27, haber de Juan Ambrosio de la Calle

⁸⁵ A.G.I., Contaduría 205, R. 2, L. 5, haber de Juan Díaz de la Calle (1656-1706)

⁸⁶ A.G.I., Filipinas, 83, N. 72, *Certificación de Juan Díaz de la Calle Madrigal, de que fray Bartolomé de la Trinidad presentó sus papeles en el Consejo. Madrid, 11 de marzo de 1699*

⁸⁷ A.G.I., Escribanía 1039B, f. 106v.

testament demande que soient dites deux fois 2 600 messes pour lui et son épouse et trois cents pour chacun de leurs parents⁸⁸.

Francisco : les armes et les Indes

Le second fils de Juan Díez de la Calle, pour lequel nous disposons d'informations intéressantes, est Francisco qui s'engagea dans une carrière militaire puis civile aux Amériques en 1658. Sa relation de mérites nous renseigne sur son cursus militaire qui ne dura que « huit ans et dix jours effectifs » : il commença dans l'armada de la *Carrera de Indias*, puis fut envoyé à Carthagène, Puerto Rico et Santiago de Portobelo avec le grade de soldat et arquebusier. Bien qu'il ne disposât pas d'une durée de service suffisante, il fut nommé sergent d'infanterie en 1661. Après un séjour de deux ans à un poste plus administratif de trésorier à Panama, il fut promu, en 1665, capitaine d'infanterie espagnole. En 1667, il retourna en Espagne pour obtenir une licence de passage aux Indes comme civil. Grâce à ses états de service et à ses liens familiaux au Conseil des Indes, « Sa Majesté le recommanda aux Vice-rois de ces provinces par une cédula du 30 mai 1670 pour [en] considération de ses services et de la satisfaction avec laquelle œuvra le secrétaire Juan Díez de la Calle son père ». À la suite de quoi il fut désigné comme *alcalde mayor* de Teocaqualbe, puis en 1673 *alcalde mayor* au Yucatán. Cette relation montre les facilités dont Francisco disposa pour sa carrière aux Indes grâce au soutien (posthume) de son père et d'autres parents. Le passage du militaire au civil semble, à la lecture de la cédula, naturel ; dans le royaume de France, les « lettres de vétérançe » qui accordaient, des privilèges particuliers après vingt ans de service militaire⁸⁹. Notons que Francisco resta dans la même zone des Caraïbes et de la côte est mexicaine.

Pour les autres fils, les informations se font plus lapidaires. Nous gardons la trace d'Antonio qui, le 22 novembre 1660, est enregistré passager pour les Indes comme serviteur de Diego de Benavides de la Cueva, comte de Santiestaban, vice-roi du Pérou (juillet 1660-mars 1666)⁹⁰. Les pouvoirs pour l'exécution du testament du patriarche datant de 1662 livrent quelques informations sur les fils restants : Joseph Antonio reçoit l'épithète de sergent « résident à cette cour »⁹¹; de Agustín, nous savons qu'il est « natif et *vecinos* de la ville de Madrid résidant dans cette ville [d'Oran], cheveu et œil noir, il boite du pied

⁸⁸ A.H.P., T. 10070, fol. 560 -561, *Codicilo otorgado por Juan Díaz de la Calle y Madrigal, caballero de la Orden de Santiago, del Consejo del rey y su secretario y oficial mayor de la Secretaria de Indias, y por su esposa Clementina María Zeberiche, en 7 de septiembre de 1690*

⁸⁹ PINET Marc (dir.), *Histoire de la fonction publique en France*, tome II, Nouvelle librairie de France, 1993, p. 163

⁹⁰ A.G.I., Pasajeros, L. 12, E. 1614

⁹¹ A.G.I., Escribanía, 1031c, f. 7

gauche, âgé de plus de vingt ans, septième fils de don Juan Diaz de la Calle. »⁹² ; Alonso réside à la cour.

Le destin des Díez de la Calle est, dès l'arrivée de Juan à Madrid dans les années 1610, lié à celui des Fernández de Madrigal, autre famille dévouée au service royal.

JUAN FERNÁNDEZ DE MADRIGAL : LE FONDATEUR D'UN LIGNAGE D'ADMINISTRATEURS

Cette famille est originaire de Madrigal, bourg de Vielle-Castille, siège d'un *corregimiento*, entre Ségovie et Salamanque (voir carte, **Annexe 2**). Les parents de Juan, Francisco Fernández de Madrigal (1541-1591) et Doña Barthola Torres, seraient venus s'installer à Madrid dans les années 1560-1570. Écoutons le premier témoignage livré par Santos Garcia de Riba Villa, commissaire du Saint Office et curé de la paroisse de San Nicolas à Madrigal en 1664, lors de l'enquête réalisée pour l'habit de Francisco II Fernández de Madrigal :

« Ce Francisco Fernández hidalgo de sang de parents vieux chrétiens purs de sang sans mélange de race juive, maure ou converse, (...) et il le sait par la notoriété publique et parce qu'il a entendu dire par ses aînés et les plus anciens que cette famille Fernández de Madrigal est très ancienne et noble et qu'elle se conserve comme par le passé même si ses descendants ont vécu à Madrid où ils ont connu, et connaissent encore les mêmes honneurs et privilèges que les autres hidalgos de cette ville ; ils ont eu les offices des hidalgos comme alcaldes de la *Hermandad* et procureurs généraux, actes de distinction dans cette ville parmi les hidalgos et les roturiers. Et il le sait avec certitude puisqu'il a vu que l'impétrant est actuellement alcalde de la *Hermandad* de par sa noblesse, comme le fut son père et comme l'ont été ses frères et neveux ; tout cela doit être confirmé dans les livres et papiers de la mairie de cette ville. ⁹³ »

⁹² *Ibid.*, f. 8, « *natural y vecino de la ciudad de Madrid estante en esta ciudad [de Oran] cabello y hojo negro cojo del pie yzquierdo de mas de veinte años, hijo septimo de Don Juan Diaz de la Calle* ».

⁹³ A.H.N., O.M.- Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f. 47-47v., « (...) *el dicho Francisco Fernández hijo dalgo de sangre y ambos limpios christianos viejos, sin mezcla ni raza de judio, moro o converso (...) y lo sabe por ser asi publico notario, publica voz y fama y aber oido decir a sus mayores y mas antiguos al que esta familia Fernández de Madrigal es muy antigua y noble y como tal se a conservado en ella aunque an vivido en Madrid los descendientes de ella y asi an gozado y estan goçando de los honores y franquezas que los demas hijos dalgo de dicha ciudad y tenido los officios de los hijos dalgo como alcaldes de la hermandad y procuradores generales que son los actos de distincion que ai en esta ciudad entre los hijos dalgo y hombres llanos y sabe de cierto abiendo visto que al presente es alcalde de la hermandad por estado noble el pretendiente y lo fue su padre y lo a sido sus hermanos y sobrinos como todo constara por libros y papeles de el ayuntamiento desta ciudad.* »

Ce témoignage correspond aux caractéristiques des *hidalgos notarios* définies par Joseph Pérez : « Ici, la notoriété vaut *hidalguía* et noblesse : on porte un nom (...) ; cela suffit ; on n'a pas besoin d'aller plus loin ; un nom illustre est synonyme de noblesse ; ou bien alors on a toujours été tenu pour un *hidalgo* ; la possession ininterrompue du privilège dispense de toute justification supplémentaire. »⁹⁴ Le curé de Madrigal insiste, bien qu'un siècle après le départ de la famille, sur la *fama* qui entoure le nom des Fernández de Madrigal : « *publico notario, publica voz y fama* ». Il est ici question de maintenir des liens avec la ville d'origine : les membres de la famille s'efforcent d'entretenir la réputation et la *fama* du nom. Vers 1660, les Fernández de Madrigal continuent de se rendre à Madrigal pour participer à la *hermandad* locale ; les petites-filles de Juan sont envoyées au couvent augustin de Madrigal, et des messes sont dites pour les âmes défrites de la famille. Tout comme pour les Díez de la Calle le lien avec la *patria chica* est autant sincère que calculé. Par ailleurs, le patronyme revêt un certain prestige qui renforce l'honneur de son porteur : ancienneté du lignage, hérédité et dignité conférée par les terres d'origine⁹⁵. Ainsi, dans l'Espagne moderne, la *villa* de Madrigal, est un lieu de pouvoir politique et symbolique. D'une part, c'est un *corregimiento* de Vieille Castille. D'autre part, ville de naissance d'Isabelle de Castille, Madrigal fut le lieu de réunion des Cortès en avril 1476 si importantes pour la résolution des problèmes successoraux et la pacification du royaume⁹⁶. C'est à cette occasion que fut créée la *Santa Hermandad* qui organisait une sorte de police rurale⁹⁷.

Néanmoins, si les Fernández de Madrigal sont bien des *hidalgos notarios*, ils n'appartiennent pas à la catégorie la plus prestigieuse et la plus puissante des *hidalgos de solar conocido*. Tout au long de l'enquête, il n'est jamais question de droits seigneuriaux ou de possession d'un *solar* à Madrigal. Ainsi, les Fernández de Madrigal faisaient sans doute partie de cette majorité de *caballeros*, qui résidaient en ville et qui possédaient des fermes d'où ils tiraient leurs revenus⁹⁸. Nobles, ils vivaient noblement, ne payaient pas d'impôts (*franquezas*), ne travaillaient pas de leurs mains, participaient aux confréries (*alcaldes de la hermandad, cofradia de Santiago, honores*) et à la politique locale (*procuradores generales*). Qu'est-ce qui a pu pousser cette famille à partir pour s'établir à Madrid ?

⁹⁴ PÉREZ, *art. cit.*, p. 16

⁹⁵ CASSAN (dir.), *op.cit.*, p. 139-141

⁹⁶ RUIZ DE PABLOS Francisco, *Avila y su provincia en documentos del santo Oficio de la inquisición*, Madrid, UNED, 2005, p. 411

⁹⁷ PÉREZ Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996, p. 158

⁹⁸ DOMÍNGUEZ ORTIZ Antonio, *La sociedad española en el siglo XVII*, t.1, Granada, Universidad de Granada, 1992, p. 196

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, l'Espagne connaît une grave crise économique et démographique : « Partout, les contemporains notent l'ampleur du recul : beaucoup d'exploitations sont abandonnées, des terres restent en friche, des villages sont désertés. »⁹⁹ En effet, Antonio Maravall rapporte comment le *Consejo Real* observe en 1619 la difficile situation des zones rurales : « les maisons tombent et aucune n'est reconstruite, les lieux se dépeuplent, les habitants fuient, s'absentent et laissent les champs déserts et, ce qui est pire, les églises à l'abandon. »¹⁰⁰ Or, Madrigal est l'une de ces *villas* de la province d'Avila de plus de 400 *vecinos* en 1591 et dont la population n'augmente que très peu au XVI^e siècle.¹⁰¹ Ainsi, l'officier municipal don Alonso de Mendoza explique, en 1663, aux enquêteurs de l'ordre de Santiago qu'il ne connaît aucun descendant des Fernández de Madrigal à car

« la ville a connu des contagions de peste à beaucoup d'occasions, que la dernière fut en 1602 ou 1603, et l'autre trois ou quatre ans avant ; avec ces calamités des familles entières se consumèrent sans qu'il ne soit resté mémoire d'elles, ni personne de leurs noms comme il est notoire et que pour ladite cause, la ville comptait 2 000 *vecinos* il y a 80 ou 100 ans et maintenant il y en a 150. »¹⁰²

Le *regidor* de Madrigal confirme ce fait : « Beaucoup de familles ont disparu comme il est notoire pour les Quirogas¹⁰³, Quirales Manueles, Bracamontes et beaucoup d'autres. »¹⁰⁴ Par ailleurs, il est admis, particulièrement pour la Castille, que les *hidalgos* rencontraient des difficultés financières et l'hostilité paysanne¹⁰⁵. Si « pour certains le dilemme était devenu : ou mourir de faim ou déroger »¹⁰⁶, pour d'autres, la solution était de rejoindre la Cour.

Les Fernández de Madrigal participent nettement aux mouvements migratoires convergeant vers Madrid qui passe de 4 000 à 37 500 habitants entre 1530 et 1591.¹⁰⁷ La décision de Philippe II d'établir la Cour à Madrid en 1561 est la principale explication de

⁹⁹ PÉREZ, *op.cit.*, p. 332

¹⁰⁰ Cité dans MARAVALL José Antonio, *La cultura del Barroco*, Barcelona, Ariel, 9^e édition, 2002, p. 240, « las casas se caen y no se buelbe ninguna a reedificar, los lugares se yerman, los vecinos se huyen y se ausentan y dejan los campos desiertos y, lo que es peor, las iglesias desemparradas ».

¹⁰¹ MOLINIÉ-BERTRAND Annie, *Au siècle d'or l'Espagne et ses hommes. La population du Royaume de Castille au XVI^e siècle*, Paris, Economica, 1985, p. 172, cf. tableau n°51. Madrigal con Puebla en 1528, 626 *vecinos* ; en 1591, 670 *vecinos* dont 603 *pecheros*

¹⁰² A.H.N., O.M.- Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 159

¹⁰³ Vasco de Quiroga, *oidor* de l'audience de Mexico puis évêque du Michoacan est originaire de Madrigal.

¹⁰⁴ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 167

¹⁰⁵ BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, t.2, Paris, Armand Colin, 9^e édition, 1990, p. 59

¹⁰⁶ SALOMON Noël, *La campagne de Nouvelle Castille à la fin du XVI^e siècle d'après les Relaciones topográficas*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1964, p. 291

¹⁰⁷ FAYARD, *op. cit.*, p. 237

cette croissance urbaine. Affluent les capitaux, les activités et la population. Comme d'autres, les Fernández déménagèrent sans doute à Madrid pour chercher une place dans l'administration ou permettre à leur fils d'en trouver une¹⁰⁸. Braudel raconte comment « à Madrid vit une population de gens sans emploi, en quête de places, de pensions, d'arriérés (...) Douleuruse histoire que celle de ces chômeurs d'État, usant leur attente le long de la Calle Mayor (...) »¹⁰⁹. Les Fernández correspondaient aux préférences pour la moyenne noblesse de Philippe II, lequel n'appréciait pas tant les bourgeois. Ils pouvaient répondre à la demande de « petites charges et offices accessibles aux *hidalgos* (...) »¹¹⁰. S'ils ont suivi cette voie, notons que les parents de Juan n'ont pas pu payer des études de droit dans l'une des universités réputées du royaume, démarche qui aurait ouvert à leur rejeton un accès à une meilleure place.

Un autre faisceau d'explications est à chercher dans une stratégie familiale courante qui consiste à expulser les héritiers secondaires vers le clergé, l'armée ou les villes pour concentrer le maximum de ressources sur un héritier unique¹¹¹. Francisco Fernández de Madrigal, héritier secondaire, est-il tombé sous le coup d'une telle mesure ? A-t-il été abandonné à son sort ou a-t-il bénéficié d'un réseau familial s'étendant à Madrid ? Il n'est pas exceptionnel que ces expulsés réussissent mieux que l'héritier principal resté au pays. Cependant, comme l'affirment les témoins cités plus haut, il n'existe pas de branche des Fernández de Madrigal encore présente à Madrigal vers 1660 pour vérifier cette hypothèse.

Juan Fernández de Madrigal, souche d'une famille d'officiers madriléens

Juan Fernández de Madrigal est né à Madrid en 1566¹¹², il a fait toute sa carrière, de 1575 à 1632, comme commis au Conseil des Indes au secrétariat de la Nouvelle Espagne. Il a gravi tous les échelons pour terminer premier commis avec le titre honorifique de secrétaire du roi. Son testament (**Annexe 7**), reproduit dans l'enquête pour l'entrée de l'ordre des chevaliers de Santiago de son petit-fils Gabriel Fernández de Madrigal y López, apporte un certain nombre d'informations¹¹³.

¹⁰⁸ CEPEDA ADÁN José, *Madrid de villa a corte*, Madrid, Fundación universitaria española, 2001, p. 82

¹⁰⁹ BRAUDEL, *op. cit.*, p. 34

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ DEDIEU, *cours cité*.

¹¹² A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 78

¹¹³ Pour le testament original, cf. A.H.P., T. 5189, f. 273-278

Illustration 3 : Signature de Juan Fernández de Madrigal¹¹⁴

De belles funérailles

Premièrement, Juan Fernández de Madrigal choisit pour ses funérailles la chapelle de Nuestra Señora de los Remedios déjà mentionnée. Deuxièmement, le testateur fait appel, pour ses funérailles, à la confrérie de Saint Antoine Martin. La confrérie portait la croix et contrôlait le bon déroulement de la cérémonie. La présence même des membres de la confrérie offrait la garantie de ne pas partir en solitaire, ce qui constituait un grand déshonneur : le gage d'un enterrement digne résidait dans l'appartenance à une ou plusieurs confréries. En général, le testateur appartenait à la confrérie ou la choisissait en fonction de ses dévotions.¹¹⁵ Troisièmement, Juan demande dans son testament un cortège plus fourni : « huit clercs et douze frères de Notre Dame de la Merced ». Le nombre de douze est, d'après Fernando Martínez Gil, le plus courant¹¹⁶. Ces religieux se chargeraient de dire la messe de requiem chantée, ce qui coûte plus cher. Quatrièmement, le testateur demande que soient dites plusieurs centaines de messes : mille messes dont 500 *misas del alma* devant des « autels privilégiés » plus efficaces, à dire le plus rapidement possible ; 200 messes à Madrigal pour l'âme de ses grands-parents. Une messe coûte au XVII^e siècle deux réaux pour les ordinaires et trois pour les *misas del alma*¹¹⁷. Ainsi, le total des messes a coûté autour de 3 000 réaux ou 100 000 maravédís, soit l'équivalent de six mois de son salaire. Si l'on ajoute, le prix de la messe chantée, la confrérie et les religieux et la concession dans la chapelle, le coût total des funérailles représente entre un et deux ans du salaire de notre officier royal. Le testament nous permet donc d'avoir un aperçu du patrimoine de Juan Fernández de Madrigal à la fin de sa vie bien que nous ne disposions pas de l'inventaire de ses biens. Quelles informations nous livre-t-il sur sa fortune ?

Outre le coût approximatif de ses funérailles, Juan Fernández de Madrigal donna 5 600 ducats, soit 2 000 000 maravédís à son fils comme apport lors de son mariage. En

¹¹⁴ A.G.I., Contratación, 5356, N.8, 13 juin 1617

¹¹⁵ MARTÍNEZ GIL, *op.cit.*, p. 403

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 407

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 469

plus, il leur fit don en nature d'une « maison, aliments et une domestique de 9 ans plus ou moins »¹¹⁸. Il déclare avoir placé au nom de son fils 1 000 ducats ou 37 500 maravédís chez les Fugger. La dot de sa fille Ana s'élève à 5 400 ducats alors que celle de son autre fille Angela, épouse de Juan Díez de la Calle, est constituée de biens meubles d'une valeur de 600 ducats complétés par 400 ducats.

Juan ne précise pas le montant du retard de ses appointements mais il demande que cette somme soit calculée et payée à ses héritiers. Juan Fernández de Madrigal déclare posséder deux maisons dans la rue de la Compagnie de Jésus qu'il a rénovées et agrandies. Il semble qu'il en louait une partie.

Que conclure de cette liste ? Juan Fernández de Madrigal vivait confortablement et a pu déboursier à deux reprises de fortes sommes pour le mariage de ses enfants. Il dispose d'un patrimoine immobilier. Ses funérailles montrent, sans faste excessif, qu'il dispose de moyens suffisants pour mourir suivant un rang honorable. Dans les années 1620, il gagne 50 000 maravédís par an ; à plusieurs reprises, il sollicite le doublement de son salaire : 100 000 maravédís était la somme versée aux détenteurs du titre de secrétaire. Dans ces demandes, Juan Fernández de Madrigal se plaint de ne pas « pouvoir aller avec le lustre et la décence requise » avec seulement 50 000 maravédís (l'inflation sévit alors)¹¹⁹. Compte tenu de ses émoluments (et des retards y afférant), Juan a bien géré ses affaires : le placement chez les Fugger en est une illustration. En termes de richesses, il se trouve au seuil de la classe des *caballeros*, dont les revenus sont estimés par B. Bennassar entre 2 000 et 10 000 ducats¹²⁰.

Origines socioprofessionnelles des épouses

Juan Fernández de Madrigal s'est marié trois fois¹²¹ ; du premier mariage, il n'a pas eu d'enfants et nous ne savons rien de cette première épouse doña Maria Ruiz¹²². En 1598, il épousa en secondes noces Doña Ana Maria Fernández Carrasco, fille de Julian Carrasco « garde à cheval de Sa Majesté »¹²³. Le niveau social de ce personnage n'est pas très élevé mais loin des couches inférieures. Dans le *Don Quichotte* (partie I, chapitre XXII), ces « *guardas de a caballo* » mènent des délinquants aux galères, ce sont des gardes chargés

¹¹⁸ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2975, f. 2v.

¹¹⁹ A.G.I., Indif. Gen., 754, consejo, 6/10/1623

¹²⁰ BENNASSAR, *op.cit.*, p. 179

¹²¹ A titre comparatif, 17 % des conseillers de Castille mariés ont contracté une seconde alliance. FAYARD, *op.cit.*, p. 307

¹²² Elle porte le même nom que la mère de Juan Díez de la Calle mais c'est un pur hasard car les dates ne correspondent pas.

¹²³ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2975, feuilles non numérotées, sous le titre testament de Julian Carrasco.

de la police. Ils se distinguent dans cette scène des gardes à pieds. Notons, que ce Julian Carrasco n'appartient pas au monde de l'administration mais des petits offices municipaux.

Son troisième mariage, avec Doña Juana Fernández de Bracamonte, a lieu en 1608. La famille est ancienne à Madrid. L'enquête de noblesse menée pour l'obtention de l'habit de Santiago de Francisco Fernández de Madrigal fait état d'un aïeul, Antonio Fernández de Bracamonte, « *procurador* de cette ville de Madrid de chevaliers et d'armoiries (*caballeros y escudos*) » en 1535¹²⁴. Le père de la mariée, Juan Fernández de Bracamonte, fut aussi élu *procurador de cortes* de la paroisse de San Andrés en 1588. Ces fonctions municipales étaient détenues par une « authentique classe moyenne nobiliaire, d'une énorme influence au plan local »¹²⁵ ; l'obtention de l'office à vie de *regidor* était la reconnaissance ultime, mais elle n'apparaît pas pour nos Fernández de Bracamonte. Autre indice du statut social, le parrain de Juana Fernández de Bracamonte est le *licenciado* Otaroja procureur de la Prison royale¹²⁶. Voici donc une famille bien installée dans la noblesse urbaine madrilène, acteur de la politique municipale, et qui correspond au titre de *Caballero*.

Deux constats s'imposent dans le choix des épouses. Tout d'abord, on observe une évolution entre la deuxième et la troisième alliance : la deuxième se fait dans un milieu de la petite noblesse municipale, alors que le troisième mariage s'opère avec une vieille famille de la moyenne noblesse madrilène. Nous ne connaissons ni la dot ni l'apport de Juan Fernández de Madrigal. Néanmoins, pour ce dernier, originaire de Madrigal, l'alliance avec la famille Fernández de Bracamonte lui permet d'inscrire sa lignée dans l'oligarchie municipale madrilène. Autre indice de cette volonté d'intégration à l'espace sociopolitique de Madrid, il obtient le statut de *procurador* dans la paroisse de Santa Cruz et San Sébastian en 1602. De même, dans le Paris des années 1610, le marchand valenciennois Jacques Conrart, soucieux de son intégration, fait rapidement partie des corporations parisiennes et obtient le statut de bourgeois mandé. Au préalable, il s'était allié par son mariage à une famille de notables de la bourgeoisie marchande parisienne¹²⁷.

Pour les Fernández de Bracamonte, Juan Fernández de Madrigal constitue une entrée à la Cour et un lien avec l'administration royale : pour le monde des *infra-letrados*, Jean-

¹²⁴ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f. 45

¹²⁵ DOMÍNGUEZ ORTIZ, *op. cit.*, p. 196

¹²⁶ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 79

¹²⁷ SCHAPIRA Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVIIe siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 31-32

Marc Pélorsen observe un « phénomène de dignification par la Cour [qui] s'applique encore plus à la profession de secrétaire. »¹²⁸.

Cependant, faut-il penser que les Fernández de Bracamonte ne sont pas assez élevés dans la hiérarchie sociale pour marier leur fille à un *letrado* plutôt qu'à un *infra-letrado* ? Ont-ils fait alliance avec un gendre plus bas dans l'échelle sociale mais disposant d'une situation professionnelle intéressante ? Cette alliance participe-t-elle de la conversion de la noblesse à l'administration ?¹²⁹ Peut-on parler d'alliance entre une noblesse municipale et une petite noblesse en voie d'ascension ? En tout état de cause, on peut parler pour les deux familles d'une stratégie d'ascension mesurée qui se révéla efficace à moyen terme comme nous l'indique le destin de la descendance des Fernández de Madrigal.

Une génération prestigieuse de serviteurs de la Couronne

Au fil des sources, nous avons relevé l'existence certaine de cinq enfants.

Lucas

De son deuxième mariage avec Ana Maria Fernández Carrasco, Juan eut deux fils dont un seul vécut assez longtemps (ou réalisa une assez bonne carrière) pour figurer dans les sources. L'aîné des Fernández de Madrigal bénéficia d'un traitement particulier et unique dans la lignée Fernández de Madrigal : Lucas (1598-1650) fit des études de droit à l'université de Salamanque et sortit avec le grade de *licenciado*¹³⁰. Cette donnée nous apporte quelques informations sur l'avancement social des Fernández de Madrigal vers 1610-1620. En effet, l'entrée de Lucas à l'université prouve de manière certaine sa *limpieza de sangre*¹³¹. Autre critère de sélection pour rentrer à l'université : la richesse. En effet, bien qu'initialement créées pour des jeunes gens pauvres, les études dans les *colegios mayores* étaient devenues de plus en plus coûteuses¹³². Salamanque abritait les collèges majeurs les plus onéreux et aussi les plus prestigieux devant ceux d'Alcala ou de Valladolid¹³³. Nous ne savons pas si Lucas fit ses études au collège San Bartolomé, le plus renommé de toute l'Espagne, ou un des autres collèges de Salamanque. Ceux-ci ouvraient

¹²⁸ PELORSON, *op.cit.*, p. 82

¹²⁹ *Ibid.*, p. 208

¹³⁰ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f. 20. Gaspar Rodriguez Cortes, rapporteur du Conseil royal de Castille affirme avoir été « ami et compagnon d'études à Salamanque de D. Lucas de Madrigal ».

¹³¹ PELORSON, *op. cit.*, p. 195, « L'exigence de pureté de sang constitue (...) un des éléments discriminatoires les plus puissants, dès le stade des universitaires. »

¹³² D'une part, la vie chère était un problème généralisé et encore plus prégnant dans les villes universitaires comme Salamanque ; d'autre part, l'obtention des grades était payante. Cf. FAYARD, *op. cit.*, p. 45 : « L'obligation de pauvreté fut vite abandonnée ».

¹³³ PELORSON, *op. cit.*, p. 200-201

la « voie royale », selon les mots de J. Fayard, pour parvenir aux hauts postes de l'État ; on devenait alors *colegial*, catégorie d'étudiants très favorisée au XVII^e siècle.¹³⁴ Retraçons le cursus théorique de Lucas : il prépare pendant cinq ans le baccalauréat, qu'il obtient à l'âge de 20 ans, puis il entre à l'université de Salamanque vers 1618-1620, il y étudie pendant quatre à six ans pour obtenir sa licence vers 1624¹³⁵. Les *letrados* trouvent très rarement rapidement un poste dans un organe centralisé. Ils font d'abord leurs armes dans les provinces¹³⁶.

Dans un premier temps, il semblerait que, Lucas ait été avocat dans différents Conseils¹³⁷. Cependant, il obtient très vite le poste de procureur (*fiscal*) de la Junte de *Almirantazgo*, institution créée en 1626 par Olivarès puis réformée et incluse dans le Conseil de Guerre en 1643, et chargée de contrôler les compagnies commerciales et de lutter contre le commerce interlope hollandais¹³⁸. Elle était compétente dans le contrôle des navires et des marchandises et avait également une fonction juridictionnelle. Cette institution a évidemment beaucoup à voir avec l'administration des Indes occidentales. La présence de juristes était nécessaire et Lucas obtint le poste dès la création de la Junte comme en témoigne l'acte de recrutement cosigné par le roi et le secrétaire de la Junte, Antonio Carnero¹³⁹. Ce dernier était surtout le secrétaire particulier d'Olivarès¹⁴⁰. De plus, il n'est pas inutile de rappeler que la création de juntas pour traiter d'un problème précis n'était pas une nouveauté en 1626, mais Olivarès chercha par ce moyen à développer une administration alternative à celle des Conseils. En effet, « les membres des juntas pouvaient être sélectionnés par Olivarès lui-même »¹⁴¹ alors que les conseils avaient leur voie interne de recrutement difficilement contrôlable par le comte-duc. Comme des dizaines d'autres individus, Lucas Fernández de Madrigal appartenait à la sphère (même s'il n'était pas en première ligne) du *valido*, le personnage le plus puissant de l'Espagne des années 1620-1640¹⁴². La disgrâce d'Olivarès semble lui avoir été préjudiciable : à deux reprises, les 23 octobre 1648 et 18 juin 1649, il est proposé en dernière position par la

¹³⁴ FAYARD, *op. cit.*, p. 45 et 68

¹³⁵ PELORSON, *op. cit.*, p. 36-40. Les statuts de Salamanque (1595) prévoient quatre ans minimum entre le baccalauréat et la licence pour les juristes. Solórzano y Pereyra, licencié à 24 ans, commente ainsi : « *edad muy temprana* », dans son *Memorial y discurso informativo*.

¹³⁶ FAYARD, *op. cit.*, p. 70

¹³⁷ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 142

¹³⁸ DIAZ GONZALEZ Francisco Javier, « La creación de la Real Junta del Almirantazgo (1624-1628) », *Espacio, Tiempo y Forma*, Serie IV, H." Moderna, t. 12, 1999, p. 91-128

¹³⁹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp 2975, p. 113

¹⁴⁰ ELLIOTT John H, *El conde-duque de Olivares*, Barcelona, Mandadori, 1998, p. 326

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 336 et STRADLING R.A., *op.cit.*, p. 128

¹⁴² STRADLING R.A., *op.cit.*, p. 84

cámara de Indias pour le poste de *juez letrado* de la *Casa de la Contratación* mais il est refusé à chaque fois¹⁴³.

Dans la famille Fernández de Madrigal (et Díez de la Calle), Lucas est le seul pour lequel nous conservons l'inventaire des biens après décès. Parmi ses exécuteurs testamentaires, on trouve Juan Díez de la Calle et Francisco Fernández de Madrigal¹⁴⁴. Tout d'abord, le mobilier montre une situation d'opulence : un grand lit de bronze et quatre autres lits d'appoint, de nombreux buffets, un beau service en argent. Il est créancier de 7 868 ducats et 34 812 maravédís auprès de neuf débiteurs (dont la ville de Madrid). Sa bibliothèque compte quatre-vingt-onze titres dont beaucoup en plusieurs tomes, elle est principalement composée d'ouvrages juridiques (dont le *De Iure Indiarum* de Juan de Solórzano Pereira)¹⁴⁵. Son capital total est estimé à 2 019 600 maravédís (en plus de la dot qui était de 1 620 560 maravédís). C'est loin d'être une grosse fortune mais Lucas est à l'aise. Il demande à être enterré au couvent des franciscains dans la chapelle de la confrérie du troisième ordre de saint François à laquelle il appartenait. L'enterrement coûta un peu plus de 200 ducats ce qui était peu.

Lucas épousa doña Feliciano de Parraga y Zuñiga à une date qui nous est inconnue et il est difficile d'affirmer si le mariage influença sa carrière¹⁴⁶. Cependant, dans l'acte de baptême de Francisco II Fernández de Madrigal datant de 1618, les parrains ne sont autres que Lucas et doña Feliciano¹⁴⁷. En effet, en 1618, Lucas a vingt ans, ses études ne peuvent être terminées ; ainsi l'entrée dans la carrière s'est effectuée alors que Lucas entretenait déjà des relations avec la fille des Parraga y Zuñiga¹⁴⁸. Qui sont ces derniers pour avoir permis à Lucas d'accéder rapidement à l'organe centralisé de l'État dans l'orbite d'Olivarès ?

L'enquête de 1664 pour l'obtention de l'habit de chevalier de Santiago de Gabriel Fernández de Madrigal (fils de Lucas) nous en apprend davantage sur cette famille. Nous savons que Feliciano avait un frère du nom de Francisco de Parraga y Rojas, ce qui nous laisse deux options. D'une part, d'après le témoignage de Gabriel de Parraga, cousin

¹⁴³ A.G.I., Indif. Gen., 765. Consulta de Cámara 23 octobre 1648 ; Indif. Gen. 766, Consulte de Cámara du 18 juin 1649

¹⁴⁴ A.H.P., T. 6761, f. 147 2nde foliation), *Inventario y tasación de los bienes de Lucas Fernández de Madrigal, abogado de los Reales Consejos, en 26 de noviembre de 1650.*

¹⁴⁵ *Ibid.*, f. 147-152 (2nde foliation)

¹⁴⁶ L'âge moyen de mariage des filles est de 20 ans, l'éventail allant de 15 à 28 ans. Cf. LARQUIÉ Claude, "La famille madrilène du XVII^e siècle", in *Mélanges de la Casa Velázquez*, 1988, t. XXIV, p. 142-143

¹⁴⁷ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f. 40 v.

¹⁴⁸ FAYARD, *op. cit.*, p. 68. Chez les conseillers de Castille, « les cas l'influence [des alliances matrimoniales] sur l'entrée de nos futures magistrats dans la carrière est patente. »

germain de Gabriel Fernández de Madrigal, doña Feliciano serait la sœur de don Francisco de Parraga y Rojas, secrétaire du roi et de l'ambassade à Rome de Manuel de Moura marquis de Castel Rodrigo. Ce dernier, fils du ministre portugais et favori de Philippe II, fut un allié pour Olivares dans sa conquête du pouvoir en 1618 même si leur relation se compliqua par la suite¹⁴⁹. D'autre part, le testament de Lucas évoque quant à lui Francisco de Parraga y Rojas, secrétaire du vice-roi du Pérou Diego Fernández de Córdoba, marquis de Guadalcazar (1620-1628), avant vice-roi de la Nouvelle Espagne (1612-1620)¹⁵⁰. Nous penchons pour la deuxième option car le testament de Lucas est établi plus tôt et que doña Feliciano était à ce moment-là présente. Par ailleurs, en 1635, Lucas et sa femme vivent dans la maison du « Secrétaire Francisco Parraga y Rojas, rue del Orno »¹⁵¹. Un frère aussi influent a pu aider Lucas à trouver un poste dans une junte olivaresque.

De plus, la famille Parraga était une vieille famille reconnue de Madrid. D'après l'enquête, elle remonterait au XV^e siècle : un certain Diego de Parraga aurait participé à la *concordia de Bobadilla* en 1477. Les enquêteurs ont retrouvé les testaments du grand-père et de l'arrière grand-père de Gabriel. Don Pedro Calderón de la Barca, sollicitait comme témoin dans la même enquête, affirme connaître les grands-parents qui « possédaient leurs propres maisons mitoyennes du couvent des sœurs du Duc d'Uceda dans la paroisse de Santa Maria où ils possèdent chapelle et enterrement de longue date »¹⁵². En effet, les Parraga ont leur chapelle dans la paroisse de Santa Maria de la Almedena. Le curé de l'église, don Manuel de Mollinedo, « sait qu'une chapelle de cette église qui est à l'entrée de la sacristie et où se trouvait, avant, la statue de notre dame de Almadena est appelée [chapelle] des Paragas; il ne sait si elle appartenait à cette famille ou si elle y a été enterrée »¹⁵³. Ces discussions sur l'existence ou non d'une chapellenie témoignent de l'importance de cette marque extérieure de noblesse selon les mots de Jean-Paul Zuñiga:

« Les chapellenies, tout en conservant la mémoire d'une famille de notables face à la communauté, constituent le point d'attache d'un lignage, l'espace où se cristallise la parentèle, où se matérialisent les liens du sang, aussi bien par le prestige qu'elles apportent au nom que par les obligations qu'elles impliquent. »¹⁵⁴

¹⁴⁹ ELLIOTT, *op.cit.*, 1998 p.65 et 350

¹⁵⁰ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 134 et A.H.P., T. 6761, f. 100 (3^e foliation)

¹⁵¹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2976, f. 15

¹⁵² A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p. 6

¹⁵³ *Ibid.*, p. 147, « sabe que una capilla de esta iglesia que esta en la entrada de la sacristia y donde antes estava la imagen de nuestra señora de Almadena, se nombra de los Parragas, no sabe si por ser proprio de esta familia o por tener entierro en ella. »

¹⁵⁴ ZUÑIGA, *op.cit.*, p.163

Francisco (1618-1685) : infra-letrado mais finalement conseiller

Francisco réalisa une très belle carrière sur les pas de son père au Conseil des Indes. Né le 19 mai 1618 rue de la Merced (Madrid), le second fils, fruit du troisième mariage de Juan Fernández de Madrigal, n'a pas fait d'études ; le titre de *bachiller* n'apparaît nulle part. Son père meurt alors qu'il avait 14 ans, l'âge pour rentrer à l'université. Francisco gravit un à un les échelons du Conseil des Indes : en 1640, il a 22 ans quand il obtient le titre de commis aspirant dans le secrétariat du Pérou du Conseil des Indes¹⁵⁵. Et seulement neuf ans plus tard, on le retrouve premier commis¹⁵⁶. En 1655, il change d'administration pour devenir Secrétaire du roi à la *Junta del Comercio de Cámara*. En 1664, il obtient l'habit de chevalier de Santiago¹⁵⁷. Il est secrétaire du Conseil des Finances de 1670 à 1674 puis revient au Conseil des Indes pour exercer la fonction de secrétaire de la Nouvelle Espagne puis du Pérou. Enfin, il obtient le titre de conseiller des Indes de cape et d'épée le 7 mai 1682¹⁵⁸.

Il semblerait que pour un *infra-letrado* deux générations aux services de l'État fournissaient une équivalence pour l'accès aux postes à responsabilité. Pour E. Schäfer, cette promotion était purement honorifique et, donc, inutile au bon fonctionnement du Conseil, voire coûteuse.¹⁵⁹ La promotion de secrétaire au rang de conseiller n'était pas extraordinaire, il existait d'autres cas : Veita Linaje et Amolaz y Larrea¹⁶⁰.

Le mariage de Francisco témoigne également de la stratégie de cohésion familiale des Fernández de Madrigal. En effet, Francisco s'unit en 1643 à sa nièce doña Catalina de León y Madrigal (1628- ?), fille unique de don Gerónimo de León y Ocampo (1612-1637) et de doña Ana Fernández de Madrigal (1610-1632). Les León y Ocampo habitaient à Oropesa, bien qu'ils fussent originaires de Guadalupe en Estrémadure.¹⁶¹ Cette pratique n'est pas exceptionnelle : pour être sûr que les biens restent dans la famille on n'hésitait pas à se marier entre cousins germains¹⁶². D'autant plus que doña Catalina était fille unique et qu'elle devint orpheline à 9 ans ; elle fut mariée à 15 ans¹⁶³ avec son oncle avec qui elle eut deux enfants : Francisco Antonio et Luis Francisco.

¹⁵⁵ A.G.I., Indif. Gen., 454, LA23, f. 47

¹⁵⁶ A.G.I., Indif. Gen., 436, L14, f. 322-324

¹⁵⁷ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2971

¹⁵⁸ SCHÄFER, *op. cit.*, p. 347 et 354.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 261.

¹⁶⁰ *Ibid.*, cf. note de bas de page n°7

¹⁶¹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2973

¹⁶² PÉLORSON, *op. cit.*, p. 289

¹⁶³ L'âge minimum au mariage fixé par l'Église est 12 ans pour les filles.

José, encore un commis

Le cadet des Fernández de Madrigal, José (1630-1694), ne fit apparemment pas d'études supérieures mais obtint un poste honorable de secrétaire du roi et de premier commis du Secrétariat de la Junte des travaux et des bois, sorte de tribunal du patrimoine privé du roi¹⁶⁴. En 1682, José était fait chevalier de l'ordre de Santiago¹⁶⁵. Il se maria deux fois, la première avec doña Ana Josepha Vidal avec qui il n'eut pas d'enfant, la seconde, en 1683, avec doña Maria de Ledesma, originaire de Inojas del Campo dans la région de Soria. De ce dernier mariage, il eut trois enfants : don José Francisco, don Juan Pablo Ramon et doña Ana Maria Paula. La fille se maria avec don Alonso Muñiz, fils de Juan Muñiz, secrétaire du roi, comptable du Conseil des Indes. Son testament montre une certaine aisance puisqu'il lègue à sa confrérie et à ses enfants des diamants et des émeraudes ; à son serviteur un arquebuse, il offre des épées ornées de pierre à ses cousins.

« Je lègue à la dite doña Maria de Ledesma mon épouse en signe de notre affection deux vitrines contenant deux enfants qui sont saint Jean et l'enfant Jésus de Naples avec les buffets et une image en ivoire du Christ crucifié (...) qui me vient des Indes »¹⁶⁶.

Filles et petits-enfants

Le mariage des filles

Juan Fernández de Madrigal eut deux filles qu'il maria. D'une part, Doña Ana (1610-1632) fut mariée à Don Gerónimo de León y Ocampo y Sandoval (1612-1637), originaire de Guadalupe en Estrémadure. La dot s'élève nous l'avons dit à 4 500 ducats. De Gerónimo, nous savons qu'il est le fils de Don Gaspar León de Livera, familier et notaire du Saint-Office de Tolède. Les familiers sont des bénévoles payés à la tâche, issus des élites locales ; ils jouissent de privilèges : ils sont dispensés de certaines taxes et ils ne relèvent que de la justice inquisitoriale¹⁶⁷. Bien qu'originaire de Guadalupe, la famille s'installe à Oropesa (Castille- La Manche), où don Gerónimo est *alcalde de la Hermandad de hijos de algo* en 1628, 1631, 1634 et 1637. Il apparaît également dans les *padrones*¹⁶⁸. La ville, située entre Castille et Estrémadure, maintient des liens étroits avec le continent

¹⁶⁴ LABORDE Alexandre (de), *Itinéraire descriptif de l'Espagne, et tableau élémentaire des différentes branches de l'administration et de l'industrie de ce royaume*, tome V, Paris, Nicolle, 1809, p. 56

¹⁶⁵ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2972

¹⁶⁶ A.H.P., T. 11053, f. 568, *Testamento otorgado por José Fernández de Madrigal, caballero de la Orden de Santiago, secretario del rey y oficial mayor de la Secretaria de la Junta de Obras y Bosques, en 12 de diciembre de 1694*.

¹⁶⁷ CASSAN (dir.), *op. cit.*, p. 152 ; PÉREZ, *op. cit.*, p. 366

¹⁶⁸ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2974, f. 76-77

américain : plusieurs conquistadores sont originaires d'Oropesa et Francisco Toledo, comte d'Oropesa, occupa la fonction de vice-roi du Pérou de 1569 à 1581. Ainsi, la chapelle San Bernardo, de style baroque, fut construite pour l'enterrement de Francisco de Toledo en 1605 ; le collège jésuite fut fondé par Francisco de Toledo.

D'autre part, Doña Angela (1615-1649) épousa Juan Díez de la Calle, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne du Conseil des Indes. Cela nous le savons déjà.

Les petits-enfants et arrière petits enfants

La lignée de Juan Fernández de Madrigal compte dix-huit petits-enfants nés entre 1626 et 1687. Les premiers sont les trois garçons du *licenciado* Lucas : du premier, Francisco III, nous savons qu'il était *licenciado* et qu'il est décédé prématurément en 1655 ; il apparaît dans les sources comme avocat dans les Conseils royaux et auprès du Saint Office¹⁶⁹. Le second fils, Gabriel (1626-1710) est échevin (*regidor*) de Madrid avec le titre de secrétaire de Sa Majesté, il obtient très tôt l'habit de chevalier de Santiago (1663)¹⁷⁰, avant même son oncle Francisco Fernández de Madrigal. Rappelons, l'importance des *regidores* qui concentre au sein de leur conseil un pouvoir considérable à l'échelle municipale¹⁷¹. Dans le contexte de contexte politique de la cour, cette voie ne permet pas d'évoluer vers des postes de l'administration centrale¹⁷².

Le troisième, Gerónimo, né en 1635, fait sa carrière au secrétariat du Pérou toujours en gravissant les échelons un à un¹⁷³, il obtient également l'habit de Santiago en 1666¹⁷⁴. Il marque la présence d'une troisième génération, avec Juan Ambrosio Díez de la Calle y Madrigal, des Fernández de Madrigal au Conseil des Indes. Il est marié à Catalina de Ocampo dont il a deux filles, doña Maria Gregoria et doña Tomasa. Il meurt en 1709 et est

¹⁶⁹ A.H.P., T. 6772, f. 84-85, *Testamento otorgado por Francisco Fernández de Madrigal, en 2 de marzo de 1656*.

¹⁷⁰ A.H.N., O.M.-Expedientillos, N. 3902, 1663, *Expediente para la concesión del título de caballero de la orden de Santiago a Gabriel Fernández de Madrigal*.

¹⁷¹ « Patronage, par l'attribution des emplois municipaux (gardes champêtres, agents et autres), ainsi que par le choix des fondations religieuses qui gèrent la municipalité ; possibilité d'enrichissement, par la manipulation des fonds municipaux (...) ; pouvoir de commandement. » in DEDIEU, *op.cit.*, p. 98

¹⁷² « *por su misma estructura el ser regidor de Madrid era ya un término de llegada para las ambiciones personales y políticas* » in BRAVO LOZANO, *art. cit.*, p. 235

¹⁷³ A.G.I., Indif. Gen., 438, L. 39, f. 343, 29/09/1658, *Titulo de oficial entretenido de la Sec. del Perú* ; A.G.I., Indif. Gen., 439, L. 21, f. 265, 05/11/1662, *Titulo de oficial tercero de la Sec. del Perú* ; A.G.I., Indif. Gen., 441, L. 27, f. 33, 04/02/1674, *Titulo de oficial segundo de la Sec. del Perú* ; A.G.I., Contaduría 206, N. 2, L. 8, 1679, *oficial mayor*

¹⁷⁴ A.H.N., O.M.- Expedientillos, N. 4107, 1666, *Expediente para la concesión del título de caballero de la orden de Santiago a Jerónimo Fernández de Madrigal*

enterré dans l'oratoire de San Felipe Neri, sur la plazuela del Angel¹⁷⁵. Sa fille Maria Gregoria était mariée au comptable du Conseil des Indes, don Luis de Astorga y Miranda¹⁷⁶.

Francisco II Fernández de Madrigal eut deux fils de sa nièce doña Catalina de León y Madrigal : Luis Francisco (1654-1710) et Francisco Antonio (1670-1724). Pour le premier, nous savons qu'il fut Gentilhomme de la Maison du roi et aussi chevalier de l'habit de Santiago¹⁷⁷. Cet office de gentilhomme permet l'accès (à distance) à la personne du roi puisqu'il fait partie des 1 700 personnes de la suite permanente¹⁷⁸. L'auteur de la *Auracana*, don Alonso de Ercilla, était lui aussi *gentilhombre de la Casa de Su Majestad*. Il est nommé commis aspirant du secrétariat du Pérou le 22 avril 1676, et troisième commis en 1679. Il prend sa retraite le 17 juillet 1691 et continue de toucher une pension jusqu'à sa disparition, le 13 février 1701.¹⁷⁹ Sa veuve, Doña Luisa de Casso Navarrete demande 150 ducats par an. Le second fils, Francisco Antonio est également troisième commis du secrétariat du Pérou obtint l'habit de Santiago en 1682¹⁸⁰. Il se maria deux fois, d'abord avec doña Mariana de Monleón qui décéda puis, en 1723, avec Isabel Cerrato Garcia¹⁸¹.

Enfin, José Fernández de Madrigal eut trois enfants de doña Maria de Ledesma : Don José Francisco, Don Juan Pablo et doña Ana Maria. Nous connaissons uniquement cette dernière. Elle se maria avec le fils d'un comptable du Conseil des Indes, Don Alonso Muñiz, qui confirme la persistance de l'endogamie professionnelle dans la troisième génération. De plus, l'enfant de cette union José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma (1726-ap. 1788), nous est connu par l'enquête qui fut menée sur lui et ses ancêtres, pour l'obtention du titre de chevalier de l'ordre de Carlos III en 1788¹⁸². On apprend à cette occasion que l'arrière petit-fils de Juan Fernández de Madrigal, commis du Conseil des Indes, était devenu le chapelain d'honneur de Charles III.

¹⁷⁵ A.H.P., T. 11068, f. 52-53, *Testamento otorgado por Jerónimo Fernández de Madrigal, caballero de la Orden de Santiago, secretario y oficial mayor de la Secretaría del Consejo y Junta de Guerra de Indias, en 7 de diciembre de 1708.*

¹⁷⁶ A.H.P., T. 11074, f. 637, *Testamento otorgado por María Gregoria Fernández de Madrigal, en 28 de abril de 1714.*

¹⁷⁷ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2974 ; Cov., « *Gentiles hombres de la Cámara o de la boca, son criados de los reyes constituydos en la una y la otra dignidad.* »

¹⁷⁸ COSANDEY Fanny, POUTRIN Isabelle, *Monarchies espagnoles et française*, Neuilly, Atlande, 2001, p. 270

¹⁷⁹ A.G.I., Contaduría 206, N. 2, L. 26

¹⁸⁰ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2973

¹⁸¹ A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 10080

¹⁸² A.H.N., Estado-Carlos_III, Exp. 271

COHÉRENCES INTERNES ORIENTANT LES COMPORTEMENTS DES MEMBRES DU GROUPE

Au départ, il y a le choix des pères, Juan Fernández de Madrigal puis Juan Díez de la Calle, de s'orienter vers une carrière très valorisée depuis les Rois catholiques : l'administration¹⁸³. En d'autres temps, ils auraient opté pour la voie militaire mais l'impôt des *lanzas* illustre la désaffection des *hidalgos* pour le service aux armées. Un paysan s'adressant à Don Quichotte déclare : « (...) tout est pour de rire, à part étudier et encore étudier, avec des protections et de la chance ; et le jour où moins l'on y pense, on se retrouve avec une baguette à la main ou une mitre sur la tête »¹⁸⁴. La voie des bureaux offrait, avant tout aux *letrados*, des avantages variés et une perspective d'ascension sociale¹⁸⁵.

Seulement, dans notre cas, il s'agit d'une petite noblesse provinciale, prise dans la tourmente des crises et des mouvements migratoires qui frappent souvent l'Espagne des années 1550-1650, incapable de s'offrir dans un premier temps des études universitaires menant au statut de *letrado* tant recherché : « Les carrières de juristes dans le service royal demandent des ressources »¹⁸⁶ confirme J.-M. Pelorson. L'historiographie a pris l'habitude de nommer ce personnel subalterne les *infra-letrados*. Le terme est bien choisi car on constate chez eux une volonté de reproduire à moindre échelle le mode de vie et les aspirations du monde des *letrados*.

Le choix de Madrid et de l'administration étant fait, cette famille dut œuvrer à son installation et à son intégration dans leur nouveau milieu socioprofessionnel. On décèle une véritable stratégie de développement et de cohésion du lignage qui s'exprime tout au long du XVII^e siècle et au-delà. La famille étudiée confirme l'importance de l'horizontalité du système familial instituée par Juan Fernández de Madrigal. En effet, J.P. Dedieu insiste à plusieurs occasions sur ce fait majeur : « Ce sont les liens de collatéralité et d'alliance qui assurent son extension : les beaux-frères et les cousins, voire les cousins des cousins et les

¹⁸³ BENNASSAR, *op.cit.*, p. 46 et JOVER ZAMORA (dir.), *op.cit.*, t.XXIII, p. 475

¹⁸⁴ CERVANTÈS Miguel de, *Don Quichotte*, II, LXVI, édition de la Pléiade. Cité dans JOVER ZAMORA (dir.), *op.cit.*, p. 475

¹⁸⁵ JOVER ZAMORA José María (dir.), *op.cit.*, p. 475, « Les émoluments de cette haute bureaucratie n'étaient pas très élevés mais l'accumulation de charges et la multitude de gratifications dont ils jouissaient leur permettaient de mener une vie fastueuse, de fonder des majorats, d'acheter des propriétés, de les meubles, de doter avec générosité leurs filles et (autre signe d'ascension sociale) obtenir dans une église ou un couvent une sépulture avec chapellenie ou mémoire pour s'assurer le repos éternel de son âme. » / « *Los emolumentos de esta alta burocracia no eran muy altos ; pero la acumulación de cargos y la multitud de gratificaciones de que gozaban, les permitía llevar una vida fastuosa, fundar mayorazgos, comprar fincas, alhajarlas, dotar con largueza a las hijas y (otro signo de ascenso social) procurarse en una iglesia o convento una sepultura dotada de capellanía o memoria que asegurase perennes sufragios por su alma.* »

¹⁸⁶ PÉLORSON, *op. cit.*, p. 203

beaux-frères des beaux-frères, sont membres de la famille »¹⁸⁷. Dans un autre ouvrage, il remarque « la force de la notion de lignage, tant dans son extension horizontale, entre parents d'une même génération, comme à travers le temps, de génération en génération. »¹⁸⁸ La famille de l'époque moderne a comme fonction, en plus de la reproduction biologique, la transmission du patrimoine familial. Dans notre cas, la transmission est également celle d'un patrimoine immatériel et professionnel (dans un système excluant la vénalité des charges). Quelle cohérence des stratégies a-t-elle prévalu dans l'ascension sociale et dans la transmission du patrimoine des Fernández de Madrigal-Díez de la Calle ? Comment ces familles forment-elles une « communauté de destin » ?

Reproduction et endogamie socioprofessionnelle

Endogamie professionnelle : alliance avec les collègues

Rappelons que le Concile de Trente, malgré le principe du libre choix, a imposé (sous la pression des souverains) que le consentement des parents sur les enfants mineurs (moins de 25 ans), soit une condition indispensable à la validité des mariages. Dans le mariage réside donc une convention officieuse entre deux familles. Thomas Calvo illustre, pour Guadalajara, ce fait par un exemple presque caricatural : José de Padilla Dávila formule une promesse de mariage devant notaire au nom de son neveu de 11 ans...¹⁸⁹ Quel constat pour le milieu des *letrados*, illustré par les conseillers de Castille étudiés par J. Fayard ?

« Il existe une tendance à l'endogamie professionnelle, puisque 20% des premières alliances et la moitié des secondes se font dans le milieu de la haute administration. Cette tendance s'explique par le souci d'utiliser le mariage comme moyen d'ascension au sein de la carrière administrative et de bénéficier de grâces royales. Mais plus qu'une tendance à l'endogamie professionnelle, ce qu'il convient de souligner, c'est la tendance à l'endogamie par catégorie nobiliaire. Le monde de l'administration ne forme pas un milieu social homogène. (...) La tendance à l'endogamie n'a rien qui puisse surprendre dans cette société méditerranéenne qui, dans son ensemble, depuis la fin du XVI^e siècle, refuse la mobilité, après la généralisation des statuts de pureté de sang. »¹⁹⁰

Ainsi, dans notre milieu des *infra-letrados*, la famille originelle a logiquement orienté ses alliances vers d'autres membres du Conseil des Indes. Premièrement, le mariage de

¹⁸⁷ DEDIEU, *cours cité*

¹⁸⁸ DEDIEU, *op.cit.*, p. 52

¹⁸⁹ CALVO, *op.cit.*, 1992 p. 242. Voir aussi, VILLAFUERTE GARCÍA María Lourdes, « Padres e hijos. Voluntades en conflicto (México, siglo XVII) », in *Familia y poder en Nueva España*, INAH, México D.F., 1991, p. 133-155

¹⁹⁰ FAYARD, *op. cit.*, p. 311

doña Angela Fernández de Madrigal avec Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes. Deuxièmement, le mariage de Juan II Díez de la Calle avec la fille d'un commis du Secrétariat du Pérou, Juan de Cebericha. Troisièmement, le mariage d'Ana Maria Fernández de Madrigal avec Don Alonso Muñiz, fils du comptable du Conseil des Indes. Enfin, elle a su se refermer avec le mariage de Francisco II Fernández de Madrigal avec sa nièce doña Catalina.

Reproduction socioprofessionnelle et mainmise sur les secrétariats du Conseil des Indes

La reproduction professionnelle est forte dans les secrétariats du Conseil de Indes y compris dans ces offices non soumis à la vénalité comme souvent en Castille. Or par le gendre ou le fils, on constate, dans le parcours familial des Fernández de Madrigal, une véritable succession dans les mêmes charges. Ainsi, Juan Fernández de la Madrigal plafonne au rang de premier commis avec le titre honorifique de secrétaire du roi ; son successeur direct est son gendre Juan Díez de la Calle qui arrive au même niveau en une vingtaine d'années ; enfin, son fils cadet, Francisco, sans formation supplémentaire, passa les échelons plus rapidement et termina conseiller des Indes. Il est clair que c'est l'accumulation des années de service du père et du fils qui permirent à ce dernier d'atteindre les sommets de l'État. Il aura fallu une génération pour rompre la barrière qui sépare le monde des commis de celui des lettrés¹⁹¹. Le rôle de la famille s'explique par divers facteurs :

- Le fonctionnement même de l'institution : l'absence de lieu de formation professionnelle pour les commis royaux autre part que dans les bureaux de l'administration elle-même conduisait à un apprentissage *ad hoc* dans l'environnement familial.
- La stratégie familiale, appuyée sur des activités qui facilitent l'accumulation d'un capital symbolique, fondées sur la transmission d'un savoir-faire et de réseaux de relations plus que sur la transmission de biens matériels¹⁹². L'héritage immatériel joue en effet un rôle crucial dans l'(auto-)valorisation que l'on retrouve dans les relations de mérites ou dans les suppliques adressées au roi¹⁹³.

¹⁹¹ CALVO, *op.cit.*, 1992, p. 276

¹⁹² Conclusions similaires pour les familles marchandes. Cf. SCHAPIRA, *op. cit.*

¹⁹³ LEVI Giovanni, *L'èredita immateriale. Carriera di un esorcista nel Piemonte del seicento*, Turin, Einaudi, 1985

- En somme, « la famille constitue un champ privilégié d'action sociale et un recours préférentiel pour la mise en place d'institutions non familiales. »¹⁹⁴
Autrement dit, la famille joue un rôle dans le recrutement dans l'administration, dans l'octroi d'habits, dans la création de réseaux d'informateurs. Elle sert le gouvernement.

La succession aux mêmes charges et les alliances matrimoniales permettent à notre famille de cumuler simultanément quatre membres vers 1650 dans la même institution. A cette date, les postes de premier commis des deux secrétariats du Conseil des Indes sont aux mains de Juan Díez de la Calle et de son beau frère, Francisco Fernández de Madrigal. Dans les années 1680, il reste encore quatre membres de la famille au Conseil des Indes. Cependant, au XVIII^e siècle, aucune trace ne subsiste.

Tableau 1 : Chronologie de la présence des membres de la famille Fernández-Díez dans les deux secrétariats du Conseil des Indes										
	1620	1630	1640	1650	1660	1670	1680	...		
Juan Fernández de Madrigal	<1575 O.E./ O.S./O.M	1632								
Juan Díez de la Calle		1624 O.E.	1632	1647 O.S.	1662 O.M.					
Juan de Cebericha		1636		1652 O.S.						
Francisco Fernández de Madrigal			1640	1649 O.E.	O.S.	1655 O.M.	1674	1682 S.	C. 1685	
Juan II Díez de la Calle				1652		O.T./O.S./O.M.				1706
Jeronimo Fernández de Madrigal					1658		1674 O.T.	1679 O.S.		1706 O.M
Luis Francisco de Madrigal						1676	1679 O.E.		1691 O.T.	
Juan Ambrosio Díez de la Calle y Madrigal										1 7 0 2
Francisco Antonio Fernández de Madrigal										1 7 2 0
		Secrétariat du Pérou					Secrétariat de la Nouvelle Espagne			

O.E. : *Oficial entretenido* ; O.T. : *Oficial tercero* ; O.S.: *Oficial segundo* ; O.M. : *Oficial Mayor* ;
S. : Secrétaire ; C : Conseiller

¹⁹⁴ DEDIEU, *cours cité*

Même hors du Conseil des Indes, une famille au service du roi

Une partie des descendants a donc poursuivi dans le premier cercle professionnel. L'autre partie, même en prenant des voies différentes, semble s'être disséminée dans toute une série d'institutions royales soit à la cour, soit dans les vice-royaumes. En effet, on trouve des courtisans comme Luis Fernández de Madrigal y de León, le fils aîné de Francisco Fernández de Madrigal apparaît comme Gentilhomme de la Maison du roi. Antonio Díez de la Calle y Madrigal part dans la suite du vice-roi du Pérou Diego de Benavides. Dans les administrations royales, José Fernández de Madrigal (1630-1694) est commis au secrétariat de la Junte des Travaux et des Bois et Lucas procureur de la Junte de *Almirantazgo*.

La carrière militaire est peu représentée. Francisco Díez de la Calle y Madrigal opte pour les armes aux Indes puis bifurque vers l'administration provinciale en étant *alcalde mayor* au Yucatán : si ce genre de fonction est peu rémunératrice elle peut s'avérer lucrative lorsque l'on sait exploiter ses administrés. Un autre fils de Juan Díez de la Calle est présent à Oran. Gabriel Fernández de Madrigal (1626-1710) occupe la fonction municipale de *regidor* de Madrid (avec le titre honorifique de secrétaire du roi).

L'Église est un peu délaissée par la famille, exceptées les filles. Deux fils, dont nous savons peu de choses, sont religieux chez les augustins. On retrouve un avocat au Saint Office, fonction qui n'est pas purement ecclésiastique. Mais surtout à la fin du XVIII^e siècle, l'ultime descendant connu des Fernández de Madrigal : José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma, chapelain d'honneur du roi et procureur de la *Rota*.

Une stratégie d'ascension davantage volontariste : les études comme garantie d'ascension mais réservées à l'aîné

Le cas du fils aîné qui poursuit des études et devient *letrado*, Lucas, est l'exception qui confirme la stratégie d'ascension socioprofessionnelle menée par le patriarche Juan Fernández de Madrigal¹⁹⁵. Quelle est donc la tradition culturelle du groupe des *infra-letrados* issu de la moyenne noblesse ? 1/ miser plus spécialement sur l'aîné, 2/ préparer les fils à travailler dans le même domaine (le droit, l'administration) que le père. Or, l'obtention du titre de *letrado* offrait un viatique pour tous les postes de la moyenne et de la haute administration de l'empire. La comparaison avec les pratiques des élites

¹⁹⁵ « Les choix des modèles éducatifs ne sont pas seulement des choix techniques, ce sont aussi, sinon d'abord, des choix sociaux qui renvoient en amont aux traditions culturelles du groupe considéré, mais surtout, en aval, aux choix de carrière effectués pour les fils, et plus globalement aux stratégies sociales (...) » André Espagnol cité dans SCHAPIRA Nicolas, *op. cit.*, p. 39-40

marchandes dans le domaine de l'éducation semble encore fonctionner : dans la France du XVII^e siècle, « envoyer les enfants au collège revient à leur offrir la possibilité de tenir dignement leur nouveau rang social, grâce à l'acquisition du bagage culturel des humanités. »¹⁹⁶ Juan Fernández de Madrigal a acquis un rang dans et par l'administration ; le titre honorifique de secrétaire du roi lui est acquis en 1623 mais il appartient toujours au monde des *infra-letrados* : la possibilité de devenir conseiller semble écartée. Un fils *licenciado* lui permet de tenir son nouveau rang de secrétaire du roi et de s'extirper de sa condition d'*infra-letrado* (même si cette condition n'est pas définie strictement).

Nous avons vu Lucas faire un très bon mariage lui permettant d'accéder rapidement à des charges importantes. Il se trouve alors dans l'orbite de personnages aussi prestigieux que le comte-duc d'Olivarès. Cette supériorité de l'aîné *licenciado* s'affiche dans sa descendance : le fils aîné, Gabriel, obtient un siège d'échevin, tout en ayant le titre honorifique de secrétaire du roi ; premier du lignage à recevoir l'habit de chevalier de Santiago dès 1662, il ouvre cette prestigieuse porte à ses oncles et cousins.

Insertion dans l'honneur : les chevaliers de l'habit de Santiago

L'octroi de plusieurs habits de l'ordre Santiago en une vingtaine d'années montre la famille comme « une communauté de destin au sens où tout changement dans la position d'[une personne] retentit sur la situation des autres. »¹⁹⁷ En effet, les signes extérieurs de réussite sociale donnent corps à l'ascension professionnelle des membres de la famille.

Tableau 2 : Les membres de la famille ayant obtenu un habit d'un ordre militaire

Nom de l'impétrant	Côte de l'enquête	Date
Gabriel Fernández de Madrigal y López	A.H.N., O.M.-Caballeros de Santiago, Exp. 2975	1663
Francisco Fernández de Madrigal	A.H.N., O.M., Caballeros de Santiago, Exp. 2971	1664
Jerónimo Fernández de Madrigal y López	A.H.N., O.M.- Caballeros de Santiago, EXP. 2976	1666
José Fernández de Madrigal y Fernández de Bracamonte	A.H.N., O.M.- Caballeros de Santiago, EXP. 2972	1681
Luis Francisco Fernández de Madrigal y de León	A.H.N., O.M.- Caballeros de Santiago, EXP. 2974	1682
Francisco Antonio Fernández de Madrigal y de León	A.H.N., O.M.- Caballeros de Santiago, EXP. 2973	1682
Juan Díez de la Calle y Madrigal	A.H.N., O.M.- Caballeros de Santiago, EXP. 2453	1682
José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma	A.H.N., Estado-Carlos_III, exp. 271	1788

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 40

¹⁹⁷ DEDIEU, *cours cité*

Au XVII^e siècle, on constate une augmentation du nombre de concessions d'habits. Ceci s'explique par la politique royale et un contexte financier difficile :

« Sans récompenses ou châtements la monarchie ne pouvait pas se maintenir, son fondement était la relation service/grâce. Au moment où les gratifications pécuniaires n'étaient pas viables, la posture nécessaire pour compenser les déficiences financières était de payer les services avec la monnaie la mieux acceptée, l'honneur... »¹⁹⁸

Ainsi, la Couronne se montra moins sourcilleuse sur les critères d'octroi des habits et Elena Postigo Castellanos de conclure que « le degré d'erreur du Conseil des Ordres comme tribunal de l'honneur fut très élevé. »¹⁹⁹ Calderón de la Barca, un des témoins cités dans les enquêtes des Fernández de Madrigal, rédigea un *auto sacramental* intitulé « *Las Ordenes Militares o las pruebas del segundo Adán* » dans lequel il dénonçait les erreurs du tribunal de l'honneur ; cet *auto* fut censuré en 1662.

Pour conclure, les familles Díez de la Calle et Fernández de Madrigal fournissent deux beaux exemples pour l'histoire sociale des catégories intermédiaires à l'époque moderne. Leurs membres suivent presque à la lettre les règles du jeu de l'ascension et de l'intégration dans les classes sociales supérieures. On n'atteint certes pas des sommets mais c'est aussi cela qui est intéressant. Avec nos commis on se trouve dans un espace interstitielle finalement peu étudié des *infra-letrados*. Venus de provinces, ils trouvent une place dans les bureaux de l'administration royale de Madrid. Là, il travaille dur et développe des stratégies familiales pour grimper les échelons : alliances matrimoniales, transmission du savoir administratif aux fils ou aux gendres.

Ils ne bâtissent pas des fortunes mais vivent et meurent dignement. Ils se conforment aux pratiques sociales et peuvent espérer obtenir certains honneurs, faute de salaires versés ponctuellement : le titre honorifique de secrétaire couronne une longue carrière de commis menée au service du roi. En effet, les commis de notre famille ont une étonnante longévité biologique et les deux secrétariats du Conseil des Indes sont marqués par leur présence tout au long du XVII^e siècle. De plus, ils s'avèrent particulièrement fécond : seize enfants sont prêts à prendre des charges. Les stratégies conduisent à favoriser les aînés. Dans la famille, on note deux destins plus remarquables dans le cadre de l'administration royale : Lucas,

¹⁹⁸ POSTIGO CASTELLANOS, *op. cit.*, p. 113

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 154, « *el índice de error del Consejo [de Ordenes] como tribunal de honor fue muy grande...* »

licenciado, est procureur d'une junte olivariste ; Francisco termine conseiller de *capa y espada* et représente le sommet de l'ascension de la famille dans le cadre du Conseil des Indes. L'empire offre un large éventail de possibilités même pour les cadets ou les *infra-letrados* : Oran, Madrid, La Nouvelle Espagne, l'armée, l'Église, l'administration royale ou municipale. En retour, la Couronne dispose de fidèles serviteurs capables et dévoués dont les intérêts familiaux convergent avec les siens.

La Couronne encadre l'ascension sociale, c'est elle qui promeut les officiers, qui distribue les places et les grâces, qui renforce l'honneur en donnant les habits. Elle ne décourage pas la reproduction socioprofessionnelle dans les secrétariats du Conseil des Indes : d'une part, il en va du bon fonctionnement de l'institution car il n'existe pas d'autre lieu de formation ; d'autre part, le travail en famille permet peut-être une meilleure circulation de l'information et surtout l'ambition d'une promotion collective. Le prestige et le mérite de l'un rejaillissant sur les autres, chacun doit prendre soin de s'attirer les faveurs du roi et pour un commis cela signifiait en substance pouvoir compter sur les siens et travailler dur.

CHAPITRE II

Le monde socioprofessionnel de Juan Díez de la Calle : *Sólo Madrid es Corte*

« On appelle « cour » le lieu où se trouvent le roi, les vassaux et les officiers qui sont à ses côtés pour le conseiller et le servir quotidiennement, ainsi que les hommes du royaume qui s'y rendent, soit pour honorer le roi, soit pour obtenir justice, soit pour faire respecter le droit, soit pour régler les autres affaires dont ils doivent l'entretenir. »

Alphonse X, deuxième des *Sept parties* (1265)¹

« Sa Majesté Catholique dispose de nombreux Conseils dans sa Cour afin d'avoir en son pouvoir le bon gouvernement de sa Couronne et de sa puissance et d'administrer les lois dans l'égalité des siens, en leur donnant ce dont ils ont besoin pour vivre dans la religion et la justice. »

Gil González Dávila,
Teatro de las Grandezas de la villa de Madrid, 1623²

Au XVII^e siècle, la cour apparaît comme une « nébuleuse juridictionnelle » qui dépend de la seule volonté du monarque et de l'exercice de sa grâce. À l'époque moderne, le terme de « *casa real* » indique l'aspect institutionnel de la cour, c'est-à-dire l'organisation des emplois et des entités (Conseils, secrétariats) dont la fonction consiste à gouverner et à administrer les territoires royaux³. À partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, l'extension planétaire de la Monarchie et la quantité de sollicitations adressées au roi conduisirent à l'institutionnalisation des relations cour/royaumes ainsi qu'à l'essor de l'administration⁴.

Aussi le monde socioprofessionnel de Juan Díez de la Calle s'inscrit-il dans ce cadre. Un vaste empire, où se superposent et s'enchevêtrent des corps sociopolitiques et des parcours individuels. Globalement et à grands traits, une organisation politique

¹ ALFONSO X EL SABIO, *Segunda partida*, Titre IX, Loi 27, 1265, traduction sous la direction de Georges Martin, Paris, SEMH-Sorbonne, 2010, disponible sur <http://e-spanialivres.revues.org/61> (consulté le 10 septembre 2010)

² GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *Teatro de las Grandezas de la villa de Madrid Corte de los Reyes*, Madrid, 1623, p. 337, « *Tiene en su Corte la Magestad Catolica muchos Consejos, para tener en su fuerça el buen gouierno de su Corona y potencia, y administrar las leyes con ygualdad a los suyos, dandoles lo que conuiene, para viuir con religion y justicia.* »

³ MARTÍNEZ MILLÁN José, « La Corte de la Monarquía hispánica », *Stud. His., Historia moderna*, 28, 2006, p. 28

⁴ *Ibid.*, p. 32

monarchique, donc hiérarchique et étatique, dont le fonctionnement est en cours de définition et ne suit pas tous les principes juridiques établis⁵. Il y a en effet la lettre et la pratique, plus ou moins distantes en fonction des moments et des groupes : l'ordre imposé par la « Métropole » revêt une certaine flexibilité et une adaptabilité aux différents milieux mais entre inmanquablement en conflit avec les « désordres des pratiques » d'une société d'Ancien Régime⁶. Ces précautions prises, on peut dégager des mécanismes fondamentaux déterminant l'organisation du système : le pouvoir suprême de justice et de nomination du roi, le Patronage royal, l'étendue de l'empire et les distances à parcourir, le coût du gouvernement, l'usage de l'écrit, le degré d'autonomie *de jure* et *de facto* des autorités locales, la fraude et enfin le clientélisme.

Juan Díez de la Calle évolue dans un réseau de personnages qui fonctionne principalement sur le mode de la sollicitation, du clientélisme, et qui lui permet de recueillir des informations pour le bon fonctionnement de l'empire⁷. Il s'agit d'étudier les hommes qui composent la « galaxie » impériale de Juan Díez de la Calle.

Définir le monde de Díez de la Calle, c'est s'interroger sur le pouvoir dans le contexte ibérique à l'époque moderne, donc faire de l'histoire politique et culturelle :

« Le pouvoir fonctionne, s'exerce, au moyen d'une organisation réticulaire qui se fonde sur la société, où existent des réseaux et où circulent non seulement des individus mais aussi des écrits. Cette affirmation nous permet d'insister sur le fait que la relation entre la cour du roi et les vice-royaumes n'est jamais organisée comme une chaîne de transmission d'ordres, mais comme un engrenage de juridictions interconnectées et parfois contradictoires. »⁸

Cette démarche qui articule « l'acteur et le système » a déjà été entreprise en histoire par Nicolas Schapira dans sa biographie d'un professionnel des lettres au XVII^e siècle, Nicolas Conrart :

⁵ LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVIe-XIXe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 70 « (...) cet absolutisme légal [de la monarchie espagnole en Amérique] fut fortement tempéré par les circonstances (...) ».

⁶ CALVO Thomas, compte-rendu de « Pilar Gonzalbo Aizpuru, *Vivir en Nueva España. Orden y desorden en la vida cotidiana*, México, El colegio de México, 2009, 408p. », à paraître.

⁷ FEROS Antonio, « Clientelismo y poder monárquico en la España de los siglos XVI y XVII », in *Relaciones* 73, 1998, vol. XIX. p. 16-49

⁸ MAZÍN Óscar, *Gestores de la Real Justicia. Procuradores y agentes de las catedrales hispanas nuevas en la corte de Madrid. 1. El ciclo de México :1568-1640*, México D.F., El Colegio de México, 2007, p. 32 « *El poder funciona, se ejerce, mediante una organización reticular que se funde en la sociedad, donde existen redes y donde circulan no sólo individuos, sino los escritos. Esta afirmación nos permite insistir en que la relación entre la corte del rey y los virreinos no está nunca organizada como una cadena de transmisión de órdenes, sino como un engranaje de jurisdicciones interconectadas y a veces contradictorias.* »

« On est ainsi amené à réfléchir, et c'est l'une des ambitions de ce livre, à l'articulation des pratiques institutionnelles et non institutionnelles, donc à la manière dont des positions institutionnelles déterminent une sphère d'action, mais à l'inverse aussi à la manière dont des pratiques institutionnelles sont développées dans des buts qui dépassent la logique initiale des institutions. La question est celle des rapports entre les stratégies d'un acteur social et les politiques de l'État : de la politique absolutiste aux politiques de Conrart. »⁹

C'est donc indissociablement faire l'histoire sociale de cet espace impérial :

« Les nouveaux travaux conduisent à lire l'identité sociale d'un individu en fonction du capital relationnel dont il s'entoure. À cette fin s'impose le recours au concept de « configuration sociale » renvoyant à une représentation des groupes sociaux comme autant de réalités dynamiques, en permanente adaptation ou ajustement au sein desquelles des phénomènes d'interaction agissent inlassablement. »¹⁰

Le monde de Díez est peuplé de « chasseurs de charges »¹¹. Tantôt solliciteur, tantôt sollicité, le commis crée des liens avec ses collègues, ses supérieurs et un éventail de correspondants dans l'empire. Son œuvre, utile à la Couronne, car recensant les postes laïcs et ecclésiastiques pourvus par le roi, lui offre une certaine reconnaissance dont il se sert pour recueillir des informations : certains se pressent pour les lui fournir en échange de quelques faveurs qu'ils n'obtiennent finalement pas toujours ! Par exemple, un rationnaire lui demande une promotion à un canonicat ou un vétéran du Chili une *alcaldía mayor* en Amérique centrale. Sa position d'intermédiaire, « comme courroie de transmission », nous semble symptomatique de cette entité historique, la monarchie hispanique du XVII^e siècle¹². Si l'on examine son réseau social, et notamment familial, on constate qu'il est pour une très large part composé d'officiers et d'ecclésiastiques connectés au Nouveau Monde : les membres du Conseil des Indes, petits et grands, les représentants laïcs et religieux du roi aux Indes occidentales.

⁹ SCHAPIRA Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVII^e siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 13

¹⁰ BERTRAND Michel, « Configurations sociales et jeux politiques aux confins de l'empire espagnol », *Annales HSS*, juillet-août 2007, n°4 (p. 855-884), p. 857

¹¹ ELLIOTT John H., « 'Máquina insigne' : la Monarquía Hispana en el reinado de Felipe II », in FEROS Antonio et GELABERT Juan (dirs), *España en tiempos del Quijote*, Madrid, Punto de Lectura, 2005, p. 67

¹² MAZÍN Óscar, *op.cit.*, p. 24 ; ELLIOTT John H., « A Europe of Composite Monarchies », *Past and Present*, 1992, 137, p. 48-71

Nous proposons donc ici de reconstituer ce réseau social en utilisant les théories sociologiques, reprises par l'historiographie moderniste, autour des relations patrons/clients. Jeremy Boissevain, à l'origine du concept de *broker*, établit des critères de définition qui correspondent, d'après nous, à la figure sociale de Juan Díez de la Calle¹³.

Nous proposons, dans les deux chapitres suivants, une analyse de ce monde ou réseau social à plusieurs échelles : les secrétariats du Conseil des Indes, l'ensemble du Conseil et les rapports que Díez de la Calle entretenait avec certains experts (chapitre 2), puis les relations épistolaires avec des personnages de l'empire (chapitre 3).

LES SECRÉTARIATS

La compréhension du réseau social de Juan Díez de la Calle passe par l'analyse de l'organisation et des évolutions de ces entités administratives que sont les secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou du Conseil des Indes. Ceux-ci sont, depuis les années 1570, en plein bouleversement : l'augmentation de la masse de travail et l'inflation du personnel sont les deux principaux facteurs à noter.

Le secrétariat de la Nouvelle Espagne, dans lequel Juan Díez de la Calle exerça 38 ans, était un lieu de travail constitué d'un petit nombre d'individus inégalement dotés : formation, expérience, relations et naissance. Une hiérarchie assez stricte – troisième, second, premier commis, surnuméraire ou non, secrétaire – donnait à chacun une place avec ses tâches, son salaire, sa carrière. Ce tableau général de l'organisation du secrétariat a subi d'importants changements au début du XVII^e siècle. Par ailleurs, le secrétariat était un lieu à la croisée de plusieurs espaces que l'on peut distinguer comme suit :

- Le secrétariat est proprement dit une pièce meublée de tables, d'étagères (parfois sous clés) sur lesquelles s'alignent des liasses et quelques livres de référence, de la cire, du papier, de l'encre. Il est dirigé par un chef (le

¹³ BOISSEVAIN Jeremy, *Friends of friends, Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford, 1974. La structure et le contenu de son réseau social et sa volonté d'en user pour son profit personnel. Lorsqu'une personne possède un large réseau avec une forte capacité pour la multiplicité et l'échange, il peut opérer comme un intermédiaire. Il doit avoir la volonté de manipuler ses relations sociales en vue d'accroître son profit personnel (pas toujours patrimonial). Il doit être en position centrale, c'est à dire que du fait de son travail, de son éducation, de son âge ou d'autres raisons fortuites, il est amené à occuper une position entre deux cultures ou organisations auxquelles il fournit un pont (un point de contact). Il doit avoir du temps. Il doit avoir du pouvoir, c'est-à-dire que la possibilité d'influencer le comportement des autres indépendamment de leur volonté est utile dans la mesure où une personne souhaite envoyer un message ou activer une voie de communication.

secrétaire) et un sous-chef (le premier commis).

Pour des plans du Conseil des Indes, voir **Annexe 8 et 9**.

- Il se situe à la cour (centre politique et symbolique de la Monarchie) situé dans l'*Alcázar real* « avec les appartements royaux au premier étage et les dépendances des Conseils et des secrétariats au rez-de-chaussée. »¹⁴

Pour un plan de lu palais, voir **Annexe 10**.

- Il se situe en ville, dans la capitale. Le secrétariat n'est pas hermétiquement fermé à son environnement proche : Madrid. En effet, les officiers peuvent travailler chez eux ou accomplir des missions dans la ville. De plus, ce sont des bourgeois (*vecinos*) et, à ce titre, ils occupent une place sociopolitique d'échevin ou de paroissien.
- Originaires d'une autre contrée espagnole, les employés des secrétariats conservent des liens avec leur *patria chica*.
- Le secrétariat se situe dans l'empire. Lieu de passage pour les serviteurs civils et ecclésiastiques de la Couronne, il reste « connecté » aux territoires *indianos* par le courrier, par les consultes et autres décisions, par les représentants d'ordres ou de corporations, les solliciteurs, etc.

Cantonons-nous d'abord à l'unité administrative et à ses évolutions. En effet, les individus, leur plan de carrière, les relations qu'ils entretiennent sont, en partie, déterminés par le système dans lequel ils évoluent. Or, à la fin XVI^e siècle et au début XVII^e siècle, les secrétariats du Conseil des Indes font l'objet de plusieurs réformes.

Une administration en plein essor

La tendance générale est à l'augmentation du personnel et à la recherche d'une plus grande efficacité par une meilleure définition des compétences entre divers personnages et institutions. La tendance est également au passage de l'*oficio* à l'*oficina*, c'est-à-dire la mise en place de bureaux composés de plusieurs commis soumis à l'autorité d'un chef¹⁵. L'individu cède sa place à la structure.

¹⁴ ELLIOTT John H., *España y su mundo (1500-1700)*, Madrid, Taurus, 2007, p. 189

¹⁵ BRAVO LIRA Bernardino, « Oficio y oficina, dos etapas en las historia del Estado indiano », *Revista Chilena de Historia del Derecho*, n°8, 1981, p. 73-92

Pendant longtemps, le Conseil des Indes dispose d'un unique secrétaire. Proche du monarque, ce dernier lui communique les lettres et les cédulas à signer. Les frères Francisco (†1570) et Antonio (†1586) de Eraso et Juan de Ibarra (†1599) sont des figures bien connues du règne de Philippe II¹⁶. A partir de 1570, il faut compter avec deux « *escribanías de cámara* », une de gouvernement et grâce (*gobierno et gracia*) et une de justice. Chacune des sections est dirigée par un *escribano* et emploie différents officiers rarement rémunérés directement par le roi. Fin XVI^e siècle, l'organisation est un peu confuse : le secrétaire reprend en main la chambre de gouvernement et grâces (la plus stratégique) ; l'*escribano* écope du titre de secrétaire suppléant et garde la justice.

Réforme de 1604

Le règne de Philippe III commence par une importante réforme du Conseil des Indes : en 1604, le nombre de secrétariats passe d'un à quatre. E. Schäfer trouve cette réforme étrange et y voit « le désir de placer avec profit un plus grand nombre de fonctionnaires »¹⁷. Nous y voyons également la recherche d'une certaine efficacité face à une augmentation quantitative des affaires accompagnée d'une complexification du système colonial. En effet, le Conseil des Indes se dote d'une *cámara*, composée de conseillers, qui ne traite que des nominations et des grâces. Cette nouveauté est transposée aux secrétariats.

Ainsi, la première division est traditionnelle et repose sur les matières traitées : deux secrétariats pour les affaires courantes de Conseil et deux autres dans le domaine des nominations et grâces, le secrétariat de *cámara*. La deuxième division est géographique : deux secrétariats ont compétence sur le vice-royaume du Pérou, deux autres sur la Nouvelle Espagne. E. Schäfer commente, à juste titre, que cette réforme diminue l'influence du secrétaire, lequel perd sa stature d'homme du roi, de proche conseiller¹⁸ ; en forçant le trait, on peut considérer qu'il devient davantage un technocrate, chef de service, spécialisé dans un domaine. Le plus expérimenté, ancien second de Juan de Ibarra, Pedro de Ledesma choisit le secrétariat de *cámara* du Pérou, Gabriel de Hoa, celui de *gobierno* du Pérou ; Juan Ruiz de Contreras celui de *cámara* de Nouvelle Espagne, et le dernier allait à un certain Tobalina, vite remplacé par Juan de Ciriza. Chacun des secrétariats emploie un commis principal (*oficial mayor*).

¹⁶ SCHÄFER Ernesto, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, t.1, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, t. I, p. 124

¹⁷ *Ibid.*, p. 197

¹⁸ *Ibid.*, p. 199

Tableau 1 : Les quatre secrétaires du Conseil des Indes après la réforme de 1604

Géographique Matière	Nouvelle Espagne	Pérou
<i>cámara</i>	Juan Ruiz de Contreras	Pedro de Ledesma
gouvernement	Juan de Ciriza	Gabriel de Hoa

Cette organisation fut vite abandonnée car trop lourde à mettre en œuvre pour une officine qui comptait moins de dix employés. On notera, toutefois, que la division des compétences sur le critère géographique, entre un secrétariat spécialisé dans le vice-royaume de Nouvelle Espagne et, un autre, spécialisé dans le vice-royaume du Pérou, resta pérenne. La suppression de la *Cámara de Indias* intervint le 16 mars 1609 et le nombre de secrétariats fut alors porté à deux ; dès 1610, le nouveau dispositif était en place. Si les secrétaires n'étaient plus que deux, les quatre postes d'*oficiales mayores* furent conservés et, dans les sources, ils apparaissaient fréquemment rattachés à l'ancienne division (*gobernación* ou *cámara*) : à cette époque, il s'agissait, pour la Nouvelle Espagne, de Juan Fernández de Madrigal (*gobernación*) et Juan López de Hernani (*cámara*), pour le Pérou, Juan de Layseca Alvarado (*gobernación*) et Sebastián de la Vega (*cámara*).

Tableau 2 : Le personnel des secrétariats en 1609

Secrétaires		
Géographique Matière	Nouvelle Espagne	Pérou
<i>cámara</i> et gouvernement	Juan Ruiz de Contreras	Pedro de Ledesma
Premiers commis		
Géographique Matière	Nouvelle Espagne	Pérou
<i>cámara</i>	Juan López de Hernani	Sebastián de la Vega
gouvernement	Juan Fernández de Madrigal	Juan de Layseca Alvarado

Des commis de plus en plus nombreux

Les secrétariats emploient de plus en plus de commis. Il est difficile de déterminer précisément la date de création du poste de second commis (*oficial segundo*). Plus haut, nous avons dit que des individus travaillent officieusement et sans paye, rémunérés par des aides ou des grâces périodiques. Le 1^{er} mars 1618, le Conseil enjoint le receveur de verser

une aide à quatre *oficiales segundos* répartis de la même façon que les *oficiales mayores* : Juan Bautista de Uberoaga y Marcos de Cortaverria (ou Cortabeña), Gregorio Pérez de Andrade et Pedro Alvarez de Boa¹⁹. Juan Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* évoque la création du poste d'*oficial segundo* en 1590²⁰.

Quant aux commis aspirants (*oficiales entretenidos*), ils apparaissent officieusement dans les années 1600. Juan Díez de la Calle entre au Conseil en 1624 mais il ne devient *oficial segundo* qu'en 1632. Pendant huit ans, ce jeune « apprenti » ne touche formellement pas de salaire. C'est seulement à partir des années 1640, quand la composition des secrétariats est durablement établie, que les aspirants obtiennent un statut officiel et le salaire qui va avec. En 1645, il y a trois *oficiales terceros* et trois *oficiales entretenidos*²¹ : tout n'est pas encore symétrique entre les deux secrétariats.

En effet, en 1641 une modification de la hiérarchie des commis est entreprise. Le président du Conseil des Indes, le comte de Castrillo supprime un poste d'*oficial mayor* et récupère ainsi les revenus pour créer deux postes d'*oficiales terceros* : « il faut diviser en deux commis mineurs ce que percevait actuellement un officier supérieur »²². Le comte admet que le fait d'avoir quatre *oficiales mayores* était une subsistance de la réforme de 1604 et que désormais cela n'avait plus de sens²³.

Cette réforme n'est pas applicable immédiatement car « tant que le poste n'est pas vacant, on ne fait aucun changement »²⁴. En 1645, Juan Díez de la Calle apporte la preuve de son application progressive avec le recensement des membres du Conseil des Indes :

« Deux troisièmes commis dans le Secrétariat de Nouvelle Espagne à la place du poste de grand commis, qui valait 300 ducats et 5 réaux chacun par année ; et la même chose doit être exécutée pour celui du Pérou, quand l'autre place sera vacante, conformément à ce qui a été décidé en 1641 »²⁵.

¹⁹ A.G.I., Indif. Gen., 428, L. 35, f. 36

²⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 440

²¹ DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial informatorio*, Madrid, 1645, f. Vv.

²² A.G.I., Indif. Gen., 762, consulte, 29/12/1641 « *se a de dividir entre dos oficiales menores lo que goça oy un oficial maior* ».

²³ *Ibid.*, « Nous avons conservé les choses en l'état dans les domaines des Indes, parce qu'auparavant il y avait des chefs différents et ainsi chacun avait son grand commis mais aujourd'hui que tout est rassemblé en deux secrétariats, j'estime préférable qu'il n'y ait qu'un premier commis » / « *el averse conservado en las materias de indias es porque antiguamente avia jefes distintos i asi cada uno tenia su oficial maior pero oy questa junto todo en qualquiera dos secretarias tengo por mejor que el oficial maior sea uno* ».

²⁴ *Ibid.*, « *mientras no llega el caso de vacante no se haze novedad* ».

²⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. Vv. « *Dos oficiales terceros en la Secretaria de la Nueva España en lugar de la plaça de oficial mayor, que se consumio el año de 645 a 300 ducados y 5 reales cada vno ; y lo mismo se ha de executar en la del Piru, en vacando la otra plaça, conforme a lo resuelto el año de 641.* »

Le secrétaire du Pérou, Gabriel de Alarcón est à l'initiative de cette nouveauté. Le dossier contient la lettre de demande au comte de Castrillo. Les arguments exposés sont multiples et parfois obscurs. D'une part, il s'agit de favoriser le jeune Francisco Fernández de Madrigal : « je ne peux cesser de supplier de Votre Seigneurie qu'elle me fasse l'honneur de trouver bon que soit créée cette place de second commis surnuméraire et que vienne l'occuper don Fernández de Madrigal. »²⁶ D'autre part, don Gabriel a du mal à dissimuler une certaine inimitié avec le vieux commis du secrétariat du Pérou Sebastián de la Vega. Plus précisément, voici dans l'ordre les diverses explications avancées par le secrétaire :

- Les compétences (*despachos*) du secrétariat du Pérou ont augmenté depuis 1630 dans les domaines de l'« *yndiferente y neutral* », du papier timbré et de l'impôt de la *media anata* ;
- Il existe un précédent car un poste de second commis surnuméraire a déjà été créé en 1630 et pourvu par Gregorio Pérez de Andrade. Étrange nouvelle, puisque ce dernier apparaît déjà comme second commis du secrétariat du Pérou en 1618. Il arrivait parfois que les commis disposassent du titre sans le salaire : à partir de 1630, afin de renforcer le travail de Gregorio Perez, un poste de second commis surnuméraire avec salaire a peut-être été créé. Quoiqu'il en soit, Gregorio « est mort, et s'il existe toujours une raison pour laquelle on a créé ce poste auparavant, il y en a d'autant plus aujourd'hui pour qu'on la maintienne et qu'il y ait davantage de mains, tant ont augmenté les affaires depuis lors. »²⁷
- Les commis présents dans le secrétariat du Pérou sont le principal Juan de Layseca Alvarado et le second Joseph Entensoro, ce qui aux yeux de don Gabriel est insuffisant « pour pouvoir respecter scrupuleusement les obligations de mon travail. »²⁸
- Gabriel de Alarcón propose deux individus pour les nouveaux postes. D'une part, Francisco Fernández de Madrigal est un jeune fonctionnaire compétent et dont le père s'illustra dans les secrétariats : « il est actuellement apprenti

²⁶ A.G.I., Indif. Gen., 762, 29/12/1641 « *no puedo dejar de suplicar a VS me haga merced de tener por bien que se continuese servizio desta plaça de oficial segundo supernumerario y que la entre a servir don fernandez de Madrigal* ».

²⁷ *Ibid.*, « *el qual ha muerto y por no aver cesado la causa por que se crio este oficio antes, las ay oy mayores para que se continue y que aya mas manos por lo mucho que desde entonces aca se an aumentado los despachos (...)* ».

²⁸ *Ibid.*, « *para poder cumplir con puntualidad con la obligacion de mi oficio* ».

commis, fils du secrétaire Juan Fernández de Madrigal, lequel a servi 56 ans dans le secrétariat des Provinces de Nouvelle Espagne. Lui-même a travaillé plus de 10 ans dans ce dernier puis dans celui du Pérou. Passant pour être une personne d'intelligence, il accomplit soigneusement et consciencieusement tout ce qu'on lui demande. »²⁹

- D'autre part, Sebastián de la Bribiesca, également commis aspirant, devrait suivre la même voie que Francisco « et ainsi pour le moment, il sera possible de répondre à la nécessité présente et suppléer le manque de personnes pour les multiples affaires en cours. »³⁰
- Pour rémunérer ces deux nouveaux postes, don Gabriel propose de supprimer un poste d'*oficial mayor*.
- Ces changements offrent davantage de personnels et permettent l'entrée de nouveaux commis aspirants pour permettre la continuité de la formation : « pour qu'entre une nouvelle personne à s'habilitier dans ces papiers, il est donc toujours bon que de nouveaux sujets se forment et qu'ils acquièrent la connaissance et l'expérience requises pour accéder à des postes supérieurs. »³¹

Finalement, la composition des secrétariats est arrêtée vers 1644, date de la promotion de Francisco Fernández de Madrigal et de Sebastián de la Bribiesca au poste d'*oficial segundo*. La réforme répond à des besoins administratifs mais le secrétaire en les créant à des noms bien précis pour les promus.

Enfin, dans la consulte du comte de Castrillo et dans la lettre de don Gabriel de Alarcón de fin 1641, le cas de Sebastián de la Vega n'est pas évoqué, alors qu'il fut pris en compte dans la réforme. Entré au Conseil des Indes dès 1591, Sebastián de la Vega appartient à l'« ancienne génération », celle de Juan Fernández de Madrigal : il a vécu la réforme de 1604 qui fit de lui l'*oficial mayor de cámara* du secrétariat du Pérou. Dans les années 1640, son poste est supprimé en vue de la réforme et il est invité à prendre sa retraite. Plusieurs consultes répondent à ses demandes de réintégration après ce départ

²⁹ *Ibid.*, « oy es oficial entretenido della hijo del secretario Juan Fernández de Madrigal que sirvió mas de 56 años en la secretaria de las Provincias de la nueva España, y él mas de 10 en ella y en la del Perú que por ser persona de ynteligencia y que acude con puntualidad y cuidado a todo lo que se le encarga ».

³⁰ *Ibid.*, « y con esto por aora se podrá acudir a la nezesidad presente y suplir la falta que ay de personas para los muchos despachos que ocurren ».

³¹ *Ibid.*, « para que entre en ella persona nueva a abilitarse en estos papeles pues siempre es bien que se vayan criando en ella sujetos que adquieran la notizia y esperienzia que es necesario para entrar en las plaças mayores (...) ».

forcé dont Gabriel de Alarcón pourrait être l'ordonnateur³². Ainsi, le secrétariat n'est pas exempt de tensions et de luttes pour l'obtention ou le maintien des postes. Il est le théâtre de petites guerres pour le placement des favoris.

Nomination, durée des carrières et revenus des commis

En 1604, le nombre de commis par secrétariat est de deux. Cinquante ans plus tard, il compte huit commis dans le secrétariat de Nouvelle Espagne et neuf dans celui du Pérou. À partir de 1656, la comptabilité (*contaduría*) du Conseil a commencé à établir des sortes de bulletins de paye avec les appointements et émoluments dus, d'une part, et les versements effectués, d'autre part. Ainsi, un secrétariat ressemble à un gros office notarial avec son secrétaire, un *oficial mayor*, deux *oficiales segundos*, deux *oficiales terceros*, deux *oficiales entretenidos* et un ou deux apprentis sans salaire. Un décret de 1691 évoque le danger d'une inflation du nombre de commis et le réduit à neuf par secrétariat (comme dans les années 1640)³³.

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, les fonctions restent très personnelles : en effet, chaque officier est l'homme d'un autre. Cet esprit de vassalité repose sur la tradition de la domesticité du roi qui s'entretient « *a boca* » avec son entourage, notamment avec ses secrétaires³⁴. L'époque de Philippe II est une transition, entre un roi entouré de sa domesticité et un roi davantage « bureaucrate ». Ce schéma s'applique à tous les niveaux de la hiérarchie et les commis sont attachés non à un bureau ou officine mais à un personnage : le secrétaire. En 1605, dans une consulte de la *Cámara*, Juan Fernández de Madrigal est présenté tantôt comme « grand commis du secrétaire Juan Ruiz de Contreras » tantôt comme quelqu'un qui « sert dans le secrétariat de gouvernement de ce Conseil »³⁵. De plus, le nombre de commis étant plutôt réduit, les liens personnels entre secrétaires et commis devaient en sortir renforcés.

La distinction entre le poste et son occupant n'est pas complète et « objective » : le poste est encore personnifié. En effet, la doctrine juridique de l'époque distingue bien l'office de l'officier puisque le premier est une institution permanente avec ses obligations et ses devoirs quelque soit son titulaire. Néanmoins, une grande autonomie dans l'exercice

³² A.G.I., Indif. Gen. 764, consultes des 4/2/1544 et 23/3/1646.

³³ BERNARD Gildas, *Le secrétariat d'Etat et le Conseil espagnol des Indes (1700-1808)*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1972, p. 85

³⁴ MARTINEZ ROBLES Miguel, *Los Oficiales de las Secretarías de la Corte bajo los Austrias y los Borbones 1517-1812*, Madrid, 1987, p. 48

³⁵ A.G.I., Indif. Gen. 748, Cámara, 8/4/1605, « *sirbe en la secretaria de gobernación deste consejo* ».

étant laissée à l'officier, il convenait de trouver le sujet le plus compétent pour chaque situation³⁶. Entre tradition et changement, nous n'en sommes pas encore à la « direction administrative bureaucratique » de Max Weber dans laquelle le recrutement ou « contrat » s'opère « sur le fondement d'une sélection ouverte (...) selon une qualification professionnelle révélée par l'examen, attestée par le diplôme. »³⁷

En effet, le secrétaire propose souvent un candidat au roi³⁸ comme le secrétaire Gabriel de Alarcón avec Francisco Fernández de Madrigal. Avec l'augmentation du nombre de commis, on constate néanmoins que le secrétaire n'est plus seul à proposer ou à suggérer des candidats. Il est très courant de trouver des demandes de grâces provenant des premiers ou des seconds commis demandant de faire rentrer un fils, un neveu ou un gendre dans l'un des secrétariats. C'est le cas de la famille Fernández de Madrigal, mais aussi du comptable du Conseil Gerónimo de Ayala qui demande la nomination de son gendre Miguel Monge à une place de commis³⁹. Le décret de 1691 tentait de freiner certaines formes de cooptation en précisant « qu'ils [les secrétaires] ne devaient proposer ni leurs parents, ni leurs serviteurs »⁴⁰.

Une fois nommés, les commis suivaient des carrières quasi identiques mais à des rythmes différents. Dans la grande majorité des cas, les commis restaient des commis toute leur vie. Comme nous l'avons vu pour les Fernández de Madrigal et les Díez de la Calle, ils entrent comme commis aspirants et terminent au moins second commis. La place de premier commis n'est pas atteinte systématiquement. Certains stagnent dans des postes subalternes (surtout après 1650) : don Joseph Ibañez prend sa retraite d'*oficial tercero* en 1672 ; Juan Ochoa de Ipina meurt le 29 décembre 1663 alors qu'il avait obtenu le poste de second commis en gardant ses gages de troisième commis en 1659 ; Sebastián de Bribiesca reste 30 ans second commis du Pérou (de 1644 à 1674, il était entré en 1631 au Conseil).⁴¹

Les cas de commis obtenant le titre de secrétaire sont assez courants : c'est une grâce *ad honorum*. En revanche, les commis devenant de véritables secrétaires en poste sont peu nombreux. Enfin, le nombre de commis changeant d'administration est également faible : don Fernando López de Letona aspirant au secrétariat de Nouvelle Espagne passe en 1657 au Conseil des Flandres ; don Martín de Otermín après vingt ans de service dans le

³⁶ BRAVO LIRA, *art. cit.*, p. 77 et 82

³⁷ WEBER Max, *Économie et société/1 Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995, p. 294

³⁸ « *Si el Príncipe remitiera al Secretario la elección de los Oficiales* » : BERMUDEZ DE PEDRAZA F., *El Secretario del Rey*, Madrid, 1620, cité par MARTINEZ ROBLES Miguel, *op.cit.*, p. 89

³⁹ A.G.I., Indif. Gen., 777, consulte du 4/7/1662

⁴⁰ BERNARD, *op.cit.*, p. 166

⁴¹ A.G.I., Contaduría, 205, R. 2 et 206, R. 2

secrétariat du Pérou devient, en 1675, second commis du secrétariat de Sicile du Conseil d'Italie. Francisco Fernández de Madrigal intègre la *Junta del Oceano*.

Les carrières sont donc longues et se terminent presque toujours avec le décès de la personne. Vers la fin du XVII^e siècle, des commis partent tôt à la retraite comme Luis Francisco de Fernández de Madrigal entré au secrétariat de Nouvelle Espagne en 1672 et retraité en 1691 pour mourir dix ans plus tard.

Le patriarche des Fernández de Madrigal servit quant à lui trois monarques de 1576 à 1632, Philippe II, Philippe III et Philippe IV. Les documents officiels (demandes de grâce, états de services) de ses descendants rappellent systématiquement ses 56 ans de carrière. Les commis du début du XVII^e siècle réalisent en effet de longues carrières : le malheureux Sebastián de la Vega de 1591 à 1647 (56 ans) ; Gregorio Pérez de Andrade de 1601 à 1641 (40 ans) ; Juan de Layseca Alvarado avant 1602-1649 (47 ans). Autre figure connue, celle de Juan Díez de la Calle qui exerce de 1624 à 1662, soit 38 ans de bons et loyaux services. Diego López de Letona effectue une carrière plus courte de 1632 à 1647 (15 ans).

Après 1650 et d'après le document comptable cité, voici les carrières des commis des deux secrétariats :

- Fuente Encalada ,1656-1688 : 32 ans ;
- Don Diego de Carvadillo y Losada, 1632-1680 : 48 ans ;
- Don Joseph Martínez de Grimaldo, avant 1656-1677 : plus de 21 ans (*minesterio de papeles* depuis 1627 secrétariat de la présidence de Castille et Archevêché de Tolède soit une carrière de 50 ans) ;
- Don Joseph Ibañez avant, 1656-1672 : 16 ans ;
- Don Juan II Díez de la Calle,1653-1706 : 53 ans ;
- Don Fernando López de Letona, 1649-1657 : 8 ans ;
- Juan de Pinedo, 1657-1680 : 23 ans.
- Pedro López de Echaburu, 1629-1676 : 47 ans ;
- Juan de Avila, avant 1656-1657 : plus d'un an ;
- Juan Ochoa de Ipina, avant 1645-1663 : plus de 18 ans ;
- Sebastián de Bribiesca, avant 1644-1674 : plus de 30 ans ;
- D. Martín de Otermín, 1655-1675 (passe au Conseil d'Italie) : 20 ans ;
- D. Diego de Segura, avant 1656-1677 : plus de 21 ans ;
- Don Diego Enrique, 1656-1679 : 23 ans ;
- Don Gerónimo Fernández de Madrigal, 1656-1709 : 53 ans.

La durée moyenne d'une carrière dans les secrétariats du Conseil des Indes était donc d'environ trente ans au XVII^e siècle.

Ajoutons que la monarchie prend en charge les fonctionnaires malades⁴² et qu'elle n'est pas avare de grâces et d'aides lorsque l'un d'eux doit marier une fille ou rencontre des difficultés financières. Le problème du roi est de respecter ses engagements financiers : les solliciteurs doivent attendre plusieurs années et répéter leurs demandes avant d'être effectivement payés. Comme E. Schäfer aime à le rappeler, les finances du Conseil des Indes sont catastrophiques et cela va en s'aggravant au fil du XVII^e siècle.

Malgré ces difficultés, le Conseil loue systématiquement le travail et le dévouement de ses commis dans ses consultes. Il n'hésite pas à représenter au roi la faiblesse des revenus et les retards dans le paiement (les conseillers en étaient également victimes...) :

« [Francisco Fernández de Madrigal] se trouve dans l'impossibilité de poursuivre et d'exercer sa tâche avec ce qu'il a dépensé sur son propre patrimoine pour pouvoir continuer à servir comme il se doit. Il est donc nécessaire de donner une dot qui suffise à la subsistance des commis (...) »⁴³

Endogamie et reproduction socioprofessionnelle

Le phénomène d'endogamie et de reproduction socioprofessionnelle a déjà été démontré pour les Fernández de Madrigal et les Dáez de la Calle. Il s'agit maintenant de voir si ce cas était isolé : existe-t-il d'autres familles de fonctionnaires dans les secrétariats ? Le monde des commis constitue-t-il un petit cercle où les fils prennent la place des pères ?

- Les López de Echaburu : en 1615, Bartolomé entre au Conseil, comme commis *entretenido* du secrétariat de Nouvelle Espagne, après avoir passé dix ans dans les papiers du Conseil de l'Inquisition. En 1639, il est toujours à ce poste⁴⁴. En 1647, il succède à Juan Díez de la Calle au poste de second

⁴² Diego de Herrera Medrano, commis du secrétariat du Pérou, tombé malade pendant un an, reçoit le soutien financier du Conseil car « il convient d'aider ceux qui exercent dans les secrétariats, ainsi pour la confiance qu'on leur donne comme pour la brièveté de leur gages (...) » A.G.I., Indif. Gen., 766, Sonseil 17/11/1649. Une aide similaire est accordée à don Diego de Carvallido Losada, malade pendant quatre mois. A.G.I., Indif. Gen., 767, Conseil, 14/6/1651.

⁴³ A.G.I., Indif. Gen. 767, Conseil, 31/10/1651, « *se halla ymposibilitado de continuar ni cumplir con su obligacion con lo que a gastado de su patrimonio para poder servir como deve siendo neçesario dar a los officios dote competente con que se sustenten los que los tienen...* »

⁴⁴ A.G.I., Indif. Gen., 111, N. 234

commis⁴⁵. Entré en 1629 au Conseil, don Pedro López de Echaburu est nommé en 1646 second commis du secrétariat du Pérou⁴⁶, puis premier en 1660, il meurt en 1676. Nous ne connaissons pas le degré de parenté entre ces deux hommes.

- Les López de Letona y Mendoza. Don Diego est premier commis du secrétariat de Nouvelle Espagne depuis 1632, il meurt en 1647. En 1649, don Fernando López de Letona entre comme commis entretenu dans le même secrétariat ; en 1657, il passe au Conseil des Flandres. Ici encore nous ne connaissons pas le degré de parenté entre les deux hommes.
- Relevons la forte présence des Basques. Les patronymes d'outremonts peuplent les secrétariats du Conseil des Indes : López de Hernani, López de Letona, López de Echaburu, Layseca Alvarado, Ubroaga, Bribiesca. Phénomène visible dans tous les Conseils où les Basques constituaient de « véritables groupes de pressions, dont les membres, très souvent liés par la parenté, se faisaient omniprésents dans l'univers administratif que formaient les gratte-papiers du palais. »⁴⁷

Finalement, tous les commis ne peuvent afficher une présence familiale au Conseil. « *La herencia por merced* »⁴⁸, dénoncée par Schäfer, existe mais elle est loin d'être systématique. Malgré le principe de continuité de père en fils dans les années de service, seuls les Fernández de Madrigal/ Díez de la Calle conservent les postes clés pendant un siècle. La progression dans les carrières est variable suivant les individus : Francisco Fernández de Madrigal passe d'aspirant à premier commis en moins de neuf ans, alors qu'il avait fallu 23 ans pour Juan Díez de la Calle. Don Joseph Martinez de Grimaldo attend dix-huit ans avant de passer de second à premier commis alors que Diego de Carvallido y Losada, six ans seulement. Deux facteurs expliquent ces écarts : le premier repose sur le fait que la montée d'un échelon a lieu avec le décès d'un supérieur, or la longévité des commis est remarquable ; le deuxième montre que plusieurs commis bénéficient d'un traitement de faveur et progressent plus vite grâce à leurs appuis comme Francisco Fernández de Madrigal avec Gabriel de Alarcón. Le monopole de certains verrouille les vellétés d'ascension des autres : on a vu que des fonctionnaires terminaient

⁴⁵ A.G.I., Indif. Gen., 436, L. 14, f. 31

⁴⁶ A.G.I., Indif. Gen., 456, L. A27, f. 9-11, 1646-09-26, (Zaragoza), *Real Cédula a Pedro López de Echaburu, dándole título de oficial segundo de la secretaría del Perú, en lugar de José de Estensoro.*

⁴⁷ BARRIOS Feliciano, « El gobierno de la Monarquía en el reinado de Felipe IV », in Alcalá-Zamora y Queipo de Llano José (coord.), *Felipe IV. El hombre y el reinado*, Madrid, 2005, p. 145-146

⁴⁸ SCHÄFER, *op.cit.*, t. I, p. 262

leur carrière comme troisième commis. Par ailleurs, ces postes sont de moins en moins recherchés, les retards de paiements récurrents deviennent problématiques. On constate que de nombreux commis obtiennent des offices supérieurs avec des salaires de subalternes : en 1659, Juan Ochoa de Ipina est promu second commis avec les gages d'un troisième, même cas en 1660 pour Diego de Segura ou Diego Enrique en 1663⁴⁹.

À la fin du XVII^e siècle, une génération d'héritiers sait qu'elle peut bénéficier d'une aide ou du prestige des ancêtres : plusieurs années après le décès d'un parent, ils perçoivent les gages et les émoluments. Les archives abondent en demandes de ce genre : en 1663, la veuve et les héritiers de Juan Díez de la Calle bénéficient d'une grâce de 29 852 maravédís pour les services rendus par le patriarche en plus des 66 496 maravédís de gages dus pour la période allant du 1^{er} janvier 1662 à la date du décès de Juan (15 juin 1662) et de 19 141 maravédís d'aide dus au même Juan pour la même période. Six ans plus tard, Lorenza de Velasco, la veuve, reçoit 30 ducats d'aide⁵⁰.

Pour conclure avec les secrétariats, Juan Díez de la Calle appartenait donc à une entité administrative en construction qui atteignit son régime de croisière vers 1650. Cette cellule est le théâtre des relations professionnelles quotidiennes entre les officiers subalternes, *infra-letrados*, à la recherche de promotion. Toutefois, quelques uns végètent et se contentent d'un salaire plutôt confortable pour le niveau de vie de l'époque. L'implantation familiale est indéniable mais elle ne constitue pas le seul mode de recrutement, et le renouvellement des employés est indéniable. Appartenant à une institution prestigieuse, certains commis, à l'instar de Juan Díez de la Calle, pouvaient profiter de la présence de personnages puissants pour obtenir un meilleur statut.

Nous ne disposons pas de témoignage personnel de Díez de la Calle ou d'un commis exprimant son sentiment sur ses conditions de travail. Néanmoins, un document évoque l'intérêt de notre personnage pour son statut comparativement à ses homologues français. Une « Relation de la manière dont les secrétaires du Roi [de France] usent de leurs offices » explique le découpage territorial des quatre principaux secrétariats d'État. Díez note que le secrétaire choisit personnellement ses commis auxquels Louis XIII ne donne aucun gage : « il leur fait des grâces tous les deux ans à la demande des secrétaires et ils gardent les profits de leurs affaires ordinaires »⁵¹. Au XVII^e siècle, des similitudes existent entre les départements ministériels des grandes monarchies européennes : l'obtention de

⁴⁹ A.G.I., Contaduría 206, R. 2

⁵⁰ A.G.I., Indif. Gen., 440, L. 25, f. 3, Real disposición 17/12/1668

⁵¹ B.N.M., Ms 3010, f. 198v., « *haceles mercedes entre año pidiendolas los secretarios para ellos y tienen los provechos de lo que despachan de ordinario.* »

grades universitaires n'étaient pas nécessaires, la formation se faisait sur le tas, les carrières étaient longues, ils sont les clients de leur ministre, des dynasties de commis se perpétuent de père en fils ou de beau-père en gendre, des solidarités se tissent entre commis par le jeu des mariages, la protection d'un patron peut accélérer les carrières. En Angleterre, des *clerks* apparaissent également dans la documentation comme les « gratte-papiers » des secrétaires d'État⁵².

LE CONSEIL DES INDES

Le Conseil des Indes abrite bien d'autres personnages plus ou moins en contact avec les secrétariats : d'une part, les petits officiers de la comptabilité, du greffe ou encore les huissiers et, d'autre part, les conseillers eux-mêmes, personnages prestigieux pour la plupart *letrados*. Tous se croisent et se connaissent plus ou moins. Dans cette société de cour, chacun garde la distance que lui impose son rang : les grands commis des secrétariats peuvent toutefois espérer approcher les conseillers lorsque les deux secrétaires sont absents, ils les suppléent et entrent à leur place le temps d'une séance⁵³. La barrière n'est pas complètement étanche d'autant que, exceptionnellement, certains commis terminent conseillers.

En 1631, Antonio de León Pinelo recense cinquante-trois offices au Conseil des Indes dont le salaire est supérieur à 50 ducats⁵⁴. En 1645, Díez de la calle en compte soixante-quatre. Cela représente un personnel conséquent⁵⁵.

Petits et grands offices du Conseil des Indes

Le monde des moyens et petits offices : comptabilité, huissiers, greffiers

Les employés subalternes, au nombre de vingt-cinq environ, se partagent les tâches d'exécution, de secrétariat et de copie. Les secrétariats du Pérou et de Nouvelle Espagne traitant plutôt le volet administratif du Conseil, le reste des officiers s'attèle au versant judiciaire et comptable. De plus, une bonne partie d'entre eux est huissier ou concierge : ils

⁵² SARMANT Thierry et STOLL Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010, p. 297-305

⁵³ *Rec.*, L. II, t. VI, loi 6, « *faltando los dos Secretarios por alguna de las dichas, ó otras causas, puedan entrar á despachar los Oficiales mayores* ».

⁵⁴ B.N.M., Ms 3028, f. 101v.

⁵⁵ BARRIOS Feliciano, *Los Reales Consejos. El gobierno central de la Monarquía en los escritos sobre Madrid del siglo XVII*, Madrid, 1988, p. 215

s'occupent de la mission – non négligeable dans ce lieu de sollicitations – d'ouvrir et de fermer les portes.

Le Conseil emploie tout d'abord des professions intermédiaires juridiques et comptables pour lesquels nous avons précisé la fonction et les salaires. Trois rapporteurs *relatores* (634 ducats et 4 réaux) préparent les mémoires et les verdicts pour tout ce qui concerne l'activité judiciaire du Conseil⁵⁶. Quatre comptables *contadores* (821 ducats et 3 réaux) gèrent les comptes des navires de la *Carrera*, la fabrication des navires, le personnel navigant et les comptes du Conseil ; ils s'occupent également des grâces et de toutes les cautions que laissent les passagers aux Indes⁵⁷. Un commis, appelé *oficial de contaduria de cuentas* (280 ducats), les assiste. Le notaire de la chambre *escribano de cámara* (842 ducats et 1 réal, office vénal) s'occupe des visites et des résidences administratives (*visita y residencia*), il reçoit les requêtes, les lit devant le Conseil et fait exécuter les décisions et décrets ; il est assisté d'un commis (*oficial del escribano de cámara* ; 361 ducats)⁵⁸. Deux agents aident le *fiscal* (*solicitadores fiscales* ; 470 ducats). Un commis du sceau (*oficial del sello* ; 404 ducats) authentifie les documents.

Est ensuite présent le monde des petits employés mal rémunérés qui n'occupent que peu de place dans le règlement intérieur du Conseil : à peine deux lois. L'avocat des pauvres (*abogado de pobres* ; 235 ducats et 4 réaux), le procureur des pauvres (*procurador de pobres* ; 195 ducats et 5 réaux) ; l'huissier (*alguacil* ; 288 ducats) ; l'huissier surnuméraire (250 ducats) ; les cinq ou six concierges (*porteros* ; 289 ducats) se chargent de l'entretien des bureaux, de la chapelle du Conseil et d'annoncer les nominations aux intéressés ; deux *alguaciles* de la cour qui font exécuter les décisions du Conseil (*alguazil de Corte* ; 86 ducats et 9 réaux)⁵⁹.

Les conseillers : des personnages distants ?

Ils sont au nombre de neuf avec le président. À l'époque de Philippe II, ils sont tous *letrados*. E. Schäfer indique que, pendant le règne de Philippe IV, soixante-dix-huit conseillers furent nommés dont vingt-et-un issus de la noblesse, de *capa y espada*. Ces derniers étaient nommés en plus des huit conseillers juristes. Une bonne partie pouvait espérer poursuivre sa carrière au Conseil de Castille (vingt-neuf conseillers)⁶⁰. Les salaires sont à la hauteur du prestige de la fonction : le président perçoit 5 003 ducats et 3 réaux, les

⁵⁶ *Ibid.*, L. II, t. IX

⁵⁷ *Ibid.*, L. II, t. XI

⁵⁸ *Ibid.*, L. II, t. X

⁵⁹ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, f. VI

⁶⁰ SCHÄFER, *op. cit.*, t. I, p. 239

conseillers 2 117 ducats et 5 réaux d'argent. À ces sommes peuvent s'ajouter les salaires correspondant à la participation aux juntas et à la *Cámara*. De plus, quatre membres du Conseil de guerre participent à la *Junta de Guerra de Indias*. À côté des conseillers, le *fiscal* est également un personnage important ; son salaire en témoigne : 2 458 ducats et 10 réaux d'argent. Plus bas, le trésorier général empoche 1 497 ducats et 7 réaux par an.

Les liens entre le monde des conseillers et celui des commis étaient ténus : dans la pratique administrative, les dossiers montrent que les conseillers nécessitant une information s'adressaient au secrétaire, lequel demandait à ses commis d'effectuer une recherche. Que reste-t-il ? La connaissance des visages et des noms, la chance exceptionnelle pour un premier commis de prendre la place du secrétaire lors d'une session d'un conseil (cela n'arrive qu'à de rares occasions dans une carrière). Or, les commis sont à la recherche d'honneurs (titre de secrétaire) et de reconnaissance. Ainsi, une longue lettre des premiers commis au Conseil des Indes demande le droit de participer aux célébrations officielles au même titre que ceux du Conseil des Finances. Cette requête évoque précisément la place de chacun – la préséance :

« Quand ils entrent au Conseil on leur donne un banc avec un dossier à la différence des rapporteurs, usage qui fut établi du temps du Comte de Puebla (...) et ils s'assoient en bas de l'estrade et porte fermée (...). »⁶¹

Nous savons que Juan Díez de la Calle prit, à quelques reprises, la place du secrétaire de Nouvelle Espagne lors des sessions du Conseil. Cependant, le monde des conseillers restait accessible uniquement dans ces formes très codifiées. L'œuvre de Díez de la Calle lui a-t-elle permis de passer l'écran du secrétaire et d'approcher certains conseillers ? Il reçoit, en 1648, une lettre de Juan de Palafox qui à ce moment-là est évêque de Puebla. Son œuvre lui a surtout donné la chance de rentrer en contact avec des « experts » des Indes, personnages non moins prestigieux.

⁶¹ A.G.I., Indif. Gen., 759, consulte du 29/10/1636, « *cuando entran en el Consejo aunque se les da banco de respaldo a diferencia de los relatores lo qual se determino en tiempo del conde de la puebla (...) se sientan a bajo de los estradas a puerta cerrada (...)* ».

Un pied dans le monde des experts

Le commis et le rapporteur

« Monsieur, si les fleuves vont à la mer comment pourrais-je décentement éviter cette demande ? Elle va se jeter dans l'océan de votre savoir, pour que vous daigniez la prendre brièvement en compte et que vous m'informiez de votre sentiment. »⁶²

Message de Juan Díez de la Calle à Antonio de León Pinelo

En ces termes, Juan Díez de la Calle s'adresse au *licenciado* Antonio de León Pinelo (1596-1660), *relator* du Conseil puis rapidement chroniqueur des Indes (1658-1660), dans une lettre datant des années 1640. Il lui demande tout d'abord la date de fondation et les armes des évêchés américains, ainsi que les livres dans lesquels trouver ces informations « *para acabar la obra* ». Il évoque ensuite une affaire que lui a confiée le secrétaire à propos de la veuve d'un commis de Santo Domingo. Enfin, le *relator* répond par une liste intitulée : « les métropolitaines et les cathédrales qui ont des blasons »⁶³ ; cette dernière est annotée par Juan Díez de la Calle et par une autre main.

Quels liens existent-ils entre le commis et le rapporteur ? D'un point de vue administratif, les secrétariats du Pérou et de Nouvelle-Espagne ont compétence dans le domaine judiciaire du Conseil comme l'indique le règlement intérieur⁶⁴. Il n'est donc guère étonnant que Díez de la Calle s'adresse à León Pinelo : le premier a été chargé de réunir « les papiers et les lettres » pour « réaliser une consulte » (*formar una consulta*) sur une affaire judiciaire – sans doute, un litige concernant la veuve d'un commis royal et l'héritage qu'elle attend – il s'adresse logiquement au rapporteur en charge.

Toutefois, le commis aborde en priorité la question des évêchés américains. León Pinelo est connu pour être un expert de tout ce qui est relatif au droit et à l'organisation administrative et religieuse des Indes occidentales. Pour avoir effectué un long séjour aux Indes occidentales, bien qu'étant né à Madrid, il a l'avantage certain d'avoir vécu les réalités américaines. Entre 1612 et 1621, il étudie et occupe diverses charges entre Lima, Charcas, Potosí et Tucuman⁶⁵. À cette époque, il commence à s'intéresser à la rédaction de

⁶² A.H.N., Diversos – Documentos de Indias, 27, N. 3, « *S[eñor] mío, si los Ríos van al mar como podré yo decentem[en]te escusar esta delig[enci]a, va ese verten al océano de su ciencia de V[uestra] M[erced], p[ar]a q[ue] sirviéndose de beer le prisa y me avise su sentir »/*

⁶³ *Ibid.*, « *las metropolitanas y catedrales que vienen escudos de armas por el Consejo* ».

⁶⁴ *Rec.*, L.II, T.VI, loi IX « *que hayan de hacer las consultas de justicia, que en los casos que las haya de haber, se les daran por los jueces los puntos que se hubieren acordado para que las hagan* ».

⁶⁵ LEÓN PINELO Antonio, *El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Séville, 1953, p. XXX-XXXIII

la *Recopilación de Leyes de Indias* dont il est le co-auteur. Les fonctionnaires du Conseil des Indes lui sont également redevables pour son *Tratado de Confirmaciones Reales de Encomiendas y Oficios* (Madrid, 1630) qui consacre les deux ans que León Pinelo passa dans les registres cédulaires du Conseil des Indes. Ces derniers se situent précisément dans les secrétariats : « je vis, lus et passai en revue tous les livres royaux du Conseil qui sont conservés dans ces deux Secrétariats » affirme León Pinelo⁶⁶. L'expert fréquente donc assidûment, surtout entre 1624 et 1626 les secrétariats où il rencontre les commis. Juan Díez de la Calle et son beau-père sont alors présents.

Son œuvre la plus connue, intitulée *Epitome de la Biblioteca Oriental y Occidental, náutica y Geográfica* (Madrid, 1629), recense tous les ouvrages sur les Nouveaux Mondes (Amérique et Asie). Elle est à la hauteur de la bibliothèque personnelle et des connaissances de León Pinelo : « abondante bibliothèque dans laquelle se trouve, sinon tous les auteurs qui ont écrit sur les Indes, du moins la plupart d'entre eux, que beaucoup de soins, et non moins de dépenses, ont pu réunir. »⁶⁷ En cas de doute sur de telles questions, Juan Díez de la Calle n'est pas le seul à se tourner vers cet expert. Les Archives des Indes et les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Madrid recèlent d'une multitude de rapports et de relations rédigés par le *relator*.

Dans sa lettre à León Pinelo, l'auteur affirme que l'information servira à « *la obra* » ; il ne s'agit pas d'une affaire courante. Quelle est cette œuvre ? Le *Memorial informatorio* de 1645, les *Noticias* de 1646, l'ouvrage inachevé de Díez de la Calle de 1659 ? León Pinelo a connaissance de ce travail puisque Díez de la Calle ne précise pas de quoi il retourne. On sait que Díez de la Calle avait le projet de publier les gravures avec les armes des villes et des évêchés dans son ultime ouvrage⁶⁸. Mais un autre opus recueille ce genre d'images : le *Teatro eclesiástico de la primitiva iglesia de las Indias occidentales* de Gil González Dávila, publié en deux tomes (1649 et 1655).

Pour Juan Díez de la Calle, León Pinelo est une référence voire un modèle. Le début de sa lettre très élogieuse – où chacun est mis à son rang dans le domaine du savoir (*ciencia*) – n'est pas qu'une simple formule de politesse : le commis s'efforce d'employer une belle métaphore (les fleuves qui se jettent dans l'océan de science) à la hauteur du

⁶⁶ Cité dans MANZANO MANZANO Juan, *Historia de las Recopilaciones de Indias*, Madrid, 1991, t.2, p. 105 « *vi, leí y pasé todos los libros reales del Consejo que se guardan en sus dos Secretarias* ».

⁶⁷ Cité dans MILLARES CARLO Agustín, *Tres estudios biobibliográficos*, Maracaibo, 1961, p. 94 « *copiosa biblioteca en que se hallan, si no todos los autores que de las Indias han escrito, los más que mucha diligencia i no poco gasto pudo juntar.* »

⁶⁸ Voir par exemple un manuscrit de Díez de la Calle où sont collés les blasons des villes : B.N.M., MS 2734, f. 30v.

personnage. Faut-il voir ici une certaine sincérité et pas seulement de plates flagorneries ? En d'autres occasions, Juan Díez de la Calle rappelle la grandeur des travaux de León Pinelo. En effet, dans le *Memorial informatorio*, le commis affirme avoir utilisé « une relation ajustée des offices des Indes, que le Licenciado Antonio de León, Rapporteur de ce Conseil Royal fit en 1631, (...) et son livre de *confirmaciones Reales*, très nécessaire aux Secrétariats pour ses importantes informations, excellent style et grand nombre de cédulas qu'il cite. »⁶⁹ Cette relation ajustée des offices des Indes est conservée manuscrite à la Bibliothèque Nationale de Madrid dans les liasses réunies par Juan Díez de la Calle, elle est le prototype de l'œuvre du commis⁷⁰. Le bref traité « Quel âge et quels grades doivent avoir ceux qui se présentent aux dignités et prébendes des Indes »⁷¹ est publié par Díez de la Calle dans son *Memorial y Noticias*⁷². Enfin, le commis était sur le point de publier dans ses *Noticias Sacras y Reales* un autre manuscrit important de León Pinelo datant de 1644 sur les compétences respectives du Conseil et de sa *Cámara*⁷³.

Tous ces éléments montrent des liens hiérarchiques entre les deux hommes. Díez de la Calle est admiratif de cet érudit avec lequel il a pu tisser des liens lors des séjours de León dans les secrétariats. Ils ont une passion commune pour les *papeles* et le classement des cédulaires qu'ils fréquentent assidûment. Díez a en sa possession une série de traités et de relations, copies ou originaux, de León Pinelo. Dans son message Díez est particulièrement respectueux et flatteur. Nous ne disposons pas de plus d'indices (des faveurs ou des sollicitations) pour établir un lien de patronage dans ce binôme.

Le commis et le chroniqueur

Lorsqu'il entre au Conseil des Indes en 1643 comme chroniqueur, Gil González Dávila (1570-1658) est âgé. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et particulièrement de divers *Théâtres ecclésiastiques*, genre hagiographique énumérant les vies des évêques d'un royaume ou d'une ville. González Dávila est alors le spécialiste des *Teatros* et il est encore occupé par la rédaction de celui de Castille.

De 1607 à 1615, chanoine du chapitre de la cathédrale de Salamanque, Gil González Dávila en est l'archiviste et rédige diverses notices et catalogues « des hommes et

⁶⁹ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. IV

⁷⁰ B.N.M., Ms 3048, f. 101-162

⁷¹ *Ibid.*, f. 180-181

⁷² DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, à la fin, page non numéroté. Díez envisageait de le publier une seconde fois dans ses *Noticias*, cf. B.N.M., Ms 3024, f. 341-344

⁷³ B.N.M., Ms 3024, f. 353-363v.

prébendiers illustres de la Sainte Église »⁷⁴. Dès 1604, il travaille à un *Teatro de las Iglesias de España* et, en 1617, il est nommé chroniqueur des royaumes de Castille. Pendant vingt ans, il s'attèle à cette énorme tâche. Il publie trois tomes entre 1644 et 1647, et un quatrième, posthume, en 1700. Il est surtout connu de ses contemporains pour une œuvre qui glorifie Madrid comme capitale de l'empire, en décrivant notamment la Maison royale et les « conseils que la Majesté catholique détient à la Cour de Madrid ». Lope de Vega dans *El Laurel de Apolo* encense l'auteur du *Teatro de las Grandezas de Madrid* (1623) comme l'un des « historiens uniques et rares » de la ville qui a fait la réputation de Madrid dans le monde entier⁷⁵.

En 1643, le Conseil des Indes présente sept noms pour la nomination au poste vacant de chroniqueur, mais le roi s'insurge de l'absence de Gil González Dávila et le désigne finalement⁷⁶. Cependant, don Gil n'a pas de connaissances spécifiques des Indes occidentales et il ne réside pas toujours à la cour. Il a obtenu ce poste car depuis deux décennies Philippe IV attend la parution d'un *Théâtre ecclésiastique des Indes occidentales*. Commencée par les chroniqueurs précédents, cette œuvre fastidieuse reste inachevée malgré d'importants moyens mis à disposition (notamment des questionnaires envoyés aux autorités américaines).

Le chroniqueur ne fait pas partie des officiers qui circulent dans les bureaux ou que l'on voit passer lors des séances du Conseil. Néanmoins, il est certain que l'historiographe et le commis du secrétariat de Nouvelle-Espagne se connaissent, ont des amis communs et qu'ils travaillent ensemble. Dans le *Teatro eclesiástico* de 1649 traitant de l'histoire de l'Église dans la vice-royauté de Nouvelle Espagne, González Dávila fait plusieurs fois référence à Díez de la Calle :

« Cet évêché [du Venezuela] comprend, en plus des villages, douze villes, dont le nom est donné par le très intéressant personnage Iuan Díaz de la Calle, premier commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne, du Conseil Royal des Indes, Chambre et Junte, dans le livre qu'il a imprimé sous le titre de *Memorial informatorio de las cosas en lo espiritual y temporal (...)* »⁷⁷

⁷⁴ MILLARES CARLO, *op.cit.*, p. 120, « de los varones y prebendarios ilustres que había habido en la Santa Iglesia ».

⁷⁵ BARRIOS, *op. cit.*, 1988, p. 24-25

⁷⁶ *Ibid.*, p. 130-131

⁷⁷ GÓNZALEZ DÁVILA Gil, *Teatro eclesiástico de la primitiva iglesia de las Indias occidentales*, t.I, Universidad de León/ Junta de Castilla y León, León, 2004, p. 549 « Este obispado [de Venezuela], demás de las poblaciones que comprehende, tiene doze ciudades, que las da sus nombres el muy curioso varón Iuan Díaz de la Calle, oficial mayor de la secretaría de la Nueva España, del Real Consejo de las Indias, Cámara

« *El muy curioso varón* » est un compliment très flatteur dans les termes de l'époque, d'autant plus venant d'un historiographe reconnu. Dans le *Tesoro* de Covarrubias (1611), le *curioso* est « celui qui traite d'une chose avec une application et un soin particuliers »⁷⁸. Le *varón* du *Tesoro* « vaut homme de jugement, raison et discours et de bonne conscience »⁷⁹. De plus, Gil González Dávila cite l'œuvre du commis mais le titre est inexact : c'est un mélange du *Memorial* de 1645 et des *Noticias* de 1646. L'auteur du *Teatro* n'est pas à une approximation près, son œuvre étant truffée d'inexactitudes⁸⁰. Celles-ci ne sont pas toutes involontaires et servent le genre hagiographique du *Teatro*. Ainsi, Juan Díez de la Calle se voit attribuer le titre de descendant de Bernal Díaz del Castillo :

« Bernal Díez (*sic*) del Castillo, un des premiers conquistadores de Nouvelle Espagne, fut citoyen et échevin de cette ville. Il a écrit une Histoire véridique de ce qui s'est passé dans cette partie du monde à cette époque. Iuan Díez de la calle, grand commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne et son parent, lui a adressé l'épithète suivante (...) »⁸¹

En effet, le commis du Conseil des Indes apparaît deux fois comme l'auteur d'épithètes. L'une pour le fameux chroniqueur Bernal Díaz del Castillo et l'autre pour Pedro Alvarado, premier gouverneur du Guatemala⁸².

Enfin, Juan Díez de la Calle fait partie de ceux qui ont octroyé la licence de publication au *Teatro*⁸³. Il est donc particulièrement au courant de l'actualité éditoriale du chroniqueur des Indes : dans le *Memorial* de 1646, Díez affirme avoir consulté l'« Histoire

y Junta dellas ; en el libro que imprimió, con título de Memorial informatorio de las cosas en lo espiritual y temporal (...) ».

⁷⁸ Cov. « *El que trata alguna cosa con particular cuidado y diligencia* » et dans le *Diccionario de Autoridades* : « *el que trata las cosas con diligencia, o el que se desvela en escudriñar las que son muy ocultas y reservadas* ».

⁷⁹ Cov. « *vale hombre de juicio, razón y discurso, y de buena conciencia, como en los casos que se remite la declaración dellos a juicio de buen varón.* »

⁸⁰ « *La vejez y los achaques son sin duda limitaciones a tener en cuenta, pero su escaso rigor científico ya se había hecho patente en obras de juventud y madurez (...)* » , GÓNZALEZ DÁVILA, *op. cit.*, 2004, introducción p. 49

⁸¹ *Ibid.*, p. 352 « *Desta ciudad fue vezino y regidor Bernal Díez del Castillo, de los primeros conquistadores de la Nueva-España. Escibió una Verdadera Historia de lo sucedido en aquel orbe en su tiempo. Iuan Díez de la calle, oficial mayor en la secretaría de la Nueva-España y pariente suyo, le puso el epitafio siguiente (...).* »

⁸² *Ibid.*, p. 286, « *Ivan Díez de la Calle, oficial mayor de la secretaría de Nueva-España, le dedicó un epitafio (...).* »

⁸³ *Ibid.*, p. 65 « *Por mandado del señor vicario de la villa de Madrid y su partido, he visto el primer tomo del Teatro eclesiástico de la primitiva iglesia de la Nueva España de las Indias, escrito por el maestro Gil González Dávila, coronista mayor de las Indias y de los reynos de las dos Castillas. Pudesesele dar licencia que pide para que se dé a la estampa. Madrid y iunio, 4 de 1648.* »

écrite dans un style agréable et religieux »⁸⁴ de González Dávila. Pour les derniers éditeurs scientifiques du *Teatro*, le chroniqueur avait accès au secrétariat de Nouvelle Espagne et Juan Díez de la Calle fut l'un de ses interlocuteurs. De même, beaucoup d'informations du *Teatro* sont tirées des *Noticias sacras y reales* de 1646⁸⁵.

Cette collaboration est visible dans les documents réunis par Díez de la Calle. En effet, on retrouve ça et là l'écriture très caractéristique de González Dávila lequel demande des informations sur un personnage :

« Sieur Juan Diaz. Le Sieur Comte Olivares est mort l'an 1645, son fils l'an 1645, Madame la Comtesse l'an 1647, le Neveu en l'An 1648 avec la fille, dont le mariage était arrangé et qui est morte hier 29 février. Je vous rends le livre qui m'a donné 4 (*sic*) très bonnes choses. J'attendrai celui qui suit. »⁸⁶

De plus, Díez de la Calle a en sa possession divers documents destinés au chroniqueur concernant le *Théâtre ecclésiastique* : notamment, une relation envoyée par l'évêque du Michoacán, frère Marcos Ramírez de Prado⁸⁷, et diverses réponses aux questionnaires envoyées aux autorités américaines en 1635 et en 1648⁸⁸. Dans ses *Noticias Sacras y Reales*, le commis affirme avoir lu une relation imprimée qui se trouve « entre les mains du Maître Gil González Dávila »⁸⁹. Toujours dans ce registre, Juan Díez de la Calle avait pour intention de publier une *Hierarchia eclesiastica de los dos Imperios del Peru La Nueva españa e islas adjacentes en las indias occidentales* en 1648, dont il reste un manuscrit à la Biblioteca del Palacio Real de Madrid. Dans sa dédicace au Pape Innocent X, il évoque la ressemblance avec le travail de González Dávila :

« (...) je dépose très humblement aux pieds de votre sainteté cette brève notice pour qu'elle en soit très promptement informée de cela, en attendant que l'érudit et ingénieux sieur maître Gil Gonzalez Davila, grand chroniqueur des Indes et des

⁸⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 6 et p. 7 du *Memorial* placé à la fin

⁸⁵ *Ibid.*, p. 42 et 48-49

⁸⁶ B.N.M., Ms 3046, f. 28 « *S[eñor] Juan Diaz. El s[eñor] Conde Olivares murio en el Año 1645, su hijo en el Año 1645, la s[eñora] Condesa en el Año 1647, el Nieto en el Año 1648 con la niña que estava concertado de casar murio ayer 29 de febrero. Buelue el libro que me a dado 4 cosas muy buenas. Esperare el que se sigue.* »

⁸⁷ B.N.M., Ms 3048, f. 75

⁸⁸ *Ibid.*, f. 88

⁸⁹ B.N.M., Ms 3024, f. 260

royaumes de Castille, sorte au grand jour le volume accompli des vies de ces prélats dont il a écrit une grande partie (...) »⁹⁰.

Les liens entre les deux personnages semblent dépasser l'intérêt commun pour l'histoire ecclésiastique et l'appartenance à la même institution. En effet, dans une lettre du docteur Francisco Sarmiento de Mendoza, *oidor* à Lima, adressée à Juan Díez de la Calle et datée du 15 septembre 1651, il est dit :

« J'ai écrit au Sieur Maître Gil Gonçalez de Avila mon ami dont vous ne me dites rien et je n'ai pas eu de réponse de lui ce qui me cause bien du souci et, comme il avance en âge, je crains sa perte. Embrassez-le de ma part et dites-lui combien je garde présent à l'esprit les faveurs qu'il m'a faites et veuillez me tenir informé en toute chose »⁹¹.

Plusieurs autres correspondants de Juan Díez de la Calle évoquent des liens entre les deux hommes. Le réseau social du commis recoupe donc en partie celui du chroniqueur.

Ainsi, le petit commis du secrétariat arrive à mobiliser autour de son œuvre un personnage aussi reconnu qu'Antonio de León Pinelo. L'influence de ce dernier dans le domaine de la connaissance du Nouveau Monde est alors énorme. Díez de la Calle n'y échappe pas et, au contraire, établit des liens, certes ponctuels, avec l'expert.

Les connaissances de Juan Díez de la Calle sont également reconnues et lui permettent de devenir l'assistant officieux du chroniqueur González Dávila, perdu dans le dédale de l'organisation ecclésiastique américaine. En effet, la première tâche d'un nouveau chroniqueur est de parcourir les archives des secrétariats. Qui mieux que Díez de la Calle pouvait l'aider ? León Pinelo qui avait été écarté du poste de chroniqueur au profit de González Dávila ? Par ailleurs, à plusieurs reprises, la correspondance de Díez de la Calle apporte la preuve d'amitiés communes avec le vieux chroniqueur. Vers la fin des années 1640, le commis est en effet un homme expérimenté, fin connaisseur de la hiérarchie ecclésiastique américaine, qui peut se vanter de connaître beaucoup de monde :

⁹⁰ B.P.R., II/2061, « *en esta breve noticia que humildisimamente ofrezco a los pies de vuestra santidad para que en breve rato sea informado dello en el interin que el erudito i virtuoso varon maestro Gil Gonzalez Davila coronista mayor de las Indias y de los reynos de Castilla saca a luz el bolumen cumplido de las vidas destos prelados de que tiene escrita gran parte (...)* »

⁹¹ A.H.N. Diversos-Colecciones, 27, N. 20 « *Tengo escrito al Señor Maestro Gil Gonçalez de Avila mi amigo de quien Vm no me dice nada ni yo e visto repuesta que me tiene con particular cuydado y como sus años le van muchos, temo su falta. Vm le de un abrazo de mi parte y diga quan en la memoria tengo los favores que me hiço y de todo se sirva Vm de avisarme.* »

« (...) en plus du contact permanent que j'ai eu avec les sujets qui sont venus des Indes [à cette cour] pendant les 30 ans où j'ai servi dans le secrétariat de Nouvelle Espagne. »⁹².

En effet, Madrid était le siège de la cour, donc du gouvernement, et de ce fait elle attirait les sujets de tout l'empire en quête de faveurs. La splendeur de la toute jeune capitale du Siècle d'Or avait ses chroniqueurs comme Gil González Dávila et Alonso Nuñez de Castro.

« SÓLO MADRID ES CORTE »

Madrid, capitale éminemment politique

La Cour est un lieu de représentation et de pouvoir où le nombre de Conseils détermine la puissance. Qui d'autre mieux que Nuñez de Castro peut évoquer cela :

« (...) il est vrai que la Rome antique put, et voulut, diviser son gouvernement civil, criminel et politique, dans ses siècles florissants, en autant de Conseils et de Tribunaux que ceux dont notre Cour jouit aujourd'hui ; mais on reconnaît le caractère exceptionnel de notre Monarchie en ceci qu'il n'y a pas de nouveau Phoenix sans la mort du précédent, ainsi pour qu'advînt Madrid, il fallut que Rome soit réduite en cendres »⁹³.

Aussi Nuñez de Castro, dans son entreprise de démonstration de la puissance de Madrid et de la Monarchie, reproduit-il les listes des fonctionnaires et des ecclésiastiques nommés par le roi aux Indes. Pour ce faire, il cite les ouvrages de Gil González Dávila et de Díez de la Calle. De même, en 1623, dans son *Teatro de las Grandezas de la Villa de Madrid*, González Dávila énumère les différents Conseils du roi⁹⁴. Un document anonyme datant probablement du début du XVII^e siècle conservé à la Bibliothèque nationale de Madrid et intitulé *Relación muy puntual de todos los consejos superiores y tribunales supremos, que residen de ordinatio en la corte de España* dresse la liste de ces personnages présents dans

⁹² DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial y compendio breve...*, 1648, f. 16, ajout manuscrit marginal, « *demás de la continua comunicacion que e tenido con los sujetos qua an venido de las yndias en mas de 30 años que aqui entre a servir en la secretaria de Nueva España* ».

⁹³ NUÑEZ DE CASTRO, *op. cit.*, f. 24 « *es verdad que la antigua Roma pudo, y quiso, dividiendo su gobierno civil, criminal, y político en sus siglos floridos, en tantos Consejos, y Tribunales como oy goza nuestra Corte; pero en esto se conoce lo singular de nuestra Monarquia, en que como no ay nuevo Fenix, sin muerte del antecessor, así para que viniere Madrid, fue necesario que se convirtiese en cenizas la antigua Roma* »

⁹⁴ GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *Teatro de las Grandezas de la villa de Madrid. Corte de los Reyes*, Madrid, 1623

le premier cercle royal : plus de six cents employés dont soixante-dix conseillers⁹⁵. Le système polysinodal se compose des Conseils d'Etat, de la Croisade, d'Inquisition, du Conseil et de la *Cámara* de Castille, des Conseils de Guerre et des Finances et, enfin, des Conseils territoriaux d'Aragon, des Indes, d'Italie, du Portugal et des Flandres.

Au XVII^e siècle, Madrid est une ville bouillonnante d'activités et fourmillante d'hommes venus de toutes les parties de l'empire, comme l'a très bien démontré Oscar Mazín dans un ouvrage récent :

« La justice étant le principal attribut du pouvoir royal, les grands corps sociopolitiques des vice-royaumes des Indes Occidentales, c'est-à-dire de l'actuel Amérique hispanique, envoyaient des procureurs devant les organes du gouvernement central de la monarchie espagnole. (...) Leur position de courtisans se trouvait déterminée par leur capacité à construire des relations (...) »⁹⁶

Annick Lempérière relève les mêmes pratiques :

« (...) Les cités les plus importantes, telle Mexico, n'hésitaient pas à financer la présence à la Cour de Madrid des fondés de pouvoir (*apoderados*) chargés de représenter et de défendre leurs intérêts. »⁹⁷

Le rôle de la cour dans la Monarchie catholique (au moins pour les règnes de Philippe II et Philippe III) est aujourd'hui bien connu grâce aux efforts de José Martínez Millan :

« La Cour représenta, par excellence, le lieu où l'on faisait de la politique quand l'exercice de la politique n'était pas encore institutionnalisé par des fonctions, mais par des personnes que l'on identifiait aux fonctions (...). De plus, la cour était le lieu privilégié où était produite et transmise la culture et où se concentrait le maximum de connaissances dans tous les domaines (...). Par ailleurs, le politique

⁹⁵ B.N.M., Ms 5972, f. 88-130. Le Conseil d'Aragon monopolise 228 employés.

⁹⁶ MAZÍN Óscar, *op.cit.*, 2007, p. 11 « *Al ser la justicia el principal atributo del poder del rey, los grandes cuerpos político-sociales de los virreinos de las Indias Occidentales, es decir de la actual Hispanoamérica, enviaban procuradores ante los órganos del gobierno central de la monarquía española. Su gestión en la corte del soberano consistió sobre todo en la prosecución de litigios que fue importante ganar a fin de dar "asiento", es decir, de consolidar tales cuerpos en el orden social. Los procuradores y los agentes contratados en Madrid carecían de facultades decisorias; eran, ante todo, observadores y gestores. Funcionaron, pues, como una correa de transmisión que puso en contacto realidades con diferentes ritmos de evolución en cada lado del Atlántico. Su mirada escrutaba ángulos de poder accesibles para funcionarios ubicados no en las más altas esferas del poder, sino en aquellos espacios donde tenía lugar la urdimbre de ulteriores decisiones. Su posición como cortesanos se halló determinada por su capacidad para construir relaciones, verdadera aragamasa de la vida política y social.* »

⁹⁷ LEMPÉRIÈRE Annick, *op.cit.*, p. 70

comme la culture se transmettaient à travers des relations personnelles, non institutionnelles (réseaux de clientèles, patronage, etc.) »⁹⁸

Dans l'un de ses tableaux qui énumère les membres du Conseil des Indes, Díez de la Calle ajoute à la fin une liste des « agents de liaisons qui fréquentent assidument le Conseil pour la représentation et la gestion des affaires. » Treize noms dont trois *letrados* sont recensés. Et, signe d'une reconnaissance du métier, l'un d'eux apparaît comme « Andrés Ponce de León et fils »⁹⁹. Ces agents représentent auprès du Conseil des Indes les intérêts de leurs clients restés au Nouveau Monde. Díez de la Calle s'intègre naturellement dans tout ce dispositif. Un document témoigne tout particulièrement de son rôle dans ces réseaux impériaux.

Bernardo de Aparicio, notaire et fondé de pouvoir à la Cour

Bernardo de Aparicio apparaît comme témoin dans plusieurs documents à Madrid au XVII^e siècle. Il est *vecino* de la capitale, notaire du roi (*escribano del rey*) et représentant à la cour (*agente de negocios*) auprès du Conseil des Indes. Il défend les intérêts de ses clients *indianos* comme le curé de la cathédrale de Porto Rico, Cristobal Bautista López¹⁰⁰.

Ainsi, un document officiel (sur papier timbré), écrit de sa main, témoigne de la mort de Juan Díez de la Calle :

« Moi Bernardo de Aparicio notaire du Roi notre Seigneur et *vecino* de cette ville de Madrid je certifie et donne foi que le 15 juin de l'an 1662, je vis mort le Sieur Juan Díez de la Calle secrétaire de Sa Majesté et premier commis du Secrétariat du Conseil Royal des Indes de la partie de la Nouvelle Espagne, et que je me suis trouvé présent à son enterrement au couvent de Notre Dame des Grâces de cette cour et je le certifie par la présente, à la demande de don Juan Diez de la Calle son

⁹⁸ MARTÍNEZ MILLAN José & VISCEGLIA Maria Antonia (dirs.), *La monarquía de Felipe III : la Casa del Rey*, Madrid, Mapfre- Instituto de Cultura, 2008, vol. 1, p. 134-135 « *La corte representó, por excelencia, el lugar en que se hacía política, en un momento en que el ejercicio de la política no estaba institucionalizado en las funciones, sino, más bien, en las personas que identificaban las funciones (...). Pero también, la corte era el lugar privilegiado en que se producía y se transmitía cultura, en que se tendía a concentrar el máximo de conocimientos en todos los campos (...). Ahora bien, tanto la política como la cultura se transmitían a través de las relaciones personales, no institucionales (redes clientares, relaciones de patronazgo, etc.).* »

⁹⁹ B.N.M., Ms 1147, f. 20

¹⁰⁰ *Ibid.* et MEDRANO HERRERO Pío, «Diego de Torres y Vargas. Los puntos sobre las íes», *FOCUS*, n°IV-1, 2005, p. 19-3, disponible sur http://bc.inter.edu/focus/a4_n1/medrano.pdf (consulté le 3 juillet 2009)

fils, à Madrid, le 12 avril 1663 = je le signe témoin de vérité. Bernardo de Aparicio. »¹⁰¹

Voici un personnage dans l'orbite madrilène de notre officier. Nous disposons d'une de ses lettres rédigée à Madrid et destinée à un inconnu à Santo Domingo : une première partie assez longue date du 30 octobre 1656, suit un ajout du 15 décembre 1656¹⁰². Elle a vraisemblablement été interceptée par la marine anglaise car elle se trouve dans une collection de documents appartenant à John Thurloe (1616-1668). Ce dernier était secrétaire du Conseil d'État anglais, véritable directeur des services secrets de Cromwell qui, en 1656, fut nommé chef du *post office* et devint maître dans l'interception de courriers.

Quel est le contenu de cette missive ? Après avoir fait état de la situation en Jamaïque (et de la menace anglaise), l'expéditeur effectue une sorte de compte-rendu de l'évolution des places vacantes et de différentes affaires concernant une longue série de personnages dont Juan Díez de la Calle. La liste des noms cités est impressionnante et nous n'avons pas pu tous les identifier :

Gonzalo de Herrera (*alcalde* de Carthagène), Gabriel de Castellanos (capitaine du navire la Nuestra Señora de Aránzazu, Jesús, María y José enregistré à Santo Domingo en 1655¹⁰³), don Geronimo de Aliaga (échevin *regidor* de Santo Domingo), Pedro de la Rosa (?), don Joseph Martinez (un officier du secrétariat de Nouvelle Espagne s'appelle José Martinez de Grimaldo), Juan Baptista de Olivares (chantre de la cathédrale de Santo Domingo), Damian del Castillo (premier huissier *alguazil* du Saint Office de Santo Domingo, échevin *regidor* de Santo Domingo et maître de camp), Cristobal de Santiago (aide du sergent-major du préside de Santo Domingo¹⁰⁴), don Luis Garavita (*encomendero* au Venezuela), Gabriel de Rojas Valle Figueroa (capitaine du préside de Santo Domingo¹⁰⁵). Diego Franco de Quero¹⁰⁶ (chevalier de Santiago, gouverneur de Santo Domingo), don Alonso de

¹⁰¹ A.G.I., Contaduría, 205, R.2, L.5 « Yo bernardo de Aparicio escribano del Rey nuestro Señor y vecino desta villa de Madrid certifico y doy fee que en quince de Junio del año passado de mill y seiscientos y sesenta y dos vi muerto al Señor Juan Díez de la Calle secretario que fue de su Magestad y oficial mayor de la Secretaria del Real Consejo de las Indias de la parte de Nueva España y me halle presente a su entierro en el combento de nuestra señora de las mercedes desta corte y para que dello conste de pedimiento de Don Juan Díez de la Calle su hixo. Doy el presente en Madrid a Doçe dias del mes de Abril de mill y seiscientos y sesenta y tres años = lo signe testimonio de verdad. Bernardo de Aparicio »

¹⁰² BIRCH Thomas (éd.), *A collection of the State Papers of John Thurloe, volume 5: May 1656 - January 1657*, London, 1742, p. 684-697. Disponible sur <http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=55566> (consulté le 6 avril 2009)

¹⁰³ A.G.I., Contratación, 2454

¹⁰⁴ A.G.I., Indif. Gen., 2077, N. 299, Licence de passage aux Indes de 1638

¹⁰⁵ A.G.I., Indif. Gen., 114, N. 51, Relation de mérites du 27 avril 1652

¹⁰⁶ A.G.I., Indif. Gen., 117, N. 21, Relation de mérites du 25/01/1658

Ulloa¹⁰⁷ (chanoine de la cathédrale de Santo Domingo), capitaine don Balthasar Calderón (capitaine d'artillerie du *Préside* de Santo Domingo¹⁰⁸), Simon Calderón (« *hermano de v.m.* »), frère Pedro de San Joseph (procureur général de la province de Santa Cruz de l'île de l'Española), Francisco de Valdes (trésorier de l'église), Juan Flaneel (à Séville), don Gonçalo de Castro y Aguilar (prêtre, *vecino* de Santo Domingo¹⁰⁹), doña Micaela de Spinosa (à Madrid), Manuel Gonçales (chanoine du chapitre de Santo Domingo).

En somme, une bonne partie de l'élite espagnole de Santo Domingo est ici nommée et fait l'objet de l'attention de Bernardo de Aparicio. Quels liens cet agent entretient-il avec le destinataire inconnu de la lettre ? Bernardo de Aparicio écrit :

« J'estime grandement votre attention et votre sollicitude en ce qui concerne mes affaires. Je vous prie de continuer à donner des nouvelles à tous mes amis ainsi que des lettres. »¹¹⁰

Tout d'abord, apparaît une série de comptes-rendus sur l'avancement de demande de promotion de divers personnages ecclésiastiques et militaires de Santo Domingo. Par exemple, à propos du chantre Juan Bautista Olivares, clerc de la cathédrale, Bernardo Aparicio écrit :

« J'ai reçu le pli du seigneur chantre Juan Baaptista (*sic*) de Olivares avec le témoignage de vacance de l'archidiaconat qui reste disponible ainsi que le rapport du seigneur président en sa faveur ; je prie Notre Seigneur afin d'obtenir cette prébende pour ledit seigneur. Vous lui direz que les 10 réaux d'argent qu'il dit avoir remis à Carthagène n'ont pas été transmis à don Gonçalo de Herrera (...) et qu'il vous les donne et que lorsque cette affaire sera conclue il m'offre 200 pesos (...). »¹¹¹

Dans la seconde partie de la lettre, datée du 15 décembre, il affirme que « l'archidiaconat de cette église a été donné au Seigneur don Juan Baaptista de Olivares (...). » Ce dernier ne

¹⁰⁷ A.G.I., Contratación, 5431, N. 1, R. 14, Licence de passager aux Indes de 1654

¹⁰⁸ A.G.I., Indif. Gen., 116, N. 17, Relation de mérites du 15/03/1655

¹⁰⁹ A.G.I., Indif. Gen., 115, N. 4, Relation de mérites de 1652

¹¹⁰ BIRCH, *op. cit.*, « *Mucho estimo el cuidado y solicitud de v[uestra] m[erced] en orden a mis particulares y las noticias que da de haber ablado a todos los amigos y dado mis cartas y le suplico lo continue (...)* »

¹¹¹ *Ibid.*, « *Recivi el pliego del señor chantre Juan Baaptista (sic) de Olivares y testimonio de la bacante del arzedianato lo qual queda presentado yel informe del señor pressidente en su abono y espero en nuestro señor conseguir esta preu^{da} para dicho señor y le dira vm. que 10 R^s de platta que dice hauer remitido, a Cartaxega no se an entregado a don Gonçalo de Herrera (...) y que selo entregue a v. m. y para quando se consiga este negocio me ofrece 200 pessos (...).* »

semble pas être très à cheval sur la légalité puisqu'il est gravement impliqué dans une affaire de contrebande de tissus en 1659-1660¹¹².

En 1652, le docteur Gonzalo de Castro y Aguilar envoie une relation de mérites accompagnée de témoignages afin d'obtenir une prébende de la cathédrale de Santo Domingo¹¹³. Bernardo de Aparicio est chargé d'appuyer cette demande : « il est prétendant à une prébende et il m'a délégué son pouvoir. Je désire le servir et je crois pouvoir obtenir quelques résultats. »¹¹⁴ En 1683, on retrouve le docteur Gonzalo chantre de la cathédrale¹¹⁵.

Il est également question, à plusieurs reprises, de la transmission des lettres et de sommes d'argent par des intermédiaires. Difficile de démêler toutes les affaires évoquées : « Je suis surpris que Geronimo de Aliaga n'ait rien donné à Pedro de la Rosa »¹¹⁶. Bernardo demande à son correspondant de relancer des paiements¹¹⁷.

En somme, cette lettre rend compte du métier d'*agente de negocio*, c'est-à-dire représentant, ou fondé de pouvoir voire démarcheur, pour d'autres personnes à la cour, à Madrid. Le mot *agente* n'apparaît pas dans le Covarrubias, pour *negocio* : « l'occupation à des choses particulières qui oblige l'homme à y mettre un soin particulier. »¹¹⁸ Ces *agentes de negocios* sont des figures des lieux de pouvoir de la Monarchie. Ils arpentent les couloirs des institutions royales – comme l'audience de Mexico étudiée par Victor Gayol – afin d'obtenir pour leurs clients charges, faveurs et autres victoires judiciaires¹¹⁹. Contrairement aux *procuradores* qui sont des personnages importants représentant une communauté (chapitre, ville, etc.), les *agentes de negocios* sont des individus plus douteux. Bernardo de Aparicio est un représentant légal car il est notaire et fondé de pouvoir. Toutefois, les évocations d'échanges de sommes d'argent permettent de douter de sa totale intégrité. En effet, parmi les méthodes employées pour favoriser la nomination d'un client, un homme comme Juan Díez de la Calle était précieux : celui-ci voit passer dans le secrétariat les annonces de vacance de postes et les cédules de nomination. Dans sa lettre

¹¹² A.G.I., Santo-Domingo, 58, R. 6, N. 78

¹¹³ A.G.I., Indif. Gen., 115, N. 4, relation de mérite de 1652

¹¹⁴ BIRCH, *op. cit.*, « *es predentiente de preuenda y me a remetido su poder y deseo servirle y creo se a de acomodar en alguna resulta.* »

¹¹⁵ A.G.I., Indif. Gen., 130, N. 17

¹¹⁶ BIRCH, *op. cit.*, « *me espanto que Geronimo de Aliaga no aya dado nada a Pedro de la Rosa* »

¹¹⁷ *Ibid.*, « *Vuelvo a suplicar a v[uestra] m[erced] haga recuerdos a los racioneros madera y escoto sobre mi agencia y lo mismo a los demas que v.m. sabe les he servido aviseme de ello* » ; « *De todos los amigos que residen en esa çiudad y que di a v[uestra] m[erced] cartas en la ocasion que se sabe, hasta oy no an llegado a mis manos repuestas (...)* »

¹¹⁸ Cov., « *la ocupación de cosa particular, que obliga al hombre a poner en ella solicitud.* »

¹¹⁹ GAYOL Victor, *Laberintos de justicia. Procuradores, escribanos y oficiales de la Real Audiencia de México (1750-1812)*, México, El Colegio de Michoacán, 2007, 2 vols.

Bernardo écrit : « Le sieur Juan Díez de la Calle et son fils demeurent en bonne santé et je leur ai donné votre message, ils n'ont pas reçu de lettre de Vous »¹²⁰.

Juan Díez de la Calle, à sa mesure, fait l'objet de sollicitations d'agents comme Bernardo de Aparicio. C'est la manifestation du fonctionnement de la Monarchie hispanique mais également d'autres lieux de pouvoir, comme Rome à la même époque¹²¹ :

« En l'absence d'un fonctionnement purement administratif, les solliciteurs devaient recourir, d'après ce que nous avons vu, à de nombreuses tactiques : en s'insérant dans des réseaux clientélistes de ministres, en soudoyant purement et simplement, ou encore en tirant parti de la sympathie d'un fonctionnaire. Il s'agissait des tactiques variables dans un espace instable. »¹²²

Il convient maintenant de poursuivre notre analyse du « monde de Díez de la Calle » de l'autre côté de l'Atlantique. Qui sont les personnages avec lesquels il a des contacts au Nouveau Monde ? Quelle est la nature de ces relations ?

¹²⁰ « *El señor Juan Díez de la Calle y su hijo quedan buenos y les he dado sus recaudos de V.M. no han tenido cartas de V.M. (...)* »

¹²¹ DANDELET Thomas J., *La Roma española (1500-1700)*, Barcelona, Crítica, 2002, p. 184

¹²² MAZÍN, *op.cit.*, p. 35 « *Ante la falta de un funcionamiento puramente administrativo, los suplicantes debían echar mano, según vimos, de numerosas tácticas: desde insertarse en las redes clientelares de los ministros, pasando por el simple soborno, hasta aprovechar de la simpatía de un funcionario. Eran tácticas variables en un espacio muy inestable* »

CHAPITRE III

Le monde socioprofessionnel de Juan Díez de la Calle : le réseau impérial et transatlantique

« Sachant que les Espagnols arrivaient à se comprendre sans se voir ni se parler entre eux mais simplement en envoyant des lettres d'un lieu à un autre, les Indiens croyaient qu'ils avaient un pouvoir de prophétie ou que [les lettres] parlaient. »

Francisco López de Gómara,
Historia General de las Indias y de la Conquista de México, 1552¹

« [Ces récits de miracles] que je vous transmets, je les ai vus, touchés par chance, et vénérés en tant que plaisir de mes tribulations. Dans mes premières années, si la prudence ne m'avait pas manqué, j'aurais pris des notes, afin qu'elles accroissent votre empire, vous qui êtes enfermé entre des portes, par où se manifeste votre grand talent, sans qu'il ne manque au grand labeur des papiers. »

Lettre d'Andrés de Medina Dávila
à Juan Díez de la Calle (v.1645)²

Juan Díez de la Calle entretenait une correspondance personnelle avec différents personnages résidant aux Indes occidentales. Nous avons pu identifier quatorze documents dont le destinataire est le commis madrilène. Ils nous renseignent sur le mode d'acquisition de l'information par Juan Díez de la Calle³ mais également sur sa stature ou sa position : la qualité des interlocuteurs, le registre de langage utilisé et le degré d'intimité forment autant d'éléments définissant notre commis autrement que comme simple commis ou « gratte-papier » d'un secrétariat. Une fois de plus, les travaux de l'historien Oscar Mazín nous servent de fil conducteur :

« La situation de la Cour, et en particulier les événements du Conseil des Indes, s'avèrent décisifs. Il faut rappeler que le contexte de la gestion fut tout le temps transatlantique (...). En conséquence, les déplacements successifs de ces sujets à travers les différents horizons

¹ Cité dans GONZÁLEZ SÁNCHEZ Carlos A., *Homo viator, homo scribens. Cultura gráfica, información en la expansión atlántica (siglos XV-XVII)*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2007, p. 191, « *Los Indios, sabiendo que los Españoles sin verse ni hablarse uno al otro, sino solamente enviado cartas de lugar en lugar se entendían de esta manera, creían o que tenían espíritu de profecía o que las mismas hablaban (...)* ».

² A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N.10, f. 1v. « *essos que remito he visto palpado por dicha, y venerado por gloria de mis peregrinaciones, en quienes sino me hubiera faltado lo prudencial de primeros años hubiera advertido notas, que creciesen el emporio de las de V[uestra] m[er]ced encerrado entre canceles, por donde se manifesta (sin ellos) su gran talento, pues sin faltar a la trabajosso de papeles* ».

³ Nous étudierons l'acquisition de l'information grâce au contenu des lettres accompagnées de rapports ou de relations dans un chapitre ultérieur. Cf. infra Chapitre 6.

de la monarchie relevaient de la compétence du Conseil. Les consultes du roi quant aux nominations et aux promotions permettent de fait de tracer des territorialités et des routes spécifiques. »⁴

L'emboîtement des espaces impériaux s'exprime tout particulièrement dans le réseau d'amitiés du commis madrilène. Impliqué dans plusieurs projets concernant les savoirs sur les Indes occidentales, Díez de la Calle apparaît aux yeux de ses interlocuteurs *indianos* comme un personnage sérieux et bien informé. Ce capital social et symbolique est réinvesti dans l'élaboration de ses *Noticias Sacras y Reales* autant que dans sa pratique quotidienne du pouvoir.

UN RÉSEAU IMPÉRIAL

Un réseau transatlantique de correspondants

La carte des correspondants de Juan Díez de la Calle aux Indes Occidentales montre une répartition, certes inégale, mais qui couvre une bonne partie de l'empire, en particulier les centres névralgiques. En effet, la majorité de ses interlocuteurs se situe dans le vice-royaume de Nouvelle Espagne (y compris aux Philippines). Si l'on part du centre vers les périphéries, on relève cinq correspondants dans la région de México-Puebla, quatre dans les Caraïbes (Santo Domingo, Porto Rico, Yucatan), un à Tegucigalpa et un à Manille. Pour le vice-royaume du Pérou, Díez de la Calle pouvait compter sur un correspondant à Lima et autre à Potosí. Reste un correspondant navigateur lié au Mexique et aux Philippines dont la lettre ne précise pas de lieu d'expédition. La chronologie de l'expédition des lettres s'échelonne entre 1643 et 1655.

⁴ MAZÍN Oscar, *Gestores de la Real Justicia. Procuradores y agentes de las catedrales hispanas nuevas en la corte de Madrid. I. El ciclo de México : 1568-1640*, México D.F., El Colegio de México, 2007, p. 47 « La situación de la Corte, y en particular lo acontecido en el Consejo de Indias, resultó decisivo. Es preciso reiterar que el contexto de la gestión fue en todo momento trasatlántico (...). Consecuentemente, eran incumbencia del Consejo los desplazamientos sucesivos de esos sujetos por los diferentes horizontes de la monarquía. Las consultas del rey sobre nombramientos y promociones permiten de hecho trazar territorialidades y rutas específicas. »

Carte 1 : Résidence habituelle des correspondants de Juan Díez de la Calle



Les lettres, que nous conservons, ne sont qu'une partie de la correspondance de Juan Díez de la Calle : il nous manque les lettres qu'il a émises, d'autres envoyées par les correspondants connus et, enfin, celles dont nous soupçonnons l'existence. L'évêque de

Porto Rico n'affirme-t-il pas que Juan Díez de la Calle « a partout des amis »⁵ ? En effet, certains personnages restent flous pour nous faute de documents : c'est le cas par exemple de don Francisco Alnardo de Yssasi. Ce dernier est connu pour être l'auteur d'une description du diocèse du Michoacán datant de 1649 et appartiendrait apparemment au réseau de notre commis qui déclare dans ses *Noticias* : « il m'envoya [une relation] avec une lettre du 9 mai 1649 que j'ai aussi utilisée. »⁶ Pas de trace de ce courrier. Il était courant de brûler certaines lettres, sans compter celles qui ont tout simplement disparu⁷.

Par ailleurs, Juan Díez de la Calle, comme nombre de ses contemporains, communiquait par l'intermédiaire d'agents. À plusieurs reprises, les interlocuteurs affirment avoir transmis les informations, les demandes, voire les lettres à d'autres. Ils déclarent également avoir donné les ouvrages de Díez de la Calle ou parlé de lui dans leur entourage comme Cristobal Millán de Poblete à Mexico. À Tegucigalpa, don Antonio Nieto de Figueroa assure faire l'éloge de Díez de la Calle en le citant⁸.

Bien qu'incomplète, la correspondance de Díez de la Calle n'en est pas moins riche et paradigmatique des modes de communication au sein l'empire espagnol. Si elle nous est parvenue à 350 ans d'intervalle, c'est qu'elle renfermait des informations qui valaient la peine d'être conservées et archivées.

La lettre comme instrument de gouvernement

Il est difficile de s'étonner de la richesse de la correspondance du commis madrilène. Elle s'inscrit dans un contexte culturel occidental et ibérique que les historiens de l'écriture dépeignent : celui de l'inflation de l'écrit et particulièrement de la correspondance. Fernando Bouza est d'abord un spécialiste des modes de communication à l'époque de Philippe II, le *rey papelero* : un règne qui marque un tournant dans ce domaine. La Conquête de l'Amérique a joué un rôle fondamental dans ces bouleversements car « la parole écrite connectait les nouveaux mondes avec le Vieux. »⁹ Sous Philippe IV, l'écrit

⁵ Notons au passage qu'il s'agit d'un compliment habituel pour l'époque. NUÑEZ DE CASTRO, *Libro histórico político. Solo Madrid es Corte, y el Cortesano de Madrid*, Madrid, por Andrés García de la Iglesia, 1658 (dédicace page non paginée). Alonso Nuñez de Castro dans une dédicace à son patron Don Francisco Ruiz de Contreras, secrétaire du *Consejo de Estado*, fils du secrétaire de la Nouvelle Espagne Juan Ruiz de Contreras qui « servit 40 ans dans les affaires les plus ardues de la Monarchie » affirme : « *siendo asi, que V.S. cuenta tantos amigos, como pretendientes* ».

⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 236, « *me imbio [una relación] con carta de 9 de mayo de 649 de que también me he valido.* »

⁷ BOUZA Fernando, *Imagen y propaganda. Capítulos de historia cultural del reinado de Felipe II*, Madrid, Akal, 1998, p. 26-31

⁸ B.N.M., Ms 3025, f. 47v., « *por acá me hago lenguas referirlo* ».

⁹ GONZÁLEZ SÁNCHEZ, *op. cit.*, p. 152

semble moins présent peut-être parce que certaines habitudes sont déjà bien ancrées notamment en ce qui concerne la pratique administrative¹⁰.

Toutefois, la correspondance écrite est souvent liée, mais pas toujours, à une connaissance directe (de vive voix) des interlocuteurs. Beaucoup des correspondants de Juan Díez de la Calle sont passés à Madrid et la lettre est alors le prolongement de ces échanges ou l'exécution d'une demande orale. Bien que nous ne disposions pas d'éléments concrets sur les modalités de communication orale, nous comprenons l'importance de la circulation transatlantique des individus et le rôle de la cour comme point nodal dans la construction d'un ou de plusieurs réseaux impériaux.

Une des caractéristiques de la formation de l'État moderne est la sédentarisation du gouvernement dans des bureaux ou cabinets. Cette tendance génère une distance avec les exécuteurs et récepteurs d'ordres : « Avec l'introduction de cet espace, physique et temporel, entre l'émission et la réception du message, l'ordre ne peut être sauvé que grâce au témoignage écrit, la décision par la lettre. »¹¹ Le corollaire est la nécessité de fournir des informations aux autorités. Ainsi, la distance est surmontée par l'écriture, notamment par l'emploi de la lettre. Le *Tesoro* de Covarrubias (1611) définit celle-ci comme : « Le courrier que l'on envoie à l'absent par écrit dans tous les sujets possibles. »¹²

Pour Antonio Castillo Gómez, la lettre est un « fil d'union » qui permet de combler la distance et l'absence prolongée créées par les Grandes Découvertes. Ainsi, « l'aller et venue des lettres était de la réalité quotidienne des contemporains (...) »¹³ et écrire ces lettres était devenu une activité courante parmi les administrateurs au point qu'ils « vivaient cramponnés au papier et à la plume »¹⁴. En témoigne les nombreux ouvrages qui fournissent des modèles de lettres et qui s'adressent tout particulièrement à la figure du secrétaire.¹⁵ L'historien Fernando Bouza va plus loin en affirmant que « l'échange de

¹⁰ BOUZA, *op.cit.*, 1998 ; sur l'importance de l'écrit dans le gouvernement de Philippe IV, voir STRADLING, *op.cit.*, p. 392-401

¹¹ GIMENO BLAY Francisco M., « “Missivas, mensageras, familiares”. Instrumentos de comunicación y de gobierno en las España del quinientos », in CASTILLO GÓMEZ A. (comp.), *Escribir y leer en el siglo de Cervantes*, Barcelona, Gedisia, 1999, p. 196 « *La introducción de este espacio, físico y temporal, entre la emisión y la recepción del mensaje, la orden, tan sólo se puede salvar gracias al testimonio escrito, al despacho a la carta.* »

¹² *Ibid.*, p. 197, « *la mensagería que se embia al ausente por escrito en qualquier materia sea* ». Pour une définition plus complète, voir le *Manuel de Escribientes* (1552) du secrétaire Torquemada : « *es una mensajera fiel de nuestras yntençiones e intérprete de los pensamientos del ánimo por lo qual hazemos çiertos a los ausentes de aquellas cosas que conuiene que nosotros los escriuamos y que ellos entiendan y sepan como si estando presentes se las dixiésemos por palabras, y así para sólo este efecto fueron ynuentadas las cartas* ».

¹³ CASTILLO GÓMEZ Antonio, *Entre la pluma y la pared. Una historia social de la escritura en los Siglos de Oro*, Madrid, Akal, 2006, p. 20-21

¹⁴ *Ibid.*, p. 23 « *vivían aferrados al papel y a la pluma* »

¹⁵ *Ibid.*, p. 35-36. Par exemple, Antonio de Torquemada, *Manuel de escribientes* (1552)

lettres est un élément caractéristique des réseaux de relations personnelles qui étaient au fondement de toute faction et de la politique de cour. »¹⁶

Cette correspondance de Díez de la Calle nous invite également à réfléchir à l'enchevêtrement des relations sociales d'un individu : la frontière entre monde du travail et intimité n'existe pas vraiment.¹⁷ Elle dessine un espace social à l'échelle de plusieurs continents : réseau et clientélisme servent finalement la Couronne. En effet, les lettres que Juan Díez de la Calle a conservées fournissent toutes des informations qui lui permirent de compléter sa connaissance des Indes occidentales. En contrepartie, ces lettres contiennent le vocabulaire de la supplique : faveurs, remerciements, demande, reconnaissance.

Statut des correspondants : clients, amis, supérieurs ?

La rédaction des lettres devait évidemment suivre des règles comme le précise le secrétaire Antonio de Torquemada auteur d'un ouvrage méthodologique à l'attention des secrétaires : « Celui qui écrit devra regarder quel est son état et sa condition, et si elle est inférieure au destinataire, pour lui rendre les hommages et les révérences avec des mots où il en reconnaît la supériorité et la valeur. »¹⁸ Les secrétaires ont d'autant moins de liberté qu'ils ont une place officielle et doivent respecter un protocole épistolaire.¹⁹ L'étude du ton et du langage employé dans les lettres permet d'ébaucher une certaine hiérarchie entre Díez de la Calle et ses correspondants.

Tout d'abord, Juan Díez de la Calle est le destinataire de lettres venant de personnages prestigieux qui lui sont bien supérieurs. Dans cette catégorie entrent le jésuite Andrés Pérez de Ribas, l'évêque Palafox et le président de l'audience de Santo Domingo Dr Francisco Montemayor de Cuenca. Le jésuite emploie un langage neutre avec le commis du secrétariat. Ainsi, la première partie « plus personnelle » est extrêmement brève et évoque une relation strictement de travail : « Mon Seigneur. En conformité avec ce que Vous me demandez, ayant vu le très intéressant papier de Votre Grâce du *Memorial*

¹⁶ BOUZA, *op.cit.*, p. 42

¹⁷ FEROS Antonio, « Clientelismo y poder monárquico en la España de los siglos XVI y XVII », in *Relaciones* 73, 1998, vol. XIX., p. 36

¹⁸ GIMENO BLAY, *art.cit.*, p. 202 « *forçado será al que escriuiendo que mire qué estado y condición es la suya, y si es ynferior de aquél a quién escribe, para acatarle y reuerençiarle con palabras en que reconozca la superioridad o valor.* »

¹⁹ DíEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 162v. « *Sobrescritos que le ponen el los pliegos que se enbian a las personas a quien su Majestad escribe.* »

imprimé, je vous en remercie car il le mérite, étant très estimable. »²⁰ On le voit, Pérez de Ribas glisse au passage un compliment. Il répond à une demande du commis madrilène : se placent-ils pour autant dans une position de client ? Nous ne le croyons pas. En livrant des informations à Juan Díez de la Calle, le jésuite rend service à la Couronne et trouve un biais supplémentaire de publicité de l'entreprise missionnaire jésuite en Amérique. Nous connaissons la forte culture épistolaire de la Compagnie : ses membres pouvaient aisément rédiger des rapports précis conformes aux attentes de l'administration royale²¹. Le fait est que, dans son œuvre, Juan Díez de la Calle recopia littéralement une partie de la lettre de Pérez de Ribas.

On retrouve parmi les interlocuteurs du commis, l'ennemi juré des jésuites Juan de Palafox y Mendoza, preuve que l'éventail des relations établies par le commis dépasse les clivages politiques. Palafox est un personnage clé de l'empire, notamment grâce à son statut de conseiller des Indes. Les deux hommes se sont croisés à Madrid donc les rapports et leur dimension étaient déjà fixés par avance. Sans surprise, l'évêque de Puebla opte pour le ton d'un supérieur, sans fioriture : la lettre est laconique. Au contraire, le docteur Francisco Montemayor de Cuenca s'adresse avec beaucoup plus de déférence au commis madrilène, en lui assurant, par exemple, qu'il lui « restera perpétuellement obligé ».²² Il semblerait que l'éloignement physique et politique avec l'institution madrilène influence les rapports entretenus avec le commis : plus on est loin et plus on est révérencieux.

Ainsi, quelques-unes des lettres envoyées au commis contiennent « le langage utilisé par les clients au XVII^e siècle lorsqu'ils s'adressaient à leurs patrons »²³ bien qu'il faille se méfier des marques de politesse étendues et ampoulées propres au langage de l'époque. Dans certains cas, on retrouve le champ lexical de la domesticité et parfois même de l'amour comme dans les lettres que Lope de Vega adresse à son patron, Luis Fernández de Córdoba, duc de Sessa²⁴ :

- Le chapelain mexicain Critóbal Millán de Poblete est le champion sans qu'il soit nécessaire de traduire au français : « *muy obligado, reconocido, y*

²⁰ B.N.M., MS 3000, f. 238 « Señor myo en conformidad de lo que Vm me manda, habiendo visto el muy curioso papel de Vm además del Memorial impreso porque rindo las gracias a Vm, que él merece que es de mucha estima. »

²¹ GONZÁLEZ SÁNCHEZ, *op. cit.*, p. 152-153 ; BURRIEZA SÁNCHEZ Javier, *Jesuitas en Indias : entre la utopía y el conflicto. Trabajos y misiones de la Compañía de Jesús en la América moderna*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 2007, p. 106-107

²² B.N.M., MS 3000, f. 253 « *quedare perpetuamente obligado* »

²³ FEROS, *art.cit.*, 1998, p. 25

²⁴ *Ibid.* p. 25-26

agradecido », « *deseare toda mi vida servirle* » ; « *pido a v[uestra] m[erce]d mil perdones* » ; « *servidor* »²⁵ ;

- L'*alcalde* Antonio Nieto de Figueroa : « et ils sont si grands mon amour et les faveurs que de votre grâce j'ai reçus en cette cour » ; « votre plus grand serviteur qui vous baise la main »²⁶ ;
- L'évêque Fernando Lobo de Castrillo : « je crois tellement aux faveurs de Vôte Grâce »²⁷ ;
- Le vétérân Juan Ramírez de Cano : « vous verrez en moi un serviteur »²⁸ ;
- L'évêque Damián López de Haro : « je vous supplie de me faire une faveur (...) un temps viendra où je pourrai témoigner de ma gratitude »²⁹ ;
- Le *fiscal* philippin don Francisco de Samaniego « aussi longtemps que je pourrai, je vous écrirai dans la limite du possible. Soyez-en assuré et vous pouvez me commander en ce sens (...) Je vous baise la main. Votre serviteur (...) »³⁰ ;
- Le *corregidor* de Potosí, Francisco Sarmiento de Mendoza : « votre ami et serviteur » ; « pour le servir et vouloir ses convenances, personne au monde ne s'opposera à ma volonté », « je lui obéirai et le servirai avec une très sûre volonté »³¹.

Voici le langage usité par l'élite hispanique du XVII^e siècle pour laquelle il n'est pas toujours facile de démêler des formules habituelles de politesse des marques de domesticité. Nous ne disposons malheureusement pas de lettres rédigées par le commis qui nous auraient permis de mieux cerner les rapports hiérarchiques entre chacun de ses correspondants³² : tout au mieux nous pouvons nous appuyer sur des données objectives comme le rang social. Quoi qu'il en soit, il apparaît que certains constituent de véritables clients comme le modeste chanoine Crisóbal Millán de Poblete. En outre, pour certains

²⁵ B.N.M., Ms 3048, f. 76

²⁶ B.N.M., Ms 3025, f. 47r. et 47v., « *arto corrido me allo de no poder cumplir por aora con obligaciones tan preçisas pues lo son tan grandes el mio amor y favores que de v[uestra] m[erce]d recivi en esa corte* »

²⁷ B.N.M., Ms 3000, f. 250, « *fio tanto las favores de Vuestra Merced* »

²⁸ B.N.M., Ms 3048, f. 175

²⁹ B.N.M., Ms 3047, f. 1, « *suplicole me haga favor (...) tiempo vendrá en que yo pueda mostrar mi agradecimiento* »

³⁰ BERTHE Jean Pierre, « Las Islas Filipinas 'Tercer mundo', según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, 1994, p. 312-313., « *quanto yo pudiere serbiré a vuestra merced asta llegar a la raia de lo imposible. Este vuestra Merced cierto de esto y en esta conformidad me podrá mandar... Vessa la mano de vuestra merced. Su servidor.* »

³¹ A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N.20, « *servidor y amigo que le soy* », « *para servirle y desear sus conbeniencias nadie en el mundo se adelantara a mi voluntad* », « *le obedezere y serviré con muy segura voluntad* »

³² Exceptée la note envoyée à León Pinelo dans laquelle le commis se révèle effectivement peu avare de compliments baroques. Cf. supra chapitre 2.

d'entre eux, est-il possible de déceler une supplique : ces hommes sont à la recherche d'une faveur qu'ils expriment plus ou moins directement. En échange, Juan Díez de la Calle peut compter sur eux pour obtenir des informations sur les territoires dont le Conseil des Indes a la charge.

Par ailleurs, si certains des correspondants se placent dans une situation de domesticité, d'autres se posent clairement en égaux, voire en amis : ils demandent des nouvelles de l'épouse de Díez de la Calle ou de leur ami commun Gil González Dávila. Ici, il est assez délicat de cerner la portée du mot « ami » qui revient souvent dans les lettres. Dans la lettre de Bernardo de Aparicio, « *amigo* » apparaît sept fois. Dans *Don Quichotte*, il y a 249 occurrences du mot « *amigo* » : c'est beaucoup parce qu'il s'agit de l'épithète appliqué à Sancho. L'autre sens, celui qui nous intéresse, est celui de proche, de connaissance. Ainsi, lorsque don Quichotte se rend à Barcelone, Roque écrit à un ami pour le prévenir de son arrivée :

« Roque se mit à l'écart, et écrivit une lettre à l'un de ses amis à Barcelone, pour l'informer qu'il avait auprès de lui le fameux don Quichotte de la Manche (...) et ne manquez pas, disait-il enfin, d'en donner avis à nos amis les Niarros, pour qu'ils se divertissent du chevalier »³³

Cet extrait fait écho à ces paroles de Cristóbal Millan de Poblete : « J'ai vu le *Memorial* imprimé et je l'ai donné à tous les amis pour qu'ils le lisent. »³⁴ Ces amis sont un groupe d'individus qui connaissent Juan Díez de la Calle et, de fait, le chapelain de la cathédrale de Mexico n'a pas à les citer nommément.

Les relations patron/client, et le langage qu'elles induisent, ne reposent pas exclusivement sur un système de don/contre-don. En effet, ces mots sont le ciment, le liant, la manifestation, le symbole de la structuration hiérarchique d'une communauté : « En s'adressant à leurs patrons, les clients participaient d'une vision dans laquelle la structuration d'une communauté reposait sur la création de relations hiérarchiques de dépendance et d'aide mutuelle. »³⁵ Quelqu'un comme Francisco Sarmiento de Mendoza qui a tendance à s'adresser comme à un pair à Juan Díez de la Calle le reconnaît : « Dieu

³³ CERVANTES Miguel de, *Don Quichotte*, Livre II, chapitre 60, Traduction de Louis Viardot dans l'édition du club français du Livre, 1959, p. 1101. « *Apartose Roque a una parte y escribió una carta a un su amigo, a Barcelona, dándole aviso como estaba consigo el famoso don Quijote de la Mancha, (...)y que diese noticia desto a sus amigos los Niarros, para que con él se solazasen (...).* »

³⁴ B.N.M., Ms 3048, f. 176 « *luego al punto di las cartas a sus dueños. Y deseo respondan a vuestra merced (...)* Vi el memorial impreso y lo e dado a todos los amigos para que lo lean. »

³⁵ FEROS, *art. cit.*, p. 29

vous a fait si grand ministre et si immédiat des dispositions de notre conseil. »³⁶ Cette phrase est clé : elle pose la réalité des distances géographiques dans l'empire – l'immédiateté s'entend au sens de proximité – et la structuration hiérarchique de l'organisation politique avec le Conseil des Indes à sa tête.

DES RELATIONS AUX QUATRE COINS DE L'EMPIRE

Nous voici face à une galerie de portraits assez représentative des agents (civils et religieux) de la Couronne en poste au Nouveau Monde. Il convient d'éclaircir leurs parcours et surtout d'analyser précisément les liens tissés avec le commis. Nous avons pour cela dégagé trois types d'individus : les clients, les amis et les supérieurs.

Six personnages en quête de faveurs

La première catégorie est formée par une série de petits personnages dont le capital social est plutôt faible : prébendier, alcalde ou soldat. Aussi s'adressent-ils au commis avec des demandes précises en tête et se montrent-ils très serviables en retour. On peut prudemment parler de « clients » de Díez de la Calle.

Don Cristóbal Millán de Poblete, prébendier du chapitre de Mexico

Cristobal Millán de Poblete accède au niveau d'étude de bachelier en 1628, il est « demi-prébendier » (*medio-racionero*) du chapitre de la cathédrale de Mexico avant de devenir prébendier « entier » en 1659 et enfin chanoine en 1662, il meurt le 6 mai 1670³⁷. Fils de Francisco Millán et María Ana de Poblete, famille créole de Mexico, « noms anciens et nobles, ils sont nombreux de cette lignée à s'être distingués par la vertu et les lettres. »³⁸

Il adresse une lettre à l'attention de Juan Díez de la Calle le 20 mai 1648 (**Annexe 10**)³⁹. Compte tenu de certaines répétitions et contradictions, il est probable qu'elle fut rédigée en deux fois. Par ailleurs, elle se compose de deux parties : premièrement, un texte de trois pages évoquant les dernières nouvelles et sollicitant l'aide

³⁶ A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N.20

³⁷ PÉREZ PUENTE Leticia, *Tiempos de crisis, tiempos de consolidación: la catedral metropolitana de la ciudad de México, 1653-1680*, México, 2005, p. 300

³⁸ *Ibid.*, p. 87 « apellidos antiguos y nobles, muchos hay de este linaje señalados en virtud y letras ».

³⁹ B.N.M., Ms 3048, f. 176-178v.

de Juan Díez de la Calle ; deuxièmement une liste de quatre pages intitulée : « Relation des ministres et serviteurs de la Sainte Église métropolitaine de Mexico, les salaires qu'ils gagnent et en quelle manière on les paye et le salaire annuel de chacun. »⁴⁰

Dans la première partie, clairement en position de solliciteur, il demande à remplacer le chanoine de la cathédrale de Mexico décédé en 1647, Juan Nieto de Avalos⁴¹ :

« Je vous supplie de nouveau, pourvu que cela vous soit possible et que Dieu veuille bien améliorer ma fortune, de ne pas m'abandonner, mais, dans les occasions qui se présentent comme aujourd'hui avec la mort de Juan Nieto de Avalos, et bien que D. Antonio Esquivel passe en premier dans la nomination des chanoines, que vous daigniez me faire l'honneur et la grande faveur de m'affecter à cette charge ; de nouveau je vous promets de vous être toujours (comme je l'avoue) très obligé, redevable et reconnaissant, et qu'un jour je rendrai ce que je vous dois. »⁴²

Au-delà des formules de politesse, l'expéditeur ne tarit pas d'éloge pour Juan Díez de la Calle : « Votre grand talent et votre grande habilité »⁴³. Il s'adresse à lui comme « Secrétaire Juan Dias de la calle notre Seigneur » alors que le fonctionnaire madrilène ne dispose pas encore de ce titre. Suivant un procédé rhétorique classique, Cristóbal Millán de Poblete se plaint de sa pauvreté pour préparer sa demande⁴⁴. Les marques d'allégeance qui ponctuent la lettre sont caractéristiques d'un lien patron/client⁴⁵.

Par ailleurs, Cristóbal Millán de Poblete semble être le correspondant de Juan Díez de la Calle à Mexico et il doit remettre lettres et documents à d'autres individus : « Il m'a

⁴⁰ *Ibid.*, f. 177, « *Rason de los ministros y sirvientes que la S[anta] Ig[lesia] metropolitana de mexico tiene, los salarios que ganan y de que genero se les paga y del salario de cada año de cada uno.* »

⁴¹ A.G.N., Instituciones Coloniales/ Regio Patronato Indiano/ Bienes Nacionales (014)/ Volumen 56/, expediente 39

⁴² B.N.M., Ms 3048, f. 179 « *se suplico de nuevo, que mientras pueda, y Dios es servido de mejorar mi fortuna no me desampare, sino que en las ocasiones que se ofrecieren como lo será la presente con la muerte de Juan Nieto de Avalos y aunque va en las nominas de las canonigas en primer lugar D. Antonio de Esquivel, sea servido de honrarme y hacerme todo favor que de nuevo le prometo a v[uestra] m[er]ced serle siempre (como lo confieso) muy obligado, reconocido, y agradecido y que algun dia le e de pagar lo mucho que le debo. (...)* ».

⁴³ *Ibid.*, « *su gran talento y capacidad de vuestra merced* ».

⁴⁴ *Ibid.*, « (...) je ne sais comment nous nous sustentons avec de si maigres rentes, sans parler des pauvres à qui il a incombé d'aller en Espagne d'eux-mêmes. Et nous vivons encore des gages avec lesquelles nous sommes venus de là-bas » ; « Si je me console de mon sort, de mon malheur et de ma pauvreté, je vis dans le plus grand embarras du monde, où il ne me reste plus d'autre recours que de vous solliciter et de vous implorer de vous souvenir de moi » ; « je suis si pauvre et si malheureux qu'il m'est impossible de vous envoyer avec [ma lettre] un peu de chocolat, ce dont je vous demande mille fois pardon. »/ « *no se como nos sustentamos con tan cortas rentas, y mas los pobres a quien costo ir a España por ellos. Y nos duran todavia los empeños con que vinimos de alla (...)* » ; « *Ya si me consuelo con mi fortuna, desdicha y pobreza, y vivo con el mayor descunsuelo del mundo, con que no queda mas recurso que pedir y emplear a vuestra merced se acuerde de mi.* » ; » « *yo este tan pobre y sea tan desdichado que no me sea posible enbiar a vuestra merced en ella un poco de chocolate, de que pido a vuestra merced mil pardones.* »

⁴⁵ *Ibid.*, « *quedo tan obligado como debo* » ; « *conosca la puntualidad con que le servi* » ; « *bien puede fiar de mi sere siempre agradecido, y deseare toda mi vida servirle lo mas que le debo (...)* ».

écrit que le chantre avait reçu vos lettres par don Diego de Cervantes, j'ai remis et donné en main propre son pli à don Alfonso Caseaga, et qu'il y a dans cette flotte raison et réponses de tout ». ⁴⁶ En 1637, Diego Cervantes de l'ordre des mercédaires part pour le Nouveau monde. ⁴⁷ En 1644, il est chantre de la cathédrale de Oaxaca et il revient d'un voyage en Espagne à l'occasion duquel il a pu jouer le rôle de messenger pour Díez de la Calle ⁴⁸.

Ailleurs dans la lettre, Cristobal dit que « le chantre m'offre du chocolat et me dit de vous l'envoyer en son nom car il connaît ma pauvreté ». ⁴⁹ On se souvient que dans son testament, Juan Díez de la Calle déclare posséder plusieurs caisses de chocolat. Nous touchons au délicat sujet des pots-de-vin car nous ne disposons que de très peu d'indices dans ce domaine. Le chocolat apparaît ici comme une gratification plus que comme une forme de corruption ⁵⁰. Qui se cache derrière ce généreux chantre ? Cette question nous conduit dans les méandres du réseau de Díez de la Calle qui repose, une fois de plus, sur la famille. En 1647, le chantre de Mexico est Juan de Poblete, le frère de Cristobal, entré dans le chapitre en 1645, puis en 1649 archidiacre et en 1657 doyen. Il fut également recteur de l'université de Mexico de 1647 à 1653 ⁵¹. Pour l'historienne de la cathédrale de Mexico, Juan Poblete est « le personnage le plus éminent du chapitre » ⁵². Ceci explique que Cristobal soit en colère contre ses frères qui refusent de l'aider financièrement malgré leur confortable situation économique. ⁵³

De la sorte, la fratrie des Poblete se distingue parmi les membres de l'Église hispano-américaine : l'aîné Miguel est également chanoine et dignitaire des églises de Puebla et de Mexico, professeur de théologie dans le séminaire fondé par Juan de Palafox, puis archevêque de Manille de 1649 à 1667. Le neveu, José Millán Poblete, réalise une belle

⁴⁶ *Ibid.*, « *Escribiome de que por D. Diego de Cervantes el chantre aver recibido las cartas de vuestra merced que le remiti y dado en mano propria su pliego a D Alfonso de Caseaga, y que en esta flota yba razon y respuestas de todo* ».

⁴⁷ A.G.I., Contr., 5419, N.36

⁴⁸ A.G.I., Contr., 5427, N.1, R.43

⁴⁹ B.N.M., Ms 3048, f. 179 « *El chantre me ofrece y dice envia a vuestra merced en mi nombre chocolate porque sabe mi pobreza* ».

⁵⁰ Le dossier est également maigre chez Schäfer qui constate quelques détournements des amendes versées au Conseil, parfois avec l'accord du souverain, Cf., SCHÄFER Ernest, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, p. 251. Dans les bureaux ministériels de Louis XIV, ce genre de gratifications avait officiellement cours même si la frontière avec la corruption franche et nette était étroite. Cf. SARMANT Thierry et STOLL Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010, p. 299.

⁵¹ PÉREZ PUENTE Leticia, *op. cit.*, p. 86

⁵² *Ibid.*, p. 90 « *el personaje de mayor revelancia en el cabildo (...)* »

⁵³ B.N.M., Ms 3048, f. 179, « *sabe vuestra merced quan debido era que mis hermanos me ayudan, ellos se hallan muy bien acomodados a costa de mi misma ingres y hacienda, y yo desacomodado, atrasado sin posibilidad y pobre sin tener en ellos ayuda ninguna, ni un agradecimiento, ni correspondencia (...) mis esperanzas en mis hermanos alli en la puebla no debo un socoro de Díez pesos.* »

carrière ecclésiastique aux Philippines, et termine également archevêque de Manille en 1670. On peut facilement imaginer que Díez de la Calle, à défaut de correspondre avec tous les membres de la famille Poblete, connaissait chacun d'eux.

Millán de Poblete, du fait de son statut socioprofessionnel subalterne et du ton qu'il adopte avec Díez de la Calle, apparaît clairement comme l'un de ses clients. La description très détaillée du personnel de la cathédrale de Mexico qui accompagne le pli témoigne également de la nécessité pour le prébendier de la cité lacustre d'obliger le commis madrilène. Deux autres personnages, vétérans des guerres impériales, s'adressent à Díez de la Calle sur le ton du client – tout de même moins servile que Millán Poblete.

Des vétérans à la recherche d'une alcaldía aux Indes

Le premier don Antonio Nieto de Figueroa a obtenu l'*alcaldía mayor* de Tegucigalpa, un poste enviable dans une région minière⁵⁴ qu'il doit notamment à l'appui de Díez de la Calle. Le second sollicite le commis dans le but d'obtenir une paisible *alcaldía* avant de retourner en Espagne.

Après deux ans passés au Honduras, don Antonio Nieto de Figueroa adresse une lettre à Juan Díez de la Calle le 4 mai 1647 depuis Tegucigalpa (**Annexe 11**)⁵⁵. Sa relation de mérite dressée par le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne, Bartolome López de Echaburu, fournit d'amples informations biographiques⁵⁶. Antonio Nieto de Figueroa débute sa carrière en 1628 comme simple soldat dans l'*armada del mar oceano* et participe à la lutte contre les Hollandais autour de l'île de San Cristobal. Son parcours le mène de Veracruz à Fontarabie, en passant par les Philippines ! La relation rapporte qu'à Fontarabie il attaqua le premier l'ennemi « *peleando pica a pica* »⁵⁷. La relation fait également état des parcours de son père et de ses frères lesquels montrent l'éclatement de l'empire, la multiplication des fronts et le prix payé : les membres de cette famille eurent pour sépulture la flotte royale de Bretagne et d'Irlande, le préside de Larache (Maroc) et la Catalogne.

⁵⁴ « Au milieu du XVII^e siècle, Tegucigalpa et ses mines, principalement le mont de Santa Lucía et la mine de San José de Cedros, donnaient suffisamment d'argent à ce centre minier pour le transformer en un des plus riches du royaume du Guatemala ; la population comptait un bon nombre de familles espagnoles, quelques unes créoles, se consacrant à la mine et au commerce ; elle abritait deux couvents de religieux (...) ». MARTÍNEZ CASTILLO Mario Felipe, *Apuntamientos para una Historia Colonial de Tegucigalpa y su Alcaldía Mayor*, Tegucigalpa, Editorial Universitaria, 1982, p. 25

⁵⁵ B.N.M., Ms 3045, f. 46-47

⁵⁶ A.G.I., Indif. Gen. 112, N.75

⁵⁷ Il s'agit d'une référence à l'héroïque percée espagnole de septembre qui mit en déroute les assiégeants français dirigés par Condé et qui fit dire à Richelieu : « la douleur de Fontarabie me tue ». SACCHI Henri, *La Guerre de Trente Ans. La guerre des cardinaux*, Paris, L'Harmattan, t.3, 1991, p. 159-163

Issu d'une famille de militaires, après douze ans de carrière, Antonio de Nieto s'adresse au roi pour obtenir une grâce : un poste lucratif aux Indes. Une première relation de mérites de 1642 affirme que Antonio Nieto reçoit « l'*alcaldía mayor* de la ville de la Trinidad et [qu']il détient d'un décret particulier de Sa Majesté pour les services particuliers rendus à Fontarabie. »⁵⁸ Il semble qu'il ne soit jamais allé à Trinidad car une seconde relation⁵⁹ évoque sa présence à Madrid en 1644 et la licence de passer pour les Indes datant de 1645 autorise son voyage pour une *alcaldía mayor* des mines du Honduras, dans la juridiction de l'Audience du Guatemala. Est-ce là que se trouve l'intervention de Díez de la Calle ? Un coup de pouce pour une province mieux dotée. Rappelons que le commis a une connaissance très précise de ces postes, il a également pu judicieusement conseiller le soldat Nieto. Dans sa lettre il déclare : « Je suis très confus de ne pas pouvoir accomplir pour le moment des devoirs si impérieux (car ils le sont), tant sont grands mon amour et les faveurs que de vous j'ai reçues en cette cour »⁶⁰

En effet, la lettre du 4 mai 1647 témoigne de relations assez développées entre les deux hommes qui entretiennent une correspondance assidue. D'une part, don Antonio affirme avoir écrit à Díez dès son arrivée aux Indes⁶¹. D'autre part, il dit avoir reçu deux lettres de Juan Díez de la Calle « que, bien que brèves, j'ai estimées et d'où j'ai retiré une joie débordante ; je constate qu'elles sont pleines de volonté, le livret de conseils est écrit, j'y veille et le lit très souvent (...) »⁶². Par ailleurs, ils se sont rencontrés à Madrid. Juan Díez de la Calle a formulé dans l'une de ses lettres une autre demande (ou ordre) : « Vous m'avez demandé que je l'informe brièvement de qui fonda ce village et de diverses autres choses, et voici ce que j'ai pu trouver (...) »⁶³

Un an après sa prise de fonction le 4 mars 1646, on retrouve sous la plume de l'alcalde de Tegucigalpa le discours plaintif qui caractérise la correspondance étudiée. Antonio Nieto déplore les méfaits et les pratiques illicites perpétrés par ses prédécesseurs

⁵⁸ A.G.I., Indif. Gen. 112, N.75 « *la alcaldía mayor de la villa de la Trinidad y tiene decreto particular de su Magestad por el servicio particular que hizo en Fuenterrabia* »

⁵⁹ *Ibid.*, « *por una información que presentó en 26 de febrero de 1644 en esta villa de Madrid* »

⁶⁰ *Ibid.* f. 47r. et 47v., « *arto corrido me allo de no poder cumplir por aora con obligaciones tan preçisas pues lo son tan grandes el mio amor y favores es que de v[uestra] m[erced]d recivi en esa corte* »

⁶¹ *Ibid.* f. 46, « *à l'instant où j'ai pris possession de mon office, j'écrivis à Votre Grâce et donnai des nouvelles de mon long voyages, des maladies graves et des lourdes dépenses (...)* », « *Al punto q[ue] ttome posesion deste officio escribia a V[uestra] m[erced]d por duplicado dando noticia de mi dilatado viaje y enfermedades graves y gastos creçidos* »

⁶² *Ibid.* f. 47v., « *Dos cartas e recibido de v[uestra] m[erced]d que aunque breves las e estimado y recibido tanto alborozo con ellas pongo y beo q[ue] van colmadas de voluntad se escrivieron librito de consejos se guardo y leo muy amenudo* »

⁶³ *Ibid.*, f. 47v., « *que v[uestra] m[erced]d me dize que le avise sumariamente de quien fundo este pueblo y las demas cosas lo que e podido alcanzar es lo siguiente* »

qui l'entraînent dans « un *mare magnum* de contrariétés »⁶⁴. Il se dégage bien entendu de toute responsabilité. Tous ces déboires appellent nécessairement du réconfort...

« (...) il n'y a qu'à vous que je parle avec cette clarté car je connais votre fond et je déplore grandement que soit abhorré celui qui aux Indes agit bien, (...) jusqu'à maintenant je n'ai ni profité de mon office ni ne suis sorti de ces mines royales pour aller où que ce soit ; ainsi je me trouve actuellement aussi pauvre que je l'étais en Espagne, non que l'office soit mauvais mais pour gagner plus il est nécessaire de faire des entorses à la conscience (et c'est alors des pourparlers à n'en plus finir (...)) »⁶⁵.

Don Antonio emploie donc lui aussi le registre du solliciteur avec Juan Díez de la Calle. Il attendait du commis qu'il aide « ses frères qui sont pauvres et qui ont le cœur brisé par leurs malheurs »⁶⁶. Le profil d'un autre correspondant de Díez de la Calle n'est pas tellement éloigné.

En effet, Juan Ramírez Cano, originaire de Talavera (Espagne) est un vétéran de l'armée royale du Chili en quête d'une retraite enrichissante. La missive qu'il envoie au commis madrilène est adressée depuis Lima le 30 octobre 1647, elle est accompagnée d'une « Description du militaire du Chili »⁶⁷. Don Juan se révèle être un soldat peu enclin à jouer de l'épée avec les féroces Indiens araucans de l'Amérique méridionale : « (...) maintenant que je suis là, j'aimerais ramener quelque chose ou ne plus tenter d'être soldat mais plutôt de séjourner dans ma maison »⁶⁸. En effet, il affirme « avoir des obligations à Talavera qui l'appellent » et que connaît Juan Díez de la Calle⁶⁹. Don Juan s'adresse au commis comme à un proche de la famille : le fonctionnaire doit remettre des lettres au père Ramírez et il devra même lui communiquer cette lettre du 30 octobre 1647. Les frères sont également mentionnés.

⁶⁴ B.N.M., Ms 3025, f. 46 « *llegue engolfado en un mared magnum de desaçones naçidas de diez años de gobierno de mi antecesor y se originaron pleitos antes de publicar la residencia tan graves y de tanto peso pues le capitularon habia sido traidor al Rey y contra la corona.* »

⁶⁵ *Ibid.* f. 47 « *solo a v.m. ablo con esta claridad porque conozco su fondo y reprimo mucho que el que en las indias proçede bien es aborreçido (...) no e gozado del officio ni salido deste Real de minas a parte ninguna desde que llegue con lo qual me allo al presente tan corto como lo estava en españa no por el oficio sea malo pero para adquirir es menester ensanchas a la conçiencia y sino es tratando y contratando.* »

⁶⁶ *Ibid.* f. 47 v. « *mis ermanos que estan pobres y que se le tienen quebrado el corazon su desdicha.* »

⁶⁷ B.N.M., Ms 3048, f. 168-174

⁶⁸ *Ibid.*, f. 168v., « *ya que estoy aca quisiera llevar algo o no yr a tratar de ser mas soldado sino estar me en mi casa.* »

⁶⁹ *Ibid.*, « *tengo en talavera las obligaciones que saue y me tiran mucho.* »

En réalité, l'objet principal de la lettre (avec la description du Chili) est une demande de faveur :

« (...) si par aventure il y avait quelque *alcaldía mayor* vacante dans la province de Guatemala, je m'en réjouirais, même si l'on dit qu'il n'y en a plus de libre. Je crains cela et un autre poste dans ce royaume, qui ne soit ni de plume ni perpétuel, m'irait car j'essaye de retourner à Talavera. Vous me direz ce qu'il vous en semble. »⁷⁰

Une fois de plus, le langage du client est omniprésent⁷¹. Ces mots ne furent pas vains car une cédule royale du 10 décembre 1650 le recommande au gouverneur de Santiago de Guatemala, autorité compétente pour la nomination aux *alcaldías* de l'audience⁷².

À partir des trois personnages précédents, la figure du client de Díez de la Calle devient plus nette : il s'agit d'un personnage en quête d'un poste de second rang (canonicat ou *alcaldía*). Du fait de son statut socioprofessionnel, on le voit mal s'adresser directement à un conseiller des Indes. Le commis madrilène joue clairement son rôle d'intermédiaire.

Andrés Medina Dávila, vétéran du Chili et navigateur lié aux Philippines

Un troisième militaire, lui aussi vétéran du Chili, vient compléter le réseau des clients supposés de Díez de la Calle. À la différence des deux autres, il n'est pas à la recherche d'une *alcaldía* mais d'un appui pour autoriser son projet de conquête des îles Salomon et d'ouverture d'une nouvelle route maritime pour les Philippines. C'est en effet un aventurier sans réelles attaches bien qu'il soit lié familialement au Pérou (objet de la lettre à Díez de la Calle) et aux Philippines.

Andrés de Medina Dávila est l'auteur d'une lettre à Juan Díez de la Calle conservée à l'Archivo Histórico Nacional⁷³ (**Annexe 12**). De plus, dans les papiers de Juan Díez de la Calle conservés à la Bibliothèque Nationale de Madrid se trouve un document intitulé

⁷⁰ *Ibid.*, f. 168r. « *si acaso vbiere vaca alguna alcaldia maior de las de la provincia de Guatimala me olgare aunque dicen esta muy acauadas en los generos y timiendo efeto esta pretension v otro officio en este R[rein]o como no sea de pluma ni perpetuo porque trato de volver a talau[er]ja Me ynviara V[uestra] M[erced] a deçir lo que le pareçe.* »

⁷¹ *Ibid.*, « j'ai eu grand plaisir à apprendre votre bonne santé ; que notre seigneur la renforce avec les remerciements que vous méritez également » ; « j'espère en Dieu de pouvoir servir votre travail et vos faveurs » ; « vous trouverez en moi un serviteur et je vous servirai pour la grâce que vous me saurez faire », « *tube muy gran gusto por sauer de su buena salud que aumente nuestro señor con los acreçamientos que mereçe tanuien ; espero en dios servir su trauajo y favores ; tendra en mi un servidor y are poner de la m[erced]d que saue hacer estos sirviendoselo* »

⁷² A.G.I., Indif. Gen. 456, L.A29, f. 48v.-49v.

⁷³ A.H.N., diversos- colecciones, 27, N.10. L'archiviste pense qu'il s'agit de Francisco Medina Davila mais aucune trace de ce personnage n'existe par ailleurs. En comparant la signature avec un document de la *Casa de Contratación* du 3 avril 1648, il apparaît que l'auteur de la lettre se prénomme Andrés et qu'il est capitaine de navire, cf. A.G.I., Cont., 5428, N.2, R.2.

« *Razones fuertes de la conveniencia grande que tiene el conquistador de las islas de Salomón* » (1647) d'Andrés Medina Dávila⁷⁴. Dans ce mémoire, adressé au roi en 1647 et sans doute rédigé à Madrid, il affirme :

« Maintenant je suis venu me mettre aux pieds de Votre Majesté, dans la rigueur de l'hiver dans un vaisseau si petit qu'il a causé la stupeur de ceux qui l'ont vu, Dieu m'ayant préservé du danger des ennemis et des éléments. »⁷⁵

Il poursuit en dressant son parcours :

« J'ai servi six ans Votre Majesté dans la guerre du Royaume du Chili à des postes importants et avec l'approbation de mes supérieurs. J'ai le grade de docteur, je suis le petit-fils des Conquistadores du Pérou. J'ai épousé la veuve du sergent major Don Pedro Hurtado de Corcuera, de l'Ordre de Saint Jacques qui est mort d'une balle durant la guerre que son oncle, don Sebastian de Hurtado, gouverneur des Philippines, mena pour gagner les îles de Jolo et Mindanao. »⁷⁶

Par ailleurs, don Andrés apparaît comme propriétaire et maître de la *pingue* Nuestra Señora del Rosario⁷⁷. Les registres sévillans notent le départ du navire vers le Nouveau Monde le 17 avril 1648 « *con 8 toneladas de permission* » soit trois mois avant la flotte⁷⁸. Un an plus tôt, don Andrés s'était rendu en Espagne pour deux raisons : d'une part, il était le messenger d'un « mémoire demandant à ce que l'on permette de redonner sa résidence en Espagne à Sebastian Hurtado de Corcuera, oncle de son épouse »⁷⁹ ; d'autre part, il souhaitait présenter un projet personnel au roi⁸⁰. En effet, son mémoire proposait de secourir les

⁷⁴ B.N.M., MS 3048, f. 51-59

⁷⁵ *Ibid.*, f. 52 « *aora e benido a los pies de VM en el Rigor del Ybierno en un bajel tan pequeño que caussa admiración a los que lo an bisto librando mi Dios de peligros de enemigos y elementos.* »

⁷⁶ *Ibid.*, « *seis años serví a VM en la guerra del Reyno de chile en puestos mayores con aprobación de mis superiores, estoy graduado en doctor, soy nieto de los Conquistadores del Perú y casado con viuda del sargento mayor Don Pedro Hurtado de corcuera del Horden de Santiago que murió de un balazo en la guerra que don Sebastian Hurtado su tío gobernador de Philipinas tubo para ganar las islas de Jolo y mindanao* » ; l'ancrage péruvien de la famille est attesté. Nous avons retrouvé la trace d'un Juan Medina de Avila au Pérou qui est, en 1644, secrétaire du vice-roi du Pérou et, en 1640, *Contador del Tribunal Mayor de Cuentas* de Lima, cf. A.G.I., Escribanía 1025A et 965.

⁷⁷ Navire originaire du Nord. Dans le *Diccionario de Autoridades* : « *Embarcación de carga, cuyas medidas ensanchan mas en la bodega, para que quepan mas géneros.* »

⁷⁸ A.G.I., Contr. 1474, Año de 1648, Ramo 6, *Registros de las naos sueltas que fueron a Nueva España*. Le mode de voyage seul (*suelto*) – c'est à dire en dehors de la flotte officielle – était assez rare et se limitait aux *avisos* (courriers) ou aux navires militaires. Ces bateaux étaient soumis aux mêmes « formalités pourtant simplifiées, et les problèmes de demande de licence ne se [posaient] pas. » cf. CHAUNU Huguette et Pierre, *Séville et l'Atlantique. Partie statistique*, t.V, Paris, Armand Colin, 1956, p. 494 et 71.

⁷⁹ A.G.I., Filipinas 22, R.1, N.1, f. 126r-132v., « *memorial pidiendo que permita volver a dar su residencia en España a Sebastian Hurtado de Corcuera, tío de su mujer* » ; Sebastián Hurtado de Corcuera, d'abord gouverneur de la province de Panama, occupa le poste de gouverneur et capitaine général des Philippines de 1635 à 1644. Cf. MOLINA Antonio M., *América en Filipinas*, Madrid, Mapfre, 1992, p. 91

⁸⁰ AGI, Contr., 5428, N.2, R.2, « Don Andrés de Medina Dávila m'a présenté qu'il est venu de la Nouvelle Espagne à cette cour pour différentes affaires de don Sebastian Hurtado de Corcuera, gouverneur des

Philippines, assiégées par les Hollandais, en conquérant les îles Salomon⁸¹. La proposition de Medina Dávila ne fut pas retenue.

La lettre adressée à Juan Díez de la Calle se divise en deux parties. Dans la première, très personnelle, don Andrés s'excuse du retard qu'il a pris, lequel est dû à ses malheurs, et fait l'éloge de Díez de la Calle, à la manière d'un client. La seconde partie est la relation d'une série de « choses prodigieuses du Pérou », c'est à dire des miracles. Dans la première partie qui nous intéresse ici, don Andrés n'est pas avare en formules poétiques magnifiant le travail du fonctionnaire madrilène portant sur « les résurrections d'événements très anciens dans [ses] miracles »⁸² :

« Vous m'avez tant dit dans cette âme de ses corps historiques qu'un siècle est nécessaire pour percevoir les merveilles de votre travail (...) vous faites des papiers d'une telle qualité qu'il y a beaucoup à dire ; mais Votre Grâce comprend mieux ; aussi votre intelligence m'impose-t-elle le silence, sauf pour les éloges que je dois formuler pour vous rendre hommage (...) »⁸³

La qualité de marin de don Andrés n'est pas explicitement formulée mais il évoque ses « pérégrinations » qu'il oppose à l'enfermement de Díez de la Calle entre « *canceles* »⁸⁴,

Philippines. Conjointement il a rapporté la découverte de la partie australe. Ayant accompli les deux choses, il doit retourner en Nouvelle Espagne pour exécuter la dite découverte en conformité avec les ordres qu'il a reçus. » ; « *don Andrés de Medina Dávila me a representado que vino de la nueva españa a esta corte a diferentes negocios de don Sebastian hurtado de Corcuera, governador de philipinas y juntamente a traer del descubrimiento de la parte austral y que con haver concluydo ambas cosas necesita bolver a la nueva españa para poner en execucion el dicho descubrimiento en conformidad de los despachos que le e mandado dar* »

⁸¹ *Memorial al rey pidiendo la conquista y población de las islas salomon, saliendo de Acapulco con los naos de Filipinas ; y Discurso probando la utilidad de esta empresa, y respondiendo a los inconvenientes que podían oponerse* (manuscrit). Cf. FERNÁNDEZ DE NAVARRETE Martín, *Biblioteca marítima española*, Madrid, 1851, t.1, p. 88 ; SANZ CAMAÑEZ Porfirio, *Las ciudades en la América hispana*, Madrid, Silex, 2004, p. 73-74 : « *Andrés Medina Dávila, un militar que había luchado en Chile, que en 1647 proponía un plan para socorrer a las Filipinas, asediada por los holandeses, y dirigirse a las islas Salomón, poblarlas, y conseguir finalmente llevar el Tesoro escondido hasta las dichosas eras de la Monarchía grande de Vuestra Majestad* ». « *La propuesta de Medina Davila no fue atendida en momentos tan especiales para la Corona, cuyos objetivos era más realistas. (...) Aunque el proyecto de Medina durmiera el sueño de los justos durante más de dos decadas, un memorial del jesuita Diego Luis de San Vitores (1665) pretendió recuperarlo nuevamente sin éxito.* »

⁸² A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N.10, f. 1v. « *las resurrecciones de antiguallas en los milagros de Vuestra Merced* »

⁸³ *Ibid.*, f. 1r. et 1v., « *Vuestra Merced dize tanto en esta alma de sus históricos cuerpos que es necesario un siglo para perceber las maravillas de su trabajo (...) haze papeles de tanta qualita mucho dijera ; pero Vuestra Merced entiende mas ; con que su inteligencia me pone silencio, y no a las lenguas que devo formar en alabar a Vuestra Merced (...)* »

⁸⁴ *Cov.* : « *La clausura hecha de verjas entrexeridas, o sean de hierro o sean de palo (...) Llamamos cancel la caxa que se pone delante la puerta de la quadra, para mayor abirgo y respeto, porque desde alli no se entren sin licencia. Y porque en los tribunales de las Reales Audiencias aya el respeto devido, y los negociantes no embaracen los estrados, ponen unas rejas, y estas llaman cancelles, de las quales tomaron nombre las chancellerías.* »

c'est-à-dire une sorte de porte ou de vestibule. De plus, il utilise le terme maritime « *haveria* » (dégât) pour parler de ses vicissitudes.⁸⁵

La lettre ne fournit pas d'autres éléments, elle n'évoque pas d'« amis » communs, de dates ou de lieux. Ceci est peut-être dû à la proximité entre la date de la lettre et la rencontre entre des deux hommes à Madrid. Don Andrés fournit des informations sur les miracles américains (apparitions de saints, images lumineuses, etc.), sujet d'intérêt pour Díez de la Calle. Quel besoin don Andrés a-t-il de rendre service et de flatter le commis du Conseil des Indes ? On a vu qu'il sollicitait l'institution dans deux affaires : si don André obtient, à Madrid, satisfaction pour son oncle, son aventure aux îles Salomon tourne court⁸⁶.

Des figures secondaires pourvoyeuses d'informations

À ces quatre personnages apparemment en position de clients, tout au moins de sollicitateurs, nous pouvons en ajouter deux autres. Pour ceux-là, faute de sources assez précises, nous ne pouvons pas établir distinctement les relations qu'ils entretenaient avec le commis. En effet, les lettres ont disparu mais le commis les cite dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. D'une part, il affirme que don Martín de San Martín, officier de finances de Mexico, lui a personnellement remis en 1650 une relation de 267 offices pourvus par le vice-roi de Nouvelle Espagne⁸⁷. D'autre part, il raconte comment il a sollicité de la part du docteur don Marcos de Portu y Figueroa (avocat de l'audience de Mexico et clerc presbytère) de passage à Madrid vers 1655, une relation sur l'université de Mexico⁸⁸.

Des amis soucieux d'être entendus au Conseil des Indes

Divers personnages diplômés, hauts dignitaires de l'Église ou membres éminents d'audiences américaines entretiennent avec le commis madrilène une série d'échanges épistolaires. Le ton adopté est souvent cordial et des demandes transparaissent également. Celles-ci semblent davantage dirigées par des soucis de bon gouvernement que des intérêts

⁸⁵ A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N.10, f.1 « *Disculpa tengan detencion (pero no desatencion) y ya que que aquellas [historias], no han hecho en mi haveria exterior, perdoneme Vuestra Merced el descuido con la que he padecido intrinseca* »

⁸⁶ A.G.I., Filipinas 9, R.3, N.43, 16/7/1664 – Lettre du gouverneur des Philippines destituant Andrés de Medina Dávila du titre de capitaine du navire San José.

⁸⁷ B.N.M., Ms 3023, f. 177 ; en 1662, don Martín de San Martín obtient le poste nouvellement créé de *contador général de tributos y Azogues*, cf. BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1999, p. 58, note n°39

⁸⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 149-150v.

personnels (une fois de plus la distinction entre fonction et personne est floue). En effet, Díez de la Calle est un intermédiaire qui permet de faire avancer les affaires à Madrid ou d'attirer l'attention des hauts responsables sur un problème ; il apparaît également comme destinataire de rapports très officiels.

Par ailleurs, la plupart de ces amis sont passés à Madrid avant de prendre leur poste. Dans ces moments, les hommes ont pu lier amitié et promettre de s'écrire pour garder un pied de chaque côté de l'Atlantique... Il existe pourtant des individus qui n'ont jamais fait le voyage en Espagne, preuve que Díez de la Calle réussit à créer des liens sans une connaissance *de visu*. C'est ici que l'on mesure la capacité du commis à profiter des réseaux professionnels.

Fray Damián López de Haro, évêque de Porto Rico

La lettre que don Damián envoie à Juan Díez de la Calle le 26 septembre 1644 est sans doute la plus connue. En effet, la relation fournit un tableau vivant et inédit de Porto Rico au XVII^e siècle et elle contient une poésie connue des Portoricains. Exhumée de la Bibliothèque Nationale à Madrid, elle a été publiée et citée à maintes reprises : tout récemment le philologue portoricain Pio Medrano en propose une nouvelle édition et une intéressante introduction⁸⁹.

Don Damián est né en 1581 à Tolède, il revêt l'habit des trinitaires à 17 ans et poursuit des études de théologie à Salamanque. À partir de là, son curriculum s'allonge : prédicateur général de Castille, ministre de plusieurs couvents (dont celui de Madrid), fondateur de la Congrégation du *Santísimo Cristo de la Fe*, prédicateur de Philippe IV, etc. Le 24 janvier 1642, alors qu'il est ministre provincial de son ordre pour la Castille, la Navarre et le León, il est présenté par le Conseil des Indes pour l'évêché de Porto Rico qu'il obtient. Après la procédure habituelle avec le Vatican, il est consacré à Madrid dans son couvent le 14 février 1644. Il embarque le 22 avril à Cadix et arrive le 13 juin à Porto Rico. Très rapidement il organise un synode dont les constitutions sont publiées⁹⁰. Il entame une visite de son diocèse durant laquelle il meurt de la peste le 24 août 1648.

Le philologue portoricain décrit et découpe la lettre en trois parties : la lettre proprement dite, la relation et une liste des ecclésiastiques. La lettre est brève et

⁸⁹ LÓPEZ DE HARO Damián & MEDRANO HERRERO Pio (éd.), *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005.

⁹⁰ LÓPEZ DE HARO Damián, *Constituciones sinodales*, Madrid, 1647

comprend : le nom du destinataire, l'invocation religieuse, le corps d'une douzaine de lignes, le lieu et la date, la formule d'adieu et la signature.

« Ave Maria. Par la relation qui vient avec celle-là, vous serez instruit non de mon voyage mais de tout ce qui se passe sur cette Ile où, grâce à Dieu, nous sommes arrivés et nous séjournons en bonne santé, pauvres mais contents. Et s'il vous plaît de la voir, le Seigneur Secrétaire vous la lira. J'ai découvert par ici que vous aviez partout des amis comme quelqu'un qui s'est toujours employé à faire le bien. Le seigneur Esteban vous adressera mes travaux et mes demandes, je vous supplie de me faire la faveur de le guider et de les mettre à exécution comme à l'accoutumée, car le moment viendra où je pourrai vous témoigner ma reconnaissance mais ici, pour le moment, je me trouve dans un état bien misérable comme vous le verrez dans mes mémoires. Mon navire part très vite et je ne sais s'il arrivera en Espagne, j'écrirai plus longuement dans une autre [lettre]. Que Dieu vous garde avec le bonheur que je souhaite éternel. Porto Rico 27 Septembre de 1644. Frère Damian évêque de Porto Rico, votre ami et chapelain. »⁹¹

Plusieurs éléments sont frappants et indiquent tous une forme d'amitié entre les deux personnages. Premièrement, ils entretiennent une correspondance assez régulière. Frère Damián évoque une future lettre et au début de la relation qui suit il indique qu'il a écrit depuis Cadix au moment de son embarquement. Le religieux ayant vécu à Madrid où il avait un rôle important à la cour, les deux hommes se connaissaient.

Deuxièmement, l'évêque demande à Díez de la Calle de lui rendre service (*favor*) en assistant son représentant don Sebastián. L'identité de ce dernier est incertaine : s'agit-il de l'*agente de negocios* de l'évêque à la cour ou de don Esteban de Perola Espino, receveur de l'original des Constitutions synodales de *fray* Damián imprimées à Madrid en 1646⁹² ? Surtout Díez de la Calle doit dépêcher « ses travaux et ses demandes comme à l'accoutumée ». Ces démarches devraient être dédommagées par de futurs « remerciements » dont la nature est éludée. Le commis est donc chargé de présenter et de favoriser l'avancement des affaires de l'évêque au Conseil des Indes. Voilà des liens qui dénotent une attitude d'« échange de bons services » sans forme de soumission.

⁹¹ B.N.M., Ms 3047, f. 1, « Ave Maria. Por la relacion que ira con esta sabra V[uestra] m[erced] no sobre mi viaje sino de quanto pasa en esta Isla donde a Dios gracias llegamos y quedamos con salud y alegremente pobres y si gustare de berla el Señor Secret[ari]o se la leera a V[uestra] m[erced] lo que yo he hallado por aca es que en todas partes tiene V[uestra] m[erced] amigos como quien siempre se a ocupado en hacer bien el Señor D.Esteban comunicara con V[uestra] m[erced] mis trabajos y demandas suplicole me haga favor de guiarle y despacharlas como acostumbra que t[iem]po vendra en que yo pueda mostrar mi agradecimiento y aqui por aora este tan miserable como V[uestra] m[erced] bera por mis memoriales esta Nao parte muy deprisa y no se si llegara a España con otra escribir mas despacio. Guarde Dios a V[uestra] m[erced] con las felicitades que deseo ett[ern]as. Puerto Rico Septiembre 27 de 1644. Amigo y capellan de V[uestra] m[erced]. Fray Damian obispo de Puerto Rico »

⁹² LÓPEZ DE HARO & MEDRANO HERRERO (éd.), *op. cit.*, p. 111, note 11

Enfin, intéressante remarque de l'évêque lorsqu'il s'étonne que « par ici Votre grâce a partout des amis ». Encore une formule d'usage et de politesse dont on a du mal à évaluer la portée. En 1644, Juan Díez de la Calle n'a encore rien publié, il est second commis du secrétariat de Nouvelle Espagne. Il semble néanmoins bénéficier d'une certaine notoriété à Porto Rico comme en témoignent ses liens avec les évêques successifs.

Don Fernando Lobo de Castrillo : un lecteur averti du Teatro eclesiástico

Le successeur de López de Haro, don Fernando Lobo de Castrillo signe une lettre à l'attention de Juan Díez de la Calle le 16 juillet 1651 depuis l'île de la Margarita⁹³ (**Annexe 13**). Né à Navarrete, diocèse de Calahorra, il revêt l'habit de carmélite à Medina del Campo puis étudie à Salamanque et apparaît comme prieur à Madrid. Son frère, don Francisco de Lobo de Castrillo, est secrétaire du roi au Conseil d'Italie et chevalier de l'ordre de Santiago⁹⁴. Don Fernando en retire quelques avantages puisqu'il est proposé pour des postes d'évêques de Nouvelle Ségovie, du Honduras et obtient finalement celui de San Juan de Porto Rico le 23 avril 1649. Il embarque en avril 1650 avec un contingent de religieux capucins (dernier ordre religieux à venir en Amérique) et pour objectif la conversion de l'île de Grenade puis de la région de Cumaná ; il initie la traduction des prières chrétiennes en langue *piritu*. L'énergie qu'il met à rencontrer et à convertir les indigènes est indiscutable : il meurt le 18 octobre 1651 à l'âge de 63 ans.⁹⁵

Dans sa lettre, il raconte son arrivée, sa consécration à Caracas et une première visite de son diocèse qui comprend une partie de l'actuel Venezuela et des confettis d'îles. Suit une description assez longue et très intéressante des « annexes de l'évêché de Porto Rico »⁹⁶. Ces informations sont utilisées par Juan Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* et la lettre se réfère souvent au *Teatro eclesiástico* de Gil González Davila pour le corriger : « Je suis passé à l'île de la Margarita, je l'ai visitée mais je n'y ai pas trouvé les merveilles que notre ami le seigneur Gil Gonzalez décrit dans son histoire qu'il intitule *teatro eclesiastico* »⁹⁷. L'auteur de la lettre considère comme allant de soit les relations entre le commis et le chroniqueur des Indes, il fait même passer des messages : « Si le Seigneur Gonzalez souhaite ajouter à son histoire, je lui dirai plus tard mes Pères, terres et

⁹³ B.N.M., Ms 3000, f. 242-250.

⁹⁴ A.H.N., OM - Caballeros de Santiago, exp.4515, 1624

⁹⁵ VELASCO BAYÓN Balbino, « Obispos carmelitas en América », in *Boletín de la Real Academia de la Historia*, tomo CXCIV– cuaderno III, Madrid, septembre-décembre 1998, p. 429-430

⁹⁶ B.N.M., Ms 3000, f. 242-249, « lo que tiene los anexos a el obispado de Puertorico »

⁹⁷ *Ibid.*, f. 250r., « Pase a la Isla Marg[ari]ta, visitela pero no alle en ella las excelencias que n[uest]ro amigo el S[eñor] Gil Gonzalez dice en su historia que intitula teatro eclesiástico . »

postes dans la Religion quatre livres que j'ai composés et d'autres études. »⁹⁸ La répétition du « notre ami le seigneur Gonzalez » est à noter.

Don Fernando est un personnage élevé dans la hiérarchie ecclésiastique, il emploie néanmoins avec Juan Díez de la Calle un langage direct et franc : « Mon Seigneur, ayant une telle foi dans vos faveurs, je les prends comme motif pour vous importuner avec mes lettres et vous rapporter ce que j'ai vu par ici avec des détails aussi nombreux qu'intéressants »⁹⁹. En effet, don Fernando se plaint tout au long de la lettre de la misère temporelle et spirituelle de son diocèse : « ces îles ne sont pas les Indes mais des déserts avec des bêtes sauvages »¹⁰⁰. Il a envoyé le rapport de sa visite au Conseil des Indes mais insiste pour que Díez de la Calle fasse prendre conscience à son administration de la pauvreté et du manque de moyens dont il dispose : « Jusqu'à maintenant tout n'a été que misères et dépenses du peu que l'on a amené, si Dieu nous donnait quelque chose nous serions toujours reconnaissant pour vos faveurs (...) »¹⁰¹. La nature de ce « quelque chose » reste mystérieuse : une faveur royale sous forme d'argent pour lui ou pour son diocèse ; le passage aux Indes de nouveaux religieux ? Quoi qu'il en soit, il estime Díez de la Calle en capacité de faire avancer ses affaires de la même façon que Damián López de Haro.

Francisco de Cárdenas y Valencia : un curé du Yucatan expert en « papeles »

Un troisième clerc correspond avec Díez de la Calle mais appartient à un genre différent d'interlocuteur. En effet, la lettre de Francisco de Cardenas y Valencia nous conduit directement dans les processus de recueil d'informations mis en place par le Conseil des Indes. Descendant de conquistadores, Cárdenas y Valencia a fait ses études au Collège jésuite de Mérida où il se spécialise dans la théologie scolastique et morale. Il est prédicateur polyglotte pour les Espagnols et pour les Indiens dans la province du Yucatán. Il navigue entre différents bénéfiques de cette région, notamment dans la paroisse de Yaxcabá, mais il ne s'est jamais rendu en Espagne¹⁰². Personnage bien moins prestigieux que les précédents, il n'en est pas moins l'auteur d'une *Relación historial eclesiástica de la prouinzia de Yucatan de la Nueva España* datée du 15 février 1639 qui est la réponse à la

⁹⁸ *Ibid.*, « Si el S[eñor]r Gil Gonzalez quisiese añadir a su hist[ori]a yo le dije alla mis P[adre]s, tierra, y puestos en la Religion 4 libros que tengo compuestos y otros estudios. »

⁹⁹ *Ibid.*, « S[eñor] mio, comofo tanto de los favores de V[uestra] m[er]ced me cobro dellos motivo para cansarle con mis cartas y a sus muchas noticias y curiosidad manifestar lo que para aca e visto ».

¹⁰⁰ *Ibid.*, « estas islas no son Indias sino desiertos con fieras (...) la miseria de esta tierra es suma ».

¹⁰¹ *Ibid.*, « Asta aora todo a sido miserias y gastar lo poquito que se trajo, si dios nos diere algo siempre me mostrare agradecido a los favores de V[uestra] m[er]ced ».

¹⁰² A.G.I., México, 238, N.7, *Informaciones de oficio y parte: Francisco de Cárdenas Valencia, licenciado, cura y vicario de la provincia de Zotuta. Con testimonio de 1639 de nombramientos y comisiones*

cédule royale de 1635 demandant des informations pour la rédaction d'un théâtre ecclésiastique.

Juan Díez de la Calle fut le destinataire de ce manuscrit envoyé en février 1643¹⁰³. Il a ajouté deux folios dans lesquelles il dresse une table des matières et indique que « ce pli [lui] a été donné par le seigneur don Juan Grao avec une lettre le 10 novembre 1643 car elle [lui] était adressée et pour en avoir fait plusieurs fois la demande. »¹⁰⁴ Le messenger est-il Juan Grau y Monfalcón, le *procurador* de Manille dans ces années-là ?

Cárdenas y Valencia termine sa *Relation* par un bref message adressé à Juan Díez de la Calle dans un style très convenu et administratif, déplorant « le manque de personnes expertes en papiers, absentes de ces villages et déserts dans lesquels [il] vit. »¹⁰⁵ Fort des informations contenues dans la *Relation* du *bachiller* Francisco, le commis le cite dans ses *Noticias* de 1659¹⁰⁶ ; Gil González Dávila fait de même dans son *Teatro eclesiástico*¹⁰⁷. En 1644, une relation de mérites de Cardenas y Valencia est rédigée, d'après l'écriture, par Juan Díez de la Calle.¹⁰⁸

En 1643, pourquoi ce vicaire remet-il à un *oficial segundo*, ce rapport destiné au chroniqueur des Indes ? Il s'agit précisément de l'année de nomination de Gil González Dávila à ce poste (alors vacant depuis plus de trois ans). Díez de la Calle a peut-être joué le rôle d'intérimaire dans le recueil des informations envoyées des Indes pour le *Théâtre ecclésiastique*. C'est ce statut officieux qui lui aurait valu une certaine reconnaissance auprès de personnages d'un rang supérieur et qui lui aurait permis de mettre en place un réseau d'informateurs.

¹⁰³ British library, Ms, Eg. 1791, « *RELACION historial eclesiastica de la prouinzia de Yucatan de la Nueva España, que se hiço en ella en virtud de zedula Real del año de 1635, por el bachiller. Francisco de Cardenas i Valençia, clerigo della, para embiar al Consejo de su Magestad para la historia eclesiastica della. La qual me remitió el mismo y la reçiui en 10 de Nouiembre de 1643. Juan Díez de la Calle.* » Publiée dans CARDENAS Y VALENCIA Francisco, *Relación historial eclesiastica de la provincia de Yucatán de la Nueva España de 1639*, Notas de Federico Gómez de Orozco, México, 1937.

¹⁰⁴ CARDENAS Y VALENCIA, *op. cit.*, p. VII, « *Diome este Pliego El Sr. Don Juan grao Con Carta en 10 de Nouiembre de 1643 Por bénir Intitulado a mi y aversela yo enuiado a pedir Repetidamente.* »

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 126, « *la falta de personas entendidas en papeles, que no las hay en estos pueblos y destierros donde vivimos.* »

¹⁰⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 257v. « par la relation qu'écrivit et envoya, en vertu de la cédule royale du 31 décembre 1635 le *licenciado* Francisco de Cardenas y Valencia, curé d'une contrée l'année 1643 laquelle est très remarquable et intéressante. » ; « *por la relación que escribió y remitió en virtud de cedula Real de 31 de Diciembre de 1635 el licenciado francisco de Cardenas y Valencia, cura de un partido de ella en el año de 1643 que es muy cumplida y curiosa.* »

¹⁰⁷ GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t.1, León, Universidad, 2004 [1649], p. 393

¹⁰⁸ A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 26, N.88, *Hoja de méritos y servicios del bachiller D. Francisco de Cárdenas Valencia, beneficiado y vicario del partido de Yaxacaua, en la provincia de Yucatán*. 1 fol. Sans signature. 1644.

Don Francisco de Samaniego : les déboires d'un fiscal aux confins de l'empire

Jean-Pierre Berthe a publié et introduit la lettre que le docteur don Francisco de Samaniego envoya à Juan Díez de la Calle le 27 juillet 1650 depuis Manille¹⁰⁹. Comme pour beaucoup des plis reçus par Juan Díez de la Calle, l'expéditeur rédige deux parties distinctes : une première partie « personnelle », où il s'adresse directement à Juan Díez de la Calle et expose ses problèmes et ses demandes ; puis, une seconde partie « impersonnelle » consistant en une description ou une liste à caractère informatif. Don Francisco de Samaniego raconte son voyage entre Mexico et Manille pour prendre ses fonctions de procureur de l'*audiencia* philippine et il évoque aussi le dénuement dans lequel il se trouve. A ce récit est joint un « index de toutes les îles comprises dans le nom Philippines »¹¹⁰.

Résumons ce que Jean-Pierre Berthe a découvert sur le personnage de don Francisco de Samaniego. Né le 21 décembre 1598, d'une famille noble de Caicedo (province d'Alava), il obtient les diplômes de licence en lois et doctorat en droit canon à l'Université de Salamanque, puis au *Colegio mayor* de l'Université d'Osuna. Ces études sont rendues possibles grâce à la protection de deux parents bien placés¹¹¹. De 1629 à 1643, don Francisco exerce la fonction plutôt modeste de *relator* de la chambre criminelle de l'*audiencia* de Mexico. Décidé à améliorer son sort, il s'embarque pour l'Espagne et y séjourne d'août 1643 à avril 1645. A la cour, il met en avant la qualité de ses écrits : il est en effet l'auteur d'un traité d'histoire romaine intitulé *El Primipilo, su origen, significación, ocupación y privilegios* (Mexico, 1640) et de chants funéraires en latin. Son activité littéraire ne laisse pas indifférents ses contemporains : Juan de Solórzano Pereira le mentionne dans sa *Política Indiana* ; il établit des liens avec Juan de Palafox et don Juan de Mañosca (archevêque de Mexico à partir de 1645), et maintient une correspondance avec don Lorenzo Ramírez de Prado (1583-1658) conseiller des Indes (jusqu'en 1642) puis conseiller de Castille. Ses démarches portent leurs fruits puisqu'après avoir été proposé plusieurs fois comme *fiscal* de l'*audiencia* de Manille, il obtient finalement le poste le 22 septembre 1645¹¹².

¹⁰⁹ BERTHE Jean-Pierre, « Las Islas Filipinas 'Tercer mundo', según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, 1994, p. 297-318. La lettre se trouve à l'A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, N. 365

¹¹⁰ *Ibid.*, « índice de todas las islas que se comprehenden en el nombre Philipinas »

¹¹¹ Le *licenciado* Juan de Samaniego, conseiller de Castille et le docteur Pedro Hurtado de Gaviria, membre du Conseil de l'Inquisition.

¹¹² A.G.I., Filipinas, 2, N.64, Consulte de la *Camara de Indias* du 3/12/1644 « *Personas para la plaza de fiscal de la Audiencia Real de la ciudad de Manila* ». Don Francisco de Samaniego est en 3e position et il

Lors de son séjour à Madrid et pour ses sollicitations, don Francisco s'est nécessairement rendu au Conseil des Indes : pour se faire voir, pour dresser et remettre sa relation de mérites, pour rencontrer ses connaissances. Le contact entre les deux hommes est avéré puisque don Francisco évoque explicitement une requête de Díez de la Calle : « Pour accomplir ce que votre grâce m'a mandé, j'ai tenté de recueillir quelques informations... »¹¹³ Une correspondance régulière témoigne des liens solides qui les unissent¹¹⁴.

Son voyage fut chaotique comme il le rapporte et tel que le reconstitue avec exactitude Jean-Pierre Berthe : reports du départ, tempête, naufrage, perte de tous ces biens (dont 1 300 livres). Ici encore, l'expéditeur rapporte ses difficultés financières et demande implicitement l'intervention du fonctionnaire madrilène en rappelant qu'il est à son service. Le langage employé par Samaniego indique une relation d'entraide, plutôt favorable à Díez de la Calle étant données les circonstances¹¹⁵.

Samaniego a d'autant plus besoin d'appuis solides à Madrid qu'il est l'objet de violentes attaques de la part du gouverneur de Manille, Diego Fajardo, et de son roquet, Manuel Estacio Venegas. L'hostilité qui oppose ces hommes aux confins de l'empire remplit des pages entières de plaintes et de dénonciations destinées au Conseil des Indes¹¹⁶. Samaniego peut compter sur la sagesse (et l'amitié) du rapporteur Antonio de León Pinelo qui rejette les accusations du gouverneur. Notons qu'au même moment, Samaniego organise la contre-offensive en rédigeant un mémoire au monarque et, à une toute autre échelle, en écrivant à Juan Díez de la Calle la lettre du 27 juillet 1650. En effet, l'ennemi de don Francisco a – semble-t-il – de son côté rédigé un même type de description géographique de l'archipel des Philippines, don Francisco prévient que « Manuel Estacio a voulu obtenir cette grâce pour lui-même »¹¹⁷.

Cette petite guerre entre fonctionnaires dans le Sud-Est asiatique ne devait pas favoriser l'efficacité d'une administration coloniale espagnole déjà fragile. Néanmoins, les autorités centrales pouvaient en retirer quelques bénéfices : le monarque et le Conseil des

échoue. A.G.I., Filipinas, 2, N.65, Consulte de la *Camara de Indias* du 22/9/1645 Don Francisco Samaniego en Ire position.

¹¹³ BERTHE, *art.cit.*, p. 312, « *Con todo por azer lo que vuestra merced me mando trate de inquirir algunas [curiosidades]...* » :

¹¹⁴ *Ibid.*, « Depuis le port d'Acapulco, je vous ai écrit rapidement. » ; « *Del puerto de Acapulco escribi a vuestra merced muy apriesa.* »

¹¹⁵ BERTHE, *art.cit.*, p. 312, « tant que je pourrai, je servirai votre grâce à la limite du possible. Soyez-en assuré et vous pouvez me commander en ce sens (...) Je vous baise la main. Votre serviteur (...) » / « *quanto yo pudiere serbire a vuestra merced asta llegar a la raia de lo imposible. Este vuestra cierto de esto y en esta conformidad me podra mandar... Vessa la mano de vuestra merced. Su servidor.* »

¹¹⁶ *Ibid.*, p.308 ; A.G.I., Filipinas, 65, N.1

¹¹⁷ BERTHE, *art.cit.*, p. 312, « *Manuel Estacio quiso ganarse esta gracia para si.* »

Indes restent l'arbitre suprême et incontesté en cas de litige ; ces fonctionnaires mènent une sorte de compétition pour s'attirer les faveurs de Madrid¹¹⁸. En effet, c'est à celui qui fournira le plus rapidement le rapport demandé : dix mois seulement après son arrivée, don Francisco a réussi à recueillir des informations auprès de marins et de pilotes et a rédigé une « esquisse de description topographique, sèche et succincte des îles de l'archipel, suivant quatre itinéraires partant de Manille ».¹¹⁹

Doctor Francisco Sarmiento de Mendoza : un oidor qui vit mal l'éloignement de Madrid

Il est, semble-t-il, originaire de Burgos. En 1647, il refuse sa nomination comme *oidor* de Manille.¹²⁰ Il est finalement nommé au poste d'*oidor* de Lima le 7 juillet 1647¹²¹ alors qu'il est en Espagne : il demande une licence de passage à la *Casa de la contratación* pour sa femme, Maria Peralta Castillo et quatre *criados*¹²². En 1651, année de la lettre à Díez de la Calle (**Annexe 14**), il est nommé *corregidor* de Potosí, fonction qu'il exerce de 1652 à 1659. Il joua un rôle important dans les arbitrages locaux et semble avoir profité de manière illégale de ses pouvoirs dans la ville où l'argent coulait à flot.¹²³

Juan Díez de la Calle et Francisco Sarmiento de Mendoza entretiennent une correspondance régulière que l'on peut estimer à une lettre par an :

« Je me trouve avec deux de vos lettres de 1649 et 1650 que j'ai reçues en octobre 1650 dans l'*aviso* qui annonçait l'arrivée des galions à Portobelo. En avril de cette même année je vous ai écrit et répondu à chaque fois, et j'écris maintenant celle-ci estimant que je suis redevable de la grâce et de la faveur que vous voulez bien me faire en m'informant en particulier de votre bonne santé (...) »¹²⁴

¹¹⁸ Pour une analyse du rôle du Conseil des Indes dans la gestion des différends entre les autorités locales, voir BERTRAND, *op. cit.*, p. 25

¹¹⁹ BERTHE, *art. cit.*, p. 306

¹²⁰ A.G.I., Filipinas, 2, N78, 9/6/1644

¹²¹ A.G.I., Contr., 5793, L.2, f. 695v.-697v.

¹²² A.G.I., Contr., 5428, N.1, R.22

¹²³ En 1653, il apparaît sous le titre de *superintendente juez y gobernador de la casa de la moneda* de Potosí, cf. A.G.I., Charcas, 22, R.1, N.4 ; Dans les années 1660, il est condamné à la saisie de ses biens et à l'exil en Espagne pour corruption et cruauté envers les Indiens de Potosí. Au sujet de ses problèmes avec l'inspecteur (*visitador*) et président de l'audience de Charcas Nestares Marín, cf. COLE Jeffrey A., *The Potosí Mita, 1573-1700*, Stanford, 1985, p. 88-91 et *Diccionario histórico de Bolivia*, Sucre, 2002, t.II, p. 879-880

¹²⁴ A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N.20, f. 1r., « *Hallome con dos cartas de V[uestra] m[erced] del año de 649 y 650 que recebi por otu[b]re del año de 650 en el aviso de la llegada de Galeones a Portobelo y por Abril del mismo año tengo escrito a V[uestra] m[erced] y respondido en todas ocasiones y en esta lo hago ahora estimando como debo la mer[ced] y favor que se sirve de hazerme y em particular de avisarme de su buena salud »*

Bien entendu cette régularité épistolaire ne correspond pas à celle de réception laquelle dépend des communications transatlantiques. En effet, l'*Armada* de Terre Ferme est partie de Cadix le 29 janvier 1649 (arrivée à Portobelo le 20 avril 1649) alors qu'en 1650 elle a quitté Cadix en mai (arrivée le 3 août)¹²⁵ : c'est presque un an et demi qui séparent les deux départs. Ce laps de temps permit à Juan Díez de la Calle d'écrire deux lettres qui partirent par le même convoi de mai 1650 et qui arrivèrent entre les mains du destinataire liménien en octobre 1650. L'*oidor* péruvien se plaint d'ailleurs de ce manque de régularité et apparaît très soucieux de rester informé : « que Votre grâce m'informe de tout ce qui se passe là-bas (...) »¹²⁶. Voilà un service que peut rendre Díez de la Calle.

Les deux hommes entretiennent des relations cordiales puisqu'ils évoquent certains aspects de leur intimité comme la bonne santé ou les malheurs de la vie : « Je sens en mon âme l'affliction dans laquelle vous vous trouvez après la mort de Madame doña Angela votre femme (...) »¹²⁷. Les marques prononcées de déférence sont une fois plus difficiles à démêler des formes de politesses ampoulées : « Ordonnez-moi tout ce qu'il y a pour votre service, car je vous obéirai et servirai toujours avec une volonté très sûre »¹²⁸. De plus, ils ont une connaissance commune : Gil Gonzalez Dávila.¹²⁹

On l'a compris, le fonctionnaire madrilène peut compter sur les bons services de ce magistrat ; ce qu'il fait en demandant des informations : « Sur les affaires d'ici, il n'y a aucun papier intéressant à vous remettre, si ce n'est celui que je joins à la présente sur les loups de mer de cette terre (...) »¹³⁰. C'est que le docteur Sarmiento est conscient (même s'il en rajoute par flatterie) de la proximité physique de Díez de la Calle avec le pouvoir royal¹³¹. Le *corregidor* de Potosí ne peut que s'incliner, lui qui est éloigné du Conseil.

¹²⁵ CHAUNU, *op.cit.*, t.V, p. 508 et 520.

¹²⁶ A.H.N., Diversos-colecciones, 27, N.20, « *Vm me avise de todo lo de por alla* »

¹²⁷ *Ibid.*, f. 1v., « *Siento en el alma el disgusto con que Vm se halla con la muerte de mi Señora Doña Angela su mujer* ».

¹²⁸ *Ibid.*, f. 2r., « y mande siempre quanto sea de su servicio que le obedezere y servire con muy segura voluntad ». Dans le même sens, voir *Ibid.*, f. 1v. « (...) je promets de vous accompagner en ma qualité de serviteur et ami et je vous assure en toute sincérité que pour vous servir et désirer votre confiance personne au monde ne surpassera ma volonté, ainsi que vous pourrez l'éprouver par vous-même » ; « *le prometo le acompaño en ella por lo servidor y amigo que le soy y le aseguro con toda berdad q[ue] para servirle y desear sus combeniencias nadie en el mundo se adelantara a mi boluntad y assi lo experimentara V[uestra] m[erced] en quanto yo valiere.* »

¹²⁹ *Ibid.*, f. 1v.-2r., « *Tengo escrito al Señor Maestro Gil Gonçalez de Avila mi amigo de quien V[uestra] m[erced] no me dice nada ni yo le visto repuesta que me tiene con particular cuydado y como sus años le van muchos, temo su falta. V[uestra] m[erced] le de un abrazo de mi parte y diga quan en la memoria tengo los favores que me hizo y de todo se sirva V[uestra] m[erced] de avisarme* »

¹³⁰ *Ibid.*, f. 2r., « *En las cosas de por aca no ay ningun papel curioso que remitir a V[uestra] m[erced] sino es el que va con esta de los lobos marinos de esta tierra* »

¹³¹ *Ibid.*, f. 1v., « *pues Dios le hizo tan gran ministro y tan inmediato a las disposiçiones de nuestro consejo* »

Des liens avec quelques grandes figures de la Monarchie catholique

Trois correspondants de Díez de la Calle bénéficiaient en leur temps d'une certaine renommée. Grands serviteurs du roi ou de leur hiérarchie religieuse (pour l'un d'entre eux), écrivains reconnus, ils forment autant de figures baroques chacun dans leur style : un prélat tridentin farouche défenseur du clergé séculier et des pouvoirs régaliens, un jésuite en quête de missions périlleuses et de promotion de son ordre, et un juriste chevronné projeté dans une lutte contre les pirates des Caraïbes. Ces figures n'ont pas besoin des « faveurs » que pourraient difficilement leur obtenir le commis, mais elles ont connaissance de son œuvre et cherchent à promouvoir leurs entreprises et à étendre leur renommée.

Juan de Palafox y Mendoza, le « prélat tridentin »

Commençons par le plus prestigieux correspondant de Juan Díez de la Calle : l'homme d'État et d'Église don Juan de Palafox y Mendoza (1600-1659). Personnage politique de premier plan, il enchaîne et parfois même cumule les fonctions : gouverneur de villes, confesseur de la reine de Hongrie, procureur puis conseiller du Conseil de Guerre, conseiller des Indes, évêque de Puebla, archevêque intérimaire de Mexico et vice-roi de Nouvelle Espagne, et enfin conseiller du Royaume d'Aragon¹³². Il fut le grand exécutif et, de fait, le grand connaisseur, des lois des Indes et de la réforme tridentine. Défenseur des Indiens et du clergé séculier, il s'attaqua aux ordres mendiants de son diocèse. Il fut également un écrivain prolifique en théologie comme en politique. Ayant les faveurs du comte-duc Olivares et fort de son expérience du pouvoir acquise pendant sept ans au Conseil des Indes, il s'embarqua le 21 avril 1640 en direction de Veracruz pour occuper l'évêché de Puebla. Son action tonitruante, devenue quasi-légendaire, le conduisit à la fonction de *visitador* du vice-royaume de Nouvelle Espagne. Son passage fut marqué par son opposition envers les jésuites autour de la question du versement de la dîme au clergé séculier. En 1647, le conflit culmina et l'évêque de Puebla fut contraint de se réfugier dans les montagnes, non sans un certain sens théâtral. En 1648, Palafox reçut le soutien royal et pontifical mais le travail actif de sappe des jésuites auprès du pape et des

¹³² TORRE VILLAR Ernesto de la, *Don Juan de Palafox y Mendoza. Pensador Político*, México, UNAM, 1997, p. 1

autorités laïques, l'obligea à partir pour Madrid en 1649 puis à accepter sa nomination, en 1654, à l'évêché d'Osma. L'évêque était tombé en disgrâce.¹³³

La lettre envoyée par Palafox à Díez de la Calle est assez brève pour être reproduite entièrement ci-après :

« Je vous ai écrit une autre lettre plus longue dans laquelle je précise comment se termine le papier qui va avec cette Description de l'Évêché. J'espère qu'elle sera expédiée avec la flotte, dont on me dit qu'elle est déjà partie, afin que vous puissiez poursuivre l'Histoire, où il convient de corriger ce que je vous signale dans l'autre lettre comme étant des erreurs et des fautes. Dieu vous garde comme je le souhaite. Angeles, 19 mai 1648. L'évêque de Puebla de los Angeles. »¹³⁴

L'objet de la lettre, strictement professionnel, repose sur une description de l'évêché de Puebla et les corrections que Juan Díez de la Calle doit y apporter. Palafox est au courant du travail du commis, il parle en effet d'une *Historia*. L'évêque lui fait suffisamment confiance pour lui faire parvenir une précieuse et très élogieuse description du diocèse de Puebla. Le commis avait prévu de la reproduire dans ses *Noticias Sacras y Reales* restées à l'état manuscrit¹³⁵.

Andrés Perez de Ribas, jésuite évangéliste du septentrion novo-hispano

Fray Andrés Pérez de Ribas, né à Cordoue en 1576, est un missionnaire jésuite. De 1604 à 1620, il est envoyé en mission dans le Nord-Ouest de la Nouvelle Espagne où il baptise plusieurs dizaines de milliers d'Indiens *mayos* et *yaquis*. De 1641 à 1648, il est à la tête de la province jésuite mexicaine. Pendant toutes ces années, il réunit les informations qui lui permettront de rédiger une imposante histoire des missions jésuites du Sinaloa et l'histoire de la Compagnie en Nouvelle Espagne. Cette œuvre apologétique, publiée à Madrid en 1645, est à la fois une réponse aux attaques formulées contre l'ordre et une tentative d'éviter le passage entre les mains du clergé séculier de la province de Sinaloa. Pour Pérez de Ribas (†1655), les jésuites réalisent un énorme travail pastoral dans ces

¹³³ BRADING David A., *Orbe indiano. De la monarquía católica a la república criolla, 1492-1867*, Mexico, FCE, 1998, p. 255-274

¹³⁴ B.N.M., Ms 3048, f. 167 bis., « *Tengo escrito a V[uestra] M[erced] otra carta mas larga y dicho en ella como se estaba concluyendo el papel que va con esta de la Descripcion deste Obispado, colgar mucho que alcance a la flota que me dizen está ya de partida para que V[uestra] M[erced] pueda proseguir en la Historia, en la qual sera conveniente enmendar lo que avierto en la otra carta puede ser equibocacion, o yerro de emprenta. Dios a V[uestra] M[erced] muchas (sic) como deseo. Angeles el 19 de Mayo de 1648. El obispo de la puebla de los Angeles. »*

¹³⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 206v.-222

contrées difficiles auprès d'Indiens rebelles, ils connaissent le terrain et ils sont les mieux placés pour continuer l'évangélisation.

Le texte adressé à Juan Díez de la Calle, se compose de huit folios et a pour titre « *Memorial para el Señor Juan Diaz de la Calle* » (**Annexe 15**)¹³⁶. Il comprend une lettre personnelle et un mémoire ou rapport officieux qui fait état des missions de la Compagnie de Jésus dans le septentrion *novohispano*.

Aucune date de rédaction, d'envoi ou de réception ne figure. Toutefois, il est possible de dater approximativement cette lettre autour des années 1645-1646. Pérez de Ribas remercie Juan Díez de la Calle de lui avoir envoyé son *Memorial* imprimé datant de 1645 et il mentionne son *Historia* publiée en 1645 à Madrid. A partir de 1645, Pérez de Ribas réside quelques années à Madrid où il a sans doute pu rencontrer le commis du Conseil des Indes.

Dans la première partie, le jésuite affirme avoir reçu « un intéressant papier en plus du *Memorial* imprimé »¹³⁷. Ce *papel curioso* reste mystérieux : il doit s'agir de la description dressée par Juan Díez de la Calle des couvents et ordres religieux présents à Guadalajara, Zacatecas et à Durango. Celui-ci attend des précisions et des corrections, il demande donc à Pérez de Ribas de se charger de ce travail. On peut s'interroger sur la valeur du mot « *mandar* », est-ce demander ou commander ? Quels liens entretiennent les deux hommes ? Le ton est respectueux mais point trop cordial : Pérez de Ribas n'évoque aucun fait personnel, la lettre reste purement professionnelle. A ce titre, le missionnaire ne se prive pas de faire l'éloge du travail effectué par le fonctionnaire : « Ce que je pense [du *Mémorial*], c'est qu'il est très intéressant, utile et profitable pour la connaissance des matières qui sont d'importance en bien des occasions »¹³⁸.

Une deuxième partie décrit les cinq missions jésuites des Provinces de Nouvelle Biscaye et de Sinaloa : Parras y Laguna, Tepehuanes, San Andrés, Topia, Sinaloa. Juan Díez de la Calle recopie *in extenso* la réponse du jésuite dans ses *Noticias* manuscrites de 1659 :

« Le Père Andres Pérez de la compagnie de Jésus qui a vécu de nombreuses années dans les provinces de Nouvelle Biscaye et qui est venu à cette Cour et y a imprimé l'*Histoire des triomphes de notre sainte foi*, personne de lettres, de vertu et d'expérience et grand connaisseur des Indiens de Sinaloa et autres provinces, m'a donné le papier qui suit pour

¹³⁶ B.N.M., MS 3000, f. 238-241 (un folio est mal placé)

¹³⁷ *Ibid.*, f. 238r., « *papel curioso además del Memorial impreso* »

¹³⁸ *Ibid.*, f. 241r. « *lo que juzgo del es que es muy curioso, útil y provechoso para noticias de materias que son de importancia en muchas ocasiones.* »

une plus claire connaissance et une meilleure compréhension de ces nouvelles réductions. »¹³⁹

En somme, Andrés Pérez est un personnage important de l'ordre jésuite, il a ses entrées à Rome et est une figure de la Nouvelle Espagne. À Madrid, le Conseil des Indes est le lieu d'arbitrage entre les jésuites et le « pro-séculier » Juan de Palafox. Le jésuite ne néglige aucun appui et n'hésite pas à fournir des informations à un « simple commis » du secrétariat de Nouvelle Espagne à propos des progrès de son ordre dans l'évangélisation du Mexique septentrional. Les deux hommes se connaissent ; Pérez de Ribas étant passé à Madrid, il a rencontré Díez de la Calle dans les couloirs du Conseil. Le commis a certainement félicité le jésuite pour son œuvre récemment publiée et en a profité pour présenter son projet éditorial : les *Noticias sacras y reales*. Pérez de Ribas s'est engagé à lui fournir des informations. Ils ont pu fixer ensemble les modalités de cette correspondance : « envoyez-moi un brouillon, je le corrigerai et le compléterai » a peut-être proposé Pérez de Ribas. Suite à cela, Díez de la Calle lui a envoyé son *Memorial* publié en 1645, ainsi qu'un document (*papel curioso*) que Pérez de Ribas a corrigé. La lettre dont nous disposons est le résultat de ces échanges.

Doctor don Juan Francisco de Montemayor de Cuenca, oidor de Santo Domingo

Don Juan (1618-1685) envoie une lettre du 30 mars 1654 à Juan Díez de la Calle avec des nouvelles de la conquête de l'île de la Tortue¹⁴⁰ (**Annexe 16**). Il est né à Laluega (près de Huesca) en 1618 et mort à Huesca en 1685, ville où il étudia. En 1648, il est promu *oidor* à Santo Domingo en vertu des « quotas » prévus pour les Aragonais. Comme *oidor* le plus ancien de l'île, il assure rapidement la présidence de l'*audiencia* de 1653 à 1655. Fin 1653, il mène l'offensive contre les corsaires de l'île de la Tortue (soutenus par le roi de France) qui se solde par un triomphe provisoire mais suffisant pour exalter la grandeur des « armes catholiques ».

Dès 1654, Montemayor de Cuenca imprime à Madrid une relation de la conquête de La Tortue¹⁴¹. Son *Discurso Politico-Historico* édité à Mexico en 1658 revient encore sur

¹³⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 276-277v, « *El Padre Andres Perez de la compañia de Jhesus que asistio muchos años en las provincias de la Nueva Viscaya y estuvo en esta Corte y ymprimio la Historie de los triunfos de nuestra santa fee, persona de letras virtud y ejemplo y gran conocimiento de los indios de la Sinaloa y otras provincias me dio el papel que sigue para mas clara notiçia e intelignecia de estas nuevas reducciones* »

¹⁴⁰ B.N.M., Ms 3000, f. 252-253

¹⁴¹ *Ibid.*, f. 27-28, elle se trouve dans les papiers de Díez de la Calle.

cet épisode¹⁴². Par ailleurs, Montemayor est un éminent juriste qui publia les *Sumarios de las cédulas, ordenes, y provisiones reales, que se han despachado por su Magestad, para la Nueva España (...)* imprimés à Mexico en 1678 ainsi qu'une nouvelle édition augmentée des *Sumarios de las leyes de Indias* (1628) de Rodrigo de Aguiar y Acuña¹⁴³.

Ainsi, dans sa lettre du 30 mars 1654 à Juan Díez de la Calle, Montemayor de Cuenca ne se lasse pas de raconter ses aventures de l'île de la Tortue. La missive commence sur un ton dont nous avons désormais l'habitude :

« Dans toutes les occasions qui se sont présentées, je vous ai écrit, dans l'espoir de recevoir de bonnes nouvelles de votre santé et en me proposant pour tout ce que requiert votre service et que j'accomplirai de très bon gré. »¹⁴⁴

Il termine sa relation en s'excusant :

« Je vous supplie d'excuser mes nombreuses digressions, et si je puis vous faire quelque faveur, je m'engage à m'y employer en échange de celles que j'ai reçues de vous, envers qui je resterai perpétuellement obligé et reconnaissant. »¹⁴⁵

Une fois de plus nous ne connaissons pas la nature des faveurs faites par Díez de la Calle mais cette lettre montre que le commis est en capacité d'obliger un personnage aussi prestigieux que cet *oidor*, docteur et écrivain reconnu. En retour, le commis se fait le chantre des exploits de Montemayor de Cuenca dans ses *Noticias Sacras y Reales* en y incluant une « relation succincte de la restauration de l'île de la Tortue ».¹⁴⁶

¹⁴² MONTEMAYOR DE CUENCA Juan Francisco de, *Discurso politico-historico del derecho y repartimiento de presas y despojos aprehendidos en justa guerra. Premios y castigos de los soldados*, México, Juan Ruiz, 1658, cité dans VINDEL Francisco, *Mapas de América en los libros españoles de los siglos XVI al XVIII*, Madrid, 1991, t.1, p. 155

¹⁴³ BARRIENTOS GRANDON Javier, « Juan Francisco Montemayor de Cuenca (1618-1685) entre derecho indiano, derecho común y derecho foral », in *Revista de estudios histórico-jurídicos* (en ligne), 2001, n.23, p. 125-208, consultée le 23/12/2009 sur : http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0716-54552001002300005&lng=en&nrm=iso&tlng=en

¹⁴⁴ B.N.M., Ms 3000, f. 252 « *En todas las ocasiones que se an ofreçido e escrito a VM deseando tener mui buenas nuevas de su salud y ofreciendome a lo que me quisierre mandar de su servicio a que acudir e con muy buena voluntad.* »

¹⁴⁵ *Ibid.*, f. 253, « *suplico a V[uestra] M[erced] me perdone de tanta digreçion y en lo que se ofreçiere de mis conbeniençias me haga a mi o que me prometo de las que siempre he resevido de VM a que quedare perpetuamente obligado, concedeuido reconocimiento grande.* »

¹⁴⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 94-102, « *relación sucinta de la restauración de la isla de la tortuga.* »

Pour conclure, les travaux historiques sur le clientélisme distinguent généralement les relations verticales et horizontales entre individus. Dans le premier cas, il existe un rapport hiérarchique et de subordination entre des individus de statuts différents qui échangent protection contre services. Le second cas correspond aux cercles d'amis, de parents, de relations professionnelles ou corporatives qui fonctionnent par entraide ou solidarité entre pairs. Ces deux hypothèses sont évidemment schématiques et une relation peut combiner les deux ou évoluer d'un cas à l'autre.¹⁴⁷

Ainsi, le réseau transatlantique de Díez de la Calle nous est apparu original. D'une part, la logique verticale semble respectée dans le cadre du secrétariat de Nouvelle Espagne et du Conseil des Indes : Díez de la Calle gravite un à un les échelons du *cursus honorum* et les sources ne laissent pas apparaître de traitement particulier de la part de ses supérieurs. Cependant, son entreprise des *Noticias Sacras y Reales* attire l'attention de personnages en vue, particulièrement des experts comme León Pinelo ou González Dávila : ni patron, ni client, ils tissent des liens autour de la question des savoirs impériaux. Sur ce point, les relations avec le chroniqueur des Indes apparaissent plus poussées : l'enjeu est la publication des *Théâtres ecclésiastiques* et Díez de la Calle dispose de connaissances et de documents très utiles au chroniqueur.

D'autre part, dans le cadre de l'empire, le statut du commis madrilène prend une toute autre dimension. Nous avons constaté à plusieurs reprises que des hommes d'un rang socioéconomique supérieur pouvaient adopter une attitude cordiale, voire dévouée, face à Díez de la Calle. Ce dernier réussit à faire de plusieurs évêques (dont Juan de Palafox) et *oidores* ses correspondants. Comment expliquer cela ?

Premièrement, Juan Díez de la Calle, avec ses fonctions issues de l'organisation politique et administrative de l'empire, dispose d'un capital symbolique (la proximité et l'influence avec le pouvoir de nomination) qui lui permet d'animer et d'entretenir un réseau de correspondants et d'informateurs. Nous l'avons vu, il se place dans une position médiane entre les membres éminents de l'organe suprême et les agents en poste de l'autre côté de l'Atlantique. Cette position interstitielle fait de lui un homme dont on recherche la bienveillance afin qu'il porte plus haut des demandes¹⁴⁸. En effet, son rang est moyen mais il se situe à la cour dans une puissante institution royale détenant le pouvoir d'intervenir,

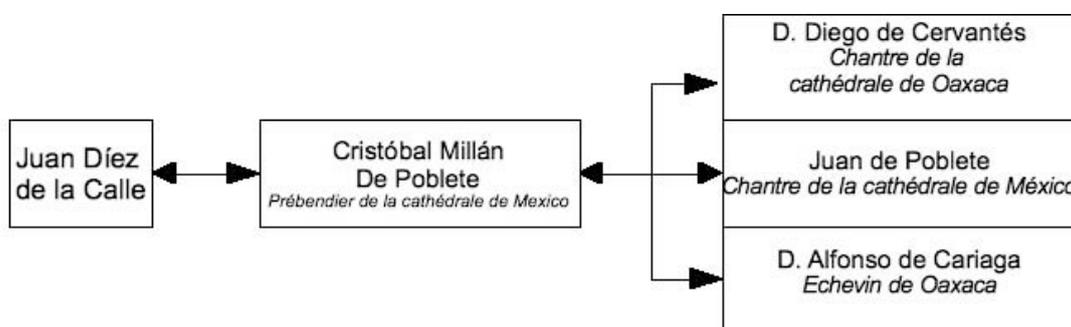
¹⁴⁷ BÉGUIN Katia, *L'approche historique du clientélisme*, site en ligne de l'Université Paris I http://epi.univ-paris1.fr/1197825094414/0/fiche___actualite/&RH=epi-060-cours3&RF=epi-060-cours3, consulté le 9 janvier 2008.

¹⁴⁸ MAZÍN, *op.cit.*, 2007, p. 47, « *Agentes y procuradores desarrollaron aptitudes para detectar los intersticios de la toma de decisiones.* »

voire de court-circuiter le fonctionnement administratif des échelons inférieurs¹⁴⁹. Non seulement les individus faiblement dotés (les soldats, vétérans et le demi-prébendier) peuvent espérer de Díez un appui pour leur sollicitation mais des figures prestigieuses s'en remettent à lui pour favoriser l'avancement de leurs affaires à Madrid. Ces pratiques apparaissent plus nettement avec la figure de l'*agente de negocio* Bernardo de Aparicio qui semble lié à Díez de la Calle.

Deuxièmement, l'envoi des lettres était constitutif d'un réseau de distribution et de redistribution du courrier. En effet, plusieurs correspondants de Juan Díez de la Calle affirment avoir donné des missives, des nouvelles ou des documents à d'autres. La correspondance n'est plus seulement un axe qui relie deux points mais bien un réseau avec ses ramifications.

Schéma 1 : Réseau mexicain de Juan Díez de la Calle développé autour de Cristóbal Millán de Poblete

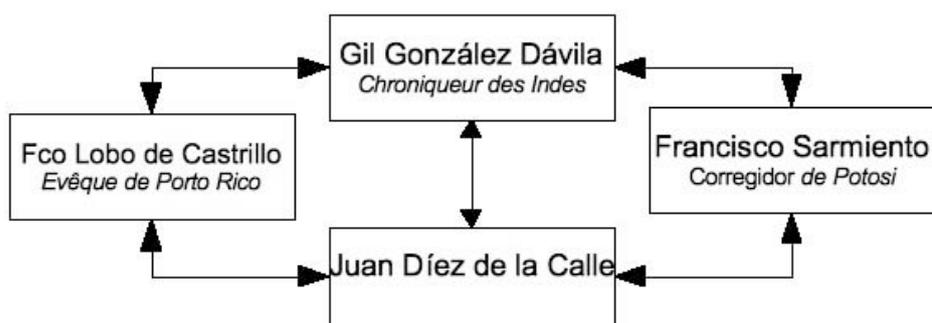


En outre, une lettre n'est pas toujours purement personnelle : elle peut être lue par plusieurs personnes. La famille joue un rôle efficace dans la diffusion des nouvelles. Par exemple, Juan Ramírez de Cano demande à Juan Díez de la Calle de faire parvenir sa lettre à son père, une fois que le fonctionnaire l'aura lue. De plus, beaucoup de lettres adressées à González Dávila se trouvent dans les papiers de Juan Díez de la Calle.

Troisièmement, un personnage semble former un réseau dont bénéficie Juan Díez de la Calle : le chroniqueur González Dávila est en effet évoqué dans plusieurs lettres. Le commis constitue alors un intermédiaire pour donner des nouvelles (rappeler aux bons souvenirs), voire fournir des informations (principalement des corrections à l'œuvre du chroniqueur).

¹⁴⁹ BERTRAND, *op. cit.*, p. 25

Schéma 2 : Réseau lié à Gil González Dávila et à Díez de la Calle



Nous ne pouvons pas dresser le tableau complet de ce réseau constitué de gens de lettres, écrivains notoires qui correspondent avec Díez de Calle : don Francisco de Samaniego, le procureur de l'*audiencia* de Manille, est l'auteur d'un traité d'histoire romaine ; Montemayor de Cuenca, Juan de Palafox y Mendoza et Antonio de León Pinelo sont des figures de la littérature politique du Siècle d'Or. Derrière ces noms plane l'ombre d'autres personnages prestigieux dont on peut imaginer qu'ils avaient connaissance des travaux de Díez de la Calle. C'est par exemple don Lorenzo Ramírez de Prado (1583-1658), conseiller des Indes (jusqu'en 1642) puis conseiller de Castille, arbitriste et bibliophile proche de Gil González Dávila et d'Antonio de León Pinelo¹⁵⁰. Don Lorenzo possédait un exemplaire du *Memorial de Noticias sacras y reales* (Madrid, 1646) de Juan Díez de la Calle. Dans ce groupe Juan de Solórzano Pereira, conseiller des Indes et éminent juriste *indiano* occupait également une place importante. Aucune trace ne nous permet d'établir des liens entre lui et Díez de la Calle : voici sans doute atteintes les limites du monde de notre commis.

Quatrièmement, l'œuvre de Juan Díez de la Calle est, en soit, créatrice de relations. Suivant l'idée qu'« une lettre est peu coûteuse mais on peut parfois en retirer de meilleurs profits qu'avec de grands cadeaux et cela encore plus avec les gens de lettres »¹⁵¹, certains donnent des informations et envoient des relations dans l'espoir d'être cités dans l'ouvrage de Díez de la Calle. On l'a vu pour Andrés Pérez de Ribas qui souhaite faire la publicité de son ordre. De même, Francisco Montemayor de Cuenca attend que ses exploits militaires de l'île de la Tortue soient diffusés.

¹⁵⁰ GONZÁLEZ DÁVILA, *op. cit.*, p. 48-49 ; LEÓN PINELO Antonio, *El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Sevilla, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1953, p. XCVIII

¹⁵¹ Cité par BOUZA, *op.cit.*, p. 51, « *cuesta poco una carta y tal vez se granjea mucho más con ella que con grandes dádivas y más con gente de letras* ».

Cinquièmement, il convient de remarquer que nous n'avons pas parlé pour Díez de la Calle de patron ou de protecteur. Faut-il s'en étonner alors que nous avons démontré qu'il suivait une carrière relativement lente et qu'il n'accéda pas au poste de secrétaire ? Rien ne prouve qu'il soit lié aux olivaristes ou à une autre faction. Cela est peut-être dû à sa position trop subalterne dans l'univers courtisan. En dernier ressort, il espère s'attirer les faveurs du monarque à qui il dédicace ses ouvrages et auprès duquel il sollicite des aides ou le titre honorifique de secrétaire. Tout au mieux s'adresse-t-il à ses supérieurs hiérarchiques comme le président du Conseil des Indes don Gaspar de Bracamonte y Gúzman à qui il dédicace son *Memorial y Resumen Breve de Noticias de las Indias* imprimé en 1654.

La figure de Díez de la Calle a permis de mettre au jour une partie, sans doute limitée mais significative, des réseaux relationnels transatlantiques qui esquissent « la réalité complexe du fonctionnement du système administratif »¹⁵² de l'empire espagnol. Pour compléter ce tableau, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une analyse des tâches et de la structure administrative du Conseil des Indes. Nous le ferons toujours en passant par la petite porte laissée entrouverte par Juan Díez de la Calle.

¹⁵² BERTRAND, *op. cit.*, p. 26

CHAPITRE IV

Des travaux et des jours : le labeur quotidien d'un commis du Conseil des Indes

« Depuis des siècles, les Secrétariats sont l'axe primordial du Pouvoir souverain et le ressort cardinal de tout le Gouvernement des deux hémisphères ; et pour que cette très complexe machine fonctionne avec la sollicitude que nécessite une montre d'innombrables répétitions, la plus grande perfection est requise en son cylindre ou ressort royal, que sont les Secrétariats. »

Anonyme, « Memorias sobre las Secretarías del Despacho », dans *Biblioteca del Senado*, Sección de Manuscritos, Madrid, 1824¹

« Ayant bien vu, revu, lu, relu, paperassé et feuilleté les plaintes, ajournements, comparutions, commissions, informations, avant procédés, productions, allégations, intendits, contredits, requêtes, enquêtes, répliques, dupliques, tripliques, écritures, reproches, griefs, salvations, récollements, confrontations, acarations, libelles, apostoles, lettres royaux, compulsoires, déclinatoires, anticipatoires, évocations, envois, renvois, conclusions, fins de non procéder, appointements, reliefs, confessions, exploits et autres dragées et épiceries d'une part et d'autre, comme doit faire le bon juge (...). »

François Rabelais, *Le Tiers Livre des faicts et dictz héroïques du noble Pantagruel*, 1546²

Nous avons déjà pu montré que, fin XVI^e début XVII^e siècles, le Conseil des Indes, tout particulièrement ses secrétariats, connaissait une période de double évolution : à la diversification et à l'augmentation des affaires à traiter correspondent une complexification et une inflation des structures administratives. Comme le souligne l'historien du droit Alfonso García Gallo : « La croissance des compétences de l'État conditionne la diversification en différentes branches et initie en même temps la spécialisation des corps dirigeants et des fonctionnaires. »³ Or l'œuvre de Díez de la Calle est profondément liée aux compétences du Conseil des Indes : le *Memorial informatorio* publié en 1645 apparaît clairement comme un outil de pratique administrative au service des conseillers et des

¹ « Viene de siglos ser las Secretarías el eje primordial del Poder soberano y el resorte cardinal de todo el Gobierno de ambos emisferios ; y para que la complicadísima máquina de éste marche con la solitud que necesitaría un reloj de innumerables repeticiones es precisa la mayor perfección en su cilindro o muelle Real, que son las Secretarías. » Cité dans MARTÍNEZ ROBLES Miguel, *Los oficiales de las Secretarías de la Corte bajo los Austrias y los Borbones 1517-1812*, Madrid, Instituto Nacional de Administración Pública, 1987, p. 64

² RABELAIS François, *Gargantua et Pantagruel*, t.2, Paris, Bibliothèque Larousse, 1913 [1546] p. 100-101

³ GARCÍA-GALLO Alfonso, *Los orígenes españoles de las instituciones americanas. Estudio de derecho indiano*, Madrid, Real Academia de Jurisprudencia y Legislación, 1987, p. 759

employés des secrétariats dans leur tâche de nomination. Cette liste des officiers et ecclésiastiques nommés par le roi aux Indes occidentales permettait de repérer rapidement un poste et sa rémunération.

Toutefois, il existait d'autres missions très variées à accomplir. Si l'histoire des institutions énumère les compétences du Conseil, leur mise en œuvre est rarement abordée. En somme elle néglige trop souvent de présenter les opérations élémentaires et les activités quotidiennes des officiers⁴ ; d'autant plus lorsqu'il s'agit du personnel subalterne qui n'apparaît que de façon très lacunaire dans la documentation⁵. Il convient donc ici de saisir les différentes tâches que Juan Díez de la Calle mena les quelques 17 000 jours qu'il passa dans les officines du Conseil des Indes et de comprendre en quoi il constituait un bon sujet pour la Monarchie catholique (au vu de sa carrière et des gratifications royales qu'il reçut).

Quelles sont les compétences du Conseil des Indes ? Quelles sont les tâches quotidiennes d'un commis du Secrétariat de la Nouvelle Espagne ? Quels dossiers a-t-il à traiter ? Existe-t-il une spécialisation ? Comment la procédure décisionnelle se déroule-t-elle au Conseil des Indes ? Quelles sont les qualités requises et valorisées ?

LE CONSEIL DES INDES : HISTOIRE & COMPÉTENCES

Brève histoire du Conseil des Indes (1519-1644)

« Que le Conseil dispose de la juridiction suprême des Indes, et fasse les lois, et examine les statuts, et qu'il soit obéi dans ces Royaumes [d'Espagne et des Indes] »

Recopilación de las Leyes de Indias, Livre I, Titre II, Loi 2⁶

Au moment où l'expression « *Consejo de Indias* » est pour la première fois prononcée (le 14 septembre 1519), le Conseil des Indes n'est encore qu'une émanation du Conseil de Castille composée de membres experts des questions américaines. Cette institution, informelle, ne s'intéresse qu'aux questions administratives et ne dispose donc

⁴ SCHAUB Jean-Frédéric, « Francisco Leitão, commissaire à tout faire » in *Les figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16^e-19^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 59-74

⁵ MARTÍNEZ ROBLES Miguel, *Los oficiales de las Secretarías de la Corte bajo los Austrias y los Borbones 1517-1812*, Madrid, Instituto Nacional de Administración Pública, 1987

⁶ « *Que el Consejo tenga la suprema jurisdiccion de las Indias, y haga leyes, y examine estatutos, y sea obedecido en estos y aquellos Reynos* »

pas de pouvoir judiciaire.⁷ Le premier conseiller rémunéré fut le docteur Beltrán en 1523. Avec la conquête du Mexique et la volonté de Charles Quint d'éviter le cumul des fonctions des conseillers de Castille, le *Consejo Real y Supremo de las Indias* vit le jour de manière officielle en 1524. Deux ans plus tard, il devint la juridiction suprême pour les litiges civils et pénaux des Indes occidentales⁸. Le Conseil fut établi d'après Gil González Dávila « pour conserver dans la Religion et la Justice ces nouveaux vassaux » et l'ampleur de son champ d'action marqua d'emblée les esprits⁹. Les tâches administratives furent, dès les premiers temps, très lourdes, en témoignent les nombreux *cedularios* : la gestion des expéditions de découverte, la communication ordinaire avec les Indes, les nominations de gouverneurs et officiers royaux, la présentation d'évêques, l'administration des finances coloniales, la législation sur le traitement des Indiens.¹⁰

Des visitas efficaces conduisant à des réformes

« Le droit et les gens d'entendement conseillent toujours que la porte soit fermée aux nouvelles lois, formes et introductions. »

Consulte du Conseil des Indes du 19 février 1644¹¹

À la suite d'une visite de contrôle administratif, ordonnée en 1542, le Conseil des Indes promulgua ses premières ordonnances, comprenant quarante chapitres. Les neuf premiers fournissent un règlement intérieur au Conseil et tirent les leçons de la visite, notamment sur certains abus des conseillers : interdiction pour les parents des conseillers d'être parties dans les litiges portés devant le Conseil des Indes et interdiction de recevoir des cadeaux. Ces ordonnances sont plus connues sous le nom de *Lois Nouvelles* pour avoir mis un terme à l'hégémonie des conquistadores sur le Nouveau Monde, en supprimant certaines *encomiendas* et en protégeant les Indiens. La réaction fut celle que l'on connaît au Pérou¹². Sur les conseils de Bartolomé de Las Casas, Charles Quint pouvait soulager sa conscience et donner une nouvelle tournure à la colonisation : le temps des conquêtes fut officiellement clos peu après.

⁷ SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 59

⁸ *Ibid.*, p. 69

⁹ González Dávila cité dans BARRIOS Feliciano, *Los Reales Consejos. El gobierno central de la Monarquía en los escritos sobre Madrid del siglo XVII*, Madrid, 1988, p. 214

¹⁰ SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 71

¹¹ A.G.I, Indif. Gen., 857, Conseil, Madrid, 19 février 1644. « *siempre aconseja el derecho y los que bien sienten, que se deve çerrar la puerta a nuevas leyes, formas, i introduçiones (...)* »

¹² Voir par exemple BERNAND Carmen et GRUZINSKI Serge, *Histoire du Nouveau Monde. De la Découverte à la conquête*, t.1, Paris, Fayard, 1991, p. 509-532

Un peu moins de trente ans plus tard, deux autres visites du Conseil des Indes furent ordonnées par Philippe II et menées par le *licenciado* Juan de Ovando¹³, du Conseil de l’Inquisition. De la première visite de 1569, Ovando tira la sonnette d’alarme sur deux points :

« (...) la première que le Conseil ne dispose pas d’informations des affaires des Indes sur lesquelles doit reposer le gouvernement, et ainsi il est nécessaire de donner des ordres pour y remédier ; la seconde, que ni au Conseil ni aux Indes, on ne dispose d’informations des lois et ordonnances par lesquelles tous ces états sont dirigés et gouvernés. »¹⁴

Plusieurs entreprises découlent de cet état des lieux. Principalement, c’est le début de la rédaction d’une compilation des lois adoptées spécialement pour les Indes occidentales. La publication, en 1571, de nouvelles ordonnances du Conseil, comprenant 122 chapitres, constituent les fondements du fonctionnement de l’institution madrilène jusqu’à sa disparition¹⁵. De plus, l’affirmation de ce corpus de règles pour l’Amérique constitue également « le triomphe du pouvoir royal sur les conquérants et l’établissement d’un système administratif centralisé et bureaucratique avec une législation étendue et intensive de la Couronne »¹⁶. En effet, les ordonnances proclamaient sans équivoque l’intégration des nouveaux territoires aux structures juridiques et politiques castillanes¹⁷.

Cependant, avec cette « affirmation définitive de l’État »¹⁸, s’ouvrait une nouvelle phase, celle de tensions entre les intérêts de la métropole et ceux des différents groupes de la société coloniale. Elle amena finalement la Couronne à affirmer et à développer son appareil institutionnel. Ainsi, furent proclamées, dans la foulée, les *Ordenanzas de descubrimiento, nueva población de las Indias* le 13 juillet 1573, « qui visent à imposer un moule hispanique à l’espace américain et tirent les leçons de près de quatre-vingt-dix ans d’expériences (...) »¹⁹. Sur le terrain, le vice-roi du Pérou Francisco de Toledo (1568-1580)

¹³ SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 82-85

¹⁴ *Ibid.*, p. 137 « (...) la una que en el Consejo no se tiene ni puede tener noticia de las cosas de las Indias sobre que puede y debe caer la gobernación, en lo cual es necesario dar orden para que se tenga ; la segunda, que ni en el Consejo ni en las Indias no se tiene noticia de las leyes y ordenanzas por donde se rigen y gobiernan todos aquellos estados (...) ».

¹⁵ *Ibid.*, p.136-142

¹⁶ PIETSCHMANN Horst, « Les Indes de Castille », in *Le premier âge de l’Etat en Espagne 1450-1700*, Paris, CNRS, 1990, p. 149

¹⁷ « Et puisque les royaumes de Castille et les Indes appartiennent à une même couronne, et que leurs lois et manières de gouverner doivent, par conséquent, être aussi semblables que possible, les membres de notre Conseil s’emploieront, dans les lois et institutions qu’ils émettront pour ces États, de régler la forme et la manière de leur gouvernement au style et à l’ordre par lesquels sont gouvernés les royaumes de Castille et Leon, dans la mesure où le permettent la diversité et la différence des terres et des personnes. ». Ordonnance 14 citée et traduite par CALVO Thomas, *L’Amérique ibérique de 1570 à 1910*, Paris, Nathan, 1994, p. 37

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 48

incarnait ce nouveau cap en déclarant dans une lettre à Philippe II : « J'ai voulu tout voir et m'employer à conquérir de nouveau ce royaume pour Sa Majesté. »²⁰ De plus, un énorme travail, connu sous le nom de *Relations géographiques*, fut entrepris pour recueillir le maximum d'informations sur les possessions espagnoles qui aboutit à la *Géographie et Description universelle des Indes* (1574), du premier chroniqueur et cosmographe des Indes, Juan López de Velasco : « un exemple spectaculaire – d'après Serge Gruzinski – de cet insatiable appétit d'informations, de chiffres, de mesures, de noms, de territoires. »²¹

Le duc de Lerma et le Conseil des Indes

L'ouverture du XVII^e siècle et du règne de Philippe III correspond à des changements dans le fonctionnement et la répartition des compétences du Conseil des Indes. Il s'agit principalement de la question des nominations et des grâces ; les tensions, les discussions et les revirements qu'elle occasionne montrent l'importance politique du sujet pour la Couronne. Sous le règne de Philippe II, les propositions de nominations aux postes civils et religieux en Amérique passèrent, à la demande d'Ovando, du Conseil au seul président du Conseil des Indes, lequel reprit énergiquement en main les rênes de l'institution²². Plusieurs documents montrent l'ire des conseillers qui se sentirent dépossédés de ce pouvoir²³. Cependant, à partir de 1591, le Conseil dans son ensemble participait de nouveau à la consultation²⁴. Ce phénomène est symptomatique des tendances à la désobéissance et à la volonté d'autonomie des conseils. Ainsi, un discours ambiant présentait les conseillers comme des ministres incompetents, ayant pour unique motivation leur propre intérêt, oubliant le bien public et le pouvoir suprême royal. Conscients des tensions et des disputes autour du problème spécifique au Conseil des Indes, Philippe II et son fils organisèrent dans les années 1590 plusieurs commissions chargées de réfléchir à des solutions. Ces réunions au sommet de l'État (présence du Président du Conseil de Castille par exemple) conduisirent à une réforme substantielle du Conseil des Indes en 1600.

²⁰ Cité par BRADING David A., *Orbe indiano. De la Monarquía católica a la república criolla, 1492-1867*, Mexico, FCE, 1998, p. 150. « *Le he querido ver todo y procurar de conquistar de nuevo este reino a su Majestad.* »

²¹ GRUZINSKI Serge, *Les Quatre parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004, p. 67

²² REAL DÍAZ José J., « El Consejo de Cámara de Indias : Génesis de su Fundación », *Anuario de estudios hispano-americanos*, v.19, 1962, p. 738-739, ESCUDERO José Antonio, « La creación del Consejo de Cámara de Indias » in BARRIOS PINTADO Feliciano (coord.), *Derecho y Administración pública en las Indias hispanicas*, Cuenca, 2002, vol.1, p.624-625 et SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 139-140

²³ A.G.I., Indif. Gen. 738, Consulte du Conseil, 1576

²⁴ SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 147-148

Les nouveautés apparues sous le règne de Philippe III portent la marque du *valido* et doivent être analysées à l'aune des travaux d'Antonio Feros. Selon ce dernier, le favori employa deux moyens pour imposer la volonté royale à des Conseils de plus en plus indépendants, à savoir, affaiblir les conseillers par des réformes légales et nommer des clients dans ses institutions.²⁵ Antonio Feros revisite donc l'historiographie traditionnelle qui oppose gouvernement vertueux de Philippe II et gouvernement corrompu par Lerma et ses sbires. Il montre comment l'usage du clientélisme sous Philippe III, d'une part, se situe dans la continuité de la politique de Philippe II et, d'autre part, renforce véritablement le pouvoir royal.

Ainsi, le duc de Lerma, s'intéressa très vite à la question des nominations en Amérique. En 1600, il entreprit de transférer ce pouvoir consultatif à une nouvelle institution : le *Consejo de Cámara de Indias*, une sorte de commission du Conseil des Indes, composé du président et de trois conseillers. Le même procédé fut employé pour le Conseil des Finances. Trois analyses sur les motivations lermistes se complètent : premièrement, dans l'historiographie traditionnelle d'Ernest Schäfer, la *Cámara* est un moyen de disposer d'un mécanisme de promotion pour la clientèle lermiste en Amérique. Deuxièmement, la réforme poursuit une logique de rationalisation en donnant formellement au Conseil des Indes, bien mieux informé de la situation américaine, le pouvoir de conseiller le roi sur les personnes les plus aptes pour pourvoir les postes et les bénéfices. Troisièmement, la réforme limite le nombre de conseillers susceptibles d'intervenir sur cette question, donc limite le pouvoir du Conseil, tout en désamorçant la critique faite à un pouvoir réservé uniquement au président. La *Cámara* est un entre-deux qui conserve à la fois l'autorité du président et du Conseil. Ainsi, une cédula royale du 25 août 1600, rédigée par Pedro de Franqueza, secrétaire d'État et client du duc, prévoit la création d'une *Cámara* pour la nomination aux postes américains²⁶.

Cette cédula de 1600 constitue une véritable reformulation du fonctionnement du Conseil des Indes puisqu'elle comprend quinze points. Dans le sens d'une rationalisation, notons qu'elle prévoit la création de deux postes de conseillers supplémentaires (leur nombre passe de dix à douze) et de deux autres institutions spécialisées au sein du Conseil : une junte de Guerre et une autre pour les finances. En 1600, la première décision

²⁵ *Ibid.*, p. 239

²⁶ SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 180-181 : « *que en el dicho mi Consejo de Indias se forme una Junta de Cámara como está formado el Consejo de Cámara de Castilla, y que en ella entren el presidente y tres consejeros dél, que mandaré nombrar los que me parecerán más a propósito para su entera rectitud y celo..., y que traten y me consulten las provisiones eclesiásticas y seglares que hubieren de hacer para el buen gobierno espiritual y temporal de las Indias (...)* »

prise par la *Cámara de Indias* fut la création de la *Junta de Guerra de Indias* laquelle comprenait trois conseillers des Indes et deux conseillers de Guerre. Elle avait pour fonction de « traiter des affaires et matières de guerre ». La Junte des Finances n'eut qu'une existence éphémère alors que celle de Guerre perdura malgré la suppression de la *Cámara*. En 1609, le Conseil et les nouvelles institutions qui le composent reçoivent un emploi du temps précis : deux matinées pour les questions de gouvernement, deux autres pour les finances, deux pour la justice ; trois après-midi sont réservées aux demandes et *encomiendas*, les affaires militaires sont traitées lors de réunions exceptionnelles. Par ailleurs, la cédula de 1600 officialise la pratique de la consulte qui consiste pour le secrétaire à assister aux sessions du Conseil (et de la *Cámara*) puis à rédiger un rapport synthétique qu'il présente au roi. Ce dernier renvoie sa décision au président du Conseil²⁷. Juan de Ibarra, secrétaire favorisé par Philippe II depuis 1585, n'est pas étranger à tous ces changements : en 1597, une cédula lui était spécialement dédiée et faisait de lui « l'axe fonctionnel du Conseil des Indes »²⁸. La cédula de 1600 réserve une place importante au secrétaire :

« Ainsi ses avertissements pourront être utiles et nécessaires car, les papiers et les informations étant à sa charge, il connaît les personnes et leur mérites ; et comme le président et les conseillers changent, il pourra éclairer les nouveaux arrivants. »²⁹

Ces mesures déplurent à certains, car, en 1601, le duc de Lerma haussa le ton contre les conseillers réfractaires au changement. Dans deux lettres au comte de Miranda, à propos des conseillers des Indes, le duc prévoit de :

« Mettre de l'ordre, parce que cela prend beaucoup de temps et que ces gens nous causent une grande inquiétude et il est impossible qu'avec autant de passion les affaires générales et particulières n'en pâtissent pas » ; ainsi, « il est nécessaire d'en finir avec ces gens qui sont trop pesants. »³⁰

Qui peut provoquer tant de désordre ? Quelle politique menèrent Philippe III et le duc de Lerma au Conseil des Indes ? Les premiers membres nommés à la *Cámara de Indias* étaient des conseillers expérimentés comme le *licenciado* Benito Rodríguez de Voltadano,

²⁷ REAL DÍAZ, *art. cit.*, p. 725-758

²⁸ ESCUDERO, *art. cit.*, p. 630

²⁹ *Ibid.* p. 637 « *pues su advertimientos podrán ser útiles y convenientes por la noticia que tiene de las personas y de sus méritos y partes, estando a su cargo los papeles y informaciones ; así aunque se muden el presidente y consejeros, podrá dar mucha luz a los que entraren de nuevo* »

³⁰ Cité dans A. FEROS, *op.cit.*, p. 232 « *poner ley y orden en esto, porque ocupa mucho tiempo y es grande la inquietud que esta gente trae y es imposible que con tanta pasión no padezcan mucho los negocios generales y particulares* », « *mucho conviene acabar con esta gente que es demasidamente pesada.* »

conseiller de 1589 à 1612³¹. Vers 1603, cinq personnages siégeant au Conseil avaient été nommés par Philippe II (avant 1598) ce qui signifie que sept autres l'avaient été par Philippe III. D'après E. Schäfer, d'anciens conseillers comme Sotomayor y Armenteros pouvaient se révéler très hostiles. En 1603, le président Paulo de Laguna fut limogé et remplacé par l'un des parents et clients du *valido* : Pedro Fernández de Castro, comte de Lemos, neveu et filleul de Lerma fut nommé, à 27 ans, président du Conseil des Indes, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination comme vice-roi de Naples en 1609. Les nominations de conseillers dans les années suivantes privilégièrent des connaisseurs du terrain et spécialistes des Indes Occidentales : plusieurs membres d'audiences américaines, dont le juriste Rodrigo de Aguiar y Acuña qui travailla sur la *Recopilación*, le secrétaire du Conseil des Indes Juan de Ibarra (c'est le premier conseiller *de capa y espada*). Tout cela allait plutôt dans le sens de l'efficacité, en recherchant des gens compétents et informés des réalités américaines.

La création du *Consejo de Cámara* apporta beaucoup de travail supplémentaire à tel point qu'il fallut mettre en place trois nouveaux secrétariats en 1604. Malgré cela, le comte de Lemos se plaignit au duc de Lerma de ce surplus de travail : « bien que nous ayons fait vite, nous travaillons actuellement sur 300 dossiers (...). »³² En effet, en 1608, le président du Conseil proposa de supprimer le *Consejo de Cámara* :

« Chaque fois que je pense à la suppression du Conseil de *Cámara*, il me semble favorable au service de Sa Majesté et au bien des affaires que les compétences soient réunies et qu'il n'y ait plus qu'un Tribunal. Cela est d'une très grande importance pour la paix et l'union des ministres, dont les émotions et discordes entraînent habituellement ce que Votre Excellence sait. »³³

D'après E. Schäfer, d'une part, les conseillers, exclus du pouvoir de nomination, se sentaient dévalorisés et condamnés à la passivité et, d'autre part, les membres de la *Cámara* se disputaient constamment sur les propositions³⁴. Signalons que pour décrire le fonctionnement effectif du *Consejo de Cámara*, tout comme E. Schäfer, nous ne disposons que du témoignage du président, qui devait parfois mal vivre sa situation de « jeune parachuté » et client lermiste. Ainsi, le pouvoir de contrainte des conseillers et leur

³¹ SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 339

³² A.G.I., Indif. Gen., 857, Lettre du Comte de Lemos au Duc de Lerme du 1^{er} avril 1608 à San Lorenzo.

³³ *Ibid.* « Cada vez que pienso en la resumpcion del Consejo de Cámara me parece conveniente al servicio de su Md y bien de los negocios que se junten las materias, y no aya mas que un Tribunal que es de grandisima importancia, para la paz y unión de los ministros, de cuyas emulaciones y discordias, suelen seguirse los inconvenientes que v.e. saue. »

³⁴ SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 188 ; même analyse dans GARCÍA HERNÁN ENRIQUE, *Consejero de ambos mundos. Vida y obra de Juan de Solórzano Pereira (1575-1655)*, Madrid, Fundación Mapfre, 2007, p. 275

résistance poussèrent le comte de Lemos à bout alors qu'il trouvait tout de même des avantages indéniables au système de *Cámara* :

« Il est préférable pour moi que [le Conseil] soit divisé, (...) de cette façon, il est évident que [les conseillers] se trouvent plus dépendants de moi et dans le domaine des grâces le Président s'ingénie davantage à négocier avec quelques uns qu'avec beaucoup (...) »³⁵

Le comte énonce pourtant une série d'arguments en faveur de la suppression de la *Cámara* qui reposent sur son « expérience ». Premièrement, le *fiscal*, interdit de séjour aux sessions de la *Cámara*, fait cruellement défaut, tant il connaît bien

« les défauts des personnes qui sont dépendantes du conseil et au moment de les proposer pour des offices ou des bénéfices, il peut éclairer et diriger les volontés des électeurs. Et cela est habituellement très utile pour empêcher des choix erronés faute d'information. »³⁶

Deuxièmement, le travail en petit comité peut conduire à la cooptation et au favoritisme ; au contraire, à huit, aucun conseiller n'oserait – d'après le comte de Lemos – « faire ce type de faction ». Troisièmement, les conseillers de *Cámara* sont surchargés de travail alors que les autres s'ennuient. L'emploi du temps est trop compliqué et les séances du Conseil et de la *Cámara* se chevauchent. De plus, dans le cas d'une réduction du nombre de conseillers à huit, les conseillers de *Cámara* « travailleraient presque tous les après-midi et matins, sans qu'ils ne puissent bénéficier de leurs trois jours de repos ». Conclusion : « Le remède à tout cela est que toutes les affaires retournent au conseil de gouvernement où elles seront facilement expédiées par le conseil quotidien. »

Le 16 mars 1609, Philippe III édicta une série de *Ordenes para el gobierno del Consejo real de las Indias*. Le nombre de conseillers fut resserré de douze à huit. Le *Consejo de Cámara* fut dissout et le pouvoir consultatif de nomination revint au Conseil des Indes au complet ; dispositions que l'on retrouve dans les *Ordonnances* du Conseil de 1636, reprises dans la *Recopilación*³⁷.

Comment interpréter ces revirements ? Échec politique personnel de Lerma ? Conservatisme véhément du Conseil des Indes ? Celui-ci n'était pas prêt à s'adapter à une réforme en profondeur de son fonctionnement. Néanmoins, certains éléments furent conservés : la Junte de Guerre, le rôle accru des secrétaires (rédaction des consultes, vote

³⁵ A.G.I., Indif. Gen., 857, « *mejor me estaua a mi tenerlos diuididos y repartida la negociación, pues desta manera es verisimil que bivan mas dependientes de mi, y como quiera que sea en las materias de gracia se amaña mejor el Presidente a negocios con pocos que con mucho.* »

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Rec.*, Livre II, Titre II, Lois 30 et s.

consultatif). Enfin, ces tensions mettaient les nominations au cœur des préoccupations du pouvoir.

Un poste sur mesure pour le nouveau valido : Gran Canciller de Indias

A nouveau roi, nouveau favori et dans les années 1620, le comte-duc Olivarès s'intéressa comme son prédécesseur au Conseil des Indes. En 1623, Philippe IV lui octroya le titre pompeux, mais d'un réel poids symbolique, de Grand Chancelier des Indes. Celui-ci était accompagné d'une somme rondelette (en 1623, 2 000 ducats de salaire sans compter les émoluments puis, à partir de 1639, l'équivalent du salaire du président soit 5 000 ducats³⁸) et d'une série de prérogatives extraordinaires. Il avait la seconde place dans la hiérarchie du Conseil et dans les actes publics (derrière le conseiller le plus ancien), le droit de voter dans les affaires de grâce, de gouvernement et de guerre, la suppléance du président, le pouvoir de nomination des charges de chancelier et *registrador* des onze audiences américaines³⁹. Sa fonction de chancelier était – comme son nom l'indique – diplomatique puisqu'il avait pour mission d'expédier et de viser (avec le sceau royal) les nominations, privilèges, grâces et titres dans le domaine américain⁴⁰. D'après John Elliott, la charge était avant tout honorifique alors que don Gaspar tentait par divers moyens de se faire une place dans les premiers rangs de l'aristocratie espagnole. Or, Olivarès réussit de cette façon à s'immiscer dans l'organisation du Conseil des Indes. Par exemple, il phagocytait la *Junta de Guerra* en y imposant la participation de quatre membres du Conseil de Guerre⁴¹.

Le retour du Conseil de Cámara

Le 17 janvier 1643, Philippe IV invita le comte-duc Olivarès à se retirer du gouvernement. Le Portugal et la Catalogne s'étaient soulevés, la guerre contre la France avait mal tourné pour l'Espagne et une campagne anti-Olivarès avait été orchestrée à Madrid par le comte de Castrillo⁴². Philippe IV expliqua au Conseil d'État qu'il souhaitait désormais gouverner seul, sans l'assistance d'un *valido*. Effectivement, Philippe IV prit part de manière effective au gouvernement en s'entourant de plusieurs conseillers expérimentés, certains olivaristes. Ainsi, il n'y eut pas de purges, ni de rupture brutale avec la disparition du comte-duc bien que deux personnages préparassent leur ascension : Luis de Haro et son

³⁸ DIEZ DE LA CALLE, *Memorial informatorio*, Madrid, 1645, f. V

³⁹ ELLIOTT John H., *El conde-duque de Olivares*, Barcelone, Mondadori, 1998, p.195-196

⁴⁰ LEÓN PINELO Antonio, *El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Séville, 1953, p. CLIV

⁴¹ GARCÍA HERNÁN, *op.cit.*, p. 276

⁴² ELLIOTT John H., *Richelieu et Olivares*, Paris, P.U.F., 1991, p. 183

oncle García de Avellaneda y Haro, comte de Castrillo⁴³. Ce dernier était le président du Conseil des Indes et peut-être a-t-il suggéré au roi une réforme qui lui permettrait de contrôler les nominations américaines. De plus, il s'agissait pour le roi d'effectuer un contrôle plus serré sur la Junte de Guerre, alors olivariste et détentrice du pouvoir de nomination militaire pour les Indes occidentales.⁴⁴

Le 10 février 1644, le *Consejo de Cámara* fut de nouveau institué par Philippe IV. L'Archive des Indes de Séville conserve un dossier à ce sujet comprenant : une consulte suppliant le roi de revenir sur cette décision, la lettre du comte de Lemos de 1608, une relation manuscrite d'Antonio de León Pinelo sur les compétences respectives du Conseil des Indes et de la *Cámara*, une copie de différents chapitres de la cédula du 25 août 1600 créant pour la première fois la *Cámara*⁴⁵. Le Conseil des Indes rejette de toutes ses forces la réforme en présentant une batterie d'arguments dans sa consulte du 19 février 1644. La principale qualité du roi étant la justice, rappelle le Conseil, il ne peut retirer ce qu'il a octroyé sans raison particulière (« *no aviendo delitos y excesos que merezcan semejante disposiçion y castigo* »). Les conseillers ont accepté leur poste pour accomplir et exercer un devoir de consultation sur les nominations, leur retirer (« *despojar* ») c'est leur supprimer une grande partie de leur travail et c'est dévaloriser leur fonction. « Voter dans les affaires de chambre et de grâce » n'est pas « un acte facultatif », la justice, le droit et le gouvernement des Royaumes qui incombent aux conseillers sont « inhérents et inséparables de l'usage et de l'exercice de ses places et offices. » Créer un conseil de *Cámara* c'est donc nier le droit des conseillers à participer à toutes les sessions du conseil et de rentrer dans toutes ses salles. Le Conseil « *a su corto entender* » ne voit pas l'intérêt et le bénéfice de changer de système « et altérer le passé », cela ne peut que faire perdre du temps car faire participer le Conseil dans son ensemble était plus rapide et pouvait se faire à toutes les sessions. En divisant le Conseil, il faudrait réserver des plages horaires pour les sessions de la *Cámara*. Le nombre de conseillers participant à la consultation garantit la probité et la justesse des choix. La réforme de 1600 fut un échec car abandonnée en 1609 (la consulte reproduit la cédula de 1609). Vouloir calquer le Conseil de *Cámara* de Castilla sur le Conseil des Indes n'est pas pertinent. En effet, ce dernier est un conseil à compétence territoriale (comme le Conseil d'Aragon, de Flandres ou d'Italie), comme organe judiciaire il connaît les appels des audiences américaines et peu de litiges remontent jusqu'à lui alors que « sa principale occupation consiste dans les grâces. » En conclusion,

⁴³ STRADLING R. A., *Felipe IV y el gobierno de España. 1621-1665*, Madrid, Cátedra, 1989, p. 353-354

⁴⁴ GARCÍA HERNÁN, *op.cit.*, p. 276

⁴⁵ A.G.I., Indif. Gen., 827, publié dans ESCUDERO, *art. cit.*, p. 650-667

pour les conseillers, « ces exemples sont si adéquats et les raisons que nous venons d'exposer si notoires, évidentes et suffisantes, que nous sommes obligés d'appuyer avec plus d'insistance notre supplique auprès de Votre Majesté. »⁴⁶

Malgré les protestations, Philippe IV insista pour que la *Cámara* soit mise en place⁴⁷. Le 28 avril 1644, le travail de la *Cámara* commença et le 4 mai, les secrétaires reçurent l'ordre de participer à ses sessions (en respectant leur compétence géographique). Une nomination confirme que la disgrâce d'Olivarès ne mit pas immédiatement fin au parti olivariste : « le plus important et puissant auxiliaire administratif d'Olivarès pendant vingt ans »⁴⁸, ennemi juré des conspirateurs, don Jerónimo de Villanueva, protonotaire d'Aragon, était désigné parmi les premiers membres de la *Cámara*. Cependant, le répit fut de courte durée puisque le 31 août 1644, il fut arrêté et emprisonné par l'Inquisition et remplacé par Fernando Ruiz de Contreras. Le départ d'Olivarès et la création de la *Cámara* sonnent la fin d'une époque : le personnel du Conseil des Indes fut notablement renouvelé. Par exemple, Juan de Solarzona Pereira, créature d'Olivarès, hostile au retour à une organisation lermiste du Conseil, prit sa retraite (il était alors sourd). Dans les premiers temps de la *Cámara* il y eut donc un important *turn over* qui semble correspondre au flou quant à l'orientation du pouvoir royal entre 1644 et 1647.

Cette petite histoire du Conseil des Indes illustre la tension qui existe entre le conservatisme de l'aréopage des conseillers et le dynamisme introduit d'un processus de rationalisation des fonctions administratives⁴⁹. Cela se ressent d'autant plus pour les nominations dont le traitement occasionna plusieurs réformes. En effet, la *Cámara* fut encore plusieurs fois dissoute et restaurée pendant les XVII^e et XVIII^e siècles : par exemple, elle est absente de la *Recopilación* de 1680. Quoi qu'il en soit, à partir de 1644, la *Cámara* proposa au roi trois noms pour tous les postes compris dans le pouvoir royal de nomination.

Cependant, cette tâche n'était pas la seule qui revenait à la *Cámara* comme le précise León Pinelo dans son étude de la répartition des compétences entre le Conseil, la *Cámara* et la Junte de Guerre. De plus, les conflits de compétences n'étaient pas à exclure : en février 1644, il lui était revenu « dans un bref délai de deux jours » de recenser les Cédules

⁴⁶ *Ibid.*, « que el ser estos ejemplares tan adecuados, i las razones que avemos ponderados tan notarias, evidentes i suficientes, nos obliga a apretar con mas instançia en la suplica, que hacemos a Vuestra Magestad. »

⁴⁷ « Execútese la resolución que tengo tomada de que haya Consejo de Cámara en el de Indias (...) » Cité dans SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p.225

⁴⁸ STRADLING, *op.cit.*, p.359

⁴⁹ CASTELLANO Juan Luis, *Gobierno y poder en la España del siglo XVIII*, Granada, 2006, p. 25

et les titres « pour qu'avec clarté et distinction on puisse savoir quelles affaires reviennent à la *Cámara de Indias* »⁵⁰ et les compétences de chacun. Finalement, la Junte conservait une grande partie de son pouvoir de propositions aux nominations. Ainsi, nous connaissons précisément le travail du Conseil des Indes vers 1644, au moment même où Juan Díez de la Calle s'apprêtait à publier son premier ouvrage directement lié à ces problématiques.

Les compétences et les tâches

« Pour le traitement de toutes les causes et affaires des Conseils et des tribunaux, les Présidents, Conseillers, Ministres et commis et les Secrétaires sont sans nombre. La ponctualité, l'assistance, l'ordre et le concert qui s'y tient et la promptitude et harmonie de l'ébullition et de la multitude de gens est un merveilleux et admirable théâtre. »

Gabriel Perez del Barrio Angulo,
Dirección de secretarios de señores..., Madrid, 1613⁵¹

Le rôle des Conseils de la Monarchie hispanique était vaste, voire vague si l'on cherche une définition concise :

« Détenant la juridiction du roi, les Conseils, assistés par les chancelleries et audiences, administrent la justice, maintiennent l'ordre constitutionnel du royaume. Leur juridiction touche au gouvernement par la nomination des officiers royaux, le contrôle de leur action : visite, c'est-à-dire inspection administrative, et résidence, c'est-à-dire audit de gestion à la sortie de charge ; leur rôle de tribunal administratif. »⁵²

Il apparaît difficile pour l'historien mais également pour le contemporain de démêler les matières et les compétences qui reviennent au Conseil des Indes et ce pour plusieurs raisons. D'une part, aux XVI^e et XVII^e siècles, l'État est en plein essor : alors qu'au Moyen-Âge son principal but est de maintenir la Justice comme « vertu par laquelle se maintient le monde, faisant vivre chacun en paix selon son état (...) »⁵³, son champ d'action s'étend considérablement par la suite. D'autre part, la Conquête des Indes offre des

⁵⁰ A.G.I., Indif. Gen. 827, « para que con claridad i distinción se pueda saber qué despachos tocan y pertenecen a la Cámara de Indias »

⁵¹ PEREZ DEL BARRIO ANGULO Gabriel, *Dirección de secretarios de señores, y las materias de cuydados y obligaciones que les tocan...*, Madrid, 1613, p.3 v. « Para el expediente de tantas e innumerables causas y negocios como a estos Consejos y tribunales ocurren sin numero, vienen a ser los Presidentes, Consejeros, ministros y oficiales, y los que con oficios de Secretarios los despachan, la puntualidad y asistencia, orden y concierto que en esto se tiene, y la promptitud y armonia del bullicio y multitud de gente, es maravilloso teatro y de mucha admiración »

⁵² HERMANN Christian, « Multinationalisme habsbourg et universalisme chrétien », in *Genèse de l'Etat Moderne. Bilans et perspectives*, Paris, Editions du CNRS, 1988, p. 36

⁵³ « virtud por que se mantiene el mundo, faziendo bevir a cada uno en paz segund su estado. », *Siete Partidas* (3,1,2) cité dans GARCÍA-GALLO, *op.cit.*, p. 760

situations inédites et une gestion différente des hommes et des espaces qui créent de nouvelles compétences et modes de gouvernement, même si la règle est la transposition du droit et du canevas administratif castillan aux Indes occidentales. Enfin, le champ lexical du gouvernement et de l'administration suit également ces évolutions. Par conséquent, un certain flou entoure la désignation de telle ou telle activité. Ainsi, dans les *Leyes Nuevas* de 1542, le Conseil des Indes est chargé d'accomplir « ce que Nous ordonnons et ordonnerons pour le bon gouvernement (*gobernación*) de nos Indes, et administration de la justice »⁵⁴. Le roi de Justice conserve dans la doctrine politique toute sa force et se retrouve dans les grandes orientations à l'égard des sujets Indiens par exemple⁵⁵.

À la fin du règne de Philippe II, quatre grands domaines sont utilisés dans les documents officiels (par exemple dans les rapports que les vice-rois et les audiences doivent envoyer régulièrement au roi) : gouvernement, justice, finances et guerre. Toutefois, en 1628, le juriste Rodrigo de Aguiar y Acuña affirme dans son *Sumarios de Recopilación de las leyes de Indias* que pour les Indes « quasiment tout est politique et de gouvernement »⁵⁶. De plus, chaque domaine est plus ou moins bien défini : l'exploitation des mines rentre dans la branche des finances. Surtout, la distinction entre justice et gouvernement n'est pas claire. En 1568, Juan de Ovando tente d'y mettre de l'ordre et propose comme *cosas de justicia*, l'organisation interne du Conseil, des Audiences, des autorités provinciales et locales, les institutions de contrôle (*visitas y residencias*), les notaires, l'administration des héritages (*bienes de difuntos*). Les *cosas de gobierno espiritual* comprennent l'organisation et la vie ecclésiastiques, l'Inquisition, les hôpitaux, confréries, écoles, universités et livres. Les *cosas de gobierno temporal* incluent le Patronage royal, l'institution des vice-rois, la concession de grâces, la conquête, découverte et peuplement des Indes, l'émigration, l'ordre public et les bonnes mœurs etc.⁵⁷ Cette mise au point rencontra une certaine postérité, même si beaucoup de domaines restent exclus (commerce et navigation, politique sociale et indigène, agriculture) et que de nouvelles évolutions eurent lieu au XVII^e siècle comme nous allons le voir.

Les quatorze premiers titres du deuxième livre de la *Recopilación de leyes de Indias* concernent le Conseil des Indes, ses compétences et son organisation ; ils offrent un tableau assez clair de l'organisation et des compétences du Conseil des Indes au XVII^e

⁵⁴ Cité dans GARCÍA-GALLO, *op.cit.*, p. 764

⁵⁵ DÍAZ BLANCO José Manuel, *Razón de Estado y Buen gobierno. La Dimensión americana de la Pax hispanica*, thèse dactylographiée, Université de Séville, 2009, « chapitre 3 : El buen gobierno de las Indias », p. 147-213

⁵⁶ « casi todo es político y de gobierno » cité GARCÍA-GALLO, *op.cit.*, p. 762

⁵⁷ *Ibid.*, p. 766

siècle. Ce règlement intérieur reprend les ordonnances de 1636, lesquelles développent celles de 1571. Cependant, comme il a été dit, la *Cámara* est formellement absente de la Compilation de 1680. Or, c'est le fonctionnement du Conseil des années 1640-1660 qui nous intéresse, car il correspond à la période pendant laquelle la carrière de Juan Díez de la Calle culmine. Il faut donc ajouter, pour définir le fonctionnement du Conseil et de ses secrétariats, le texte de León Pinelo qui délimite les compétences entre le Conseil, la *Cámara* et la Junte de Guerre. Ce document faisait autorité, il fut par exemple recopié et inséré dans les *Noticias sacras y reales* de Díez de la Calle⁵⁸.

Le Patronage royal

Pour appréhender l'étendue des compétences du Conseil des Indes, il est essentiel d'y inclure le Patronage royal, fruit des relations entre la Monarchie et la papauté à la jonction des XV^e et XVI^e siècles : en une vingtaine d'années, les deux puissances mirent en place une collaboration accrue qui dura plus de deux cents ans et qui bénéficia principalement à la « nation » espagnole⁵⁹. En effet, alors que la Reconquête n'était pas encore achevée, Rome octroya aux Rois catholiques le patronage de l'Église dans le royaume de Grenade. En 1493, la fameuse bulle *Inter caetera* d'Alexandre VI Borgia (1492-1503) – le pape aragonais qui italianisa son patronyme (Borja) – concéda à la Couronne les droits exclusifs d'évangélisation des nouveaux territoires⁶⁰. En 1501, le Patronage royal des Indes prit une forme plus complète avec la concession à perpétuité par le pape des dîmes américaines pour le financement de l'évangélisation des Indiens. Enfin, en 1508, Fernando obtint de Jules II la bulle *Universalis Ecclesiae regimini* qui concédait le « *ius patronatus* », soit le droit de présentation à toutes les cathédrales et bénéfices ecclésiastiques aux Indes occidentales⁶¹. Juan Díez de la Calle propose une interprétation classique du *ius patronatus* lorsqu'il affirme que cette « Bulle [de 1501] concéda, aux seigneurs Rois catholiques, et à leurs Glorieux successeurs dans ces Royaumes, l'Empire et le Domaine Universel des Indes Occidentales (...) »⁶². Le commis adoptait une position médiane par rapport à l'opinion radicale d'un Juan de Solórzano Pereira. Celui-ci privilégiait l'expression de *patronato regio* ou *vicariato regio*, qui correspond à l'idée que les rois d'Espagne sont des vicaires ou délégués du pape pour tout ce qui concerne la vie

⁵⁸ B.N.M., MS 3024, f. 253-263

⁵⁹ DANDELET Thomas J., *La Roma española (1500-1700)*, Barcelone, Crítica, 2002

⁶⁰ La bulle papale est reproduite par Díez de la Calle dans les *Noticias Sacras y Reales*, cf. B.N.M., Ms 3024, f. 413-419

⁶¹ ELLIOTT John H., *Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006, p. 118-119

⁶² B.N.M., MS 3023, f. 2

de l'Église américaine⁶³. À plusieurs reprises, dans le *De Indiarum Iure* (1629) et surtout dans le *De Gubernatione* (1639), Solórzano sous-entendait que le roi ne détenait pas les territoires américains (et son patronage sur l'Église) des bulles papales mais bien de la conquête et des moyens mis dans l'évangélisation : « En effet, le Pontife n'a pas concédé quelque chose qui lui appartenait, et nos Rois pouvaient obtenir d'eux-mêmes ce qu'ils demandaient. »⁶⁴ Les avertissements faits aux lecteurs (« que personne ne pense que j'ai dit cela avec l'intention de vouloir briser la force et l'effectivité de la concession pontificale ») ne suffirent pas à éviter que le second volume de l'œuvre majeure du conseiller des Indes fût mis à l'index en 1642⁶⁵. L'interdiction provoqua l'indignation de Philippe IV et n'empêcha pas la version espagnole – et même la latine – de circuler librement et avec succès dans l'empire. De même, en 1648, la dédicace au roi du chroniqueur des Indes Gil González Dávila à l'occasion de la publication de son *Théâtre ecclésiastique* ne faisait pas référence à un patronage royal octroyé par la Papauté ; tout juste évoque-t-elle « les dîmes dont [la Couronne] jouissait par la grâce particulière du Siège Apostolique »⁶⁶. C'est dire le zèle avec lequel les membres du Conseil des Indes, à tous les niveaux, défendaient le pouvoir royal face à toute intrusion pontificale. On peut également voir dans toute cela un « violent nationalisme religieux » qui contribua tant à l'apparition d'un sentiment identitaire fondé sur la place de l'Espagne dans le plan providentiel de Dieu⁶⁷.

De la sorte, la religion occupe le premier livre de la *Recopilación* de 1680 et le titre VI de ce livre réaffirme fermement le Patronage royal clairement codifié par Philippe II dans son *Ordonanza de Patronazgo* de 1574. Soutenue par le concile de Trente, celle-ci affirmait notamment la primauté de l'autorité épiscopale, donc séculière, sur les ordres religieux. Malgré ce conflit qui dura encore longtemps, toutes les structures institutionnelles et légales de la vie ecclésiastique des Indes se trouvaient en théorie sous le strict contrôle de la Couronne⁶⁸. De ce fait, le gouvernement royal sur les Indes opta pour une forme duale ou symétrique qui fit l'objet de plusieurs métaphores consacrées comme « las

⁶³ CANTELAR RODRÍGUEZ Francisco, « El patronato regio de Indias en Solórzano Pereira », in SOLÓRZANO PEREIRA Juan de, *De Indiarum iure*, Lib. III, Madrid, Consejo de Investigación científicas, 1994, p. 194 ; MALAGÓN Javier y OTS CAPDEQUÍ José M., *Solórzano y la Política Indiana*, Mexico, FCE, 1965, p. 68-76.

⁶⁴ SOLÓRZANO PEREIRA, *op.cit.*, Lib.III, p. 233, « En efecto, el Pontífice no concedió algo que fuera suyo, y nuestros Reyes podían obtener por propio derecho lo que pedían. »

⁶⁵ DELUMEAU Jean et COTTRET Monique, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1996, p. 168 ; GARCÍA HERNÁN, *op.cit.*, p. 282-288.

⁶⁶ GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t.1, León, Universidad, 2004, p. 61

⁶⁷ ELLIOTT John H., « Una Europa de Monarquías compuestas », *España en Europa. Estudios de historia comparada*, Valencia, Universitat de València, 2002, p. 77

⁶⁸ ELLIOTT, *op.cit.*, 2006, p. 204-205

dos espadas » ou « *dos cuchillos* » spirituel et temporel ou ecclésiastique et laïque. Par exemple, Díez de la Calle intitule toutes ses œuvres avec la formule « *sacras y reales* ».

Par conséquent, le Conseil des Indes gérait toutes les affaires ecclésiastiques, dans un monde à construire : il donnait son avis pour les fondations séculières comme régulières (il fallait obtenir une licence). Il en était de même pour l'éducation : les rentes et privilèges des universités, collèges et séminaires étaient sous l'autorité du Conseil. Après 1644, la *Cámara* remplissait la principale fonction du Patronage royal, elle proposait trois noms au roi pour toutes les présentations aux prébendes, dignités et ministères du haut clergé. Les directives royales insistaient sur l'attention que les conseillers devaient apporter dans la sélection des prétendants aux offices civils comme religieux : « soyez toujours très attentif, en employant le soin et la prudence nécessaires »⁶⁹ affirme la *Recopilación*. La loi suivante insiste davantage sur les sujets pour les églises :

« Le choix des bons Prélats, tant pour le soulagement de notre royale conscience que pour le gouvernement spirituel des Fidèles, est d'une telle importance qu'en aucune autre chose nous ne voulons plus de discernement. Ainsi, nous demandons aux membres de notre Conseil des Indes de porter une très grande attention à ceux qu'ils nous proposent pour les Églises et qu'ils examinent particulièrement la vertu, les lettres et autres dons que requiert le ministère. [Ce choix] doit être fait avec soin, à cause de l'obligation précise qu'il y a de choisir ceux qui sont les plus méritants. Que les sujets, Clercs comme Religieux, qui seraient présents à la Cour ou à Séville, et qui seraient venus des Indes pour y postuler ne nous consultent pas afin d'éviter au maximum toute forme de négociation (...). »⁷⁰

Tant de précautions s'inscrivent dans le contexte de la Réforme tridentine et des critiques quant aux abus des missionnaires et de l'évangélisation en général. Le concile de Trente avait eu pour mission, entre autres, de relever la qualité du recrutement cléricale et de lutter contre le reproche habituel « des candidats ignares, indignes, trop jeunes [qui] peuvent compter sur le crédit à la cour pour devenir évêques ou abbés. »⁷¹ La Couronne écarte ce reproche en interdisant (en principe) le recrutement de quémandeurs ou de courtisans. D'autre part, l'entreprise d'évangélisation ne devait prêter le flanc à aucune critique

⁶⁹ *Rec.*, L.II, t.II, Loi 30 « *estén siempre muy atento, y con el cuidado y recato que es menester* ».

⁷⁰ *Rec.*, LII, t.II, Loi 31 « *La elección de los buenos Prelados, así para descargo de nuestra Real conciencia, como para el gobierno espiritual de los Feligreses, es de tanta consideración, que en ninguna cosa deseamos mas el acierto, por lo qual encargamos mucho a los de nuestro Consejo de Indias la atención en los que se nos propusieron para las Iglesias de ellas, y que hagan particular examen de la virtud, letras y demás partes, que requiere el ministerio, en que tanto cuidado se debe poner, por la obligación precisa que corre de elegir a los que fueren mas beneméritos, y no nos consulten sugetos, así Clérigos, como Religiosos, que se hallaren presentes en la Corte, que hubieren venido de las Indias á pretender, y estén en ella, ó en Sevilla, por excusar lo mas que se pueda todo género de negociación, no siendo estos sugetos de tales partes, y de tanta satisfacción del Consejo, que se excluya toda sospecha.* »

⁷¹ TALLON Alain, *Le concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000, p. 68

(surtout venant des propagateurs de la légende noire) et la nomination dans les *doctrinas* faisait l'objet d'une attention encore plus accrue afin d'éviter toute forme d'autonomie de la part des ordres religieux. Ce thème déclencha de nombreuses batailles dans lesquelles le Conseil adoptait une position absolutiste, à l'instar de Solórzano : les ordres réguliers devaient se conformer aux règles du Patronage royal car « le droit de donner ou de retirer les *doctrinas* revient à la simple et absolue volonté du Roi notre Seigneur. »⁷² Aussi, Juan Díez de la Calle publie-t-il à la fin de son *Memorial y Noticias* (1646), un document rédigé par León Pinelo intitulé *Noticias importantes de la edad y grados que han de tener los que fueren presentados por su Magestad a las Dignidades, y Prebendas de las Indias Occidentales*⁷³, qui fait référence au concile de Trente et précise toutes les conditions à remplir pour postuler aux différents postes de chanoines. Ce type de papier (cinq folios) se trouvait sans doute à portée de main des commis pour vérifier la conformité du curriculum du prétendant avec le bénéfice.

Gouvernement et justice

D'après la séparation de Montesquieu consacrée un siècle plus tard, le Conseil des Indes disposait des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire, mais uniquement de manière consultative, le roi étant le véritable souverain et détenant la décision finale. Néanmoins, les compétences temporelles ou civiles du Conseil des Indes étaient divisées en plusieurs domaines. La tradition politico-juridique, un certain souci d'organisation administrative et la volonté royale de conserver la main sur la nomination conduisaient à différencier plusieurs grands domaines. Dans l'article *governar* du *Tesoro* de Covarrubias (1611) on peut lire : « dans les conseils, il y a des affaires de justice, grâce et gouvernement. »⁷⁴ Ainsi, au sein du Conseil, différentes salles étaient clairement distinguées : la salle de gouvernement se composait du Président et de tous les conseillers, la salle de justice uniquement des conseillers *letrados* et le président n'y participait pas. À cette division venaient se superposer d'autres catégories : ecclésiastique, civil, finances, militaire. Le domaine des finances avait très tôt été retiré au Conseil des Indes pour être confié au Conseil des finances. Le Conseil des Indes continuait pourtant de plancher sur une question cruciale : comment renflouer les caisses royales⁷⁵ ? L'emploi du temps du Conseil donne une vision plus concrète de la division de ses tâches et de ses priorités.

⁷² Cité dans MALAGÓN et OTS CAPDEQUÍ, *op.cit.*, p. 73

⁷³ Díez de la Calle, *Memorial y noticias sacras y reales*, Madrid, 1646, [s.n.] 5 folios à la fin de l'ouvrage.

⁷⁴ Cov., « en los consejos ay negocios, de justicia, de gracia y gobierno... »

⁷⁵ Voir par exemple, le travail de Solórzano Pereira de 1629, GARCÍA HERNÁN, *op.cit.*, p. 207-210.

Tableau 1 : Emploi du temps hebdomadaire du Conseil des Indes d'après les Ordonnances de 1636 reprises dans <i>Recopilación de 1680</i>						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Gouvernement	Guerre	Finances	Guerre	Gouvernement	
Après-midi	Grâce	Requêtes et encomiendas	Grâce	Requêtes et encomiendas	Grâce	Requêtes et encomiendas

La rubrique « gouvernement et état », correspond au travail de juridiction (dire le droit) du Conseil, comparable au pouvoir législatif. Tout d'abord le Conseil reçoit les affaires (*despachos*) de la *Casa de la Contratación*, des autorités américaines et parfois directement du roi ; ensuite il délibère secrètement soit en formation plénière pour « les domaines universels de gouvernement, comme faire des lois et pragmatiques⁷⁶, les déclarer ou y déroger, les fondations d'audiences les érections d'églises, leur démembrement, division et union, et les autres domaines qui, selon le Président, sont importants. »⁷⁷, soit en formation restreinte pour les sujets de second plan. Enfin, la délibération aboutit à une consulte soumise au roi qui dicte une résolution qui se résume dans la plupart des cas à : « *Está bien* » ou « *Quedo advertido* ».

Le Conseil dispose d'un pouvoir de contrôle sur les lois et décisions prises par les autorités déconcentrées qui correspond à une sorte de pouvoir exécutif : il lui revient de « voir et d'examiner toutes les Ordonnances, Constitutions et autres Statuts que feraient les prélats, chapitres, couvents de religieux et les vice-rois, pour que [le roi] les approuve et les fasse respecter (...) ».⁷⁸ Il vérifie la bonne application et exécution des lois qu'il édicte (loi 25).

⁷⁶ Au XV^e siècle, dans le royaume de Castille, « le pouvoir du seul roi [sans le concours des Cortés] s'exprime dans les pragmatiques royales, normes juridiques concernant des affaires importantes, et applicables à l'ensemble du royaume. Les pragmatiques affirment d'ailleurs dans diverses clauses le pouvoir royal absolu du roi de légiférer. Le terme de loi, à l'origine réservé aux lois prises en Cortes, finit par être appliqué également aux pragmatiques. » COSANDEY Fanny et POUTRIN Isabelle, *Monarchies espagnole et française. 1550-1714*, Neuilly, Atlande, 2001, p. 186

⁷⁷ *Rec.*, L.II, T.II, loi 2 « *pueda ordenar y hacer con consulta nuestra las Leyes, Pragmáticas, Ordenanzas y Provisiones generales y particulares* » et loi 14 « *Para las materias universales de gobierno, como hacer leyes y pragmáticas, declaración, ó derogación de ellas, fundaciones de Audiencias, erecciones de Iglesias, y desmembración, división y unión de ellas, y otras materias, que al parecer del Presidente, ó Gobernador, sean grandes.* »

⁷⁸ *Ibid.*, « *ver y examinar, para que Nos las aprobemos y mandemos guardar qualesquier Ordenanzas, Constituciones y otros Estatutos que hicieron los preladados, capitulos, Cabildos, Conventos de las Religiones, y nuestros Virreyes (...).* »

Il vérifie les rapports de visite et de résidences administratives (loi 58). Le Conseil des Indes travaille à la conservation et au bon traitement des Indiens (lois 8 et 9). Il lit les lettres venues des Indes, c'est une priorité (loi 27). Il gère la flotte et l'armada.

La salle de justice du Conseil dispose d'un pouvoir judiciaire d'appel qu'elle doit limiter au maximum⁷⁹. Plusieurs textes insistent sur le fait que seules les audiences doivent connaître des litiges judiciaires entre particuliers, par souci d'éviter un engorgement du Conseil. Ainsi, dans l'emploi du temps du Conseil, les *pleytos de justicia* sont examinés lorsque tout le reste a été fait. Enfin, nous y reviendrons à plusieurs reprises, le Conseil conserve et classe les documents dans des archives (lois 67-70).

Le pouvoir de nomination

« Certes il existe dans le Monde des Princes qui embrassent de leur Couronne des régions plus étendues ; mais un Monarque à qui Dieu a donné autant à donner, comme à notre Philippe, je ne sais si les annales en ont connu. »

Don Alonso Nuñez de Castro,
Solo Madrid es corte, Madrid, 1658, f. 24⁸⁰

Le Conseil nomme les religieux et les fonctionnaires (loi 30 à 39). Il reçoit les demandes et donne des grâces et gratifications (loi 41). A partir de 1644, ces tâches reviennent au *Consejo de Cámara*. Le pouvoir de « grâce royale » pose un problème de définition que les historiens tentent de résoudre par des périphrases :

« (...) la grâce royale [est ce] que l'on pourrait définir très généralement comme le pouvoir de déroger à la loi commune en faveur d'individus ou de corps. Les affaires de grâce concernent tout ce qui n'est pas réglé par des dispositions légales, tout ce qui dépend directement de la souveraine décision du roi. »⁸¹

Le terme renvoie également à la légitimité du pouvoir royal :

« Lorsqu'ils employaient ce mot [de grâce] les contemporains pensaient nettement à un don accordé gratuitement par le roi, lieutenant de Dieu, à ses sujets, créatures raisonnables de Dieu, analogue à la grâce divine, don surnaturel, accordé gratuitement par Dieu... »⁸²

⁷⁹ *Ibid.*, « *quanto fuera posible se abstengan de ocuparse en negocios particulares y de justicia entre partes* »

⁸⁰ NUÑEZ DE CASTRO Alonso, *Solo Madrid es corte*, Madrid, 1658, f. 24, « *Si avrá en el Orbe Principes que abracen mas dilatadas Regiones con su Corona ; pero Monarca a quien Dios le diesse tanto que dar, como a nuestro Filipo, no se si le han conocido los anales.* »

⁸¹ COSANDEY et POUTRIN, *op.cit.*, p. 313

⁸² MOUSNIER Roland, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, PUF, 1971, p. 98

La grâce établit donc un rapport interpersonnel entre le roi et son sujet, résultant d'une « éthique du bienfait sans retour »⁸³ : le *beneficium*. Cependant, le recours à une machinerie administrative de plus en plus complexe crée une autre sorte de légitimité : les offices royaux offrent à leur détenteur pouvoir et revenus (certes pas toujours). On peut ainsi interpréter la création de la *Cámara* comme la volonté de définir clairement une instance centrale de nomination qui permettait une meilleure visibilité de cette prérogative royale par les sujets (souvent très éloignés de Madrid). De plus, les grâces ne dépendaient pas de la pure volonté et du caprice royal : les *cedularios* conservaient les décisions de création de poste et les revenus y attendant ; les conseillers suivaient une procédure et des prescriptions⁸⁴. D'ailleurs, le rétablissement de la *Cámara de Indias* eut un certain retentissement ; le chroniqueur José Pellicer y Tovar rapporte dans ses *Avisos* du 23 février 1644 (une semaine après l'annonce) : « La grande nouvelle du jour à Madrid est la formation d'un Conseil de *Cámara* dans le Conseil des Indes, comme pour le Conseil de Castille, pour limiter le pouvoir des Conseillers... »⁸⁵.

En castillan, dans les sources, différents mots désignent ce pouvoir que l'on qualifierait aujourd'hui de nomination : *cámara*, *gracia*, *merced*. Dans le Covarrubias, *cámara* désigne entre autres : « le conseil où se prennent les décisions de *gracias* y *mercedes*. ». La *gracia* est « le bénéfice que nous faisons ou que nous recevons »⁸⁶ et dans le *Diccionario de Autoridades* (1737), « bénéfice, don et faveur qu'une personne fait à une autre, sans attendre de mérite, ni espérer de récompense de celui qui reçoit. »⁸⁷ La *merced*

« est une courtoisie (...) commune à tout homme que l'on honore ; dans ce cas cela vient directement du mot *meritum*, (...). *Mercedes*, les grâces et dons que les princes font à leurs vassaux, et celles que les seigneurs font à leurs protégés et à d'autres personnes. Finalement toute chose qui se donne gracieusement, se reçoit par *merced*. »⁸⁸

La recherche de titres, de faveurs et de postes est partie prenante de la carrière, mais aussi de la vie de l'élite hispanique. La manière de solliciter fait l'objet de beaucoup de

⁸³ SCHAUB Jean-Frédéric, *Oroonoko prince et esclave. Roman colonial de l'incertitude*, Paris, Seuil, 2008, p. 76

⁸⁴ ARRIETA ALBERDI Jon, « El Consejo de Aragón y la materia de gracia », in *El Consejo supremo de la Corona de Aragón (1494-1707)*, Saragosse, Institución « Fernando el Católico », 1994, p. 507-519

⁸⁵ Cité dans SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 223

⁸⁶ Cov., « *el beneficio que hazemos o el que recibimos* »

⁸⁷ Aut., « *beneficio, don y favor que una persona hace a otra, sin atender à merito, ni esperar recompansa del que recibe.* »

⁸⁸ Aut., « *es cortesía usada particularmente en España, como en italia la señoría, que es común a qualquier hombre honrado, y entonces se dize derechamente de la palabra meritum, que por ser persona que merece ser honrada se llamamos merced. Mercedes, las gracias y las dádivas que los príncipes hazen a sus vasallos, y las que los señores hazen a sus criados y a otras personas. Finalmente qualquier cosa que se da graciosa, se recibe por merced.* »

commentaires tant elle est cruciale et aussi chronophage : les formulaires de lettres proposées par le secrétaire Gabriel Perez del Barrio Angulo illustrent parfaitement ce phénomène. Il propose à son lecteur vingt-huit missives correspondant à « une entière négociation d'un seigneur prétendant depuis sa maison par l'intermédiaire d'un autre sieur de la *Cámara*, en considération de ses services. »⁸⁹ Le prétendant est comte et le conseil de *Cámara* marquis... L'auteur propose une lettre de remerciement à ce dernier accompagnée d'un cadeau :

« La Comtesse offre à Madame la Marquise certaines choses de ce pays et autres bagatelles : et comme je me trouve avec deux chevaux de belle œuvre et carrière, je les envoie à Votre Seigneurie. »⁹⁰

De plus, beaucoup de prétendants faisaient le voyage jusqu'à Madrid, à tel point qu'il fallut légiférer pour éviter leurs longues absences. Les lois des Indes demandent que « toutes les personnes ecclésiastiques et laïques, qui se trouveraient à la cour, déposent leur papiers et mémoires aux Secrétariats, et s'en aillent par le premier convoi », sans quoi leur demande ne serait pas prise en compte⁹¹. On sait par exemple que tous les *oidores* et *corregidores* de la province de Quito vinrent à Madrid spécialement pour appuyer leur candidature⁹². Combien d'hommes attendirent plusieurs années la réponse à leur prétention ? Lope de Vega, dans la *Comedia famosa del Acero de Madrid*, met dans la bouche de l'un de ses personnages un lieu commun de l'époque : « On raconte que ceux qui s'en viennent pour un mois quémander à Madrid et arrivent à la cour frais et jeunes y demeurent leur vie, ou s'en reviennent chenus ! »⁹³

Dans l'emploi du temps tel qu'il est fourni par les *Ordonnances* du Conseil et dans l'essentiel des tâches du *Consejo de Cámara*, grâce et *cámara* sont synonymes et signifient les propositions faites au roi pour les nominations, soit dans les termes de León Pinelo : la nomination de toutes les charges et offices, prélatures, prébendes et bénéfices qui requièrent un titre ou une cédule de Sa Majesté⁹⁴. Les *mercedes* sont des faveurs exceptionnelles à l'occasion d'un service rendu au roi, elles récompensent le mérite et prennent des formes très variées, parfois non pécuniaires : par exemple, une nomination à un poste lorsque le roi veut remercier un sujet sans tenir compte ni de l'aptitude à la

⁸⁹ PEREZ DEL BARRIO ANGULO, *op.cit.*, f. 103v.-128

⁹⁰ *Ibid.*, f. 119 « La Condesa regala a mi señora la Marquesa con algunas cosas desta tierra, y otras menudencias : y porque me hallo con dos cavallos de buena obra y carrera, los embio a V. Señoria (...) »

⁹¹ *Rec.*, L.II, T.II, loi 56

⁹² HERZOG Tamar, *Rendre la justice à Quito (1650-1750)*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 65

⁹³ *Théâtre espagnol du XVII^e siècle*, t.I, Paris, La Pléiade-Gallimard, 1994, p. 159

⁹⁴ A.G.I., Indif. Gen., 827

charge, ni des relations sociales du prétendant. Le Conseil était opposé à cette pratique qui était finalement peu fréquente. Ainsi, dans l'audience de Quito entre 1650 et 1750, la nomination de remerciement ne fut pratiquée que deux fois⁹⁵. Les *mercedes* constituent un vaste champ de compétences assez hétéroclites pour la *Cámara* :

- Les grâces perpétuelles de titres, offices, rentes
- Les *encomiendas* et *repartimientos*, pensions et rentes d'Indiens
- Les grâces ordinaires et extraordinaires qui se font aux veuves des membres du Conseil des Indes, de la *Casa de la Contratación*
- Les nominations des secrétariats
- Les aides
- La répartition d'œuvres pieuses
- Les aumônes faites aux églises, monastères, hôpitaux
- Les titres exécutoires des évêques et archevêques
- La faculté pour fonder un majorat
- La légitimation paternelle
- La licence pour planter de nouvelles espèces
- La licence donnée aux Indiens pour qu'ils portent des armes, se déplacent à cheval et se vêtissent à l'espagnole.
- Les retraites
- Les licences de mariage de fonctionnaires
- Octroyer des licences pour passer aux Indes ou venir en Espagne
- Pardonner des délits

Le Conseil de *Cámara* se réunissait les lundis et vendredis après-midi.

La junte de Guerre

En 1600, « dans les affaires et en matière de guerre, [Philippe III] ordonne que deux Conseillers de Guerre, [qu'il aura] désignés, assistent le Conseil des Indes »⁹⁶. Cette institution resta en place malgré les va-et-vient de la *Cámara*, elle amplifia même son champ de compétences lors de la réforme de 1609. Suivant la dichotomie habituelle, la Junte s'occupait des affaires de gouvernement et de justice militaire et, après la suppression de la *Cámara* en 1609, elle reçut également le pouvoir de nomination pour tous les postes militaires aux Indes et le personnel de la *Carrera de Indias*⁹⁷.

⁹⁵ HERZOG, *op.cit.*, 2001, p. 65

⁹⁶ Cité dans SCHÄFER, *op.cit.*, t.1, p. 202

⁹⁷ *Ibid.* « *generales i Almirantes de Armadas i Flotas, veedores, capitanes, cabos, entretenidos i maestros de plata, i para las Indias maestros de Campo, sargentos mayores, condestables de artilleria i castellanos de fuerças i que dava ventajas i plaças, muestras en Armadas i presidios* ».

Ainsi, lors de la réactivation de la *Cámara* en 1644, se posa la question de qui proposerait les nominations. León Pinelo plancha sur la question. Pour répondre, il ne trouva d'autre moyen que de retracer l'histoire de la Junte mais, finalement, il ne trancha pas : il admet que le pouvoir de nomination appartient à la *Cámara* mais qu'il est délicat de le retirer à la Junte. Finalement, les deux institutions furent chargées de donner leur avis au roi séparément⁹⁸. C'est ce que confirment les *Leyes de Indias*⁹⁹ dans un esprit baroque de juxtaposition des institutions et de leurs compétences.

L'histoire et les compétences du Conseil des Indes étant définies, il convient maintenant de descendre dans la salle des machines où le personnel subalterne s'échine sur les papiers de l'empire.

LES SECRÉTARIATS AU SERVICE DES CONSEILLERS ?

« Bons seigneurs, vos services sont consignés sur un registre dont je tourne chaque jour la feuille pour les lire. »

William Shakespeare, *Macbeth*, Acte I, Scène III, 1623

Les secrétariats font l'objet d'un titre entier de la *Recopilación* publiée en 1680, le titre VI du livre II comprenant cinquante-trois lois. La première énonce leurs compétences générales et donne une définition flatteuse de la place des secrétaires dans le dispositif administratif :

« Considérant les nombreuses et diverses affaires des Indes, leur accroissement continu, leur importance et qualité, et pour le bon gouvernement et leur bon traitement et pour faciliter leur rapide résolution, et affirmant que cela est nécessaire au service de Dieu et au nôtre, nous ordonnons et mandons qu'il y ait dans notre conseil des Indes deux secrétaires, lesquels, avec leurs commis, travaillent et prennent des décisions dans toutes les affaires touchant et concernant nos Indes, Iles et Terre Ferme de la Mer océane. »¹⁰⁰

Les tâches qui reviennent aux secrétariats sont variées et lourdes. Il s'agit, d'une part, de préparer en amont le travail des conseillers (réception des lettres, recherche, rédaction

⁹⁸ SCHÄFER, *op.cit.*, p. 210-211

⁹⁹ *Rec.*, L.II, T.II, loi 77

¹⁰⁰ *Ibid.*, L.II, T. V, loi 1 « *Considerando los muchos y diversos negocios de las Indias, y lo que con el tiempo han crecido y crecen, y su importancia y calidad, y para el buen gobierno y expedición de ellos y facilitar y encaminar su breve despacho, y entendiendo que asi conviene al servicio de Dios y nuestros Odenamos y mandamos que en nuestro consejo de Indias haya dos secretarios, los cuales hagan y despachen por si y sus oficiales, todos los negocios tocantes y concernientes a nuestras Indias, Islas, y Tierra Firme del Mar Oceano* »

des consultes) ; d'autre part, d'assister aux sessions du Conseil et d'enregistrer les décisions finales ; enfin, de classer et conserver dans des registres ou dans des archives les décisions prises. Ces fonctions à priori purement contingentes ne doivent pas cacher le pouvoir politique des secrétaires qui restent attachés à la personne du roi et qui bénéficient à l'époque moderne d'un prestige particulier :

« Le métier de secrétaire est d'entendement et non de plume. S'il s'agissait de peindre des lettres, les imprimeurs seraient de bons secrétaires. Il lui revient de consulter, disposer et perfectionner les sujets. C'est une main de la volonté du Prince et un instrument de son gouvernement. »¹⁰¹

Le nœud de ce pouvoir du secrétaire réside dans l'importance de son rôle dans la nomination : l'existence de la *cámara* réduisait le pouvoir des conseillers et augmentait celui des secrétaires. Rappelons que Juan de Ibarra le premier membre de la *Cámara* au moment de sa création début XVII^e siècle avait lui-même été secrétaire. En effet, il revenait aux secrétaires de rédiger la proposition de nomination et de réunir les informations (les relations de services) sur les candidats. Un document intitulé « *Papel curiosa y doctamente fundado defendiendo la autoridad de los Secretarios de su Magestad* » trouvé par Alfonso García-Gallo et écrit de la main d'un secrétaire de Conseil anonyme vers 1633-1634 donne une image intéressante du secrétaire, de son rôle et de l'espace du secrétariat. D'une part surgit l'importance de son statut de gardien et maître des papiers ainsi que celle d'intermédiaire entre le roi et ses conseillers :

« En tant que véritables archives, l'exercice de leur fonction touche à la complète familiarité avec les papiers ; Leurs relations et leurs certifications avec leurs paraphes et leurs signatures constituent la meilleure preuve. (...) Ils décomptaient les votes des conseillers, et de vive voix ils rapportaient au Roi le vote de chacun et ils écrivaient de leur main les résolutions à l'attention des conseillers (...) ils formaient les dossiers que le Roi signait, sans le signaler au Conseil. »¹⁰²

¹⁰¹ SAAVEDRA FAJARDO Diego, *Empresas políticas*, 1640 cité dans GARCÍA-GALLO, *op.cit.*, p. 788

¹⁰² GARCÍA-GALLO, *op.cit.*, p. 806-807 « *Como esto toca a su ejercicio, la confianza total de los papeles, como verdaderos archivos dellos ; y así, no hay más comprobación que la que constare de sus relaciones o de sus certificaciones con sus rúbricas o firmas. (...) apuntaban los votos de los Consejeros, y a boca hacía relación al Rey de los de cada uno y escribían de su mano las resoluciones que iban a los Consejos (...) ellos formaban los despachos que firmava el Rey, sin señalarlos el Consejo. (...)* »

D'autre part, son rôle dans les nominations est affirmé et l'espace du secrétariat est son pré carré. Le Secrétariat est la charge ou l'office du secrétaire et c'est également une officine, l'espace de travail qui lui est réservé¹⁰³ :

« et au Secrétaire, [il appartient] de préparer la relation de services et tout ce qu'il convient de savoir, y compris rendre compte à Sa Majesté des vacances ou de la chose consultée, avec toutes les circonstances de l'affaire et la vérification réalisée à partir des papiers du secrétariat (dans lequel le Conseil n'intervient et ne peut jamais intervenir, parce que son rangement appartient au seul office de Secrétaire...) »¹⁰⁴

Le travail des commis, entre routine et science administrative¹⁰⁵

Le rôle des commis s'inscrit bien entendu dans la continuité et dans l'univers des secrétaires. Le secrétariat-bureau se compose de plusieurs commis soumis à l'autorité d'un chef, le secrétaire et d'un sous-chef, le premier commis. Les commis forment « la majorité silencieuse » du secrétariat¹⁰⁶ : l'examen des liasses de consultes est éclairant tant l'écriture et la signature des secrétaires sont omniprésentes alors que celles des commis apparaissent de façon sporadique au détour d'une note. De plus, la place réservée aux commis dans le règlement du Conseil est minime et il n'existe aucun ouvrage sur leur pratique avant le XVIII^e siècle. Voyons ce dont nous disposons pour reconstituer le travail de notre commis.

Dans les Lois des Indes, aucune disposition ne traite des commis, sauf certains décrets reproduits à la fin du titre dédié aux secrétaires. Le premier revient sur les préséances, et l'avantage que confère le titre honorifique de secrétaire au commis :

« Les premiers commis des Secrétariats du Conseil, étant secrétaires de Sa Majesté, doivent précéder les Comptables dans les actes publics, comme Secrétaire, non comme Grands commis. »¹⁰⁷

La seconde disposition évoque une tâche peu connue des commis, la tenue du semainier :

¹⁰³ BRAVO LIRA Bernardino, « Oficio y oficina, dos etapas en las historia del Estado indiano », *Revista Chilena de Historia del Derecho*, n°8, 1981, p. 73-92

¹⁰⁴ *Ibid.* « y el Secretario, el ajustar la relación de servicios y de lo demás que convenga advertir, en que se incluye dar cuenta a su Magestad de la vacante o la cossa que se consulta, con todas la circunstancias que pertenezcan al casso y consta de los papeles que están en la secretaría (en que nunca intervienen ni pueden intervenir los del Conseejo, ni ninguno dellos, porque es sólo del oficio del Secretario el ajustarlo, y assí a él toca decir a su Magestad la nota que hay en su oficio quando el papel no contiene otra circunstancia »

¹⁰⁵ Nous plagions un sous-titre de Thierry Sarmant et Mathieu Stoll tant il est bien trouvé, SARMANT Thierry et STOLL Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010, p. 305

¹⁰⁶ MARTÍNEZ ROBLES, *op.cit.*, p. 61-62 et 78

¹⁰⁷ *Rec.*, L.II, t.VI, (tome 1, p. 293), *Auto* du 29 octobre 1636 : « Los oficiales mayores de las Secretarías del Consejo, siendo Secretarios de Su Magestad, deben preceder à los Contadores de Cuentas de él en los actos públicos, como Secretarios, no como Oficiales mayores. »

« Les premiers commis des Secrétariats font eux-mêmes les semainiers toutes les semaines, dans les maisons du Conseil à qui il reviendrait de les faire, apportant les Consultes qui auraient été adoptées, pour les examiner et les vérifier, sans signer aucune affaire, sinon celles pour lesquelles cela a été spécialement ordonné, à cause de l'urgence qu'elles ont ; et après avoir examiné les affaires et consultes, les seconds commis les apportent chez les conseillers ; et que cela soit fait de façon indispensable. »¹⁰⁸

On connaît l'expression *semainier* pour la vie religieuse¹⁰⁹ mais le *Diccionario de Autoridades* confirme que ce *semanería* est également une pratique des Conseils : « Dans le Conseil, c'est l'inspection qui se fait des décisions qui sortent de cette salle, pour voir si elles sont conformes à ce qu'a décidé le Conseil... »¹¹⁰ Ainsi, les premiers commis avaient connaissance de toutes les affaires traitées par le Conseil, ils en vérifiaient la conformité sans doute formelle ou diplomatique et éventuellement juridique. Ils étaient en contact avec les conseillers puisqu'ils se rendaient chez eux pour obtenir leurs signatures. De plus, les grands commis étaient chargés de recevoir et de dépouiller le courrier venant des Indes et entrant au Conseil :

« Les lettres venant des Indes des Galions, Flottes et autres Vaisseaux ou par toute autre voie, sont reliées en arrivant en assez d'exemplaires, en les classant par thèmes et reportant la table des matières et le nombre de volumes formés en bon ordre et division des matières ecclésiastiques et temporelles et distinction des points de gouvernement et de finances. Pour toutes les lettres, les points qui méritent une réponse sont extraits en bref. (...) En travaillant sur les affaires et en extrayant les points importants des lettres, ils rapportent les dossiers qui nécessitent la plus grande rapidité. »¹¹¹

¹⁰⁸ *Ibid.*, décret du 23 février 1637 : « *Los oficiales mayores de las Secretarías hagan por sus personas las semanerías todas las semanas, en las casas del Consejo a quien tocara hacerlas, llevando las Consultas que se hubieren acordado, a pasar y señalar, ni firmar algun despachos, sino los que particularmente se mandare, por la prisa que pueden tener; y despues de pasados los despachos y Consultas, los lleven los Oficiales segundos a las casas de los del Consejo ; y asi se cumpla indispensablemente.* »

¹⁰⁹ « Celuy qui est de semaine pour officier dans un Chapitre, ou dans une Communauté religieuse. », *Dic. de l'Académie française*, 1694

¹¹⁰ *Aut.*, « *En el consejo es la inspección que se hace de los despachos, que salen de aquella sala, para ver si van arreglados a lo que ha resuelto el Consejo, para lo qual despues de levantado se queda este encargo por semanas, se llamo asi este acto.* » voir aussi FAYARD Janine, *Les membres du conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)*, Genève, 1979, p. 114

¹¹¹ *Rec.*, L.II, t.VI, (tome 1, p. 293), Conseil le 7 mars 1638 : « *Las cartas que se remitieren de las Indias en Galeones, Flotas, u otros Bageles, o por qualquier via, se enquadernen en llegando a bastante numero, dividiéndolas por materias, y poniendo su índice y número del volumen que se formare, con buena orden y division de las materias Eclesiasticas y Seculares, y distincion de puntos de Gobierno y hacienda : y de todas se saquen en brevete los puntos principales que merecieren repuesta ; y en los que hubiere papeles juntos o que se deban juntar en las Secretarías, se haga así, sin esperar para ello Decreto del Consejo, ni perder tiempo por verse los negocios una y mas veces ; y los oficiales mayores a quien toque, lo executen así, pena de que se proveera lo que convenga, trabajando los despachos, y sacando los puntos de las cartas, para que se refieran las materias que requieren en brevedad.* »

Deux tâches ressortent de ce travail : d'une part, le classement, l'enregistrement et la conservation des lettres suivant les matières et l'urgence, d'autre part, le dépouillement et le résumé des lettres. À ce titre, on remarque souvent dans les lettres ou documents du Conseil des Indes, qu'une main a souligné les passages importants ou mis un signe (une main avec l'index tendu) ou écrit « *ojo* » ou « *aquí* ».

Un ouvrage du XVIII^e siècle, *Reglas para Oficiales de Secretarías...*, confirme et précise ces tâches confiées aux commis, mais doit être replacé dans le contexte de l'administration des Bourbons. Il constitue une sorte de manuel à l'usage des commis des secrétariats en proposant une méthode et des règles de fonctionnement. Ainsi, l'auteur Antonio Prado y Rozas y affirme :

« Avant de remettre les Décisions aux collègues, [le commis] doit les vérifier très soigneusement, pour que de cette façon il puisse avertir, au moment d'examiner les Minutes ou Résumés qui vont être exécutés, si les Décisions sont conformes à l'essentiel et aux points traités. Qu'il veille avec grand soin sur le bon ordre dans le rangement des papiers ; qu'il ne perde pas des yeux les Décisions à enregistrer jusqu'à ce qu'elles soient exécutées ; qu'il soit responsable des erreurs de ceux dont il est responsable. »¹¹²

Ainsi, les tâches des commis appartenaient à ce que l'on appelait alors le *manejo de papeles*. Cette expression assez vague recoupe la variété des tâches mais aussi le niveau de décision peu élevé qui incombait aux commis. Juan Díez de la Calle revendique néanmoins ce labour du *manejo de papeles* et affirme dans une demande au roi que « l'activité de la place est si grande qu'il ne [lui] est pas possible de [s]'employer à autre chose. »¹¹³ Le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne dans les dédicaces et adresses au lecteur de ces ouvrages évoque de manière générale son travail :

Il faut « être capable de traiter des nombreuses et diverses affaires des secrétariats et connaître les formes d'exécution et de réalisation des décisions, qui sont nombreuses,

¹¹² PRADO Y ROZAS Antonio, *Reglas para Oficiales de Secretarías y catálogo de los Secretarios del Despacho y del Consejo de Estado que habia desde los Señores Católicos hasta el presente, junto con las plantas dadas a las Secretarías*, Madrid, 1755, p. 76-77 dans MARTÍNEZ ROBLES, *op.cit.*, p. 150-151 : « Antes de entregar los Expedientes a los compañeros debe reconocerlos muy cuidadosamente, para que por este medio pueda advertir, al tiempo de examinar las Minutas o Resúmenes que de ellos ejecuten, si están arreglados o no a lo esencial, y puntos de que traten ; que vele con sumo cuidado el buen orden de la colocación de papeles ; que los que sean de registrar no los pierda de vista hasta que se ejecuten ; que debe ser responsable de los yerros que cometan los demás, etc. »

¹¹³ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, f. I, « siendo la ocupacion de la plaça que tengo tan grande, no es posible diuertirme a otro empleo ».

importantes et variées (...) Je participe dans le Secrétariat au maniement et à la formation de ses papiers et décisions depuis 1624 (...) »¹¹⁴

Il affirme avoir travaillé sur « les billets, comptes et décisions » de la *mesada* ecclésiastique et civile (taxe à payer lorsqu'on obtient un office ou une prébende). Plus loin, il dit avoir mis en ordre « les inventaires de livres et papiers du Secrétariat pour une plus grande information, rapidité, sûreté et facilité dans les affaires du service de Sa Majesté. »¹¹⁵ Il dit être le concepteur d'outils de travail : un classement et mise en forme des sept livres des relations de services des prétendants aux offices et aux bénéfices, une relation des faveurs octroyées par le roi, d'autres relations pour « un maniement plus facile » des livres de secrétariats. Juan Díez de la Calle rappelle que ses ouvrages sont là pour faciliter le fonctionnement du Conseil et aider ses « compagnons des Secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou » : il s'agit de « disposer ensemble ces informations qui jusqu'à maintenant étaient réparties dans beaucoup de livres et de papiers. »¹¹⁶ Dans ses papiers conservés à la Bibliothèque nationale de Madrid, on trouve également une « relation de quelques cédules générales et particulières pour exemples quand le Conseil les demande »¹¹⁷. Il s'agit d'une série de modèles comme en disposent tous les secrétariats (encore aujourd'hui) : licence pour fonder un monastère au Mexique, renoncement à un office, pardon d'une sentence, etc.

Si on s'en tient à ce témoignage sur le travail des commis, il ressort que leur principale tâche, toujours le *manejo de papeles*, était de chercher des informations dans une masse de documents. Par exemple, en 1646, en annexe à son *Memorial y Noticias Sacras*, le commis rédige en six pages la « forme selon laquelle sont pris les Confirmations, Titres et Cédules des offices vénaux et révocables, Encomiendas d'Indiens et de terres »¹¹⁸. D'après lui, les acheteurs d'offices vénaux présentent via un agent le titre de l'office en question aux secrétariats, puis « les grands ou seconds commis cherchent (*se reconoce*) dans les livres royaux si la confirmation est présentée, concédée ou envoyée. Si

¹¹⁴ *Ibid.*, « (...) hazerme capaz de las muchas y diversas materias que en ellas se trata y del conocimiento, execucion y formacion de sus despachos, que son muchos, importantes, varios. (...) Asisti en la Secretaria al manejo, y formacion de sus papeles, y despachos desde el año de 1624 (...) ».

¹¹⁵ *Ibid.*, f. Iv. « Ajusté mas de lo que ellos estavan los inventarios de libros, papeles de la Secretaria par mas noticia, brevedad, acierto y facilidad del despacho de las cosas del servicio de V.M. ».

¹¹⁶ *Ibid.*, f. IV « y en particular los oficiales della, y la del Piru, para quien mas principalmente es ; para dar con mas acierto y noticia satisfacion a los decretos del, y para que con mas propiedad se puedan hazer las proposiciones de los oficios, y plaças que en ellas se proveen, y sus despachos, sin que sea necesario (como hasta aqui lo ha sido) andar reconociendo (con tanto trabajo y desperdicio de tiempo) tantos libros y legajos de papeles. »

¹¹⁷ B.N.M., Ms 2939, f. 48-66

¹¹⁸ « Forma en que se despachen las Confirmaciones, Titulos, Cédulas de los oficios vendibles, y renunciabiles, Encomiendas de Indios y tierras » in DÍEZ DE LA CALLE Juan, *op. Cit.*, 1646, f. 173-175

ce n'est pas le cas, ils notent le jour de la présentation et le reportent dans le livre prévu à cet effet. » La demande est alors présentée devant le Conseil des Indes qui en général l'accepte : il émet une confirmation. Celle-ci est envoyée par le secrétariat au Trésorier général du Conseil pour recevoir le paiement (la *composición*). Ensuite, le papier de la trésorerie est renvoyé au secrétariat, « pour faire celui de *media anata* : et l'un et l'autre faits, le titre ou la cédule de confirmation est rédigé par le commis désigné, sous le contrôle du grand commis et du seigneur Secrétaire. » Le titre passe au Conseil puis il est signé par le roi. Il revient au secrétariat qui le délivre au demandeur.

Dans ce type de compétences dévolues au Conseil des Indes, on voit le double rôle des commis : la recherche dans les livres royaux et la rédaction de documents types. On comprend aussi que les membres des secrétariats sont en contact avec le public : les solliciteurs ou leurs agents déposent leur demande aux secrétariats du Conseil. Voilà ce que l'on sait à partir de la relation que fait Juan Díez de la Calle de son métier. Une bonne partie du travail quotidien s'apparentait donc à des tâches mécaniques et répétitives de copie ou de rédaction de formulaires qui nécessitaient une sorte de « science de routine »¹¹⁹. Toutefois, d'une analyse plus fine surgissent des compétences plus développées de « science administrative » plutôt réservées au premier commis. Ainsi, une autre approche du labeur quotidien de Díez de la Calle est possible à partir de ses apparitions dans diverses affaires traitées par le Conseil.

Le commis : homme à tout faire

La trace de Juan Díez de la Calle apparaît dans dix-huit affaires entre le 17 octobre 1647 et le 31 mars 1662¹²⁰, période qui correspond à sa vie de premier commis. Chacune d'elles fait l'objet d'un dossier constitué de plusieurs pièces : en général, on trouve la consulte, la demande ou requête d'un particulier, d'un fonctionnaire ou d'un religieux et des notes. Juan Díez de la Calle est l'auteur ou le destinataire de ces notes internes au Conseil : des feuilles volantes de petit format sur lesquelles étaient écrites des informations nécessaires à la résolution de l'affaire. Il avait principalement pour tâche de chercher dans

¹¹⁹ SARMANT et STOLL, *op. cit.*, p. 307

¹²⁰ À partir du catalogue des consultes émises par le Conseil et le Conseil de *Cámara* entre 1624 et 1662, des moteurs de recherche en ligne *Portal de Archivos Españoles* et *Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes* mais aussi de sondages directs dans certains *legajos* conservés aux Archives des Indes de Séville. HERRERA HEREDIA Antonia, *Catálogo de las consultas del Consejo de Indias*, Sevilla, Diputación Provincial, Escuela de Estudios Hispano-americanos, 11 tomes, 1983-1995 ; *Portal de Archivos Españoles*, <http://pares.mcu.es/>; *Biblioteca Americana de la Biblioteca Virtual Miguel de Cervantes*, <http://www.cervantesvirtual.com/seccion/ba/>

les archives du secrétariat les informations demandées par les secrétaires ou les conseillers. Il apparaît plusieurs fois comme l'intermédiaire entre le Conseil et certains personnages : il demande des documents, au greffier et au rapporteur du Conseil (deux organes surtout judiciaires), il s'adresse très souvent à son collègue du secrétariat du Pérou. Nous avons pour plus de clarté, présenté les affaires par grands thèmes.

Affaires maritimes : fraudes, traversée et défense

Le 9 juin 1647, le jésuite Francisco de Cuevas écrit, depuis Veracruz, une lettre au roi pour dénoncer certaines fraudes qu'il a constatées. Le 17 octobre de la même année, le Conseil des Indes émet une consulte donnant son opinion (« *parecer* ») sur ce vaste problème :

« [Des] fraudes fiscales [sont] réalisées en occultant les droits d'*avería* pour les flottes, à l'aller quand ils arrivent à la Veracruz et au retour lorsqu'ils reviennent chargés d'argent et de marchandises sans les enregistrer. Tout cela a été particulièrement constaté lors de la dernière flotte qui vient d'arriver à la charge du général don Lorenzo de Cordoba, en compagnie de trois autres navires de l'armada de Barlovento à la charge de don Geronimo de Bañuelos qui était gouverneur de celle-ci. »¹²¹

Les fraudes sur l'*avería* (impôt *ad valorem* perçu sur le commerce des Indes destiné à assumer les frais d'escorte de la flotte) sont la plaie de la Couronne : le jésuite a constaté à Veracruz que les bateaux amiral et capitaine de 800 tonneaux étaient partis chargés « *hasta la cinta* » mais qu'ils n'avaient payé que très peu de droits royaux. Les coupables et organisateurs de cette fraude sont les officiers royaux de Veracruz qui profitent des « *cohechos, disimulos y buenos pasajes* ». Le Conseil affirme déjà être au courant de telles pratiques et avoir mis en place un contrôle renforcé à l'arrivée à Cadix et San Lucar mais « sans doute, faut-il penser que dans cette flotte il y a eu de nombreuses occultations, comme dans toutes les autres. » Le Conseil rappelle au roi que don Juan de Palafox a également pris en 1645 des mesures pour que « des vérifications et peines pour fraudes soient prononcées à l'encontre des officiers royaux ». Mais l'évêque de Puebla étant suspendu, toutes les affaires en cours sont également en attente. Lucide, le Conseil admet avoir mis au second plan ce problème alors qu'il faut y consacrer tous les moyens et le

¹²¹ A.G.I., México, 5, n.5, Consulte du Conseil des Indes du 17/10/1647. « *se discurre de la fraudes que se hazen a la Real hacienda ocultando los derechos de las haverias en las flotas assi quando llegan a la Veracruz las que ban destos Reynos como quando vuelven a ellos de retorno embarcando la plata y mercaderias sin registrar, lo uno, ni lo otro, y particularmente pondera lo sucedido en esta ultima ocasion de la flota que acaba de llegar del cargo del general Don Lorenzo de Cordova, en cuya conserva vinieron otros tres naos de la Armada de Barlovento a cargo de Don geronimo de Bañuelos que era gobernador de aquella Armada.* »

temps nécessaires¹²². Dans cette optique, même si ce n'est pas signalé dans la consulte, le Conseil a sans doute décidé de s'intéresser aux responsables de la dernière flotte évoquée spécialement par le jésuite. Aussi trouve-t-on attachée au dossier une note datée du mardi 22 octobre 1647 de Juan Díez de la Calle adressée au comptable don Diego de Zarate dont voici la teneur :

« Monsieur, pour faire une lettre qui doit partir aujourd'hui, j'ai besoin que vous me disiez qui est le contrôleur administratif du Général don Lorenzo de Cordoba qui vient d'arriver avec la flotte de Nouvelle Espagne le 2 septembre. De plus qui est celui de don Geronimo de Bañuelos qui est venu avec 4 vaisseaux de l'armada de Barlovento. »¹²³

Juan Díez de la Calle a donc été chargé de récupérer des informations sur la flotte et la procédure habituelle de vérification. Il participe ainsi à la répression des fraudes de la *Carrera de Indias*, véritable rocher de Sisyphe pour la Monarchie : difficile de savoir ce que le Conseil a entrepris contre les noms recueillis par Díez de la Calle.

Dix ans plus tard, en 1657, Juan Díez de la Calle est invité à chercher dans les « lettres et papiers » des informations sur les Espagnols qui passent aux Indes sur des navires français, donc sans autorisation de la Couronne. En effet, une consulte du Conseil du 31 août 1657 répond à une lettre du comte Hernán Nuñez qui a constaté ce phénomène et demande que l'on apporte « toutes les informations et papiers se trouvant dans les deux secrétariats à ce sujet. »¹²⁴ Le 10 septembre 1657, c'est le premier commis du secrétariat du Pérou qui transmet la demande à Juan Díez de la Calle ; il s'agit alors de son beau-frère Francisco Fernández de Madrigal. L'Ordonnance de 1604 prévoyait effectivement que les affaires maritimes revinssent d'abord au secrétariat du Pérou.¹²⁵ Le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne répond le 19 novembre pour dire qu'il n'a rien trouvé à ce sujet.

Un autre échange de notes entre les deux beaux-frères porte sur la circulation de devises entre les deux continents. Une cédule du 29 octobre 1659 du Conseil des Indes propose de fournir à l'amiral don José Centeno 24 000 pesos pour les faire passer à bord des galions sans passer par la *Casa de la Contratación*. « Pour satisfaire au décret du Conseil », Francisco Fernández de Madrigal demande à Juan Díez de la Calle de lui fournir

¹²² HARING H. Clarence, *Comercio y Navegación entre España y las Indias en la época de los Habsburgos*, Mexico, FCE, 1979 [1918], p. 82-83

¹²³ A.G.I., México, 5, n.5, « Señor mio para haçer cierta carta que a de ir oy necesito que Vuestra Merced me diga a la Mar y en quien es visitador del general d. Lorenza de Cordova que acava de llegar con la flota de Nueva España 2 de septiembre cabos della: y también quien lo es de d. Geronimo de Banuellos que bino con 4 vajeles de la armada de barlovento »

¹²⁴ A.G.I., Indif. Gen. 1668, Consulte du Conseil du 31/08/1657

¹²⁵ Rec., L. II, T. VI, loi 3

un document similaire datant des années précédentes : c'est une forme de jurisprudence. Le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne lui répondit :

« Ci-joint, j'envoie à Votre Grâce une copie de l'ordre de paiement donnée au général don Diego de Egues et comme vous savez d'ordinaire, [les paiements] contiennent tous les mêmes clauses et à cet effet, on apporte les copies de ce secrétariat pour les faire en bonne et due forme. Que Dieu vous garde. Madrid 3 octobre 1658. Juan Díez de la Calle. »¹²⁶

Malgré l'existence d'une institution spéciale pour le commerce et les échanges transatlantiques, le Conseil des Indes conservait certaines compétences en la matière. La fraude semble être au cœur des préoccupations du Conseil : des personnages se trouvant en Amérique dénoncer certaines pratiques pourtant bien connues. Les affaires maritimes représentent donc une bonne part des dossiers dans lesquels Juan Díez de la Calle apparaît avec son collègue du secrétariat du Pérou. La question de la défense est indissociable car les communications transatlantiques sont sous la menace permanente des navires ennemis.

Militaire : informations stratégiques, passage sans licence.

Sur la côte de la Province du Venezuela, entre Cumaná et l'île de la Margarita, se trouvaient d'importants gisements de sel à Punta de Araya. Depuis 1598, les Hollandais organisaient régulièrement des razzias qui s'avéraient très lucratives tant le sel était une denrée recherchée¹²⁷. En 1621-1622, la Couronne espagnole réagit énergiquement en décidant la construction d'une forteresse qui prit le nom de *Real fuerza de Santiago de Arroyo de Araya* et s'avéra une défense efficace des salins et de la zone. En 1648, avec la paix de Munster, les relations diplomatiques et commerciales entre la Monarchie catholique et les Provinces-Unies furent rétablies. Un point de la négociation reposait sur le commerce du sel mais le Conseil des Indes s'opposa à toute concession concernant la Punta de Araya laquelle constituerait « une introduction et un commerce ouvert avec une destruction de celui de ce Royaume pour les Indes », bref une brèche dans le monopole et en quelques années « cesserait le commerce de Séville et les droits d'*almojarifazgo* »¹²⁸. Ainsi, de 1648 à 1677 les Provinces Unies déployèrent une intense activité diplomatique pour obtenir la licence d'extraction du sel de la Punta de Araya. En 1657, la possibilité

¹²⁶ A.G.I., Indif. Gen. 773, Consulte du Conseil du 29 octobre 1658 « *Con este envío a Vm copia de la libranca que se dio al general don diego de egues i como vm sabe de ordinario son todas con buenas mismas clausulas y para eso se traen copias de esa secretaria y se acen en buena conformidad. Guarde dios a vm como deseo. Madrid 3 de octubre 658. Juan Díez de la Calle* ».

¹²⁷ HERRERO SANCHEZ Manuel, « La explotación de las salinas de Punta de Araya. Un factor conflictivo en el proceso de acercamiento hispano-neerlandés (1648-1677) », *Cuadernos de Historia Moderna*, n°14, 1993, p. 173-194

¹²⁸ *Ibid.*, p. 184 Consulte du Conseil des Indes du 1^{er} novembre 1648

d'un compromis était évoquée pour la première fois autour d'enjeux bien plus vastes : la licence contre une rupture formelle entre les Provinces Unies et la France (cette demande fut rejetée) puis, en 1658, contre une rupture avec le Portugal. En septembre 1658, le Conseil des Indes fut chargé de définir les termes de l'échange et c'est ici qu'intervient notre commis même si finalement, la République fit marche arrière sous la pression anglaise...¹²⁹

Début septembre 1658, Francisco Fernández de Madrigal est mandaté par le secrétaire du Pérou pour demander à Díez de la Calle :

« à combien s'élève la dotation du château de la Punta Araya et de combien d'artillerie et de gens il dispose pour sa garnison et s'il y a un châtelain ou sergent et qui le nomme et si l'on sait qui c'est. Également s'il y a des lettres qui mentionnent ce château. »¹³⁰

La réponse ne se fait pas attendre car Juan Díez de la Calle avait déjà recueilli la plupart de ces informations dans son *Memorial* de 1646 : une garnison de 200 hommes, 40 pièces d'artillerie en bronze et en fer, 25 artilleurs, un connétable, une vigie et l'*alcalde* de Cumana également gouverneur du fort.¹³¹ Il trouve également des informations plus récentes : le nom du gouverneur est Pedro Brizuela, la citerne est en mauvais état et des travaux sont en cours à hauteur de 3 000 pesos et 4 000 pesos pour la forteresse et l'artillerie ; enfin, « aucune lettre dans laquelle la forteresse est désignée ne [lui] est apparue, mais les informations sont que la forteresse est bonne et fabriquée avec foi dans l'art pour la défense des salins. »¹³² Juan Díez de la Calle est ici appelé en tant que fin connaisseur des forces militaires aux Indes, on notera toutefois que son beau-frère n'a pas eu l'idée d'aller chercher par lui-même dans l'ouvrage de 1646. Il se conforme à la routine administrative en s'adressant directement à la personne compétente, le Venezuela appartenant à la juridiction du secrétariat de la Nouvelle Espagne.

Une histoire confuse de messages met en scène un capitaine du préside de Porto Rico, Juan de los Reyes, le gouverneur de Carthagène, Pedro de Zapata et le Capitaine général de l'Océan et des côtes d'Andalousie, le duc de Medinaceli. Le duc reçoit le capitaine de Porto Rico qui lui dit détenir un message de la part du gouverneur pour le président du Conseil des Indes ou le secrétaire Juan Bautista Saenz Navarrete qu'il ne peut

¹²⁹ *Ibid.*, p. 189-191

¹³⁰ A.G.I., Indif. Gen. 1668, f. 265, Conseil 3 septembre 1658

¹³¹ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 27 v.

¹³² A.G.I., Indif. Gen. 1668, f. 263

transmettre que de vive voix (*a boca*). Le fameux message transmis à Juan de los Reyes par Pedro de Zapata à Carthagène en mars 1659 était l'avertissement sur la présence de vingt navires ennemis. Si la chose se vérifiait le gouverneur prévoyait d'envoyer un message de confirmation. Le Conseil ne semble pas être d'accord avec cette méthode et déclare au roi que « le motif de l'information secrète que ce capitaine a apporté en personne à Madrid est irrecevable et sans aucun fondement. »¹³³

Le 28 octobre, Juan Díez de la Calle transmet à son beau-frère la minute de la décision qui concerne apparemment « la prison et sécurité du capitaine Juan de los Reyes » pour qu'elle soit copiée et envoyée le lendemain. En effet, dans une relation de mérite du capitaine Juan de los Reyes de 1667, celui-ci aurait été condamné par le Conseil à servir deux ans dans l'Armada¹³⁴. Cette condamnation a-t-elle un lien avec l'affaire de 1658 ? Juan de los Reyes a-t-il été condamné pour être venu en Espagne sans licence en utilisant le prétexte d'être un messenger ?

Patronage : passage de religieux sans licence, chapitre, statut des hôpitaux des Frères de saint Jean de Dieu

Une affaire de 1657 montre la sévérité du roi et du Conseil des Indes sur le contrôle de la circulation des ordres religieux, mais aussi comment ces derniers pouvaient déjouer les contrôles royaux. La consulte du 13 août 1657 concerne le dominicain Melchor de Saavedra officiant dans la province du Guatemala. Le religieux est allé à Rome et s'apprêtait à repartir dans sa province américaine avec des ordres (*despachos*) de Rome et des religieux, tout cela sans aucune licence. Le pot aux roses découvert, il est assigné à résidence dans l'hospice de la Passion à Madrid. Le commis Juan Díez de la Calle est alors chargé de rencontrer le religieux fautif le 3 juillet 1657 et il rapporte son déplacement dans une note :

« Accomplissant le décret des messieurs du Conseil, aujourd'hui 3 juillet au nom du [*fiscal*] monsieur le docteur Pedro de Galvez, je me suis rendu avec le Père maître frère Juan Sanchez, représentant du couvent de la Passion de l'ordre de Saint Dominique, et je lui ai dit ce qu'il contenait ; il a répondu qu'il se tenait au courant de l'ordre du Conseil et qu'il l'observerait. Ensuite, j'ai parlé avec le Père Frère monsieur Melchor de Saavedra et je lui ai notifié ce que le Conseil demandait et il me dit qu'il était prompt et obéissant aux ordres et qu'il présenterait dans les trois jours les licences et messages au Conseil et qu'il les

¹³³ A.G.I., Santa Fe 4, 1.4, f. 183, Conseil, 24 octobre 1658 « *queda escludo y sin ningun fundamento el motivo de la notiçia que este capitan dijo trahia para deçir a Voca en Madrid* ».

¹³⁴ A.G.I., Indif. Gen. 121, N.136

remettrait à monsieur Gregorio de Leguia. Ainsi, je le certifie. Madrid. 3 juillet 1657. Juan Díez de la Calle. »¹³⁵

Saavedra temporise et présente effectivement un mémoire expliquant l'importance de sa mission accompagné d'une licence de l'ordre de sa province le faisant vicaire général pour revenir avec des religieux et évangéliser les « Infidèles du Manche et Lacandon ». Mais il ne fournit pas les papiers et licences demandés par le Conseil :

« le Conseil juge que ce religieux a manqué à ses obligations en venant à ces Royaumes sans licence des Gouverneurs des Indes et pour être passé à Rome (où il resté longtemps) et en étant revenu en Espagne avec le souhait de retourner aux Indes sans se présenter au Conseil (...) ».¹³⁶

Les ordonnances de Philippe II sur le patronage sont d'une terrible clarté et rigueur à ce sujet, elles prévoient « qu'aucun Prélat régulier ne passe aux Indes sans présenter ses patentes au Conseil. »¹³⁷ La peine requise contre Melchor de Saavedra est son assignation dans une maison de l'ordre dominicain en Castille.

Quel fut le rôle de Juan Díez de la Calle dans cette affaire ? Celui de messenger mais aussi de représentant officiel du Conseil des Indes comme défenseur de la stricte observation des règles de passage aux Indes. Il s'agit également de défendre le Patronage royal contre des pratiques des ordres religieux qui visent à contourner l'autorité royale.

Dans un dossier de 1654, Juan Díez de la Calle apparaît comme spécialiste des archives du Conseil et aussi comme certificateur de documents officiels : il a donc un pouvoir d'authentification. À ce titre, il est en contact avec les *agentes de negocio* comme Gaspar de Aybar, représentant du chapitre de Manille, qui demande « la prorogation de la grâce et offrande habituelle de vin, cire et huile et le tiers de la vacance de l'archevêché ».

¹³⁵ A.G.I., Indif. Gen. 771, consulte du 13 août 1657 « *Cumpliendo con el decreto de los señores del Consejo de oy 3 de julio puesto en el nombre del señor doctor d. Pedro de Galbez estuve con el Padre Maestro fray Juan Sanchez procurador del convento de la Passion de la orden de santo domingo: i le dije lo que contenía, y respondió que daba enterado de la orden del consejo y que la observaría. Después able con el Padre fray señor Melchor de Saavedra i le hice notario lo que el consejo mandaba y dijo que estava pronto y obediente a sus ordenes y en su cumplimiento presentaría en el termino de tres días que se le señalaran las licencias y despachos que tubiese de los que el Consejo le pida y que los entregaría al señor Gregorio de Liguia: y así lo zertifico Madrid 3 de julio 1657. Juan Díez de la Calle.* »

¹³⁶ *Ibid.*, « *Este religioso ha faltado a su obligación en haver venido a estos Reynos sin licencia de los Gobernadores de Indias y haver pasado a Roma (donde se detuvo mucho tiempo) y en haver buuelto a España con animo de bolberse a las Indias sin haberse presentado en el Consejo (...)* ».

¹³⁷ *Rec.*, L.I, T. XIV, loi 40, « *Que ningun prelado Regular pase a las Indias sin presentar sus patentes en el Consejo.* »

Tout cela a déjà été accordé dans deux cédules de 1647, seulement il semblerait que quelqu'un souhaite usurper le travail de l'agent Gaspar de Aybar et se faire payer par le chapitre pour le service rendu. Ainsi, l'agent s'adresse au secrétaire Gregorio de Leguia et le « supplie de rechercher dans les livres du secrétariat de la Nouvelle Espagne [les cédules] et, constatant la certitude de ce qu'il a dit, de lui donner d'autres certifications à envoyer à la dite Église pour qu'ils connaissent cette Vérité. » Le secrétaire demande à son commis de rédiger le document :

« Moi Juan Diez de la Calle, premier commis du secrétariat de Nouvelle Espagne dudit Conseil des Indes, Chambre et Junte de guerre, j'ai fait chercher et reconnaître les dossiers de mémoires et cédules des livres royaux de ce secrétariat et par eux je constate que ledit don Gaspar de Aybar a donné le mémoire et, à sa demande et sollicitude, les cédules de grâce ci-jointes furent concédées. »¹³⁸

En 1659, la *Mesa de Misericordia* de Manille demande une cédule de confirmation pour l'octroi de l'Hôpital de la Miséricorde aux frères de saint Jean de Dieu. Pour répondre à cette demande, Juan Díez de la Calle est chargé de rechercher les formes de gestion et d'administration des hôpitaux, il sait qu'un acte du Conseil existe à ce sujet mais il ne peut le retrouver dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne car c'est celui du Pérou qui le garde. Il écrit donc à son beau-frère pour l'obtenir :

« Frère et seigneur, pour satisfaire à une demande de monsieur le rapporteur du Conseil concernant les Hôpitaux tenus par les Frères de Saint Jean de Dieu aux Indes, je prie Votre Grâce de me remettre une copie de l'acte que le Conseil a pris le 30 janvier 1632 sur la forme de gestion et d'administration de ces hôpitaux. Votre secrétariat a traité ce dossier de manière générale et ici cet acte est introuvable, ainsi je vous supplie de me faire la grâce d'ordonner que copie soit faite et de me la remettre pour la joindre à ce dossier. Que Dieu vous garde de nombreuses années, du secrétariat le 26 septembre 1659. Je crois que cet acte a été imprimé et ceux qui sont passés par ce secrétariat ont tous été envoyés aux Indes. Juan Diez de la Calle. »¹³⁹

¹³⁸ A.G.I., Filipinas 77, n.71 « yo Juan Diez de la Calle oficial mayor de la secretaria de la Nueva España del dicho Consejo de las Indias, Camara y Junta de guerra dellos, hize buscar y reconozzer los expedientes de memorial y cedulas de los libros reales desta secretaria y por ellos consta y parezca que el dicho Don Gaspar de Aybar, dio memorial y a su instancia y solizitud, se conzedieron y despacharon las zedulas de merced de que se siguen. »

¹³⁹ A.G.I., Filipinas 86, n.13, consulte du 29 juillet 1659, « Hermano y señor para satisfacer a Vm expediente del señor fiscal del Consejo tocante a los Hospitales que tienen en las Indias los Hermanos de San Juan de Dios tengo necesidad de Vm se sirva remitirme un tanto del auto que el Consejo proveyo en 30 de henero de 632 sobre la forma de como havian de encargarse y administrar estos hospiatales y por que esta materia a

Francisco Fernández de Madrigal lui transmet le document demandé, précisément l'acte du Conseil du 20 avril 1652. Ces dispositions étaient d'ailleurs assez importantes pour être reproduites in extenso dans la *Recopilación* imprimée en 1680¹⁴⁰ mais vers 1650, cette publication tarde à paraître.

Cérémonie vice-royale et préséance

Une affaire rappelle à quel point Juan Díez de la Calle vit dans une société de cour pour laquelle le cérémonial et la préséance revêtent un caractère fondamental. Ainsi, dans les Lois des Indes, un titre entier est consacré aux « *precedencias, ceremonias y cortesías* »¹⁴¹. L'affaire que nous allons exposer montre également le conservatisme ambiant : tout changement conduit à une plainte qui s'élève ici devant le Conseil.

Le 2 décembre 1661, le Conseil de Croisade émet une consulte autour d'une question de sièges lors de la prédication de la Bulle de croisade. La Bulle de croisade conférée par le pape pendant la *Reconquista* offrait la possibilité aux fidèles d'acheter des indulgences destinées à financer l'expansion des limites de l'Église. Un Commissaire Général à Madrid était chargé de son administration en Amérique ; celui-ci nommait des délégués et des subdélégués, responsables locaux de ces indulgences¹⁴². Plusieurs papes, Pie V (1566-1572), Grégoire XIII (1572-1585), Clément VIII (1592-1605) et Grégoire XV (1621-1623) octroyèrent au Roi d'Espagne les recettes des indulgences (dont le caractère souvent obligatoire en faisait une sorte d'impôt) et leur prédication. Les instructions papales prévoyaient que la prédication devait commencer dans les cathédrales le premier dimanche de l'Avent. La bulle devait être « reçue, présentée et retirée avec solennité, vénération et révérence. »¹⁴³ On apprend dans l'affaire présentée par le Conseil de Croisade en 1661 que, lors de la prédication, le subdélégué général s'asseyait dans la cathédrale sur un siège en velours noir avec le vice-roi entouré des membres de l'audience. Or le duc d'Albuquerque avait décidé de retirer le siège en velours du subdélégué pour le remplacer par un siège en cuir similaire à celui des *oidores* :

corrido por esa secretaria en punto general y aca no se halla este auto suplico a Vm me haga merced de dar orden se saque copia del y remitirmela para juntar con este despacho que lo estimare mucho. Guarde Dios a Vm muchos años como desseo de la secretaria 26 de septiembre de 1659. Creo que este auto fui ympreso y los que vinieron a esta secretaria todos se remitieron a las yndias. Juan diez de la calle. »

¹⁴⁰ *Rec.* L.I, T.IV, loi 5

¹⁴¹ *Ibid.*, L.III, T.XV

¹⁴² *Ibid.*, L.I, T.XX

¹⁴³ HERNÁNDEZ MÉNDEZ Rodolfo Estéban, « Acercamiento Histórico a las Bulas de la Santa Cruzada en el Reino de Guatemala », *Boletín AFECH*, n°16, janvier 2006, http://afehc-historia-centroamericana.org/index.php?action=fi_aff&id=355 consulté le 23 février 2010.

« ... causant nouveauté et notoriété publique en la matière et en désaccord avec la fonction que Votre Majesté a conféré [au vice-roi] avec la solennité et la préséance dans cette cour. Ainsi, le Conseil se présente à Votre Majesté pour qu'elle ordonne que soient renouvelées les cédulas citées par le vice-roi de Mexico qui ont jusqu'à maintenant maintenu le style habituel. »¹⁴⁴

En effet, le Conseil de Croisade cite à l'appui de sa démonstration deux cédulas du 19 juin 1603 et du 13 juin 1604 prises par le Marquis de Montesclaros sur le style et cérémonies selon lesquels la Bulle est reçue et publiée à la cour vice-royale. Juan Díez de la Calle est chargé de retrouver ces cédulas dans le secrétariat de Nouvelle Espagne mais il échoue, notamment parce que les livres de cédulas dont il dispose ne commencent qu'en 1605. Il fait appel, dans une note du 14 octobre 1661, à Pedro Lopez de Echaburu, premier commis du secrétariat du Pérou, pour chercher dans les livres du secrétariat du Pérou et ceux de Croisade. La réponse arrive le 12 janvier 1662 mais n'apporte pas de nouveauté.

Gestion du personnel : courrier, taxes, salaires, visites et résidences

La question du courrier est une préoccupation constante pour le Conseil et ses fonctionnaires. En effet, manquer le départ des *avisos*, c'est reporter l'envoi donc la transmission d'un ordre de plusieurs mois. Ainsi, les Lois des Indes prévoient que la lecture et la réponse aux lettres soient une priorité pour le Conseil « de telle façon qu'elles puissent partir avec leur réponse à la première occasion de départ de Navires, Flotte ou vaisseau de courrier »¹⁴⁵. Et ce sont les secrétaires qui se chargent de la gestion de ce courrier : ils reçoivent les plis, les apportent au Conseil, préviennent celui-ci à l'arrivée d'un *aviso*, ils les gardent en sécurité, et ils portent une attention toute spéciale aux réponses « parce que c'est en cela que consiste le bon gouvernement des Provinces et la réussite des affaires. »¹⁴⁶

Le 9 février 1656, le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne écrit une note à son beau-frère accompagnée d'une cédula de nomination de la Cámara pour l'*alcadía mayor* de Chiapas : « J'écris à Votre Grâce avec le courrier pour que vous me disiez à la marge, si

¹⁴⁴ A.G.I., Indif. Gen., 3008, Consejo de Cruzada 2 décembre 1661, « *causando nobedad y nota publica en la materia y en desautoridad de la función que VM por lo mandado quiere y es servido se haga con la solemnidad y preminencias que en esta corte en cuyo cumplimiento lo representa a VM este consejo para que se sirva mandar se renueben las cedulas que se çitan para el Virrey de Mejico por donde se ha guardado asta aqui el estilo corriente que se ha visto observar* »

¹⁴⁵ *Rec.*, L.II., T.II, loi 27

¹⁴⁶ *Ibid.*, LII, T.VI, lois 15, 17 et 18.

vous envoyez ce soir le pli et les missives dans le premier *aviso* de Terre Ferme. »¹⁴⁷ Et le commis du Pérou de répondre :

« Selon ce que vient de me répondre Don Martin de Otermin, le courrier doit être envoyé sans attendre les plis de l'*aviso* et ainsi porter ceux de ce bureau pour Séville et pour le reste on l'enverra plus tard. Je remets à Votre Grâce ce papier de la Comptabilité du Conseil avec lequel il sera possible de remettre son titre au seigneur don Balthasar de Casso ou bien le sieur secrétaire pourra l'apporter demain au conseil au sieur Juan Baptista Navarrete. De mon côté, je vous remettrai le papier du tribunal des comptes et vous ferez les duplicata. Que Dieu vous garde. Madrid 10 octobre 1656. Francisco Fernandez de Madrigal. Après avoir écrit cela, j'ai su que le titre venait d'arriver. Les plis que Juan Martin apporte pour que vous y apposiez le visa [*parte*] sont les suivants : un pour la *Casa de la Contratacion*, deux pour le sieur comte de Villaumbrosa, deux pour Geronimo Ladron de Repama, un autre pour le Marquis de San Miguel, un autre pour Manuel Fernandez Pardo et un autre pour Don Diego de Mirafuentes. »¹⁴⁸

On le voit bien ici, aux commis revenait la mise en œuvre pratique de certaines tâches dévolues au secrétaire : le fameux *manejo de papeles*. Par exemple, celle de préparer les plis et lettres. Les Lois des Indes vont loin dans la description des tâches pratiques liées au gouvernement en prévoyant que « les Secrétaires du Conseil fassent et ferment les plis des lettres et missives qui doivent être envoyées aux Indes ou ailleurs »¹⁴⁹. Fernández de Madrigal fait porter les plis pour que Díez de la Calle « *ponga en el parte* » ; dans le *Diccionario de Autoridades*, *poner parte* sont « des décisions ou cédules que l'on donne aux Courriers pour être expédiées, dans lesquelles il est précisé le lieu de destination, le jour et l'heure de départ et l'expéditeur. »¹⁵⁰ En somme, il s'occupe du sommaire ou de la « main-courante » d'aujourd'hui. De plus, comme on le comprend dans l'échange entre commis, les missives pour les Indes étaient dupliquées pour être envoyées dans « plusieurs

¹⁴⁷ A.G.I., Guatemala 2, Consulte de Cámara, 22 mars 1655 « *Este escrivo a Vm con el coreo para que se sirva decirme al margen, si el pliego y despachos para el primer aviso de Tierra firme le despacha Vm esta noche* »

¹⁴⁸ *Ibid.*, « *Según lo que aora a respondido Don Martin de otermin ha de volver despachado este correo sin esperar los pliegos del aviso y así lléalos que ay deste officio para Sevilla con que por lo que toca se podrá despachar luego. Remito a Vm ese papel de la Contaduría del consejo con que se podrá entregar el titulo del señor d. Balthasar de Casso o le podrá llevar el señor secretario para dar le mañana en el consejo al señor Juan Baptista Navarrete y yo remitiré a Vm el papel del tribunal de cuentas satisfecho y acuerdese vm de aquellos duplicados. Guarde dios a vm como deso. Madrid 10 de febrero de 1656. Francisco Fernández de Madrigal. Después de escrito esto e savido que acava de llegar aca el titulo. Los pliegos que lleva Juan Martin para que Vm ponga en el parte son los siguientes :Uno para la casa de la contratación, dos para el señor conde de Villaumbrosa, Dos para Geronimo Ladron de repama, otro para el Marques de San Miguel, otro para Manuel Fernández Pardo, otro para Don Diego de Mirafuentes. »*

¹⁴⁹ *Rec.*, L.II, T.VI, loi 39

¹⁵⁰ *Aut.*, article « *parte* » : « *se llama assimismo aquel despacho o cedula que se da a los Correos que van en posta, en que se da noticia a la parte a donde van, del dia y hora en que partieran y de cuyo orden van.* »

navires, en empruntant la route la plus convenable et avec précaution dans des enveloppes. »¹⁵¹

On s'aperçoit également de la difficile gestion des flux de courriers. Faut-il attendre que le courrier arrive d'Amérique pour envoyer celui du Conseil ? L'incertitude est telle que d'un jour à l'autre l'état de réception et d'information d'un agent change alors que le rythme des allers et retours se mesure en mois. Cela se traduit concrètement dans la forme des lettres et des notes qui sont plusieurs fois complétées, l'expéditeur attendant le dernier moment pour les envoyer. Les commis devaient donc être vigilants quant à l'état du courrier et les dates de départ des *avisos*. Finalement, il existe un décalage entre les exigences bureaucratiques et les moyens techniques et humains pour y répondre : les nominations requièrent l'obtention et l'envoi de nombreux formulaires et autorisations avant que le titulaire puisse effectivement prendre son poste. Ce souci d'informer tous les intéressés (notamment la comptabilité) et de contrôler strictement les nominations par des verrous (l'obtention de documents officiels) est légitime (il assoit l'absolutisme royal). Il témoigne d'une certaine « modernité » dans la gestion du personnel administratif mais il entraîne des retards et des complications pour un personnel restreint et une poste irrégulière.

Plusieurs affaires montrent le rôle de « gestion du personnel » dévolu aux secrétariats. Une fois nommés et pour entrer en fonction, la plupart des officiers devaient payer une taxe appelée *media anata* correspondant à la moitié d'un salaire annuel. Le comte de Baños nommé vice-roi du Pérou le 4 avril 1659 devait s'acquitter de cette taxe. Le commis Sebastian de Bribiesca demande le 2 mars 1660 à quelle hauteur le vice-roi a été taxé¹⁵². Juan Díez de la Calle lui répond le 3 mars que le comte s'est acquitté de la somme de 5 000 ducats et qu'il doit au Pérou remettre la même somme, son salaire étant de 20 000 ducats. En plus, il doit verser un tiers de son salaire correspondant aux émoluments. Les Lois des Indes prévoient expressément la responsabilité des secrétaires dans le suivi du paiement de la *media anata*¹⁵³.

Le 12 avril 1660 le Conseil des Indes remet une consulte sur les salaires des ministres diplômés de l'audience de Mexico lorsqu'ils partent en mission hors du siège ; cette disposition fut entérinée par le roi le 28 avril et incluse dans la *Recopilación de Leyes*

¹⁵¹ *Rec.*, L.II, T.VI, loi 36

¹⁵² A.G.I., Indif. Gen. 773, *Cámara*, 4 avril 1659

¹⁵³ *Rec.*, L.II, T.VI, loi 53

*de Indias*¹⁵⁴. Le 4 juin 1659, Juan Díez de la Calle pour la préparation de ce « dossier secret et urgent » demande au commis Diego de Zarate le salaire habituel des auditeurs envoyés en mission¹⁵⁵. Ce dernier répond qu'ils reçoivent un salaire double payé non par le Trésor royal mais par les plaignants.

En 1660 toujours, le comptable de la province du Venezuela don Francisco de Sayas demande une licence pour passer en Espagne et y séjourner pendant quatre ans sans perdre son poste. En effet, don Francisco doit se rendre à Madrid pour prendre possession d'un majorat. Étant donnée la réputation et le statut (chevalier de Calatrava) du personnage, la *Cámara* se prononce favorablement à la demande le 9 juillet¹⁵⁶. Quelques jours plus tard, Juan Díez de la Calle demande au commis Pedro López de Echaburu de lui fournir le salaire de don Francisco de Sayas. Le même jour il obtient la réponse : 530 ducats.

Don Theodoro Longuenech, sergent de la garde allemande, est décédé alors qu'il bénéficiait d'une grâce payable à la *casa de la moneda* de Mexico. Dans une cédula du 22 juin 1651, le Conseil de *Cámara* affirme que la somme due aux héritiers (455 514 maravédis) doit être « enregistrée pour le compte et au risque des héritiers sous la forme générale des finances privées »¹⁵⁷. C'est-à-dire que la taxe d'*avería* doit être appliquée à l'héritage contrairement à ce que réclamaient les héritiers. Le Conseil ne faisait que suivre l'avis de Francisco Antonio Manzolo – comptable du Conseil – consigné dans une note réalisée à la demande du président du Conseil et transmise à Juan Díez de la Calle le 14 juin 1651 : « Seigneur – écrit-il au commis – monsieur le Comte de Castrillo m'a demandé hier soir de vous remettre la consulte portant sur les héritiers de d. Theodoro Langueneq. » Le président du Conseil a demandé au comptable de transmettre son avis à Díez de la Calle car c'est sans doute ce dernier qui avait la tâche de rédiger ou du moins de vérifier la consulte : cela correspond-il à la tâche de semainier évoquée plus haut ?

Deux documents conservés à la *Biblioteca del Palacio Real* de Madrid témoignent du rôle d'inspection ou de contrôle administratif du Conseil des Indes pour la défense des intérêts du monarque. De plus, ils montrent une fois encore le rôle de « manipulateur de

¹⁵⁴ *Ibid.*, L.II, T.XVI, loi 40 « *Que señala el salario que los Ministros Togados deben percibir, saliendo a comisiones.* »

¹⁵⁵ A.G.I., México 6, Conseil, 12 avril 1660

¹⁵⁶ A.G.I., Santo Domingo 5, 147, Cámara, 9 juillet 1660

¹⁵⁷ A.G.I., México 5, 141-142. Cette décision est conforme au à la loi 56 du Livre II du titre II de la *Recopilación*.

papiers » et d'intermédiaire de Juan Díez de la Calle. Il s'agit, d'une part, d'une note de 1653 à propos d'un jugement de résidence contenue dans une liasse regroupant les consultes et décrets (1638-1658) de don Juan de Palafox y Mendoza et, d'autre part, d'une note de 1661 sur l'affaire Gutierrez de Torreblanca, *oidor* de Mexico, condamné après la visite du même Juan de Palafox. Il n'est pas étonnant de retrouver ces documents dans des liasses reliées au XVIII^e siècle par don José de Galves, visiteur de la Nouvelle Espagne (1765-1771) puis ministre des Indes (1776-1786). En effet, ce réformateur devait s'inspirer des tentatives entreprises par son prédécesseur Juan Palafox, un siècle plus tôt, pour reprendre en main l'audience, dans le cadre du despotisme éclairé¹⁵⁸. Toutefois, il faut noter que la *visita* et la *residencia* sont des pratiques courantes et traditionnelles (depuis le XV^e siècle) dans le fonctionnement des institutions hispaniques ; par exemple, la première visite ordonnée aux Indes eut lieu en 1500 à l'encontre de Christophe Colomb¹⁵⁹. Aussi le Conseil des Indes était-il chargé de vérifier les jugements de *residencia*, procédure la plus courante car générale et systématique¹⁶⁰.

Mais aussi les visites, qui avec le jugement de résidence, formaient le principal arsenal de contrôle des activités des fonctionnaires aux Indes : « Par son caractère extraordinaire, la visite – sorte d'inspection – et plus encore la *visita general*, sur un vaste territoire, avec des compétences larges, apparaissait plus redoutable encore. »¹⁶¹ L'*escribano de cámara* ou greffier était chargé, avec les litiges judiciaires, des jugements de résidence et de visite¹⁶². Il devait enregistrer et tenir à disposition des secrétaires les décisions prises par le Conseil des Indes¹⁶³. Il était donc normal que le 23 août 1653, Juan Díez de la Calle s'adresse à Lope de Vadillo Llarena, greffier du Conseil, et obtienne de lui une copie de la sentence de la résidence de Juan De Palafox au temps où il était vice-roi de Nouvelle Espagne, gouverneur et président de l'audience de Mexico¹⁶⁴. La copie sur papier timbré de 1653 de la prononciation de la sentence par le Conseil le 8 août 1652 se trouve dans la même liasse, elle donne une petite idée de la nature d'une telle sentence. Un auditeur, ici Francisco Calderón de Romero, était chargé d'enquêter puis de rendre son jugement :

¹⁵⁸ CALVO, *op.cit.*, 1994, p. 194 ; sur la continuité dans laquelle s'inscrit la visite générale de José de Gálvez, cf. BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 291

¹⁵⁹ BERTRAND, *op.cit.*, 1999, p. 282

¹⁶⁰ CALVO Thomas, *op.cit.*, 1994, p. 44: « Tout fonctionnaire arrivé au terme de son exercice était soumis à un jugement de résidence, sur place, et tout grief présenté était soumis à une enquête. Le plus souvent, le procès était instruit par le successeur, si bien que l'esprit de corps atténuait une bonne partie des sentences. »

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Rec.*, L.II, T.X, loi 1

¹⁶³ *Ibid.*, L.II., T.X, loi 11

¹⁶⁴ B.P.R., II/2003(25), f. 53r-54v

« De la dite résidence, il ne résulte contre ledit seigneur évêque (...) aucune charge ni culpabilité (...) ledit seigneur don Juan de Palafox a procédé dans l'usage et l'exercice des dites charges avec la vertu, intégrité, désintéret et prudence que l'on espère d'un si grand et attentif ministre et sérieux prélat. »¹⁶⁵

D'après les autres documents conservés dans la même liasse, la *Cámara* avait besoin de la sentence pour donner son avis sur une faveur demandée par Palafox à Philippe IV. Notons qu'au même moment, la question du départ de l'évêque de Puebla pour l'évêché péninsulaire d'Osma est en cours d'examen. Cette sollicitation apparemment reçue en janvier 1653, fait l'objet d'échanges entre le roi et la *Cámara* durant le mois d'août 1653. En effet, le 31 août, le roi écrit au Président du Conseil, le comte de Castriello :

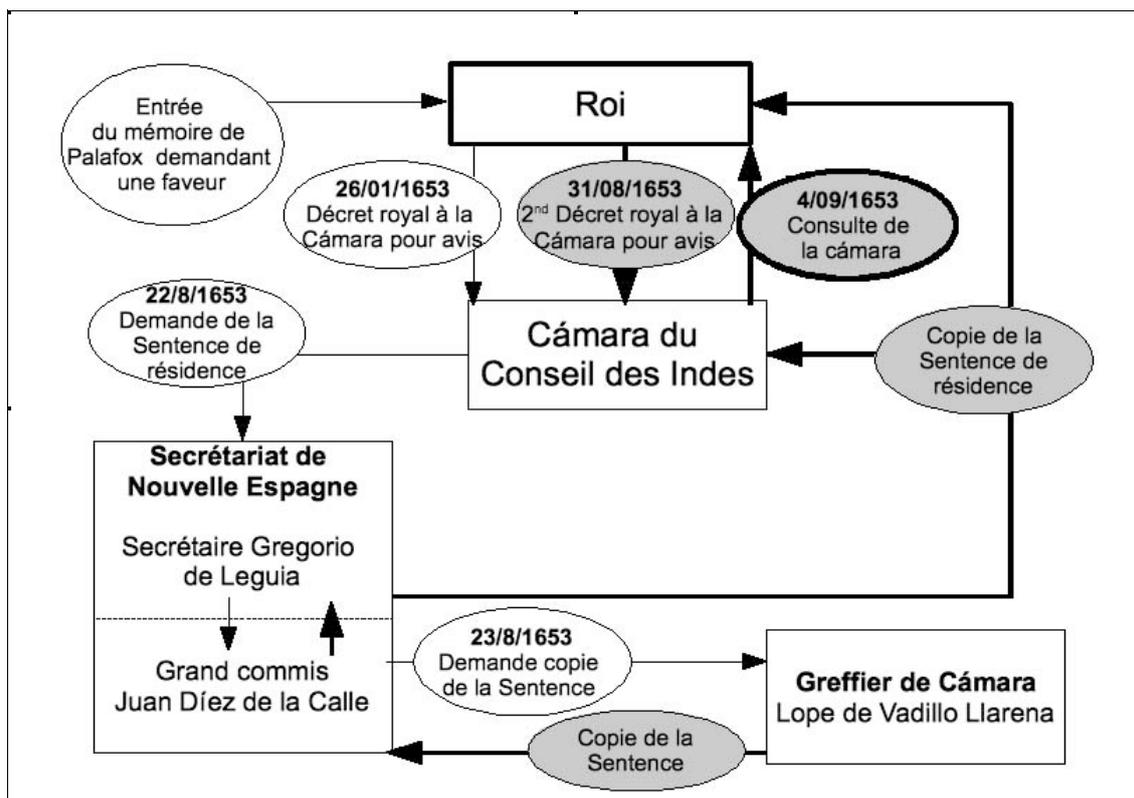
« [Juan de Palafox] demande en considération de ses 27 ans de services que lui soit faite la faveur de l'*encomienda*, salaire et aides qui ont été donnés aux autres conseillers, visiteurs généraux, juges de résidence et vice-rois. Ainsi, sont établies la satisfaction et l'intégrité avec lesquelles il a servi et est sorti libre de sa résidence. »¹⁶⁶

Enfin, le 4 septembre la *Cámara* émet une dernière consulte sur ce sujet. La demande de faveur de Palafox nécessitait le document témoignant de son service comme vice-roi en Nouvelle Espagne : le cheminement de la sentence du jugement de résidence au sein du Conseil des Indes peut être illustré comme suit.

¹⁶⁵ B.P.R., II/2003(28), f. 59 « *de la dicha residencia no resulto contra el dicho señor obispo (...) cargo ni culpa alguna (...) consto haber procedido el dicho señor don Juan de Palafox con el uso y exercicio de los dichos cargos con la virtud limpieza, desinterés y prudencia que de tan grande y atento ministro y grave prelado se debe esperar* »

¹⁶⁶ *Ibid.*, f. 60 « *pide en consideración de 27 años de servicio se le haga merced de la encomienda, salario y ayudas de costa que se an dado a los demas consejeros, visitadores generales, juezes de residencia y Birreyes. Pues consta la satisfacción y limpieza con que ha servido y haver salido libre de su residencia.* »

Schéma 1 : Cheminement de la demande de faveur de Palafox et de la copie de la sentence de résidence nécessaire à la prise de décision (1653)¹⁶⁷



Dans sa note du 23 août 1653, le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne demandait également au greffier des nouvelles sur une autre affaire de résidence :

« De plus, je vous prie de m'aviser si l'autorisation de don Francisco de Pantoja pour prendre la résidence de don Francisco [Diego] Villalta, gouverneur de La Havane a de nouveau été envoyée pour une autre affaire en cours au Secrétariat. »¹⁶⁸

Le gouverneur de la Havane devait subir un jugement de résidence, mais il semble qu'il ne fut pas effectué par son successeur mais par un *oidor* ou bien il s'agit d'une erreur et Juan Díez de la Calle parlait alors d'une visite¹⁶⁹. Le commis madrilène se trompe d'ailleurs sur le prénom du gouverneur : il confond Francisco avec Diego. Quoi qu'il en soit, la préoccupation du commis repose sur la commission donnée à l'*oidor* de Santo Domingo,

¹⁶⁷ D'après B.P.R., II/2003

¹⁶⁸ *Ibid.*, f. 53 « También que VM se sirve avisarme si esta enviado de nuevo la comisión a don francisco de Pantoja para tomar residencia a d. Francisco [Diego] villalta gobernador de la Habana para otro despacho que se a de haver en la secretaria. »

¹⁶⁹ Les *oidores* devaient effectuer des visites ordinaires tous les trois ans dans les provinces. *Rec.*, L.II, T.XXXI

Francisco de Pantoja, c'est-à-dire le titre légal valant ordre de mission pour l'inspecteur. Sans elle pas d'inspection¹⁷⁰.

La réponse du greffier à Juan Díez de la Calle montre les difficultés de mise en application des contrôles administratifs :

« Cette commission n'a été envoyée que la première fois parce qu'aucune autre n'a été demandée ou ordonnée. Maintenant, le gouverneur a demandé que de nouveaux juges soient envoyés et nommés car l'un est malade et empêché de pouvoir venir et don Francisco de Cepeda est mort. »¹⁷¹

La visite d'inspection était bien une « grosse machine judiciaire »¹⁷² dont les lenteurs métropolitaines pouvaient, d'une part, annuler tout effet de surprise et, d'autre part, dans le cas d'un jugement de résidence retarder la nomination du successeur. Les imprévus, tels que la mort de l'*oidor* Francisco de Cepeda, chargé de l'inspection, reportaient de plusieurs mois la visite car il fallait nommer un nouveau personnage à Madrid. Quelle était cette affaire qui dépendait de la commission de Francisco de Pantoja ? Préparation pour une nomination du gouverneur de La Havane ou mutation de l'*oidor* Francisco de Pantoja ?

Díez de la Calle apparaît dans un autre document conservé à la Biblioteca del Palacio Real. Le 1^{er} décembre 1661, il rédige une note à l'attention du *licenciado* Fernando Jiménez de Paniagua, *relator* du Conseil des Indes de 1640 à 1665 (c'est le collègue d'Antonio León Pinelo) à propos de don Melchor Gutierrez de Torreblanca, *oidor* de Mexico condamné après la visite de l'audience par Juan de Palafox. Cette affaire nous conduit directement dans la lutte menée par Juan de Palafox contre le vice-roi Salvatierra dans les années 1640 : une bataille éminemment politique. En effet, l'évêque de Puebla souhaitait démontrer la collusion entre le vice-roi et les membres de l'audience. Il tenta sa chance avec un *oidor* à la réputation sulfureuse : don Melchor de Torreblanca¹⁷³. L'archevêque de Mexico don Feliciano de la Vega mourut dans la circonscription du neveu de Torreblanca, celui-ci demanda au vice-roi de dresser l'inventaire des biens du religieux. À l'aide de son neveu, Torreblanca trafiqua la liste en cachant 43 900 pesos d'argent, deux

¹⁷⁰ BERTRAND, *op.cit.*, 1999, p. 293: « Il se devait de le présenter devant chaque instance du pouvoir – vice-roi, audience, cour des comptes – puis dans chaque institution sur laquelle son enquête allait s'exercer. Cette dernière présentation marquait toujours le début de l'instruction et signifiait que les officiers devaient répondre sans tarder à toutes les réquisitions qui leur seraient imposées. »

¹⁷¹ B.P.R., II/2003, f. 53r-54v « *Esta comisión se despacha la primera vez y no mas porque ni se a pedido y mandado : aora por parte del gobernador se a pedido se despache y se nombren nuevos jueces por estar enfermo y impedido de poder ir y ser muerto d. francisco de Cepeda* »

¹⁷² BERTRAND, *op.cit.*, 1999, p. 301

¹⁷³ ALVAREZ DE TOLEDO Cayetana, *Politics and Reform in Spain Viceregal Mexico. The Life and Thought of Juan de Palafox 1600-1659*, Oxford, Clarendon Press, 2004, p. 188-190

chaînes en or et un pectoral incrusté de pierres précieuses évalué à 50 000 pesos. Palafox lança une procédure de visite. On découvrit de plus que l'archevêque de Mexico transportait de l'or et de l'argent vers le Pérou dans deux caisses marquées « *chocolate* » ; Torreblanca s'était abstenu d'en faire mention... Le 7 novembre 1644, l'*oidor* véreux fut arrêté puis condamné à une amende de 40 000 pesos, à la démission de son office et au bannissement *ad vitam* de Mexico. S'en suivit une longue procédure pour annuler cette décision : Torreblanca obtint du Conseil des Indes la désignation d'un nouvel inspecteur qui arriva à la même conclusion que Palafox ; avec le soutien du vice-roi, il reçut du pape une décision d'acquittement. Puis, en 1649, le Conseil des Indes condamna l'accusé à dix ans de bannissement et d'interdiction d'exercer son office. L'affaire n'était pas close puisque régulièrement, Torreblanca déposait des mémoires au Conseil des Indes demandant son acquittement : il semblerait qu'il bénéficia d'alliés dont le secrétaire Juan Bautista Sáenz de Navarette contrairement à Palafox qui tombait petit à petit en disgrâce¹⁷⁴. C'est ce dont il est question dans la note de Juan Díez de la Calle datant de 1655 et concernant la *Cámara* :

« Un ordre de Sa Majesté étant descendu à propos des affaires de don Melchor Gutierrez de Torreblanca, qui fut auditeur de Mexico, le Conseil a ordonné que Votre Grâce apporte à la *cámara* la cause de ce sujet : le mémoire qu'il vous a envoyé à ce propos et la relation que Votre Grâce a fait en 1655. »¹⁷⁵

Le rapporteur s'exécute : le mémoire figure dans la même liasse concernant l'affaire Torreblanca. En marge de la note de Juan Díez de la Calle apparaît l'écriture du *licenciado* Angulo datant du 3 août 1665 qui montre que l'affaire n'était toujours pas close, il écrit :

« Joindre avec les autres *autos* l'ordre de Sa Majesté énoncée dans ce papier de Juan Díez de la Calle et avec cela demander au Conseil ce qu'il faut faire. »¹⁷⁶

Face à une telle diversité d'affaires et d'opérations à traiter par le commis, on ne peut réduire son métier à une « science de routine ». Certes, une bonne partie du travail quotidien consiste à « dresser des expéditions » c'est-à-dire à établir des actes officiels ou effectuer des recherches dans des registres. Toutefois, on constate qu'une fois passé le cap

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 191-192

¹⁷⁵ B.P.R., II/2002 f. 279r., « *Haviendo bajado un orden de S Mgd sobre los particulares de d. Melchor Gutierrez de Torreblanca, oydor que fue de Mexico a mandado el Consejo que Vm lleve a la camara la causa deste sugeto para lo qual imbio a Vm el memorial que el dio sobre ella y la relacion que Vm ajusto el año de 655. Guarde dios a VM como deseo : Madrid a 1º diziembre 1661* »

¹⁷⁶ *Ibid.*, « *Juntese con otros autos la horden de su Magestad que se dice en este papel de Juan diez de la calle y con ello se haga al consejo para saber lo que hubiere de hacer. Madrid 3 agosto 1665. Licenciado Angulo* »

de premier commis, plusieurs missions « complexes » sont confiées à Díez de la Calle. Qu'attend-on vraiment de lui ?

QU'EST-CE QU'UN BON COMMIS ?

« Qualitez principales requises en un officier et Magistrat. Or encores qu'il fût à désirer de n'avoir au maniement des affaires que des gens, lesquels fussent et prud'hommes et de grandes suffisances : Toutefois, pour ce que les deux qualitez rarement se rencontrent ensemble en ce haut degré que l'on peut désirer ; il vaut mieux les choisir de médiocre entendement, pourveu qu'ils soient gens de bien. »

Philippe de Béthune, *Le Conseiller d'Estat ou, Recueil general de la politique moderne seruant au maniment des affaires publiques...*, Paris, 1635, p. 139

Avec toutes ces affaires dans lesquels Juan Díez de la Calle est intervenu, il apparaît que l'une des principales activités des commis était de classer et chercher (*reconocer*) les dispositions générales et particulières pour les secrétaires ou le conseil afin de résoudre une affaire. Le commis ordonnait et enregistrerait dans des livres les lettres entrantes et les consultations émises par le Conseil. Il recherchait dans ces mêmes livres des informations nécessaires au Conseil : salaire ou nom d'un officier, disposition prise précédemment dans une affaire similaire, etc. Ce travail, qui chez certains membres de l'élite revenait à leur secrétaire particulier, appartenait dans un Conseil aux commis :

« La division des papiers en liasses pour chaque matière, en entourant d'une corde tous ceux qui concernent la même affaire, pour qu'à tout moment ils se trouvent réunis en ordre, concert et clarté, parce qu'en étant démembrés en différentes parties, c'est confusion et manque de style et de prudence. Et quand quelqu'un le demande (...) il lui arrivera la même chose que le marin sans expérience qui cherchera au nord ce qui se trouve au sud. »¹⁷⁷

Les Lois des Indes, comme nous l'avons vu, sont peu prolixes sur les emplois subalternes. Quant aux qualités nécessaires aux membres des secrétariats il faut que ceux-ci « soient fiables et de bonne opinion, et qu'ils n'aient ni d'intelligence avec les Indes ni ne soient agents de ceux qui y sont. »¹⁷⁸ C'est le souci d'indépendance des officiers qui

¹⁷⁷ PEREZ DEL BARRIO ANGULO, *op.cit.*, f. 58v. « *Es necesaria y forçosa la distinción de los papeles haziendo legajos de cada materia de por si, poniendo debajo de una cuerda todos los que tocan a un negocio, porque en qualquier tiempo se hallen todos juntos con orden, concierto y claridad, porque estando desmenbrados en diferentes partes, es confusión y falta de estilo y de prudencia : y quando alguno se le pida, y no lo de con puntualidad, se le atribuyra la insipiençia del Pelicano en la criançia de sus hijos, y le sucedera lo que el marinero sin experiencia, que yra buscando al norte lo que queda al Sur* »

¹⁷⁸ *Rec.*, L.II, t.VI, loi 1, « *que todos sean confidentes, y de buena opinion, y no tengan inteligencias en las Indias, ni sean Agentes de los que están en ellas.* »

domine, qualité certes non négligeable, mais qui nous en dit peu sur ce que l'on attend d'un commis. Tout au mieux pouvons-nous en déduire que le pouvoir des commis était suffisamment grand pour réaliser des opérations préjudiciables à l'institution. Tournons-nous vers d'autres sources.

Depuis le XVI^e siècle, une littérature assez abondante s'était constituée autour de la figure du secrétaire assez proche de celle du courtisan¹⁷⁹. Nous nous en sommes servi jusque-là avec modération car entre le commis et le secrétaire il y a un écart de dignité important bien qu'au cours du XVII^e siècle, les grands commis obtiennent souvent le titre de secrétaire à l'instar de Juan Díez de la Calle. De plus, cette littérature concerne plus souvent les secrétaires particuliers que les agents royaux. Néanmoins, petit à petit la culture écrite et humaniste qui caractérise ces ouvrages tend à s'ouvrir à un public plus vaste : les manuels et formulaires de lettres largement édités témoignent de l'absence de formation de certains pour ces tâches et de l'essor de l'écrit¹⁸⁰. En effet, au XVI^e siècle, le secrétaire apparaît encore comme un avatar d'Érasme, guidé par la *virtú* : discrétion, intelligence, maîtrise de plusieurs langues, homme cultivé et curieux (il a beaucoup lu les Anciens). Mais la réalité des occupations et l'inflation des affaires au XVII^e siècle obligèrent le secrétaire à s'entourer de collaborateurs, ces commis qui effectuaient le plus souvent des tâches répétitives de copies de formulaires. Juan Díez de la Calle est à la croisée des chemins : sans diplôme, il ne maîtrise pas le latin, il ne peut espérer obtenir le poste de secrétaire. Mais il aspire par ses ouvrages à une reconnaissance intellectuelle et à dépasser son statut subalterne. Quelles sont les qualités mises en valeur pour son travail quotidien ?

Les demandes que les commis adressent au roi pour obtenir une grâce et leurs réponses constituent une source pour établir les qualités valorisées des commis. Ces documents emploient évidemment un langage officiel répétitif et calibré. Il est d'ailleurs probable que certaines cédules suivaient le modèle d'un formulaire préétabli¹⁸¹. Ces qualificatifs récurrents, au-delà d'une forme imposée, représentaient cependant des qualités requises pour un officier. De plus, le secrétaire au moment de recruter ou de promouvoir un commis devait être vigilant :

¹⁷⁹ LAFAYE Jacques, « Del secretario al formulario. Decadencia del ideal humanista en España (1550 a 1630) », in *Homenaje a Ana María Barrenechea*, Madrid, 1984, p. 247-270

¹⁸⁰ GRASSI Marie Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998, p. 11-14. Pour un recueil de lettres à succès voir PÁEZ DE VALENZUELA Juan, *Para secretarios de señores, y todo genero. Nuevo estilo y formulario de escribir cartas missivas, y responder alleas...*, Madrid, 1630

¹⁸¹ B.N.M., Ms 2939, f. 48, *Relación de algunas cédulas generales y particulares para exemplares quando las pide el consejo*.

« Et le Prince remet au Secrétaire le choix et la promotion des commis, qu'il fasse un examen attentif de son intelligence et vertu, parce que la négligence dans ces circonstances devra rendre des comptes non seulement au Prince mais aussi au peuple, ce qui est pire. »¹⁸²

Ancienneté et expérience

À l'instar des officiers de finances en Nouvelle Espagne, rappelons que le monde des commis est celui des *infra-letrados*, des non diplômés qui ne suivent une formation professionnelle que pratique et informelle : leur qualification tient donc plus du savoir-faire que du savoir. Cet apprentissage fondé sur la pratique recevait pourtant des louanges de la part de hautes autorités : par exemple, le vice roi du Pérou le Marquis de Montesclaros affirmait à son successeur que la science du gouvernement « s'acquiert par la continuation et l'assistance des papiers. »¹⁸³ Le *licenciado* Francisco Bermúdez de Pedraza (1576-1655), dans son *Secretarios del Rey*, affirme que « la science de toutes les choses augmente chaque jour et prend davantage de forces avec l'usage et qu'aucune occupation ne nécessite autant d'exercice que le maniement des papiers (...) »¹⁸⁴. Plus loin, il insiste en évoquant Aristote pour dire « qu'il est nécessaire que ceux qui traitent des affaires de la République, soient pratiques » car « la pratique facilite l'entendement, elle rend plus prompt et habile le ministre pour résoudre les affaires. » Ainsi, le principal moyen de mesurer le niveau de qualification d'un commis reposait sur l'appréciation de l'expérience, autrement dit la longévité dans la carrière¹⁸⁵. Sauf exception, les promotions se faisaient à l'ancienneté et il n'était pas possible pour les commis de sauter un échelon : un premier commis devait passer par tous les postes sans certitude quant au passage à l'échelon supérieur (qui dépendait souvent du décès ou de la promotion du supérieur hiérarchique). Bermúdez de Pedraza (1576-1655) justifie ce procédé :

« Premièrement, pour permettre l'ascension de ceux qui ont servi et sont méritants (...)
Deuxièmement, l'utilité de l'ascension par ordre des commis, c'est de retirer l'occasion

¹⁸² BERMÚDEZ DE PEDRAZA Francisco, *El Secretario del Rey* [1620], éd. Fac., Madrid, 1973, f. 21 v. « Y el Principe remitiera al Secretario la eleccion y mejora de oficiales, haga escrutinio de su inteligencia y virtud, porque del descuido en estas circunstancias dara residencia no so al Principe, pero al pueblo, que es el peor. »

¹⁸³ Cité dans MARILUZ URQUIJO José Maria, « Los agentes de la administración pública en Indias », in *Estructuras, gobierno y agentes de la administración en la América española (siglos XVI, XVII y XVIII)*, Valladolid, 1984, p. 253

¹⁸⁴ BERMÚDEZ DE PEDRAZA, *op.cit.*, f. 34

¹⁸⁵ BERTRAND, *op.cit.*, 1999, p. 131

qu'en vieillissant, ils défontent dans leur office et abhorrent le bien public, ayant perdu l'espérance de la promotion et de la prime (...) »¹⁸⁶

Dans sa dédicace de 1646 au roi, Juan Díez de la Calle rappelle qu'il l'a servi « 22 ans en continu »¹⁸⁷ et la cédule royale de 1645 octroyant une faveur de 600 ducats au commis insiste sur « l'expérience qu'il détient dans les matières et affaires des Indes »¹⁸⁸. La cédule de nomination au titre de premier commis correspond aux modèles de ce type de documents : « En tenant compte de ce que vous m'avez servi dans les papiers dudit secrétariat depuis l'année 1624 et depuis 1632 d'officier second avec satisfaction, intelligence et expérience. »¹⁸⁹

De plus, l'expérience ou le prestige des années travaillées par les parents se communiquent aux héritiers. Le premier critère dans le choix d'un bon secrétaire, selon Bermúdez de Pedraza, réside dans la *patria*, c'est à dire les parents et le lieu de naissance : l'ascendance revêt une grande importance. Pour Juan Luis Castellano, ce phénomène de caste (répandu à tous les niveaux de l'administration) est une manifestation et une des causes de la bureaucratisation et de la mise en place d'une routine, notamment de la technique administrative¹⁹⁰. Cependant, nous pensons que dans la première moitié du XVII^e siècle pour le Conseil des Indes, le phénomène repose encore sur une certaine dynamique tant la quantité et les formes de travail évoluent : finalement, Juan Díez de la Calle n'appartenait qu'à la deuxième génération de commis et il a reçu une bonne formation de son beau-père. Pour parler de « l'immobilisme de la caste bureaucratique et de l'ankylose de la technique administrative »¹⁹¹, il faut attendre la deuxième moitié du XVII^e siècle. Par exemple, dans la cédule du 27 octobre 1674 pour la nomination de Luis Francisco Fernández de Madrigal, les cinquante-six années de service de son grand-père venaient s'ajouter aux quarante-deux de son père pour donner une période de « quatre-vingt dix-huit années » ! On a vu dans le premier chapitre que cette troisième, voire quatrième génération de commis n'avait effectivement pas brillé. C'est ce qui semble se

¹⁸⁶ BERMÚDEZ DE PEDRAZA, *op.cit.*, f. 20 v.-21 : « *El uno dar lugar y entrada para ascender los que han servido y son benemeritos, como mas praticos en las materias (...), y el segundo util ascenso por orden a los oficios, es quitar la ocasion, de que envejeciendose en ellos, delinquan los oficiales, y aborrezcan el bien publico, perdida la esperança de la mejora y del premio.* »

¹⁸⁷ DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial y Noticias Sacras, y reales del imperio de las Indias Occidentales*, Madrid, 1646, f. n.n.

¹⁸⁸ *Ibid.* Cédule du 20 novembre 1645 reproduite dans l'ouvrage

¹⁸⁹ A.G.I., Indif. Gen., 436, L.14, f. 29v.-31, *Titulo de oficial mayor de la secretaria de Nueva España*. « *Teniendo considerazion a lo que me habeis servido en los papeles de la dicha secretaria desde el año de seiscientos y veinte y quatro de entretenido y desde el de seiscientos y treinta y dos de oficial segundo con satisfacion, inteligencia, experiencia se approve.* »

¹⁹⁰ CASTELLANO, *op.cit.*, p. 21

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 23

passer au Conseil d'Aragon en 1628 quand le roi parle « des inconvénients formés par ceux qui servent dans mes secrétariats et qui manquent de connaissances des affaires pour y être entrés grâce à la succession des offices de pères en fils (...) »¹⁹².

Fidélité, soin, mémoire

Dans sa dédicace à Philippe IV en 1645 Juan Díez de la Calle parle à propos de son beau-père du service qu'il effectua avec « la satisfaction et la pureté qui ont été relevées par le Conseil » ; en parlant de lui il évoque « le soin et l'assistance qui est notoire »¹⁹³. Le roi octroya au commis une faveur de 600 ducats dans une cédula du 20 novembre 1645 « en considération de ses services, et de celui qu'il exécuta en formant et imprimant le mémoire »¹⁹⁴. Díez de la Calle était fier de cette reconnaissance et publia la cédula au début de son *Memorial informativo* de 1646 :

« Il poursuivit avec le désir particulier de se rendre capable des nombreuses et diverses matières que traite ce secrétariat, et dans la formation des décisions qui passent par lui (qui sont variées et d'importance) (...) il entra à la place d'officier second, qu'il exerce avec le soin et l'assiduité qui sont notoires. (Répondant à la satisfaction, l'intelligence et le soin avec lesquels le dit Juan Díez de la Calle m'a servi, et continue de servir...) »¹⁹⁵

Aussi peut-on regrouper les qualités du commis dans l'expérience/fidélité puisqu'il est un sujet obéissant du roi qui voit passer entre ses mains des affaires importantes, parfois tenues secrètes. Diego Saavedra Fajardo consacre l'un de ses emblèmes aux secrétaires avec comme devise « *Qui a Secretis ab omnibus* », soit celui qui a pour office de veiller aux secrets de tous¹⁹⁶. L'emblème montre la main du secrétaire en train d'écrire avec un compas. Celui-ci symbolise le prince qui mesure et définit les décisions prises, le secrétaire se limitant à retranscrire fidèlement sa pensée. Pour autant Saavedra Fajardo ne limite pas le métier de secrétaire à un office mécanique : « Si [son office] était de peindre des lettres,

¹⁹² Royal décret du 27 mai 1628 cité dans ARRIETA ALBERDI Jon, *op.cit.*, p. 395

¹⁹³ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. I

¹⁹⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, « *Cedula en que su Magestad hizo merced a Juan Díez de la Calle de seiscientos ducados, en consideración de sus servicios, y del que hizo en formar, y imprimir el memorial, que le dedico, y dio, que se aumenta, y perficiona este.* »

¹⁹⁵ *Ibid.*, « *a donde lo ha continuado con particular deseo de hazerse capaz de las muchas, y diversas materias que se tratan en aquella secretaria, y en la formación de los despachos que pasan por ella (que son varios, y de importancia) (...) entro en la plaça de Oficial Segundo della, que esta exerciendo con el cuidado, y asystencia, que es notario (...) Atendiendo a la satisfacción, inteligencia y cuidado con que me ha servido, y sirve el dicho Juan Díez de la Calle, y la experiencia que tiene de las materias, y negocios de las India.s* »

¹⁹⁶ SAAVEDRA FAJARDO Diego, *Empresas políticas*, Madrid, Cátedra, 1999 [1640], p. 658

les imprimeurs seraient de bons secrétaires. »¹⁹⁷. En effet, Bermúdez de Pedraza met en second cette vertu pour les Secrétaires qui doit être une attitude permanente :

« Mentir à son Prince dans des affaires si graves, comme celles du gouvernement, serait un très grave délit (...) De plus le [Secrétaire] doit conseiller le Prince de la façon la plus utile pour le gouvernement »¹⁹⁸

La fidélité rejoint la *limpieza*, c'est-à-dire l'honnêteté : de nombreuses dispositions royales tentent de lutter contre la corruption et autres *dadivas*, monnaies courantes dans l'administration hispanique.

Le soin (*cuidado*) est une qualité qui revient abondamment dans la cédule : étant donnée la masse de documents dont les secrétariats sont les dépositaires, les destinataires et les émetteurs, le commis doit être méticuleux dans le rangement et le classement des papiers. Ces tâches prenant beaucoup de temps, il doit être présent et consacrer beaucoup de son énergie à travailler. Bons gestionnaires du temps et du rythme des envois, comme il a été vu avec les affaires traitées par Díez de la Calle, les commis doivent jongler entre l'incertitude dans les dates d'envoi et de réception du courrier. Ainsi, en plus du soin dans le classement des documents, il était important de disposer d'une bonne mémoire. Celle-ci n'apparaît pas dans les cédules mais Bermúdez de Pedraza en fait la quatrième qualité du secrétaire

« parce que la Mémoire est un habit de l'imagination, pour celui qui répète et fait revenir les informations des choses passées. (...) il est nécessaire que le Secrétaire du Prince se souvienne des formules des exemples et cas similaires, pour gouverner le présent par le passé, et diriger le futur. »¹⁹⁹

On se souvient que dans plusieurs affaires, Juan Díez de la Calle était appelé pour rechercher dans les *cedularios* des précédents. La somme de documents à mémoriser était telle qu'il fallait forger des outils pour la recherche comme l'a fait le commis.

Industrie

Une autre qualité, liée à toutes les autres et valorisée chez les commis, résidait dans la capacité de travail. Les cédules qui évoquent Juan Díez de la Calle mettent toutes en

¹⁹⁷ *Ibid.*, « Si fuese de pintar las letras, serían Buenos secretarios los impresores. »

¹⁹⁸ BERMÚDEZ DE PEDRAZA, *op.cit.*, f. 31 « mentir el Secretario a su principe en materias tan graves, como son las del gobierno, en que ni ay circuntancias le mentira, seria delito gravisimo (...) tambien la ha de tener en aconsejar él Principe lo mas util gobierno »

¹⁹⁹ *Ibid.*, f. 36

avant la somme de travail accomplie. Dans la cédule de 1645, il est rappelé que les réformes fiscales avaient accru les compétences et donc le travail des secrétariats du Conseil des Indes. Díez de la Calle, estime ne pas avoir le temps de se « divertir ». Il faut dire qu'il souhaite sans doute apparaître comme un serviteur zélé en fournissant des efforts supplémentaires « bénévoles » comme il le rappelle au début de ces ouvrages. Dans le manuscrit des *Noticias sacras i reales de los dos Imperios de las Indias Occidentales* (1655-1660) il explique lui-même les motivations de la manière suivante :

« Étant si important et convenable que cette œuvre sorte avec la précision que mon bon vouloir a diligenté, j'ai consulté pour elle beaucoup de livres et décisions royales des deux secrétaires de Nouvelle Espagne et du Pérou, papiers authentiques, Histoires et relations et autres manuscrits que j'ai regroupés après beaucoup de nuits sans sommeil, d'étude et de dépenses (...) »²⁰⁰

L'industrie est la troisième qualité du secrétaire selon Bermúdez de Pedraza, « une occupation honnête, avec une pleine connaissance de celle-ci, acquise par un exercice régulier. »²⁰¹.

En conclusion, le commis du Secrétariat de Nouvelle Espagne, Juan Díez de la Calle a vécu une série d'évolutions dans l'administration du Conseil des Indes. La croissance des papiers à traiter conduisit à recruter davantage de subordonnés pour effectuer toutes les tâches de copie et d'expédition. Les bureaux ressemblent, à l'instar de ceux des ministres de Louis XIV, à de grosses études notariales²⁰². Le premier commis sort du lot, il supervise son personnel et a réussi à s'abstraire des tâches ingrates de gratte-papiers. Des missions plus gratifiantes et d'une grande variété, étant donné le champ d'action étendu du Conseil des Indes, lui sont confiées. De la sorte, les commis se posent, à leur niveau, en garant des grands principes et orientations qui régissent l'institution : par exemple, le strict respect du Patronage royal et du contrôle de la Couronne sur le passage aux Indes et en Espagne. Leur longévité dans les secrétariats (souvent supérieurs à celle des secrétaires) fait des premiers commis la mémoire vivante des lieux, en témoigne la rapidité avec laquelle il sont capables

²⁰⁰ B.N.M., Ms 3023, f.5 et 5v., « *Siendo tan importante y combeniente que esta obra saliese con el ajustamiento que mi buen deseo ha diligenciado he reconocido para ello muchos libros y despachos Reales de las dos secretarias de Nueva España y el Peru papeles autenticos, Historias y relaciones y otros manuscritos que he juntado con mucho desbelo, estudio y costa, demas de la continua comunicacion que he tenido con los sugetos que han venido de las Indias en mas de 34 años [...]* »

²⁰¹ BERMÚDEZ DE PEDRAZA, *op.cit.*, f. 34, « *una ocupacion honesta, con plena noticia della, adquirida con frecuente ejercicio.* »

²⁰² SARMANT et STOLL, *op. cit.*, 2010, p. 289

de retrouver une information dans les cédulaires. Pour toutes ces raisons, ils détiennent une sorte de pouvoir qui ne leur est pas officiellement reconnu mais dont les solliciteurs sont particulièrement conscients. Les premiers commis ont la capacité de faciliter ou au contraire de ralentir le cours des dossiers. Ils pourront hâter l'expédition d'une lettre ou mobiliser plus de personnel sur un dossier.

Néanmoins, ces fonctions restent modestes et la figure tutélaire du secrétaire veille à la bonne marche des affaires. Ainsi, la cinquième qualité de *ciencia* du secrétaire selon Bermúdez de Pedraza n'était pas un attribut des commis. Dans sa volonté d'obtenir des faveurs et d'accélérer sa carrière, en somme d'accéder à un autre statut, Juan Díez de la Calle tenta toutefois d'exhiber sa *ciencia* dans des ouvrages rédigés sans que sa hiérarchie ne l'exigeât.

Conclusion de la première partie

La vie de Juan Díez de la Calle semble se conformer à un modèle social qui a bénéficié de peu d'études historiques : le monde des *infra-letrados* au XVII^e siècle. Petit hidalgo des montagnes de Burgos, sans bagages scolaires, il fait le choix d'une carrière dans l'administration des Conseils à Madrid. Par un biais que nous ignorons, il se place sous la protection de son beau-père qui l'introduit et le forme au « *manejo de papeles* » dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne du Conseil des Indes. Comme dans d'autres parties de la Monarchie catholique, les structures administratives reposent sur la famille. Ainsi, les rejetons des Díez de la Calle et des Fernández de Madrigal occupent plusieurs postes de l'administration royale des Indes occidentales. Pendant une période, beaux-frères et cousins tiennent les places de premiers commis des deux secrétariats. Cette pratique est encouragée par la Couronne qui reconnaît une sorte d'héritage immatériel et s'accommode d'un système de formation peu onéreux. De cette façon, cette grande famille peut espérer obtenir des marques de reconnaissance économique et sociale : le titre universitaire réservé à l'aîné, des habits de Santiago largement donnés après 1660, des postes d'échevins. On peut donc parler d'ascension sociale pour Díez de la Calle : alors que des enquêteurs peinent à retrouver les preuves de sa noblesse dans les *pueblos* de Valdivielso, le monarque lui octroie le titre de secrétaire du roi.

Le commis du secrétariat de la Nouvelle a en effet bénéficié de sa place pour créer et entretenir des relations avec un ensemble de personnages disséminés dans le gouvernement et les territoires des Indes occidentales. L'éloignement géographique entre le centre suprême du pouvoir et les territoires administrés grandit d'autant le capital social du commis. L'importance de la cour dans le dispositif monarchique de légitimation du pouvoir s'avère également essentiel²⁰³. D'une part, sa position médiane dans la hiérarchie du Conseil des Indes lui offre un rôle d'intercesseur ou *broker* pour parler comme les sociologues. Il est par exemple en contact avec les *agentes de negocios*. Ces représentants sont chargés par leurs commanditaires « américains » d'obtenir faveurs et postes. D'autres personnages s'adressent directement à Díez de la Calle et s'affichent en client : ce sont des individus moyens (soldats, prébendiers) qui attendent du commis d'intercéder pour décrocher une *alcaldía mayor* ou un canonicat.

²⁰³ ELLIOTT, *art. cit.*, 2002, p. 75

D'autre part, son expérience des *papeles* l'amène à s'intégrer dans des réseaux plus prestigieux. Par exemple, ceux du chroniqueur des Indes, Gil González Dávila avec qui il collabore pour la publication du *Teatro eclesiástico*. Des évêques et des *oidores* lui font confiance pour faire passer des messages aux conseillers. Le renommé Juan de Palafox y Mendoza lui remet une description de son évêché de Puebla. Indéniablement Díez de la Calle a acquis une notoriété dans l'univers du Nouveau Monde. Il peut ainsi compter sur un réseau d'informateurs prêt à répondre à ces questions ou à lui envoyer des descriptions.

Pourtant son labeur quotidien n'appelle pas de compétences juridiques spécifiques. La carrière d'un commis se présente en effet comme une longue série de copies, de formulaires et d'archivage. Avec le temps et surtout en devenant premier commis, les responsabilités croissent, le contact avec le secrétaire, voire avec le conseiller, devient quotidien. Disposant d'un pouvoir d'authentification, les commis lisent et traitent le courrier. Mémoire vivante des archives, ils deviennent des références en ce qui concerne les cédules et autres titres de nomination. Ces compétences s'avèrent d'autant plus précieuse avec la création en 1644 de la *Cámara de Indias* qui a pour tâche de nommer les agents ecclésiastiques et civils aux Indes occidentales.

Entre espace impérial et culture courtesane, Juan Díez de la Calle s'intègre et s'épanouit dans une administration pléthorique pour l'époque. Alors qu'en 1714 les bureaux des ministres de Louis XIV comptent 300 personnes²⁰⁴, la structure polysynodale madrilène accueille dans la première moitié du XVII^e siècle plus de 600 employés. Néanmoins, les personnalités plus que les postes subsistent : la frontière entre vie privée et vie publique n'existe pas (on le constate avec le rôle de la famille) et des liens personnels se tissent au-delà des océans. Un employé subalterne à force de travail et de marques de fidélité au roi peut émerger des officines de l'*alcázar real*.

²⁰⁴ SARMANT et STOLL, *op. cit.*, p. 324

DEUXIÈME PARTIE

Connaître et maîtriser.

**Recueillir et élaborer l'information au Conseil des Indes
au XVII^e siècle**

Frontispice gravé des *Noticias Sacras y Reales...* de Juan Díez de la Calle, 1654, détail.

« Le ministère est un monde de papier ; je ne sais point comment Rome et l'Égypte se gouvernaient sans cette ressource ; on pensait beaucoup, on écrivait peu. »

Saint Just, Rapport au nom
du Comité de Salut public, 1^{er} octobre 1793

Quelles informations sont nécessaires à Juan Díez de la Calle pour effectuer son travail et pour rédiger les *Noticias Sacras y Reales* ? De quelles sources dispose-t-il ? Comment sa démarche s'inscrit-elle dans celle plus large de la Couronne ? Se contente-t-il de ce qui passe à sa portée, a-t-il une attitude plus active, fomentant la production d'informations utiles ? Comment et dans quelle mesure en fait-il usage ? Comment conditionnent-elles sa représentation de l'espace américain ?

Pour répondre à ces questions, nous nous sommes fondé sur l'analyse des principales œuvres du commis : le *Memorial informatorio* de 1645, le *Memorial y Noticias* de 1646 et les deux tomes manuscrits des *Noticias Sacras y Reales* élaborés entre 1655 et 1659 qui constituent la version la plus tardive et la plus élaborée de l'œuvre de Juan Díez de la Calle. Il convient, dans un premier temps, de reprendre l'ensemble de cette production livresque pour en chercher les origines, les formes et les contenus. L'œuvre de Díez de la Calle s'inscrit dans un vaste programme de recueil et de mise en forme de l'information au Conseil des Indes. Initiées très tôt, ces activités sont clairement définies dans un corpus réglementaire qui a peine à s'appliquer efficacement : les ordonnances de 1571 et de 1636 du Conseil des Indes sont ambitieuses. Elles mettent en place une mécanique administrative infaillible qui expédie, classe, archive et comptabilise suivant des rythmes réguliers. Tout cela est en décalage avec les capacités et les pratiques de l'institution madrilène mais insuffle une dynamique. En effet, des individus prennent à bras le corps leur mission : López de Velasco envoie des questionnaires aux autorités américaines, Herrera rédige son Histoire des Indes ou *Decadas*, Solórzano et León Pinelo compilent les *Leyes de Indias*, etc.

Díez de la Calle s'intègre clairement dans ce mouvement. Il marche dans les pas de León Pinelo en publiant une liste du personnel nommé par le roi et ses principaux ministres. Ses connaissances lui permettent d'assister le chroniqueur González Dávila attelé à la rédaction de son *Teatro eclesiástico de Indias*. Il va chercher dans l'Empire romain un modèle, les *Notitia dignitatum*, pour mieux montrer la grandeur de la Monarchie catholique.

En dépit de toutes ces ambitions, le résultat obtenu est modeste et imparfait. Les *Memoriales* de Díez de la Calle sont le fruit d'un projet individuel, voire isolé : il les fait imprimer avec ses propres moyens. La mise en page est passablement calamiteuse : absence ou erreur de pagination, non respect des mentions légales, des blancs. Le commis est conscient de ses limites. Il obtient une récompense royale qui l'encourage à continuer mais son projet final des *Noticias Sacras y Reales* – une somme historique, géographique mais surtout administrative des Indes occidentales – resta à l'état de manuscrit.

Pour le rédiger, il a pourtant fallu beaucoup de temps et d'énergie. Le commis a inlassablement travaillé à la constitution d'un corpus documentaire lui permettant de rester informé de la situation par-delà les océans. Ses méthodes témoignent de la manière dont procédait concrètement le Conseil des Indes dans cette tâche de recueil et d'élaboration de l'information.

Par ailleurs, les ouvrages de Díez de la Calle sont pris dans un système de renvois à d'autres livres et à une masse hétérogène de *papiers* : « nœud dans un réseau »¹. Il profite de tous les moyens à sa portée : les « Relations Géographiques » de 1635 et 1648, son réseau d'informateurs, le flux continu de papiers (lettres, rapports, demandes, descriptions) échangés entre les Indes occidentales et Madrid et enfin les monographies manuscrites et imprimées. Les sources sont très inégales surtout dans leur répartition géographique : Díez de la Calle est bien informé sur le vice-royaume de la Nouvelle Espagne dont il a la charge administrative. Voilà une limite évidente de son œuvre. Il ne peut pas prendre connaissance de la totalité des documents qui transitent par le Conseil des Indes : la documentation du secrétariat du Pérou même si elle lui était ouverte ne pouvait faire l'objet d'un traitement par un seul homme.

Pourtant le commis réussit à publier ses travaux. Bien qu'imparfaits, ils constituaient des outils de connaissance qui induisaient des « effets de pouvoir »². Avec les *Noticias Sacras y Reales*, on pouvait aisément prendre conscience de l'importance du dispositif mis en place par la Monarchie catholique pour la gestion politique et religieuse des territoires américains. Cet ensemble formait un discours – parfois contradictoire – qui tendait à glorifier les entreprises de la Couronne au Nouveau Monde. Une idéologie clairement définie imprégnait la bibliographie de Díez de la Calle : impérialisme et providentialisme s'exprimaient pleinement dans les *Noticias Sacras y Reales*.

¹ FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008 [1969], p. 36

² PARKER Geoffrey, *The Grand Strategy of Philippe II*, New haven and London, Yale University Press, 2000, p. 65

CHAPITRE V

L'œuvre de Juan Díez de la Calle *Sacar, ajustar, reducir*

« Touchant les affaires courantes. Il est indispensable de disposer sur son bureau ou secrétaire d'un livre pertinent sur les minutes de tous les titres et provisions que le maître ordonne de régler pour tous les offices et charges de ses états, et sur des feuilles à part, les minutes des licences, faveurs ainsi que les autres affaires de grâces et de permissions qu'il fait communément exécuter par ses vassaux. »³

Gabriel Pérez del Barrio Angulo,
Dirección de secretarios de señores..., Madrid, 1613, f. 59v.

« D'autant que [les recueils] nous sauvent en premier lieu la peine de rechercher une infinité de livres grandement rares et curieux ; secondement parce qu'ils font place à beaucoup d'autres, et soulagent une bibliothèque ; tiercement parce qu'ils nous ramassent en un volume et commodément ce qu'il nous faudroit chercher avec beaucoup de peine en plusieurs lieux (...). »

Gabriel Naudé, *Advis pour dresser une bibliothèque*,
Paris, F. Targa, 1627, chapitre 4

Au premier contact avec l'œuvre, l'entreprise du commis du secrétariat de la Nouvelle-Espagne du Conseil des Indes semble monomaniaque⁴. En effet, une bonne partie de son parcours éditorial consista à enrichir et à perfectionner une liste dont il n'était même pas l'auteur original. L'objectif premier était de fournir à un petit nombre de responsables un outil pratique permettant de disposer et de retrouver facilement les postes civils et ecclésiastiques pourvus par le roi après avis du Conseil des Indes, puis à partir de 1644, de la *Cámara*. D'emblée, il faut noter que cet *opus* eut la chance de sortir du magma des manuscrits produits par le Conseil des Indes et jalousement gardés au secret pour être imprimé et donc consultable au-delà du secrétariat. Cela pose, d'une part, la question de l'initiative et du suivi des projets et, d'autre part, celle des moyens mis à disposition par la

³ PÉREZ DEL BARRIO ANGULO Gabriel, *Dirección de secretarios de señores, y las materias de dnydados y obligaciones que les tocan...*, Madrid, 1613, f. 3v., « De los tocantes al expediente ordinario. Forçoso es tener en el escritorio o secretaria un libro curioso, de las minutas de todos los títulos y provisiones que el señor manda despachar de todos los oficios y cargos de sus estados, y en hojas a parte las minutas de licencias, mercedes, y las demas cosas, gracias, y permisiones que suele hazer a los vasallos »

⁴ Je remercie ici Thomas Calvo de m'avoir procuré en exclusivité les réflexions qui introduiront une prochaine publication du *Memorial Informatario* (1645) de Díez de la Calle. L'élève suit *ad litteram* le maître dans toutes ses analyses en espérant toutefois que sa modeste contribution éclairera autrement l'œuvre de Díez de la Calle.

Couronne pour les réaliser. Les idées sont là, souvent très innovantes mais la mise en œuvre et les moyens ne suivent pas toujours. En effet, des cédules répètent les mêmes demandes au fil des ans, voire des décennies : l'histoire de la *Recopilación de Indias* est bien connue⁵. Ainsi, il arrive parfois que les productions soient finalement prises en charge de manière volontaire par des fonctionnaires qui veulent se distinguer. Le travail en équipe est peu ou pas développé : certes il y a des échanges d'informations et on peut faire appel à un collègue sur une question précise (comme nous l'avons vu dans la correspondance de Juan Díez de la Calle) mais l'idée de co-auteur ne se vérifie guère. Néanmoins, un projet peut passer de main en main et le plagiat est loin d'être proscrit. Par accumulation, correction et au bout de nombreuses années, des œuvres essentielles au fonctionnement de l'empire voient le jour. Les *Noticias Sacras y Reales* de Díez de la Calle suivent un parcours assez similaire et répondent à une logique comparable.

Par ailleurs, petit à petit, l'œuvre de Díez de la Calle s'étoffe et tend vers d'autres objectifs, sans doute plus nobles aux yeux de l'auteur que de pures données administratives, lui offrant une reconnaissance supérieure à son statut de gratte-papier. Le problème résida alors dans la recherche des moyens financiers pour publier ses deux gros volumes : en somme il lui fallait obtenir la protection royale. Pour cela, il procéda comme les autres auteurs de l'époque puisqu'il proposait un *Breve Resumen* puis un *Compendio*, c'est-à-dire une dizaine de folios imprimés destinés à convaincre le monarque de le publier en expliquant le propos de l'œuvre et, le cas échéant, en incluant la table des matières. Cela fut en vain puisque le projet final de notre commis datant des années 1655-1660 resta à l'état de manuscrit.

Dans ce chapitre nous proposons, d'une part, d'établir un tableau quantitatif et qualitatif de l'œuvre de Díez de la Calle : les œuvres imprimées, les manuscrits inachevés. Nous nous arrêterons d'autre part sur les origines de l'œuvre : qui en est l'initiateur ? Qui y participe ? Pourquoi et comment ? Le commis madrilène s'inscrit, en effet, dans une vaste entreprise cognitive royale clairement affichée dans les années 1560-1570 par le président du Conseil Ovando. À ce titre, nous démontrerons que Díez de la Calle participa et aida le chroniqueur des Indes à terminer le *Théâtre ecclésiastique des Indes*.

⁵ MANZANO MANZANO Juan, *Historia de la Recopilación de Indias*, Madrid, 1991, 2 vols.

UNE ŒUVRE INTÉGRÉE AUX SAVOIRS IMPÉRIAUX PRODUITS PAR LE CONSEIL DES INDES

L'information dans les ordonnances de 1571 et 1636

Recueillir et classer des connaissances dans tous les domaines sur les Indes occidentales

La Conquête est d'emblée marquée d'une « volonté de communiquer » et l'humaniste Pierre Martyr d'Anghiera (1457-1526) symbolise pour Carmen Bernand et Serge Gruzinski « cette fringale de nouvelles [qui] s'accompagne du désir irrépensible d'en dire toujours plus »⁶. Depuis son cabinet, l'Italien rédige ses *Décades du Nouveau Monde* à partir de toutes les informations qu'il peut récupérer tant écrites qu'orales. Son œuvre bénéficia du nouvel outil de communication qu'était l'imprimerie pour diffuser dans toute l'Europe le récit des Découvertes. On peut faire commencer officiellement l'entreprise cognitive avec les lettres que Christophe Colomb adressa à plusieurs reprises aux Rois catholiques : la première datée du 4 mars 1493 leur annonce la Découverte et offre une description des espaces parcourus⁷.

Quarante ans plus tard, la Couronne initia une nouvelle démarche en demandant à Gonzalo Fernández de Oviedo la rédaction d'une somme sur ses nouvelles possessions : une *Historia general y natural de las Indias, islas y tierra firme del mar océano* est publiée en 1532⁸. Par la suite, la volonté d'obtenir des informations dans un souci de bonne administration apparaît explicitement avec la visite ou inspection administrative du Conseil des Indes effectuée par le *licenciado* Ovando. Celui-ci avait constaté un manque complet d'organisation dans la collecte, le classement et la conservation des connaissances sur les Indes :

« Nous avons compris deux choses bien établies : premièrement qu'au Conseil, on n'a ni ne peut avoir connaissance des choses des Indes qui peuvent et doivent échoir au gouvernement, et aussi est-il nécessaire de donner ordre pour qu'on en ait ; secondement,

⁶ BERNAND Carmen et GRUZINSKI Serge, *Histoire du Nouveau Monde. De la Découverte à la Conquête*, t.1, Paris, Fayard, 1991, p. 169-176

⁷ COLÓN Cristóbal, *Textos y documentos completos*, Madrid, Alianza Editorial, 2003, p. 227-235

⁸ SCHAFÈR Ernesto, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, t.II, p. 352

que ni au Conseil ni aux Indes on n'a connaissance des lois et ordonnances par lesquelles on régit et gouverne tous ces États (...)».⁹

Ovando devenu président du Conseil des Indes s'attela à la résolution de ces problèmes avec le soutien du roi. De la *visita* sont nées les nouvelles Ordonnances du Conseil des Indes de 1571, reprises et complétées en 1636¹⁰. Elles prévoyaient notamment la création du poste de chroniqueur-cosmographe des Indes et lui assignaient une mission assez claire (reproduite et amendée dans l'ordonnance VI de 1636) : « Que le Conseil dispose d'une description des affaires des Indes, à partir de quoi l'on puisse avoir gouvernement et loi » ; « Parce que nulle chose ne peut être comprise ou traitée comme il se doit, si le sujet n'est pas d'abord connu des personnes qui ont à savoir et à décider. »¹¹ De là naquit un projet inédit.

L'histoire de Juan López de Velasco et des *Relations géographiques* est bien connue¹² : c'est celle de la mise en œuvre des ordonnances de 1571 dans le domaine des connaissances. En effet, le premier cosmographe-chroniqueur des Indes répondit de manière assez rapide au besoin d'informations claires et précises sur les Indes par une *Géographie et description Universelle des Indes*¹³. Mais ce n'était qu'un léger avant-goût des ambitions du chroniqueur et de la Couronne : une gigantesque collecte d'informations fut entreprise. López de Velasco participa en 1573 à la rédaction du premier questionnaire à caractère général destiné aux autorités locales américaines, intitulé *Ordenanzas Reales e Instrucción de lo que su Majestad manda se le informe del estado de las Indias e otras cosas*. Celles-ci se composaient de 135 chapitres portant sur la cosmographie, l'hydrographie et la géographie, d'une part, et sur l'Histoire naturelle et morale, d'autre part. Le plus remarquable dans ce questionnaire est la place réservée à la procédure de réponse : seulement 27 des 135 chapitres posent directement des questions, alors que les

⁹ Cité dans *Ibid.*, t.I, p. 137 : « se tenían entendidas dos cosas muy averiguadas : la una que en el Consejo no se tiene ni puede tener noticia de las cosas de las Indias sobre que puede y debe caer la gobernación, en lo cual es necesario dar orden para que se tenga ; la segunda, que ni en el Consejo ni en las Indias no se tiene noticia de las leyes y ordenanzas por donde se rigen y gobiernan todos aquellos estados ; y que poniéndose orden en estos cabos y ejecutándose, está puesto en todo lo general ».

¹⁰ MORANCHEL POCATERRA Mariana, « Las Ordenanzas del Real y Supremo Consejo de Indias de 1636. », *Cuadernos de Historia del Derecho*, 2001, n°8, p. 273-379 et 2002, vol.9, p. 247-364.

¹¹ « Que el Consejo tenga hecho descripción de las cosas de las Indias, sobre que pueda aver gobierno, y ley » ; « Porque ninguna cosa puede ser entendida ni tratada como deve, cuyo sugeto no fuere primero sabido de las personas que dello huvieren de conocer, y determinar ».

¹² BERTHE Jean Pierre, « Juan López de Velasco (1530-1598). Cronista y Cosmógrafo mayor del Consejo de Indias : su personalidad y su obra geográfica » in *Relaciones Michoacán*, 1998, n°75, vol XIX, p. 141-172 ; SOLANO Francisco de (éd.), *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI / XIX*, Madrid, 1988

¹³ *Relaciones geográficas de Indias*, Edición de don Marcos Jiménez de la Espada. Estudio preliminar de doña María del Carmen González Muñoz, Madrid, BAE, Madrid, 1971.

108 restants portent sur l'énumération des destinataires et surtout sur le dispositif employé pour l'élaboration des réponses¹⁴. Cependant, ce questionnaire n'en reçut aucune !

À partir de ces prémisses théoriques (et celles des *Relaciones de los pueblos de España* envoyées le 27 octobre 1575), le Conseil et Juan Lopez de Velasco¹⁵ rédigèrent un nouveau questionnaire. En 1577, il fut condensé en cinquante questions. Ainsi, l'impression se ferait à moindre coût et les destinataires ne s'effraieraient pas devant un document trop détaillé et impossible à exploiter. Il était expédié aux municipalités, prélats, *encomenderos*, et toute autre autorité ou érudit local. Il devait donc parvenir dans tous les recoins du Nouveau Monde pourvu qu'il s'y trouvât un relais institutionnel.

Pour Raquel Alvarez Peláez, la rédaction et l'envoi de ce questionnaire furent véritablement une idée novatrice et ambitieuse¹⁶. Les relations correspondantes, les réponses, arrivèrent en abondance, démontrant que l'échange dans son principe fut un succès. En effet, López de Velasco reçut des Indes entre 1579 et 1586, un nombre considérable de relations : deux cent vingt-cinq pour la Nouvelle Espagne et quelques dizaines pour le Nouveau Royaume de Grenade et le Pérou, à tel point qu'aucune publication ne s'en suivit tant la tâche de dépouillement semblait insurmontable. Comme nous le verrons par la suite, d'autres questionnaires furent envoyés.

Les milliers de documents produits par le Conseil ou venant des Indes devaient recevoir un traitement. L'ordonnance XII de 1636 confirme et insiste sur le fait « que pour faire des lois, il y ait d'abord une entière connaissance des décisions prises en la matière et si possible, qu'il y ait un rapport (*informe*) »¹⁷. L'ordonnance LXIV prévoit la création d'archives qui devront accueillir :

« les cartes de navigation, de routes, plans, découvertes et relations touchant à la terre et davantage des Indes, (...) que l'on garde tous les livres parus jusqu'ici ou à paraître et que l'on puisse trouver, qui traitent des matières des Indes, morales, politiques, naturelles, d'histoire, de navigation, de géographie, de relation, de discours, d'essais (*arbitrios*), d'avis (*parecer*), d'observations (*advertencias*) et tout autres papiers, qui touchent, ou puissent

¹⁴ PONCE LEIVA Pilar, « Las ordenanzas sobre descripciones (1573) su aplicación en la Real Audiencia de Quito », in SOLANO, *op.cit.*, p. LXXXI.

¹⁵ Sur la paternité du projet voir BERTHE, *art.cit.*, 1998, p. 169.

¹⁶ ALVAREZ PELÁEZ Raquel, « El cuestionario de 1577. La « instrucción y memoria de las relaciones que se han de hacer para la descripción de las Indias » de 1577 » in SOLANO, *op.cit.*, p. C.

¹⁷ *Rec.*, L.II, T.II, loi 12, « *Que para hazer leyes preceda entera noticia de lo ordenado en la materia, y siendo possible, aya informe* ».

toucher aux dites Indes ou à n'importe laquelle de ses matières, aussi bien imprimés que manuscrits. »¹⁸

De plus, le responsable de l'archive dispose d'un budget pour acheter ces livres et demande est faite aux imprimeurs de déposer un exemplaire au Conseil des Indes. C'est la création d'un véritable dépôt légal pour tout document traitant de près ou de loin des possessions américaines. Cette nouveauté s'inscrit dans un contexte général de mise en place d'archives en Espagne et d'inflation de l'écrit comme instrument de pouvoir¹⁹. Informer, c'est étymologiquement « façonner, mettre en forme ».

Le recueil de cette masse de données passe par un classement, une mise en ordre des papiers : « *ordenar y clasificar* »²⁰. La méthode retenue est de les consigner dans des *libros* qui concernent la correspondance officielle et toute la production législative et administrative du Conseil des Indes. L'ordonnance XXVI prévoit « Que dans le Conseil il y ait des livres d'accords, de consultes, d'inventaires, de descriptions et de bulles, ainsi qu'il est ordonné. »²¹ Chaque Secrétariat disposera de son *libro de inventario* contenant les plis et les lettres venant des Indes. Compte tenu de la masse de papiers, l'ordonnance LXIV déjà mentionnée prévoit la mise en place d'archives « parce que l'expérience a montré qu'en absence d'Archives au Conseil des Indes, beaucoup de papiers importants se sont perdus. »²² La liste de ce qui doit être conservé montre la richesse et l'ambition de ces archives ; le classement doit s'avérer efficace : « de telle sorte que l'on puisse trouver avec facilité n'importe quelle chose dont ait besoin »²³. Dans le *Tesoro* de Covarrubias (1611) les archives (article *arquilla*) sont « les tiroirs où se trouvent les écritures publiques et de

¹⁸ *Ibid.*, loi 6, « *las cartas de navegar, derrotas, mappas, descubrimientos, y relaciones tocantes a la tierra y mas de las Indias, (...) se guarden todos los libros que huvieren salido, y salieren, y se pudieren hallar, que traten de materias de Indias, morales, politiquas, naturales, de historia, navegacion, o geografia, relaciones, discursos, arbitrios, pareceres, advertancias, y otros qualequier papeles, que toquen o puedan tocar a las dichas Indias o a qualquiera de sus materias, asi impressos, como manuscritos* »

¹⁹ BOUZA Fernando, *Comunicación, conocimiento y memoria en la España de los siglos XVI y XVII*, Salamanque, 2000, p. 123 : « *Por alguna extraña razón, la formación de archivos es uno de los grandes olvidados en la historia de la cultura escrita española de los siglos XVI y XVII, mencionándose, apenas, el mantenimiento de archivos regios, señoriales, municipales, eclesiásticos, así como la creación de importantes nuevos archivos reales, como el de Simancas o el de la embajada en Roma, y siempre en un contexto relativo al ya mencionado creciente uso de la escritura como instrumento de poder.* »

²⁰ ELLIOTT John, *El Viejo Mundo y el Nuevo (1492-1650)*, Madrid, Alianza, 1984, p. 51

²¹ *Rec.*, L.II, T.II, loi 25, « *Que en el Consejo aya libros de acuerdos, y consultas, de inventarios, descripciones, y Bulas, como se ordena* »

²² *Ibid.*, loi 67, « *porque la experiencia ha mostrado, que por no aver Archivo en el Consejo de las Indias se han perdido muchos papeles importantes.* »

²³ *Ibid.*, « *todo de forma que se pueda hallar con facilidad qualquier cosa que de ello sea menester. (...)* »

certaines communautés. Les archives de Simancas contiennent tous les actes, aussi bien des rois que des seigneurs et des particuliers. »²⁴

Surtout, l'ordonnance 3 de 1571 exige la tenue d'une description « *de todas las cosas del Estado de las Indias* ». L'ordonnance VI de 1636 ajoute que la description doit être consignée dans un livre et actualisée à partir des informations envoyées chaque année par les vice-rois et les audiences²⁵. Mise à part la première version donnée par López de Velasco, il n'existait pas de tel ouvrage synthétique et général au Conseil des Indes. Le répertoire des postes pourvus par le Conseil des Indes pouvait palier en partie à ce manque.

Les informations sur les officiers et les religieux au service de la Couronne

La diversité des informations recueillies par le biais des *Relations géographiques* est bien connue des historiens (des géographes et des ethnologues) tant elle constitue une mine de sources de première main sur l'Amérique espagnole au XVI^e siècle. Qu'en est-il de la question qui nous intéresse, c'est-à-dire celle du recensement des représentants de la Couronne aux Indes et de la mise en place d'une administration ? En 1573, les Ordonnances demandaient dans les clauses 22 à 32 un inventaire précis des institutions et de toutes les catégories d'offices liés aux Indes Occidentales (Conseil des Indes, *Casa de la Contratación, Audiencias...*)²⁶. De plus, en 1585, Philippe II ordonnait aux vice-rois et aux présidents d'audience d'envoyer chaque année une « relation claire, expresse et particulière » des ministres et officiers des audiences du plus grand au plus petit avec les salaires, les postes vacants et les personnes ; il terminait en demandant que cela fût fait « avec un soin particulier et sans aucune faute. »²⁷

De plus, un Ordre royal adressé à tous les Conseils et adopté par le Conseil des Indes le 9 juin 1629 ordonnait la rédaction d'un mémoire regroupant page par page :

« Tous les offices et ministères ordinaires et extraordinaires de toutes les professions que l'on pourvoit dans tous mes Royaumes et seigneuries, autant pour Moi que pour tous les Vice-rois et Capitaines Généraux, en m'envoyant conjointement aux exercices desdits offices, le salaire qu'ils reçoivent et leurs émoluments. »²⁸

²⁴ Cov., « *los caxones donde están las escrituras públicas y de alguna comunidad. Los archivos de Simancas contienen en sí todos los recaudos, así de los reyes como de los señores y de particulares.* »

²⁵ MORANCHEL POCATERRA, *art. cit.*, p. 311

²⁶ Les Ordonnances sont publiés dans SOLANO, *op.cit.*, p. 16-74

²⁷ *Rec.*, L.II, T.XV, loi 163. Thomas Calvo l'indique dans son introduction à paraître. Cf. note 2.

²⁸ LEÓN PINELO, *op.cit.*, p. LXXVII et A.G.I., Indif. Gen., 1651, « *de todos quantos oficios y ministerios hordinarios y extraordinarios de todas profesiones se proveen en todos mis Reynos y señoríos assi por Mí*

Philippe IV se fondait sur le flou dans lequel se résolvait les consultes et le peu d'informations disponibles sur la qualité et l'importance des charges à pourvoir. De plus, cette liste servirait au recouvrement d'une nouvelle taxe entrée en vigueur en 1631 et qui touchait la concession ou la succession à une charge : la *media anata*, qui correspondait à la moitié d'un salaire annuel de fonctionnaire (ou le tiers des revenus d'un office véral) et était versée au Trésor au moment de l'entrée en fonction d'un fonctionnaire²⁹. En 1636, les *Nouvelles Ordonnances* du Conseil des Indes confiaient aux secrétaires le soin de « disposer d'un livre actualisé dans lequel soient inscrites au fur et à mesure les charges et offices, Dignités et Bénéfices pourvus avec notre titre (...) avec leurs salaires »³⁰. Les comptables devaient également avoir « un livre relié avec, par ordre alphabétique, toutes les Provinces de nos Indes et les Audiences et les Présidents, Auditeurs, *Alcaldes*, *Fiscales* qui s'y trouvent et leurs salaires (...) »³¹. Ainsi, pour plusieurs raisons conjoncturelles (*media anata*) et structurelles (vision d'ensemble de l'administration aux Indes, gestion du personnel), la Couronne avait besoin d'un document recensant les charges civiles, ecclésiastiques et militaires en Amérique.

Les sources d'inspiration : Rome, *Estado da Indias* & *media anata*

Un peu moins de dix ans après les ordonnances du Conseil de 1636, Juan Díez de la Calle publia des mémoires répondant aux demandes du monarque. Mais il ne le fit pas en réponse à une requête officielle qui lui aurait été personnellement adressée. En effet, il s'appuie sur sa propre expérience des papiers et sur une série de précédents en la matière.

L'Empire romain : un modèle idéologique

Entouré d'historiens et d'érudits sur lesquels il pouvait prendre modèle, il n'est pas surprenant que Juan Díez de la Calle soit allé chercher une référence à l'Empire romain pour justifier son entreprise :

« (...) je décidai avec la faveur divine de réduire à un bref volume les informations sacrées et royales les plus importantes, imitant en cela le soin qu'eurent les empereurs romains d'acquérir des informations bien précises et détaillées sur chaque Province de leur Empire,

como por todos los Virreyes y Capitanes Generales, enuiandome juntamente con el ejercicio de dichos oficios, el salario que tuvieren y los emolumentos dellos. ».

²⁹ *Rec.*, L.II, t.VI, loi 53 ; voir aussi FAYARD Janine, *Les membres du Conseil de Castille...*, Paris-Genève, Librairie Droz, 1979, p. 101

³⁰ *Rec.*, L.II, T.VI, Loi 41. Disposition prévue dans l'ordonnance 79 de 1571, reprise et amendée dans les Ordonnances de 1636 (CLIV)

³¹ *Rec.*, L.II, T.XI, Loi 17

de leur Population, leur richesses et leur qualités comme on les trouve dans le grand livre intitulé *Notices des deux empires* qu'ils firent rédiger, et j'ai vu que leur principal effort était de comprendre, conserver et gouverner avec justesse et rapidité, dans la paix et la Justice, les provinces nombreuses et reculées qu'ils dominaient, si différentes entre elles par la condition, leurs relations entre elles, les lois, les coutumes, les rites et l'adorations de faux dieux (...). »³²

Le commis fait référence à l'ouvrage intitulé *Notitia dignitatum utriusque imperii Orientis et Occidentis*³³, rédigé vers 411 et réédité plusieurs fois aux XVI^e et XVII^e siècles d'après une édition d'un disciple d'Alciat, Guido Pancirolo (1523-1599)³⁴. La comparaison avec l'Empire romain est fréquente dans la littérature politique du Moyen-Âge et de l'époque moderne³⁵. Au XVI^e siècle, l'humaniste Guido Pancirolo souhaite exhumer ce document pour montrer la capacité d'organisation militaire et administrative de l'Empire romain (**Annexe 17**)³⁶.

Or, dans les années 1630 et 1640, quel Empire romain est cité par les membres du Conseil des Indes ? Alors que le projet de *Recopilación* est porté par les membres les plus éminents du Conseil, il est normal de se référer à l'époque de Justinien (brève période de tentative de reconquête de l'Empire romain). Ainsi, León Pinelo n'hésite pas à se comparer aux assistants du compilateur Tribonien pour le Code Justinien (528)³⁷. L'empire de Philippe IV est, selon Juan Díez de la Calle, vingt fois plus grand que celui des Romains qui pourtant possédaient le plus étendu de tous les temps³⁸. Ici ce n'est pas l'empire des

³² B.N.M., Ms 3023, f. 4v., « *acordé con el favor Divino redduzir a breve bolumen las mas importantes noticias sacras y reales de ellos, immitando en esto al cuidado que tuvieron los emperadores Romanos de tener muy distintas y particulares noticias de cada Provincia de las de su Imperio, Poblaciones, frutos, y calidades como consta de su gran libro intitulado noticias de los dos imperios que hizieron formar, y he visto, siendo el intento principal que ellos tuvieron, comprehender conserbar y gobernar con acierto, y brevedad en paz y Justicia las muchas y dilatadas provincias que dominavan entre si tan diferentes en condicion, constelacion, leyes costumbres, ritos, y adoraciones de falsos dioses* »

³³ GARCIA-GALLO Concepción, « La Información administrativa en el Consejo de Indias. Las Noticias de Díez de la Calle » in *III Congreso del instituto internacional de historia del derecho indiano*, Madrid, Instituto nacional de Estudios Jurídicos, 1973, p. 373.

³⁴ *Notitia utraque cum orientis tum occidentis ultra arcadii honoriique caesarum tempora, illustre vetustatis monumentum...*, Bâle, 1552 ; Venise, 1602 ; Lyon, 1608 (avec une introduction d'Alciat) ; Genève, 1623 ; Paris, 1651

³⁵ PAGDEN Anthony, *Lords of all the world : Ideologies of empire in Spain, Britain and France (1500-1800)*, New Haven & London, Yale University Press, 1995, p. 11-28

³⁶ HARTOG François, *Anciens, modernes, sauvages*, Paris, Points, 1995, p. 36-37

³⁷ Le Code Justinien représente pour les juristes de la Renaissance la référence que l'on étudie dans les universités. Dans son *Código Peruano* (1635), Gaspar de Scalona y Agüero affirme également travailler « en imitant Grégoire, Hermogène et Théodose, qui chacun successivement réduisit en Codes celles des empereurs de Rome, et Tribonien et Dorothee, qui avec ces trois codes recompilèrent les décisions de l'empereur Justinien lui donnant le même titre. » cité par MANZANO MANZANO Juan, *op.cit.*, t.II, 1991, p. 189.

³⁸ Comme Juan Díez de la Calle, Gil González Dávila, dans sa dédicace au roi, compare l'empire de Philippe à celui des Romains, plus précisément à celui de Jules César : « *Engrandece Plutarco con las palabras medidas, y meditadas con la eloquencia de su delicada pluma la Grandeza y meritos del primer Emperador*

conquêtes (les invasions barbares ont commencé), mais celui de la gestion des territoires et des peuples avec comme difficulté leur immensité. Pour y faire face, il faut comme les Romains proposer une cohérence d'ensemble dans les lois, montrer leur unité et la capacité à les réduire en un *corpus* (juridique, militaire ou administratif) et, de cette façon, démontrer la maîtrise du territoire. L'historien José Ramón Aja Sánchez propose une interprétation des *Notitia dignatatum* de 411 très pertinente pour notre XVII^e siècle :

« En dépit de la croyance qu'il constitue un simple document administratif qui peut servir pour reconstituer l'histoire de la bureaucratie impériale romaine tardive – militaire et civile – il s'agit en réalité d'une œuvre idéologique créée pour illustrer et souligner l'unité et la cohésion de l'Empire à une époque où précisément cette unité et cette cohésion étaient sérieusement menacées. »³⁹

Aussi Juan Díez de la Calle à son niveau rend-il compte d'un malaise : ses représentations sont marquées par l'idée d'une Monarchie universelle avec pour référence la conception impérialiste d'un Charles Quint « à savoir la pure et simple ambition de dominer »⁴⁰. Il vit cependant la fin de l'Union des deux Couronnes avec la révolution au Portugal, la chute d'Olivares instigateur malheureux de l'Union des Armes, la Révolte en Catalogne, la rupture définitive avec les Pays-Bas. En somme, le commis madrilène est aux premières loges des attaques répétées contre la réputation des Armes catholiques. Or s'il y avait un lieu où en apparence la *pax hispanica* et l'unité régnaient, c'était bien aux Indes occidentales héritières de deux empires déchus : l'inca et l'aztèque⁴¹. De plus, la référence à l'Empire romain satisfaisait son ambition d'apparaître comme un érudit.

Dans la lignée de Philippe II : Livro das Cidades e Fortalezas

En 1582, soit deux ans seulement après l'Union des deux Couronnes d'Espagne et du Portugal sur la tête de Philippe II, un auteur anonyme livrait au monarque une description des colonies portugaises. Nous pensons que le *Livro das Cidades e Fortalezas que a coroa*

de Roma Iulio Cefar, y dize del : *Que para merecer el Trono y Magestad del Imperio, auia sugetado con el valor y fortuna de su espada mil Ciudades ; puesto en la obediencia Romana trecientas provincias ; muerto en batallas campales vn million de enemigos ; triunfado con grande honor en Asia, en España, y Africa, acreditando con ellas el credito de su Roma* », GONZÁLEZ DÁVILA, *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t.1, édition, introduction, notes et index Jesús Paniagua Pérez, Maria Isabel Viforcós Marinas, León, Universidad, 2004 [1649], p. 60

³⁹ AJA SÁNCHEZ José Ramón, *Historia y arqueología de la Tardoantigüedad en Cantabria : la Cohors/ celtiberorum y Iuliobriga. Un ensayo histórico sobre la Notitia Dignitatum Occidentis XLII.30*, Madrid, 2002, p. 83.

⁴⁰ VEYNE Paul, *L'empire gréco-romain*, Paris, Seuil, 2005, p. 177 ; PAGDEN, *op. cit.*, p. 53 ; voir aussi, KAMEN Henry, *How Spain became a world power 1492-1763*, New York, Perennial, 2004, p. 154-155

⁴¹ ELLIOTT, *Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006, p. 192-195

de Portugal tem nas partes da India e das capitánias, e mais cargos que nelas ha, e da importancia delles (1582) est un élément auquel Díez fait référence lorsqu'il évoque un livre de Ferdinand le Catholique et de Philippe II similaire à celui des Romains (la *Notitia utraque*) et un autre contenant « tous les sujets méritants qu'il y avait dans leurs royaumes »⁴². Le *Livro das Cidades* est un manuscrit dont il reste deux copies, la plus complète se trouvant à la Bibliothèque Nationale de Madrid⁴³. Dans une dédicace à Philippe II, l'auteur explique sa démarche :

« L'une des choses qui importent le plus au service de Votre Majesté dans l'État de l'Inde, c'est de bien choisir les capitaines et les officiers de ses villes et forteresses : Parce que d'eux dépend un bon gouvernement et les erreurs de ceux qui administrent mal ces régions si lointaines sont davantage préjudiciables et difficiles à remédier. (...) Ce bref recueil concerne chacune des villes et des forteresses, que Votre Majesté possède dans ces États d'Orient, pour qu'elle voie grâce à de véritables informations, leur grandeur, sans le travail de parcourir de longues écritures (...). »⁴⁴

Le *Livro das Cidades e Fortalezas* se compose de dix-sept chapitres qui décrivent les villes et les forteresses portugaises d'Orient de Goa à Malaca en passant par le Golfe persique et le littoral africain. Chaque chapitre correspond à une ville et énumère d'abord les postes militaires puis les officiers de finances, de justice et « beaucoup d'autres charges et offices » (« *outros mautos cargos e officios* ») pourvus par le vice-roi et la ville. Comme chez Díez de la Calle, les salaires de chacun sont précisés. L'auteur du *Livro das Cidades e Fortalezas* ne se contente pas de dresser une liste, il agrmente son tableau de commentaires sur la situation réelle et sur les défauts du système de nomination. En effet, il dénonce l'excessive durée des postes vacants ou l'incompétence de certains personnels mal choisis. En somme, on se trouve face à « un précieux tableau de l'état de l'empire portugais en Orient en 1581. »⁴⁵

Nous ne connaissons pas d'équivalent pour l'Amérique espagnole à la même époque. Mais, soixante ans plus tard, le travail de Díez de la Calle est tout à fait comparable sur le

⁴² B.N.M., Ms 3023, f. 4v., « *otro de todos los sujetos benemeritos, que auia en sus Reinos.* »

⁴³ B.N.M., Ms 3217, 107 fols. Pour une édition facsimilée, voir MENDES DA LUZ Francisco Paulo (éd.), « *Livro das Cidades e Fortalezas que a coroa de Portugal tem nas partes da India e das capitánias, e mais cargos que nelas ha, e da importancia delles* », in *Studia*, n°6, Juillet 1960, p. 351-363

⁴⁴ *Livro das Cidades e Fortalezas*, f. 3. « *Hva das cousas que mais importao ao servico de Vossa Magestade no estado da India, he a acertada eleição dos capitães e mais officiaes das cidades e fortalezas delle : Por que como pende delles o bom governo, ficaõ os erros dos que mal administração em partes tão remotas mais perjudiciaes e peores de remediar. (...) este breve compendio, tratando juntamente de cada huã das cidades e fortalezas, que V Magde tem na quelles estados de Oriente, para que viesse em verdadeira noticia da grandeza delles sem o trabalho de ver largas escripturas (...)* ».

⁴⁵ Jaime Cortezão cité dans MENDES DA LUZ, *art. cit.*, p. 361, « *precioso balanço do estado do Império português no Oriente em 1581* »

fond et la forme. Les propos de la dédicace font échos à ceux tenus par le commis madrilène : disposer d'un outil de bon gouvernement et éviter de rechercher dans tous les papiers.

Une adaptation de l'œuvre de León Pinelo à l'initiative d'une commande royale

Dans ces *Noticias Sacras y Reales*, Díez de la Calle fait plusieurs fois référence à une *Relación universal* qu'il attribue à Antonio de León Pinelo. D'après Díez de la Calle, León Pinelo rédigea cette liste en 1631 « pour le Seigneur Juan de Arenillas (...) commissaire de la *media anata* quand fut introduit ce droit. »⁴⁶ Pour recouvrir cette taxe il fallait en effet savoir qui allait la payer. C'est également l'objet de l'Ordre général émis par Philippe IV le 9 juin 1629⁴⁷. Le résultat est une liste de soixante folios énumérant tous les offices que pourvoyait le Conseil des Indes soit 4 619 places en plus des 178 charges des institutions métropolitaines. À notre connaissance, il s'agit de la première tentative de pesée globale de l'administration *indiana*. Ce document, resté manuscrit et conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid dans les papiers de Juan Díez de la Calle, est annoté et complété par au moins deux écritures, dont celle de notre commis. Le titre soigneusement écrit par León Pinelo est le suivant :

Relacion de los Oficios i cargos de gouierno justicia hazienda guerra i mas, perpetuos i temporales, que por gracia i merced, venta o renunciacion provee su Magestad del Rey nuestro Señor, por su Real Consejo de las Indias i sus virreyes, Presidentes, Audiencias, Tribunales de Cuentas, Governadores, Corregidores, Alcades mayores Ayuntamientos, Oficiales Mayores i demas ministros, assi en el mismo Real Consejo i en la Casa de Contratacion de Sevilla i sus adiacentes, como en todas las Indias, Islas i Tierrafirme del ar Oceano en sus Ciudades, Villas, lugares, Asientos, presidios, fuerças i armadas ; con los salarios i sueldos que tienen i de valor de los vendibles.⁴⁸

Plusieurs indices tendent à prouver que l'auteur et son commanditaire regardaient cette liste comme une annexe de la *Recopilación*⁴⁹ : premièrement, León Pinelo est le principal artisan de cette compilation législative ; deuxièmement, l'ordre royal du 9 juin 1629 est conservé aux Archives des Indes parmi tous les documents concernant l'impression et la vente de la *Nueva Recopilación de Indias*⁵⁰.

⁴⁶ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial informatorio...*, 1645, f. IV, « hizo el de 631 para el Señor Juan Pardo de Arenillas (...) comisario de la media anata, quando se introduxo este derecho. »

⁴⁷ LEÓN PINELO Antonio, *El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Séville, 1953, p. LXXVII, note n°46.

⁴⁸ B.N.M., Ms 3048, f. 101-162

⁴⁹ LEÓN PINELO, *op.cit.*, p. LXXVI

⁵⁰ A.G.I., Indif. Gen., 1651

Toutefois, León Pinelo souhaitait inclure cette liste dans un opus personnel qui apporterait « la preuve de l'estime que l'on doit porter à des Royaumes où il y a tant à donner »⁵¹, référence à la magnanimité du roi dans ses faveurs. Il aborde plus explicitement cet ouvrage en préparation intitulé « *Libros de Estado Secular i Eclesiastico (...)* où l'on verra la Suprême juridiction de ce Royal Conseil, son origine, sa grandeur et sa prééminence : œuvre digne des plus grands efforts et d'un talent supérieur au mien, mais *in magnis voluisse satis*. »⁵² León Pinelo n'était pas à un projet près tant il est connu pour la prodigalité de sa plume mais aussi pour l'ampleur de ses velléités. Il annonce dans ces ouvrages avoir rédigé ou préparé un « *Gobierno espiritual y eclesiástico de las Indias* » ou une « *Historia eclesiástico-política de las Indias* »⁵³. Il prévoit de publier « Le Patriarcat des Indes. Histoire ecclésiastico-politique du Nouveau Monde ornée de décisions du Conseil des Indes, dans laquelle sont abordées les fondations et les édifications des Églises Cathédrales et Métropolitaines »⁵⁴, un projet très semblable à la *Hierachia eclesiastica* de Díez de la Calle...

Cet ensemble devait à terme, être publié et ordonné dans une somme intitulée *Política de las Grandezas y Gobierno del Supremo y Real Consejo de las Indias*. León Pinelo propose le sommaire au roi et au Conseil des Indes dans un imprimé de vingt-et-un folios non daté. Il s'adresse à la fin au roi pour demander le poste de chroniqueur sans salaire, « seulement le titre *ad honorem*, pour que les Secrétariats lui fournissent les papiers qu'il demanderait et qu'il puisse écrire l'historique de cette œuvre. »⁵⁵ Celle-ci se divisait en deux parties : gouvernement civil et ecclésiastique. De nombreux passages porteraient sur les postes, charges et bénéfices. Par exemple, le livre trois de la première partie donnerait

« une solide connaissance de ce que le roi a pourvu et continue de pourvoir dans chaque ville fondée jusqu'à aujourd'hui ; quel gouvernement, quels ministres, aussi bien Vice-rois, que Gouverneurs, *Corregidores* et autres ; et quelles personnes ont été nommées, avec quels privilèges et lois, gages et salaires, le tout réduit aux onze Audiencias Royales. »

⁵¹ LEÓN PINELO, *op.cit.*, p. 47 et 131

⁵² *Ibid.*, p. 147, « *Los Libros de Estado Secular i Eclesiastico que voy ordenando, donde se vera La Suprema Jurisdiccion de este Real Consejo, i su origen, grandeza i preeminencia : obra digna de maiores fuerzas i talento que el mio, pero in magnis voluisse satis.* »

⁵³ *Ibid.*, p. LXXIX

⁵⁴ *Ibid.*, p. LXXX « *Patriarcado de las Indias. Historia eclesiástico-política del Nuevo Mundo, en que se ponen sus fundaciones, y erreciones de sus Iglesias Catedrales y Metropolitanas, adornada con decisiones del Consejo de las Indias* ».

⁵⁵ LEÓN PINELO Antonio, *Politica de las grandezas... dirigida al rey*, s.d., s.l, dans un article tiré à part de la *Revista de Historia del Derecho*, 11, advertencia preliminar de Víctor Tau Anzoátegui, Buenos Aires, 1983, p. 509-560

Le Chapitre 3 du livre 1 de la seconde partie rapporte les prébendes et bénéfices que le roi dispense, le livre 2 énonce pour chaque évêché les prélats, dignités et prébendes. On constate donc que pour obtenir le poste de chroniqueur, León Pinelo avait sérieusement musclé son projet : administratif, juridique, historique, géographique, il recensait tout ce que la Couronne avait fait et faisait dans ses territoires américains.

L'appétit éditorial de l'érudit était démesuré et, face au refus de lui donner le poste de chroniqueur ainsi qu'à l'ampleur de ces multiples tâches, ce projet fut abandonné. Toutefois, la relation de 1631 était bien réelle et servait le Conseil des Indes. Dans les années 1640, elle avait besoin d'une actualisation et d'une plus grande diffusion. Pour faire ce travail, il n'était pas nécessaire de s'appeler León Pinelo, un commis expérimenté, habitué au maniement des papiers pouvait fournir un bon outil de travail à son Conseil.

Ainsi, le commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne fut la personne qui se chargea de cette mission. Ses annotations apposées sur la *Relación universal* jusqu'en 1648 témoignent de son appropriation et de la maîtrise qu'il en avait. Il est fort probable que Díez de la Calle entreprit de lui-même, après ou pendant ses heures de travail, de mettre en forme et d'actualiser cette liste en la conformant à l'usage des secrétariats. Il fut encouragé par son entourage professionnel (peut-être directement par León Pinelo) et put publier à peu de frais ce *Mémoire* peu conforme aux règles de l'imprimerie et de l'édition, mais qui remplissait bien son rôle d'outil administratif.

Les liens entre León Pinelo et Díez de la Calle, bien que fuyants et ténus, existent bel et bien (voir chapitre 2). De plus, dans son avertissement au lecteur de 1646, le commis évoque dans ses sources « la relation des offices des Indes que le *Licenciado* Antonio de Leon, *relator* de ce Royal Conseil des Indes fit en 1631. »⁵⁶ Il publie dans ces *Noticias* de brefs travaux de l'érudit⁵⁷ et le cite largement dans ses sources, notamment son *Tratado de Confirmaciones Reales* (1629) « très nécessaire aux Secrétariats pour ses grandes informations, son excellent style et ses très nombreuses cédules citées. »⁵⁸

Par ailleurs, Díez de la Calle est le continuateur d'une autre œuvre de León Pinelo. Il s'agit d'un outil pour le praticien des papiers du Conseil des Indes : *Libros reales de Gobierno, Gracia y Partes que se hallan en la Secretaría del supremo Consejo de las Indias de la parte de la Nueva España y sus provincias e yslas adjacentes desde el año*

⁵⁶ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. IV

⁵⁷ « *Edad y grados que han de tener los que han de ser presentados a Prebendas en las Iglesias de las Indias* », in DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, à la fin de l'ouvrage.

⁵⁸ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. IV

1524 hasta el de 1655⁵⁹. Ce manuscrit de douze folios, conservé à la Bibliothèque Nationale de Madrid, s'inspire directement du travail de León Pinelo, lequel est l'auteur d'un imprimé de onze folios probablement de 1624, intitulé :

Libros Reales de gobierno y gracia de la Secretaría del Perú, que por mandado del Real Consejo de las Indias, y orden del señor licenciado don Rodrigo de Aguiar y Acuña, a cuyo cargo está la Recopilación de leyes, ha leydo y passado...

Enfin, León Pinelo et son œuvre influencèrent Juan Díez de la Calle et on ne peut s'étonner des vellétés du commis de présenter ses *Noticias Sacras* comme une « œuvre historique ». En effet, León Pinelo est connu pour la diversité des thèmes de ses publications, finalement assez conformes aux pratiques intellectuelles de l'époque : l'histoire de la conquête et de la « pacification » des Indes occidentales n'était-elle pas liée à l'organisation politique et religieuse de ces nouveaux territoires ? De plus, nous y reviendrons, les contemporains n'étaient-ils pas pénétrés d'un certain enthousiasme, comme le chroniqueur des Indes Tamayo de Vargas (1635-1641) qui proposait au roi de publier « toutes les histoires générales, particulières, hommes illustres, nobles, lois..., annotés et illustrés »⁶⁰ ?

Un assistant officieux du chroniqueur des Indes

La participation de Juan Díez de la Calle au projet cognitif du Conseil des Indes ne se limite pas aux *Noticias Sacras y Reales*. En effet, plusieurs documents indiquent qu'il participa plus ou moins directement dans les années 1640 à la réalisation d'une histoire ecclésiastique des Indes. La tâche avait été confiée en 1635 au chroniqueur mais il mourut avant que l'œuvre ne fût achevée. En 1643, Gil González reprit le flambeau, comme son prédécesseur, il eut recours à un questionnaire auprès des autorités américaines, et réussit à publier le *Théâtre ecclésiastique* en deux tomes. Quel rôle le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne joua-t-il dans cette affaire ? Tout d'abord, deux manuscrits portent très précisément sur ce sujet et évoquent le projet de González Dávila et son état d'avancement. Ensuite, plusieurs documents conservés par le commis sont directement liés aux *Théâtres ecclésiastiques des Indes*. Enfin, le commis apparaît à plusieurs reprises dans ces ouvrages publiés en 1649 (Nouvelle-Espagne) et 1655 (Pérou).

⁵⁹ BNM, Ms 3026, f. 320-332.

⁶⁰ Cité dans GARCÍA HERNÁN, *op.cit.*, p. 219

Hierarquía eclesiástica

Juan Díez de la Calle rédigea une relation des institutions religieuses des Indes dont deux manuscrits sont conservés. Le style et la forme ne s'écartent guère de celui du *Memorial* puisqu'il s'agit d'une liste des ecclésiastiques (principalement des évêques) américains classés par ordre alphabétique dont voici la page de titre :

Hierarchia eclesiastica: / de los dos Imperios del Peru, / la Nueva España e Islas ad / jacentes en las indias occi / dentales / Contiene / Treçientos y cinquenta y seis Pa / triarchas, Arcobispos, obispos y abades / que an tenido en los 6 Arcobispados: 32 / obispados y la Iglessia abaçial de xamaica / en que ay 346 preuendados los 16 de oposs^{on} : / presentados por las Magestades de los Señores emperador / d. C., d. Felipe 2, 3 y 4 / nuestros señores en 136 años / que an corrido desde el de 1511 que se erigieron / las Primeras Iglesias: hasta el de 1647 / escriuiale / Juan diez de la Calle oficial segundo / de la nueva españa del Real y Supremo⁶¹ (**Annexe 18**)

Cet ouvrage, dont l'exemplaire complet se trouve à la Biblioteca del Palacio Real de Madrid, est un manuscrit de 184 folios. Selon Jesús Dominguez Bordona, « ce sont des notes originales et, pour une grande part, autographes. La dédicace au pape, signée par l'auteur, porte la date de 1648. À la fin du manuscrit se trouvent des copies certifiées des fondations des cathédrales de Mexico et de Carthagène des Indes. »⁶²

À la Bibliothèque Nationale de Madrid se trouve un autre manuscrit réactualisé de 1658 qui ne comprend que 80 folios et qui commence par la page de titre suivante :

Breve Memorial y Compendio / de la Hierarchia eclesiastica, en que / se escriue el Catalogo de los Patriar / cas, Arcobispos, obispos, y Abades de las / Iglesias Primitivas sanctas Metro / politanas Cathedrales y Abaciales / de las Indias occidentales de la / Nueva españa y el Peru y sus islas / adjacentes. Numero de las Prebendas / que tienen y sus Rentas desde el año de / 1511 hasta el de 1658 / escriuiale / Juan Díez de la Calle secretario / de Rey nuestro señor.⁶³

C'est une liste alphabétique de prélats fournissant pour chacun d'eux une brève notice biographique. La première partie du titre, « *Breve Memorial y compendio* » laisse penser qu'il s'agit d'un résumé actualisé du manuscrit de la Bibliothèque du Palais.

⁶¹ B.P.R., II/2061

⁶² *Manuscritos de América, Catalogo de la Biblioteca de Palacio*, t.IX, Madrid 1935, p. 19

⁶³ B.N.M., Ms 1447, f. 75

Toujours à la Bibliothèque Nationale de Madrid, se trouve un brouillon de dédicace au pape Innocent X daté de septembre 1646 qui est repris et modifié dans le manuscrit conservé à la Biblioteca del Palacio Real⁶⁴.

Les dédicaces (1646 et 1648) précisent les motivations de cette *Hiérarchie*. Le commis madrilène rappelle d'abord au pape la découverte « d'infinis climats et nations des deux empires du Nouveau Monde des Indes Occidentales qui ont pour confins et limites les bords des Cieux »⁶⁵, et l'incroyable labeur missionnaire : « ceux qui ont pu cueillir les fruits divins de la Croix du Christ et qui en jouissent sont si nombreux qu'ils se comptent par millions alors que peu de clercs et de religieux les ont baptisés. »⁶⁶ Il note aussi le rôle du Saint-Siège dans cette entreprise et les liens entretenus avec la Monarchie Catholique : « les très saints Pères Pontifes amoureux de cette famille évangélique (...) envoyèrent de nombreux ouvriers... »⁶⁷ Le commis comptabilise l'effort commun en nombre de prélats nommés aux Indes occidentales de 1511 à 1647. En effet, sur deux pages de brouillon placées entre la page de titre et la dédicace, il a dressé des additions : 51 prélats dont le nom commence par la lettre A, sept par la lettre B, etc. Il en recense au total 354 dans une première version et 365 dans une autre ; il a soin de distinguer les 131 réguliers des 236 séculiers. Il ne dresse pas la comptabilité des évêques créoles et péninsulaires. Mais dans chaque notice biographique, il rappelle, quand il le peut, l'origine du prélat en donnant sa « patria », voire la mention « *nació en las Indias* » ou bien « *nació en España* »⁶⁸. Ainsi, dans la dédicace au Pape, il donne le chiffre de 348 prélats plus six patriarches, il ajoute 346 dignités et prébendes « sans compter le grand nombre de curés bénéficiaires et d'autres ministères ». Ces chiffres amènent au sujet de l'ouvrage : « On trouvera dans cette brève notice que je dépose très humblement aux pieds de Votre Sainteté afin qu'elle soit informée en peu de temps de [ces prélats] »⁶⁹. Comme dans les *Noticias Sacras y Reales*, le thème de l'efficacité, notamment par le côté pratique et rapide de la recherche dans son livre, est au cœur des objectifs présentés.

De plus, comme dans la dédicace au roi du *Memorial y Compendio Breve* (1648), le commis évoque la similitude de son œuvre avec celle du chroniqueur : « en attendant

⁶⁴ B.N.M., Ms 3010, f. 12

⁶⁵ B.P.R., II/206, f. 6 « *el descubrimiento de infinitos climas y naciones de los dos Imperios del nuevo mundo de las Indias Occidentales que tienen por fin y margenes de los cielos.* »

⁶⁶ *Ibid.* « *fueron tantos los que llegaron a coger y gozar de los divinos frutos de la Cruz de Cristo que se quantan por Millones bautizando pocos clerigos y religiosos.* »

⁶⁷ *Ibid.*, « *santisimos Pontifices Padres amorosos de esta familia evangelica (...) enbiaron muchos obreros* »

⁶⁸ *Ibid.*, f. 10 ou 11

⁶⁹ *Ibid.*, f. 6 v., « *se donaran en esta breve noticia que humildisimamente ofrezco a los Pies de Vuestra Santidad para que en breue rato sea informado dellos.* » Dans la version antérieure conservée à la B.N.M., Díez de la Calle écrit « elle soit informée en peu de temps de l'Admirable de la Foi Catholique »

l'érudit et ingénieux Maître Gil González Dávila chroniqueur des Indes et des Royaumes des deux Castilles, publie le volume achevé des vies de ces Prélats dont il a déjà écrit une grande partie dans un style agréable et religieux »⁷⁰. Le manuscrit de la *Hierarchia eclesiástica* du Palacio Real est plusieurs fois annoté et complété avec l'écriture reconnaissable de Gil González Dávila. La collaboration entre les deux hommes est donc patente.

Le Théâtre ecclésiastique, González Dávila et Díez de la Calle

Pour répondre à la demande royale de rédiger et publier une *Histoire ecclésiastique des Indes*, le Conseil des Indes et son chroniqueur firent appel aux autorités locales américaines. Ainsi, une cédule royale du 31 décembre 1635 sollicitait auprès des autorités civiles (vice-rois, présidents, Audiencias et gouverneurs), des universités et de tous les prélats des Indes, de fidèles relations de leurs provinces. Pour aider (ou diriger) les informateurs dans cette tâche, la cédule était accompagnée d'un questionnaire. L'entreprise constituait un bel hommage au Patronage royal et aux moyens mis en œuvre par la Monarchie catholique pour l'évangélisation du Nouveau Monde. À ce titre, le *Théâtre* correspond sans doute à la volonté personnelle de Philippe IV de voir cette *Histoire ecclésiastique* de tous ses royaumes achevée. Sa ferveur personnelle et son goût pour l'histoire expliquent aussi ce choix⁷¹. L'échec que rencontra le chroniqueur officiel Tamayo dans sa tentative d'achever l'Histoire de l'Église hispano-américaine, montre une fois de plus les blocages dans les entreprises menées par la Couronne.

Quand, en 1643, Gil González Dávila fut désigné chroniqueur des Indes, il avait déjà bien avancé son *Theatro eclesiástico de las Iglesias metropolitanas y catedrales de los Reynos de las dos Castillas* (Madrid, 1645, 1647, 1650). Il devait donc mener à bien simultanément deux ambitieuses et considérables entreprises. Il avait pour lui, l'expérience de la profession de chroniqueur royal et plus spécifiquement celle d'historien de l'Église. De plus, en huit ans, son prédécesseur avait certainement entamé la rédaction du tome consacré à l'Église de Nouvelle Espagne ; il disposait également du matériel réuni grâce à

⁷⁰ *Ibid.*, « en el interin que el erudito i virtuoso Varon Maestro Gil Gonzalez davila coronista mayor de las Indias y de los Reynos de las dos Castillas saca a luz el volumen cumplido de las vidas destes Prelados de que tiene escrita gran parte con agradable y religioso estilo. »

⁷¹ STRADLING R.A., *op.cit.*, 1989, p. 384. « Réduites furent, en vérité les chances dont il ne profitait pas pour proclamer la motivation purement religieuse de sa politique, réitérer l'union indissoluble entre Dieu et la monarchie et exposer le raisonnement selon lequel, étant donné que seul le Tout-puissant pouvait les sauver, tous les Espagnols devaient participer à une croisade de résistance et de régénération. Comme pour la décade de 1620, celle de 1640 fut une époque de réarmement moral, pendant laquelle Philippe IV s'efforça d'insuffler à ses conseillers et à tous ses sujets indécis en général le zèle puritain qui le dominait. »

la cédula de 1635. En outre, le 8 avril 1648, une cédula royale relançait une seconde fois l'appel aux autorités américaines pour participer à l'avancement de l'*Histoire ecclésiastique*.

Quant au résultat, il arriva avec la publication successive de deux tomes. Le premier, sorti des presses de l'atelier de Diego Díaz de la Carrera en 1649, était consacré à la Nouvelle Espagne : *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos, obispos y cosas memorables de sus sedes*. Six ans plus tard, le second tome, à propos de l'Église du vice-royaume du Pérou, était imprimé avec pour titre : *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos, obispos y cosas memorables de sus sedes, en lo que pertenece al reyno del Piru*.

Philippe IV pouvait être satisfait, il disposait d'une *Histoire ecclésiastique* complète de la Castille et de son pendant américain, les Indes de Castille. Le lecteur parcourait chapitre par chapitre les diocèses américains, il pouvait s'enquérir de leur fondation, de la vie des prélats qui occupèrent la charge d'évêque, etc. L'histoire tant désirée était achevée mais à quel prix ? Le résultat est un ouvrage de qualité moyenne contenant un grand nombre d'erreurs et d'oublis. Quant à la présentation, elle laisse perplexe tant elle est rébarbative.

Ces carences s'expliquent premièrement par la démesure de la tâche : comment un chroniqueur, à lui seul, pouvait-il rédiger simultanément les Histoires de l'Église de Castille et de celle d'Amérique ? Deuxièmement, il faut admettre que le style littéraire des *Théâtres* rédigés par González Dávila apparaît particulièrement confus pour le lecteur actuel. La mise en page en colonnes garnies de multiples séparations ne rend pas la lecture aisée. Troisièmement, pour l'impression du *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia... del Piru*, González Dávila était déjà âgé de 85 ans ; de santé fragile, il souffrait de graves troubles de l'audition et de la vue, et sa mobilité était réduite à cause d'une pleurésie. Le chroniqueur a eu besoin d'aide et nous soutenons qu'il a reçu celle (parmi d'autres) de Juan Díez de la Calle.⁷² Par exemple, nous savons que les deux hommes avaient des amis ou des connaissances communes⁷³. De plus, Juan Díez de la Calle a donné l'approbation pour le premier tome du *Teatro eclesiástico*⁷⁴.

⁷² GONZÁLEZ DÁVILA, *op.cit*, p. 45

⁷³ Cf. *supra*, Chapitre 2.

⁷⁴ GONZÁLEZ DÁVILA, *op.cit*, p. 65 « *Aprobacion. Por mando del Señor Vicario de la villa de Madrid, y su Partido he visto el Primer Tomo del Teatro Eclesiastico de las Indias, escrito por el Maestro Gil Gonçalez Davila, coronista de las Indias, y de los Reynos de las dos Castillas. Puedesele dar la licencia que pide, para que se de a la Estampa, Madrid y Iunio 4 de 1648. Juan Díez de la Calle* »

Sur le fond, plusieurs indices nous amènent à penser que Díez de la Calle fournit des informations et participa même à la rédaction des questionnaires adressés aux autorités américaines en 1648⁷⁵. Assistant officieux du chroniqueur (encore une fois avec d'autres experts), il évoque à l'occasion ses liens avec le vieil érudit ; il s'immisce ainsi dans le monde des savants et des experts. Du même coup, il tente de s'extraire de sa condition de gratte-papier, peut-être au détriment de l'efficacité et de la sobriété des premières publications.

DE LA LISTE À L'HISTOIRE : UNE ŒUVRE DE PLUS EN PLUS AMBITIEUSE

Le projet éditorial d'après les dédicaces et avertissements au lecteur

La dédicace est un passage important pour l'auteur, il s'agit d'un appel à la protection, d'un don à quelqu'un pour lui faire honneur et aussi d'une manière de demander une faveur, de « capter la bienveillance royale »⁷⁶. En 1645, Juan Díez de la Calle s'adresse au roi en ces termes :

« J'ai réalisé dernièrement ce mémoire sur les ministres et officiers qui se trouvent présentement dans votre Royal et Suprême Conseil et sur ce qui doit être fait en sa faveur, ainsi que pour le Secrétariat de la Nouvelle-Espagne et du Pérou, pour lesquels j'ai porté l'attention qu'il se doit quant au nombre d'offices et aux salaires, (...) et j'ai souhaité l'achever pour que Votre Majesté et son Conseil Royal daignent le recevoir (et moi avec lui) dans le sein de sa grandeur et de sa protection, et pour qu'elle en dispose dans les occasions qui se présenteront. Puisse sa connaissance être utile, car tel est mon désir. »⁷⁷

On comprend l'objet du mémoire : fournir au roi et à son Conseil une liste des emplois pourvus par le roi aux Indes occidentales avec les salaires correspondants.

⁷⁵ Cf. infra chapitre 6, première sous-partie sur l'élaboration des questionnaires de 1648.

⁷⁶ CHARTIER Roger, *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 86

⁷⁷ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial informatorio*, 1645, f. II de la dédicace. « *Últimamente he hecho este memorial de los ministros, y oficiales q[ue] al presente ay en su Real y Supremo Consejo, y lo q[ue] se provee por el, y esta Secretaria de la Nueva-España, y la del Piru, en cuyo numero de oficios, y salarios he puesto el cuidado que se deue, (...)y he deseado ajustarle para que V.M. y su Real Consejo se sirva de recibirle (y a mi con el) debaxo de su grandeza, y amparo, y tenerlo presente en las ocasiones que ocurrieren, y pudiere ser de utilidad su noticia, pues este es mi deseo (...)* »

En 1645, Juan Díez de la Calle prend soin de rédiger un avis au lecteur parce qu'« il est de coutume et de style ancien (ami lecteur) que quiconque compose, compile et imprime quelque chose donne raison des intentions qui l'ont motivé »⁷⁸. Cette publication est le fruit de la volonté d'autrui : d'une part, « une personne à qui [Díez de la Calle] doi[t] l'obéissance et envers qui [il a] des obligations », sans doute Juan Baptista Saenz Navarrete, le secrétaire de Nouvelle Espagne qui apparaît dans la page de titre et, d'autre part, « les compagnons des secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou [qui] l'ont désiré. » Quant aux destinataires, ils ne diffèrent pas beaucoup des commanditaires : « Je l'ai imprimé, pour que tous puissent en profiter facilement, et en particulier les commis [du Secrétariat de Nouvelle Espagne] et du Pérou, à qui il s'adresse principalement. » En effet, son mémoire est un outil qui correspond aux tâches particulières des secrétariats :

« pour appliquer avec plus de sûreté et de précision les décrets et pour que, avec plus d'à propos, on puisse faire les propositions aux offices et places qui sont pourvus par [ces secrétaires] et leurs dossiers, sans qu'il soit nécessaire (comme jusqu'à maintenant) de chercher (au prix de tant d'efforts et de temps) dans tant de livres et de liasses de papiers, où sont réparties toutes les informations. Et aussi avec l'intention de soulager et d'aider ceux qui voudraient s'en servir. »⁷⁹

En somme, le *Mémoire* s'adresse en particulier à la petite communauté professionnelle des commis des secrétariats du Conseil des Indes, aux membres du Conseil des Indes en général mais également à un public plus vaste intéressé par le sujet. Rappelons que Díez de la Calle poursuit principalement un objectif personnel : obtenir du roi une gratification pécuniaire pour son travail.

En 1646, la dédicace du *Memorial y Noticias Sacras y Reales* s'adresse une fois de plus au monarque et développe davantage la teneur du projet du commis.

« J'ai rassemblé avec une attention particulière les points principaux concernant le Divin, l'Humain, le Politique et le Militaire. Pour qu'en soit entièrement informés Votre Majesté et ses ministres, à travers une brève prise de connaissance, sûre et claire, sans long discours ni excès de parole, comme en eut le Romain pour chaque province, pour comprendre,

⁷⁸ *Ibid.* f. 4

⁷⁹ *Ibid.*, f. 4 et 4 v., « par dar con mas acierto y noticia satisfacion a los decretos del, y para que con mas propiedad se puedan hazer las proposiciones de los oficios, y plaças que en ellas se proueen, y sus despachos, sin que sea necessario (como hasta aqui lo ha sido) andar reconociendo (con tanto trabajo, y desperdicio de tiempo) tantos libros y legajos de papeles, donde estan repartidas estas noticias, Y tambien con animo de alibiar y ayudar los que del se quisieren valer. »

gouverner, préserver, et conserver avec douceur, succès et rapidité les nombreuses [provinces] vastes et reculées qu'il gouvernait. »⁸⁰

Cette explication insiste sur les caractéristiques pratiques de l'ouvrage dont l'efficacité tient à la concision, « sans longs discours, ni excès de mots ». La *sobra de letras* est une figure rhétorique largement employée dans la littérature baroque, qui consiste à répéter ou multiplier les mots pour appuyer un discours : « cette figure permet que la chose traitée paraisse plus grande avec la surabondance d'expressions. »⁸¹ Juan Díez de la Calle montre sa volonté de s'abstraire de ces formes et de rechercher avant tout l'efficacité. Quoique dans un autre registre, il évite ainsi d'apparaître comme le « bavard pléthorique » de Quevedo :

« Un bavard pléthorique, dont le trop-plein de faconde [*sobra de palabras*] pouvait faire tourner, à deux lieues, dix autres moulins à paroles, inondait de son bagout tout le quartier, dans un débordement de propos diluviens. »⁸²

Díez de la Calle propose un outil « qui pourra satisfaire les ordres Royaux plus clairement et rapidement et donnera entière satisfaction à [ces] Vassaux »⁸³. Toujours dans la dédicace, le commis rappelle que ce nouvel ouvrage de 1646, s'inscrit dans une démarche plus vaste :

« L'an mille six cent quarante-cinq, je rédigeai, imprimai et présentai à Votre Majesté un bref mémoire sur ce sujet, qui est le fruit et le résultat de mon soin et de mon étude ; poursuivant aujourd'hui, je reviens déposer à vos pieds Royaux celui-ci, auquel je me suis employé et qui est une extension de celui-là (...). Et avec la faveur divine, je continuerai et parachèverai le reste qui porte sur les grandes provinces du Pérou, pour lequel Votre Majesté et ses Royaux et Suprêmes Conseils et Junte de Guerre des Indes disposeront d'un

⁸⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial y Noticias...*, 1646, f. n.n. (dédicace) « *He ido ajustando con particular atencion los puntos, que comprehenden las materias mas principales del, en lo Divino, Humano, Politico y Militar. Para que cumplidamente se informen dellas V.M. y sus ministros, con una breve noticia segura y clara, sin largos discursos, ni sobra de palabras, como la tuuo el Romano de cada Provincia, para comprehender, gouernar, preuenir, y conseruar con suavidad, acierto, y brevedad las muchas, remotas, y dilitadas, que imperaua.* »

⁸¹ MAYANS Y SISCAR Gregorio, *Retórica*, édition digitale à partir de celle de Valencia, Herederos de Gerónimo Conejos, 1752, 2 vols., Livre III, Chapitre 13, consulté le 12 mars 2010 <http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/01372742055793729200024/index.htm>

« *esta figura hace que la cosa de que se trata parezca mayor por la sobreabundancia de las espressiones* »
⁸² QUEVEDO Y VILLEGAS Francisco de, *La hora de todos y la fortuna con seso* [1650], éd. et trad. Jean Bourg, Pierre Dupont, Pierre Geneste, Paris, Aubier, 1980, p. 192-193, « *Un hablador plenario, que de lo que le sobra de palabras a dos leguas pueden moler otros diez habladores, estaba anegando en prosa su barrio, desatada la taravilla en diluuios de conversación.* »

⁸³ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646 « *se podran satisfacer sus Reales ordenes mas clara, y brevemente, y dar entera satisfacion, y despacho a sus Vasallos, que es el fin que he tenido a luz. .* »

petit volume, pour une connaissance simple et entière de ce qui est le plus pertinent et important pour ces deux Empires. »⁸⁴

Le *Memorial* de 1646 est une nouvelle version étendue de celui de 1645 mais qui ne concerne que le vice-royaume de Nouvelle Espagne. Díez de la Calle continue de rappeler le caractère pratique et fonctionnel de ses publications, il propose de « petits volumes » qui comprennent l'essentiel de ce qui est nécessaire pour le gouvernement, c'est-à-dire les décisions à prendre depuis Madrid. Toutefois, le commis recherche l'exhaustivité puisque le projet final concerne aussi le Pérou.

En 1648 puis en 1654, le commis fit imprimer deux courts opus qui sont des invitations à financer ces projets éditoriaux plus vastes : les *Noticias Sacras y Reales de los dos Imperios...* En 1648, il présente d'abord un *Memorial y compendio breve del libro* puis, en 1654, un *Memorial y resumen breve*. Le premier est donc une longue dédicace au roi qui présente le contenu du projet de publication. Il commence d'emblée par reprendre l'histoire de la Conquête et tous les signes divins montrant la bénédiction de l'entreprise hispanique. C'est seulement au bout de douze pages que l'auteur expose l'« *intento de la obra* » qui suit un argumentaire bien développé. Premièrement, la religion catholique dans l'Amérique espagnole est bénie par la « divine miséricorde et l'état de bonheur ». Deuxièmement, la juridiction du Conseil des Indes s'étend sur d'immenses territoires. Troisièmement, les critiques, publiées par certains détracteurs de la Couronne remettant en cause « la très juste réduction et acquisition de ces Empires », ont décidé Juan Díez de la Calle, « avec la faveur divine, de réduire en un bref volume les connaissances les plus importantes, sacrées et royales de [ces Empires] »⁸⁵.

En 1648, le commis rappelle sa publication de 1645 et l'accueil favorable donné par le roi et le Conseil⁸⁶. Mais il n'évoque pas le *Memorial* de 1646, peut-être parce que son nouveau projet lui ressemble trop :

⁸⁴ *Ibid.*, « En el año de mil y seiscientos y quarenta y cinco forme, imprimir, y presente a V.M. un breve memorial deste assunto, como fruto y esfecto de mi cuidado, y estudio ; aora, continuando, buelbo a poner a sus Reales pies este, que en el ofi, y es ampliacion de aquel. (...) y con el favor divino ire continuando, y perfeccionando lo demas que pertenece a las grandes provincias del Peru, con que en volumen pequeño tendra V. Magestad, y sus Reales y Supremos Consejos y Junta de Guerra de Indias individual y entera noticia de lo mas selecto, y importante de aquellos dos Imperios. »

⁸⁵ DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial y compendio breve...*, 1648, f. 9v., « acorde con el favor divino, reducir a breve volumen las mas importantes noticias sacras y Reales de ellos... »

⁸⁶ *Ibid.*, « je commençai à compiler et imprimer l'année 1645 un bref mémoire, qui comprenait ce qu'il y a de plus important pour ce que Votre Majesté pourvoit dans le domaine de l'Écclésiastique et du Temporel à travers le Royal et Suprême Conseil des Indes (...) » ; « Comence a recopilar, e imprimir el año de 1645 un breve memorial, que comprendía lo mas importante que V. Magestad provee en lo Eclesiastico, y Secular, por el Real y Supremo Consejo de las Indias... »

« Je proposais de sortir au grand jour ce que j'étais entrain de réunir des offices électifs, vénaux et transmissibles, avec leur valeur, salaires et autres ; lesquels sont nommés, avec la faculté donnée par Votre Majesté, par les Vice-rois, les Présidents, Gouverneurs et Capitaines Généraux. »⁸⁷

Toutefois, le projet va plus loin cette fois-ci puisqu'il contient « d'autres informations très nécessaires à l'intelligence et au bon fonctionnement des Secrétariats et à la vérité et l'autorité de l'Histoire. »⁸⁸ Díez de la Calle met moins en avant l'aspect pratique de ses ouvrages pour développer des thèmes plus nobles. Ce nouvel objectif est annoncé dans une rubrique intitulée « conclusion et motif de l'œuvre » dans laquelle Díez rappelle son intention première⁸⁹ puis compare son travail à celui de deux chroniqueurs des Indes et non des moindres :

« (...) parce que bien que cela a été traité par Antonio de Herrera, Grand Chroniqueur des Indes dans ses 4 Tomes, et d'autres Auteurs, qui avec succès et zèle écrivirent sur [les Indes] ce qu'ils consignaient en leur temps, dans l'intervalle des années qui ont passé depuis qu'ils imprimèrent leur œuvre, beaucoup de choses ont évolué et pris de l'importance et d'autres ont été relevées dans les [territoires] nouvellement découverts et peuplés. Et j'ai rassemblé ce qui était déjà connu et pour plus de cohérence et d'harmonie, je l'ai réduit dans ce bref abrégé, suivant l'état de cette année (...) »⁹⁰

Le commis affirme donc vouloir actualiser l'*Historia general de los hechos de los Castellanos en las islas y tierra firme del Mar Oceano* (Madrid, 1601-1615, 4 vols) d'Antonio de Herrera y Tordesillas (1559-1625). Même si l'introduction de cette œuvre

⁸⁷ *Ibid.*, « ofreci sacar a la luz lo que iba ajustando dellos oficios electivos, vendibles, y renunciabiles con su valor, y salarios, y otros ; que con facultad de V. Magestad provee sus Virreyes, Presidentes, Governadores, y Capitanes Generales (...) »

⁸⁸ *Ibid.*, f. 9v. et 10, « comence a recopilar, e imprimir el año de 1645 un breve memorial, que comprehendia lo mas importante que V. Magestad provee en el Eclesiastico, y Secular, por el Real y Supremo Consejo de las Indias... » ; « ofreci sacar a luz lo que iba ajustando de los oficios electivos, vendibles y renunciabiles, con su valor y salarios y otros ; que con facultad de V. Magestad proveen sus Virreyes, Presidentes, Governadores, y Capitan Generales, que es lo que contiene esta obra, con otras noticias muy necessarias a su inteligencia, y buen despacho de las Secretarias, y a la verdad y autoridad de la Historia. »

⁸⁹ *Ibid.*, f. 16, « Dans un volume aussi bref, on trouvera les informations nécessaires, sûres, certaines et détaillées sur ces Empires reculés et étendus, pour que Votre Majesté se trouve bien servie et informée, et ses Ministres moins surchargés à bien des égards, donnant ainsi satisfaction de manière prompte et cohérente (ainsi qu'on l'a toujours fait, quoiqu'avec plus de peine) à ses vassaux dans les affaires courantes, ce qui a été mon but premier en les publiant (...). » / « que en tan breve volumen se han de hallar las noticias necessarias, ciertas, seguras e individuales de aquellos dilatados, y estendidos Imperios, para que V.M. se halle bien servido, e informado, y sus Ministros mas aliuiados en muchas ocasiones, dando prompta, y ajustadamente (como siempre se ha hecho, aunque con mayor trabajo) satisfacion a sus vassallos en los negocios que occurieren, que es el mas principal fin que he tenido en publicarlas. »

⁹⁰ *Ibid.*, « porque aunque algo desto trato Antonio de Herrera, Coronista mayor de las Indias en sus 4 tomos, y otros Autores, que con acierto, y zelo escriuieron dellas lo que constava en su tiempo, en los años que han corrido desde que dieron sus obras a la estampa, se han mudado muchas cosas, y acrecentado, y averiguado otras en lo nuevamente descubierto y poblado, y en lo que estava, y para su mas perfecta composicion, y armonia, las he juntado, y reducido a este compendio breve, segun el estado que en este año tiene »

présente de nombreux points communs avec le travail de Díez de la Calle, la comparaison est osée et montre bien la volonté du commis d'accéder à un autre niveau, à un autre statut littéraire. Herrera, véritable professionnel des lettres, éduqué en Italie, secrétaire de vice-rois, réunissait les qualités de l'humaniste. Par ailleurs, souvenons nous que le but déclaré du chroniqueur de Philippe III dans son *Historia General* était de conserver « la mémoire des glorieux exploits des Rois Catholiques et de la nation castillane »⁹¹. Cette somme historique est un véritable plaidoyer pour justifier et glorifier l'entreprise impériale espagnole en Amérique.

Juan Díez de la Calle ne s'arrête pas là dans les comparaisons puisqu'il propose de remédier à l'absence de connaissances dans l'attente de la publication du *Théâtre ecclésiastique des Indes* du chroniqueur Gil González Dávila (1570-1658)⁹².

Quant à leur contenu les œuvres d'Herrera et de González Dávila sont différentes et on s'étonne de la volonté de Díez de la Calle de s'y intercaler : d'un côté une histoire détaillée de la Conquête et de l'autre un recensement des églises américaines et de la vie des évêques. Cependant, Herrera et González Dávila ont un point commun essentiel puisqu'ils sont tous deux chroniqueurs des Indes (et accessoirement de Castille), donc deux lettrés reconnus officiellement et publiquement. De plus, si l'on ne rentre pas dans le détail des textes, Díez de la Calle, avec ses *Noticias Sacras y Reales*, s'intègre bien entre un auteur plutôt versé dans l'œuvre temporelle de la Couronne en Amérique et un autre dans le domaine spirituel. De plus, les correspondants qualifient le thème de l'œuvre de Díez de la Calle d'*Historia* : c'est le cas de Juan de Palafox dans sa lettre de 1648⁹³, ou du marin don Andrés de Medina Dávila qui parle des « corps historiques »⁹⁴ rédigés par le commis.

En tout état de cause, le commis ne présente plus son projet uniquement comme un outil pratique, mais également comme un travail en partie historique. Il contribue ainsi à renforcer la légitimité impériale de la Monarchie en Amérique. Les *Noticias Sacras* prennent ouvertement un ton persuasif et, de fait, usent de la rhétorique. Les quelques folios qui appellent le souverain à une vaste publication en sont l'expression : Juan Díez de la Calle offre un résumé de tous les moyens humains (et donc financiers) mis dans le

⁹¹ Cité par BRADING, *op.cit.*, p. 231

⁹² DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 16 « (...) en attendant que le Maître Gil Gonçalez Dauila, grand Chroniqueur de ces Empires et des deux Castilles publie le Théâtre Ecclésiastique de la primitive Église [des Indes occidentales], vies de ses archevêques, évêques, et choses remarquables de leurs sièges [épiscopaux], composé de deux tomes. » ; « en el interin que el Maestro Gil Gonçalez Dauila, Coronista mayor destos Imperios, y de las dos Castillas publica el Teatro Exlesiastico, que tiene escrito en dos Tomos de la primitiva Iglesia dellos, vidas de su Arzobispos, y Obispos, y cosas memorables de sus Sedes. »

⁹³ B.N.M., Ms 3048, f. 167 bis

⁹⁴ A.H.N., diversos-colecciones, 27, N.10, f. 1

gouvernement (temporel et spirituel) des Indes pour démontrer le désintéressement de la Couronne. Cette dernière n'a pas d'autres buts, selon l'auteur, que l'évangélisation et le bon gouvernement des Indes et de ses habitants indiens et espagnols. Le thème de la légitimation de la Conquête est développé dans beaucoup d'œuvres hispaniques aux XVI^e et XVII^e siècles, mais Díez de la Calle semble l'aborder d'une manière assez originale : l'ampleur du dispositif royal et sa bonne organisation témoignent des efforts consentis et du bon gouvernement. De plus, il fait appel aux miracles favorables aux Espagnols en Amérique et exalte ainsi la faveur divine qui touche la Monarchie catholique.

« Je supplie la clémence de la Majesté divine qui régit les Empires, les Royaumes, les Couronnes et les commandements, qu'elle accorde à Votre Majesté et à la mémoire immortelle des ses illustres Père et Aïeux, ce qu'il reste de ces découvertes pour la plus grande gloire de la grandeur de la Foi Catholique et la renommée de Votre Majesté dans les deux mondes. »⁹⁵

Six ans plus tard, en 1654, le commis revient avec un *Memorial y Resumen breve de Noticias de las Indias Occidentales* imprimé. En dix folios, il demande au roi les moyens d'imprimer son œuvre mais cette fois l'exposé se résume à l'énumération des onze « districts des audiences et des chancelleries royales » et leurs écus suivie de la composition du Conseil des Indes. Il rappelle dans une courte dédicace (un peu plus d'un folio) à don Gaspar de Bracamonte (alors président du Conseil des Indes) les publications précédentes de 1645, 1646 et 1648 et leur contenu. Puis il dit avoir préparé un mémoire « disposé dans la même forme » que celui de 1646 pour le Pérou. Il arrive rapidement à la présentation de son dernier projet :

« Ayant achevé ces papiers d'informations, je me suis employé avec grand soin, zèle et dépenses à parcourir Histoires et Relations véridiques pour en tirer ce qui est le plus précis, convenable et nécessaire à cette affaire et à compiler en un tome les mémoires cités et les augmenter d'après celles-ci et l'état dans lequel se trouvent actuellement les Indes. »⁹⁶

Il insiste encore sur le caractère cumulatif de sa prochaine publication qui « comprend tout ce que jusqu'à maintenant j'ai imprimé » mais aussi sur les actualisations qu'il a apportées,

⁹⁵ *Ibid.*, « *Suplico a la clemencia de la Magestad divina, de quien son los Imperios, Reinos, Coronas y mando, conceda a los que dio a V.M. y a la inmortal memoria de sus inclitos Padre, y Abuelos, lo que resta de aquestos descubrimientos, para mayor gloria de la grandeza de la Fe Catolica, y fama de V.M. en ambos mundos.* »

⁹⁶ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial y Resumen breve de noticias de las Indias...*, Madrid, Alonso de la Pantoja, 1654, n.n. « *Y auriendose consumido estos papeles de noticias, me aplique con gran cuydado, desvelo, y costa, a reconocer Historias, y Relaciones veridicas para escoger dellas lo mas ajustado, conveniente, y necessario a este assumpto, y recopilar en un tomo los memoriales referidos, y aumentarlos conforme a ellas, y al estado en que al presente se hallan las Indias.* »

« ce que j'ai pu ajouter avec de nouveaux papiers, livres »⁹⁷. Vient enfin la demande faite au président du Conseil de lui procurer « la licence et l'assistance que j'ai voulu mériter pour que je puisse le mettre sous presse, dans l'heureuse durée du gouvernement de votre Excellence. »

Les documents de Juan Díez de la Calle conservés à la Bibliothèque Nationale de Madrid contiennent divers manuscrits éclairant les projets inachevés du commis. Par exemple, on trouve plusieurs essais de pages de titre ou de dédicace datant de la fin des années 1650. En 1656, il s'adresse à nouveau dans une ébauche de dédicace à don Gaspar de Bracamonte : « Les *Noticias* sacrées et royales des deux royaumes (...) que j'ai réunies en deux tomes pour disposer rapidement du contenu de ses matières doivent être mises sous la protection de Votre Excellence »⁹⁸. Puis il se lance dans une série de louanges à son supérieur sans développer le contenu de son travail.

La dédicace manuscrite de 1658 qui introduit les deux tomes des *Noticias Sacras* reproduit presque intégralement l'imprimé de 1648 qui insistait sur le caractère historique de l'œuvre présentée. En effet, Díez de la Calle reprend (ou plutôt recopie), pour justifier la publication de son œuvre, l'argument de l'actualisation de l'*Historia General* d'Herrera. Mais avec la publication des deux tomes du *Théâtre ecclésiastique* en 1649 et 1655, il avait perdu un bon argument de promotion pour ses *Noticias* : le terrain de l'histoire ecclésiastique des Indes était déjà pris.

Les *Noticias Sacras* et leurs succédanés de 1645 à 1654, sont des outils de bon gouvernement : des répertoires concis et organisés d'un usage facile. A côté des registres, des listes et *Tablas* déjà dressées par León Pinelo et Claudio Clemente, Juan Díez de la Calle enrichit la panoplie du secrétaire pour trouver rapidement des informations nécessaires au quotidien. Ainsi, son œuvre rejoint clairement son travail quotidien de commis : le *manejo de papeles*. Les termes utilisés pour évoquer ses écrits dans les dédicaces correspondent à ceux de son jargon (cf. chapitre 3). Il évoque son entreprise éditoriale comme l'extraction (*sacar*) d'informations de nombreux livres et papiers, puis la classification de celles-ci (*ajustar*) et enfin, leur synthèse dans un corpus. Ses objectifs sont de faciliter (*facilitar, para mas facil manejo*) et d'accélérer (*brevedad*) la prise de décision en évitant des recherches dans les nombreux livres, mais également de rendre plus claires (*claridad, inteligencia*) et plus justes (*acierto*) les décisions. Avec les instructions des

⁹⁷ *Ibid.*, « y en el se comprehende todo lo que en los demas que hasta aqui he impresso ; y lo que he podido añadir con nuevos papeles, y libros (...) »

⁹⁸ B.N.M., Ms 3025, f. 142

ordonnances du Conseil des Indes de 1571, le souci de conservation et d'archivage est également présent.

Néanmoins, l'auteur avait très tôt en tête un projet plus ambitieux qui resta à l'état manuscrit : une œuvre exhaustive et ouverte à d'autres domaines que les postes et leurs salaires. Cette idée s'intègre dans un mouvement d'ensemble impulsé par le roi et ses conseillers qui pousse divers officiers à réunir, ordonner et publier des savoirs. Díez de la Calle à son humble niveau côtoie (et admire) des érudits comme León Pinelo, González Dávila, Solórzano Pereira, Ramirez de Prado, etc. Ce contexte explique en grande partie le travail de notre commis.

Les principales œuvres imprimées et les épreuves manuscrites

« L'imprimé est un texte, intentionnellement livré au public. Il est organisé pour être lu et compris de nombreuses personnes ; il cherche à annoncer et créer une pensée, à modifier un état de choses par la mise en place d'une histoire ou d'une réflexion. Il s'ordonne et se structure, selon des systèmes plus ou moins aisément déchiffrables, et, quelque apparence qu'il revête, il existe pour convaincre et transformer l'ordre des connaissances. »

Arlette Farge, *Le goût de L'archive*, 1989, p. 12

Entre 1645 et 1654, Juan Díez de la Calle a édité quatre ouvrages très inégaux quant à la taille et au contenu. Les deux premiers datant de 1645 et 1646 sont des monographies de plusieurs dizaines de pages alors que les deux derniers de 1648 et 1654 sont des résumés de quelques folios qui présentent des projets à venir. Seule l'édition de 1654 mentionne le nom de l'imprimeur qui du reste est très peu connu, les autres ont sans doute été imprimées à compte d'auteur ou peut-être par l'*imprenta real*. Certains exemplaires arborent en première page le blason royal imprimé comme celui de 1646 conservé à la Bibliothèque Nationale de France⁹⁹.

Les publications de Díez de la Calle ne présentent pas les caractéristiques légales d'un livre voué à la diffusion : aucune licence royale n'apparaît ni de *tasa*, c'est-à-dire le prix officiel du livre fixé par les notaires du Consejo Real¹⁰⁰. Les *Memoriales* de Díez de la Calle traitant également de religion avec la présentation des ecclésiastiques d'Amérique et

⁹⁹ B.N.F., 4- OL- 506

¹⁰⁰ ORO MARÍN José García, PORTELA SILVA María José, *La Monarquía y los libros en el Siglo de Oro*, Alcalá, 2000, p. 82

surtout des miracles, ils devaient d'après le concile de Trente obtenir l'approbation de l'Ordinaire¹⁰¹.

Il s'agit en effet d'éditions limitées dont les exemplaires étaient destinés aux membres du Conseil des Indes, selon une pratique attestée. Aussi, à partir de 1654, le projet prend-il une tournure plus ambitieuse avec un frontispice gravé et un imprimeur déclaré ; Juan Díez de la Calle souhaite que son œuvre atteigne un public plus vaste mais, faute de moyens, cela fut un échec. Nous avons établi nos estimations du nombre d'exemplaires imprimés à partir de ceux conservés jusqu'à nos jours (**Annexe 25**). Dans l'ensemble, on peut affirmer que les publications de 1645 et 1646 sortirent à hauteur de 50-100 tirages et celles de 1648 et 1654 à une vingtaine d'exemplaires.

Memorial informatorio 1645

Le premier ouvrage imprimé à Madrid par Juan Díez de la Calle, daté de 1645, est un « Mémoire informatif » dont il ne reste, à notre connaissance, que six exemplaires dans le monde :

MEMORIAL INFORMATORIO/ AL/ REY NVESTRO SEÑOR,/ EN SV REAL Y SVPREMO CONSEIO/ DE LAS INDIAS, CAMARA, Y IVNTA/ DE GVERRA./ EN MANOS DEL SEÑOR IVAN BAPTISTA/ Saenz Naverrete, Cauallero de la Orden de Alcantara./ de su Consejo, su Secretario en el, y de la / Camara y Junta./ CONTIENE LO QVE SV MAGESTAD PROVEE EN/ su Consejo, y Iunta, y por las dos Secretarias de la Nueva/ España, y Pirú, Eclesiastico, Secular, Salarios, Estipen-/dios, y Presidios, su Gente, y Costa, y de que Cajas, y/ Hazienda Real se paga : valor de las Encomiendas/ de Indios, y otras cosas curiosas, y ne-/cesarias./ POR/ IVAN DIEZ DE LA CALLE./ Año de M.DC.XXXXV. (**Annexe 19**)

Le *memorial*, selon, le dictionnaire de Covarrubias est « la requête donnée au juge ou au seigneur pour la résolution d'une affaire »¹⁰² alors qu'en 1734 il signifie aussi « le livre ou cahier dans lequel sont notées des choses nécessaires ou qui poursuivent un but. »¹⁰³ Le corps principal de cet ouvrage, au format in-quarto, se compose de trente-deux folios avec foliation. En effet, avant d'énumérer la liste des charges pourvues par le roi, Juan Díez de la Calle offre au lecteur une sorte de préambule non paginé. Cette préface de six folios comprend une page de titre, une dédicace à Philippe IV (f. I et II), la table des matières (f. III), un avertissement au lecteur (f. IV), la liste des charges du Conseil des Indes, de la

¹⁰¹ DE LOS REYES Gómez Fermín, « Le control legislativo y los Index inquisitoriales » in Víctor Infantes, François Lopez, Jean-François Botrel, *Historia de la edición y de la lectura. 1472-1914*, Madrid, 2003, p. 96

¹⁰² Cov., « la petición que se da al juez o al señor para recuerdo de algún negocio. »

¹⁰³ *Aut.*, « El libro o cuaderno en que se apunta o anota alguna cosa necessaria o para algun fin. » (dic. *Aut.*)

Casa de Contratación, de la *Carrera* des Indes, dans les îles Canaries, avec leur salaire (f. V-VII) puis la liste nominative du personnel du Conseil en 1645 (f. VIII-XI). Quant au *Memorial* proprement dit, il consigne donc toutes les charges pourvues par les secrétariats du Conseil des Indes. Le découpage suit une logique : d'une part, ce que pourvoit le secrétariat de Nouvelle Espagne (f. 2 à 16), d'autre part, ce que pourvoit le secrétariat du Pérou (17 à 26). Les postes sont classés par catégories : administrateurs civils et militaires, finances, ecclésiastiques, liste des présides. Pour chacune d'elles, le *Memorial* énumère les postes par audience. Cependant, faute de découpage par chapitre ou partie numérotée, la table des matières est une suite de titres assez informe. Enfin, des folios 26v. à 32v., l'auteur a placé une série d'informations diverses ou d'annexes : la liste nominative des vice-rois de 1529 à 1645, la liste des généraux de l'armada de Nouvelle-Espagne et de Terre Ferme, trois exemples du temps de parcours de « voyages des flottes » de la Nouvelle Espagne, les caractéristiques générales et particulières des onze audiences, un résumé des places et offices pourvus par la *Cámara*.

Memorial y Noticias Sacras, y reales del Imperio de las Indias Occidentales 1646

Un an plus tard et fort d'une faveur royale de 600 ducats¹⁰⁴, Juan Díez de la Calle fait imprimer un *Memorial y noticias sacras y reales*, beaucoup plus imposant. L'ouvrage, au format in-quarto comprend 14 folios non numérotés puis 183 folios numérotés et deux annexes. Le titre complet est le suivant :

MEMORIAL, / Y NOTICIAS SACRAS, / Y REALES DEL IMPERIO / DE / LAS
INDIAS OCCIDENTALES, / AL MVY CATÓLICO, PIADOSO, Y / Poderoso Señor Rey
de las Españas, y Nuevo / Mundo, D. Felipe IV, N.S. / EN SV REAL Y SVPREMO
CONSEJO DE / LAS INDIAS, CAMARA, Y IVNTA DE GVERRA: / EN MANOS / de
Ivã Baptifta Saéñz de Navarrete, Cauallero de la Orden Mi- / litar de Alcantara, de fu
Consejo, y su Secretario en el, y en / el de Camara, y Junta: Confirmador de los privile- /
gios Reales de Castilla. / COMPREHENDE. / Lo Eccliaftico, Secular, Político, y Militar,
que por fu Secretaría / de la Nueva-Efpaña se prouee : Presidios, gente, y coftas, valor de
las / Encomiendas de Indios, y otras cofas curiofas, necef- / rias (*sic*), y dignas de faberfe. /
Efcriviale por el año de 1646, Iuan Díez de la Calle, Oficial / Segundo de la mifma
Secretaria. (**Annexe 20**)

Le titre *Noticias* renvoie au sens commun du mot : « connaissance de quelque chose »¹⁰⁵ ; au pluriel, ce sont « les diverses connaissances en quelque art ou en Science,

¹⁰⁴ Cédule royale du 20 novembre 1645, Valence.

¹⁰⁵ Cov., « *Noticia. Latine Notitia et cognitio, el conocimiento de alguna cosa* »

qui rendent quelqu'un docte ou érudit. »¹⁰⁶ Il existe évidemment quelques ouvrages des XVI^e et XVII^e siècles dont le titre de *Noticias* renvoie plutôt au domaine de l'histoire¹⁰⁷. Ce choix (peu commun à l'époque) reprend celui des *Notitia dignitatum* datant de 411. Au VI^e siècle la *notitia* a pris le sens concret de « rôle, registre, document » en langage juridique¹⁰⁸. Ainsi, dès le titre, le lecteur un tant soit peu érudit est invité à pénétrer dans un univers bien défini : celui-ci fait référence à la culture romaine, voire à l'Empire romain, à la connaissance et enfin à l'administration.

Il existe deux versions de cet ouvrage car on ne peut parler véritablement de deux éditions ; il s'agit davantage d'une sorte d'état¹⁰⁹. La première se compose du frontispice, de la page de titre, de la dédicace au roi, de la cédule, mais la table des matières de deux folios ne comprend pas les *notas* et *erratas* de la deuxième version. En outre, certains folios diffèrent d'une version à l'autre : les folios 10, 11, 22, 23, 33 et 36. Il semblerait que dans la deuxième version l'auteur ait substitué un feuillet. Enfin, la première version s'arrête au folio numéro 172.

La seconde version de l'ouvrage se décompose ainsi : une page de titre, 12 folios non numérotés comprenant une dédicace au roi (3 folios), une cédule royale du 20 novembre 1645 (2 folios), la table des matières (6 folios), les errata (1 folio recto) ; le *memorial* (175 folios numérotés de 1 à 183 mais avec une erreur de numérotation de 140 à 149 : les folios 141 à 175 sont numérotés 149 à 183) dont 5 chapitres (164 folios) et une annexe ou complément (11 folios) ; à cela s'ajoutent deux autres plis à la fin avec une nouvelle numérotation « *Memorial breve de las provincias de las siete ordenes de Religion* » (8 pages) et « *Noticias importantes de la edad y grados que han de tener los que fueren presentados por su Magestad...* » (5 pages).

Nous avons recensé vingt-cinq exemplaires dans le monde. Un exemplaire est aux armes de Charles Stuart de Rothesay (1779-1825), un diplomate anglais en poste en 1808 à

¹⁰⁶ Aut., 1734, « *Se llaman noticias las especies diversas en qualquier arte o Ciencia, que hacen docto o erudito alguno.* »

¹⁰⁷ SIMÓN DÍAZ José, *El libro Español antiguo*, Madrid, Ollero & Ramos, 2000, p. 82

¹⁰⁸ REY Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2006, « Notice »

¹⁰⁹ « Variante introduite dans une édition en cours de tirage. Pendant que le correcteur relit la première feuille imprimée, la presse continue à fonctionner ; si le correcteur demande une modification, on l'effectue en cours de tirage, mais on ne jette pas les premières pages tirées, car le papier est cher. On peut donc avoir dans la même édition de nombreuses variantes possibles, selon le montage des pages tirées avant correction. Parfois, on corrige à la main ou bien on colle des cartons (petites bandes de papier) pour modifier, ajouter ou supprimer un passage « Vocabulaire de l'imprimé », dans *Livret du stage d'initiation au manuscrit médiéval (domaine latin et roman)*, éd. par Th. Buquet, O. Legendre et J.-H. Sautel, Paris, IRHT, 2006-2008 (*Ædilis*, Publications pédagogiques, 2), <http://aedilis.irht.cnrs.fr/stage/vocabulaire-imprime.htm>

Madrid. Il est connu pour avoir réuni une collection de plus de 530 cartes (aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de l'Université de Californie).

Ce *Memorial* traite uniquement et exclusivement du vice-royaume de la Nouvelle-Espagne, c'est pourquoi il ne constitue, selon son auteur, que « la moitié » de l'œuvre¹¹⁰. Il est divisé en cinq chapitres, correspondant aux sièges des audiences du vice-royaume :

Audience et Chancellerie Royale de Santo Domingo de l'Île de l'Española (Chap. I) ;
Audience et Chancellerie Royale de Mexico de la Nouvelle Espagne (Chap. II) ;
Audience et Chancellerie Royale de Guadalajara de la Nouvelle Galice (Chap. III) ;
Audience et Chancellerie Royale de Santiago de la Province de Guatemala (Chap. IV) ;
Audience et Chancellerie Royale de Manille des Îles Philippines (Chap. V).

Les seize derniers folios numérotés (de 168 à 183) de la deuxième version contiennent divers « outils » pratiques destinés à l'administrateur : manière de pourvoir par sa Majesté l'ecclésiastique et le civil ; Bibliographie ; Comment sont prises les décisions des confirmations d'offices, d'*encomiendas* et de terres, résumé de l'ecclésiastique et du civil ; Différences des offices donnés pour le service, par vente et par renoncement ; Valeur des *Encomiendas* des Indes, etc.

Deux annexes non numérotées achèvent le livre : la première traite des possessions ecclésiastiques en Nouvelle Espagne, la seconde est la relation de León Pinelo sur l'âge et le grade que doivent avoir ceux qui se présentent pour une prébende au sein de l'Église des Indes.

Le *Memorial y Noticias sacras y Reales* de 1646 reste sans doute le *best seller* et le modèle du genre pour son auteur. À partir de ce moment, il ne cessa d'actualiser et d'enrichir son œuvre pour arriver au résultat final de deux imposants tomes vers 1660 : l'un pour la Nouvelle Espagne, l'autre pour le Pérou.

Memorial y compendio breve del libro intitulado noticias Sacras y Reales de los dos imperios 1648

En 1648, Juan Díez de la Calle imprime un *Memorial* de seize folios, dont nous avons pu localiser cinq exemplaires :

MEMORIAL / Y COMPENDIO BREVE DEL / LIBRO INTITVLADO / NOTICIAS
SACRAS Y / REALES DE LOS DOS IMPERIOS / de la Nueva Epaña, el Perú y fus Islas
/ DE LAS INDIAS OCCIDENTALES. / Al muy Catolico, Piadofo, y Poderofó Señor Rey
de las / Españas, y Nuevo Mundo / DON FELIPE QVARTO / NUESTRO SEÑOR / EN /

¹¹⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 180r., « se reducira este discurso, y noticias de las dos Secretarias de la Nueva-España, y el Peru a un libro de a folio de hasta 100 pliegos, que lo comprehenda todo, fi Dios fuere servido de concederme la vida, falud, y fuerças neceffarias. » / « ce discours sera réduit, de même que les informations des deux Secrétariats de la Nouvelle Espagne et du Pérou, à un livre de presque cent folios, qui comprendra tout, si Dieu veut bien m'accorder la vie, la santé et les forces nécessaires. »

SV REAL Y SVPREMO CONSEJO DE LAS / Indias, Camara, y junta de Guerra. /
 COMPREHENDE / ALGUNOS DE LOS MUCHOS MILAGROS, / Apariciones, y cosas
 Notables, que sucedieron en la intro- / duccion de nuestra Santa Fe en aquellos Imperios,
 sus / grandes Conversiones : y lo Eclesiastico, y Secular, que por / las dos Secretarias de la
 Nueva España, y el Perú se pro- / vee, Presidios, Gente, y Costa, Encomiendas de Indios, / y
 otras cosas necesarias, y dignas de saberse, / para la verdad, y autoridad de la / Historia.
 ESCRIVALE / IVAN DIEZ DE LA CALLE OFICIAL MAYOR / de la Secretaria de la
 Nueva España, el Año de 1648. (Annexe 21)

Le dictionnaire Covarrubias offre une définition précise du *compendio* : « Il désigne communément quelque sujet, discours, essai ou livre dont on a restreint et limité l'importance, pour s'en tenir à ce qui est nécessaire et essentiel au sujet. »¹¹¹ Quant au contenu, le *Memorial* commence par une dédicace au roi, puis l'histoire de quelques-uns des conquistadores, la plus grande partie s'arrête sur « les miracles, apparitions et faveurs célestes » et se conclut comme suit : « Ainsi la preuve est faite avec cela, qu'en de nombreuses parties de ce nouvel *Orbe*, le pouvoir divin s'est montré miséricordieusement protecteur des entreprises de l'Espagne [...] ». Enfin, Juan Díez de la Calle donne le plan détaillé de ses *Noticias Sacras y Reales*.

Memorial y Resumen Breve de Noticias De las Indias Occidentales 1654

Cette année de 1654 voit une nouvelle tentative de Juan Díez de la Calle pour faire publier ses *Noticias*. Nous disposons en effet pour cette date d'un frontispice avec les armes du Conseil et pour la première fois, le nom de l'imprimeur Alonso Victo Pantoja. Le titre complet est le suivant :

MEMORIAL / Y / RESVMEN / BREVE DE NOTICIAS / DE LAS INDIAS
 OCCIDENTALES, LA NUEVA / ESPAÑA Y EL PERU. / AL EXCELENTISSIMO
 SEÑOR / DON GASPARD DE BRACAMONTE Y GUZMAN, / Conde de Peñaranda,
 Comendador de Daimiel en la Orden / de Calatrava, Gentilhombre de la Camara, / y
 Plenipoten- / ciario del Rey nuestro señor para la paz vniversal en la / Junta de Munster, de
 los Consejos de Estado, / y Guerra, / PRESIDENTE DEL REAL Y SVPREMO DE LAS
 INDIAS. / D.O.C / Juan Díez de la Calle, Oficial Mayor de la Secretaria de la / Nueva-
 España. / COMPREHENDE / Las Erecciones de las Audiencias, y Chancillerias Reales, y
 de / los Arçobispados, y Obispados, con lo Eclesiastico, y Secular, / que por la Camara, y
 Junta de Guerra dellas se provee, Prefi- / dios, gente y costa, valor de las Encomiendas de
 Indios, armas / de las Ciudades, y Iglesias ; y otras cosas necesarias y dig- / nas de saberse

¹¹¹ Cov., « Comúnmente se toma por alguna materia, discurso, razonamiento o libro, que se ha recogido y abreviado de mayor volumen, ciñéndose con lo necesario y esencial en la materia. »

para la verdad y autoridad de / la Hiftoria. / En Madrid, Por Alonso Victor Pantoja, Año de 1654. (**Annexe 23**)

Cet imprimé de neuf folios, dont il existe aujourd'hui quatre exemplaires, est encadré d'une bordure ornementale et comprend une dédicace au roi, une liste des onze audiences et pour chacune d'elles un résumé des différents postes civils et ecclésiastiques ainsi que la liste des membres du Conseil des Indes. C'est une seconde prière faite au roi pour imprimer ses *Noticias Sacras y Reales*.

Le *Memorial* de 1654 est précédé d'un frontispice gravé sur lequel il convient de s'arrêter (**Annexe 22**). Au XVII^e siècle, le frontispice tente de condenser en une image le sujet du livre ou de lui offrir une image allégorique¹¹². Celui de Díez de la Calle n'a rien d'original, il reprend un modèle architectural agrémenté d'éléments ornementaux et symboliques. Le frontispice semblable à une façade suggère l'image classique de l'accès au texte.

En bas, entre les bases des colonnes apparaît le titre de l'auteur et la date. Quatre colonnes torves dites de Salomon sont ornées de motifs végétaux. Elles sont omniprésentes dans l'Europe baroque (voir par exemple, le baldaquin du Bernin dans la basilique Saint Pierre de Rome). Elles encadrent le titre de l'ouvrage « *Noticias Sacras y Reales de los dos Imperios de las Indias occidentales de la Nueva España, y el Peru* » où le mot *sacras* ressort en gros caractère.

Au niveau supérieur, sur l'entablement et la corniche reposent deux volutes sur lesquelles sont assis deux angelots. Ils tiennent d'une main une corne d'abondance (symbole des richesses américaines) et de l'autre une colonne d'Hercule. Les colonnes d'Hercule et la devise « plus ultra » furent incorporées par Charles Quint à son blason : elles symbolisent notamment les territoires conquis au-delà du détroit de Gibraltar. Sur le frontispice de 1654, un navire figure entre les deux colonnes ainsi qu'au sommet le blason de Philippe IV (identique à celui de Philippe II instauré en 1580 après l'Union des deux Couronnes). Le blason est un hommage au dédicataire.

Avec un certain faste (loin de celui de prestigieuses publications), le frontispice accrédite l'idée que l'auteur entend accéder à un rang littéraire supérieur.

¹¹² MARTÍNEZ PEREIRA Ana, « La ilustración impresa », in Víctor Infantes, François Lopez, Jean-François Botrel, *Historia de la edición y de la lectura. 1472-1914*, Madrid, 2003, p. 53

Le manuscrit des Noticias sacras y reales de los dos ymperios de las Indias occidentales 1655-1660

Après tant d'efforts pour obtenir la protection royale, le projet de Juan Díez de la Calle d'écrire une œuvre qui contînt le maximum d'informations administratives sur l'empire des Indes se concluait par un échec vers 1659-1660 : le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* resta à l'état manuscrit. En effet, la Bibliothèque Nationale de Madrid conserve les deux tomes reliés contenant les épreuves (inachevées) de l'édition finale des *Noticias Sacras y Reales*. Les deux tomes, l'un sur la Nouvelle Espagne, l'autre sur le Pérou, comptent respectivement 384 et 441 folios. La page de titre est la suivante :

Notiçias, Sa/ cras i Reales de los / dos ymperios / de las Indias ocçi / dentales de la Nueva España / En que fe trata de las erecçiones de las Iglesias Metro / politanas y Catedrales, fus armas y advocaçiones, Ren / tas de fus Prelados y Preuendas de las fundaciones de las / Audiencias y chancillerías Reales, de fus ministros / y falarios de las Ciudades Villas y lugares fus armas / y Offiçios que en ellas fe proueen y los que fon renun / çiables, de los conventos, Monafterios y Ofpiales, / Prefidios, fu cofta y valor, de las Encomiendas de Indios / y los que las pueden encomendar, con otras cofas ne / çefarias para la ynteligencia de los defpachos / escriviale el año de [sic] Juan diez de la Calle, secretario del Rey nuestro Señor y oficial mayor de la Secretaria de Nueva / España.¹¹³ (**Annexe 24**)

Cet ouvrage est divisé en douze livres ; les onze premiers correspondent aux sièges des Audiencias et le dernier à diverses informations. Ces dernières reproduisent en substance les mêmes informations que les annexes du *Memorial* de 1646. Des cédules ont été ajoutées ainsi que la bulle d'Alexandre VI de 1493. La seconde partie de ce manuscrit consacré au Pérou et encore plus le livre 12 semblent inachevés : beaucoup de pages restent blanches et des documents sont insérés sans logique apparente. Tout laisse penser qu'il aurait été difficile de donner à l'imprimeur la fin du manuscrit tel quel.

Qualité, portée, postérité et éléments de comparaison

Quantité et qualité des quatre imprimés

Le *Memorial* de 1645 est un « patchwork » de *pliegos* ; certes le corps de l'ouvrage est numéroté et forme un tout cohérent mais il n'y a ni chapitres, ni parties et la typographie des intitulés varie. Le début est embrouillé et de l'aveu même de l'auteur :

¹¹³ B.N.M., Ms 3023, page de titre

« Le *Memorial* et les deux premiers plis ne sont pas numérotés, car j'ai décidé de les imprimer après avoir fait tirer le *Memorial*. »¹¹⁴

Dans le *Memorial* de 1646, une note de Juan Díez de la Calle nous apprend deux choses sur la qualité et la quantité de la publication : « cette impression a été réalisée avec très peu de moyens parce que, pour l'heure, elle s'adresse seulement à sa Majesté, son Conseil, et ses Ministres... »¹¹⁵. Ainsi, l'ouvrage ne revêt pas les formes légales d'une publication : ni *tasa*, ni licence... Le nom de l'imprimerie n'apparaît pas ce qui est assez rare pour un livre de plus de cent folios. Une grosse erreur de pagination, des erreurs dans la numérotation des sous-titres dans la première version, les modifications apportées dans la deuxième version dénotent un certain amateurisme de la part de l'imprimeur. Toutefois, par d'autres aspects, le *Memorial* est conforme aux règles éditoriales : le frontispice avec le sceau royal, l'auteur, la date, le titre long, la dédicace au roi, la table des matières, l'erratum, les lettrines et autres fioritures (plusieurs culs-de-lampe). De plus, l'auteur termine par une courte « *protestación* » pour dégager sa responsabilité en cas d'erreur sur la sainteté et les miracles qu'il décrit : « Tout ce qui se trouve dans ce *Memorial*, je le soumets à la censure et à la correction du Saint Siège Apostolique... »¹¹⁶.

Quantitativement, l'estimation est toujours délicate même pour des œuvres connues. Le plus gros tirage avoisine la centaine d'exemplaires pour le *Memorial* de 1646 sachant qu'il en reste encore vingt-cinq en circulation. Une moitié était destinée au Conseil des Indes et l'autre fut donnée aux amis de Díez de la Calle en Espagne et en Amérique. Il convient ici de rappeler que la diffusion et le commerce d'ouvrages concernant les Indes Occidentales étaient strictement réglementés et contrôlés par la Couronne. Ainsi, en 1641 une cédula réitère l'ordre déjà prononcé en 1560 pour que les livres sur l'Amérique reçoivent une licence spéciale du Conseil des Indes¹¹⁷. De manière générale, un Auto de 1648 prévoyait qu'aucune personne ne pourrait imprimer de mémoire dirigé au Roi concernant le gouvernement sans une licence du Ministre Juge Surintendant¹¹⁸. On retrouve pourtant des exemplaires dans les bibliothèques royales européennes et entre les mains de diplomates étrangers. En effet, l'œuvre de Díez de la Calle pouvait, par ses aspects stratégiques, intéresser les puissances européennes (dans le contexte de la Guerre de Trente Ans).

¹¹⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. III

¹¹⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 180v. « *Esta impresión se ha hecho de muy pocos cuerpos, hasta acabar la obra, porque por aora solo se haze para su Majestad, su Consejo, y Ministros.* »

¹¹⁶ *Ibid.*, f. 172

¹¹⁷ DE LOS REYES GÓMEZ Fermín, *El libro en España y América. Legislación y Censura (siglos XV-XVIII)*, Madrid, Arco/libros, 2000, t.1, p. 329

¹¹⁸ *Ibid.*, p.337

Après sa publication de 1645, Juan Díez de la Calle reçut du roi une faveur de 600 ducats qui ne correspondait pas explicitement au prix de l'impression du *Memorial* de 1646, mais c'est sans doute à environ 200 ou 300 ducats qu'il faut l'estimer (six mois de salaire d'un commis). En 1629, la mise sous presse de l'imposant *Indiarum Iure* de Solórzano Pereyra coûta 2 000 ducats pour cinquante exemplaires et fut prise en charge par la Couronne¹¹⁹. En 1637, l'impression de 2 000 copies de la *Recopilación* coûtait 20 000 ducats mais on connaît les difficultés rencontrées pour réunir la totalité de la somme qui devait être prélevée sur la vente d'offices.¹²⁰

Dans le cadre des bureaux des secrétariats du Conseil des Indes, un texte même manuscrit pouvait être utilisé par plusieurs personnes. Alors pourquoi donner les moyens de publier un livre à plusieurs exemplaires qui ne va pas sortir du Conseil ? Tout d'abord, il s'agit d'une initiative en partie personnelle : par exemple, Diego de Encinas à la fin du XVI^e siècle s'était également lancé sans instruction officielle dans la rédaction d'un ouvrage pratique pour le Conseil et ses employés. Le *Cedulario* était loin d'être parfait mais comme ce type d'informations manquait, le roi et son Conseil décidèrent d'en imprimer une cinquantaine pour usage interne¹²¹. Ensuite, vers 1644, la question de l'impression de la *Recopilación* fut relancée : une fois de plus le thème du manque d'informations imprimées surgissait. Juan Díez de la Calle a peut-être bénéficié de ces préoccupations du Conseil et du retour de la *Cámara* (également en 1644) alors que l'impression de ces ouvrages était relativement peu coûteuse. Mais le monarque n'avait pas les moyens de financer la publication des deux volumineux tomes des *Noticias Sacras y Reales* malgré les demandes répétées de leur auteur.

Postérité

Une œuvre durable ?

La *Relación universal* de León Pinelo avait servi pendant une quinzaine d'années. De 1631 à 1648, Díez de la Calle avait continué de l'actualiser jusqu'à rendre cette liste presque illisible à force d'annotations. Les *Memoriales* de 1645 et 1646 avaient permis de disposer d'une liste mise au propre et actualisée des postes à pourvoir aux Indes occidentales. Le vice-royaume du Pérou était néanmoins pénalisé car il n'avait pas de relation détaillée de ses postes. Jusqu'en 1660, le persévérant Díez de la Calle continua d'apporter modifications et compléments à son manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. On

¹¹⁹ GARCÍA HERNÁN, *op.cit.*, p. 218

¹²⁰ MANZANO MANZANO Juan, *Historia de la Recopilación de Indias*, Madrid, 1991, t.II, p. 234-235

¹²¹ SCHÄFER, *op.cit.*, I, p. 294

ne trouve pas d'annotation postérieure, preuve que personne ne prit le relais de cette entreprise. Comment savoir si les commis en firent usage après la disparition en 1662 ? On peut estimer la durée de vie des *Memoriales* en tant qu'outil administratif pertinent à 15 ans au même titre que la *Relación universal*. Ce type de documents devenait donc relativement rapidement obsolète.

Un document de onze pages auquel nous n'avons pas pu avoir accès comprend un résumé des *Noticias* de Díez de la Calle. Il a été réalisé en dehors du Conseil des Indes et il ne peut donc s'agir d'un projet continuateur. Son auteur, Josef de Sotomayor y Urive, s'en est peut-être inspiré pour dresser un tableau des postes civils et religieux de l'empire espagnol :

« Illustrissime Seigneur. Obéissant, comme il est juste, au précepte et à l'ordre avec lesquels vous avez fait appel à nous et nous ayant demandé de participer à cet illustrissime ordre de la Couronne d'Aragon [*estamento*], [voici] quelques informations individuelles sur les charges ecclésiastiques et civiles des magistrats, militaires et du gouvernement politique, dans les Royaumes de Naples, Sicile et l'état de Milan, parties de cette Couronne royale d'Aragon ainsi que (...) dans les deux empires de la Nouvelle Espagne et du Pérou... »¹²²

Indéniablement lié à la Couronne d'Aragon, nous ne savons rien sur l'auteur de ce texte.

Il faut attendre les années 1690-1710 pour voir ressurgir dans la documentation l'idée d'avoir un répertoire à jour des différents offices civils et militaires pourvus par le roi avec leur valeur¹²³. Ce document anonyme, reprend pleinement les ambitions de Díez de la Calle, sans y faire référence :

« *Noticias de los empleos que su Magestad probee de virreis, de Capitanes Generales, Presidentes, Gobernadores, Alcaldes mayores, Castellanos, Togados y pluma y otros empleos en el Reino de el Perú, y las mercedes y futuras que se dan ; de las cantidades en que se han beneficiado y a qué personas, sacadas de los informes embiados de la Secretaria de el Perú y de la Cámara de Mercedes.* »¹²⁴

¹²² New York Public Library, Rare Book Collection, KB+ 167, « *Illustrissimo Señor. Obedeciendo, como es razón, al precepto, y orden con que V. S. I. nos ha favorecido, sirviéndose de mandarnos, que participassemos a este Illustrissimo Estamento algunas noticias individuales, cerca de los puestos eclesiásticos, y seculares de garnacha, militares, y de gobierno político, en los reynos de Nápoles, Sicilia, y estado de Milan, parte, y porción desta real corona de Aragón, juntamente con los ... en los dos imperios de la Nueva España, el Piru, y sus islas ...* »

¹²³ B.N.M., Ms 4398, 112 fols. Thomas Calvo nous a orienté vers ce document.

¹²⁴ *Ibid.*, f. 1r.

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, des listes similaires sont dressées au niveau du vice-royaume de Nouvelle Espagne¹²⁵. Pour obtenir un tableau précis des offices et de leur salaire, il faut néanmoins aujourd'hui avoir recours à différentes sources¹²⁶.

Une œuvre citée ?

Nous avons déjà vu que des auteurs citaient les ouvrages de Díez de la Calle : Gil González Dávila et Alonso Nuñez de Castro. La baronne d'Aulnoy dans sa *Relation du voyage d'Espagne* (1691) dresse une liste des gouverneurs des Indes occidentales pourvus par le « Conseil de Madrid » à partir de la « *notitia dignitatum* de la Monarchie catholique »¹²⁷. L'érudit Andrés González de Barcia eut en sa possession les papiers du commis comme il l'affirme dans son édition de l'*Epitome de la Bibliotheca oriental y occidental* (1738). Ainsi, du fait de son aspect contingent et de sa faible diffusion, le projet des *Noticias Sacras y Reales* n'eut qu'une postérité très limitée, il devint rapidement une curiosité d'historien ou de bibliographe.

Perspectives comparatives

L'œuvre de Díez de la Calle avait-elle des équivalents dans d'autres royaumes ? Il convient d'emblée de noter d'importantes différences parmi les puissances européennes dans leur organisation politique et le contexte de la colonisation¹²⁸. Les Castellans arrivèrent au Mexique et au Pérou et trouvèrent des sociétés urbaines politiquement très organisées. Les Portugais furent confrontés à des populations semi-nomades et dispersées avec un niveau limité d'organisation politique¹²⁹. Les Rois catholiques imposèrent très vite leur contrôle sur les conquistadores et après 1550, toute velléité d'autonomie formelle était éradiquée. L'empire portugais se caractérisait par une « nébuleuse de pouvoir » laissant plus de place aux municipalités par exemple¹³⁰. En Orient, la présence portugaise était davantage ponctuelle et littorale. Philippe II lorsqu'il prit les rennes de la Couronne

¹²⁵ BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 81.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 82.

¹²⁷ BARRIOS Feliciano, *Los Reales Consejos. El gobierno central de la Monarquía en los escritos sobre Madrid del siglo XVII*, Madrid, 1988, p. 219-222.

¹²⁸ Nous n'entreprenons pas ici la comparaison avec la « bureaucratie céleste » chinoise. Notons toutefois des similarités dans le rôle de l'histoire et des historiographes dans l'élaboration des savoirs administratifs. Dans le système impérial, des monographies étaient conçues comme *un guide de la pratique gouvernementale* à destination des fonctionnaires. Elles expliquaient les rouages de la machine de l'État, notamment les titres, les attributions et la hiérarchie des fonctionnaires, et fournissaient une géographie administrative de l'empire. Cf. BALAZS Étienne, *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1998 [1968], p. 55-56

¹²⁹ BETHENCOURT Francisco & RAMADA CURTO Diogo (éds.), *Portuguese Oceanic Expansion, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 249

¹³⁰ *Ibid.*

portugaise voulut connaître l'ampleur de ses implantations. Ainsi, le Portugal avec le *Livro das Cidades e Fortalezas* vu plus haut mena très tôt une réflexion sur les moyens humains et financiers engagés en-dehors de la péninsule.

L'empire britannique avait laissé une large autonomie dans l'organisation institutionnelle de ses colonies d'Amérique du Nord. L'absence ou la faiblesse de structures centralisées semble avoir limité les entreprises de recensement d'agents de la Couronne finalement peu présents. On peut tirer des conclusions assez similaires pour l'Amérique française malgré les tentatives de Colbert de reprendre les choses en main à partir de 1660. La Hollande, dont l'organisation coloniale fut minutieuse mais bien différente de la version espagnole, se soucia de connaître l'ampleur de son investissement humain et financier en Orient au début du XVIII^e siècle.

L'empire britannique

Les formes de gouvernements dans les colonies britanniques d'Amérique furent en partie laissées à l'appréciation des colons. En Angleterre, aucune institution ne s'imposa pour administrer le sort des colonies américaines ; en 1696, le *Board of Trade* fut créé pour s'occuper principalement des relations commerciales¹³¹. Au milieu du XVII^e siècle, les monarques avaient déjà autorisé la constitution de huit assemblées représentatives des « hommes libres et majeurs » dans chaque colonie. Il existait cependant des gouverneurs, représentants de la Couronne, disposant en théorie d'un « grand pouvoir de patronage et de nomination aux charges civiles et ecclésiastiques »¹³². Ils se trouvaient nettement désavantagés par rapport à leurs homologues espagnols car ils ne disposaient pas d'« une bureaucratie royale »¹³³. Le gouverneur recrutait donc dans une élite locale au départ fort restreinte : dans chaque district, des comtes gouvernaient avec un sheriff, un secrétaire et des officiers subalternes. Les juges furent progressivement élus localement par les colons. Les pouvoirs politiques étendus laissés à l'élite locale et l'absence d'institution suprême à Londres ne conduisirent pas à l'élaboration d'un tableau des moyens – somme toute restreints – déployés par le roi d'Angleterre en Amérique.

L'Amérique française et la France

C'est après 1665 que s'affirme au Canada « un programme centralisateur de la monarchie ». Pendant longtemps laissées à l'initiative privée, les opérations militaires et

¹³¹ ELLIOTT John H., *Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006, p. 197

¹³² *Ibid.*, p. 213-215

¹³³ *Ibid.*, p. 220

l'organisation économique de l'Amérique française furent prises en main par Louis XIV et Colbert. Ce dernier dota la colonie d'institutions de contrôle calquées sur le modèle français mais « corrigées dans une optique absolutiste »¹³⁴. Néanmoins, la monarchie sollicita encore les compagnies privées en leur laissant une série d'attributions et de dépenses (entretien des postes, exploration, solde des officiers de certains forts)¹³⁵.

Dans cette organisation inédite, le roi nommait et rétribuait le personnel de l'appareil administratif mis en place (les membres du Conseil souverain de Québec, les secrétaires, les écrivains, les notaires, les arpenteurs, etc.). Au milieu du XVIII^e siècle, « on comptait au Canada quelques centaines d'agents du pouvoir, ce qui n'était pas considérable. »¹³⁶ Cette faiblesse du nombre et l'importance du rôle des compagnies privées ne semblent pas avoir poussé les autorités à dresser un tableau des agents de la Couronne.

En France, Jean Pinsson de La Martinière, dans une série d'ouvrages commencée dans les années 1640, présente *L'État de la France*. Il y énumère les courtisans et la noblesse titrée mais également l'ensemble du personnel des institutions du royaume. Ces ouvrages offrent des tableaux assez précis du fonctionnement administratif du royaume de France bien qu'elle ne soit pas de l'initiative royale. Au contraire, Colbert tenta en 1664 une « opération de mise en fiches de la France sans précédent par son ampleur. »¹³⁷ Il adressa aux intendants un questionnaire en sept points leur demandant de rechercher les cartes existantes, de dresser le tableau de l'Église, de la noblesse, de la Justice, des Finances et du commerce. L'ensemble devait fournir un organigramme des institutions et des agents de la Couronne mais également un rapport sur la conduite et les pratiques frauduleuses. L'enquête fut un échec car toutes les autorités ne répondirent pas aux questionnaires. Y compris dans des « territoires proches » et bien encadrés, les monarchies du XVII^e siècle peinaient à obtenir des rapports de *tous* leurs subordonnés : la connaissance des territoires dépendait de la volonté et des compétences des responsables locaux et de leur fidélité aux ministres versaillais.

La Compagnie hollandaise des Indes Orientales (*Verenigde Oostindische Compagnie*)

Une compagnie de marchands fut créée en 1602 pour organiser leurs activités de navigation et de commerce en Asie. Elle disposait de véritables pouvoirs de gouvernement : construire des forteresses, nommer des gouverneurs, recruter des soldats et

¹³⁴ HAVARD Gilles & VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003, p. 103

¹³⁵ *Ibid.*, p. 96-97

¹³⁶ *Ibid.*, p. 110

¹³⁷ CHALINE Olivier, *Le règne de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 2005, p. 171

conclure des traités avec les puissances étrangères asiatiques¹³⁸. Pieter van Dam, « avocat » de la Compagnie de 1652 à 1706, rédigea en fin de carrière son *Beschryvinge van de Oostindische Compagnie* (Description de la Compagnie des Indes Orientales). Celle-ci rapportait l'histoire et le fonctionnement de la Compagnie. L'officier expérimenté admettait qu'il ne disposait pas d'informations pour dresser une liste des employés de la Compagnie¹³⁹. C'est à cette époque qu'il fut décidé de préparer un « rôle général » du personnel afin d'en connaître le coût. À Batavia, le chef comptable Paulus de Roo prépara un tableau des « offices des Indes » pour 1687-1688 dans les vingt-deux implantations de la Compagnie. Il était divisé en quatre catégories : administration et commerce, marine, militaire et autres. Malgré des imperfections et des lacunes, van Dam et le conseil des 17 Gentilshommes admirèrent que ce travail « éclairait immensément les affaires »¹⁴⁰. À partir de 1700, les autorités locales envoyèrent chaque année un registre précis des employés de la Compagnie.

La Compagnie des Indes occidentales (WIC) créée en 1621 prit le contrôle de la marine et du commerce pour l'Amérique et l'Afrique. Sa jeunesse fut faite de succès avec la prise du Pernambouc et l'interception de dizaines de navires portugais et espagnols (en 1628, la Compagnie captura la flotte espagnole au large de Cuba). Cependant, la Compagnie reposait sur très peu d'implantations terrestres (Antilles principalement). La crise européenne des années 1670 entraîna sa dissolution en 1674¹⁴¹.

Vers 1650, on ne trouve pas en Europe d'équivalent à l'entreprise de Díez de la Calle. Ce n'est que par la suite qu'une volonté de systématisation des données nécessaires à l'administration émergea. En Allemagne, juste après la guerre de Trente Ans, l'Empire émietté en trois-cents micro-États et appauvri vit apparaître une méthode de catalogage de l'ensemble des caractéristiques des territoires : « Elle propose au Prince ou au fonctionnaire responsable un cadre d'organisation des savoirs multiformes disponibles sur un État, c'est-à-dire une nomenclature dotée d'une logique d'inspiration aristotélicienne »¹⁴². Codifiée par Curing (1606-1681), cette technique ou « statistique allemande » visait à dresser un tableau complet d'une communauté humaine : climats, ressources naturelles, organisation économique, population, système politique, etc. Bien

¹³⁸ GAASTRA Femme S., *The Dutch East India Company. Expansion and Decline*, Leiden, Walburg Press, 2003, p. 23

¹³⁹ *Ibid.*, p. 84

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ BETHENCOURT & RAMADA CURTO (éds.), *op. cit.*, p. 248

¹⁴² DESROSIÈRES Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010 [1993], p. 30

que Couting n'eût que peu d'épigones, ses travaux ouvrirent la voie à la statistique moderne.

En conclusion, l'œuvre imprimée de Juan Díez de la Calle est réduite. On peut admettre qu'elle se résume aux deux principaux ouvrages de 1645 et 1646. Elle montre néanmoins qu'un simple commis *infra-letrado* peut écrire et publier un travail sérieux et utile à la Monarchie. Peut-être faut-il discuter de la notion d'utilité ici. Pour Díez de la Calle, il s'agit de l'essence originelle du projet puisque ses publications répondent à des besoins survenus dans le labeur quotidien des secrétariats du Conseil des Indes. Le mot *utile* n'apparaît pas dans le Covarrubias mais il est mentionné dans le *Diccionario de Autoridades* dans son sens moderne. Díez de la Calle, lorsqu'il livre ses objectifs exprime pourtant bien l'intention de fournir un outil pratique pour ses collègues afin d'éviter de chercher dans les archives à chaque fois qu'une information fait défaut. Nous savons que Díez de la Calle insistait sur cet aspect, notamment par l'apparence dépouillée et « sans style » de son écriture. Un siècle plus tard, dans le cadre des *Relations géographiques* de 1741, de telles préoccupations surgissaient également sous la plume de Joseph Antonio Villaseñor y Sánchez, l'un des coordonnateurs des enquêtes pour la Nouvelle Espagne, qui « chemine au fond de la vallée, sans vouloir élever la plume jusqu'au sommet vers où, habituellement, l'émulation la pousse. »¹⁴³

Cependant, la notion d'utilité, au sens d'utilité pratique liée à un besoin de l'administration madrilène, est à relativiser. Pour Philippe IV, la rédaction d'une histoire de l'Église américaine était également utile et constituait même une priorité. Alors que la *Recopilación* attendit plus de cinquante ans avant d'être imprimée, les deux tomes du *Teatro eclesiástico* des Indes Occidentales furent publiés dans la précipitation. Sur le contenu et la forme, on peut se demander si une telle œuvre connut une application au Conseil des Indes. Certes, il s'agissait d'une tâche réservée au chroniqueur, fonction vouée à clamer la grandeur de la Monarchie en Amérique mais rappelons que le premier chroniqueur (et aussi cosmographe) López de Velasco avait pour mission de fournir un tableau complet, précis et actualisé des territoires américains. On le voit, la frontière entre les différentes productions écrites était mouvante : qui d'autres mieux que León Pinelo incarne ces allées et venues entre utilité, érudition et propagande ? Initiateur et auteur

¹⁴³ Cité dans RAGON Pierre, « D'un monde à l'autre : les tribulations des enquêtes géographiques engagées en 1741 », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 209

d'œuvres hautement utiles comme le *Tratado de confirmaciones Reales*, il peut emmener son lecteur dans des circonvolutions baroques, voire fantaisistes avec son *Paraíso en el Nuevo Mundo*¹⁴⁴. Bien qu'il soit clair que Juan Díez de la Calle n'appartient pas à la même catégorie d'auteurs, il évoluait dans les périphéries de ce cercle d'érudits spécialistes des Indes : nous l'avons particulièrement souligné avec l'assistance qu'il apporte à Gil González Dávila. Son œuvre est le reflet d'un souci de bon gouvernement d'une part, et de ses aspirations à la reconnaissance littéraire (et sociale), d'autre part.

Ainsi, l'idée d'un répertoire des charges et bénéfices américains ne venait pas du commis ; une nouvelle taxe qui grevait la prise de fonction aux postes administratifs poussa le Conseil des Indes à réaliser une liste : León Pinelo fut chargé de cette mission. De façon plus générale, le Couronne était avide de connaissances et d'informations concernant ses possessions. Seulement, la production devait être organisée et suivre un plan ; la *Recopilación* en est l'illustration et l'expression principales. Les publications de Díez de la Calle rentrent pleinement dans ce projet tant par la forme que par le fond : la division par thème (administratif, religieux, militaire, fiscal) reprend les termes habituels ; l'autre division par circonscription politico-administrative (audiencias, provinces, etc.) est également conforme aux pratiques quotidiennes. Sur le fond, les *Noticias Sacras y Reales* constituent le pendant exécutif des dispositions royales, c'est-à-dire l'accomplissement de l'organisation édictée depuis Madrid : le squelette ou schéma se trouve dans les lois regroupées dans le *Recopilación*, la chair dans le livre qui recense, situe et décrit chaque élément concret du squelette : l'organisation administrative et politique s'incarne dans les officiers présents en Amérique, le Patronage royal dans les évêchés, les couvents, etc.

Par ailleurs, en 1645 précisément, Juan Díez de la Calle bénéficiait d'une conjoncture favorable pour la publication de son répertoire pratique. En effet, en 1644, la *Cámara* était de nouveau en place pour donner son avis sur les nominations. L'outil fourni par Díez de la Calle donna aux trois membres de la *Cámara* une certaine autonomie puisqu'ils n'avaient pas besoin de demander des informations à d'autres conseillers. Ceci explique aussi la rapidité avec laquelle, un nouvel opus plus détaillé parut l'année suivante grâce à une faveur royale. Díez de la Calle n'avait pas pu rédiger les *Noticias* de 1646 en un an, il était alors depuis plus de vingt ans au Conseil des Indes et tenait un manuscrit déjà prêt.

Après cette publication qui lui valut des louanges, Díez de la Calle tenta de publier un ouvrage beaucoup plus volumineux, reprenant le canevas initial tout en proposant

¹⁴⁴ Cf. BRADING, *op.cit.*, p. 197-198

beaucoup plus d'informations qui s'écartent de la simple « utilité ». En contact avec González Dávila, sans doute admiratif de León Pinelo, le commis voulut également écrire une histoire : principalement raconter le déroulement de l'implantation espagnole pour chaque région et chaque ville (de la Conquête à nos jours), rapporter les miracles, la vie des martyrs et des clercs illustres. Tout cela fut écrit et à peu près mis en forme pour une impression, laquelle n'eut jamais lieu. Ne possédant que peu de moyens personnels et les finances royales étant au plus bas, un tel ouvrage ne vit jamais le jour. Il fournissait pourtant une mine d'informations, plus ou moins ordonnées et actualisées, fruit d'un contact quotidien de plus de trente ans avec les Indes Occidentales. Mais ces répertoires avaient l'inconvénient de se périmer assez rapidement : en une quinzaine d'années la situation des postes évoluait beaucoup. De plus, l'aspect personnel de ce type d'entreprises faisait qu'avec la disparition du commis, personne ne reprit le flambeau. L'actualisation des données était pourtant au cœur de l'œuvre du commis qui ne cessa jusqu'à la fin de compléter son manuscrit.

Le commis ne foula jamais le sol américain (ce qui fut reproché à beaucoup d'auteurs européens qui écrivaient sur les Indes occidentales), mais son poste lui donnait une position privilégiée pour appréhender les territoires espagnols américains. Reste à préciser la nature de ce contact du point de vue de la circulation des savoirs.

CHAPITRE VI

L'atelier Díez de la Calle : demander, réunir et produire l'information depuis le secrétariat de Nouvelle Espagne

« J'ai consulté de nombreux livres et décisions royales des deux secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou, des papiers authentiques, des Histoires, des relations et d'autres manuscrits... »

Juan Díez de la Calle, vers 1655¹

Trois types de sources alimentent les œuvres de Juan Díez de la Calle : premièrement, les monographies ou ouvrages imprimés (parfois à l'état manuscrit) ; deuxièmement, l'ensemble des dispositions juridiques et administratives prises par le roi et son conseil en grande majorité manuscrites et dont une partie seulement est imprimée ; troisièmement, une somme de sources de première main.

Du point de vue de Díez de la Calle, il convient d'envisager le secrétariat de Nouvelle Espagne comme un atelier dans lequel l'administrateur tente d'obtenir et d'organiser les informations pour répondre à ses préoccupations². D'une part, il dispose d'un amoncellement de documents dans les archives du Conseil et d'une série d'ouvrages à portée de main. D'autre part, grâce à son réseau madrilène et américain, il confectionne lui-même ses connaissances : il demande des relations et des descriptions à ses correspondants, en suivant diverses formules. Il se sert également de ses liens professionnels, notamment avec le chroniqueur Gil González Dávila, et il glane au quotidien des rapports ou des lettres qui passent entre ses mains du fait de ses tâches de commis. C'est sur ce type de pratiques que nous allons nous pencher dans ce chapitre.

Tout d'abord, il s'agit de reprendre le dossier des « *Relations géographiques* » de 1635 et 1648 ou plus exactement des trois cédules royales des 31 décembre 1635 ; 8 avril et 8 novembre 1648³ – souvent délaissées par l'historiographie américaniste. Les deux

¹ B.N.M., Ms 3023, f. 13, « *He reconocido para ello muchos libros y despachos reales de las dos Secretarías de Nueva España y el Perú, papeles autenticos, Historias y relaciones y otros manuscritos* ».

² La « mentalité artisanale » qui conduit l'humaniste à travailler solitairement dans son cabinet est encore partiellement valable pour le XVII^e siècle. Cf. FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au 16^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1968, p. 388-389.

³ Une troisième, adressée aux évêques, date du 26 avril 1648 et demande une description du diocèse avec les paroisses, les villages et le nombre de religieux. L'envoi quelques mois plus tard d'une cédule similaire

documents officiels furent émis afin de recueillir les informations nécessaires à la rédaction d'une histoire ecclésiastique par les deux chroniqueurs des Indes, successivement don Tomás Tamayo de Vargas et Gil González Dávila. De 1604 à 1741, il s'agit des seules opérations d'ampleur organisées par la Couronne pour obtenir des renseignements sur les territoires américains. Les questionnaires constituent donc, malgré leur spécialisation dans le domaine ecclésiastique, une bonne source pour comprendre les besoins de la Couronne et du Conseil des Indes au milieu du XVII^e siècle. De plus, nous avons montré l'implication de Juan Díez de la Calle au côté de Gil González Dávila pour l'élaboration des *Théâtres ecclésiastiques des Indes*⁴. Nous proposons d'aller plus loin ici en démontrant que Díez de la Calle ne fut certes pas l'auteur officieux des *Teatros* mais qu'il contribua à réunir un grand nombre d'informations pour le chroniqueur et qu'il participa à l'élaboration d'un questionnaire pour la cédula de 1648, dont il reste plusieurs versions dans ses papiers personnels. Enfin, nous verrons qu'il utilisa les informations recueillies durant cette opération pour sa propre œuvre : les *Noticias Sacras y Reales*.

Nous avons vu dans le chapitre 3 que le commis madrilène s'était constitué un réseau personnel de correspondants dont il reçut une série de relations et de descriptions. Ces dernières ne se valent pas toutes tant par leur contenu, plus ou moins spécialisé, que par leur précision. Elles semblent pourtant toutes répondre à une méthode de collecte de l'information proposée par Díez de la Calle et inspirée des « *Relations géographiques* ». Quant à l'usage des informations du commis, il est possible de l'évaluer à l'aune des citations et des données reprises dans le *Memorial y Noticias* de 1646 et dans le projet des *Noticias Sacras y Reales* des années 1650. En effet, la correspondance datant pour l'essentiel d'après 1645, le commis n'a bien entendu pas pu l'utiliser dans ses deux premiers ouvrages imprimés (de 1645 et 1646). Cela prouve, par ailleurs, que ses deux publications lui permirent d'obtenir un statut de référent au Conseil des Indes dans le domaine des connaissances des territoires américains. Peut-être aussi put-il découvrir grâce à ces publications les faiblesses de sa documentation et tenter d'y remédier.

Enfin, ce statut lui a permis de réunir et souvent d'annoter une série de documents qui ne lui était pas destinée mais qu'il conserva. Plusieurs tomes de la Bibliothèque Nationale de Madrid témoignent de cette collection assez éclectique : réponses aux questionnaires des *Relations géographiques* de 1635 et 1648, mémoires imprimés ou manuscrits de conquête militaire, copies de cédulas, extraits d'ouvrages manuscrits. Par

accompagnée du questionnaire va dans le sens d'une certaine confusion dans l'organisation du recueil des informations. GERHARD Peter, *Geografía histórica de la Nueva España*, México, UNAM, 1986, p. 32

⁴ Cf. supra chapitre 5.

ailleurs, le commis consigne au fur et à mesure les renseignements précis sur les postes et leur salaire directement sur le manuscrit de la *Relación universal* de León Pinelo commencée en 1631. Beaucoup d'historiens ont utilisé ces sources inédites en faisant rarement référence au commis madrilène et au processus qui a conduit à leur réunion et à leur conservation.

LES « RELATIONS GÉOGRAPHIQUES » POUR L'ÉLABORATION D'UN THÉÂTRE ECCLÉSIASTIQUE DES INDES

Le questionnaire joint à la cédule du 8 novembre 1648

La référence historiographique est l'édition par Francisco de Solano en 1988 des différents questionnaires et cédules du XVI^e au XIX^e siècles appelant les autorités américaines à fournir des « relations géographiques » au Conseil des Indes. Ainsi, les deux cédules de 1635 et 1648 ont été publiées avec leur questionnaire mais leur exactitude est contestable. Pour la première, l'éditeur ne donne pas sa source ; en réalité, il s'agit d'un document conservé par Díez de la Calle dans la même liasse qu'une copie de la cédule de 1635⁵. Pour la seconde, il utilise un autre document appartenant à Juan Díez de la Calle non daté et non signé⁶ mais contenant la mention « ceci est pour l'histoire ecclésiastique et civile qu'est en train d'écrire le maître Gil Gonzalez de Avila, grand chroniqueur de ces Royaumes. »⁷ Comment être sûr qu'il s'agit bien des questionnaires envoyés aux Indes occidentales au XVII^e siècle ?

Pour la cédule du 31 décembre 1635, le dossier est maigre mais suffisant pour éclaircir la situation. En effet, le texte est introuvable aux Archives des Indes de Séville et, d'après Pilar Ponce Leiva, il n'existerait pas de réponse connue à la cédule de 1635⁸. Toutefois, une copie (sans le questionnaire) existe à la Bibliothèque Nationale de Madrid dans les papiers de Díez de la Calle⁹. En outre, nous savons que Francisco de Cárdenas y Valencia envoya une relation à Juan Díez de la Calle dans laquelle le questionnaire de

⁵ Cf. B.N.M., Ms 3048, f. 88

⁶ SOLANO Francisco de (éd.), *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI / XIX*, Madrid, 1988, p. 112-119 ; B.N.M., Ms 3047, f. 183-184r

⁷ B.N.M., Ms 3047, f. 184, « esto es para la historia (sic.) eclesiástica y secular que escriue el maestro Gil Gonzalez De avila coronista mayor de su magestad en estos y essos Reynos. »

⁸ PONCE LEIVA Pilar (ed.), *Relaciones historico-geograficas de la Audiencia de Quito (siglos XVI-XIX)*, t.II, Madrid, 1992, p. LX

⁹ B.N.M., Ms 3048, f. 88-89. Ernest Schäfer cite également la cédule sans donner ni référence ni donnée précise, cf. SCHÄFER, *op.cit.*, t.2, p. 361

1635 est reproduit (**Annexe 26**)¹⁰. Or, il ne correspond pas à celui publié par Francisco Solano. De plus, nous avons retrouvé au moins deux réponses certaines à cette cédula dans les papiers de Díez de la Calle et une autre qui lui était expressément adressée.

Tableau 1 : Les réponses au questionnaire des *Relaciones geográficas* de 1635

Nouvelle Espagne	Pérou
Francisco de Cárdenas y Valencia, <i>Relación historial eclesiastica de la provinzia de Yucatan</i> , 15 février 1639 ¹¹ , adressée à Díez de la Calle en 1643.	En 1638, le franciscain liménien Diego Córdoba Salinas envoya une <i>Relación de la fundación de la Santa provincia de los doce apóstoles del Perú</i> au chroniqueur Tamayo de Vargas. ¹²
Don García de Avalos Vergara, <i>Descripción del Obispado de Michoacán</i> , vers 1639 avec l'inventaire des archives de la cathédrale signé par le secrétaire de Pedro de Alviso Maldonado ¹³	
Anonyme, <i>Relación de algunas cosas que sumariamente se han podido recopilar en este Obispado de Chiapa y Sonusco de aquellas que V.M. manda le hagan relación por una cédula de 1635</i> . ¹⁴ Autre demande de Marcos Ramírez de Prado alors évêque du Chiapas.	

La cédula du 8 novembre 1648 est consignée dans un cédulaire mais sans le questionnaire, elle évoque pourtant bien « joint à cette cédula les avertissements particuliers que le chroniqueur a faits (...) afin de pouvoir guider [les rédacteurs] »¹⁵. Plusieurs réponses ont été publiées mais certaines restent à ce jour inédites¹⁶. La relation de

¹⁰ British Library, Ms, Eg. 1791 ; CÁRDENAS VALENCIA Francisco de, *Relación historial eclesiástica de la provincia de Yucatán de la Nueva España, escrita el año de 1639*, México, José Porrás e Hijos, 1937, la cédula est reproduite p. 5-7.

¹¹ CÁRDENAS Y VALENCIA, *op. cit.*

¹² A.H.N., Codices, L. 243, 142 fols., consultable sur le site <http://pares.mcu.es/> ; CÓRDOBA SALINAS Fr. Diego de, *Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, (intro. & éd. de Lino G. Canedo), Washington, Academy of American Franciscan History, 1957, p. XXI-XII.

¹³ B.N.M., Ms 3047 f. 9-12 D'après Oscar Mazín, la réponse à cette demande est introuvable. En réalité, elle se trouve dans les papiers de Díez de la Calle lequel y fait également référence dans un manuscrit : « Dr don Garcia Davalos Vergava rédigea le théâtre ecclésiastique de cette église et une description (...) que j'ai vu » B.N.M., Ms 3023, f. 322. On trouve joint un inventaire de l'archive de la cathédrale de Valladolid du Michoacán, dressé en 1639 par le secrétaire Pedro de Alviso Madonado à la demande de l'évêque Ramírez de Prado, cf. B.N.M. Ms 3047, f. 13-20 MAZÍN Oscar, *El cabildo catedral de Valladolid de Michoacán*, p. 48, note 2

¹⁴ B.N.M., Ms 3047, f. 22-31

¹⁵ A.G.I., Indif. Gen., 429, L.39, f. 133 (une tache d'encre empêche une partie de la lecture) Cédula publiée dans l'introduction de GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t.1, édition, introduction, notes et index Jesús Paniagua Pérez, María Isabel Viforcós Marinas, León, Universidad, 2004, p. 31-32 ; « *ban con esta mi cédula las adbertençias particulares que a hecho el coronista (...) por donde se podran guiar...* »

¹⁶ La liste la plus précise (mais incomplète) des réponses se trouve dans MILLARES CARLO Agustín, *Tres estudios biobibliográficos*, Maracaibo, 1961, p. 137-138

la ville de Cuzco du 1^{er} janvier 1650 rédigée par le Dr don Vasco de Contreras y Valverde et la relation de Quito de Diego Rodríguez Docampo du 24 mars 1650 reproduisent (ou joignent) la cédula royale et le questionnaire imprimés du 8 novembre 1648¹⁷ ; or, ce questionnaire correspond à celui édité par Francisco Solano sous l'appellation de *Relation géographique* de 1635. Les deux questionnaires publiés sont sensiblement différents : le premier est clairement thématique et s'intéresse en grande partie à l'organisation ecclésiastique alors que le second propose des questions beaucoup plus générales. Tout cela montre, d'une part, le flou dans lequel l'historien navigue pour ce sujet tant il a été peu étudié et, d'autre part, comment le corpus documentaire réuni par Díez de la Calle est aujourd'hui utilisé sans réflexion sur sa constitution.

Un questionnaire : pour quoi faire ?

Il faut admettre que la rédaction et la publication du *Teatro eclesiástico* ont été réalisées dans de telles conditions que faire son histoire s'avère compliqué. En effet, les temporalités varient ; pendant une longue période l'entreprise peine à démarrer : commandée par Philippe IV au chroniqueur Tamayo dans les années 1630, le *Teatro* commence fébrilement car le chroniqueur travaille sur un autre projet puis décède en 1639. On ne sait pas véritablement à quel stade en était le projet à sa mort. À partir de 1645, le processus s'accélère, sans doute en réponse à l'impatience du monarque. Ainsi, la rapidité, voire la précipitation, avec laquelle a été bouclé l'entreprise laisse sceptique quant à l'utilité du recours à la formule des « Relations géographiques »¹⁸. On peut légitimement s'interroger sur la pertinence du questionnaire envoyé aux autorités du vice-royaume de Nouvelle Espagne à la fin de 1648 alors que le premier tome du *Teatro eclesiástico* concernant ce territoire était soumis à l'approbation dès 1647 et imprimé en 1649 : il n'était plus temps de recueillir des informations !

Néanmoins, cela valait la peine pour le second tome consacré au vice-royaume du Pérou publié en 1655. De fait, au Pérou, les réponses furent plus nombreuses et les autorités avaient même pris soin d'imprimer le questionnaire. Cependant, le chroniqueur n'en fit plus ou moins pas usage¹⁹. Il n'utilisa pas celle de Cuzco qui, il est vrai, laissait de côté l'organisation ecclésiastique pour une description géographique et naturelle (elle

¹⁷ JIMENEZ DE LA ESPADA Marcos, *Relaciones geográficas de Indias. Perú*, t.II, Madrid, 1965, p. 1-16 et PONCE LEIVA Pilar (ed.), *op.cit.*, t.II, 1992, p. 210-211

¹⁸ GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *op.cit.*, 2004, p. 37

¹⁹ TIBESAR Antonine, compte-rendu, *The Americas*, Vol. 15, No. 3 (Jan., 1959), p. 305-307

donne une description précise de plantes médicinales)²⁰. Cela ne signifie pas que Gil González Dávila renonça à toutes les sources de première main. En effet, il avoue à demi-mot utiliser « une intéressante relation » sur Quito (celle de Diego Rodríguez Docampo) et les données se recoupent effectivement, par exemple, à propos des deux cent soixante-dix-huit reliques de la cathédrale ou des quinze rues et sept places de la ville²¹. Il existe pourtant un grand déséquilibre entre la richesse de certaines relations et la pauvreté du *Teatro eclesiástico* : le chroniqueur ne fait que picorer quelques anecdotes ou chiffres, l'essentiel de son travail étant de relater la vie des évêques.

Le chroniqueur fit appel à des sources inédites avant la cédula de 1648. Ainsi, le 2 mai 1645, il demanda personnellement des informations à l'évêque du Michoacán *Fray Marcos Ramírez de Prado* qui lui répondit dans une *Relación y noticias asi de cosas mémorables y varonnés illustres e insgnes como de obras pías y dotaciones* (27 avril 1646)²². Cette brève description de huit pages est une sorte de panégyrique des travaux et des dons de Ramírez de Prado ainsi que des « *varones illustres* » originaires de Valladolid. Peu important au chroniqueur, dès janvier 1644, qui avait imprimé le frontispice et la dédicace du *Teatro eclesiástico de Michoacán* ...²³ Il fit également appel à Diego Torres y Vargas qui lui remit une *Descripción de la isla y Ciudad de Puerto Rico* de (1646)²⁴.

En plus du contenu des *Théâtres ecclésiastiques*, un autre document confirme, d'une part, l'intérêt exclusif de González Dávila pour la biographie des évêques, d'autre part, sa méthode de travail. Le chroniqueur maintient une correspondance régulière avec l'érudit aragonais Juan Francisco Andrés de Uztarroz qui lui fournit de nombreuses informations. À propos de l'évêque de Santa Marta, *fray Martin de Calatayud*, il demande dans une lettre du 30 juillet 1649 des données biographiques sous forme de questionnaire :

« Quel jour a-t-il pris l'habit ? Mois et année.

Le nom du Prieur qui le lui a remis.

²⁰ JIMENEZ DE LA ESPADA, *op.cit.*, t.II, Madrid, 1965, p. 1-16

²¹ PONCE LEIVA (ed.), *op.cit.*, t.II, Madrid, 1992, p.207-322 ; GONZÁLEZ DÁVILA, *Teatro eclesiástico... del Reyno del Piru*, Madrid, 1655, f. 45

²² B.N.M., Ms 3048, f. 75-80. Il s'agit de l'original sur papier timbré et certifié par le notaire du roi Juan Baptista de Espinosa.

²³ B.N.M., Ms 8389, f. 68-69. Il s'agirait d'un remerciement anticipé à ses amis, les frères Ramírez de Prado dont un est conseiller des Indes.

²⁴ Cité par GONZÁLEZ DÁVILA, *op.cit.*, 2004, p. 518. Pour une vision d'ensemble des sources manuscrites utilisées par le chroniqueur, cf. *Ibid.* p. 41-43

Aux mains de quel Prieur a-t-il fait profession ?
Noms des père et mère
Quels prieurés a-t-il eu au sein de son ordre ?
S'il a imprimé quelque chose car il était très suivi et écouté en chaire. »²⁵

Signe des préoccupations du chroniqueur lors de cet été 1649, il demande à son ami de corriger « l'épithète qui devra être mise sur [sa] sépulture ». Finalement, les deux principales sources du chroniqueur sont son entourage (dont fait partie Díez de la Calle en tant que sésame des archives des secrétariats) et, surtout, les ouvrages imprimés. Si González Dávila ne fit qu'un usage très parcimonieux des relations venues d'Amérique, pourquoi avoir émis la cédula de 1648 ? Les réponses furent-elles vouées à un total oubli ?

Le besoin et l'envie d'être informé sont une préoccupation constante de la Couronne et du Conseil des Indes. Les années 1640 ne font pas exception. Le Conseil des Indes a peut-être estimé que la publication du *Théâtre ecclésiastique* était l'occasion de recueillir de façon systématique des informations via une nouvelle grande enquête ; du moins celle-ci participe du mouvement d'ensemble pour mieux connaître le nombre de serviteurs du roi (ici religieux). L'entreprise pouvait s'avérer utile pour González Dávila (qui souhaitait sans doute reproduire à une échelle plus vaste l'expérience de la description du Michoacán), et le Conseil des Indes saurait en tirer profit.

Trois questionnaires pour un *Théâtre ecclésiastique*

Examinons et comparons donc le contenu des différents questionnaires dont nous disposons. L'un a été envoyé en 1648 et les deux autres sont des versions plus élaborées qui reflètent d'autres préoccupations que la rédaction d'une histoire ecclésiastique.

²⁵ B.N.M., Ms 8389, f. 128v. « *En que día tomo el habito. Mes y año./ El Nombre del Prior que se le dio/ En manos de que Prior hizo profession/ Nombres de Padre, y Madre/ Que Prioratos tuvo en el Orden/ Si dio a la estampa alguna cosa porque en el pulpito fue de lo muy seguido y oído.* »

Tableau 2 : Les trois versions du questionnaire des Relations géographiques de 1648

	Titre	Références	Référence de Solano	Nombre de points à traiter*
Doc.1 Annexe 27	Cédule royale du 8 novembre 1648 à Madrid. <i>Capitulos de que se pide se haga la relación</i>	<i>Relación del Obispado de Quito y Relación de la ciudad de Cuzco</i> ²⁶	R.G. de 1635**	28
Doc.2 Annexe 28	<i>Noticias para la Historia</i> . Première version d'un questionnaire plus élaboré.	B.N.M., Ms 3047, f. 183-184r.	R.G. de 1648***	24
Doc.3 Annexe 29	<i>Noticias necesarias para escribir con acierto la Historia sacra y real de las Indias</i> . Deuxième version du questionnaire précédent.	B.N.M. Ms 3048, f. 85-87v.		37

*Certains de ces points peuvent contenir plusieurs questions.

** R.G.: *Relación Geográfica*. SOLANO (éd.), *op. cit.*, p. 112-114

*** SOLANO (éd.), *op. cit.*, p. 115-119

Le doc. 1 est le questionnaire joint à la cédule du 8 novembre 1648 qui fut effectivement envoyé aux autorités américaines. Il répond précisément au projet de *Teatro eclesiástico*. Ce dernier est découpé par diocèses et suit pour chacun d'eux un même patron : premièrement, une brève et superficielle description physique du territoire (absente pour certains diocèses) ; deuxièmement, l'histoire de l'évêché centrée sur le siège épiscopal (principalement la fondation) laissant de côté les autres villes ; troisièmement, et c'est là l'essentiel du *Teatro*, la biographie des prélats ; enfin une liste des illustres personnages locaux²⁷. Aussi, n'est-il pas étonnant que la moitié du questionnaire soit composée de questions courtes et précises sur la biographie des évêques (cinq questions portent sur la cathédrale, une sur les fondations religieuses de la ville et neuf doivent fournir une description du diocèse). Le *Teatro* « restitue l'image officielle et glacée des fastes épiscopaux »²⁸ dans une galerie de portraits truffée d'erreurs...

Il faut néanmoins relever que ce questionnaire pouvait intéresser les administrateurs du Conseil des Indes. Avec du Patronage royal, le clergé américain était employé par le roi ? La question 11 demandait l'envoi des actes des synodes, la 12 la fréquence des visites épiscopales (deux préoccupations tridentines), le nombre de conversions effectuées, la 19 le nombre de prébendes et de chapelains ; la question 20 invite à recenser les paroisses et les couvents. Les dernières questions donnent des précisions qui peuvent intéresser

²⁶ PONCE LEIVA (ed.), *op. cit.*, t.II, Madrid, 1992, p. 210-211 ; JIMENEZ DE LA ESPADA, *op. cit.*, t.II, 1965, p. 1-16

²⁷ GONZÁLEZ DÁVILA, *op. cit.*, 2004, p. 39-40

²⁸ RAGON Pierre, « Les images miraculeuses du diocèse de Mexico au milieu du XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, 1995, 14^e année, n°3, 1995, p. 447

l'administrateur : doit être fournie « une description du diocèse et de tous ses lieux », le nombre de religieux et de doctrines ; le nombre de chrétiens peut fournir des informations démographiques (donc fiscales), les ressources et les herbes médicinales, diverses données économiques.

Les deux autres projets de questionnaires sont bien plus exhaustifs et débordent le cadre strict des besoins du *Teatro eclesiástico*. Dans le doc.2, trois questions ne concernent pas du tout l'Église et dans le doc.3, onze, notamment les huit premières. Les questions du doc.2 sont quasiment toutes comprises dans le doc.3, la plupart mot pour mot mais dans un ordre différent. Le doc.2 demande en plus les armes de la ville de l'évêché et les chapelles de la cathédrale. Les questionnaires ont vingt-huit questions en commun, le doc.3 en a donc huit supplémentaires et en développe davantage certaines. Alors que le doc.1 contenait largement Gil González Dávila, le doc.2 répond davantage aux attentes d'un Juan Díez de la Calle, voire d'un Antonio de León Pinelo (lequel se trouve peut-être derrière ses questionnaires) ; quant au doc.3 il est tourné presque autant vers l'Église que vers le civil. En effet, la dernière disposition de chaque questionnaire rappelle à l'enquêteur les ambitions et les objectifs du document. Nous avons vu plus haut que pour le doc.2 il était question de « l'Histoire ecclésiastique et civile » de González Dávila ; notons l'ajout de l'adjectif « *secular* » qui n'est pas sans rappeler les *Noticia sacras y reales*... Le doc.3 fournit plus de précisions et rappelle le projet de Díez de la Calle :

« Vous trouverez [les réponses] dans les relations et histoires qui furent envoyées en réponse aux Cédules du 31 décembre 1635, de juillet 1629, du 16 août 1572 et de 1646 bien que jamais cela n'ait été fait d'une façon si individuelle et précise. Vous devez tous envoyer vos réponses (...) pour l'Histoire ecclésiastique et civile des Indes de l'illustre chroniqueur Gil González Dávila (...) et il s'en suivra de bons effets pour le service de Dieu et de sa Majesté et de plus brefs et meilleurs traitements des affaires. »²⁹

²⁹ B.N.M., Ms 3048, f. 87v., « *Y algo dello se hallara hecho en las Relaciones, historiales que se embiaron a pedir por Cedula del 31 de Diciembre de 1635 y por las de julio de 1629 y 16 de agosto de 1572 y otras del año de 1646 aunque nunca se a pedido tan individual y distintamente, y todos deben acudir a dar estas notiçias con liberalidad y gusto por ser para formar con mas berdad, puntualidad y açierto el compendio de la Historia eclesiastica y secular de las Indias cuyo coronista mayor es el Illustro Gil Gonzalez davila, en que se hallaran todos honrrados y sus çiudades y Provinçias Ilustradas y se siguieran otros buenos efectos al servicio de Dios y de su Magestad y mas breve y açertado expediente de los negocios* ».

On retrouve une connaissance précise des cédulas, le souci de bon gouvernement et la formule « ecclésiastique et civile ». La méthode proposée rappelle également les dédicaces de Díez de la Calle lorsqu'il est dit que :

« Tout doit être extrait rapidement sous forme de bréviaire et de résumé sans discours ni diversion ; parce que l'objectif est de simplifier et de réduire de façon brève, certaine et véridique, avec comme seule fin une bonne Histoire. »³⁰

Pour clore toute discussion sur l'origine du texte, le doc.3 se termine sur une référence à l'empire romain et aux « Notices des deux empires » :

« L'empire romain a eu ce genre d'histoire comme on peut le constater dans le livre intitulé *notitias de los dos imperios*, et le Très catholique roi don Philippe II notre seigneur, paraît-il, en disposait d'une très satisfaisante. »³¹

Notons la répétition du mot « *Historia* » en lieu et place du *Teatro eclesiástico* : dans les intitulés des questionnaires, dans ses conclusions, il est accolé aux mots « *eclesiástico y secular* ». Nous avons déjà trouvé ces formulations chez les correspondants de Díez de la Calle lorsqu'il évoque le projet des *Noticias Sacras y Reales*.

Díez de la Calle s'empare littéralement de l'entreprise royale de recueil de l'information lorsqu'il évoque un questionnaire dans son *Memorial y Noticias Sacras* (1646) :

« (...) Je complèterai [mon livre] en fonction de l'arrivée [des papiers] en vertu des rapports qui ont été demandés aux Prélats, Vice-rois, Présidents et Gouverneurs, pour que [mon livre] sorte avec l'ornement et les enrichissements que je désire conformément aux nécessités du sujet. »³²

³⁰ *Ibid.*, « y todo se a de sacar brevemente por via de epitome y sumario sin discursos ni diversiones : por que el intento es sucintarlo y reducirlo a brevedad, certeza y berdad, alma y fin desto la buena Historia. »

³¹ *Ibid.*, « Este genero de Historia tuvo el Romano Imperio como parece por el libro intitulado noticias de los dos imperios, y el Muy Catolico Rey d[on] Felipe Seg[un]do nuestro s[eñor] se dize le tuvo tambien y con felicisimos aciertos. »

³² DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial y Noticias Sacras y Reales...*, Madrid, 1646, f. 180, « irelo añadiendo como fueren llegando, en virtud de los informes que sa han pedido a los Prelados, Virreyes, Presidentes, y Gobernadores, para que salga con el Adorno, y aumento que deseo, y pide el sumpto. »

Dans ce même *Memorial*, précisément à la fin dans une annexe intitulée *Memorial Breve de las Provincias de las siete Ordenes de Religion...*, l'auteur lance un véritable appel à contribution :

« Pour le parfait accomplissement [du livre], j'apprécierais beaucoup que de si Saintes Religions, parce que je les vénère et les révère, me donnent tout ce qui les concerne le plus distinctement, précisément et exhaustivement possible, pour l'inclure dans l'*Histoire*. »³³

Par exemple, Juan de Palafox y Mendoza, dans sa lettre du 19 mai 1648, parle de « *la historia* » que Juan Díez de la Calle est invité à poursuivre et il lui remet personnellement une description du diocèse de Puebla, sans aucune référence au *Teatro*, à González Dávila ou à une cédula (la cédula du 8 novembre 1648 est postérieure). Cette description est intégralement reproduite par Juan Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* manuscrites³⁴. L'auteur anonyme de ces quinze folios (un créole proche de l'évêque) offre une riche description de l'état de l'Église dans l'évêché de Puebla³⁵ et par certains aspects il répond au questionnaire de 1635 (doc.1), il commence par l'énumération des évêques avec une très brève biographie, il donne une description de la cathédrale, du chapitre, des couvents, des hôpitaux, des paroisses. Ensuite, il s'intéresse au territoire du diocèse qu'il divise en treize « préfectures », principales villes et subdivisions religieuses, terme « romain » qui n'est pas sans rappeler les *Notitia dignitatum*... Cet indice prouve que Gil González a eu cette description entre les mains puisqu'il évoque également treize préfectures dans son *Teatro eclesiástico de la Iglesia de la Puebla de los Angeles*³⁶. Il avoue également deux pages plus loin avoir consulté Juan Díez de la Calle « principal ministre du secrétariat de Nouvelle Espagne »³⁷ lequel lui a montré le procès informatif de béatification du franciscain Sebastián Aparicio³⁸. Pour en revenir à la description de Puebla, elle ne constitue pas seulement un exposé précis de l'organisation ecclésiastique mise en place par Palafox dans un évêché mais également une riche source d'informations sur la population, les activités économiques, les langues parlées, la faune et la flore, les herbes médicinales (ces derniers détails rappellent certains points des questionnaires).

³³ *Ibid.*, annexe finale, f. 7, « y para su perfecto cumplimiento, estimare mucho que tan Santos Religiones, por lo que las venero, y reverencio, me den todo lo que les toca, lo mas distinta, ajustada, y cumplidamente que se pudiere, para bolberselo en la Historia. »

³⁴ B.N.M., Ms 3023, f. 206v.-222

³⁵ BERTHE Jean-Pierre, « Las relaciones *ad limina* de los obispos de la Nueva España (siglos XVI y XVII) », *Relaciones*, 71, 1991, vol. XVIII, p. 54

³⁶ GONZÁLEZ DÁVILA, *op.cit.*, 2004, p. 183

³⁷ *Ibid.*, p. 185 « ministro mayor de la secretaría de Nueva España »

³⁸ Une autre source confirme que la cause d'Aparicio (close en 1632 et reçu à Rome en 1645) était entre les mains du commis madrilène : Diego de Leyba, *Virtudes y milagros en vida y muerte del venerable padre fray Sebastián de Aparicio...*, Séville, 1687 f.154r cité dans RAGON Pierre, *Les saints et les images du Mexique (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 169

Il est temps de conclure et de tenter de démêler cet imbroglio entre les trois versions des questionnaires et les différentes réponses.

- Gil González a peu ou pas utilisé les sources de première main, il a principalement cherché dans les livres, dans les archives du secrétariat de la Nouvelle Espagne et auprès de proches érudits les données biographiques des évêques.
- Des relations très précises concernant principalement l'Église et répondant partiellement aux questionnaires ont été envoyées à Juan Díez de la Calle en dehors de la cédule du 8 novembre 1648. En 1643, il reçoit même une réponse officielle au questionnaire de 1635.
- De nombreuses réponses, relations, vies d'évêques concernant ce thème sont conservées dans les papiers réunis par Juan Díez de la Calle, le document le plus connu étant la *Relation de Michoacán* de Ramírez de Prado (1646). Mais il ne la cite pas et n'en fait pas usage. Le contenu de cette relation assez brève lui apporte peu d'éléments en comparaison avec la *Description* du même diocèse dressée en 1639 par don García de Avalos Vergara qu'il reprend largement dans ses *Noticias Sacras y Reales*.
- La cédule de 1635 et deux questionnaires pour écrire une histoire sont également conservés dans ces mêmes papiers. Les deux questionnaires sont de la main de Díez de la Calle, le troisième est une version plus complète du deuxième. Sans date ni signature, on ne connaît pas l'auteur original.

En conclusion, Juan Díez de la Calle a participé et aidé à l'aboutissement du Teatro tout en tirant partie du projet pour lui-même. De plus, il a réfléchi à un questionnaire qui lui donnerait des sources actualisées pour la rédaction d'un ouvrage historique et administratif.

Un questionnaire pour les *Noticias Sacras y Reales* ?

La méthode des questionnaires des années 1640 est différente de celle de 1577 : les enquêteurs ne sont pas recrutés au niveau local (paroisse, *corregidor*) mais à l'évêché. En effet, les évêques ont suivi les instructions en remettant la plupart du temps à un chanoine érudit le soin de rédiger la description. Il faut bien admettre que la méthode prête le flanc à la critique d'Alain Musset car les quelques relations furent rédigées « de-puis le bureau d'un obscur gratte-papier (...) confortablement installé dans la capitale ou dans le chef-

lieu... »³⁹. En effet, la cédule de 1648 invite à une recherche dans les livres et les archives, et non à un travail de terrain, même si les fonds à consulter sont nombreux et dispersés : « Archives des Audiencias, des villes, des bourgs et lieux, Églises, couvents et monastères et dans les offices de notaires, *Cámara* publique et Chapitre, dans les testaments et les fondations » précise le doc.3⁴⁰. Pour ne pas refaire le travail deux fois, il est suggéré de chercher dans les réponses aux précédents questionnaires. Dans le doc.2, ces derniers sont synthétisés dans la formule « ce qui a été demandé en différentes occasions par des cédules royales » alors que dans le doc.3, les cédules sont détaillées. Un document, de la main de Juan Díez de la Calle, intitulé « Mémoire des informations qui doivent être demandées et envoyées des Indes à Sa Majesté et Son Suprême et Royal Conseil pour l’Histoire »⁴¹ énumère pas moins de seize cédules datant de 1608 à 1644 exigeant diverses informations sur l’organisation administrative et ecclésiastique des Indes. Par exemple, le commis conservait dans ses papiers une « Copie de la forme que Sa Majesté exige pour faire les inventaires demandés des finances de tous les ministres »⁴², imprimé de 1622. Ce document dresse une liste de quatorze points énumérant très précisément les informations nécessaires pour obtenir le patrimoine des « ministres » royaux. Évidemment, ce document avait pour but de déceler les anomalies et les abus.

On retrouve ici l’obsession de Díez de la Calle pour les *papeles* qui apparaissent chargés d’un plus haut degré de véracité que d’autres formes de témoignages : l’écriture est le moyen par excellence de rester informé. De plus, les doc. 2 et 3 réclament aux évêques l’expédition des *Histoires* imprimées aux Indes concernant l’Église. Cela ne signifie pas que les enquêteurs aient appliqué au pied de la lettre la méthode énoncée dans la cédule. Aussi le rédacteur de la relation de Santo Domingo affirme-t-il :

« s’être informé auprès des *vecinos* les plus anciens et sûrs qu’il y ait dans tout Santo Domingo, des clercs et des religieux qui vivent actuellement ici et des personnes qui ont parcouru et vu toute l’île de l’Espagnole, et de ce que moi-même j’ai vu. »⁴³

³⁹ MUSSET Alain, « Décrire pour gouverner. Les “Relations qui doivent être faites pour la description des Indes” de 1577 », in BLUNDO Giorgio et SARDAN Jean-Pierre Olivier de (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, EHESS, 2003, p. 142

⁴⁰ B.N.M., Ms 3048, f. 87, « *los Archivos de las Audiencias de las ciudades, villas y lugares, Yglesias combentos y monasterios y en las escrivanias mayores de gobernaçion y Cámara publica y de Cauildo en los Testamentos y fundaciones* ».

⁴¹ B.N.M., Ms 3048, f. 89 v.« *Memorial de Noticias q[ue] se an de pedir envien de las yndias : a su Magestad y su supremo y Real Consejo dellas para la Historia* ».

⁴² B.N.M., Ms 2939, f. 141-142, « *Copia de la forma que su Magestad ha sido servido de mandar, se tenga en hazer los inventarios que ha mandado hagan de sus haziendas los Ministros...* » (13 janvier 1622)

⁴³ B.N.M., Ms 3000, f. 87v. « *informándome de los vecinos mas antiguos y fidedignos que ay en esta Ciudad de santo domingo, de los eclesiásticos, y religiosos graves que al presente viven en ella, y de las personas que an andado y visto toda esta ysla española, y de lo que yo mismo e visto...* »

Malgré les directives du Conseil des Indes, la force du témoignage oculaire était encore vivace⁴⁴.

Quant au contenu il existe des ressemblances et des différences entre les questionnaires de 1577 et le doc.3. La nomenclature proposée par Alain Musset pour classer les questions des *Relations* de 1577 offre un cadre précis et pertinent⁴⁵. Nous proposons de l'appliquer au doc.3 en ajoutant deux rubriques « géographie religieuse » et « ressources humaines » :

1. *Géographie physique* : questions 8 et 16 (les lagunes et les volcans)
2. *Géographie politique* : 1 (villes, bourgs, lieux) et 4 (la juridiction de chaque foyer de population)
3. *Géographie religieuse* : 14 (les autels), 17 (les églises, leur dédicace, leur fondateur, leurs rentes), 18 (les couvents), 20/22 (université et chaires, leur salaire), 21 (les monastères de religieuses), 23 (les collèges et hôpitaux), 36 (étendue des Audiences, des archevêchés et diocèses, nombre d'églises, de paroissiens, les ermites et les oratoires)
4. *Ressources humaines* : 2 (les offices pourvus par le vice-roi, les présidents, gouverneurs, évêques, villes, leurs salaires et émoluments et les modes de paiement), 3 (les *encomiendas*, le nombre de tributaires), 4 (le nombre d'offices vénaux, leur valeur), 14 (les privilèges royaux), 19 (les curés et les bénéfices, leur valeur, les frères, combien donne le roi), 34 (nom des chanoines, charges et leur valeur)
5. *Réseaux urbains, architecture et urbanisme* : 1 (distance entre les villes), 1 (le nombre de places, de rues, de portes et leur nom), 1 (situation, distance par rapport aux fleuves et à la mer), 6 (les ports, leur capacité d'accueil, leurs moyens de défense)
6. *Histoire* : 1 (les fondateurs et les titres des villes avec les dates), 5 (les personnages célèbres et leurs œuvres imprimées ou manuscrites), 10 (les premiers religieux et militaires originaires - *naturales* - du diocèse), 12 (les conquistadores et la conquête), 13 (les saints et leurs miracles), 24 (histoire de la cathédrale), 25/26/29/32 (vie des évêques), 27 (les Conciles), 33 (livres et relations), 34 (martyrs)

⁴⁴ GONZÁLEZ SÁNCHEZ Carlos A., *Homo viator, homo scribens. Cultura gráfica, información en la expansión atlántica (siglos XV-XVII)*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2007, p. 58-77

⁴⁵ MUSSET Alain, *art.cit.*, 2003.

7. *Société* : 3 (la population - *vecindad* - de chaque village en distinguant les Indiens, les Indiennes et les enfants)
8. *Économie* : 7 (les fleuves navigables et le commerce), 8 (les principales ressources de la région, fruits, arbres, volatiles, poissons, pierres vertueuses et herbes médicinales), 9 (le jour du marché), 11 (mines, perles, ambre et autres matières précieuses) 16 (animaux).

Risquons-nous à comparer ce questionnaire avec celui de 1577, en nous souvenant toujours que le second est focalisé sur l'histoire ecclésiastique.

- Dans celui des années 1640, la géographie physique est presque totalement absente, rien sur le climat, les latitudes, les reliefs, etc. (ce qui n'empêche pas Diego Rodríguez Docampo de fournir quelques données climatiques sur Quito⁴⁶).
- Pour la géographie politique, elle reste rudimentaire en 1640 et ne s'intéresse pas aux hiérarchies entre les villes (audience, chef-lieu, *pueblos*) ou à la répartition entre Espagnols et Indiens, encore moins aux voies de communication.
- Pour la géographie religieuse, le questionnaire du XVII^e siècle est évidemment très précis. Il l'est davantage dans le recensement matériel et humain que dans une volonté de situer. Les grandes dimensions des paroisses sont pourtant des problèmes connus des autorités madrilènes. On s'intéresse, à l'échelle des provinces, à la correspondance entre audiences et diocèses.
- Pour ce que nous avons appelé les « ressources humaines », elles sont très présentes dans les années 1640 sous la formule : quels postes, qui les occupent, qui les payent, avec quoi. Deux questions très complètes balayent tous les types de postes civils aux Indes (les 2 et 4). Mises à part les prébendes, tout cela n'apparaît pas en 1577.
- Pour la rubrique réseau urbain, urbanisme, en 1577, le questionnaire insiste davantage sur le site et la situation des villes et des ports, on s'intéresse à la « vie des hommes »⁴⁷. À ce titre, la principale originalité du texte de 1577, la demande d'« un plan et un dessin » de la ville et de ses environs, reflète les préoccupations de localisation. En 1640, on est encore sensible à la disposition des lieux mais on se soucie beaucoup plus des moyens défensifs des ports (soldats, artillerie...).

⁴⁶ PONCE LEIVA (ed.), *op.cit.*, t.II, 1992, p. 214

⁴⁷ VILAR Sylvie, « La trajectoire des curiosités espagnoles sur les Indes. Trois siècles d'*interrogatorios* et *relaciones* », *Mélanges de la Casa Velázquez*, Madrid, 1970, n°6, p. 256

- Pour l'histoire, en 1640 on délaisse les indigènes pour se pencher sur l'histoire religieuse mais aussi « créole », on s'intéresse aux personnages célèbres qui font l'identité de la ville.
- Pour la société, en 1640, on demande un recensement des Indiens mais pas de leur langue. On délaisse complètement les données ethnologiques. On s'intéresse en revanche aux *encomiendas* (absentes en 1577) et aux tributs.
- Pour l'économie, les deux questionnaires sont précis et se penchent sur les matières premières, les plantes médicinales ou les pierres vertueuses. Celui de 1640 évite le thème de l'agriculture. Il évoque le commerce avec les marchés et la navigation fluviale.

Certaines préoccupations restent constantes alors que d'autres changent. On peut affirmer avec Sylvie Vilar que « le questionnaire a pour but véritable de rendre plus efficaces les décisions du Conseil des Indes et présente de fait un caractère éminemment pratique » ; c'est ce qui apparaît à la lecture des questions portant sur le « personnel ». Les différents questionnaires reflètent les préoccupations de chaque époque. Ainsi, en 1604, un questionnaire très complet avait fait la transition entre XVI^e et XVII^e siècles. Instigué par le président du Conseil des Indes le comte de Lemos (l'instaurateur de la *Cámara de Indias*) et son cosmographe Andrés García de Céspedes, il avait permis d'obtenir une grande somme d'informations compilées par Antonio de León Pinelo dans un *Memoria de los papeles que tengo para la Descripción de las Indias*⁴⁸. D'après Sylvie Vilar, le questionnaire de 1604 avait opéré un tournant en interrogeant davantage sur la démographie ou la production et les échanges pour délaisser « les curiosités de la découverte ».

En effet, le désir de tout savoir, comme il était patent lors de l'expérience des premières *Relations géographiques*, fut modéré, au milieu du XVII^e siècle, par l'existence d'outils qui bien qu'anciens ou incomplets fournissaient un tableau satisfaisant pour le Conseil des Indes et la plupart des érudits : par exemple, la *Descripción* qui introduit les *Décadas* d'Antonio de Herrera, l'*Atlas* de Joan de Laet, les *Tablas crónologicas* de Claudio Clemente. Néanmoins, dans les années 1640, la Couronne recherchait des informations précises sur les « ressources humaines » qu'elle emploie en Amérique⁴⁹. Combien lui coûtaient les salaires et rentes des fonctionnaires et curés ? Comment résoudre

⁴⁸ *Ibid.*, p. 258-268

⁴⁹ PONCE Pilar, « Burocracia colonial y territorio americano : las Relaciones de Indias », in LAFUENTE Antonio y SALA CATALÁ José, *Ciencia colonial en América*, Madrid, Alianza, 1992, p. 39

le problème des longues vacances à des postes clés ? La *Cámara de Indias* était restaurée et une cédula du 19 avril 1644 demandait aux autorités péruviennes des informations de la façon suivante :

« parce qu'il convient à mon service que dans mon Conseil Royal des Indes il y ait une entière connaissance des salaires et émoluments annuels de mes ministres et offices (...) je vous demande que vous m'envoyiez une relation très précise, brève et organisée (...) »⁵⁰

En 1645, le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne publiait son *Memorial informatorio* qui répondait précisément à cette cédula.

Des réponses utiles à Juan Díez de la Calle

Le questionnaire (doc. 3) élaboré, du moins retouché, par Juan Díez de la Calle ne fut pas envoyé même si personnellement il l'utilisa peut-être avec ses correspondants. La priorité de la Couronne était le *Théâtre ecclésiastique* et le doc. 3 paraissait trop ambitieux pour un projet qui tardait depuis plusieurs années. Le Conseil des Indes avait déjà essuyé divers échecs : plusieurs questionnaires étaient restés sans réponse. Il privilégia donc un document concis et conforme aux nécessités du *Teatro*, c'est-à-dire la cédula du 8 novembre 1648. On peut néanmoins penser qu'avec son propre réseau d'informateurs Díez de la Calle travaillait dans l'optique de ses *Noticias sacras y Reales* : son questionnaire était un outil de travail pour définir les données dont il avait besoin. Quoi qu'il en soit les *Relations* ou *Théâtres ecclésiastiques* envoyés en réponse à la cédula de 1635 et surtout celle du 8 novembre 1648 lui fournirent de nombreuses informations actualisées.

Pour celle de 1635, Juan Díez de la Calle, dès 1646, cite « la Relation écrite et remise en vertu de la cédula du 31 décembre 1635 par le licenciado Francisco de Cardenas y Valencia, curé d'une paroisse [du Yucatan] l'année 1643, laquelle est très complète et intéressante. »⁵¹ De plus, il conserve et utilise sans réserve la relation des couvents et des cures du diocèse du Michoacán rédigée par le docteur don Garcia Davalos Vargas, doyen de la cathédrale, à la demande de l'évêque Marcos Ramírez de Prado⁵².

⁵⁰ A.G.I., Indif. 429, L.39, f. 11 « porque combiene a mi servicio que en mi Consejo Real de las Indias aya entera noticia de los salarios y emolumentos que goçan cada año los ministros y oficiales que me Sirven (...) os mando que con toda brevedad me ymbeieis Relación muy ajustada y puntual y distinta dello (...) ».

⁵¹ DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial y Noticias...*, 1646, f. 88v. et B.N.M., Ms 3023 f. 257v.

⁵² DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 73-76 et B.N.M., Ms 3023, f. 229

Tableau 3 : Réponses connues au questionnaire des *Relations géographiques* de 1648

Vice-royaume de la Nouvelle Espagne ⁵³	Vice-royaume du Pérou
*Luis Jerónimo de Alcocer, <i>Relación de la Isla Española</i> , 1650 ⁵⁴	Vasco de Contreras y Valverde, <i>Relación de la ciudad de Cuzco</i> , 1 ^{er} janvier 1650
Francisco Manuel de Salcedo y Herrera, <i>Descripción del partido y jurisdicción de Tlaltenango</i> , 16 juillet 1650 ⁵⁵	Diego Rodríguez Docampo, <i>Relación de Quito</i> , 24 mars 1650 ⁵⁶
Arnaldo Yssassi, <i>Demarcación y descripción de el Obispo de Michoacán</i> , Valladolid, 25 avril 1649 ⁵⁷	Fr. Diego de Córdoba Salinas, <i>Teatro de la Santa Iglesia Metropolitana de la Muy noble Ciudad de los Reyes</i> , 5 mars 1650 ⁵⁸
	*Don Pedro de Ortega Sotomayor, <i>Relación de Arequipa</i> , 15 décembre 1649
	*Don Juan Bernal de Contreras et Juan de Tapia, <i>Relación de Panama</i> , 23 août 1650 ⁵⁹
	Francisco Salinas, <i>Descripción del Obipado de la Paz hecho de orden de S.M. por el Ilmo Sr. D. Antonio de Castro y del Castillo para la obra de D. Gil González Dávila...</i> , 2 mai 1651 ⁶⁰

Les noms précédés d'une * correspondent aux relations qui jusqu'à maintenant n'ont pas été publiées et n'ont pas été présentées comme étant des réponses à la cédula de 1648.

Juan Díez de la Calle en fit bon usage puisqu'il affirme dans sa « bibliographie »⁶¹ avoir consulté cinq *Théâtres ecclésiastiques* dont celui de Lima de Diego de Córdoba Salinas ; il cite à quatre reprises « la relation que l'évêque [de Quito] envoya à Sa Majesté en 1649 »⁶², trois fois celles d'Arequipa⁶³, de Cuzco⁶⁴ et de Panama⁶⁵. Cette dernière, un

⁵³ CLINE Howard F., « The Relaciones Geográficas of the Spanish Indies : 1577-1648 », *Handbook of Middle American Indians*, Austin, 1972, vol.12, p. 231-232 ; RAGON Pierre, « Les images miraculeuses du diocèse de Mexico au milieu du XVIIIe siècle », *Histoire, économie et société*, 1995, 14^e année, n°3, p. 446

⁵⁴ B.N.M., Ms 3000, f. 65-87

⁵⁵ SALCEDO Y HERRERA Francisco Manuel de, *Descripción del partido y jurisdicción de Tlaltenango*, México, 1958, p. 11-14.

⁵⁶ *Ibid.*, t.III p.1-77 et pour une version complète : PONCE LEIVA Pilar (ed.), *op.cit.*, t.II, Madrid, 1992, p. 207-322. Le « questionnaire de 1635 » est reproduit p. 210-211

⁵⁷ Newberry Library, Ayer collection, 1106 A ; *Bibliotheca Americana*, vol.1, n°1, sept 1982, p. 60-178. Nous n'avons pas réussi à la consulter mais on trouve une analyse du texte dans MAZÍN Oscar, «Cristianización e impronta urbana en la Nueva España: Michoacán en 1649», in DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 285-301.

⁵⁸ CÓRDOBA SALINAS Fr. Diego de, *Teatro de la Santa Iglesia Metropolitana de los Reyes : Anales de la catedral de Lima* in VARGAS UGARTE Rubén (éd.), *Biblioteca peruana. 7, Impresos peruanos (1584-1650)*, Lima, 1958. Nous n'avons pas réussi à le consulter (un exemplaire est perdu dans la bibliothèque de la Sorbonne).

⁵⁹ B.N.M., Ms 3000, f. 121-131

⁶⁰ MAURTUA Victor Manuel, *Juicio de Límites Entre El Perú Y Bolivia*, t.XI, Barcelona, 1906-1907, p. 184-234

⁶¹ B.N.M., Ms 3023, f. 14 « Autores que se an visto »

⁶² B.N.M., Ms 3024, f.198, f.202,, f. 204

⁶³ *Ibid.*, f. 123, 123v., 125

document de huit folios, confirme encore la participation de Juan Díez de la Calle au *Théâtre ecclésiastique* de Gil González Dávila et la forte complémentarité, voire redondance entre les projets des deux hommes. Le « *Théâtre de Panama* » daté du 23 août 1650 fut envoyé par Don Juan Bernal de Contreras et Juan de Tapia « en conformité avec la cédula de Sa Majesté »⁶⁶. L'écriture de Díez de la Calle apporte dans la marge corrections et compléments au texte. Ainsi, le début du *Théâtre* tel qu'il apparaît dans la version définitive imprimée en 1655 est le fruit des modifications successives de Díez de la Calle et de González Dávila. Il est fort probable que l'incipit soit à attribuer au commis : « Panama en langue indienne signifie : lieu où l'on pêche beaucoup de poissons. »⁶⁷ Voilà une phrase ajoutée de sa main en marge et au début du document de 1650.

En outre, le commis corrige les dates d'exercice des évêques de Panama, leur nomination, les documents officiels, les erreurs d'appartenance à un ordre ou complète substantiellement la biographie de l'évêque *fray* Cristobal de Martinez. Globalement, González Dávila prend en compte les corrections du commis tout en modifiant et allongeant certaines biographies. En revanche des passages entiers donnant des éléments descriptifs de la ville ou de la région sont supprimés comme, par exemple, le détail du personnel administratif de Panama ou la listes des villes du diocèse⁶⁸ : ils sont sans intérêt pour le chroniqueur.

Il est remarquable de pouvoir évaluer le statut de l'information et sa circulation atlantique lorsque les auteurs terminent leur relation sur l'évêché de Panama en renvoyant le lecteur au « mémoire informatif que publia Juan Díez de la Calle en 1645 »⁶⁹ pour ce qui concerne le personnel de l'audience. Cela n'empêche pas le commis de profiter du texte de Conturas et Tapia pour ses *Noticias* : sans citer à chaque fois le texte venu de Panama il en

⁶⁴ *Ibid.*, f. 117

⁶⁵ *Ibid.*, f. 13v.

⁶⁶ B.N.M., Ms 3000, f. 130-130 v. « Cumpliendo con lo que su Magestad manda, le informe por cédula de 4 noviembre de 1648 lo qual el dicho señor obispo a procurado ajustar con asistencia de los señores canonigos Juan bernal de contreras y Juan de Tapia a quien su señoria encargo hiciesen de su parte la diligencia possible. »

⁶⁷ B.N.M. Ms 3000, f. 123 et GONZÁLEZ DÁVILA, *Theatro eclesiastico de la primitiva iglesia delas [sic] Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos, y obispos, y cosas memorables de sus sedes, en lo que pertenece al reyno del Peru*, Madrid, por Diego Diaz de la Carrera, impressor del Reyno, 1655, t.2, 1655 f. 56, « Panama en lengua de Indios significa lo mismo que lugar donde se pesca mucho pescado. »

⁶⁸ B.N.M., Ms 3000, f. 199r. et v., 128v.

⁶⁹ B.N.M., Ms 3000, f. 130 v. « La raçon de la real audiencia que esta en esta Ciudad que se componé de un präsidente y quatro oidores y un fiscal y alguacil mayor de corte y portero se allara en el mémorial ynformatorio que saco Juan diez de la Calle el año de 1645 como tendra mui preuisto el mui docto y gran coronista Maestro Gil Gonzalez de avila (...) Panama agosto 23 de 1650 años. »

utilise les données à plusieurs reprises, par exemple la liste des couvents⁷⁰ ou des villes de la province⁷¹.

Quant à la relation de Santo Domingo, Díez de la Calle l'annote, écrit à la marge des rubriques et souligne les miracles ; à la fin du document il dresse une liste des dix *poblaciones* de l'île et le nombre de *vecinos* qu'il nomme « *Relación del estado de la isla española en el año 1651* », il en conclut que toute l'île abrite « 1 021 *vecinos* soit, pour cinq personnes par *vecino*, 6 105 habitants. »⁷²

De plus, il dispose dans ses papiers de la *Relation du Michoacán* de 1646 et d'une autre rédigée en 1649 par Arnald de Ysassi, chanoine de la cathédrale qu'il cite⁷³, ainsi qu'un document non daté et non signé intitulé « *Relacion y noticias de la Ciudad de san Cristobal de la Habana* » suivie d'une « *relación del obispado de Cuba* » qui ressemble fortement à une réponse à la cédula de 1648⁷⁴. Le commis est le gardien, le correcteur et l'utilisateur de ces relations envoyées des Indes : il a transmis les informations utiles à Gil González Dávila et conservé pour lui les documents originaux.

⁷⁰ *Ibid.*, f. 118v-119 et Ms 3023, f. 15v

⁷¹ B.N.M., Ms 3000, f. 128 v. et MS 3023, f. 13

⁷² B.N.M., Ms 3000, f. 88v. « *tiene toda la isla 1021 vecinos e a cinco personas cada vecino hazen 6105 personas.* »

⁷³ Cité à propos de la ville de Salbatierra, B.N.M., Ms 3023, f. 231

⁷⁴ *Ibid.*, f. 93-98

FAIRE SON PROPRE MIEL : RECUEIL ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS

Profiter de son propre réseau d'informateurs

La plupart des missives reçues par Juan Díez de la Calle étaient divisées en deux parties⁷⁵. Une première où l'expéditeur s'adresse plus ou moins cordialement au commis en évoquant les dernières nouvelles, une seconde fournit une description d'un territoire (l'archipel des Philippines, les mines du Honduras), ou d'un événement (le tremblement de terre à Cuzco), une relation d'une institution (la cathédrale de Mexico), ou d'une circonscription ecclésiastique (l'île et le diocèse de Porto Rico, les missions du Nord de la Nouvelle Espagne), ou encore une liste de miracles et d'apparitions (Pérou).

Une correspondance bien réglée

Le commis dispose d'un réseau de correspondants auxquels il demande des informations précises. En outre, les interlocuteurs transmettent parfois spontanément des données qu'ils estiment pouvoir intéresser Díez de la Calle. Par exemple, don Francisco Sarmiento de Mendoza lui écrit que « sur les choses d'ici il n'y a aucun document intéressant à vous remettre excepté celui que je joins concernant les loups de mer »⁷⁶. L'*oidor* de Lima évoque le récit qu'il tient d'un religieux sur des animaux qui ressemblent à des castors et dont on peut faire, avec la peau, des chapeaux. Il avait probablement reçu comme consigne de Díez de la Calle d'envoyer tout ce qu'il trouverait d'intéressant sur la région.

L'autre cas de figure consiste pour le commis à demander à son correspondant d'apporter les corrections nécessaires à son travail. La lettre d'Andrés Pérez de Ribas est exemplaire : le jésuite propose « quelques avertissements » pour perfectionner le « mémoire imprimé » que lui a envoyé Díez de la Calle.⁷⁷ Il s'agit peut-être d'un cahier détaché de son *Memorial y noticias* de 1646 puisque le jésuite évoque six folios. Les compléments suggérés par Pérez de Ribas ne figurent en effet pas dans le *Memorial* de 1646 mais apparaissent dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* (1655-1660) : le

⁷⁵ Cf. supra chapitre 3.

⁷⁶ A.H.N., Diversos- Documentos de Indias, 27, N.20, « En la cosas de por aca no ay ningun papel curioso que remitir a vm sino es el que va con esta de los lobos marinos... ».

⁷⁷ B.N.M., Ms 3000, f. 238

collège jésuite de Guadalajara fondé en 1643 par le capitaine Gaspar de Nava, l'Hôpital des frères de San Juan de Dios, les couvents dominicains, augustins et le collège jésuite de Zacatecas et ceux de Durango⁷⁸. Certaines de ces informations se retrouvent également dans le *Teatro eclesiástico* de Guadalajara⁷⁹.

La lettre de Pérez de Ribas correspond, avec d'autres, à la troisième formule de collecte d'informations retenue par le commis madrilène. En effet, l'essentiel de la lettre est une relation qui répond à un « *papel curioso* », un petit questionnaire, de Díez de la Calle dont nous pouvons aisément déduire le contenu à partir des réponses : le commis demande une liste des missions jésuites des provinces de Nouvelle Biscaye et de Sinaloa, le nombre de religieux, leur localisation, les tribus amies et insoumises, les présides et les mines de la région. Le jésuite n'hésite pas à fournir la liste demandée, tout en invitant son lecteur à la compléter le cas échéant par l'*Histoire de l'évangélisation* de cette région par son ordre qu'il vient de publier⁸⁰.

Enfin, dans un style assez comparable, le commis profite de la présence à Madrid de personnages venus des Indes occidentales. Aussi demande-t-il au docteur don Marcos de Portu y Figueroa, chanoine de la cathédrale de Mexico et professeur de théologie à l'Université, de « [le] renseigner sur la situation dans laquelle il a laissé l'université et ses chaires (...) et, étant donné son expérience et sa connaissance du sujet, il [lui] a remis en mars 1655 une relation »⁸¹. Nous ne disposons pas de sources qui permettent d'évaluer l'importance de l'oralité dans la collecte d'information de Díez de la Calle : le témoignage oral a existé mais comment et dans quelle mesure, nous ne le savons que grâce à d'infimes indices⁸².

Le contenu : des informations plus ou moins complètes et pertinentes

Il nous a semblé intéressant de voir dans un tableau dans quelle mesure les relations envoyées à Juan Díez de la Calle répondaient à son « questionnaire idéal » qui lui

⁷⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 264r., 270r., 271r.

⁷⁹ GONZÁLEZ DÁVILA, *op.cit.*, 2004, p. 335-353.

⁸⁰ PÉREZ DE RIBAS Andrés, *Historia de los triunfos de nuestra santa fé entre las gentes más bárbaras y fieras del nuevo orbe*, Madrid, Pedro Madrigal, 1645 (réédition facs. 1992, siglo XXI)

⁸¹ B.N.M., Ms 3023, f. 149 « *me informe de el de la forma con que deixo la universidad y sus cathedras (...) y hallarse con las experiencias y noticia suficiente de ello, y en Março de este año de 655 me dio relacion de todo...* »

⁸² Pour les cartographes du début du XVIII^e siècle de la famille Delisle, nous savons que la quête de témoins venus d'Amérique à Paris et les échanges oraux étaient fréquents. Ils affirmaient « traquer les voyageurs, repérer leur lieu de séjour et "aller les trouver [eux mêmes] pour recevoir d'eux les instructions qu'ils voudraient bien" leur communiquer. » in DAWSON Nelson-Martin, *L'Atelier Delisle. L'Amérique du Nord sur la table à dessin*, Québec, Septentrion, 2000, p.102

permettrait d'écrire une « Histoire sacrée et royale des Indes. » De cette façon trois catégories de documents apparaissent.

Tableau 4 : Les relations envoyées à Díez de la Calle passées au filtre du questionnaire idéal.

Pour localiser les correspondants se reporter à la carte p. 137.

	Palafox	Ramirez	Lopez de Haro	Pérez de Ribas	Lobo de Castrillo	Nieto de Figueroa	Samaniego	Martin de San Martin	Montemayor	Sarmiento	Portu y Figueroa	Milian de Poblote	Medina Davila
Géographie physique													
Climat	x		x					x	x				
Environnement (relief, animaux)	x		x	x	x					x			
Situation, localisation	x	x	x	x		x	x	x	x				
Géographie politique													
Villes, bourgs, lieux	x	x			x		x	x					
Limite de juridiction	x	x				x	x						
Géographie religieuse													
La cathédrale	x	x	x										
Les autels, décoration			x										
Les couvents/ missions	x	x		x	x	x							
Les universités, collèges	x			x							x		
Les hôpitaux	x	x		x				x					
Les paroisses	x					x							
Les ermites et oratoires	x												
Ressources humaines													
Les offices	x	x						x			x		
Les offices vénaux													
Les encomiendas		x			x								
Les bénéfices	x				x	x						x	
Les finances (dîmes, impôts)		x										x	
Réseaux urbains, architecture													
Les distances	x	x		x		x	x	x					
Urbanisme	x												
Port							x						
Défense		x	x	x				x	x				
Histoire													
Les fondateurs, conquistadores	x					x							
Apparitions et miracles	x											x	
Les martyrs													
La vie des évêques	x				x								
Société/ démographie													
Economie													
Les ressources agricoles	x	x	x		x				x	x			
Les ressources minérales	x	x		x		x							
Marchés, échanges, métiers	x		x										

Catégorie 1 (gris foncé) 14 à 22 rubriques validées. Deux relations fournissent une description très complète d'un territoire : la relation de l'évêché de Puebla envoyée par Juan de Palafox y Mendoza répond à vingt-deux rubriques du questionnaire. Même s'il s'agit avant tout d'une description thématique sur l'organisation ecclésiastique d'un diocèse, elle fournit des renseignements précis sur la géographie physique et politique et sur les ressources économiques. De même, la « Description militaire du Chili » envoyée par Ramirez Cano en 1647 constitue un précieux document : certes il est également thématique sur l'organisation militaire (présides, armement, Indiens amis) mais pour le

royaume du Chili cela revêt une importance cruciale. De plus, il fournit des données très précises sur les offices civils (l'audience) et chiffre les soldes versées à tous les soldats et gradés.

Ces deux relations recensent de manière exhaustive les villes et les bourgs du territoire, en fournissant les distances entre chacun d'eux et leurs positions respectives.

Catégorie 2 (gris clair) de 7 à 9 rubriques. Quatre relations donnent des descriptions incomplètes d'un territoire. Il faut pourtant nuancer. La relation proposée par Pérez de Ribas est au départ thématique (les missions) et elle concerne un espace de frontière où les villes sont rares. Par conséquent, toute une série de rubriques du questionnaire n'est pas pertinente. Quoi qu'il en soit, le jésuite offre une description assez complète qui va au-delà de la simple liste des missions. Ainsi, il insiste sur l'importance des distances qui séparent les missions de la capitale provinciale (Durango) ou de la ville de México : « *materias de distancias de lugares* » ; il fournit des indications sur la localisation et sur le site (relief par exemple). Le missionnaire et le fonctionnaire portent donc un intérêt accru à tous les repères géographiques : la région est encore peu connue et c'est aussi une manière de montrer l'étendue de la tâche des jésuites.

Andrés Pérez de Ribas semble se départir partiellement d'une vision providentialiste de l'espace. En réponse à une demande émanant d'un fonctionnaire, il livre ici une représentation davantage géographique et administrative. Il en émane le souci de dresser un tableau synthétique et pratique. De plus, Pérez de Ribas n'omet pas de rapporter certains problèmes : les maladies qui déciment les Indiens, les déplacements des populations indiennes (même si son explication semble fallacieuse, les Indiens quittant leur village pour chercher des vêtements selon lui) et la menace de soulèvements. Cependant, le démon rôde et « tente de révolter [les Indiens] par le biais de sorciers », ce qui justifie la présence d'un *presidio*⁸³.

Juan Díez de la Calle reproduit presque intégralement la relation dans ses *Noticias Sacras y Reales*. Le texte répond semble-t-il à ses attentes ; à la fois précis, bref et sérieux, il met en avant le difficile travail évangéliste de la Couronne dans les marges :

⁸³ B.N.M., Ms 3000, f. 240r., « *pretende levantar el demonio por medio de hechiceros...* »

« Le père Pérez de la compagnie de Jésus qui a résidé de nombreuses années dans les provinces de la Nouvelle Biscaye et qui est venu à la cour pour imprimer l'*Histoire des triomphes de la sainte foi*, personne cultivée, vertueuse, exemplaire et connaisseur des Indiens du Sinaloa et d'autres provinces, m'a donné le papier suivant pour une meilleure connaissance et intelligence de ces nouvelles *reducciones*. »⁸⁴

Dans la deuxième catégorie entrent également les deux descriptions du diocèse de Porto Rico fournies par les évêques en 1644 et 1651. La lettre de 1651 de l'évêque Fernando Lobo de Castrillo est assez comparable à celle de Pérez de Ribas puisqu'elle concerne un espace périphérique (les annexes de Porto Rico), qu'elle est thématique (religieuse) mais qu'elle fournit des informations qui vont au-delà. Le commis en fait largement usage dans ses *Noticias Sacras y Reales*. De plus, la relation fait écho et apporte des corrections au *Teatro eclesiástico* du chroniqueur des Indes. D'emblée dans la première partie de la lettre, il raconte à propos de l'île de la Margarita qu'il n'a pas trouvé les « merveilles que notre ami le seigneur Gil González dit dans son histoire qu'il intitule théâtre ecclésiastique »⁸⁵ ; plus loin dans la seconde partie il propose que « si le seigneur Gil González voulait compléter son histoire, je lui dirai mes Pères, terres et postes ecclésiastiques dans 4 livres que j'ai composés et dans d'autres études. »⁸⁶ La relation jointe à la suite de « ce que contiennent les annexes de l'évêché de Porto Rico » reprend plusieurs fois précisément les erreurs du chroniqueur.

La description se divise en deux parties : la première est un itinéraire qui va de ville en île dans la région de l'actuel Venezuela et des Antilles et qui propose des informations géographiques et démographiques ; la seconde est un « état de l'Église » classé par province. La forme itinérante de la description est en partie due à sa nature puisqu'elle est le fruit d'une visite épiscopale dont l'auteur n'est pas peu fier, « une action qui ne s'était pas vue aux Indes, où il y a plus de 2 000 Indiens »⁸⁷. En effet, la configuration de l'évêché entre terre et mer ne facilite pas l'application de cette disposition tridentine, en plus de la faiblesse de l'implantation espagnole, des risques d'attaques pirates et autres « requins qui infestent ses côtes ».

⁸⁴ B.N.M., Ms 3023, f. 276 « *El Padre Andres Perez de la compañía de Jhesus que asistio muchos años en las provincias de la Nueva Viscaya y estuvo en esta Corte y ymprimio la Historie de los triunfos de nuestra santa fee, persona de letras virtud y ejemplo y gran conocimiento de los indios de la Sinaloa y otras provincias me dio el papel que sigue para mas clara notiçia e intelignecia de estas nuevas reducciones* »

⁸⁵ B.N.M., Ms 3000, f. 250, « *no alle en ella las excelencias que n[uest]ro amigo el S[e]ñor] Gil Gonzalez dice en su historia que intitula teatro eclesiastico* »

⁸⁶ B.N.M., Ms 3000, f. 248 « *Si el S[e]ño[r] Gil González quisiese añadir a su hist[ori]a yo le dije alla mis P[adre]s, tierra, y puestos en la Religión 4 libros que tengo compuestos y otros estudios* »

⁸⁷ *Ibid.*, f. 250, « *acción que no se a visto en las Indias, donde ay mas de dos mill Indios* »

Les données démographiques sont précises : pour chaque province et pour chaque ville, on dispose du nombre de *vecinos* et de leur répartition. Par exemple, la Nouvelle Barcelone compte 98 *vecinos* répartis entre 300 « personnes blanches », 65 Indiens et 200 Noirs. Un sujet de préoccupation est l'évangélisation des tribus indiennes, dans le cadre des *encomiendas* ou en-dehors :

« La province compte trente-trois *encomiendas* d'Indiens à deux-cents, à cents et à cinquante. Ceux que j'ai vus sont deux-mille cinq-cents qui bénéficient de la doctrine sans compter les baptisés qui sont installés à l'intérieur des terres. Il y en a des dociles mais très barbares pour la plupart qui pendant ma visite vinrent nombreux (ceux qui ne sont pas *encomendados*) voir le grand *prache* car c'est ainsi qu'il nomme l'évêque. Pour me voir, ils m'ont apporté des racines de la terre, ils me les ont offertes et cela provoqua des rires. »⁸⁸

Suit une description de leur costume et de certaines pratiques d'enivrement qui les amènent soit-disant à s'entretuer. La description de l'état ecclésiastique est laconique: liste des couvents, leur ordre, le nombre de religieux ; pour le clergé séculier, le nombre de clercs en ville et dans les *doctrinas*. Ensuite, des données autobiographiques de l'évêque (consécration, nombre de sacrements de la confirmation effectués pendant la visite) rappellent les nécessités du *Teatro eclesiastico*. Enfin, dans un postscriptum, *fray* Fernando offre une petite leçon de prudence à Díez de la Calle concernant les anecdotes douteuses venues d'Amérique. En effet, González Dávila affirme que lors de la pêche aux perles, les Noirs qui n'ont pas été chastes les jours précédents flottent « comme du liège » et ne peuvent donc pas plonger « et cela a été vérifié de nombreuses fois. »⁸⁹ L'évêque répond que le chroniqueur a été trompé (*enganaronle*) et qu'en réalité « les maîtres les enferment pour éviter qu'avec la fatigue et la faiblesse, [les Noirs] ne se noient. » De cette erreur, il convient de tirer un enseignement général :

« Mon Seigneur, aux Indes, j'ai pu vérifier le proverbe des vieilles : à beau mentir qui vient de loin. Ce qui est sûr c'est qu'ici [les mensonges] sont monnaie courante et, avec leurs récits comme avec leurs informations, Vous devez opérer avec beaucoup de prudence. »⁹⁰

⁸⁸ *Ibid.*, f. 244 « Tiene la Prov[incia] treinta y tres encomiendas de Indios a ducientos y a ciento y a 50. Son los que e bisto dos mill y quinientos que gozan doctrina sin los quay bautizados y se an metido la tierra adentro. Ay algunos dociles pero muy barbaros por la maior parte en la bisita vinieron muchos (aun de los no encomendados) a ver el gran prache que llaman asi a el obispo traian me raices de la tierra por verme llegaban a ofrecelas y el modo causaba risa. »

⁸⁹ GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *op.cit.*, 2004, p. 519. On retrouve la même information dans le *Compendio* de Vázquez de Espinosa. Cf. VÁZQUEZ DE ESPINOSA Antonio, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1948 [1629], p. 47

⁹⁰ B.N.M., Ms 3000, f. 249, « S[eñor] mio en esto de las Indias allo verificado el refran de las viejas a luengas bias [sic] luengas mentiras, lo cierto es que aca se usan mucho y quasi / f.249 V./ en lo quantan como en lo que informan an menester V[uestra] M[erced] proceder con micho tiento. » Pour la traduction du

Díez de la Calle fait confiance à *fray* Fernando ; en effet, il cite à six reprises « le rapport de l'évêque » dans ses *Noticias Sacras*. Il reproduit les données démographiques pour l'île de la Margarita, la province de la Nouvelle Andalousie, la ville de Cumanagatos, de Notre Dame del Valle de Manapiri, de la Nouvelle Barcelone de Nouvelle Tarragone et il reproduit l'état des *encomiendas* cité plus haut⁹¹. Finalement, il recopie presque intégralement la relation morceau par morceau : la région est peu connue et peu peuplée ; la visite de l'évêque et le rapport envoyé à Díez de la Calle fournissent une vue d'ensemble de son occupation humaine.

La lettre de l'évêque Damián López de Haro de 1644 entre dans la deuxième catégorie car elle répond à sept rubriques du questionnaire mais elle diffère des deux précédentes car elle semble avoir peu intéressé le commis. Assez longue et dense, c'est d'abord un récit de la traversée de l'Atlantique puis une description sur le vif de la ville de Porto Rico et de ses alentours : l'espace est assez limité. Beaucoup d'éléments, sources d'émerveillement, se succèdent sans suivre de plan et la description prend un tour thématique puisque la moitié est consacrée aux ressources agricoles, à l'alimentation et aux produits exotiques. Ainsi, Díez de la Calle utilise principalement la lettre de l'évêque dans son paragraphe consacré aux « fruits de l'île de San Juan de Porto Rico »⁹² ou pour évoquer la tempête de 1642. Les longues descriptions de la banane plantain ou de l'ananas écrites dans l'excitation de la découverte de terres inconnues intéressent modérément l'administrateur.

De plus, les données fournies dans la relation et celles proposées par Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* divergent : là où l'évêque parle de 200 *vecinos*, le commis en trouve 400 (certes avec le préside et les alentours) ou 300 soldats contre 400. Pourtant il semble que López de Haro ait reçu des directives pour la rédaction : « Ils me demandèrent aussi à la cour de m'informer sur la présence de médecin et de pharmacie. »⁹³

proverbe et son intéressante origine dans le contexte des Grandes Découvertes, voir l'étude suivante. ROMERA PINTOR Angela Magdalena, « *À beau mentir qui vient de loin et De luengas tierras, luengas mentiras*. Étude comparée », *Paremia*, 12, 2004, consulté en ligne <http://paremia.org/paremia/P13-20.pdf> le 30/04/2010

⁹¹ B.N.M., Ms 3023, f. 70 v, 72v., 76v., 77, 77v, et 78.

⁹² *Ibid.*, f. 62r et v.

⁹³ B.N.M., Ms 3047, f. 4r., « *Tanbien me dijeron en essa corte preguntando si abia medico y botica* »

Une dernière relation rentre dans la deuxième catégorie : celle de don Antonio Nieto de Figueroa, *alcalde mayor* des mines du Honduras. Elle fournit une assez brève réponse (autour de 280 mots) à une demande de Díez de la Calle : « à propos des renseignements succincts que vous m'avez demandés de qui fonda ce lieu et des autres choses, voici ce que j'ai pu trouver (...) »⁹⁴. Les informations sont donc assez générales mais suffisamment précises et inédites pour être incluses dans les *Noticias* du commis⁹⁵ :

« La juridiction s'étend sur à peu près 80 lieues et comprend quarante villages où habitent 1500 Indiens tributaires et une centaine d'Espagnols qui habitent dans leurs fermes dans les vallées. Dans le chef-lieu où je réside, il y a cinquante tributaires et trente maisons d'Espagnols ; je n'ai pas trouvé qui l'avait fondé ; l'église est dédiée à saint Michel, il y a un vicaire, quatre prêtres et un couvent de franciscains (...) »⁹⁶

Il existe un malentendu sur une demande du commis : dans les questionnaires revient souvent la demande des armes et des blasons et des villes, or l'*alcalde* répond « qu'il y a peu d'armes exceptées quelques escopettes appartenant aux *vecinos* ». Toute l'attention repose sur les riches mines d'argent qui justifient la relation d'une *alcaldía* peu peuplée d'un espace périphérique de l'empire :

« Les mines de Santa Lucia sont à deux lieues, celles de San Pedro à huit et celles de San Juan à dix (elles sont toutes réputées bonnes). Les volontés sont faibles et il y a très peu de gens parce que, entre les Espagnols, les esclaves et les Indiens, trois cents personnes travaillent dans les fabriques et les mines mais il faut savoir qu'une personne en Espagne travaille plus que quatre aux Indes (...) »⁹⁷

Díez de la Calle reprend ces informations en soustrayant les remarques négatives sur le manque de main d'œuvre et sa mauvaise productivité.

⁹⁴ B.N.M., Ms 3025, f. 47 v., « en lo que v[uestra] m[er]ced me dize que le avise sumariamente de quien fundo este pueblo y las demas cosas lo que e podido alcanzar es lo siguiente »

⁹⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 316v.

⁹⁶ B.N.M., Ms 3025, f. 47v., « la juridiçion tiene ochenta leguas pocas mas o menos y en ella quarenta pueblos que todos tendran mill y quinientos yndios de tributo y algunos españoles que auitauan en valles en sus estanzias que sera çiento poco mas o menos en la cabezera que es la que abito, el pueblo que abra çinquenta de tributos no e alcanzado quien le fundo ay treinte casa poco mas o menos de españoles y la advocaçion de la yglesia es san miguel ay vicario y quatro sacerdotes y un convento de san fran[cis]co »

⁹⁷ *Ibid.*, « minas de Santa Luçia estan dos leguas las de san José ocho y las de san Juan diez (todos conbienen por buenas) si bien los animos cortos y muy poco abra gente porque en rigor entre españoles y esclavos y indios, trabajan en yngenios y en minas tres çientos personas pero se a de advertir que trabaja mas una persona en españa que en las yndias quatro »

Vient enfin une **troisième catégorie** de relations envoyées au commis madrilène par ses correspondants aux Indes : elles sont très spécialisées et répondent à un ou plusieurs aspects du doc. 3. Ainsi, le *fiscal* don Francisco de Samaniego fournit à Díez de la Calle en 1650 un « Index de toutes les îles comprises sous le nom de Philippines ». Jean-Pierre Berthe voit dans cet *Indice* « une ébauche de description topographique, sèche et succincte des îles de l'archipel, en suivant quatre itinéraires maritimes qui partent tous de Manille ; il fournit des précisions sur les latitudes, les distances, les villes, les ports, les habitants et le statut politique des territoires traités. »⁹⁸

Réalisé par des marins, cet *Index* est une sorte de portulan avec très peu de données démographiques ou politiques. Díez de la Calle semble peu intéressé puisque dans ses *Noticias* il ne le cite pas une seule fois et expédie la description de l'archipel en un bref paragraphe :

« Ces îles sont nombreuses, les plus importantes sont 40 et d'aucun écrit que petites et grandes sont plus de 70. Les plus peuplées et importantes sont celles de Luzon, dont Manille est la capitale, Mindoro, Marin, Duque [*sic.*], Panay, Cebu, Leyte, Babao, Masbate, île des Negros, Bohon, Terrenate et d'autres. Les deux Archipels des Moluques et des Philippines occupent plus de 26 degrés de latitude qui vont du 3^e degré de l'équinoxe sud jusqu'au 24^e au nord et ils font plus de 450 lieues de traversée et 1400 de contour »⁹⁹

Les Moluques se situent effectivement à 3° de latitude Sud mais l'extrême Nord des Philippines se situe à 19° de latitude. Malgré cette approximation, il estime assez bien la traversée (la distance entre le Nord des Philippines et les Moluques) à 2 500 kilomètres (450 lieues). Compte tenu des informations précises dont il dispose dans l'*Index* – la position et le nom de soixante îles – le commis semble bouder les renseignements sur la navigation à l'intérieur de l'archipel. Toutefois, il s'intéresse beaucoup au trajet entre Manille et la Nouvelle Espagne auquel il réserve deux chapitres entiers¹⁰⁰. Le cordon ombilical est essentiel pour échanger et transmettre les informations et surtout les ordres

⁹⁸ BERTHE Jean-Pierre, « Las Islas Filipinas 'Tercer mundo', según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, 1994, p. 306

⁹⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 339, « *Estas yslas son muchas, las mas principales 40 y ay quien escriue que grandes y pequeñas pasan de 70. De estas las mas pobladas y ymportantes son las de Luzon, cuya cabeça es Manila, Mindoro, Marin, Duque, Panay, Cebu, Leite, y Babao, Masbate, ysla de negros, Bohon, Terrenate y otras : Y los dos archipiélagos del Maluco y filipinas ocupan mas de 26 grados de lactitud que corren desde dos a très grados del equinoçial al sur hasta 24 al norte y haçen mas de 450 leguas de traversia y 1400 de contorno =* »

¹⁰⁰ *Ibid.*, f. 361v.-366 « *De la navegacion que hace desde nueva España a las Yslas Philipinas y de ellas al Puerto de Acapulco para bolber a nueva España* » et « *Navegaçoiion del Poniente de la nueva España para las yslas de Maluco y Filipinas.* »

madrilénes ou mexicains. La gestion du territoire des Philippines ne peut se faire sans la compréhension du mécanisme du trajet annuel du Galion de Chine.

Pour revenir à l'*Index*, il n'est pas sans intérêt de noter qu'il correspondait parfaitement à ce qu'attendait un « géographe de cabinet » puisque « “toute la science de la géographie” résidait dans le positionnement des lieux “dans leur véritable longitude & latitude” »¹⁰¹. En effet, à partir d'un tel document et suivant la méthode employée par les cartographes modernes et retrouvée par Nelson-Martin Dawson, un géographe du roi de France comme Guillaume Delisle aurait pu tracer la carte de l'archipel des Philippines. Au contraire, ce qu'un administrateur attendait d'une relation était méprisé par le cartographe : « L'élément politique, comme l'inscription du statut des villes, n'était “qu'un accessoire, un ornement & une broderie que les historiens ajout[ai]ent au canevas qui leur [était] donné par les géographes. ” »¹⁰²

La relation que Díez de la Calle prétend avoir reçue de don Martín de San Martín, officier de finances de Mexico, est à la limite entre la deuxième et la troisième catégorie. Son entrée est assez spécialisée mais s'insère pleinement dans le projet de Díez de la Calle : il s'agit d'une liste des « deux cent soixante-sept offices que le vice-roi de Nouvelle Espagne pourvoit ». Cette *Relation* des *alcadías mayores*, des *corregimientos* et des lieutenances pourvus par le vice-roi de Nouvelle Espagne permet de faire le tour de la province et revêt ainsi un aspect géographique indéniable. D'autant que pour chaque *alcadía* est indiquée la distance par rapport à Mexico et le climat (*caliente, templado, frio*)¹⁰³. De plus, la nature des postes énumérés conduit à une description du système de défense de la Nouvelle Espagne : « protecteurs des frontières », « les ports de San Juan de Ulloa et d'Acapulco » ; et du dispositif « en faveur » des Indiens avec le juge des Indiens et les hôpitaux. La *Relation* superpose différents types de territoires (temporel et religieux) puisqu'elle précise l'appartenance de chaque *alcadía* à un diocèse et les hiérarchise en distinguant quatre classes d'offices et trois classes intermédiaires. Voici quelques exemples :

Office de première classe : « La ville de Puebla de los Angeles, chef-lieu du diocèse, distante de vingt-deux lieues de la ville de Mexico, bon climat : » ou « Villa Alta de San

¹⁰¹ Guillaume Delisle in DAWSON, *op.cit.*, p. 95

¹⁰² Claude Delisle in *ibid.*, p. 145

¹⁰³ Original dans B.N.M., Ms 3047, f. 81-90

Ildefonso : diocèse de Oaxaca ; terre chaude : distante de 110 lieues de Mexico : possède des villages de terre froide »¹⁰⁴

Office entre seconde et troisième classe : « Xacona, ville de Zamora : diocèse du Michoacán : tempéré, plus proche du chaud que du froid : distant de 55 lieues de Mexico. »¹⁰⁵

Don Martín a donc fourni une relation très complète à Díez de la Calle qui correspond on ne peut mieux aux préoccupations du commis (manquent toutefois les revenus). Avec ces précisions géographiques sur les *alcadías* on voit également poindre le lectorat des *Noticias Sacras y Reales* : les candidats aux *alcadías mayores* peuvent avoir une petite idée de ce qui les attend et ainsi faire leur choix en connaissance de cause. Aussi le commis madrilène affirme-t-il avoir « communiqué [cette relation] à des ministres et d'autres personnes bien informées sur la Nouvelle Espagne et qui assurent qu'elle est précise et exacte. »¹⁰⁶ Une fois de plus, Díez de la Calle fait preuve de rigueur : il demande expertise à plusieurs personnes avant de publier une relation.

Le document envoyé par le chanoine Cristobal Millán de Poblete entre pleinement dans la troisième catégorie puisqu'il s'avère très précis mais, cette fois-ci, sur un sujet réduit : il s'agit du personnel de la cathédrale de Mexico, ses revenus et le fonctionnement de la fabrique. Juan Díez de la Calle reproduit intégralement et sans modification cette relation minutieuse. En effet, chaque ministre de la cathédrale apparaît dans une liste avec sa fonction, son salaire en *pesos* et sur quelle rente il est payé (fabrique ou dîme). Ensuite, le chanoine explique les revenus et les dépenses de la fabrique. Le commis madrilène ne peut apporter un tel niveau de précision pour les autres cathédrales : le brodeur (30 pesos), l'horloger (40 pesos) n'apparaissent pas, par exemple, pour la description de la cathédrale de Puebla.

Dans un tout autre domaine, le docteur don Juan Francisco de Montemayor Cuenca avait entrepris une efficace promotion de ses succès militaires contre les pirates des Caraïbes. Il écrivit une relation imprimée¹⁰⁷ mais également une lettre racontant les mêmes faits à notre commis madrilène. Ce dernier s'emploie à retracer jour par jour l'expulsion

¹⁰⁴ B.N.M., Ms 3023, f. 165, « *La Ciudad de la Puebla de los Angeles, Caueza de su Obispado dista de la Ciudad de Mejico, veinte y dos leguas : buen temple* »/ « *Villa Alta de San Ylefonso : obispado de Oajaca : tierra caliente : dista de Mejico 110 leguas : tiene pueblos de tierra fria :* »

¹⁰⁵ *Ibid.*, f. 167, « *Xacona villa de camorra : Obispado de Mechoacan : templado, toca mas caliente, que en frio : dista de Mejico 55 leguas :* »

¹⁰⁶ *Ibid.*, f. 177, « *la he comunicado a Ministros y otras personas noticiossas de la nueva España, que assegaran es puntual, y verdadera* ».

¹⁰⁷ B.N.M., Ms 3000, f. 27-27, *Relación de la victoria que han tenido las catolocas armas de su MAgestad (Dios le guarde) en la recuperacion de la Isla de la Tortuga, mandada executar por el Doctor D. Juan Francisco Montemayor de Cuenca...*, Madrid, 1654

des boucaniers français de l'île de la Tortue en quatorze pages. Il rapporte aussi les hauts-faits du

« *licenciado* don Juan Francisco Montemayor de Cuenca, auditeur le plus ancien de l'Audience de Santo Domingo, qui de ce fait la gouverne et qui, pour la sagesse, la prudence et les bonnes dispositions avec lesquelles il a entrepris cette attaque, a reçu une lettre de remerciements de Sa Majesté le 17 septembre 1654 le promouvant auditeur de Mexico... »¹⁰⁸

Toujours dans cette troisième catégorie, la lettre de Andrés Medina Dávila rapporte « certaines choses prodigieuses du Pérou » soit cinq miracles en Araucanie, dans le désert d'Atacama, le Tucuman et la vallée de Saña. Juan Díez de la Calle qui ponctue ses *Noticias Sacras y Reales* de miracles, apparitions, images, etc. n'utilise pourtant pas les prodiges exposés par Medina Dávila. En effet, le commis prend systématiquement soin de se référer au minimum à une source imprimée lorsqu'il aborde ces sujets délicats. Or il n'a sans doute pas trouvé de tels ouvrages pour vérifier les miracles de Medina Dávila. Il cite toutefois le projet du navigateur dans le *Memorial y Compendio breve* de 1648, qui consiste nous l'avons vu, à conquérir les îles Salomon.¹⁰⁹

La dernière lettre étudiée est celle du *corregidor* de Potosí qui donne un filet d'informations (trois lignes) sur les malheurs qui ont frappé le vice-royaume du Pérou en 1650 : le tremblement de terre survenu dans la province de Cuzco, la perte de trois navires chargés d'argent. Ces informations ne sont pas utilisées par Díez de la Calle qui omet généralement les événements négatifs du point de vue de la Monarchie.

Ainsi, la correspondance que Díez de la Calle entretient avec des agents en place aux Indes apporte plus ou moins d'informations pertinentes, si l'on prend comme critère qualitatif la reproduction de celles-ci dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. Le principal mérite de ce genre de sources est qu'il répond à des attentes et à des interrogations précises du commis : il peut demander une liste manquante des implantations jésuites en Nouvelle-Biscaye ou du personnel de la cathédrale de México, ou bien une description complète d'un évêché ou d'une province. Cette correspondance est une sorte de ciment qui vient compléter les vides d'informations laissés par tous les

¹⁰⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 99, « *El licenciado Don Juan Francisco Montemayor de Cuenca oidor mas antiguo de la Audiencia de Sancto Domingo, que como tal la gouerna, por lo qual en carta de 17 septiembre de 654 y por el acierto, prudencia, y buena dispossicion con que intento y executó esta faccion, le dio su Magestad muchas gracias, hauiendole promouido a Plaza de oidor de Mejico.* »

¹⁰⁹ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial y compendio breve*, 1648, f.15

documents à la portée du commis dans son secrétariat de Nouvelle Espagne (principalement, les lettres des gouverneurs, les cédules, les ouvrages imprimés)¹¹⁰.

Les vides sont présents et le commis en fait tout naturellement état à son roi : « j'ai laissé quelques blancs dans les offices pour lesquels je ne dispose pas du salaire aujourd'hui, afin que l'on puisse les remplir avec l'arrivée des rapports qui ont été demandés aux ministres des Indes de Votre Majesté. »¹¹¹ En creux, il faut également prendre en compte l'ampleur du réseau informel de l'officier madrilène : faute d'une répartition uniforme et systématique des correspondants, les données sur certains territoires ou institutions peuvent rester floues et aucun recours n'existe.

Par ailleurs, Díez de la Calle établit un filtre, voire une censure sur les informations qui lui parviennent. Il reporte principalement dans ces ouvrages les faits ou les anecdotes « positives » qui lui sont communiquées. La victoire de l'île de la Tortue est longuement retranscrite dans ses *Noticias Sacras y Reales* alors qu'il s'étend peu sur la perte des navires du Pérou.

La correspondance particulière met également en avant les méthodes d'acquisition et de transposition de l'information. Díez de la Calle n'hésite pas à envoyer son travail pour correction permettant ainsi de confronter ses connaissances aux « réalités » du terrain. On retrouve cette pratique à plusieurs reprises. La construction du savoir se fait aux rythmes d'aller-retour entre les deux rives de l'Atlantique. La position de Díez de la Calle dans l'un des rouages du Conseil des Indes, le secrétariat de Nouvelle Espagne, lui permet d'avoir accès à une multitude de rapports (*informes*), de lettres (*cartas*), de relations et descriptions envoyés au Conseil des Indes par divers acteurs de la vie américaine. En effet, nous savons que les chroniqueurs et les compilateurs à l'heure de préparer une publication passent plusieurs mois dans les archives des secrétariats, à l'instar de León Pinelo pour *Recopilación de las leyes de Indias*.

¹¹⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 180r.

¹¹¹ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, f. IIv., « He dexado algunos blancos en los officios, de cuyos salarios no consta bastante al presente, para que en llegando los informes que se han pedido a los ministros de V.M. de las Indias, se puedan llenar. »

Profiter du flux de papiers passant par le secrétariat de la Nouvelle Espagne

L'une des missions des secrétariats du Conseil des Indes est de recevoir, de classer et de traiter les documents provenant des autorités américaines pour les présenter aux membres du Conseil¹¹². Une fois examinés, ces documents font l'objet d'une consulte transmise au roi qui décide en dernier ressort sous forme de cédula, de *Real Provisión* ou de lettre. L'ensemble forme un dossier qui est classé puis copié et archivé dans différents supports : les cédulaires, les registres de sceaux ou les minutiers ; les originaux sont rangés par année dans des liasses. L'historien habitué de l'*Archivo de Indias* de Séville manipule ces *legajos* classés par année et par audience.

Le Conseil des Indes peut également compter sur les très nombreuses lettres envoyées régulièrement par les vice-rois et les gouverneurs. Ce sont des rapports annuels ou ponctuels qui fournissent des renseignements précis sur les problèmes rencontrés mais aussi sur l'état général des territoires administrés¹¹³. Juan Díez de la Calle les cite souvent mais il leur reproche indirectement leur manque d'homogénéité. En effet, le commis loue la relation de Juan de Palafox à son successeur à la charge de vice-roi qui « décrit merveilleusement l'état du royaume et le mode de gouvernement » et la propose comme modèle à suivre pour toute autorité qui s'adresse au monarque :

« [Juan de Palafox] donne la forme et l'ordre que les lettres adressées au roi doivent revêtir : c'est-à-dire les diviser clairement et visiblement par thèmes de gouvernement, guerre, finances et ecclésiastique ; envoyer pour chaque thème une lettre spéciale ; écrire en marge un résumé ; pour chaque chapitre écrire le plus substantiellement possible. [Cette méthode] doit être appliquée par les Gouverneurs, les Officiers de finances et les autres ministres qui écriraient à Sa Majesté, pour que plus facilement, sûrement et rapidement, [les lettres] puissent être examinées par le Conseil et pour que les décisions soient prises le plus conformément au service de Dieu Notre Seigneur et de Sa Majesté. »¹¹⁴

¹¹² Cf. supra Chapitre 4.

¹¹³ Pour un aperçu de la quantité d'informations (et de papiers) que représente la correspondance du vice-roi de Nouvelle Espagne avec le roi et le Conseil des Indes, on pourra consulter le cahier de toutes les lettres du vice-roi, Marquis de Cadereyta, de 1637 qui comprend plus de 700 pages, A.G.I., Mexico, 33, L.2

¹¹⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 58v., « *Dándole la forma, y orden que ha de tener en las cartas que escriuiere a su Magestad, que es diuidir las por materias de gouierno, guerra, hazienda, y Eclesiásticas, con mucha distinción y claridad, embiando carta particular de cada vna, y a la margen la razón sumaria della ; y de cada capitulo lo mas substancial que fuere possible, y que ordene, que lo mismo hagan los Gouernadores, Oficiales de la Real Hazienda, y demás ministros que escriben a su Magestad, para que con mas facilidad, acierto, y breuedad se puedan ver en el Consejo, y proueer lo que mas conuinere al servicio de Dios Nuestro Señor, y de su Magestad.* »

Malheureusement pour le commis, les responsables administratifs, religieux et politiques américains n'avaient pas tous été formés à la rigoureuse école de Palafox et il s'en suivait le laborieux *manejo de papeles*. Ainsi, durant des décennies de labeur au sein du secrétariat de Nouvelle Espagne, il voit passer entre ses mains une masse considérable de documents. Il prend alors soin de copier, voire de soustraire l'original qui pourrait compléter ses connaissances des territoires américains et qui servirait finalement à la rédaction de ses *Noticias Sacras y Reales*¹¹⁵. Il les annote en marge, souligne les passages qui l'intéressent, les complète. Surtout, il conserve ses documents dans des liasses qui furent plus tard (principalement au XIX^e siècle) reliées et qui sont aujourd'hui conservées à la Bibliothèque Nationale de Madrid. Nous pouvons donc considérer que ces *legajos* constituent les archives professionnelles du commis madrilène. Lorsque l'on prend l'inventaire dressé par Julián Paz, on se retrouve face à une série hétéroclite de papiers plus ou moins longs, en majorité manuscrits mais parfois imprimés, originaux ou copies, datant des XVI^e et XVII^e siècles¹¹⁶ : cédules et consultes, relations, mémoires, rapports, résumés, discours, vies d'évêques, écus et armes de villes, lettres de vice-rois, etc. En outre, plusieurs de ces *legajos* sont les manuscrits des œuvres de Díez de la Calle¹¹⁷. Difficile de s'y retrouver dans ce dédale, reflet imparfait des intérêts de leur compilateur. Aussi pour obtenir une vision plus claire est-il judicieux de relever dans le *Memorial y Noticias* de 1646 et dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* élaboré dans les années 1650 les différents documents cités (**Annexe 30**). Ainsi nous comprendrons mieux l'usage que Díez de la Calle fit de cette manne de renseignements, les types d'informations qu'il pouvait en retirer et le renouvellement de ses sources entre 1646 et 1659.

Premier constat, ce type de sources permet d'obtenir des informations « fraîches ». En effet, dans le *Memorial* de 1646 sur les trente-deux documents, seize datent des années 1640-1646, quatorze des années 1620-1640 et deux du XVI^e siècle ; dans le manuscrit de 1655-1660, sur vingt-neuf documents datés, vingt-deux sont postérieurs à 1640, dont huit postérieurs à 1650, un seul date du XVI^e siècle, les deux plus tardifs datent de 1655. Le manuscrit de 1655-60 ne cite que cinq sources mentionnées en 1646. Ainsi, le renouvellement et l'actualisation des informations sont importants. La période 1640-1655 est essentielle dans la constitution d'un corpus documentaire pour Juan Díez de la Calle.

¹¹⁵ Sous cette appellation nous entendons ici les *Memoires* de 1645, 1646 et le manuscrit de 1655-1659.

¹¹⁶ PAZ Julián, *Catálogo de manuscritos de América existentes en la Biblioteca Nacional*. 2^e éd., Madrid, Ministerio de cultura, 1992, en particulier les paragraphes 298, 306 à 310, 430 et 1060.

¹¹⁷ B.N.M., Ms 1447, Ms 2734, Ms 2930, Ms 3010, Ms 3023, Ms 3024, Ms 3025, Ms 3026.

Deuxième constat évident, le manuscrit comporte un énorme déséquilibre entre les sources concernant le vice-royaume de Nouvelle Espagne (vingt-neuf recensées par nos soins) et celles du vice royaume du Pérou au nombre de deux. Cela met en évidence l'importance de la position de Díez de la Calle dans le secrétariat de Nouvelle Espagne pour recueillir des informations originales et exclusives sur les territoires américains. En ce qui concerne le déficit de ce type de sources pour le Pérou, nous avons déjà pu le constater quant au réseau de correspondants de Díez de la Calle qui se concentre principalement sur la Nouvelle Espagne.

Troisième constat, l'auteur *des Noticias Sacras y Reales* utilise de deux façons ces sources de première main : comme pour les relations envoyées par ses correspondants, soit il cite simplement la source, soit il reproduit presque intégralement le document.

Quatrième constat, ces documents sont issus soit de rapports réguliers et institutionnels (lettres de vice-roi ou de gouverneur, rapport de visite), soit de demandes d'information du roi, soit, plus rarement, de productions spontanées. Pour le *Memorial* de 1646, ils émanent à 80% d'autorités laïques (vice-roi, gouverneur, audience, officier de finance, *alcade mayor*) et à 20% de religieux (des évêques et des chapitres) ; pour le manuscrit de 1655-1660, 61% de civils et à 39% de religieux. Malgré le Patronage royal, le secrétariat est davantage en contact avec les autorités administratives qui sont d'ailleurs à même de donner des renseignements sur l'organisation ecclésiastique : plusieurs rapports d'officiers de finances précisent le nombre et le coût des bénéfices religieux. Ces pourcentages montrent aussi les réticences des religieux (surtout des ordres) à communiquer de manière volontaire avec les autorités madrilènes. Par ailleurs, il s'agit en grande majorité de réalisations des hautes autorités américaines. Les rapports ont pour la plupart été envoyés via le système de courrier mais certains ont été remis au Conseil des Indes en main propre. Par exemple, la relation des établissements religieux des Philippines fut « présentée au secrétariat de la Nouvelle Espagne en janvier 1655 par le père prédicateur frère Cristobal Enriquez, définitiveur de Rome et représentant général de son ordre des îles Philippines envoyé pour rechercher des religieux et d'autres choses. »¹¹⁸

Plusieurs des documents sont des réponses à des cédules royales demandant des informations sur un point précis. Le « rapport des officiers royaux de San Juan de Porto

¹¹⁸ B.NM., Ms 3023, f. 374, « presento en la secretaria de la nueva España en henero de 655 el Padre Predicador fray xptobal Enriquez difinidor de Roma y procurador general de su orden de las dichas yslas filipinas embiado para llevar Religiosos y otras cosas a ellas. »

Rico sur les rentrées et la répartition des rentes de l'évêché »¹¹⁹, adressé au roi et daté du 19 octobre 1646, que Juan Díez de la Calle recopie dans ses *Noticias Sacras y Reales*, est une réponse à la cédule du 5 août 1645 demandant des renseignements sur les dîmes et revenus des diocèses. La cédule comprenait un petit questionnaire : « dans quels villes, bourgs et lieux sont-ils perçus ? Quel supplément la caisse royale paye-t-elle ? [Le diocèse] a-t-il contracté un emprunt ? Quel est le coût des choses nécessaires pour se sustenter ? Est-il nécessaire de créer trois nouvelles prébendes ? »¹²⁰ Aussi Díez de la Calle dispose-t-il d'informations très précises et chiffrées sur les rentes de l'évêché portoricain ; la qualité est telle qu'il reproduit le document *in extenso*. Preuve que le commis est à l'affût de tout document intéressant venant des Indes : depuis le secrétariat, il exerce un filtre et recopie et conserve pour son compte tout ce qui se présente.

Il en est ainsi de la relation envoyée par l'audience de Santo Domingo le 10 février 1648 en réponse à une cédule du 5 septembre 1646 qui énumère les ministres et officiers de l'audience. De même le rapport du gouverneur de Nouvelle Biscaye datant de 1630 était une réponse à la cédule du 9 juin 1629 « sur les postes pourvus par les gouverneurs, leur salaire et leurs émoluments »¹²¹. Cette cédule devait permettre de mettre en place la *media anata* et de faciliter le travail de León Pinelo pour sa liste de la *Relación universal*. Juan Díez de la Calle se lamente « que très peu de [gouverneurs] y ait répondu »¹²².

Avant-dernier constat, les rapports et relations cités par Juan Díez de la Calle sont en grande partie des listes. Surtout ceux qu'il reproduit *in extenso* : listes des officiers de Cumana, de Santo Domingo, de Nouvelle Biscaye, du Guatemala, de Santa Fe de Bogota, des chaires de l'université de Mexico, des bénéfices de l'archidiocèse de Mexico, du diocèse de Michoacán, des couvents et des *doctrinas* du diocèse de Floride, de Manille, du Yucatán, de Guadalajara, liste des compagnies militaires de Valdivia. On trouve également deux recensements (*padrones*) pour Guadalajara et la province de Nicoya.

Ultime constat, Díez de la Calle dispose de documents qu'il n'évoque pas dans ses écrits mais qui se trouvent réunis dans ses papiers conservés à la Bibliothèque Nationale de Madrid. Il serait vain de les recenser de manière exhaustive tant ils sont variés dans la forme et le contenu. Néanmoins, certains rapports retiennent notre attention comme, par exemple, les « 204 offices que pourvoit le vice-roi de Nouvelle Espagne, leur salaire et la

¹¹⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 57v.-59r.

¹²⁰ *Ibid.*, f. 58, « de qué ciudades, villas y lugares se forman, y que suplimientos paga Real caja, y si a hecho algunos empréstitos, y de los precios a que valen las cosas necesarias para sustentarse y si sería necesarias acrecentar tres Preuendas mas. »

¹²¹ *Ibid.*, f. 279

¹²² *Ibid.*

valeur des commissions » de don Juan de Villanueva¹²³ c'est-à-dire une liste rigoureuse des *alcadías mayores* et des *repartimientos* de Nouvelle Espagne. Ailleurs, nous trouvons deux relations sur la Floride et le Nouveau Mexique datant de 1629¹²⁴, etc. Si Díez de la Calle est en général honnête dans la citation de ses sources, il n'est pas non plus exhaustif.

Se forger des outils

Le commis madrilène a forgé des outils permettant de transformer cette masse documentaire en informations utilisables. Il s'agissait principalement de lire, d'annoter à la marge (principalement en inscrivant le nom des lieux, les mentions « *ojo* », des astérisques ou une main dessinée l'index pointé), de souligner les passages importants et enfin de reporter l'information sur un brouillon ou un document personnel.

Par exemple, la *Relacion universal* rédigée en 1631 par León Pinelo est complétée de la main de Díez de la Calle jusqu'en 1648. Thomas Calvo fournit pour la première fois une analyse de ce curieux document dans un ouvrage à paraître¹²⁵. Cette liste de plus de 5 000 offices s'est progressivement convertie en instrument de travail pour les officiers du Conseil des Indes, « une base de données – affirme l'américaniste – toujours plus complète, mais aussi toujours plus complexe et difficile à lire (...) ». On distingue plusieurs mains mais l'écriture de Juan Díez de la Calle est omniprésente à tel point qu'elle prend parfois le dessus sur celle de León Pinelo

« comme le montrent les ajouts, rectifications, gloses et autres commentaires, capables de nuancer certaines affirmations de León Pinelo, écrivant des « non » dans les marges ou des « il n'y en a pas autant » en face du nombre présumé de places pourvus par le président de la Nouvelle Galice et du gouverneur de Nouvelle Biscaye. »¹²⁶

De ce squelette naquit le *Memorial informatorio* de 1645 qui permettait de disposer d'un outil beaucoup plus clair.

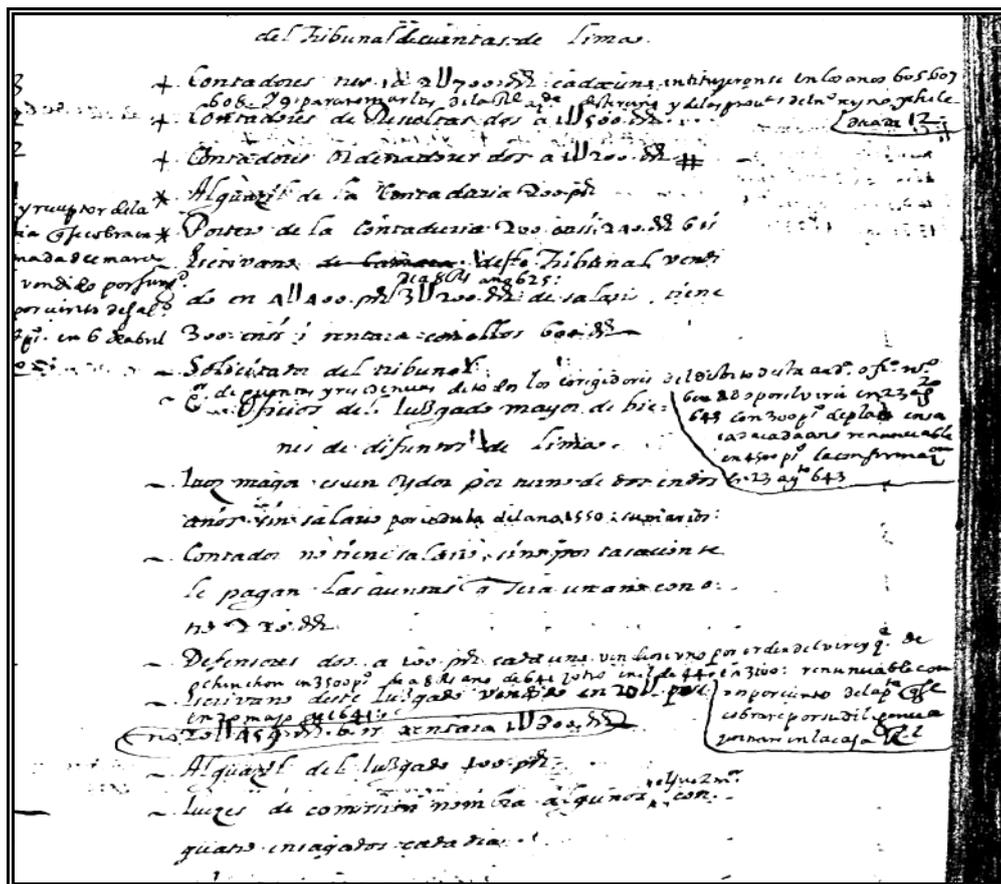
¹²³ B.N.M., Ms 3047, f. 99-102 « 204 oficios que provee el virrey de la Nueva España y salarios dellos, y valor de las comisiones »

¹²⁴ B.N.M., Ms 3048, f. 67-74

¹²⁵ CALVO Thomas, manuscrit en cours de publication comprenant trois chapitres introductifs et l'édition de la *Relación universal* et du *Memorial informatorio* de Juan Díez de la Calle de 1645.

¹²⁶ *Ibid.*

Illustration 1 : Détail de la *Relación universal* de León Pinelo avec les annotations de Juan Díez de Calle à propos du Tribunal de Cuentas de Lima



B.N.M., Ms 3048, f. 108

Díez de la Calle applique la même démarche à partir des lettres du vice-roi Cadereyta de 1638 et d'une « Relation de l'alcabala » de 1632 pour dresser une liste de 182 « Lieux de la Nouvelle Espagne, Alcades mayores et corregidores »¹²⁷. Il annote frénétiquement une relation sur la Jamaïque et renvoie vers d'autres références¹²⁸.

Toujours dans ces papiers, on tombe parfois sur un feuillet de sa main qui reprend des listes ou des comptes. Ainsi, pour un rapport sur la présence de l'ordre de Saint Jean de Dieu en Nouvelle Espagne, le commis madrilène note à la marge les noms des lieux évoqués ou les dates importantes puis, à la fin, il écrit « 162 religieux professes dont 40 curés = la première maison [fut] celle de Cartagena = » puis au verso « en Nouvelle Espagne 23 hôpitaux »¹²⁹. Un feuillet recto/verso dresse une liste en huit points des

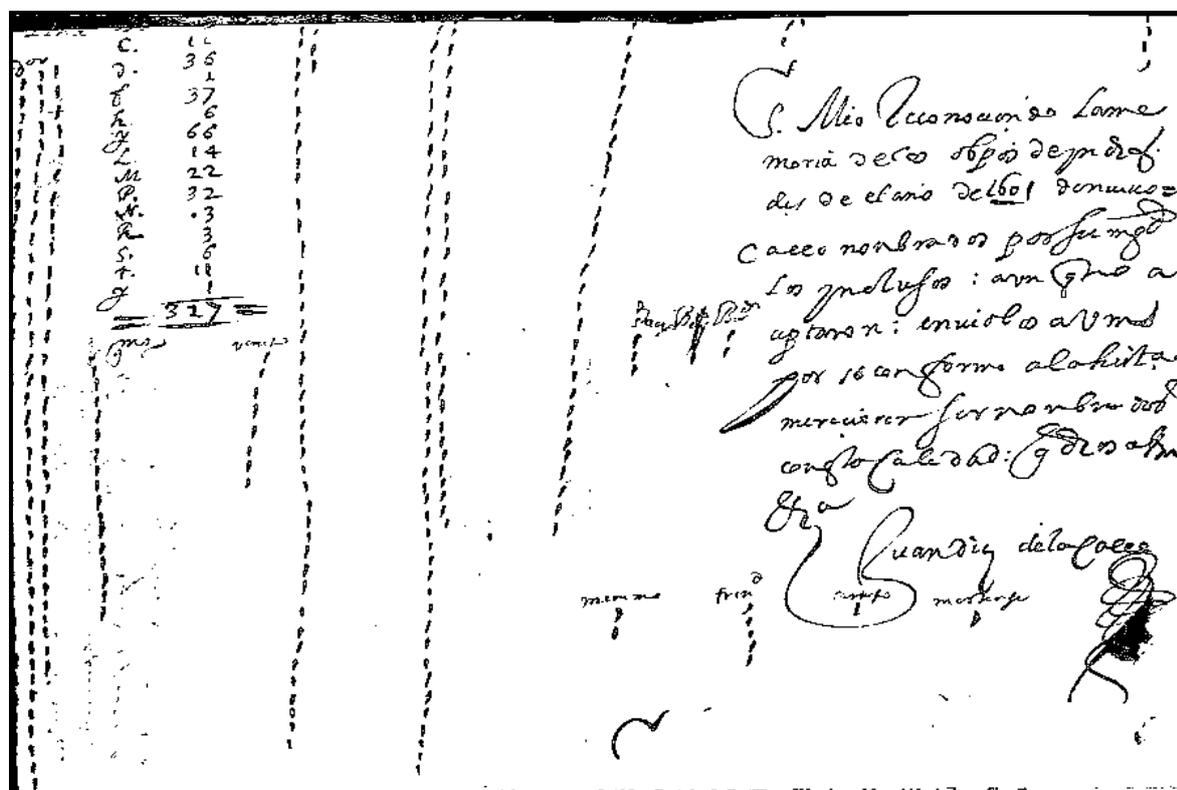
¹²⁷ B.N.M., Ms 3010, f. 27-29

¹²⁸ B.N.M., Ms 3047, f. 124-125

¹²⁹ B.N.M., Ms 3047, f. 154-160

« offices que Sa Majesté a pourvu alors qu'ils étaient à la charge du vice-roi »¹³⁰, un autre « les vacances exemplaires dans les églises [cathédrales]¹³¹. Un document plus long (quatre pages), toujours de la main de Díez de la Calle dresse une liste des « *provisiones eclesiásticas del Perú* » divisées par archevêchés. Il donne la date de fondation des évêchés suffragants, les trois salaires les plus élevés et à la marge le nombre de prébendes ; il conclut de la façon suivante : « Dans ces 19 églises, il y a 176 dignités, chanoines, rationnaires et demi rationnaires. »¹³² Suivent deux mémoires, dont un daté de 1640, sur les archevêques et les évêques du Pérou et leur salaire ainsi que sur certains offices pourvus par le secrétariat du Pérou¹³³. Le commis affectionne les additions et met en place une sorte de comptabilité cumulative du Nouveau Monde. Sa *Hierarchia eclesiástica* est le prétexte à établir le nombre exact de hauts dignitaires ayant exercé leur ministère aux Indes occidentales ou ayant été proposés. Dans ce qui est sans doute une lettre à González Dávila, il transmet le résultat de ses comptes.

Illustration 2 : Une page de compte des évêques du Nouveau Monde jointe à une lettre sans doute adressée à Gil González Dávila (s.d., n.l.)



B.P.R., II-2061, f. 33v.

¹³⁰ B.N.M., Ms 3047, f. 143

¹³¹ B.N.M., Ms 2939, f. 1

¹³² *Ibid.*, f. 6-7

¹³³ *Ibid.*, f. 12-13

« Mon Seigneur, [j'ai] à nouveau élaboré le mémoire des évêques des Indes depuis l'années 1601 que Sa Majesté a nommés, y compris ceux qui n'ont pas accepté. Je vous les envoie pour qu'ils soient nommés en cette qualité dans l'Histoire. Que Dieu vous garde. Juan Díez de la Calle »¹³⁴

Plusieurs brouillons, mémoires et essais des *Noticias Sacras y Reales* témoignent également de ce minutieux travail de correction et d'actualisation. Par exemple, un document de Díez de la Calle liste les 157 *alcadías mayores* et *corregimientos* pourvus par le vice-roi de Nouvelle Espagne en fournissant à chaque fois quelques informations géographiques¹³⁵.

Véritable travail de Sisyphe, le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* élaboré durant les années 1650 est parsemé de trous prêts à être comblés jusqu'au dernier moment. Les listes des évêques ne sont jamais closes et Díez de la Calle a laissé de la place en attendant la nomination des nouveaux prélats.

En conclusion, un flot d'informations irrigue les espaces impériaux et lie des individus ou des institutions soumis au pouvoir royal. Les flux empruntent des axes peu diversifiés du fait de la structure des modes de communication imposée par le monopole et le système de la *Carrera de Indias*. Mais ils sont composés de documents assez variés quant à leur forme et à leur contenu. À Madrid, capitale de l'empire, le Conseil des Indes est un point nodal : une formidable quantité de papiers (et d'individus) sont reçus et expédiés depuis les officines de l'Alcázar royal. L'ampleur de ce flux est difficilement mesurable ; les Archives des Indes en donnent une vague idée.

Ainsi, les sources à la disposition de Juan Díez de la Calle, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne fournissent un aperçu de l'information dont dispose et qu'utilise le Conseil des Indes. Il s'agit bien évidemment d'une approche qui ne vaut pas pour tout le Conseil des Indes. Mais le secrétariat étant une pièce importante dans la mécanique administrative impériale¹³⁶, le filtre opéré par Juan Díez de la Calle est un moyen

¹³⁴ B.P.R., II/2061, f. 133v., « Sr Mio reconociendo la memoria de los obispos de yndias desde el año de 1601 de nuevo = q[ue] anse nombrados por su M[a]g[esta]d los ynclusos a vm que no acepteron : enuiolos a Vm por ser conforme a la historia merecieren ser nombrados con esta calidad : que dios a Vm guarda. Juan Díez de la Calle (paraphe) »

¹³⁵ B.N.M., Ms 3178, f. 216-230

¹³⁶ Cf. supra Chapitre 4.

intéressant de ne pas se perdre dans une documentation pléthorique. Nous avons constaté que sa sélection suivait plusieurs buts peu éloignés : remplir les tâches quotidiennes de commis, aider Gil González Dávila dans la publication d'un *Teatro eclesiástico de las Indias Occidentales* et composer ses *Noticias Sacras y Reales*.

Juan Díez de la Calle, durant sa longue carrière, a intercepté un grand nombre de rapports, de relations, de papiers provenant des autorités civiles, militaires et religieuses en place en Amérique. Ces documents sont le fruit de diverses démarches et témoignent du caractère polymorphe de la collecte de renseignements orchestrée au XVII^e siècle par la Couronne. Parmi les plus visibles par les historiens, les « *Relations géographiques* » remportèrent un succès mitigé : deux cédules royales accompagnées de questionnaires font appel aux autorités (surtout religieuses) américaines pour apporter des informations nécessaires à la conclusion du *Teatro* du chroniqueur González Dávila. Quelque peu dédaignées par l'historiographie (sans doute en comparaison avec celle de 1577 et à cause du décevant *Teatro eclesiástico*), ces cédules ont pourtant reçu plus de réponses que nous ne le pensions. De plus, l'élaboration d'un questionnaire pertinent et exhaustif a mobilisé au-delà du chroniqueur et de son projet de biographie des évêques américains : Juan Díez de la Calle s'est impliqué et en a tiré certains bénéfices puisqu'il a conservé beaucoup des réponses et les a largement utilisées dans ses ouvrages.

Par ailleurs, il convient de nuancer la notion de « *Relation géographique* ». Souvent (et à juste titre) présentées comme des moments forts de la collecte d'information, elles s'inscrivent dans une entreprise consubstantielle au modèle impérial et transatlantique de la Monarchie catholique. Il s'agit de rester au courant et maintenir une représentation actualisée de la situation américaine malgré les distances-temps et un personnel relativement réduit. En effet, de nombreuses cédules demandent régulièrement des renseignements plus ou moins précis aux autorités ultra-marines en-dehors des pics de 1635 et 1648. De manière « statutaire », ces dernières doivent également rendre compte régulièrement et maintenir le roi informé de leurs activités : les vice-rois et les gouverneurs de provinces s'adressent plusieurs fois par an au souverain.

Dans le domaine de l'information, l'un des problèmes réside dans l'hétérogénéité des types de réponses qui impose aux secrétariats un travail de traitement et de mise en forme des documents qui conduit à l'élaboration d'outils tels que la *Relación universal* de León Pinelo et Díez de la Calle. Il faut également compter avec l'absence de réponse car dans ce domaine également le mythique « *obedezco pero no cumpro* » (« j'obéis mais je n'exécute pas ») se vérifie. Díez de la Calle s'en plaint mais les membres du Conseil des Indes

auraient-ils été capables de traiter des rapports venant de toute l'Amérique ? L'absence de véritable usage des « Relations géographiques » de 1577 n'est-elle pas là pour témoigner des limites de ce genre d'opération ? Faut-il également reprocher aux autorités du vice-royaume de Nouvelle Espagne de ne pas répondre à un questionnaire qui doit aider à conclure un projet d'histoire ecclésiastique en route depuis plus de treize ans et dont la publication est imminente ?

Le point de vue de Díez de la Calle nous a également permis de constater que sa situation dans un secrétariat lui permettait d'une part d'amasser un grand nombre de documents venus du vice-royaume de Nouvelle Espagne mais, d'autre part, limitait fortement son accès à ceux envoyés du vice-royaume du Pérou. Cette division politique a donc des répercussions sur la représentation de l'espace et sur les modes d'acquisition de l'information. On peut s'en étonner car dans les années 1640, le commis du secrétariat de Nouvelle Espagne pouvait compter sur la présence de son beau-frère, Francisco Fernández de Madrigal, au secrétariat du Pérou. Il ne faut pas exclure l'éventualité d'échanges oraux d'informations entre les deux hommes ou de notes perdues. C'est peut-être aussi la preuve du souci de ne pas disperser les papiers de chaque secrétariat et donc d'un archivage satisfaisant. Quoiqu'il en soit le résultat final apparaît moins abouti pour ce qui concerne le Pérou : d'une part, le *Memorial y Noticias Sacras* (1646) ne concernait que la Nouvelle Espagne et son pendant « péruvien » ne fut jamais publié. D'autre part, la deuxième partie du manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* sur le Pérou laisse de nombreuses pages blanches. Cet espace est moins bien maîtrisé par le commis spécialiste de la Nouvelle Espagne.

Enfin, ce chapitre a éclairé l'importance du réseau d'amitiés du commis qui s'avère assez efficace : des relations très complètes, actualisées et répondant à ses besoins lui parviennent et lui fournissent des informations « fraîches » et souvent inédites. Elles démontrent les soucis méthodologiques du commis ainsi que son envie de tout savoir : il demande des renseignements précis (sans doute par l'intermédiaire d'un questionnaire), il prie ses correspondants de lui envoyer toute information ou bien il leur demande d'apporter des corrections à des documents. Ces amitiés américaines sont bien entendu au courant des centres d'intérêt du commis et peuvent lui envoyer des récits de miracles par exemple. Toutefois, il arrive que Díez de la Calle ne se serve pas de ses relations pour son projet de *Noticias Sacras y Reales* comme avec l'index des îles des Philippines. Il opère un filtre et élimine les « mauvaises nouvelles ». Le commis apparaît ainsi, à son niveau,

comme une composante substantielle de la création de savoirs dans la Monarchie catholique.

CHAPITRE VII

L'Atelier Díez de la Calle : utiliser l'information disponible au Conseil des Indes

« Comme si les preuves du pouvoir étaient autant le nombre de soldats sur les champs de bataille que la multitude des livres dans les bibliothèques. »

Antonio de León Pinelo, *Epitome de la bibliotheca oriental, y occidental, náutica, y geográfica...*, Madrid, 1629, Prologo, n.p.¹

« Les livres servent (d'après le glorieux Père saint Augustin) à bannir l'ignorance du monde et à transférer le savoir d'un lieu à un autre. »

Fray Diego de Córdoba Salinas, incipit de la *Coronica de la religiosissima provincia de los doze apóstoles del Perú*, 1651²

Le réseau d'informateurs de Juan Díez de la Calle, sa collaboration aux « *Relations géographiques* » de 1635 et 1648 et sa capacité à recueillir des relations et des rapports venus des Indes ne suffisaient pas à donner corps à son entreprise des *Noticias Sacras y Reales*. Il avait besoin d'un squelette susceptible d'organiser les données dont il disposait. Certes, il y avait la *Relación universal* de León Pinelo mais progressivement son projet personnel différa du modèle de la simple liste des postes civils. Il ambitionnait en effet de compléter son tableau par des informations historiques, géographiques, voire économiques. Il souhaitait aussi aborder le versant ecclésiastique de l'empire.

La cour, plus particulièrement le Conseil des Indes, était un espace de production intellectuelle ; concrètement, de nombreux ouvrages sur le Nouveau Monde étaient soit imprimés à Madrid soit convergeaient vers elle. En outre, le Conseil des Indes jouait un rôle important dans le contrôle et l'octroi de licences pour l'impression et la circulation des livres³. « Légiférer à deux mille lieues et séparé par les mers est un défi »⁴ affirme Oscar Mazín. La Couronne et ses agents le relevèrent notamment en favorisant la publication et

¹ « Como si fueran índices del poder, tanto los muchos soldados en los campos, como los numerosos libros en las bibliotecas. »

² CÓRDOBA SALINAS Diego de, *Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, Washington, Academy of American Franciscan History, 1957 [1651], p. LXXXVII « Sirven los libros (dice el glorioso Padre San Agustín) para desterrar la ignorancia del mundo y pasar de una parte a otra la sabiduría »

³ AVILA MARTEL Alamiro de, « La impresión y circulación de libros en el derecho indiano », in *Revista chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 189-209

⁴ MAZÍN Óscar, *Una ventana al mundo hispánico. Ensayo bibliográfico*, México D.F., El Colegio de México, 2006, p. 42

la circulation d'ouvrages fournissant les connaissances nécessaires au « bon gouvernement ».

On ne saurait trop insister sur le fait que l'époque moderne commence avec l'invention de l'imprimerie et la découverte du Nouveau Monde⁵. Ces deux créations se nourrissent rapidement l'une l'autre tant les publications sur ces territoires inconnus excitaient la curiosité de l'élite européenne. Par ailleurs, les témoins de la Conquête désiraient rapporter et diffuser leurs exploits⁶. Cette production de récits comporta dès le début une grande part idéologique car la Conquête suscita rapidement des controverses et la jalousie des autres puissances européennes. Encore au XVII^e siècle et pour quelques temps, les auteurs espagnols défendaient la légitimité de la Conquête, louaient la grandeur de l'empire ibérique et la conversion au catholicisme de millions d'âmes égarées. Le modeste commis Díez de la Calle n'est que le réceptacle de tous ces courants idéologiques. Sans ces présupposés, l'œuvre et la mentalité de Díez de la Calle sont incompréhensibles.

Il s'agit pour nous de mesurer l'importance de cette littérature dans les ouvrages de Juan Díez de la Calle. Pour ce faire, il conviendra d'analyser sous différents aspects les sources imprimées dont il disposait. Cette tâche dépasse le modeste cadre intellectuel de notre commis puisque, comme nous allons le voir, nous ne disposons pas d'inventaire des livres du Conseil des Indes. Par le biais de Díez de la Calle, nous espérons en savoir plus sur ce sujet.

Par ailleurs, il convient de terminer ce tableau par les documents qui accaparent une bonne part de l'énergie et de l'attention du commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne. Nous voulons parler des normes juridiques et administratives émises par le Conseil des Indes qui étaient copiées et classées dans des « livres-registres » ou cédulaires rangés dans les armoires des secrétariats.

⁵ CHARTIER Roger, « L'ordre des livres » in BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 756-768 ; LAFAYE Jacques, *Albores de la imprenta, el libro en España y Portugal y sus posesiones de ultramar (siglos XV y XVI)*, México, F.C.E., 2002

⁶ GONZÁLEZ SÁNCHEZ Carlos Alberto, *Homo viator, homo scribens : cultura gráfica, información y gobierno en la expansión atlántica, siglos XV-XVII*, Madrid, Marcial Pons, 2007 ; GREENBLATT Stephen J., *Ces merveilleuses possessions : découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1996.

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN OFFICIER MOYEN DU CONSEIL DES INDES

À la recherche de la bibliothèque du Conseil des Indes

Les ouvrages présents au Conseil des Indes

On ne connaît pas précisément, faute d'inventaires précis et exhaustifs, les ouvrages présents au Conseil des Indes au XVII^e siècle. Les dispositions prises dans les Ordonnances de 1636 (ordonnances 64-66) prévoyaient la mise en place d'un lieu d'archivage des documents « sensibles » au Conseil des Indes ou « archive secrète »⁷. Mais il faut attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour trouver la volonté de recenser les volumes présents dans l'institution madrilène⁸. Jusque là, l'« archive secrète », entre dépôt légal et bibliothèque professionnelle, reste presque vide. En réalité, il existait au sein du Conseil plusieurs lieux d'archivage, principalement les secrétariats de Nouvelle Espagne et du Pérou qui attiraient, voire accaparaient les documents : « La commodité et l'usage bureaucratique des Secrétariats empêchèrent que les dépôts de documents dans cette archive (secrète) fussent continus et ils eurent lieu uniquement quand le conseil le sollicitait spécifiquement. »⁹ C'est-à-dire extrêmement rarement. Ainsi, dans la mesure où l'injonction faite aux auteurs d'envoyer leur production à l'institution madrilène fut respectée, une grande quantité d'ouvrages sur les Indes était conservée dans les secrétariats¹⁰.

Malgré la déficience de la documentation, l'*Archivo de Indias* conserve une série d'inventaires des livres (et des biens) présents au Conseil des Indes. Le plus ancien, rédigé par Pedro de Villa (*repostero de estrados del Consejo*), date du 19 janvier 1606 et ne recense que très peu d'ouvrages¹¹ – sans doute les usuels de la salle de réunion du Conseil. Premièrement, viennent les trois piliers de la législation et la fiscalité castillane : les dix

⁷ Sur cette mission du Conseil des Indes, voire infra Chapitre 4

⁸ GÓMEZ GÓMEZ Margarita et GONZÁLEZ FERRÍN Isabel, "El archivo secreto del Consejo de Indias y sus fondos bibliográficos", *Historia. Instituciones. Documentos*, n° 19, Sevilla, 1992, p. 187-214, consulté en ligne le 5 juin 2010.

⁹ *Ibid.*, p. 191 « *la comodidad y el uso burocrático de las Secretarías impidieron que las remesas documentales a este archivo fueran continuas y solo se produjeron Cuando una orden del Consejo específicamente lo mandaba* »

¹⁰ AVILA MARTEL, *art. cit.*, p. 195-196., Il semblerait que dans la pratique, la licence pour imprimer des livres concernant les Indes était octroyée par le Conseil de Castille malgré les plaintes du Conseil des Indes.

¹¹ A.G.I., Contaduría, 233, Inventarios de los bienes del Consejo ; MURO OREJÓN Antonio, MURO ROMERO Fernando, « Los libros impresos y manuscritos del Consejo de Indias », *Anuario de Estudios americanos*, 1976, vol.33, p. 713

tomes en quatre volumes des *Siete Partidas del sabio rey don Alfonso el Nono*, avec les commentaires de Gregorio López de Tovar (1496?-1560)¹², la *Nueva recopilación de Castilla* (1567) en deux tomes et le *Cuaderno del encabezamiento general* sur la répartition de l'impôt en Espagne. Rappelons que les normes juridiques générales s'appliquant aux Indes occidentales étaient les lois de Castille ; les lois des Indes étaient subsidiaires¹³. Deuxièmement vient logiquement la législation spécifique aux territoires américains avec le « Recueil des cédulas » de 1599 de Diego Encinas, greffier de la chambre de Justice du Conseil des Indes depuis 1556 ainsi que les *Leyes de Indias*¹⁴ et enfin les Ordonnances de la *Casa de Contratación*. Troisièmement, du fait du patronage royal, le Conseil dispose à portée de main du concile de Trente et du « *Motu proprio* » concédant aux clercs du Conseil la faculté de juger des causes criminelles. Quatrièmement, on trouve dans l'inventaire de 1606 un *Vocabulario de la lengua de Perú* dont le titre correspond à l'ouvrage de Diego González Holguin mais cela remet en cause la date de l'inventaire...¹⁵ La même année on répertorie deux grandes cartes en parchemin et six du docteur Andrés García Céspedes et d'autres anonymes. En 1626, deux globes se trouvent dans la salle du Conseil.

Les catalogues suivants reprennent cette liste en y ajoutant quelques titres : en 1609, une *Historia de Nuestro Tiempo* apparaît, peut-être celle d'Alonso Fernández, mais là encore les dates ne concordent pas, ou alors le *Repertorio de los tiempos y historia natural desta Nueva España* d'Henrico Martínez¹⁶. En 1614, un nouvel inventaire ajoute un *Repertorio* de Chávez, sans doute la *Chronographia, o, Repertorio de los tiempos, el más copioso y preciso que hasta ahora ha salido à luz* de Jerónimo Chavez¹⁷ et les *Programáticas de Valladolid*¹⁸, autre document législatif. D'autres inventaires existent mais dans lesquels les livres ne sont pas recensés : 1659, 1671, 1690, 1723, 1733, 1742. En 1766, le portero Juan Gómez Falcón réalisa un inventaire plus exhaustif puis, en 1779, apparaît un « *Índice de los libros y papeles pertenecientes a las dos secretarías del*

¹² Il s'agit sans doute de l'édition de 1587-1598 (Valladolid : D. Fernandez de Cordova ; Madrid : P. Madrigal).

¹³ *Rec.*, Livre II, Titre I, Loi 2 « *Que se guarden las leyes de Castilla en lo que no estuviere decidido por las de las Indias.* »

¹⁴ Dans l'état de 1606 il s'agit du travail de Diego de Zorilla commencé en 1603 et inachevé, SCHÄFER, *op.cit.*, t.I, p. 296

¹⁵ GONZÁLEZ HOLGUIN Diego, (S. J., Le P.), *Vocabulario de la lengua general de todo el Perú, llamada lengua quichua o del Inca...*, Ciudad de los Reyes, F. del Canto, 1608

¹⁶ MARTINEZ Henrico, *Repertorio de los tiempos y historia natural desta Nueva España*, Mexico, 1606.

¹⁷ CHÁVEZ Jerónimo, *Chronographia, o, Repertorio de los tiempos, el más copioso y preciso que hasta ahora ha salido à luz*, Sevilla, En casa de Alonso Escrivano en la calle de la Sierpe, 1572.

¹⁸ *Las Pragmáticas y capítulos que su majestad del emperador y rey nuestro señor hizo en las cortes que se tuvieron con el serenissimo principe Don Phelippe nuestro señor, en su nombre*, Valladolid, 1549. Il existe diverses éditions.

Consejo ». Ces catalogues du XVIII^e siècle n'ont plus grand-chose à voir avec les ouvrages disponibles au Conseil un siècle plus tôt.

On le voit, ces inventaires sont incomplets et leur date est douteuse. Par quel autre biais pouvons-nous connaître les ouvrages disponibles au Conseil des Indes ? Tournons-nous vers les employés de l'institution. On fait souvent référence à Antonio de León Pinelo qui, en 1629, recensa tous les ouvrages concernant les Indes occidentales et orientales dans son *Epitome*¹⁹. Il se vante d'y avoir réuni « la plus copieuse librairie d'imprimés et manuscrits du Nouveau Monde que l'on puisse trouver... »²⁰. Son biographe estime le nombre d'ouvrages de sa bibliothèque à 2 250, dont plus de trois cents dans la section Nouveau Monde. Celle-ci serait alors non l'unique mais la plus importante collection privée sur cette région au XVII^e siècle²¹. Bien au-delà de celle d'un simple administrateur, c'est la bibliothèque d'un érudit passionné. Elle n'est donc pas représentative d'un usage administratif des ouvrages concernant l'Amérique ibérique (elle traite d'ailleurs aussi des Indes orientales).

Les auteurs cités par Juan Díez de la Calle tendent à donner une image plus proche des sources utilisées par les officiers du Conseil des Indes dans leurs tâches quotidiennes. Cette liste est bien plus étoffée que celle des inventaires et bien plus réduite que celle de la bibliothèque de León Pinelo. On notera toutefois que certains ouvrages sont cités des dizaines de fois et constituent donc des références incontournables, alors que Díez de la Calle fait appel à des monographies plus spécialisées sur des thèmes ou des régions précises. D'autres ouvrages sont cités non pour les connaissances qu'ils apportent mais comme autorité, pour flatter un auteur ou parce qu'ils correspondent à des préoccupations spécifiques à Díez de la Calle, comme les miracles.

Les livres cités par Díez de la Calle

Díez de la Calle fait référence de différentes manières aux auteurs et aux livres. On peut noter que la présentation des références bibliographiques est globalement lacunaire et variable : les titres sont en très grande majorité tronqués, un même ouvrage peut être cité par différents titres ou par son auteur (« *Cédulas impresas* » ou « *las impresas* » correspond à l'ouvrage de Diego de Encinas ; Monarquía ou Torquemada pour la *Monarquía Indiana* de Torquemada). La date et le lieu de publication apparaissent assez

¹⁹ LEÓN PINELO Antonio, *Epitome de biblioteca oriental i occidental náutica i geographica*, Madrid, 1629

²⁰ MILLARES CARLO Agustín, *Tres estudios biobibliográficos*, Maracaibo, 1961, p. 98

²¹ LEÓN PINELO Antonio, *El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Sevilla, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1953, p. CVIII

rarement ce qui rend difficile l'identification de l'édition exacte utilisée par le commis. En outre, certains noms d'auteurs sont des surnoms (par exemple, *el Palentino* pour Diego Fernández de Palencia, ce qui est une pratique alors commune). Les auteurs de l'époque ne sont pourtant pas insensibles à toute forme de normes de présentation et, par exemple, León Pinelo dans le prologue de son *Epitome* (cité par Díez de la Calle) développe quelques idées sur ce thème²². En dépit des approximations méthodologiques du commis, qui rappelons-le n'était pas passé par l'université, l'usage de la note marginale et de la bibliographie témoigne de techniques modernes d'administration de la preuve²³.

Entre les trois productions majeures de Díez de la Calle en 1645, 1646 et 1659, on constate la récurrence d'ouvrages mais également un élargissement et une actualisation des références. Dans le *Memorial* 1645, le commis annonce au lecteur :

« Pour que ce soit plus précis et plus exact j'ai consulté des livres, des cédulas et divers papiers ainsi que les *Decadas* d'Antonio Herrera et les *Tables chronologiques* du père Claudio Clemente de la Compagnie de Jésus, qu'il imprima en 1642 (très informatives et utiles aux Secrétariats, en raison du nombre élevé de cédulas royales qu'on y trouve) et aussi une relation précise des offices des Indes, que le *licenciado* Antonio de León, *relator* de ce Royal Conseil, fit en 1631 (...) et son livre des *Confirmaciones reales* très utile aux Secrétariats par ses informations importantes, son style excellent, et le grand nombre de cédulas citées. »²⁴

Dans ce premier opus, l'auteur n'ajoute pas de notes marginales ou de références. Il faut dire que le sujet et la mise en page sous forme de liste n'appellent pas à des citations. Toutefois, les choses changent radicalement en 1646. Dans son second *Memorial* consacré au vice-royaume de Nouvelle Espagne, Díez de la Calle prend la peine de dresser une bibliographie sous le titre de « *Prueba de lo contenido en este memorial y discurso.* » Il énonce vingt-quatre auteurs sans ordre précis « et d'autres [qu'il] omet pour être

²² LEÓN PINELO Antonio, *Epitome...*, Madrid, 1629, prologue, f. n. n. ; voir sur cette question, GRAFTON Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris, Seuil, 1998.

²³ Au XVII^e siècle, « tout auteur doit pouvoir, comme les manuels de dissertation le décrètent, citer exhaustivement ses preuves à l'appui de toute assertion de son texte », GRAFTON Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris, Seuil, 1998, p. 23

²⁴ DíEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. 4. « *Para que saliesse con mas precisión y acierto he visto libros, cédulas, y papeles varios, y reconocido las Décadas de Antonio de Herrera, Tablas Chronologicas del P. Claudio Clemente de la Compañia de Iesus, que imprimió el año de 642 (muy noticiosas y necessarias a las Secretarias, por las muchas cédulas reales de que se componen) y también una relación ajustada de los oficios de las Indias, que el licenciado Antonio de León, Relator deste Real Consejo hizo en 1631 para el señor Juan Pardo de Arenillas, que fue Consejero del, y comissario de la media anata, quando se introdujo este derecho, para darle expediente (como lo hizo) con la noticia, y acierto que deseaba : Y su libro de confirmaciones reales, necessarissimo a las Secretarias por sus grandes noticias, y excelente estilo, y mucho número de cédulas que en el cita.* »

concis »²⁵. Enfin, en 1659, dans les *Noticias sacras y reales*, concernant cette fois les deux vice-royautés, la bibliographie apparaît amplifiée et compte alors cinquante-neuf titres des « Auteurs consultés pour la rédaction du contenu du premier tome des *Noticias Sacras y Reales*, ainsi que les livres royaux et les autres papiers du Secrétariat de la Nouvelle Espagne. »²⁶ Seulement, ces références sont loin d'être exhaustives. Il nous a fallu relever dans les notes marginales et dans le corps du texte du *Memorial* de 1646 et des *Noticias* de 1655-1659 une bonne partie de nouvelles sources. Le *Memorial* de 1646 cite ainsi quarante-deux auteurs pour quarante-trois ouvrages différents dans quatre cent treize renvois ; le manuscrit des *Noticias* évoque cent deux auteurs, cent onze ouvrages dans huit cent soixante-dix renvois. Au total, Díez de la Calle fait appel à cent six auteurs²⁷. Pour comparaison, l'inventaire des papiers et livres du Conseil des Indes de 1779 recense deux cent trente-neuf titres alors que l'« *Índice de los papeles que contiene el Archivo Secreto del extinguido Consejo de Indias* », datant du début du XIX^e siècle, compte trois cent soixante-seize ouvrages (principalement du XVIII^e siècle)²⁸.

La bibliothèque idéale du commis

Commençons par analyser les auteurs les plus cités. En 1646, treize auteurs sont cités plus de dix fois. Quatre le sont particulièrement (plus de vingt fois) : Herrera, Torquemada, Claudio Clemente, Alonso Fernández. Le tableau de l'ensemble des ouvrages cités et leurs références complètes se trouve à l'**Annexe 31**.

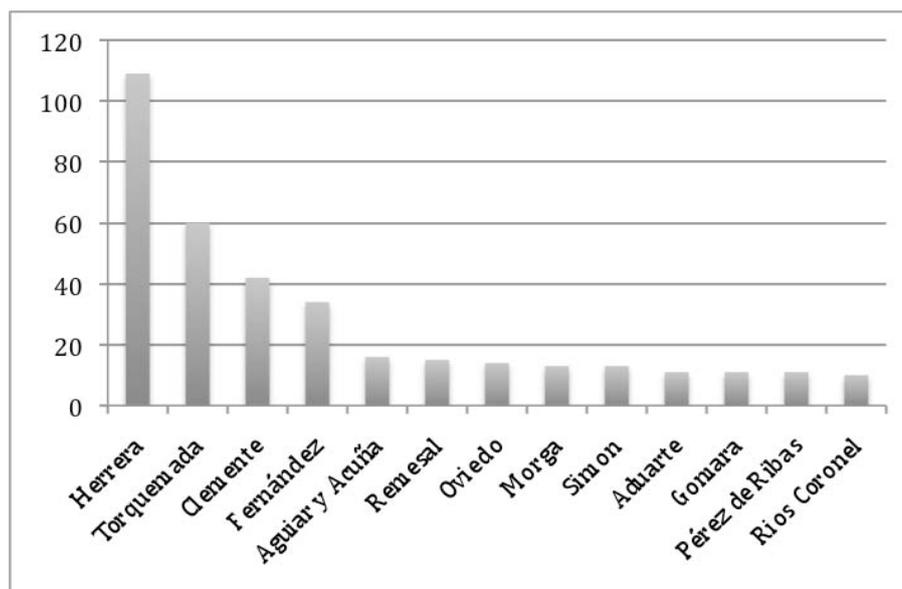
²⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 179 v. à 180 v. « y otros Autores, que omito, por la brevedad, y estos que he referido, los he nombrado como se me han ido ofreciendo »

²⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 14-15v., « Autores que se han visto para ajustar lo contenido en este primer tomo de noticias Sacras y Reales, demas de los libros Reales y otros papeles de la Secretaria de la Nueva España ».

²⁷ On ne compte pas ici les auteurs évoqués par Díez de la Calle dans le cadre des biographies qu'il dresse de certains évêques et qui ne constituent pas proprement dit des renvois : *fray* Juan de Zapata y Sandoval, Alonso Briceño, Toribio Alonso Mogrovejo, Juan Machado de Chaves, Bernardo de Lugo, *fray* Reginaldo de Lizáraga.

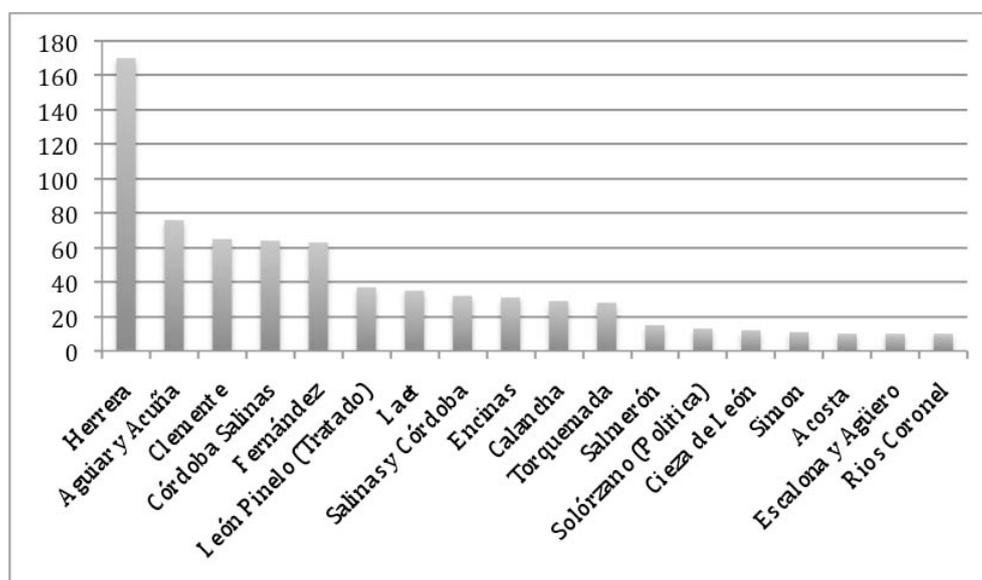
²⁸ GÓMEZ GÓMEZ et GONZÁLEZ FERRÍN, *art.cit.*, p. 197

Graphique 1 : Nombre de renvois par auteur dans le *Memorial* de 1646



Dans le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* de 1655-1659 – beaucoup plus volumineux et portant sur les deux vice-royaumes – Díez de la Calle fait référence à dix-huit auteurs plus de dix fois. Un groupe de cinq auteurs est cité plus de soixante fois : Antonio de Herrera (toujours en tête), Aguiar y Acuña, Claudio Clemente, Diego de Córdoba y Salinas, Alonso Fernández.

Graphique 2 : Nombre de renvois par auteur dans les *Noticias* de 1655-1660



Des auteurs continuellement sollicités

Les auteurs les plus souvent cités par Díez de la Calle constituent de solides références et de véritables fils conducteurs dans l'œuvre et sans aucun doute dans le labeur quotidien du commis. Certains sont des « classiques » et il n'est pas étonnant de les retrouver dans une telle position : Antonio de Herrera et Juan de Torquemada. D'autres, davantage méconnus de l'historiographie, permettent de s'interroger sur certaines formes de représentations de l'espace : les *Tablas* de Claudio Clemente sont un outil pratique et synthétique surprenant, l'*Historia* d'Alonso Fernández met clairement en lumière un espace planétaire sacré voué à l'expansion du catholicisme.

Antonio de Herrera : squelette des *Noticias Sacras y Reales*

Si une œuvre guide le fonctionnaire dans la rédaction de ses *Noticias*, c'est bien celle du chroniqueur Antonio de Herrera y Tordesillas (1549-1626). D'une part, le commis affirme à plusieurs reprises vouloir poursuivre et actualiser les *Décadas* d'Herrera et, d'autre part, ses renvois constants et réguliers à la première partie (la *Descripción*) démontrent que cet ouvrage constituait un véritable guide pour appréhender l'espace américain à administrer²⁹.

Herrera est né en 1549 à Cuellar. Jusqu'en 1586, il est le secrétaire du vice-roi Vespasiano Gonzaga Colonna qu'il suit en Italie, en Navarre et à Valence. Une série d'œuvres, opportunément dédiée à des personnages influents, lui permet d'accéder à une certaine reconnaissance comme historien : diverses histoires de France, du Portugal, d'Écosse et d'Angleterre ; la traduction du toscan, sur la demande de Philippe II, des *Dix livres de la Raison d'État* de Giovanni Botero. Aussi est-il nommé chroniqueur des Indes le 15 mai 1596 puis chroniqueur de Castille. Deux grandes missions lui sont alors assignées : rédiger, premièrement, une histoire de Philippe II, publiée en 1601 sous le titre de *Historia general del mundo en tiempo de Felipe II*, et deuxièmement une histoire du Nouveau monde. Face à l'ampleur de la tâche, Herrera s'entoure d'assistants et accède à une masse variée de sources. Exemple de son implication et de son souci d'exhaustivité, il s'arrange pour consulter l'*Historia* de Las Casas et en obtenir une copie. Herrera réfute l'idée qu'il faille avoir une connaissance directe des territoires pour en faire l'histoire ou la description : selon lui, il convient en premier lieu de disposer de solides sources. Aussi critique-t-il le franciscain Torquemada installé à Mexico qui à la même époque publie une

²⁹ HERRERA Y TORDESILLAS Antonio, *Historia general de los hechos de los castellanos en las Islas i Tierra Firme del Mar Oceano*, Madrid, En la Imprenta Real, 1601-1615

Histoire assez similaire³⁰. De 1601 à 1615, il publie en quatre volumes l'*Historia general de los hechos de los castellanos en las islas i Tierra Firme del Mar Océano*. Elle se compose d'une description et de huit « décades », lesquelles rapportent chronologiquement le déroulement de la Conquête espagnole de 1492 à 1554 (date de la fin des guerres civiles au Pérou). Que faut-il retenir de cette œuvre ? Avec Francisco Esteve Barba admettons « qu'il est le premier historien qui consulte des documents à partir desquels il rectifie parfois les sources historiographiques. »³¹ Cependant, on ne peut suivre Esteve Barba lorsqu'il affirme « [qu'Herrera] n'est pas un styliste, son seul objectif est d'accumuler et de classer les données puis de raconter dans un seul but d'érudition. »³² Une fois pris en compte l'usage administratif de l'œuvre d'Herrera par Juan Díez de la Calle, il est difficile de la classer dans la seule catégorie des œuvres érudites.

En effet, le plus intéressant pour Juan Díez de la Calle réside dans la *Descripción las Islas y Tierra firme del mar Océano que llaman Indias occidentales*. Ce livre préliminaire de 96 pages, qui fut publié en premier et à part, offre au lecteur un aperçu du décor dans lequel l'Histoire se déroule. Un cadre bien défini donne une certaine clarté à un ensemble géographico-administratif complexe, lointain, incomplètement connu. Le premier chapitre décrit le cadre général : « *De la demarcación y división de las Indias Occidentales* » ; les deux suivants s'intéressent à la navigation pour les Indes. Ensuite, vingt-quatre chapitres livrent une présentation de chaque région colonisée par les Espagnols. Ces dernières correspondent tantôt à un découpage administratif officiel (audience, diocèse, royaume, province) tantôt à des zones pas toujours bien délimitées (par exemple, le chapitre XVIII, traite de « Popayan, les Quixos, et la Canela, Pacamoros y Gualsongo, qui correspondent au reste du district de l'Audience de Quito »). Le Brésil et les îles Salomon font partie du tableau. Enfin, la *Descripción* s'achève sur une présentation du fonctionnement et de la composition de l'administration indiana : « *Del Supremo Consejo de las Indias y del Gobierno espiritual y Real patronazgo ecclesiastico* ».

Nombre d'historiens voient à juste titre dans le livre préliminaire des *Decadas* un plagiat du travail du chroniqueur des Indes Juan López de Velasco jamais publié avant le XIX^e siècle : la *Geografía y Descripción Universal de las Indias*, rédigée entre 1571 et 1574. Cette synthèse fut élaborée à partir d'une masse de sources impressionnante : les

³⁰ BRADING, *Orbe indiano. De la Monarquía católica a la república criolla, 1492-1867*, Mexico, FCE, 1998, p. 306

³¹ ESTEVE BARBA Francisco, *op.cit.*, p. 131 « *que sea el primer historiador que consulta documentos y a base de ellos rectifique a veces la fuentes historiográficas.* »

³² *Ibid.*, « *que no es un estilista, sólo le preocupa la finalidad de acumular y ordenar datos y de narrar con exclusivo afán de erudición.* »

archives de Alonso de Santa Cruz (†1567), cosmographe de la *Casa de Contratación*, contenaient une documentation cartographique et historique très fournie ; des manuscrits et des documents appartenant à Bartolomé de las Casas ; des lettres et des documents de Juanote Durán ainsi que son œuvre *Geografía y descripción de la Nueva España* comprenant 21 cartes ; et bien d'autres ouvrages étaient à la disposition du chroniqueur³³. Enfin, López de Velasco a lui-même rédigé un résumé de sa *Geografía y descripción de las Indias*, intitulé *Demarcación y división de las Indias* dont il existe deux exemplaires manuscrits³⁴. En comparant les textes il apparaît que Herrera a suivi le canevas fourni par López de Velasco tout en actualisant ou en modifiant certaines données (le nombre d'habitants) et en ajoutant quelques informations historiques.

Cette description de Herrera/Velasco est extrêmement intéressante. Son élaboration ainsi que son utilisation par les plus hautes sphères décisionnelles tout au long du XVII^e siècle permettent en effet de comprendre le cheminement des savoirs sur les Indes occidentales. La construction de ces connaissances repose principalement sur un principe de compilation, de copie et de synthèse qui pêche par l'irrégularité de l'actualisation. Ainsi, des informations assez techniques et sensibles (comme les distances), employées par Juan Díez de la Calle et donc par le Conseil des Indes dans sa gestion des territoires américains, dataient des années 1550-1570.

La *Descripción* de López de Velasco fournissait la matrice dans laquelle se glissèrent les descriptions postérieures. Chaque paragraphe des *Noticias* de Díez de la Calle fait l'objet d'une note marginale renvoyant à la *Descripción* d'Herrera : le lecteur est ainsi orienté vers une synthèse qui lui donne les coordonnées géographiques, les distances, le nombre d'habitants, le statut administratif et religieux, les fonctionnaires et les monastères.

Claudio Clemente : un outil du quotidien

Jésuite français, entré dans la Compagnie en 1612, professeur de rhétorique au collège de Lyon, Claude Clément (v.1596-1642) fut ensuite envoyé dans la province de Tolède. Il devint professeur d'Érudition aux *Reales Estudios* du Collège Impérial de

³³ BERTHE Jean-Pierre, « Juan López de Velasco (Ca. 1530-1598), cronista y cosmógrafo mayor del consejo de Indias: su personalidad y su obra geográfica », *Relaciones* 75, 1998, vol XIX, p. 141-172.

³⁴ B.N.M., J15 publié dans TORRES DE MENDOZA Luis, *Colección de documentos inéditos de Indias*, Madrid, 1871, p. 409-539

Madrid, s'occupa de l'organisation de la bibliothèque de l'Escorial et publia ses *Tables chronologiques*³⁵ ainsi que des traités politiques anti-machiavéliens.

Les *Tablas cronológicas* constituent, à notre avis, le second outil de Díez de la Calle pour se repérer au quotidien dans les territoires qu'il a à administrer. Il s'agit d'une série de pages *recto* de soixante-treize centimètres de long et cinquante-quatre de large, divisées en six colonnes. Chaque table traite d'un thème ou d'un territoire de façon historique (chronologique) ou organisationnelle. Deux intéressaient directement le commis: La première rapporte en seize *decadas* depuis 1492 jusqu'en 1640 toutes les découvertes et les conquêtes espagnoles en Amérique ; la seconde est une sorte de memento de l'organisation du gouvernement et de l'Église aux Indes occidentales³⁶. Les *tablas* par leur format et leur impression au recto étaient destinées à être affichées ; il est facile d'imaginer leur présence au-dessus du bureau des commis du secrétariat qui pouvaient y trouver les évêchés, les audiences, les *cajas reales* et d'autres informations pratiques en un coup d'œil. Les nombreux renvois de Díez de la Calle aux *Tablas* témoignent de cette pratique.

Alonso Fernández : l'Amérique comme espace sacré

Le troisième auteur très souvent cité par Díez de la Calle est le dominicain Alonso Fernández (1573-1631), prédicateur général de l'Ordre. En 1611, il publia une synthèse de toutes les actions de l'Église catholique sur la planète, notamment pour convertir les néophytes et vaincre les hérésies et l'idolâtrie³⁷. Il s'arrête naturellement sur les Indes occidentales pour lesquelles il donne une description de l'organisation ecclésiastique (tirée principalement d'Herrera), des pratiques idolâtres, des martyres et des miracles. Ces deux derniers points intéressent tout particulièrement le commis madrilène.

Torquemada : une histoire franciscaine du Mexique

Le franciscain Torquemada (1562-1624), provincial de son ordre à Mexico, rédigea une *Monarquía indiana* en trois volumes qui comprenait l'histoire civile et religieuse du

³⁵ CLEMENTE Claudio, *Tablas chronologicas, en que se contienen los svcessos eclesiasticos, y seculares de España, Africa, Indias Orientales, y Occidentales, desde su principio, hasta el año 1642. de la reparacion humana. Con los catalogos de los pontifices, emperadores, reyes, y principes del vniverso; virreyes de Indias; generales de flotas, y armadas; varones illustres en letras, y armas: observaciones curiosas de historia antigua, y moderna*, Madrid, 1643 [Díez de la Calle affirme utiliser une édition de 1642, peut-être s'agit-il du manuscrit car la première édition est postérieure]

³⁶ la *Tabla chronológica de los descubrimientos, conquistas, fundaciones, poblaciones y otras cosas illustres, assí eclesiasticas como seculares de las Indias occidentales, islas y tierra firme del mar Oceano, desde el año 1492 hasta el 1642. ...*, *Tabla chronológica del gobierno secvlar, y eclesiastico de las Indias Occidentales...*

³⁷ FERNÁNDEZ Alonso, *Historia eclesiástica de nuestros tiempos, que es compendio de los excelentes frutos que en ellos el Estado Eclesiástico y sagradas religiones han hecho y hazen, en la conversion de idolatras*, Toledo, Por la viuda de Pedro Rodriguez Impresor del Rey, 1611.

Mexique depuis l'époque précolombienne jusqu'à la fin du XVI^e siècle³⁸. Elle est surtout citée dans le *Memorial* de 1646 de Díez de la Calle (qui ne porte que sur le vice-royaume de Nouvelle Espagne). Le commis commente cet ouvrage de la façon suivante :

« A propos des vice-rois, des contrôleurs et des enquêteurs qui sont passés en Nouvelle Espagne, voyez tout le livre cinq de la *Monarquía Yndiana* du père Fray Juan de Torquemada de l'ordre de saint François qui écrit longuement et pertinemment sur eux et sur les événements de son temps. »³⁹

L'œuvre de Torquemada est bien connue pour être une version remaniée (et édulcorée) de l'*Historia eclesiástica Indiana* de Fray Jerónimo de Mendieta, jamais publiée car trop critique à l'encontre du traitement des Indiens par les Espagnols. Il passa néanmoins sept ans à la rédiger avant de faire le voyage à Séville pour la publier en 1615. La *Monarquía* est également reconnue comme étant le fondement de l'historiographie mexicaine et une solide analyse de la religion et de l'histoire des Indiens bien qu'elle suive le but de toute chronique religieuse, c'est-à-dire la défense et la glorification des coreligionnaires⁴⁰. Le pendant péruvien de Torquemada n'est pas l'Inca Garcilaso – même s'il fait partie des références bibliographiques – mais Diego de Córdoba y Salinas.

Diego de Córdoba y Salinas : une histoire franciscaine du Pérou

Cet auteur est cité dans le manuscrit des *Noticias* de 1655-1660. En effet, le franciscain, chroniqueur officiel de son ordre, petit-fils de conquistador et Liménien de naissance publia en 1651 la chronique de son ordre au Pérou. Son frère et coreligionnaire Buenaventura de Salinas y Córdoba – également cité par Díez de la Calle – est davantage connu⁴¹. Néanmoins, nous avons déjà rencontré Fray Diego auteur de deux *Relations Géographiques* du diocèse de Lima pour le *Teatro eclesiástico* de González Dávila⁴². Sa *Coronica* est le fruit d'une quinzaine d'années de labeur puisque dès 1637 ses supérieurs lui avaient confié la mission de répondre au questionnaire contenu dans la cédule du 31

³⁸ TORQUEMADA Juan de, *Los veynte y un libros rituales y monarchia yndiana con el origin y guerras de los Yndios Occidentales de sus poblaçones, descubrimiento conquista, conuersion y otras cosas maravillosas de la mesma.*, Sevilla, Por Matthias Clauijo, 1615. [Díez de la Calle se trompe en indiquant 1614]

³⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 165, « en quanto a los virreyes, vissantadores y pesquissidores que han passado a la Nueva España, se vea todo el libro quinto de la *Monarquía Yndiana del Padre Fray Juan de Torquemada de la orden de san Francisco, que escriue larga y curiossamente de ellos, y de los successos de su tiempo* ».

⁴⁰ BRADING, *op.cit.*, p. 306

⁴¹ Voir LAVALLÉ Bernard, « Exaltation de Lima et affirmation créole au XVII^e siècle », *Villes et nations en Amérique latine, essais sur la formation des consciences nationales en Amérique latine III*, Paris, éd. du CNRS, Paris, 1983, p. 47-62

⁴² Cf. supra Chapitre 6.

décembre 1635 qu'il exécuta sous la forme d'une *relación*⁴³. Pour ce faire, il reçut et recueillit une masse importante d'informations dont il se servit dans sa chronique en 1651. La genèse de cette chronique explique en partie l'usage conséquent qu'en fit le commis madrilène, lui-même artisan de l'entreprise du *Teatro eclesiástico*.

Díez de la Calle pouvait trouver dans la *Crónica* de Córdoba y Salinas des vies de saints et de religieux franciscains, des miracles, un état actualisé des établissements franciscains dans le vice-royaume du Pérou (Fray Diego avait reçu un certain nombre de relations de ses coreligionnaires dans les années 1645-149). En outre, la chronique commence par une description du Pérou bien que largement inspirée d'Herrera et d'Acosta.⁴⁴

Rodrigo de Aguiar y Acuña : la source juridique

Enfin, très souvent cités par Díez de la Calle, les *Sumarios de la Recopilación general de las leyes de Indias* fournissent une compilation de cédules et de dispositions juridiques et administratives dont le Conseil (et globalement toutes les autorités locales) manque cruellement faute de publication de la *Recopilación*.

Des auteurs dont la qualité est louée

Le commis ne fait pas référence aux ouvrages uniquement de façon neutre par une note marginale. En effet, il exprime parfois un avis, souvent élogieux, sur l'auteur et son travail. Ainsi, ces auteurs constituent des références dans le domaine de la connaissance ou dans les orientations politiques. Les trois piliers de l'ordre juridique et administratif de l'empire aux Indes sont par conséquent évoqués de la manière suivante :

Antonio de León Pinelo :

« Sur le principe de la création et de la vente [des offices vénaux et transmissibles], de leurs qualités, nombre, différences, et sur la façon d'en tirer des confirmations et d'autres choses importantes, le *licenciado* Antonio de Leon Pinelo, *relator* de ce Royal et Suprême Conseil et *Cámara*, a écrit *Confirmation royales* livre très docte, intéressant et complet, digne (comme son auteur) d'une grande estime (...) »⁴⁵

⁴³ CORDOVA SALINAS Diego de, *Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, (intro. & éd. de Lino G. Canedo), Washington, Academy of American Franciscan History, 1957, p. XXII-XXIII

⁴⁴ *Ibid.*, p. XLIV

⁴⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 26v., « *Del principio de la creación y venta de [los oficios vendibles y renunciabiles] calidades, numero, diferencias, y forma de llevar confirmaciones de ellos y otras cosas ymportantes escriuió muy docta, curiosa y cumplidamente el licenciado Antonio de león Pinelo Relator de este Real y*

Juan de Solórzano Pereira :

« Parmi tous ceux qui ont écrit sur les Indes, le seigneur docteur don Juan de Solórzano Pereira des Conseils suprêmes de Castille et des Indes, dans ses très précieux et très érudits livres *de Iure Indiarum* et *Politica Indiana*, qui ont beaucoup honoré et accrédité notre nation, rapporte de nombreux [miracles] que la Majesté de Dieu notre Seigneur a faits en faveur de la Conquête des Indes »⁴⁶

Gaspar de Escalona y Agüero :

« Reportez-vous également au *Garzofilacio Real del Pirú* du licenciado don Gaspar de Escalona, qu'il imprima à Madrid en l'an 1647 ; on y trouvera des informations très importantes pour les comptes et administration des Finances royales »⁴⁷

Pour une série d'ouvrages, Díez de la Calle met en avant la fidélité des sources due notamment à l'expérience américaine et la connaissance du terrain des auteurs. Bernal Díaz de Castillo est « ce grand soldat et écrivain, [témoin] véridique de ce qu'il vit et vécut lors de 119 batailles et affrontements »⁴⁸. En ce qui concerne don Andrés de Arbieto, ses « écrits sont des informations sûres et justes puisque [l'auteur] a longuement servi [au Chili] »⁴⁹ Ruiz de Montoya de la Compagnie de Jésus est le « fidèle témoin oculaire des merveilles infinies que Dieu a œuvrées pour la gentilité de cette partie du Nouveau Monde pour le salut de leur âme. »⁵⁰ D'autres auteurs reçoivent le même type de commentaires comme fray Diego de Aduarte, fray Agustín de Dávila Padilla, Juan González de Mendoza, Alonso de Ovalle ou Hernando de Ríos Coronel.

Supremo Consejo y Cámara en su libro de Confirmaciones Reales obra digna (como el Autor) de toda estimacçon (...) »

⁴⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 3v., « entre todos los que han escrito de las Indias el señor Doctor Don Juan de Solorzano Pereira de los supremos Consejos de Castilla y Indias en sus preciosos y eruditissimos libros de *Iure Indiarum* y *Política Indiana*, con que tanto ha honrado y ilustrado nuestra nación, trae muchos [milagros] que la Magestad de Dios nuestro Señor hizo en favor de las conquistas de las Yndias (...) »

⁴⁷ B.N.M., Ms 3023, f. 50, « Vease también el *Garzofilacio Real del Piru del licenciado D. Gaspar de Escalona*, que imprimió en Madrid el año de 1647, y se hallarán en el noticias muy ymportantes para las quantas y administración de la Real Hazienda ».

⁴⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 3, « se hallo este gran soldado y escriptor verdadero de lo que vio y executó en 119 batallas, y reencuentros ».

⁴⁹ B.N.M., Ms 3024, f. 320 « Don Andrés de arbieto governador que al presente es de la provincia de Nicaragua a la estampa en lima y en estos reynos algunos discursos y el Vltimo el año de 644 sobre la forma de la Compusicion de este reyno de Chile y conclusión de su guerra que son de seguras y buenas noticias como quien sirvió tanto en el. »

⁵⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 279v. « De lo sucedido en la Conquista espiritual destas provincias escriuió una historia con elegante y maravilloso espíritu El muy reverendo Padre Ruiz de Montoya de la Compañia de Jhs obrero desta gran viña por espacio de 30 años y testigo fiel de vista de las infinitas maravillas que Dios a obrado con la gentilidad de aquella Parte del nuevo Orbe para la salvacion de sus Almas (...) »

Les penchants idéologiques de la bibliographie

David A. Brading dans un article sur la Monarchie catholique analyse les grands thèmes idéologiques et la pensée officielle développés par les auteurs en faveur des Habsbourg⁵¹. On retrouve tous ces auteurs dans la bibliographie de Díez de la Calle.

La vision impérialiste et providentialiste : de Charles Quint à Philippe IV

Sous Charles Quint, l'idée d'un empire universel était clairement envisagée et l'Amérique y prenait une place centrale⁵². Ainsi, González Fernández de Oviedo proposait une vision triomphante et providentielle de la Monarchie catholique et du rôle de l'empereur. Les espoirs de croisade, de reconquête de Jérusalem, d'expansion planétaire du catholicisme ainsi que les attentes millénaristes et messianiques prenaient forme dans divers ouvrages du XVI^e siècle et encore au XVII^e siècle⁵³. La *Suma de geographía* de Fernández de Enciso revêt un caractère clairement impérialiste en dressant l'inventaire des territoires de Charles : « c'est un itinéraire et un memento de l'expansion mondiale »⁵⁴. Pour Giovanni Botero, l'Amérique n'était qu'une étape avant la conquête de l'Asie (principalement de l'empire du Grand Kahn) et l'avènement d'un seul empire⁵⁵. Toujours parmi ces auteurs du XVI^e siècle cités par Díez de la Calle, figure Pedro Mexía qui affirme la continuité entre l'Empire romain et l'empire de Charles Quint qui dure donc depuis 2300 ans.

Au XVII^e siècle, on retrouve ce discours souvent sous le terme de « triomphe » qui renvoie notamment à la bataille de Lépante⁵⁶. Par exemple, Tamayo Salazar, dans ses *Triunfos de las armas católicas por intercessión de Maria S. N.* cité par Díez de la Calle, raconte comment en 1540 l'amiral Bernardino de Mendoza attaqua une flotte barbaresque avec à la proue de son bateau une effigie du Christ et de la Vierge et comment en 1648 à

⁵¹ BRADING David. A., « La monarquía católica », in ANINO, CASTRO LEIVA, GUERRA (dirs.), *De los imperios a las naciones : iberoamerica*, Saragosse, 1994, p. 19-43

⁵² SALLMANN Jean-Michel, *Charles Quint*, Paris, Payot & Rivages, 2004, p. 224-239 ; PAGDEN Anthony, *Lords of all the world : Ideologies of empire in Spain, Britain and France (1500-1800)*, New Haven & London, Yale University Press, 1995, p. 32-33

⁵³ MAZÍN, *op. cit.*, 2006, p. 51

⁵⁴ GERBI Antonello, *La naturaleza de las Indias nuevas de Cristóbal Colón a Gonzalo Fernández de Oviedo*, México, FCE, 1978, p. 100 ; FERNÁNDEZ DE ENCISO Martín, *Suma de geographia que trata de todas las partidas y prouincias del mundo : en especial de las indias y trata largame[n]te del arte del mare arjuntame[n]te con la espera en roma[n]ce...*, Sevilla, Cromberger, 1519.

⁵⁵ PAGDEN, *op. cit.*, p. 39 ; Tommaso Campanella est celui qui a poussé ce discours le plus loin mais il ne figure pas dans la bibliographie de Juan Díez de la Calle. BOTERO Giovanni *Theatro de los mayores principes del mvndo, y causas de la granderza de sus estados, sacado de las Relaciones toscanas de Iuan Botero Benès con cinco tratados de Raxon de estado*, En Barcelo, Por Sebast. Mateuad y Onofre Anglada a costa de Raphel Viues librero, 1605.

⁵⁶ ELLIOTT JOHN H., *La España Imperial 1469-1716*, Madrid, Vicens Vives, 7^e éd., 2005, p. 259

Malaga on fêta cette victoire⁵⁷. Andrés Pérez de Ribas dans son *Historia de los triumphos de nuestra santa fee entre gentes las mas barbaras, y fieras del Nuevo Orbe* (1646) décrit l'expansion du catholicisme dans le Nord du Mexique. Les conquêtes spirituelles et militaires sont liées dans ce discours mais également dans la réalité⁵⁸.

Díez de la Calle abonde dans ce registre dès les premières lignes des *Noticias Sacras y Reales* lorsqu'il affirme que la Découverte du Nouveau Monde

« avait été prédestinée par la Divine Miséricorde à la Nation espagnole qui de tous temps s'est engagée dans les découvertes, les conquêtes et les soumissions. En effet, pour conserver la pureté de la foi catholique et au prix d'immenses dépenses, ses Armes ont remporté 3 709 Batailles contre les Maures dans leur patrie, sans compter les autres victoires contre l'hérésie et l'idolâtrie. »⁵⁹

Et León Pinelo qui récuse la dénomination impropre d'Amérique pour la remplacer par celle d'Ibérica. N'est-ce pas ce même auteur qui déploya une incroyable érudition pour démontrer que le paradis terrestre se trouvait en Amérique du Sud⁶⁰ ?

Les deux couteaux : l'expansion planétaire de la foi contre la légende noire

Dès le milieu de XVI^e siècle, le brûlot de Las Casas, *Brevísima relación de la destrucción de las Indias* circulait en Europe⁶¹ ; la première édition en Hollandais date de 1578. La légitimité de la Couronne espagnole était remise en cause. D'une part, sur le théâtre des opérations par les expéditions anglaises, hollandaises et françaises. D'autre part, sur le terrain intellectuel et politique par la dénonciation des pratiques des conquistadores, le mauvais traitement des Indiens et l'avarice des Espagnols dont les gravures de Théodore de Bry donnaient une image choquante⁶².

Les auteurs au service de la Monarchie catholique avaient pour mission de contre-attaquer. Díez de la Calle s'inscrit clairement dans cette perspective par ses propos et dans

⁵⁷ DÍAZ DÍAZ Bartolomé, « Juan Tamayo Salazar y su *Discurso de la Antigüedad de Zalamea* » in *Revista de Estudios extremeños*, Badajoz, 2008, n°2, p. 641 (635-686) ; TAMAYO SALAZAR Juan, *Triunfos de las armas catolicas por intercession de Maria S. N., centones historico-politicos...*, Madrid, D. Diaz de La Carrera, 1648.

⁵⁸ Pérez de Ribas soutenait par exemple la présence des présides à côté des missions jésuites.

⁵⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 1, « *La qual tenía destinada la Divina misericordia a la Nación española, de quien siempre han sido y don tan propios los descubrimientos, conquistas y reducciones, pues sus Armas por conserbar la pureza de la fee Cathólica, vencieron contra los Moros en su Patria 3U709 Batallas y otras sin número que contra la eregía e idolatría han ganado con inmensos gastos.* »

⁶⁰ LEÓN PINELO Antonio, *El paraíso en el Nuevo Mundo*, Lima, 1943 [Ms, 1650], 2 vols.

⁶¹ Le Conseil des Indes avait lancé dès 1548 une chasse aux ouvrages de Las Casas au Mexique. L'ouvrage de Sepúlveda *Apología pro libro de justis belli*, imprimé à Rome sans licence fut également interdit et réquisitionné. Cf. AVILA MARTEL, *art. cit.*, p. 197.

⁶² BRADING, *op.cit.*, p. 230-231

le choix de ses références. En effet, dans l'introduction des *Noticias Sacras y Reales*, il affirme que l'objectif de son œuvre est

« que les détracteurs de cette Couronne et de ces conquêtes soient convaincus du mensonge que, de manière si injuste, ils ont voulu publier à ce sujet. En effet, la très juste soumission et conquête de ces empires (d'après ce qui a été dit et se dira) est confirmée devant tant de preuves et de prodiges (...) »⁶³

Le principal argument du camp espagnol consistait à montrer qu'avec le Patronage royal, la Couronne avait eu pour mission de convertir un pan entier de l'humanité au catholicisme. Ainsi, l'étroite relation, voire l'imbrication, du gouvernement temporel et de l'Église façonnait l'organisation politique et sociale en Amérique et soutenait le discours favorable à la présence du Roi catholique⁶⁴. Antonio de Herrera, au début du XVII^e siècle, pouvait tenter le « coup de main » – selon les mots de David A. Brading – de dénoncer les pratiques des conquistadores en soulignant le rôle de la Couronne dans la protection de ses sujets Indiens⁶⁵. Les *Décadas* avaient pour objectif de montrer au reste de l'Europe et surtout aux détracteurs de l'entreprise de colonisation, que la Couronne avait accompli des exploits et des efforts surhumains pour évangéliser l'Amérique. À la même époque, le franciscain Juan de Torquemada faisait de Philippe III le champion du salut des Indiens :

« Véritable fils d'un père très chrétien, petit-fils de très saints grands-parents, qui fait preuve de tant de zèle pour le bien des âmes dont il a la charge, qui s'emploie généralement par tous les moyens possibles à étendre le christianisme à l'ensemble du Nouveau Monde. »⁶⁶

L'union des armes ecclésiastique et temporelle de la royauté est véhiculée au XVII^e siècle par l'image des deux couteaux ou des deux épées de la Monarchie catholique. Ainsi, l'ouvrage du franciscain Gaspar de Villaroel a pour titre *Unión de los dos cuchillos pontificio y regio* et l'évêque et conseiller des Indes Juan de Palafox s'emploie à diffuser ce symbole.⁶⁷

⁶³ B.N.M., Ms 3023, f. 4 « que los mal afectos a esta Corona y Conquistas se hallen conbencidos de la incierta opinión que tan injustamente han pretendido publicar en esto, pues se ve (por lo que se ha dicho y dira) con tantas evidencias y prodigios confirmada la Justissima reducción y adquisición de estos Imperios (...) »

⁶⁴ PAGDEN, *op.cit.*, p. 33

⁶⁵ BRADING, *op.cit.*, p. 235

⁶⁶ Cité dans MARTÍNEZ MILLAN José & VISCEGLIA Maria Antonia (dirs.), *La monarquía de Felipe III : la Casa del Rey*, Madrid, Mapfre- Instituto de Cultura, 2008, v.4, p.690 « verdadero hijo de tan christianísimo padre, nieto de tan santos abuelos [que] tiene tanto celo del bien de las almas que tiene a su cargo, que de ordinario procura por todas vías y modos que puede, ampliar el cristianismo por todo este Nuevo Mundo. »

⁶⁷ BRADING, *op.cit.*, p. 267

Solórzano, d'une certaine façon, clôt et porte à son paroxysme la longue période du discours providentialiste avec sa *Política Indiana*, publiée la même année que la paix de Westphalie⁶⁸. Il affirme que Dieu Tout-Puissant avait choisi l'Espagne parmi toutes les nations pour apporter la foi aux peuples du Nouveau Monde. En effet, ce ne sont pas les conquistadores et les hommes qui ont permis la colonisation espagnole de l'Amérique mais bien la volonté divine. Les nombreux miracles et apparitions de saint Jacques Matamore en sont une preuve supplémentaire. Cette thèse rejoint celle de millénaristes comme Mendieta qui souligne la concomitance entre le début de la conquête de vastes territoires et l'apparition de l'hérésie luthérienne⁶⁹. De manière sous-jacente, on comprend que l'empire n'a pas été capable de mener le combat sur les deux fronts : l'entreprise de conquête spirituelle au Nouveau Monde avait pris trop d'énergie et de moyens financiers. Si les monarques avaient suivi une politique de raison d'État, ils auraient pu éliminer l'hérésie mais leur souci d'évangélisation se trouvait au-dessus de ces considérations. En 1645, Philippe IV dans l'intimité de sa correspondance avec *Sor María* n'espère pas moins un geste divin : « Dieu n'acceptera pas que la monarchie, qui a rendu de si grands services à la défense perpétuelle de la religion catholique, provoque sa propre chute. »⁷⁰ Déjà, en 1632, la cédula instituant la taxe de *media anata* sur les offices reconnaissait les difficultés des missions de la Monarchie Catholique :

« C'est pour cela que mon Patrimoine et mes Finances royales se trouvent si endettés, comme il est notoire, à cause des nombreuses et continuelles dépenses où m'entraînent [les attaques] que mènent contre ma Couronne les Infidèles et ennemis de la Sainte foi catholique en Flandres, en Allemagne et sur les côtes de mes Royaumes et Seigneuries (...) »⁷¹

Dans un projet de dédicace au pape précédent sa *Hierarchia eclesiástica*, Díez de la Calle adhère à ce discours : « Je donnerai la connaissance récente des affaires de gouvernement politique et militaire qui manque pour la conservation et le bon gouvernement de ce qui a été acquis et gagné dans ce nouveau et vaste monde. »⁷² Tous ces développements témoignent de l'état d'esprit inquiet de ces hommes de la Monarchie

⁶⁸ SOLÓRZANO PEREIRA Juan, *Politica Indiana*, En Madrid, Por Diego Diaz de la Carrera, 1648. ; *Disputationem de Indiarum iure : sive de iusta Indiarum Occidentalium inquisitione, acquisitione et retentione tribus libris comprehensam...*, Matriti, Ex typographia Francisci Martinez, 1629.

⁶⁹ BRADING, *art. cit.*, p. 25 et *op.cit.*, p. 242

⁷⁰ Cité par STRADLING, *Felipe IV y el gobierno de España. 1621-1665*, Madrid, Cátedra, 1989, p. 383 « Dios no dejará que la monarquía que le ha hecho tan grandes servicios en la defensa perpétua de la religion católica, provoque su propia caída. »

⁷¹ B.N.M., Ms 3025, f. 8 « Por quanto por hallarse mi Patrimonio y hacienda Real tan empeñada, como es notorio, por los muchos y continuos gastos que intentan contra mi Corona los Infieles y enemigos de las Sancta fee Catolica, en Flandes, Alemania y Costas de mis Reynos y Señorios... »

⁷² B.P.R., II/206, f. 6v.

catholique : ils ont conscience d'une forme de déclin. Ils ont alors pour mission de « conserver » et de défendre ce qui a été justement acquis. Le thème de la « conservation » est ressassé depuis le début du XVII^e siècle parmi les arbitristes et dans les hautes sphères gouvernementales⁷³. Pour Diego Saavedra Fajardo, conseiller des Indes de 1643 à 1648, la « principale tâche du Prince est de conserver ses États »⁷⁴. C'est à travers ce discours qu'apparaît un autre trait de la littérature politique hispanique de l'époque comme le souligne José Antonio Maravall : « l'anti-machiavélisme est providentialiste »⁷⁵.

Anti-machiavélisme

Quentin Skinner a bien pris la mesure de ce courant idéologique qui ne fut pas spécialement espagnol – on trouve des traités contre Machiavel en France, en Angleterre ou en Hollande – mais qui fut porté très haut par des auteurs ibériques notamment les jésuites⁷⁶.

La bibliographie de Díez de la Calle compte au moins deux représentants de ce courant. Claudio Clemente est non seulement l'auteur des *Tablas cronológicas*, mais également d'un ouvrage virulent et exalté, *El Machiavelismo degollado por la Christiana Sabiduría de España y de Austria* qui explique la politique de la Monarchie catholique :

« Quoi qu'il en soit, les Politiques l'affirment et cela au moins est vrai, Philippe [II] a perdu une grande partie des Flandres pour avoir aidé l'Église. Cela je ne peux pas le nier mais, s'ils ouvrent les yeux, ils verront facilement combien de terres et de Seigneuries ont agrandi le Royaume de Philippe pour avoir combattu dans les batailles du Seigneur. »⁷⁷

Les « politiques » dans le langage de Claudio Clemente sont les rois, leurs conseillers et les auteurs (La Noue, Bodin, Duplessis Mornay) qui suivent la raison d'État ; catégorie

⁷³ MARAVALL José Antonio, *La cultura del Barroco*, Barcelona, Ariel, 9^e édition, 2002, p. 273-274

⁷⁴ SAAVEDRA FAJARDO Diego, *Empresas políticas*, Madrid, Catédra, 1999 [1642], p. 688

⁷⁵ MARAVALL José Antonio, *Estudios de Historia del Pensamiento Español. Serie tercera. El siglo del Barroco*, Madrid, AECEI, 2001, 3^e éd., p. 62

⁷⁶ SKINNER Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001, p.556-557. « C'est par conséquent dans les œuvres des premiers jésuites que l'on rencontre pour la première fois le classique appariement de Luther et Machiavel comme pères fondateurs de l'État moderne impie. Le traité vernaculaire de Ribadeneyra sur la religion et les vertus du prince chrétien, édité à Madrid en 1595, commence certes par lier les noms de ces deux grands hérétiques de l'époque, mais avance ensuite que même les dangers du luthérianisme sont moins grands que ceux de la doctrine de Machiavel a engendrés. » Voir également MARAVALL José Antonio, « Maquiavelo y maquiavelismo en España » in MARAVALL, *op. cit.*, 2001, p.17-38

⁷⁷ CLEMENTE Claudio, *El Machiavelismo degollado por la Christiana Sabiduría de España y de Austria...*, Alcalá, A. Vazquez, 1637, p. 106 « *Sease como se fuere, dicen los Politicos, por lo menos es cierto, que Philipo perdio gran parte de Flandes por ayudar a la Iglesia. Esto no lo puedo negar, pero si tienen ojos veran con facilidad quantas tierras y Señorios se le aumentaron en el Reyno de Philipo por pelear las batallas del Señor.* »

d'individus qu'il ne porte pas dans son estime. On résiste difficilement à l'envie de citer des passages de ce *Machiavélisme égorgé* :

« Ô méchanceté ! Ô honteuse infamie du genre humain ! Ô Monstres ! Ô Antidieux ! Ô idolâtres ! Ô gens sans Dieu ! Et pour résumer en un seul mot l'ampleur de tous les maux, ô Politiques ! Politiques »⁷⁸

L'oratorien Thomas Bozzio (1548-1610) est connu pour être un des premiers théoriciens antimachiavéliens⁷⁹. Díez de la Calle cite cet auteur pour reformuler l'image de la messe célébrée à toute heure dans les territoires planétaires du Roi catholique⁸⁰. Cette trouvaille eut un grand succès, elle fut diffusée par Tommaso Campanella dans sa *Monarchia di Spagna* (1598)⁸¹. Elle est employée par de nombreux auteurs comme Diego de Córdoba Salinas dans le chapitre I de sa *Coronica* :

« Les défenseurs de cette cosmographie constatent que toutes les heures le saint sacrifice de la Messe est célébré dans les provinces de la Majesté catholique et cette dévotion honore les grands monarques catholiques. [en note marginale] Thom. Bozsius, lib.9 de figu. Eclcles. Dei, signo 37, c. II, p. 376 & p. 76 »⁸²

L'œuvre *De signis Ecclesiae Dei* de Thomas Bozzio est également copieusement citée par Solórzano Pereira dans le *De Indiarum iure* et par Alonso Fernández. Díez de la Calle ne lisant pas le latin, il a pu reprendre cette situation dans ces ouvrages qu'il fréquente assidument.

Pour compléter le tableau, notons que Díez de la Calle fait référence dans sa bibliographie à l'ouvrage politique espagnol le plus fameux du XVII^e siècle, c'est-à-dire le *Príncipe político christiano, representada en cien empresas* (1642) de Saavedra Fajardo. Le titre même évoque le concept d'un prince qui sait concilier le pouvoir politique et la conscience religieuse. Sans rentrer dans le détail de la pensée de cet auteur, notons qu'il

⁷⁸ *Ibid.*, p. 77 « O maldad! O infamia vergonçosa del linage humano! O monstruos! O Antidioses! O Idolatras! O gente sin dios! Y para ceñir en una sola palabra la latitud de todas las maldades, o Politicos! Politicos! »

⁷⁹ MASTELLONE Salvo, « Tommaso Bozio, l'« intransigente » amico del Baronio, teorico dell'ordine ecclesiastico », dans R. De Maio, L. Gulia et A. Mazzacane éd., *Baronio storico e la Controriforma. Atti del Convegno Internazionale di Studi, Sora 6-10 ottobre 1979, Sora, 1982*, p. 219-230 ; BOZIO Tommazo, *De signis Ecclesiae Dei libri XXIV*, Coloniae Agrippinae, apud J. Gymnicum, 1592

⁸⁰ B.N.M., Ms 3023, f. 4r.

⁸¹ GRUZINSKI Serge, « Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres "connected histories" », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56e année, N. 1, 2001. p. 99

⁸² CÓRDOVA SALINAS, *op.cit.*, 1957, p. 5 « Pero los cuidadosos desta cosmografía hallan que a todas horas se celebra el S. Sacrificio de la Misa en las provincias de la Majestad Católica, cuya devoción tanto engrandece sus grandes católicos monarcas (...) » Díez de la Calle fait la même référence cf. B.N.M., Ms 3023, f. 4

rend implicitement acceptable la notion décriée de « *Razón de Estado* ». D'une part, il s'agit de connaître les individus, leurs différentes coutumes et leurs intérêts pour adopter les formes de gouvernement adéquates. D'autre part, la raison d'État conduit à lier l'expérience, l'histoire et la politique pour obtenir un bon gouvernement⁸³.

La place des créoles

Certains auteurs cités par Díez de la Calle sont des défenseurs d'une forme d'égalité entre les créoles et les péninsulaires notamment sur la question de l'accès aux charges. Ainsi, Luis de Betancur y Figueroa, originaire de la province de Nouvelle Grenade défend-il farouchement devant la cour le droit des créoles à devenir évêques dans *Derecho de las Iglesias metropolitanas, i catedrales de las Indias*⁸⁴. De même Solórzano Pereira s'insurge contre les préjugés et les vexations à l'encontre des créoles⁸⁵. Juan Díez de la Calle se fait l'écho de ces protestations en incluant dans ses *Noticias Sacras y Reales* une liste des « sujets créoles passés par l'Université de Lima et devenus évêques et archevêques »⁸⁶ puis une autre sur les *oidores* et conseillers « fils de l'université de Lima et créoles du Pérou ».

Les missionnaires ne sont pas en reste : Alonso de Ovalle est connu pour exalter la beauté de sa *patria chica*, le Chili. Le frère augustin Antonio de Calancha, comme León Pinelo et Buenaventura de Salinas y Córdoba, transmet sa fascination pour les richesses du sous-sol américain (les mines de Potosí), il défend le statut d'homme libre des Indiens et dénonce l'exclusion des créoles des hautes charges⁸⁷.

Synthèse : Fidélité indéfectible à la Couronne

La bibliographie de Díez de la Calle réunit les plus fidèles serviteurs et zélateurs de la Monarchie catholique à l'époque moderne : les chroniqueurs, les juristes et les religieux. Trop régaliste, le *De Iure* de Solórzano fut mis à l'Index. Díez de la Calle s'impose comme fidèle porte-parole, sans rentrer dans des considérations théoriques, de l'affirmation la légitimité de l'entreprise coloniale en Amérique et de l'exaltation la grandeur de la Monarchie catholique et du catholicisme tridentin.

⁸³ MARAVALL, *op. cit.*, 2001, p. 59 et 215-218

⁸⁴ BETANCUR Y FIGUEROA Luis, *Derecho de las iglesias metropolitanas i catedrales de las Indias sobre que sus prelacías sean proveídas en los capitulares dellas i naturales de sus provincias...* En Madrid, por Francisco Martínez, 1637. MANTILLA Luís Carlos, « Los presupuestos teóricos del criollismo americano en la obra del colombiano Luis de Betancur y Figueroa (1634) », *Revista Complutense de Historia de América*, 22, Madrid, 1996, consulte en juin 2010 <http://revistas.ucm.es/ghi/11328312/.../RCHA9696110121A.PDF>

⁸⁵ MALAGÓN Javier y OTS CAPDEQUÍ José M., *Solórzano y la Política Indiana*, Mexico, FCE, 1965, p. 60-61

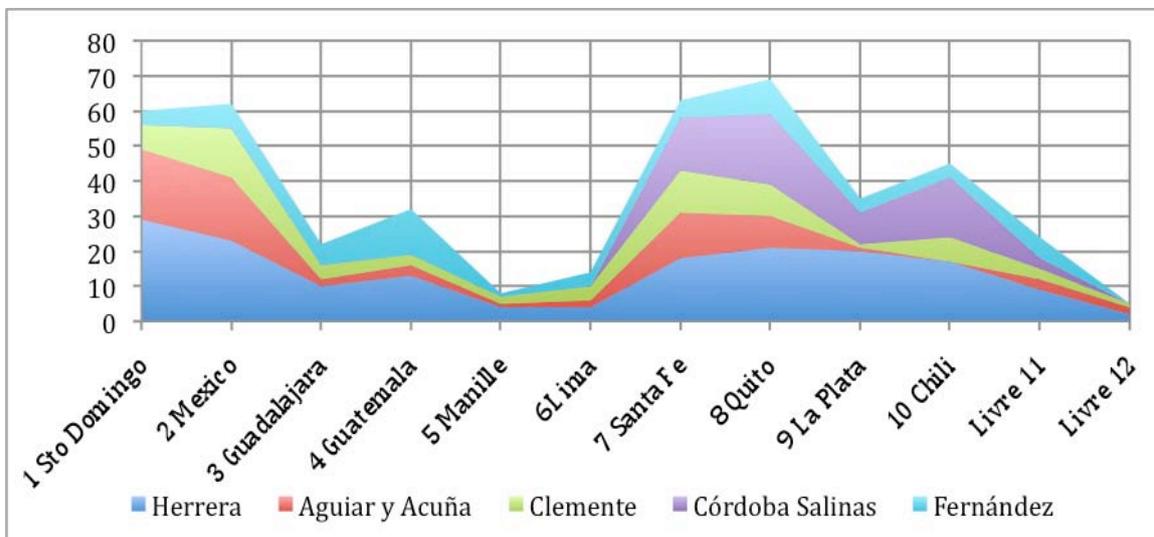
⁸⁶ B.N.M., Ms 3024, f. 77-78

⁸⁷ BRADING, *op.cit.*, p. 353-356

Caractéristiques générales de la bibliographie

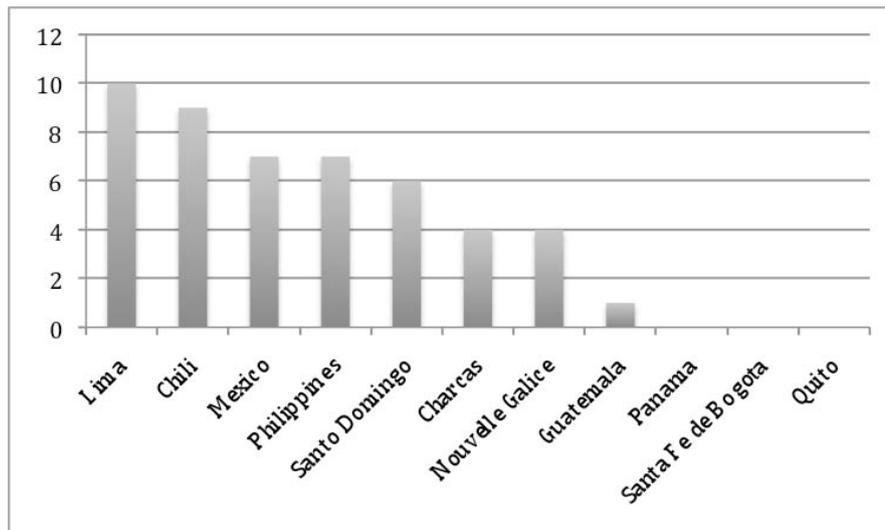
La répartition géographique du sujet et de l'origine des ouvrages

Graphique 3 : Répartition des cinq principales références entre les douze livres des *Noticias Sacras y Reales*

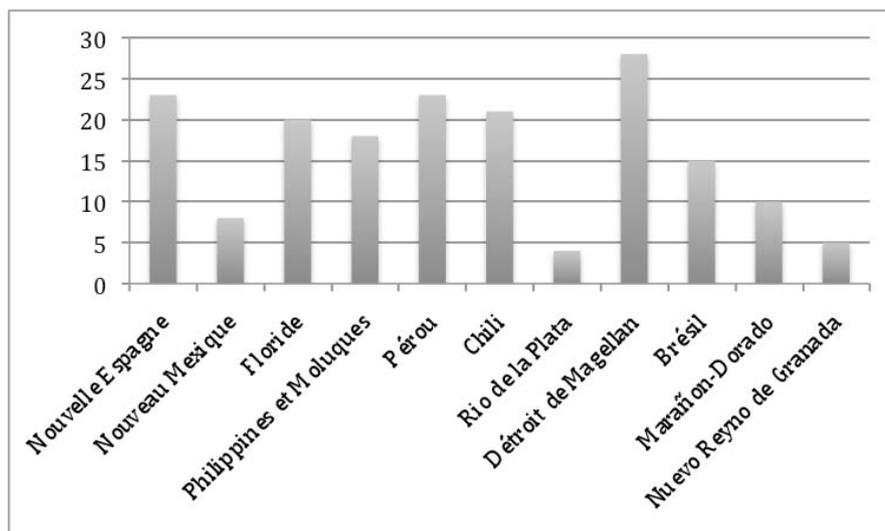


Cinquante-neuf des ouvrages cités par Díez de la Calle concernent un territoire spécifique des possessions ultra-marines hispaniques. Trente-et-un portent sur le Pérou et vingt-huit sur la Nouvelle-Espagne, dont respectivement huit et trois s'intéressent à l'ensemble de chaque vice-royaume alors que le reste se spécialise dans des espaces plus restreints. Nous avons choisi de classer ces ouvrages par audience pour obtenir un aperçu de la répartition des sources de Díez de la Calle.

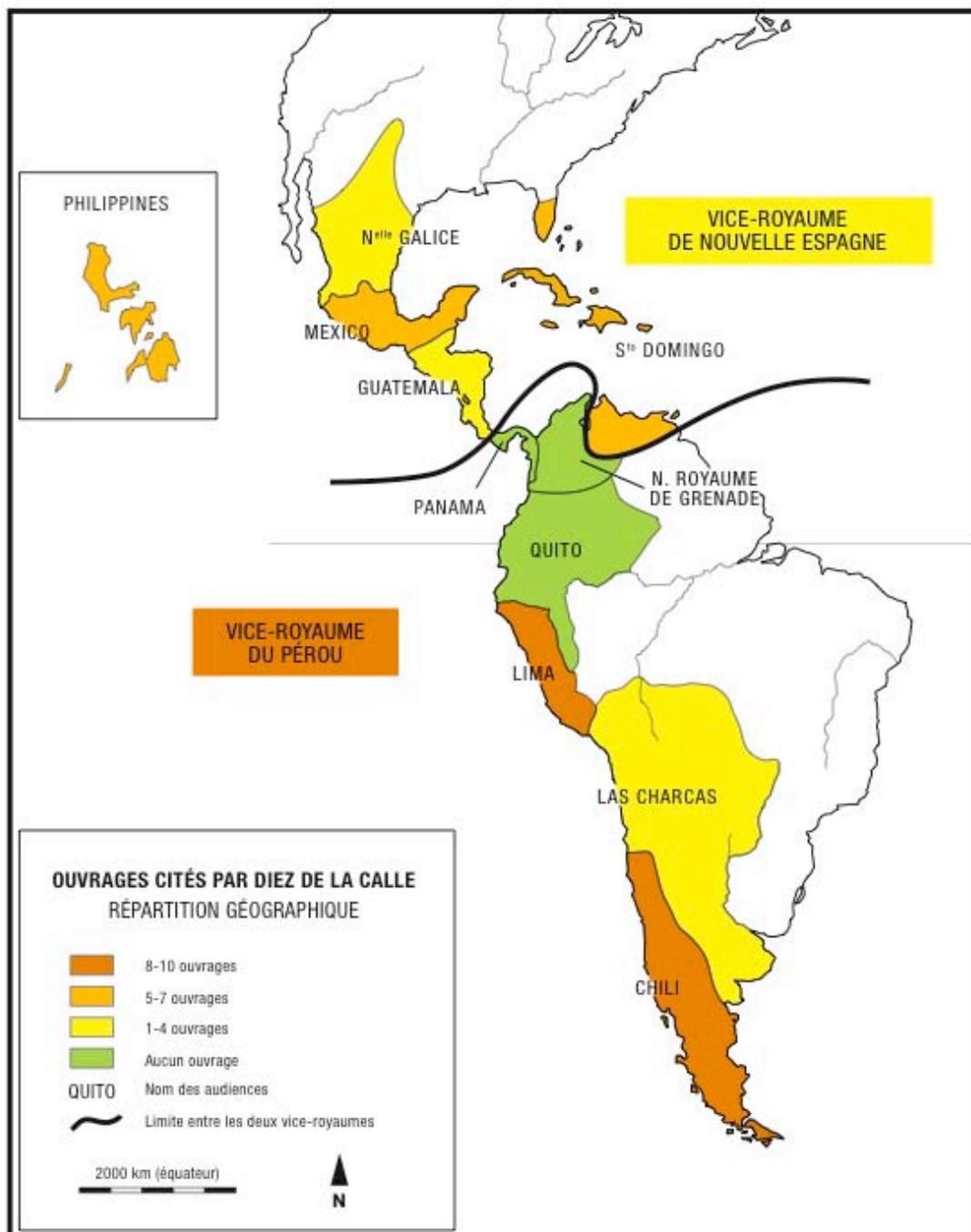
Graphique 4 : Répartition des ouvrages cités par Díez de la Calle concernant une audience en particulier



Graphique 5 : Répartition des ouvrages sur les Indes occidentales d'après l'*Epitome* d'Antonio de León Pinelo (1629)



Carte 1 : Répartition géographique des ouvrages spécialisés dans un vice-royaume ou une audience et cités par Juan Díez de la Calle



Diverses remarques peuvent être formulées. Premièrement, il existe globalement un équilibre entre les deux vice-royaumes, même constat chez León Pinelo⁸⁸. Deuxièmement, pour la Nouvelle-Espagne il existe une assez bonne répartition des sources entre les audiences alors que pour le Pérou, les audiences de Lima et du Chili concentrent un nombre élevé de références bibliographiques mais aucun titre ne concerne les audiences de Panama, Santa Fé de Bogota et Quito. Ainsi, il existe des « vides » de connaissances ou du moins des espaces flous pour lesquels aucun « spécialiste » n'a réalisé de description susceptible de finir dans les mains de notre commis madrilène. Pourtant, Pinelo cite cinq auteurs pour le Nuevo Reino⁸⁹. Troisièmement, on constate une surreprésentation des marges : les audiences du Chili et des Philippines, finalement peu peuplées, véritables *limes* de la Monarchie catholique suscitent l'intérêt. Ceci est confirmé si l'on change d'échelle : pour la Nouvelle Galice, les quatre titres portent sur le Nouveau Mexique et les missions en territoire chichimèques ; pour la province de Charcas, deux titres concernent les missions du Paraguay ; pour Santo Domingo, deux titres sur la Floride. Ce phénomène est tout à fait remarquable dans l'*Epitome* de León Pinelo, qui recense vingt ouvrages sur la Floride, huit sur le Nouveau Mexique et vingt-huit sur le Détroit de Magellan ! Comment l'expliquer ? Les zones frontières sont éloignées et les communications avec elles sont particulièrement longues et aléatoires⁹⁰. Elles sont l'objet de vives tensions puisqu'elles sont sous la menace de divers ennemis : les Indiens Mapuches et Chichimèques, les Hollandais, les musulmans d'Asie du Sud-Est, etc. Elles représentent l'avancée et l'expansion planétaire de la Monarchie catholique. Peu connues, exotiques, créatrices d'aventures épiques, elles frappent les imaginaires et les récits les décrivant rencontrent des succès éditoriaux. León Pinelo recense huit comédies sur le Chili qui, avec la *Auracania* d'Alonso de Ercilla, était devenu le territoire de toutes les fantaisies littéraires.

Les lieux d'édition nous informent sur les centres de production du savoir. Nous avons constaté que beaucoup d'auteurs venaient à Madrid ou à Rome pour publier leurs ouvrages. Rappelons que les premières imprimeries se sont installées progressivement à Mexico en 1534, à Lima en 1584, à Manille vers 1593, à Potosí en 1610, à Puebla en 1640.

⁸⁸ Dans l'*Epitome* (1629) de Pinelo, 69 ouvrages portent sur la Nouvelle Espagne et 72 sur le Pérou (25 pour le Brésil et Marañon).

⁸⁹ On peut nuancer cela puisque León Pinelo cite à propos du Nuevo Reino des ouvrages généraux dont une partie seulement évoque cette région.

⁹⁰ Pour le Détroit de Magellan, il convient de noter que León Pinelo s'intéresse tout particulièrement à la navigation. Son *Epitome* contient une bibliographie nautique.

De plus, Séville constitue un véritable pont commercial et culturel. Dans le reste de l'Europe, il existe alors différents foyers de production éditoriale.

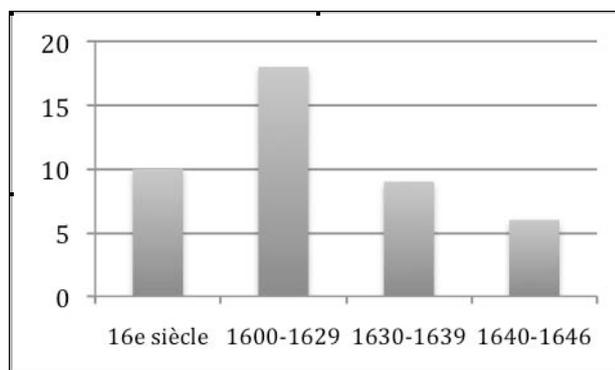
Quatre-vingt-un des ouvrages consultés (dont on connaît le lieu de publication) ont été édités dans la péninsule ibérique, treize aux Indes Occidentales et neuf dans le reste de l'Europe. En précisant les villes, on relève quarante-et-un livres imprimés à Madrid, neuf à Séville, six à Lima, cinq à Mexico et à Barcelone, trois à Valladolid et à Anvers, deux à Saragosse, Salamanque, Pampelune, Lisbonne et Amsterdam, un à Manille, Puebla de Los Angeles, Cologne, Tolède, Valence, Cuenca, Alcalá, Baeza, Rome, Milan, Perpignan.

Ainsi, la majorité des livres dont dispose le commis du Conseil des Indes a été éditée à Madrid. Pour le reste, quelques livres viennent d'Amérique principalement des imprimeries de Lima et de Mexico, et du reste de l'Europe.

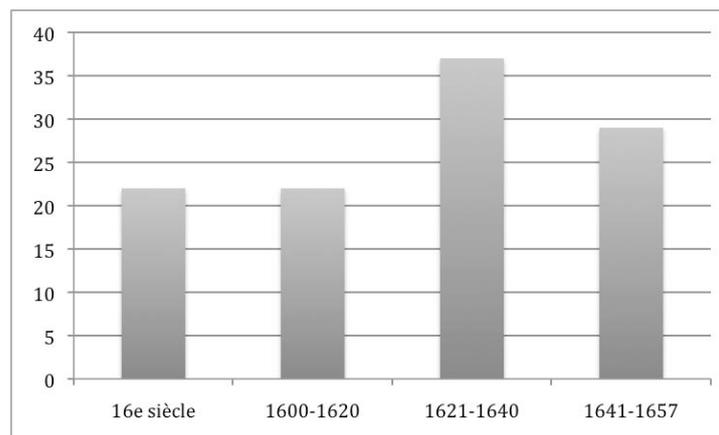
La « fraîcheur » ou actualisation de la bibliographie

La date de publication des ouvrages témoigne de la « fraîcheur » des informations disponibles dans le secrétariat de Nouvelle Espagne et de l'actualisation des connaissances du commis. Globalement, nous constatons un bon renouvellement des sources avec une série d'ouvrages récents datant des années 1640-1650.

Graphique 6 : Répartition chronologique des ouvrages cités par Díez de la Calle dans son *Memorial* de 1646 en fonction de la date de publication des ouvrages.



Graphique 7: Répartition chronologique des ouvrages cités par Díez de la Calle dans ses *Noticias* de 1655-1657 en fonction de leur date de publication.



Si l'on croise les lieux d'édition avec les ouvrages les plus récents (après 1640), on constate sans surprise que la majorité vient de Madrid. Cependant, Díez de la Calle bénéficie d'une information fraîche depuis Lima, dont il a cinq ouvrages datant de 1642 à 1656 ainsi que d'ouvrages récents de Mexico, Manille et Puebla.

Il faut maintenant réfléchir à l'exhaustivité ou non de la bibliographie de Díez de la Calle. Quels sont les auteurs évoqués ? Pour quelles raisons certains auteurs ne sont-ils pas connus ou cités ? Pour ce faire, nous ne pouvons passer à côté d'un recensement exhaustif de ces monographies.

La composition précise de la bibliographie⁹¹

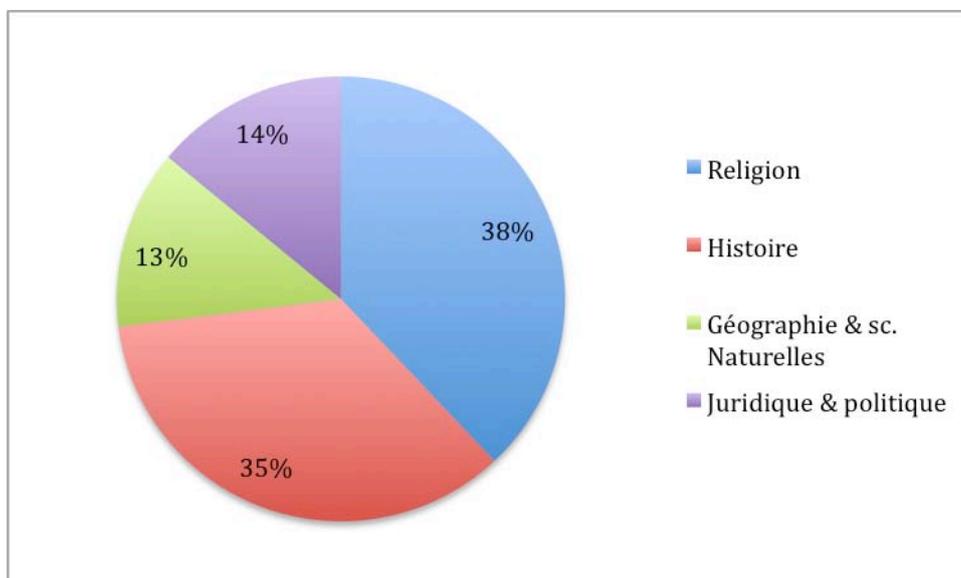
Nous avons étudié les principaux ouvrages consultés par Díez de la Calle et ceux développant un fort discours idéologique. Il s'agit maintenant d'appréhender l'ensemble de la bibliographie. Il est délicat de créer des catégories ou des thématiques pour classer les différents ouvrages qui correspondent à la vision du champ des savoirs ou des domaines d'intervention administratifs du Conseil des Indes au XVII^e siècle⁹². Néanmoins, il est

⁹¹ Afin de réunir les informations bio-bibliographiques pour chaque auteur nous avons utilisé plusieurs outils que nous ne citons pas à chaque fois pour alléger les notes de bas de page : SIMÓN DÍAZ José, *Bibliografía de la literatura hispánica*, Madrid, Instituto "Miguel de Cervantes" de Filología Hispánica, 1983-1986, 3^e éd., 16 vols ; le site de recherche bibliographique <http://www.worldcat.org>

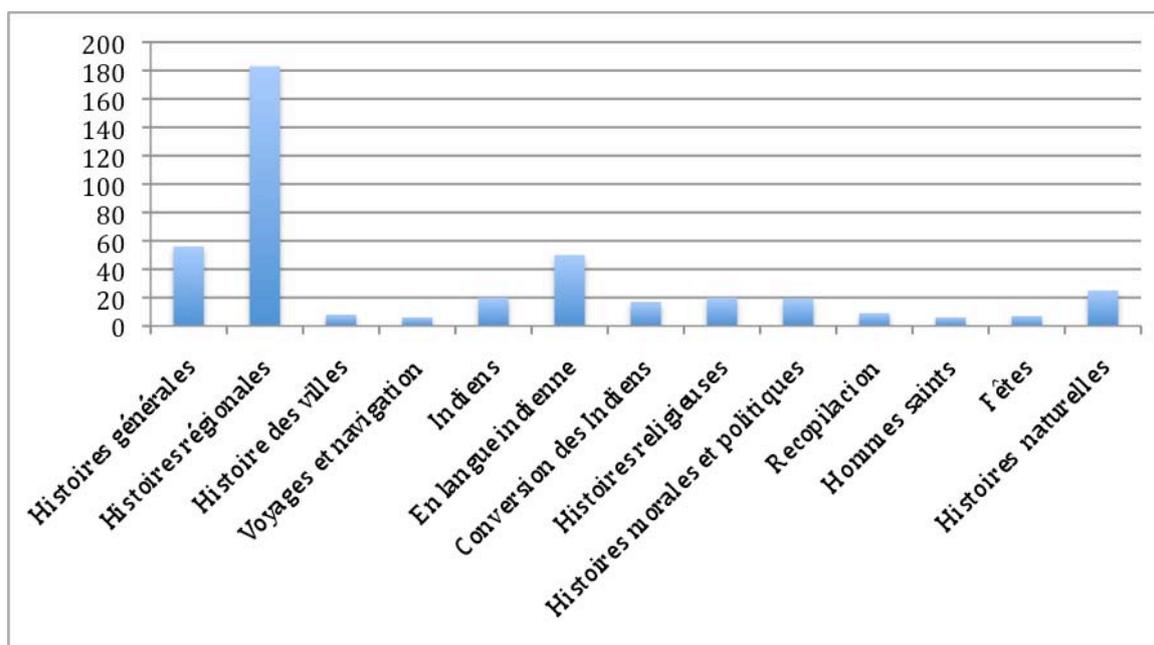
⁹² Dans son *Epitome*, León Pinelo classe tous les ouvrages par régions, il les qualifie tous d'*Historias* mais il distingue dans d'autres rubriques les « histoires naturelles », les histoires des villes, les « histoires de voyage et de navigation », les « histoires des Indiens », les « auteurs qui écrivent sur les langues indiennes », les « auteurs moraux et politiques », les histoires religieuses, les hagiographies, et il met à part la « bibliothèque géographique ». cf. *Ibid.*, « *Tablas de los Titulos deste epitome* », f. n. n. Francisco Esteve Barba, sans son *Historiografía Indiana*, publiée en 1964 présente les auteurs principalement par aire géographique (parties

possible de proposer une typologie assez générale qui distinguerait : histoire, religion, géographie, droit, politique. Pour l'ensemble de la bibliographie de Díez de la Calle et le nombre d'occurrences, voir l'Annexe 31.

Graphique 8: Ouvrages cités par Juan Díez de la Calle en fonction des thèmes abordés



Graphique 9: Ouvrages concernant les Indes occidentales par thèmes d'après l'*Epitome* de León Pinelo (1629)



qu'il fait précéder de Christophe Colomb puis des premiers auteurs des Indes et des chroniqueurs officiels), ESTEVE BARBA Francisco, *Historiografía Indiana*, Madrid, Gredos, 1992, 2nda edición.

Histoires et chroniques

Les deux principaux thèmes sont ceux de la religion et de l'histoire. Avec 35% soit quarante des ouvrages cités par Díez de la Calle, les histoires arrivent en second. Cette catégorie comprend des historiens proprement dits qui rédigent la vie des monarques⁹³. Ce groupe comprend les œuvres encyclopédiques comme la *Plaza universal de todas ciencias y artes* de Cristóbal Suárez de Figueroa (1571-1644), de Pedro Mexia la *Silva de varia lección*, de l'humaniste italien Giovanni Botero (1544-1617) une édition barcelonaise intitulée *Theatro de los mayores principes del mvndo....* Si l'on étend le terme d'histoire à « tous les récits que l'on raconte », on peut inclure l'édition de l'*Histoire naturelle* de Pline par le médecin du roi Gerónimo Gómez de Huerta⁹⁴. Dans les ouvrages historiques, les annales fournissent aux érudits du XVII^e siècle des outils synthétiques⁹⁵. Jusque-là tous les auteurs cités apparaissent dans la bibliographie de Díez de la Calle mais ils ne sont que peu ou pas cités dans l'œuvre.

Vient ensuite une série d'ouvrages généraux concernant la Découverte et la Conquête de l'Amérique lesquels s'enrichissent souvent de connaissances géographiques ou biologiques. À côté de ses auteurs fétiches (Herrera, Clemente, etc.), le commis évoque les « classiques » du XVI^e siècle comme Pedro Martir de Anghiera (1457-1526) cité une fois dans le *Memorial* de 1646 (on ne connaît pas l'édition utilisée par Díez de la Calle), le chroniqueur officiel des Indes Gonzalo Fernández de Oviedo y Valdés (1478-1557), Francisco López de Gómara (1511-1559) dont l'*Historia de las Indias y Conquista de*

⁹³ D'après le *Tesoro de la lengua castellana* (1611), l'histoire est « une narration ou un exposé des événements passés, et en toute rigueur ceux que l'auteur a vus de ses propres yeux et dont il peut faire foi (...) Mais il suffit que l'historien dispose de bonnes sources originales, de références fidèles et qu'il ne mente pas... ». MEXIA Pedro, *Historia imperial y Cesarea, en la qual se contunen las vidas de todas los Cesares Emperadores de Roma desde Julio Cesar hasta el Emperador Maximiliano*, Anvers, 1578. SANDOVAL Prudencio de, *Historia de la vida y hechos del Emperador Carlos V*, Pamplona/ Paris, 1614. VANDER HAMMEN Y LEÓN Lorenzo, *Don Felipe el Prudente, segundo deste nombre, rey de las Españas y Nuevo-mundo...*, Madrid, Por la viuda de Alonso Martin, 1632. VERA Y FIGUEROA Juan, *Epitome de la vida y hechos del invicto emperador Carlos Quinto*, Madrid, Por D. Diaz de la Carrera, 1654

⁹⁴ GÓMEZ DE HUERTA Geronimo, *Traducion de los libros de Caio Plinio Secundo de la Historia natural de los animales*, Madrid, L. Sanchez, impressor del Rey, 1624-29

⁹⁵ CARRILLO Martín., *Anales cronologicos del mundo del abad de Monte-Aragon el dotor don Martin Carrillo. : Añadese en esta segunda impression en diuersas partes adiciones...*, Saragossa, en el Hospital Real y General de Nuestra Señora de Gracia. A costa de Pedro Escuer mercader de libros, 1634 [1^{re} édition 1622]. LEONARDO DE ARGENSOLA Bartolomé. *Primera parte de los Anales de Aragón que prosigue los del secretario Gerónimo Çurita, desde el año 1516 del nacimiento de N^o Redentor...*, Çaragoça, por J. de Lanaia, 1630

México fut interdite⁹⁶. Díez de la Calle cite également l'Inca Garcilaso de la Vega (1539-1616) avec son *Historia de Florida* et les *Comentarios Reales*⁹⁷.

Les histoires, chroniques et récits de conquêtes, de voyages et de fondations sont bien représentés⁹⁸. Le commis s'intéresse aux entreprises d'expansion plus récentes avec l'*oidor* Manuel de Castro y Padilla fondateur de la ville d'Oruro⁹⁹. Dans cette catégorie des récits, on peut inclure la célèbre *Historia de las cosas más notables, ritos y costumbres del gran reyno de la China* du frère augustin Juan González de Mendoza (1540-1617).

Les biographies et vies d'hommes illustres sont un style littéraire assez répandu à l'époque moderne et elles s'étendent naturellement au Nouveau Monde avec les *Varones ilustres* de Juan Castellanos¹⁰⁰ et ceux de Pizarro y Orellana¹⁰¹. Elles fournissent des données intéressantes pour les notices historiques de Díez de la Calle au moment de présenter une ville. On trouve aussi l'histoire et la description de villes avec le chroniqueur de Castille Gil González Dávila et son *Teatro de las grandezas de Madrid* ou Bernabe Moreno de Vargas. Enfin, restent quelques ouvrages pour lesquels nous ne disposons de peu ou pas d'informations¹⁰².

Les chroniques religieuses : une source indispensable

⁹⁶ Juan Díez de la Calle cite l'édition de 1553, LÓPEZ DE GÓMARA Francisco, *Historia de las Indias y Conquista de México*, Saragosa ou Medina del Campo, 1553

⁹⁷ VEGA Garcilaso de la, *La Florida del ynca. Historia adelantado Hernando de Soto, gobernador y capitán general del reyno de la Florida, y de otros heroicos cavalleros españoles è indios*, Lisboa, Impreso por P. Crasbeeck, 1605. *Primera parte de los comentarios reales, que tratan del origen de los Yncas, reyes que fueron del Peru de su idolatria, leyes, y gobierno en paz y en guerra : de sus vidas y conquistas...*, Lisboa, En la Oficina de Pedro Crasbeeck, 1609. Il cite également un manuscrit du *licenciado* Fernando de Montesinos (†1651) datant de 1642 dont le titre est *Memorias antiguas i nuevas del Piru o el Ophyr de España* et qui s'intéresse aux origines de l'empire inca proposant des interprétations différentes de celles de Garcilaso de la Vega.

⁹⁸ Gerónimo de Bibar, Alvar Nuñez Cabeza de Vaca, Pedro de Cieza de León, Bernal Díaz del Castillo, Pedro Mariño de Lobera, Andrés Méndez de Arbieto, Antonio de Morga, Juan Orpin, fray Pedro Simon, Gaspar de Villagrà, Agustín de Zárate, Diego de Bobadilla. On trouve également l'*Historia del Perú* de Diego Fernández de Palencia qui fut publiée en 1571 avec toutes les licences puis interdite l'année suivante

⁹⁹ CASTRO Y PADILLA Manuel de, *Relación Del Nueuo Descubrimiento De Las Minas Ricas Del Assiento De San Miguel De Oruro De La Prouincia De Paria, Juridicion De La Real Audiencia De La Plata, Y Villa De San Felipe De Austria, Que En Ella Fundò El Licenciado Don M. De Castro Y Padilla, Etc*, 1630.

¹⁰⁰ CASTELLANOS Juan, *Elegias de Varones ilustres de Indias*, Madrid, en casa de la viuda de Monso Gomez, 1589.

¹⁰¹ PIZARRO Y ORELLANA, Fernando, *Varones ilustres del Nuevo Mundo*, Madrid, Por D. Diaz de la Carrera, 1639.

¹⁰² *La Relación de las grandezas del Perú, México y Los Angeles* (México, 1601) de Bernardo de la Vega, *la Relación de la execución del arbitrio, par el remedio de los rescates, en la Isla Española, y comprouación della* (Madrid ?, 1606) de Baltasar López de Castro.

Les ouvrages à thématique principalement religieuse tiennent une place considérable dans la bibliographie du commis madrilène, soit quarante-quatre titres¹⁰³. Comment l'expliquer ? Premièrement, les sujets qu'ils développent donnent des indications politiques, géographiques, anthropologiques et naturelles qui vont au-delà d'une vision purement théologique des territoires américains : les ecclésiastiques furent des témoins et des acteurs privilégiés de la Conquête et de l'implantation européenne en Amérique. En effet, chaque expédition comptait au moins un religieux ; l'ancrage territorial espagnol s'est accompagné de la fondation de couvents et de missions. Ainsi, malgré la diversité des thèmes et des connaissances développés dans ce type d'œuvres, le fil conducteur reste bien évidemment l'évangélisation et l'extraordinaire expansion du catholicisme au Nouveau Monde. Deuxièmement, compte tenu du Patronage royal, il est logique que Díez de la Calle, qui rappelons-le s'efforce de recenser le personnel ecclésiastique et toutes les fondations religieuses, se réfère à des ouvrages « religieux ». Troisièmement, la production livresque américaine (mais aussi européenne) était encore principalement assurée par le clergé ; le savoir était largement entre les mains de l'Église, qui gérait par ailleurs l'enseignement (université, collège jésuite, école, etc.). En outre, la concurrence entre les ordres stimula une certaine « fièvre éditoriale » : jésuites, franciscains, dominicains, mercédaires et augustins finançaient la publication des histoires de leurs provinces américaines¹⁰⁴. Quatrièmement, leur contact direct avec les populations indigènes conduisit les auteurs religieux à développer des thèmes très spécifiques à caractère anthropologique, linguistique et aussi hagiographique (autour des martyrs de chaque ordre).

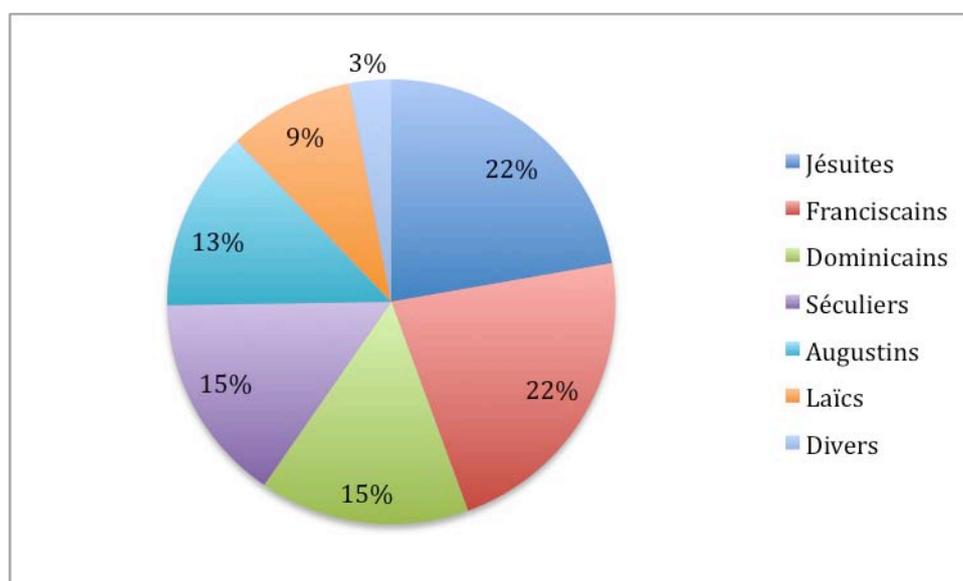
En prenant en compte tous les auteurs religieux et les laïcs qui s'intéressent à des questions religieuses, soit cinquante-cinq titres, deux ordres réguliers tiennent le haut du pavé puisqu'ils accaparent chacun presque un quart des sources de Díez de la Calle : les franciscains et les jésuites comptent chacun douze ouvrages, le clergé séculier et les dominicains huit, les augustins sept, les bénédictins deux, les mercédaires un et enfin, cinq auteurs laïques. Parmi ces derniers, on trouve le *converso* et père d'Antonio de León Pinelo, Juan López de Lisboa y León, *encomendero* dans la province du Rio de la Plata qui bénéficia de la protection de l'évêque Fernando Arias de Ugarte sans lequel il aurait eu de sérieux problèmes avec l'Inquisition. Le nombre élevé de livres d'auteurs franciscains s'explique par la forte présence et le dynamisme de l'ordre dès le début de la Conquête en

¹⁰³ Si l'on compte tous les auteurs et les ouvrages ayant un lien avec la thématique religieuse on arrive à cinquante-trois. Par exemple, nous avons placé, José de Acosta dans la rubrique géographique mais il était jésuite.

¹⁰⁴ DELGADO-GÓMEZ Angel, *Historiografía española del Nuevo Mundo*, Madrid, The John Carter Brown Library/Fundación Ramón Areces, 1995, p. 62-63

Amérique. Au XVII^e siècle, leur rayonnement fut quelque peu éclipsé par l'ordre jésuite, fer de lance de la réforme tridentine¹⁰⁵. En effet, la Compagnie de Jésus trouva en Amérique une terre de mission et d'expression. Avidé de rapports et de chroniques, il publia un grand nombre d'ouvrages¹⁰⁶.

Graphique 10 : Répartition des ouvrages religieux cités par Juan Díez de la Calle en fonction de l'appartenance de l'auteur à un ordre religieux.



Tout d'abord, Díez de la Calle cite souvent une série de chroniqueurs généraux des ordres. Ces derniers ne sont pas spécialistes de l'Amérique mais consacrent une partie de leur ouvrage à l'expansion de leur religion dans cette partie du monde¹⁰⁷. Ensuite, les relations et les chroniques des provinces religieuses constituent la grande majorité des ouvrages consultés par Díez de la Calle. Celui-ci dispose ainsi d'une série presque exhaustive des territoires américains du point de vue du clergé régulier. Ce type d'œuvres

¹⁰⁵ PÉRON Mylène, *Le Mexique, terre de mission franciscaine (XVIe-XIXe siècle). La province de Xalisco*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 11

¹⁰⁶ BRADING, *op. cit.*, 1998, p. 190

¹⁰⁷ FERNÁNDEZ Alonso, *Historia eclesiastica de nuestros tiempos, que es compendio de los excelentes frutos que en ellos el Estado Eclesiastico y sagradas religiones han hecho y hazen, en la conversion de idolatras*, Toledo, Por la viuda de Pedro Rodriguez Impresor del Rey, 1611. LÓPEZ Juan, *Quinta parte de la Historia de Santo Domingo y de su Orden de Predicadores*, En Valladolid, por Iuan de Rueda, 1621. GARCÍA Gregorio, *Historia Ecclesiastica y Seglar de la Yndia Oriental y Occidental, y Predicacion del Sancto Evangelio en ella por los Apostolos, etc.*, Baeça 1626. ILLESCAS Gonzalo, *Historia pontifical y católica, en la qual se contienen las vidas y hechos notables de todos los summos pontífices romanos... con mas una breve recapitulacion de las cosas de España...*, Salamanca, D. de Portunaris y Ursino, 1573. HERRERA Tomás Herrera, *Breue compendio de los prelados eclesiasticos y ministros de sumos pontífices, reyes, y principes : de quienes haze mencion en su Alfabeto Agustiniante*, En Madrid, por Francisco Maroto, 1643. DAZA Antonio, *Quarta parte de la chronica de nuestro padre San Francisco y de su apostolica orden*, San Francisco de Valladolid, Por Juan Godines de Millis y Diego de Cordova, 1611. SALMERÓN Marcos, *Recuerdos historicos y politicos de los servicios que los generales y varones ilustres de la religion de Nra. Señora de la Merced, redencion de cautivos han hecho a los reyes de España...*, Valencia, En casa de los herederos de Chrysostomo Garriz por Bernardo Nogues, 1646.

suit un modèle bien rôdé au XVII^e siècle : « description géographique, éléments historiques sur les Indiens “au temps de leur gentilité”, la conquête, le début de l'évangélisation, la fondation de couvents et biographie des premiers religieux »¹⁰⁸. À cela s'ajoute au fil des chroniques les récits de miracles et de martyres dont le commis était si demandeur.

Pour les dominicains, apparaissent l'évêque de Nouvelle-Ségovie Diego Aduarte (v.1566-1635), missionnaire aux Philippines et en Asie du Sud-Est, expérience dont il tira un récit et une histoire de l'Asie orientale¹⁰⁹ ; Antonio de Remesal (1570-1639), religieux du couvent de Santiago de los Caballeros (Guatemala) et admirateur de Bartolomé de las Casas, qui rédigea une histoire de la conquête et de l'Église (spécialement de son ordre) en Amérique centrale¹¹⁰.

Pour les augustins, on recense Antonio de la Calancha (1584-1654), créole de Chuquiasca (Pérou) qui donne une description du Pérou et de la vie coloniale tirée de ses nombreux déplacements¹¹¹ ; l'augustin déchaussé Pedro de Santiago (†1650) et la chronique de son ordre en Amérique¹¹².

Pour les franciscains, sont cités le portugais Alonso de Benavides (1578-1635), missionnaire dans la région du Nouveau Mexique¹¹³, le Liménien Diego de Córdoba Salinas (1591-1654) qui rédige la chronique de son ordre au Pérou¹¹⁴ ; le Mexicain Agustín de Dávila Padilla (1562-1604), évêque de Santo Domingo, qui fut chargé de terminer l'histoire de son ordre au Mexique¹¹⁵ ; Juan de Grijalva (1580-1638), un métis de Colima, docteur de l'université de Mexico, qui rédigea la première histoire des augustins aux Indes

¹⁰⁸ REA Alonso de la Rea et Patricia Escandón, *Crónica de la orden de N. Seráfico P.S. Francisco, provincia de S. Pedro y S. Pablo de Mechoacán en la Nueva España* (El Colegio de Michoacán A.C., 1996).

¹⁰⁹ ADUARTE Diego, *Historia de la provincia del Sancto Rosario de la Orden de Predicadores en Philipinas, Iapon, y China*, En Manila, En el Colegio de Sancto Thomas por L. Beltran impressor, 1640.

¹¹⁰ REMESAL Antonio de, *Historia de la prouincia de S. Vicente de Chiapa y Guatemala de la orden de nuestro glorioso padre sancto Domingo...*, Madrid, Francisco de Angulo, 1619.

¹¹¹ CALANCHA Antonio, *Chronica moralizada del orden de S. Agustin en el Perú con sucesos exemplares vistos en esta monarchia. : tomo primero*, Barcelona, Por Pedro Locavalleria en la calle de la libreria, 1638.

¹¹² SANTIAGO Pedro de, *Relacion del transito que hizieron a las Indias los Padres Augustinos descalços de España el año de 1605 y progressos que han tenido en entrambas, hasta el año de 1630*, Madrid, 1631.

¹¹³ BENAVIDES Alonso, *Memorial que Fray Iuan de Santander de la Orden de San Francisco, Comissario General de Indias, presenta a la Magestad Catolica del Rey don Felipe Quarto ... Hecho por el padre Fray A. de Benauides*, Madrid, La Imprenta Real, 1630.

¹¹⁴ CÓRDOBA SALINAS Diego, *Coronica de las religiosissima provincia de los Doze Apostoles del Peru, de la Orden de N.P.S. Francisco de la regular observancia : dispuesta en seys libro, con relacion de las provincias que della*, Lima, Por Iorge Lopez de Herrera, 1651.

¹¹⁵ DÁVILA PADILLA Agustín, *Historia de la fundacion y discurso de la Provincia de Santiago de Mexico, de la Orden de Predicadores, por las vidas de sus varones insignes, y casos notables de Nueva España*, Madrid, Pedro Madrigal, 1596 [réédité en 1625].

occidentales¹¹⁶ ; le natif de Querétaro Alonso de la Rea (v.1610-1661) chroniqueur officiel de son ordre pour la province du Michoacán, enfin, Marcelo de Ribadeneira (†1606) et la chronique de l'ordre pour les Philippines¹¹⁷. Le Liménien Buenaventura Salinas de Córdoba (1592-1653) développe dans son *Memorial* plusieurs thèmes fondamentaux comme la légitimité de la domination, la défense des droits des créoles, la situation des Indiens face à la colonisation et à ce titre il fut inquiet pour sa critique de certaines formes d'exploitation¹¹⁸. Belliciste et intransigeant, le gardien du couvent franciscain de Santiago *fray* Pedro de Sosa appelle, dans ses *Memoriales* adressés au roi, à rejeter la « guerre défensive » et plaide pour l'élimination des Mapuches ; il se rendit également à Madrid pour défendre cette cause à la demande du gouverneur du Chili¹¹⁹.

Quant aux jésuites, Díez de la Calle cite son correspondant Andrés Pérez de Ribas dont nous connaissons déjà le parcours, le créole chilien Alonso de Ovalle (1603-1651) envoyé à Rome comme *procurador*, auteur d'une œuvre très connue qui exalte la nature chilienne et l'œuvre missionnaire jésuite dans ces contrées¹²⁰. Antonio Ruiz de Montoya (1558-1652) missionnaire au Paraguay puis provincial de son ordre de 1623 à 1637, expert de la langue guarani, narre la fondation des fameuses *reducciones*¹²¹. Le commis madrilène cite l'œuvre du séculier (ex-jésuite) et proche de Juan de Palafox Antonio Tamariz de Carmona, qui donne une description de la cathédrale de Puebla et de sa fondation à laquelle sont jointes deux pastorales de l'évêque de Puebla¹²².

Les ouvrages purement religieux

¹¹⁶ GRIJALVA Juan de, *Crónica de la orden de N.P.S. Augustín en las provincias de la Nueva España, en quatro edades desde el año de 1533 hasta el de 1592*, México, En el religiosissimo conuento de S. Augustin y imprenta de Ioan Ruyz, 1624)

¹¹⁷ RIBADENEYRA Marcelo, *Historia de las Islas del Archipiélago, y reynos de la gran China, Tartaria, Cvchinchina, Malaca, Sian, Camboxa y Jappon y de lo sucedido en ellos a los Religiosos Descalços de la Orden del seraphico padre San Francisco de la Provincia de San Gregorio de las Philipinas...*, Barcelona, Gabriel Graells, 1601.

¹¹⁸ SALINAS Y CÓRDOBA Buenaventura, *Memorial de las histórias del nuevo mundo, Peru : méritos y excelencias de la Ciudad de los Reyes, Lima*, Lima, 1631 ; MAESO Estela, « Un cronista criollo : Fray Buenaventura de Salinas y Córdoba », in NAVARRO Antolín, Fernando: *Orbis Incognitus. Avisos y Legajos del Nuevo Mundo. Homenaje al Profesor Luis Navarro García*. Huelva, AEA-Servicio de Publicaciones de la Universidad de Huelva, 2007, consulté en ligne le 29 juin 2010, <http://www.americanistas.es/biblo/textos/c12/c12-036.pdf>

¹¹⁹ SOSA Pedro de, *Memorial Del Peligroso Estado Espiritual Y Temporal Del Reyno De Chile*, MS, Madrid ?, 1616 ?. Un exemplaire se trouve dans les papiers de Díez de la Calle, cf. B.N.M., Ms 2930, f. 191-201.

¹²⁰ OVALLE Alonso, *Historica relación del reyno de Chile, y delas misiones, y ministerios que exercita en el la Compañia de Iesvs. A Nvestro Señor Iesv Christo, Dios hombre y ala Santissima Virgen, y Madre Maria*, Roma, F. Cauallo, 1646.

¹²¹ RUIZ DE MONTOYA Antonio, *Conquista espiritual hecha por los religiosos de la Compañia de Jesús en las Provincias del Paraguay, Parana, Uruguay y Tape*, Madrid, Impr. del Reyno, 1639).

¹²² TAMARIZ DE CARMONA Antonio, *Relacion y descripcion del templo real de la ciudad de la Puebla de los Angeles en la Nueva España, y su catedral...*, Puebla, 1649.

De plus, certains auteurs livrent des informations sur les martyres, les miracles, les prodiges, l'idolâtrie ou les fêtes : les jésuites avec le Milanais Juan Bautista Ferrufino missionnaire au Chili (auprès des Huilliches) puis dans les *reducciones* guaranis qui promut le martyr des pères Roque González, Alonso Rodríguez et Juan del Castillo au Paraguay¹²³. On trouve également toute une série d'ouvrages que Díez de la Calle cite peu mais qui renforce le sentiment providentiel de la Monarchie Catholique¹²⁴.

Le droit ecclésiastique est également abordé avec le chantre de la cathédrale de Quito et *procurador* général des Indes à la cour Luis de Betancur y Figueroa (†1655). Pedro de Galvez (1585-1662), *visitador* du vice-royaume de Nouvelle-Espagne en remplacement de Juan de Palafox, *fiscal* du Conseil des Indes dans les années 1650 puis conseiller des Indes (de 1657 à 1662) et brièvement évêque de Zamora à la fin de sa vie, rédige un mémoire sur la dîme¹²⁵. Diego Mexia de Cabrera, *maestrescuela* de la cathédrale de La Plata et avocat des Audiencias de Lima et de La Plata, publie un traité sur l'immunité ecclésiastique¹²⁶.

Le créole Gaspar de Villaroel (1587-1665) dans un ouvrage qui traite des gouvernements ecclésiastique et civil aux Indes occidentales et des relations qu'ils entretiennent¹²⁷ ; enfin, le chroniqueur Gil González Dávila avec ses *Teatros eclesiásticos* que nous connaissons maintenant mieux.

Géographie

¹²³ FERRUFINO Juan, *Relacion del martirio de los Padres Roque González de Santacruz, Alonso Rodriguez, Juan del Castillo, de la Compañía de Jesus : padecido en el Paraguay a 16 de Noviembre de 1628...*, s.l., s.d.. Une édition sévillane de 1633 existe, semble-t-il.

¹²⁴ BOZIO Tommaso, *De signis Ecclesiae Dei libri XXIV*, Coloniae Agrippinae, apud J. Gymnicum, 1592. GONZAGA Francesco, *De origine Seraphicae religionis Franciscanae eiusque progressibus, de regularis obserua[n]ciae institutione, forma administrationis ac legibus, admirabilique eius propagatione F. Francisci Gonzagae*, Romae, 1587. CÓRDOBA Diego et MENDIETA Antonio, *Vida, virtudes y milagros del Apostol del Peru el Venerable Pe Fray Francisco Solano... En esta segunda edicion anadida por el Pe Fray Alonso de Mendieta, etc.*, Madrid, En la Emprenta Real, 1643. MORALES Pedro, *Carta del Padre Pedro de Morales de la Compañía de Jesus, para el Myr. Reveren. de Padre Everardo Mercuriano, General de la misma Compañía en que se dá relación de la Festividad...*, Mexico, Antonio Ricardo, 1579. SÁNCHEZ DE AGUILAR Pedro, *Informe contra idolorum cultores del obispado de Yucatán. Dirigido al rey n. señor en su real Consejo de las Indias. Por el doctor don Pedro Sánchez de Aguilar...*, Madrid, Por la viuda de Iuan González, 1639. ERCE JIMÉNEZ Miguel, *Prueua euidente de la predicacion del Apostol Santiago el mayor en los reinos de España...* En Madrid, por Alonso de Paredes a costa del autor, 1648. LEÓN PINELO Antonio, *Vida del ilustrissimo i reverendissimo D. Toribio Alfonso Mogrovejo, arcobispo de la ciudad de los reyes Lima...*, Matriti, 1653. ; LÓPEZ DE LISBOA Y LEÓN Diego, *Epitome de la vida del illvstrissimo dotor Don Fernando Arias de Vgarte... Sacada de diarios escritos de sv mano*, Lima, Por Pedro de Cabrera, 1638. CAMPUZANO SOTOMAYOR Balthasar, *Planeta catholico sobre el Psalmo 18*, Madrid, Diego Díez de la Carrera, 1646.

¹²⁵ GALVEZ Pedro de, *Por Su Magestad, El Doctor D. P. De G... Con Las Religiones De Las Indias. Sobre Los Diezmos. Satisfaciendo a Dos De Las Alegaciones Que Se Han Dado En Esta Instancia De Revista*, Madrid, 1657.

¹²⁶ MEXIA DE CABRERA Diego, *Practica, y estilo iudicial en defensa de la inmynidad del fvero eclesiastico, y formulario de substanciar vna causa por todas instancias, hasta poner cessacion a diuinis officijs...*, En Madrid, Por Iulian de Paredes impressor de libros, 1655.

¹²⁷ VILLAROEL Gaspar de, *Gobierno Eclesiástico Pacífico y Unión de los dos cuchillos, pontificio y regio*, Madrid, 1656-1657

La rubrique géographique nous intéresse tout particulièrement puisqu'elle concerne au premier chef la représentation de l'espace dans son aspect « scientifique » : mesure des distances, des coordonnées géographiques, description du site et de la situation, etc. Rappelons une fois encore que la plupart des chroniques distille d'une façon ou d'une autre ce type d'informations. Néanmoins, certains ouvrages par leur nature (les atlas) ou par les thèmes qu'ils abordent constituent de véritables guides pour appréhender les territoires américains depuis Madrid. De plus, nous ne disposons que de très peu d'informations sur le matériel « géographique » disponible au Conseil des Indes.

Premièrement, Díez de la Calle consulte plusieurs atlas, en particulier le *Theatrum Orbis Terrarum* du Flammand Abraham Ortelius (1527-1598) dont il ne précise pas l'édition. De Gérard Mercator (1512-1594) il cite l'édition de 1634 correspondant à celle de l'éditeur Jan Jansson (1588-1664) à Amsterdam¹²⁸. De ce même éditeur, il liste dans sa bibliographie le « *Nuevo Atlas o teatro de todo el mundo* de Juan Jansenio dans lequel sont réunies avec grand soin les cartes et les descriptions de tout l'univers en quatre tomes de grand format imprimés à Amsterdam l'année 1653 »¹²⁹. Enfin notre commis affirme utiliser l'*Histoire du Nouveau Monde ou Description des Indes* éditée à Anvers en 1633 ; il s'agit de l'édition latine en réalité éditée à Leyde (*Lugduni Batavorum* en latin que ne maîtrise pas Díez de la Calle) et dont l'auteur fut directeur de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales Joannes de Laet (1581-1649). Son *Histoire du Nouveau Monde* est une sorte d'encyclopédie américaine accompagnée de quatorze cartes¹³⁰.

Le commerçant Juan Canelas Albarrán se rendit au Nouveau Monde en 1582, il devint comptable (*contador*) de Lima ainsi qu'adjudicataire (*asentador*) et chargé du registre (*entablador*) de la rente du sel, *naipes* et *alcabalas*¹³¹. Il est l'auteur d'une description du Pérou manuscrite et disparue. Néanmoins, une courte partie du manuscrit a été recopiée par Juan Díez de la Calle : la dédicace et un tableau de recensement par

¹²⁸ MERCATOR Gerardus, *Atlas minor Gerardi Mercatoris*, Denuo recongit additisque novis delineationibus emendatus, Amsterdodami, ex officina Ioannis Ianssonii, 1634.

¹²⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 14 : « *en el qual con gran cuidado se proponen los mappas y descripciones de todo el universo en quatro tomos de Marca Mayor ympresos en Amsterdam año de 1653* » ; JANSSONIUS Johannes, *Nuevo Atlas, o Teatro de todo el Mundo*, Amstelodami, Apud Ioannem Ianssonium, 1653.

¹³⁰ LAET Joanes de, *Novus Orbis seu descriptio Indiae Occidentalis...*, Lugd[uni] Batav[orum], ex officina Elzeviriana, 1633. Cf. DUVIOS Jean-Paul, *L'Amérique espagnole vue et rêvée. Les livres de voyages de Christophe Colomb à Bougainville*, Paris, Promodis, 1985, p. 398

¹³¹ A.G.I., Pasajeros, L. 6, E. 4812 ; A.G.I., Lima 218, N. 10

provinces et par type de population (Indiens et Espagnols) du vice-royaume du Pérou, du royaume de Nouvelle Grenade et de Terre Ferme¹³².

Bernardo Vargas de Machuca (1557-1622) est un militaire qui fit ses armes en Italie puis en Nouvelle Grenade et obtint finalement le poste de capitaine général du Pérou. Il est connu pour s'opposer farouchement à Las Casas et donc défendre les conquistadores. Dans sa *Milicia y descripción de las Indias*, il propose une sorte de manuel de survie à l'usage de celui qui souhaiterait s'installer en Amérique, comprenant des descriptions naturelles, des recommandations médicales, des conseils pour traiter avec les Indiens, etc.¹³³ L'ouvrage resta inédit jusqu'au XIX^e siècle.

Dans ces livres généraux et descriptifs, il convient également d'inclure l'*Historia natural y moral de las Indias* de José de Acosta (1540-1600) que Díez de la Calle ne met pas dans sa bibliographie mais cite dans le chapitre concernant la province de Las Charcas. Le jésuite, parti en 1570 au Pérou, est bien connu pour avoir rapporté une quantité considérable de notes lors de ses voyages (dont trois ans passés au Mexique) et surtout adopté une approche rationnelle pour expliquer des phénomènes naturels inédits. Son *Historia* porte sur les civilisations précolombiennes et sur la nature des territoires américains. Son œuvre rencontra un grand succès, fut publiée rapidement en plusieurs langues et devint pour longtemps une référence¹³⁴.

Díez de la Calle cite encore des récits de découverte et de voyage, comme celui d'*El cano con sotana* (d'après l'expression de Jiménez de la Espada), l'aventurier et clerc, personnage haut en couleurs Pedro Ordoñez de Ceballos (1550- ?). Dans son *Viage del mundo*, il relate ses pérégrinations planétaires notamment en Asie du Sud-Est et rapporte comment il doit repousser les avances de l'infante du royaume de Cebu.¹³⁵

¹³² B.N.M., Ms 3178, f. VIII-X, *Discripción de todos los reynos del Perú, Chile y Tierra Firme, con declaración de los pueblos, ziuudades, naturales, españoles y otras generacions que tienen en cada provincia de por sí*, 1586 ; il est également l'auteur d'un *Memorial sobre las salinas de Indias, tributos, rentas, repartimientos y cuestiones relativas a Real Hacienda*, 1603, A.G.I., Indif. 1092, N. 285

¹³³ VARGAS MACHUCA Bernardo, *Milicia y descripción de las Indias*, Madrid, P. Madrigal, 1599.

¹³⁴ Dans le même registre, le conquistador Martín Fernández de Enciso revint en Espagne pour rédiger le premier livre traitant de l'Amérique imprimé en espagnol ; sa *Suma de géographia* est un traité général et universel qui ne prend pas la forme d'une chronique ou d'un récit de voyage mais celle d'un outil à l'usage des navigateurs et du jeune empereur Charles Quint ainsi qu'une œuvre naturaliste décrivant la faune, la flore et, bien sûr, les richesses du sous-sol. FERNÁNDEZ DE ENCISO Martín, *Suma de geographia que trata de todas las partidas y prouincias del mundo : en especial delas indias y trata largame[n]te del arte del mare arjuntame[n]te con la espera en roma[n]ce...*, Sevilla, Cromberger, 1519.

¹³⁵ ORDOÑEZ DE CEBALLOS Pedro, *Viage del mundo*, En Madrid, por Luis Sanchez impressor del rey N.S., 1614. Il existe plusieurs autres éditions : à Madrid, 1616, 1619 et à Amsterdam 1622.

Le *procurador* des Philippines Hernando de los Ríos Coronel est cité par Díez de la Calle pour le *Memorial* qu'il consacre à sa province et aux réformes qu'il convient d'y mener¹³⁶. Il reprend l'histoire récente des Philippines, puis il recense les besoins et les ressources et enfin il termine sur l'organisation ecclésiastique de l'archipel. Nous ne disposons que de peu de renseignements biographiques sur cet auteur : il arriva à Manille en 1588 et exerça des fonctions militaires. Doté de connaissances en mathématiques et en géographie, il dressa la première carte des Philippines et de l'île Hermosa¹³⁷. En tant que *procurador*, il se rendit à Madrid de 1605 à 1610 et en 1618 pour appuyer ses propositions et surtout insister pour que des moyens soient alloués à la conservation de ces provinces.

Le cosmographe officiel *licenciado* Andrés García de Céspedes (1560-1611), nommé en même temps qu'Antonio de Herrera, fut chargé d'actualiser les cartes et les instruments nautiques de la *Casa de la Contratación*. Il rédigea un traité principalement à l'attention des navigateurs¹³⁸.

Le franciscain Francisco Ponce de León, *procurador* du Chili, publie une description de ce royaume¹³⁹. Le *doctor* Geronimo Gómez de Huerta, dans sa traduction de l'*Histoire naturelle* de Pline¹⁴⁰, inclut un passage qui intéressait particulièrement les membres du Conseil des Indes comme León Pinelo qui affirme apprécier « particulièrement ce qu'il met à la fin du livre six, qui comble une lacune de la Géographie de Pline, avec une description des Indes, une des meilleures qui soit écrite. »¹⁴¹ ; Díez de la Calle renvoie aux mêmes pages. Dans un domaine assez proche, on trouve sur les plantes et la médecine l'ouvrage de Francisco Ximenez¹⁴².

Domaine juridique et politique

¹³⁶ LOS RÍOS CORONEL Fernando de, *Memorial y relación para Su Majestad del procurador general de las Filipinas de lo que conviene remediar y de la riqueza que ay en ellas y en las islas de Maluco*, Madrid, la viuda de F. Correa, 1621.

¹³⁷ A.G.I., MP-FILIPINAS, 6

¹³⁸ GARCIA DE CESPEDES Andrés, *Regimiento de navegacion que mando haser el Rei nuestro señor por orden de su Consejo Real de las Indias a Andres Garcia de Cespedes su cosmografo maior...*, En Madrid, En casa de Juan de la Cuesta, 1606.

¹³⁹ PONCE DE LEÓN Francisco, *Descripción del Reyno de Chile, de sus Puertos, Caletas, y sitio de Valdiuia : con algunos discursos para su mayor defensa, Conquista y duración*, Madrid, 1644.

¹⁴⁰ GÓMEZ DE HUERTA Geronimo, *Historia natural de Cayo Plinio Segundo*, Madrid, Luis Sanchez, 1624

¹⁴¹ LEÓN PINELO, *op. cit.*, 1629, p.164

¹⁴² XIMENEZ Francisco, *Quatro libros De la naturaleza, y virtudes de las plantas, y animales que estan receuidos en el uso de medicina en la Nueva España, y la methodo, y correccion, y preparacion, que para administrallas*, Mexico, en casa de la viuda de Diego Lopez Davalos, 1615.

Dans ce domaine, Díez de la Calle disposait de l'essentiel des ouvrages juridiques sur les Indes occidentales au milieu du XVII^e siècle¹⁴³. Dans cette rubrique, on retrouve les principaux artisans de la *Recopilación de leyes de los reynos de la Indias* (non publiée avant 1680). En attendant son impression, les officiers du Conseil des Indes devaient s'en tenir aux publications des éminents juristes de l'empire. Tout comme Díez de la Calle, ils pouvaient utiliser, d'une part, des recueils ou catalogues de dispositions juridiques comme le *Libro primero de provisiones, cédulas, capítulos de ordenanças, instrucciones, y cartas*¹⁴⁴ du commis du Conseil des Indes Diego Encinas (1525-1612) et les *Sumarios de la recopilación general de las leyes, ordenanças, provisiones, cédulas, instrucciones, y cartas acordadas*¹⁴⁵ de Rodrigo de Aguiar y Acuña (†1629). D'autre part, étaient à la disposition du Conseil des Indes des traités de droit sur différents thèmes : en droit fiscal et administratif, Díez de la Calle cite le *Gazophilatium regium Perubicum*¹⁴⁶ concernant la *hacienda indiana* du Liménien Gaspar Escalona y Agüero (1598-1659) et le *Tratado* d'Antonio León Pinelo (1590 ?-1660) portant sur les *encomiendas* et le pourvoi des offices vénaux ainsi que son *Discurso* sur la nécessité d'imprimer la *Recopilación*¹⁴⁷.

Juan de Solórzano Pereira (1575-1655) livre une œuvre juridique et politique qui culmine avec la *Politica Indiana* citée par Juan Díez de la Calle dans la version première, latine. Véritable commentaire des lois des Indes, la *Política Indiana* aborde tous les sujets en multipliant les références érudites.

Plusieurs ouvrages politiques confirment la coloration impérialiste et providentialiste de la bibliographie du commis : le rapport à son successeur et la relation du vice-roi du Pérou Pedro Toledo y Leiva (1585 ?-1654)¹⁴⁸, l'ouvrage de propagande pro-espagnole de Benito Peñalosa y Mondragón¹⁴⁹, le fameux livre d'emblèmes de Diego de Saavedra

¹⁴³ SÁNCHEZ BELLA Ismael, HERA Alberto de la, DÍAZ REMENTERÍA Carlos, *Historia del derecho indiano*, Madrid, Mapfre, 1992, p. 103 et GARCÍA-GALLO Alfonso, « La ciencia jurídica en la formación del Derecho hispanoamericano en los siglos XVI y XVII », in *Los orígenes españoles de las instituciones americanas. Estudio de derecho indiano*, Madrid, Real Academia de Jurisprudencia y Legislación, 1987, p. 257-297

¹⁴⁴ ENCINAS Diego de, *Libro de provisiones, cédulas, capítulos de ordenanças, instrucciones, y cartas, libradas y despachadas en diferentes tiempos por sus Magestades de los señores Reyes Católicos...*, Madrid, Imprenta Real, 1596, 4 vols.

¹⁴⁵ AGUIAR Y ACUÑA Rodrigo, *Sumarios de la recopilación general de las leyes, ordenanças, provisiones, cédulas, instrucciones, y cartas acordadas*, En Madrid, Impressos por Iuan Gonçalez, 1628.

¹⁴⁶ ESCALONA Y AGÜERO Gaspar, *Gazophilatium regium Perubicum : I. Administrandum, II. Calculandum, III. Conseruandum*, En Madrid, En la imprenta real, 1647.

¹⁴⁷ LEÓN PINELO Antonio, *Tratado de confirmaciones reales de encomiendas, oficios i casas, en que se requieren para las Indias occidentales...*, Madrid, 1630. ; *Discurso sobre la importancia, forma i disposicion de la REcopilacion de leyes de las Indias*, Madrid, 1623.

¹⁴⁸ TOLEDO Y LEIVA Pedro Mancera, *Memorial Que á la Majestad del Sr. Dn. Felipe el Quarto presentó Dn. Pedro de Toledo y Leyba, Marques de Mancera.*, 1900.

¹⁴⁹ PEÑALOSA Y MONDRAGÓN Benito, *Libro de las cinco excelencias del español que despueblan a España para su mayor potencia y dilatacion*, Impresso en Pamplona, por Carlos de Labàyen, 1629.

Fajardo (1584-1648)¹⁵⁰. On peut également ranger dans cette catégorie les mémoires de Santiago de Tesillo qui prône la guerre au Chili pour en finir avec les résistances indigènes¹⁵¹.

Encore d'autres renvois bibliographiques...

Dans d'autres documents de Díez de la Calle, nous avons pu trouver de nouvelles références. Ainsi, dans le brouillon des *Noticias Sacras y Reales* à propos de Mexico, on trouve un renvoi à Don Diego de Cisneros¹⁵². En outre, le *Memorial y Compendio breve* de 1648 qui doit inciter Philippe IV à financer la publication des *Noticias Sacras y Reales* cite d'autres ouvrages intéressants. Premièrement, dans l'orbite du Conseil, on trouve don Lorenzo Ramirez de Prado et son *Consejo i consejero de Principes* (Madrid, 1617) et des *Cartas* de Juan de Palafox (1635). Dans le domaine politique, une demande au roi imprimée en 1621 du *procurador* du Pérou à la Cour, Juan Ortiz de Cervantes, revient sur la question des *encomiendas*. Pour l'histoire de la Conquête, Díez de la Calle peut compter sur l'*Histoire de la famille Arenas* (1520) manuscrite du *licenciado* Juan Arinero y Montalvo qui évoque la vie du premier curé à avoir dit la Messe au Nouveau Monde, Pedro de Arenas¹⁵³. Il cite également une histoire d'hommes illustres avec la *Ilustración del renombre de Grande* de Juan de Tapia y Robles¹⁵⁴. Pour les sciences, il évoque un livre de médecine sur les Indes occidentales de Nicolas Monardes¹⁵⁵. Dans le domaine de la géographie, plusieurs références s'avèrent intéressantes. Juan Díez de la Calle dispose de l'Atlas d'Espagne de Rodrigo Méndez Silva et de sa *Población general de España*¹⁵⁶. Il fait allusion à Marcos de Lucio, auteur d'une carte de l'évêché du Michoacán publiée dans le *Teatro eclesiástico* de González Dávila, ainsi qu'à la *Descripción de Nueva España y*

¹⁵⁰ SAAVEDRA FAJARDO Diego de, *Idea de un príncipe político christiano, representada en cien empresas...*, En Monaco, impr. de N. Enrico, 1640.

¹⁵¹ TESILLO Santiago de, *Epítome chileno, ideas contra la paz*, Lima, Por Jorge López de Herrera, 1648 ; *Guerra de Chile : causas de su duración : medios para su fin : exemplificado en el gobierno de Don Francisco Lasso de la Vega*, Madrid, En la Impr. Real, 1647.

¹⁵² B.N.M., Ms 3026, f. 88

¹⁵³ Díez de la Calle n'a sûrement pas consulté ce manuscrit mais une lettre conservée dans ces papiers traite de ce sujet. Lettre de D. Sebastián Agraz à Juan de Arenas y Montalvo du 13 janvier 1648 avec l'écriture de Gil González Dávila, B.N.M., Ms 3048, f. 191-192

¹⁵⁴ TAPIA Y ROBLES Juan, *Ilustración del renombre de Grande : principio, grandeza, y etimología : pontífices, santos... y varones ilustres, que le merecieron...*, Madrid, en la imprenta de Francisco Martínez, 1638.

¹⁵⁵ MONARDES Nicolas, *Primera y segunda y tercera partes de la historia medicinal : de las cosas que se traen de nuestras Indias Occidentales que sirven en medicina*, Sevilla, En casa de Fernando Diaz, 1580.

¹⁵⁶ MÉNDEZ SILVA Rodrigo, *Poblacion general de España : sus trofeos, blasones y conquistas heroycas, descripciones agradables, grandezas notables, excelencias gloriosas y sucessos memorables ... ; Reales genealogias y catalogos de dignidades eclesiasticas y seglares*, En Madrid, por Diego Diaz de la Carrera a costa de Pedro Coello, mercader de libros, 1645

Filipinas du cosmographe Francisco Domínguez – accompagnateur de Francisco Hernández (1517-1586) dans l'expédition scientifique en Nouvelle Espagne ordonnée par Philippe II. Díez de la Calle cite également l'ingénieur hollandais Adrian Boot qui travailla à la consolidation du fort d'Acapulco et au drainage de Mexico ; on conserve indirectement de lui une vue d'Acapulco, une autre de Veracruz¹⁵⁷ et il semble qu'il ait collaboré avec Gomez de Trastamonte à la célèbre vue de Mexico de 1628¹⁵⁸.

Des bibliographies thématiques pour le lecteur

Par ailleurs, Juan Díez de la Calle fournit parfois des bibliographies plus ou moins élaborées et donne ainsi la possibilité au lecteur de trouver des informations plus pointues sur une région ou un thème. Pour l'évêché de Michoacán, il se réfère aux auteurs cités par Nicolas de la Mata dans son *Théâtre ecclésiastique du Michoacán* daté du 22 février 1646 et réalisé à la demande de l'évêque fray Marcos Ramírez de Prado.

De plus, en présentant les écrivains d'un évêché, il s'efforce de montrer le prestige intellectuel de la contrée, la création créole et les efforts missionnaires pour l'évangélisation des Indiens. Díez de la Calle cite l'*Arte de la le[n]gua de Michuaca[n]* et le *Dialogo de doctrina christiana, enla lengua d[e] Mechuaca[n]* de Maturino Gilberti¹⁵⁹, l'*Arte y Diccionario en lengua Michuacana* de fray Juan Baptista Lagunas¹⁶⁰, l'augustin fray Juan de la Puente et son « *historia de las vidas de los illustres varones de su religion desta provincia de Michoacan* »¹⁶¹, la chronique franciscaine d'Alonso de la Rea¹⁶² ; et pour l'augustin fray Diego de Basalenque, « fils de la province de Mexico », le commis madrilène évoque

« un ouvrage en langue Matlalzinga avec un vocabulaire et un traité sur la façon d'administrer le sermon de Carême aux Indiens et les festivités annuelles ; et une histoire

¹⁵⁷ BOOT Adrian, *Puerto de Acapulco en el Reino de la Nueva España en el Mar del Sur*, Litog. Ruffoni, 1628, consultable sur <http://www.lib.utexas.edu/benson/historicmaps/maps18.html> ; *Puerto de la Vera Cruz Nueva con la Fuerça de San Juan de Ulua en el Reino de La Nueva España en el Mar del Norte*. « Tiene la Ciudad Longitud 1200 varas La Fuerça tiene de Longitud 195 varas tiene La Canal desde tierra asta la Fuerça 200 varas », 1628. Litog. A. Ruffoni, <http://www.lib.utexas.edu/benson/historicmaps/maps16.html>

¹⁵⁸ GÓMEZ DE TRASMONTA Juan, *Forma y Levantado de La Ciudad de Mexico por la correspondencia de los numeros se halan en esta copie loss conuentos y cosas enalados*, 1628, <http://www.lib.utexas.edu/benson/historicmaps/maps14.html>

¹⁵⁹ GILBERTI Maturino. *Arte de la le[n]gua de Michuaca[n]*, Mexico, Hecha en casa de Iuan Pablos impressor, 1558 et *Dialogo de doctrina christiana, enla lengua d[e] Mechuaca[n]*, Mexico, fue impresso en casa de Juan Pablos Bressano, 1559.

¹⁶⁰ LAGUNAS Juan, *Arte y diccionario : con otras obras en lengua Michuacana...*, México, En casa de Pedro Balli, 1574.

¹⁶¹ GONZÁLEZ DE LA PUENTE Juan, *Primera parte de la Choronica avgvstiniana de Mechoacan. En que se tratan, y escriuen las vidas de nueue varones apostólicos, Augustinianos*, Mexico, 1624

¹⁶² REA Alonso, *Chronica de la Orden de S. Francisco, Provincia de S. Pedro y S. Pablo de Mechoacan en la Nueva España*, 1643.

plus volumineuse que celle du père *fray* Juan de la Puente du même ordre religieux, dans cette province du Michoacán, qu'il n'avait pu faire imprimer à cause du coût trop élevé des impressions aux Indes »¹⁶³.

Il fait référence en dernier à un ouvrage qui fut finalement publié en 1673¹⁶⁴.

Pour le Nouveau Mexique, le commis propose (en note marginale) une série de références sur cette région¹⁶⁵. Il commence par l'« *Itinerario y epitome de todas las cosas notables que ay desde España, hasta el reyno de la China, y de la China a España, boluiendo por la India oriental, despues de auer dado buelta a casi todo el mundo* » inclus dans l'*Histoire de la Chine* de l'augustin Juan González de Mendoza¹⁶⁶ et l'*Historia de Nuevo Mexico* en vers de Gaspar de Villagrà¹⁶⁷. Le *Mémoire de fray Juan de Santander* écrit par Alonso de Benavides¹⁶⁸ « custode de ces provinces et missions et par ordre du vice-roi et de son prélat, vint a la cour pour rédiger le mémoire complet qu'il fit imprimer et qu'il donna à Sa Majesté. »¹⁶⁹ Díez de la Calle cite d'autres auteurs qui traitent du Nouveau Mexique comme Andrés Pérez de Ribas, Torquemada, Claudio Clemente, Antonio Daza, Alonso Fernández, León Pinelo et son *Tratado de Confirmaciones*.

Pour le Nuevo León, il affirme avoir consulté les 1584 folios d'autos envoyés par don Martin de Zabala, gouverneur et capitaine général de ce royaume¹⁷⁰. Pour la Californie, il cite Herrera, Torquemada, Claudio Clemente, Antonio Daza, principalement les lettres et relations (certaines imprimés) de Pedro Porter y Casanate. Le Chili fait également l'objet d'une petite bibliographie particulière.

¹⁶³ B.N.M., Ms 3023, f. 236 « *un arte en lengua Matlaltzinga y un vocabulario, y un tratado del modo de administrar a los Yndios un sermonario de quaresma y festividades del año, y una historia mas copiossa que la del Padre fray Juan de la Puente de su Religion en esta Provincia de Mechoacan aunque no lo hauia dado a las estampa, por ser muy costosso en las Yndias las Ympresiones.* » BASALENQUE Diego, *Arte de la lengua matlaltzinga*, 1640 et *Vocabulario de la lengua Matlaltzinga Buelto en la Castellana*, 1642. Ces deux ouvrages sont des manuscrits.

¹⁶⁴ BASALENQUE Diego. *Historia de la provincia de San Nicolas de Tolentino, de Michoacan, del orden de n. p. s. Augustin, por e. p. m. f. Diego Basalenque. Imprimiose, siendo provincial en dicha provincia, el m. r. p. Simon Salguero Mexico*, 1673

¹⁶⁵ B.N.M., Ms 3023, f.

¹⁶⁶ GONZÁLEZ DE MENDOZA Juan, *Historia de las cosas mas notables, ritos y costübres del gran reyno dela China: sabidas assi por los libros delos mismos Chinas, como por relacion de religiosos, y otras personas que han estado*, Madrid, En casa de Pedro Madrigal a costa de Blas de Robles librero, 1586.

¹⁶⁷ VILLAGRÀ Gaspar, *Historia de la Nueva Mexico*, Alcalá, Lopez Martinez Grande, 1610.

¹⁶⁸ BENAVIDES Alonso, *Memorial que Fray Juan de Santander de la Orden de San Francisco, Comissario General de Indias, presenta a la Magestad Catolica del Rey don Felipe Quarto (...) Hecho por el padre Fray A. de Benauides*, Madrid, La Imprenta Real Madrid, 1630

¹⁶⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 281v., « *custodio que fue en estas provincias y conversionnes que con horden del virrey y su prelado vino a esta corte el año de 1631 y hizo el memorial referido de todo y le impromio y dio a su Magestad (...)* »

¹⁷⁰ B.N.M., Ms 3023, f. 283

Quelques éléments de comparaison

Dans quelle mesure Díez de la Calle utilise-t-il l'ensemble des sources imprimées disponibles dans les années 1640 ? Existe-t-il des lacunes, des absences surprenantes ?

Pour répondre à ces délicates questions, il convient de recourir à la comparaison. Bien entendu, elle est toute relative étant donné le but spécifique de Díez de la Calle. Parce qu'elle est publiée dans les années 1650 et que nous disposons de sa bibliographie, la *Córonica* de Córdoba Salinas fournit un point de comparaison intéressant¹⁷¹. Elle cite autour de cent vingt auteurs dont trente-six en commun avec les *Noticias Sacras y Reales*¹⁷². Il s'agit d'un noyau dur de chroniques des ordres religieux en Amérique et de « classiques » de l'histoire et de la description des Indes. Ce qui sépare les deux ouvrages, c'est toute une littérature religieuse conventuelle et spirituelle, notamment en latin. Córdoba Salinas cite davantage d'ouvrages anciens, les premiers à rapporter la découverte et la conquête du Nouveau Monde : Jerónimo Benzo, Bernabé Cobo. Il est possible que le monolinguisme fût un obstacle pour Díez de la Calle : en français, il existait par exemple la chronique franciscaine de Charles Rapine des missions sur toute la planète dont les Indes occidentales.

Un point de comparaison peut être un ouvrage d'un domaine complètement différent, le *Novus Orbis* de Joannes de Laet dont la première édition date de 1625. À la fin de sa préface, il donne une liste de références communes avec Juan Díez de la Calle, exceptés les anti-espagnols et les descriptions de l'Amérique du Nord.¹⁷³

Enfin, l'œuvre de Solórzano Pereira constitue un troisième point de comparaison fort délicat. Des centaines de références et des milliers de renvois ponctuent le *De iure indiarum* qui se veut une sorte de somme érudite du droit des Indes occidentales. Ce qui différencie cette bibliographie de celle de Díez de la Calle, c'est tout l'appareil humaniste et philosophique sur le Nouveau Monde. En effet, Solórzano utilise principalement les *Décadas* d'Antonio de Herrera et, dans une bien moindre mesure, l'*Historia* (Venise,

¹⁷¹ CORDOVA SALINAS, *op.cit.*, 1957, p. 1163-1171

¹⁷² Acosta, Argensola, Arriaga, Botero, Bozio, Cabeza de Vaca, Calancha, Campuzano, Cieza de León, Dávila Padilla, Daza, Díaz del Castillo, Encinas, Fernández, García, Garcilaso de la Vega, Gómara, Gonzaga, González Dávila, Grijalva, Herrera, Illescas, López, Martír, Mercator, Oviedo, Pizarro Orellana, Remesal, Salinas y Córdoba, Salmerón, Sandoval, Solórzano Pereira, Torquemada, Vargas, Zárate.

¹⁷³ Cieza de León, Antonio de Herrera, Agustín de Zarate, Diego Fernández, José de Acosta, les Lettres annuelles des jésuites envoyées du Brésil, L. De Argensola, Martín del Barco Centenera, Alonso de Ercilla, l'Inca Garcilaso de la Vega, Pedro Ordoñez y Cevallos, Giovanni Battista Ramusio, Pedro Martir, Du Jarric, Corneille Wyfliet, López de Gómara, La Popellinière, André Thévet, Jean de Léry, Champlain, Lescarbot, Claude d'Abbeville, R. Hakluyt, S. Purchas, John Smtih, Hughes de Linschot, Lurens Bichker, Olivier de Noort, Spilbergen, Théodore Reuter. Cf. DUVIOS Jean-Paul, *L'Amérique espagnole vue et rêvée. Les livres de voyages de Christophe Colomb à Bougainville*, Paris, Promodis, 1985, p. 398

1595) de Jerónimo Benzoni, plutôt sévère sur les conquêtes espagnoles. Il cite fréquemment Acosta, Pedro Martir, Juan Pedro Maffei, López de Gómara et Fernández de Oviedo. Pour la propagation de la foi, il se réfère à Acosta, Tomás de Jesús, Juan de Torquemada et des chroniques d'ordres missionnaires. Pour le Pérou, il se sert de la *Crónica* de Cieza de León et de l'*Historia* de l'Inca Garcilaso. Pour la Nouvelle Espagne, ne figure que le *Repertorio* de Enrique Martínez. On trouve également des récits de voyage ou de conquistadores de Christophe Colomb à Bartolomé de Argensola. Pour la géographie, il évoque Juan Antonio Magini, Ortelius et José Vicente¹⁷⁴.

Des auteurs absents ?

En somme, la bibliographie de Díez de la Calle apparaît très complète par rapport aux objectifs fixés par l'auteur. Certes on peut s'étonner de l'absence de certains auteurs : par exemple, pour le Chili, Alonso de Ercilla est une référence à l'époque bien qu'il s'agisse d'une épopée en vers¹⁷⁵. Comme nous le préciserons un peu plus bas, il n'est pas surprenant que Bartolomé de Las Casas ne soit pas cité car, d'une part, ses ouvrages sont interdits en Espagne et, d'autre part, ils vont à l'encontre de l'idéologie défendue par le commis. Utiliser Las Casas nécessite une reconnaissance intellectuelle dont le commis ne dispose pas : un Juan de Solórzano peut se permettre de le citer pour mieux le contredire. Toutefois, on peut s'étonner de l'absence d'une référence aux écrits de Juan de Palafox y Mendoza tant Díez de la Calle loue le personnage¹⁷⁶.

Par ailleurs, il est difficile d'établir des conclusions définitives pour les ouvrages manuscrits dont on peut supposer qu'ils se trouvaient au Conseil des Indes. Par exemple, Díez de la Calle avait dû entendre parler de la *Noticia* de Francisco López de Caravantes. Ce dernier était un spécialiste des finances dans le vice-royaume du Pérou, il était l'ami d'experts comme Solórzano Pereira, Escalona y Agüero, Calancha ou Salinas y Córdoba. Il occupa différents postes dans l'administration fiscale au Pérou et à Potosí et fit plusieurs voyages à Madrid pour défendre des propositions de réforme. Il laissa un imposant manuscrit qui comprend une partie descriptive et une autre de conseils économiques et fiscaux sur le mode de l'*arbitrismo*. Son objectif est clairement défini : « pour que le Conseil des Indes dispose d'informations sûres », « pour que le Conseil, bien que très

¹⁷⁴ BARRERO GARCÍA Ana María, « Las fuentes literarias », in SOLÓRZANO PEREIRA Juan de, *De Indiarum iure*, Madrid, Consejo Superior de Investigación Científicas, 2000, t.4, p. 21 et 26

¹⁷⁵ Díez de la Calle pouvait également se dispenser de l'ouvrage du chroniqueur Luis Tribaldos de Toledo et sa *Vista général de las continuadas guerras y difícil conquista del gran reino y provinci de Chile*

¹⁷⁶ Dans le manuscrit de sa Hierarchia eclesiástica, il cite certains des ouvrages de l'évêque de Puebla : Libro de discursos sacras admirables, Pastora de Cartas, « un papel del estado del Reyno de Nueva España », cf. B.P.R., II/2061, f. 29v.

éloigné, dispose près de lui de toutes les provinces et des événements les plus importants qui s'y passent. »¹⁷⁷ Tout un programme qui concernait directement l'œuvre de Díez de la Calle.

Enfin, il est un auteur dont l'absence éveille la curiosité. En effet, *fray* Antonio Vázquez de Espinosa, carmélite déchaux, passa quatorze années à parcourir l'Amérique et à recueillir des informations puis rédigea vers 1628 un *Compendio y descripción de las Indias occidentales* dont le contenu et la forme se rapprochent très sensiblement des *Noticias Sacras y Reales*. En effet, le titre de chaque livre synthétise le propos de Vázquez de Espinosa :

Par exemple, « Du district de l'Audience de l'Île de l'Espagnole, où sont décrites les terres, leurs qualités avec les fruits qu'elles produisent, les rites et coutumes des Indiens ; les villes et bourgs d'Espagnols qui y ont été fondés, les gouvernements et autres offices que Sa Majesté pourvoit, ainsi que les prélatures et autres choses dignes de mémoire. »¹⁷⁸

On comprend de la sorte que le projet du carmélite est plus ambitieux que celui du commis. Vázquez de Espinosa propose en effet une sorte de description « totale » des territoires espagnols en Amérique, et de ce fait, il insiste sur la présence des agents de la couronne (tant laïcs que religieux). Il n'hésite pas à dresser des tableaux et à proposer des données chiffrées très précises sur les salaires. En quelque sorte, Vázquez de Espinosa reprend lui aussi le canevas de la *Descripción* de Juan López de Velasco en lui donnant un solide corps de connaissances ethnologique, religieuse, historique, naturaliste, administrative et politique¹⁷⁹. *Fray* Antonio étant décédé en 1630, le livre ne fut pas publié avant que Charles Upson Clarke ne retrouve le manuscrit à la Bibliothèque vaticane et le publie (en anglais) en 1942.

La perte du manuscrit pendant des siècles expliquerait que Díez de la Calle ne cite à aucun moment cet ouvrage. Seulement on sait que de nombreux ouvrages restaient manuscrits (par exemple, la chronique de Gerónimo de Bibar) et que cela n'empêchait pas leur circulation. Le *Compendio y descripción de las Indias occidentales* ne fait pas exception, d'autant qu'il semblerait que le premier chapitre fût imprimé. En effet, León

¹⁷⁷ Cité par Guillermo Lohmann Villena dans son *estudio preliminar* de LÓPEZ DE CARAVANTES Francisco, *Noticia General del Perú*, Estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena Madrid, B.A.E., 1985, t.1, p. CIX-CX

¹⁷⁸ VÁZQUEZ DE ESPINOSA Antonio, *Compendio y Descripción...*, « Del distrito de la Audiencia de la Isla Española, en que se hace descripción de las tierras, sus calidades con los frutos que producen, los ritos y costumbres de los Indios ; las ciudades y villas de españoles que se han fundado, los gobiernos y demas oficios que provee Su Majestad en ellas, con las prelacías y demás cosas dignas de memoria »

¹⁷⁹ VELASCO BAYÓN B., « Estudio preliminar » in VÁZQUEZ DE ESPINOSA Antonio, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, B.A.E. n°231, 1969, p. XXII-XXIII

Pinelo le cite dans son *Épitomé* ainsi que Gregorio García ; Gil González Dávila rapporte une anecdote également présente dans le *Compendio*. Surtout des extraits du livre I ont été recopiés par Díez de la Calle dans une sorte de carnet déjà mentionné qui a pour titre : *Memorial resumen y compendio breve de Zedulas decretos y ordenanças y otras cosas...*¹⁸⁰ Le commis précise que l'extrait « est tiré du livre intitulé *Compendio y descripción* des Indes occidentales : les deux premiers livres s'arrêtent au folio 80, il n'y a pas d'auteur et l'impression doit être contemporaine à l'année 1629 laquelle est évoquée. »¹⁸¹

Le commis a donc eu accès à une partie de l'ouvrage dont l'auteur lui était inconnu. Quels passages Díez de la Calle a-t-il pris la peine de recopier ? Premièrement, il s'intéresse au tout début du *Compendio* sur le mode et la durée de traversée de l'Atlantique par les galions de la *Carrera de Indias*. Deuxièmement, il s'arrête sur les territoires appelés *Tierra Firme*, c'est-à-dire les provinces de Cumanagotos et du Venezuela, et reporte consciencieusement les données démographiques, historiques et les distances. Troisièmement, il recopie le chapitre concernant Cuba et plus précisément l'armement et la disposition du château de La Havane. À chaque fois, il précise le livre et le chapitre ainsi que la page.

Díez de la Calle en fait-il usage ? Étrangement, les signes d'une quelconque utilisation par le commis de cette source sont infimes. On relève quelques similitudes, notamment sur divers chiffres de la population : par exemple, les 300 *vecinos* de Caracas « *sin cantidad de negros y mulatos* »¹⁸². Comment l'expliquer ? L'anonymat de l'auteur immisce-t-il une sorte de doute sur la qualité des informations ? Díez de la Calle a-t-il eu le temps de recopier tout ce qu'il aurait voulu de cet imprimé qu'on lui avait sans doute prêté ? Quoi qu'il en soit, il ne disposait que des deux premiers livres de cette imposante œuvre. Or le contenu de ceux-ci ne pouvait qu'éveiller sa curiosité car le premier livre s'arrêtait principalement sur l'origine, les coutumes et la religion des Indiens (de peu d'intérêt pour l'administrateur) et le second sur l'audience de Santo Domingo pour laquelle Juan Díez de la Calle pouvait disposer de solides informations. C'est ailleurs là que se trouve l'extraordinaire richesse du *Compendio y Descripción* : dans les tableaux sur les provinces, les évêchés, les salaires du secrétariat de Nouvelle Espagne ou sur les provinces, couvents et religieux du Pérou, dans l'étonnante « relation des villages, durée du voyage et lieues qui les séparent de la ville de Potosí et de la Plata », etc.

¹⁸⁰ B.N.M., Ms 3178, petit format (155x215)

¹⁸¹ *Ibid.*, f. 24

¹⁸² *Ibid.*, f. 24v. Information reprise par DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 30v. & B.N.M., Ms 3023, f. 79

LES CÉDULES, LOIS, TITRES ET DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CONSEIL DES INDES

À côté des relations ponctuelles qu'il sollicite ou qu'il consulte et des ouvrages à sa disposition, Díez de la Calle fait un usage immodéré d'une troisième source. Si, d'une part, certains ouvrages comme la *Descripción* d'Antonio de Herrera ou la *Relación universal* de León Pinelo fournissent un squelette aux *Noticias Sacras y Reales* et, d'autre part, les relations particulières comblent les lacunes d'informations tel un ciment, les sources juridiques (au sens large) constituent la chair du projet de Díez de la Calle. Rien d'étonnant puisque nous savons que le labeur quotidien du Conseil et de ses membres, sous l'autorité suprême du monarque, était de produire des normes et de répondre aux attentes des sujets en Amérique. Bien que les territoires américains (et philippins) se trouvaient liés à la Castille et à ses lois, les nécessités particulières des nouvelles possessions conduisirent à l'élaboration de dispositions particulières. Ainsi, Ismael Sánchez Bella évalue grossièrement à un million le nombre de mesures prises spécialement pour les Indes occidentales durant la période coloniale¹⁸³. Pour le commis, comme pour l'ensemble du personnel administratif et judiciaire de l'empire, la relative abondance posait clairement un problème de connaissance, d'application, d'actualisation et de conservation du droit. Au niveau du Conseil des Indes, les cédules et autres dispositions prises par le roi étaient consignées dans des « Livres-Registres » – dont on estime le nombre à 650 au milieu du XVII^e siècle – alors qu'une copie était envoyée au destinataire. De plus, les autorités locales à tous les niveaux étaient également productrices de normes juridiques (les vice-rois, les présidents, les gouverneurs, les audiences, les municipalités) tout comme les autorités ecclésiastiques (les synodes, les chartes de fondation, etc.).

Diverses entreprises furent menées par la Couronne pour maintenir une connaissance correcte du droit dont la plus connue est la *Recopilación de las leyes de Indias*, finalement publiée en 1680. En attendant son impression (qui tarda une cinquantaine d'années), les officiers devaient trouver d'autres modes de connaissance du droit¹⁸⁴. Le personnel des secrétariats avait le privilège de disposer sous la main de la matière première puisque sur des étagères ou dans des armoires étaient rangés les *Libros-Registros* ; il était sans doute responsable de leur classement et de leur entretien. Ceci explique le niveau de connaissance des cédulaires par Díez de la Calle. Néanmoins, au Conseil des Indes comme

¹⁸³ SÁNCHEZ BELLA, HERA, DÍAZ REMENTERÍA, *op.cit.*, p. 91

¹⁸⁴ GARCÍA-GALLO, *op. cit.*, 1987, p. 136-137

dans le reste de l'empire, on pouvait utiliser divers outils plus ou moins accessibles et commodes.

Collection de sources légales

Deux ouvrages cités plus haut figurent dans la bibliographie du commis et étant donnée la fréquence des références qui y sont faites, nous pouvons affirmer qu'il s'agissait d'outils indispensables à la gestion et à l'administration des Indes occidentales. D'une part, comme Pinelo et Solórzano, Díez de la Calle domine parfaitement les quatre volumes des 2 472 cédulas reproduites *in extenso* par Diego de Encinas¹⁸⁵. D'autre part, Díez de la Calle cite très souvent les *Sumarios* de Aguiar y Acuña qu'il est préférable d'attribuer à Antonio de León Pinelo ; cet ouvrage est un résumé des quatre premiers livres (sur huit) de la *Recopilación*¹⁸⁶. On comprend qu'il s'agit d'un instrument ordinaire dans le secrétariat de Nouvelle Espagne lorsque l'on consulte un *Memorial de algunas cédulas saccadas del sumario de la Recopilación...* de plus de cinquante folios composé par notre commis¹⁸⁷. Ailleurs, on trouve une copie du « *Titulo quinto del Sumario de la Recopilacion de las leyes de las Indias occidentales del libro primero : de los Arçobispos y obispos dignidades y prebendados de las Iglesias Metropolitanas y catedrales de las Indias* » complétée par un « *Memoria de otras cédulas que ablan con los Arçobispos y obispos* »¹⁸⁸.

En effet, ces sources imprimées étaient imparfaites et anciennes ; le commis les complète et les actualise directement par les normes disponibles au Conseil des Indes et dont il a également une connaissance étendue.

Cédules, cédulaires et *Libros-Registros*

Une fois de plus pour comprendre la démarche de Díez de la Calle, il faut se tourner vers Antonio de León Pinelo. Ce dernier est l'auteur des *Libros Reales de gobierno y gracia de la Secretaria del Perú* qui proposent un tableau systématique des livres-registres ou cédulaires consultés par l'érudit lors de son travail de compilation des lois des Indes¹⁸⁹.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 99

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 100

¹⁸⁷ B.N.M., Ms 3178, f. 42-107

¹⁸⁸ B.N.M., Ms 1447, f. 98-103

¹⁸⁹ LEÓN PINELO Antonio, *Libros Reales de gobierno y gracia*, éd. & présenté par Antonio Muro Orejón, Sevilla, 1960 [1624]

Ce petit imprimé témoigne à nouveau de la capacité du Conseil des Indes à fournir des outils de travail à ses membres¹⁹⁰. En effet, León Pinelo défend son œuvre

« en faisant remarquer à propos de son origine et de son organisation certaines choses peu ordinaires qui pourraient se révéler utiles pour le maniement et l'usage d'une telle infinité de livres. Et si aujourd'hui ceux qui en ont la charge sont informés de presque tout, celui qui devrait les consulter pour la première fois rencontrerait des difficultés qui pourraient être surmontées par le présent discours »¹⁹¹

Puis il donne une définition des cédulaires :

« Les livres des deux secrétariats du Conseil royal des Indes contiennent les originaux de toutes les provisions, cédulas et lettres authentiques du Conseil et de ses ministres qui ont été adoptées depuis la découverte par les Rois et les gouvernants de Castille... »¹⁹²

Enfin, il explique la naissance et le fonctionnement des livres :

« Le mode utilisé au début et aujourd'hui encore, pour leur division et leur répartition paraît trivial mais il ne l'est pas. En effet, il est très singulier et soigneusement élaboré et ordonné. On commençait par le livre de la province principale découverte jusqu'à ce que de nouvelles [provinces] se détachent grâce à de nouvelles découvertes et populations ; celles-ci devenaient importantes d'elles-mêmes et cela entraînait des livres particuliers qui commençaient presque toujours par la *capitulación* de peuplement. Et ces évolutions et séparations apportent de l'aide au lecteur qui y cherche des cédulas. »¹⁹³

León Pinelo avait complété son travail en donnant un tableau synthétique des *Libros Reales* des deux secrétariats à la fin des *Sumarios de la Recopilación*¹⁹⁴.

¹⁹⁰ Les ordonnances de 1571 et 1636 avaient officiellement instauré la tenue des livres-registres dont Concepción García-Gallo dresse la liste : GARCÍA-GALLO Concepción, « La Información administrativa en el Consejo de Indias. Las Noticias de Díez de la Calle » in *III Congreso del instituto internacional de historia del derecho indiano*, Madrid, Instituto nacional de Estudios Jurídicos, 1973, p. 367-372

¹⁹¹ *Ibid.*, f. 1v., « advirtiéndolo acerca de su origen y distribución algunas cosas no muy vulgares que en tanta infinidad de libros pueden ser útiles para facilitar su manejo, y uso, que si bien oy los tratan tienen de casi todo bastante noticia, el que de nuevo hubiera de entrar en ellos, no dexara de hallar alguna dificultad, que se puede vencer con este discurso... »

¹⁹² *Ibid.*, f. 2, « Los libros de las dos Secretarías del Real Consejo de las Indias, contienen los originales propios de todas las provisiones, cédulas, y cartas acordadas y del Consejo y ministro del, que se han despachado desde su descubrimiento por los Reyes y gobernadores de Castilla... »

¹⁹³ *Ibid.*, f. 2-3, « El estilo que se tuvo y tiene en la división y distribución dellos aunque parece vulgar, no lo fue, sino muy singular y cuidadosamente dispuesto y ordenado. Comenzábase libro de la provincia principal que se descubría, hasta que otras que della se desmembraban por nuevos descubrimientos o poblaciones, hacían cabeza de por sí, y entonces se ordenaban particulares libros para ellas, comenzándolos casi todos con las capitulaciones de sus poblaciones : y estas deducciones o derivaciones conviene al que en ellos buscare cédulas. »

¹⁹⁴ AGUIAR Y ACUÑA, *op. cit.*, f. 382-384

Juan Díez de la Calle savait bien tout cela, à tel point qu'il entreprit la rédaction du versant *novo-hispano* du travail de León Pinelo. En effet, on trouve dans ses papiers douze folios intitulés *Libros Reales de gobierno, gracia y partes, que se hallan en las secretarias del Supremo Consejo de Indias, de la parte de Nueva España y sus provincias e islas adyacentes, desde el año de 15- hasta el de 655*¹⁹⁵. Nous ne revenons pas en détail sur ce document déjà analysé par Antonio Muro Orejón¹⁹⁶. Notons que l'historien du droit relève la grande qualité du travail de Díez de la Calle qui précise pour chaque série de *cedularios* son contenu général et livre un recensement exhaustif des livres du secrétariat de Nouvelle Espagne. En outre, Díez de la Calle n'en était pas à son coup d'essai puisqu'on trouve également dans ses papiers un *Breve resumen de los despachos que ay en los libros generales de la nueva España desde abril de 1605 asta junio de 645 para esta noticia executallos mejor*¹⁹⁷. Pour chacune de ces dispositions il cite l'année et la foliation. Enfin, il semblerait bien que le commis dans sa lancée ait souhaité poursuivre le petit traité de León Pinelo avec un *Indice breve de otras cédulas de libros de la Secretaría del Perú para con su noticia ejecutar mejor los despachos en Madrid a 10 de diciembre 645 se informo esto*¹⁹⁸.

En somme, ces quelques feuillets prouvent la familiarité qu'entretenait le commis avec les cédulaires contenant tous les titres de nomination. On trouve encore ici et là ses notes de travail avec le recensement des titres (la création de poste) tirés des *Libros-Registros*¹⁹⁹. Il apparaît également que l'année 1645 fut particulièrement productive entre le *Memorial informatorio* imprimé et ces deux documents sur les cédules. Dans quelle mesure espérait-il les imprimer ? La page de garde du manuscrit qui contient presque tous les textes précédemment cités annonce un *Memorial, resumen, compendio breve de Cédulas, decretos y ordenanzas y otras cosas curiosas y necesarias para con mas acierto executar los despachos del Real y Supremo Consejo de las Indias y dar expediente a sus decretos y acuerdo*, à Madrid le 30 janvier 1630²⁰⁰.

¹⁹⁵ B.N.M., Ms 3026, f. 320-332

¹⁹⁶ LEÓN PINELO, *op.cit.*, 1960 [1624], p. 23-31

¹⁹⁷ B.N.M., Ms 3178, f. 108-128

¹⁹⁸ *Ibid.*, f. 130-182

¹⁹⁹ *Ibid.*, f. 240-253

²⁰⁰ *Ibid.*, f. II

Pour quel usage ?

Dans son œuvre finale, Díez de la Calle cite d'innombrables dispositions tirées des cédulaires. Pour presque tous les postes qu'il recense dans les paragraphes intitulés « *Provee su Magestad* » ou « *Oficios de la Ciudad* », il précise la date de création qui renvoie au *titulo* donc au livre-registre. Ainsi en note marginale, apparaît très souvent « *consta por titulos destos oficios* » ou « *consta por cédulas reales* ». Le dernier paragraphe des chapitres se transforme en véritable compilation de cédules avec pour sous-titre « *Algunas cédulas importantes* »²⁰¹ ou « *Memoria de algunas capitulaciones y cédulas* »²⁰². Il va parfois jusqu'à recopier des cédules royales comme celle sur la création de l'Armada de Barlovento ou sur l'archevêché de Manille²⁰³. Le dernier livre des *Noticias Sacras y Reales* lui fournit l'occasion de reproduire un certain nombre d'importantes cédules sur la manière dont les vice-rois et gouverneurs doivent transmettre les titres des offices vénaux, sur les *encomiendas*, sur le passage des religieux aux Philippines, etc.²⁰⁴. En somme, les *Noticias Sacras y Reales* forment également une collection de cédules et de titres comme le suggérait don Andrés González de Barcia dans le second tome de l'*Epitome de la Bibliotheca oriental y occidental, nautica y geografica* (1738)²⁰⁵.

En conclusion, Díez de la Calle réussit à réunir un corpus documentaire assez exhaustif composé d'outils efficaces : Sólorzano et León Pinelo, qui ont tous les deux une connaissance directe de l'Amérique (plutôt méridionale) ont donné à la Couronne un appareil législatif et les commentaires qui l'accompagnent. Une série d'ouvrages constitue l'univers quotidien de l'employé du secrétariat de Nouvelle Espagne : les *Tablas* de Claudio Clemente, la *Descripción* d'Herrera, les atlas, les *Sumarios*, etc. Díez de la Calle dispose des ouvrages les plus récents et il se procure des manuscrits qui circulent (Vázquez de Espinosa, Albarrañ).

²⁰¹ Par exemple sur le préside de La Havane, B.N.M., Ms 3023, f. 53v.-54, diverses dispositions sur certains droits des évêques aux Indes, *Ibid.*, f. 128-130, sur le Yucatan *Ibid.*, f. 258, sur le diocèse de Durango, *Ibid.*, f. 273

²⁰² B.N.M., Ms 3024, f. 188-189, sur l'audience de Nouvelle Grenade

²⁰³ B.N.M., Ms. 3023, f. 107, 341-342r.

²⁰⁴ B.N.M., Ms. 3024, f. 377-445

²⁰⁵ LEÓN PINELO, GONZÁLEZ DE BARCIA, *op. cit.*, t.2, p. 846

Cette option offre des avantages et des inconvénients. Premièrement, une monographie est figée dans le temps, après sa publication, elle perd de son actualité, à moins qu'elle ne soit annotée et complétée – une pratique attestée. De cette façon, elle offre une vision réfléchie sur un sujet ou un territoire bien que nous sachions que de nombreux *pliegos* étaient imprimés rapidement pour rapporter un événement important ou pour une sollicitation particulière. Deuxièmement, nous avons pu constater que la grande majorité des ouvrages consultés par Díez de la Calle poursuivait d'autres fins que de fournir des outils de bonne administration ou de « pures connaissances ». Les chroniques des ordres ou des conquistadores cherchaient à exalter tel ou tel personnage, territoire ou institution ou forger une idéologie. À ce titre, la bibliographie de Díez de la Calle tend clairement vers une orientation idéologique bien définie. Pouvait-il en être autrement dans le contexte de la guerre de Trente Ans et de la réforme tridentine ? Troisièmement, certains espaces sont oubliés par la littérature et constituent des vides ou des espaces flous de ce point de vue. Des régions peu occupées par les Espagnols (Panama, Nouveau Royaume de Grenade, Quito) ne bénéficient pas d'une description particulière. Au contraire, les régions peuplées, notamment de grands centres urbains où la puissance royale et le rayonnement culturel s'affichent, sont surreprésentées comme Lima et Mexico. De même, les régions riches en événements fournissent des sujets inépuisables pour les auteurs hispaniques. Les espaces de frontières sont particulièrement bien représentés dans l'historiographie grâce aussi à une demande européenne : le Chili ou Flandres des Indes éveillent la curiosité dans le Vieux Monde et fait l'objet de multiples ouvrages destinés à conseiller le roi. Les missions jésuites du Paraguay ou du Mexique septentrional sont également bien couvertes. Enfin les Philippines, tête de pont vers la Chine et le Japon et extrême occident de l'empire, sont également un sujet de prédilection pour les voyageurs et les aventuriers.

Díez de la Calle actualise et complète tout ce corpus avec les informations comprises dans les cédulaires et les nouvelles cédules adoptées par le roi et son Conseil durant les longues années qu'il passe au Conseil. Aussi devient-il un véritable expert dans ce domaine capable de rivaliser avec les classifications données par León Pinelo pour se retrouver dans le dédale des livres et des cédules du Conseil des Indes. Il réalise des instruments de travail qui lui permettent le moment venu de trouver et de citer la bonne cédule qui correspond à la nomination de tel *corregidor* de telle province de l'audience de Las Charcas.

Conclusion de la deuxième partie

Au XVII^e siècle, pour administrer des territoires situés à plusieurs milliers de kilomètres, les membres du Conseil des Indes tiraient de différentes sources les informations nécessaires. En effet, la distance-temps contraignait les administrateurs madrilènes à se nourrir de toutes les connaissances auxquelles ils avaient accès à défaut de pouvoir directement et immédiatement juger de la situation et décider en conséquence. Certes, des contacts directs existaient lorsqu'un administré se rendait au Conseil des Indes pour demander justice ou solliciter un poste. Mais cette pratique était relativement peu fréquente et la Couronne la décourageait. De plus, les *procuradores*, ces personnages chargés de porter une demande ou de défendre les intérêts d'une institution (ville, chapitre-cathédrale) devant le Conseil des Indes étaient déjà une forme d'intermédiaires.

Ce phénomène est loin d'être exclusif aux territoires outre-Atlantique de la Monarchie catholique. On connaît, par exemple, les difficultés du roi de France à administrer et à contrôler des provinces éloignées de Paris. Le Portugal, la Hollande et l'Angleterre avaient également des possessions extra-européennes à gérer. Toutefois, le cas ibérique était extrême et conditionna fortement le mode d'acquisition de l'information et de la prise de décision. L'œuvre de Díez de la Calle témoigne de ces pratiques : ses publications sont le fruit d'une lente élaboration d'outils administratifs utilisés dans les secrétariats du Conseil des Indes. À partir de leur expérience du *manejo de papeles* (conséquence d'une immersion quotidienne dans la production juridico-administrative de l'institution madrilène consignée dans des cédulaires et archivée) León Pinelo et son épigone Díez de la Calle rédigèrent des listes et des registres.

Ce matériau de départ était consistant mais insuffisant. Le commis devenu une sorte de spécialiste officieux de cette question multiplia les moyens de compléter ses connaissances et de combler les vides de sa documentation. Il assista le chroniqueur et en retira des bénéfices personnels en terme d'information. Profitant des questionnaires envoyés en 1635 et en 1648 pour la rédaction du *Teatro eclesiástico*, il s'empara des réponses qui arrivaient à Madrid. Il utilisa son réseau de clients et d'amis en poste aux Indes pour leur demander des rapports, des corrections ou des précisions. Il interrogea dans les bureaux du Conseil les gens de passage et sollicita auprès des *procuradores* et autres *agentes de negocios* des informations. Finalement, il réussit à constituer un véritable corpus documentaire pour rédiger ses *Noticias Sacras y Reales*.

Dans la capitale politique et culturelle de l'empire, il bénéficiait d'une position privilégiée pour obtenir des ouvrages manuscrits ou imprimés lui permettant d'asseoir ses connaissances.

En prenant du recul, on peut s'étonner du peu d'ouvrages à la disposition des employés du Conseil des Indes (autour de cent-cinquante) et du petit nombre de ceux véritablement utilisés (entre dix et vingt). On répondra que les manuscrits étaient beaucoup plus nombreux comme l'*Archivo de Indias* en témoigne notamment²⁰⁶. On peut également être surpris par la vétusté de certaines références, pourtant incontournables, comme la *Descripción* d'Herrera dont l'origine remonte aux années 1570. Dans un contexte financier et politique très difficile, la Couronne dispose de peu de moyens encore que des exploits éditoriaux comme l'*Atlas del rey planeta* de Texeira soient encore possible dans les années 1630. Mais pour les Indes, les commandes officielles comme le *Teatro eclesiástico* ne répondent pas à de véritables besoins pratiques et s'avèrent particulièrement défectueuses.

Le dispositif impérial fonctionne avec peu d'individus sur de vastes territoires. Pourtant la machine impériale continue de tourner, sans doute, au prix d'efforts isolés de personnages comme Díez de la Calle²⁰⁷. Ce dernier est convaincu de l'importance de sa mission qui coïncide clairement avec l'image, certes écornée par les défaites mais encore bien vivante vers 1650, d'une Monarchie catholique planétaire.

²⁰⁶ MAZÍN Oscar, *L'Amérique espagnole. XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belles Lettres, 2005, p. 156

²⁰⁷ BERNAL GÓMEZ Beatriz, « Descripción administrativa y territorial de las islas del Caribe y las costas de Tierra Firme según el "Memorial" de Juan Díez de la Calle », in *Revista Chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 114-115.

TROISIÈME PARTIE

La représentation des Indes occidentales : Une liste aux accents impériaux et providentiels



Melchor Pérez Holguín, *Entrada del Virrey Morcillo en Potosí*, 1716, Museo de América (Madrid), détail.

Reproduction autorisée.

Le continent américain a bénéficié de travaux de géographie historique qui « visent à rendre compte des réalités géographiques d'un espace donné telles qu'elles se présentaient à un moment donné. »¹ Néanmoins, nous disposons de peu de résultats d'ensemble qui permettent d'estimer le poids de la « machine impériale » ibérique mise en place pour gouverner les Indes occidentales. À ce titre, les ouvrages de Díez de la Calle regroupent des données précieuses pour qui veut obtenir une photographie de ce dispositif au milieu du XVII^e siècle. Bien que tel ne soit pas notre projet principal, le lecteur trouvera dans les deux chapitres qui suivent l'exposé et l'analyse des empreintes des Espagnols aux Indes occidentales décrites par le commis depuis son secrétariat madrilène. En effet, ses *Noticias Sacras y Reales* revêtent la forme des descriptions géographiques qui rapportent la localisation des zones de peuplement, les limites politiques et ecclésiastiques, les ressources naturelles et leur exploitation, les revenus fiscaux, les modes de transport et, bien entendu, les agents de la Couronne. En somme, une forme de géographie de l'administrateur qui donne à voir les préoccupations ou leurs absences dans les représentations de Díez de la Calle.

Notre propos n'est pas de retranscrire la réalité spatiale et territoriale, ou simplement administrative de l'Amérique espagnole, mais de comprendre comment Díez de la Calle se représente cette réalité. Cette « représentation » dépend de différents facteurs. Dans les chapitres précédents, nous avons analysé le degré de connaissances auquel il avait accès étant donné la circulation de l'information. Il convient maintenant de s'interroger sur l'outillage mental à la disposition du commis pour élaborer son discours. Dans quelle mesure la « carte » en fait-elle partie ? La science cartographique se situe à un tournant au XVII^e siècle puisqu'elle se met lentement au service de l'administration. Elle ne semble pourtant pas encore indispensable. En effet, une autre forme de représentation de l'espace domine : la liste qui renvoie (comme la carte) à un héritage lointain. Elle présente plusieurs aspects dont les principaux sont l'accumulation et la représentation ponctuelle et itinérante qui favorise l'émergence de la ville comme repère spatial.

¹ NICOLET Claude, *L'inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988, p. 9-10

Prise à la fois dans un cadre officiel, dans un espace politique intercontinental où l'éloignement est l'« ennemi numéro 1 » (F. Braudel), dans un contexte militaire et financier très difficile pour la Monarchie, et dans une société imprégnée par le religieux et la réputation, l'œuvre de Díez de la Calle nous livre une représentation impériale et sacrée de l'espace américain. Le commis insiste sur la puissance du dispositif monarchique : le nombre et la richesse des villes, les bataillons d'officiers, d'ecclésiastiques et de militaires aux ordres de Philippe IV avec en arrière-plan des masses d'Indiens dont la présence reste floue. Dans les mentalités du XVII^e siècle, héritières des guerres de religion qui ne se terminent vraiment qu'en 1648, la politique est intrinsèquement liée à la religion. La pensée de Díez de la Calle baignent dans ce discours providentialiste et les Indes occidentales apparaissent comme un espace sacré remis à la « nation espagnole » par Dieu. Les manifestations divines au Nouveau Monde sont donc multiples.

Finalement, les *Noticias Sacras y Reales* présentent une vaste machine de gouvernement maîtrisant l'espace *indiano* grâce à un personnel politique, ecclésiastique et militaire nombreux. Cet ensemble apparaît cohérent, solidaire et fermement rangé derrière l'étendard du catholicisme tridentin et du Roi.

CHAPITRE VIII

L'inventaire du Nouveau Monde

« Répertiés, classés, archivés, ces documents, par ce classement même, vont venir constituer, au centre du pouvoir, une *mémoire*, et une *image* du monde (administrative celles-là) qui correspondront plus ou moins à ces images géographiques que nous avons étudiées. »

Claude Nicolet, *L'inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988, p. 23

La gestion administrative de vastes territoires et de populations impliquait de la part des autorités l'élaboration d'outils : institutions, normes sociales, instruments de savoir. La conquête du Nouveau Monde conduisit à la mise en place de nouvelles formes de gouvernement conditionnées par les circonstances et par les traditions politiques. Les historiens actuels reconnaissent que la machine administrative instaurée par les monarques ibériques était complètement inédite à l'époque².

Comment caractériser l'« outillage mental » qui détermine les représentations du commis³ ? Quels modèles descriptifs prévalent à l'époque ? Quels usages en fait Díez de la Calle ? Quelle place pour des savoirs techniques comme la cartographie ? La carte géographique constitue habituellement un marqueur de modernité en fournissant une représentation radicalement nouvelle de l'espace. Or on s'aperçoit vite que d'autres formes de représentation sont davantage ancrées dans les pratiques : la liste conserve toute sa force dans l'administration des territoires. Mais les choses ne sont pas simples au point de pouvoir opposer la cartographie et la liste. Des représentations concurrentes ou complémentaires coexistent en fonction des héritages médiévaux, des aspirations humanistes et du degré de maîtrise technique du XVII^e siècle⁴.

De plus, le contrôle de la Couronne sur les territoires américains s'effectue dans de nombreux domaines : social, politique et économique. De la sorte, le commis fournit une

² ELLIOTT John H. *Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006, p. 205 ; KAMEN Henry, *How Spain became a world power 1492-1763*, New York, Perennial, 2004. « 4. Creating a World Power », p. 151-195

³ FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au 16^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1968, p. 328

⁴ CROSBY Alfred W., *La mesure de la réalité. La quantification dans la société occidentale (1250-1600)*, Paris, Allia, 2003, p. 104

description de l'empire où les institutions hispaniques dominent le territoire : l'audience et la ville. Néanmoins, la géographie de l'administrateur apparaît imparfaite et lacunaire pour la localisation, la démographie, le commerce et les transports intérieurs. A contrario, la mécanique de la *Carrera de Indias*, de l'exploitation des métaux précieux et de l'approvisionnement en mercure dominant les préoccupations du commis et atteignent un bon niveau de précision.

Quels sont les modes de représentation de l'espace du commis ? Quelles informations est-il capable de fournir et à quel niveau de précision ?

CARTES OU LISTES : VISION BAROQUE OU VISION MODERNE ?

« La transformation de la perception occidentale de l'espace, qui atteint son point culminant avec les stupéfiantes découvertes qui ébranlèrent la physique au début du XXe siècle, a commencé avec une lenteur de tortue. »

Alfred W. Crosby., *La mesure de la réalité. La quantification dans la société occidentale (1250-1600)*, Paris, Allia, 2003, p. 104

La place des cartes

Pourquoi Díez de la Calle n'a-t-il pas publié de cartes dans ses ouvrages ? Tout d'abord, une certitude s'impose : l'introduction d'une carte dans les modestes *Memoriales* et *Noticias* de Díez de la Calle aurait considérablement accru le coût de la publication. On peut ensuite s'interroger sur la pertinence de la carte par rapport à l'objectif de son œuvre, de même que sur la place des cartes comme outil de représentation de l'espace pour l'administrateur madrilène du XVII^e siècle. Enfin, la Couronne essaie par tous les moyens de défendre, tel un secret, une carte trop précise qui aurait pu être dangereuse. Il faut attendre le milieu du XVIII^e siècle pour que la Monarchie accepte de s'ouvrir d'elle-même, sous l'effet des Lumières.

Les cartes et l'Amérique

Au XVII^e siècle, la carte est bien présente dans le champ des savoirs. Néanmoins, elle n'a pas encore achevé sa transformation vers un support pleinement scientifique indispensable à l'administrateur.

L'héritage médiéval est encore vif dans les premières cartes imprimées des XVI^e et XVII^e siècles. En premier lieu, les cartes dans les ouvrages médiévaux sont rares. On pense

à Isidore de Séville et à sa fameuse carte du monde en T-O dans le *De natura rerum*. En second lieu, ces cartes n'avaient pas pour objet de fournir un guide « pour trouver son chemin » mais plus une manière d'illustrer, d'émerveiller et de permettre au lecteur un voyage sans mouvement. Les cartes servaient également à appuyer ou illustrer un propos comme la représentation religieuse et philosophique du monde de la carte T-O. Elles permettaient d'établir la localisation des événements de l'histoire (*Les Histoires* de Salluste par exemple) ou de la Bible⁵. Enfin, les auteurs de ces cartes étaient des philosophes ou des artistes et non pas des géomètres ou des navigateurs. Par ailleurs, les représentations médiévales de l'espace reposaient sur le *lieu* « défini comme contenant des choses qui se trouvent en lui »⁶. La notion d'espace comme étendue continue et homogène n'existait pas ; pour Isidore de Séville, « le lieu, c'est l'endroit où l'on est ».

Une telle logique spatiale – s'exprimant pleinement dans l'« encellulement », c'est-à-dire la fixation des hommes au sol dans le féodalisme – n'était pas contradictoire avec les pratiques de mobilité. En effet, la connaissance des navigateurs, des voyageurs et des commerçants reposait sur l'expérience et parfois sur de rares portulans⁷ – le premier que nous conservons date de 1296⁸. Ces derniers sont des instructions nautiques sous forme de textes décrivant les côtes et les ports, avec le repérage des îles, des abris et des amers. Il forme des itinéraires qui correspondent à la navigation en cabotage et à la vision médiévale de l'espace qui privilégie le lieu (le mot *spatium* désigne principalement l'intervalle entre deux objets). Malgré leur apparence pratique, nombre de ces documents étaient commandés et conservés par de riches marchands ou des princes pour montrer leur puissance ou l'étendue de leurs possessions⁹.

Le XIV^e siècle vit naître une révolution cartographique avec les premières chartes nautiques fondées sur l'usage de la boussole et la découverte d'un manuscrit de la *Géographie* de Ptolémée. La voie vers la localisation géométrique des lieux était ouverte¹⁰. Les Grandes Découvertes des XV^e et XVI^e siècles, avec leur lot de progrès dans la science nautique, la dynamique de conquête et l'invention d'une quatrième partie du monde, apportèrent beaucoup à la cartographie. Une nouvelle représentation du monde suivait un

⁵ EDSON Evelyn, *Mapping time and space. How Medieval Mapmakers viewed their world*, London, British Library, 1999, p. 41 et 45

⁶ BASCHET Jérôme, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Aubier, 2004, p. 319

⁷ EDSON, *op. cit.*, p. 13-15

⁸ CROSBY, *op. cit.*, p. 105

⁹ Bibliothèque Nationale de France, « L'Atlas Catalan », <http://expositions.bnf.fr/ciel/catalan/index.htm>, consulté en juillet 2010.

¹⁰ Plutôt ré-ouverte, les Anciens maîtrisaient « des systèmes de projection raffinés ». Sur la place des cartes dans l'Antiquité, cf. NICOLET, *op. cit.*, p. 89-93

processus dans lequel « les monarques et leurs ministres » furent des acteurs privilégiés¹¹. C'est peut-être le Traité de Tordesillas (1494) qui symbolise le mieux l'entrée dans cette nouvelle ère. En effet, les Espagnols et les Portugais tracèrent avec l'aide du pape une ligne allant du nord au sud, d'un pôle à l'autre, « à trois cent soixante-dix lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert, calculées en degrés. »¹² La méconnaissance complète de ces nouveaux espaces n'empêchait pas leur appropriation théorique et juridique¹³.

À ce stade un genre intermédiaire apparut entre « la tradition mathématique de Ptolémée et la tradition historico-descriptive de Strabon »¹⁴. Il s'agit de la première œuvre de géographie savante qui aborde le Nouveau Monde, c'est-à-dire la *Suma de Geographia* (1519) de Martin Fernández de Enciso. Ce dernier emploie la méthode antique et médiévale de l'itinéraire qui consiste à prendre un point de départ et décrire les côtes par grands secteurs en indiquant des points (les ports et des lieux reconnaissables) ainsi que les distances de lieux à lieux. Ainsi, ce document est caractéristique des outils proposés aux navigateurs : « La vision d'Enciso est celle du *marin* qui longe les côtes et se préoccupe peu de la configuration de l'arrière-pays. »¹⁵ Néanmoins, Enciso s'était rendu sur le nouveau continent et il pouvait ainsi présenter, selon Numa Broc, « les deux versants opposés de la mentalité renaissante : objectif et réaliste quand il parle du Nouveau Monde qu'il a vu de ses propres yeux, il retombe dans le merveilleux et le légendaire dès qu'il aborde l'Asie ou l'Afrique. »¹⁶

Les avancées de la *Cosmographia* (1540) de Sébastien Münster permirent de rompre avec les périple et les portulans. Puis deux flamands offrirent une nouvelle perspective à la cartographie : Mercator et Ortelius¹⁷. Le premier était un sujet et un client de Charles Quint et, à ce titre, il se situait en contact direct avec les récits des explorateurs, navigateurs et conquistadores. Mercator est connu pour sa projection et son Atlas qui donnèrent une vision précise et exhaustive du monde, malgré des erreurs et des défauts évidents. Le second, Anversois de naissance et géographe officiel de Philippe II, publia en 1570 un *Theatrum Orbis Terrarum* qui rencontra un grand succès et de multiples éditions. Ainsi, la Monarchie catholique était à la pointe de cet art et Philippe II pouvait décorer la

¹¹ BUISSERET David (ed.), *Monarch, Ministers and Maps. The emergence of cartography as a tool of government in early modern Europe*, Chicago/ London, University of Chicago Press, 1992, p. 1-2

¹² Cité dans CROSBY, *op. cit.*, p. 115

¹³ Pour un avis différent sur la cartographie au XV^e siècle, dans lequel « entre le savoir livresque et le savoir pratique, peu ou pas de contacts. », voir FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au 16^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1968, p. 355

¹⁴ BROU Numa, *La géographie de la Renaissance*, Paris, édition du C.T.H.S., 1986, p. 71

¹⁵ *Ibid.*, p. 74

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ LISTER Raymond, *Old maps and Globes*, London, Bell & Hyman, 1979, p. 22-23

salle du trône de l'Escorial des soixante-dix cartes d'Abraham Ortelius. Le fils et le petit-fils du monarque évoluaient de la sorte dès leur petite enfance dans un monde de cartes, « miroir ou théâtre de la grandeur des Habsbourgs, un portrait des parties du monde dont [ils héritaient]. »¹⁸.

En 1566, Philippe II souhaitait consulter une carte des Philippines, qui venaient d'être conquises, mais en vain. Il se tourna vers son secrétaire Francisco Eraso pour exiger que toutes les cartes fussent rassemblées à Simancas et que des copies authentiques fussent conservées au Conseil des Indes¹⁹. Il est assez remarquable que tout juste un an après la conquête des Philippines et étant donné la distance-temps, le monarque s'inquiète de l'existence d'une carte. Pour comparaison, la première carte particulière de la région parisienne ne parut qu'en 1595. En effet, dans le royaume de France avant 1650, les cartes étaient extrêmement rares et les représentations de l'espace géographique reposaient sur des itinéraires comme le *Guide des chemins de France* de Charles Estiennes (1552). Le premier atlas de France fut le *Théâtre français* (1594) inspiré d'Ortelius et Mercator²⁰. Au contraire, dès le milieu du XV^e siècle, le prince portugais Henri le Navigateur (1394-1450) s'inquiétait de l'actualisation des cartes maritimes par rapport aux nouvelles découvertes. La cartographie fut en effet pour le Portugal un instrument efficace de pouvoir et d'expansion tout au long de l'époque moderne²¹.

Les monarques ibériques et leurs agents faisaient un usage stratégique, gouvernemental et propagandiste des cartes. Leur intérêt pour ce support est clairement attesté. La Découverte et la Conquête du Nouveau Monde bouleversèrent leur cosmogonie

¹⁸ KAGAN Richard L., « Arcana Imperii : mapas, ciencia y poder en la corte de Felipe IV » in Felipe Pereda et Fernando Marías (éds), *El Atlas del rey planeta La "Descripción de España y de las costas y puertos de sus reinos" de Pedro Texeira (1634)*, Hondarribia, Editorial Nerea, 2002, p. 49-70.

¹⁹ PARKER Geoffrey, « Maps and Ministers : The Spanish Habsburgs », in David Buisseret (ed.), *Monarchs, Ministers and Maps. The emergence of Cartography as a tool of Government in Early Modern Europe*, Chicago, 1993, p. 125. Philippe II déclare : « Je crois que je possède quelques cartes de cette région, j'ai tenté de les retrouver l'autre jour à Madrid parce que si j'en ai vraiment, c'est là qu'elles sont. Quand j'y retournerai, si j'y pense et si j'ai le temps (ce que je ne sais pas), je regarderai à nouveau » ; « *I think that I have some (maps of the area) myself, and I tried to find them when I was in Madrid the other day – because if I do have them, that is where they will be. When I get back there, if I remember and if I have time (which I just don't know), I shall look again.* »

²⁰ MOUSNIER Roland, *Les institutions de la France sous la monarchie absolue. 1598-1789*, t.1, Paris, P.U.F., 1990 (2^e éd.), p. 536-536

²¹ BETHENCOURT Francisco, « Les instruments de connaissance dans l'empire portugais (XV^e-XVIII^e siècles) », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 85-100

et influencèrent nécessairement leurs pratiques. En effet, au XVI^e siècle, la cartographie avait partie liée avec les conquistadores et les explorateurs²².

L'importante implantation coloniale espagnole en Amérique fournit des bataillons d'hommes de lettres, voyageurs et auteurs de descriptions assez précises. Avec Numa Broc, nous pouvons affirmer « qu'il n'y a pas de bonne géographie au XVI^e siècle sans une solide implantation coloniale. »²³ Par conséquent, au début du XVII^e siècle, la Monarchie catholique disposait sur ses concurrents français ou anglais d'une certaine avance dans le domaine de la création et la transmission des informations, notamment cartographiques²⁴.

Avec Mercator et sa technique de projection, des sous-continentes comme la Nouvelle Espagne pouvaient être représentés de manière « réaliste ». Plusieurs projets furent menés par les monarques : Philippe II et le *Libro de las longitudes* d'Alonso de Santa Cruz (1564) ainsi que la *Descripción universal de la geografía de las Indias occidentales* de López de Velasco. Au début du XVII^e siècle (comme au XVI^e siècle), les savants ibériques se concentraient sur les cartes nautiques comme Andrés García de Cespedes et son *Regimiento de Navegación* (1606) ou la *Relation du Voyage au Détroit de Magellan* des frères Nodal (1621)²⁵. En 1622, Philippe IV commanda au cartographe João Teixeira (1602-1666) un atlas ou « *descripción general* » qui fut terminé en 1630. L'original est perdu mais une copie faite pour le Conseil des Indes en 1629 est conservée à la Bibliothèque du Congrès à Washington. La « *descripción general* » contenait « des cartes générales, originales et universelles de toute la planète avec les principaux ports et les forteresses des deux Indes et une description topographique des régions australes »²⁶. Une initiative assez similaire fut engagée par Francisco López de Caravantes et sa *Noticia General de las provincias del Perú, Tierra Firme y Chile*, présentée à Philippe IV en 1630 avec des cartes de Lucas de Quirós. Ces cartes avaient des visées clairement stratégiques. Après cette période, les projets cartographiques ibériques s'estompèrent. Il faut en effet attendre 1691 pour qu'une expédition officielle fût entreprise et permettre ainsi au

²² TRABULSE Elías, *Cartografía mexicana. Tesoros de la Nación. Siglos XVI a XIX*, México, Archivo General de la Nación, 1983, p. 18, « La finalité [des cartes] était éminemment pratique : celles-ci servaient à aider les navigateurs et les colonisateurs à trouver des lieux récemment découverts ou à en trouver d'autres encore inexplorés mais dont ils croyaient ou devinaient l'existence grâce aux informations considérées comme fidèles, sur les lieux indiqués par les cartes. » / « *Su finalidad era eminentemente práctica : servían para ayudar a los navegantes y a los colonizadores a encontrar lugares recién descubiertos o a encontrar otros no visitados todavía pero que creían o adivinaban situados, de acuerdo con informes considerados fidedignos, en los lugares indicados por los mapas.* »

²³ BROU, *op. cit.*, p. 165

²⁴ CALVO Thomas, « Nueva Galicia, Nueva Francia hacia 1600 : algunas claves para observar nuevos espacios », *Relaciones*, n°100, Zamora (Mex.), 2004, v. XXV, p. 137-169

²⁵ VINDEL Francisco, *Mapas de América en los libros españoles de los siglos XVI al XVIII*, Madrid, 1955, p. 97-106

²⁶ João Teixeira cité in KAGAN, *art. cit.*, p. 67

cosmographe Carlos Sigüenza y Góngora d'effectuer les relevés nécessaires à une carte précise de la Nouvelle Espagne²⁷.

De plus, la Couronne, suivant une tradition portugaise, imposait un strict secret pour toutes les cartes et plans qu'elle produisait ou possédait²⁸. Les incursions de Drake des années 1570 puis les attaques hollandaises des années 1620 sur les côtes américaines ne favorisaient pas un esprit d'ouverture mais plutôt une paranoïa autour du secret cartographique. La jalousie des autorités espagnoles autour des cartes était bien connue des cartographes les mieux informés comme Guillaume Delisle (1674-1726) : « Les Espagnols ont toujours caché avec tant de soin leur politique et le secret de leur gouvernement dans les Indes occidentales, surtout dans ce qu'on appelle la Nouvelle Espagne, qu'il n'a été possible d'en apprendre que ce qu'ils ont bien voulu en découvrir. »²⁹ Il n'en reste pas moins que des cartes existaient et étaient disponibles au Conseil des Indes mais leur inventaire exhaustif nous est inconnu.

Le commis et la carte

À l'époque moderne, des cartes sont disponibles à côté d'autres formes de représentation de l'espace dite historico-descriptive. Comment notre fonctionnaire du Conseil des Indes qui a pour mission d'administrer les territoires américains (et philippins) depuis son secrétariat madrilène se positionne-t-il par rapport à ces deux modèles ? Commençons par examiner le rapport de Díez de la Calle aux cartes. Que savons-nous des documents cartographiques utilisés par Juan Díez de la Calle ?

Ce dernier est loin d'être indifférent aux cartes. Il évoque celle de Saint Domingue « qui se trouve dans ce secrétariat avec les papiers traitant de ce sujet »³⁰ et envoyée par Juan Bitrián de Beamonte y Navarra, gouverneur de l'île (1636-1648). L'objectif de ce document est clairement stratégique puisqu'il présente l'état de défense de l'île et particulièrement de la ville et de la forteresse de Santo Domingo. La cote *Mapa y Planos* de l'Archivo de Indias regorge de ces documents iconographiques envoyés au Conseil des Indes. A mi-chemin entre la carte et le plan, ils figurent les forteresses et les canons. Malgré leur graphisme naïf, il s'agit de représentations précises avec une légende, une échelle et une rose des vents.

²⁷ *Ibid.*, p. 9

²⁸ KAGAN, *art. cit.*, p. 63-65 ; HAUDRÈRE Philippe, « La connaissance des Indes orientales en Europe à travers les imprimés du XVI^e siècle », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 305-319

²⁹ Cité dans DAWSON, *op. cit.*, p. 61

³⁰ B.N.M., Ms 3023, f. 20 v., « *que está en esta secretaría con los papeles de esta materia* ».

Illustration 1 : Carte de l'île de Santa Cruz remise par le gouverneur de Porto Rico, le 9 juin 1647, après l'expulsion des Anglais.

Source : A.G.I., MP-SANTO_DOMINGO, 50

Aussi le Conseil des Indes était-il demandeur de cartes. Vers 1654, à propos de territoires au sud du Costa Rica, le monarque sollicita l'audience du Guatemala pour établir « à quel *gobierno* appartient [cette province] et qu'elle envoie une carte et une description »³¹. Ces deux derniers modes d'expression apparaissaient toujours de manière complémentaire, la carte ne pouvant se substituer entièrement à la description. Pour certains, l'existence de cartes délimitant les provinces ne fut jamais indispensable aux autorités espagnoles³². Finalement, il est assez délicat de faire une histoire des usages de la carte qui suivrait des progrès continus. Jusqu'au XIX^e siècle, en fonction des demandes, des commanditaires et des interlocuteurs, la carte occupa une place très inégale. Ainsi, en 1780, à la suite d'une requête du monarque de dresser une « carte géographique », l'*oidor* de Guadalajara responsable ne comprenait pas l'utilité d'un tel document et préférait se contenter d'un « plan écrit en liste »³³. Les atlas des XVI^e et XVII^e siècles contenaient encore davantage de textes que de cartes.

³¹ B.N.M., Ms 3023, f. 327-327 v., « *para la pacificacion destes Indios que estan desde Costa Rica a las Provincias de Veragua y Panama que son mas de 100 leguas de distancia (...) a que gobierno pertenece, y embien mapa, y descripcion de ello...* »

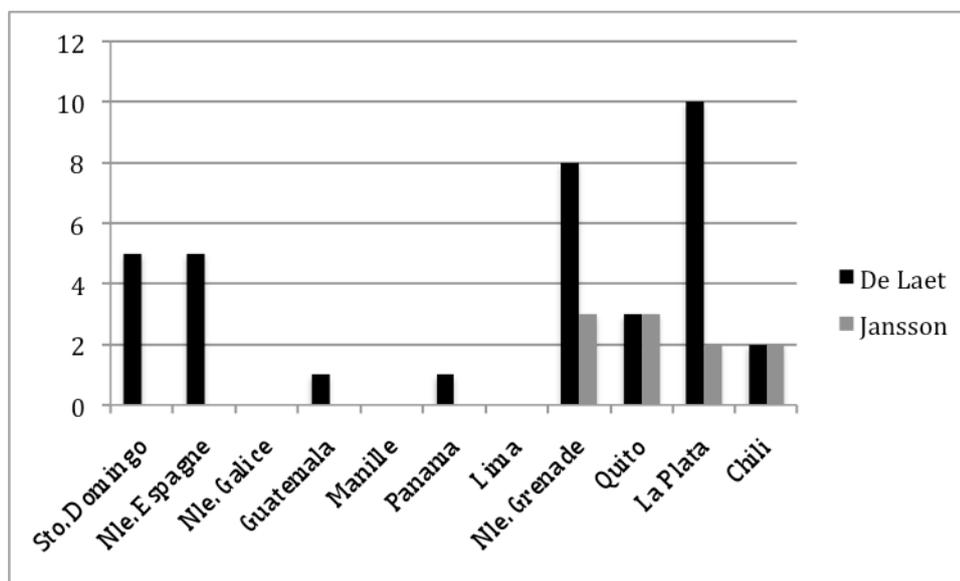
³² ROJAS Beatriz, « Cartografía ¿para qué?, Nueva España 1725-1800 », *Relaciones* 79, 1999, vol. XX, p. 225

³³ *Ibid.*, p. 236

Les atlas

Dans la bibliographie de Díez figurent des atlas³⁴ : celui de Mercator n'est cité qu'une fois mais des versions actualisées et quasi identiques sont citées à plusieurs reprises. Il s'agit de l'*Atlas novus sive thatrum orbis terrarum* de Jan Jansson et du *Novus Orbis seu descriptio Indiae Occidentalis* de Joanes de Laet.

Tableau 1 : Répartition pour chaque livre des *Noticias Sacras y Reales* des citations des deux atlas de De Laet et Jansson



On constate tout d'abord que Díez de la Calle fait globalement peu de renvois aux atlas et aux cartes. Ainsi pour plusieurs régions, les atlas sont absents ou très effacés : la Nouvelle Galice, le Guatemala, Manille, Panama et le Pérou. Ils sont davantage sollicités pour les provinces du vice-royaume du Pérou comme la Nouvelle Grenade, la Plata et, dans une moindre mesure, l'audience de Quito et le royaume du Chili. Enfin, l'atlas de Jansson n'est utilisé que pour ces quatre audiences sud-américaines. Le commis de secrétariat de la Nouvelle Espagne exprime par là le besoin de parfaire sa connaissance des localisations de lieux dont il n'a pas la charge.

Si Díez de la Calle ne fait que très rarement référence aux cartes des atlas, il se tourne en revanche vers les passages descriptifs. Pour de Laet, cela est assez compréhensible car l'*Histoire du Nouveau Monde ou Description des Indes* n'est pas à proprement parler un atlas mais davantage une sorte d'encyclopédie contenant notamment des cartes (mais aussi des planches sur la faune et la flore). Ainsi, ce n'est qu'à propos du Chili que Díez de la Calle déclare que « Juanes de Laet, Livre 12, page 481, met une carte

³⁴ Cf. supra Chapitre 7.

particulière. »³⁵ Le reste du temps, Díez renvoie en marge vers de Laet après la référence à la *Descripción* d'Herrera (Laet se réfère lui-même systématiquement à Herrera pour ce qui est des distances). Il précise dans presque tous les cas le livre, le chapitre et la page du *Novus Orbis*³⁶. Il est difficile d'établir une règle générale qui expliquerait pourquoi Díez de la Calle cite Laet à propos de telle ou telle ville. On relève des villes importantes comme Antequera, Tlaxcala, Acapulco mais surtout une série de villes pour lesquelles le commis madrilène disposait de peu d'informations comme toute cette série de bourgs dans le Nouveau Royaume de Grenade : Palma, Ibague, Mariquita, Pamplona, Ocaña, Tamalameque, Tenerife et Ciudad Reyes ; ou pour la région du Tucuman avec San Miguel de Tucuman, Santiago del Estero et Córdoba. Le Chili en guerre presque permanente revêt un intérêt stratégique et expliquerait le renvoi à la carte. Par conséquent, plusieurs indices nous invitent à penser que la carte a avant tout un rôle stratégique pour le commis madrilène.

L'usage que Díez de la Calle fait de l'*Atlas* de Jansson est différent. En effet, pour celui-ci, il utilise les cartes et les descriptions écrites qui les accompagnent afin de dresser des listes de lieux d'une province. Par exemple pour la province de Quito ou de Bogota³⁷ ou pour le Chili, le commis écrit : « Dans le *Nouvel Atlas ou Théâtre du Monde entier* que rédigea Jan Jansson, il est fait référence aux ports, caps, golfes, îles et fleuves qui se trouvent sur le littoral de ce royaume du Chili depuis le 26^e degré de latitude jusqu'au 43^e... »³⁸. Et il les énumère. Un peu plus haut Díez de la Calle fait la remarque suivante :

³⁵ B.N.M., Ms 3024, f. 319 v., « *Juanes de Laet, Lib 12, pag. 481, pone mapa particular* »

³⁶ Laet est cité à propos de la Jamaïque, livre 1, chapitre 15, p. 20, (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 63 v.), l'île de la Trinidad, p. 625 (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 71), Cumana, p.672, (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 72), Santiago de Leon de Caracas, p. 678 (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 79), Nuestra Señora de Carballada, p. 682 (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 89) ; Acapulco, livre 5, chap. 8, p. 238 (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 186), Tlaxcala p. 231, (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 200), Antequera, p. 262 (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 236 v.) Salamanca de Bacalar, p.275 (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 254), Santa Maria de la Victoria de la Provincia de Tabasco, p. 276 (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 254 v.) ; Cartago chef-lieu du Costa Rica, p. 344, (cf. B.N.M., Ms 3023, f. 325v.) ; Portobelo (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 23) ; Ciudad de la Palma en Colima, p. 385 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 155), Pamplona p. 383 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 158), Merida en la provincia de Grita, p. 383, (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 160), Mariquita p. 383 (f.165), Tenerife, p. 373 (f.170), Las Palmas Talamaque, p. 373, (f. 171), Los Reyes del Valle de Upar, p. 373 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 172), Ocaña ; Ybague p. 383 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 216), Guadalajara de Buga p. 394 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 240) ; La Paz (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 215), Santiago del Estero de la Provincia de Tucuman, p. 531 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 272), la Nueva Córdoba de Tucuman, p. 533 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 274), San Miguel de Tucuman, p. 232 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 279), Barrancas de Santa Cruz, p. 467 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 281 v. et s.), Buenos Aires, p. 535, (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 294) ; Vilanueva de los Infantes (Ongol), p. 492 (cf. B.N.M., Ms 3024, f. 311v.)

³⁷ B.N.M., Ms 3024 f. 197v., « *Joan Jansonium en su nuevo atlas pone en el distrito de la Audiencia [de Quito] las poblaciones siguientes...* » et pour Bogota cf. B.N.M., Ms 3024, f. 143v.

³⁸ *Ibid.*, f. 328, « *En el nuevo Atlas o Teatro de Todo el mundo que compuso Joannem Jansonium refiere los Puertos, cabos, Golfos, Islas y Rios que estan a la orilla de este reino de Chile desde 26 grados de Altura hasta 43 en esta forma.* »

« [Jan Jansson] rapporte que dans le district du Nouveau Royaume de Grenade, outre les villes déjà citées dans cet évêché de Santa Marta se trouvent trois autres villes qui sont Buhia, Piras et Palomino. Dans les *libros reales* je n'ai rien trouvé sur leurs officiers... »³⁹

En effet, Jansson cite ces lieux dans la description écrite, cependant il parle de fleuves et non de villes⁴⁰ : une erreur du commis. Par ailleurs, cela signifie que Díez de la Calle estime en premier lieu l'existence d'une ville à la présence d'agents de la Couronne dans les documents officiels et, dans un second temps, il se tourne éventuellement vers les cartes pour compléter. Il réitère le même type de remarque pour Baeza de los Quijos près de Quito⁴¹. On peut ainsi apprécier le souci d'exhaustivité du commis mais qui peut conduire à des erreurs. De plus, Díez de la Calle rapporte plusieurs descriptions de lieux réalisées par Jansson comme pour Carthagène, Chiloé ou le Tucuman⁴². Ceci prouve encore qu'il est davantage sensible au verso des cartes, c'est-à-dire aux textes.

Díez de la Calle estime ces « atlas » mais il en fait un usage finalement modéré. Ils appartiennent à sa panoplie d'outils à côté de la *Descripción* d'Herrera⁴³ ou des *Tablas cronológicas*. Ils lui permettent de lever certains doutes ou de compléter ses connaissances. Cependant, ces deux ouvrages, qui constituent les données cartographiques les plus actualisées de l'époque, ne sont pas la clé d'interprétation de l'espace américain du commis.

Des cartes contenues dans les ouvrages consultés par Díez de la Calle

D'autres ouvrages cités par Díez de la Calle contiennent des cartes. Tout d'abord, on trouve des mappemondes ou des cartes à petite échelle représentant le continent américain dans les ouvrages de Giovanni Botero (1603), d'Andrés García de Céspedes (1606) et dans la chronique de Pedro de Cieza de León (1553). La mappemonde publiée dans les *Relaciones universales del mundo* de Botero est l'oeuvre de Solis, elle a pour titre *Tipus Orbis Terrarum* et s'inspire largement d'Ortelius. Ensuite, certains ouvrages contiennent des cartes « régionales » comme la carte de l'évêché de Michoacán publiée dans le *Teatro eclesiastico* (1649) de Gil González Dávila ou la *Tabula Geographica Regni Chile* (1646)

³⁹ *Ibid.*, f. 174v., « en el distrito del nuevo Reyno de Granada refiere que demas de las ciudades referidas en este del obispado de sancta Marta ay oy otras très ciudades que son Buhia, Piras y Palamino : en los libro reales no allo que tengan oficios... ».

⁴⁰ Du moins dans l'édition française de 1641, JANSSON Jan et HONDIUS, « Terre Ferme, Grenade, Popayan », *Le Théâtre du Nouveau Monde ou Nouvel Atlas*, t.3, Amsterdam, 1641.

⁴¹ B.N.M., Ms 3024, f. 235 « villa de Vessa [Baeza] de los Quijos poblacion de que hace mencion Joanes Jansenio ».

⁴² *Ibid.*, f. 181v., 316 et 284.

⁴³ *Ibid.*, f. 238v.

du missionnaire jésuite Alonso de Ovalle. Pedro Cieza de León propose également une vue de Potosí.

Le fil conducteur des *Noticias Sacras y Reales* réside dans la *Descripción* (1601) d'Antonio de Herrera. Or celle-ci est illustrée par une série de quatorze cartes inédites. D'une part, trois cartes sont continentales ou sous continentales (le continent américain, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud) et, d'autre part, les onze autres cartes correspondent aux onze audiences, c'est-à-dire le second niveau de circonscription politico-administrative après les vice-royaumes. Que dire de leur exactitude ? Une junta de cosmographes fut réunie pour en juger et constata qu'elles ne souffraient pas de graves défauts. L'historien Altolaguirre se révèle plus sévère en soulignant l'absence du réseau orographique et le tracé vague des côtes⁴⁴. Selon nous, ces cartes sont certes dépouillées mais assez précises dans leur localisation ; n'oublions pas que la Monarchie catholique garde en partie secret ses savoirs cartographiques. De ce fait, le chroniqueur officiel, dans un ouvrage voué à une large diffusion, ne pouvait pas se permettre de livrer trop d'informations aux éventuels lecteurs étrangers. En effet, dès 1622, une édition en latin de la *Descripción* – donc sans la partie historique des *Decádas* – paraît à Amsterdam et met en avant dès le frontispice l'aspect cartographique de l'ouvrage. Les cartes ont alors été actualisées, elles sont plus claires et plus précises⁴⁵.

⁴⁴ BALLESTEROS-BERETTA Antonio, « Prólogo de la Descripción de las Indias Occidentales » in Antonio de Herrera, *Historia general de los hechos de los Castellanos...*, t.1, Madrid, 1934, p. LXXVIII

⁴⁵ *Ibid.*, p. LXXIX

Illustration 2 : Frontispice de l'édition latine de la *Descripción* d'Antonio de Herrera, Amsterdam, 1622

La publication de ces cartes revêt donc avant tout un caractère politique. Avec la carte dite « *Descripción de las Yndias Occidentales* », le chroniqueur rappelle en effet qu'entre « les deux méridiens indiqués, se trouvent la navigation et les découvertes qui appartiennent aux Castellans ». Les lignes occidentale et orientale fixées lors des traités avec le Portugal sous la houlette du pape sont figurées sur cette carte et délimitent le pré carré hispanique. De plus, il s'agit pour la Couronne d'affirmer non seulement la maîtrise du territoire mais également sa bonne organisation. Altolaquirre arrive à cette conclusion que « les cartes fixent les limites des juridictions des Audiencias et des *governaciones* et donnent l'impression de l'extraordinaire effort colonial réalisé par l'Espagne. »⁴⁶ En éditant une carte par audience, on démontre effectivement que l'ensemble du territoire américain est découpé en circonscriptions administratives et judiciaires ou « *districtos* »

⁴⁶ Cité in *ibid.*, p. LXXVIII

avec un chef lieu, des villes et des limites. En somme, le pouvoir de la carte agit ici parfaitement⁴⁷.

Rappelons que la carte est alors un objet rare et prestigieux souvent mis au service du pouvoir. Elle se présente aisément sous une forme monumentale « affirmant la volonté de savoir, de conquérir, d'exploiter ou de convertir. »⁴⁸ Les cartes peintes ornent les murs des palais italiens de la Renaissance comme la galerie des Cartes (1580-1581) de Egnazio Dantiau Vatican. Sur 120 mètres de longueur, une quarantaine de panneaux représente admirablement l'Italie et affirme les prétentions universelles de la papauté. Antonio de Herrera est un humaniste, fin connaisseur de l'Italie : sa *Descripción* donne à voir une galerie des cartes des Indes occidentales.

On notera également que l'intitulé des cartes publiées par Herrera n'est pas « *mapa* » mais « *Descripción* ». Ce dernier terme montre pour l'époque une absence de différenciation claire entre description cartographique et textuelle ; il est vrai que le mot vient du latin *describere* qui présente une palette de sens puisqu'il signifie « copier, transcrire », « dessiner, tracer », « exposer, raconter, dépeindre » ainsi que « délimiter, déterminer »⁴⁹. Le castillan du *Tesoro* (1611) retient cette définition large de « narration écrite ou délinéée, comme la description d'une province ou carte ». Au XVIII^e siècle, le *Diccionario de Autoridades* (1732), s'il évoque aussi des dessins et le tracé des lignes, isole le sens de description comme « narration, discours, représentation de quelque chose avec des mots, par le menu et avec toutes ses circonstances et ses détails. »⁵⁰ Au XVII^e siècle, les deux formes se confondent mais, finalement, deux idées ressortent : d'une part, la description est une narration et, d'autre part, une délimitation ou circonscription. En somme, la description était une narration qui définissait ou territorialisait des espaces géographiques.

⁴⁷ EDNEY Matthew H., « Mapping parts of the world » in James R. Akerman & Robert W. Karrow Jr (éds.), *Maps. Finding our place in the world*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 2007, p. 139, « Through geographic maps, people have variously demarcated provinces, regions, countries, and even entire continents. They have used maps to turn vague conceptions into concrete entities through which they have organized their lives and activities. In particular, geographic maps are used to frame regions and countries and continents as bounded spaces, each possessing a unique coherence and uniformity. »

⁴⁸ NICOLET, *op. cit.*, p. 15

⁴⁹ REY, *Dictionnaire historique de la langue française* (2006), article « décrire »

⁵⁰ Cov., article « *describir* », « la tal narración o escrita o delineada, como la descripción de una provincia o mapa. » puis *Aut.*, article « *Descripción* », « Vale también narración, discurso, representación con palabras de alguna cosa, menudamente y con todas sus circunstancias y partes. »

Les « vertiges de la liste »⁵¹

De la description à la liste

Cette narration prend la forme d'une liste de lieux dans la *Descripción* d'Herrera tant de fois citée par Juan Díez de la Calle. Dans celle-ci chaque chapitre comprend un territoire plus ou moins vaste mais plus petit que l'audience. Le passage d'une audience à l'autre est marqué par un chapitre général comme la chapitre V sur le « *Districto del Audiencia de Santo Domingo* » qui énumère les villes et provinces y appartenant ainsi que les limites. Le chapitre VI décrit naturellement l'île de la Española et celle de Cuba. Herrera commence par donner les caractéristiques générales de l'île (étymologie, coordonnées géographiques, dimensions, richesses agricoles et minières, nombre de *pueblos de Castellanos*) puis il passe en revue chacune des villes (ou bourgs). Chaque paragraphe correspond à un lieu dont le nom est inscrit dans la marge : l'effet visuel est garanti d'autant que la description est plus ou moins longue en fonction de l'importance de la ville. Un chef-lieu comme Santo Domingo est décrit de la façon suivante : site et situation géographique, nombre d'habitants, institutions civiles et religieuses, capacité portuaire, fondateurs et éléments historiques très succincts. Quant au bourg de Zeybo, on apprend sa position par rapport au chef-lieu et le nom de son fondateur. Les chapitres se terminent par une description des ports, des caps et des baies.

Cette *Descripción*, s'il n'était les cartes, s'inscrit clairement dans une longue tradition de l'itinéraire et de la liste. Pour preuve, elle se termine par plusieurs tables qui énumèrent, depuis la découverte, les membres éminents du Conseil des Indes, les gouverneurs et vice-rois. Il s'agit d'une sorte de pendant chronologique à l'itinéraire. Díez de la Calle est, comme ses contemporains, très sensible à ces formes d'expression de l'espace et du temps. En effet, il retranscrit les lieux des atlas sous forme de liste comme pour le « *Distrito de Quito segun Juan Jansenio* » dont on trouve un exemplaire dans ses papiers et un autre dans les *Noticias Sacras y Reales*⁵² : ce sont dix-huit lignes numérotées divisées en trois provinces (Quito, Quijos, Bracamoros), indiquant parfois la distance avec Quito, qui tiennent sur une page. Le commis est habitué à ce genre de documents comme une liste des lieux de la Nouvelle Espagne⁵³ ou la liste des Espagnols présents le 17 juin 1533 à Cajamarca⁵⁴. Néanmoins, pour l'administrateur la présence d'agents du roi prime ;

⁵¹ D'après le titre du livre et de l'exposition au Louvres d'Umberto Eco, ECO Umberto, *Vertigine della lista*, Milan, Bompiani, 2009.

⁵² B.N.M., Ms 2930, f. 1v.

⁵³ B.N.M., Ms 3023, f. 133 v.- 137 (México), Ms 3010, f. 27-32 (Puebla)

⁵⁴ B.N.M., Ms 3024, f. 135 v.-136 v.

dans ce domaine, le commis accumule des listes. Nous connaissons la plus impressionnante d'entre elles, la *Relación universal* de León Pinelo mais il en est d'autres comme celle des 204 *alcaldías mayores, corregimientos et tenientazgos* de la Nouvelle Espagne rédigée dans les années 1630 par l'*alférez* Juan de Villanueva Altamarino⁵⁵ ou d'autres relations des 72 cures du diocèse de Mexico, des 106 de celui de Puebla reproduit dans les *Noticias Sacras y Reales*⁵⁶. Nous avons déjà évoqué une autre liste très intéressante rapportant les *alcaldías mayores* et *corregimientos* pourvues par le vice-roi de Nouvelle Espagne et rédigée par l'officier de finances don Martín de San Martín⁵⁷. Cette liste était clairement destinée aux sujets désireux de trouver un office en Nouvelle Espagne. On comprend leurs préoccupations : la rémunération, un climat supportable et la possibilité de se rendre à la cour vice royale sans trop de difficultés.

De la liste à l'itinéraire : sens et symbolique

La liste est l'héritière de diverses traditions méditerranéennes et occidentales encore bien vivante dans les mentalités des gouvernants du XVII^e siècle. Elle s'inscrit dans une tradition antique qui s'est naturellement prolongée au Moyen-Âge et à la Renaissance⁵⁸. Au commencement, la *Théogonie* d'Hésiode et le catalogue des armées de l'*Iliade* utilisent une des ressources symboliques de la liste, c'est-à-dire représenter l'immensité, voire l'incommensurable⁵⁹ :

« Je ne pourrais nommer ni décrire la multitude, même ayant dix langues, dix bouches, une voix infatigable et une poitrine d'airain, si les Muses Olympiades, filles de Zeus tempétueux, ne me rappellent ceux qui vinrent sous Ilios. Je dirai donc les chefs et toutes les nefes. » (*L'Iliade*, chant 2)

Dans le même registre, l'on conviendra que la litanie est une liste porteuse en soi de pouvoir par sa longueur et son motif répétitif. Présente dans la Bible, développée pour les saints au Moyen-Âge, elle est toujours d'actualité à l'époque moderne.

⁵⁵ B.N.M., Ms 3047, f. 99-102

⁵⁶ Díez de la Calle, op.cit, 1646, f. 65 v.-66 r.

⁵⁷ Cf. supra Chapitre 6 ; B.N.M., Ms 3046, f. 81-90 et incluse dans les *Noticias Sacras y Reales*, B.N.M., Ms 3023, f. 165-170

⁵⁸ Rappelons que les premiers documents de l'écriture, datant du IV^e millénaire, sont des listes à l'usage des apprentis scribes ; l'une d'entre elles est une sorte de nomenclature qui range les hommes suivant leur profession et leur rang social. Par la suite (fin du III^e millénaire), ce sont également des listes, inscrites sur des tablettes, rangées par rubriques qui forment une première ébauche d'encyclopédie. Cf. SCHAEER Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, Bibliothèque Nationale de France/ Flammarion, 1996, p. 27-31

⁵⁹ ECO, op.cit., p. 17

Plus proche de ce qui nous intéresse, les listes à caractère pratique des époques antique et médiévale s'inscrivent dans les modes de représentations mentales de l'espace. Rome dressait des *Régionnaires*, c'est-à-dire « des catalogues, ou des guides, de la Rome du Bas-Empire »⁶⁰. La *Notitia utraque Dignitatum* qui inspira Díez de la Calle, n'est rien d'autre qu'un organigramme systématique par province de la « fonction publique » civile et militaire pour les deux parties de l'empire vers 401⁶¹.

Au Moyen-Âge, les princes étaient également avides de connaissances qui prenaient souvent la forme d'itinéraires ou de catalogues. Ainsi, au XII^e siècle, al-Idrîsî (1100-1165), le géographe de Roger II de Sicile, était l'héritier d'une certaine géographie administrative persane voire de l'Empire romain⁶². Par ailleurs, les portulans qui apparaissent au XIII^e siècle sont des listes de lieux qui se suivent selon un itinéraire et qui marquent fondamentalement les modes de représentation de l'espace pour longtemps. Les monuments de la littérature médiévale suivent le principe de l'itinéraire et de la liste : Dante (1265-1321), d'une part, effectue un parcours linéaire dans un espace symbolique extrêmement hiérarchisé et, d'autre part, dresse la liste des hommes et des femmes illustres du présent et du passé. Les hommes du XVI^e siècle sont imprégnés de cette culture du cheminement. Ainsi, la *Divine Comédie*, unique référence de la chronique de la conquête du Chili de Gerónimo de Bibar, influence nettement la représentation de l'espace frontalier des conquistadores qui comparent le Chili septentrional aux limbes décrits par Dante⁶³. On connaît également l'importance pour Christophe Colomb de la lecture de Mandeville et de Marco Polo⁶⁴.

Avec l'élargissement des horizons occidentaux, une série de procédés culturels conduisirent à la miniaturisation du monde (notamment les nouveaux, lointains et insaisissables)⁶⁵. Elle visait à « recréer autour de soi un “petit monde”, un “microcosme”

⁶⁰ NICOLET, *op.cit.*, p. 212

⁶¹ MORISSON Cécile (dir.), *Le Monde byzantin. L'empire romain d'Orient (330-641)*, t.1, Paris, P.U.F., p.81

⁶² Sa *Géographie* (v. 1157) est constituée de cartes et de commentaires qui répertorient un ensemble de plus de 5.000 noms de lieux, de fleuves et de montagnes : la frontière entre représentations graphique et écrite est floue. Elle offre au puissant monarque normand une représentation complète du monde caractérisée par un foisonnement et une volonté d'exhaustivité, cf. B.N.F., « La géographie d'al-Idrîsî », <http://classes.bnf.fr/idrisi/pres/index.htm>, consulté en juillet 2010

⁶³ GAUDIN Guillaume, « Gerónimo de Bibar y Juan Díez de la Calle : Dos representaciones del espacio iberoamericano en la época moderna », in *Takwá. Revista de historia*, n°9, 2006, p. 40-41

⁶⁴ GREENBLATT Stephen J., *Ces merveilleuses possessions : découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVI^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1996, p. 140

⁶⁵ La Conquête de l'Amérique et la rencontre avec un Nouveau Monde conduisirent à la production de nouveaux savoirs. Parmi les premières descriptions du Mexique figurent des inventaires du « trésor » de Moctezuma, c'est-à-dire des listes de centaines d'objets, de textiles et de plumes, dressées par les Conquistadores et les officiers de finances de la Couronne. Là aussi, la liste avait pour objet de convaincre car Cortés en présentant ces magnifiques pièces cherchait à légitimer son entreprise personnelle auprès de Charles Quint. Les chroniqueurs comme López de Gómara, Bernal Díaz del Castillo, Antonio de Herrera

qui, à la différence du grand monde, du monde extérieur, pouvait être contrôlé, mesuré, dominé »⁶⁶. Ainsi, le Prince pouvait embrasser d'un seul regard l'univers. Cette opération, dans son principe, n'est pas si éloignée de l'entreprise de Díez de la Calle de « *reducir y ajustar* » en un seul volume l'ensemble de la machine impériale ibérique aux Indes Occidentales pour l'offrir au monarque. Au XVIII^e siècle, on loua cette capacité de la carte à tout montrer sur une seule page⁶⁷.

Entre catalogue d'offices, de personnages, de curiosités et itinéraires historico-géographiques, l'œuvre du commis madrilène se trouve à la croisée des différentes formes de représentations mentales. Combien d'ouvrages, rien que dans sa bibliographie, comportent des listes ? Les auteurs cherchent à produire le même effet qu'Homère dans l'*Iliade* c'est-à-dire présenter l'immensité de l'empire ibérique dans un seul objet. Appuyée sur la géographie, l'histoire, l'organisation administrative et religieuse, l'affirmation de ces auteurs est politique.

Ainsi, la *Población general de España* (1645) de Rodrigo Méndez Silva suit la même logique en énumérant la titulature et les possessions de Philippe IV sur quatre pages : « Sa Majesté Catholique domine quarante-et-un États et vingt-sept royaumes dans la Méditerranée, bien entendu en dehors de la belle péninsule ibérique (...) »⁶⁸. Naturellement, il énumère les provinces et les grandes villes américaines : « ce richissime Empire contient tant d'îles, principalement dans l'Océan Atlantique, que jusqu'à maintenant on n'en connaît pas le nombre. »⁶⁹

En 1623, le *Teatro de las Grandezas de Madrid* fournit une description des conseils et de leurs origines. À propos du Conseil de Castille, il affirme que « les offices que le Roi nomme par ce conseil et par d'autres sont si nombreux qu'ils dépassent les soixante milles, sans compter les grâces que [les conseils] octroient lesquelles sont une autre mer sans

retranscrivirent systématiquement ces inventaires des présents de Cortès à l'empereur. Au XVI^e siècle, l'Europe vit ainsi arriver des objets exotiques par milliers qui alimentèrent la soif de connaissance scientifique mais également leur volonté de « maîtrise de la réalité ». En effet, les princes (et les papes) devinrent des collectionneurs passionnés notamment pour des raisons politiques et de propagande ; « en exposant des matériaux rares et précieux, un souverain témoignait d'une façon particulièrement éclatante et spectaculaire de son pouvoir et de sa magnificence. » Les Habsbourg avec les Médicis étaient de grands collectionneurs et ils dressèrent très vite des catalogues dont certains furent imprimés.

⁶⁶ OLMÍ Giuseppe, « Théâtres du monde, les collections européennes des XVI^e et XVII^e siècles », in SCHAER Roland (dir.), *op. cit.*, p. 274

⁶⁷ ROJAS, *art. cit.*, p. 227

⁶⁸ MÉNDEZ SILVA Rodrigo, *La Población general de España*, Madrid, 1645, f. 299v., « *Domina su Magestad Católica quarenta y un Estado, veinte y siete reynos ; pues fuera de la hermosa Península de España ; por el Mediterráneo.* »

⁶⁹ *Ibid.*, f. 300 « *Contiene este riquissimo Imperio tantas Islas principalmente en el mar del Norte, que hasta aora no se sabe el numero.* »

fond. »⁷⁰. À propos du Conseil des Indes, on assiste à une déferlante de chiffres « [les possessions du roi] se divisent en une multitude de Royaumes et de Provinces, dans lesquels 70 000 églises ont été édifiées, 500 couvents (...) au Mexique et plus de 3 000 religieux au Pérou (...) »⁷¹. Puis le chroniqueur procède à l'énumération des charges pourvues par le Conseil des Indes.

Nuñez de Castro dans son *Solo Madrid es Corte* (1658) fait mieux puisqu'il consacre un chapitre de trente-six pages à une liste « De la Magnificence de notre Prince et des provisions aux offices dans et en dehors d'Espagne »⁷². Les Indes occidentales tiennent ici une place particulière car il insère un « Mémoire et court résumé des 6 archidiocèses, 32 diocèses, abbatales et prébendes que la Majesté Catholique le Roi Don Felipe IV notre seigneur (que Dieu le garde) présente au Conseil Suprême et Royal des Indes »⁷³. Il y fait référence plusieurs fois à González Dávila. Sept pages plus loin, il présente un « Court résumé du civil que sa Majesté pourvoit en Nouvelle Espagne » et cette fois-ci, il évoque « Juan Díez de la Calle, Secrétaire du Roi notre Seigneur, dans ses *Noticias Sacras y Reales de las Indias*. »⁷⁴

L'auteur qui réussit le mieux à « réduire » l'organisation politique et religieuse de la Monarchie catholique aux Indes Occidentales est Claudio Clemente. Il n'est point nécessaire de tourner des pages pour embrasser du regard la *Tabla chronologica del gobierno secular y eclesiastico de las Indias Occidentales*. Le système de la table dans son aspect matériel se rapproche de la carte murale : il s'agit d'une liste qui s'affiche et qui représente un ensemble cohérent, hiérarchisé et délimité.

Ces exemples sont proches de l'univers de Díez de la Calle et expliquent la forme de représentation de l'espace suggérée par les *Noticias Sacras y Reales*. La cour avec ses conseils territoriaux (Indes, Pays-Bas, Italie...) est un résumé, plutôt un modèle réduit, de l'empire. Physiquement, le secrétariat de la Nouvelle Espagne « figure » la Nouvelle Espagne, ce vice-royaume des Indes occidentales. Les instruments du pouvoir, comme les *Noticias*, suivent ce schéma en proposant des listes qui permettent un accès aux

⁷⁰ GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *Teatro de las Grandezas de Madrid*, Madrid, 1623, p. 407, « Y son tantos los oficios que el Rey da por este y otros Consejos, que pasan de sesenta mil, sin las mercedes que se conceden por ellos, que es otro mar sin suelo. »

⁷¹ *Ibid.*, p. 472

⁷² NUÑEZ DE CASTRO Alonso, *Libro histórico político. Solo Madrid es Corte y el Cortesano de Madrid*, Madrid, por Andrés García de la Iglesia, 1658, f. 23v.-41v.

⁷³ *Ibid.*, f. 28-31v., « Memorial y Breve resumen de los 6 arçobispados, 32 Obispados, Abadías y Prebendas, que la Magestad Católica del Rey D. Felipe Quarto nuestro señor (que Dios guarde) presenta por el Supremo y Real Consejo de Cámara de las Indias... »

⁷⁴ *Ibid.*, f. 41v., « Breve resumen de lo secular que su Magestad provee en Nueva España », f. 42 « Juan Díez de la Calle, Secretario del Rey nuestro señor, en sus *Noticias Sacras y Reales de las Indias*. »

possessions lointaines, même les plus réduites : par exemple, Monarchie-Indes-Nouvelle-Espagne-Audience de Guatemala-*corregimiento*⁷⁵. Il s'agit d'une représentation de l'espace proche de la ligne et de l'emboîtement et non du plan ou de l'étendue. Toutefois, cette représentation ne se limite pas à une série de lignes point à point mais davantage à une arborescence qui tend à imposer une vision hiérarchisée et organisée de l'empire. Les *Noticias Sacras y Reales* ne sont donc pas un pur itinéraire et le lecteur ne suit pas nécessairement le fil du « récit » page par page. Grâce au découpage du livre, en chapitres et en paragraphes, et à la table des matières, il peut accéder directement au lieu qui l'intéresse suivant le schéma évoqué plus haut. N'oublions jamais l'objectif des publications de Díez de la Calle, à savoir fournir un outil administratif pour la bonne gestion des « ressources humaines » du roi aux Indes occidentales. De ce fait, le lecteur s'imprègne de l'économie générale de l'ouvrage, reflet de l'organisation politique des Indes occidentales mise en place par la Couronne.

Le *Compendio y Descripción* d'Antonio Vázquez Espinosa permet une intéressante comparaison. Il constitue clairement un itinéraire puisque l'on suit l'auteur dans ses pérégrinations de lieu en lieu⁷⁶. À sa lecture, on adopte en effet le point de vue du voyageur. Vázquez de Espinosa commence la description de l'*audiencia* de Mexico par le Yucatán (d'où il débarque sur le continent) et non par la ville de Mexico, autrement dit, lorsqu'il décrit une région il commence par la première ville parcourue et non par le chef-lieu. Sous sa plume, les mots « *camino* » et « *caminando* » reviennent sans cesse ainsi que des expressions comme « *a mano derecha* »⁷⁷.

Si l'on compare maintenant l'œuvre de Díez de la Calle avec celle de ses collègues portugais, on constate que l'espace impérial lusitanien est davantage abordé (mais pas complètement) suivant une vision en deux dimensions figurant l'étendue. En effet, le plan et la carte sont des représentations plus courantes puisque le *Livro do Estado da India Oriental* de 1636 comprend quarante-huit cartes de villes et de forteresses. Ils sont également le fruit d'une actualisation qui dépasse les efforts d'un seul homme puisque de 1610 à 1650, ces traités sont augmentés de nouvelles cartes et corrigés. Le poids d'une certaine tradition portugaise dans la collecte des informations et dans son traitement

⁷⁵ Cette réflexion nous est venue de la lecture de RIVERO RODRÍGUEZ Manuel, « Los Consejos territoriales » in Martínez Millán, *La Monarquía de Felipe III*, Madrid, p. 385

⁷⁶ Pour l'éditeur du manuscrit de Vázquez de Espinosa, il est possible de reconstituer de manière incomplète, à partir des dates que l'auteur donne, son itinéraire. Cf. VÁZQUEZ DE ESPINOSA Antonio, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1948 [1629], p. VII

⁷⁷ Díez de la Calle utilise une fois cette expression pour situer le Brésil par rapport au Paraguay. Cf. B.N.M., Ms 3024, f. 287

cartographique est ici indéniable et dénote *a contrario* la faible préoccupation chez l'administrateur castillan de livrer de telles représentations graphiques⁷⁸. Néanmoins, la dynamique d'un tel projet est à attribuer au monarque catholique en l'occurrence Philippe IV alors détenteur des deux Couronnes ibériques.

Avec ses *Noticias Sacras y Reales*, le commis poursuit un double objectif qui conditionne sa représentation de l'espace : l'efficacité de l'administrateur et l'exaltation de la Monarchie catholique. La liste permet, d'une part, de livrer une série d'informations « objectives » et organisées et, d'autre part, de produire un effet hyperbolique.

LA MESURE DE L'EMPIRE

Cette représentation administrative et politique de l'empire ibérique procure une série de données géographiques avec l'énumération des villes et des bourgs en précisant les distances, la localisation et la topographie. Il convient donc d'évaluer les connaissances proposées et leur nature au-delà de la vision symbolique impériale.

De plus, cette représentation de l'empire ibérique « par la liste » induit une vision cumulative et comptable. En effet, une liste, si elle est accompagnée, de chiffres devient naturellement une addition. Or il ressort que de diverses manières, les *Noticias Sacras y Reales* constituent une véritable comptabilité, démographique, politique et administrative. Démographique puisque Díez de la Calle rapporte souvent le nombre d'habitants en distinguant, s'il le peut, les types de populations : espagnol, indien, noir et exceptionnellement métis et mulâtre comme à Guadalajara en 1651 ou à Valladolid de Michoacán en 1623⁷⁹. Politique et administrative puisque l'objectif premier des *Noticias* est de donner un tableau de la présence des agents et des institutions (civils et religieux) de la Couronne en Amérique et aux Philippines. Enfin, économique puisque Díez de la Calle recense les ressources des territoires et fournit des données précises des recettes et des dépenses du monarque dans ses possessions.

La géographie de l'administrateur

Il convient ici de revenir sur une caractéristique primordiale de l'espace en tant qu'« ennemi numéro 1 » selon l'expression consacrée par Fernand Braudel. En effet, les transports et la transmission des ordres et des nouvelles se révèlent déterminants dans le

⁷⁸ BETHENCOURT, *art. cit.*, p. 94-95

⁷⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 267v. et 235

contexte d'un empire mondial. Les distances énormes qui séparent les centres de décision, la lenteur et surtout les aléas de la navigation définissent une distance-temps qui a façonné « la machinerie espagnole »⁸⁰.

Ces contraintes objectives créent une représentation mentale qui s'exprime en termes de sentiments de proximité et d'éloignement. Ainsi, les auteurs qui traitent des Indes occidentales consacrent pour la plupart un passage plus ou moins développé et précis à la navigation intercontinentale⁸¹. La connaissance des mesures de l'espace constitue un facteur objectif de maîtrise mais également un facteur de resserrement de l'espace vécu. Petit à petit, le continent américain devient plus familier, « la géographie s'humanise »⁸².

Juan Díez de la Calle, aux prises avec les réalités administratives, participe depuis Madrid à cette lente appropriation de l'espace. Sa position à la cour, « centre » de la Monarchie, offre un point de vue intéressant, notamment dans les échanges qu'il entretient avec ses « amis » et correspondants résidant aux Indes occidentales. De plus, ses *Noticias* doivent fournir un aperçu de l'environnement géographique aux candidats désireux d'occuper des postes outre-mer. De ces allers-retours naît une représentation géographique propre à Díez de la Calle.

Une représentation transocéanique : réalité et ressentis de l'éloignement

La *Carrera de Indias* et les traversées qui relient les deux rives de l'Atlantique ainsi que le Galion de Manille sont des préoccupations importantes du commis et de ses contemporains investis dans le gouvernement des Indes occidentales. En effet, Díez de la Calle consacre plusieurs passages à cette géographie du monopole.

L'énumération des « Capitaines généraux des flottes de Nouvelle Espagne de 1548 à 1646 » permet de reconstituer la traversée annuelle des galions espagnols⁸³. Le nom du capitaine et l'année du voyage donnent en creux les périodes pour lesquelles il n'y eut pas

⁸⁰ BRAUDEL Fernand, « L'espace, ennemi numéro 1 », in *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 9^e éd., 1990, t.1, p. 326-361

⁸¹ Voir par exemple Herrera, Vargas Machuca, Alonso Fernández, etc.

⁸² MAZÍN Óscar, *Una ventana al mundo hispánico. Ensayo bibliográfico*, México D.F., El Colegio de México, 2006, p. 31 « Pour l'habitant des Indes, les autres régions du Nouveau Monde passent, petit à petit, d'une vaste et générale nébuleuse à des noms de lieux précis pour lesquels on connaît l'éloignement en lieues et en journées de voyage. Ils se retrouvent associés à des personnes connues de qui l'on a des nouvelles sporadiques grâce aux lettres et aux relations de voyageurs. La géographie s'humanise puisqu'en devenant mesurable, elle peut être appréhendée. » ; « Para el habitante de las Indias las otras regiones del Nuevo Mundo se transforman poco a poco, de una nebulosa vasta y general, en nombres de lugar precisos de los que se percibe la lejanía en leguas y jornadas de viaje. Se hallan ligados a personas conocidas de quienes se tienen noticias esporádicas mediante cartas o relaciones de viajeros. La geografía se humaniza, pues al tornarse mensurable puede ser aprehendida. »

⁸³ Díez de la Calle Juan, *Memorial y Noticias...*, Madrid, 1646, f. 160v.-161v.

de traversée. À partir de 1628, les données deviennent plus précises : les expressions « *no llegó a España* » ou « *no fue flota a Nueva España* » reviennent de temps en temps ou bien, en 1632 : « cette flotte s'est perdue avant d'arriver à La Havane et cette année-là la flotte de Nouvelle Espagne n'est pas partie et de même il n'y en a pas eu en 1633. »⁸⁴ Ces données lapidaires révèlent les aléas de la traversée mais dissimulent pudiquement de véritables catastrophes militaires : le 8 septembre 1628, les corsaires hollandais capturèrent au large de Matanzas (Cuba) les deux navires du trésor chargés de 800 000 livres⁸⁵. Pour la Flotte de Terre Ferme qui transportait l'argent de Potosí les mêmes difficultés apparaissent⁸⁶. La séquence 1640-1641, particulièrement difficile, est signalée par Díez de la Calle : une attaque hollandaise empêcha l'entrée dans le port de La Havane puis la Flotte se perdit dans une tempête avant de sombrer devant San Lucar. Les effets en Espagne sont pourtant éludés en 1623, alors que le retard de la flotte de Terre-Ferme déclencha la panique à Séville, les boutiques furent fermées et Philippe IV dut suspendre tous les paiements pendant six mois⁸⁷.

Dans son *Memorial informatorio* de 1645, Juan Díez de la Calle fournissait au lecteur « trois voyages de la Flotte de Nouvelle Espagne pour qu'ils permettent de juger le temps qu'ils ont mis et celui que mettront les suivants pour l'aller et le retour. »⁸⁸ Les dates précises pour 1635-1636, 1642-1643 et 1644-1645 rendent compte du fonctionnement de la *Carrera* :

« Don Juan de Vega Bazan quitta ces Royaumes [d'Espagne] avec la Flotte le 23 mai 1635, il arriva à la Veracruz le 24 juillet. Puis le 14 mai 1636 il repartit pour La Havane où il arriva le 10 juin avec le beau temps. Il quitta ce port le 5 juillet, passa les 43 degrés s'écartant des *Terceras* et jeta l'ancre dans la baie de Cadix le 26 août. »⁸⁹

⁸⁴ *Ibid.*, f. 161 « *Perdiosse esta Flota antes de llegar a la Havana ; y este año no fue Flota a Nueva España y assi no la hubo el de 633.* »

⁸⁵ les Anglais réitérèrent l'exploit en 1657. Cf. MAZIN Oscar, *L'Amérique espagnole. XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2005, p. 94

⁸⁶ DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial Informatorio...*, Madrid, 1645, f. 29-30

⁸⁷ MORINEAU Michel, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVIe-XVIIe siècles)*, Paris/New York, Maison des Sciences de l'Homme/Cambridge University Press, 1985, p. 69

⁸⁸ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, f. 31, « *Ponense estos tres viajes de flottas de Nueva-España, para que por ellos se juzgue lo que han tratado, y tardaran en ir, y venir las demás* ».

⁸⁹ *Ibid.* Données reprises dans le *Memorial* de 1646, f. 161, « *don Juan de Vega Bazan salio destos Reinos con la Flota a 23 de Mayo de 635. Entro en la Veracruz a 24 de Julio. Y a 14 de Mayo de 636 salio de allí para la Habana a sonde llego con buen tiempo a 10 de junio. Salio de aquel puerto a 5 de Julio. Vino por 43 grados, apartándose de las terceras. Y en 26 de agosto dio fondo en la Bahía de Cadiz* ».

Ces trois voyages correspondent au « régime normal » de la *Carrera*, comme l'indique le titre même si en y regardant de près il s'agit plutôt d'exceptions⁹⁰. Díez de la Calle présente des traversées records comme des modèles : « le voyage des galions avec la flotte de Terre Ferme s'effectue habituellement en six mois et demi ou sept mois ; don Gerónimo de Sandoval a fait le dernier en six mois et quatre jours sans perdre un seul vaisseau. »⁹¹

La régularité de la traversée atlantique est cruciale pour la Monarchie. Juan Díez de la Calle porte une attention particulière à bien reporter chaque année les dates d'entrée et de sortie de la Flotte sur son manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. En effet, sa liste va jusqu'en 1660 (deux ans avant sa mort) et il s'agit de la date la plus tardive évoquée dans ce manuscrit : « La flotte qui était à la charge du général Adrian Puledo Pareja quitta Cadix le samedi 15 mai 1660 jour de Saint Isidro emmenant le vice-roi Marquis de Leyva. »⁹²

À la navigation dans l'Océan Pacifique et à la mécanique du « galion de Manille », Juan Díez de la Calle consacre un chapitre entier soit dix pages de ses *Noticias Sacras y Reales*, et décrit précisément le trajet, les dates et les vents suivis par ce navire lourdement chargé⁹³. Pour ce faire, il recopie des extraits entiers des *Sucesos de las Islas Filipinas* (1609) d'Antonio de Morga et se réfère à l'ouvrage du cosmographe Andrés Garcia de Céspedes. Quelques remarques peuvent néanmoins être formulées. Premièrement, on constate que le commis a une expérience moins directe de ce trajet pour lequel il ne reporte pas d'exemples concrets de traversée ou bien préfère-t-il garder secret ces données. Deuxièmement, il reconnaît « les grandes difficultés et risques [du voyage] étant donné la longueur de la navigation, les nombreuses tempêtes et les différents climats »⁹⁴, surtout pour le retour de Manille à Acapulco. Il estime la durée de ce périple entre cinq et six mois. Troisièmement, il s'intéresse également à la voie orientale empruntée par les Portugais pour se rendre à Goa et à Malacca car « depuis l'Inde des lettres et des dossiers pour l'Espagne passent habituellement par la Mer Rouge, ils passent entre les mains d'Indiens

⁹⁰ D'après Oscar Mazín, « seuls 25 à 30% des navires traversant l'océan entre 1561 et 1700 n'ont subi ni des attaques ni les effets dévastateurs des tempêtes. » in MAZÍN, *op. cit.*, 2005, p. 94. Antonio de Herrera donne, pour 1601 des trajets de 2 mois et demi entre Séville et San Juan de Ulua et deux mois pour Nombre de Dios ; entre 25 et 30 jours pour relier la Castille depuis La Havane, HERRERA Antonio, *Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, 1601, f. 3

⁹¹ *Ibid.*, « *El viaje de los Galeones, con flota de Tierra Firme, se suele hazer de ordinario en seis meses y medio o en siete ; D. Geronimo de Sandoual hizo el ultimo en seis meses y quatro dias, sin perder ningún vagel.* »

⁹² B.N.M., Ms 3023, f. 182, « *La flota que fue a ella a cargo del general Adrian Puledo Pareja salio a Cadiz sabado 15 Maio 660 dia de san Isidro, llevo al virrey Marques de Leyva.* »

⁹³ B.N.M., Ms 3023, f. 361v.-366

⁹⁴ *Ibid.*, f. 362v., « *con muchas dificultades y riesgos por ser larga la navegacion y de muchas tormentas y temples diferentes.* »

[ou de Juifs ?] en passant par l'Arabie à Alexandrie et de là à Venise et enfin en Espagne. »⁹⁵ Ainsi, le commis madrilène s'inscrit dans un circuit planétaire de communications qui emprunte, d'une part, le canal rigide de la mécanique hispanique et, d'autre part, les chemins plus rapides et moins officielles des messagers orientaux.

Les espaces maritimes laissent donc apparaître d'autres nations, chose assez rare dans l'œuvre de Díez de la Calle, tant il raisonne dans une sorte de vase clos impérial. En effet, lorsqu'il aborde la question des systèmes de défense maritime, notamment dans les Caraïbes, le commis doit bien justifier leur existence. Dans le *Memorial* de 1646 puis dans les *Noticias*, il rapporte la création et le fonctionnement de l'*armada de Barlovento* mise en place pour défendre le système de la *Carrera de Indias*. Elle doit éviter que « les Hollandais et d'autres nations n'accroissent pas leurs foyers de peuplement et leurs comptoirs et que l'hérésie ne s'implante sur [les côtes] »⁹⁶. Les mers sont également sujettes aux attaques pirates comme le long de la côte de la Nouvelle Andalousie⁹⁷ ou encore à de vastes entreprises belliqueuses quand, en 1654, « le tyran Cromwell expédia d'Angleterre une armada de 36 navires de guerre (...) avec pour projet secret d'occuper l'île de l'*Española*, la Jamaïque, Cuba et Carthagène et de voler les galions. »⁹⁸ Naturellement, Díez de la Calle rapporte principalement les succès militaires : la reconquête des îles Saint Martin et Saint Barthélémy sur les Hollandais le 1^{er} juillet 1633 par le Marquis de Cadereyta⁹⁹ ou comment les Espagnols repoussèrent l'offensive sur Santo Domingo et comment l'île de la Tortue fut reprise aux Français en 1653. Au contraire, il élude complètement la prise par les Anglais de la Jamaïque en 1655, laquelle apparaît dans les *Noticias Sacras y Reales* comme un territoire espagnol¹⁰⁰. Il fait état au compte-gouttes des défaites passées comme en 1596 le sac de la ville de Nombre de Dios par « le corsaire Francisco Drake de la nation anglaise avec une armada de la Reine Isabelle d'Angleterre », la prise de Porto Rico par un Anglais, le comte de Tamborlan, et le sac de Campeche en 1634¹⁰¹. Deux pages, plus loin le commis rappelle – vanité des vanités

⁹⁵ *Ibid.*, f. 364v., « Desde la India suelen passar cartas y despachos a España por el mar Bermejo por manos de Indios [Judios ?] que los pasan por la Arabia a Alexandria y de alli por mar a Benecia y de alli ban a Españ.a »

⁹⁶ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 36v., « no aumentassen poblaciones y Factorias los Olandeses, y otras naciones, ni la heregia hiziesse asiento en ellas. »

⁹⁷ *Ibid.*, f. 26v.

⁹⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 37-37v., « En este año de 1654 despachó de Inglaterra el tirano Oliver Cromvel una Armada con 36 vageles de guerra (...) con disegnios muy secretos de ocupar a la isla Española, Jamaica, Cuba y Cartagena y robar los galeones. »

⁹⁹ *Ibid.*, f. 63

¹⁰⁰ *Ibid.*, f. 63v.-65v.

¹⁰¹ B.N.M., Ms 3024, f. 23, « el corsario Francisco Draque de nación ingles con una arma de la Reyna Isabela de Inglaterra entró en la Ciudad del nombre de Dios y la saqueo » et B.N.M., Ms 3023, f. 62 v. et 249 v.

– que « le corsaire Francisco Drake mourut de maladie dans cette ville en 1596 et que sa mère avait accouché dans un bateau. »¹⁰²

Depuis son cabinet madrilène, le commis n’a qu’une vision « bureaucratique » de la mécanique impériale des transports et des communications : il dresse les tableaux des allées et venues. Son intérêt pour le fonctionnement, la régularité et l’évaluation de la durée des traversées repose sur différents éléments. Premièrement, rappelons que les départs et les arrivées étaient des moments exceptionnels dont le retentissement, spécialement pour le Conseil des Indes, était considérable dans toute l’Europe. La venue de la Flotte signifiait l’arrivée de l’argent, de marchandises, des lettres et des passagers, autant d’éléments patiemment espérés par les membres du Conseil. En 1645, le commis dresse le contenu financier de la Flotte :

« Pour sa Majesté (Que Dieu garde) en barres, or, réaux et argent	1 582 357 pesos
Pour les Particuliers, de la même façon,	648 526 pesos
En marchandises,	799 574 pesos.
En tout cela revient à 3 millions 30 457 pesos de huit réaux... » ¹⁰³	

On aborde cette géographie comptable de l’espace américain dont l’expression paradigmatique est l’évaluation du métal argenté extrait et envoyé en Europe. À ce propos, le commis porte son attention sur l’approvisionnement des mines de Nouvelle Espagne en mercure sans quoi « très peu d’argent viendra d’elles, comme le confirment plusieurs lettres anciennes et modernes des vice-rois »¹⁰⁴. Il dresse alors la liste des arrivées de mercure et leur répartition dans les différentes mines de Nouvelle Espagne de 1624 à 1655. Notons au demeurant que ces transferts financiers intéressent personnellement le commis dont la paye dépend de l’arrivée des galions.

Deuxièmement, la mécanique impériale des transports et des communications conditionnait les rythmes de travail du Conseil des Indes. Malgré l’apparente lenteur du cycle d’aller-retour annuel, la pratique quotidienne administrative montre des périodes d’accélération lorsqu’un dossier devait être bouclé avant que la Flotte ne parte. Imaginons également l’arrivée du courrier qui déversait d’un coup une somme considérable de

¹⁰² *Ibid.*, f. 25, « *El corsario Francisco Draque muere de su enfermedad en esta Ciudad en ele año de 1596 y su madre le había parido en un navío.* »

¹⁰³ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, f. 28, « *Para su Magestad (que Dios guarde) en barras, oro, reales y plata : 1 millón 582U357 ps. / Para particulares en lo mismo, 648U526 ps. / En frutos, 799U574 ps./ Que todo monta 3 millones 30U457 pesos de a ocho reales... »*

¹⁰⁴ B.N.M., Ms 3023, f. 187v.

dossiers, de lettres et d'affaires à classer en fonction de leur priorité. Il s'agit, pour nous contemporains des « nouvelles technologies de l'information et des communications », d'un étrange rythme de travail conditionné par l'aléa et la lenteur, néanmoins la « machinerie espagnole » s'était façonnée et organisée autour de cette contrainte inédite pour l'époque¹⁰⁵. Par ailleurs, des navires étaient spécialement affrétés pour transporter le courrier (les *navíos de avisos*) mais Díez de la Calle ne les évoque à aucun moment. Il en fait pourtant usage puisque c'est par ce biais que Juan Ramírez de Cano reçoit une lettre de Díez de la Calle le 20 octobre 1647 à Lima ou Francisco Sarmiento de Mendoza en octobre 1650¹⁰⁶. La correspondance était-elle trop sensible pour en expliquer les mécanismes de transmission dans une publication ?

Troisièmement, une autre préoccupation, dans un souci de bon gouvernement des Indes, est relative à la gestion du personnel. La distance-temps entre les instances de nomination et les postes à pourvoir entraîne de longues périodes de vacance, notamment lorsque le titulaire décède. Des solutions de suppléance sont prévues mais s'avèrent peu satisfaisantes notamment pour les provinces les plus isolées (c'est-à-dire éloignées du centre de nomination). De plus, elles sont marquées du sceau de la prudence et de la volonté de contrôle du monarque. Díez de la Calle rapporte par exemple les dispositions d'une cédula du 13 septembre 1608 qui prévoit que le vice-roi de Nouvelle Espagne établisse une liste de gouverneurs intérimaires aux Philippines, le temps que le roi désigne le successeur « pour que cesse l'inconvénient d'être sans chef pendant six ou huit mois soit la durée de l'arrivée de la nouvelle de la vacance au vice-roi et l'envoi aux îles la personne choisie »¹⁰⁷.

Des sentiments variés et partagés sur l'espace impérial : traversée, mobilité, communication

« Il est tant de plaisir à se plaindre, disait un philosophe, que rien que pour le plaisir de se plaindre on devrait chercher les malheurs. »

Calderón, *La vie est un songe*, Paris, Flammarion, 1996, p. 50

Si le commis madrilène n'exprime dans ses ouvrages qu'une vision bureaucratique des communications transocéaniques, il est témoin des expériences d'autrui dans ce

¹⁰⁵ BRAUDEL, *op. cit.*, p. 343 ; PARKER Geoffrey, « 2. Distance : Public Enemy Number 1 ? », in *The Grand Strategy of Philippe II*, New haven and London, Yale University Press, 2000, p. 47-75

¹⁰⁶ B.N.M., Ms 3048, f. 168

¹⁰⁷ B.N.M., Ms 3023, f. 368, « para que cesse el inconveniente de estar sin cabeza seis o ocho meses que puede tardar en llegar la nueva al Virrey de la vacante y a las islas la persona que eligiere. »

domaine. Rappelons que le Conseil des Indes voit passer nombre de voyageurs sur le point de partir ou venus des Indes occidentales. Le nouvel arrivé devait sans doute rituellement raconter les déboires de la traversée. Nous disposons des traces de ces récits dans la correspondance adressée au commis.

L'évêque de Porto Rico Damián López de Haro relate très précisément sa traversée dans une lettre (1644) à Díez de la Calle. Le départ de Cadix s'avère déjà compliqué puisqu'il est obligé de changer de navire à cause des « risques » éprouvés dans le premier. Il doit donc laisser le prix de deux traversées ! La crainte d'une attaque anglaise est palpable. Puis, il vit un moment particulièrement douloureux : la durée pour rallier les Canaries (23 jours au lieu de 6) qui entraîne un rationnement de l'eau (« *nos empazaron a tasar el agua* ») et surtout « 20 ou trente morts dans chaque navire et de nombreux malades ». Après les Canaries, l'évêque souffre d'un terrible mal de mer « causé, selon [lui], par la mauvaise alimentation, l'humidité et la mauvaise conservation de l'eau ». Il voit sa fin proche : « Je me levais tôt et je faisais de l'exercice, j'ai vraiment craint que si [la traversée] durait plus longtemps, j'y laisserais la peau. »¹⁰⁸ La Flotte qui devait se rendre à La Havane est obligée de s'arrêter à Porto Rico pour laisser des malades. Ce récit est conforme à ce que vivait la plupart des passagers qui laissèrent des témoignages¹⁰⁹. Antonio Nieto de Figueroa, l'*alcalde mayor* des mines du Honduras, dans sa lettre (1647) à Díez de la Calle parle également de son « long voyage, graves maladies et lourdes dépenses »¹¹⁰.

Pour le Pacifique, Díez de la Calle avait reçu le récit du voyage de don Francisco de Samaniego de Mexico aux Philippines. Jean-Pierre Berthe a étudié en détail les vicissitudes de ce voyage qui tarda trois ans et demi puisqu'entre 1646 et 1648 aucun galion n'effectua la traversée. Sa lettre est une véritable liste des problèmes rencontrés par le galion de Manille : pertes, courants contraires, ouragan. L'officier royal ne cache pas la peur qu'il ressentit à plusieurs reprises de perdre la vie et la tristesse causée par la perte de ses vingt-quatre caisses de livres dans l'ouragan. Parti d'Acapulco le 1^{er} avril 1649, il affirme que « la traversée fut si longue que nous n'arrivâmes que le 21 septembre de telle sorte que Dieu a bien puni ma curiosité (...) »¹¹¹. Ce sont tous ces obstacles qui lui

¹⁰⁸ B.N.M., Ms 3047, f. 1 « *Madrugaba mucho y procuraba hacer ejercicio; y verdaderamente temí que, si durara más tiempo [la traversa], dejara la piel.* »

¹⁰⁹ ZUÑIGA Jean-Paul, *Espagnols d'Outre-mer. Émigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*, Paris, EHESS, 2002, p. 47

¹¹⁰ B.N.M., Ms 3025, f. 46

¹¹¹ BERTHE Jean Pierre, « Las Islas Filipinas 'Tercer mundo', según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, 1994, p. 311

inspirent cette étonnante image de « *tercer mundo* » pour exprimer au commis la position des Philippines :

« Du port d'Acapulco je vous ai écrit rapidement, aujourd'hui je vous envoie la relation ci-jointe des bonnes et des mauvaises aventures que j'ai vécues lors de ce voyage afin que vous sachiez les nombreuses épreuves que l'on passe avant et après l'arrivée dans ce troisième monde. »¹¹²

Pour Jean-Pierre Berthe, ce récit très personnel témoigne de la souffrance et des désillusions du nouveau *fiscal* de Manille. Il est symptomatique des difficultés rencontrées dans cette partie de l'empire¹¹³.

L'éloignement, voire l'isolement, est un thème récurrent de la correspondance adressée à Díez de la Calle en particulier, et des échanges épistolaires dans le monde ibérique à l'époque moderne en général. Néanmoins, entre le discours et la réalité, une certaine ambiguïté éclaire la position de solliciteur des correspondants de Díez de la Calle qui usent abondamment de la rhétorique de la plainte. En effet, le réseau du commis compte bon nombre d'hommes d'action qui se déplacent assez facilement dans l'espace impérial.

On le voit avec Samaniego qui entreprend l'aventure aux Philippines pour ensuite se plaindre de sa situation (il rencontre de gros problèmes politiques avec les autorités sur place). Il compare sa vie dans l'archipel à celle des captifs chrétiens du Maghreb et son image d'un monde divisé en trois témoigne d'une représentation inédite. Le premier monde en Espagne, siège de l'autorité royale et environnement de référence du fonctionnaire. Le deuxième était celui de la Nouvelle Espagne où il avait vécu dans un univers hispanisé et pas si éloigné de la métropole. Le troisième monde, l'archipel des Philippines, extrême-occident de l'empire, où régnaient l'arbitraire et la misère soit « un véritable grain de sable gravitant dans l'orbite infiniment éloignée du soleil de Castille. »¹¹⁴

L'important *oidor* de Lima, Francisco Sarmiento de Mendoza, se plaint, d'une part, de l'incertitude dans laquelle se font les communications, et d'autre part, de la longueur des transmissions puisque « cela fait un an et trois mois qu'[on ne sait] rien de ces Royaumes [d'Espagne] et cela [le] met dans une inquiétude telle qu'elle s'est convertie en

¹¹² *Ibid.*, p. 312, « *Del puerto de Acapulco escribi a vuestra Merced muy apriesa, aora le embio la relacion arriba de las buenas y malas andanzas que tube en este viaje para que sepa los muchos trabajos que se pasan antes y después de aver llegado a este tercer mundo.* »

¹¹³ *Ibid.*, p. 305

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 310

désolation et en affliction. »¹¹⁵ Tout cela n'est pas digne d'un bon gouvernement car « on travaille uniquement avec l'imagination et, de ce fait, les réussites seront miraculeuses (...) » or « les Gouvernements sont jugés, pour leur approbation, par leurs bons ou leurs mauvais résultats »¹¹⁶. Don Francisco demande donc au commis d'insister auprès des membres du Conseil pour qu'il fasse « comprendre l'importance et le profit pour le service du Roi d'envoyer tous les quatre mois un *aviso* à ce royaume [du Pérou] et à celui de Nouvelle Espagne »¹¹⁷. Cette réalité est exacerbée par des circonstances dramatiques : un tremblement de terre à Cuzco, la perte de trois navires et une défaite militaire au Chili. Le haut responsable attendait des réponses du monarque pour gérer ces problèmes graves.

Le militaire Ramírez de Cano, également résidant à Lima, semble lui très à l'aise avec les modes de communication à sa disposition : les lettres et les papiers circulent par les *avisos* et par le galion de Terre Ferme (même si son messenger meurt à Panama). Notons que sa résidence dans la capitale du vice-royaume du Pérou facilite sans doute ses échanges avec l'Espagne. Néanmoins, ce vétéran du Chili souhaite « *estar en [su] casa* » de Talavera dont il est originaire pour gérer les affaires familiales ce qui ne l'empêche pas de solliciter une place d'*alcalde mayor* au Guatemala afin d'accumuler un petit pécule avant de rentrer au pays¹¹⁸. Le parcours de Ramírez de Cano correspond davantage à un modèle de mobilité dans le cadre impérial qui s'exprime par une certaine facilité à se déplacer pour profiter des meilleures chances offertes par le système¹¹⁹ : départ pour la guerre au Chili afin de se faire une place, un poste d'*alcalde mayor* pour se constituer un capital et le retour sur les terres familiales en Espagne pour gérer le patrimoine. Le navigateur don Andrés Medina Dávila parle de ses « pérégrinations » (Chili, Philippines, Mexique, Espagne) durant lesquelles il a recensé des miracles qu'il peut raconter au commis « enfermé entre des portes »¹²⁰.

Ces différents témoignages fournissent à Díez de la Calle une vision plus empirique des circulations transocéaniques et du « vécu » de ses correspondants. Elle nuance un discours officiel et « bureaucratique » qui reste pourtant dominant dans ses *Noticias Sacras y Reales*.

¹¹⁵ A.H.N., Diversos – Documentos de Indias, 27, N. 20, f. 1-1v., « *un año y tres meses ha que no sabemos de esos Reynos y nos tiene con tanto cuydado que se ha combertido en desconsuelo y affliçion* »

¹¹⁶ *Ibid.*, « *se obra solo con la fantasía, con que los aciertos serán milagrosos* » ; « *los Gobiernos se juzgan para su aprobación, por el bueno o el mal suceso* »

¹¹⁷ *Ibid.*, « *el dar a entender de quanta importancia y conbeniençia al servicio del Rey es él que se repitan avisos de quatro a quatro meses a este Reyno y al de Nueva España.* »

¹¹⁸ B.N.M., Ms 3028, f. 168

¹¹⁹ ZUÑIGA, *op. cit.*, chapitre I « Émigration ou mobilité ? », p. 21-36

¹²⁰ A.H.N., Diversos - Documentos de Indias 27, N. 10, f. 1

Un espace continental à administrer : circonscriptions, limites

Très rapidement la Monarchie catholique a su donner une forme politique et administrative à ses nouvelles possessions¹²¹. Cette performance dans le domaine de la colonisation s'explique par la Reconquête et l'« habitude » d'imposer ses institutions et son mode de gouvernement à des peuples vaincus. La forme particulière de l'empire qualifiée par John Elliott de « Monarchie composite » offre un peu de souplesse. En effet, avec ses possessions aux quatre coins de l'Europe, la Couronne espagnole a su développer un mode de gouvernement à distance fait d'entités au statut variable¹²². Au Nouveau Monde, la volonté précoce d'éviter la formation de seigneuries donna aux officiers royaux un pouvoir de gouvernement et d'administration qu'ils ne possédaient pas dans la péninsule : sur le papier l'absolutisme y est plus fort¹²³. Qu'en est-il de cette organisation 150 ans après le début de la Conquête ? Au XVII^e siècle, la délimitation et la division des territoires sont encore sujettes à différentes expressions et interprétations¹²⁴. Le schéma proposé habituellement d'une pyramide d'autorités qui s'emboîtent parfaitement est trop simple pour être vrai : deux vice-royaumes divisés en audiences subdivisées en provinces. C'est pourtant l'objectif que Philippe II fixa à son Conseil de la façon suivante :

« Nous commandons à ceux de notre Conseil des Indes, qu'ils prennent toujours soin de diviser et de partager tout l'État [des Indes] découvert et à découvrir, pour le temporel : en Vice-royaumes, Provinces d'Audiences et de Chancelleries royales, Provinces d'officiers des finances royales, *Adelantamientos*, *Gobernaciones*, *Alcadías mayores*, *Corregimientos*, *Alcadías ordinarias* et de la *Hermandad*, Conseils d'Espagnols et d'Indiens. »¹²⁵

Tout d'abord, pour évoquer les territoires ibériques d'outre-mer, Díez de la Calle utilise principalement le terme *Indias occidentales* comme il est d'usage à l'époque, par exemple, dans le titre de ses ouvrages. Il emploie occasionnellement l'expression « *Nuevo Mundo* »¹²⁶ et une fois *América*. Cet ensemble vaste et mal connu correspond

¹²¹ Sur la mise en place d'une administration afin d'éviter la constitution d'un système féodal correspondant à la période 1492-1520, voir PIETSCHMANN Horst, « Les Indes de Castille », in *Le premier âge de l'État en Espagne 1450-1700*, Paris, CNRS, 1990, p. 154-156

¹²² Incorporation à la « Couronne d'Espagne » du Duché de Bourgogne (1515), des possessions italiennes (1516), royaumes de Bohême et de Hongrie (1527), cf. MAZÍN Óscar, *Una ventana al mundo hispánico. Ensayo bibliográfico*, México D.F., El Colegio de México, 2006, p. 50

¹²³ HERMANN Christian, « Multinationale Habsbourg et universalisme chrétien », GENET Jean-Philippe (éd.), *Genèse de l'État moderne. Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, p. 37 ; LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVIe-XIXe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 67 et 70

¹²⁴ SALINAS ARANEDA Carlos René, *De las instituciones de gobierno de Indias (apuntes para su estudio sobre la base de algunas "Descripciones" de los siglos XVI y XVII)*, Madrid, Editorial de la Universidad Complutense, 1980, p. 2-3

¹²⁵ *Rec.*, Lib. II, Tit. II, L. 7

¹²⁶ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial informatorio...*, 1645, f. Iv.-II

conjointement aux possessions de la Couronne de Castille et à la juridiction du Conseil des Indes. Díez de la Calle tente de donner une définition géographique pour le moins large :

« Cette partie, qu'on appelle Amérique, ainsi que les autres découvertes par les Seigneurs Rois Catholiques comptent 3 900 [lieues] et elles représentent en tout 360 de hauteur si on compte en degrés et à ces Indes [occidentales] appartiennent 180 [degrés] et d'autres estiment qu'il est possible que cela soit davantage. »¹²⁷

Les coordonnées géographiques ne semblent pas dominées par le commis. Mais il faut avouer qu'avec cette réflexion, on se trouve plus dans l'hyperbole de l'introduction des *Noticias Sacras* que dans une description « scientifique ».

Ensuite, une fois la conquête des deux empires précolombiens achevée, la Couronne fonda les deux vice-royaumes de Mexico (1535) et du Pérou (1542). Les *Leyes de Indias* citent les *Reynos del Perú y Nueva España* mais définissent systématiquement les fonctions du vice-roi¹²⁸. Même si cela n'est pas explicitement établi, cette institution est davantage attachée à une personne qu'à un territoire. Ainsi, au XVII^e siècle, la division de l'Amérique en deux grandes entités territoriales ne semble pas complètement acquise¹²⁹. Le *Memorial Informativo* de 1645 est divisé en deux parties mais elles ne sont pas nettement séparées¹³⁰. Le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* de 1646 évoque « l'empire des Indes occidentales », peut-être parce qu'il ne traite que de la Nouvelle Espagne. C'est seulement dans le titre *Memorial y compendio breve* qu'apparaissent les « deux empires des Indes occidentales » et les « deux Empires du Pérou, de la Nouvelle Espagne et des îles adjacentes »¹³¹. L'éclatement du secrétariat du Conseil des Indes en deux au début du XVII^e siècle suivant les vice-royaumes amena une vision plus claire des deux entités. En effet, pour évoquer celles-ci, Díez de la Calle n'emploie pas le terme de « vice-royaume » mais des périphrases comme « ceux que pourvoit le secrétariat de Nouvelle Espagne »¹³² ou « les districts des cinq audiences et chancelleries royales dont les affaires dépendent de ce secrétariat [de Nouvelle Espagne] »¹³³. Pour parler du vice-royaume du Pérou, le

¹²⁷ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial y Compendio Breve...*, 1648, f. 9 « A esta parte, que llaman America, y lo demás que comprehende el descubrimiento de los Señores Reyes Católicos, tocan 3U900 y contando por grados de elevación, son por todos 360, y pertenecen a esta India 180 y otros ponderan y pueden ser que sea con mas comprehension. »

¹²⁸ *Rec.*, Lib. III, Tit. III

¹²⁹ PIETSCHMANN Horst, « Les Indes de Castille », in *Le premier âge de l'État en Espagne 1450-1700*, Paris, CNRS, 1990, p. 160

¹³⁰ On le constate aisément avec la table des matières qui fait apparaître toutes les audiences les unes après les autres sans marquer de séparation entre les deux vice-royaumes.

¹³¹ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1648, f. 9

¹³² *Ibid.*, f. 2 ; Vázquez de Espinosa est également très sensible à cette séparation en deux secrétariats qu'il évoque souvent.

¹³³ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial y Noticias...*, 1646, dédicace au roi non numérotée.

commis utilise l'expression « les grandes Provinces du Pérou »¹³⁴ ou Pérou. Enfin, Díez de la Calle et González Dávila divisent leur ouvrage en deux parties, l'une sur la Nouvelle Espagne, l'autre sur le Pérou, ce qui, au fond, correspond bien aux deux vice-royaumes.

Si une chose est clairement affirmée dans les *Noticias Sacras y Reales*, c'est bien la division en onze audiences. Elle est ressassée dans tous les ouvrages liés au Conseil des Indes car elle permet une recension simple des territoires. De plus, l'audience représente une institution ancienne et intégrée dans l'ordre juridique et administratif hispanique¹³⁵. La première audience de Santo Domingo, créée en 1511, le fut sur les modèles péninsulaires de Valladolid et Grenade¹³⁶. Dans la *Recopilación de Leyes de los Reynos de las Indias*, les audiences sont traitées dans le livre II à la suite du Conseil des Indes alors que les vice-rois n'arrivent que dans le titre III du livre III.

Pour des colonisateurs qui partaient de presque rien ou qui souhaitaient faire « table rase » des anciennes organisations politiques, l'audience présentait l'avantage de fournir une juridiction ou « *districto* » de taille relativement limitée et d'instaurer une série de chefs-lieux garants de l'autorité royale. Les *leyes de erección* qui sanctionnaient la fondation d'une audience énuméraient les limites et les provinces appartenant à ce territoire. Elles furent reprises dans la *Recopilación* et également par Díez de la Calle à chaque début de livre de ses *Noticias*. Un fort symbolisme entourait ces lois par leur caractère éminemment officiel (elles furent souvent octroyées par Charles Quint) et le décorum qui les accompagnait. Deux listes des *Noticias Sacras y Reales* témoignent de l'importance des audiences : « L'ancienneté et les grades avec lesquels furent fondés les audiences (...) selon les *Sumarios de la Recopilación de las leyes* »¹³⁷ et les onze audiences d'après « le livre premier des Provisions et cédules royales... »¹³⁸.

Par ailleurs, la division en audiences est le reflet des différences statutaires entre les territoires. Ces formes politiques et le choix des expressions n'est pas sans rappeler l'organisation des provinces de l'Empire romain. Cette influence romaine semble même prendre le pas, chez notre auteur, sur les réalités de la hiérarchie entre les autorités américaines : les définitions romaines sont accolées à des situations américaines. En effet, Díez de la Calle ne manque pas d'indiquer dans son *Memorial informatorio* pour chaque

¹³⁴ *Ibid.* Le liménien Diego de Córdoba utilise l'expression « *virreynato del Perú* », CÓRDOBA SALINAS Fr. Diego de, *Córonica...*, Lima, 1651, p. 3

¹³⁵ *Rec.*, Liv. II, t. XV, loi I

¹³⁶ DEL VAS MINGO Marta Milagros, « La problemática territorial en Indias (ss. XVI-XVIII) », *Revista Complutense de Historia de América*, 1999, n°25, p. 86

¹³⁷ B.N.M., Ms 3024, f. 369-376

¹³⁸ *Ibid.*, f. 370

audience à quel genre elles appartiennent : vice-royales, prétoriales, non prétoriales et mixtes. Il reprend l'explication de Claudio Clemente dans sa *Tabla cronológica* : à Lima et Mexico, le président de l'audience est le vice-roi. Les audiences du Nuevo Reino de Granada, Guatemala, Manilla et Saint Domingue sont prétoriales c'est-à-dire qu'elles « ne reconnaissent pas l'autorité des vice-rois »¹³⁹. En réalité, elles ont à leur tête des capitaines généraux, hommes de cape et épée, qui cumulent le statut de gouverneur et de président de l'audience. Une certaine autonomie s'affiche dans leur capacité à s'adresser directement au monarque sans passer par la voie hiérarchique du vice-roi mais elles restent soumises au pouvoir politique du vice-roi¹⁴⁰. Pour Díez de la Calle, les « non prétoriales » sont elles soumises aux vice-rois (Charcas, Quito, Chili). Enfin, les mixtes ne sont soumises que dans certains domaines aux vice-rois. L'audience de Guadalajara, d'après le commis, dépend du vice-roi pour les questions militaires et financières. Ce mélange entre organisation romaine et ibérique sert l'image impériale des possessions américaines et loue une organisation politique bien huilée mise en place par les Rois catholiques, quitte à s'écarter des réalités. Néanmoins, Díez de la Calle retourne vers plus de pragmatisme lorsqu'il affirme que les audiences américaines « ont dans beaucoup de domaines un plus grand pouvoir que celles d'Espagne à cause de la grande distance. »¹⁴¹ Cela n'allait pas sans poser des conflits d'autorité et de préséance qui ne sont pas abordés par le commis.

Par conséquent, l'ordre dans lequel les auteurs de descriptions abordaient les audiences revêtait une certaine importance. Pour éviter toute critique, Díez de la Calle précise qu'il a « commencé par cette ville de [Panama] la relation des choses qui appartiennent aux Royaumes et Provinces du Pérou en suivant la *Corónica* de Pedro Cieza de León telle qu'elle apparaît au folio 4 »¹⁴². De même, Claudio Clemente traite des audiences « selon l'ordre dans lequel elle sont mises dans le *Sumario de las Leyes de Indias* »¹⁴³. Deux facteurs semblent entrer en compte dans la préséance des audiences : leur ancienneté et leur importance politique. C'est pourquoi, chez Díez de la Calle, Santo Domingo passe avant Mexico et Panama avant Lima : l'ancienneté a primé.

Malgré les efforts de clarification, les circonstances rendaient l'existence territoriale des audiences assez vague. Le flou de l'étendue de leur juridiction et de leurs limites était

¹³⁹ DÍEZ DE LA CALLE, *Memorial informatotio...*, 1645, f. 31v.

¹⁴⁰ PIETSCHMANN, *art., cit.*, p. 161

¹⁴¹ *Ibid.*, « Tienen en muchas cosas mayor potestad que las de España, por la mucha distancia. »

¹⁴² B.N.M., Ms 3024, f. 16v., « he empezado por esta Ciudad [de Panama] la Relación de las cosas que pertenecen a los Reinos y Provincias del Perú siguiendo la *Corónica* de Pedro Cieza de León que lo haze así a fol. 4 »

¹⁴³ CLEMENTE Claudio, *Tabla cronológica del Gobierno secular y eclesiastico de las Indias occidentales...*, en Zaragoza, por los herederos de Diego Dormer ..., 1676, 2^e éd., n.n.

une réalité qui n'allait pas sans poser problème¹⁴⁴. Les cartes publiées dans la *Descripción* de Herrera fonctionnent par audience mais elles ne font figurer aucune limite ; les cartographes hollandais proposent bien des limites en utilisant des surfaces de différentes couleurs pour distinguer les provinces et les royaumes mais ils opèrent souvent des découpages arbitraires ou laissent des frontières floues¹⁴⁵.

Díez de la Calle, qui suit ici Herrera et les *Leyes de Indias*, commence chacun de ses livres en donnant des indications sur l'étendue territoriale des audiences, il fait de même pour certaines provinces. Il peut donner les dimensions de l'audience comme pour Santo Domingo, longue de 550 lieues et large de 300 lieues¹⁴⁶, ou bien de la manière suivante pour Mexico :

« Les Provinces de Nouvelle Espagne, depuis le cap d'Honduras jusqu'à la Floride, de la Mer du Nord à celle du Sud, depuis là où s'arrête l'audience du Guatemala jusque là où commence celle de la Galice ainsi que les Provinces de Yucatán, Cozumel et Tabasco. »¹⁴⁷

Il délimite l'audience par des ensembles géographiques (les océans) ou politiques et ajoute les provinces dont l'appartenance pourrait ne pas être claire (comme la péninsule du Yucatán). Il n'existe pas vraiment de modèle pour définir les limites des circonscriptions ; de surcroît elles ne sont pas clairement fixées car les agents de la Couronne ne disposaient ni des moyens ni de la volonté de le faire¹⁴⁸. Pour la Nouvelle Espagne, la nécessité de limites administratives et ecclésiastiques précises ne s'impose qu'en 1759 pour la carte épiscopale de la Nouvelle Espagne et 1774 pour la mise en place des intendances¹⁴⁹.

En effet, Díez de la Calle rapporte quelques bizarreries – la plupart du temps sans commentaires – qui dans la réalité sont sources de tensions. Par exemple, le vice-roi de Nouvelle Espagne nomme les *alcades mayores* des Salins de Peñol Blanco et de Santa Maria et celui de la Province d'Avalos pourtant situés dans l'audience de Nouvelle Galice¹⁵⁰. Une ligne dans l'œuvre de Díez de la Calle cache une dispute séculaire entre les

¹⁴⁴ DEL VAS MINGO, *art. cit.*, p. 87 ; Calvo Thomas, étude à paraître, p. 47

¹⁴⁵ Par exemple sur la carte « Nova Hispania et Nova Galicia » une frontière passe au milieu du Michoacán, cf. BLAEU Joan, *Atlas maior of 1665. Hispania, Portugallia, Africa & America*, Köln, Taschen, 2006, p. 192-193

¹⁴⁶ B.N.M., Ms 3032, f. 20

¹⁴⁷ *Ibid.*, f. 117 « *Las Provincias de la Nueva España, desde el cabo de Honduras hasta el de la Florida por la mar de el Norte y por la de el Sur, desde donde acaba la Audiencia de Guatemala, hasta donde comienza la de la Galicia, y las Provincias de Yucatán, Cozumel y Tabasco.* »

¹⁴⁸ Voir également les descriptions fournies dans la *Recopilación*, Lib. II, Tit. XV, L. 2-13

¹⁴⁹ ROJAS, *art. cit.*, p. 228, 237

¹⁵⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, f. 100 v ; B.N.M., Ms 3023, f. 278, le même procédé est employé dans la *Relación universal* (1631) de León Pinelo/Díez de la Calle, cf. B.N.M., Ms 3048, f. 151r.

audiences de Mexico et de Guadalajara pour le contrôle de la province d'Avalos¹⁵¹. Il rencontre un problème similaire avec une ville située à la limite de la province de Santa Marta et du Venezuela. Nuestra Señora del Rio de la Hacha appartenant à l'audience de Santo Domingo est également traitée dans le livre sur l'audience de Quito :

« À propos des officiers que Sa Majesté pourvoit dans cette ville depuis le secrétariat de Nouvelle Espagne (...), ce qui [la] concerne est mis à la fin du district de l'audience de Santo Domingo de l'île de l'*Española* bien qu'elle soit soumise au gouverneur et à l'évêque de Santa Marta »¹⁵²

Le commis expédie le problème en expliquant que « par une cédula du 16 janvier 1593, Sa Majesté ordonna que le gouverneur de Santa Marta le soit pour cette ville, le temps que durera sa Royale Volonté. »¹⁵³ Néanmoins, il précise que le titre d'*escribano de cabildo* dépend du secrétariat du Pérou.

Le port d'Arica, au Sud d'Arequipa, fait l'objet d'une cédula de 1592 : la ville appartiendrait à l'audience de Lima mais son *corregidor* obéirait aux décisions de l'audience de Los Charcas¹⁵⁴. Juan Díez de la Calle inclut Arica dans le livre de l'audience de Lima mais élude complètement les dispositions de cette cédula¹⁵⁵.

A côté de ces cas assez exceptionnels de décision royale, le commis rencontre des difficultés dans des zones floues entre deux audiences. Ainsi, certaines villes apparaissent à la fois dans les audiences de Lima et de Quito. C'est par exemple le cas de San Gregorio de Puerto Viejo¹⁵⁶. Il doit s'agir d'une erreur car Puerto Viejo se trouve à 50 lieues au Nord de Guayaquil qui appartient à l'audience de Quito. De plus, Díez de la Calle donne une description plus fouillée de ce port dans l'audience de Quito. Le même phénomène se produit pour une zone éloignée au cœur des Andes, la ville de San Juan de la Frontera de Chachapoyas fondée en 1538 qui reçoit une description détaillée dans l'audience de Lima et seulement quelques noms d'officiers dans celle de Quito¹⁵⁷. On se demande si le commis fait bien le rapprochement...

¹⁵¹ CALVO, à paraître, p. 47

¹⁵² B.N.M., Ms 3024, f. 227, « *Con ocassion de los oficios que su Magestad Provee en esta Ciudad por la secretaria de la nueva España (...) queda puesto lo que a ella toca al fin del distrito de la audiencia real de santo Domingo de la Isla Española no obstante que esta encargado al Gobernador y obispo de Santa Marta* »

¹⁵³ B.N.M., Ms 3023, f. 90v., « *por cédula de 16 de henero de 1593 mando su Magestad que el gobernador de Santa Marta lo fuese desta Ciudad por el tiempo que fuese su Real Voluntad.* »

¹⁵⁴ *Rec.*, Lib. II, Tit. XV, L. 15

¹⁵⁵ B.N.M., Ms 3024, f. 127

¹⁵⁶ *Ibid.*, Lima f. 137 ; Quito, f. 215

¹⁵⁷ *Ibid.*, Lima f. 134 ; Quito, f. 206

La ville d'Ibagué « le premier peuplement du Nuevo Reino [de Granada] qui confine avec Popayán » est réunie à la ville de Tocaima dans le livre de l'audience de Bogotá¹⁵⁸. On retrouve Ibagué dans le livre de l'audience de Quito avec un commentaire ajouté à côté du titre « du Nuevo Reyno selon León »¹⁵⁹. Ce cas d'Ibagué ouvre le thème de la province de Popayán qui « se trouve entre les deux audiences du Nuevo Reyno et de Quito, une partie de son district appartient à la première, et l'autre partie à la seconde. »¹⁶⁰ L'origine de cette incertitude est à rechercher dans la *Relación universal* (1631) de León Pinelo qui commentait le problème de la façon suivante : « Certaines villes de la province de Popayán appartiennent à la chancellerie de Quito et certaines à celle du Nuevo Reino, ne sachant pas de manière certaine lesquelles sont à qui, nous les mettrons toutes dans le district du Nuevo Reino. »¹⁶¹ Comme le note Thomas Calvo, il s'agit d'une erreur dommageable car le chef-lieu Popayán se trouve appartenir à l'audience de Quito. Díez de la Calle dans ses *Noticias Sacras y Reales* rectifie partiellement le tir puisqu'il inclut les villes dans le livre de l'audience de Quito en précisant après chaque ville « *distrito del Nuevo Reyno – diocesis de Popayán* ».

Dans ces zones frontières, les villes peuvent également influencer les délimitations. En effet, si elles se trouvent plus proches d'un siège d'une audience à laquelle elles n'appartiennent pas, elles peuvent formuler une demande de changement. C'est le cas de la ville de Cartago, chef-lieu de la province du Costa Rica, qui « a demandé à être subordonnée à l'Audience royale de la ville de Panama en raison de la proximité et pour qu'elle puisse pourvoir au nécessaire pour son bien-être, sa préservation et sa croissance. »¹⁶² C'est le Conseil des Indes qui doit examiner la requête.

L'institution madrilène avait également à réfléchir à la pertinence de la création ou de la suppression des audiences « pour que de si nombreuses et de si grandes terres, îles et provinces puissent être perçues et comprises avec clarté et distinction par ceux qui ont la charge de les gouverner »¹⁶³. En effet, ces institutions étaient coûteuses et influençaient sensiblement l'organisation politique des territoires. Par exemple, l'audience de Panama fut créée une première fois en 1535 pour être supprimée en 1542 (remplacée par celle du

¹⁵⁸ *Ibid.*, f. 151

¹⁵⁹ *Ibid.*, f. 216

¹⁶⁰ *Ibid.*, f. 217

¹⁶¹ Cité par Thomas Calvo dans ouvrage à paraître, p.48 « *de la gobernación de Popayán pertenecen algunas ciudades de la chancillería de Quito i algunas a la del Nuevo Reino, por no saberse con toda distinción cuáles pueden ser se pondrán todas con las de Popayán en el distrito del Nuevo Reyno.* »

¹⁶² B.N.M., Ms 3023, f. 327v., « *ha pedido que se subordine a la Audiencia Real de la Ciudad de Panamá por estar tan cercana a ella y por proveerse della de lo necesario a su comodidad, conservación y aumento* ».

¹⁶³ *Rec. Lib. II, Tit. II, L. 7*

Pérou) et finalement remise en place en 1563¹⁶⁴. Díez de la Calle évoque le cas de l'audience de Guadalajara : « Étant donné le peu d'affaires que traite cette audience et étant sujette (comme il a été dit) au vice-roi de Nouvelle Espagne pour la guerre et les finances, cela fait de nombreuses années qu'il est question de la supprimer (...) »¹⁶⁵. C'est bien ce qui s'est passé pour l'audience de la Concepción au Chili supprimée en 1574 après seulement sept ans d'existence¹⁶⁶.

Philippe II avait imposé que les circonscriptions administratives et ecclésiastiques correspondissent¹⁶⁷. L'archidiocèse devait ainsi coïncider avec la juridiction de l'audience et le diocèse avec celle de l'*alcaldía mayor*. Cette règle ne fut que très partiellement suivie puisqu'en 1650, on comptait cinq archidiocèses pour onze audiences. Toutefois, la création de nouveaux diocèses constitue un sujet de grande importance pour le commis, d'une part, pour des raisons de gestion du personnel ecclésiastique dont il a la charge et, d'autre part, pour des raisons religieuses « qui [consistent] à soulager la conscience du Conseil Royal des Indes, le salut de ces âmes et la sécurité du [salut] de Sa Majesté »¹⁶⁸. Cette question apparaît à propos de la fondation d'un nouvel évêché à Veracruz. Le commis rapporte que plusieurs cédules ont été envoyées aux hauts dignitaires de Mexico, Tlaxcala et Oaxaca pour qu'ils donnent leur avis mais « les informations nécessaires pour résoudre un sujet d'une telle importance ne sont pas encore arrivées »¹⁶⁹. Un dossier a été constitué mais il reste ouvert faute d'avoir réuni tous les papiers « car cette affaire est très grave et importante et d'une grande inquiétude pour la conscience ». Il énumère ensuite les nouveaux diocèses fruits d'une séparation depuis 1605. Enfin, il se réfère à Juan Solórzano Pereira pour exposer les raisons qui peuvent conduire à la division d'un diocèse, à savoir « un grand district, une population nombreuse et une rente opulente. »¹⁷⁰ Les motifs invoqués ne tiennent pas compte de la correspondance avec une unité administrative.

La question de l'éloignement de l'évêché d'avec les villes et les provinces de son diocèse constitue également un sujet d'inquiétude et le moyen de réaffirmer le Patronage royal. Ainsi, Díez de la Calle recopie dans ses *Noticias Sacras y Reales* une cédula de 1596 qui ordonne le rattachement de la province de Soconusco au diocèse du Chiapas : « en

¹⁶⁴ *Ibid.*, Lib. II, Tit. XV, loi 4 ; B.N.M., Ms 3024, f. 13

¹⁶⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 92, « *Respeto de los pocos negocios que ay en esta Audiencia y estar sujeta (como se ha dicho) al Virrey de Nueva España, en guerra, y hacienda ; ha muchos años que se trata de consumirla (...)* ».

¹⁶⁶ DÍEZ DE LA CALLE Juan, *Memorial y Resumen Breve de noticias...*, Madrid, 1654, f. 8v.

¹⁶⁷ *Rec.* Lib. II, Tit. II, loi 7

¹⁶⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 206 « *en lo que consiste el descargo de la consciencia de los del Real Consejo de las Indias, salvación de aquellas almas, y seguridad de la de su Magestad.* »

¹⁶⁹ *Ibid.*, f. 205v., « *no han llegado las noticias necessarias para resolver punto tan importante* »

¹⁷⁰ *Ibid.*, f. 206

vertu de l'autorité apostolique qui m'est concédée pour déclarer les limites des diocèses des Indes, les réduire ou les étendre comme bon me semble. »¹⁷¹

L'organisation territoriale ecclésiastique venait donc se superposer à celle judiciaire et administrative. Cet ensemble formait un puzzle où les pièces étaient souvent mal taillées et avec lequel le commis madrilène composait tant bien que mal. En effet, les diocèses pouvaient constituer des moyens de repères ou des territoires intermédiaires entre le niveau de l'audience et celui de l'*alcaldía mayor*¹⁷². Ainsi, la liste des lieutenances (*tenientazgos*) de l'audience de Mexico était classée par diocèse tout comme la liste des *alcaldías mayores* et des *corregimientos* qui précisait pour chacun d'eux à quel diocèse ils appartenaient¹⁷³. Le maillage épiscopal (rapidement mis en place) avec la force du *patronato*, fournissait au Conseil des Indes un espace de contrôle et d'appui important, en somme une « Église coloniale » selon l'expression de Robert Ricard¹⁷⁴. Díez de la Calle n'avait-il pas extrait diverses informations fraîches et fiables des *Relations géographiques* de 1635 et 1648 qui raisonnaient à l'échelle du diocèse ?

¹⁷¹ *Ibid.*, f. 305v. « por virtud de la autoridad apostólica a mi concedida para declarar los limites de los obispados de las Indias, restringirlos o acrecentarlos como me parece convenir. »

¹⁷² MAZÍN Oscar, « Cristianización e impronta urbana en la Nueva España : Michoacán en 1649 », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE et REGOURD (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 287

¹⁷³ *Ibid.*, f. 176 et 165-170

¹⁷⁴ Robert Ricard cité dans LAVALLÉ Bernard, *L'Amérique espagnole de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin, 1993, p. 158 ; voir aussi, CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 46

Tableau 2 : Correspondances entre les onze audiences et les 38 archidiocèses et diocèses tels que présentés par Díez de la Calle en 1654¹⁷⁵ (Voir aussi Annexe 1)

Audiences	Archidiocèses	Diocèses				
Santo Domingo (1511)	Santo Domingo (1511-1546)	Puerto Rico (1511)	Cuba (1517)	Venezuela (1531)		
Mexico (1527)	Mexico (1530-1546)*	Michoacán (1536)	Puebla (1519)	Oaxaca (1535)	Yucatán (1561)	
Guadalajara (1547)		Guadalajara (1548)	Durango (1620)			
Guatemala (1542)		Guatemala (1534)	Chiapas (1539)	Nicaragua (1531)	Honduras (1531)	
Manille (1583)	Manille (1578-1595)	Nueva Segovia (1595)	Nueva Caceres (1595)	Cebu (1595)		
Panama (1538 et 1567)		Panamá (1513)				
Lima (1542)	Lima (1541-1536)	Huamanga (1609)	Cuzco (1537)	Arequipa (1577)	Trujillo (1577)	
Nueva Granada (1547)	Bogotá (1564)	Santa Marta (1534)	Cartagena (1534)	(Popayán)**		
Quito (1563)		Quito (1546)	Popayán (1536)**			
Los Charcas (1558)	Los Charcas (1552-1609)	La Paz (1605)	Santa Cruz (1605)	Tucuman (1570)	Asunción (1547)	Buenos Aires (1620)
Chili (1565)		Santiago (1561)	Concepción (1564)			

* La première date correspond à la création du diocèse et la seconde à celle de l'archidiocèse.

** Popayán apparaît à deux reprises dans les *Noticias Sacras*

Díez de la Calle s'étant fixé comme plan de consacrer un livre de ses *Noticias* à chaque audience, il inclut donc les diocèses sans trop de difficulté dans ce schéma. Preuve que le Conseil, dans la création des diocèses, s'efforçait de faire correspondre les limites administratives et ecclésiastiques¹⁷⁶. Bien entendu quelques problèmes surgissaient comme

¹⁷⁵ D'après DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1654

¹⁷⁶ Díez de la Calle n'évoque pas le découpage des provinces des ordres religieux mais la définition de ces limites cherche à concorder avec les circonscriptions administratives comme par exemple avec la province jésuite du Pérou. Cf. MALDAVSKY Aliocha, « Le général et le décimètre. Limites de province et territoires de

avec le diocèse de Popayán suffragant de l'archevêché de Bogotá mais qui appartenait à l'audience de Quito¹⁷⁷.

Finalement, on constate rapidement que la délimitation – sauf en cas de conflits de juridictions – n'est pas la principale préoccupation de l'administrateur madrilène. Certes l'accès au siège de l'audience (cour d'appel judiciaire) et des dimensions raisonnables pour les diocèses retiennent son attention. Toutefois, le corps de l'ouvrage qu'il propose au lecteur, reflet des territoires qu'il a à gérer, est fait de villes. Celles-ci sont contenues dans des paragraphes ou des chapitres qui forment le squelette de l'ouvrage sur lequel il peut appliquer la chair c'est-à-dire les agents (civils et ecclésiastiques) de la Couronne. Comme le remarque Thomas Calvo, à la lecture de la *Relación Universal* et du *Memorial informatorio* : « On perçoit avec une grande clarté que l'armature impériale est constituée de réseaux urbains qui s'étendent sur l'espace et qui sont reliés par des fleuves, des sentiers et des chemins royaux (ceux-ci invisibles dans nos sources comme sur les cartes de Herrera). »¹⁷⁸

Un canevas de villes vaguement localisées : le corps du territoire

« La géographie des Indes ne se limite pas à l'immensité. La juxtaposition de nouvelles villes fut l'ingrédient fondamental à l'origine du royaume de Nouvelle Espagne. Pour leurs habitants, les Indes de Castilles sont avant tout des royaumes constitués par des villes. »

Oscar Mazín¹⁷⁹

Les villes sont systématiquement dénombrées et énumérées. Dans le *Memorial y compendio breve* (1648) présenté au roi, le commis parle de « deux cent vingt *ciudades*, *villas* et colonies d'Espagnols (...) et dans lesquelles il y a plus de 4 800 offices pourvus par [Sa] Majesté »¹⁸⁰. Díez de la Calle traite donc dans une bien moindre mesure des *poblaciones*, « particulièrement celles dans lesquelles [Sa] Majesté pourvoit quelques offices ou donne des bénéfices, parce que les autres villages d'Indiens sont nombreux et

mission dans la Compagnie de Jésus au Pérou au début du XVIIe siècle », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE et REGOURD (dir.), *op. cit.*, 2005, p. 282

¹⁷⁷ B.N.M., Ms 3024, f. 219v.

¹⁷⁸ CALVO, ouvrage en cours de publication, chapitre 2

¹⁷⁹ MAZÍN, *op.cit.*, 2006, p. 36, « *La geografía de las Indias no se limita a la inmensidad del espacio. La juxtaposición de nuevas ciudades fue el ingrediente fundamental en el origen del reino de la Nueva España. Para sus habitantes las Indias de Castilla son, ante todo, reinos constituidos por ciudades.* »

¹⁸⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1648, f. 14 « *Mas de ducientas y veinte Ciudades y Villas, Colonias de Españoles (...) y en ellas ay mas de 4U800 oficios proveídos por V. Magestad* »

hors du sujet qu'[il] traite. »¹⁸¹ Ailleurs, il répète que « les villages d'Indiens sont en grand nombre [au Guatemala] mais leur description et leur dénomination n'étant pas l'objectif [qu'il se] fixe, [il] ne l'a pas fait. »¹⁸² On touche en effet au cœur du sujet et aux limites de l'œuvre. À propos de l'audience de Santo Domingo, la première traitée dans tous ses ouvrages, il signale la chose suivante :

« Bien que dans le district de cette Audience, il y ait d'autres *poblaciones*, je ne fais pas mention d'elles de façon détaillée (...) et beaucoup d'histoires en parlent de manière exhaustive. En outre, cela s'écarte de mon principal objectif qui est de rappeler à la mémoire les plus importantes et quelques nouvelles [*poblaciones*] ; les présides, les places et les offices que Sa Majesté et ses ministres désignent. »¹⁸³

Pour la région de Sinaloa, il insiste une seconde fois : « Il n'est pas fait mention des autres *poblaciones* ni des *reales de minas* de cette Province (bien qu'elles soient nombreuses et bonnes) puisque dans les livres royaux il n'y est pas fait état d'offices pourvus par Sa Majesté. »¹⁸⁴ Ainsi, en dehors des *cedularios* et des *papeles* du Conseil, point de salut. Pour exister dans la représentation de Díez de la Calle, un lieu doit accueillir un agent royal dont l'existence doit pouvoir être vérifiée depuis le Conseil des Indes.

Ce filtre allait favoriser l'échelon qui apparaissait le plus évidemment (et le plus massivement), celui des *alcaldías mayores*, *corregimientos* et *gobernaciones*. Ces dernières catégories étaient bien présentes dans la documentation et le commis pouvait compter sur des listes exhaustives envoyées par les autorités locales¹⁸⁵. Par cette méthode, aucune implantation d'une certaine importance ne lui échapperait. Le critère retenu était donc presque exclusivement administratif et politique. En outre, en consacrant ou non un paragraphe à un de ces lieux il lui donnait ou non une importance. En effet, chaque livre des *Noticias* est divisé en deux parties (mais pas de manière formelle) : d'une part, le corps

¹⁸¹ *Ibid.*, f. 14v., « Hazese mención por menor de las Ciudades, y Villas principales, particularmente de aquellas en que se proveen, o benefician por V. Magestad algunos oficios, porque las demás poblaciones de Indios, son en gran número, y fuera del assumpto que llevo. »

¹⁸² DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 132v., « Los pueblos de Indios son en gran número : por no ser el asunto que llevo describirlos y nombrarlos, lo he dejado de hazer. »

¹⁸³ *Ibid.*, f. 40v., « Aunque en el distrito desta Audiencia ay otras poblaciones, no hago mención dellas por menor (...) por referirse muy cumplidamente en tantas historias : y no tocar al principal intento que sigo, que es traer a la memoria las mas importantes, y algunas de las nuevas : Los présidions, plazzas, y oficios que Su Magestad y sus ministros eligen. »

¹⁸⁴ *Ibid.*, f. 98v., « No se ponen las demás poblaciones, y Reales de Minas desta Provincia (aunque son otras muchas y buenas) porque no hallo razón en los libros reales, que se provean oficios en ellas por Su Magestad. »

¹⁸⁵ Cf. *supra* Chapitre 6.

du texte dans lequel l'auteur décrit les villes par paragraphe et, d'autre part, une liste des *alcaldías mayores* et des *corregimientos* placée à la fin¹⁸⁶ :

« La majorité des *Corregimientos* et des *Alcaldías mayores* nommés par le président de cette audience et gouverneur de la Nouvelle Biscaye sont regroupés et listés. Les autres sont indiqués à leur place avec les autres offices pour une meilleure compréhension de ce papier. »¹⁸⁷

Par exemple, le *real de minas* de Ramos apparaît bien dans le *Memorial* de Díez de la Calle dans la liste des *alcaldías mayores* nommées par l'audience de Guadalajara mais ne bénéficie pas d'un développement comme celles d'Aviño ou de Freznillo¹⁸⁸. Pourtant le *real de minas* compte, dans les années 1620, trois cents *vecinos*, une paroisse et un couvent franciscain d'après Vázquez Espinosa ainsi qu'un *receptor de azogues*¹⁸⁹. Faute de critères clairement définis, il est difficile de comprendre certains choix de l'auteur dans la mise en valeur des lieux. Le défaut d'informations est sans doute un des principaux facteurs. Dans le cas des installations minières, la rapidité d'apparition (et de disparition) des sites expliquerait également le manque d'assurance du commis.

L'*alcaldía mayor* et le *corregimiento* constituaient les fondements locaux de la colonisation et, comme les audiences, elles puisaient leur origine dans la Castille médiévale¹⁹⁰. Leurs titulaires étaient principalement nommés par les autorités régionales (le vice-roi et les présidents d'audiences) ou exceptionnellement par le roi dont ils étaient les représentants locaux. Le centre de ces juridictions était urbain, comme l'explique magistralement Solórzano de Pereira :

« On établit, en Nouvelle Espagne comme au Pérou et dans les provinces qui le requéraient, des *Corregidores* ou *Gobernadores* dans toutes les Villes et Lieux qui étaient chefs-lieux de Province ou là où ils semblaient nécessaires pour gouverner, défendre et maintenir la

¹⁸⁶ Vázquez de Espinosa opère de manière assez similaire en plaçant des tableaux des *alcaldías* et des *corregimientos* à la fin des deux parties, pour ceux du vice-royaume de Nouvelle Espagne cf. VÁZQUEZ ESPINOSA, *op. cit.*, p. 266-269

¹⁸⁷ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 101v., « *Van puestos juntos y seguidos los mas de los Corregimientos y Alcaldías Mayores que proveen el Presidente desta Audiencia y Governador de Nueva Vizcaya, y los demás nombrados en su lugar con los otros oficios, par mas Clara inteligencia deste papel.* »

¹⁸⁸ *Ibid.*, f. 93v.-94 et 100

¹⁸⁹ Certes, vers 1640, il y a beaucoup moins de mineurs d'après la visite de l'*oidor* Francisco de Rojas mais c'est également le cas pour d'autres *reales* comme celui de Fresnillo. VÁZQUEZ ESPINOSA, *op. cit.*, p. 174 ; BAKEWELL P. J., *Silver mining and Society in Colonial Mexico, Zacatecas. 1546-1700*, Cambridge, University Press, 1971, p. 178 et 198

¹⁹⁰ DEL VAS MINGO, *art. cit.*, p. 90 ; pour un exemple concret, démontrant l'importance de l'*alcaldía mayor* dans le processus de colonisation au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles, voire CALVO Thomas, *Vivre dans la Sierra Zapotèque du Mexique 1604-1707. Vaincre la défaite*, Paris, L'Harmattan, 2009, Chapitre III, « L'univers hispanique, entre apparences et réalités du pouvoir », p. 85-114

paix et la justice pour les Espagnols et les Indiens qui les habitaient comme le firent les Rois Catholiques dans les Royaumes de Castille et León (...) »¹⁹¹

L'éminent juriste continue en indiquant que les *corregimientos* se trouvent principalement au Pérou alors que les *alcaldías mayores* sont en Nouvelle Espagne¹⁹². En théorie, l'*alcalde mayor* était *letrado* et le *corregidor* de *capa y espada*. Ces charges étaient recherchées car elles pouvaient apporter de substantiels bénéfices, principalement tirés de l'exploitation des Indiens¹⁹³. Toutefois, à l'intérieur des Indes occidentales et des audiences, d'énormes écarts existaient entre les différentes charges et leur localité de rattachement. Entre le *corregimiento* de Potosí et l'*alcaldía mayor* de la Villa de Santiago de Exapa, il y avait naturellement un gouffre.

Tableau 3 : Alcades mayores et corregidores dans les deux vice-royautés selon Díez de la Calle (1646-1659)¹⁹⁴

	Nouvelle Espagne	Pérou	Total
<i>Corregidores</i>	135	134	269
<i>Alcaldes mayores</i>	162	6	168
Total	297	140	437

Aux Indes occidentales, trois types de peuplement urbain (ou semi-urbain) existaient : *Ciudad*, *villa* et *pueblos* (ou *lugar*)¹⁹⁵. La hiérarchie, bien qu'officielle, n'était pas stricte et le nombre de *ciudades* et de *villas* variait suivant les audiences¹⁹⁶. Les statuts de *ciudad* et de *villa* ne changeaient pas vraiment la vie quotidienne des habitants mais il y avait un certain prestige dans le titre de *Ciudad* (encore un rappel de l'Empire romain). Díez de la Calle n'oublie jamais de préciser, avant le toponyme, le statut officiel des lieux (Vázquez Espinosa également). Certains portent le titre de *lugar* ce qui évoque un tout petit noyau d'Espagnols comme à Guitlalpa siège d'un *alcalde mayor* près de Cholula¹⁹⁷. Pour certaines provinces très majoritairement indiennes, on s'interroge sur l'existence

¹⁹¹ Cité dans DEL VAS MINGO, *art. cit.*, p. 90, « Pusieron, así en la Nueva España como en el Perú y en otras provincias que lo requería, Corregidores o Gobernadores en todas las ciudades y Lugares, que eran cabecera de Provincia, o donde parecieron ser necesarios para gobernar, defender y mantener en paz y justicia a los españoles e indios que las habitan, a imitación de lo que en los Reynos de Castilla y León hicieron los Reyes Católicos (...) »

¹⁹² En Nouvelle Espagne, il existe également des *corregimientos* mais pour le gouvernement des Indiens.

¹⁹³ CALVO, *op. cit.*, 2009, p. 93

¹⁹⁴ D'après Carlos René Salinas, tableau réalisé par Thomas Calvo.

¹⁹⁵ *Rec.*, L.IV, T.VII, loi 2, « Que habiendo elegido sitio, el Gobernador declare si ha de ser Ciudad, Villa, o lugar, y así forme la República. »

¹⁹⁶ DEL VAS MINGO, *art. cit.*, p. 75

¹⁹⁷ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 68

d'une implantation espagnole malgré la présence d'un *alcalde mayor* comme à « Gilotepec » ou « Guichiapa » près de Veracruz¹⁹⁸. En somme, de nombreuses variantes existent, dans la dénomination officielle et la réalité des implantations espagnoles qui se révèlent souvent précaires. Pourtant Díez de la Calle offre au lecteur une image claire et organisée de tous ces lieux avec les titres, les noms de villes et les recensements maintes fois répétés des postes présents dans la ville. L'ensemble paraît organisé.

Distances et localisations

Le moyen le plus courant pour le commis de situer les lieux est de fournir les distances qui les séparent. L'unité de mesure est la lieue (*legua*) « espace de chemin qui contient trois milles » et « normalement c'est ce que l'on parcourt en une heure »¹⁹⁹. Il s'agit d'une mesure assez vague « dont la longueur est très variable entre les Nations » mais qui tend petit à petit à acquérir plus de précision. Au XVII^e siècle, dix-sept lieues et demi espagnoles sont censées équivaloir à un degré de longitude soit 20 000 pieds castillans (à peu près 5,5 kilomètres). La *legua* est d'un usage très courant dans les publications comme dans la correspondance : c'est la référence pour donner une idée de grandeur dans le domaine des distances.

La seconde manière de situer un lieu est de fournir ses coordonnées géographiques. En Espagne, le méridien de Tolède est utilisé comme degré zéro depuis qu'au XIII^e siècle Alfonso X le Sage (1221-1284) l'avait fait définir par ses savants dans le traité d'astronomie dit des *Tablas Alfonsinas*²⁰⁰. Au XVII^e siècle, Tolède n'est plus le centre du pouvoir bien qu'elle détienne toujours le titre de primat. Madrid, la nouvelle capitale, se trouve sur le même méridien et la symbolique du centre est sauvée. Dans de très rares cas, Díez donne aussi la longitude. On connaît en effet les difficultés à calculer correctement les longitudes faute d'instrument de mesure du temps assez précis. Malgré les contraintes imposées à tous les hommes du XVII^e siècle, les atlas à la disposition de Díez de la Calle indiquent assez précisément ces données contrairement aux cartes publiées avec la *Descripción* d'Herrera.

Première remarque, Juan Díez de la Calle adopte la manière de situer les lieux d'Antonio de Herrera. Le commis ne procède pas par itinéraire en situant les distances entre chaque site suivant un cheminement linéaire. En effet, il place, dans la grande

¹⁹⁸ *Ibid.*, f. 70

¹⁹⁹ Cov., « espacio de camino, que contiene en sí tres millas », *Aut.* (1734) « y cada una es lo que regularmente se anda en una hora. »

²⁰⁰ PÉREZ Joseph, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996, p. 87

majorité des cas, les lieux par rapport à un chef-lieu (*cabecera* ou *cabeza de distrito*), en général le siège de l’audience ou de l’évêché. Certaines villes sont localisées par rapport à deux voire trois autres points et, parfois avec un point cardinal. Tout cela permet une localisation dans l’espace beaucoup plus nette. Il arrive également que Díez de la Calle fournisse la distance par rapport au littoral. De plus, de manière à bien illustrer la hiérarchie politique, le commis donne la distance entre chacun de ces grands centres urbains et Tolède ou Madrid²⁰¹. Cette distance « en ligne droite » traduit par sa grandeur l’éloignement mais ne donne qu’une information très vague : si quelques chiffres sont assez justes, d’autres s’écartent de la réalité de 500 kilomètres.

Tableau 4 : Distances (en lieues) entre Tolède et les villes américaines fournies par Juan Díez de la Calle (JDC)

		Santo Domingo	Mexico	Panama	Lima	Bogota	Quito	La Plata
Toledo	JDC	1247	1740	1560	1820	1440	1686	1780
	<i>Google Earth*</i>	1220	1650	1490	1730	1450	1590	1660

*Nous avons converti une lieue pour 5,5 kilomètres.

Les principales villes bénéficient également de la localisation par les coordonnées géographiques. Les sièges d’audience sont situés avec la latitude et la longitude et certaines villes de seconde importance seulement avec la latitude.

Deuxième remarque, que l’on constate tout de suite avec le tableau ci-dessus, Díez de la Calle est loin de rechercher l’exhaustivité. Il néglige de donner les distances pour quatre audiences (Guadalajara, Guatemala, Manille, Chili) alors qu’elles sont présentes dans la *Descripción* d’Herrera.

²⁰¹ L’Allemand Heinrich Martin dans son *Repertorio de los Tiempos* publié en 1606 à Mexico dresse « un tableau des longitudes qui situe plus d’une centaine de villes de la Monarchie catholique para rapport au méridien de Mexico », in GRUZINSKI Serge, « Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres “connected histories” », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56e année, N. 1, 2001. p. 99

Tableau 5 : Les lieux et les distances chez Juan Díez de la Calle (JDC) et Antonio de Herrera

	Santo Domingo		Mexico		Guadalajara		Guatemala		Manille	
Nombre de lieux	47		65		34		24		9	
Nombre de lieux pour lesquels JDC donne une distance	33	70%	42	65%	25	73%	20	83%	1	11%
Idem pour Herrera	23	49%	15	23%	11	32%	17	71%	0	-
Données identiques*	16	70%	10	66%	7	63%	11	65%	-	-

* Le pourcentage est calculé à partir du nombre de lieux donnés par Herrera.

Panama		Lima		Bogotá		Quito		La Plata		Chili	
7		32		31		38		28		10	
4	57%	19	59%	24	77%	21	55%	17	60%	6	60%
3	43%	16	50%	20	65%	19	50%	11	39%	7	70%
2	66%	11	69%	17	85%	18	95%	11	100%	6	86%

	TOTAL	
Nombre de lieux	325	
Nombre de lieux pour lesquels JDC donne une distance	212	65%
<i>Idem</i> pour Herrera	142	44%
Données identiques	109	77%

Sur les 325 lieux que Juan Díez de la Calle traite dans ses *Noticias Sacras y Reales* (1657-1659), 212 sont localisés, soit 65%. Excepté le Nouveau Royaume de Grenade, les audiences du vice-royaume du Pérou se situent sous cette barre des deux tiers ; davantage de lieux restent sans localisation dans les espaces moins bien connus du commis du secrétariat de Nouvelle Espagne. Pour la Nouvelle Espagne, Manille constitue une exception, les distances en lieues entre les villes sont ignorées (également par Herrera) : l'archipel, espace complexe et éloigné, constitue un obstacle dans la représentation de l'espace. La route maritime rend compte de la distance : entre le cap d'Espiritu Santo jusqu'à Manille il y a 100 lieues que l'on effectue en huit jours²⁰². Au contraire, l'audience de Guatemala donne l'apparence d'un territoire maîtrisé pour lequel le commis est capable de situer 83% des lieux. De même, les audiences de Santo Domingo et Guadalajara bénéficient d'un traitement satisfaisant alors que beaucoup de lieux de l'audience de

²⁰² B.N.M., Ms 3023, f. 362v.

Mexico (principalement des mines) restent dans le flou. On peut ici parler de négligence ou d'absence d'intérêt de la part du commis car il disposait de ces données. Ainsi, pour les Mines de Cultepeque ou le pueblo de Huautitlan, il aurait pu se reporter à Laet qui fournit les distances par rapport à Mexico. Il oublie très rarement de reporter une distance fournie par Herrera, sa principale référence.

Troisième remarque, Juan Díez de la Calle fait en effet un usage immodéré des données contenues dans la *Descripción* de Herrera. Quand celui-ci fournit des distances (pour 44% des lieux évoqués par Díez de la Calle), le commis les reprend dans 77% des cas. Au total, un peu plus de la moitié des distances fournies par Díez de la Calle vient de l'ouvrage de Herrera²⁰³. Le commis pioche dans Herrera surtout pour les audiences d'Amérique du Sud où il reprend plus de 85% des chiffres du chroniqueur. Pour Mexico, seulement dix des quarante-deux lieux situés par Díez de la Calle le sont à partir du chroniqueur ; le commis dispose effectivement des descriptions actualisées envoyées par Juan de Palafox et Martín de San Martín. Dans la plupart des cas, Díez de la Calle ne corrige pas Herrera mais le complète. Lorsque les deux auteurs divergent, il s'agit davantage d'une erreur de recopiage du commis que d'un souci d'exactitude comme pour la distance entre Lima et Ayacucho : le chroniqueur indique 60 lieues au Sud-Est et le commis 70 lieues au Sud-Ouest, or c'est le chroniqueur qui donne la distance exacte...

Une seule fois seulement, une réflexion de Díez de la Calle témoigne explicitement d'une méthode pour confronter ses sources²⁰⁴. À propos de Cuzco, il se réfère à Giovanni Botero qui place la ville à 17° de latitude et 150 lieues de Lima contre 13,5° pour Herrera et 125 lieues de Lima. En réalité, Cuzco se situe à 13° 31 mn. Le commis penche pour la position de Botero qui « semble plus vraisemblable puisque la Ciudad de los Reyes étant à 12 degrés austral de latitude, 150 lieues de distance sont beaucoup trop peu pour un seul degré. »²⁰⁵ Cette remarque montre les difficultés rencontrées par Díez de la Calle pour se représenter l'espace géographique en deux dimensions. En effet, il ne prend pas en compte l'éloignement Est-Ouest entre Lima et Cuzco et suit Botero dans son erreur qui met Cuzco au niveau d'Arequipa. Le commis aurait pourtant pu se tourner vers les cartes qui

²⁰³ Herrera est la principale source pour les auteurs européens, y compris les cartographes, du XVII^e siècle. Cf. CRAMAUSSEL Chantal, « Un desconocimiento peligroso : La Nueva Viscaya en la cartografía y los grandes textos europeo de los siglos XVI y XVII », *Relaciones*, 75, 1998, vol. XIX, p. 198

²⁰⁴ C'est assez normal puisque tous les auteurs reprennent Herrera (Alonso Fernández par exemple) y compris ceux qui pourraient le corriger, se trouvant sur place, comme Córdoba y Salinas très consulté par Díez de la Calle.

²⁰⁵ B.N.M., Ms 3024, f. 117, « esto parece mas verosímil porque estando la Ciudad de los Reyes en 12 grados de altura austral es mui poca reduplicación un grado solo en 150 leguas de distancia ».

indiquaient assez précisément Cuzco à l'Ouest de Lima vers 13,5° de latitude australe²⁰⁶. De plus, il préfère au chroniqueur officiel des Indes une donnée fournie par un ouvrage plus ancien d'un auteur italien non spécialiste de l'Amérique. Néanmoins, le doute semble assaillir notre commis qui rajoute avec un astérisque que le Père Calancha situe Cuzco à 14° 50 mn de latitude.

Quatrième remarque, on peut se demander quel était le degré d'exactitude de données géographiques délivrées par Díez de la Calle ? Pour cela, il convient de prendre toutes les précautions quant à nos exigences actuelles « de vérité » et celles de l'époque moderne²⁰⁷. Les moyens et les compétences techniques en matière de repères géographiques étaient assez limités. Le calcul de la latitude était certes à la portée de tout individu disposant de notions de géométrie, mais celui de la longitude, relativement simple, nécessitait un instrument de mesure du temps précis inexistant avant 1678 (invention d'un sextant en Angleterre)²⁰⁸.

Ces précautions prises, nous avons comparé les chiffres du commis avec ceux fournis par le logiciel *Google Earth* pour les audiences de Santo Domingo et celle de Lima. Sans surprise, le commis se trompe souvent : pour les Caraïbes, 46% des distances sont données avec une erreur supérieure à cinq lieues, 71% sont surestimées. Ainsi, plus de la moitié des distances est à peu près exacte. Sur l'île de Porto Rico il les surestime largement. Il évalue plutôt bien celles entre les villes proches du littoral de la Nouvelle Andalousie (Cumana, Nueva Barcelona, Nueva Valencia, Nueva Xerez) mais il se trompe de 50 lieues pour des villes intérieures qu'il croit beaucoup plus éloignées qu'elles ne le sont en réalité (Nueva Segovia, Trujillo de Nuestra Señora de la Paz). On peut ici considérer que le peu de contact avec ces lieux reculés situés sur le *limes* de l'empire pousse à accentuer les distances. Pour l'audience de Lima, il donne quatre distances exactes, 40% sont surestimées et 30% sous-estimées ; 65% ont une marge d'erreur inférieure à cinq lieues. Ainsi, on constate que la géographie de cette audience au cœur de l'empire est plutôt bien maîtrisée.

Pour conclure, Díez de la Calle est un administrateur qui s'acharne à recenser et à compiler méticuleusement les cédulas pour trouver trace du moindre officier ou curé mais qui se révèle peu rigoureux dans la localisation des lieux. Comme ses contemporains, il se reporte à l'ouvrage qui fait autorité c'est-à-dire la *Descripción* proposée par Antonio de Herrera qu'il complète parfois par d'autres documents. La *Descripción* est elle-même

²⁰⁶ Voir par exemple la carte du Pérou de l'*Atlas Novus* de Jan Jansson.

²⁰⁷ BROU, *op. cit.*, p.51 ; FEBVRE, *op. cit.*, « Les appuis de l'irrégion : les sciences ? », p. 353-390

²⁰⁸ DAWSON, *op.cit.*, p. 13

fondée sur les données compilées par López de Velasco dans les années 1570-1580. Le précieux témoignage d'un Vázquez de Espinosa tombe lui aux oubliettes. C'est dire le niveau d'exigence et de coordination dans ce domaine. Au milieu du XVIII^e siècle, les autorités de Nouvelle Espagne utilisaient encore la carte d'Ortelius²⁰⁹.

Les communications intérieures

Force est de constater que le système de communication et de transport intérieur des territoires que le Conseil des Indes doit administrer n'est pas une préoccupation du commis madrilène. Contrairement à Vázquez de Espinosa qui parcourt le continent et s'intéresse aux différents modes de transports et aux temps de parcours, le commis, bien installé dans son fauteuil évoque peu cette thématique, hors les trajets de la *Carrera de Indias*. Il faut chercher au détour d'un paragraphe une remarque ou une allusion aux chemins et au cabotage.

À propos de Veracruz qu'il qualifie de « porte par où entra [la] sainte foi catholique [en Nouvelle Espagne] », Díez de la Calle parle de deux chemins menant à Mexico, un de 60 lieues et l'autre de 65, sans en dire plus²¹⁰. La relation envoyée par Juan de Palafox de son évêché (1648) et reproduite par Díez donne en revanche une description précise et pittoresque du « chemin royal qui va de Puebla à Mexico jusqu'au port de Veracruz »²¹¹ :

« Par ce village d'Orizaba passent les chars et les trains de bêtes qui montent à Mexico les cargaisons apportées par les flottes et leur équipage ; des arrêts sont prévus dans les montagnes où abondent l'herbe pour donner des forces aux troupeaux et le bois pour réparer les chars. Le chemin est en partie très commode mais parfois difficile. La côte d'Aculcingo, village [qui produit] les meilleures pêches de toute la Nouvelle Espagne, celle de Maltrata et le ravin de Chocaman donnent du fil à retordre aux charretiers, etc. »²¹²

L'autre chemin dit « Le Vieux » qui passe par Xalapa est évoqué plus loin.

L'isthme de Panama fait l'objet de plus d'attention puisqu'il est au croisement de plusieurs voies de communication importantes pour la mécanique coloniale, notamment le

²⁰⁹ ROJAS, *op. cit.*, p. 246

²¹⁰ B.N.M., Ms 3023, f. 202v.

²¹¹ *Ibid.*, f. 216

²¹² *Ibid.*, f. 217, « Por este pueblo de Orizaba pasan los carros y recuas que suben a Méjico las cargaçones que traen las flotas, y el havió de ellas, parase a propósito por los montes que abundan de grama para reforçar las boyadas, y mucha madera para reparar los carros, y el camino de mucha comodidad en parte, y en algunas trabajoso. La cuesta de Aculcingo Pueblo de los mejores duraznos que hay en toda la Nueva España, la de Maltrata, la barranca de Chocaman dan mucho en que entender a los carreteros (...). »

passage d'une façade maritime à l'autre²¹³. Díez de la Calle expose le trajet qui conduit de Porto Belo (Atlantique) à Panama (Pacifique) et ne cache pas les difficultés qu'il présente :

« Cette ville de [Porto Belo] est distante de celle de Panama de dix-huit lieues et le chemin se fait en quatre jours à cause de l'aspérité du chemin. Au bout de six lieues à terre se trouve un fleuve qui s'appelle Chagre et qui débouche sur la Mer du Nord où se trouve un fort (...). Les bateaux partent de Porto Belo avec les textiles [marchandises venues d'Espagne] et remontent ce fleuve jusqu'à une douane ou maison où il déchargent et qui se trouve à six lieues de Panama. De là, on apporte les textiles en ballots recouverts d'une feuille appelée *brao* pour les protéger de l'eau. On les porte à terre à dos de mules qui portent d'autres ballots de marchandises avec la même protection de Porto Belo à Panama. »²¹⁴

Le commis est plus discret sur le passage de l'argent de Potosí et se contente de décrire le transport des marchandises venues d'Espagne. En outre, il ne donne aucune indication sur les capacités de transports. Il évoque au passage la visite au Honduras de l'ingénieur militaire de Philippe II Baptista Antonelli pour trouver une alternative à la route de Balboa²¹⁵. Par ailleurs, toujours en Amérique centrale, il rapporte l'existence de chemins « transaméricains » malgré l'interdiction du commerce Mexique-Pérou prononcée en 1634²¹⁶ (qu'il n'évoque absolument pas). En effet, la ville de Santiago de Alanje dans les confins septentrionaux du vice-royaume de Pérou voit passer les mules qui vont au Costa Rica et au Nicaragua par une piste montagneuse soumise aux attaques de « nombreux Indiens infidèles »²¹⁷. Plus à l'Est, Remedios, chef-lieu de la province de Veraguas et toute proche de l'Océan Pacifique, permet de communiquer avec la ville de Panama, les provinces du Costa Rica ainsi qu'avec le Pérou d'où proviennent des marchandises une fois par an. Le transport entre la ville et le port se fait par « canoë et barques » et autres *balsas* par trois cours d'eau navigables²¹⁸.

Les chemins secondaires ou en « cul-de-sac » sont rapidement cités comme le chemin royal qui va de Mexico au Chiapas puis au Guatemala²¹⁹. La route permet aussi de

²¹³ CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 55-56

²¹⁴ B.N.M., Ms 3024, f. 24v., « *Dista esta ciudad de la de Panamá diez y ocho leguas y se camina en quatro jornadas por la aspereza del camino a seis leguas por tierra esta un río que se llama Chagre cuya boca cae al mar del norte y en ella esta un fuerte (...) los barcos que salen de Porto Belo con ropa y suben este río arriva a una duana o cassa que dista de Panamá 6 leguas donde descargan y de allí se lleva la ropa echafardos [sic.] cubiertos de una oja que se llama brao para defenderlos del agua y va en mulas otros llevan los fardos con la misma cubierta por tierra desde esta ciudad de Portobelo a Panamá.* »

²¹⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 313. Díez de la Calle se trompe dans le prénom et le nom de l'ingénieur, il parle de Juan Baptista Anconeli qui correspond à son frère, également ingénieur mais dans la péninsule.

²¹⁶ CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 119

²¹⁷ *Ibid.*, f. 27

²¹⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 28

²¹⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 236v.

mieux situer une ville comme Loja qui se trouve sur le chemin qui va de Cuzco à Quito²²⁰. Il s'agit de la voie inca de l'Altiplano mais Díez ne mentionne pas ce fait. Dans la province du Rio de la Plata, passe un chemin de 300 lieues qui va de Las Charcas à Asunción en passant par Santa Cruz de la Sierra²²¹. Par ailleurs, il mentionne les villes qui ne sont accessibles que par la mer comme pour la Trinidad (sur la côte atlantique du Panama)²²² ou Santiago de Tolu car « on ne peut pas bien marcher dans certaines parties à cause des marécages et des montagnes »²²³. Cette région de forêts denses et humides du Darién panaméen et du Chocó colombien est encore aujourd'hui un espace vide sans passage terrestre, seul hiatus dans la Panaméricaine²²⁴.

Les sites urbains

Le commis n'oublie pas de donner aux lecteurs quelques informations concises sur la disposition, la viabilité, voire la qualité de vie qu'offre le site des villes²²⁵. Il s'inscrit pleinement dans l'esprit des *Ordonanzas para descubrimientos, nuevas poblaciones y pacificaciones* qui réglementaient depuis 1573 l'urbanisme de l'Amérique espagnole²²⁶. Pour cela il reprend les critères communs de l'époque : le climat, la présence de cours d'eau et de ressources naturelles. Il s'intéresse également aux risques naturels et défensifs que présente le site et évoque les villes qui ont disparu ou qui ont été déplacées. Ces quelques données font partie du projet de Díez de la Calle qui souhaite offrir aux lecteurs une description pratique et aussi complète que possible des royaumes du Nouveau Monde. Cependant, il doit compter avec ses objectifs initiaux, tels la concision, et avec les lacunes des sources.

²²⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 204

²²¹ *Ibid.*, f. 281v.

²²² *Ibid.*, f. 33

²²³ *Ibid.*, f. 182, « *no se puede andar bien en algunas partes por las sienagas y montañas.* »

²²⁴ VELUT Sébastien, *L'Amérique latine*, Paris, Cned/Sedes, 2005, p. 303. Je dois à Axelle Neyrinck cette intéressante remarque.

²²⁵ BERNAL GÓMEZ Beatriz, « Descripción administrativa y territorial de las islas del Caribe y las costas de Tierra Firme según el "Memorial" de Juan Díez de la Calle », in *Revista Chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 122-123

²²⁶ *Rec.*, L.IV, T.V, « *De las poblaciones* »

La comptabilité de l'espace : démographie, économie

Démographie

Tout comme pour les distances, Díez de la Calle ne recherche pas l'exhaustivité dans le domaine de la démographie. Pour les 325 lieux qu'il prend la peine d'évoquer de manière substantielle dans les *Noticias Sacras y Reales*, il donne dans 28% des cas le nombre d'habitants espagnols. Dans ces 28%, 73% concernent le vice-royaume de Nouvelle Espagne. Pour l'audience de Quito, il est seulement capable de fournir le nombre d'habitants de la capitale, de même au Chili où seul le nombre de soldats est indiqué et pour l'audience de Lima où sept estimations apparaissent. Une fois de plus, les lacunes du commis concernant le vice-royaume du Pérou émergent. A contrario, il peut donner une estimation pour la moitié des implantations espagnoles de l'audience de Santo Domingo, notamment grâce à la description de Lobo de Castrillo et aux quelques indications prises chez Vázquez de Espinosa. Des audiences secondaires comme celles du Guatemala, Manille et Panama reçoivent des estimations moyennes. Néanmoins, sa place au secrétariat de Nouvelle Espagne ne lui permet d'avancer des chiffres que pour quinze villes (les principales) de l'audience de Mexico et onze de l'audience de Nouvelle Galice.

En outre, les données sur les populations « non espagnoles », les Indiens, les Noirs, les mulâtres et les métis sont très lacunaires pour les villes. Néanmoins, Díez de la Calle s'efforce d'évaluer la population, notamment le nombre d'Indiens par grands ensembles. Il donne par exemple des chiffres globaux pour le vice-royaume du Pérou datant de 1586 et qu'il tient de la description manuscrite de Juan Canelas Albarran soit « 3 564 602 habitants dont 3 529 402 indigènes et 135 200 Espagnols, Noirs, métis et mulâtres. »²²⁷ Le commis s'attache à retranscrire ces chiffres pour deux raisons : un, il recense les Indiens tributaires, moteurs de l'économie coloniale ; deux, il dénombre les nouveaux chrétiens, justification de l'entreprise coloniale. Certaines données sont parfois peu exploitables comme le nombre de baptêmes, les 400 000 tributaires de Santa Cruz de la Sierra donnés par Antonio de Herrera ou encore des informations très anciennes pour Quito. Néanmoins, les chiffres pour le vice-royaume de Nouvelle Espagne semblent s'approcher de la réalité.

²²⁷ B.N.M., Ms 3023, f. 7v.

Tableau 6 : Données concernant la population indienne dans les *Noticias Sacras y Reales* (1655-1660)

Lieux	Tributaires	« baptisés » ou dans des <i>doctrinas</i>
District de la Nueva Tarragona		12 000 <i>almas</i>
Audience de Nouvelle Espagne	600 000	
Diocèse de Puebla	250 000	
Diocèse de Oaxaca	150 000	
Province du Yucatán	113 964	147 276
Province de Sinaloa		80 000
Nouveau Mexique		500 000
Guatemala	25 000	
Manille	130 938 ²²⁸	819 276
Vice-royaume de Nlle Espagne	1 269 902	1 122 572
District de Trujillo (Pérou)	52 000	
District de Chachapoyas	20 000	
District de Leon de Huanuco	30 000	
Audience de Quito	(en 1586) 118 141	
Santa Fe de Bogotá	50 000	
District de Huamanga	30 000	
Cuzco	100000	
La Plata	60 000	
Région de Potosí	100 000	
Santa Cruz de la Sierra	400 000	
Paraguay		400 000
Vice-royaume du Pérou	960 141	400 000

Pour les tributaires, avec une pondération acceptable de 2,9²²⁹, on obtient un chiffre de 6,5 millions environ dans les zones sous domination directe : ces chiffres sont assez vraisemblables. On peut estimer la population indienne à huit millions avec celle des *doctrinas* et des régions plus ou moins dominées. Néanmoins, les chiffres du Pérou sont un peu sous-estimés : cette marge d'erreur peut être attribuer à la faiblesse de la documentation de Díez de la Calle dans cette région²³⁰.

L'administrateur est également sensible aux quelques recensements détaillés qui sont à sa disposition. En effet, il recopie le très précis recensement de Guadalajara de 1651²³¹. Au total, ce dernier recense 447 familles qu'il décompose par catégories ethno-sociales et par âge²³² : 1 839 Espagnols, 233 métis, 292 Indiens (sans compter ceux des quartiers périphériques), 310 mulâtres et noirs libres et 683 esclaves noirs et mulâtres ainsi que 96

²²⁸ Dans le *Memorial* de 1646, Díez donne un autre chiffre plus réaliste de 44.763 tributaires. DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 159v.

²²⁹ Ratio utilisé pour le début du XVII^e siècle dans la région de Nouvelle Galice, COOK Sherburne Friend & BORAH Woodrow Wilson, *Essays in population history: Mexico and the Caribbean*, Berkley-Los Angeles-London, University of California Press, 1971, p. 336

²³⁰ CALVO Thomas, « Populations, métissages et migrations (XVI^e-XX^e siècles) », in *Historiens et géographes*, 05/2001, 374, p. 195. Merci à Th. Calvo pour ses commentaires avisés à propos de ce tableau.

²³¹ B.N.M., Ms 3023, f. 267v.

²³² Il existe trois âges définis par les sacrements catholiques : enfant, individu se confessant, individu se confessant et communiant.

religieuses du couvent de Santa Maria de Gracia. Ainsi, Guadalajara comptait 3.357 habitants soit en moyenne 7,5 individus par « famille ». Díez de la Calle reproduit deux autres recensements précis pour Valladolid de Michoacán mais plus anciens (1620-1624) :

En 1620, « il y avait 2 569 personnes sans les célibataires, les mulâtres, les Noirs, les libres et les métisses ainsi que 598 personnes dans les quartiers périphériques de la ville » ; en 1624, « il y avait 220 maisons, 309 vecinos avec 465 enfants et 1 116 domestiques, 229 esclaves et dans les faubourgs 12 *pueblos* comptant plus de 1.000 Indiens et dans les fermes et les environs 118 Espagnols avec leurs enfants, leurs familles et leurs domestiques. »²³³

Malgré ces renseignements, Díez de la Calle continue de parler de 250 *vecinos* pour la ville de Valladolid de Guayangareo. Par ailleurs, en montrant la composition sociale de deux villes américaines, ne poursuit-il pas un objectif pédagogique ? Montrer aux lecteurs la place que tiennent les Indiens, les esclaves, les *criados* dans la société coloniale.

En confrontant les sources, nous pouvons examiner la précision de quelques chiffres. Prenons une ville pour laquelle le commis est censé être bien informé : San Juan de Porto Rico, d'où il reçoit deux relations d'évêques. En 1644, López de Haro parle de moins de « deux cents *vecinos* même si certains disent qu'il y a plus de 4 000 femmes avec les Noires et les mulâtres »²³⁴, il dénombre également 300 soldats ; en 1651, *fray* Fernando Lobo de Castrillo ne dit malheureusement rien sur San Juan. En 1646, Díez compte « 400 *vecinos* avec le préside » – sachant qu'il y a 400 places de soldats mais qu'elles ne sont jamais totalement pourvues – et il cite un rapport de 1630 qui estime à 550 le nombre d'hommes pouvant prendre les armes²³⁵ ; Vázquez de Espinosa voit 300 *vecinos* vers 1625. En 1647, le chroniqueur local Diego de Torres Vargas compte 500 *vecinos* mais un an plus tard, après une épidémie de peste un document de 1648 parle de 200 *vecinos*²³⁶. En somme, la présence du préside brouille un peu les cartes mais deux remarques peuvent être formulées. D'une part, les chutes démographiques sont encore monnaie courante et posent le problème de l'actualisation des chiffres qui laissent à désirer (Díez de la Calle dans ses *Noticias* des années 1650 remet le nombre de 400 *vecinos* en y incluant les habitants de la campagne environnante). D'autre part, faute de véritable recensement, les auteurs, y

²³³ B.N.M., Ms 3023, f. 235, « *habia 2U569 personas sin los solteros, mulatas, negros, libres, mestizas y mas 598 personas en los barrios alrededor de la ciudad* » ; « *habia en ella 220 casas, 309 vecinos que tenian 465 hijos y 1U116 criados 229 esclavos y en los arrabales en contorno 12 pueblos en que habia mas de 1U Indios y en las heredades y [vide] cercanas 118 españoles sus hijos familia y criados.* »

²³⁴ Notons une évidente hyperbole sur le nombre de femmes. LÓPEZ DE HARO Damián, *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, edición, introducción, transcripción y notas de Pío Medrano Herrero, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005 p. 124

²³⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 18 ; B.N.M., Ms 3023, f. 54v.

²³⁶ VILA VILAR Enriqueta, *Historia de Puerto Rico. 1600-1650*, Sevilla, 1974, p. 29

compris sur place, donnent des chiffres très approximatifs voire contradictoires, comme López de Haro et Torres de Vargas qui, à trois ans d'intervalle, donnent un écart de 300 *vecinos*. À Madrid, les chiffres qui arrivent ne peuvent être de la même façon que très imprécis et Díez de la Calle, en donnant 400 *vecinos* en 1646 avec le préside, n'est peut-être pas loin de la réalité. Reste à traduire démographiquement, pour nous comme pour le commis, le terme de *vecino*. Toutes les autorités ne s'accordaient pas sur ceux qui entraient dans la définition, et la famille d'un *vecino* variait suivant qu'il était marié, veuf ou célibataire²³⁷. Il faut ajouter le cas échéant l'épouse, les enfants, les domestiques et les esclaves. On arrive à des proportions de cinq à huit personnes pour un *vecino*. Les données démographiques à la disposition du commis sont donc entourées d'une brume difficile à percer.

Économie et finances

La description des ressources

De manière plus ou moins détaillée et systématique, Díez de la Calle donne au lecteur des indications quant aux ressources naturelles et économiques des lieux qu'il décrit : « Pour certains lieux, je ne parle pas des menues ressources parce qu'elles sont identiques à d'autres déjà évoquées, et tout cela afin d'être plus concis. »²³⁸ La plupart du temps, il donne à voir les richesses et l'abondance des territoires américains mais cela n'est pas toujours le cas. En effet, certains lieux sont peu amènes comme la ville de Portillo de Carora au Venezuela « terre peu habitable par manque d'eau et à cause du climat sec et chaud. »²³⁹ Les volcans et leurs éruptions retiennent l'attention comme celui à 20 lieues d'Arequipa qui en 1600 projeta des cendres à 300 lieues et détruisit tout à 50 lieues²⁴⁰.

Dans la présentation que Díez donne en 1648 avec le *Memorial y compendio breve* (reprise dans l'introduction des *Noticias Sacras y Reales*), le Nouveau Monde apparaît comme un véritable pays de cocagne. On y trouve des pépites d'or grosses comme des œufs que l'on pêche avec des filets dans certaines rivières, des perles, des émeraudes, des rubis, de l'ambre, de la cochenille, du musc, de l'indigo, du cacao, du sucre, du cuir, du gingembre, de la salsepareille, du bois de Campeche et de Chine, etc.²⁴¹ Ensuite pour les principales villes ou les provinces, Díez de la Calle consacre un paragraphe aux ressources

²³⁷ COOK & BORAH, *op.cit.*, p. 131

²³⁸ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 40v., « en algunas partes no refiero por menor los frutos, porque son los mismos que ya quedan puestos en otras, por observar en esto mas brevedad. »

²³⁹ *Ibid.*, f. 34

²⁴⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 124

²⁴¹ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1648, f. 15

locales dans le style suivant : « Les districts de cette ville [de la Nueva Segovia] abondent en bétail, cuir de peau, tabac, salsepareille et d'autres ressources, poissons et fruits goûteux et savoureux. »²⁴² Pour Solórzano Pereira, toutes ces ressources font partie, au même titre que la provision aux offices et le Patronage royal, des *regalia*²⁴³. Elles ont donc leur place dans une description officielle et administrative promue par celle-ci.

Activités agricoles

Dans cette rubrique des « *frutos* », apparaissent les activités liées à l'agriculture. Le commis s'intéresse davantage aux productions qu'aux structures foncières. Avec ses *Noticias*, il est possible de reconstituer la carte des grands types de production agricoles : sucre et cacao dans la zone Caraïbe, céréales dans les grandes vallées du Mexique et du Pérou, etc.²⁴⁴ Les productions commerciales sont soulignées mais les quantifications restent lacunaires et approximatives. « La prépondérance de l'élevage » décrite par François Chevalier apparaît clairement dans les *Noticias* qui pour presque toutes les villes du Nouveau Monde parle du gros et petit bétail introduit par les Espagnols²⁴⁵. La province de Los Charcas abonde en brebis « de laine très fine » et la vallée de Mizque (Bolivie) accueille de nombreuses *haciendas* et *estancias*²⁴⁶. Des zones de céréaliculture se trouvent dans la Valle d'Atlixco (Mexique) où l'« on récolte chaque année 10 000 fanègues et où plus de 1 000 Castillans travaillent dans leur ferme » et dans la province de Xalapa²⁴⁷. Au Guatemala, « [les provinces] sont si fertiles en blé et en maïs qu'une fanègue donne habituellement 300 » et le cacao est « le meilleur de toutes les Indes. »²⁴⁸ La viticulture est présente en Amérique du Sud à Arequipa ou Trujillo²⁴⁹. Dans le district de San Clemente Mancera (au sud de Lima), « on récolte 35 000 fanègues de blé, 10 000 d'autres grains et 200 000 cruches de vin. »²⁵⁰ Dans la vallée de Piura à 120 lieues de Quito « bien qu'il ne pleuve pas dans cette région sauf par miracle, il y a de bons champs irrigués où poussent bien le blé, le maïs, les semences et les fruits de Castille, en outre, il y a de nombreuses plantations sucrières et des cultures maraîchères. »²⁵¹

²⁴² DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 33v.

²⁴³ OTS CAPDEQUÍ J.M., *El Estado español en las Indias*, México, F.C.E., 1993 [1941], 8^e éd., p. 34

²⁴⁴ MAZIN, *op. cit.*, 2005, p. 114-117

²⁴⁵ CHEVALIER François, *La formation des grands domaines au Mexique. Terre et société, XVIe-XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Karthala, 2006, p. 102-145

²⁴⁶ B.N.M., Ms 3024, f. 248, 285

²⁴⁷ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 67, 71

²⁴⁸ *Ibid.*, f. 132v., « *Son tan fértiles de trigo, y maíz, que una hanega suele dar 300.* »

²⁴⁹ B.N.M., Ms 3024, f. 126, 132

²⁵⁰ *Ibid.*, f. 107, « *Se coje al año 35U fanegas de trigo y 10U de los demás granos y 200U botijas de vino.* »

²⁵¹ *Ibid.*, f. 238, « *Aunque en esta tierra no llueve sino por maravilla ay Buenos regadíos a donde se da bien el trigo y el maíz y las semillas y frutos de Castilla y tiene muchos yngenios de azúcar y huertas.* »

Certaines régions sont davantage tournées vers des produits indigènes telles le Michoacán où l'on cultive « ce que consomment les Indiens » (« *de los que los Indios usan* ») comme le maïs, le piment, les *frijoles*, les courgettes, etc.²⁵² Aux Philippines, « la plante la plus profitable est la palme, avec laquelle on fait beaucoup de choses (...) avec le riz, on fait le pain ordinaire qu'on appelle Morisqueta. »²⁵³

Les produits exotiques et d'exportation sont remarqués comme le sucre à Saint Domingue qui compte 23 plantations ou le cacao²⁵⁴. Les perles sont pêchées sur l'île de la Margarita où l'on trouve également des pierres bézoards²⁵⁵. La richesse des provinces du Guatemala provient de 200 ateliers de teinture indigo.²⁵⁶ Aux Philippines, les épices sont très variées : les noix de muscade, le gingembre, la cannelle, le clou de girofle, etc.²⁵⁷ Les activités textiles, malgré leur importance, sont évoquées au passage comme avec le coton du Yucatan, avec lequel « on fabrique de riches couvertures »²⁵⁸.

Notons qu'il existe un fort contraste entre la relation de richesses tenue par Díez et l'exposition par le menu de la misère et des problèmes d'argent contenus dans la correspondance qui lui est adressée. Dans les deux cas, si l'hyperbole est une figure rhétorique, elle est pourtant consubstantielle des représentations. À Porto Rico, Lobo de Castrillo parle de « la misère de cette terre [qui] est notoire parce que sa richesse est très précaire »²⁵⁹ alors que Díez de la Calle y voit « beaucoup de sucre, des bovins et des porcins en grande abondance, du bon cuir, des génisses, des tortues géantes, des moutons, du riz, des bananes (...) »²⁶⁰. L'évêque de Porto Rico, López de Haro affirmait qu'« il y a des jours, voire des semaines, depuis [qu'il est] ici sans qu'une vache soit passée à la boucherie », il se satisfait des tortues de mer, des moutons et « même pauvrement, la table est toujours celle d'un évêque. »²⁶¹ Finalement, il assène que « la ville est très pauvre. » Certes, Díez de la Calle n'oublie pas de rappeler qu'une tempête a sévèrement touché l'île en 1642.

²⁵² DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 76v.

²⁵³ *Ibid.*, f. 160, « *La planta mas provechosa es la palma, de que se sacan muchas cosas (...) Del arroz hazen el pan ordinario que llaman Morisqueta.* »

²⁵⁴ *Ibid.*, f. 21

²⁵⁵ *Ibid.*, f. 25v.

²⁵⁶ *Ibid.*, f. 133

²⁵⁷ *Ibid.*, f. 160

²⁵⁸ *Ibid.*, f. 88v.

²⁵⁹ B.N.M., Ms 3000, f. 250v.

²⁶⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 21, « *Mucho azúcar, ganado bacuno, y de cerda en grande abundancia, corambre bueno, terneras, tortugas grandes, carneros, arroz, plátanos (...)* »

²⁶¹ LÓPEZ DE HARO, *op. cit.*, 2005 p. 130-131, « *se pasan muchos días y aun se han pasado semanas, después que yo estoy aquí, sin que se haya pesado vaca en la carnicería, ni tocino, ni otro género de carne (...) que, aunque pobremente, la mesa siempre es de obispo* »

Mines et métaux précieux

Bien que la production agricole ait une importance économique supérieure à celle des mines, Díez de la Calle s'avère plus précis et exhaustif lorsqu'il s'agit de traiter des activités minières, cœur de l'économie coloniale. L'agriculture, davantage orientée vers le marché intérieur américain, rentre moins dans le schéma colonial de l'administrateur madrilène. Les métaux précieux sont destinés à l'Espagne et au financement de la Couronne : ils représentent la principale cargaison de la *Carrera de Indias*. Leur extraction « met en mouvement un large volant économique : sel, mercure, mules et main d'œuvre. »²⁶² De plus, la divulgation des richesses américaines sert le roi d'Espagne, surtout en temps de guerre quand les soldes des troupes dépendent du sort de la *Carrera* et les créanciers frappent à la porte du Roi catholique²⁶³.

Ainsi, la mine constitue dans la représentation du commis un sujet important auquel il consacre une bonne partie de ses *Noticias*. En effet, à côté des *frutos* agricoles, il n'oublie pas de parler des richesses minières, des découvertes ou des traces de métaux. Les mines sont, à côté des villes, les points qui constituent le maillage territorial hispanique comme le montre une liste des vingt-huit « mines d'or et d'argent du Pérou » pour laquelle Díez réserve le dernier chapitre du livre sur l'audience de Lima²⁶⁴. Contrairement à l'agriculture, l'activité minière est très encadrée par l'État qui crée des emplois spécifiques, principalement des officiers de finances ou des offices vénaux d'*escribano*. La toponymie joue son rôle, par exemple avec le Real de Minas de San Luis de Potosi dans le Michoacán : « ces mines sont si riches, qu'on les appela San Luis Potosi, en imitant celles du Pérou qui ont le même nom. »²⁶⁵ Des régions minières se dégagent clairement des *Noticias* comme la Nouvelle Galice « terre richissime en métaux d'argent »²⁶⁶, la Nouvelle Biscaye ou Tegucigalpa. Le gisement de Zacatecas a été découvert le « jour de la nativité de Notre-Dame », un signe providentiel pour indiquer « les mines d'argent les plus riches qu'il y ait en Nouvelle Espagne. »²⁶⁷ Les fronts pionniers du XVII^e siècle sont porteurs d'espoir comme le Nouveau Mexique ou le Nouveau León « abondant de métaux, où 220 mines ont été découvertes en peu de temps »²⁶⁸ :

²⁶² MAZÍN, *op. cit.*, 2005, p. 108

²⁶³ MORINEAU, *op. cit.*, p. 46-47

²⁶⁴ B.N.M., Ms 3024, f. 139

²⁶⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 77v., « *Estas minas son tan ricas, que se llamaron San Lui Potosí po resto, a imitación de las que en el Perú tienen este nombre.* »

²⁶⁶ *Ibid.*, f. 94

²⁶⁷ *Ibid.*, f. 93

²⁶⁸ *Ibid.*, f. 106v.

« Malgré le peu d'exploitations, les mines sont si riches que plus de 42 000 marcs d'argent avaient été extraits et marqués ainsi que plus de 50 000 quintaux de plomb et 300 000 d'oxyde de plomb [*greta*], élément nécessaire à l'extraction qui avaient été utilisés dans les mines de Zacatecas, Parral, Cuencame et d'autres de Nouvelle Galice, pour le plus grand bénéfice des Finances royales et de l'*alcalbala* perçue lors des ventes. »²⁶⁹

Des incitations fiscales sont prévues pour l'installation des mineurs comme à Tegucigalpa où ils sont exemptés de la dîme²⁷⁰. Díez de la Calle se fait le relais des encouragements de la Couronne à développer l'activité minière garante des finances royales.

Potosí tient naturellement une place importante dans les *Noticias*, à l'instar des autres descriptions et chroniques de l'époque. L'extraction d'argent de ces mines appartient au discours hyperbolique de Díez de la Calle : « cette montagne a enrichi l'Europe, l'Afrique et l'Asie », « sa vigueur paraît inaltérable et sans limite »²⁷¹. Il lui réserve une sous-partie de son *Memorial y Compendio breve* dans laquelle il peut énumérer des chiffres astronomiques : les recettes de mineurs en un an s'élèvent à 3 851 250 *pesos ensayados*, le quint royal atteint un million de *plata* et 4 000 Espagnols et 50 000 Indiens y travaillent²⁷². Díez, citant Claudio Clemente, rapporte qu'entre 1545 et 1642 3 000 millions de ducats à 11 réaux d'argent ont été extraits de Potosí.

Pourtant, ces merveilleuses richesses alimentent la critique anti-espagnole avec l'exploitation de la main d'œuvre indienne : ces 100 000 Indiens répartis en vingt *doctrinas* « qui vont et viennent à l'exploitation de l'argent. »²⁷³ Parmi les cent *ingenios* où l'argent est transformé, certains emploient plus de 400 Indiens. Les conditions de vie ne sont évidemment pas décrites mais plutôt les éléments qui peuvent adoucir le quotidien des Indiens comme l'hôpital et ses chirurgien, pharmaciens, barbiers, etc. ou les « grands troupeaux de moutons indigènes qui sont comme des petites juments de la forme d'un chameau qui portent chacune 6 arrobes. »²⁷⁴ Malgré tout, une justification s'impose qui s'appuie, d'une part, sur l'idée d'échanges financiers et culturels et, d'autre part, sur une forme de critique détournée des concurrents (nos ennemis ne font pas mieux). Le principe du contrat colonial est ainsi exposé dans le chapitre consacré à Potosí :

²⁶⁹ *Ibid.*, f. 107v., « *Las minas son tan ricas, que aun aviendo pocas que las beneficien, se auian sacado, y marcado mas de 42U marcos de plata, y mas de 50U quintales de plomo, y 300U de greta, cosa muy necesaria para su labor, que con gran aumento de la Real hacienda, y alcaualas causadas en su venta, se auian gastado en las minas de Zacatecas, el Parral, Cuencame ; y otras de la Nueva Galicia.* »

²⁷⁰ B.N.M., Ms 3023, f. 316v.

²⁷¹ B.N.M., Ms 3024, f. 266

²⁷² DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1648, f. 14v.

²⁷³ B.N.M., Ms 3024, f. 265

²⁷⁴ *Ibid.*, f. 266v., « *grandes tropas de carneros de la tierra que son como jumentillos pequeños casi de echura de camellos y cada uno lleva de carga seis arrobas.* »

« Et tant de millions sont venus en Espagne de cette façon. Néanmoins plus de 2 000 millions sont sans doute passés d'Espagne aux Indes sous différentes formes et espèces. Des personnes savantes et attentives ont remarqué qu'à l'aller il y a eu très peu de pertes alors qu'au retour elles ont été considérables tant en mer que prises par les ennemis de cette Couronne.

En outre, il est certain qu'en plus de la foi et de la police, qu'on leur a apporté et dont ils étaient dépourvus, qui sont les deux apports majeurs de la Majesté divine envoyés par l'intermédiaire de la nation espagnole, on leur a apporté les arts, les sciences, des vêtements et des tissus, des ressources et des fruits, les chevaux et les bœufs, les moutons, les chèvres, les poules et la volaille, les semences, le vin, l'huile (...) »²⁷⁵.

Encore des arguments tirés de Solórzano Pereira : « Nous avons placé [les Indiens] dans une vie sociale et politique, éloignant leur barbarie, changeant leurs coutumes féroces en d'autres humaines, et leur faisant connaître des choses si profitables et nécessaires (...) »²⁷⁶.

Au-delà des grands chiffres symboliques, il s'avère que Díez de la Calle fut un fin connaisseur, du moins un attentif observateur, des cargaisons de métaux précieux venus d'Amérique. En effet, un de ses documents présente la comptabilité des arrivées entre 1621 et 1645 et a pu servir à l'historien Michel Morineau pour effectuer des confrontations avec les chiffres donnés par les gazettes hollandaises²⁷⁷. Cette relation insérée dans le manuscrit du *Memorial y Noticias Sacras y Reales* (1646) n'a finalement pas été publiée. Pourtant, dans le *Memorial informatorio*, Díez n'hésitait pas à éditer les comptes les plus récents de l'année 1645.

Pour les mines d'Oruro, il se lance dans un « résumé » qui doit aboutir aux bénéfices que retire la Couronne de la création de la mine en 1606 jusqu'en 1610. Le commis dispose de plusieurs sources : l'*oidor* Francisco de Medrano (fondateur d'Oruro), les recettes de la *caja real*, et les *pinas* d'argent appartenant au roi déposées à la « *Casa de la moneda* de La Plata » (elle se trouve en réalité à Potosi). Ces chiffres correspondent à des périodes variables, en général annuelles, qui parfois se chevauchent. Il est capable de

²⁷⁵ *Ibid.*, f. 267, « Y aunque es asi que an benido a España tantos millones. Tambien es sin duda que de España an ydo a las Indias en diferentes generos y especies mas de 2U millones y se a reparado por personas curiosas y atentas que a la yda a havido muy pocas perdidas y a las venida las a havido muy considerables asi en la mar como cojidas por los enemigos desta Corona./ Tanuien es sin duda que demas de la fee y policia que se les llevo y de que carecian que es lo mas que les encamino la Magestad divina por medios de la nación española se les a llevado las artes, ciencias, vastimentos telas, frutos y frutas, cavallos y bueyes, carneros, cabras, gallinas y bolateria, granos, vino, aceite (...) »

²⁷⁶ Cité dans CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 127

²⁷⁷ MORINEAU, *op.cit.*, p.42-119 et B.N.M., Ms 3010, f. 260-265

donner les recettes du quint royal et les dépôts d'argent appartenant au roi de 1606 à 1610, les taxes sur le mercure et l'*alcabala* pour une période indéterminée, les recettes tirées de la vente des offices en 1606 et de l'affermage (*arrendimiento*) des mines pour 4 ans²⁷⁸. L'addition de ces chiffres aboutit « aux bénéfiques des finances royales d'un million 309 973 *pesos ensayados* de 450 maravédís chacun. »²⁷⁹ On ne sait rien de la production de la mine après 1610 : manque d'informations ou secret ?

Pour la Couronne, le mercure est d'une importance cruciale car, non seulement il est indispensable à la production minière argentifère mais, avec le monopole d'État qui l'encadre, il permet également d'affirmer l'immixtion de la Couronne dans cette production²⁸⁰. L'auteur des *Noticias* rend hommage à Bartolomé de Medina, l'inventeur de l'extraction de l'argent par l'amalgame avec le mercure qui se rendit en Nouvelle Espagne en 1554 et au Pérou en 1557. En 1811, Alexandre de Humboldt citait Díez de la Calle pour confirmer l'identité du « véritable auteur de cette invention »²⁸¹. Selon le commis, cette invention a eu des conséquences directes dans le développement économique et humain de la Nouvelle Espagne. En effet, grâce à l'amalgame, les Finances royales gagnent près de deux millions chaque année en dîme et en quint royal, et plusieurs implantations espagnoles (qu'il énumère) se sont formées en Nouvelle Espagne, Nouvelle Galice et Nouvelle Biscaye. De plus, l'activité minière dynamise l'agriculture avec 800 *haciendas* qui approvisionnent la Nouvelle Espagne²⁸². Le commis est donc bien conscient que l'économie régionale sous-tend en partie l'activité minière et inversement.

Ainsi, l'approvisionnement en mercure constitue une préoccupation importante et l'annonce de la découverte d'un gisement est immédiatement consignée comme à Saint Domingue en 1645²⁸³. Díez de la Calle exprime son intérêt pour la vente du mercure chinois qui, via les Philippines, est destiné aux mines de Nouvelle Espagne²⁸⁴. Surtout, il consacre une sous-partie au « mercure qui vient d'Espagne aux Indes, la quantité nécessaire et l'importance d'en disposer dans les délais à Mexico. »²⁸⁵ Il s'agit d'une liste précise des arrivées de mercure en Nouvelle Espagne depuis l'Espagne de 1624 à 1653 (avec des lacunes) et de la répartition du mercure entre les différentes mines. Néanmoins,

²⁷⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 260v.-261-v.

²⁷⁹ B.N.M., Ms 3024, f. 261v.

²⁸⁰ CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 110

²⁸¹ HUMBOLDT Alexandre, *Essai politique sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne*, Paris, Utz, 1997 [1811], t.2, p. 547

²⁸² B.N.M., Ms 3023, f. 187

²⁸³ DíEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 21

²⁸⁴ *Ibid.*, f. 160

²⁸⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 187v.-190v., « *Del azogue que se remite de España a las Indias, la cantidad que es necesaria, y lo que importa tenerlo con tiempo en Mejico* »

les mines de Huancavelica ne bénéficient pas d'un traitement extraordinaire dans les *Noticias* : on comprend certes qu'il s'agit d'un lieu important avec ses 300 castillans et « *muchos Indios* » mais rien n'est dit de son rôle crucial dans la production de Potosí²⁸⁶. Cette modeste place s'explique sans doute par la crise que connaît le site durant la première moitié du XVII^e siècle et la préférence accordée au mercure espagnol dans les *Noticias* et dans la réalité²⁸⁷.

Le commerce

Éloigné des préoccupations du commis, le commerce l'intéresse modérément. Tout d'abord, il n'échappe pas à l'exposé des institutions commerciales officielles comme le *Consulado de la Universidad de los Mercaderes*, autrement dit l'association des marchands des Indes installée à Séville, qui joue également le rôle de tribunal de commerce. Les deux consulats du Nouveau Monde (Lima et Mexico) fondés sur le modèle de ceux de Séville et Burgos sont présentés par Díez de la Calle. L'institution revêt des formes très corporatistes avec les quatre fêtes organisées au couvent des franciscains de Mexico, dont une pour le succès des armadas et flottes de sa Majesté. Le commis énumère le personnel et les salaires des employés. Les recettes visant à financer le fonctionnement des consulats, reposent sur une contribution des marchands appelée *avería* consulaire ou droit d'*avería*²⁸⁸. Díez de la Calle l'estime à hauteur de 4‰ puis, à partir de 1646, 5‰²⁸⁹. On en déduit que l'*avería* perçue sur le commerce des Indes dans les années 1638-1643 rapporte chaque année autour de 1 180 000 pesos destinés à l'entretien de l'*armada*²⁹⁰. Cela représente un bon pourcentage des marchandises déclarées.

Ensuite, ce sont principalement les ports qui appellent quelques commentaires en lien avec le système de transports et de l'exclusif. On comprend que Veracruz est importante dans la *Carrera* mais le commis ne rentre pas dans le détail de l'activité commerciale qui s'y déroule. Veracruz est davantage présentée comme une plateforme de transports où « 5 000 Noirs et mulâtres [travaillent] au chargement et au déchargement des flottes qui arrivent dans ce port. »²⁹¹ On devine l'activité avec le nombre impressionnant d'officiers de toutes sortes qui y séjournent et l'imposant fort de San Juan Uluoa. Le commis n'est

²⁸⁶ B.N.M., Ms 3024, f. 118v.-119

²⁸⁷ CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 110-111

²⁸⁸ LUQUE TALAVÁN Miguel, « La avería en el tráfico marítimo-mercantil indiano: notas para su estudio (siglos XVI-XVIII) », *Revista Complutense de Historia de América*, 1998, n°24, p. 139

²⁸⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 151v.-152, « *la haveria de 4 al milliar... le concedio de nuevo por cédula del año 1646 que pudiesse cobra uno al millar mas sobre los quatro referidos (...)* »

²⁹⁰ *Rec.*, L.IX, T ; VIII

²⁹¹ B.N.M., Ms 3023, f. 203

guère plus bavard à propos d'Acapulco où « arrivent deux navires qui viennent des Iles Philippines avec des soies, des étoffes, des toiles, du musc, du verre, des textiles, des pierres précieuses, des chaînes et d'autres choses intéressantes qui rapportent à chaque voyage plus d'un million. »²⁹²

Le port de Acacoutla ou Sonsonate (Guatemala) est une passerelle entre Nouvelle Espagne et Pérou et une voie d'approvisionnement pour le Guatemala : les productions de la vallée (cacao, miel) sont exportées et « beaucoup de navires, du Pérou et de Nouvelle Espagne, avec des marchandises, du vin, du vinaigre et d'autres choses précieuses approvisionnent les Provinces du Guatemala. »²⁹³ On trouve à Sonsonate une maison royale des douanes sur la plage qui contrôle ce trafic.

Le vice-royaume du Pérou apparaît davantage commerçant. La ville de Panama est peuplée « d'une majorité de marchands et de négociants et les flottes de la mer du Sud et leurs négociants s'y arrêtent avec de grandes richesses et de nombreux Noirs qui travaillent dans les *haciendas* de leur maître. »²⁹⁴ À Porto Belo,

« a lieu la plus grande foire de la Planète car certaines années 20 millions en réaux d'or et en barres sont réunis dans cette ville de seulement deux rues, sans compter les marchandises précieuses de cacao, laine de vigogne, teinture et bois du Brésil (...) et cela sans compter les navires de la flotte qui amènent presque autant de millions en linge et produits d'Espagne nécessaires aux Indes. »²⁹⁵

Cette description très vivante donne une impression de vécu comme si Díez de la Calle avait participé à cette foire qui dure un mois durant lequel « on a l'habitude de louer une maison pour 1 000 pesos ». D'aucun avait dû lui raconter cette expérience de vive voix.

Cartagène est « l'emporium de tout le royaume péruvien », un port abondant où l'on trouve tout, venu d'Espagne, du Pérou et du reste des Indes²⁹⁶. Le port de Lima, Callao, n'est pas en reste et la description qu'en donne Díez de la Calle aurait pu figurer parmi les

²⁹² *Ibid.*, f. 186v., « A este puerto llegan dos naos que vienen de las Islas Philipinas que en sedas, telas, lienzos, almizcle, vidriado, tejidos, piedras preciosas, cadenas y otras cosas curiosas, traeran cada viaje mas de un millón. »

²⁹³ *Ibid.*, f. 309-310, « Llegan muchos navíos del Perú y Nueva España, con mercaderías, vino, vinagre y otras cosas preciosas que proveen las Provincias de Guatemala. »

²⁹⁴ B.N.M., Ms 3024, f.15, « la mayor parte mercaderes y tratantes y a ella vienen a parar las armadas del mar del sur y sus tratantes con grandes riquezas y muchos negros que trabajan en la labor de las haziendas de sus amos. »

²⁹⁵ *Ibid.*, f. 24, « En esta Ciudad se celebra la mayor feria que se conoce en el orbe pues ay año que se junta en esta ciudad que solo tendrá dos calles veinte millones en reales oro y barras, sin los géneros preciosos de cacao lana de bicuña tina y palo de brasil (...) esto sin lo que llevan las naos de la flota que será casi otros tantos millones de ropa y géneros de España de que se necesita en las Indias. »

²⁹⁶ *Ibid.*, f. 175v.

sources de Serge Gruzinski tant on y trouve « tous les trésors du monde »²⁹⁷ : « De ce port sortent chaque année pour l'Espagne des millions d'argent, d'or et d'autres richesses et, à l'odeur de ses trésors, y entrent en retour des marchandises en abondance, des toiles, des soies, des richesses d'Europe, de Chine, du Mexique et d'Éthiopie. »²⁹⁸ À Lima, chose rare, on aperçoit le commerce local dans un tableau très vivant :

« Tout se vend à des prix très modérés et selon la comparaison qui a pu être faite entre ces choses dans les moulins, les tavernes qu'on nomme *pulperías* et d'autres sortes de boutiques qu'on appelle là-bas *bodegas*. Dans les boucheries et les abattoirs on consomme chaque année dans la ville de Lima 3 500 à 4 000 têtes de bétail (...). »²⁹⁹.

La liste des produits alimentaires consommés à Lima est encore longue et elle est complétée par le textile de Quito (1 million) et les six millions de marchandises d'Europe que l'on achète dans des rues spécialisées, dans des boutiques accolées aux édifices et sur la *plaza mayor*. L'œuvre du Liménien Buenaventura de Salinas y Córdoba se cache derrière tant de détails.

Des ports secondaires apparaissent comme la Magdalena de Pisco au Sud de Lima qui commercialise blé et vin avec cent navires par an ou Barranca de Malambo, porte maritime du Nuevo Reino de Granada qui possède une maison des douanes³⁰⁰.

Cette description impressionniste du commerce américain est celle de l'administrateur peu préoccupé par ces questions. De plus, l'absence de vécu dans ce domaine limite ses connaissances alors que les sources imprimées sont peu prolixes en-dehors de l'activité minière. De même, le « labyrinthe monétaire » dans lequel Díez navigue difficilement est représentatif d'un univers économique hétérogène soumis à de nombreuses variations géographiques et chronologiques. Pourtant, le commis doit faire avec, car s'il est loin d'être expert du commerce, les salaires qu'il manipule s'expriment dans diverses unités monétaires. Thomas Calvo a mis au clair cette jungle à partir de la *Relación universal* et des ouvrages de Díez de la Calle (voir en **Annexe 32**). En effet, Díez

²⁹⁷ GRUZINSKI Serge, *Les Quatre parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004, p. 283-288

²⁹⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 39v. et 102, Díez répètent à deux reprises cette phrases ! « *De este puerto salen todos los años para España tantos millones de Plata y oro y otras riquezas preciosas entrándole en su retorno y al olor de sus tesoros las mercaderías en abundancia, telas, sedas y riquezas de Europa, China, México y Etiopia.* »

²⁹⁹ *Ibid.*, f. 41, « *todo se vende a precios mui moderados y según el tanteo que se a podido hacer por mayor de algunas destas cosas por los molinos, por las tavernas que llaman pulpería y por otro genero de tiendas que allá se llaman bodegas u por las carnicerías y rastros se gastan todos los años en la ciudad de Lima de 3500 a 4U reses de ganado (...).* »

³⁰⁰ *Ibid.*, f. 107 et 185

de la Calle donne quelques règles de conversion pour les *pesos de oro común* et les *pesos de minas*³⁰¹.

En conclusion, la nature et la forme de l'œuvre de Díez de la Calle nous fournissent des indices sur l'outillage mental dans les secrétariats du Conseil des Indes au XVII^e siècle. Des cartes géographiques sont à sa disposition au Conseil mais le secret entourant ce type de documents permet difficilement d'en évaluer la portée. Le commis fait un usage modéré des atlas qui constituent une source de connaissances parmi d'autres. On se demande même s'il n'est pas davantage intéressé par le texte qui accompagne les cartes. En outre, il transforme les cartes en listes en recopiant les noms de lieux. Les planches de la *Descripción* d'Antonio de Herrera lui procurent une vue d'ensemble et lui permettent d'appréhender grossièrement la géographie américaine, sans compter qu'au XVII^e siècle, on ne peut guère compter sur des cartes géographiques plus précises.

Dans son labeur quotidien, le Conseil des Indes peut faire appel aux cartes pour mieux percevoir une région inconnue. Néanmoins, cette démarche reste exceptionnelle et ne semble pas s'appliquer aux territoires déjà connus. L'usage des cartes est limité et principalement stratégique. En somme, la carte ne s'est pas encore imposée comme outil de gouvernement indispensable et pour cela il faut attendre au moins la moitié du XVIII^e siècle.

En revanche, la liste révèle toute sa force. Elle s'inscrit dans une longue tradition administrative, politique et géographique. Díez de la Calle en est l'un des héritiers avec González Dávila, León Pinelo ou Nuñez de Castro. La liste produit un effet hyperbolique qui correspond aux objectifs de propagande impériale comme la *Notitia utraque* de l'empire romain. Elle ne demande pas de compétence scientifique (contrairement à la carte) et se prête à l'entreprise de Díez de la Calle, conçue comme efficace et pratique. Par ailleurs, la représentation de l'espace qu'elle donne se rapproche de l'itinéraire, forme encore dominante de la géographie du XVII^e siècle. Díez de la Calle propose un itinéraire impérial qui ne suit pas un trajet de point en point mais qui établit une hiérarchie politique et administrative entre les lieux. Son œuvre réduit et concentre en un volume l'administration et le patronage des territoires américains par la Couronne.

³⁰¹ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 112v.

Fournir une liste exhaustive des employés de la Couronne n'implique pas de dresser ou de corriger la géographie du Nouveau Monde. Pour Díez, c'est l'espace politique et administratif qui prime et son travail expose l'organisation administrative et ecclésiastique des Indes occidentales. Il en ressort un découpage à première vue clair qui repose sur deux grandes institutions : l'audience et la ville. Les villes constituent alors le siège des institutions royales hispaniques issues du Moyen-Âge (*alcaldía mayor* ou le *corregimiento*). Dans l'œuvre de Díez de la Calle, leur grand nombre et leur apparente dispersion donnent une sensation de maîtrise et d'occupation du territoire.

Diverses informations géographiques concernent les activités du commis : les Ordonnances de 1573, les *Relations géographiques* et la doctrine des *regalia* avaient consacré l'autorité royale comme gestionnaire des villes et des ressources des territoires conquis. Les *Noticias Sacras y Reales* offraient une description concise de l'environnement et donnaient donc au lecteur la mesure du Nouveau Monde. Le commis n'avait ni les capacités ni les moyens ni l'ambition de proposer une description scientifique comme on le constate par ses erreurs et certaines confusions dans le maniement des coordonnées géographiques, voire des négligences³⁰². Sa géographie est particulièrement lacunaire puisque de nombreux lieux ne sont pas localisés. Il en est de même dans le domaine démographique : combien de lieux existent dont il n'a pas l'idée du nombre d'habitants ? Il faut encore revenir aux ambitions initiales : Díez de la Calle se contente de donner un ordre de grandeur qui permettrait le cas échéant à un prétendant ou à un conseiller d'avoir une idée de l'emplacement et de la taille du lieu. L'éloignement de Madrid, réel et ressenti, excuse ses approximations et ses lacunes.

Les ressources du Nouveau Monde appartiennent juridiquement à la Couronne. Díez de la Calle ne néglige pas l'activité agricole mais la mécanique d'exploitation des métaux précieux retient bien davantage son attention. Son travail n'est pas directement lié aux questions de finances, mais du bon fonctionnement de l'activité minière dépend la survie de l'empire. Les données fournies par le commis s'avèrent, dans ce domaine, très précises voire inédites.

Enfin, la représentation de Díez de la Calle apparaît déséquilibrée. En effet, sa connaissance du vice-royaume de Nouvelle Espagne est naturellement plus poussée. Des régions entières semblent bien mal connues du commis qui fait alors davantage appel aux atlas. Ainsi, la spécialisation territoriale des secrétariats du Conseil des Indes due aux

³⁰² León Pinelo, pourtant plus savant, et qui vécut un long moment aux Indes, n'apparaît pas plus exigeant en matière géographique. Cf. CALVO Thomas, manuscrit en cours de publication.

découpages administratifs empêche inmanquablement une représentation uniforme de qualité. D'une pièce à l'autre du Conseil des Indes, les connaissances territoriales varient.

Pour terminer, l'œuvre de Díez de la Calle est marquée par le sceau de l'hyperbole. Fille de la pratique administrative quotidienne, elle cherche à donner une vision impériale et sacrée de la Monarchie catholique.

CHAPITRE IX

Les Noticias Sacras y Reales.

Une représentation sacrée et impériale du Nouveau Monde

« Je supplie la grande bonté et la piété de Sa Sainteté d'accepter ce service avec le cœur et l'affabilité d'un Père ; qu'il me donne sa bénédiction apostolique comme fils humble, obéissant et dévot car grâce à elle et avec le pouvoir de votre grâce j'apporterai la dernière connaissance des choses du gouvernement politique et militaire qui manquent pour la conservation et le bon gouvernement de ce qui a été acquis et gagné dans ce nouveau et vaste monde. »

Juan Díez de la Calle, dédicace de la
Hierarchia eclesiástica adressée au pape, 1648¹

L'œuvre de Díez de la Calle apparaît à première vue comme tendue vers un objectif pratique. Un simple commis de l'administration royale se forge solitairement et laborieusement un outil, fruit de sa longue expérience dans le « maniement des papiers ». On ne trouve pas dans les *Noticias* de grand discours théorique et érudit sur l'origine des Indiens ou sur la bulle d'Alexandre VI. Díez de la Calle fait peu référence au courant arbistriste : tout au plus une note marginale se référant à Saavedra Fajardo et une autre sur Lorenzo Ramírez de Prado². Le commis ne propose aucune réforme, au contraire il donne l'image d'une colossale machine impériale stable et qui fonctionne. Certes, il évoque diverses difficultés mais c'est toujours pour souligner les lourds investissements consentis par la Couronne pour le bon gouvernement et l'évangélisation des Indes. Ce leitmotiv revient par exemple dans une dédicace manuscrite à Philippe IV : les Rois catholiques ont fondé et financé une série d'institutions « pour étendre et conserver la foi divine et la vénération de

¹ B.N.M., Ms 3010, f. 7 « *Suplico a la grandeza de la bondad y piedad del, beatitud reciba este pequeño servicio con entraña y afabilidad de Padre como a tan umilde, obediente y devoto hijo me de su bendición apostólica que con ella y con el poder de su gracia dará la ultima noticia de las cosas de gobierno politico y militar que faltan para la conserbación y buen gobierno de lo adquirido y ganado en aquel nuevo y estendido mundo.* »

² Saavedra Fajardo (1584-1648), conseiller des Indes, est surtout connu pour être l'auteur d'un ouvrage d'allégories sur le modèle de l'humaniste Alciat : *Idea de un príncipe político cristiano representada en cien empresas* (1640). Destiné à parfaire l'éducation du prince Baltasar Carlos, *Empresas políticas* est un guide ou miroir du prince définissant les préceptes de la conduite du gouvernement avec la contrainte de la raison d'État sans oublier les principes chrétiens. Lorenzo Ramírez de Prado (1583-1658), conseiller de Castille et des Indes, élève et ami de Juan de Solórzano Pereira, connu pour sa bibliophilie, il est également l'auteur d'un ouvrage politique faisant l'éloge des conseillers : *Consejo y consejero de príncipes* (Madrid, 1617).

son culte dans ces régions éloignées [ainsi que] la paix et le bonheur de leurs sujets. »³ Il est donc bien question de légitimation du pouvoir monarchique.

Aussi la vision d'une monarchie s'incarnant dans des lois justes et adaptées et surtout, dans un personnel pléthorique s'impose-t-elle dans les *Noticias*. Comme dans l'Empire romain, les conquérants offrent une civilisation supérieure aux autochtones : les nouvelles institutions de l'Espagne médiévale s'adaptent parfaitement aux territoires conquis. La ville en est la principale manifestation qui resplendit par son architecture, ses activités et qui se développe aussi bien, voire mieux que les villes européennes. Petit à petit, Díez de la Calle nous amène vers une représentation idéologique du Nouveau Monde. Le roi est omniprésent malgré son absence, dans les symboles, les lois, ses représentants, les règles qui définissent l'agencement des rues, l'officier testeur de vin de Lima, etc. En effet, dans le contexte d'une monarchie « composite » et éclatée, le pouvoir de la Couronne repose autant sur les représentants locaux de l'autorité royale que sur la figure du Roi fédérateur⁴. John Elliott explique comment par divers moyens pratiques et idéologiques, « depuis Madrid, il devait apparaître qu'une personne pouvait gouverner le monde entier. »⁵ Avec le travail des membres du Conseil des Indes, la Monarchie catholique réinvestit l'image de l'Empire romain comme un espace de paix unifié sous les mêmes lois et la même civilisation. Les villes, comme dans le processus de romanisation, incarnent l'hispanisation du Nouveau Monde, la dignité et la richesse de l'empire⁶ : « le territoire de la monarchie n'était un véritable *dominium* que s'il était chrétien et peuplé par des citoyens »⁷. Comme en Europe, le roi est le dispensateur des privilèges de fondation et des blasons des villes de ses royaumes. Par ailleurs, les sujets *novohispanos* du Roi Catholique, héritiers des doctrines juridiques médiévales, considèrent que « la majesté et la souveraineté du roi, loin d'être l'expression d'une instance suprême de pouvoir ne sont dans l'ordre des affaires temporelles que l'image et l'instrument d'une volonté supérieure divine. »⁸

³ B.N.M., Ms 3013, f. 3v., « para dilatar y conservar la fe divina en aquellas apartadas regiones y veneración de su culto. Paz y felicidad de sus vasallos. »

⁴ Voir par exemple, MÍNGUEZ CORNELLES Víctor, *Los reyes distantes. Imágenes del poder en el México virreinal*, Castelló, Unicersitat Jaume I, 1995.

⁵ Cité dans PAGDEN Anthony, *Lords of all the world : Ideologies of empire in Spain, Britain and France (1500-1800)*, New Haven & London, Yale University Press, 1995, p. 45

⁶ KAGAN Richard L., *Imágenes del mundo hispánico, 1493-1780*, Madrid Viso, 1998.

⁷ LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVIe-XIXe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 67

⁸ *Ibid.*, p. 64

Chez les Romains comme chez les Espagnols, observe le soldat et écrivain Bernardo de Vargas Machuca, la religion est la première affaire du gouvernement⁹. L'imbrication entre Église et État dans l'Espagne impériale s'exprime pleinement dans l'œuvre et le labeur de Díez de la Calle. En effet, au même titre que les finances ou la guerre, l'Église se présente comme une branche de la « bureaucratie monarchique »¹⁰. Comme ses contemporains, Díez de la Calle affiche une foi catholique sincère et dévote. Et en tant que membre d'une administration royale, il assimile d'autant plus la Monarchie à la défense de la « vraie foi » et se sent appartenir à une sorte de « peuple élu »¹¹. Pour autant, il affiche son attachement et sa soumission à la papauté en dédiant l'un de ses ouvrages jamais publié à Innocent X : il n'y est pas question de gouvernement mais d'histoire des prélats américains¹². Dans ce discours, le Patronage royal est un poids matériel et financier que le monarque porte avec courage sur ses épaules : Philippe IV administre et finance, avec son Conseil des Indes, le programme d'évangélisation et le salut des âmes des populations pléthoriques de Santo Domingo à Manille en passant par le Tucuman. Les miracles sont la preuve de la bénédiction divine et de l'intégration des Indes dans le monde chrétien. En toile de fond, s'affiche la justification de la Conquête en réponse aux « hérétiques » et aux nations ennemies de l'Espagne.

⁹ Cité dans PAGDEN, *op. cit.*, p. 43

¹⁰ ÁLVAREZ JUNCO José, *Mater Dolorosa. La Idea de España en el siglo XIX*, Madrid, 2001, p. 332

¹¹ *Ibid.*, p. 314

¹² B.N.M., Ms 3010, f. 12 et B.P.R., II/2061, f. 6-7

LA VISION IMPÉRIALE DES INDES OCCIDENTALES

Les villes intégratrices de l'espace américain dans l'histoire et le pouvoir hispanique

« Faute d'une vue de la disposition et de la beauté de cette ville, ce serait lui porter préjudice que de tenter de s'en faire une opinion par l'ouïe. »

Fray Buenaventura de Salinas y Córdoba repris
par Juan Díez de la Calle à propos de Lima¹³

Malgré son aspect administratif et souvent austère, l'œuvre de Díez de la Calle s'inscrit dans un genre littéraire en plein essor aux XVI^e et XVII^e siècles qui exalte la domination urbaine : « une production descriptive composée de récits de voyages, de “théâtres” plus ou moins universels, plus rarement des “guides” et des “routes” »¹⁴. Le commis résident d'une grande capitale européenne, voire mondiale, lecteur du *Teatro de las Grandezas de Madrid*, fut lui-même attiré par les sirènes de la ville dans sa jeunesse. Son *Memorial informatorio* de 1645 est une liste laconique de postes qui laisse peu de place au récit et à la description mais dès 1646, le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* donne corps aux villes. Celles-ci ponctuent l'espace américain et l'intègrent dans le monde hispanique en affirmant leur domination et leur prestige sur de vastes territoires.

Des villes arborant tous les insignes du pouvoir royal et municipal hispanique

Les spécificités de la ville américaine se prêtent encore mieux aux caractéristiques du genre. Contrairement à la ville européenne, elle n'est pas close et ni sa muraille médiévale ni ses privilèges ne pèsent sur son évolution. Elle est foncièrement moderne. Díez se prête à toutes les formules qui permettent d'asseoir la primauté politique de la ville et, par conséquent, du monarque omniprésent : évidemment l'énumération des agents de la Couronne, les listes des vice-rois et des évêques, des universitaires, des couvents, des curiosités architecturales ou naturelles.

Díez de la Calle reproduit le même discours pour la plupart des villes importantes c'est-à-dire les sièges d'audiences (ou d'évêchés) : les *leyes de erección*, le récit de fondation, l'évêché sa fondation, son advocation, les évêques, les officiers. Les *leyes de*

¹³ B.N.M., Ms 3023, f. 40v., « *La fabrica y hermosura con que esta labrada esta ciudad como no es objeto de la vista no se podrá juzgar también por el oído sin hacerla agravio.* »

¹⁴ DUBY Georges & LE ROY LADURIE Emmanuel (dirs.), *Histoire de la France urbaine. 3, La ville classique : de la Renaissance aux Révolutions*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 18.

erección sanctionnent la fondation officielle d'une audience ; particulièrement prestigieuses, elles sont confirmées par chaque monarque et sont reproduites dans les *Leyes de Indias*¹⁵. Le roi concède également les titres de *ciudad* ou de *villa* et parfois des privilèges. Autre signe d'intégration à l'univers hispanique, ces villes ont pris « les mêmes noms que ceux de notre Royaume, leurs fameux fondateurs les nommant ainsi en mémoire de leur patrie »¹⁶.

Plus symbolique encore, les *Escudos de Armas* sont également concédés par le roi pour que les *vecinos* « puissent les porter et les mettre sur leurs pennons, étendards, bannières, écus, sceaux (...) »¹⁷. Au XVIIe siècle, les armoiries conservent une place importante et abondent de toute part. Sur certaines cartes, comme le planisphère de Teixeira (1573), les armoiries permettent d'identifier les royaumes et de suivre le partage du nouveau Monde entre le Portugal et l'Espagne¹⁸. Or, il semblerait bien que Díez de la Calle se soit lancé comme défi de réunir et de publier les blasons des principales villes américaines comme il l'affirme dans le *Memorial y Resumen Breve*¹⁹. Le manuscrit des *Noticias* compte huit blasons, mais pour de nombreuses villes Díez indique dans la marge ou dans un vide « ici les armes » ou pour Arequipa : « mettre cela à l'imprimerie avec la gravure des armes »²⁰. Ainsi, les seules illustrations des *Noticias* sont les armes de Santo Domingo, Mexico, Guadalajara, Baeza (Quijos), La Plata²¹. Les blasons sont presque tous surmontés de la couronne royale.

Le prestige des villes passe également par une sorte de rhétorique de la primeur : à Santo Domingo, « le premier qui édifia une maison de pierre comme celles d'Espagne est Francisco de Garay », « la première messe qui fut dite dans cette ville de Mexico », « les premières religieuses qui passèrent en Nouvelle Espagne et y fondèrent un couvent », « le premier couvent fut fondé en 1524 par l'ordre de Saint François »²².

En outre, les villes sont les lieux de l'hégémonie culturelle et celles du Nouveau Monde ne manquent pas d'intellectuels. Díez de la Calle reproduit les longues listes de chaires (toujours avec les salaires car c'est le roi qui les rémunère) et le nom des

¹⁵ *Rec.*, L.II, T.XV

¹⁶ *Ibid.*, « muchas dellas con los mismos nombres que las qua ay en estos Reynos, que en memoria de sus patrias se los impusieron sus famosos originarios »

¹⁷ *Ibid.*, L.IV, T.VIII, Ley 1, « las pueden traer y poner en sus Pendones, Estandartes, Banderas, Escudos, Sellos (...) »

¹⁸ PASTOUREAU Michel, *Figures de l'héraldique*, Paris, Gallimard, 1996, p. 30-33

¹⁹ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1654, page de titre et dédicace à Don Gaspar Bracamonte y Guzman.

²⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 125, « Poner esto en las enprenta con folio a la estampa de las armas »

²¹ Santo Domingo B.N.M., Ms 3023, f. 17v. Mexico, *Ibid.*, f. 115 et 116v. Guadalajara, *Ibid.*, f. 260v. ; Baeza (Quijos), Ms 3024, f. 230, La Plata *Ibid.*, f. 246, et deux blasons de l'évêché *Ibid.*, f. 251 et 252

²² B.N.M., Ms 3023, f. 20v., 118, 122v., 123

professeurs des universités de Mexico et de Lima²³. De l'université royale de San Marcos de Lima « sont sortis d'éminents sujets par leur vertu, lettres et gouvernement. »²⁴ Les collèges jésuites, très actifs dans le domaine éducatif, sont patronnés par le roi²⁵.

Par ailleurs, Díez peut s'appuyer sur quelques ouvrages écrits par des auteurs créoles (la plupart religieux) qui petit à petit dressent des tableaux exaltés de leur ville de naissance : Buenaventura de Salinas y Córdoba pour Lima ou Alonso de Ovalle pour Santiago du Chili. L'objectif ici est d'inclure les villes du Nouveau Monde dans l'espace impérial en montrant les ressemblances avec l'Europe et en faisant des différences des motifs merveilleux, voire de supériorité²⁶. Pour Lima, Díez de la Calle reprend les motifs de *fray* Buenaventura et il a pu bénéficier des récits oraux ou manuscrits d'un León Pinelo. La rapidité de sa croissance est le signe de la puissance de cette ville nouvelle :

« Lima ne fut pas à ses débuts une grande ville comme ne le furent pas non plus Milan, Venise, Séville, Naples et Lisbonne. Pourtant, en raison de la qualité de son site et des avantages de son habitat, non seulement elle n'a pas rétréci mais elle a grandi peu à peu, encore aujourd'hui, jusqu'à se hisser parmi les plus illustres villes de ce Nouveau Monde et d'Espagne tant par son origine que par son autorité et sa noblesse. »²⁷

L'urbanisme et l'architecture sont les signes triomphants de la domination espagnole et de l'intégration du Nouveau Monde à la civilisation occidentale. La cathédrale de Lima « a cinq nefs, plus de 300 pieds de long et 150 de large, elle est bâtie suivant l'ordre ionique et toutes les clés de voûte ressemblent à celles de l'église de Séville, œuvre très forte et magnifique (...) »²⁸. Faute d'une vue, Díez de la Calle propose une description écrite de la ville. Il s'ébahit, avec Buenaventura de Salinas, devant l'ordre (les proportions des places et des rues), l'abondance d'eau, la propreté et la largeur des rues ; l'ensemble confine à la perfection : « [Les rues sont] si égales que se trouvant sur la place principale, on voit les confins de toute la ville puisque les lignes partent du centre à la périphérie (...) »²⁹. Au

²³ *Ibid.*, f. 146v.-150v. et Ms 3024, f. 71

²⁴ B.N.M. Ms 3024, f. 72

²⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 121v.

²⁶ LAVALLÉ Bernard, « Exaltation de Lima et affirmation créole au XVIIe siècle », *Villes et nations en Amérique latine, essais sur la formation des consciences nationales en Amérique latine III*, Paris, éd. du CNRS, 1983, p. 57

²⁷ B.N.M., Ms 3024, f. 42, « No fue Lima en sus principios grande población como ni lo fueron Milán y Venecia, Sevilla, Nápoles y Lisboa pero balga por uno de los argumentos de la bondad de su sitio y comodidad de su habitación que no solamente no se a disminuido pero siempre se a ydo y ba aumentando hasta llegar a levantar cabeza entre las mas ilustres ciudades de aquel nuevo mundo y de España no solo por su fundación sino también por su autoridad y nobleza »

²⁸ *Ibid.*, f. 44, « tiene cinco naves y mas de 300 pies de longitud y 150 de latitud esta toda labrada de orden iónica y todas las bóvedas de crucería como la iglesia de Sevilla, muy fuerte y vistosisima (...) »

²⁹ *Ibid.*, f. 41, « tan yguales que estando en la plaza principal se ven los confines de toda la Ciudad porque como del centro salen las líneas a la circunferencia (...) »

fond, sa description des villes reprend les dispositions et le champ lexical des *Ordonnances pour la découverte, fondation de nouvelles villes et pacification des Indes* (1573). Comme si les instructions royales se retrouvaient parfaitement calquées sur le plan des villes américaines : un site sain et bien approvisionné, placé près d'un cours d'eau navigable et pour l'urbanisme, le rôle de la *plaza mayor* et le fameux plan hippodamien³⁰.

Les fastes de la ville baroque s'expriment dans une description complète de la « forme des *autos* généraux du tribunal de l'Inquisition », avec le cérémonial sur la *plaza mayor* qui peut contenir 12 000 personnes et la procession de tous les corps de la ville avec leurs différents costumes³¹. Cette description de Lima, largement inspirée de Buenaventura de Salinas y Córdoba, tend à la mise en valeur des créoles, le mot est en effet utilisé alors que le terme est encore rejeté par les « Espagnols des Indes »³² :

« Le docteur Juan de Balboa, chanoine de Lima fut le premier docteur créole qui reçut le grade dans cette insigne université et à cette occasion il prit comme armoiries et imprima sur une grande reliure une tige de maïs avec ses épis et de chaque côté un pied de *ají* (qui sont des poivrons locaux) avec comme orle : *Primeuius huius novi orbis fructus* »³³

Suit une liste des titulaires des chaires « créoles, fils originaires du Pérou », puis une autre des « créoles qui ont fait leurs études à l'université de Lima et devenus évêques et archevêques », une autre sur les *oidores* et conseillers, encore une autre sur les chanoines et enfin sur les provinciaux des ordres religieux³⁴.

À Mexico, « une des villes les plus célèbres du monde », la description est moins élogieuse même si y vivent « beaucoup de gens nobles descendant de notre Espagne » ou que la ville « s'orne d'insignes édifices et églises dont les rues sont merveilleusement tracées et droites » et partout il y a des fontaines³⁵. Certains problèmes de la cité lacustre ne sont pourtant pas cachés comme « les six maladies qui y règnent »³⁶. Néanmoins, la grande

³⁰ *Rec.*, L.IV, T.V, « *De la población de las Ciudades, Villas y Pueblos.* »

³¹ B.N.M., Ms 3024, f. 68v.-69v.

³² L'Inca Garcilaso de la Vega, dans un passage bien connu, commente « On appelle créoles les enfants d'Espagnol et d'Espagnole nés dans le pays, pour dire qu'ils ont vu le jour aux Indes. C'est un nom que les nègres ont inventé... » in INCA GARCILASO DE LA VEGA, *Commentaires royaux sur le Pérou des Incas*, Paris, La Découverte, 2000, t. III, p. 286. On comprend la nature infamante de cette dénomination. Voir également sur la question, BERNARD Carmen, *Un Inca platonicien. Garcilaso de la Vega. 1539-1616*, Paris, Fayard, 2006, p. 291-296

³³ B.N.M., Ms 3024, f. ., f. 76, « *El Dor Juan de Balboa, canónigo de Lima fue el primer Doctor criollo que se graduó en esta insigne Universidad y para recibir el grado puso por armas y enpresa en una grande tapa una caña de mais con sus mazorcas y en cada lado una mata de agí (que son pimientos de la tierra) con esta letra por orla = Primeuius huius novui Orbis fructus* »

³⁴ *Ibid.*, f. 76-79v.

³⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 119v.

³⁶ *Ibid.*

inondation de 1629, qui eut des conséquences catastrophiques pendant plusieurs années, n'est pas évoquée ; une allusion est faite à un projet de déplacement (*mudanza*) à cause des inondations³⁷. Dans une liste placée à la fin du *Memorial y Noticias* on apprend que le vice-roi nomme une série d'officiers et d'ingénieurs pour le *desagüe* de la lagune³⁸.

Díez de la Calle semble manquer d'une source glorifiant cette ville, une sorte d'équivalent de *fray* Buenaventura : par exemple, un Bernardo de Balbuena que Díez ne cite pas. Le cas de figure est encore différent pour Puebla puisque le commis reproduit telle quelle la description de Juan de Palafox. On apprend que ce dernier a dépensé un million de pesos dans la construction de la cathédrale laquelle peut « concurrencer les meilleures d'Europe » et dispose « d'une bibliothèque de 6 000 livres ». Puebla apparaît luxuriante et splendide ; ses enfants brillent dans les batailles menées aux Philippines³⁹. De même, Manille bénéficie d'une description élogieuse qui fait appel au registre de la comparaison : des églises identiques aux meilleures d'Espagne, « des rues droites et bien proportionnées qui n'ont pas leur pareil en Espagne », de vastes maisons en pierre « avec des vestibules et des patios à la moderne » qui « coûteraient dans cette cour [de Madrid] plus de 20 000 ducats »⁴⁰.

Díez de la Calle donne une bonne diffusion à ces messages « proto-créoles » qui valorisent les territoires et les villes américaines. Il est sensible à l'idée que les Indes occidentales constituent une des possessions les plus riches et les plus puissantes de l'empire. L'institution à laquelle il appartient est en effet en compétition avec les autres conseils. Le commis cite un mémoire de Solórzano Pereira datant de 1629 visant à démontrer la préséance du Conseil des Indes devant celui de Flandres notamment lors de la cérémonie du baisemain royal à Pâques et à Noël⁴¹. Díez de la Calle insère en note marginale les références de ce texte au moment où il évoque l'étendue planétaire que les Indes occidentales confèrent à la Monarchie catholique. Le *Memorial y discurso* de Solórzano adressé au roi nous plonge directement dans les mentalités du XVII^e siècle : partant d'un sujet a priori bénin (la préséance), le *fiscal* du Conseil des Indes définit une doctrine politico-juridique qui place les Indes occidentales dans une situation inédite au

³⁷ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 43v.

³⁸ *Ibid.*, f. 167v.

³⁹ *Ibid.*, f. 209-210v.

⁴⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 376v.

⁴¹ SOLÓRZANO PEREIRA Juan de, *Memorial i discurso de las razones que se ofrecen para que el Real i Supremo Consejo de Indias debe preceder en todos los actos publicos al que llaman de Flandes*, Madrid 1629 cité par DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 9r.

cœur de la Monarchie composite⁴². Son principal argument était typique de l'esprit conservateur : le roi ne pouvait remettre en cause ce qui avait été établi depuis longtemps. Le second argument était que les Indes occidentales finançaient davantage le Trésor royal avec ses métaux précieux que les Pays-Bas, plutôt source de dépenses. Le grand juriste poursuivait en affirmant que l'ancienneté des Indes occidentales était supérieure à celle des Flandres car les territoires américains se rattachaient directement à la Couronne de Castille. Il insistait sur la distinction entre les territoires de la Monarchie incorporée à la Castille et ceux disposant d'une certaine autonomie dits « *aque principaliter* ». Il rappelait également la préséance des Indes sur les Flandres dans la titulature du monarque. Malgré tous ces efforts, le Conseil des Indes n'obtint pas gain de cause mais il formula clairement la constitution politique de la Monarchie, la place des Indes occidentales dans celle-ci et la relation intime entre le Conseil des Indes et sa juridiction. Dans ce discours, le Conseil représente et défend la dignité des deux vice-royaumes à la cour. Díez de la Calle fut particulièrement marqué par ces arguments et les procédés rhétoriques qui l'accompagnent.

Histoire

La place des Indes occidentales dans l'horizon impérial s'exprime aussi dans le passé. Le faible recul historique des Espagnols au Nouveau Monde n'empêche pas de vanter son antiquité : les villes américaines ne sont-elles pas le fruit d'une geste épique sans équivalent dans l'histoire occidentale ? Les Aztèques et les Incas n'étaient-ils pas maîtres de deux empires reposant sur « l'ordre » des villes (Tenochtitlán, Cuzco)⁴³ ? Díez de la Calle va encore plus loin en reproduisant un passage de la lettre du 25 octobre 1533 de Charles Quint au chroniqueur Fernández de Oviedo. L'empereur y affirme que les Antilles appartenaient au roi d'Espagne depuis leur conquête par le roi Tubal. De ce fait, « il y a 3 091 ans que ces terres appartiennent au sceptre royal d'Espagne » et d'après Oviedo « cela fait 3 204 ans que les Indes dépendent de la Couronne d'Espagne, et c'est une chose bien remarquable. »⁴⁴

Dans un autre registre, la ville et la réalité préhispanique favorisent la comparaison avec la Rome impériale, si chère à nos auteurs du Conseil des Indes. Ainsi Cuzco, « fut

⁴² BARRIOS Feliciano, « Solórzano, la Monarquía y un conflicto entre Consejos », *Derecho y administración pública en las Indias hispánicas: actas del XII Congreso Internacional de Historia del Derecho Indiano (Toledo, 19 a 21 de octubre de 1998)*, Cuenca, Universidad de Castilla La Mancha, 2002, p. 265-284

⁴³ Cortès indiquait à Charles Quint, à propos de Tenochtitlán, que les Indiens « vivent presque comme en Espagne, et avec autant d'ordre que là-bas », voir CALVO, *op. cit.*, 1994, p. 128

⁴⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 39v.-40, « se cumplen 3U91 años, que essas tierras eran del Cetro Real de España (...) a 3U204 años, que las Indias son de la Corona de España, que es una cosa bien notable. »

siège et cour royale de l'Empire des Rois incas, sa capitale et, en ce temps, la principale des royaumes du Pérou. »⁴⁵

Malgré ces rappels, l'histoire fondatrice qui domine les *Noticias Sacras y Reales* est bien celle de la *Conquista*. La geste des conquistadores est plus ou moins longuement racontée et, ici, Díez reprend le ton élogieux d'Herrera pour ces Castellans qui œuvrèrent pour la grandeur de l'empereur : « le valeureux, prudent et très chrétien don Fernando Cortès », Pizarro, Almagro, Pedro de Alvarado Magellan, Legazpi, etc. ponctuent le récit de Díez de la Calle⁴⁶. L'épopée s'inscrit dans l'histoire impériale et sacrée de la Monarchie catholique : les conquistadores du Mexique « partirent ensemble pour la Conquête, ils arrivèrent et la menèrent ensemble, livrant à Dieu des âmes, à l'Église des enfants, et au Roi des vassaux. »⁴⁷ Les batailles héroïques d'une poignée d'hidalgos flanqués de Santiago Matamoros ou de Notre Dame sont rapportées mais de manière plutôt brève pour l'époque. La liste des hommes présents à Cajamarca lors de la capture d'Atahualpa (encore fournie par Buenaventura de Salinas y Córdoba) énumère les témoins et les acteurs de la victoire. Ces récits s'effectuent toujours avec la présence royale et parfois papale : en 1533, Charles Quint donne le titre d'hidalgo aux fantassins de Cajamarca et celui de chevalier aux hidalgos.⁴⁸ Pour les villes, Charles Quint concède les écus, les titres et instaure les institutions. C'est à ce moment où le récit (et l'histoire) bascule : d'abord les conquistadores livrent bataille et fondent des villes puis dans la foulée le monarque octroie les titres et donne naissance à de nouveaux territoires⁴⁹.

Des villes espagnoles dominant des Indiens relégués à l'arrière-plan

Comme pour les « descriptions » européennes, la ville occupe 90% de l'œuvre de Díez de la Calle alors qu'en Amérique, encore au XVIII^e siècle, 5 à 10% de la population américaine est urbaine. En Europe, ces discours visent à ancrer la domination de la ville sur la campagne alors qu'au Nouveau Monde⁵⁰, il s'agit davantage d'ancrer la domination espagnole sur les « masses » indiennes : « la ville c'est l'Espagne en Amérique », et aussi

⁴⁵ B.N.M., Ms 3024, f. 117

⁴⁶ Voir par exemple, DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 3

⁴⁷ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 42v., « *Juntos salieron a la Conquista, llegaron, y la consumaron juntos, dando a Dios almas, ala Iglesia hijos, y a su Rey vasallos.* »

⁴⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 135v.-136v.

⁴⁹ Voir par exemple, la fondation de Lima, *Ibid.*, f. 39

⁵⁰ *Ibid.* p. 126 et DUBY et LE ROY LADURIE (dirs.), *op. cit.*, p. 17.

la Monarchie en Amérique⁵¹. Díez affirme que Cortès a fait reconstruire la ville de Mexico et que Cuzco n'est plus la capitale du Pérou : les vainqueurs ont imposé un nouvel ordre.

Les Indiens apparaissent peu dans l'œuvre de Díez de la Calle. À Mexico, ils vivent dans des quartiers périphériques (*arrabales*) en suivant leurs anciennes coutumes mais de manière chrétienne : « ils sont très dévots et exempts de cupidité, attirés par les autels et la fréquentation des saints sacrements et ils ont admis rapidement la discipline et avec une telle ferveur qu'il y eut une procession de cent mille flagellants. »⁵² Il est possible que ces propos favorables aux Indiens aient été soufflés à Díez par Juan de Palafox et le mémoire qu'il adressa à Philippe IV vers 1650 intitulé *De la Virtud del Indio o De la Naturaleza del Indio*. On trouve également des preuves de la ferveur des Indiens chez le chroniqueur López de Gomara⁵³. Dans les régions de frontières, les Indiens sont belliqueux, comme en Floride où il faut adoucir les caciques pour les conduire à la Sainte Foi ; les Chichimèques sont l'antithèse des Indiens dociles des villes, ce sont « des gens barbares, belliqueux et guerriers qui vivent dispersés dans la campagne, sans qualités humaines ni police, ils se trouvent dans les montagnes et dans des cavernes (...) »⁵⁴. On obtient quelques précisions sur les us et coutumes des Indiens insoumis de la région de Santiago Alanje (Panama) qui gardent les défunts un an dans leur maison avant de les enterrer avec leurs esclaves vivants. Díez n'est donc pas indifférent au registre des « curiosités barbares » mais il en reste là. Enfin, vient la masse des Indiens tributaires, vivant en milieu rural, pour lesquels le lecteur glane quelques informations çà et là : les Indiens de la province de la Verapaz sont soumis « aux graves vexations et nombreux préjudices » des juges des terres cultivées *jueces de milpas*⁵⁵. Un paragraphe entier est tout de même consacré à l'organisation politique des Indiens, au moins pour le Yucatán :

« Les villages d'Indiens de cette Province sont gouvernés par des Caciques (qui sont des gouverneurs avec des titres délivrés par Sa Majesté) et par leurs juges municipaux, qui élisent le jour du Nouvel an, leurs échevins et représentants et leurs *fiscales* et sergents de

⁵¹ LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVIe-XIXe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 67

⁵² B.N.M., Ms 3023, f. 120 et 125, « *Son los Indios muy devotos, y agenos de codicia, aficionados a altares y a frecuentar los sanctos sacramentos y la disciplinala admitieron presto, y usaron con tanto fervor, que succedio ye en una procession cien mil disciplinantes.* »

⁵³ Par exemple, à propos des Indiens « (...) y así, acontece ir en una procession diez mil, cincuenta mil, y hasta cien mil disciplinantes. », LÓPEZ DE GÓMARA Francisco, *La Conquista de México*, Madrid, Dastin, 2000 [1552], p. 486

⁵⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 101, « *los Chichimecas, gente bárbara, belicosa, y guerrera, que vive esparcida por el campo, sin gusto de humanidad, ni policia asisten en los montes y cabernas (...)* »

⁵⁵ *Ibid.*, f. 126

ville ; les uns pour les choses concernant l'Église et les autres pour l'exécution de la justice »⁵⁶

Cette rapide explication permet de traiter et d'évacuer l'organisation de la grande majorité des sujets du roi au Nouveau Monde : les Indiens ruraux. Il en est tout autrement pour le versant hispanique auquel le commis accorde toute son attention.

Défense et frontière

« C'est grande équité que d'étendre les forces, pour embrasser le monde dans nos propres limites. »⁵⁷

Lettre d'Andrés de Medina à Juan Díez de la Calle, vers 1650

L'espace impérial proposé par Díez de la Calle tire son unité, d'une part, de sa formulation politique et administrative et, d'autre part, de l'encerclement ou de la confrontation avec les ennemis de la Monarchie catholique. Ses adversaires sont de deux sortes et appellent des réponses différentes : d'un côté, les nations européennes obligent à la mise en place d'un système de défense maritime, de l'autre les Indiens rebelles contraignent la Couronne à la définition d'un dispositif de défense frontalier et terrestre. L'ensemble occupe également une place importante dans l'œuvre de Díez de la Calle.

Défendre les côtes des ennemis de la Monarchie

Les « têtes de pont » de l'empire sont soumises à une forte pression de la part des adversaires de l'Espagne : l'Angleterre, la Hollande et la France. Veracruz, Panama et Porto Belo, Lima-Callao, Carthagène, Acapulco et la zone d'interface caribéenne avec Santo Domingo, La Havane et Campeche disposent de places fortes dont la gestion appartient logiquement à La Couronne. Quelques récits de batailles contre « les ennemis et les émules de la Couronne »⁵⁸ témoignent du niveau de tension comme l'attaque anglaise mandatée par le tyran Cromwell d'avril 1653 ou l'expulsion des corsaires français de l'île de la Tortue : deux récits qui conduisent à la victoire espagnole⁵⁹. Ailleurs, Díez donne un tableau de la présence étrangère dans les Caraïbes avec le nombre d'habitants français,

⁵⁶ *Ibid.*, f. 88, « *Los pueblos de los Indios desta Provincia se gobiernan por Caciques (que son Gobernadores con títulos del que lo es por Su Magestad en ella) y por sus Alcaldes Ordinarios, que eligen el día de Año nuevo, Regidores, y Procuradores, y sus fiscales y alguaziles, unos para lo que toca a las cosas de la Iglesia ; otros para la execucion de la justicia.* »

⁵⁷ B.N.M., MS 3048, f. 53v., « *Grande equidad es dilatar las fuerzas, por abarcar el mundo, en limites propios.* »

⁵⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 404v.

⁵⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 37-38 et 94-100

anglais et hollandais dans les îles, au total 43 300 individus⁶⁰ : rien de tel pour créer une sensation de siège.

Face à cette situation, il décrit scrupuleusement le fonctionnement de l'armada de Barlovento⁶¹ ainsi que le reste du dispositif défensif. En effet, les forts (*presidios*) bénéficient d'une description très complète des hommes et du matériel au fil de l'ouvrage⁶² ainsi qu'un résumé « des gens et du coût des *presidios* »⁶³.

Tableau 1 : Le système défensif des Indes occidentales et son coût d'après Juan Díez de la Calle (vers 1650)

<i>Presidio</i> ou ports	Nombre de places de soldats et de fantassins	Coût annuel
Santo Domingo	300 soldats, 400 fantassins	45 054 pesos
Porto Rico	400 soldats	46 952 pesos
Santiago de Cuba	95 soldats	15 024 pesos
La Havane	700 soldats	105 399 pesos
Floride	300 soldats	65 000 pesos
Cumana	200	87 640 pesos
Trinidad/Guyana	100 soldats et 100 fantassins	?
La Margarita	6 ou 8 soldats	2 750 pesos
Goiana/ Maracaibo	?	2 000 pesos
Rio de la Acha	6 ou 7 soldats	1 375 pesos
San Juan de Ulua	150 soldats	20 000 pesos
Acapulco	140 soldats	20 000 pesos
Sinaloa	86 soldats	24 748 pesos
Philippines*	4 500 soldats (avec la marine)	650 000 pesos
San Martin	perdu en 1650	
Carthagène	600 fantassins	86 000 pesos
Santa Catalina	150 fantassins	18 000 pesos
Porto Belo	400 soldats	54 000 pesos
Panama	300 soldats	45 000 pesos
Chili	3 000 soldats	291 500 pesos
Callao	« <i>No se sabe</i> »	
Santa Marta	13 ou 14 soldats	1 375 pesos
Total	11 950	1 581 817 pesos

* D'après DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 181v.-182. Dans le manuscrit des *Noticias*, l'auteur parle de 500 000 pesos à propos du coût de l'ensemble des militaires et des religieux sans détailler.

⁶⁰ *Ibid.*, f. 101

⁶¹ *Ibid.*, f. 103-112

⁶² Pour le manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*, cf. Santo Domingo, B.N.M., Ms 3023, f. 28, Santiago de Cuba f. 43, La Havane et le fort El Morro, f. 50-52, Porto Rico, f. 60, Floride, f. 67, Cumana, f. 72v.-73, Veracruz, f. 205, Yucatan, f. 252, les Philippines, f. 366-368v., Panama Ms 3024, f. 17v.-18, Porto Belo, f. 24v., Callao, f. 101, Santa Marta, f. 167, Cartagena, f. 177 Chili (marine) f. 318.

⁶³ B.N.M., Ms 3024, f. 402-409v.

Le total correspond bien à celui qu'il donne en 1648 de 10 000 hommes et 1 600 000 pesos⁶⁴. La *Relación Universal* de León Pinelo datant de 1631 donnait un total de 2 035 686 pesos pour les militaires des Indes⁶⁵. En moins de vingt ans ce budget avait donc sensiblement baissé : les difficultés financières du Trésor royal fournissent la principale explication (en 1647, l'État espagnol était en banqueroute). Les efforts consentis dans la guerre de Trente Ans en Europe puis la paix de 1648 conduisirent à un relâchement de l'effort défensif aux Indes. Les inexactitudes et les approximations dans les estimations peuvent également expliquer cette différence.

Tout d'abord relevons quelques imprécisions. Les 4 500 hommes des Philippines ne sont que 1 420 dans le *Memorial informatorio* (1645) or la différence ne peut correspondre uniquement aux marins du *Nao de China*⁶⁶. Les 2 000 soldats mobilisés au Chili sont ceux du *Real asiento* établi au début du XVII^e siècle mais, en 1645, Díez affirmait qu'il n'y avait plus que 1 500 soldats. En outre, entre le nombre de places (des postes militaires à pourvoir) et les effectifs réels, il y avait une marge. A San Juan de Porto Rico, l'évêque Damián López de Haro explique à Díez de la Calle qu'il n'y a que 300 soldats parce que « les places manquent toujours »⁶⁷. Les chiffres théoriques donnés par Díez sont à placer dans le registre de l'hyperbole, donc de la propagande.

Ensuite, le dispositif de défense semble s'organiser de manière cohérente quitte à dépasser certains carcans administratifs. On constate que l'effort militaire se concentre dans la région caribéenne et aux Philippines, deux territoires principalement situés dans le vice-royaume de Nouvelle Espagne. Au contraire, la côte pacifique, spécialement péruvienne, est moins menacée donc moins dispendieuse. Or, la question du financement est une préoccupation pour le commis qui précise pour chaque présidence la *caja real* débitrice. Afin d'équilibrer les dépenses, la solution trouvée est d'avoir recours à la *caja real* de Carthagène pour payer les garnisons de Porto Rico et Santo Domingo. Néanmoins, face à l'ampleur du budget, d'autres ressources financières sont recherchées. Ainsi, la cédula du 1^{er} juin 1654 demande aux audiences de Nouvelle Espagne qu'elles « génèrent les finances nécessaires à l'assistance des armées, flottes et frontières pour obtenir (grâce à la Faveur divine) une paix ferme et certaine »⁶⁸. L'expédient principal consiste à créer de nouveaux offices vénaux mais également une batterie de droits et de taxes. Ailleurs, on

⁶⁴ Díez DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 13v.-14

⁶⁵ B.N.M., Ms 3048, f. 162r.

⁶⁶ Díez DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 15

⁶⁷ LÓPEZ DE HARO Damián, *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, edición, introducción, transcripción y notas de Pío Medrano Herrero, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005, p. 124

⁶⁸ B.N.M., MS 3024, f. 366v.

s'aperçoit que des offices de la flotte de Barlovento ont été supprimés ou remplacés par de moins coûteux⁶⁹. En somme, la Couronne met en place des moyens militaires dissuasifs qu'elle réussit tant bien que mal à financer.

Enfin, la divulgation d'informations militaires ne semble pas poser de problèmes dans le cadre d'une monarchie pourtant réputée très discrète dans ce domaine. L'exposé du dispositif défensif américain est une véritable démonstration de force : il doit évidemment servir à dissuader les ennemis. De plus, Díez exalte la grandeur de la Monarchie catholique dont les armées n'ont cessé « d'accroître et de conserver la réputation des Armes Catholiques et ont remporté de glorieux triomphes et victoires sur leurs ennemis. »⁷⁰

Défendre et étendre les marges de l'empire

La mobilisation militaire ibérique est très forte sur les marges de l'empire afin d'étendre la foi catholique. Les nouvelles « *reducciones* » nous transportent aux quatre coins de l'empire depuis les Indiens Mojos dans l'audience de Los Charcas, les îles Salomon, la Nouvelle Guinée, la Floride, le Nouveau Mexique, le Sinaloa, les Philippines, le Japon et la Chine⁷¹.

Ainsi, la Couronne apparaît sous un visage offensif en utilisant les vieilles recettes : l'alliance entre les conquêtes militaires et religieuses. En effet, très souvent les deux apparaissent de manière complémentaire. En Floride, soixante franciscains accompagnent les soldats du fort de San Agustín. Au Sinaloa, présides et missions jésuites doivent permettre que « les Espagnols travaillent en sécurité dans leurs mines. »⁷² Andrés Pérez de Ribas fournit au commis une description précise de la présence militaire espagnole : « (...) dans la ville de San Phelipe de los Españoles, chef de lieu de la province se trouve le préside de Sa Majesté qui comprend 46 postes, un capitaine et un autre chef car cela a été le seul recours pour éviter les soulèvements. »⁷³ La longue description de l'entreprise espagnole au Nouveau Mexique montre comment la dynamique de conquête continue d'alimenter les discours de la Monarchie catholique. La frontière constitue en effet un réservoir sans fin de récits héroïques mais après 1560 la Couronne apparaît bien plus

⁶⁹ B.N.M., MS 3023, f. 103v.-104

⁷⁰ *Ibid.*, « *han aumentado y consevando la reputación de las Armas Catolicas, y han conseguido gloriosos triumphos, y victoria de los enemigos...* »

⁷¹ DíEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 15

⁷² B.N.M., Ms 3023, f. 276

⁷³ *Ibid.*, f. 277, « *en la villa de San Phelipe de españoles que es cabeça de esta Provincia y donde tambien tiene su asiento el presidio de soldados que en ella tiene su Magestad con 46 plaças, un capitán y otro caudillo que a sido el remedio único de alborotos (...).* »

interventionniste dans l'expansion territoriale⁷⁴. La connaissance de Díez de la Calle de cette problématique, ses contacts avec les hommes de la frontière (Pérez de Ribas, Samaniego aux Philippines, Ramirez de Cano au Chili) en sont le témoignage. Bien entendu les résultats sont moins spectaculaires qu'au XVI^e siècle même si l'espoir de découvrir de grandes richesses subsiste. En effet, le merveilleux et les rêves de fabuleuses cités ne sont pas morts :

« à deux journées [de Tibues] à l'Ouest se trouve la ville, sans doute, la plus étrange et la plus forte du monde (de plus de 2 000 maisons tellement vastes que l'on disait qu'elle comptait plus de 7 000 *vecinos*) dans une grande plaine de 15 lieues au milieu de laquelle se dresse un rocher haut de plus de mille stades (...) »⁷⁵

La situation au Chili fait moins rêver. Le royaume se présente comme un territoire militarisé et indien. En effet, 2 000 soldats font front à des dizaines de milliers d'« Indiens de guerre ». Díez de la Calle avance, sous couvert de Pedro Marino de Lobera, le chiffre de deux millions d'Indiens pacifiques et belliqueux⁷⁶. Le conflit est un mélange de *Conquista* et de « guerre de position » européenne mais les deux formes mènent à deux types de représentations du territoire. Il en résulte la mise en place d'un espace frontalier qui n'est pas sans ambiguïté⁷⁷. Dans l'esprit de conquête, l'objectif est bien de prendre possession officiellement des territoires de la Couronne qui s'étendent « du Royaume du Chili au détroit de Magellan »⁷⁸ : « la guerre dure là-bas depuis 100 ans ; Sa Majesté la supporte car son saint zèle n'a d'autre but que le désir avide de voir cette nation illuminée par le vrai feu évangélique. »⁷⁹ Cette déclaration dénote déjà un basculement vers une guerre longue dont l'issue reste incertaine : le Chili n'est-il pas surnommé les « Flandres des Indes ». En effet, dans les *Noticias* la frontière est bien visible et sert d'une certaine façon l'affirmation d'un territoire : la guerre en Flandres marque la limite septentrionale de l'empire en Europe et la guerre du Chili la limite méridionale de l'empire en Amérique. La ville de Villanueva de los Infantes se nomme aussi « Los confines » parce que « aux limites de cette ville arrivent

⁷⁴ KAMEN Henry, *How Spain became a world power 1492-1763*, New York, Perennial, 2004, p. 248

⁷⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 282, « *yendo al poniente dos jornadas de ella está una Ciudad la mas estraña y fuerte que debe de haber en el mundo (de mas de 2U casas tan capaces que se decía había en ellas mas de siete mill vecinos) en unos grandes llanos de 15 leguas en medio de los quales ay un peñol tan alto que parece tener mas de mill estados en alto.* »

⁷⁶ B.N.M., Ms 3024, f. 319

⁷⁷ ZUÑIGA Jean Paul, *Espagnols d'Outre-mer. Emigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*, Paris, EHESS, 2002, p. 76-80

⁷⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 301v.

⁷⁹ *Ibid.*, f. 322, « *Que a que dura la guerra allí 100 años sustentándola Su Magestad sin que a su santo celo se le reconozca otra mayor conbeniencia que la del ancioso deseo de ver aquella nación y luminada de la verdadera lumbre ebangelica.* »

les Indiens de guerre et le tumultueux fleuve Biobio passe par là »⁸⁰. Castro est « aussi la dernière [ville] peuplée du Royaume du Chili avant le détroit de Magellan et (...) au Sud d'Osorno, c'est une terre de guerre et la navigation y est dangereuse. » *Castro*, en espagnol signifie le site fortifié où campe l'armée, c'est aussi bien évidemment le campement militaire des Romains. Tout y est, y compris la toponymie, la frontière « naturelle » ainsi que les références européennes : « [À] Puren [se trouve] une frontière tenace de l'ennemi et le climat le plus belliqueux du Royaume ; il y a un marécage qui sert de fort et les Espagnols lui ont donné le nom de La Rochelle pour imiter la France »⁸¹. À l'instar de Colmar pour la France, les villes et les forts du Chili se présentent comme des « sentinelles » de l'Espagne⁸² avec le détail de la disposition des effectifs et des forts. La description militaire des Philippines suit plus ou moins le même discours avec cette spécificité de poste avancé de la Monarchie et du catholicisme en Asie⁸³.

Les agents de la Couronne : une représentation souveraine⁸⁴

« *Fiscales*, secrétaires, rapporteurs,
avocats, juges, sergents,
huissiers, chancelier, représentants,
vérificateurs des poids et mesures, d'autres fois, édiles,
récepteurs, interprètes, notaires,
et d'autres moins importants et plus serviles. »

Bernardo de Balbuena à propos de l'audience de Mexico,
Grandeza Mexicana, 1604⁸⁵

Nous ne cherchons pas ici à dresser un tableau de l'ensemble des agents de la Couronne à partir des données fournies par Díez de la Calle mais à saisir la représentation que donne Díez de la Calle de l'espace en énumérant tous ces postes. Bien entendu, la question de l'évaluation du nombre d'offices et d'individus sur lesquels le monarque peut compter aux Indes occidentales est liée à notre sujet et les travaux de Carlos René Salinas

⁸⁰ *Ibid.*, f. 311v., « *llegan a los términos desta Ciudad los Indios de guerra y passa por ellos el caudaloso río Biobío* »

⁸¹ *Ibid.*, f. 322v., « *Puren frontera pertinaz del enemigo y el mas velicosa clima del reyno donde tiene una ciénaga en que se hace fuerte a quien los españoles pusieron Rochela a ymitación de lo de Francia* ».

⁸² NORDMAN Daniel, *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Gallimard, 1998, p. 97

⁸³ B.N.M., Ms 3023, f. 366-368v.

⁸⁴ Cette sous-partie repose pour beaucoup sur les données et les conclusions de Thomas Calvo dans l'ouvrage à paraître publiant *la Relación universal* de León Pinelo et le *Memorial informatorio* de Díez de la Calle.

⁸⁵ SERNA Mercedes (éd.), *Poesía colonial hispanoamericana (siglos XVI y XVII)*, Madrid, Cátedra, 2004, p. 210, « *Fiscales, secretarios, relatores, abogados, alcaides, alguaciles, porteros, canceller, procuradores, almotacenes, otro tiempo ediles, receptores, intérpretes, notarios/ y otros menos cuenta y más serviles.* »

Araneda ainsi que les explications de Thomas Calvo dans un ouvrage à paraître nous ont été précieux⁸⁶.

Entre énumération et quantification : une ère pré-statistique

Nous touchons ici au cœur du projet de Díez de la Calle, il est donc naturel que l'auteur atteigne des sommets de précision pour recenser l'ensemble des agents de la Couronne aux Indes occidentales. La représentation de l'espace américain est faite de villes et d'institutions mais peut-être même avant cela d'hommes, plus particulièrement ceux qui sont rémunérés, nommés et dirigés par le roi. Il convient également de prendre en compte la dimension politique et symbolique dans une administration qui est encore loin d'être une bureaucratie moderne : l'autorité et le prestige des agents de la Couronne reposent en effet sur leur nomination par le roi ou par l'un de ses représentants. De diverses manières, un lien direct s'établit entre le monarque et son « employé » : le serment, la rétribution, la délégation de pouvoir (en général juridictionnel), l'appartenance à la maison du roi. Dans le contexte d'un empire planétaire, ces expressions de fidélité sont loin d'être vaines même si elles restent insuffisantes pour empêcher les abus et les fraudes⁸⁷.

Cette vision naît de la doctrine politique et des *papeles*, ces dispositions prises au fil des ans par le monarque et son Conseil pour la gestion de ses possessions. La cédula de *gracia* ou *merced* constitue le titre juridique employé pour la création d'un poste ou la nomination des officiers⁸⁸. D'emblée, afin de fournir un tableau complet, le commis recense, à côté des offices royaux, les offices vénaux et les *oficios de pluma* (emplois mineurs vendus aux enchères) : en somme tous les offices civils ainsi que les « emplois » ecclésiastiques de la machine impériale. En effet, contrairement à la *Relación universal* (1631) initialement rédigée par León Pinelo qui ne s'intéressait qu'aux postes civils, Díez de la Calle étend dès sa première œuvre son travail au monde religieux. Depuis Madrid, ces deux « hiérarchies » semblent irriguer les territoires des « deux Empires des Indes occidentales » de la puissance royale. Dans le cadre de la propagande impériale, l'effet de la liste est ici radical, d'autant que le commis (suivant en cela León Pinelo) dresse une comptabilité des effectifs mis en place par la Couronne. Cette quantification a davantage pour but l'hyperbole qu'une véritable démarche statistique. En effet, Díez de la Calle

⁸⁶ SALINAS ARANEDA, *op. cit.*, 1980,

⁸⁷ BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 76-77

⁸⁸ OTS CAPDEQUÍ, *op.cit.*, p. 47

évoque les 4 800 offices pourvus par le roi et, pour le côté ecclésiastique, les effectifs suivants :

« Il y a 357 patriarches, archevêques et abbés qui ont jusqu'à maintenant officié dans les six Archevêchés, 32 Évêchés et une abbatale qui ont été érigés depuis 1510 (...) De nombreux couvents et religieux se trouvent dans plus de 220 villes, bourgs et colonies d'Espagnols, sans compter tous ceux qui sont dans des villages d'Indiens, de sorte que certains auteurs écrivent qu'il y a plus de 70 000 églises. »⁸⁹

Certains de ces chiffres sont le fruit de calculs comme les 357 hauts dignitaires qui font l'objet de plusieurs additions dans la *Hierarchia eclesiástica* (1647)⁹⁰. La démarche s'avère davantage historique et cumulative que révélatrice de la réalité américaine : il s'agit encore ici de donner une profondeur historique au Nouveau Monde – c'était d'ailleurs l'ambition de Philippe IV lorsqu'il demanda la rédaction d'un *Teatro eclesiástico* à son chroniqueur des Indes. De plus, un chiffre presque identique est repris par don Alonso Nuñez de Castro dans son *Sólo Madrid es Corte* (1658)⁹¹.

D'autres chiffres, comme les 4 800 offices, évoquent la réalité de l'administration espagnole en Amérique et bénéficient d'un certain retentissement puisque le chroniqueur González Dávila s'en fait l'écho dans son *Teatro eclesiástico* de Nouvelle Espagne (1649)⁹². Il s'agit du résultat arrondi de l'addition de tous les offices recensés par León Pinelo et complétés par Díez de la Calle entre 1631 et 1648 dans la *Relación universal*⁹³. Le résultat exact est de 4 797, qui comprend 178 offices en Espagne, 2 767 au Pérou et 1 852 en Nouvelle Espagne. Thomas Calvo démontre l'inexactitude, ou du moins l'approximation, de ces données. En effet, les auteurs avaient pris soin, tout au long de la *Relación universal*, de renvoyer à la marge le nombre d'offices afin de faciliter les additions finales mais la rigueur et la systématisation n'étaient pas de mise et plusieurs sous-totaux rendent les opérations erronées (surtout pour le vice-royaume du Pérou). Aussi Thomas Calvo note-t-il une différence notable entre le total de ces additions marginales (5 198) et celui de 4 797 donné à la fin de la *Relación*. Malgré quelques précautions prises par nos apprentis

⁸⁹ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 14

⁹⁰ B.P.R., II/2061, f.5

⁹¹ Il parle de 350 évêques et archevêques « depuis le début jusqu'en 1647 », preuve que don Alonso a consulté la *Hierarchia eclesiastica* de Díez de la Calle rédigée en 1647. NUÑEZ DE CASTRO Alonso, *Libro histórico político. Solo Madrid es Corte, y el Cortesano de Madrid*, Madrid, por Andrés García de la Iglesia, 1658, f. 34v.

⁹² Il parle précisément de « 4.796 ministros sans les présides et gens de mer et de terre », GONZÁLEZ DÁVILA Gil, *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t.1, édition, introduction, notes et index Jesús Paniagua Pérez, Maria Isabel Viforcós Marinas, León, Universidad, 2004 [1649], p. 62

⁹³ B.N.M., Ms 3048, f. 161-162

statisticiens du XVII^e siècle pour ne pas compter deux fois les mêmes offices, les écarts entre leurs données et celles de l'historien (Thomas Calvo arrive au résultat de 5 012 offices) subsistent. Au manque de rigueur et de précision autour de certains calculs et données brutes, notons que Díez de la Calle, en approfondissant les recherches, ajoute pas moins de 300 offices à ceux de León Pinelo. D'autre part, ce dernier s'écarte parfois des limites qu'il s'était fixées. En effet, León Pinelo recense (à tâtons) le personnel de la *Carrera de Indias* alors qu'il précise pour l'addition finale qu'« [il] ne dénombre ni les offices de guerre, de mer et des présides, ni ceux de l'armada exceptés les capitaines et officiers qui ne soient pas des soldats. »⁹⁴ Ces errements témoignent de modalités de travail qui ne recherchent pas une précision scientifique même si elles y tendent et en revêtent certaines formes.

Circonscrire la machine impériale

Le projet et les objectifs de Díez de la Calle ont évolué entre le *Memorial* de 1645 et les *Noticias* de 1655-1660. Il commence par recenser la fleur, c'est-à-dire les fonctionnaires, les militaires et les ecclésiastiques nommés par le roi. Le commis tente ensuite de restituer l'ensemble des agents nommés par le roi et ses autorités, du vice-roi jusqu'aux municipalités⁹⁵. En 1646, le commis est capable de publier pour le vice-royaume de Nouvelle Espagne un *Memorial* comprenant les offices nommés par « le roi et ses ministres », les offices vénaux ainsi que la hiérarchie ecclésiastique. Le résultat final, les *Noticias Sacras y Reales* manuscrites, est la version plus étoffée du *Memorial* de 1646 à laquelle s'ajoute l'équivalent pour le Pérou. L'ensemble constitue une variante mise en forme, complétée, actualisée et vérifiée de la *Relación universal* originellement rédigée par Antonio de León Pinelo en 1631⁹⁶.

Concrètement, comment Díez de la Calle envisage-t-il l'inclusion de ces postes et de ces agents dans le système impérial ? Comment définit-il les limites de la machine administrative ? Entre les objectifs assignés et le contenu réel des ouvrages, il existe des différences notables. Thomas Calvo le montre par exemple pour le *Memorial informatorio* de 1645 qui était censé exposer les postes à responsabilité. En effet, dans le domaine

⁹⁴ *Ibid.*, f. 61v., « No se numeran oficios de gracia, ni de mar, de presidios, ni armada sino los generales, capitanes i oficiales que no son soldados. »

⁹⁵ *Ibid.*, voir à la fin du *Memorial*, le *Memorial breve de las provincias de las siete Ordenes de Religión*, p. 6 et 7, répété dans DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 10, « Son 357 Patriarcas, Arçobispos, y Abades los que hasta ahora he observado que ha avido en los seis arçobispados, 32 Obispados y una abadía, que se han erigido desde el año 1510 (...) del número de Conventos, y Religiosos dellos, que tienen en mas de 220 ciudades, Villas, Colonias de Españoles, que están fundadas, sin el gran número de Pueblos de Indios, en que también los ay : de forma que ay Autores que escriben pasan de 70U Iglesias. »

⁹⁶ Cf., supra Chapitre 5.

militaire, « on descend très bas, jusqu'au simple soldat de *presidio*, par masse et anonymement »⁹⁷. Le *Memorial* de 1646 devait recenser tous les postes et il reprend en cela le projet de León Pinelo ; néanmoins un tri est fait. Les choix sont différents suivant les domaines (gouvernement, finances, armée, église) et montrent l'absence de règle stricte mais, peut-être davantage, des habitudes administratives et des contingences. Lorsque Díez de la Calle présente en 1648 son projet au roi, il énumère l'ensemble des domaines de l'action royale aux Indes occidentales, et son projet semble total : les diocèses, les églises, prébendes et cures, l'Inquisition, les universités, les couvents des sept ordres, les fondations de couvents et d'hôpitaux, les aumônes aux églises, couvents, monastères et autres œuvres pieuses, les nouvelles *doctrinas* et enfin les nominations aux postes civils et leurs particularités.

Tableau 2 : Offices tels que présentés par Díez de la Calle au roi en 1648

Vice-royaume	<i>Audiencias</i>	<i>Hazienda Real</i> <i>Tribunales</i> <i>Cajas Reales</i>	Militaires	220 <i>ciudades y villas</i>
Deux vice-rois 9 présidents	56 <i>oidores</i> 13 <i>fiscales</i> 4 <i>fiscales</i> protecteurs des Indiens	10 <i>Contadores de Cuentas</i> 50 comptables et trésoriers <i>Factores y Veedores</i> <i>Contador de tributos y Azogues de Mexico</i> 8 <i>guardas mayores</i> 3 <i>receptores de impuestos</i> 28 <i>gouverneurs</i> 18 <i>corregidores</i> 16 <i>alcaldes mayores</i> <i>alcaldes de minas</i>	3 généraux et 3 amiraux de la Carrera 2 Généraux et 2 amiraux du Pacifique 2 gouverneurs du Tercio 8 <i>contadores, veedores, proveedores y pagadores</i> 15 capitaines 12 <i>caballeros entretenidos</i> 8 sergent-major 12 capitaines d'infanterie 12 chefs de fort 1.000 soldats dans la Flotte et l'Armada	<i>Alcaldes ordinarios, Alféreces reales y mayores, Alguaciles mayores de Audiencias, Ciudades y villas, Regidores ; 24 depositarios generales, receptores de penas de Cámara, Balançarios, Ensayadores, Talladores y otros de la Casa de la Moneda, Correos mayores, Procuradores y Receptores, Fieles ejecutores, Guardas mayores, Alcaldes y provinciales de la Santa Hermandad, Procuradores y Receptores, de las Audiencias, Escribanos de Cámara, Gobernación y de Cabildo, Provincias y Minas, Registros Reales, públicos, de entradas de cárceles e hipotecas y de la Real Hacienda, Tribunal de Cuentas, Consulado y bienes de difuntos ; Chancilleres y Registradores de las Audiencias, Protomédicos, Protectores de Indios y otros</i>

Cette liste n'est pas close mais elle représente les offices les plus répandus dans les villes. Les *Ordonnances pour la découverte, fondation de nouvelles villes et pacification des*

⁹⁷ CALVO, manuscrit en cours de publication, chapitre 1

Indes (1573) énuméraient les offices à créer pour les *ciudades* et les *villas*⁹⁸. Mais on s'aperçoit que cette règle est rarement suivie chaque ville offrant une organisation différente. A partir des ouvrages de Díez de la Calle, il est possible de dresser une hiérarchie urbaine en fonction du nombre et de l'importance des offices présents.

Hiérarchie et armature urbaine

Díez de la Calle écarte les implantations trop petites et pour lesquelles aucune trace d'office n'est visible dans les *libros reales*. Les exceptions à cette règle sont rarissimes comme pour la Villa de Aranjuez troisième ville du Costa Rica qui « n'a pas d'offices royaux à cause de sa petitesse »⁹⁹. Pour certains lieux à la limite de l'existence dans la représentation administrative du territoire, on ne trouve qu'un office souvent celui d'*alguacil mayor* comme à San Antonio Guarusco, la Villa de Córdoba dans l'audience de Mexico ou Jerez de la Frontera à trente lieues de Guadalajara¹⁰⁰. Le prix d'une telle charge variait considérablement suivant l'importance de la ville : l'*agualcil mayor* de Mexico se négociait à 70 000 pesos et à 1 000 pesos dans une bourgade comme Jerez de la Frontera. Il s'agit d'un office vénal qui a une fonction de juge de paix et de police ; à Mexico ils sont deux et peuvent « nommer les *tenientes* nécessaires pour l'exécution de la justice des *alcaldes de crimen* de l'audience et de la justice ordinaire ».

Un bourg prenait d'emblée une dimension supérieure quand il était le siège de l'*alcalde mayor* ou du *corregidor*. Toutefois la majorité des 437 sièges d'*alcaldías* et de *corregimientos* n'accueille officiellement aucun autre officier. Les salaires sont souvent faibles et sont payés avec les ressources locales : le tribut, les frais de justice ou le sel comme dans la Villa de Purificación à 40 lieues de Guadalajara : l'*alcalde mayor* de Montegrande touche 100 pesos par an, les *corregidores* étaient encore moins bien lotis avec parfois 50 pesos en Nouvelle Espagne¹⁰¹. Ces juridictions avaient une existence administrative et, de ce fait, émergent dans la documentation officielle, mais elles ne devaient pas être bien dynamiques. Les *alcaldías* et *corregimientos* sont souvent peuplés d'Indiens dont le contrôle n'est sans doute pas aisé. Certes l'officier exerce une pression pour obtenir le maximum de profits de la force de travail indigène mais son pouvoir de coercition n'est pas toujours très élevé faute d'appui espagnol. Des offices non rattachés à un territoire précis devaient favoriser l'exploitation coloniale comme les 20 *jueces de*

⁹⁸ *Rec.*, L. IV, T.VII, Ley 2, « *Que habiendo elegido sitio, el Gobernador declare si ha de ser Ciudad, Villa, o Lugar, y así forme República.* »

⁹⁹ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 132

¹⁰⁰ *Ibid.*, 1646, f. 59v.

¹⁰¹ *Ibid.*, f. 98v.-100

milpas nommés par le président du Guatemala, auteurs d'après Díez de la Calle de « vexations contre les Indiens »¹⁰². Le roi nomme également des *juezes de obrages, de ingenios y de trapiches de azúcar*¹⁰³.

L'*alcalde mayor* du *pueblo* de Huautitlan touche 300 pesos par an et doit composer avec un *escribano público*, office vénal acquis par l'élite locale au prix de 3 300 pesos. Lorsqu'il dispose d'un salaire décent, l'*alcalde* peut s'entourer d'adjoints ou *tenientes* qui n'apparaissent pas sous la plume du commis¹⁰⁴. Les villes auxquelles Díez de la Calle consacre le plus de place dans les *Noticias* en occupant un paragraphe, voire une sous-partie, disposent d'un *alcalde mayor* et d'un petit personnel municipal composé d'une dizaine d'offices vénaux. Ce sont des villes moyennes autour de 50-100 *vecinos* comme dans la *villa* de Colima : *alcaldes ordinarios*, *depositario général* (600 pesos), six *regidores* (500 pesos), *escribano público y de cabildo* (1 500 pesos)¹⁰⁵. Le prix et la fonction des offices permettent d'opérer une distinction entre les offices purement municipaux et ceux en lien avec la représentation de l'État partenaire des *alcaldes mayores*. Un autre critère repose sur les offices électifs désignés dans le cadre des *cabildos* qui n'intéressent que modérément le commis¹⁰⁶. Díez affirme vouloir épargner aux lecteurs la répétition des offices municipaux mineurs qui existent dans chaque ville : « le vérificateur des poids et mesures, la *mojonería*, le crieur public, les huissiers municipaux »¹⁰⁷. Pour le versant religieux, ce type de villes dispose d'une paroisse avec son curé et son vicaire ainsi que d'un couvent souvent franciscain. Toujours dans cette catégorie, des villes plus imposantes existent comme Concepción de Zelaya que Díez de la Calle qualifie « *de razonable población* » avec une quinzaine d'officiers municipaux, trois couvents, un hôpital et un juge ecclésiastique. Une ville comme Ciudad Real de Chiapa n'est pas plus conséquente malgré la présence de l'évêché¹⁰⁸.

Au-dessus, vient un nombre réduit de villes d'une certaine importance qui tirent leur dignité d'une spécialisation. Par exemple, Valladolid de Michoacán est davantage un centre religieux, siège d'un évêché avec six couvents, une paroisse et un hôpital¹⁰⁹. Bien peuplée de 250 *vecinos*, Valladolid est plutôt faible sur le plan politique avec une vingtaine d'offices vénaux, mais sans *alcalde mayor* ni *alguazil mayor* situés dans la ville rivale de

¹⁰² *Ibid.*, f. 118v. et CALVO, manuscrit en cours de publication, chapitre 1, p. 12

¹⁰³ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 167

¹⁰⁴ CALVO, manuscrit en cours de publication, p. 11

¹⁰⁵ Le *depositario* a des fonctions comptable et fiscale. DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 78

¹⁰⁶ *Ibid.*, f. 179

¹⁰⁷ *Ibid.*, f. 40v. Le « *mojón* » est le goûte-vin qui a pour office de mesurer et certifier la qualité des vins.

¹⁰⁸ *Ibid.*, f. 121v.-124

¹⁰⁹ On peut classer dans cette catégorie une ville comme Antequera-Oaxaca.

Patzcuaro¹¹⁰. Des centres urbains se construisent autour d'une mine comme Zacatecas avec 500 *vecinos*, un couvent franciscain, une paroisse et une bonne représentation de la puissance royale, notamment dans le domaine des finances avec la présence logique d'une *Caja Real* : « un *corregidor* de 1 000 pesos de 450 maravédís chacun, trois officiers de finances, comptable, Trésorier, *factor y veedor*, avec 400 000 maravédís chacun, un grand commis avec 350 pesos, un second commis, 150 »¹¹¹. Des emplois subalternes liés à la mine sont à la charge de la ville : le *Balançario* des finances royales et l'*alguacil ejectutor* des finances royales » à 200 pesos. Zacatecas emploie la panoplie presque complète des offices vénaux municipaux hispaniques : *alcaldes ordinarios*, *alguacil mayor* et *alferez real* (2 150 pesos), *depositario general* (2 150 pesos), 12 *regidores* (1 000 pesos), *alcaldes de la Hermandad*, *escribano público y del cabildo y diputación* (2 000 pesos), un *escribano público y del juzgado* (9 200 pesos), un *escribano de Minas y Registros* (3 000 pesos), un *escribano público y del Número* (1 333 pesos).

Toujours dans cette catégorie intermédiaire, Veracruz apparaît comme un vaste port où s'exprime pleinement la puissance royale dans les domaines militaires et fiscaux. Il est vrai qu'il s'agit d'un point névralgique de la *Carrera de Indias* et, à ce titre, Veracruz est une ville extraordinaire¹¹². Les officiers militaires et de finances sont nommés par le roi. Une page du *Memorial* est consacrée aux officiers de la ville dans laquelle on retrouve, d'une part, presque les mêmes officiers qu'à Zacatecas, d'autre part, les trois compagnies du préside (intégrées en 1635 à l'armada de Barlovento). La ville abrite quatre couvents, deux hôpitaux avec un office de médecin, une église paroissiale et 24 curés, une halle aux grains¹¹³.

Les chefs-lieux d'audience ou d'évêchés importants sont de véritables métropoles qui concentrent la puissance politique. Les villes où siègent les audiences ne sont pas comparables en tous points, certaines sont plus puissantes en fonction du nombre d'habitants, des richesses locales ou de l'existence de métropoles concurrentes. Néanmoins, elles bénéficient toute d'un traitement assez similaire dans les ouvrages de Díez de la Calle qui, rappelons-le se divisent suivant les onze audiences. Prenons l'exemple de l'audience Guatemala qui souffre de macrocéphalie. La ville de 1.000 *vecinos* domine un vaste territoire peu urbanisé. Elle accueille donc l'administration royale de justice et de gouvernement avec le Président de l'audience également gouverneur et

¹¹⁰ *Ibid.*, f. 71v.

¹¹¹ *Ibid.*, f. 93 v.

¹¹² Merida, chef-lieu de province et de diocèse, également ville portuaire a une structure administrative et militaire assez similaire. Cf. *Ibid.*, f. 84v.-85

¹¹³ *Ibid.*, f. 68v.-69v.

capitaine général (5 000 ducats), cinq *oidores–alcaldes de crimen* (2 000 ducats), *fiscal* (2 000 ducats), *relator* qui d'après Díez de la Calle a écrit au Conseil qu'il n'avait pas de salaire, deux huissiers (40 000 maravédís)¹¹⁴. Pour l'administration fiscale, deux officiers (300 000 maravédís) nomment des *tenientes* pour recouvrir les droits royaux et un collecteur (500 pesos) est chargé de récupérer la taxe pour le fonctionnement de l'armada de Barlovento ; un office vénal d'*escribano mayor de Minas y Registro de la Caja Real* est classé dans les offices municipaux. Une palette de douze offices vénaux est prévue pour assister l'audience dans ses tâches judiciaires (gestion des peines et des amendes, biens des défunts, avocat des pauvres) et de gouvernement (courrier, *escribano de gobernación*). Les offices municipaux sont une trentaine. Quelques précisions sont à noter : la politique royale d'extension des offices vénaux s'exprime particulièrement au niveau de l'audience, par exemple, en soustrayant les tâches de *Tassador* et *Repartidor* au *Relator* pour créer un nouvel office de 2 000 *tostones* ou encore les charges de *provinciales* et *alguaciles* de la *Hermandad* qui sont vendues à plusieurs reprises (1632 et 1642). Par ailleurs, une métropole comme Guatemala dispose d'un procureur à Madrid (dont Díez connaît le patronyme) pour obtenir des « grâces et privilèges importants de la part de Sa Majesté pour la province, ses habitants et ses indigènes »¹¹⁵. Ainsi, le roi fait grâce à la ville d'un précepteur pour l'éducation des enfants d'Espagnols. Le président de l'audience pourvoit à la défense de la ville et de la juridiction en nommant un maître de camp, un sergent major et cinq capitaines qui servent « *ad honorem*, sans salaire avec beaucoup de lustre et de discipline militaire. » Enfin, siège de l'évêché, Guatemala est une ville religieuse, avec les dix prébendes de l'église cathédrale, le chapitre et surtout les huit couvents dont deux de religieuses, trois hôpitaux, un collège, un séminaire.

Les cours des vice-rois sont évidemment d'une autre ampleur : Mexico et Lima. En effet, elles sont le siège d'institutions inédites : archevêché, tribunaux de l'Inquisition et de la Sainte Croisade, université, tribunal des Indiens et des biens des défunts, consulat des marchands. L'audience de Mexico se compose de quatorze hauts personnages, dix subalternes (*relatores* et *porteros*) et de plus de cinquante-deux offices vénaux (vendus près de 2 000 pesos à 125 000). Les offices de finances sont au nombre de vingt-trois avec des salaires de 100 à 2 000 ducats et cinq offices vénaux. La *casa de la moneda* est composée de huit officiers vénaux dont celui de trésorier qui s'élève à 250 000 pesos et celui de fondeur, à 160 000. Le tribunal des Indiens (*juzgado de los Indios*) compte autour

¹¹⁴ *Ibid.*, f. 117v.-120

¹¹⁵ *Ibid.*, f. 120

de quatorze offices (le nombre de *procuradores de indios* n'est pas précisé) et le consulat douze.

Díez de la Calle énumère, à propos des offices nommés par la municipalité une galerie de personnages réglementant la vie en communauté comme l'emploi qui consiste à taxer les colporteurs sur les places ou l'administration des cartes à jouer¹¹⁶. À Lima, on trouve l'équarisseur et « les loueurs de boutiques en bois accolées aux maisons »¹¹⁷.

Dans les cours vice-royales, l'Église déploie une présence massive et triomphante dans le *Memorial* et les *Noticias* de Díez de la Calle. Le chapitre de la cathédrale de Mexico se compose de neuf chanoines, six rationnaires et six demi-rationnaires et un chapelain du Collège de Saint Jean du Latran. Grâce à Milla de Poblete, le commis peut présenter les cent cinq « ministres et serviteurs » de la cathédrale du maître de cérémonie au personnage chargé de remonter les horloges et de laver le linge en passant par les vingt chanteurs. À Mexico comme à Lima on trouve de nombreux couvents et institutions religieuses mais aussi des institutions exceptionnelles comme le tribunal de l'Inquisition et ses quatre inquisiteurs ou le tribunal de la croisade.

« Masse salariale » et fiscalité : une préoccupation vitale

Un souci identique d'arriver à des résultats globaux sous-tend une autre opération qui consiste à calculer la « masse salariale » aux Indes, les revenus tirés des offices vénaux et enfin le montant des *encomiendas*. Ce terme actuel de « masse salariale » bien qu'il soit anachronique permet de montrer l'intérêt du Conseil des Indes à peser le coût représenté par l'ensemble des salaires versés aux Indes. Cette opération est à l'initiative de León Pinelo mais Díez de la Calle la prolonge en la modifiant¹¹⁸.

¹¹⁶ *Ibid.*, f. 51v.

¹¹⁷ B.N.M., Ms 3024, f. 63 « *el corte de la carne* », « *arrendamiento de los cajones de madera que estan arrimados a las casas en que se venden mercaderias* » ; ces petits offices municipaux étaient déjà recensés par León Pinelo, cf. CALVO, manuscrit en cours de publication, chapitre 2, p. 38,

¹¹⁸ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1648, f. 14

Tableau 3 : La « masse salariale » d’après León Pinelo et Díez de la Calle

	León Pinelo (1631)	Díez de la Calle (1648)
Salaires des offices pourvus par le roi	575 197 ducats	771 738 ducats
Salaires des offices pourvus par les ministres	369 483 ducats	369 483 ducats
Soldes des gens de guerre	1 480 499 ducats	1 600 000 pesos = 1 163 636 ducats
Total	2 425 179 ducats	2 304 857 ducats
Offices vénaux	4 172 238 ducats	4 172 238 ducats
<i>Encomiendas</i>	932 228 ducats	« Près d’un million »

Díez de la Calle a pris soin d’actualiser la rubrique pour laquelle il est le plus précis, les offices pourvus directement par le roi et la *Cámara de Indias* : la différence est substantielle avec près de 200 000 ducats supplémentaires¹¹⁹. C’est une manière de montrer la puissance du roi et du Conseil. Ces derniers contrôlent 61% de la masse salariale selon León Pinelo et 68% selon Díez de la Calle alors qu’ils ne nomment qu’une minorité de fonctionnaires : par conséquent, les plus hautes charges, les mieux rémunérées, sont dans la main du monarque. Le commis ne prend pas la même peine pour les offices pourvus par les autorités locales (vice-roi, gouverneurs, etc.) et reproduit tel quel le résultat de León Pinelo. Pour les soldes des emplois militaires, il préfère donner la somme arrondie et approximative, dans une autre unité monétaire (le *peso* qui équivaut à 0,73 ducats) peut-être afin de gonfler les chiffres. Les données jointes concernant les offices vénaux et les *encomiendas*, correspondent à des rentrées spécifiques que l’on associait alors, ceci pour montrer l’importance de la grâce royale. Elles sont de natures différentes puisqu’elles n’ont pas un rythme annuel mais témoignent d’astuces mises en place par la Couronne pour retirer d’autres profits ou faire des économies¹²⁰. Quant à la répartition, nous pouvons suivre Thomas Calvo qui montre, d’une part, que les salaires des agents de la Couronne représentent entre 41 et 54% des dépenses de la Monarchie aux Indes (34% des revenus), cela sans compter les dépenses liées au Patronage royal. Par ailleurs, on constate que ces proportions sont au-dessus de celles du Portugal à la même époque et comparables avec un État contemporain. Cependant, le commis n’arrive pas à cette pesée statistique globale ; ce n’est pas faute de capacité car les opérations ne sont pas compliquées mais peut-être parce

¹¹⁹ Il s’explique par les postes créés entre 1631 et 1648 mais aussi par les postes issus d’un recensement plus précis de Díez de la Calle.

¹²⁰ CALVO Thomas, manuscrit à paraître, p. 42 et DíEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 175v.

que les résultats desserviraient les propos du commis¹²¹. En effet, les chiffres ont une valeur didactique pour Díez de la Calle qui souhaite démontrer au lecteur la grandeur de la Monarchie catholique, la mansuétude du roi et sa volonté de fournir à ses sujets un bon gouvernement.

On le comprend particulièrement à propos des Philippines pour lesquelles Díez de la Calle dresse un dossier de six pages dans lequel il aboutit à un budget à deux colonnes¹²². Il élabore ses calculs à partir de deux documents : une relation des officiers de l'archipel du 20 juillet 1626 et un mémoire de la ville de Manille datant de 1637. La première affirme que, d'une part, les diverses dépenses en postes civils et ecclésiastiques s'élèvent à 578 989 pesos d'or, en plus des 150 000 pesos pour l'armada et d'autre part, que les entrées en tributs et taxes sont de 186 330 pesos : le manque à gagner du Roi est de 542 659 pesos. Avec le second, le commis peut donner le détail des dépenses royales, il affirme notamment que le Roi a payé un salaire à « 5 878 personnes espagnoles, indiennes et d'autres nations » pour 850 734 pesos ; les rentrées étant de 573 922 pesos, le roi dépense 276 512 pesos pour les Philippines. Les chiffres sont colossaux et l'investissement considérable¹²³. La conclusion est que « dans ces îles les coûts sont plus élevés que les profits » et de ce constat simple découle un couplet providentialiste :

« Que pour la conversion d'une seule âme qui a été découverte [le roi] donnerait tous les trésors des Indes et si cela ne suffisait pas, il donnerait de bon cœur tout ce que l'Espagne produit ; et pour aucune raison il ne doit abandonner et cesser d'envoyer des prédicateurs et des ministres pour répandre le Saint Evangile à tous ; et [ce serait de même pour] toutes les Provinces que l'on découvrirait, pour pauvres, incultes et stériles qu'elles soient (...) »¹²⁴

Le commis reproduit les chiffres et les conclusions dans le *Memorial* de 1646¹²⁵. Cependant, la question des ressources financières de la Couronne est particulièrement sensible dans une période difficile pour la Monarchie catholique.

¹²¹ Thomas Calvo montre que pour les années 1621-1640, le solde des entrées et sorties des finances royales en Amérique est largement positif malgré le coût élevé de l'administration.

¹²² B.N.M., Ms 3010, f. 186-188

¹²³ Étant donné que ces sommes comprennent les emplois ecclésiastiques les comparaisons sont faussées. Toutefois, si l'on prend les chiffres de la relation de 1626 et ceux de León Pinelo, les Philippines représentent 16% de la « masse salariale ».

¹²⁴ B.N.M., Ms 3010, f. 187v., « *Que por la conversión de una alma de las que avian allado daría todos los tesoros de las Indias y quando no bastaran a aquellos daría todo lo que España le rendía de bonísima gana; y que por ningún acontecimiento avia de desamparar y dejar de embiar Predicadores y ministros que diesen los del Santo Evangelio a todos; y quantas Provincias se fuesen descubriendo por muy pobres que fuesen y muy yncultas y estériles (...)* »

¹²⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 182

Les dépenses et les recettes de la Couronne constituent l'un des fils conducteurs des *Noticias Sacras y Reales* : les dépenses liées aux salaires, les recettes du quint sur l'argent et le mercure, le nombre de tributaires sont des thèmes que développe Díez de la Calle. Il en est d'autres qui confirment cet intérêt du commis pour les finances de l'État. Le but poursuivi est double : d'une part, démontrer la juste possession du Nouveau Monde en exposant les dépenses de la Couronne et, d'autre part, rester vigilant quant à la situation critique des finances royales. Différentes rubriques abordées par Díez expliquent au lecteur le fonctionnement financier de l'empire espagnol, non pas de manière synthétique mais au fil des pages. Díez se veut parfois didactique comme à propos de la *Caja Real* de Guadalajara :

« De la Caisse royale de la ville de Guadalajara de la Province de Nouvelle Galice, entrent dans les finances royales : le quint royal de l'argent, la dîme, les tributs en *tomines*, Nouveau Service, maïs et poules, *alcabalas*, *novenos*, offices vénaux et grâces de terres, droits d'affranchissement des mulâtres et Noirs, tributs d'Indiens laborieux, amendes, produit du mercure, dons, droits des étrangers, *mesada* ecclésiastique pour l'aide aux guerres ; les *tomines*, maïs et poules que payent les Indiens des villages à Sa Majesté et les *encomenderos*, la *media anata* ancienne et nouvelle, les déclarations d'argent des mines (...) »¹²⁶

On peut noter une fois de plus que dans tout ceci la Nouvelle Espagne tient une large place alors que le Pérou est peu mentionné. Cela tient à certaines réalités et au point de vue de Díez de la Calle. Premièrement, le dispositif de la *Carrera de Indias* et du *Nao de China* repose en grande partie sur le vice-royaume de Nouvelle Espagne qui comprend l'audience de Santo Domingo, région la plus sensible aux attaques ennemies, et l'audience des Philippines, dont le coût pèse sur les finances royales. Díez de la Calle est d'autant plus au fait de l'état de la Nouvelle Espagne qu'il travaille dans le secrétariat madrilène qui en a la charge. Par ailleurs, jusqu'en 1655, la guerre au Chili est plutôt dans une phase de d'apaisement, une paix est signée avec les Mapuches en 1641 à Quillín et le nombre de soldats mobilisés n'atteint plus les 2 000.

¹²⁶ *Ibid.*, f. 112, « En la caja Real de la Ciudad de Guadalajara de la Provincia de la Nueva Galicia, entran por hacienda Real los quintos Reales de la plata, Diezmos, Tributos de tomines, Nuevo servicio, Maizes, y gallinas, alcaualas, Nouenos. Oficios vendibles, renunciabiles y mercedes. De tierras. Derechos de Mulatos, y Negros libres. Procedido de far. Tributos de Indios laborios. Penas de Cámara. Procedido de azogues. Donativos. Composiciones de estrangeros. Messada eclesiástica para ayuda a las guerras. Los tomines, maíz, y gallinas, que pagan los Indios de los pueblos de su Magestad, y Encomenderos. Media anata antigua, y nueva, Manifestaciones de plata de las minas (...) »

Encomienda et tribut

Malgré leur suppression de principe en 1542, les *encomiendas* existantes avaient été maintenues et prolongées. Elles sont bien présentes dans l'œuvre de Díez de la Calle. Au Yucatán, il est question implicitement de la suppression des *encomiendas* « conformément aux *Leyes nuevas* » puisque la Caisse Royale perçoit les tributs des Indiens pour les répartir entre les *Conquistadores* (qui n'auraient pas de *repartimientos*). Les *corregidores* de l'audience de Lima nommés par le vice-roi sont pour la plupart payés en « pesos *ensayados de Indios* qui sont 12 réaux et demi (...) et qu'ils appellent *ensayado de tasas*. »¹²⁷ Ce glissement sémantique s'explique par le passage difficile de l'*encomienda* due en service personnel à celle due en argent ou en nature. Afin de mettre fin au service personnel et à ses abus (dénoncés par la Couronne et certaines personnalités), les *oidores* devaient recenser (*tasar*) les Indiens, c'est-à-dire organiser une inspection officielle (*visita*) afin de comptabiliser la population indigène des *pueblos* et de calculer ce que chaque Indien tributaire devrait payer chaque année. Sur place, notamment dans les régions éloignées du siège des audiences et où les *encomenderos* restaient puissants, la mise en place de ce dispositif s'avéra particulièrement longue et difficile¹²⁸. Dans la dernière partie des *Noticias Sacras*, une copie de la cédule du 1^{er} février 1648 rappelle l'importance de connaître « le nombre d'Indiens de chacune [des audiences], quels tributs les Indiens payent, sous quelle forme » et invite à continuer cette politique (*tasar*)¹²⁹. Les enjeux sont également d'appliquer la *media anata* aux *encomiendas* et de confirmer les titres d'*encomenderos*.

Ainsi, les *encomiendas* apparaissent clairement comme une forme de revenu pour la Couronne dans le tableau général présenté plus haut qui indique 1 000 000 de ducats en *encomiendas* pour l'année 1648. Le détail des autorités capables de donner en commende (*encomendar*) et de la valeur des *encomiendas* est donné par Díez dans une liste de quatre pages : au total les *encomiendas* représentent 942.000 pesos (514 000 pour le Pérou et 428 000 pour la Nouvelle Espagne)¹³⁰. On s'aperçoit que le vice-roi de Nouvelle Espagne n'a pas cette faculté d'*encomendar* ou que la situation en Floride, au Nouveau Mexique ou au Nouveau León ne permet pas de mettre en place les *encomiendas*. Le montant de l'ensemble des tributs du Yucatán pour 1645, 154 275 pesos, est donné par Díez ainsi que

¹²⁷ B.N.M., Ms 3024, f. 89-90v.

¹²⁸ DÍAZ BLANCO José Manuel, *Razón de Estado y Buen gobierno. La Dimensión americana de la Pax hispanica*, thèse dactylographiée, Université de Séville, 2009, p. 193-213

¹²⁹ *Ibid.*, f. 379-387

¹³⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 91-92v. et pour 1646, DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 183

certaines dépenses comme une partie de la solde du capitaine d'artillerie de Merida¹³¹. De plus, plusieurs grâces royales sont payées en « *renta en Indios* », en *encomienda* (ou sa prolongation) comme avec la famille de l'*adelantado* de la Nouvelle Galice¹³² ou en *peso ensayado de Indios o de tasa* comme les *corregidores* de l'audience de Lima. L'aumône de vin et d'huile des couvents est payée en *encomiendas*¹³³. La *casa de aposento* (indemnités de résidence) des membres du Conseil des Indes est payée en vacances d'*encomiendas*¹³⁴.

Dans son tableau du système gouvernemental hispanique, il n'oublie pas de citer le nombre d'*encomiendas* pour les provinces où il dispose de l'information : 69 au Yucatan ou à Trujillo (Pérou), 42 *repartimientos*, 10 000 tributaires donnés en commende par le vice-roi.¹³⁵ Il s'agit ici davantage de traiter l'aspect économique en évaluant grossièrement la quantité de main d'œuvre.

Díez de la Calle aborde également la question du financement de certaines grâces royales par des ressources spécifiques. Il évoque les grâces payées en Indiens mais aussi les « *quittas y vacaciones* de Nouvelle Espagne, une forme de recette avec laquelle Sa Majesté a pris l'habitude d'octroyer des grâces à quelques personnes. »¹³⁶ La *quita* est prise sur le salaire des *alcaldes mayores* et *corregidores* pourvus par le vice-roi et représente un quart de ce salaire. Les *vacaciones* correspondent aux salaires des offices non pourvus (en général entre la date du décès du titulaire et l'arrivée d'un nouvel officier) qui restent dans le trésor royal. Díez regrette de ne pouvoir évaluer cette manne : « [Ce dispositif] existant pour tous les offices pourvus par le vice-roi, on constate aisément que cela représente chaque année une belle somme. »¹³⁷

Dîme et patronage

Avec le Patronage royal, les rapports entre Église et finances royales revêtaient également une grande importance pour la Couronne. Comme souvent, Juan Díez de la Calle prend sa plume pour expliquer simplement le fonctionnement des grandes institutions. Dès le *Memorial informatorio* de 1645, il rédige en deux pages une notice sur « Comment les dîmes des diocèses des Indes se répartissent » :

¹³¹ B.N.M., Ms 3024, f. 87v.-88

¹³² *Ibid.*, f. 90

¹³³ *Ibid.*, f. 384v.-387

¹³⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. 24v.

¹³⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 82 ; B.N.M., Ms 3024, f. 129

¹³⁶ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1646, f. 179

¹³⁷ *Ibid.*, f. 179v., « *Y siendo esto en todos los oficios que provee el virrey, bien se ve, que montara al año una buena suma.* »

« Dans le cas où la grosse vaut 16 000 pesos par an, l'évêque touche 4 000, le chapitre aussi. Les 8 000 restants se répartissent en neuf neuvièmes : un neuvième et demi pour la fabrique de l'église, de même pour l'hôpital, deux neuvièmes pour Sa Majesté (par concession apostolique) et avec les quatre restants on paye les curés, le maître de chapelle, les chanteurs et le chantre ; et l'excédent (ce qui reste quant tout est payé) est déposé dans la caisse du chapitre et réparti entre les prébendes. »¹³⁸

Le recouvrement de la dîme de l'archevêché de Mexico est expliqué dans les *Noticias* : deux *jueces hacedores* sont chargés d'administrer le recouvrement. Díez dispose d'un rapport de l'archevêque datant de 1646 qui affirme que le « total de la rente de l'archevêque, des rationnaires et des neuvièmes s'élève à 63 629 pesos. » Les évêques et leur chapitre complétaient leurs revenus par des legs pieux, le casuel et les prémices (une mesure de grains donnée par chaque laboureur). La *quarta* archiépiscopale varie en fonction des années autour de 20 000 pesos,¹³⁹ c'est un peu plus élevé que celle des évêques de Cadix ou d'Oviedo (16 500 pesos) mais loin derrière Séville (137 500 pesos)¹⁴⁰. L'archevêque de Lima est beaucoup mieux loti avec 68 750 pesos de rente alors que celui de Santa Fe de Bogota reçoit 19 250¹⁴¹. La rente de La Plata, avec la présence de Potosi, atteint 82 500 pesos par an : « L'argent n'enrichissait pas seulement les mineurs, mais aussi l'ensemble des producteurs, et au-delà l'Église, qui raflait une partie de la mise. »¹⁴² Des diocèses n'atteignent pas 2 000 pesos comme à Buenos Aires, La Imperial, San Juan de Porto Rico et les trois évêchés des Philippines mais les *Leyes de Indias* prévoient une rallonge de la caisse royale¹⁴³.

La dîme de Nouvelle Espagne apparaît donc nettement moins riche que celle du Pérou : 34% du total pour une dîme américaine estimée, au total, à 1,89 million de pesos, d'après les rentes données par Díez de la Calle en 1645¹⁴⁴. En 1630, la dîme de Castille et León rapportait l'équivalent de plus de 13 millions de pesos¹⁴⁵. Au Nouveau Monde, la production agricole vivrière échappe en partie à la dîme et les mines produisent une bonne partie des richesses. Nous pouvons suivre les commentaires de Thomas Calvo, il s'agit d'une ressource très importante qui revient en principe à la Couronne via le Patronage

¹³⁸ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. 14, « *Del que vale la gruesa dellos 16U pesos al año* » reprise dans B.N.M., Ms 3023, f. 129v.-131v.

¹³⁹ *Ibid.*, f. 127v.-128 et DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. 10v.

¹⁴⁰ CASSAN Michel (dir.), *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*, Paris, CNED/SEDES, 2006, p. 168

¹⁴¹ DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. 22 et 23v.

¹⁴² CALVO, manuscrit en cours de publication.

¹⁴³ Rec., L.I, T.VII, Ley 24, DÍEZ DE LA CALLE, *op.cit.*, 1645, f. 23v., 12v. et 13.

¹⁴⁴ Cf. CALVO, manuscrit non publié, chapitre 1

¹⁴⁵ CASSAN, *op.cit.*, p. 169

royal et qui est ensuite redistribuée (à la fabrique des églises et sous forme de bénéfices). La Couronne tire pourtant quelques revenus de l'Église : le neuvième de la dîme et un tiers des vacances du haut clergé.

Díez reproduit ensuite la relation que lui a envoyée Cristóbal Millán de Poblete des employés de la Cathédrale de Mexico et qui contient le budget (déficitaire) de la fabrique pour 1645¹⁴⁶. Le neuvième et demi destiné à la fabrique équivaut, d'après Millán de Poblete, à 5 550 pesos équivalent à une dîme de 66 000 pesos, soit un tiers des recettes de la fabrique ; cette dernière peut compter sur les revenus de son patrimoine (rentes, location d'immeubles) et des messes. Les dépenses sont principalement liées aux salaires des ministres et à la cire.

Pour limiter ses dépenses dans le domaine religieux, la Couronne met en place des systèmes de redistribution. Par exemple, une cédula de 1629 permet de supprimer un chanoine dans les chapitres comptant plus de cinq canonicats et d'allouer sa rente à la paye des inquisiteurs (à hauteur de 32 000 ducats)¹⁴⁷. La dîme du fait des masses monétaires qu'elles drainent et du Patronage royal s'inscrit manifestement dans les préoccupations du commis. Il ne peut ignorer les tensions qui entourent sa perception auprès des ordres religieux, particulièrement des jésuites mais rien ne transparaît de cette problématique. Une exception toutefois apparaît à la fin du manuscrit des *Noticias* où l'on trouve une sentence imprimée du Conseil des Indes du 16 juin 1657. Celle-ci condamne les ordres dominicain, augustin, mercénaire et jésuite à payer la dîme au roi pour qu'elle soit ensuite reversée aux évêchés¹⁴⁸. Prévoyait-il vraiment de publier cette sentence ? Quoiqu'il en soit l'œuvre de Díez de la Calle rappelle constamment l'imbrication entre les pouvoirs temporel et religieux. Le Patronage royal est au cœur de la mécanique impériale.

¹⁴⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 131v.-133v.

¹⁴⁷ Díez de la Calle, *op.cit.*, 1645, f. 10v.-11

¹⁴⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 426-427

LA FORMULATION D'UN ESPACE SACRÉ

Église américaine : l'affirmation du Patronage royal

Dans la représentation de Díez de la Calle, le clergé américain revêt un triple sens. Premièrement, du fait du Patronage royal, le clergé pose le même type de questions que les agents civils, c'est-à-dire, pour employer les termes actuels : les « ressources humaines », la « masse salariale », les revenus (de la dîme). Deuxièmement nous avons vu que l'entreprise de colonisation tire sa justification de l'évangélisation des Indiens. En effet, les moyens mis en place par la Couronne avec le concours de l'Église dans ce domaine sont cruciaux dans la formulation d'un espace sacré intégré à la Monarchie catholique, donc à la Chrétienté. Enfin, le rôle social et politique de l'Église n'est pas à démontrer ici. Les évêques, comme dans le Vieux Monde, sont des personnages politiques de premier plan¹⁴⁹. Ainsi, le commis rappelle la cédule qui régit entre le président de l'audience et l'évêque la préséance et le cérémonial dans les actes publics¹⁵⁰. Díez de la Calle joue constamment sur les deux tableaux en énumérant les « divisions » de l'Église aux Indes occidentales. Dans le cadre des descriptions de villes, de manière classique, le commis rapporte la présence des institutions religieuses, paroisses et couvents qui sont les plus courants, et évêchés.

En 1645, dans son premier *Memorial* publié, Díez de la Calle s'en tient à une description du haut clergé avec les évêchés et leur chapitre¹⁵¹. En 1648, le *Memorial y Compendio Breve* reprend des chiffres globaux de l'Église américaine déjà évoqués par González Dávila en 1623 et recyclés par toute la littérature descriptive des Indes occidentales :

« Pour le bon gouvernement et la croissance de la Foi catholique, Votre Majesté et ses glorieux ancêtres ont fondé dans cette partie du monde, un patriarcat, six archevêchés, trente-deux diocèses, trois cent quarante-six prébendes, deux abbayes, cinq chapellenies royales, récompenses de la vertu, des lettres et des bons mérites.

Pour la croissance de la Foi catholique, ont été fondés, huit cent quarante couvents, et pour sa défense, trois Inquisitions, cinq Universités, et pour l'éducation des Indigènes beaucoup

¹⁴⁹ CASSAN, *op.cit.*, p. 150 ; MAZÍN Óscar, « Pensar la monarquía, pensar las catedrales : dos fiscales del orbe indiano, Juan de Solórzano y Juan de Palafox », *Res publica*, 19, 2008, p. 350

¹⁵⁰ DíEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 118

¹⁵¹ CALVO, manuscrit en cours de publication, chapitre 1

de collèges et d'études, et pour le soin des malades, une infinité d'hôpitaux, et quelques couvents de religieuses qui vivent dans une merveilleuse exemplarité. »¹⁵²

Ce tableau du chroniqueur des Indes reprend donc les données de Díez de la Calle en ce qui concerne les 346 dignités liées aux six archevêchés et trente-deux évêchés « dont la présentation appartient à [Sa] Majesté, en tant que seigneur et unique Patron de toutes les Indes (...) »¹⁵³. Sur l'encadrement épiscopal, rappelons qu'en Espagne il existe à la même époque huit archidiocèses et quarante-huit diocèses¹⁵⁴. Certes les dimensions territoriales sont incomparables mais dans l'esprit du commis et de ses contemporains le rapprochement entre les deux espaces devait avoir une signification. Une fois de plus, les chiffres ont un sens symbolique. Par ailleurs, ce qui est remarquable c'est que depuis Philippe II, et pratiquement pour deux siècles, l'armature territoriale ecclésiastique est fixée.

Pour le clergé régulier, les 840 couvents donnés par González Dávila ne sont pas tirés des données de Díez de la Calle qui peine à livrer un chiffre global. En 1646, il ajoute à la fin de son *Memorial y Noticias*, un *Memorial breve de las provincias de las siete ordenes de Religión* pour le vice-royaume de Nouvelle Espagne qui apporte des informations plus ou moins détaillées mais n'aboutissent pas à une pesée globale, sans doute inaccessible. Ce sont 80 couvents, 40 vicariats dominicains et autour de 1 000 religieux dont 554 dans la province de Mexico. D'après Díez de la Calle au Guatemala, les treize couvents auraient à leur charge près de 5 300 églises et maisons dans les *pueblos* indiens ; dans la province de Oaxaca, les 22 couvents ont sous leur responsabilité plus de 11.000 *pueblos*¹⁵⁵. Lorsque le commis affirme que deux curés vivent dans chaque église c'est inexact (soit plus de 10 000 curés pour le Guatemala). Admettons que quelques dominicains séjournent de manière permanente dans les villages indigènes mais la plupart du temps leur présence est limitée et tournante¹⁵⁶. Il n'en reste pas moins qu'ils constituent souvent la seule présence hispanique dans les territoires indiens. C'est sans doute pourquoi

¹⁵² GONZÁLEZ DÁVILA, *op. cit.*, 2004 [1649], p. 60-61 « Para el mejor gouierno y aumento de la fe caólica, Vuestra Magestad y sus gloriosos progenitores han fundado en aquel orbe un patriarcato, seis arçobispados, treinta y dos obispados, trecientas y quarenta y seis prebendas, dos abadías, cinco capellanías reales, premios de la virtud, letras y méritos. / Hanse fundado, para el aumento de la Fe Católica, ochocientos y quarenta conuentos, y para defensa della, tres Inquisiciones ; cinco Universidades ; y para enseñanza de los naturales muchos colegios ; y para la cura de sus enfermos, infinitos hospitales ; y algunos conuentos de monjas, que viuen con maravilloso exemplo. » Voir également, GONZÁLEZ DÁVILA, *Teatro de las Grandezas de Madrid*, Madrid, 1623, p. 472 DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 7 du *Memorial* placé à la fin, aussi *op. cit.*, 1648, f. 10-12 ; Nuñez de Castro évoque seulement 30 diocèses, NUÑEZ DE CASTRO, *op. cit.*, f. 34v. ; Diego de Córdoba reprend la même formule sauf pour 33 diocèses CÓRDOBA SALINAS Fr. Diego de, *op. cit.*, 1651, p. 3

¹⁵³ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1648, f. 10v.

¹⁵⁴ En France, 18 archevêques et 113 évêques à la même époque.

¹⁵⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, *Memorial* placé à la fin p. 1

¹⁵⁶ CALVO, *op. cit.*, 2009, p. 104 et 185

le commis grossit leur présence ou maintient le flou, il signifie de cette façon que le moindre village d'Indiens bénéficie de l'évangélisation et implicitement d'un contrôle permanent d'un Espagnol. Díez a peut-être en tête la forte implantation des réguliers en Vieille Castille, dont il est originaire¹⁵⁷.

Dans l'ensemble des Indes occidentales, Díez parle de 437 couvents franciscains et 15 monastères de religieuses répartis en 17 provinces et trois custodes. Pour la Nouvelle Espagne, il compte 303 monastères (plus six de religieuses) et 16 vicariats ce qui laissent 134 couvents pour tout le vice-royaume du Pérou. Les Franciscains comptaient 220 couvents (*casas*) dans le vice-royaume de Nouvelle Espagne au début du XVII^e siècle. L'estimation de Díez de la Calle semble donc juste pour le milieu du siècle même si le nombre de couvents de religieuses est minoré¹⁵⁸.

D'après Díez de la Calle, les Augustins comptent aux Indes occidentales 262 couvents (dont 185 dans le vice-royaume de Nouvelle Espagne) et 3 000 religieux. Les Mercédaires ont 37 couvents et 33 *doctrinas* en Nouvelle Espagne. Les Jésuites d'après une source de Díez de la Calle de 1626 sont 493 à Mexico et aux Philippines. La Compagnie comptait au début du XVII^e siècle 345 religieux en Nouvelle Espagne et leur nombre était en croissance constante¹⁵⁹. Les Carmélites Déchaussées sont, dans le vice-royaume de Nouvelle Espagne, 174 dans huit maisons. Enfin, en 1643, il existait, d'après le commis, 21 hôpitaux et 162 frères de Saint Jean de Dieu en Nouvelle Espagne¹⁶⁰. Ce chiffre apparaît plausible car, en 1625, 14 hôpitaux sont attestés et 27 à la fin du siècle¹⁶¹.

Par ailleurs, le commis se fait l'écho des tendances à favoriser le clergé séculier. Dans la description de Puebla, il relève d'anciennes *doctrinas* devenues des bénéfices séculiers et il évoque les tentatives de Palafox pour réduire les dots des religieuses offertes par le roi¹⁶². À propos du diocèse du Yucatán, Díez de la Calle rappelle une cédula de 1583 qui vise à préférer des clercs à des frères¹⁶³. Quand il le peut, il donne les proportions entre

¹⁵⁷ CASSAN, *op. cit.*, p. 154

¹⁵⁸ BURRIEZA SÁNCHEZ Javier, *Jesuitas en Indias : entre la utopía y el conflicto. Trabajos y misiones de la Compañía de Jesús en la América moderna*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 2007, p. 60

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, *Memorial* placé à la fin p. 5 : Mexico, Puebla, Guadalajara, Zacatecas, San Luis, León, Orizaba, Colima, Durango, Celaya, Merida, Campeche, Santiago de Guatemala, San Lazaro (Guatemala), Sonsonate, Granada de Nicaragua, León de Nicaragua, Comayagua, Malille, La Havane

¹⁶¹ ROCHER SALAS Adriana, « La provincia del Espíritu Santo de San Juan de Dios de Nueva España » in Antonio Gutiérrez Escudero, María Luis Laviana Cuetos (coords.), *Estudios sobre América : siglos XVI-XX*, Sevilla, AEA, 2005, p. 1304

¹⁶² B.N.M., Ms 3023, f 111 et DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 66

¹⁶³ B.N.M., Ms 3023, f. 247

les deux branches du clergé comme pour les évêques ou certaines doctrines (voir le tableau).

Le but de ce *Memorial* de Juan Díez de Calle est une fois de plus de donner au lecteur un tableau composé de chiffres précis de la (forte) implantation des réguliers aux Indes occidentales. Néanmoins, au moment de donner une évaluation d'ensemble, le commis se dérobe et propose 70.000 paroisses, chiffres qu'il tient de « certains auteurs ». Il avoue au passage sa perplexité devant ce nombre très réfutable :

« Pour certains archidiocèses et diocèses, j'ai indiqué en plus des prébendes, les cures, bénéfiques et couvents. Pour les autres, je n'ai pas pu le faire faute de les avoir trouvés de manière certaine dans les histoires et les papiers que j'ai vus. Je les ajouterai au fur et à mesure qu'ils arrivent. »¹⁶⁴

En outre, à propos du nombre de paroisses dans l'archidiocèse de Mexico, une importante différence existe entre les chiffres proposés par González Dávila et la liste dressée par le secrétaire de l'archevêché qu'insère Díez dans ses *Noticias* de 1655-1659 : 141 paroisses ou *doctrinas*, d'une part, et 72 bénéfiques, cures et vicariats, d'autre part¹⁶⁵. Liste incomplète, différence ou malentendu entre paroisses et *doctrinas* ? La liste de Díez de la Calle énumère des paroisses indiennes à la charge du clergé séculier, il faut donc ajouter les paroisses espagnoles et les *doctrinas* aux mains des réguliers, ce qui expliquerait la différence.

Pour le diocèse de Puebla, d'autres contradictions ou approximations apparaissent. Dans la présentation générale du diocèse, Díez parle de « plus de deux cents [*poblaciones*] d'Indiens, chefs-lieux de *doctrinas*, et 1 000 qui leurs sont sujettes dans lesquels vivent 250 000 Indiens et 30 maisons des ordres [réguliers] (...) »¹⁶⁶ Pourtant plus loin il énumère précisément les 116 cures et vicairies, tout en précisant qu'il n'en compte pas « d'autres pour lesquels [il n'a] pas d'informations »¹⁶⁷. Si on suit le commis ce sont plus de 80 bénéfiques pour lesquels il ne connaît pas le nom de la paroisse. Pourtant, il reproduit un troisième document très précis, la description du diocèse envoyée par Juan de Palafox qui énumère 137 bénéfiques et cures (dont quinze pour la cathédrale) et plus de 320 curés et leur

¹⁶⁴ *Ibid.*, f. 180 et CALVO, manuscrit, chapitre 1, « en algunos arzobispados y obispados van puestos demás de las prebendas, los curatos, beneficios y conventos : en lo demás no lo he podido hazer, por no hallarse con distinción en las historias y papeles que he visto. Irelo añadiendo como fueren llegando. »

¹⁶⁵ GONZÁLEZ DÁVILA, *op. cit.*, 2004 [1649], p. 118 et B.N.M., Ms 3023, f. 133v.-137

¹⁶⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 192, « mas de 200 [*poblaciones*] de Yndios, cabezeras de doctrinas, y 1U sujetos a ellos en que habrá 250U Yndios, y 30 cassas de las ordenes (...) »

¹⁶⁷ *Ibid.*, f. 198v. et déjà dans DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 66

sacristain¹⁶⁸. Voilà encore la démonstration d’une présentation à double tranchant : une première hyperbolique avec des chiffres ronds surestimés et une seconde plus précise qu’il faut chercher dans le corps de l’ouvrage.

Tableau 4 : Paroisses, *doctrinas* et personnel religieux aux Indes Occidentales, selon Díez de la Calle vers 1650¹⁶⁹.

Province ou diocèse	Nombre de Paroisse ou doctrinas et couvents	Nombre de clercs ou religieux
Diocèse de Mexico	72 paroisses « séculières » 10 couvents/ 43 vicairies dominicains 65 couvents/ 14 vicairies franciscains 72 couvents augustins 25 institutions jésuites	275 clercs 564 dominicains 365 jésuites
Diocèse de Puebla	137 bénéfices et paroisses	320 curés et leur sacristain
Diocèse du Michoacán ¹⁷⁰	50 bénéfices 50 couvents franciscains et 46 <i>doctrinas</i> (custode de Rio Verde) 36 couvents d’augustins	
Diocèse de Nouvelle Galice ¹⁷¹	37 doctrines franciscaines 34 couvents franciscains (Zacatecas)	60 religieux 140 franciscains
Nouvelles Biscaye ¹⁷²	5 missions jésuites	60 jésuites
Diocèse de Oaxaca ¹⁷³	40 doctrines dominicaines 64 bénéfices « séculiers »	320 dominicains
Province du Yucatán ¹⁷⁴	11 bénéfices « réguliers » 37 <i>casas</i> franciscaines	
Guatemala ¹⁷⁵	19 couvents et 33 <i>doctrinas</i> mercédaires 26 couvents franciscains	123 religieux
Province du Nouveau Mexique ¹⁷⁶	25 <i>doctrinas</i>	60 franciscains
Philippines ¹⁷⁷	60 couvents augustins 23 couvents et <i>doctrinas</i> d’augustins déchaux 22 couvents dominicains 37 couvents franciscains	200 augustins
Diocèse de Lima ¹⁷⁸	112 doctrines de séculier et 67 de réguliers	
Audience de Nueva Granada ¹⁷⁹	30 cures d’Espagnols, 27 cures d’Indiens	
Diocèse de La Paz ¹⁸⁰	60 <i>doctrinas</i>	

¹⁶⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 207-222

¹⁶⁹ Tableau de Thomas Calvo revu et complété avec les données sur le vice-royaume du Pérou, cf. CALVO, manuscrit en cours de publication, chapitre 1.

¹⁷⁰ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 73v., 75v-76., et *Memorial* final

¹⁷¹ B.N.M., Ms 3023, f. 264v.

¹⁷² *Ibid.*, f. 276

¹⁷³ D’après un rapport du vice-roi de 1648, B.N.M., Ms 3023, f. 237 ; en 1646, il parle de 120 couvents et doctrines, DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 79 ;

¹⁷⁴ B.N.M., MS 3023, f. 246v.-247

¹⁷⁵ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, *Ibid. Memorial* final, p. 2-3

¹⁷⁶ *Ibid.*, f. 103v.

¹⁷⁷ *Ibid.*, *Memorial* final, p. 3

¹⁷⁸ B.N.M. Ms 3024, f. 48

¹⁷⁹ *Ibid.*, f. 191v.-192

Faute de rapports et de descriptions, le commis a bien des difficultés à donner des chiffres pour les diocèses du vice-royaume du Pérou ; il évoque rapidement 236 couvents pour cette région¹⁸¹. Ce tableau compte 1 179 « unités religieuses » diverses alors qu'il est très incomplet. Chacune de ces institutions est très hétérogène en termes d'effectifs : sur un bénéfice, une cure ou une *doctrina*, on compte un curé et un sacristain. Dans certains cas, il est fort probable que les désignations « couvents » et « *doctrinas* » soient équivalentes lorsque les ordres réguliers sont en charge des *doctrinas*. Pour les couvents, le nombre est très variable, il va de cinq religieux à plusieurs dizaines, voire un ou deux dans les *guardanías* franciscaines. Certains clercs sont difficilement saisissables comme les vicaires et les *tenientes de curas* : « dans toutes les zones et les lieux éloignés et nécessaires, l'évêque désigne des vicaires ambulants qui aident les titulaires. »¹⁸² Au XVIII^e siècle, dans beaucoup de cas, le curé est encore seul et certaines paroisses isolées ne sont pas pourvues¹⁸³.

Dans le royaume de Nouvelle Grenade, « dans chaque village, il y a un Indien exempt de tribut car il sert comme sacristain et dans certains lieux, il y a trois ou quatre chanteurs », il fait réciter le rosaire¹⁸⁴. Ce système d'exemption fiscale des adjoints existait également en Espagne et, en Amérique, il venait pallier l'absence de clercs par « des agents acculturateurs douteux » qui pouvaient se révéler être des maîtres en idolâtrie¹⁸⁵. En termes de locaux, ces serviteurs indigènes de l'Église pouvaient être responsables d'une église ou d'un oratoire dans les villages ce que suggère le fameux chiffre de 70 000 églises du *Teatro de las Grandezas de Madrid* de González Dávila¹⁸⁶.

Le chroniqueur franciscain de Lima, Diego de Córdoba Salinas reprend ce chiffre et deux autres du *Teatro*, que Díez de la Calle ne se risque pas à reproduire, à savoir 500 couvents et 3 000 religieux dans les couvents et les *doctrinas*¹⁸⁷. Le commis parle, à propos de l'archidiocèse de Nouvelle Espagne et ses évêchés suffragants, de 400 couvents tous ordres confondus, 800 *doctrinas* et 6 000 clercs¹⁸⁸. A titre de comparaison, rappelons que

¹⁸⁰ *Ibid.*, f. 257v.

¹⁸¹ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1648, f. 12v.

¹⁸² DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 66, « en todos estos partidos, y en los lugares distantes y convenientes elige el obispo vicarios pedaneos, que ayuden a los propietarios ».

¹⁸³ RAGON Pierre, *Les saints et les images du Mexique (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 35-36

¹⁸⁴ B.N.M. Ms 3024, f. 192, « En cada pueblo ay un Indio esento de pagar tributo por servir de sacristán y en algunos tres o quatro cantore.s »

¹⁸⁵ CASSAN, *op. cit.*, p. 153 ; CALVO, *op. cit.*, 2009, p. 183-192

¹⁸⁶ GONZÁLEZ DÁVILA, *op. cit.*, 1623, p. 472

¹⁸⁷ CÓRDOBA SALINAS, *op. cit.*, 1651, p. 3

¹⁸⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 123v.

le clergé péninsulaire à la fin du XVI^e siècle s'élève à 91 000 individus (41 000 séculiers et 50 000 réguliers), une région très encadrée comme la Catalogne compte 1 955 paroisses¹⁸⁹.

Depuis Madrid, dans les bureaux du Conseil ou à Lima dans un couvent franciscain, au moment de fournir des données globales sur le nombre d'institutions religieuses et d'ecclésiastiques aux Indes occidentales, on se réfère à des estimations vagues et datées. La courroie de transmission des informations et les centres de traitement des données sont grippés. En effet, l'administrateur doit souvent composer, de surcroît seul ou peu entouré, avec des vides ou des données lacunaires. Il admet lui même que, dans certains domaines, comme celui des paroisses, il lui est impossible de fournir un tableau exhaustif. Malgré un appel lancé en 1646 aux ecclésiastiques, le commis reste dans le flou pour un bon nombre de territoires :

« Afin de parfaitement réaliser [l'Histoire], j'apprécierais beaucoup que les saints [ordres] religieux, que je vénère et auxquels je porte révérence, me donnent tout ce qui les concerne aussi distinctement, clairement et généreusement qu'ils le pourront afin de l'inclure dans l'Histoire. »¹⁹⁰

Néanmoins, en 1648, un simple rapport de six pages des officiers de l'audience de Santa Fe de Bogotá pouvait apporter de précieuses informations actualisées sur les institutions locales tant civiles qu'ecclésiastiques¹⁹¹. Ce rapport est le fruit d'une demande royale pour toutes les Indes occidentales mais une seule audience semble avoir répondu.

Miracles : l'affirmation d'un monde chrétien

Ainsi, l'espace qu'administre Díez de la Calle est constamment marqué par le sceau divin, non seulement avec la présence de l'Église, la toponymie, mais aussi avec par des manifestations surnaturelles de toutes sortes : visions, guérisons et objets miraculeux, apparition de saint Jacques, martyrs. Le commis était particulièrement intéressé par les miracles et il ambitionnait sans doute de consacrer un ouvrage à ce sujet comme le suggère la lettre d'Andrés Medina Dávila et la seconde édition de *l'Epitome de la bibliotheca oriental y occidental...* (1738)¹⁹². D'après ce dernier ouvrage, un manuscrit aurait même

¹⁸⁹ CASSAN, *op. cit.*, p. 153-154

¹⁹⁰ DíEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, *Memorial final*, p. 7, « y para su perfecto cumplimiento, estimare mucho que tan Santas Religiones, por lo que las venero y reverencio, me den todo lo que les toca, lo mas distinta, ajustar y cumplidamente que se pudiere, para bolberselo en la Historia. »

¹⁹¹ B.N.M., Ms 3024, f. 191-193v.

¹⁹² A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N. 10 et LEÓN PINELO Antonio, GONZÁLEZ DE BARCIA (éd.), *Epitome de la bibliotheca oriental y occidental, náutica y geográfica*, Madrid, 1738, t.2, p. 846

existé sur « les apparitions et miracles survenus durant la Conquête ». En outre, dans le *Memorial y Noticias Sacras y Reales*, plusieurs récits miraculeux sont déjà présents et le commis se révèle être connaisseur :

« Ces auteurs et d'autres font largement état d'autres nombreuses croix qui se trouvent en Nouvelle Espagne et au Pérou et qui furent découvertes ou dressées par les premiers conquistadores de leurs royaumes et provinces quand ils y pénétrèrent, ainsi que des miracles prodigieux expérimentés grâce à leur présence et auxquels je me remets. »¹⁹³

Plusieurs traces indirectes subsistent de ce travail. D'une part, une sous-partie du *Memorial y compendio breve* (1648) a pour titre « Miracles, apparitions et faveurs célestes » et rapporte sur huit pages (soit la moitié de l'imprimé) trente-trois manifestations divines – le nombre correspondant à l'âge du Christ n'est sans doute pas fortuit. Le commis ne cache pas son intérêt pour ce thème :

« Avec tout cela, il est bien établi que dans de nombreuses parties de ce Nouveau Monde, la puissance divine s'est montrée miséricordieusement protectrice des entreprises de l'Espagne (...). Malgré mon peu de lectures et d'études dans ce domaine, je pourrais discourir longtemps mais je n'ai pas voulu le faire pour ne pas être trop long. »¹⁹⁴

D'autre part, le manuscrit de *Noticias Sacras y Reales* est ponctué de quarante-sept évocations d'images ou courts récits miraculeux comme l'auteur l'annonce dans l'introduction : « [Lors de la Conquête], on a vu de nombreux miracles qui ont été longuement racontés dans les *Histoires* et j'en traite quelques-uns dans ces *Noticias* »¹⁹⁵. En effet, les miracles, principalement des apparitions, liés aux batailles des Conquistadores sont bien présents autour des grandes figures de Cortès et Pizarro. Cortès bénéficie d'apparitions de Santiago lors de rencontres belliqueuses avec des Indiens¹⁹⁶, Pizarro également avec l'appui de l'archange Michel¹⁹⁷. Díez de la Calle relève dans la *Prueba evidente de la predicación del Apostol Santiago el mayor en los reinos de España* (1648) d'Erce Jimenez, les cinquante-sept apparitions de Santiago durant la *Reconquista* et la *Conquista* pour en

¹⁹³ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1646, f. 81, « *De otras muchas Cruces, que ay en la Nueva España, y el Peru, y se hallaron, y pusieron por los primeros Conquistadores de sus reinos y Provincias, quando entraron en ellos, hazen mención muy cumplida estos autores y otros, y de los prodigiosos milagros, que con ellas se ban experimentado, a que me remito.* »

¹⁹⁴ DÍEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1648, f. 9, « *Bien se comprueba con esto, que en muchas partes de aquel Orbe nuevo, la potencia divina se ha mostrado misericordiosamente protectora de las empresas de España (...): aunque con lo poco que he leído, y notado, me pudiera dilatar mucho en este assumpto me ha parecido no hazerlo por no hazer discurso largo.* »

¹⁹⁵ B.N.M., Ms 3023, f. 3v.

¹⁹⁶ *Ibid.*, f. 125v., 243, 254

¹⁹⁷ B.N.M., Ms 3024, f. 108, 120v., 248.

faire une liste¹⁹⁸. La Vierge peut également apparaître pour permettre la victoire des Conquistadores au Mexique et au Pérou¹⁹⁹. Ces saints continuent de soutenir les entreprises militaires des Espagnols au XVII^e siècle : au Nouveau Mexique, le front pionnier avance avec l'aide du patron de l'Espagne et de la *Reconquista* quand le combat devient trop inégal contre des hordes d'Indiens²⁰⁰ ; dans les Antilles, les deux saints martyrs Paul et Laurent apparaissent à deux reprises en 1637 pour repousser les Hollandais²⁰¹. Toutefois, le commis ne se contente pas de rapporter les miracles liés à la Conquête et aux faits d'armes.

Tableau 5 : Manifestations miraculeuses, formes d'expressions et personnages saints dans les *Noticias Sacras y Reales*

	Notre Dame	Christ	Saint-Jacques	Saints divers	Religieux	Apôtres	Démons	Total
Images	15	3						18
Apparitions	4		5	4	1		2	16
Croix		4				2		6
Guérison/Sauvetage	1		1		4			6
Ermite	1			2				3
Martyre					3			3
Total	21	7	6	6	8	2	2	52

Ces miracles sont le reflet de thématiques religieuses propres au Nouveau Monde et d'une dévotion baroque. Ainsi, on note d'emblée l'essor de la dévotion mariale, également présent en Espagne et qui s'exprime particulièrement par les images dans les grandes villes et dans les villages indiens comme à San Juan de los Lagos, de Zapopan et de Talpa²⁰². Díez de la Calle évoque les grands cultes mariaux américains : Notre-Dame de Altagracia, patronne de Saint Domingue, dont l'image se trouve à Salvaleon de Yguei, à 30 lieues de Santo Domingo ; plus loin, il rappelle la présence dans le couvent de la Merci de Santa

¹⁹⁸ B.N.M., Ms 2930, f. 6-7 et B.N.M., Ms 3023, f. 254v.

¹⁹⁹ B.N.M., Ms 3023, f. 125v. ; Ms 3024, f. 201

²⁰⁰ *Ibid.*, f. 282v.

²⁰¹ *Ibid.*, f. 57v. et 74. Il faut mettre ses apparitions en lien avec la victoire de Philippe II à Saint Quentin (1557) le jour de la Saint Laurent et la construction de San Lorenzo de l'Escorial.

²⁰² RAGON, *op. cit.*, 2003, p. 94 ; PÉRON Mylène, *Le Mexique, terre de mission franciscaine (XVI^e-XIX^e siècle)*. La province de Xalisco, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 111

Maria del Puerto Principe (Cuba) d'une image prodigieuse de cette même Notre Dame de Altagracia²⁰³. À Mexico, le commis réalise une description géographique et sacrée avec les couvents et les églises, il localise les deux images protectrices de la ville et note le dynamisme du culte de la Guadalupe :

« L'église et l'image d'une grande dévotion de Notre Dame de Guadalupe se trouve sur un côté de cette route [du Nord], sur les flancs d'une montagne, et la fabrique s'est accrue grâce à la singulière dévotion et au soin de l'archevêque don Juan de la Serna » ; dans la principale lagune, « se trouve le somptueux temple de Notre Dame de los Remedios, image très miraculeuse »²⁰⁴.

Le diocèse de Puebla compte plusieurs images de la Vierge, à Tlaxcala sur l'autel avec une croix miraculeuse, un ermitage voué à la Vierge à Ocotlan, une image de Notre Dame de Guia apportée des Philippines, à Cholula une Vierge qui a remplacé Quetzalcóatl, à Veracruz une autre image de la Vierge très miraculeuse, etc.²⁰⁵ Pour le Pérou, Díez de la Calle livre une description assez précise de l'église et du culte de Notre Dame de Copacabana à Lima et renvoie à l'ouvrage de Ramos Gavilán sur la question²⁰⁶. Ces images de la Vierge s'adressent aux Espagnols vivant dans les villes et, plus rarement aux Indiens en signe d'intégration comme la Vierge à Ocotlan qui « semble vouloir accumuler les preuves de l'appartenance de la cité au nouvel ordre hispanique et chrétien »²⁰⁷.

Les spécificités du Nouveau Monde sont également bien représentées avec l'importance des miracles dans les conversions, les martyres et divers signes providentiels. Les croix forment des signes dans le paysage qui marquent la découverte par Colomb du Nouveau Monde et la prise de possession divine du territoire avec une croix miraculeusement inamovible²⁰⁸. Les croix sont des messages adressés aux Indiens. Elles peuvent indiquer le passage d'un apôtre comme celle de Oaxaca qui était déjà vénérée par les Indiens avant la Découverte²⁰⁹. Elle réalise un miracle qui l'intègre dans les combats de la Monarchie catholique quand le corsaire anglais Francis Drake échoue à la détruire. De

²⁰³ B.N.M., Ms 3023, f. 25 et 45v. ; les informations sur ce culte sont contenues dans la *Relación* (1650) de Luis Jérónimo de Alcocer envoyée en réponse au questionnaire de 1648 et conservée dans les papiers de Díez de la Calle, B.N.M., Ms 3000, f. 65-87.

²⁰⁴ B.N.M., Ms 3023, f. 119v.-120 « *Por estar a un lado de esta calçada en las faldas de unos montes la Iglesia y devotísima imagen de nuestra Señora de Guadalupe cuya fabriqua se engrandeció con la singular devoción y cuidado del Arçobispo Don Juan de la Serna.* » ; « *esta el sumptuoso templo de nuestra Señora de los Remedios, milagrosísima Imagen.* »

²⁰⁵ *Ibid.*, f. 119v.-200, 211, 213 et 220.

²⁰⁶ B.N.M., Ms 3024, f. 43v. ; RAMOS GAVILÁN Alonso, *Historia del celebre santuario de Neustra Senora de Copacabana y sus milagros è inuención de la cruz de Carabuca...*, Lima, 1621

²⁰⁷ RAGON, *op. cit.*, 2003, p. 369.

²⁰⁸ B.N.M., Ms 3023, f. 30

²⁰⁹ *Ibid.*, f. 241

même au Pérou, à Carabuco, une croix plantée par Saint Thomas résiste à toutes les tentatives de destruction des Indiens et empêche les volcans de cracher du feu²¹⁰. A Santa Cruz de la Sierra, une croix fait pleuvoir et pousse les Indiens à briser leurs idoles inefficaces²¹¹. La croix marque aussi l'emplacement d'un miracle et, de ce fait, elle est dotée de pouvoirs comme à Guajocingo en Nouvelle Espagne : dans un couvent franciscain, Saint Jacques a « libéré de la mort » un enfant tombé dans un puits ; les religieux élevèrent une croix qui, le jour de la Saint Jacques, s'incline pour faire le signe de croix²¹².

Certains miracles font basculer les Indiens dans la foi chrétienne comme l'apparition de la Vierge à un cacique dans les Antilles ou celle Saint Augustin à un autre cacique²¹³, une lumière qui descend du ciel sur la croix placée sur l'autel de l'église-temple de Tlaxacala. Le rôle des religieux est également important dans la lutte contre les démons : à Cumana l'un d'entre eux conjure un démon qui parle espagnol, au Nouveau Mexique, les franciscains pratiquent des guérisons collectives ; au Guatemala, le dominicain Pedro Daza ressuscite un enfant indien²¹⁴. Vers Santa Marta, le dominicain Luis Beltran se fait comprendre par les Indiens alors qu'il parle en valencien et réalise des prodiges. Au Paraguay, les jésuites baptisent à tour de bras grâce aux « grands miracles à la sainte croix, Notre-Dame et aux saints, à la résurrection des morts et aux signaux du ciel... »²¹⁵

Dans les zones frontières, deux martyres franciscains sont rapportés : en Nouvelle Biscaye, celui de Bernardo Cusin qui renvoie les flèches des Indiens Chichimèques ; au Tucuman, celui de fray Juan Bernardo, pendu par les Indiens, mais qui continue de prêcher pendant trois jours avant que les Indiens lui arrachent le cœur²¹⁶.

Certains prodiges alimentent directement le providentialisme impérial : le franciscain, provincial du Guatemala, Gonzalo Mendez a la révélation de Charles Quint en gloire et son confrère du Michoacán Jacobo Daciano voit en rêve la mort du même monarque « et avec l'arrivée de la flotte, on put vérifier qu'il était décédé à l'heure qu'il avait dite. »²¹⁷ Les communications célestes viennent pallier la lenteur des communications maritimes et le religieux peut célébrer la messe le lendemain de la mort du

²¹⁰ B.N.M., Ms 3024, f. 57

²¹¹ *Ibid.*, f. 284

²¹² B.N.M., Ms 3023, f. 184

²¹³ B.N.M., Ms 3024, f. 233v.

²¹⁴ B.N.M., Ms 3023, f. 76v., 281v. et 330

²¹⁵ B.N.M., Ms 3024, f. 289v.

²¹⁶ B.N.M., Ms 3023, f. 279v. et Ms 3024, f. 297

²¹⁷ *Ibid.*, f. 295v.-296

monarque. Un prodige suggère que Dieu a prédestiné les richesses de Potosi aux Espagnols :

« Comme les Indiens péruviens essayaient de creuser le célèbre mont appelé Potosí, tant renommé dans le monde que convoité par toutes les nations et extrayaient de ses entrailles les riches métaux d'argent qui abondent, on entendit une voix du ciel qui leur admonesta de cesser leur entreprise parce que Dieu réservait les richesses de cette montagne aux Espagnols. »²¹⁸

Ce récit est tiré de Solórzano Pereira, si habile à orienter les messages divins en faveur de la Monarchie catholique.

Díez de la Calle offre à ses lecteurs une représentation impériale et sacrée du Nouveau Monde. Celle-ci se conjugue avec le souci de dresser une liste des emplois civils et religieux au service de la Couronne. Le commis, suivant les pas de León Pinelo, s'est lancé dans une entreprise « pré-statistique » : les calculs sont parfois approximatifs, les données restent lacunaires. Malgré ces errements, il en ressort une image claire, parfois lisse de la présence espagnole et de l'investissement de la Couronne dans le bon gouvernement de ses territoires. Plusieurs tentatives sont menées pour obtenir des données globales sur le nombre d'agents de la Couronne. Souvent erronés, les chiffres cherchent davantage à impressionner, voire à étourdir le lecteur : 70 000 églises, 5 300 « salariés » du roi aux Philippines, etc. De la sorte l'investissement et la puissance impériale s'expriment pleinement. D'autant plus que dans la période 1640-1660, les préoccupations financières sont très fortes : la recherche d'économies ou de nouvelles recettes (par la vénalité) montrent que l'administration tente d'assainir le Trésor royal. Autre preuve, s'il en est, d'un bon gouvernement.

Le discours de Díez de la Calle est également intégrateur. Comme dans n'importe quelle description de royaume, les villes apparaissent prospères, brillantes et fidèles à leur roi. Elles s'insèrent dans un passé glorieux, témoignage de la bravoure des Castellans, et brillent désormais par l'intelligence des universitaires créoles. Le « monarque-distant » semble pourtant omniprésent dans les lois, les symboles et les hommes qui le représentent.

²¹⁸ B.N.M., Ms 3024, f. 267v., « *Como los Indios peruanos yntentasen cavar aquel celebre monte llamado Potosí tan conocido en el mundo como ynbidiado de todas las naciones y sacaban de sus entrañas los ricos metales de plata de qua abunda, se oyó una voz del cielo que les amonesto que desistiesen de lo comenzado porque las riquezas de aquel cerro les tenia Dios reservadas para los españoles* »

Comme en Espagne, les religieux sont très présents, ils encadrent les populations urbaines et évangélisent les Indiens. Avec le Patronage royal, maintes fois réaffirmé dans l'œuvre de Díez de la Calle, la Couronne est responsable moralement et matériellement des âmes de ses nouveaux sujets. Elle investit des sommes faramineuses sans rien attendre en retour qu'une conscience paisible. Dieu qui a choisi les Espagnols pour mener cette grande entreprise manifeste, en retour, sa bénédiction sur le territoire : les miracles de différentes natures marquent un espace sacré en construction.

En somme, les *Noticias Sacras y Reales* alimentent l'appropriation de l'espace par la Couronne, sa territorialisation. Les actes symboliques qui accompagnèrent les conquêtes du XVI^e siècle (*requerimiento*, changement de la toponymie, etc.) se voient remplacer par des moyens plus paisibles. Ce discours conduit à une représentation harmonieuse d'un empire composé de royaumes, de provinces et de bonnes villes bien gouvernés. Comme en Europe, l'émergence de frontières nourrit l'émergence d'un territoire. Depuis Madrid, la liste et la description de Díez de la Calle fournissent une image conforme aux idées et aux conceptions monarchiques du Nouveau Monde. Elles jouent un rôle assez similaire à celui des chroniques religieuses américaines qui institutionnalisent la présence du monde chrétien dans leur province. À l'instar d'un fray Tello († 1653) pour le Xalisco qui intitule un Livre de sa chronique « Des autres hommes illustres et serviteurs de Dieu », Díez de la Calle stabilise les fondations du christianisme en Amérique avec les miracles, les reliques et les institutions religieuses, afin d'inscrire le territoire dans l'espace impérial hispanique²¹⁹.

²¹⁹ PÉRON, *op. cit.*, p. 144

Conclusion de la troisième partie

L'œuvre de Díez de la Calle est une formidable illustration des instruments du pouvoir monarchique en Amérique dans le contexte « *post-conquista* » du XVII^e siècle. D'une part, elle est le fruit des besoins d'un commis du Conseil des Indes dans son labeur quotidien. D'autre part, sa vision est exempte de longues démonstrations théoriques comme celles d'un Solórzano Pereira. Les *Noticias Sacras y Reales* ne sont pas un traité juridique ou théologique sur le Nouveau Monde. Il ne s'agit pas non plus d'une histoire ou d'une description géographique comme les *Décadas* d'Herrera. Les ouvrages du commis sont à la croisée de plusieurs genres. Ils reflètent, à leur manière, les modes de représentation « habituelle » de l'espace américain au Conseil des Indes au XVII^e siècle.

Cette représentation est marquée par le double sceau du souci du bon gouvernement et du discours en faveur de la Monarchie catholique. Dans les mentalités de l'époque, les deux sont indissociables et peuvent s'exprimer conjointement sans difficulté. Ainsi, dans les *Noticias Sacras y Reales* et les *Memoriales* de Díez de la Calle, tous les éléments de la présence et de l'investissement royal, toutes les manifestations du pouvoir monarchique sont employés pour affirmer l'appropriation par la Couronne de Castille des Indes occidentales. Le moyen retenu pour exprimer ce discours fut celui de la liste : forme administrative par excellence, elle s'inscrivait dans une longue tradition et était techniquement accessible à un officier non diplômé (*infra-letrado*). La liste faisait également partie des modes de description et de représentation géographiques hérités de l'Antiquité et du Moyen-Âge. Dans son aspect énumératif, elle servait le discours de Díez de la Calle placé sous le signe de l'hyperbole : l'énumération des curés et des *alcades mayores* en colonne sur plusieurs pages montrait simplement la grandeur des nouveaux royaumes des Indes et la forte présence monarchique. D'autres modes de représentation comme la carte ne sont pas absents de l'outillage administratif du commis. Il les consulte, les site et les compulse mais il n'en fait pas une manière privilégiée de se représenter l'espace américain : l'accès à des cartes de qualité reste limité et l'héritage de l'itinéraire subsiste.

Malgré les événements qui minent la suprématie de la Monarchie catholique, Juan Díez de la Calle continue de la glorifier. Pour ce faire, il dispose d'un bon sujet : les Indes occidentales sont, comparativement avec la situation européenne, peu touchées par la guerre de Trente ans ou les révoltes intérieures. Dans le discours de Díez de la Calle, ces territoires récemment acquis deviennent une sorte de modèle de civilisation. Les villes sont riches et s'entourent de tout l'apparat baroque européen, elles dominent les territoires et les

populations indigènes. L'histoire des Indes occidentales se profile dans le champ profond du passé et du destin impérial : la *Conquista* est un temps révolu et héroïque. L'espace *indiano* se dote de frontières comme les territoires européens à la même époque ; véritables *limes* par endroits, elles représentent le rempart du catholicisme contre les Indiens barbares et les hérétiques.

Les Indes occidentales apparaissent totalement investies par la puissance royale. La multitude des représentants de la Couronne confère au territoire une dimension politique dont le monarque et son Conseil des Indes sont les maîtres distants. Les *Noticias Sacras y Reales* ne sont pourtant pas exemptes de quelques contingences, reflets des préoccupations quotidiennes de Madrid : remplir les caisses royales ou, au moins, ne pas trop les vider. S'en suit une comptabilité de l'espace : le coût des salaires, les recettes fiscales, les arrivées de métaux précieux, etc.

Homme de la réforme tridentine et serviteur du roi, Juan Díez de la Calle collectionne les miracles. Ils sont la preuve de la bénédiction divine octroyée à la présence espagnole au Nouveau Monde. Les Indes occidentales représentent pour Díez de la Calle un vaste espace sacré remis entre les mains de la Monarchie catholique par la Providence. Les conceptions du commis sont imprégnées, tel un buvard, des mentalités hispaniques du XVII^e siècle et plus particulièrement de cette vision exaltée contenue dans les ouvrages des membres du Conseil des Indes comme León Pinelo ou Solórzano Pereira. Les Indes occidentales et leurs représentants madrilènes sont les joyaux de la couronne de Castille ; à ce titre, elles se placent au cœur de la représentation de l'espace planétaire et palatin : la préséance du Conseil des Indes sur le Conseil de Flandres, la primauté des Indes dans la titulature royale, le nombre de fidèles, de religieux d'agents civils de la Couronne en Amérique militent en faveur de la réputation des Indes de Castille.

CONCLUSION

« Permettez donc pour un peu de temps à votre pensée de sortir hors de ce Monde pour en venir voir un autre tout nouveau que je ferai naître en sa présence dans les espaces imaginaires. »

René Descartes, *Le Monde ou le Traité de la Lumière*,
Chapitre 4, 1633

Une biographie ne peut pas répondre à elle seule à la question que nous nous sommes posée au départ : comment la Monarchie catholique réussit-elle à maintenir son pouvoir pendant plusieurs siècles sur des territoires si éloignés et dispersés géographiquement ? D'une part, de 1492 à 1810 chaque époque ou chaque conjoncture a apporté ses solutions et ses reformulations dans les équilibres politiques : en réponse, des échecs et des crises sont survenus mais aussi des améliorations ou de profonds changements sociaux. La première moitié du XVII^e siècle fut un temps fort avec l'esprit de réforme incarné par Olivarès. Une bonne partie de la classe politique (spécialement les clients du comte-duc et les fidèles serviteurs de la Couronne) suivit avec enthousiasme ce mouvement : au Conseil des Indes, on compte des conseillers et des secrétaires favorables, voire moteurs des possibles améliorations dans le fonctionnement de l'État. Díez de la Calle qui évoluait dans ce milieu fut à son niveau une pièce de ce mouvement. Malgré l'échec bien connu d'Olivarès et toutes les oppositions que ses réformes suscitérent, son règne politique marqua durablement les esprits et les pratiques, d'autant plus au cœur de la Monarchie, à Madrid.

D'autre part, il existait des structures qui soutinrent l'édifice par vents et marées : les deux plus évidentes, dont les contemporains étaient conscients et parties prenantes, sont la fidélité au roi et le ciment religieux. Ces deux piliers de la Monarchie catholique s'articulent autour de la mise en place de liens politiques et sociaux complexes entre le pouvoir souverain et ses sujets : les historiens, à l'instar d'Antonio Feros ou d'Oscar Mazín, ont démontré l'importance du clientélisme et de la négociation. Ainsi, des phénomènes de népotisme, de favoritisme, voire de corruption ne sont pas nécessairement à appréhender comme des aspects négatifs du gouvernement mais davantage comme des moyens pour le pouvoir de se dégager une marge de manœuvre : une soupape dans les velléités absolutistes. Aujourd'hui nous savons que le pouvoir absolu résida paradoxalement dans cette incapacité (et parfois dans l'absence de volonté) à imposer son

autorité à l'ensemble des corps politiques et sociaux tout en conservant la souveraineté. La formule « *obedezco pero no cumpro* » déjà citée traduit parfaitement cette souplesse.

Cette vision en creux du pouvoir dans la Monarchie catholique ne doit pas escamoter les initiatives, les réactions et les actions des instances royales pour affirmer la puissance monarchique : régulièrement des coups de semonce et des procès retentissants eurent lieu. Ainsi, la visite générale de Juan de Palafox ou le procès de 1728 des trois officiers de finances de Mexico révèle « l'ambivalence de l'appareil d'État » – pour reprendre les mots de Michel Bertrand. Tantôt sévère, tantôt laxiste, l'action de Madrid est marquée par le sceau de l'imprévisibilité et de l'efficacité toute relative de ses tentatives d'imposer des orientations politiques.

Dans ce contexte, la représentation de l'espace *indiano* selon Juan Díez de la Calle est composée de plusieurs éléments qui s'emboîtent : premièrement, sa pratique professionnelle quotidienne du maniement des papiers ; deuxièmement, la configuration transatlantique de la monarchie composite ; troisièmement, l'imbrication entre pouvoir, société et savoirs qui s'exprime dans les réseaux familiaux et socioprofessionnels ; quatrièmement, l'outillage mental et technique du monde occidental.

Gouvernement de papiers : vers un État administratif

La figure de Juan Díez de la Calle apporte des réponses quant à la manière dont le pouvoir monarchique gouvernait depuis Madrid ses territoires *indianos*. Les papiers ou documents administratifs, judiciaires et politiques écrits qui circulent d'un bord à l'autre de l'Atlantique (et du Pacifique avec Manille) témoignent indéniablement d'un travail et d'une direction politique commune, en somme d'une obéissance à la Couronne, des personnels administratifs. Avec les moyens humains et techniques du XVII^e siècle, les officiers *letrados* ou non, depuis Santiago du Chili jusqu'à Durango en passant par Lima et Mexico, s'emploient au bon gouvernement. Le « maniement des papiers » rend compte d'une science administrative, c'est-à-dire d'une mise en œuvre quotidienne de décisions souvent ordinaires pour la bonne gestion des affaires publiques. Les dossiers pour lesquels nous savons que Díez de la Calle est intervenu éclairent ce labeur : maintenir le contrôle sur la *Carrera de Indias* et le Patronage royal, entretenir le système défensif caribéen, connaître et nommer les officiers et les ecclésiastiques, etc.

À l'instar de Thierry Sarmant et Mathieu Stoll pour les ministères de Louis XIV, nous pouvons nous demander à l'issue de notre étude dans quelle mesure les méthodes de

gouvernement du Conseil des Indes répondent à la distinction wébérienne entre bureaucratie traditionnelle et bureaucratie légale¹. De Versailles à Madrid, à seulement quelques années près, le bilan est quasiment identique : nous ne pouvons opposer un fonctionnement clientéliste, irrationnel ou corrompu à une culture bureaucratique légaliste, vertueuse et efficace. Au Conseil des Indes, comme dans d'autres administrations modernes, voire contemporaines, ibériques ou non, les phénomènes cohabitent sans problèmes. Différentes formes de structurations et d'organisations coexistent et répondent à différents besoins symboliques, politiques et parfois très conjoncturels. À plusieurs reprises, nous avons souligné le conservatisme et l'attachement à la coutume des membres du Conseil des Indes, c'est-à-dire, selon les termes de Max Weber, le caractère traditionnel de la domination légitime reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de traditions valables².

La question des nominations est particulièrement significative car elle se trouve à l'intersection de plusieurs problématiques du pouvoir : la faveur royale comme prérogative suprême à la disposition du monarque, la représentation du roi et de son *imperium* par des serviteurs répartis sur le territoire, la gestion des « ressources humaines » avec le choix des agents les plus compétents, la tentative d'évaluation du coût global de la « masse salariale » et, bien sûr, le clientélisme et le favoritisme. Pour l'exercice de ce pouvoir, le monarque hispanique eut recours à différentes formules afin de trouver la plus efficace : la désignation des officiers et des ecclésiastiques aux Indes est revenue successivement au Conseil des Indes et à la *Cámara de Indias*. La création de cette dernière, une première fois en 1600 puis en 1644, devait permettre d'expédier plus rapidement les nominations et d'obtenir un avis plus précis de la part des conseillers les plus compétents dans ce domaine. Néanmoins, le Conseil des Indes était très attaché à son pouvoir de proposition collégiale des meilleurs candidats : le lui retirer changeait fortement sa fonction et l'amputait d'une compétence importante. Quant à savoir laquelle des deux formules (Conseil ou *Cámara*) permettait de mieux éviter le clientélisme, il serait vain d'y répondre tant le phénomène était intrinsèque au mode de gouvernance.

Le système de nomination n'empêchait toutefois pas de désigner, dans la plupart des cas, des personnes compétentes suivant des critères « rationnels » reposant souvent sur la

¹ SARMANT Thierry et STOLL Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010, p. 396-398 et 554-555

² Sous Philippe V (1700-1746), les Conseils subirent un lent effacement par la diminution de leur nombre, de leurs membres et de leur influence au profit des secrétaires d'Etat. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, « celui des Indes fut sévèrement châtié et ses membres très diminués en nombre, pour son infidélité relative lors de la première occupation de Madrid par les Anglo-Portugais. » BOTTINEAU Yves, *Les Bourbons d'Espagne. 1700-1808*, Paris, Fayard, 1993, p. 148-149

formation ou l'expérience professionnelle. En effet, certains postes étaient réservés aux diplômés et, dans tous les cas, les candidats remettaient un dossier de nomination. Celui-ci était composé de pièces fournissant des données objectives : la relation de mérites était une forme de curriculum vitae ; les lettres de recommandations évoquaient l'expérience et les qualités du candidat. Le passage par l'avis des conseillers équivalait dans beaucoup de cas à une instance consultative de pairs : les conseillers tout comme les *oidores*, les *fiscales* ou les évêques étaient dans leur grande majorité des *letrados*. Le clientélisme jouait particulièrement pour les postes subalternes en partie nommés par le roi : les *alcaldes mayores*³ ou les chanoines. Notre thèse a d'ailleurs montré que, pour ce type de charges, le commis Juan Díez de la Calle pouvait favoriser ses amis.

Le rôle de la famille et de la personnalité dans le choix des commis du Conseil des Indes rappelle le caractère traditionnel du gouvernement. Nous avons vu qu'il s'agit aussi pour la Couronne d'assurer une formation professionnelle aux *infra-letrados* par l'apprentissage sur le tas du maniement des papiers par le biais des parents. Les Fernández de Madrigal et les Díez de la Calle se succèdent pendant plus de cinquante ans aux mêmes postes dans les deux secrétariats du Conseil des Indes. Dans la documentation officielle, l'expérience des générations s'accumule pour montrer la qualité du travail des commis : à l'instar de Juan Díez de la Calle, ils meurent à leur table de travail. Pour Francisco Fernández de Madrigal, nous nous sommes aperçus qu'il bénéficiait d'un traitement particulier lui permettant de gravir les échelons plus vite et, chose exceptionnelle, de devenir conseiller. Leur surprenante longévité et la quasi-absence de mutations dans d'autres institutions limitaient le « turnover » : la pratique et l'expérience sont plutôt des facteurs de rationalisation. Bien évidemment, notre famille disparaît petit à petit au XVIII^e siècle : changement dynastique, réforme du système politique des conseils et ambition réduite des dernières générations expliquent cet effacement.

Sur la question de l'appropriation du poste par le titulaire, il est indéniable que la période étudiée (1620-1660) montre des évolutions du fait de l'augmentation substantielle du nombre de commis dans les secrétariats. Par exemple, la figure du secrétaire comme l'homme dans l'entourage proche du roi, tenu dans le secret monarchique, s'estompe pour laisser la place à un personnage remplissant des fonctions à la tête d'un bureau ou officine. Parallèlement, le commis n'apparaît pas comme un homme qui dépendrait financièrement

³ Ces représentants du roi du fait de leur recrutement peu exigeant et de leur faible salaire étaient les moteurs de l'exploitation des Indiens.

et professionnellement du secrétaire mais comme un serviteur du roi⁴. En effet, à partir du début du XVII^e siècle, à l'exemple de Juan Fernández de Madrigal, les commis émergent dans la documentation officielle, ils sont nommés et rétribués par la Couronne. Leur poste et leur fonction sont titularisés et définis pour former une hiérarchie administrative et un *cursus honorum* (appointements fixes et gradués suivant le rang hiérarchique, avancement selon l'ancienneté, etc.).

Notre thèse cherchait également à réévaluer la place des « *infra-letrados* » dans le système politique hispanique. Les commis et l'ensemble des *infra-letrados* fournissent à la Couronne la majorité de ses serviteurs. L'historiographie a surtout insisté sur le tournant imposé par l'apparition des *letrados* dans le gouvernement de la Monarchie hispanique à partir des Rois catholiques et plus particulièrement de Philippe II. Cela est indéniable mais il ne faut pas oublier que le corollaire de l'émergence d'un groupe de juristes très compétents réside dans l'apparition d'un personnel capable de mettre en forme et de traiter en amont et en aval les décisions des *letrados*. Ce monde du « maniment des papiers » et de la routine de bureau, qui manque certes de lustre, fut l'un des moteurs d'une nouvelle forme de gouvernement et d'administration bureaucratique⁵. Les commis passent, les papiers restent.

Les affaires, les dossiers, les rapports, les relations, les lettres de dénonciation ou de recommandation, les relations de mérites, les formulaires de nomination ou de fondation d'églises, de couvents, de villes formaient un vaste corpus géré par le Conseil des Indes et ses secrétariats. Le travail de « gratte-papier » soumis à la répétition et à l'accumulation déterminait fortement les formes et les contenus de la représentation de l'espace : la liste et les tableaux pré-statistiques en sont les paradigmes. Avec Max Weber, on peut également discuter la notion de bureaucratie à l'aune des techniques de communication et de la « domination en vertu du savoir ».

⁴ Ces évolutions palpables au Conseil des Indes ne se vérifient pas partout. Par exemple, au XVIII^e siècle, les officiers de finances de Nouvelle Espagne recrutaient et rémunéraient sur leurs propres revenus des commis. Cf. BERTRAND Michel, *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1999, p. 84

⁵ En 1742, don Cenón de Somodevilla, marquis de La Ensenada (depuis 1736) était nommé conseiller d'État, et chargé des secrétariat des Finances, de la Guerre, de la Marine et des Indes. Il n'avait pas fait d'études universitaires et était entré à dix-huit ans comme commis surnuméraire au secrétariat de la Marine. Il fut porté au pouvoir par son talent et la protection de Grands. Sous Ferdinand VI, « il a prouvé l'ampleur et la précision de son information, l'étonnante clarté de son esprit, à la fois réaliste et pragmatique, son souci de l'efficacité et son dévouement à la couronne et à l'Espagne » BOTTINEAU Yves, *Les Bourbons d'Espagne 1700-1808*, Paris, Fayard, 1993, p. 155 et 242

Une science administrative qui élabore des outils

Le choix de dresser la biographie de Díez de la Calle partait de son œuvre et de sa place dans l'élaboration des savoirs sur les Indes occidentales. La Couronne chercha très tôt – dès le voyage de Colomb – à encourager et à contrôler la production scientifique autour des Nouveaux Mondes. Par ailleurs, le fait que Díez de la Calle se trouve à Madrid et qu'il ne se soit jamais rendu sur le continent américain rend sa démarche d'autant plus intéressante. L'énorme distance-temps qui séparait les différents territoires de la monarchie composite exacerbait les contraintes techniques de communications et de transmission des informations.

De plus, les quantités de papiers et de dossiers à traiter au Conseil des Indes conduisirent ses membres à élaborer des règles et des outils : les Ordonnances de 1573 et de 1636 qui définissent précisément les tâches et les procédures de chacun au Conseil des Indes ; la création du poste de chroniqueur-cosmographe, etc. Les différents projets de compilation des Lois des Indes tentèrent de démêler l'ensemble des dispositions juridiques spécifiques prises par le roi pour ses possessions américaines.

Les charges (guerre, inflation, fuite des capitaux) qui pesaient sur le Trésor royal et les différents expédients fiscaux pour y remédier constituaient une des grandes préoccupations du Monarque et de ses serviteurs. Ceux-ci étaient imprégnés des tentatives du *valido*, le comte-duc d'Olivares, pour assainir les finances royales quitte à réformer la répartition fiscale. En 1631, un nouvel impôt, la *media anata*, fut perçu sur toutes les personnes entrant dans une charge publique. Au Conseil des Indes, cette mesure déclencha assez rapidement un recensement de tous les postes pourvus par le roi aux Indes occidentales : le polygraphe spécialiste des Indes Antonio de León Pinelo s'en chargea. En 1644, la renaissance de la *Cámara de Indias* incita Díez de la Calle à actualiser et à compléter cette liste pour la publier en 1645. Ce modeste ouvrage correspondait à une nécessité administrative qui nous semble aujourd'hui une évidence : connaître précisément qui travaille et qui est rétribué par le souverain.

Les Ordonnances invitaient les différentes officines tant du Conseil des Indes que des audiences américaines à tenir un livre des différentes charges pourvues par le roi ou ses représentants. Ces minutiers ne renfermaient pas toutes les informations car leur tenue était défectueuse et ils avaient le défaut de consigner à la suite toutes les cédules de nomination sans table des matières. La tâche de León Pinelo puis de Díez de la Calle fut d'aller chercher dans ces livres les charges effectivement occupées et le salaire qui lui

correspondait. Fiscalité, pratiques administratives et gestion des personnels amenèrent à la production de nouveaux outils de savoirs.

L'élaboration des savoirs par le pouvoir dans un contexte transatlantique

Nous avons étudié comment Juan Díez de la Calle recueillait de différentes façons les informations nécessaires à l'élaboration de ses *Noticias Sacras y Reales*. Le recours à des amis est particulièrement intéressant puisqu'il témoigne des liens entre le pouvoir, les réseaux sociaux et le savoir. En effet, Díez de la Calle correspondait avec une série de serviteurs de la Couronne aux Indes occidentales au statut plus ou moins prestigieux. Cette correspondance s'articule autour d'un échange : informations contre faveurs. Les lettres adressées à Díez de la Calle sont accompagnées de relations et de descriptions qui lui permettent de compléter ses *Noticias Sacras y Reales*. Au-delà de cet échange, on constate une véritable « mobilisation ibérique »⁶ des serviteurs du *Rey Planeta* (Philippe IV) impulsée par des valeurs communes de bon gouvernement et de catholicisme tridentin. La ligne de partage entre la fonction et les individus, entre le service de la Monarchie et les intérêts personnels n'existe pas.

Ambition personnelle, position et contrainte professionnelle permirent au commis du secrétariat de Nouvelle Espagne de former un impressionnant corpus documentaire. Toutefois, celui-ci dénote les limites de la méthode : nature des documents hétérogènes, dates fort variables (problèmes d'actualisation). Surtout la spécialisation (autre critère de la bureaucratie selon Max Weber) géographique des secrétariats du Conseil des Indes, n'apporta au commis qu'une quantité très limitée d'informations sur le vice-royaume du Pérou et, au contraire, une masse conséquente – mais hétéroclite et dispersée – de documents concernant le vice-royaume de la Nouvelle Espagne. Or l'ambition de Díez de la Calle était de donner au lecteur (et surtout au roi) un tableau complet des Indes occidentales. Nous avons pu constater à plusieurs reprises les lacunes existantes au sujet du Pérou.

Juan Díez de la Calle employa un autre biais pour se tenir informé. Il s'inscrivit dans le projet de rédaction du *Teatro eclesiástico de las Indias Occidentales*, tâche dévolue au chroniqueur des Indes. Cette entreprise éditoriale fortement imprégnée d'un esprit de propagande (affirmation du Patronage royal et des efforts d'évangélisation) constitue un témoignage éclairant des méthodes officielles et des pratiques du savoir au Conseil des

⁶ GRUZINSKI Serge, *Les Quatre parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004, p. 36-37

Indes. Tout d'abord, elle pose la question du travail collectif ou individuel : officiellement, le chroniqueur a pour mission de rédiger seul les commandes historiographiques du monarque. Cela n'a rien d'étonnant, dans un univers humaniste encore marqué par une « mentalité artisanale » où le savant travaillait « assis, portes closes, seul dans son cabinet, comme le savetier dans son échoppe, armé des outils qu'il s'était fabriqués, sans aide, sans contact, sans collaborateurs. »⁷ Au Conseil des Indes au XVII^e siècle, cette image est contredite par la technique des grandes enquêtes menées par les hommes des années 1570 mobilisant des centaines de personnes. Les « Relations géographiques », ces questionnaires envoyés aux autorités locales pour répondre au besoin d'informations de Madrid, n'étaient pas une pratique complètement extraordinaire. Plusieurs cédulas montrent qu'il existait un rythme au moins quinquennal dans ce domaine pour le XVII^e siècle. Au sujet de la rédaction d'un *Teatro eclesiástico*, le monarque sollicita à deux reprises ses serviteurs en Amérique et aux Philippines (en 1635 et en 1648) : il fallait fournir au chroniqueur une série de données sur l'histoire et l'organisation ecclésiastique des Indes. L'enthousiasme à renvoyer des réponses fut moins modéré que l'historiographie ne l'affirme souvent. Surtout, les documents de Díez de la Calle dévoilent le travail fait en amont pour proposer un questionnaire pertinent : il est établi que le commis (avec le concours éventuel d'autres personnages) rédigea plusieurs versions dépassant le sujet purement ecclésiastique du *Teatro*. Cela montre, d'une part, la conscience de la part du Conseil des Indes de ses lacunes dans la connaissance des territoires *indianos* et, d'autre part, le souci d'uniformiser et d'organiser les savoirs pertinents pour une bonne administration.

La mise en œuvre du projet du *Teatro*, comme pour les relations géographiques du XVI^e siècle, fut en partie défectueuse et traduit les limites de la proto-bureaucratie madrilène dans le domaine des savoirs. Premièrement, le chroniqueur reste dans le cadre de l'historiographie traditionnelle : sa fonction est de faire l'histoire apologétique de la Monarchie catholique. C'est pourquoi Philippe IV s'opposa aux propositions de nomination de divers spécialistes des Indes à ce poste (comme León Pinelo) dans les années 1640 pour choisir Gil González Dávila, zéléteur incomparable de la Monarchie mais ignorant du monde américain et sénile. À partir des moyens offerts, il eût été possible de concilier les impératifs de propagande et de bon gouvernement. Le *Teatro eclesiástico* aurait pu fournir un tableau de l'organisation ecclésiastique des Indes occidentales aux membres du Conseil des Indes. Il n'en fut rien. Deuxièmement, malgré la participation de Díez de la Calle et de divers érudits péninsulaires et *indianos*, González Dávila rédigea en

⁷ FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au 16^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1968, p. 389

humaniste, c'est-à-dire seul, son *Teatro* qui s'avère à de nombreuses reprises erroné et lacunaire. Troisièmement, une bonne partie des matériaux réunis grâce aux Relations géographiques ne fut pas utilisée par le chroniqueur.

Juan Díez de la Calle utilisa pour son propre compte ces informations mais nous avons constaté que ses *Noticias Sacras y Reales* se soldèrent par un semi-échec. Le projet final, datant des années 1650-1660, resta à l'état manuscrit puisqu'il n'était pas complètement achevé en ce qui concerne la partie péruvienne. Le commis travaillait lui aussi en artisan alors que le sujet demandait une actualisation permanente, le maniement d'une somme considérable de papiers ainsi que la collaboration d'un collègue du secrétariat du Pérou.

Un espace façonné par les mentalités et l'idéologie : les Indes occidentales dans les Noticias Sacras y Reales.

Dans le cadre de la genèse des États modernes, l'œuvre de Díez de la Calle se situe sans doute dans une des voies concomitantes vers de nouvelles formes d'administration des territoires. Nous n'avons décelé ni rupture ni tournant mais simplement des avancées dans la volonté d'obtenir une vision globale d'un empire ayant atteint des dimensions inédites. En revanche, de nombreuses pesanteurs et traditions ralentissaient les évolutions vers des techniques plus modernes. Cela posé, il convient de s'abstraire d'une vision de l'histoire progressive qui tendrait vers un modèle bureaucratique rationnel au XIX^e siècle grâce au Siècle des Lumières : d'une part, cette « rationalité » a largement été démentie et, d'autre part, il faut prendre en compte plusieurs temporalités où obstacles et accélérateurs se superposent. Ainsi, la contrainte technique et matérielle, indépendamment des mentalités, limitait irrémédiablement certains « progrès » administratifs comme le calcul de la longitude, la lenteur des communications, un personnel réduit. Avant le XVII^e siècle et simultanément, d'autres entreprises dans l'empire portugais, la France de Colbert puis chez les Hollandais au début du XVIII^e siècle se fixèrent des objectifs d'estimation, de recensement et de quantification de l'appareil étatique pour mieux le contrôler et le rendre plus efficace⁸.

⁸ Il y aurait toute une étude comparative à faire avec l'administration chinoise pour laquelle le problème de la distance se pose également. Par exemple, à l'époque impériale, un service central particulier était chargé de tenir à jour les dossiers des fonctionnaires. Voir GERNET Jacques, « Organisation, principes et pratique de l'administration chinoise (XIe-XIXe siècles) », in BLOCH-LAINÉ François et ETIENNE Gilbert, *Servir l'État*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, p. 20

Ce contexte défini, notre travail a consisté à analyser et à tenter de formuler les représentations de l'espace qui jaillissent des *Noticias Sacras y Reales* de Juan Díez de la Calle. Les modes de représentation de l'espace que l'on découvre sont fortement imprégnés des schémas de l'itinéraire géographique. La carte se fait de plus en plus présente, elle est utilisée mais elle n'apparaît pas comme un outil privilégié. Les membres du Conseil des Indes au XVII^e siècle restent des hommes de la liste : elle dispose comme la carte de pouvoirs symboliques qui lient connaissance et pouvoir. En matière de représentation de l'espace, le champ d'expérience pèse de tout son poids. Les Grandes Découvertes et près de deux siècles d'expansion des horizons cognitifs n'ont pas effacé des réflexes, des schémas et des méthodes issus du monde « encellulé » du Moyen-âge⁹.

Avec Díez de la Calle, on voit pourtant apparaître une géographie de l'administrateur tout imprégnée de ses préoccupations quotidiennes pour les salaires, le prix des offices vénaux ou les limites administratives et politiques des circonscriptions (principalement l'audience et l'évêché). Les préoccupations ne sont pas purement « bureaucratiques » puisque le commis se révèle soucieux de fournir une représentation de la configuration géographique des Indes occidentales en donnant les distances, la démographie, l'économie, etc. La précision et l'exhaustivité de ses renseignements s'avèrent aléatoires : cela est dû, d'une part, aux sources incomplètes du commis ou peu actualisées (nous avons vu que certains auteurs américains utilisaient des données qu'ils tiraient d'ouvrages produits par le Conseil des Indes et datés, la référence étant la *Descripción* de López de Velasco publié en introduction des *Décadas* d'Herrera en 1601) et, d'autre part, à sa négligence qui s'accommode d'oublis ou d'erreurs de copiage. Là encore une tradition bien ancrée dédramatise le vide : Díez de la Calle invite même son lecteur à compléter les blancs et à lui communiquer les informations le cas échéant. Les copistes médiévaux inséraient eux aussi à la place des lacunes des manuscrits la mention *multa interfuerunt*.

Cependant, Díez de la Calle utilise un appareil érudit qui tend à montrer l'exactitude et la rigueur de ses informations¹⁰ : les notes marginales sont nombreuses, tout comme le renvoi aux différentes cédules ou rapports ; une bibliographie (« *Prueba* ») orne son *Memorial y Noticias* et les *Noticias Sacras y Reales*.

Nous avons insisté sur les fondements impérialistes et providentialistes à partir desquels Juan Díez de la Calle développait son discours et ses représentations des Indes

⁹ BASCHET Jérôme, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Aubier, 2004, p. 115-188.

¹⁰ GRAFTON Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris, Seuil, 1998, p. 23

occidentales. L'Empire romain joue un rôle important dans les mentalités car la doctrine politique n'a cessé durant tout le Moyen-âge et la Renaissance de discuter ce modèle et parce que les parallèles avec la Monarchie hispanique sont faciles à établir. Romanisation/hispanisation, urbanisation, expansion, codification législative, fonctionnarisation étaient autant de thèmes de comparaison chers aux érudits et aux hommes politiques de l'époque moderne. Sous la plume de Díez de la Calle, les Indes occidentales forment un ensemble de villes hiérarchisées autour de pôles urbains dont la puissance s'incarne dans l'architecture, l'urbanisme et la présence du pouvoir politique royal représenté par les institutions et les officiers. Dans un parallélisme imparfait, la hiérarchie ecclésiastique, sous la coupe du Patronage royal, irrigue encore plus finement le territoire de son contrôle culturel, politique et social : le diocèse plus localisé, donc plus présent que l'audience, offre un découpage à taille plus humaine (un échelon intermédiaire administratif qui manquait entre l'audience et le *corregidor* fut instauré au XVIII^e siècle avec l'intendance).

La portée de l'œuvre de Díez de la Calle fut limitée à un petit cercle d'individus au Conseil des Indes et aux Indes occidentales. La forme défectueuse de ces pense-bêtes et le contenu parfois trop technique plaça le *Memorial y Noticias Sacras* (1646), principal ouvrage du commis, loin des grandes productions royales réalisées par les chroniqueurs. La *Descripción* d'Antonio de Herrera resta pendant longtemps la référence géographique pour les Indes occidentales (elle fut republiée au XVIII^e siècle). Pourtant, Díez de la Calle avait fait l'effort d'actualiser, de compléter et de systématiser cette synthèse en lui donnant une coloration administrative : les principales ressources, les distances (pas toujours précises) entre les villes étaient disponibles, les limites juridictionnelles grossièrement circonscrites. Avec plus de moyens financiers, les *Noticias Sacras y Reales* auraient pu fournir un guide à l'usage de l'ensemble des administrateurs en poste aux Indes occidentales : la bureaucratie impériale chinoise disposait de tels outils¹¹. Pour cela, il aurait fallu collationner le travail de Díez de la Calle avec les informations recueillies par un homme de terrain : le *Compendio* de Vázquez de Espinosa ne fut jamais utilisé par la Couronne en dépit de sa richesse. Il aurait également fallu pallier le déséquilibre des données concernant le Pérou.

Cette représentation de l'espace est-elle partagée par d'autres que Juan Díez de la Calle ? Il est certain qu'elle reflète par de nombreux aspects celle d'une personne bien

¹¹ BALAZS Étienne, *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1998 [1968], p. 55-56

informée sur les Indes occidentales et travaillant à Madrid, dans le milieu du Conseil des Indes. Elle possède des points communs avec d'autres serviteurs de la Couronne en poste aux Indes : la connaissance directe et l'expérience du voyage ne retirent pas plusieurs traits caractéristiques des mentalités qui influencent les représentations. Aussi le providentialisme et l'impérialisme sont-ils partagés au-delà des Océans pour former une représentation commune de l'élite hispanique. Bien sûr, ceux qui sont sur place peuvent constater que l'ordre impérial est loin d'être absolu et rationnel¹² ; mais à Madrid aussi on reçoit ces rapports et ces lettres qui témoignent des dysfonctionnements. Díez de la Calle est également très sensible au message encore balbutiant du créolisme. En effet, à Madrid, il défend, à l'instar de Juan de Solórzano de Pereira, la préséance du Conseil des Indes dont dépend de la grandeur des Indes occidentales et de son intégration dans la politique impériale : le régime polysynodique palatin n'est-il pas le reflet en miniature de la monarchie composite ?

Le système décrit par Díez de la Calle au milieu du XVII^e siècle se perpétua dans beaucoup de ses aspects jusqu'aux indépendances. Après le siècle mouvementé de la Conquête en Amérique et l'une des plus terribles guerres qu'ait connue l'Europe et dans laquelle l'Espagne fut impliquée au plus haut point (la guerre de Trente ans), l'œuvre de Díez de la Calle apparaît comme un jalon. Elle reformule un mode d'appropriation de l'espace fondé sur le gouvernement (l'administration) différent de celui de la Conquête. Elle correspond à des pratiques en essor en Europe, étudiées par Daniel Nordman, de mise en place des frontières ou d'affirmation de la ville¹³. Cette étape préfigurait l'affirmation d'un mode plus administratif de gouvernement au détriment de la vocation juridictionnelle de la monarchie¹⁴.

Le « siècle des réformes » modifia l'armature politico-administrative en place au milieu du XVII^e siècle en prenant en compte la constitution politique déjà en place : les intendances ne se substituèrent pas complètement aux audiences malgré les efforts de José de Galvez, et les *corregimientos* subsistèrent sous diverses formes. Les Bourbons souhaitèrent, à l'instar d'Olivarès mais dans un contexte politique et idéologique bien différent, unifier le gouvernement des royaumes de la monarchie et affermir les droits du roi. Ce régéralisme, renouvelé par les *Ilustrados* (Lumières), entra en conflit avec

¹² CALVO Thomas, *L'Amérique ibérique de 1570 à 1910*, Paris, Nathan, 1994, p. 153

¹³ NORDMAN Daniel, « La connaissance géographique de l'État (XIV^e-XVII^e siècles) », in *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Editions du CNRS, Paris, 1990, p.175-188

¹⁴ LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 148

l'affirmation progressive des créoles appelée des vœux des grands hommes du Conseil des Indes, modèles de Díez de la Calle, Solórzano de Pereira, León Pinelo ou Juan de Palafox.

Pour terminer, nous souhaitons souligner à quel point la concomitance de différents événements et de l'apparition de nouvelles formes de pensée vers 1640-1660, continue de nous interroger¹⁵. Hermann Conring (1606-1681) donne forme à la statistique allemande qui « propose au Prince ou au fonctionnaire responsable un cadre d'organisation des savoirs multiformes disponibles sur un État »¹⁶. Blaise Pascal et Christian Huygens (1629-1695) imaginent le calcul des probabilités vers 1660 qui trouvera une application gouvernementale dans la statistique au XIX^e siècle. John Graunt (1620-1674) et William Petty (1623-1687) se servent des registres paroissiaux pour élaborer les premières statistiques démographiques, technique connue sous le nom d'arithmétique politique. Le modeste personnage de Díez de la Calle est un contemporain de René Descartes. Les deux hommes sont issus d'une culture baroque et les témoins d'un nouveau monde en mouvement et en expansion dont il essaye de fixer une représentation. Il est intéressant de voir Descartes conduire, dans le *Discours de la méthode*, le lecteur vers sa « table rase » en partant d'un monologue auprès du poêle d'une maison allemande pendant la guerre de Trente ans. Il commence sa réflexion à propos de la ville en déplorant l'agencement (le palimpseste) des « anciennes cités » qui sont un enchevêtrement de nouveau et d'ancien et qui ne suivent aucun ordre. Au contraire, il loue « ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine »¹⁷ comme Díez de la Calle célèbre le plan hippodamien des villes américaines, fruit de la volonté des Espagnols. Loin de nous l'idée de faire de Díez de la Calle un esprit cartésien, nous avons assez démontré ses limites inhérentes au poids des héritages dans sa pensée et ses méthodes ainsi qu'à son absence de formation universitaire. Néanmoins, sa biographie nous amène à penser qu'il n'était pas dénué de bon sens, à tel point que l'on voit poindre chez lui le souci « de faire partout des

¹⁵ Par exemple, la dynastie Qing qui régna dans la Chine impériale jusqu'en 1912 prit le pouvoir en 1644. La *World history* tend à rechercher « les nœuds d'intrigues que forment les contemporanéités ». La récente *Histoire du monde au XV^e siècle* a été coordonnée dans cette perspective. Patrick Boucheron dans son introduction distingue les concomitances, les contemporanéités et les *connected histories* pour expliquer les liens (ou leur absence) entre des événements ayant lieu au même moment sur la planète. BOUCHERON Patrick, « Les boucles du monde : contours du XV^e siècle », in *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 9-30

¹⁶ DESROSIÈRES Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010, p. 30

¹⁷ « Ainsi ces anciennes cités, qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues, par succession de temps, de grandes villes, sont ordinairement si mal compassées (...) », DESCARTES René, *Discours de la Méthode*, Paris, Folio-Gallimard, 1991 [1637], p. 84

dénombrements si entiers, et des revues si générales, qu'il [fût] assuré de ne rien omettre »¹⁸.

¹⁸ *Ibid.*, p. 91

GLOSSAIRE

Alcabala : Impôt indirect royal sur la consommation et les transactions marchandes. Il est instauré aux Indes occidentales dans la deuxième moitié du XVI^e siècle (les Indiens en sont exemptés).

Alcalde mayor : Juge ordinaire nommé par le roi, le vice-roi ou le président de l'Audience. Aux Indes, il représente l'autorité royale des villes sur les campagnes environnantes. Il possède des responsabilités judiciaires, administratives, militaires et réglementaires sur un territoire donné, l'*alcaldía mayor*. Il représente une bonne part des agents civils de la Couronne en Amérique. Les vétérans espagnols obtenaient souvent une *alcaldía mayor* aux Indes occidentales comme l'un des fils de Díez de la Calle. L'usage du terme *alcalde mayor* est plus courante en Nouvelle Espagne alors qu'au Pérou on emploie l'expression de *corregidor*.

Almojarifazgo : Impôt royal *ad valorem* perçu sur tous les produits transitant par les ports d'Andalousie et des Indes à l'exportation comme à l'importation.

Audiencia : « audience ». A la fois, cour d'appel de justice, gouvernement régional et circonscription administrative, l'*audiencia* joua un rôle éminent dans l'administration et la politique coloniale. Vers 1650, les Indes occidentales sont divisées en onze audiences. Les auditeurs (*oidores*) étaient des juristes (*letrados*) formés dans les universités espagnoles ou américaines. A leur tête il y avait un président. Ce personnel était nommé par le roi sur proposition du Conseil des Indes et, après 1644, la *Cámara de Indias*.

Aviso : Bateau léger, plus rapide que la Flotte des Indes, il servait à envoyer des courriers entre l'Espagne et l'Amérique. Il permettait l'expédition d'informations et d'ordres plus régulière que la Flotte entre le Conseil des Indes et les autorités américaines. L'avisos annonçait en avance l'arrivée de la Flotte ou au contraire les retards. La correspondance de Díez de la Calle montre l'importance de ce système dans les communications transatlantiques.

Cámara de Indias ou Consejo de Cámara de Indias : Sorte de sous-commission ou chambre appartenant au Conseil des Indes composée du président et de trois conseillers. Elle est principalement chargée de proposer trois noms au roi concernant toutes les nominations aux postes civils comme ecclésiastiques des Indes. Mise en place par le Comte de Lemos en 1600, la Cámara fut supprimée en 1609 puis rétabli en 1644. Les discussions et les tensions qu'elle suscite témoignent de l'importance politique du pouvoir régalien de nomination.

Capa y espada : « de cape et d'épée », appellation donnée aux charges réservées aux *caballeros* de la moyenne et haute noblesse n'ayant pas de diplôme universitaire par opposition aux charges réservés aux *letrados*.

Carrera de Indias : « Route des Indes », navigation effectuée par les navires de passagers et de commerce entre Séville, Cadix et les ports américains. Elle est administrée par la Couronne à travers la *Casa de la Contratación* de Séville. Au XVII^e siècle, la traversée suit une procédure stricte régie par les conditions climatiques propices aux traversées transatlantiques et par les attaques ennemies (pirates, corsaires, Hollandais, Anglais, Français). La navigation annuelle reliant les deux vice-royaumes des Indes à la péninsule était une lourde mécanique dont les problèmes étaient chroniques.

Cedula : « cédule », décret royal qui commence par la formule : *el Rey*, signé par le roi, contresigné par un secrétaire.

Consulta : « consulte », rapport transmis au roi par ses conseils proposant des mesures. Le roi approuvait la suggestion ou la rejetait, et renvoyait la *consulta* annotée de sa main aux conseils pour exécution. Par exemple, les nominations faisaient l'objet d'une *consulta*.

Corregidor : Aux Indes, particulièrement au Pérou, équivalent de l'*alcalde mayor*.

Doctrina : Paroisse indienne donnée à titre temporaire aux religieux qui avait converti une région. Au XVII^e siècle, avec l'appui des dispositions du Concile de Trente, le clergé séculier *indiano* milita pour la transformation des doctrines en paroisse soumise à l'Ordinaire.

Encomienda : « commende » ou « commanderie » (Bennassar). Aux Indes, communauté indienne soumise directement à un colon, *conquistador encomendero* ou à ses descendants. L'*encomienda*, après les critiques de Las Casas, fut réformée en 1542-1643 par les Lois Nouvelles. Elle revenait à la Couronne qui était libre de l'octroyer à tout sujet méritant. Elle constitue donc au XVII^e siècle une forme de revenu indirecte pour la Couronne.

Escribano : « notaire ». « Métier de ceux qui gagnent leur vie grâce à leur plume, écrivains et copistes » (Covarrubias). Aux Indes, c'est un office vénal et il en existe de plusieurs sortes : royaux, des mines, de la municipalité, etc.

Fiscal : « procureur ». Terme polysémique qui désigne dans l'administration judiciaire le magistrat représentant « les intérêts du roi et du bien public » (Covarrubias). Il s'agit d'une charge prestigieuse réservée aux *letrados* au Conseil des Indes et dans les audiences. Aux Indes, il peut également s'agir de l'assistant du curé d'une paroisse.

Hábito : Habit porté par les chevaliers des ordres de chevalerie ou ordres militaires castillans (Alcántara, Calatrava, Santiago). L'octroi d'un habit faisait l'objet d'une enquête préliminaire assez lourde afin d'établir la noblesse et la pureté de sang de l'impétrant. La plupart des enfants et des neveux de Juan Díez de la Calle obtinrent l'habit de Santiago dans les années 1660-1680.

Infra-letrado : Terme employé par Jean-Marc Pélorsson pour désigner le personnel subalterne de l'administration royale ne disposant pas du titre de *letrado*. Les commis des secrétariats des Conseil, comme Juan Díez de la Calle, n'avaient pas de diplômes universitaires et étaient formés par leurs aînés aux tâches de « maniement des papiers ».

Letrados : Diplômés en droit des grandes universités qui jouèrent un rôle majeur dans la politique et l'administration de l'Espagne et des Indes occidentales à partir des Rois catholiques. Ils occupaient les postes à responsabilité des audiences et des Conseils.

Media annata : Taxe créée en 1631 sur la concession ou la succession de charges royales. Avant de rentrer dans leurs charges, les officiers devaient s'acquitter d'une somme correspondant à un tiers de leur salaire annuel. La mise en place de la *media annata* amena Antonio de León Pinelo à dresser une liste de toutes les nominations effectuées par le roi. Juan Díez de la Calle compléta cette liste et s'en inspira largement pour rédiger son *Memorial informatorio* (1645)

Oficial : commis ou officier. Membre subalterne de l'administration commis à des tâches de maniement des papiers. Leur nombre augmente sensiblement au XVII^e siècle dans les secrétariats du Conseil des Indes qui se transforment progressivement en de véritables officines. Leur *cursus honorum* suit un parcours linéaire souvent à l'ancienneté : commis aspirant, troisième, second puis premier commis. Au-delà les cas d'ascension sont rares ; le beau-frère de Juan Díez de la Calle, Francisco Fernández de Madrigal acheva sa carrière comme conseiller des Indes.

Paisano : « compatriote », pays, terme marquant le rapport unissant deux personnes issues de la même région ou du même village. (Zuñiga)

Procurador : Terme polysémique. Au sens judiciaire, « avoué », auxiliaire de justice chargé de présenter la procédure écrite au nom du justiciable. Au sens politique, sorte de député chargé de représenter et de défendre les intérêts des villes ou les chapitres épiscopaux au Conseil des Indes.

Quinto Real : « quint royal ». Le cinquième des métaux précieux provenant des mines des Indes et destiné au roi d'Espagne. C'est une des principales ressources du Trésor royal.

Recopilación de las leyes de Indias : Recueil officiel des lois des Indes rédigé principalement par Antonio de León Pinelo et Juan de Solórzano Pereira dans la première partie du XVII^e siècle. Elle fut officiellement promulguée et publiée seulement en 1680. Avant cette date, il existait un résumé et les *Ordonnances* du Conseil des Indes (1636 - un règlement intérieur).

Residencia ou Juicio de Residencia : à l'issue du mandat de certains magistrats ou représentants du pouvoir royal, il y avait une inspection officielle appelée *residencia*. La plupart du temps, la procédure de *residencia* était conduite par le successeur.

Relator : « rapporteur », dans les audiences et les conseils, officier judiciaire « qui rapporte fidèlement et correctement un litige, sans préjudice pour aucune des deux parties » (Covarrubias). Antonio de León Pinelo fut *relator* de la *Casa de la Contratación* puis du Conseil des Indes.

Vecino : En principe toute personne résidant de manière permanente dans un centre urbain et ainsi mentionnées sur les registres municipaux (Zuñiga). En terme fiscal et démographique correspond à un foyer dont l'estimation reste délicate : un *vecino* peut être célibataire ou chef de famille.

Visita : Avec la *residencia*, autre méthode de contrôle des autorités américaines par le monarque. Inspection administrative extraordinaire et en partie inopinée décidée par le Conseil des Indes (pour les audiences) lorsque les dénonciations se multipliaient (Calvo).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

ARCHIVO GENERAL DE INDIAS

Indiferente General

- 111, N. 234 1639 - Relation de mérites et de services de Bartolomé López de Echaburu, commis aspirant du Secrétariat de Nouvelle Espagne.
- 112, N.75 26 février 1644 - Relation de mérites de don Antonio Nieto de Figueroa, *Alcalde mayor* du Honduras.
- 114, N. 51 27 avril 1652 - Relation de mérites et de services de Gabriel Rojas Valle Figueroa, capitaine du préside de de Santo Domingo.
- 116, N. 17 15 mars 1655 - Relation de mérites et de services de Baltasar Calderón, capitaine d'artillerie du préside de de Santo Domingo.
- 115, N. 4 6 décembre 1652 - Relation de mérites et de services du *doctor* Gonzalo Castro Aguilera, *vecino* de Santo Domingo.
- 117, N. 21 25 janvier 1658 - Relation de mérites de Diego Franco de Quero, Chevalier de Santiago, Gouverneur de Santo Domingo.
- 130, N. 17 1683 - Relation de mérites et de services de Gonzalo de Castro y Aguilera, chantre de la cathédrale de Santo Domingo.
-
- 428, L. 35 1617-1623 - Registre-Livre des cédules du Conseil des Indes
- 436, L. 14 1647-1649 - Registre-Livre des cédules du Conseil
- 438 1654-1661 - Registre-Livre des cédules du Conseil
- 439, L. 21 1661-1663 - Registre-Livre des cédules du Conseil
- 440, L. 25 1668-1671 - Registre-Livre des cédules du Conseil
- 441, L. 27 1673-1675 - Registre-Livre des cédules du Conseil
- 453, L. A19 1636-1637 - Registre-Livre des cédules de nominations du Conseil – secrétariat de Nouvelle Espagne
- 454, L. A23 1640-1641 - Registre-Livre des cédules de nominations du Conseil – secrétariat de Nouvelle Espagne
- 456 1646-1652 – Livre-Registre des cédules de nominations de la *Cámara* – secrétariat de Nouvelle Espagne
- 738 1557-1576 - Consultes du Conseil des Indes
- 748 1604-1605 - Consultes du Conseil et de la *Cámara*
- 754 1621-1624 - Consultes du Conseil

759	1636-1637 - Consultes du Conseil
762	1641-1642 - Consultes du Conseil,
764	1645-1646 - Consultes du Conseil et de la <i>Cámara</i>
765	1647-1648 - Consultes du Conseil et de la <i>Cámara</i>
766	1649-1650 - Consultes du Conseil et de la <i>Cámara</i>
767	1651 - Consultes du Conseil et de la <i>Cámara</i>
769	1653-1654 - Consultes du Conseil et de la <i>Cámara</i>
771	Consulte du 13 août 1657 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur le passage d'un religieux en Espagne sans licence.
773	Consulte du Conseil du 29 octobre 1658 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur le passage de devises sans enregistrement à la <i>Casa de la Cotnratación</i> . Consulte de la <i>Cámara</i> du 4 avril 1659 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur le paiement de la <i>media anata</i>
774	1658-1659 - Consulte du Conseil et de la <i>Cámara</i>
775	1660 - Consulte du Conseil et de la <i>Cámara</i>
777	1662-1664 - Consulte du Conseil et de la <i>Cámara</i>
857	Papiers et brouillons du Conseil
1651	Dossier sur l'impression et la vente de la <i>Nueva Recopilación de Indias</i> .
1668	Consulte du Conseil du 31 août 1657 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur les Espagnols se rendant aux Indes en empruntant des navires français. Consulte du 3 septembre 1658 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur le fort et les salins d'Araya (Venezuela)
3008	Consulte du <i>Consejo de Cruzada</i> 2 décembre 1661 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur la préséance du prédicateur de la bulle de croisade dans la cathédrale de Mexico.
<u>Contratación</u>	
1474	1648 - Registre des <i>naos sueltas</i> pour la Nouvelle Espagne
2077, N.299	Licence de passager aux Indes de 1638
2454	1655-1660 – Registres d'arrivées des <i>naos sueltas</i> venant de Santo Domingo
5419, N.36	1637 - Licence de passager pour les Indes de Diego de Cervantes
5427, N.1, R.43	1644 - Licence de passager pour les Indes de Diego de Cervantes

- 5428, N.2, R.2 1648 - Licence de passager d'Andrés Medina Dávila
- 5431, N.1, R.14 1654 - Licence de passagers aux Indes du *doctor* Alonso de Ulloa, chanoine de la cathédral de Santo Domingo
- 5790, L.1, f. 46v.-48 27 juin 1668 – Titre de premier notaire du tribunal de la Sainte Croisade de Mexico à don Francisco Díez de la Calle

Contaduría

- 205, R.2, Avoirs des commis du Secrétariat de la Nouvelle Espagne
- 206, R. 2 Avoirs des commis du Secrétariat du Pérou

Escribanía de Cámara

- 1031C 1665 – Don Juan Díez de la Calle, commis du Secrétariat de Nouvelle Espagne, un des fils de don Juan Díez de la Calle, premier commis : contre le seigneur *fiscal* à propos de la perception d'une certaine quantité de maravédis.
- 1039B 1676 – Le *fiscal* contre Juan Díez de la Calle y Madrigal, troisième commis du Secrétariat de la Nouvelle Espagne, sur le fait d'avoir expédié des affaires pour le compte de certaines personnes des Indes et en particulier pour Mateo de Castro Villanueva, capitaine d'artillerie du préside de La Havane. Jugé en 1666.

Pasajeros

- L. 12, E.1614 22/10/1660 – Don Antonio Díaz de la Calle, passager pour le Pérou comme domestique du vice-roi comte de Santisteban.

Audiencia de Las Charcas

- 22, R.1, N.4 1653-1654 – Dossier du doctor Francisco Sarmiento de Mendoza, surintendant de la Casa de la Moneda.

Audiencia de Filipinas

- 83, N.72 *Certificación de Juan Díaz de la Calle Madrigal, de que fray Bartolomé de la Trinidad presentó sus papeles en el Consejo. Madrid, 11 de marzo de 1699*
- 9, R.3, N.43 16/7/1664 – Lettre du gouverneur des Philippines destituant Andrés de Medina Dávila du titre de capitaine de navire
- 22, R.1, N.1 25/7/1645 - Lettre demande la permission à Sebastián Hurtado de Corcuera de tourner en Espagne
- 77, N.71 7/03/1647 - Mémoire de Gaspar de Aybar *agente de negocio* à la cour du chapitre de Manille

Guatemala

- 2 Consulte de la *Cámara* du 22 mars 1655 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur l'expédition de certains courriers via un *aviso*

Audiencia de México

- 5, N.5 Consulte du Conseil des Indes du 17 octobre 1647 sur la fraude au départ de Veracruz.
- 6 Consulte du Conseil du 12 avril 1660 contenant une note de Díez de la Calle sur le paiement des *visitas d'oidores*.
- 33, L.2 Cahier de toutes les lettres que le vice-roi, Marquis de Cadereyta, a écrit à Philippe IV en 1637.
- 238, N.7 *Informaciones de oficio y parte: Francisco de Cárdenas Valencia, licenciado, cura y vicario de la provincia de Zotuta. Con testimonio de 1639 de nombramientos y comisiones*

Audiencia de Panama

- 2, N. 222 Consulte du Conseil des Indes du 28 mars 1658 sur le paiement des salaires des ministres et des commis du Conseil des Indes sur la Caisse royale de Panama

Audiencia de Santa Fe

- 4, 1.4 Consulte du Conseil du 24 octobre 1658 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur un passage illicite en Espagne.

Audiencia de Santo-Domingo

- 5, 147 Consulte de la *Cámara* du 9 juillet 1660 contenant une note de Juan Díez de la Calle sur la possibilité pour un contador de cuentas du Venezuela de venir en Espagne pour quatre ans.
- 58, R. 6, N. 78 1659-1660 – Dossier sur l'archidiacre Juan Bautista de Olivatès et le prêtre Pedro Nieto

ARCHIVO HISTÓRICO NACIONAL (MADRID)

Órdenes militares – Caballeros de Santiago

- Exp. 2453 1682 - Enquête pour la concession du titre de Chevallier de l'Ordre de Santiago de Juan Díez de la Calle y Madrigal
- Exp. 2971 1664 - Enquête pour la concession du titre de Chevallier de l'Ordre de Santiago de Francisco Fernández de Madrigal
- Exp. 2972 1681 - Enquête pour la concession du titre de Chevallier de l'Ordre de Santiago de José Fernández de Madrigal y Fernández de Bracamonte
- Exp. 2973 1682 - Enquête pour la concession du titre de Chevallier de l'Ordre de Santiago de Francisco Antonio Fernández de Madrigal y de León
- Exp. 2974 1682 - Enquête pour la concession du titre de Chevallier de l'Ordre de Santiago de Luis Francisco Fernández de Madrigal y de León
- Exp. 2975 1663 - Enquête pour la concession du titre de Chevallier de l'Ordre de Santiago de Gabriel Fernández de Madrigal y López

Exp. 2976 1666 - Enquête pour la concession du titre de Chevallier de l'Ordre de Santiago de Jerónimo Fernández de Madrigal y López

Órdenes militares – Casamiento de Santiago

Exp. 10080 1723 - Dossier de preuves de Isabel Cerrato García Román y de Campos, veuve de Juan García Tendillo, natif de Auñón, pour contracter mariage avec Francisco Fernández de Madrigal, chevalier de l'Ordre de Santiago

Órdenes militares – Expedentillos

N. 3902 1663 - Dossier pour la concession du titre de chevalier de l'Ordre de Santiago à Gabriel Fernández de Madrigal

N. 4107 1666 - Dossier pour la concession du titre de chevalier de l'Ordre de Santiago à Jerónimo Fernández de Madrigal

Estado-Carlos III

Exp. 271 1788 - Enquête pour la concession du titre de chevalier de l'ordre de Carlos III à José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma

Diversos - Documentos de Indias

26, N.63 Cédule royale du 20 septembre 1632 nommant Luis Fernández de Vega, commis entretenu du secrétariat de Nouvelle Espagne

27, N.3 1646 – Lettre de Juan Díez de la Calle à Antonio de León Pinelo

27, N.10 Sans date - Lettre de don Andrés Medina Dávila à Juan Díez de la Calle

27, N.20 15 septembre 1651 - Lettre de Francisco Sarmiento de Mendoza à Juan Díez de la Calle

ARCHIVO HISTÓRICO DE PROTOCOLOS

T. 8674, f. 143-46 *Testamento otorgado por Juan Díaz de la Calle, secretario del rey y oficial mayor de la secretaría del Consejo de Indias, marido de Lorenza Velasco, en 9 de junio de 1662, ante el escribano Bernardo de Aparicio.*

T. 10070, f. 560-561 *Codicilo otorgado por Juan Díaz de la Calle y Madrigal, caballero de la Orden de Santiago, del Consejo del rey y su secretario y oficial mayor de la Secretaria de Indias, y por su esposa Clementina María Zeberiche, en 7 de septiembre de 1690.*

T. 5189, f. 273 et s. *Testamento otorgado por Juan Fernández de Madrigal, secretario del rey y oficial mayor de la Secretaria de Nueva España en India, en 28 de julio de 1632.*

T. 1591, f. 501 et s. *Testamento otorgado por Francisco Fernández de Madrigal, en 20 de noviembre de 1591.*

T. 6761, f. 147 et s.
(2^{nde} fol.) *Inventario y tasación de los bienes de Lucas Fernández de Madrigal, abogado de los Reales Consejos, en 26 de noviembre de 1650*

- T. 6772, f. 84 et s. *Testamento otorgado por Francisco Fernández de Madrigal, en 2 de marzo de 1656.*
- T. 11068, f. 522 et s. *Testamento otorgado por Jerónimo Fernández de Madrigal, caballero de la Orden de Santiago, secretario y oficial mayor de la Secretaría del Consejo y Junta de Guerra de Indias, en 7 de diciembre de 1708.*
- T. 11053, f. 567 et s. *Testamento otorgado por José Fernández de Madrigal, caballero de la Orden de Santiago, secretario del rey y oficial mayor de la Secretaría de la Junta de Obras y Bosques, en 12 de diciembre de 1694.*
- T. 11074, f. 637 et s. *Testamento otorgado por María Gregoria Fernández de Madrigal, en 28 de abril de 1714.*
- T. 14612, f. 70 et s. *Testamento otorgado por Francisco Antonio Fernández de Madrigal, caballero de la Orden de Santiago y oficial tercero de la Secretaría de Indias, en 13 de marzo de 1720.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ESPAGNE (MADRID)

- Ms 1447 Papiers réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle comprenant le *Memorial y Resumen breve de Noticias de las Indias occidentales* (imprimé, 1654) et un manuscrit du *Memorial y compendio breve de la Hierárchia eclesiástica* (1658)
- Ms 2734 Manuscrit des *Noticias Sacras y Reales del Perú* (1653).
- Ms 2930 Manuscrit des *Noticias Sacras y Reales del Perú* (1646) et divers documents réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle.
- Ms 2939 Papiers réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle.
- Ms 3000 Papiers réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle concernant principalement le *Teatro eclesiástico de las Indias occidentales*.
- Ms 3023 Manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. Nouvelle Espagne. T.I
- Ms 3024 Manuscrit des *Noticias Sacras y Reales*. Pérou. T.II
- Ms 3025 Manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* (1656) et divers documents réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle.
- Ms 3026 Manuscrit des *Noticias Sacras y Reales* – Nouvelle Espagne (1653) et divers documents réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle.
- Ms 3046 Papiers réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle 1524-1655.
- Ms 3047 Papiers réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle (1571-1644).
- Ms 3048 Papiers réunis et élaborés par Juan Díez de la Calle datant principalement des années 1640.

Ms 5972 Début du XVII^e siècle. Anonyme. *Relación muy puntual de todos los consejos superiores y tribunales supremos, que residen de ordinatio en la corte de España*

BIBLIOTECA DEL PALACIO REAL (MADRID)

II/2002, f. 279r-280v Lettre de Juan Díez de la Calle à Fernando Paniagua à propos du Mémorial de Torreblanca. (Madrid, 1-XII-1661)

II/2003, f. 53r-54v Lettre de Juan Díez de la Calle à Lope de Vadillo sur le jugement de résidence de Juan de Palafox. (S.l. [Madrid], 23-VIII-1653)

II/2061 *Hierarchia eclesiástica de los dos Imperios del Perú, la Nueva España e islas adjacentes en las indias occidentales ...* Escriviales Juan Díez de la Calle oficial segundo... de la Nueva España del Real y Supremo [Consejo de Indias], 1647

ARCHIVO GENERAL DE LA NACIÓN (MEXICO)

Instituciones Coloniales/
Regio Patronato Indiano/
Bienes Nacionales (014)/
Volumen 56/ Exp. 39 1647 - Testament de Juan Nieto de Avalos,
chanoine de la cathédrale de Mexico

Sources imprimées

ALFONSO X EL SABIO, *Segunda partida*, 1265, traduction sous la direction de Georges Martin, Paris, SEMH-Sorbonne, 2010, disponible sur <http://e-spanialivres.revues.org/61> (consulté le 10 septembre 2010).

BERMÚDEZ DE PEDRAZA Francisco, *El Secretario del Rey*, éd. fac., Madrid, 1973 [1620]

BÉTHUNE Philippe de, *Le Conseiller d'Etat ou, Recueil general de la politique moderne seruant au maniment des affaires publiques : divise en deux parties : en la premiere est traicte de l'establissement d'un Estat; en la second, des moyens de le conseruer & l'accroistre*, Paris, 1635.

BLAEU Joan, *Atlas maior of 1665. Hispania, Portugallia, Africa & America*, Köln, Taschen, 2006.

BOZIO Tommazo, *De signis Ecclesiae Dei libri XXIV*, Coloniae Agrippinae, apud J. Gymnicum, 1592.

CALDERÓN DE LA BARCA Pedro, *La vie est un songe*, Paris, Flammarion, 1996 [1636].

CARDENAS Y VALENCIA Francisco, *Relación historial eclesiástica de la provincia de Yucatán de la Nueva España de 1639*, Notas de Federico Gómez de Orozco, México, 1937.

CASTILLO DE BOBADILLA, *Política para corregidores y señores de vassallos en tiempo de paz y de guerra, y para perlados en lo espiritual y temporal entre legos, juezes de comisión...*, Medina del Campo, Cristobal Lasso y Francisco Garcia, 1608.

CERVANTÈS Miguel de, *Don Quichotte*, Traduction de Louis Viardot, Paris, Édition du club français du Livre, 1959.

CLEMENTE Claudio :

- *El Machiavelismo degollado por la Christiana Sabiduria de España y de Austria...*, Alcalá, A. Vazquez, 1637.
- *Tabla chronológica del Gobierno secular y eclesiastico de las Indias occidentales...*, en Zaragoza, por los herederos de Diego Dormer ..., 1676, 2^o éd.

COLÓN Cristóbal, *Textos y documentos completos*, Madrid, Alianza Editorial, 2003

CÓRDOBA SALINAS Fr. Diego de :

- *Teatro de la Santa Iglesia Metropolitana de los Reyes : Anales de la catedral de Lima*, in VARGAS UGARTE Rubén (éd.), *Biblioteca peruana. 7, Impresos peruanos (1584-1650)*, Lima, 1958
- *Crónica Franciscana de las Provincias del Perú*, (intro. & éd. de Lino G. Canedo), Washington, Academy of American Franciscan History, 1957

COVARRUBIAS Sebastián de, *Tesoro de la Lengua Castellana o Española*, Barcelona, Editorial Alta Fulla, 2003 [1611].

DESCARTES René :

- *Le Monde ou le Traité de la Lumière*, 1633
- *Discours de la Méthode*, Paris, Folio-Gallimard, 1991 [1637]

Diccionario de la lengua castellana ou Diccionario de autoridades, Madrid Francisco del Hierro, 1726-1739, 6 vols.

DIEZ DE LA CALLE Juan :

- *Memorial informatorio...*, Madrid 1645.
- *Memorial y noticias sacras y reales del imperio de las Indias Occidentales...*, Madrid, 1646.
- *Memorial y Compendio Breve del Libro intitulado Noticias Sacras y Reales...*, Madrid, 1648.
- *Memorial y Resumen Breve de Noticias de las Indias Occidentales...*, Madrid, por Alonso Victor Pantoja, 1654.

GONZÁLEZ DÁVILA Gil :

- *Teatro de las Grandezas de la villa de Madrid Corte de los Reyes*, Madrid, 1623.
- *Teatro eclesiástico de la primitiva Iglesia de las Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos y obispos, y cosas memorables de sus sedes*, t.1, édition, introduction,

notes et index Jesús Paniagua Pérez, María Isabel Viforcós Marinas, León, Universidad, 2004 [1649].

- *Theatro eclesiastico de la primitiva iglesia delas [sic] Indias Occidentales, vidas de sus arzobispos, y obispos, y cosas memorables de sus sedes, en lo que pertenece al reyno del Peru*, Madrid, por Diego Diaz de la Carrera, 1655.

GRACIÁN Baltasar, *L'Homme de cour*, Vallée aux Loups, Éditions de Kerdraon, 1989.

FERNÁNDEZ Alonso, *Historia Eclesiástica de Nuestros Tiempos*, Toledo, 1611.

HERRERA Y TORDESILLAS Antonio, *Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, 1601.

JANSON Jan et HONDIUS, *Le Théâtre du Nouveau Monde ou Nouvel Atlas*, t.3, Amsterdam, 1641.

LABORDE Alexandre (de), *Itinéraire descriptif de l'Espagne, et tableau élémentaire des différentes branches de l'administration et de l'industrie de ce royaume*, tome V, Paris, Nicolle, 1809.

LAET Johannes de, *Histoire du Nouveau Monde ou description des Indes Occidentales, contenant dix-huict livres, enrichi de nouvelles tables géographiques & figures des animaux, plantes & fruits*, Leyde, 1640.

LEÓN PINELO Antonio :

- *Libros Reales de gobierno y gracia*, éd. & présenté par Antonio Muro Orejón, Sevilla, 1960 [1624].
- *El Gran Canciller de las Indias*, estudio preliminar de Guillermo Lohmann Villena, Sevilla, Escuela de Estudios Hispano-Americanos, 1953.
- *Política de las grandezas... dirigidas al rey*, in *Revista de historia del Derecho*, n°11, advertancia preliminar de Victor Tau Anzoátegui, Buenos Aires, 1983, p. 509-560.

LEÓN PINELO Antonio, GONZÁLEZ DE BARCIA (éd.), *Epitome de la bibliotheca orientalis y occidental, náutica y geográfica*, Madrid, 1737-1738, 2 tomes.

LÓPEZ DE HARO Damián, *Carta-relación a Juan Díez de la Calle*, edición, introducción, transcripción y notas de Pío Medrano Herrero, San Juan de Puerto Rico, Universidad Interamericana, 2005.

LÓPEZ DE GÓMARA Francisco, *La Conquista de México*, Madrid, Dastin, 2000 [1552].

MAYANS Y SISCAR Gregorio, *Retórica*, édition digitale à partir de celle de Valencia, Herederos de Gerónimo Conejos, 1752, 2 vols., consulté le 12 mars 2010 <http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/01372742055793729200024/index.htm>

MAZARIN Jules (attribué à), *Bréviaire des politiciens* [1684], Arléa, Paris, 1996.

MÉNDEZ SILVA Rodrigo, *La Población general de España*, Madrid, 1645.

NAUDÉ Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, F. Targa, 1627.

Notitia utraque cum orientis tum occidentis ultra arcadii honoriique caesarum tempora, illustre vetustatis monumentum, édité par Sigismund Gelenius, Bâles, Hieronymus Froben and Nicolaus Episcopus, 1552.

NUÑEZ DE CASTRO Alonso, *Libro histórico político. Solo Madrid es Corte, y el Cortesano de Madrid*, Madrid, por Andrés García de la Iglesia, 1658.

PÁEZ DE VALENZUELA Juan, *Para secretarios de señores, y todo genero. Nuevo estilo y formulario de escribir cartas missivas, y responder alleas...*, Madrid, 1630.

PÉREZ DE RIBAS Andrés, *Historia de los triunfos de nuestra santa fé entre las gentes más bárbaras y fieras del nuevo orbe*, Madrid, Pedro Madrigal, 1645 (réédition facs. 1992, siglo XXI).

PRADO Y ROZAS A., *Reglas para Oficiales de Secretarías y catálogo de los Secretarios del Despacho y del Consejo de Estado que habia desde los Señores Católicos hasta el presente, junto con las plantas dadas a las Secretarías*, Madrid, 1755.

QUEVEDO Y VILLEGAS Francisco de, *La hora de todos y la fortuna con seso* [1650], éd. et trad. Jean Bourg, Pierre Dupont, Pierre Geneste, Paris, Aubier, 1980.

RABELAIS François, *Gargantua et Pantagruel*, t.2, Paris, Bibliothèque Larousse, 1913 [1546].

REA Alonso de la, *Crónica de la orden de N. Seráfico P.S. Francisco, provincia de S. Pedro y S. Pablo de Mechoacán en la Nueva España*, éd. et introduction de Patricia Escandón, Zamora, El Colegio de Michoacán, 1996.

Recopilación de leyes de los Reynos de las Indias, éd. fac., Madrid, 1998 [1681], 3 tomes.

SAAVEDRA FAJARDO Diego, *Empresas políticas*, Madrid, Catédra, 1999 [1642].

SALCEDO Y HERRERA Francisco Manuel de, *Descripción del partido y jurisdicción de Tlaltenango*, México, 1958.

SERNA Mercedes (éd.), *Poesía colonial hispanoamericana (siglos XVI y XVII)*, Madrid, Cátedra, 2004.

SOLÓRZANO PEREIRA Juan de :

- *Memorial i discurso de las razones que se ofrecen para que el Real i Supremo Consejo de Indias debe précéder en todos los actos publicos al que llaman de Flandes*, Madrid 1629.
- *De Indiarum iure*, Madrid, Consejo de Investigación científicas, 1994 [1629], 4 vols.
- *Política Indiana*, Madrid, BAE, 1972, n°252-256, 5 vols.

Théâtre espagnol du XVII^e siècle, t.I, Paris, La Pléiade-Gallimard, 1994.

VARGAS MACHUCA Bernardo, *Milicia y Descripción de las Indias*, Madrid, 1599

VÁZQUEZ DE ESPINOSA Antonio, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Washington, Smithsonian Miscellaneous Collections, 1948 [1629].

VEGA Inca Garcilaso de la, *Commentaires royaux sur le Pérou des Incas*, Paris, La Découverte, 2000 [1609], 3 vols.

VIEIRA Antônio, *Sermões*, t.1, São Paulo, Hedra, 2001.

Bibliographie

CATALOGUES – OUVRAGES BIBLIOGRAPHIQUES

BIRCH Thomas (éd.), *A collection of the State Papers of John Thurloe, volume 5: May 1656 - January 1657*, London, 1742. (consulté en ligne le 6 avril 2009)

<http://www.british-history.ac.uk/report.aspx?compid=55566>

CONDE DE NAVAS, *Catálogo de la Real Biblioteca*, Madrid, 1900.

FERNÁNDEZ DE NAVARRETE Martin, *Biblioteca marítima española*, Madrid, 1851, t.1

HERRERA HEREDIA Antonia, *Catálogo de las consultas del Consejo de Indias*, Sevilla, Diputación Provincial, Escuela de Estudios Hispano-americanos, 11 tomes, 1983-1995.

JIMENEZ DE LA ESPADA Marcos, *Relaciones geográficas de Indias. Perú*, Madrid, B.A.E., 1965, n°184, t.2.

MAZÍN Óscar, *Una ventana al mundo hispánico. Ensayo bibliográfico*, México D.F., El Colegio de México, 2006.

PAZ Julián, *Catálogo de manuscritos de América existentes en la Biblioteca Nacional*. 2^e éd., Madrid, Ministerio de cultura, 1992.

SIMÓN DÍAZ José, *Bibliografía de la literatura hispánica*, Madrid, Instituto "Miguel de Cervantes" de Filología Hispánica, 1983-1986, 3^e éd., 16 vols.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

AJA SÁNCHEZ José Ramón, *Historia y arqueología de la Tardoantigüedad en Cantabria : la Cohors/ celtiberorum y Iuliobriga. Un ensayo histórico sobre la Notitia Dignitatum Occidentis XLII.30*, Madrid, 2002.

ÁLVAREZ DE TOLEDO Cayetana, *Politics and Reform in Spain Viceregal Mexico. The Life and Thought of Juan de Palafox 1600-1659*, Oxford, Clarendon Press, 2004.

ÁLVAREZ JUNCO José, *Mater Dolorosa. La Idea de España en el siglo XIX*, Madrid, 2001.

AMALRIC Jean-Pierre, BENNASSAR Bartolomé, PÉREZ Joseph, TÉMIME Emilie, *Lexique historique de l'Espagne*, Paris, Armand Colin, 1976.

ANHEIM Etienne, « Les sociétés de cour », in BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 691-708

ARRIETA ALBERDI Jon, *El Consejo supremo de la Corona de Aragón (1494-1707)*, Saragosse, Institución « Fernando el Católico, 1994.

AVILA MARTEL Alamiro de, « La impresión y circulación de libros en el derecho indiano », in *Revista chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 189-209.

BAKEWELL P. J., *Silver mining and Society in Colonial Mexico, Zacatecas. 1546-1700*, Cambridge, University Press, 1971.

BALAZS Étienne, *La bureaucratie céleste. Recherches sur l'économie et la société de la Chine traditionnelle*, Paris, Gallimard, 1998 [1968].

BALLESTEROS-BERETTA Antonio, « Prólogo de la Descripción de las Indias Occidentales » in Antonio de Herrera, *Historia general de los hechos de los Castellanos...*, t.1, Madrid, 1934.

BARRERO GARCÍA Ana María, « Las fuentes literarias », in SOLÓRZANO PEREIRA Juan de, *De Indiarum iure*, Madrid, Consejo Superior de Investigación Científicas, 2000, t.4, p. 15-28.

BARRIENTOS GRANDON Javier, « Juan Francisco Montemayor de Cuenca (1618-1685) entre derecho indiano, derecho común y derecho foral », in *Revista de estudios histórico-jurídicos* (en ligne), 2001, n.23, p. 125-208, disponible sur : http://www.scielo.cl/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0716-54552001002300005&lng=en&nrm=iso&tlng=en, consultée le 23 décembre 2009

BARRIOS Feliciano :

- *Los Reales Consejos. El gobierno central de la Monarquía en los escritos sobre Madrid del siglo XVII*, Madrid, 1988.
- « Solórzano, la Monarquía y un conflicto entre Consejos », in *Derecho y administración pública en las Indias hispánicas: actas del XII Congreso Internacional de Historia del Derecho Indiano (Toledo, 19 a 21 de octubre de 1998)*, Cuenca, Universidad de Castilla La Mancha, 2002, p. 265-284.
- « El gobierno de la Monarquía en el reinado de Felipe IV », in ALCALÁ-ZAMORA Y QUEIPO DE LLANO José (coord.), *Felipe IV. El hombre y el reinado*, Madrid, 2005, p. 137-154.

BARRIOS PINTADO Feliciano (coord.), *Derecho y Administración pública en las Indias hispánicas*, Cuenca, 2002, vol.1.

BASCHET Jérôme, *La civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, Aubier, 2004.

BÉGUIN Katia, *L'approche historique du clientélisme*, site en ligne de l'Université Paris I http://epi.univ-paris1.fr/1197825094414/0/fiche___actualite/&RH=epi-060-cours3&RF=epi-060-cours3, consulté le 9 janvier 2008.

BENNASSAR Bartolomé, *Un Siècle d'Or espagnol*, Paris, Robert Laffont, 1982.

BERNAL GÓMEZ Beatriz, « Descripción administrativa y territorial de las islas del Caribe y las costas de Tierra Firme según el "Memorial" de Juan Díez de la Calle », in *Revista Chilena de Historia del Derecho*, Santiago, n°11, 1985, p. 109-133.

BERNARD Carmen, *Un Inca platonicien. Garcilaso de la Vega. 1539-1616*, Paris, Fayard, 2006.

BERNARD Carmen et GRUZINSKI Serge, *Histoire du Nouveau Monde. De la Découverte à la Conquête*, t.1, Paris, Fayard, 1991.

BERNARD Gildas, *Le secrétariat d'Etat et le Conseil espagnol des Indes (1700-1808)*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1972.

BERTHE Jean Pierre :

- « Las relaciones *ad limina* de los obispos de la Nueva España (siglos XVI y XVII) », *Relaciones*, 71, 1991, vol. XVIII, p. 43-60.
- « Las Islas Filipinas ‘Tercer mundo’, según don Francisco de Samaniego (1650) », in *Estudios de Historia de la Nueva España : de Sevilla a Manila*, Guadalajara, 1994, p. 297-318.
- « Juan López de Velasco (1530-1598). Cronista y Cosmógrafo mayor del Consejo de Indias : su personalidad y su obra geográfica » in *Relaciones Michoacán*, 1998, n°75, vol XIX, p. 141-172.

BERTRAND Michel

- *Grandeur et misère de l’office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.
- « Configurations sociales et jeux politiques aux confins de l’empire espagnol », *Annales HSS*, juillet-août 2007, n°4, p. 855-884.

BETHENCOURT Francisco, « Les instruments de connaissance dans l’empire portugais (XV^e-XVIII^e siècles) », in DE CASTELNAU-L’ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 85-100.

BETHENCOURT Francisco & RAMADA CURTO Diogo (éds.), *Poruguese Oceanic Expansion, 1400-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.

BOISSEVAIN Jeremy, *Friends of friends, Networks, Manipulators and Coalitions*, Oxford, 1974.

BOTTINEAU Yves, *Les Bourbons d’Espagne. 1700-1808*, Paris, Fayard, 1993.

BOUCHERON Patrick (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009.

BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l’action*, Paris, Points Seuil, 1994.

BOUZA Fernando, *Imagen y propaganda. Capítulos de historia cultural del reinado de Felipe II*, Madrid, Akal, 1998.

BRADING David. A. :

- « La monarquía católica », in ANINO, CASTRO LEIVA, GUERRA (dirs.), *De los imperios a las naciones : iberoamerica*, Saragosse, 1994, p. 19-43.
- *Orbe indiano. De la Monarquía católica a la república criolla, 1492-1867*, Mexico, FCE, 1998.

BRAUDEL Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l’époque de Philippe II*, 2 t., Paris, Armand Colin, 9^e édition, 1990.

BRAVO LIRA Bernardino, « Oficio y oficina, dos etapas en las historia del Estado indiano », *Revista Chilena de Historia del Derecho*, n°8, 1981, p. 73-92.

BRAVO LOZANO Jesús, « El Madrid barroco », in FERNÁNDEZ GÁRCIA Antonio (dir.), *Historia de Madrid*, Madrid, Editorial Complutense, 1994.

BROC Numa, *La géographie de la Renaissance*, Paris, édition du C.T.H.S., 1986.

BUISSERET David (ed.), *Monarch, Ministers and Maps. The emergence of cartography as a tool of government in early modern Europe*, Chicago/ London, University of Chicago Press, 1992.

BURRIEZA SÁNCHEZ Javier, *Jesuitas en Indias : entre la utopía y el conflicto. Trabajos y misiones de la Compañía de Jesús en la América moderna*, Valladolid, Universidad de Valladolid, 2007.

CALVO Thomas :

- « Círculos de poder en la Guadalajara del siglo XVII », in *La Nueva Galicia en los siglos XVI y XVII*, Guadalajara, El Colegio de Jalisco-CEMCA, 1989, p. 135-155.
- *Poder, religión y Sociedad en la Guadalajara del siglo XVII*, México, CEMCA, 1992.
- *L'Amérique ibérique de 1570 à 1910*, Paris, Nathan, 1994.
- « El Rey y sus Indias : ausencia, distancia y presencia (siglos XVI-XVIII), en Oscar Mazín (éd.), *México y el mundo hispánico*, Zamora, El colegio de Michoacán, 2000, vol. 2, p. 427-483.
- « Populations, métissages et migrations (XVI^e-XX^e siècles) », in *Historiens et géographes*, 05/2001, 374, p. 193-213.
- « Nueva Galicia, Nueva Francia hacia 1600 : algunas claves para observar nuevos espacios », *Relaciones*, n°100, Zamora (Mex.), 2004, v. XXV, p. 137-169.
- « La plèbe à l'aune des vice-rois américains (XVI^e-XVIII^e siècles), *Caravelle*, n°84, Toulouse, 2005, p. 37-63.
- *Vivre dans la Sierra Zapotèque du Mexique 1604-1707. Vaincre la défaite*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Compte-rendu de « Pilar Gonzalbo Aizpuru, *Vivir en Nueva España. Orden y desorden en la vida cotidiana*, México, El colegio de México, 2009, 408p. », à paraître.
- Manuscrit en cours de publication comprenant trois chapitres introductifs et l'édition de la *Relación universal* et du *Memorial informatorio* de Juan Díez de la Calle de 1645.

CANTELAR RODRÍGUEZ Francisco, « El patronato regio de Indias en Solórzano Pereira », in SOLORZANO PEREIRA Juan de, *De Indiarum iure*, Livre III, Madrid, Consejo de Investigación científicas, 1994, p. 193-205.

CAPOROSSI Olivier, « Le conflit d'autorité dans la fourmière madrilène du XVII^e siècle », *Cahiers du CRHQ* (en ligne), 2009, n°1, 23 p., disponible à <http://www.crhq.cnrs.fr/cahiers/1/c1a5-Caporossi.pdf> (consulté le 10 mai 2010).

CARRASCO Raphaël, *L'Espagne au temps des Validos. 1598-1645*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009.

CARRIÓN GÚTIEZ Manuel, *La Biblioteca Nacional*, Madrid, 1996.

- CARLYON Jonathan E., *Andres Gonzalez De Barcia And the Creation of the Colonial Spanish American Library*, Toronto, University of Toronto Press, 2005.
- CASADO ALONSO Hilario, « La circulation de l'information dans les réseaux de commerce espagnols aux XV et XVI^e siècles », in *Autour du 101^e anniversaire de Fernand Braudel. Circulations et frontières*, EHESS, en cours de publication.
- CASSAN Michel (dir.), *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*, Paris, CNED/SEDES, 2006.
- CASTELLANO Juan Luis, *Gobierno y poder en la España del siglo XVIII*, Granada, 2006.
- CASTILLO GÓMEZ Antonio, *Entre la pluma y la pared. Una historia social de la escritura en los Siglos de Oro*, Madrid, Akal, 2006.
- CEPEDA ADÁN José, *Madrid de villa a corte*, Madrid, Fundación universitaria española, 2001.
- CHACÓN JIMÉNEZ Francisco, « Estructuración social y relaciones familiares en los grupos de poder castellanos en el antiguo régimen. Aproximación a una teoría y un método de trabajo », in CASTELLANO Juan Luis, DEDIEU Jean Pierre, LÓPEZ-CORDÓN Victoria (éds.), *La pluma, la pitra y la espada. Estudios de historia institucional en la edad moderna*, Madrid, Marcial Pons, 2000, p. 355-362.
- CHARTIER Roger :
- *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996.
 - « L'ordre des livres » in BOUCHERON, *op.cit.*, p. 756-768.
- CHATELAIN Jean-Marc, « Du Parnasse à l'Amérique : l'imaginaire de l'encyclopédie à la Renaissance et à l'Âge classique » in SCHAEER Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/ Flammarion, 1996, p. 156-169.
- CLINE Howard F., « The Relaciones Geográficas of the Spanish Indies : 1577-1648 », *Handbook of Middle American Indians*, Austin, 1972, vol.12, p.183-242.
- COOK Sherburne Friend & BORAH Woodrow Wilson, *Essays in population history: Mexico and the Caribbean*, Berkley-Los Angeles-London, University of California Press, 1971.
- COTTRET Bernard et Monique, *Histoire politique de l'Europe. XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1996.
- COSANDEY Fanny et POUTRIN Isabelle, *Monarchies espagnole et française. 1550-1714*, Neuilly, Atlande, 2001.
- CRAMAUSSEL Chantal, « Un desconocimiento peligroso : La Nueva Viscaya en la cartografía y los grandes textos europeo de los siglos XVI y XVII », *Relaciones*, 75, 1998, vol. XIX, p. 173-211.
- CROSBY Alfred W., *La mesure de la réalité. La quantification dans la société occidentale (1250-1600)*, Paris, Allia, 2003.
- DANDELET Thomas J., *La Roma española (1500-1700)*, Barcelone, Crítica, 2002.

DAWSON Nelson-Martin, *L'Atelier Delisle. L'Amérique du Nord sur la table à dessin*, Québec, Septentrion, 2000.

DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005.

DEDIEU Jean-Pierre :

- *L'Espagne de 1492 à 1808*, Paris, Belin, 2005.
- Cours non publiés, 2008.

DELEITO Y PIÑUELA José, *Sólo Madrid es corte (La capital de dos mundos bajo Felipe IV)*, Madrid, 1942.

DELGADO-GÓMEZ Angel, *Historiografía española del Nuevo Mundo*, Madrid, The John Carter Brown Library/Fundación Ramón Areces, 1995.

DELIVRÉ Fabrice, « L'universalisme romain », in BOUCHERON (dir.), *op. cit.*, p. 724-739.

DE LOS REYES GÓMEZ Fermín :

- « El control legislativo y los Index inquisitoriales » in Víctor Infantes, François Lopez, Jean-François Botrel, *Historia de la edición y de la lectura. 1472-1914*, Madrid, 2003, p. 94-111.
- *El libro en España y América. Legislación y Censura (siglos XV-XVIII)*, Madrid, Arco/libros, 2000, t.1.

DELUMEAU Jean et COTTRET Monique, *Le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 1996.

DEL VAS MINGO Marta Milagros, « La problemática territorial en Indias (ss. XVI-XVIII) », *Revista Complutense de Historia de América*, 1999, n°25, p. 67-98.

DESROSIÈRES Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2010 [1993].

DÍAZ BLANCO José Manuel, *Razón de Estado y Buen gobierno. La Dimensión americana de la Pax hispanica*, thèse dactylographiée, Université de Séville, 2009

DIAZ GONZALEZ Francisco Javier, « La creación de la Real Junta del Almirantazgo (1624-1628) », *Espacio, Tiempo y Forma, Serie IV, H." Moderna*, t. 12, 1999.

DOMÍNGUEZ ORTIZ Antonio, *La sociedad española en el siglo XVII*, t.1, Granada, Universidad de Granada, 1992.

DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005.

DUBY Georges et LE ROY LADURIE Emmanuel (dirs.), *Histoire de la France urbaine. 3, La ville classique : de la Renaissance aux Révolutions*, Paris, Editions du Seuil, 1981.

DUVIOLS Jean-Paul :

- *L'Amérique espagnole vue et rêvée. Les livres de voyages de Christophe Colomb à Bougainville*, Paris, Promodis, 1985.

- « Les cadeaux de Hernán Cortés à Charles Quint », in Annie Molinié-Bertrand & Jean-Paul Duviols (dirs), *Charles Quint et la monarchie universelle*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 109-128.

ECO Umberto, *Vertigine della lista*, Milan, Bompiani, 2009.

EDNEY Matthew H., « Mapping parts of the world » in James R. Akerman & Robert W. Karrow Jr (éds.), *Maps. Finding our place in the world*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 2007, p. 117-157.

EDSON Evelyn, *Mapping time and space. How Medieval Mapmakers viewed their world*, London, British Library, 1999.

ELIAS Norbert, *La société de cour*, Champs-Flammarion, Paris, 1985.

ELLIOTT John H.,

- *Imperial Spain. 1469-1716*, London, Edward Arnold, 1963.
- *Richelieu et Olivares*, Paris, P.U.F., 1991.
- *El conde-duque de Olivares*, Barcelone, Mondadori, 1998.
- « Una Europa de Monarquías compuestas », in *España en Europa. Estudios de historia comparada*, Valencia, Universitat de València, 2002, p. 65-91.
- « América y el problema de la decadencia española », in *España en Europa...*, 2002, p. 217-236.
- *La España Imperial. 1469-1716*, Madrid, Vicens Vives, 7^e éd., 2005.
- « 'Máquina insigne' : la Monarquía Hispana en el reinado de Felipe II », in FEROS Antonio et GELABERT Juan (dirs), *España en tiempos del Quijote*, Madrid, Punto de Lectura, 2005, p. 50-75.
- *Imperios del mundo Atlántico. España y Gran Bretaña en América (1492-1830)*, Madrid, Taurus, 2006.
- *España y su mundo (1500-1700)*, Madrid, Taurus, 2007.

ESCUADERO José Antonio, « La creación del Consejo de Cámara de Indias », in BARRIOS PINTADO Feliciano (coord.), *Derecho y Administración pública en las Indias hispanicas*, Cuenca, 2002, vol.1, p. 621-667.

FARGE Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.

FAYARD Janine, *Les membres du conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)*, Paris-Genève, Librairie Droz, 1979.

FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au 16^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1968.

FERNÁNDEZ GARCÍA Antonio (dir.), *Historia de Madrid*, Madrid, Editorial Complutense, 1994.

FEROS Antonio

- « Clientelismo y poder monárquico en la España de los siglos XVI y XVII », in *Relaciones* 73, 1998, vol.XIX. p.16-49.
- « ‘Por Dios, por la Patria y el Rey’ : el mundo político en tiempos de Cervantes », in FEROS Antonio et GELABERT Juan (dirs), *España en tiempos del Quijote*, Madrid, Punto de Lectura, 2005, p. 76-120
- *El Duque de Lerma. Realeza y privanza en la España de Felipe III*, Madrid, Marcial Pons, 2006.

FEROS Antonio et GELABERT Juan (dirs), *España en tiempos del Quijote*, Madrid, Punto de Lectura, 2005.

FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 2008 [1969].

GAASTRA Femme S., *The Ducth East India Company. Expansion and Decline*, Leiden, Walburg Press, 2003.

GARCÍA-GALLO Alfonso, *Los orígenes españoles de las instituciones americanas. Estudio de derecho indiano*, Madrid, Real Academia de Jurisprudencia y Legislación, 1987.

GARCÍA-GALLO Concepción, « La Información administrativa en el Consejo de Indias. Las Noticias de Díez de la Calle » in *III Congreso del instituto internacional de historia del derecho indiano*, Madrid, Instituto nacional de Estudios Jurídicos, 1973, p. 361-376.

GARCÍA HERNÁN Enrique, *Consejero de ambos mundos. Vida y obra de Juan de Solórzano Pereira (1575-1655)*, Madrid, Fundación Mapfre, 2007.

GAUDIN Guillaume, « Gerónimo de Bibar y Juan Díez de la Calle : Dos representaciones del espacio iberoamericano en la época moderna », in *Takwá. Revista de historia*, n°9, 2006, p. 31-51.

GAYOL Victor, *Laberintos de justicia. Procuradores, escribanos y oficiales de la Real Audiencia de México (1750-1812)*, México, El Colegio de Michoacán, 2007, 2 vols.

GELABERT Juan E., *Castilla convulsa (1631-1652)*, Madrid, Marcial Pons Historia Estudios, 2001.

GERBI Antonello, *La naturaleza de las Indias nuevas de Cristóbal Colón a Gonzalo Fernández de Oviedo*, México, FCE, 1978.

GERHARD Peter :

- « Descripciones geográficas (pistas para investigadores) », in *Historia Mexicana*, 1968-IV, pp.618-627.
- *Geografía histórica de la Nueva España*, México, UNAM, 1986.

GERNET Jacques, « Organisation, principes et pratique de l'administration chinoise (XIe-XIXe siècles) », in BLOCH-LAINÉ François et ETIENNE Gilbert, *Servir l'État*, Paris, Ed. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, p. 11-29.

GIMENO BLAY Francisco M., « “Missivas, mensageras, familiares”. Instrumentos de comunicación y de gobierno en las España del quinientos », in CASTILLO GÓMEZ A. (comp.), *Escribir y leer en el siglo de Cervantes*, Barcelona, Gedisia, 1999, p. 193-209.

GÓMEZ GÓMEZ Magarita et GONZÁLEZ FERRÍN Isabel, "El archivo secreto del Consejo de Indias y sus fondos bibliográficos", *Historia. Instituciones. Documentos*, n° 19, Sevilla, 1992, p. 187-214.

GONZÁLEZ SÁNCHEZ Carlos A., *Homo viator, homo scribens. Cultura gráfica, información en la expansión atlántica (siglos XV-XVII)*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2007.

GRAFTON Anthony, *Les origines tragiques de l'érudition. Une histoire de la note en bas de page*, Paris, Seuil, 1998.

GRASSI Marie Claire, *Lire l'épistolaire*, Paris, Dunod, 1998.

GREENBLATT Stephen J., *Ces merveilleuses possessions : découverte et appropriation du Nouveau Monde au XVIe siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1996.

GRUZINSKI Serge

- *La Pensée métisse*, Paris, Gallimard, 1999.
- « Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres "connected histories" », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56e année, N. 1, 2001. p. 85-117.
- *Les Quatre parties du Monde. Histoire d'une mondialisation*, Paris, La Martinière, 2004.

HART Jonathan, *Representing the New World: The English and French Uses of the Example of Spain*, New York, Palgrave, 2001.

HARTOG François, *Anciens, modernes, sauvages*, Paris, Points, 1995.

HAUDRÈRE Philippe, « La connaissance des Indes orientales en Europe à travers les imprimés du XVI^e siècle », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 305-319.

HAVARD Gilles & VIDAL Cécile, *Histoire de l'Amérique française*, Paris, Flammarion, 2003.

HERMANN Christian, « Multinationale Habsbourg et universalisme chrétien », GENET Jean-Philippe (éd.), *Genèse de l'État moderne. Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, p. 33-41.

HERRERO SANCHEZ Manuel, « La explotación de las salinas de Punta de Araya. Un factor conflictivo en el proceso de acercamiento hispano-neerlandés (1648-1677) », *Cuadernos de Historia Moderna*, n°14, 1993, p. 173-194.

HERZOG Tamar, *Rendre la justice à Quito (1650-1750)*, Paris, L'Harmattan, 2001.

HUMBOLDT Alexandre de :

- *Voyages dans l'Amérique équinoxiale*, t.1, Paris, François Maspéro, 1980.
- *Essai politique sur le Royaume de la Nouvelle-Espagne*, Paris, Utz, 1997 [1811], 2 tomes.

IMÍZCOZ BEUNZA José María, « Communauté, réseau social, élites. L'armature sociale de l'Ancien Régime », in Juan Luis Castellano, Jean-Pierre Dedieu (dirs), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS-Éditions, 1998, coll. Maison des Pays ibériques, p. 31-66.

JOVER ZAMORA José María (dir.), *Historia de España Ramón Ménendez Pidal*, Espasa-Calpe, Madrid, 1990, t.XXIII.

KAGAN Richard L. :

- *Imágenes del mundo hispánico, 1493-1780*, Madrid Viso, 1998.
- « Arcana Imperii : mapas, ciencia y poder en la corte de Felipe IV » in Felipe Pereda et Fernando Marías (éds), *El Atlas del rey planeta. La "Descripción de España y de las costas y puertos de sus reinos" de Pedro Texeira (1634)*, Hondarribia, Editorial Nerea, 2002, p. 49-70.

KAMEN Henry, *How Spain became a world power 1492-1763*, New York, Perennial, 2004.

KETTERING Sharon, *Patrons, Brokers, and Clients in Seventeenth-Century France*, New York/ Oxford, Oxford University Press, 1986.

LAFAYE Jacques, « Del secretario al formulario. Decadencia del ideal humanista en España (1550 a 1630) », in *Homenaje a Ana María Barrenechea*, Madrid, 1984, p. 247-270.

LARQUIÉ Claude, « La famille madrilène du XVIIe siècle », in *Mélanges de la Casa Velázquez*, 1988, t. XXIV.

LAVALLÉ Bernard :

- « Exaltation de Lima et affirmation créole au XVIIe siècle », *Villes et nations en Amérique latine, essais sur la formation des consciences nationales en Amérique latine III*, Paris, éd. du CNRS, Paris, 1983, p. 47-621.
- *L'Amérique espagnole de Colomb à Bolivar*, Paris, Belin, 1993.

LE GOFF Jacques, « La perception de l'espace de la chrétienté par la curie romaine et l'organisation du concile œcuménique en 1274 », in *Un Autre Moyen Âge*, Paris, Quarto Gallimard, 1999, p. 511-552.

LEMPÉRIÈRE Annick, *Entre Dieu et le Roi, La République, Mexico XVIe-XIXe siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 2004.

LEVI Giovanni, *L'èredita immateriale. Carriera di un esorcista nel Piamente del seicento*, Turin, Einaudi, 1985.

LÉVY Jacques et LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003.

LISTER Raymond, *Old maps and Globes*, London, Bell & Hyman, 1979.

LUQUE TALAVÁN Miguel, « La avería en el tráfico marítimo-mercantil indiano: notas para su estudio (siglos XVI-XVIII) », *Revista Complutense de Historia de América*, 1998, n°24, p. 113-145.

MAESO Estela, « Un cronista criollo : Fray Buenaventura de Salinas y Córdoba », in NAVARRO Antolín, Fernando: *Orbis Incognitus. Avisos y Legajos del Nuevo Mundo*.

Homenaje al Profesor Luis Navarro García. Huelva, AEA-Servicio de Publicaciones de la Universidad de Huelva, 2007, consulté en ligne le 29 juin 2010, <http://www.americanistas.es/biblo/textos/c12/c12-036.pdf>

MALAGÓN Javier y OTS CAPDEQUÍ José M., *Solórzano y la Política Indiana*, Mexico, FCE, 1965.

MALDAVSKY Aliocha, « Le général et le décimètre. Limites de province et territoires de mission dans la Compagnie de Jésus au Pérou au début du XVIIe siècle », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE et REGOURD (dir.), *op.cit.*, p. 265-284.

MANZANO MANZANO Juan, *Historia de la Recopilación de Indias*, Madrid, 1991, 2 vols.

MARAVALL José Antonio :

- *Teoría española del Estado en el siglo XVII*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1944.
- *Estudios de Historia del Pensamiento Español. Serie tercera. El siglo del Barroco*, Madrid, AECI, 2001, 3^e éd.
- *La cultura del Barroco*, Barcelona, Ariel, 9^e édition, 2002.

MARILUZ URQUIJO José Maria, « Los agentes de la administración pública en Indias », in *Estructuras, gobierno y agentes de la administración en la América española (siglos XVI, XVII y XVIII)*, Valladolid, 1984, p. 251-276.

MARTÍNEZ GIL Fernando, *Muerte y sociedad en la España de los Austrias*, siglo XXI, Madrid, 1993.

MARTÍNEZ CASTILLO Mario Felipe, *Apuntamientos para una Historia Colonial de Tegucigalpa y su Alcadía Mayor*, Tegucigalpa, Editorial Universitaria, 1982.

MARTÍNEZ MILLÁN José :

- “Las investigaciones sobre patronazgo y clientelismo en la administración de la Monarquía hispánica durante la Edad moderna”, *Studia Historica. Historia Moderna*, 15, 1997, p. 83-106.
- « La Corte de la Monarquía hispánica », *Studia Historica., Historia moderna*, 28, 2006, p. 17-61

MARTÍNEZ MILLAN José & VISCEGLIA Maria Antonia (dirs.), *La monarquía de Felipe III : la Casa del Rey*, Madrid, Mapfre- Instituto de Cultura, 2008, vol. 1, 3 & 4.

MARTÍNEZ PEREIRA Ana, « La ilustración impresa », in Víctor Infantes, François Lopez, Jean-François Botrel, *Historia de la edición y de la lectura. 1472-1914*, Madrid, 2003, p. 50-76.

MARTÍNEZ ROBLES Miguel, *Los oficiales de las Secretarías de la Corte bajo los Austrias y los Borbones 1517-1812*, Madrid, Instituto Nacional de Administración Pública, 1987.

MARX Karl & ENGELS Friedrich, *L'idéologie allemande*, Paris, Nathan, 2009

MAZÍN Óscar :

- « Cristianización e impronta urbana en la Nueva España : Michoacán en 1649 », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE et REGOURD (dir.), *op.cit.*, p. 285-301.
- *L'Amérique espagnole. XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belles Lettres, 2005.
- *Gestores de la Real Justicia. Procuradores y agentes de las catedrales hispanas nuevas en la corte de Madrid. 1. El ciclo de México :1568-1640*, México D.F., El Colegio de México, 2007.
- « Penser la monarchie, penser les catedrales : dos fiscales del orbe indiano, Juan De Solórzano y Juan de Palafox », *Res publica*, 19, 2008, p. 339-350.

MEDRANO HERRERO Pío, «Diego de Torres y Vargas. Los puntos sobre las íes», *FOCUS*, n°IV-1, 2005, p. 19-31. http://bc.inter.edu/focus/a4_n1/medrano.pdf (consulté le 3 juillet 2009)

MENDES DA LUZ Francisco Paulo (éd.), « Livro das Cidades e Fortalezas que a coroa de Portugal tem nas partes da India e das capitánias, e mais cargos que nelas ha, e da importancia delles », in *Studia*, n°6, Juillet 1960, p. 351-363.

MILLARES CARLO Agustín, *Tres estudios biobibliográficos*, Maracaibo, 1961.

MÍNGUEZ CORNELLES Víctor, *Los reyes distantes. Imágenes del poder en el México virreinal*, Castelló, Unicersitat Jaume I, 1995.

MOLINA Antonio M., *América en Filipinas*, Madrid, Mapfre, 1992.

MOLINIÉ-BERTRAND Annie :

- *Au siècle d'or l'Espagne et ses hommes. La population du Royaume de Castille au XVI^e siècle*, Paris, Economica, 1985.
- *Vocabulaire de l'Amérique espagnole*, Paris, Nathan, 1996.

MORINEAU Michel, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Les retours des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI^e-XVII^e siècles)*, Paris/New York, Maison des Sciences de l'Homme/Cambridge University Press, 1985.

MORRISON Cécile (dir.), *Le Monde byzantin. L'empire romain d'Orient (330-641)*, t.1, Paris, PUF., 2004.

MOUSNIER Roland :

- *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, PUF, 1971.
- *Les institutions de la France sous la monarchie absolue. 1598-1789*, t.1, Paris, PUF, 1990 (2^e éd.).

MURO OREJÓN Antonio, *Lecciones de Historia del Derecho Hispano-Indiano*, México, 1989.

MURO OREJÓN Antonio, MURO ROMERO Fernando, « Los libros impresos y manuscritos del Consejo de Indias », *Anuario de Estudios Americanos*, 1976, vol.33, p. 713-854.

MUSSET Alain :

- « Une ville contre son roi : l'échec du déplacement de Mexico (1631) », in Alain Musset et Thomas Calvo (dirs), *Des Indes occidentales à L'Amérique latine, Livre-hommage à Jean-Pierre Berthe*, Paris, ENS-IHEAL-IUF, 1997, tome 1, p. 87-105.
- « Décrire pour gouverner. Les 'Relations qui doivent être faites pour la description des Indes' de 1577 », in BLUNDO Giorgio et SARDAN Jean-Pierre Olivier de (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, EHESS, 2003, p. 135-161.

NICOLET Claude, *L'inventaire du Monde. Géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Fayard, 1988.

NORDMAN Daniel :

- « La connaissance géographique de l'État (XIV^e-XVII^e siècles) », in *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Editions du CNRS, Paris, 1990, p.175-188.
- *Frontières de France. De l'espace au territoire. XVI^e-XIX^e siècles*, Paris, Gallimard, 1998.

OLMI Giuseppe, « Théâtres du monde, les collections européennes des XVI^e et XVII^e siècles », in SCHAER Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXI^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Flammarion, 1996, p. 272-319.

ORO MARÍN José García, PORTELA SILVA María José, *La Monarquía y los libros en el Siglo de Oro*, Alcalá, 2000.

OTS CAPDEQUÍ J.M., *El Estado español en las Indias*, México, F.C.E., 1993 [1941], 8^e éd.

PAGDEN Anthony, *Lords of all the world : Ideologies of empire in Spain, Britain and France (1500-1800)*, New Haven & London, Yale University Press, 1995.

PARKER Geoffrey :

- *The Grand Strategy of Philippe II*, New haven and London, Yale University Press, 2000.
- « Maps and Ministers : The Spanish Habsburgs », in David Buisseret (éd.), *Monarchs, Ministers and Maps. The émergence of Cartography as a tool of Government in Early Modern Europe*, Chigaco, 1993, p.124-152.

PASTOUREAU Michel, *Figures de l'héraldique*, Paris, Gallimard, 1996.

PELORSON Jean-Marc, *Les letrados juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État*, Poitiers, 1980.

PÉREZ Joseph

- « Réflexions sur l'Hidalguía », in *Hidalgos et Hidalguía dans l'Espagne des XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Editions du CNRS, 1989.
- *Histoire de l'Espagne*, Paris, Fayard, 1996.

PÉREZ PUENTE Leticia, *Tiempos de crisis, tiempos de consolidación: la catedral metropolitana de la ciudad de México, 1653-1680*, México, 2005.

PÉRON Mylène, *Le Mexique, terre de mission franciscaine (XVIe-XIXe siècle). La province de Xalisco*, Paris, L'Harmattan, 2005.

PIETSCHMANN Horst, « Les Indes de Castille », in *Le premier âge de l'État en Espagne 1450-1700* », Paris, CNRS, 1990.

PINET Marc (dir.), *Histoire de la fonction publique en France*, tome II, Nouvelle librairie de France, 1993.

PONCE LEIVA Pilar, AMADORI Arrigo, « Redes sociales y ejercicio del poder en la América hispana: consideraciones teóricas y propuestas de análisis », *Revista complutense de historia de América*, N° 34, 2008, p. 15-42

PONCE LEIVA Pilar :

- (ed.), *Relaciones historico-geograficas de la Audiencia de Quito (siglos XVI-XIX)*, t.II, Madrid, 1992.
- « Burocracia colonial y territorio americano : las Relaciones de Indias », in LAFUENTE Antonio y SALA CATALÁ José (coords.), *Ciencia colonial en América*, Madrid, Alianza, 1992, p. 77-82.

POSTIGO CASTELLANOS Elena, *Honor y privilegio en la Corona de Castilla. El Consejo de las Ordenes y los Caballeros de Hábito en el siglo XVII*, Almazán, Junta de Castilla y León, 1988.

RAGON Pierre :

- « Les images miraculeuses du diocèse de Mexico au milieu du XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, 1995, 14^e année, n°3, p. 445-461.
- *Les saints et les images du Mexique (XVIe-XVIIIe siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- « D'un monde à l'autre : les tribulations des enquêtes géographiques engagées en 1741 », in DE CASTELNAU-L'ESTOILE Charlotte et REGOURD François (dir.), *Connaissances et Pouvoirs. Les espaces impériaux (XVI^e-XVII^e siècles). France, Espagne, Portugal*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2005, p. 187-214.

REAL DÍAZ José J., « El Consejo de Cámara de Indias : Génesis de su Fundación », *Anuario de estudios hispano-americanos*, v.19, 1962, p. 725-758.

REY Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2006.

RIVERO RODRÍGUEZ Manuel, « Los Consejos territoriales » in MARTÍNEZ MILLAN José & VISCEGLIA Maria Antonia (dirs.), *La monarquía de Felipe III*, vol. 3, Madrid, Mapfre-Instituto de Cultura, 2008 p. 372-434.

ROCHER SALAS Adriana, « La provincia del Espíritu Santo de San Juan de Dios de Nueva España » in Antonio Gutiérrez Escudero, María Luis Laviana Cuetos (coords.), *Estudios sobre América : siglos XVI-XX*, Sevilla, AEA, 2005, p. 1299-1315.

ROJAS Beatriz, « Cartografía ¿para qué ?, Nueva España 1725-1800, *Relaciones* 79, 1999, vol. XX, p. 218-247.

ROMERA PINTOR Angela Magdalena, « *À beau mentir qui vient de loin et De luengas tierras, luengas mentiras. Étude comparée* », *Paremia*, 12, 2004, disponible en ligne <http://paremia.org/paremia/P13-20.pdf> (consulté le 30 avril 2010).

RUBIAL GARCÍA Antonio, DÍAZ NAVA Maria de Jesús, « "La santa es una bellaca y nos hace muchas burlas" el caso de los panecitos de Santa Teresa en la sociedad novohispana del siglo XVII. » *Estudios de Historia Novohispana*, 2001, disponible en ligne <http://www.articlearchives.com/humanities-social-science/religion-clergy-religious/973028-1.html> (consulté le 18 juin 2009).

RUIZ DE PABLOS Francisco, *Avila y su provincia en documentos del santo Oficio de la inquisición*, Madrid, UNED, 2005.

SACCHI Henri, *La Guerre de Trente Ans. La guerre des cardinaux*, Paris, L'Harmattan, t.3, 1991.

SALINAS ARANEDA Carlos René, *De las instituciones de gobierno de Indias (apuntes para su estudio sobre la base de algunas "Descripciones" de los siglos XVI y XVII)*, Madrid, Editorial de la Universidad Complutense, 1980.

SALLMANN Jean-Michel, *Charles Quint*, Paris, Payot & Rivages, 2004.

SALOMON Noël, *La campagne de Nouvelle Castille à la fin du XVIe siècle d'après les Relaciones topográficas*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1964.

SANZ CAMAÑEZ Porfirio, *Las ciudades en la América hispana*, Madrid, Silex, 2004.

SÁNCHEZ BELLA Ismael, *Textos clásicos de literatura jurídica Indiana*, Madrid, Fundación Histórica Tavera, DIGIBIS, Mapfre Mutualidad, 1999, cd-rom.

SÁNCHEZ BELLA Ismael, HERA Alberto de la, DÍAZ REMENTERÍA Carlos, *Historia del derecho indiano*, Madrid, Mapfre, 1992.

SARMANT Thierry et STOLL Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.

SCHAER Roland (dir.), *Tous les savoirs du monde. Encyclopédies et bibliothèques, de Sumer au XXIe siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France/ Flammarion, 1996.

SCHÄFER Ernest, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, 2 t.

SCHAPIRA Nicolas, *Un professionnel des lettres au XVIIe siècle. Valentin Conrart : une histoire sociale*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

SCHAUB Jean-Frédéric :

- « La crise hispanique de 1640. Le modèle des "révolutions périphériques" en question », *Annales HSS*, janvier-février 1994, n°1, p. 219-239.
- « Francisco Leitão, commissaire à tout faire » in *Les figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16^e-19^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 59-74.
- *Oroonoko prince et esclave. Roman colonial de l'incertitude*, Paris, Seuil, 2008.

SIMÓN DÍAZ José, *El libro Español antiguo*, Madrid, Ollero & Ramos, 2000.

SOLANO Francisco de :

- *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI / XIX*, Madrid, 1988.
- « Significación y tipología de los cuestionarios de Indias », in *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI / XIX*, Madrid, 1988.

STRADLING R. A., *Felipe IV y el gobierno de España. 1621-1665*, Madrid, Cátedra, 1989.

TALLON Alain, *Le concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000.

THOMPSON I.A.A., « Castile, Spain and the Monarchy », in KAGAN L. Richard et PARKER Geoffrey (eds.), *Spain, Europe and the Atlantic World*, Cambridge, 1995, p. 125-159

TORRE VILLAR Ernesto de la, *Don Juan de Palafox y Mendoza. Pensador Político*, México, UNAM, 1997.

TRABULSE Elías, *Cartografía mexicana. Tesoros de la Nación. Siglos XVI a XIX*, México, Archivo General de la Nación, 1983.

VELASCO BAYÓN Balbino :

- « Estudio preliminar » in VÁZQUEZ DE ESPINOSA Antonio, *Compendio y Descripción de las Indias Occidentales*, Madrid, B.A.E., n°231, 1969.
- « Obispos carmelitas en América », in *Boletín de la Real Academia de la Historia*, tomo CXCIV– cuaderno III, Madrid, septembre-décembre 1998, p. 415-450

VEYNE Paul, *L'empire gréco-romain*, Paris, Seuil, 2005.

VILA VILAR Enriqueta, *Historia de Puerto Rico. 1600-1650*, Sevilla, 1974.

VILAR Sylvie, « La trajectoire des curiosités espagnoles sur les Indes. Trois siècles d'*interrogatorios et relaciones* », *Mélanges de la Casa Velázquez*, Madrid, 1970, n°6, p.247-308.

VILLAFUERTE GARCÍA María Lourdes, « Padres e hijos. Voluntades en conflicto (México, siglo XVII) », in *Familia y poder en Nueva España*, INAH, México D.F., 1991.

VINDEL Francisco, *Mapas de América en los libros españoles de los siglos XVI al XVIII*, Madrid, 1955.

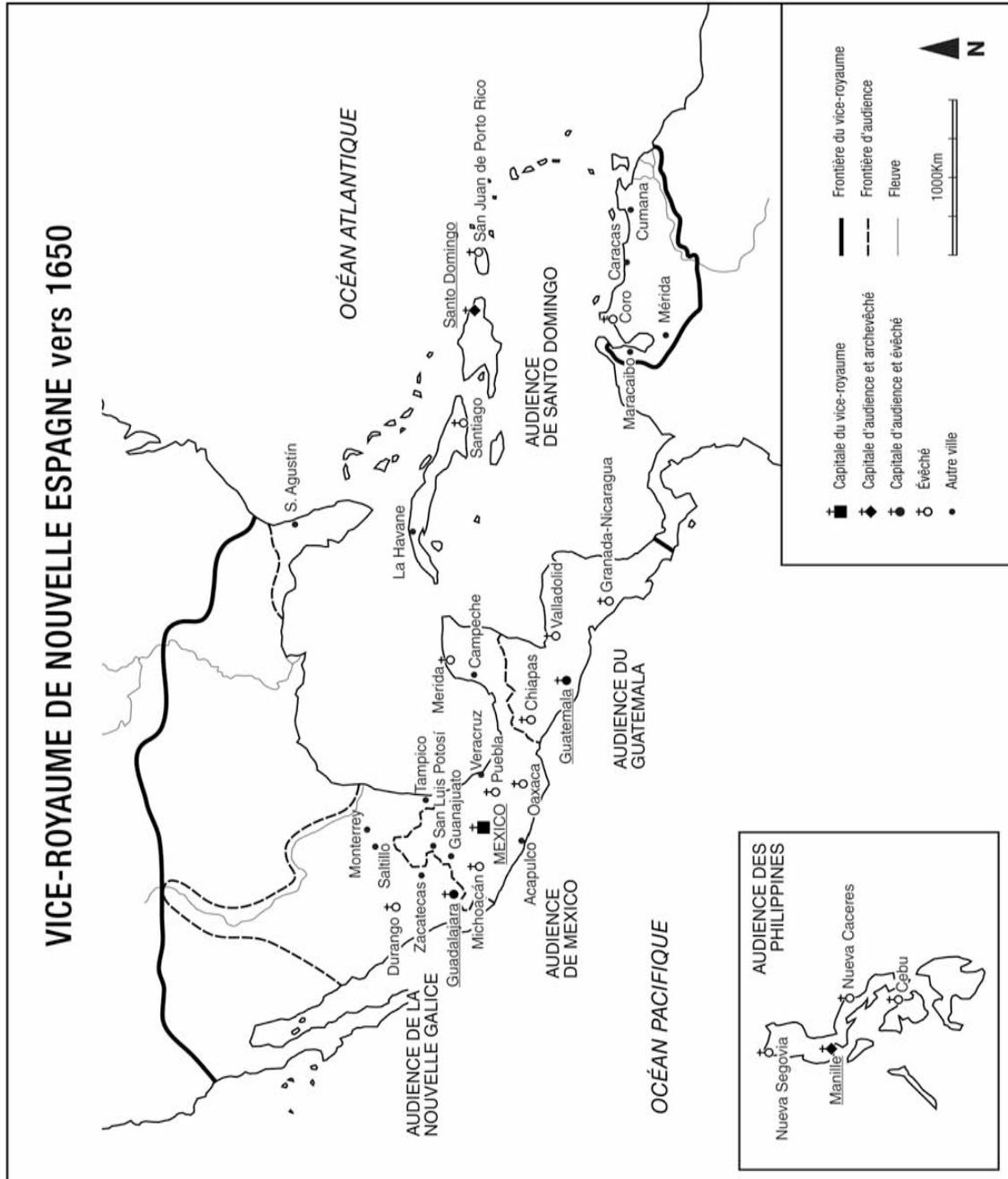
WEBER Max, *Économie et société/1 Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 1995.

ZUÑIGA Jean Paul, *Espagnols d'Outre-mer. Emigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*, Paris, EHESS, 2002.

ANNEXES

Annexe 1

Les Indes occidentales vers 1650



VICE-ROYAUME DU PÉROU vers 1650



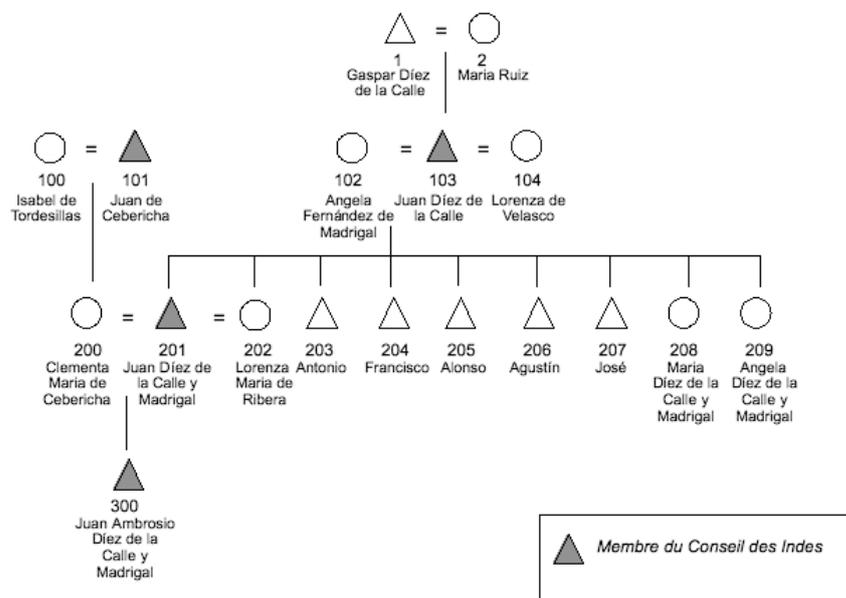
Annexe 2

Localisation des *corregidores* du royaume de Castille en 1597

BENNASSAR Bartolomé, *Un Siècle d'Or espagnol*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 65

Annexe 3

Arbre généalogique de la famille Díez de la Calle

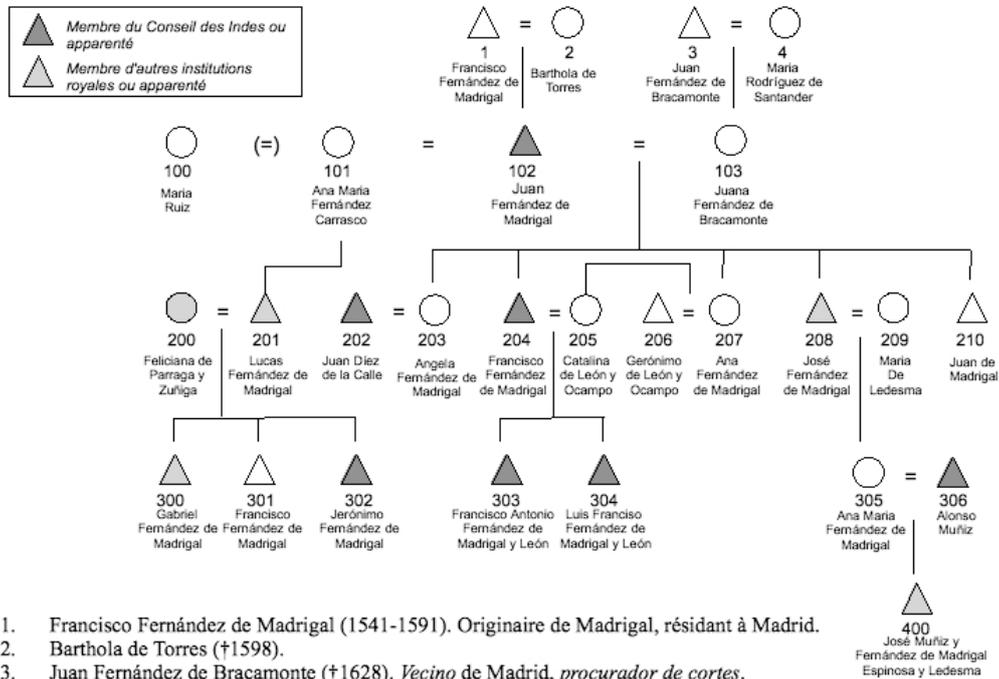


1. Gaspar Díez de la Calle (1551-?). Habitant de Condado del Valle y Merindad de Valdivielso
2. Maria Ruiz (1570-1622).

100. Isable de Tordesillas. Habitante de Madrid.
101. Juan de Cebericha. Commis du secrétariat du Pérou du Conseil des Indes.
102. Angela Fernández de Madrigal (1615-1649). Fille de Juan Fernández de Madrigal.
103. Juan Díez de la Calle (1599-1662). Né à Condado, Commis du secrétariat de Nouvelle Espagne.
104. Lorenza de Velasco. Seconde épouse de Juan Díez de la Calle.
200. Clementa de Cebericha. Première épouse de Juan Díez de la Calle y Madrigal.
201. Juan Díez de la Calle y Madrigal (1631-1706). Né à Madrid, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques.
202. Lorenza Maria de Ribera. Seconde épouse de Juan Díez de la Calle y Madrigal.
203. Antonio Díez de la Calle y Madrigal. Valet de Diego Benavides de la Cueva, vice-roi du Pérou (1660-1666).
204. Francisco Díez de la Calle y Madrigal. Militaire aux Indes occidentales puis *alcalde mayor* dans le Yucatan.
205. Alonso Díez de la Calle y Madrigal. Religieux au couvent des Augustins de Valladolid.
206. Agustín Díez de la Calle y Madrigal. Né à Madrid vers 1640. Réside à Oran.
207. José Díez de la Calle y Madrigal. Sergent résidant à la Cour.
208. Maria Díez de la Calle y Madrigal. Soeur au couvent des Augustins de Madrigal.
209. Angela Díez de la Calle y Madrigal. Soeur au couvent des Augustins de Madrigal.
300. Juan Ambrosio Díez de la Calle y Madrigal (†1702). Commis du secrétariat de Nouvelle Espagne.

Annexe 4

Arbre généalogique des Fernández de Madrigal



1. Francisco Fernández de Madrigal (1541-1591). Originaire de Madrigal, résidant à Madrid.
 2. Barthola de Torres (†1598).
 3. Juan Fernández de Bracamonte (†1628). *Vecino* de Madrid, *procurador de cortes*.
 4. Doña Maria Rodriguez de Santander (†1641).
-
100. Maria Ruiz. Première épouse de Juan Fernández de Madrigal.
 101. Doña Ana Maria Fernández Carrasco. Seconde épouse de Juan Fernández de Madrigal.
 102. Juan Fernández de Madrigal (1566-1632). Né à Madrid, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne du Conseil des Indes.
 103. Doña Juana Fernández de Bracamonte (1583-1655). Troisième épouse de Juan Fernández de Madrigal.
-
200. Doña Feliciano de Parraga y Zuñiga (1596-?). Parente de Francisco Parraga y Rojas, secrétaire du vice-roi du Pérou Diego Fernández de Córdoba.
 201. *Licenciado* Lucas Fernández de Madrigal (1598-v.1660). *Letrado*, chevalier de l'ordre de Saint Jacques, obtient le poste de fiscal de la *Junta de Almirantazgo*, création d'Olivarès.
 202. Juan Díez de la Calle (1599-1662). Commis du secrétariat de Nouvelle Espagne.
 203. Angela Fernández de Madrigal (1615-1649).
 204. Francisco Fernández de Madrigal (1618-1685). Chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, d'abord commis du secrétariat du Pérou, devient conseiller des Indes.
 205. Catalina de León y Ocampo (1628-?). Epouse de son oncle, Francisco Fernández de Madrigal.
 206. Don Gerónimo de León y Ocampo y Sandoval (1612?-1637). *Vecino* d'Oropesa.
 207. Doña Ana Fernández de Madrigal (1610-v.1632).
 208. José Fernández de Madrigal (1630-1694). Chevalier de l'ordre de Saint Jacques. Grand commis du secrétariat de la Junte des Travaux et des Bois.
 209. Doña Maria de Ledesma (†1709). Originaire de Inojas del Campo.
 210. Juan de Madrigal. Religieux au couvent des Augustins de Valladolid.
-
300. Gabriel Fernández de Madrigal (1626-1610). Chevalier de l'ordre de Saint Jacques. Échevin de Madrid.
 301. Francisco Fernández de Madrigal († v.1660). Avocat du Saint Office.
 302. Jerónimo Fernández de Madrigal (1635-1709). Commis du secrétariat du Pérou.
 303. Francisco Antonio Fernández de Madrigal (1620-1724). Chevalier de l'ordre de Saint Jacques. Commis du secrétariat du Pérou.
 304. Luis Francisco Fernández de Madrigal (1654-1710). Chevalier de l'ordre de Saint Jacques. Gentilhomme de la Maison du roi.
 305. Ana Maria Fernández de Madrigal (1687-?).
 306. Don Alonso Muñiz. Fils du comptable du Conseil des Indes, Juan Muñiz.
 400. José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma (1726-ap.1788). Chapelain d'honneur de Sa Majesté et *fiscal de la Rota*.

Annexe 5

Le testament de Juan Díez de la Calle (1662)

Source: Archivo Histórico de Protocolos de Madrid, tome 8674, folio 143r. à 146v. – Paléographie de Jean-Pierre Berthe et Thomas Calvo – Extrait d'un manuscrit en cours de publication.

f. 143r.

9 de Junio

« Testam^{to} del S(ecreta)rio Juan Diaz de la Calle »

Feuille en papier timbré : « ello quarto, diez maravedis. Ano de Mil seiscientos sesenta y dos. »

[Texte]

En el Nombre de Dios todo poderoso = sea notorio a los que la press(en)te escriptura de Testamento Ultima y postrimero voluntad vieren como yo Juan Diaz de la Calle, secretario del Rey nuestro s(eño)r y official major de la secretaria del Real Consejo de las Yndias de la parte de Nueva Spaña vecino desta villa de Madrid hixo legitimo de Gaspar Diaz de la Calle y de D(oñ)a Maria Ruiz mis padres difuntos vecinos naturales y originarios que fueron del lugar de condado del valle de Baldivielso en las Montañas de Burgos = Estando enfermo en la cama del mal que Dios N(uest)ro Señor a sido servido darme en mi buen juicio y entendim(ien)to natural creyendo como firmemente creo en el misterio de la santissima trinidad padre hixo y espiritu santo tres personas distintas y un solo Dios verdadero y en todo aquello que confiesa y cree la santa madre yglesia catolica Romana debaxo de cuya fee protesto bivar y morir temiendome de la muerte cosa natural a toda criatura bivalente y la ora della yncierta deseando poner mi alma en //

f. 143v.

Camino de salvacion y disponer de las cosas del descargo de mi conciencia ordeno mi testamento en la manera siguiente

Primeram(en)te encomiendo mi alma a Dios n(uest)ro señor q(ue) la crio y redimio por su preciosa sangre el cuerpo a la tierra de que fue formado (y) mando q(ue) quando la boluntad de Dios nuestro señor sea servido de llevarme desta pres(en)te vida mi cuerpo sea sepultado en el convento de nuestra S(eño)r)a de la Merced en la capilla de n(uest)ra Señora de los Remedios junto a las barandillas de madera y mi cuerpo amortaxado con el avito del serafico padre san francisco (y) dexo la forma de mi entierro a elecion de mis testamentarios.

Mando q(ue) el dia de mi fallecim(ient)o si fuere or(a) y sino el siguiente se me diga una misa cantada con diacono y subdiacono vix[i]llia de cuerpo press(ent)e con toda solemnidad.

Mando se digan por mi alma mill misas de yndulgencia repartidas en los conventos siguientes = en la Merced donde he de ser enterrado = en el convento de San fran(cis)co en el de San Ger(oni)mo en el altar de San Sebastián : en el convento de la trinidad calcada = en San Phelipe [de] neri = en el conv(en)to de San Phelipe = en los Recoletos Agustinos en todos por yguales partes dando la quarta parte a la parrochia.

Yt(en) se digan por el alma de mis padres mu(ger) hermanos y parientes cien misas de yndulgencia en los d(ic)hos conventos.

A las mandas forçosas mando se de a to(das) //

f. 144r.

ocho reales con que las aparto del derecho q(ue) pueden tener a mis bienes.

Declaro q(ue) tengo en mi poder de siete a ocho mill reales de platta de don Pedro de Pereda Saravia beneficiado en el obispado de Guatemala para la pretension de un abito mando se paguen a q(ue)n tubiere poder suyo para este effecto.

Declaro q(ue) los dos mill ducados de plata q(ue) su Mag(esta)d Dios le guarde fue servido de hacerme merced en Mexico se me estan deviendo. Es mi voluntad q(ue) cobrados q(ue) sean los mill ducados dellos se pongan en renta segura donde pareciere a mis testam(entari)os y los reditos dellos los gocen D(oñ)a Maria y D(oñ)a Angela Diaz de la calle monxas en el conv(en)to de Madrigal cada una por mitad heredandose la una a la otra y en el ynter q(ue) llega este caso mis herederos les acudan con veinte y cinco ducados de renta cada año para ayuda de lo q(ue) necesitaren y esto se cumpla de qualquier hacienda q(ue) aya mia y se cobrare de la ayuda de costa hordinaria q(ue) su Mag(est)ad me hiço m(e)r(ce)d y se me paga en esta corte = y ademas se les de a las d(ic)has mis hixas a cada una un avito y por fallecim(ien)to de ambas de dos subcedan en la renta destos mill ducados Don Augustin Diaz de la calle, mi hixo ademas de aquello q(ue) le perteneciere como uno de mis herederos.

Mando se cobre todo lo que pareciere estarseme deviendo de lo corrido de los gaxes que goço por secretario de Su Mag(esta)d en efectos del consejo de Yndias y todo lo demas que se me deviere asi de mis salarios ayuda de costa hordinaria como de otros hemolumentos q(ue) goço por raçon de la plaça de oficial Mayor//

f. 144v.

De la d(ic)ha Secretaria de Yndias y los reditos corridos de un juro en Jaen y qualesq(uir) otros quales effectos y hacienda que me pertenezcan en esta corte y fuera de la por qualq(ue)r causa o raçon que sea.

Declaro q(ue) Don Juan Díaz de la Calle mi h[ixo] tiene cobrados de mis salarios y ayuda de costa dos mill quinientos pesos mas o menos [lo?] q(ue) sus memorias diran que esta en ser y porq[ue] [des]to no ay recibos se este a la q(uen)ta que el d(ic)ho mi hijo diere sin

q(ue) le pueda pedir mas q(ue) de aquello q(ue) dijere. Asi mismo tiene en su poder cuatrocientos botoncitos de plata pequeños y cinq(ta) caxas de chocolate.

Declaro que al tiempo que me case con D(oñ)a lorença de Velasco truxo a mi poder algunas pintu(ras) y otras alaxas menudas de que no se hiço carta de dote = y los gaxes que goça la susod(ic)ha por viuda del contador Ju(an) de Alvara[(do] que lo fue de resultas lo a cobrado la d(ic)ha D(oñ)a Lorença y gastadolo con sus hijas y todo lo demas q(ue) ay y se hallare en casa es mio.

Mando a la d(ic)ha D(oñ)a lorença de Velasco la cama con toda su ropa y cien ducados de plata y todas las joyas que ubiere de oro y plata en mem(ori)a de lo mucho q(ue) la he querido y estimado.//

f. 145r.

Declaro q(ue) a que sirvo a su Mag(esta)d Dios le guarde de treinta y seis años a esta parte en la secretaria de Nueva Spaña en los puestos que son notorios y porque de presente me hallo con muchos Hixos y haverse consumido en mis enfermedades y otros gastos precisos la mayor parte de la Hacienda que tenía y el poco remedio q(ue) les queda y a la d(ic)ha d(oñ)a lorença de Velasco mi muger pido y supp(li)co al Rey nuestro señor q(ue) en consideracion de lo q(ue) le he servido se sirva de hacer merced a la d(ic)ha mi muger y hixos como lo espero de su R(ea)l clemencia.

Yten es mi voluntad que la ayuda de costa de mill y quinientos ducados que su Mag(esta)d acostumbra hacer merced a las biudas de personas de mi ejercicio u otra mayor cantidad que sea, luego q(ue) se cobren se pongan en renta y goce della la d(ic)ha d(oñ)a lorença de Velasco mi muger durante su vida y después della sucedan en ella mis hixos y tambien si la merced q(ue) su Mag(esta)d hiciere a la d(ic)ha d(oñ)a lorença de Velasco para q(ue) lo pueda pasar excediese de cien ducados de renta es mi boluntad q(ue) a don Joseph Diaz de la calle mi hixo se le acuda con cien ducados de renta durante su vida en este de efecto = y si la merced de ayuda de costa fuere mas q(ue) los mill y quinientos ducados se le den al d(iic)ho mi hixo docientos ducados por una vez uno y otro por via de mexora ademas de lo q(ue) le pertenciere como uno de mis herederos y pido a la d(ic)ha d(oñ)a lorença de Velasco lo tenga asi por bien pues le consta//

f. 145v.

El poco remedio que queda a los d(ic)hos mis hixos.

Declaro q(ue) de orden de los señores del Consejo de Yndias en los años passados de seiscientos y cinquenta y nueve y sesenta se comp[ul]saron en la secretaria de Nueva Spaña diferentes ynstrumentos cedula[s] cartas y otros pap(el)es hasta en canti(da)d de dos mill y cinquenta foxas en tiempo de los señores secretarios Greg(ori)o de Leguia y d(o)n Juan de Subiça lo que corrio a mi cargo y se pagaron a las personas q(ue) escribieron a raçon de real por oxa y de la may(o)r parte dieron recibo cada uno de lo q(ue) se le pago en mi favor y de lo demas juzgan(do) que se pagase luego ni se tomo y hasta oy no se a dado satisfacion desta cant(ida)d y asi encargo a mis testam(entari)os soliciten con los señores presidente y del consejo de Yndias se libren y paguen los d(ic)hos dos mill y cinquenta reales y cobr(a)dos q(ue) se an de acudir ? con ellos al dicho d(o)n Ju(an) Diaz de la Calle

mi hijo a quien pertenecen por haverlos pagado de din(er)o suyo propio y assi lo declaro para q(ue) conste.

Mando a maria Martinez mi criada cincuenta ducados de vellon y a Doming(o) Lopez su marido los vestidos q(ue) dexare al tiempo de mi fallecim(ien)to en memoria de lo bien q(ue) me han servido y acudido a mis enfermedades y les pido me encomienden a Dios^[*] y para cumplir y pagar este mi testam(en)to y lo en (el) conthenido dexo por mis testamentarios y ej(e)//

f. 146r.

cutores del al S(eño)r D(o)n fran(cis)co fernandez de Madrigal del cons(ej)o de su Mag(est)ad y su secret(ar)io de la junta de competencias y a d(o)n Joseph fernandez de Madrigal y al d(ic)ho don Juan Diaz de la Calle mi hijo a los quales y a cada uno yn solidum doy poder cumplido y bastante para q(ue) luego q(ue) fallezca entren en mis bienes y los vendan y rematen en publica almoneda o fuera della y de su balor cumplan este mi testam(en)to y les dure este cargo todo el t(iem)po necess(ari)o sin limitacion = y cumplido y pagado del remanente q(ue) quedare de todos mis bienes derechos y acciones que al presente tengo y adelante me pertenesieren en qualq(ue)r manera deyo nombro e ynstituyo por herederos universales en todos ellos al dicho D(o)n Juan Diaz de la Calle, a d(o)n Joseph, a d(o)n Antonio, a d(o)n fran(cis)co, a d(o)n Agustin y a d(o)n Alonso Diaz de la Calle mis hijos legitimos y de d(oña) Angela de Madrigal mi primera muger para q(ue) los ayan y hereden por iguales partes con la bendicion de Dios y la mia y declaro q(ue) las d(ic)has D(oña) Maria y D(oña) Angela Diaz de la Calle mis hixas legitimas y de la d(ic)ha mi muger monxas en Madrigal al tiempo que profesaron hicieron renunciacion de sus legitimas = y revoco y anulo y doy por ninguno y de ningun valor y efecto otro//

f. 146v.

qualq(ue)r testam(en)to o testamentos mandas donaciones y legados que antes deste aya f(eco)ho y otorgado por escrito o de palabra para que no balgan ni hagan fee en juycio y fuera del y solo quiero q(ue) balga este q(ue) al press(en)te otorgo por mi testam(en)to y ultima voluntad en aquella via y forma que mejor aya lugar de derecho y lo otorgo en la villa de Madrid a nueve dias del mes de junio de mill y seis(çient)os y sesenta y dos años siendo testigos don Juan de cenericha juan Lopez fran(cis)co calderon y dom(in)[go] lopez residentes en esta corte y el s(eño)r otorgante que yo el escriv(an)o doy fee conozco lo firmo

(Signature autographe du testateur) :

Juan Diaz de la Calle (paraphe)

ante my

Ber^{do} de Aparicio (paraphe)

Annexe 6

Inventaire des biens de Juan II Díez de la Calle (1666)

Source : A.G.I., Escribanía 1039B, f. 106v

Una hechura e imagen de un santo christo crucificado de marfil de tres quartas de alto con una imagen de nuestra señora de Copacabana al pie

Dos pinturas del Salvador y nuestra Señora de tres quarta con moldura negra

Dos relicarios de una tercia de alto

Un caliz y patera, salvilla y una ajena y dos candeleros todo de plata

Un misal de a folio

Ocho laminas pequeñas

Díez y siete cuadros de a dos tercias de diferentes pinturas

Ocho laminas pequeñas y no iguales

Dos escapatillos de cedro y vidrio con menudez de varios tarros y cocos guarnecidos y por guarnecer platillos y porcelanas de las Indias todo lo qual estaba en el dicho aposento de sus papeles

Y en otro aposento que es antesala cinco países viejos, seis sirilos, un bufete y tres sillas questa viejos

Y en una sala que es la del estrado cinco pinturas grandes, seis fruteros, una imagen de nuestra señora del sagrario de Toledo y cinco sillas de vaqueta, dos laminas la una de el ecce omo y la otra nuestra Señor

Dos escritorios de ébano y marfil que abriéndolas gavetas no se hallo cosas sino pendientes todos a tocados de mujer

Un espejo de tercia

Una cama de bronce y granadillo con su colgadura de gasa azul y la ropa que le pertenece

Otros quatro lienzos de pinturas diferentes al parecer de mano ordinario.

Todos los quales dichos bienes por ser trastos en Casa y os mando que se quedasen en la misma casa y que se depositasen en persona a Casa de y en cumplimiento posesión Don Joseph Fernández de Madrigal.

Annexe 7

Testament de Juan Fernández de Madrigal (1632)

Source : Archivo Histórico Nacional (Madrid), O.M., Caballeros de Santiago, Expediente 2975. Copie

f. 1r.

Testamento del S[eñor] Ju[an] F[ernan]dez de Madrigal

In dei nomine amen. Sepan quantos esta carta de testamento ultima y postumera voluntad viesen como yo Juan Fernandez de Madrigal, secretario del Rey n[uest]ro Señor y su oficial mayor en los papeles de gracia en la secretaria de Nueva España de las Indias, hijo de Francisco Fernandez de Madrigal y de doña Bartola de Torres, naturales que fueron de la villa de Madrigal estando enfermo en la cama de la enfermedad que dios nuestro señor me a dado pero en mi buen juicio, memoria y entendimiento natural creyendo firme y verdaderamente creo en el misterio de la Santissima Trinidad Padre, hijo y Espíritu santo tres personas y un solo Dios verdadero y en todo aquello que cree y confiesa la santa madre Iglesia de Roma tomando como tomo por mi yntercessora y avogada a la Virgen Sacratissima madre de Dios para que ruegue a su preçiosso hijo me//

f. 1v.

lleve a gozar de su divina mag[esta]d y debajo desta ynvocacion dibina ordeno mi testamento en la manera siguiente.

Primeramente encomiendo mi alma a dios n[uest]ro s[eñor] que la crio y redimo por su preçiosa sangre y el cuerpo a la tierra donde fue formado.

Yten mando que si la voluntad de dios nuestro señor fuese servido de llevarme desta presente vida mi cuerpo sea sepultado en la capilla de n[uest]ra Señora de los Remedios del conbento de la M[e]r[ce]d desta d[ic]ha villa adonde pareciese a mis testamentarios y se pague de mis vienes lo que conviniese

Yten mando lleven mi cuerpo los Hermanos de anton martin y assi mismo me acompañe la Cruz de la parrochia y ocho clerigos y doce frailes de n[uest]ra señora de la M[e]r[ce]d.

Yten mando quel dia de mi entirerro si fuese ora y sino el siguiente se diga una missa de requiem por mi alma cantada y responso sobre mi sepultura y su vigilia//

f. 2r.

y lo oficie la musica del d[ic]ho conbento

Yten mando se oigan mil missas por mi alma las quinientas reçadas ordinarias y las quinientas de alma en altares privilegiados y pido y encargo a mis aluazeas las agan decir lo mas presto que pudieren y el dia que yo muriere se pudiere ser la mayor parte.

Yten m[an]do se digan doçientas missas en la parrochia del señor san Nicolas de la dicha villa de Madrigal por las animas de Fran{cis]co Fernandez de Madrigal que llamaron el viejo y de michaela de Madrigal mis abuelos que estan enterrados en aquella yglesia.

Yten declaro que yo e sido cassado tres vezes la primera vez con doña Maria Ruiz de la qual no tuve hijo ninguno y compli con su dispussicion y con lo que tenia obligacion de dote y otras cossas y la segunda vez con doña Ana Maria Carrasco de la qual me quedo un hijo que se llama el licen[cia]do Lucas fernandez de madrigal//

f. 2v.

que al press[en]te vive al qual al tiempo y quando se casso con doña feliciana de parraga con quien al pres[en]te esta casado le di cinco mil y seiscientos ducados poco mas o menos de que se hiço escritura, c[ontes]te Pedro Gonzalez de la Vega escribano que fue del num[erari]o desta villa o Pedro M[a]r[tine]z de Utiel escribano de Su Mag[esta]d a lo que se quiere acordar que no tiene memoria fixa c[ontes]te qual de los dos fue, u otro a la qual me remito = Y ansi mismo le di cassa y alimentos de comida para si su mug[er] y una criada nueve años poco mas o menos que no tengo memoria lo que montaron los dichos alimentos y en casso que por q[uen]ta dellos le a pagado alguna cossa no me acuerdo constara por cartas de pago.

Y la tercera vez casse con doña Juana Fernandez de Bracamonte mi mujer que al presente vive y no trujo dote ninguno al d[ic]ho matrim[oni]o de lo qual tengo los hijos que declare por mis herederos.

Yten declaro que le di y entregue al dicho L[icencia]do Lucas fernandez mi hijo mil ducados en plata doble para//

f. 3

que los pussiere en casa de los fucares en su caveza como mios propios el qual lo hizo los quales son mios y de mis hijos y herederos.

Yten declaro que entre los demas hijos que e tenido y tengo de este tercero matrimonio tuve a doña Ana Fernandez de Madrigal la qual casse con don Geronimo de Ocampo y Sandoval que ya es muerta y dejo una hija que se llama doña Catalina de Ocampo y Sandoval y le di en dote y cassamiento a la dicha mi hija quando se casso cinco mil y quatro cientos ducados poco mas o menos de que ay escritura a la qual me remito.

Yten declaro que ansi mismo casse a doña Angela Fernandez de Madrigal mi hija con Ju[an] diaz de la calle y se le dieron de dote hasta seiscientos ducados en vienes muebles como constara de la escriptura de dote que estan tassados en su v[e]rd[ader]o prezio por lo qual//

f. 3v.

y por el amor y voluntad que la tengo y por via de mejora de terzio y remanente de mis vienes o, en aquella via y forma que mas y mejor a lugar de der[echo] la mando y mejero en quatro çientos ducados los quales aya de auer demas de lo que le perteneziere de su legitima paterna.

Yten declaro que se me debe cant[ita]d de maravedies de mis gajes salarios propinas casa de aposento de mi oficio que la paga de todo corre por q[uen]ta de diego de bergara saviria Recetor del Real Consejo de las yndias mando que luego que yo muera se aga quenta de todo por los libros de la razón y se cobre lo que se me deuiere en plata.

Yten mando a las mandas forçosas un real con que las aparto de mis vienes.

Yten declaro que tengo por mis hijos lejitimos y de doña Juana fernandez mi mug[er] con quien//

f. 4.

al press[en]te estoy cassado a don fran[cis]co = Alonso = Juan = Jusepe = y maria fernandez de madrigal = los quales están dentro de la hedad pupilar y usando de las leyes y pragmaticas destos Reynos dexo y nombro por su tutora de las personas y bienes de los suso d[ic]hos a la d[ic]ha doña Juana fernandez mi mug[er] y su madre sin que tenga obligación a dar fianças ningunas de las quales la relievo y pido a quales quiere just[izi]as le deziernan el dicho cargo de tal tutora = Y para cumplir y pagar este mi testamento mandas y legados en el contenidos deixo y nombro por mis aluazeas y testamentarios al di[ch]o L[icencia]do Lucas fernandez de madrigal mi hijo y a la dicha doña Juana fernandez mi mug[er] y a qualquier dellos de por si ynsolidum a los quales doy poder cumplido qual de derecho se requiere para que luego que yo fallezca entren en mis vienes y los//

f. 4v.

vendan y rematen en publica almoneda o fuera della y de su valor cumplan mi testamento y cobren lo que me devieren sin limitazion de tiempo alguno que para todo les doy poder cumplido con libre y general administrazion.

Y en el remanente que quedare y fincare de todos mi vienes dexo y nombro por mis universales herederos de todos ellos a los dichos L[icencia]do Lucas fernandez de madrigal mi hijo del segundo matrimonio = y a doña Angela = don fran[cis]co = Alonso Juan = maria = Juseph mis hijos y de la d[ic]ha doña Juana fernandez mi mujer y a doña Catalina de Ocampo y Sandoval mi nieta hija de la d[ic]ha doña ana fernandez mi hija para que los ayan y ereden con la vendizion de dios y la mia.//

f. 5v.

Yten declaro que al tiempo y quando me casse tercera vez con la d[ic]ha doña Juana fernandez mi mujer lleve aser poder dos pares de cassas que son las que al presente tuvo en la calle de la compañía de Jesus las quales tenian huesped que son las en que vivo y durante el d[ic]ho matrimonio las e libertado por mis servicios y ansi mismo se a edificado en ellas un quarto que es el alto y he comprado cierta parte que e incorporado y labrado desde el cimientto que empieza desde los aposentos de las traseras de las dichas cassas hasta lo alto della de que todo abra raçon por escrituras y papeles a que me remito. Y las otras cassas están pegadas y lindan con las que al presento vivo.

Yten declaro que no me acuerdo si lleve o no al tiempo y quando//

f. 5v.

casse con la dicha doña ana maria carrasco mi segunda mujer si pareziere por escritura de dote u otro recaudo por el constara la verdad a que me refiero.

Y con esto reboco y anulo y doy por ninguno y de ningún valor y efeto otro qualquier testam[en]to o testamentos cobdicilios manda, o mandas que por escrito o de palabra aya fecho los quales quiero no balgan ni hagan fee en juicio ni fuera del salvo este que al persente hago yo tengo que quiero valga por mi testamento y ultima voluntad o en aquella via y forma que mejor a lugar de der[echo] en test[ament]o de lo qual lo otorgue ansi c[uen]te el escribano publico y testigos en la villa de Madrid a veinte

f. 6r.

y ocho días del mes de julio de mil y seiscientos y treinta y dos años siendo testigos Alonso de bal de nebro Don [cris]poual de nouva Juan de albarado Antonio robin y antonio de castro estantes en esta d[ic]ha villa y lo firmo el s[eño]r otorg[an]te a quien yo el escribano doy fee conozco lo firmo = juan fernandez de madrigal = passo cuenta mi nicolas Gomez =

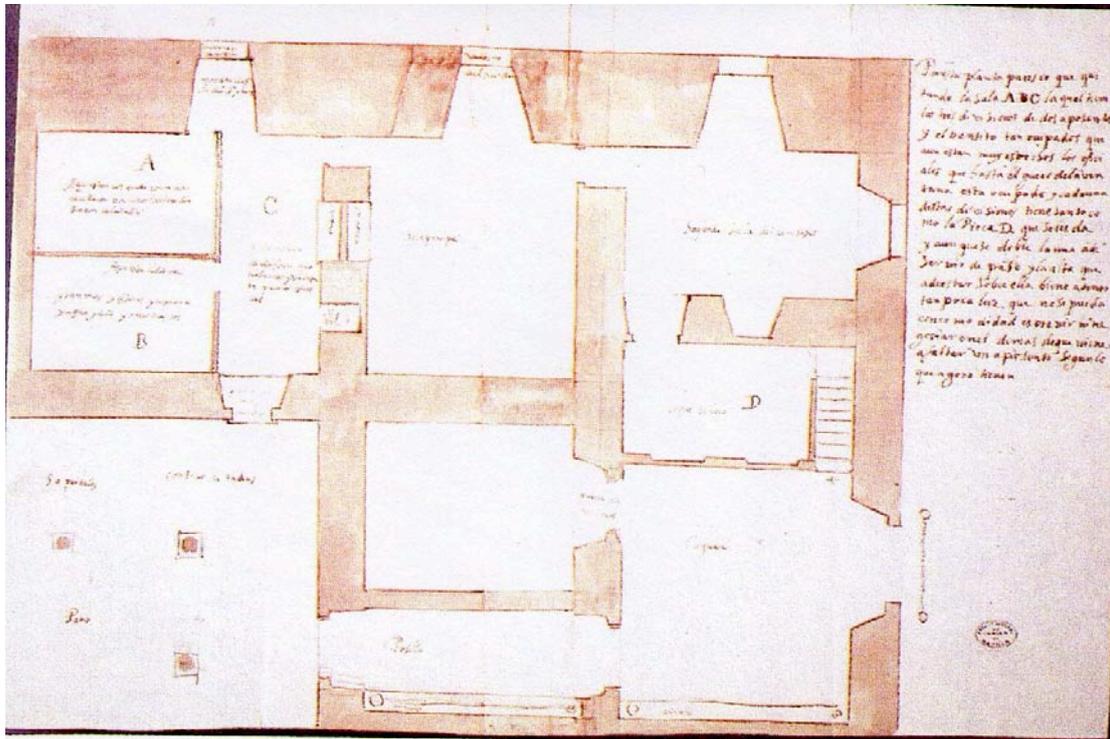
Yo nicolas gomez escri[ban]o del rey n[uest]ro s[eño]r Pu[bli]co del num[erari]o pepetuo de la ci[uda]d de m[adri]d y su tierra press[en]te fuy y lo signe en testimonio de vida

Nicolas Gomez (paraphe)

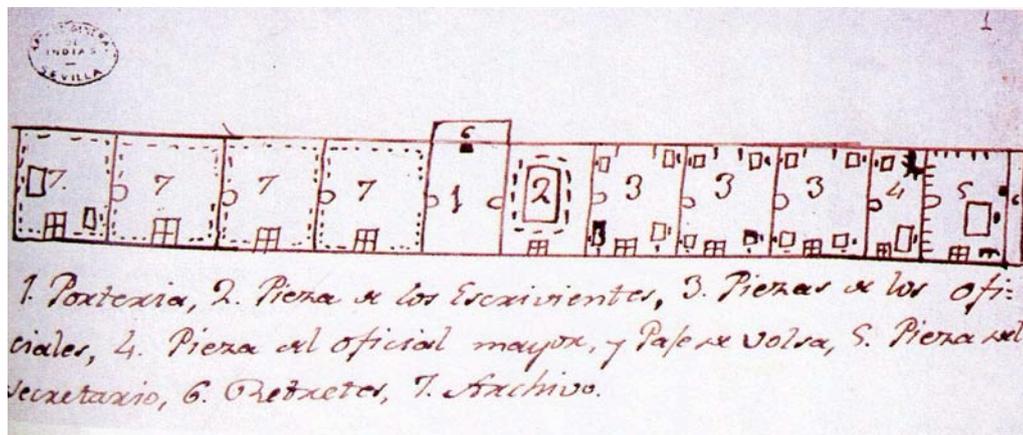
Annexe 8

Plans des salles du Conseil des Indes

Plan des Salles du Conseil des Indes dans l'Alcázar royal de Madrid jusqu'en 1601. A.G.I., Indif. Gen. 745, consulte du 13/08/1598



Plan du Conseil des Indes

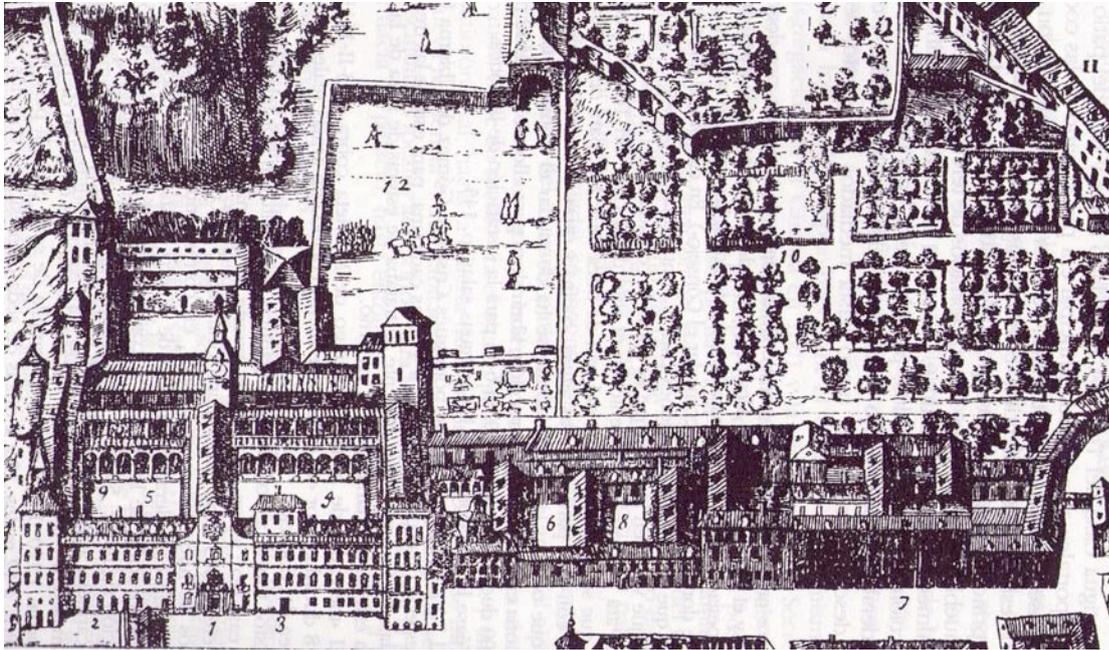


(publié dans cahier d'illustration d'Oscar Mazín, *Gestores de la Real Justicia. Procuradores y agentes de las catedrales hispanas nuevas en la corte de Madrid. I. El ciclo de México :1568-1640*, México D.F., El Colegio de México, 2007)

Annexe 9

L'Alcazár royal de Madrid en 1656

Extrait du plan de Madrid de Pedro Texeira, 1656 (SCHÄFER Ernest, *El Consejo Real y Supremo de las Indias*, Madrid, Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, t.1 p. 276)



Annexe 10

Lettre de D. Cristóbal Millán de Poblete à Juan Díez de la Calle, suivie d'une relation des ministres de la cathédrale de Mexico (20 mai 1648)

Source : B.N.M., Ms 3048, f. 176r.-178-V.

//f. 176r.//

Secret[ari]o Juan dias de la calle mi S[eño]r

E recibido las que v[uestra] m[erced] me a hecho m[erced] de escribirme en los avisos que an llegado a estos reynos con la estimacion que debo dar a las honras y favores que v[uestra] m[erced] me hace siempre, como por las buenas nuevas que me da de su salud y la de esa S[eñora] mia d[ona] Angela que conseda n[uestro] S[eño]r a vmd se an cumplido como se lo deseo a cuyo servicio quedo tan obligado como debo. En la armadilla recibí dos pliegos de v[uestra] m[erced] en el uno, una muy breve de 5 de mayo en que me dice v[uestra] m[erced] me tiene escrito largo y aunque me dice v[uestra] m[erced] me tiene escrito largo, recibí otro pliego grande con algunas cartas del memorial impreso, no vino en él carta ninguna de v[uestra] m[erced] que por la letra y memorial conocí ser suyo, luego al punto di las cartas a sus dueños. Y deseo todos respondan a v[uestra] m[erced] porque conosca la puntualidad con que le servi. Vi el memorial impreso y lo e dado a todos los amigos para que lo lean. Y se lo alabo mucho a v[uestra] m[erced] porque de verdad esta muy bueno. Y muy como de su gran talento y capacidad de v[uestra] m[erced], y las noticias de el son tales que otro que v[uestra] m[erced] que tan individualmente trata las materias y que a costa de mucho sudor, y trabajo ajusto las cosas de el, no pudiera aver salido con tan grande empeño, mucha m[erced] hace v[uestra] m[erced] a esta S[ant]a Iglesia en la renta de ella, porque como aora vera v[uestra] m[erced] por certificacion que se enbia al consejo, no es tanta como v[uestra] m[erced] presume, que yo no se como nos sustentamos con tan cortas rentas, y mas los pobres a quien costo el ir a España por ellos. Y nos duran todavia los empeños con que venimos de alla, y vamos cada dia en gran disminucion, asi por estar la tierra apurada, y acabada, porque las religiones sa van apoderando de las haciendas //f. 176v.// Y si esto no se ataja se an de quedar las Yglesias sin diezmos que es la renta dellas, y el culto divino asistimos a de perecer y faltar y sera costoso buscar con que sustentarnos.

Remito a v[uestra] m[erced] individualmente la me[moria] que me pide, ajustada lo mas que a sido posible en lo demas que v[uestra] m[erced] me pide no a sido posible en esta ocasion porq[ue] es nec[esari]o mucho tiempo p[ar]a revolver los libros y papeles porque todo esta sin orden. Y van en la primera ocasion sup[lico] a v[uestra] m[erced] me haga m[erced] de continuar el favor que me a enpezado a hacer de remitirme los papeles que imprimiese por ser de toda estimacion para mi.

El lo que v[uestra] m[erced] me mando cerca de D[on] Al[onso] de Cariaga , le tengo escrito a guaxaca a donde reside y remitido la carta que v[uestra] m[erced] me envio para el que con la q[ue] tambien vino para el chantre, no me an respondido y asi no puedo dar por aora a v[uestra] m[erced] mas noticia.

En el particular de mis comodidades no tengo que decir a v[uestra] m[erced] mas de q[ue] ya se hara de ver la cortedad y necesidades con que lo pasare con las obligaciones de la

Prebenda y la mucha cortedad de esta pues sabe v[uestra] m[erced]d quan debido era que mis her[man]os me ayudasen, ellos se hallan muy bien acomodados a costa de mi misma sangre y hacienda, y yo desacomodado, atrasado imposibilitado y pobre sin tener en ellos ayuda ninguna, ni aun agradecimiento, ni corespondencia piensan por si se lo merecieron todo, y no tengo en ellos mas de un enemigo en cada uno, que esto grangee en lo que por ellos hize, yo no merezco mas. Ya si me consuelo con mi fortuna, desdicha, y pobreza, y vivo con el mayor desconsuelo del mundo, con q[ue] no me queda mas recurso que pedir y suplicar a v[uestra] m[erced]d se acuerde de mi, y en las ocasiones que se pueden ofrecer me honre, y haga v[uestra] m[erced]d como quien es continuando las que e recibido de su mano, que bien puede fiar de mi le sere siempre agradecido, y deseare toda mi vida servirle lo mucho que le debo cuya vida guarde Nuestro S[eñor] a v[uestra] m[erced]d.

Esto es copia de lo que tengo escrito a v[uestra] m[erced]d en los avisos, y armadilla, y cierto estoy corridisimo de ver, que salga una flota, y yo este tan pobre y sea tan desdichado que no me sea posible enbiar a v[uestra] m[erced]d en ella un poco de chocolate, de que pido a v[uestra] m[erced]d mil perdones, pero v[uestra] m[erced]d manija las cosas, y asi no necesitare de darle mas satisfaccion de que ve y conoze lo que es una media racion, pues no a pasado este año de treçientos pesos la renta, la cosa mas lastimosa que se puede decir, y vera v[uestra] m[erced]d las obligaciones que a de sustentar un hombre de bien, yo tenia, mis esperanzas en mis hermanos, al de la Puebla no debo un socoro de diez pesos. El chantre me ofrece y dice envia a v[uestra] m[erced]d en mi nombre chocolate porque sabe mi pobreza, y que yo no lo puedo hacer, yo se lo e agradecido mucho. //f. 179r. // porque de verdad quedo muy corrido y crea v[uestra] m[erced]d, no es ni a sido por falta de voluntad ni obligaciones que confieso a v[uestra] m[erced]d, ni que dejo de tener muy presentes las fianzas y obras que a v[uestra] m[erced]d debo, pero no se si creera v[uestra] m[erced]d la pobreza y necesidad en que me hallo, causada del desamparo que mis her[man]os, que tambien me lo deben me an hecho todo esto se lo represento a v[uestra] m[erced]d pidiendole mil perdones y se suplico de nuevo, que mientras pueda, y Dios es servido de mejorar mi fortuna no me desampare, sino que en las ocasiones que se ofrecieren como lo sera la presente con la muerte de Juan Nieto de abalos y aunque va en las nominas de las canongias en primer lugar D. Antonio de Esquivel sea servido de honrarme y hacerme todo favor que de nuevo le prometo a v[uestra] m[erced]d serle siempre (como lo confieso) muy obligado, reconocido, y agradecido y que algun dia le e de pagar lo mucho que le debo.

Escribime de guaxaca D[on] D[iego] de Cervantes el chantre aver recibido las cartas de v[uestra] m[erced]d que le remiti y dado en mano propria su pliego a D[on] Al[onso] de Caseaga, y que en esta flota yra razon y respuestas de todo, y asi a sido v[uestra] m[erced]d servido en lo que me mando.

Y un otra vez con esta los papeles y mem[or]ias que v[uestra] m[erced]d me pidio que los e deseado ajustar lo mas que a sido posible, esto es en q[uan]to a los sirvientes gastos, y ventas de la fabrica, va todo por menor y un año ajustado por las quantas de la renta y gastos para que v[uestra] m[erced]d se valga de lo que le fuese mas a proposito = En quanto a los alajas de la yglesia no me a sido posible ajustar con claridad y distincion la relacion y mem[or]ia de ellas porque estan tan sin orden que no es posible darselo ni los libros, ni memorias parecen, con todo la quedo haciendo para remitirsela a v[uestra] m[erced]d y como esta yg[lesi]a esta tan en sus principios y la fabrica de ella es tan sumamente pobre, son muy pocas las alajas que ay de consideracion para poder hacer cuerpo de ellas, antes las pocas que oy ay van en grandicima disminucion con el continuo servicio, porque como se hacen por q[uen]ta de la fabrica y esta no tiene sustancia, no se pueden acrecentar ningunos, y sirviendo de ordinario los que ay estan todos rotos, acabados y consumidos como lo estamos tambien los que servimos a la Y[glesia] por su mucha cortedad y los

pocos diesmos que tiene este arçobispado, no se ofrece o poca cosa mas de que Nuestro Señor me guarde a v[uestra] m[erced] muchos años para que yo le sirva lo que le debo y los favores que espero de su mano, cuya vida y salud sea la que yo le deseo, Mexico mayo 20 del 458.

Muy de v[uestra] m[erced] su capellan y serv[id]or

D[on] [Cris]tobal Millan de Poblete [paraphe]

// f. 177r.//

Razón de los ministros, y sirvientes que la S[an]ta Iglesia metropolitana de Mexico tiene, los salarios que ganan y de que genero se les paga, del salario de cada año de cada uno.

Maestro de ceremonias 400 pesos en fabrica	U400 pesos
Sustituto de Maestro de Ceremonias 70 pesos en fabrica	U70 pesos
Dos Sochantres a 200 pesos cada uno en fab[ric]a	U400 pesos
Once capellanes de de choro a 166 pesos cada uno cada año los 130 pesos en fabrica, y lo demas en cuatro novenos m[ont]an todos	1U826 pesos
Seis del choro, todos seis tienen 120 pesos de salario cada año en 4 novenos	U120 pesos
Cinco curas a 106 pesos cada uno en 4 novenos m[ont]an	U530 pesos
Dos ayudantes de curas, y un cura de noche a estos pagan los curas de sus subvenciones	U530 pesos
Ocho acolitos a 100 pesos cada uno en fab[ric]a	U800 pesos
Apuntador 120 pesos de salario cada año los 55 pesos en fab[ric]a, los demas en 4 noveno	U120 pesos
Sacristan mayor 600 pesos de salario los 460 pesos en fabrica, los demas en 4 nov[eno]	U600 pesos
Sacristan menor 200 pesos de salario en fab[ric]a	U200 pesos
Chorista 100 pesos cada año en fab[ric]a	U100 pesos
Pertiguero 326 pesos de salario los 306 en fab[ric]a lo demas en 4 nov[eno].	U326 pesos
Organista mil pesos de salario en fab[ric]a	1U pesos
Maestro de ynfantes 200 pesos de salario en fabrica	U200 pesos
Relojero 150 en fab[ric]a	U150 pesos
Platero Francisco Dena para limpiar la plata 100 pesos en fab[ric]a	U100 pesos
De labrar la ropa de la Sacristia 150 pesos cada año en fab[ric]a	U150 pesos
Aderesador del reloj Juan Vital 40 pesos	U040 pesos
Obrero de la yglesia Francisco de Pareja 250 pesos en fab[ric]a	U250 pesos
Mayordomo de la fabrica, el capn Gabriel de la cruz 700 pesos de salario en fabrica	U700 pesos
Bordador Diego de Barrientos 30 pesos cada año en fab[ric]a	U030 pesos

//f. 177 v.//

La Capilla tiene los ministros sig[uien]tes ganan todos los salarios en fabrica y cada uno gana cada año el salario sig[uien]te

Maestro de capilla L[icencia]do Luys coronado gana	500 pesos
Sustituvo de M[ae]stro L[icencia]do Melchor de los Reyes	250 pesos
L[icencia]do Nicolas crespo	100
L[icencia]do Melchor de herrera	300
L[icencia]do Tomas Lopes	100
L[icencia]do Agustin de Salazar	100
L[icencia]do Andoval de Leon	150
Francisco de Zuniga	150
Juan de Zuniga	200
Juan de Mayo	050
Ambrosio de Solis	250
Nicolas de Leon	050
L[icencia]do D Francisco de Monrroy	200
L[icencia]do Joseph de Esquibel	300
L[icencia]do Bartolome de quebedo	100
L[icencia]do Bernabe de Isla	100
Joseph Coronado	050
Joseph de Loaysa	100
Francisco Arias	150
Pedro de Prado	050
Diego Peres	100

Ministriles de la capilla :

Joseph Juares	200 pesos
Alonso Asencio	150
Lazaro rodriguez	200
Diego Antonio	150
Juan de Ortega alcacar	250
Otro Juan de Ortega	200

Sigense aora los demas ministros que tiene la Iglesia todos los cuales se pagan sus salarios de la gruesa y por si v[uestra] m[er]ced quisiere saber los que son, y lo que ganan lo pongo aqui por menor con los salarios de cada uno cada año.

Correo mayor P ^o Dias de la barrera	U050
Contador mayor Ambrosio de madrid y ponerau	U600
Contador menor y oficial de la contaduria Alonso de la Peña	U300

//f. 178r.//

Abogado L[icencia]do D. Maseo de Figueros	U150
Otro Abogado D. Juan de Arse	U050
Secretario del cavildo Diego de villegas	U200
Procurador Lucas de medina	U100
Solicitador y notario de la contaduria Diego de la Benavente	U200
Escrivano Pedro moreno de Velasco	U100
Mayordomo de la gruesa Joseph de la Cruz	2U
Pregonero Pedro Peres	U060

Tiene la gruesa por mayor cada año entrando los salarios de arriba de ocho a diez mil pesos de gastos, en los ministros y administradores de los diezmos y cobradores, los cuales se bajan de lo que monta la gruesa, que se llaman costas generales de gruesa =

+

Tiene la fabrica de gastos ordinarios (sin los extraordinarios que se suelen ofrecer) de cera, vino, hostias, y todos los demas gastos de la Sacristia, Indios y un negro esclavo de la Iglesia que asisten a ella, casi seis mil pesos cada año, que por ser unos mas que otros no se puede ajustar por menor.

La venta de la fabrica no tiene punto fijo, porque lo mas considerable de ella esta en su noveno y medio que tiene en la gruesa que conforme valen los diezmos asi crece, o baja, porque en sus casas y rentas, que algunas veces se arriendan y mucho tiempo suelen estar vacias pagando las rentas de ellas tendra hasta cinco mil pesos sin novecientos pesos en que esta oy rematado el diezmo del escusado del conde de S[an]tiago que toca y pertenece a la fabrica = Y para los gastos que tiene tan considerables como se ve en la memoria de atras, lo que la remedia y reduce es la tercia parte de la vacante de la quarta Arzobispal que su Magestad le hace m[erced] y esto es quanta noticia puedo dar a v[uestra] m[erced] por menor en quanto a la fabrica y ministros de la yglesia =

Advierto a v[uestra] m[erced] que no entra en esta memoria el gasto de la cera y aceite del S[antisi]mo Sacra[men]to porque esto corre por la cofradia del S[antisi]mo Sacra[men]to que esta fundada en dicha Iglesia, la qual pone la cera toda la octava de Corpus, el jueves Santo en el monumento y todos los domingos que es el tercero domingo de cada mes, que llamamos del S[antisi]mo Sacra[men]to y es muy gruesa la contaduria de cera que se gasta, que corre por la dicha cofradia, y del aceyte de dos lamparas q[ue] arden todo el año, la una en el altar mayor y la otra en la capilla del sagrario.

//178v.//

En quanto a lo demas en el punto de la renta de la gruesa se enbia testimonio de lo que a valido seis años, y como esta a de pasar en manos de v[uestra] m[erced] me remito a ella donde lo vera por testimonio, y que aviendo avido dos años solos muy graves por el valor de los diezmos, los demas an sido tan vajos que la renta es tan corta como individualmente lo vera v[uestra] m[erced], y no es tanta la renta que tenemos como v[uestra] m[erced] nos pone en su papel impreso, y lo peor es y lo mas sensible, y considerable, que cada año vamos en disminucion demas de mil pesos de vaja, de las haciendas que las religiones, y particularmente la de la compañía de Jesus nos quitan apoderandose de todas las haciendas sin pagar diezmos que es nuestro comer con que si Dios no remedia esto, y el consejo con su piedad lo ataja an de quedar las Iglesias todas, y particularmente esta sin diezmos, ni renta con que sustentarse los prebendados, que estan en el choro sirviendo a dios de ministros, y a su Magestad de capellanes, y abra su Magestad sustenstar los de su hacienda como lo hace en otras Yglesias.

Annexe 11

Lettre d'Antonio Nieto de Figueroa, *alcalde mayor* des mines du Honduras à Juan Díez de la Calle (4 mai 1647)

B.N.M., Ms 3025, f. 46-47

Al punto q[ue] ttome posesion deste officio escribia a V[uestra] m[erced] por duplicado dando noticia de mi dilatado viaje y enfermedades graves y gastos creçidos y remiti dos testimonios de el dia que tome posesion q[ue] fue a veinte y siete de marzo de mill y seiscientos y quarenta y seis y aora hago lo mismo por guardar el horden q[ue] V[uestra] m[erced] me dio en esa cortte para q[ue] V[uestra] m[erced] se sirva de anotarlo porque no se consulte antes de cumplir asi pues ha tres años que su magestad me hizo m[e]r[ced] y uno que la gozo y quando juzgue benia a descansos me alle desde el punto que llegue engolfado en un mared magnum de desaçones naçidas de diez años de gobierno de mi antecesor y se originaron pleitos antes de publicar la residencia tan graves y de tanto peso pues le capitularon hauia sido traidor al Rey y contra la corona y ottros casos distintos de mucha gravedad que por serlo, tanto di voz al fiscal de la audiencia de guatemala y le asseguere con //46v.// una cadena por no haber casa fuerte ni bienes para pagar las guardas por haberlos levantado = Embio la audiencia tres hermanos uno letrado para mi acompañado por haberme recusado el residenciado y el otro receptor para actuar y el terzero por escribiente y siendo assi q[ue] a mi me tocaba hazer elecion por no poder entremeterse en residencia otro que su mag[esta]d o Su Real Consejo los admite porque en las yndias los que son hijos del consejo se miran como si fueran de otro padre si los tres hermanos prozedieron bien las obras lo acreditan pues fueron de parezer y el letrado dio por escrito debia ser suelto con cauçion juratoria hizo fuga presentose en la audiencia dieronle la ciudad por carcel y despues e tenido noticia le alzaron la prision habiendo dejado tantos pobres destruidos que el numero es tan crecido que parece ynposible el referirlo ni las cosas sucedidas son para ponerlas por escrito y apenas hizo la fuga quando se ausento el letrado y el escribano se le dejo la residencia sin cerrarla ni sin sacar mill ojas poco mas o menos que faltavan quedando con la original sin poder remitirla este año por la falta de dinero que yo solo e padecido por las costas e sido el señor residenciado y vino provision de la audiencia con penas graves entregase a el receptor El traslado de los autos siendo yo juez pribativo V[uestra] m[erced] es entendido y puede conozer //f. 47r.// lo modesto de los que hablo y lo que he tolerado por no inquietarme que si diera quanta a su mag[esta]d de la suerte que se a procedido pusiera remedio eficaz yo e cumplido con lo que su mag[esta]d me mando y por lo que se le toco descargue su conciencia y la mia y en lo de juez e sido tan limpio y tan atento que no a avido entrada para dadivas ylicitas aunque se hiçieron muchas diligençias para el [receptor?] importaselas el interior quietto y la reputacion libre que todos los tesoros del mundo todos los cassos graves remiti su determinaçion al Real Consejo y con tanta piedad lo demas no faltando a la justicia que por los autos se vera quando los invie quan piadoso obre y en lo de recibir ay pocos por aca que desechen nada solo a v[uestra] m[erced] ablo con esta claridad porque conozco su fondo y me reprimo mucho que el que en las indias proçede bien es aborreçido y al contrario (?) y por estas causas referidas que aun an quedado resueltas no e gozado del officio ni salido deste Real de minas a parte ninguna desde que llegue con lo qual me allo al presente tan corto como lo estava en españa no porque el officio sea malo pero para adquirir es menester ensanchas a la conçiencia y sino es tratando y contratando no ay medio lo qual no e echo ni are porque demas de no ser liçitto se espone el que lo haze a

q[ue] se capitulen arto corrido me allo //f. 47v.// de no poder cumplir por aora con obligaciones tan preçisas pues lo son tan grandes el mucho amor y favores que de v[uestra] m[erced] recivi en esa corte i a mis ermanos q[ue] estan tan pobres y que se le tiene quebrado el corazon su desdicha no lo hago por este ynconveniente el año que viene con el ayuda de Dios ya que no en todo parte de afecto mostrare. Dos cartas e recibido de v[uestra] m[erced] que aunque breves las e estimado y recibido tanto alborozo con ellas porque veo q[ue] van colmadas de voluntad se escrivieron librito de consejos se guardo y leo muy amenudo como precia que tan justamente se deve observar y en lo que v[uestra] m[erced] me dize que le avise sumariamente de quien fundo este pueblo y las demas cosas lo que e podido alcanzar es lo siguiente : la juridiçion tiene ochenta leguas pocas mas o menos y en ella quarenta pueblos que todos tendran mill y quinientos yndios de tributo y algunos españoles que abitan en valles en sus estanzias que sera çiento poco mas o menos en la cabezera que es la que abito, el pueblo que abra çinquenta de tributos no e alcanzado quien le fundo ay treinte casa poco mas o menos de españoles y la advocaçion de la yglesia es san miguel ay vicario y quatro sacerdotes y un convento de san fran[cis]co q[ue] hordinariamente, avita un fraile y otras veces dos calles no ay forma dellas, armas ningunas eceto algunas escopetas que vecinos tienen que son muy pocas en toda la juridiçion, oficiales los forçosos las minas de Santa Luçia estan dos leguas las de san Joseph ocho y las de san Juan diez (todos conbienen son buenas) si bien los animos cortos y muy poco abia de gente porque en rigor entre españoles y esclavos y indios, trabajan en yngenios y en minas treçientos personas pero se a de advertir que trabaja mas una persona en españa que en las yndias quattro procuro el momento lo posible y espero que en mi tiempo a de tener su ma[gesta]d mas logro porque hago lo que puedo como el paraje es bueno se bienen algunos de otras partes como en tiempo de mi antecesor se despoblaban van se haciendo yngenios de beneficiarme tales a toda priesa tenia yntento de avisar a El Real consejo la falta de yndios que ay para que se diese licencia biniesen de otras provincias y como para la soliçitud deso es menester platta y los mineros no la an dado lo e dejado por este año. Perdoneme V[uestra] m[erced] cansarle con Relacion tan larga que no e podido escusar lo que ia beo son muchos enfados y bastaba los que daba en esa secretaria pero como conozco V[uestra] m[erced] se paga de voluntad y la mia es tan grande e tomado este atrevimiento cuya vida aumente Dios con las felicidades y puestos que persona tan atenta y christiana se le reze que por aca me hago lenguas en referirlo. Tegucigalpa y mayo a 4 del 1647.

De V[uestra] m[erced] su maior serbio que la mano besa,

Don Antonio Nieto de Figueroa (paraphe)

Annexe 12

Lettre d'Andrés Medina Dávila à Juan Díez de la Calle

Source : A.H.N., Diversos - Documentos de Indias, 27, N.10

/f.1r/

S[eñor] Mio

La mussica en el llanto, es quento imtempetivo, quien podra librar el discurso de penas, para ocuparle en historias. Dizen que esta demensa el que solo trata de una cosa, a quien no volveran loco las q[ue] a mi tan sin tiempo han sucedido ? Disculpa tengan detencion (pero no desatencion) y ya q[ue] que aquellas, no han hecho en mi haveria exterior, perdoneme V[uestra] m[erced] el descuido con la que he padecido intrinseca. Detencion dije por V[uestra] m[erced] dize tanto en esta alma de sus historicos cuerpos q[ue] es necess[ario] un siglo p[ar]a perceber las maravillas de su trabajo ; No se si se deve tanto a q[uien] las hizo como a V[uestra] m[erced] que las perpetua ; solo me quedan las embidias y sentim[ien]to /f.1v/ de no ocupar mucha parte del tiempo en aprender resurrecciones de antiguallas en los milagros de V[uestra] m[erced] esos que remito he visto palpado por dicha, y venerado por gloria de mis peregrinaciones, en quienes sino me hubiera faltado lo prudencial de primeros años hubiera advertido notas, que creciessen el emporio de las de V[uestra] m[erced] encerrado entre cancelles, por donde se manifiesta (sin ellos) su gran talento, pues sin faltar a la trabajosso de papeles ; haze papeles de tanta q[uali]ta mucho dijera ; pero V[uestra] m[erced] entiende mas ; con que su inteligencia me pone silencio, y no a las lenguas que devo formar en alabar a V[uestra] m[erced] a q[uien] g[uar]de Dios como desseo en la prosperidad que mereze de Cassa y Lunes

//f. 2//

Algunas cosas prodigiadas al Peru

El año de 1638 en el campo de Arauco desde las quarto [?] de los Españoles una luz al trasmonstar del sol tan clara y resplandiciente que siendo continuada por muchos dias a un mismo tiempo en el repecho de la Cuesta de San Geronimo dio indicios de Divina ; la novedad causso admirazion y de esta naçio curiosidad tan grande de ynquirir la incinuacion de misterio, que lleo a conocerse le avisa en sus resplendores, porque convocada la maior parte de Españoles y gentiles amigos por el Padre Diego de Rosales Religiosso de la Compañia de Jhs, en quien concurrían partes de yngenio natural y acquissito de admiracion, se subio la cuesta de San Geronimo, (aviendo primero, prevenido a Dios N[uestro] S[eñor] con suplicas y togativas piadossas) al punto proprio en que de dantes parecían las luzes y a poca soliçitud hallaron una gruta en la cima de la cuesta, al parecer de boveda natural labrada en un peñasco duro, sobre que sabia (de ella misma) un bulto que diseñaba perfeçiones en la fisiologia del rostro, y a pesar del tiempo mostraba en algunos doblezes del manto interiores color azul aunque por de fuera solo parecia peña ; al lado izquierdo tenia un bulto casi destructo, y en la peaña en ambos colaterales otros dos que con su vejez no dejaban al discurso sino dudas en rendiosse ser aquella gruta parte secreta a donde se veneraba la Deidad Madre de Dios S[ant]a M[ari]a q[uien] indicaba el inculto peñazco, en que tiempo se labrasse, no pudo el discurso /f.2 v./ de muchos entendidas por entonces perceber ; Volveronsse gozossos con intento de venerar aquella tan antigua maravilla y de entonces çessaron las luzes : A la falda de esta cumbre tuvo la gran Victoria de Arauco Don Fran[cis]co Lazo de la Vega Cap[ita]n general q[ue] fue del qual

reino, mas por auxilios divinos, quienes por contra pocission quien pudiesse oponer, a tan poderosso exercito como traia el enemigo a quien cargado de vanidad destrozó vencçio mato, captivo con perdida de un Yndio amigo solo; Despues de este dichosso descubrimiento se atribuye esta singularissima Victoria a la proteccion de la Ynculta Deidad que de lo alto favorecia los acaezimientos de ses terminos. Por tanto inestigable y totalmente çelador de sus principios.

No lejos de este sitio esta un arroyo de liquidissimo elemina cuia guijas tienen tan estampada la señal de la Cruz q[ue] si quiebran alguna aunque sea en pedazos imperceptibles de por si saca cada uno la suya tan admirablemente es tampada, que parece la propria q[ue] indicaba el todo de donde se denomino por los primeros descubridores el estero de las Cruces por no hallarme en todo el piedra por pequeña q[ue] sea q[ue] no tenga su señal.

Saliendo del Reyno dicho p[ar]a el principio del Perú en el despoblado de Atacama (que es el maior del Mundo) a la mitad del en un alojamiento, q[ue] llaman el Guanaquero sito en unas sierras al pie de una estan dos pies estampados /f. 3./ y en una roca erigida de la misma donde las estampas a estado y medio de alto una fiente tan hermosa que admira tan corriente que es tanta y tan liquida que es imposible menos que por milagro conserbansse en tanto tiempo (sin conocimiento de su principio) en aquel primer vigor y abundancia.

En el Tucuman ay una Peña q[ue] la divide un roble nacido de sus rigidas entrañas, y de ella nace una fuente q[ue] se vuelve otra vez a esconder en si misma, dizesse q[ue] caminando aquella tierra San Fran[cis]co Solano, Divino auxiliador y predicador de todo el Peru encontró con un religiosso de cierta religion, que fatigado de la sed y cansaçio pedia a Dios quenta de la distrubucion de su Providencia, admirado el Sancto de ver al Demonio sobre escrito y pano(?) le dijo tenga fee Padre q[ue] Dios lo es de todos y aqui beben pajaros y aun propio tiempo hirvio la peña con el baculo de cuya cicatriz blanda, nacio el manantial ya dicho y se medican con su licor en todo aquel Reyno y en el de los Charcas graves y penossas enfermedades.

En los Balles de Saña termino de la chancilleria de Lima entre chiclaro y la ciudad de Sancti[ssim]o de Miraflores, (fundacion de mi bisabuelo) esta una punta que lo es de algunas ceremonias y en la cumbre della una Peña viva y mas por tener estampadas dos plantas tan imitadoras de las humanas, q[ue] parece que por instantes las pule su //f.3v.// ensamblador, son confusas sus noticias, aunque el comun las atribuya al sancto tantas vezes Apostol Thome quieren en particular hazerlas de San Bartholome, para uno y otro tienen yn fundamento mismo pero, obscuro, y cassi sin principios sobre hazer discurso.

Annexe 13

Lettre de Fernando Lobo de Castrillo, Carmélite, évêque de Porto Rico à Juan Diez de la Calle (1651)

B.N.M., Ms 3000, f. 242-250, 16 juillet 1651, Isla Margarita. Les feuillets ne sont pas correctement placés dans la liasse.

//f. 250r.//

S[eñor] mio, como fio tanto de los favores de V[uestra] m[erced] me cobro dellos motivo para cansarle con mis cartas y a sus muchas noticias y curiosidad manifestar lo que para aca e visto. Mi consagración fue en Caracas por mano del s[eñor] obispo d[on] fr[ancisco] mauro de Tabar de buelta por aquella costa tan peligrosa me pareció visitar la prov[inci]a de la nueva Barcelona y Tarragona y lo hice con artos riesgos, de ella fui a la Provincia de la nueva Andalucía cuya cabeza es Cumana y la visite y sus 4 ciudades con casi 40 encomiendas de Indios, y esto en compañía de su Gobernador, accion que no se a visto en las Indias, donde ay mas de dos mill Indios. Pase a la Isla Marg[ari]ta, visitela pero no alle en ella las excelencias que n[uest]ro amigo el S[eñor] Gil Gonzalez dice en su historia que intitula teatro eclesiastico. Enbarqueme antes para la Isla de la Trinidad y el Piloto temio a los Caribes por nueva que tuvimos que infectaban sus costas. Retirome a la marg[ari]ta y de ella escribi a su Gobernador don martin de mendoza me remitiese pasaje y acuerdo no fuere para la causa dicha de enemigos. // f. 250v.// Siendo el maior su miseria y extrema necesidad y pidíome remitiera la visita a un racionero de Puertorico que se allaba alli como lo hize esta visita toda remitto a el consejo muy sucinta por no cansarle supplico a V[uestra] m[erced] pues llegara a sus manos se vea en el por el escrupulo que me hacen, tantas cosas como ay que repararen lo esperitual que estas islas no son Indias sino desiertos con fieras.

La miseria de esta tierra es suma porque su riqueza es mui incierta y a cinco años no cogen perlas y no tiene esperanças de tenerlas en muchos deben ser castigos de Dios es gente tan para poco que f...dos en este cebillo sin trabajo suyo sino de los negros no siembran ni hacen cosa de virtud y se teme que la isla se a de despoblar. Cumana va por el mismo rumbo. Yo espero vajel para pasar a puertorico descansar que lo necesito y de quietud. Asta aora todo a sido miserias y gastar lo poquito que se trajo, si dios nos diere algo siempre me mostrare agradecido a los favores de V[uestra] m[erced] a quien g[uarde] n[uest]ro s[eñor] como deseo, de la marg[arit]a y Julio .16. 1651

D[on] F[ray] Fernando Obispo de Puertorico

// f. 242 //

Lo que contiene los anexos a el obispado de Puertorico

Tiene este obispo la Provincia de la nueva Barcelona. Su vecindad es de 98 vecinos. Tiene de vecindad de personas blancas trescientos y 65. Indios y negros 200.

Tarragona

Tiene otra ciudad que llaman nueva taragona. Por otro nombre es Bates. Tiene de vecinos 30 españoles que en ellos ay çien almas. Tienen de Indios quarenta de servicio este año de

51. Con el aiuda del ob[is]po d[on] fernando lovo de Castrillo poblaron los P[adre]s capuchinos fr[ay] fran[cis]co de Panplona y compañeros dos lugares /f. 242 v./ de Indios que oy 30 de Junio 1651 tiene cada lugar a un quanrenta casas de Indios que estan en el balle que llaman de Piritu en la mesma Provincia de Barcelona y el Primero que llaman la concepcion. El segundo es en el Balle de Cochima que dista poco mas de 20.

Trabajose mucho en ajustar más oraciones a su lengua por ser muy falta de bocablos. En fin se ajustaron.

Estan a la mira de estas poblaciones otras naciones de Indios hacerles buen tratam[iento] y ven mucha virtud en estos religiosos y su pobreza con que como cristo su desinteresado proceder ??? causa de mayor aumento. /f. 243/

Ay otras naciones buenas a la dicha Bar[celon]a a quines se a procurado reducir porque muchos de ellos oy a bautiçados por el mal tratamiento de los españoles se an retirado de entre ellos y siendo muy ladinos estos estan muy rebeldes y se espera hacer en ellos puy poco fruto.

Provincia de la nueva andalucia

Esta ciudad es su cabeza tiene ciento y ochenta vecinos. Tiene en si de espanoles Blancos con mugeres y ninos stecientas y veinte y siete almas. Negros y negras esclavos mill y trecientos y veinte y siete con los niños. Indios de servicio en la ciudad quarenta.

Ciudad de Cumanagato

Tiene 33 vecinos //f. 243 v.// Tiene en ellos personas blancas espanoles doscientas y treinta personas mugeres y niños. Negros y negras esclavos quarenta. Mulatos y mulatas diez y ocho. Indios de servicio setenta.

Ciudad de Cumanacoa

Tiene quince casas, en ellas 34 espanoles. Negros y negras de servicio diez y seis. Indios de servicio doce.

Ciudad de S[an] Phelipe de austria

Tiene 20 vecinos ay 34 espanoles y con mugeres y ninos setenta personas. Negros veinte y negras. Indios otros tantos.

//f. 244//

Encomiendas de Indios

Tiene la Prov[incia] treinta y tres encomiendas de Indios a ducientos y a ciento y a 50. Son los que e bisto dos mill y quinientos que gozan dotrina sin los quay bautiçados y se an metido la tierra adentro.

Ay algunos dociles pero muy barbaros por la maior parte en la bisita vinieron muchos (aun de los no encomendados) a ver el gran prache que llaman asi a el obispo traian me raices de la tierra por verme llegaban a ofrecerlas y el modo causaba risa.

Andan todos desnudos las mugeres unos trapillos delante y llegan /f. 244 v./ otras cosa de 4 dedos sobre la rabadilla y a el remate traen perlas algunas otras caracolillos de la mar.

Rezan en orden a un lado los hombres al otro las mugeres y bienen con una cruz en procesion asta la Iglesia que tienen. Sus boracheras son irreparables de un licor que hacen del maiz y borrachos se matan los P[adres] a los hijos y a el contrario.

La Tierra es tan aspera y ellos tan diestros en andarla que suelen estar a la bista duciento mill oprobrios a los espanoles y no se sabe por donde an subido. Estos son los que ya van /f. 245/ bautizados an vido.

La isla de la Trinidad

Es de asta 40 miradores muy misera abra asta ciento y cinq[uen]ta al mar en ninos y en todos. Indios de servicio asta cienquenta poco mas.

La guaiana

Viene a ser poco menos de las mismas calidades. Cercanla dos encomiendas de Indios con dotrineros y por falta de ellos no se reducen otras que los piden. La pobreza de todo esto es summa y aunque alla se mente lo contrario : no se puede creer pues jamas ???ricas.

// f.245 v.//

Tienen algo de cacao pero poco y el tabaco solian coger ya no ay navios que vayan por ello. El qua alcança una sog para atar la espada se tiene por dichoso.

La exaltacion de la +[cruz]

Esta ciudad poco a la fundo un cap[ita]n ochoa son diez vecinos espanoles en la sima miseria no tienen cura ni clerigo que le asista ni ay mando para darsele por la miseria del obispado. Le e remitido ornamentos y un clerigo para una dotrina y no se a echo poco con mi pobreza.

Isla margarita

Esta isla tiene vecinos en toda mill quatrocientos y sesenta y cinco repartidos en la Principal ciudad y quatro lugarillos q[ue] son mas del balle s[an] Joseph y la Juana y una poblacion de Guarqueries Indios sin cura.

Ay hombres y mugeres blancas y españles 1U155. Ay negros y negras chicos y grandes esclavos 1U500. Ay Indios y Indias de servicio 250. Ay mulatos y mulatas esclavos 120. Ay mulatos y mulatas esclavos y negras libres 144

Ay indios guarqueries mugeres y ninos en toda la Isla que son quatro poblaciones en todos 379.

Las cosas que n[uest]ro amigo el s[eñ]or coronista Gil Gonzalez refiere de esta isla / f. 246 v./ es su Istorica no las e allado en quanto a maderas pimienta ? solo el maiz si lluebe rinde 400 f[anegas] y ay año de 500 que es cosas rara. Los arboles son todo espinos sin haber ningun que las deje de tener. Ay un arbol que imita a el cirço de espana que me le enseñaron que lleba fruto seis veces al año. Y si hubiera agua (que no ay sino un aroicelo de muy poca tubiera los naturales muchas frutas de espana porque ay todo el ano melones unos cogidos y otros que ban madurado ay algunas parras y estas llegan excellentes uba mas asta 4 veces a el año por que en cogiendo las ubas y portandolas luego aryan ? sin limite de tiempo. // f. 247r. //

La gente es muy custada y algazares oy estan en la suma mis[eri]a eon la falta de perlas de cinco años que estar si las ay las cogen asi los de la margarita como los de tierra firme, Barcelona Cumana y esta isla casi todo es un temperamento y obersvan un estillo.

Estado eclesiastico

En Barcelona y Taragona q[ue] llaman baly es esta Prov[inci]a ay solo tres clerigos sumamente desdichados y seis templos.

En la Prov[inci]a de la nueba andalucia que es Cumana y sus tres ciudades ay 44 clerigos con los dotrineros y en cumana Conv[en]to de s[an] fran[cis]co y s[an]to domingo. //f. 247 v.//

En la isla margarita ay en todos treinta y ocho clerigos y dos conventos de s[an]to domingo y s[an] fran[cis]co.

En la isla de la Trinidad ay 6 clerigos y un convento de s[an] fran[cis]co de solo religioso esto es lastima.

En Guaiana ay quatro clerigos dos en la ciudad dos en dotrinas.

En la Ciudad nueba de la exaltacion de la + [cruz] no ay clerigo ning[un]o que me lastima ni su pobreza le puede sus rentas ni ay de que pagarle ni el obispo lo tiene supp[li]co a Su Mag[esta]d mande se pague se embiare situado a aquallas Islas. / f. 248/

Si el S[eño]r Gil Gonzalez quisiese añadir a su hist[ori]a yo le dije alla mis P[adre]s, tierra, y puestos en la Religion 4 libros que tengo compuestos y otros estudios.

Mi consagracion fuen en Caracas Por mano del obispo de Venezuela d[on] fr[ancisco] paura de Tabar dia de la asumpcion de n[uest]ra s[ant]a 15 de agosto en su iglesia catedral. La vocacion s[ant]a [chisti]ana este dia profese en la religio y revibi el avito y dia desta santa me hizieron o[bis]po y en su dia e recebido dichos muchos beneficios.

Esto que escribo e visto por mis ojos visitado y tanteado y aunque en la visita digo que e con- //f. 248v.// firmado 3U000 almas echa oy la q[uen]ta por los libros an dido 4U000 y juro a V[uestra M[erced]] por la consagracion que e recibifo que a sido excesso ? darles yo ven las a los mas y que solo de ofrenda caridad escasos ducientos pesos esto ol garia ? supuse el s[eño]r D[on] Garcia de medrana que en las onrras de Guera yo tratando del s[eño]r obispo Solis y de que habia confirmado tantos indios. Dijome ya fuera se a ? haber confirmado ninguno que otros tantos R[eales] de a 8 se llebo. Esto no es en esta costa //f. 249r.// sera en el Peru qie aqui no son las Indias.

D[on] F[ray] Fernando Obispo de Puertorico

Lo que el s[eño]r Gil gonzalez dice de los negros que se tratan con las negras se quedan sobre el agua quando entran a la pesqueria de las perlas enganaronle que no sucede tal cosa. Lo que los duenos hacen es encerarlos por evitarles que con la flaqueza y debilitados no se queden en el mar. S[eño]r mio en esto de las Indias allo verificado el refran de las viejas a luengas vias luengas mentiras, lo cierto es que aca se usan mucho y quasi //f. 249v.// en lo quentan como en lo que informan an menester V[uestra] M[erced]] proceder con micho tiento. A querido dios darme en esto luz y si me hubiera jurado por esta gente creido sus informes y quimeras diera con todo en tierra juro a dios dado luz a mis buenos intentos de acertar.

El s[eño]r Gonzalez llama macao a un cerro que es donde andan muchos venados donde se sacan Piedras bezares de sus buches llamase machanao y lo cierto es aun que alla no las estaiman que son tan buenas como las orientales porque en el dicho cerro ay la ierba que llaman ditamo qu es contra beneno ay con el muchas culebras ponconosas y que se llaman macaurel estas los acometen q[ue] son feroces y los suelen matar y despedacar comerselos pero si vence el venado mordido como la yerba dicha y de aquella poncoña y ella se le engendra a la piedra bezar esto e visto por mis ojos.

Annexe 14

Lettre du docteur Francisco Sarmiento de Mendoza à Juan Díez de la Calle. 15 septembre 1651

A.H.N., Diversos- Documentos de Indias, 27, N.20

//f. 1r.//

S[eñor] S[ecreta]rio Ju[an] Díez de la Calle]

Hallome con dos cartas de V[uestra] m[erced] del año de 649 y 650 que recebi por otu[b]re del año de 650 en el aviso de la llegada de Galeones a Portobelo y por Abril del mismo año tengo escrito a V[uestra] m[erced] y respondido en todas ocasiones y en esta lo hago ahora estimando como debo la mer[ce]d y favor que se sirve de hazerme y em particular de avisarme de su buena salud que aumente n[uest]ro s[eñ]or con las grandes felicidades que deseo y he menester y V[uestra] m[erced] se tiene tan mereçido = Un año y tres meses ha Señor mio que no sabemos de esos Reynos y nos tiene con tanto cuydado que se ha combertido en desconsuelo y aflicçion y assi se despacha esta armada sin embargo de que su Mag[esta]d escribe a su excelencia que embiaira aviso para que se supiese el tiempo ajustado y no aviendole avisado se obra solo con la fantasia, con que los açiertos seran milagrosos y sino los ay, abremos de estar sujetos a la censura aunque sin culpa, pues V[uestra] m[erced] sabe que los Gobiernos se juzga[n] para su aprobaçion, //f. 1v.// por el bueno o el mal suçeso, Dios por quienes se duela de nosotros y V[uestra] m[erced] procure pues Dios le hizo tan gran ministro y tan immediato a las disposiçiones de nuestro consejo el dar a entender de quanta importançia y conbeniençia al servicio del Rey es el que se repitan avisos de quatro a quatro meses a este Reyno y al de Nueva España. Prometo a V[uestra] m[erced] que se halla este Reyno con grandes perdidas por aver suçedido en termino de un año la destruycion del Cuzco y todas sus Provincia con los temblores que ha avido, el aver quebrado por la visita al Potosi los mercadores con mas de million y medio, averse perdido tres navios en estos mares y uno de el situado de Valdivia con la plata de su Magd aviendo muerto en una isla mas de 150 hombres los Indios =

Siento en el alma el disgusto con que V[uestra] m[erced] se halla con la muerte de mi Señora Doña Angela su mujer que de su virtud y buena vida fio de Dios que estara gozando de su Mag[estad] consuele Nuestro Señor a V[uestra] m[erced] en tanta pena que le prometo le acompaño en ella por lo servidor y amigo que le soy y le aseguro con toda berdad q[ue] para servirle y desear sus combeniencias nadie en el mundo se adelantara a mi boluntad y assi lo experimentara V[uestra] m[erced] en quanto yo baliere =

Tengo escrito al S[eñor] M[ae]stro Gil Gonçalez de //f. 2r.// Avila n[uest]ro amigo de quien V[uestra] m[erced] no me dice nada ni yo le visto repuesta que me tiene con particular cuydado y como sus años le van muchos temo su falta. V[uestra] m[erced] le de un abraço de mi parte y diga quan en la memoria tengo los favores que me hiço y de todo se sirva V[uestra] m[erced] de avisarme = En las cosas de por aca no ay ningun papel curioso q[ue] remitir a V[uestra] m[erced] sino es el que va con esta de los lobos marinos de esta tierra que ha dado un frayle en querer q[ue] sean castores y la lana se remite a su Mag[esta]d para que se haga la experiencia en haçer sombreros. V[uestra] m[erced] me avise de todo lo de por alla y mande siempre quanto sea de su servicio que le obedezere y servire con muy segura voluntad cuya vida aumente n[uest]ro S[eñ]or como desea.

Lima 15 de sep[tiembr]e de 1651=

Amigo y serv[ido]r de V[uestra] m[erced]

Don Francisco Sarmiento de Mendoza [paraphe]

Annexe 15

Lettre de Andrés Pérez de Ribas à Juan Diez de la Calle

Source : B.N.M., Ms 3000, f. 238-241. Un folio est mal placé.

//f.238r.//

Memorial para el Señor Juan Diaz de la Calle

Señor myo en conformidad de lo que Vm me manda, habiendo visto el muy curioso papel de Vm además del Memorial impreso porque rindo las gracias a Vm, que él merece que es de mucha estima. Pondré aqui algunas advertançias que se me han ofrecido, que aunque menudas pueden servir la obra y son las siguientes.

En el folio primero y la segunda página a los conventos de S. Augustin y S. Francisco, que hay en Guadalajara se ha de añadir Colegio de la Compañía de Jesús donde demás de los dos Ministerios de predicar y confessar, se enseña a la juventud de aquella ciudad y su comarca, la Gramatica. Y demás de eso hay una escuela muy numerosa donde a los niños enseña un religioso de la Compañía a escribir y leer y la doctrina Christiana. La Compañía entró en esta ciudad más a de cinquenta años llamada de su obispo y Cathedral que le socorrieron con algunas limosnas de que se sustentaba. Hasta que el año pasado de 1643 fundó este Colegio el Capitan Gaspar de Nava con una manda que hizo a la hora de su muerte en testamento con que quedó con título de fundador del dicho Colegio no obstante que el murió en la Ciudad de Guadiana, o Durango.

//f. 238v.// En el mismo lugar donde Vm escribe que hay un Hospital en Guadalajara se puede añadir que lo tienen a su cargo los Religiosos del B. Juan de Dios.

A folio 6 en su segunda página, dijo Vm que en la Ciudad de la Sta Maria de los Zacatecas hay un convento de la orden de S. Francisco y no pone Vm otro. Y le pueden añadir que ay otro de S. Agustín y otro de Dominicos y antes que estos un Colegio de la Compañía cuyo fundador fue el Maestro de Campo D. Vincente de Caldivar, Caballero del Habito de Santiago. En este Colegio demás de los otros ministerios que usa la Compañía se lee Gramática a la Juventud y para los niños hay otra escuela donde un religioso de la Compañía les enseña doctrina y a leer y escribir. También hay en esta ciudad Hospital que tienen a su cargo los Hermanos de S. Juan de Dios.

Donde Vm escribe de la ciudad de Durango de Guadiana que es cabeza de la governacion de Nueva Viscaya, si quiere Vm poner los conventos de Religiosos son los siguientes. Un Colegio de la Compañía fundado por el Señor D Francisco de Rojas dean que ha sido desta iglesia Cathedral, en él se lee gramática a la Juventud y lición de Moral a los Clérigos y demas desto ay una escuela donde se enseñan a leer y escribir y dotrina Christiana los niños. Hay mas //f. 241r.// un convento de Padres de S. Francisco y un Hospital de los Hermanos de S. Juan de Dios.

Lo dicho es lo que se me ha ofrecido en lo que Vm me ha mandado. Otros puntitos menudos he añadido al margen del papel de Vm en materia de distancias de lugares y lo que juzgo del es que es muy curioso, util y provechoso para noticias de materias que son de importancia en muchas ocasiones. Guarde nuestro Señor a Vm muchos años como esta su siervo desea.

Andrés Perez,

Desde aquí respondo a los primeros §§ del papel de Vm

Los Religiosos de la Compañía que se emplean en la conversión a Nuestra Santa Fee de nuevas Gentilidades y conservar en la Fe que han recibido, son por todos sesenta y cinco, y no más, hasta el tiempo presente porque cuando se ofrece de nuevo que alguna otra Nación Gentil se convierte, se van añadiendo los Ministros que parecen necesarios para administrarlos y conservar los así en Christianidad, como en la paz y reconocimiento al Rey Nuestro Señor y desde que se bautisan se ponen debajo de su protección y amparo, para que no sean offendidos ni infestados de otros enemigos ir a Gentiles que suelen ser vezinos, [ir a malos Christianos]1 que los pretendan inquietar como ha sucedido no pocas veces. [I sera bien que donde Vm escribe de los Presidios que hay en la Provincia de Nueva Viscaya y Cinaloa, se note qual] para este fin y que no inquieten a los españoles que labran minas de Plata en los dichos //f. 241v.// puestos, se conservan dichos presidios aunque cortos, porque cuando se ofrece nueva facción de guerra, se hace nueva leva de Gente, y que ayudan los indios que ya son más antiguos Christianos y son fieles.

[A partir de ce paragraphe, la lettre apparaît dans les Noticias de JDC]

Los 65 Religiosos [dichos] pereteneçen a çinco puestos [misiones] Principales que contienen en si varias Naciones, pueblos y lenguas diferentes. Todas caen dentro de la jurisdicción y governación de Nueva Viscaya. La primera que llaman de las Parras y Laguna de S. Pedro dista de México 160 leguas y de la ciudad de Guadiana como 40 leguas. A esta Mission se van reduciendo indios montaraces de una serrania que tiene algo çercana y casi inhabitable. Estan en esta Mission lo ordinario 8 sacerdotes de la Compañía con su Superior cada uno cuida de uno, dos, o tres pueblos conforme a su cercania.

La 2a Misión Principal es la que llaman de los Tepeguanes, indios q fueron muy bravos, y que el año de 1616 por poco acaban de destruir la Provincia de la Nueva Viscaya, y quitaron la vida a muchos españoles y con ellos a 8 Padres de nuestra Compañía en la guerra que les hicieron los españoles para castigar tan grande delito murieron muchos de los Tepeguanes y a los que quadaron redujeron a paz y reedifican sus iglesias otros ocho Padres que de nuevo entraron de la Compañía que hoy los administran. Al presente se reduce otra Nación vecina a los Tepeguanes llamada de los Taraumares, y esta también vecina al Real de Minas que es de los más celebres de la Nueva España por lo cual es muy importante esta reducción de los Taraumares. Lo primero por el bien espiritual destas almas, y lo otro para que los españoles puedan con seguridad labrar sus Minas. De los Padres que estaban con los Tepeguanes han entrado dos a dar asiento a la Christianidad de los Taraumares, el principio y primeros pueblos de Santa Misión Tepeguana distan de Mexico como ciento y ochenta leguas, y de Guadiana Cabeça de la Governación 40 [y lo demás que Vd quisiere saber desta Mission se hallará en el libro de nuestra Historia2].

La 3a Misión Principal que se sigue caminando hacia el norte cae dentro de la Serrania vecina a los Tepeguanes y se lama de S. Andrés pertenece a este nombre un Real de Minas de españoles, de que los años pasados se ha sacado mucha plata, y aunque al presente haya aflojado su ley puede ser que se mejore ; que esta variedad corre en todas las Minas que con el tiempo tienen sus altos y bajos, por la variedad de las vetas y ramos de los metales. Los indios que se dotrinan en esta parte de Serrania que es muy larga son los que llaman Acaxeex y Xiximes. Esta va con ellos ordinariamente ocho o diez Padres saçerdotes de la Compañía con su Superior a quien estan subordinados. Tiene cada uno dellos dos o tres Pueblos a su cargo. Distan de la ciudad de México como docientas leguas i de la ciudad de Guardiania como çiento.

En esta misma Serrania que es de la más altas, o la más encumbrada que se han descubierto en toda la América, y que en sus entrañas tiene innumerables vetas, o venas de plata en lo mas alto della y en sus quebradas que son profundisimas esta poblada la 4a Misión y dotrina que a su cargo tienen ocho Padres saçerdotes de la Compañía y se llama Misión de Topia, por un Real de Minas que tienen los españoles que tiene ese nombre. De él se ha sacado los años pasados gran suma de plata, al presente ha aflojado. Pero no lo han desamparado los españoles y puede ser mejor su ley, o se halle nuevo descubrimiento de veta rica como suçede muchas veces. Los indios que en la comarca de este Real se dotrinan //f. 239v.// son también de la Nación Acaxee que se dotrina en la Misión de S. Andrés su vecina y dista de México esta de Topia poco más de docientas leguas y de la ciudad de Guadiana como ochenta.

La 5 y última Misión que la Compañía tiene a su cargo es la de la Provincia de Cinaloa, y esta es la más principal y extendida, y que contiene varias Naciones y lenguas y, como sesenta poblaciones e iglesias que se han levantado y cada día se multiplican con las nuevas conversiones de gentes que se van descubriendo caminando hacia el Norte. Porque es tierra esta de que no se sabe hasta [donde] hay su termino. Cae esta Provincia a los vertientes de la Serrania de Topia y a su parte occidental. Tiene de longitud hasta donde llega el evangelio y gentes convertidas a Nuestra Santa Fe, ciento y treinta leguas, y en latitud quarenta. Esta toda ella tendida a la costa del braço de Mar de Californias tan nombrado por las noticias de Perlas que en el se hallan [y el descubrimiento y población de Californias llevó a su cargo dos años a (como Vd bien sabia) D Pedro Parcel de Casanate, había de llevar en su Compañía dos padres de nuestra Compañía de Jesús de los que estaban en Cinaloa para dar principio a la Christianidad de los Indios de California por caer] tan çerca de Cinaloa que no hay en medio más que el braço de Californias que no tiene de atravesia mas que veinte a treinta leguas por algunas partes.

En esta Provincia de Cinaloa, como Ministros de dotrina de las Naciones que se han ido convirtiendo a nuestra Santa Fe asisten treinta y cinco padres de la Compañía reducidos a tres cabeçeras, y tres Superiores inmediatos por la [fol. 240] distancia de la tierra. Aunque él que a todos los gobierna como visitador assiste lo ordinario en la villa de S. Phelipe de Españoles que es cabeça desta Provincia y donde también tiene su asiento el Presidio de soldados que en ella tiene Su Magestad con 46 plaças, un Capitan y otro Caudillo, que ha sido el remedio único para mantener en paz y defender esta Christianidad de alborotos que no pocas veces pretende levantar el demonio por medio de hechiceros y de otras Naciones que quieran albarotarlos y a no mantener en paz la Provincia de Cinaloa, corria riesgo otras Provincias vecinas y Naciones donde están no pocos Reales de Minas. De estas se hallan algunas en Cinaloa, pero al presente no se labran por el grande gasto que tiene su beneficio porque la ropa e instrumentos que él pide son muy costosos en llevarlos de México que dista treçientas y más leguas. Puede ser que adelante se hallen vetas y metales de plata de tan subida ley que den para todo.

Las almas que se han convertido y bautizado en esta Provincia seran como docientas mil. Muchos han muerto de enfermedades generales que han sobrevenido. Algunos también, y no pocos han salido de la Provincia a Reales de Minas y otros lugares fuera della, con cudiçia los indios de ganar su vestido, porque hay poca ropa en ella, y en su gentilidad los varones no se vestian, pero cuando se hacen christianos y una vez se vistieron, sienten mucho el hallarse desnudos y van a buscar y ganar el vestido, como no los saquen con violencia, que eso tiene graves inconvenientes.

//f. 240v.// Cuando se edifica iglesia en Nación que de nuevo se convierte y pone debajo del amparo Real lo qual hacen los principales caciques de la Nación con instrumento público que açeta con orden del Virrey, se da de la caja Real de su Magestad en México lo

que es menester para una o dos imagenes de pintura en lienzo, para un ornamento de altar y sacerdote, Caliz, campana e instrumentos músicos que aprenden los muchachos destas naciones que se sacan para seminarios, y ellos dan de buena gana y también sirven en la iglesia y aun de conservar en paz a estas naciones.

Esto es Señor mio lo que se me ofrece q responder a lo que Vm me ha mandado. Mucho más se dice en nuestra Historia y si otra cosa se ofreciere a que Vm me mande que responda lo haré con mucha voluntad de servir a Vm a quien Nuestro Señor guarde.

Andrés Perez.

Annexe 16

Lettre de Montemayor de Cuenca à Juan Díez de la Calle du 30 mars 1654 à Santo Domingo

B.N.M, Ms 3000, f.252-253

En todas las ocasiones que se an ofreçido e escrito a VM deseando tener mui buenas nuevas de su salud y ofreciendome a lo que me quisierre mandar de su servicio a que acudire con muy buena voluntad.

La ultima ocasion en que e escrivi a VM fue en los navios que salieron de este puerto. Por fines del año pasado refiriendole los aogos en que me hallava con los nuevos cargos de Presidente desta chansilleria governador y capitan general desta ysla en que entre por muerte de nuestro Presidente Don Andres Perez Franco y quan cercados estavamos de enemigos que tan continuamente estan ynfestando esta ysla y tocando en sus puertos y costas y como para su castigo y para expugnarlos de una bezina ysla llamada la tortuga Poblada de franceses y yngleses de donde todo el mal nos venia y e experimentavan todas estas yslands y costas de tierra firme asta el serro Mexicano avia despachado una armada y formado un pie de ejercito que fue dios servido tubiese tambien suceso y con tanta reputacion de las armas de su magestad que en ocho dias de asedio en que cañonearon al enemigo con quatro baterias le obligaron a rendir bajo de honestos pactos y capitulaciones una fuerça real de excelente fabrica con 44 pieças de artilleria en los lienços y valvartes della con alguna cantidad de Polvera alcabuçes balas cuerda bonbas granadas y otros peltrechos de guerra que asi esta como las de otros fuertecillos y redutos llegan a numero de 70 y entre ellas algunas de bronçe, copieronle en el puerto onze embarcaçiones tres grandes y los demas menores, hallaronse asta 100 esclavos negros que unos con otros baldran mas de treinta mill pesos sin los que estan ocultos en los montes en compaña de algunos yndios y el enemigo tomo de campeche que en sabiendo que esta la ysla por de su Magestad seldran y se manifestaron [f.252 v.]

Era governador de dicha ysla un cavallero frances del avito de san Juan, llamado Monsiur Timalion de fontenay conta en el castillo consigo mas de 500 hombres que fueron los que salieron rendidos y los nuestros no pasavan en la ocasion de 400 murieron suiros veinte y cinco o treinta sin algunos heridos y de los nuestros solos dos queda con mis en rehenes un hermano del dicho governador frances llamado Don thomas de fontanay Cavallero del avito de San Juan = Es la ysla de la tortuga aunque mucha parte della aspera y montuosa muy amena y apasible y tan fertil y agradecida al trauajo y beneficio de sus cultivadores qua a muy poca dilignencia rinde con abundancia queles quiera frutos y semillas, tiene cantidad de palo de brazil de mui buena calidad y maderas para fabricas de navio y fregatas en abundancia = el temple es mas fresco menos humedo que el desta ysla española = tiene la fuerça un ojo de agua como un brazo que la ase segura en esta parte = esta la ysla en 20 grados de la linea equinocial y tiene ocho leguas y grandes de largo que corre del este al oeste = Todo el tiempo que la a tenido el enemigo en su poder a despachado mucha cantidad de cosarios que han hecho notables ynultos y rouos en los pueblos y puertos circun becinos y corrido desde cartagena asta el seno mexicano todos estos mares y costas de tierra firme destruyendo a muchos mercaderes y enriqueziendo asi y a sus tierras y reinos de donde son naturales y a donde an llevado tantas presas y tanta suma de hazienda dinero plata y oro destas yndias que causara una maravilla casi yncreyble si por el governador frances que avia enbiado 22 piratas en otros tantos navios o corso por diferentes partes.

Hallase el patrimonio y hazienda de su magestad (demas de la reputacion de sus Reales armas) pagados los gastos de la façon con la ysla y fuerça libre con mas de veinte mill ducados de ganancia = todas las circuntancias que en ello me an pasado demas de ostentar la grandeça (casi yncreyble) des façon son de tanta ponderaçion que cada una dellas manifestamente nos declara hauer sido esta [f.253] obra de la mano de dios y de su santissima madre e suplico a V[uestra] M[erced] me perdone de tanta digreçion y en lo que se ofreçiere de mis conbeniençias me haga a mi o que me prometo de las que siempre he resevido de VM a que quedare perpetuamente obligado, concedeuido reconocimiento grande doi a VM muchos años como puede y deseo santo domingo de la española 30 de Março 1654 años.

De VM su servidor.

Doctoer J[uan] Fr[ancisco] de Montemayor de Cuenca

[f.253 v.] [écriture de JDC]

Sancto Domingo 30 de MARzo 654

R[ecibid]a 6 julio

El l[icenciad]o d. francisco de Montemayor de Cuenca

Successo de la Tortuga

Annexe 17

La Notitia utraque cum orientis tum occidentis

Notitia utraque cum orientis tum occidentis ultra arcadii honoriique caesarum tempora, illustre vetustatis monumentum, édité par Sigismund Gelenius, Bâles, Hieronymus Froben and Nicolaus Episcopus, 1552, f.n.n.

Annexe 18

Page de titre manuscrite de la *Hierárchia eclesiástica* (1647)

B.P.R., II/2061, f. 3r.

Annexe 19

Page de titre imprimée du *Memorial Informatario...* (1645)

British Library, St pancras Reading Rooms, 279h25

Annexe 20

Page de titre imprimée de *Memorial y noticias sacras y reales del Imperio de las Indias Occidentales* (1646)

B.N.M., version digitale consultée de 18 décembre 2010.

http://bibliotecadigitalhispanica.bne.es:80/webclient/DeliveryManager?pid=1866055&custom_att_2=simple_viewer

Annexe 21

**Page de titre imprimée du *Memorial y compendio breve del libro intitulado Noticias sacras y reales...*
(1648)**

B.N.M., Ms. 2734, f. 12r.

Annexe 22

Frontispice des *Noticias sacras i Reales de los dos Imperios de las Indias Occidentales ...*
(1654)

B.N.M., Ms. 1447, f. 2r.



1

Annexe 23

Page de titre imprimée des *Memorial y resumen breve de Noticias...* (1654)

B.N.M., Ms. 1447, f. 3r.

Annexe 24

Page de titre manuscrite des *Noticias Sacras i Reales de los dos Ymperios de las Indias Occidentales...*

(1655-1660)

B.N.M., Ms. 3023, f. Ir.

Annexe 25

Recensement et localisation des différents exemplaires des ouvrages de Juan Díez de la Calle

Éditions du <i>Memorial infortorio</i>, 1645		
Lieu de conservation actuelle	Possesseur original	Forme/ état
Dorothy Floan Books (Austin, Etats-Unis)	Relié à Londres au XIXe siècle par Zaehnsdorf	In 4° - 12 folios non numérotés + 32 folios.
The philadelphia rare books and Manuscript company (2010)	Sir William Godolphin	In 4° - 12 folios non numérotés + 32 folios
Bibliothèque royale du Danemark	1	In 4° - 12 folios non numérotés + 32 folios
New York Public Library	?	In 4° - 13 folios non numérotés + 32 folios
The University of New Mexico, Alburqueque	?	In 4° - 14 folios non numérotés + 32 folios 2 folios manquants
British Library, St Pancras Reading Rooms, 279.h.25.(1.)	?	In quarto. 11 folios non numérotés + 32 folios

Éditions du *Memorial y noticias sacras y reales del Imperio de las Indias Occidentales*, 1646

Lieu de conservation	Nb		
Biblioteca Nacional Madrid	5	3 complets : - 2 incomplets	R/4861 deux feuillets de petit format insérés ¹ et un folio d'erratas après le f. 183 R/ 16580. manque 2 p. préliminaires, et f.25 à 92 et 173 à 183. Ex libris : « Es de Juan Colomo » Un ex. où manque la <i>anteportada</i> et la page d'errata
British Library	1	complet	
National Library of Scotland	1		
Bibliothèque Nationale France	1	incomplet	Bibliothèque royale. D'après l'estampille rentré avant 1724. Manque 173 à 183+ sans les deux plis ajoutés à la fin
Biblioteca Nacional de Chile	1	complet	
Biblioteca nacional de Maestros (Argentine)	1	complet	
Library of Congress	2	- incomplet - incomplet	-(les folios 141 à 175 sont numérotés 149 à 183) ; les folios 135-136 sont insérés entre les 132 et 138, des modifications apportées f.10, 11, 22, 23, 33 -(164 folios, manque l'ajout des folios n° 173-183)
Wilson Library Bell (Université du Minesota)	1	complet	
Brooklyn Historical Society (NY)	1	complet	
New-York Historical Society	1	complet	Copy 2: Folio 11 wrongly numbered 13. Copy 2: Preliminary
			594

Harvard University, Houghton Library (Cambridge)	1	Complet	
Johns Hopkins University	1	complet	
University of Minnesota, Minneapolis	1	complet	
Bryn Mawr College library (Pennsylvania)	1	incomplet (164 f)	
University of California Berkeley Library	1	complet	
The University of New Mexico Library	1	complet	

Éditions du <i>Memorial y compendio breve del libro intitulado Noticias sacras y reales, 1648</i>		
Lieu de conservation		Forme, état
Biblioteca nacional Madrid Ms 2734 f.12-27	Exemplaire annoté par l'auteur	16 folios numérotés
The National Library of the Philippines	1 Tabacalera collection	16 folios numérotés
University of Pennsylvania Libraries Philadelphia	1	16 folios numérotés
NY Public Library	1	16 folios numérotés
Yale University Library	1	16 folios numérotés

Éditions du <i>Memorial y resumen breve de Noticias</i>, 1654		
Bibliothèque nationale de Madrid	Incomplet	9 folios
Bibliothèque de l'Université de Valencia		[3], 4, [3], [50] f., [1] f. de grav. : il. ; Fol. (34 cm.)
University of Michigan, William Clements Library		10 pages préliminaires, 49 pages, 33 cm.
The Arizona Historical Society's Tucson Research Library	1 complet	?

Annexe 26

Questionnaire des Relations géographiques de 1635

Cédula royale du 31 décembre 1635 à Madrid

SOURCE : CARDENAS Y VALENCIA Francisco, *Relación historial eclesiástica de la provincia de Yucatán de la Nueva España de 1639*, Notas de Federico Gómez de Orozco, México, 1937, p. 5-8

REAL CEDULA

EL REY

POR quanto tengo mandado a don Tomas Tamayo de Vargas, mi Cronista Mayor de las Indias, escriba en latín una historia eclesiástica de aquellas provincias, dentro de tres años: y porque para poderlo hacer con claridad, certeza y ajustamiento a la verdad se necesita de particulares advertencias y relaciones de todo lo sucedido desde su descubrimiento y para que se ejecute con toda precisión he tenido por bien de dar la presente; por la cual ordeno y mando a mis Virreyes, Presidentes, Audiencias y Gobernadores de mis Indias Occidentales e islas de ellas adyacentes y ruego y encargo a los muy reverendos y reverendos en Cristo padres Arzobispos y Obispos de las Iglesias' metropolitanas y catedrales de ellas y encargo a sus Cabildos eclesiásticos, Universidades y superiores de las religiones de las dichas Provincias que cada uno por su parte cometan a personas particulares doctas e inteligentes, recojan todos los papeles y relaciones que se pudieren hallar , de que se pueda tomar datos y noticia de los sucesos y cosas que han pasado desde su descubrimiento hasta ahora, con tanto ajustamiento y claridad como es menester para tan importante materia que ha de llegar a tantas manos y para que lo puedan hacer con menos trabajo, van con ésta mi cédula advertencias particulares firmadas de mi infrascrito secretario, por donde se podrán guiar para el mejor asiento de lo que se pretende; todo lo cual encargo a los unos y a los otros procuren se ejecute con la brevedad que es menester para que el dicho cronista pueda acabar la obra con la que se desea; y que las r elaciones y papeles vengán auténticos, que en ello me daré por bien servido y de cada uno me dé luego aviso del recibo de este despacho y de lo que en su conformidad se hiciere. Hecha en Madrid a treinta y uno de diciembre de mil y seiscientos y treinta y cinco años.-Yo, *El Rey*.-Por mandado del Rey Nuestro Señor, *Don Gabriel de Ocaña y Alarcón*.-Y a 'las espaldas de esta dicha Real Cédula están cuatro rúbricas, unas diferentes de otras, que parecen ser de los señores del Real Consejo de las Indias.

[QUESTIONNAIRE]

Lo que Su Majestad, Dios le guarde, manda que se averigüe por personas de conocida noticia y verdad y se remita luego para que Don Tomás Tamayo de Vargas, su Cronista Mayor de las Indias, pueda escribir con toda particularidad la historia general eclesiástica de ellas en la forma que se le tiene mandado, es lo siguiente:

Las fundaciones de las iglesias metropolitanas sufragáneas parroquiales y hospitales, con el año, mes y día y particularidades de su erección; las rentas y obras pías que en ellas hay, con las circunstancias de su fundación;

Todas las bulas en cuya virtud se hizo;

Los arzobispos y obispos que ha habido, con la suma de sus vidas y de sus acciones dignas de memoria, hasta su muerte y entierro;

Todos los concilios que se han celebrado y constituciones que se han hecho;

Las vidas de los clérigos que han sido conocidos por virtuosos y de los seglares o que han sido o hecho obras de tanta piedad, que merecen que se haga mención de ellas ;

Relación de todo lo que ha pasado en las iglesias. en las vacantes con la del gobierno de cada iglesia, número de sus dignidades y prebendados en las catedrales como en las parroquiales, los sacerdotes, las obras pías , las capellanías, los entierros de más nombre, las rentas, las cofradías y en los hospitales la fundación y hospitalidad y todo lo demás que tocara al culto divino;

Las mismas diligencias se han de hacer en todos los monasterios y conventos de religiosos y religiosas, advirtiendo el año y circunstancias de sus fundaciones, la forma de sus entradas, el número de sus religiosos, qué provincias tienen, cuántos conventos, qué rentas, qué patronazgos y qué obras pías;

Qué misiones han hecho, a qué doctrinas han salido, qué fruto tienen particular de ellas;

Qué ayudas de costa les ha dado Su Majestad y qué religiosos y en qué partes les ha sustentado;

Qué varones de conocida doctrina y santidad han tenido y tienen y todo lo que tocara a reducción de aquellas gentes a la iglesia;

Qué mártires han tenido desde principios, lo particular de sus martirios, como la ocasión el tiempo , el lugar, las patrias y profesiones de los martirios, como también de todos los que hubieren sido célebres en santidad;

Qué imágenes son veneradas con más señalada devoción, qué milagros hay calificados;

La misma diligencia se ha de hacer en todas las Universidades, avisando los Rectores las cátedras y lo demás que fuere digno de memoria en las escuelas;

Las bulas de iglesias, conventos, universidades y de todo cuanto los Sumos Pontífices han concedido general y particularmente a aquellos reinos y todo cuanto al juicio de la prudencia fuere conveniente para el fin que Su Majestad desea.

Advirtiendo que aunque esta historia (que Su Majestad manda escribir en latín, también saldrá en romance) ha de ser eclesiástica, porque conviene así por causas muy justas, de tal suerte lo será, que no falte en ella acción alguna de las más importantes y famosas de la seglar, como las conquistas, hazañas , gobiernos y lo demás que es adorno y noticia más señalada de lo sagrado y así convendrá remitir todo lo particular que hubiere tocante a estas cosas; así de las órdenes de Su Majestad pertenecientes al mejor gobierno de aquellos reinos en todas materias, como de las acciones singulares de los que gobiernan y de los que obedecen.

Fuera de esto, todos los estados envíen sus relaciones particulares y si hay algunas historias o empresas o de mano relaciones , descripciones, descubrimientos antiguos o nuevos, se remitan al Consejo para que de ellas se aproveche para la historia general que tanto se desea y tan necesaria es y en que se interesa el servicio de Dios y de Su Majestad y la noticia particular de las cosas de aquellos reinos, con provecho de todas sus gentes, desde sus principios.-*Don Gabriel de Ocaña y Alarcón.*

Annexe 27

Questionnaire des Relations géographiques de 1648

Cédula royale du 8 novembre 1648 à Madrid. Source: SOLANO Francisco de, *Cuestionarios para la formación de las Relaciones geográficas de Indias - Siglos XVI / XIX*, Madrid, 1988, p. 115-116 (pour la cédula) et p. 113-114 (pour le questionnaire) et JIMENEZ DE LA ESPADA Marcos, *Relaciones geográficas de Indias. Perú*, Madrid, B.A.E., 1965, n°184, t.2., p. 1-15.

EL REY.- Por quanto me ha representado el maestro Gil González Dávila, mi Cronista mayor destos mis Reynos de Castilla, y los de las Indias, que para poder acabar de perfeccionar la obra que está haciendo el primero y segundo tomo del Teatro eclesiástico de las Iglesias del Perú y Nueva España, con las ciertas y particulares noticias, como conviene, de las vidas de los arzobispos y obispos de ellas y cosas memorables de sus Sedes, era necesario que por los dichos prelados se remitiese todo lo que contenían las advertencias que presentaba; y habiéndose visto por los de mi Consejo de las Indias, he tenido por bien de dar la presente, por la cual ordeno y mando a mis virreyes, presidentes, audiencias y gobernadores de las mis Indias e islas a ellas adyacentes, y ruego y encargo a los muy reverendos y reverendo en Cristo PP. arzobispos y obispos de las Iglesias metropolitanas y catedrales de ellas, y encargo a sus cabildos eclesiásticos, universidades y superiores de las religiones de las dichas provincias que cada uno por su parte cometan a personas particulares, doctas e inteligentes, recojan todos los papeles y relaciones que se pudieren hallar, de que se pueda tomar la luz y noticia de los sucesos y cosas que han pasado desde su descubrimiento hasta ahora, con tanto ajustamiento y claridad como es menester para tan importante materia, que ha de llegar a tantas manos; y para que todos lo puedan hacer, y cada uno en la parte que le toca con menos trabajo, van con ésta mi cédula las advertencias y particulares que ha hecho el coronista firmadas de mi infrascripto Secretario, por donde se podrán guiar para el mejor acierto de lo que se pretende. Todo lo cual encargo a los unos y a los otros procuren se ejecute con la brevedad que es menester, para que la obra se pueda acabar con la que se desea, y que las relaciones y papeles vengán auténticos, que en ello me dare por bien servido, y de que cada uno me dé luego aviso del recibo de este despacho y de lo que en su conformidad se hiciere. En Madrid a ocho de noviembre de mil y seiscientos y cuarenta y ocho años. - Yo EL REY.- *Por mandado del Rey Nuestro Señor.*-D. Gabriel de Ocaña y Alarcón.

PARA QUE EN LAS INDIAS SE SAQUEN RELACIONES DE LO SUCEDIDO EN ELLAS DESDE SU DESCUBRIMIENTO, Y DE LO DEMAS CONTENIDO EN LAS ADVERTENCIAS QUE SE REMITEN CON ESTA PARA LA HISTORIA ECLESIASTICA QUE SE ESTA ESCRIBIENDO.

Los reverendísimos arzobispos y obispos del *Pirú* y de la *Nueva España* han de remitir, para poner la última mano, en la Historia de sus Santas Iglesias y a sí mismos lo siguiente:

De sí mismos

Nombres de la patria y padres.

En qué parroquia fueron bautizados.

En qué Universidad formaron sus estudios mayores y en qué facultad y en qué Universidad le graduaron.

Si han sido colegiales y en qué colegios.

Si han obtenido cátedras, en qué Universidades.

Si han escrito algunos libros, sobre qué materias.

En qué Iglesias fueron prebendados; y si son religiosos, en qué conventos tomaron el hábito, en manos de qué abad o prior profesaron, en qué día, mes y año, y qué honores tuvieron en la religión.

En qué día, mes y año pasó Su Santidad la gracia a de su Iglesia, y por muerte o promoción de quién vacaba .

Qué obispo le consagró, en qué Iglesia y ciudad.

En qué mes y día entró en su Iglesia y dijo la primera misa.

Si ha celebrado Sínodos. en qué años, y enviarlos.

Si ha visitado su obispado y cuántas veces, y el número de los confirmados y limosnas más señaladas que han dado a personas pobres, o en reparo de iglesias hospitales o ermitas.

Si en su iglesia o en otra de su obispado ha fundado alguna obra pía o capellanía, en qué cantidad, o qué donativos le hadado.

Qué conversiones se han hecho en su tiempo.

De su Iglesia

A qué misterio o santo está dedicada, y en qué día se reza su dedicación, y qué obispo puso la primera piedra.

Qué capillas tiene, a qué santos están dedicadas, y si están dotadas, por quién

Si tiene alguna reliquia notable, de qué santo.

Qué obispos están sepultados en ella, y si dejaron algunas dotaciones o hicieron alguna cosa digna de memoria.

Qué numero de prebendados y capellanes tiene, y qué varones insignes ha tenido en letras y santidad, o que hayan sido obispos.

De la ciudad

Qué número de parroquias, a qué santos están dedicadas, y qué número de conventos de religiosos y monjas, de qué órdenes hay en ella, y en todo el obispado, hospitales y ermitas; quién los fundó, con qué rentas.

El Arzobispado y Obispado

Su descripción con todos los lugares que tiene.

Qué número de doctrinas. cuántas de clérigos y cuántas de religiosos.

Qué número de cristianos hay en él.

Qué número de conventos y de qué órdenes.

Qué seminarios para la enseñanza de los indios.

Qué imágenes de devoción y casos milagrosos que hayan sucedido.

Qué ríos, fuentes, lagunas, volcanes y cosas notables.

Qué frutos más señalados y yerbas medicinales tiene.

Y qué clérigos y religiosos han padecido por la fee, criollos y naturales de España; y lo más que pareciere a los reverendísimos arzobispos y obispos; y con ello han de remitir las armas de la ciudad cabeza de arzobispado y obispado, número de clérigos y religiosos que hay en todo él.- *Don Gabriel de Ocaña y Alarcón.*

Annexe 28

« Noticias para la Historia »

B.N.M., Ms 3047, f. 183-184r. ; SOLANO (éd.), *op. cit*, p. 115-119

//f. 183r.//

Noticias par la Historia

1. La vecindad que tiene cada ciudad villa y lugar de ese distrito; la distancia que hay de unas a otras, su clima y temple. Qué iglesias hay en ellos, con qué advocación, cuándo se fundaron y por quién.
 2. Qué conventos tienen, de qué Orden, qué número de frailes en ellos ,qué dotaciones y obras pías: para qué y por quién .
 3. Qué curatos y beneficios hay en él; valor de cada uno, de qué se paga; cuántos son los frailes y cuáles sirven los clérigos.
 4. Qué cátedras tiene, de qué facultades: quién las lee, con qué estipendios, quién los paga y de qué.
 5. Número de monasterios de monjas, de qué Ordenes; cuántas monjas hay en cada uno, quién los fundó, con qué rentas, dotaciones y obras pías.
 6. Qué universidades, quién las fundó, qué año, con qué renta, qué grados se dan, que cátedras tienen .
 7. Qué colegios y hospitales, quién los administra, quién los fundó, con qué rentas.
 8. La erección de la iglesia catedral, memoria del santo de su advocación: quién dijo la primera misa, qué altares y capellanías tienen y a quién están dedicados; qué cofradías y congregaciones, y lo mismo de las demás catedrales del distrito de esa Audiencia.
 9. Qué obispos han tenido desde el primero hasta hoy: lo que fue cada uno antes y después, e hizo en su tiempo, y en aumento de su iglesia y obispado, lo memorable de sus letras, puestos, vida y muerte ; quién lo consagró y se halló a ello, si tiene epitafio, entierro y cuándo murió.
 10. Qué mercedes han hecho sus majestades los reyes a las iglesias, conventos y hospitales, y en qué tiempos .
 11. Qué varones ilustres en nobleza, letras, armas y gobierno ha habido y hay; qué obraron y escribieron, y lo que se imprimió y dónde; y lo que quedó manuscrito.
- //f. 183v.//
12. Número de clérigos que hay en ese obispado. Si ha salido de la iglesia alguno para ser inquisidor.
 13. Enviar copia dos los epitafios que hubieren los obispos : qué día tomaron posesión y en el que murieron.
 14. Qué reliquias notables tienen las iglesias y conventos, y qué día se muestran; y con qué solemnidad: quién las lleva, y si hay huella de ellas.
 15. Si hay alguna imagen milagrosa y qué milagros hay comprobados.
 16. Si se sabe quiénes fueron los padres obispos, y en qué sirvieron y de dónde son: constará por sus testamentos.
 17. Qué frutos más principales se cogen en esa ciudad y provincia. Y salida que hay de ellos.
 18. Qué vecindad, qué número de casas, calles, plazas; por cuántas puertas se sale al campo: sus nombres.
 19. En qué día tienen mercado esta ciudad: si fuera de Santiago a quien tienen voto, si tienen a otro particular en esa de Guatemala.
 20. Quién fue el primero de la ciudad que se metió religioso; y las armas que tiene esa

ciudad y las demás de ahí.

21. Quién conquistó esa ciudad y qué varones fueron los primeros que tuvieron oficios en ella.
22. Qué varones ilustres en santidad y milagros ha tenido que sean dignos de memoria.
23. Qué privilegios singulares les han concedido los Reyes.
24. Si tienen en sus iglesias algún altar privilegiado, y qué Papa lo concedió.
25. Los nombres de las primeras dignidades y canónigos de su santa iglesia.
26. Qué capillas tiene la iglesia, a qué santos están dedicadas y quién las dotó.
27. Qué dotaciones han dejado los señores obispos, qué edificios han hecho o en qué han ornamentado su sacristía.
28. Hanse de remitir el sello de las armas de la iglesia y el de las armas de la ciudad.
29. Si el señor obispo ha consagrado algún otro prelado expresar //f. 184r.// el nombre, lugar donde lo consagró y nombres de las dignidades o canónigos que asistieron.
30. Esto es para el obispo de Honduras: que su señoría ha de avisar de los nombres de sus padres, en qué convento tomó el hábito, en qué día , mes y año ha impreso alguna cosa, y lo memorable que hubiere obrado en su obispado en beneficio de su alma y alma de su obediencia.
31. Qué volatería, pesca y animales hay; qué lagunas, qué volcanes : cuándo reventaron y sus efectos.
32. Esto ha de venir lo más autorizado que se pudiere, por causa de las comunidades, cabildos y conventos.
33. Esto es para la Historia Eclesiástica y Secular que escribe el Ilmo. Sr. Gil González Dávila, cronista mayor de Su Majestad en estos y esos reinos.
34. Todo esto se hallará en los archivos de las iglesias, ciudades y lugares; en conventos y en las escribanías mayores de gobierno; en los testamentos y fundaciones. y mucho se hallará hecho por haberse enviado a pedir lo más de ello en varias ocasiones, por cédulas reales: y deben acudir todos a dar estas noticias con mucho gusto, pues es para formar la historia en que se han de hallar honrados todos, e ilustradas las ciudades y provincias, y sus naturales .

Annexe 29

Noticias necesarias para escribir con acierto la Historia sacra y real de las Indias.

B.N.M. Ms 3048, f. 85r.-87v.

Sans date ni signature, écriture et paraphes de Díez de la Calle.

//f. 85r.//

Noticias Necesarias para escribir con azierto la Historia sacra y R[ea]l de las Indias=

1. Que ciudades, villas o lugares ay en este reyno, o provincia. Quien los fundo, q[ue] año i dia, q[ue] titulos tienen de nobles o leales, q[ue] dia o ano se le dieron, q[ue] vecindad tiene cada una, que numero de plaças, calles y casas y por quantas puertas se sale al campo y sus nombres : que tanto distan de la mar de rios o lagunas : la distancia que ay de una poblacion a otra ; de donde eran naturales los fundadores si tenían auito y de que orden ;
2. Que oficios provee en ellas el Virey, Presidente, o g[obernad]or, el ob[is]po, o la misma ciu[da]d o v[ill]a y con q[ue] facultad o cedula R[ea]l y de que año con que sal[ari]os y emolumentos cada uno y de que genero o de haz[ien]da sa paga ;
3. quantas encomiendas de Indios : y ayudas de costa ay y quien las goça y en que vida y con que titulo o confirm[aci]on y desde que año y en que parte, que numº de tributarios y en que pagan y quanto al año y lo q[ue] importa todo a cada pers[on]a que las goçan y el n[ombr]e, vecindad de cada pueblo con distincion de indios, indias e hijos ;
4. que numero de alferez mayores, Alguaciles, regidores g[overnador]es y otros oficios vendibles y renunciables ay en la ciu[da]d o v[ill]a y en los de su distrito y los electivos y el valor y emolumentos de cada uno dellos. Que jurisdiccion tiene cada poblacion y que propios y en que cant[ita]d cada año //f.85 v.//
5. que barones Ylustros en nobleza, letras, Armas y gouierno a havido y ay que obraron y escrivieron y lo que se imprimió y donde y en que año y de que facultad y lo que queda de mano escrito y donde se halla
6. que puertos tiene esa Provinçia que fondo y limpieza de quantos vaseles y de que porte son capaces, que fuerte son ellos, que gente, que Artillería y defensa y la cantidad de situacion que ay para cada cosa y de donde se paga, que acometimientos an hecho los enemigos y con que efectos y lo que distan unos de otros.
7. que rios notables nabegables, que bajeles, que comunicacion y comercio.
8. que frutos mas principales recogen en esta Ciu[da]d y Provincia y salida que ay dellos, que frutas, que diferencia de arboles y de bolateria y pescados, que lagunas y bolcanes, que piedras de que Virtudes. Y Yeruas y otras cosas medicinales.
9. en que dia tiene Mercado esta Ciudad si fuera de Santiago a quien tienen voto, o si tienen a otro particular ~~en esa de Guatemala~~ =

10. Quien fue el primero de la Ciu[da]d natural que se metio Religioso y las Armas que tiene esa ciudad y las demas de ay y las de las Iglesias = Y quien se las señalo y en que año y día
11. que minas de oro plata azogue cobre y otros metales que valen, quedan libre de costa cada año ; quanto distan del lugar, que numero de gente la beneficia, quien la descubrio y cuya es ; Que perlas, aljofar, ambar admizelas y otros frutos preciosos y que valen al año
12. quien conquisto esa ciudad y las de su Distrito, que num^o de conquistadores y que favores del cielo y apariçiones //f.86 r.// huuo en su favor y que año, que barones fueron los primeros que tubieron officios en ella y quales fueron y de donde =
13. que Personas ylustres en sanctidad y milagros a tenido que sean dignos de memoria y esten comprouados y donde estan enterrados y quando murieron = y como:
14. Que privilegios singulares les an concedido los Reyes y en que año =
15. si en sus Yglesias ay algun altar privilegiado y que papa les concedio y que año y a que pedimiento, si es perpetua o temporal
16. que bolateria y pesca y animales ay, que lagunas que volcanes quando reventaron y sus efectos =
17. que Yglesias ay en cada ciu[da]d, villa o lugar, con que adbocacion, quando se fundaron y por quien y con que rentas y las que al presente goçan y quienes son sus Patronos =
18. que combentos tienen de que orden, que numero de frailes en ellos, que doctaçiones y obras pias para que y por quien
19. que Curatos y beneficios ay, el valor de cada uno, de que se pagan, quantos son de frailes y quales sirven y quales sirven los Clerigos y quantos ay en todo el Distrito = y qu[an]to da su M[a]g[esta]d a cada uno :
20. que catedras ay de que facultades, quien las lee, con que estipendios, quien los paga y de que genero de hacienda =
21. que numero de Monasterios de monjas de que ordenas quantas monjas en cada uno, quien los fundo, que año con que advocacion, con que rentas doctaçiones y obras pias y por quien quedaron = y como y quando y a quien se distribuyen
22. que Universidades, quien las fundo, que año, con que renta y en que que [sic] grados se dan, que Catedras tienen, que hombres eminentes an salido y quien las lee al presente //f. 86v.//
23. que colegios estudios y hospitales quien los fundo y administra, con que advocaçon y renta = y en que esta situada
24. la ereccion de la Iglesia Metropolitana o Catedral, que Pontifçe la conçeçdio y que año, que Arçobispo o Obispo otorgo la ereccion en que t[iem]po y a donde, con que servicio de prevendas, curas, capellanes y ministros, que sancto es el de su advocacion, quien dijo la primera misa, que capillas, altares y capellanias tiene, a quien estan dedicadas, que cofradias y congregaciones y quien las erigio = que costarian los edificios :
25. que Arçob[is]pos y ob[is]pos an tenido desde el primero hasta el ultimo, de donde fueron naturales y lo que fue cada uno antes y despues, que obras insignes hizó en su t[iem]po en aumento de su Iglesia y dioçesis, lo memorable de sus letras, puestos, vida y muerte, en que dia falleçió y como =

26. quien le consagro y se hallo a ello, si tiene epitafió y entierro, y a donde que doctaçiones deho, de que cantidad y en que parte y que mandas =
 27. que Conçilios se an çelebrado, por quien es, que dias y años, quien concurio en ellos y que signados y si se guardan, y an aprouado y impreso por quien, con que lic[enci]a, donde y como, que mercedes y limosnas han hecho los señores Reyes y de que cantidades y que años a las Iglesias, combentos, monasterios, colegios y hospitales, y en que generos y lo que goçan al presente ;
 28. que numº de clerigos ay en cada Arçob[is]pado y Ob[is]pado si a salido alguno para Inqu[isid]or o ob[id]po y a donde i que año ;
 29. embiar copiados los epitafos que tubieren los ob[is]pos, que dia tomaron posesión, quien les consagro, donde, que //f.87 r.// dignidades asistieron y ob[is]pos, y si el consagro después alguno, a quien, donde y con que asistencia, q[ue] libros escibieron y si los imprimieron = o quedaron manuscritos :
 30. que reliquias tienen notables las Iglesias y Combentos, que dias se muestran y con que solemnidad, quien las lleva, y si ay Bulla dellas y de que año y a suplicazion de quien
 31. Si ay alguna Ymagen milagrosa y que milagros ay comprobados, que apariçiones de Sanctos y angeles, a quien y en que t[iem]po, y que memorias oficiales se les erijieron y hazen ;
 32. quien fueron los padres de los Arçob[is]pos y Ob[is]pos y en que sirvieron y de donde son naturales, constara por su testamento ;
 33. Los libros y papeles y Relaçiones curiosas que hubiese que traten de las cosas referidas o impresos o de mano ;
 34. Los nombres de las primeras dignidades y canonigos de la Iglesia raçoneros y medios raçoneros, el valor de sus estipendios computando el de los tres años antecedentes para que la quenta salga mas ajustada y la misma quenta se haga para los Arçob[is]pos, Ob[is]pos, Veneficios y curatos =
 35. que numero de martires, clerigos o religiosos de que orden donde, como y en que año padeçieron ;
 36. que distrito de leguas tiene cada Audiencia y cada Arçobispado y obispado, cuantas poblaçiones ay en ellas y que numero de Yglesias, Pilas Bautismales y feligreses tienen, y quantas hermitas y horatorios ;
 37. hallarase mucha raçon desto en los Archivos de las Audiencias de las ciudades, villas y lugares, Yglesias combentos y monasterios y en las escrivanias mayores de governaçion y Camara publica y de Cauildo en los Testamentos y fundaciones. //f. 87v.// Y algo dello se hallara hecho en las Relaçiones, historiales que se embiaron a pedir por Cedula del 31 de Diziembre de 1635 y por las de julio de 1629 y 16 de agosto de 1572 y otras del año de 1646 aunque nunca se a pedido tan individual y distintamente, y todos deben acudir a dar estas notiçias con liberalidad y gusto por ser para formar con mas berdad, puntualidad y açierto el compendio de la Historia eclesiastica y secular de las Indias cuyo coronista mayor es el Illustro Gil Gonzalez davila, en que se hallaran todos honrrados y sus çiudades y Provinçias Ilustradas y se siguieran otros buenos efectos al servicio de Dios y de su Magestad y mas breve y açertado expediente de los negocios ;
- Tambien se hallara en las Historias y se an de enviar los que ay impresas en esas partes : y todo se a de sacar brevemente por via de epitome y sumario sin discursos ni

diversiones : por que el intento es sucintarlo y reducirlo a brevedad, certeza y verdad, alma y fin desto la buena Historia; [paraphe de Juan Díez de la Calle]

Este genero de Historia tuvo el Romano Imperio como parece por el libro intitulado noticias de los dos imperios, y el Muy Catolico Rey d[on] Felipe Seg[un]do nuestro s[eñor] se dize le tuvo tambien y con feliximos aciertos. [paraphe de Juan Díez de la Calle]

Annexe 30

Rapports, relations et descriptions cités par Juan Díez de la Calle dans le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* (1646) et les deux tomes manuscrits des *Noticias Sacras y Reales* (1655-1660)

Tableau des rapports et relations cités par Juan Díez de la Calle dans le *Memorial y Noticias Sacras y Reales* (1646)

Auteur	Date	Espace concerné	Objet ou titre	Référence
Évêque de La Havane	1620 ou 1630	La Havane	Les établissements religieux de la ville.	f.14
Évêque de Porto Rico	1645	Diocèse	Rapport de la visite du diocèse	
Le <i>contador</i> de Puerto Rico	15 mars 1637	Porto Rico	Sur les officiers et les militaires de la ville.	f.20v.
Le gouverneur et les officiers de Porto Rico	13 novembre 1644	Porto Rico	Sur l' <i>alcabala</i>	f.21v.
Marquis de Cadereyta, général de l'Armada	1632	Île de Saint Martin	Description de la présence espagnole	f.21v.
Marquis de Cadereyta, vice-roi de NE	1639	Île de Saint Martin	Rapport sur le coût annuel de l'île	f.22
Audience de Santo Domingo	1645	Jamaïque	<i>Autos</i> sur l'appartenance de l'île à un district.	f.22
Gouverneur de Floride	1618 & 1630	Floride	Situation	f.25
Curé de l'île de la Trinité	11 juillet 1645	Île de la Trinité	Rapport	f.26v.
Officiers royaux de Cumana	1645	Cumana	Rapport sur les religieux de la ville	f.27
Gouverneur de la province du Venezuela	13 octobre 1630	Port de la Guaira	Lettre sur le paiement des militaires de la forteresse	f.32v.
Charles Quint	25 octobre	Amérique espagnole	Lettre à Fernandez de Oviedo	f.39v-40

	1533			
Vice-roi de NE	1635	Mexico	Relation du <i>desagüe</i>	f.43V.
Cristobal Bernardo de la Plaza, secrétaire de l'Université	1645	Mexico	Composition de l'université	f.51v.
<i>Relatores</i> de la Audiencia de Mexico	1621	Mexico	<i>Juzgado de los Indios</i>	f.52v.
Juan de Palafox y Mendoza	1642	Vice-royaume	<i>Relación de gobierno de don Juan de Palafox y Mendoza, virrey interino de la Nueva España en 1642</i> rédigée pour son successeur le comte de Salvatierra ¹	f.58
Marques de Cerralbo	1628	Veracruz	Effectifs du château	f.69
D. Luis de Velasco	1586	Village et province de Xalapa	Rapport	f.70v.
L'église cathédrale	1645	Valladolid de Michoacán	Relation	f.72
Officiers royaux de Mexico	1643	Michoacán	Certification sur le coût de l'évêché et du couvent franciscain	f.76v.
Doyen ?	1645	San Miguel y san Felipe, Colima	Rapport sur les établissements religieux de la ville.	f.78
La municipalité ?	1644	Merida (Yucatan)	Ce que le roi pourvoit dans cette ville	f.84v.
Fco de Cervantes, <i>escribano</i> de l'Audience de Guadalajara	27 mars 1631	Audience de Guadalajara	<i>Corregimientos et alcadías mayores</i> ²	f.98v.-110v.
Fco de Cervantes, <i>escribano</i> de l'Audience de Guadalajara	10 février 1637	Audience de Guadalajara	<i>Idem</i> ³	<i>idem</i>

¹ "Relación de gobierno de don Juan de Palafox y Mendoza, virrey interino de la Nueva España en 1642", *Historia General de España y América*, IX-2, Madrid, 1984, p. 538.

² B.N.M., Ms 3178, f. 212-215 « *Consta todo esto por dos testimonios de Francisco de zervantes escribano mayor de camara y gobernacion de la dicha audiencia de Guadalajara dados en ella en 27 de marzo de 631 y 16 de febrero de 37...* »

³ B.N.M., Ms 2939, f. 154-155 « *Francisco de Cervantes escribano mayor de Cámara y gobernacion de la real Audiencia y reino de La Nueva Galicia por el rei nuestro Señor certifico a la magestad real en su real*

Luis de Velasco, Gouverneur de Nouvelle Biscaye	1630	Province de Nouvelle Biscaye	Rapport en réponse à la cédula du 9 juillet 1629 « sur ce que les gouverneurs pourvoient, les salaires et les émoluments. »	f.100v.- 101r.
Vice-roi	26 février 1645	Nouveau León	Établissements religieux	f.103v.
Martin de Zavala, gouverneur du Nuevo Leon	1645	Nouveau León	<i>Autos</i> et informations envoyés en 1645 comportant 1584 pages	f.104v.- 105
Vice-roi, audience de Guadalajara et don Pedro Porter Casarate	1632	Californie	Lettres et relations de voyage et de découverte ⁴	f.108- 112v.
Fray Luis de Cañizares, évêque du Honduras	1620	Valladolid du Honduras	Rapport indiquant les couvents de la ville et des données biographiques sur les évêques	f.126v.
Gouverneur de Cartago	1625 et 1626	Province du Costa Rica	Lettres indiquant le nombre d'habitants de la province ⁵	f.131v.
Les officiers royaux	1645	Ville de Santissimo Nombre de Jesus (Cebu)	Rapport indiquant les postes administratifs de la ville	f.154v.
Gouverneur de Nueva Caceres	1 ^{er} décembre 1644	Nueva Caceres	Lettre indiquant la découverte de mines de bronze et de fer	f.155v.

Consejo de las Indias como por este gobierno se proveen los oficios de Alcaldes mayores y corregidores que con las leguas qua ay de los dichos oficios desta Ciudad y a la de mexico son el forma siguiente... »

⁴ cf. B.N.M., Ms 2336, f. 70-75 > à vérifier

⁵ B.N.M., Ms 3000, f. 223 > à vérifier

Tableau des rapports et relations cités par Juan Díez de la Calle dans les deux tomes manuscrits des *Noticias Sacras y Reales* (1655-1659)

Auteur	Date	Territoire ou lieu concerné	Titre ou objet	Côte
Tome 1 – B.N.M., Ms 3023				
Audience de Santo Domingo	19 février 1648	Santo Domingo	Relation des ministres et officiers de l'audience en réponse à la cédula du 5 septembre 1646 ⁶	Ms 3023, f. 30v.-33
Les officiers royaux de San Juan de Porto Rico	19 octobre 1646	Porto Rico	Rapport sur les dîmes et les recettes de l'évêché en réponse à la cédula du 5 août 1645 ⁷	f. 57v.-59
Les officiers royaux de Floride	24 août 1653	Floride	Rapport des officiers royaux	f. 67v.
Anonyme	1655	Floride	Mémoire des principaux peuplements, églises et <i>doctrinas</i>	f. 68v.-69v.
Gouverneur de Cumana	27 mars 1649	Province de Cumana	Compte des employés et de leur revenu annuel	f. 73-74
Montemayor de Cuenca	17 septembre 1654	La Tortue	Relation succincte de la reconquête de l'île de la Tortue	f. 94-99
Audience de Santo Domingo	29 mai 1655	Les îles des Caraïbes	Lettre de l'audience sur les conquêtes des Français, des Anglais et des Hollandais dans les Caraïbes et leur peuplement.	f. 101
Le vice-roi de Nouvelle Espagne	?	Mexico	Relation du <i>desagüe</i> envoyée par le vice-roi	f. 121
L'archevêque de Mexico	1646	Mexico	Rapport de l'archevêque de Mexico sur la valeur des rentes de l'Église	f. 128
L'église cathédrale de	?	Mexico	Relations et notices remises sur la gestion des	f. 130

⁶ B.N.M., Ms 3026, f. 81-84. Original de la lettre intitulée « *La Audiencia de Santo Domingo invia a su Magestad relacion de los salarios y emolumentos de sus Ministros y oficiales della...* » Santo Domingo, 19 février 1648

⁷ B.N.M., Ms 3026, f. 41-42 « *Copia del informe que dan los oficiales reales de San Juan de Puerto Rico sobre lo que importan y como se reparten las rentas del Obispado* »

Mexico			biens et des finances de l'Église	
Le secrétaire de l'archevêque de Mexico	?	L'archidiocèse de Mexico	Relation des bénéfices, cures, vicariats de l'archidiocèse ⁸	f. 133v.-137
Le secrétaire de l'université de Mexico (Cristobal Bernardo de la Plaza ⁹)	1645 ou 1646	Mexico	Relation des titulaires des chaires de l'université ¹⁰	f. 147
Juan de Palafox y Mendoza	1649	Mexico	Statuts de l'université de Mexico comprenant les chaires, les offices et les salaires ¹¹	f. 148
Juan de Palafox y Mendoza	1642	Vice-royaume de Nouvelle Espagne	<i>Relación de gobierno de don Juan de Palafox y Mendoza...</i>	f. 162
<i>Licenciado</i> don Pedro de Angulo, <i>relator</i> du Conseil des Indes	1616-1618	Pérou et Nouvelle-Espagne	Sur les revenus tirés des mines d'argent par les finances royales	f. 187
Dr Andrés de Ortega Valdivia, chantre de la cathédrale	1639	Diocèse du Michoacán	Relation du diocèse, de ses foyers de peuplements, couvents, <i>doctrinas</i> , richesses et mines ¹²	f. 229r. et v.
Le vice-roi don Luis de Velasco (de 1590 à 1595)	1586 erreur...	Zamora	Rapport du vice-roi contenant des informations sur Zamora	f. 230
Anonyme	1646	Yucatan	<i>Memorial ajustado</i> sur l'état de l'Église : séculiers, couvents, fidèles	f.246v.-247
Juan Ruiz Colmenero,	12 mars 1652	Guadalajara	Rapport sur l'état des couvents de cette ville,	f.264v.-267v. + Ms 3026 f.184

⁸ B.N.M., Ms 3047, f. 91 « *Relacion del Arçobispado de mexico que Sirven clerigos y a quales se dasalario de la caxa en que cantidad saccada en 13 de agosto 1631. Señor Secretario Juan Díez de la Calle* »

⁹ Auteur d'une *Crónica de la Real y pontificia universidad de México*, 1689 restée manuscrite puis publiée à México, Talleres Gráficos del Museo Nacional de Arqueología Historia y Etnografía, 1931.

¹⁰ B.N.M., Ms 3047, f.107-118 « Esta relacion saco el Br Christobal Bernardo de la plaza secretario de dicha Real universidad por mandado del Sr dr Andres gomez de mora del Consejo de su Magestad oy Dr desta Real Audiencia graduado por la universidad de alcalá de Henares cathedratico que fue dello de decreto... »

¹¹ Conservés in B.N.M., Ms 3877, f.339-350

¹² Newberry Library, ms. Ayer 1106C,C et A, Lopez Lara Ramón, *El obispado de Michoacan en el siglo XVII – informe inédito de beneficios, pueblos y lenguas*, Morelia, México, 1973

évêque de Guadalajara			nombre de religieux... envoyé à S.M.	
Ldo don Juan Gonzalez Cid, curé de la Cathédrale de Guadalajara	1651-1652	Guadalajara	Recensement des familles et des personnes de tout état et de tout âge habitant la ville de Guadalajara	f.267v.-268
Diego Guajardo Fajardo, évêque de Durango	1647	Durango	Rapport contenant le montant des rentes de l'église	f.273
General Luis de Velasco, Gouverneur de Nouvelle Biscaye	1630	Nouvelle Biscaye	Rapport en réponse à la cédule du 9 juin 1629 « sur ce que les gouverneurs pourvoient, les salaires, les émoluments » ¹³	f.279
Vice-roi, audience de Guadalajara et don Pedro Porter Casarate	20, 25,26 février 1645	Californie	Lettres et relations de voyage de découverte de la Californie par don Pedro Porter de Casarate	f.288v.
Don Francisco de Rojas y Oñate, oidor de l'audience de Mexico	1639	Nouvelle Galice et Nouvelle Biscaye	Rapport de la visite de l'audience de Nouvelle Galice	f.289v.-290r.s
Audience de Guatemala	25 mai 1611	Ville du Guatemala	Rapport contenant les postes que S.M. pourvoit dans l'audience	f.299
Capitaine don Diego de Unzueta, <i>alcalde mayor</i>	15 mars 1647	Province de Zapotitlan	Relation sur le nombre de villages d'Indiens de la province	f.304
Ldo Diego de Avendaño, gouverneur et président de l'audience de Guatemala	1644	Guatemala	Sur la richesse des mines	f.316v.
Capitan Celedon de Morales, <i>alcalde mayor</i>	1642 et 1644	Province de Nicoya	Le recensement de la province	f.325 v.
Doyen et chapitre de la	1 ^{er} août 1650	Philippines	Relation des couvents et <i>doctrinas</i> de l'ordre de	f.374-377

¹³ Il s'agit peut-être d'un document anonyme qui correspond bien à ce sujet, cf. B.N.M., Ms 3047, f.120-122

cathédrale de Manille			Saint Augustin dans les îles Philippines ¹⁴	
Tome 2 – Ms 3024				
Audience de Santa Fe	21 janvier 1648	Audience de Santa Fe	Rapport des offices séculiers et des bénéfices ecclésiastiques avec les salaires	B.N.M., MS 3024, f. 195-197
Diego de Canencia, comptable de Valdivia (Chili)	26 septembre 1650	Valdivia	Lettre sur le nombre de postes militaires et de compagnies	f. 321r. et v.

¹⁴ B.N.M., Ms 3048, f. 60

Annexe 31

**Liste des ouvrages cités par Juan Díez de la Calle dans ses
Noticias Sacras y Sacras et nombre de renvois.**

	Nom, Prénom	Titre	Date		Nb de fois cité
			Lieu édition	Statut de l'auteur	
1	Anonyme	Relacion del temblor y terremoto que Dios Nuestro Señor fue servido de enviar a la ciudad del Cuzco a 31 de marzo este año pasado de 1650	Madrid	1651	2
2	Acosta, José de*	Historia natural y moral de las Indias	Barcelone/S éville	1591	3
3	Aduarte, Diego	Historia de la provincia del Sancto Rosario de la Orden de Predicadores en Philippinas, Japon y China...	Manille	1640	2
4	Aguiar y Acuña, Rodrigo de	Sumarios de la recopilación general de las leyes...	Madrid	1628	76
5	Arriaga, Pablo José de	Extriptacion de la idolatria del Piru	Lima	1621	
6	Benavides, Alonso et Santander, Juan	Memorial que Fray Iuan de Santander de la Orden de San Francisco, Comissario	Madrid	1630	2
7	Betancur y Figueroa, Luis de	Derecho de las Iglesias metropolitanas, i catedrales de las Indias	Madrid	1637	3
8	Bibar, Geronimo de*	Cronica y relacion copiosa verdadera de los Reinos de Chile	ms	1558	1
9	Bobadilla, Diego	Relacion de las gloriosas victorias que en mar, y tierra an tenido las armas de nuestro invictissimo rey, y monarca Felipe III, el grande. en las Islas Filipinas...	México	1638	1
10	Botero, Juan	Relaciones toscanas	Barcelona	1605	1
11	Bozio, Tommaso	De signis Ecclesiae	Cologne	1592	1
12	Cabeza de Vaca, Alvar Nuñez *	Relacion y comentarios	Valladolid	1555	1
13	Calancha, Antonio de la*	Coronica moralizada del Orden de San Augustin en el Peru con sucesos egenplares en esta Monarquía ...			
14	Campuzano Sotomayor, Baltasar (O. Planeta catholico sobre el psalmo 18		Barcelona	1638	29
15	Canelas Albarran, Juan	Descripcion de todos los Reynos del Peru, Chile y Tierra Firme	Madrid	1646	1
16	Carrillo, Martih	Anales cronologicos del mundo	Ms	1586 ?	1
17	Castellanos, Juan	Varones ilustres de Indias	Saragosse	1634	0
	Castro y Padilla, Manuel de	Relacion del nuevo descubrimiento de las minas ricas del asiento de san Miguel de Oruro de la provincia de Paria, juridicion de la Real Audiencia de la Plata, y villa de San Felipe de Austria, que en ella fundó el licenciado don M. de Castro y Padilla		1589	0
18					
19	Céspedes, Andres Garcia de	Regimiento de navegacion que mandó hazer el rei nuestro señor por orden de su Consejo real de las Indias		1610	1
20	Cieza de Leon, Pedro de	Parte primera de la Chronica del Perú...	Madrid	1606	1
21	Clemente, Claudio	Tabla chronológica de los descubrimientos, conquistas, fundaciones, poblaciones y otras cosas illustres, assí eclesiasticas como seculares de las Indias occidentales, islas y tierra firme del mar Occeano, desde el año 1492 hasta el 1641	Séville	1553	12
22	CORDOBA SALINAS, Diego	Coronica de la Religiosisima Provingia de los doce apostoles del Peru	Madrid	1641	65
			Lima	1651	64

23	Daza, Antonio	Quarta parte de la Chronica General de Nuestro Padre San Francisco y su Apostolica Orden	Valladolid	1611	Franciscain	6
24	Davila Padilla, Agustin	Historia de S. Domingo de la Provincia de Santiago de Mexico	Madrid/Bruxelles	1596/1632	Franciscain	7
25	Diaz del Castillo, Bernal Encinas, Diego de	Historia de la Conquista de la Nueva España	Madrid		Conquist.	1
26		Libro primero [cuarto] de Provisiones, cédulas, capítulos de ordenanças, instrucciones y cartas, libradas y despachadas en diferentes tiempos por sus Magestades de los señores Reyes Católicos don Fernando y doña Ysabel... tocantes al buen gobierno de las Indias y administración de la justicia en ellas. Sacado todo ello de los libros del... Consejo [real de Indias] por su mandado...	Madrid	1596	Fonctionnaire	31
27	Erce Jiménez, Miguel de	Prueba evidente de la predicación del Apostol Santiago el mayor en los Reinos de España	Madrid	1648	Juriste	1
28	Escalona y Agüero, Gaspar de	Gazophilatium regium Perubicum	Madrid	1647	Fonctionnaire	10
29	Espinosa Centeno, Alonso de	(Mémoire au roi d'Espagne à propos du gouvernement de la Jamaïque)	Madrid?	1645?	?	1
30	Fernández de Enciso, Martín Fernández, Alonso	Suma de geographía	Séville	1546	Conquist.	1
31		Historia eclesiastica de nuestros tiempos que es compiendo de los excelentes frutos que en ellos el estado eclesiastico y sagradas religiones han hecho y hazen en la conversion de idoloteras y reduction de hereges : i de los ilustres martiros de varones apostolicos que en estos heroicas empresas han padecido	Toledo,	1611	Dominicain	63
32	Fernández de Oviedo, González	Historia General y Natural de las Indias	Séville	1535	Fonctionnaire	3
33	Fernández de Palencia, Diego	Primera y Segunda Parte de la Historia del Peru	Séville	1571		2
34	Ferrufino, Juan Bautista, (S.I.)	Relacion del martirio de los Padres Roque Gonçalez de Santacruz, Alonso Rodriguez, Juan del Castillo, de la Compañía de Iesus	non précisé	1628	Jésuite	0
35	Gavez, Pedro de	Por su Magestad, el doctor D. P. de G. ... con las Religiones de las Indias. Sobre los diezmos. Satisfaciendo á dos de las alegaciones que se han dado en esta instancia de revista.	Madrid?	1657	fonctionnaire	1
36	García, Gregorio (O.P)	Eclesiastica e secular de las Indias	?	1626	Dominicain	1
37	Gomara, Francisco Lopez de	Historia de las Indias y conquista de México	Barcelone	1553	Séculier	9
38	Gomez de Huerta, Geronimo	Historia Natural de Cayo Plinio Segundo / traducida por el Licenciado Geronimo de Huerta ... y ampliada por el mismo, con escolios y anotaciones, en que aclara lo escuro y dudoso, y añade lo no sabido hasta estos tiempos	Madrid	1624	Médecin du ro	0
39	González Dávila, Gil	Teatro eclesiástico de la iglesia de Ciudad Rodrigo	Salamanque	1618	Chroniqueur e	1
40		Teatro de las Grandezas de Madrid	Madrid	1623		1
41		Teatro eclesiástico de las Indias de la Nueva España	Madrid	1649		4
42		Teatro eclesiástico de las Indias del Peru		1655		5
43	González de Mendoza, fray Juan	Historia de las cosas mas notables, ritos y costumbres del gran reyno de la China...	Madrid	1586	Augustin	2

44	Grau y Monfalcon, Juan	Memorial informativo al Rey nuestro señor es su real y supremo consejo de Las Indias por la insigne y siempre leal ciudad de Manila, cabeza de las Islas Filipinas sobre las pretensiones de aquella ciudad y islas y sus vezinos y moradores y comercio con la Nueva España	Madrid	1637			?
45	Grijalva, Juan de	Cronica de la orden de N.P.S. Augustin en las provincias de la Nueva España...	México	1624	Augustin		?
46	Herrera y Tordesillas, Antonio de	Decadas	Madrid	1601-	Fonctionnaire		170
47	Herrera, Tomas	Breve compendio de los prelados eclesiasticos y ministros de sumos pontifices, reyes, y principes : de quienes haze mencion en su Alfabeto Agustiniانو...	Madrid	1643	Augustin		5
48	Illescas, Gonzalo de	Historia pontifical y católica, en la qual se contienen las vidas y hechos notables de todos los summos pontifices romanos... con mas una breve recapitulacion de las cosas de España...	Salamanca	1573	Dominicain		0
49	Jansson, Jan	Nuevo Atlas O Teatro De Todo El Mundo	Amsterdam	1642	Atlas		9
50	Laet, Joannes de	Novus Orbis fece descriptionis Indiae Occidentalis Libri XVIII Authore Ioanne de Laet, Antverp. Novis Tabulis Geographicis et variis Animantium, Plantarum Fructuumque Iconibus Illustrati	Anvers	1633	Atlas		35
51	León Pineo, Antonio de	Epitome de biblioteca oriental i occidental nautica i geographica	Madrid	1629	Fonctionnaire		1
52		Tratado de Confirmaciones Reales	Madrid	1630			37
53		Discurso sobre la importancia, forma i disposicion de la Recopilacion de leyes de las Indias	Madrid	1623			0
54		Vida del Ilustrissimo i Reverendissimo D. Toribio Alfonso Magroveje. Arçobispo de la Ciudad de los Reyes Luma	Madrid	1653			3
55	Leonardo de Argensola, Bartolomé	Primera parte de las Anales de Aragon que prosigue de los del secretario Geronimo de Curita desde el año MDXVI.	Saragosse,	1630	Fonctionnaire		5
56	López, Juan*	Historia general de Santo Domingo y de su Orden de Predicadores	Valladolid	1613- 1621	Dominicain		1
57	López de Castro, Balthasar	Relacion de la execucion del arbitrio, para el remedio de los rescates en las isla de la Española...	Madrid?	1606	Fonctionnaire		1
58	López de Lisboa y León, Diego	Epitome de la vida del ilustrissimo doctor don Fernando Arias de Ugarte	Lima	1638	Encomendero		1
59	Mariño de Lobera, Pedro*	Crónica del reino de Chile	Ms		Conquist.		2
60	Méndez de Arbieta, Andrés (Capitaine)	Discursos (sobre la guerra de Arauco)	? MS?	1644	Militaire & fond		1
61	Mendieta, Alonso de	Vida, virtudes y milagros del Apostol del Peru el Venerable P. Fray Francisco Solano de la Serafica Orden de los Menores de la Regular Observancia, patron de la ciudad de Lima ...	Madrid	1643	Franciscain		1
62	Mercator	Atlas minor Gerardii Mercator	Amsterdam	1634	Atlas		0
63	Mexia, Pedro	Silva de varia lecion	Séville	1543	Erudit		0
64		Historia imperial y cesarea, en la qual en summa se contienen las vidas y hechos de todos los Cesares, emperadores de Roma, desde Julio Cesar hasta el emperador Carlos Quinto	Anvers	1578			0
65	Mexia de Cabrera, Diego,	Practica y estilo iudicial en defensa de la inmunidad del fuero eclesiastico	Madrid	1655	Juriste		2

66	Montesinos, Fernando	Memorias antiguas i nuevas del Piru o el Ophyr de España	MS	1642	Juriste	2
67	Morales, Pedro de	Relacion	Mexico	1576	Jésuite	0
68	Moreno de Vargas, Bernabe	Historia de la ciudad de Merida	Madrid	1633	fonctionnaire	1
69	Morga, Antonio de	Sucessos de las Islas Filipinas	Mexico	1609	Fonctionnaire	8
70	Ordoñez de Ceballos, Pedro Orpin, Juan	Viaje del mundo Memorial de Don Juan Orpin, Gobernador y Capitan General, conquistador y poblador de los indios de Cumanagotos y demas naciones, sobre sus servicios en aquella conquista y victoria contra holendeses	MS	1636-	Conquist.	2
71	Ortelius, Abraham (1527-1598), Ovalle, Alonso de	Theatro del Orbe de la Tierra	Anvers	1612	Atlas	1
72		Historica relacion del reyno de Chile y de las misiones y ministerios que exercita en él la Compañia de Jesus	Rome	1646	Jésuite	1
73	Peñalosa y Mondragón, Benito	Libro de las cinco excelencias del español que despueblan a España para su mayor potencia y dilatacion : ponderanse para que mejor se aduertā las causas del despueblo en España y para que los lugares despoblados della se habiten y sean populosos	Pampelune	1629	Bénédictin	2
74			Madrid	1645	Jésuite	2
75	Pérez de Ribas, Andrés	Historia de los triunfos de nuestra Santa Fe	Madrid	1639	Fonctionnaire	4
76	Pizarro y Orellana	Varones Ilustres del Nuevo Mundo	Lima	1621		3
77	Ramos Gavillan, Alonso de	Historia del celebre santuario de Nuestra Señora de Copacabana	Mexico	1643	Franciscain	3
78	Rea, Alonso de la*	Chronica de la Orden de S. Francisco, Provincia de S. Pedro y S. Pablo de Mechoacan en la Nueva España	Madrid	1619	Dominicain	7
79	Remesal, Antonio de	Historia de Santo Domingo de la Provincia de S. Vicente de Chiapas i Guatemala	Madrid			
80	Ribadeneyra, Marcelo de	Historia de las Islas del Archipelago y reynos de la gran China, Tartaria, Cuchinchina, Malaca, Sian, Camboxa y Iappon, y lo sucedido en ellos a los religiosos descalços, de la Orden del seraphico padre San Francisco de la Provincia de San Gregorio de las Philippinas...	Barcelone	1601	Franciscain	0
81	Rios Coronel, Hernando de los	Memorial y relacion para su Magestad, del procurador general de las Filipinas, de lo que conuine remediar y de la riqueza que ay en ellas, y en las islas del Maluco	Madrid	1621	Miitaire, clerc?	10
82	Ruiz de Montoya, Antonio	Conquista espiritual : hecha por los religiosos de la Compañia de Jesus, en las provincias del Paraguay, Parana, Vruguay y Tape / escrita por el padre Antonio Ruiz de la misma compañía ...[Madrid	1639	Jésuite	3
83	Saavedra Fajardo	Idea de un Principe politico christiano. Representada en cien Empresas	Milan	1640	Diplomate	0
84	Salinas y Cordoba, Beunaventura de	Memorial de las Historias del nuevo Mundo Peru Meritos y excellencias de la ciudad de los Reyes lima	Lima	1631	Franciscain	32
85	Salmeron, Marcos*	Recuerdos historicos y politicos de los servicios que los generales y varones ilustres de la religion de Nuestra Señora de la merced, redencion de cautivos, han hecho a los reyes de España...	Valence	1646	Mercédère	15
86	Sánchez de Aguilar, Pedro	Informe contra idolorum cultores del Obispado de Yucatán dirigido al Rey N. Señor en su real Consejo de las Indias	Madrid	1639	séculier	1

87	Sandoval, Prudencio de*	Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V... Pretensiones de la Villa Imperial de Potosí; propuestos en el Real Consejo de las Indias.				Bénédictin	1
88	Sandoval y Gusman, Sebastian de		Madrid	1634	Fonctionnaire		2
89	Santiago, Pedro de	Relacion del transito que hizieron à las Indias los Padres Augustinos descalços de España : el año de 1605. y progressos que han tenido en entrambas, hasta el año de 1630	Madrid	1631	Augustin déch.		1
90	Simon, fray Pedro	Noticias Historiales de las conquistas de Tierra firme en las Indias Occidentales	Cuenca	1626	Franciscain		11
91	Solorzano Perera, Juan *	Politica indiana	Madrid	1649	Fonctionnaire		13
92		De lure Indianum	Madrid	1629			3
93	Sosa, Pedro de (O.F.M.)	Memorial del peligroso estado espiritual y temporal del Reyno de Chile		1616	Franciscain		1
94		Begin. Señor, Fray P. de Sosa, etc. [A memorial, addressed to the king of Spain, on the state of the provinces of Chili.] (ff. 10. [Madrid? 1617?])	Madrid?	1617?			1
95	Suarez de Figueroa, Cristóbal	Plaza uniuersal de todas las ciencias y artes	Perpignan	1629	Juriste		0
96	Tamariz de Carmona, Antonio	Relación y descripción del Templo Real de la Ciudad de la Puebla de los Angeles en la Nueva España, y su Catedral	Madrid	1651	Séculier		1
97	Tamayo Salazar, Juan de	Triunfos de las Armas Catolicas por intergesion de Maria Sanctissima	Madrid	1648	Chroniquer et		1
98	Tesillo, Santiago de	Epítome chileno, ydeas contra la paz	Lima	1648	Militaire		3
99		Guerra de Chile causas de su duracion medios para su fin	MS				
100	Toledo y Leiva, Pedro (marques de mancera)	Relación del estado del gobierno del Perú		1648	Fonctionnaire		1
101	Torquemada	Memorial de su servicios		1654			1
102	Vander Hammen Gomez y Leon, Lorenzo	Monarquía indiana Don Felipe II...	Séville	1615	Franciscain		28
103			Madrid	1642	Courtisan		0
104	Vargas de Machuca, Bernardo	Milicia Indiana et Description de las Indias Hidrografica i Geografica	Madrid	1599	Militaire		1
105	Vega, Garcilaso de la	Historia de la florida	Lisbonne	1605	Militaire		2
106		Comentarios Reales del origen de los Incas, reyes del Peru	Lisbonne	1609			4
107	Vera y Figueroa (Conde de la Roca)	Epítome de la vida y hechos del inuicto emperador Carlos quinto	Madrid	1654	Fonctionnaire		0
108	Villagrà, Gaspar de	Historia de Nueva México	Alcala	1610	Militaire		1
109	Villarroel, Gaspar de (O.F.M., Le P.)	Comentarios y discursos sobre la cuaresma, Historias sagradas y eclesiásticas morales y Gobierno eclesiástico-pácifico o Unión de los dos cuchillos pontificio y regio					
110	Ximenez, Francisco (O.P., Le Fr.)	Quatro libros de la naturaleza y virtudes de las plantas y animales que estan recebidos en el uso de Medicina en la Nueva España	Madrid	1656-	Franciscain		0
111	Zárate, Agustín de	Historia del descubrimiento y conquista de las provincias del Perú	Mexico	1615	Dominicain		0
	TOTAL		Séville	1577	Fonctionnaire		3
							870

Annexe 32

Monnaies et leurs équivalents d'après la *Relación universal* et les *Noticias* (Thomas Calvo)

Appellations	Autres appellations	Lieu d'utilisation (habituel)	Valeur en maravédís
Maravédís		partout	1
Real	<i>tomín</i> (parfois)	partout	34
<i>Tostón</i>	4 réaux	<i>gobernación</i> Guatemala	136
<i>Peso de a ocho reales</i>	<i>peso corriente</i> <i>peso de oro común</i> <i>peso de tepuzque</i>	partout partout Nueva España	272
Ducat		partout	374
<i>Peso de a nueve</i>	Neuf réaux	<i>audiencia</i> de Lima	306
<i>Peso ensayado de tasas</i>		<i>audiencia</i> de Lima	425
<i>Peso ensayado</i>	<i>peso de minas</i>	Vice-royaume du Pérou	450
<i>Peso de oro</i>		Nuevo Reino	520/500
<i>Peso de buen oro</i>		<i>audiencia</i> de Quito (Latacunga)	586
<i>Peso de 20 quilates</i>		Nuevo Reino	523
<i>Tomín</i>	Réal (parfois)	Nuevo Reino	variable
<i>Escudo</i>		<i>Carrera de Indias</i>	4069
<i>Escudo de 10 reales</i>		<i>Carrera de Indias</i>	340

FIN

Cul-de-lampe extrait du *Memorial y Noticias Sacras* (1646) de Juan Díez de la Calle